

FREE TRADE AGREEMENT
BETWEEN
THE STATES OF THE EUROPEAN
FREE TRADE ASSOCIATION
AND
THE REPUBLIC OF TUNISIA

FREE TRADE AGREEMENT
BETWEEN
THE STATES OF THE EUROPEAN
FREE TRADE ASSOCIATION
AND
THE REPUBLIC OF TUNISIA

PREAMBLE

The Republic of Iceland, the Principality of Liechtenstein, the Kingdom of Norway, the Swiss Confederation as Members of the European Free Trade Association (hereinafter called the EFTA States), on the one part,

and

the Republic of Tunisia (hereinafter called Tunisia), on the other:

hereinafter collectively referred to as the Parties,

CONSIDERING the importance of the links existing between the EFTA States and Tunisia, in particular the Declaration on co-operation signed in Zermatt in December 1995, and recognizing the common wish to strengthen these links, thus establishing close and lasting relations;

RECALLING their intention to participate actively in the process of economic integration in the Euro-Mediterranean region, and the creation of an enlarged and harmonious free trade area between the European and Mediterranean countries and conscious of the objective of integration between the countries of the Maghreb;

CONSIDERING the importance which the Parties attach to the principles of the United Nations Charter, particularly the observance of human rights and political and economic freedom, which form the very basis for co-operation between the EFTA States and Tunisia;

DESIRING to create favourable conditions for the development and diversification of trade between them and for the promotion of commercial and economic co-operation in areas of common interest on the basis of equality, mutual benefit, non-discrimination and international law;

BUILDING on their respective rights and obligations under the Marrakesh Agreement Establishing the World Trade Organization (hereinafter referred to as "the WTO") and other multilateral and bilateral instruments of co-operation;

DETERMINED to implement this Agreement with the objective to preserve and protect the environment and to ensure an optimal use of natural resources in accordance with the principle of sustainable development;

NOTING the intention of EFTA States to support efforts to liberalize the Tunisian economy and in that way to contribute to the improvement of economic and social conditions in Tunisia;

DECLARING their readiness to examine the possibility of developing and deepening their economic relations in order to extend them to fields not covered by this Agreement;

CONVINCED that this Agreement will create conditions encouraging economic, trade and investment relations between them;

CONVINCED that this Agreement will create favourable conditions to strengthen both bilateral and multilateral relations between the Parties, in the economic, scientific, technical, social and cultural fields;

HAVE DECIDED, in pursuit of the above, to conclude the following Agreement (hereinafter called this Agreement):

CHAPTER I GENERAL PROVISIONS

ARTICLE 1

Objectives

1. The EFTA States and Tunisia shall establish a free trade area in accordance with the provisions of this Agreement with a view to spurring economic activities in their territories, thereby raising standards of living and improving employment conditions and contributing to Euro-Mediterranean economic integration.
2. The objectives of this Agreement, which is based on trade relations between market economies are:
 - (a) to achieve the liberalisation of trade in goods, in conformity with Article XXIV of the General Agreement on Tariffs and Trade (hereinafter referred to as "the GATT 1994");
 - (b) to gradually develop an environment conducive to increased investment flows and enhanced trade in services;
 - (c) to provide fair conditions of competition for trade between the Parties to the Agreement and to ensure adequate and effective protection of intellectual property rights; and
 - (d) to support the harmonious development of economic relations between the Parties through the expansion of trade and economic co-operation and technical assistance.

ARTICLE 2

Trade relations governed by this Agreement

This Agreement applies to trade relations between, on the one side, the individual EFTA States and, on the other side, Tunisia, but not to the trade relations between individual EFTA States, except if otherwise provided for in this Agreement.

ARTICLE 3

Territorial application

This Agreement shall apply to the territories of the Parties except as provided for in Annex I.

CHAPTER II TRADE IN GOODS

ARTICLE 4

Scope

1. This Chapter shall apply to the following products originating in an EFTA State or Tunisia:

- (a) all products falling within Chapters 25 to 97 of the Harmonized Commodity Description and Coding System (HS), excluding the products listed in Annex II;
- (b) processed agricultural products specified in Protocol A, with due regard to the arrangements provided for in that Protocol;
- (c) fish and other marine products as provided for in Annex III.

2. Tunisia and each individual EFTA State have concluded agreements on trade in agricultural products on a bilateral basis. These agreements form part of the instruments establishing a free trade area between the EFTA States and Tunisia.

ARTICLE 5

Rules of origin and co-operation in customs administration

Protocol B lays down the rules of origin and methods of administrative co-operation.

ARTICLE 6

Customs duties on imports and charges having equivalent effect

1. No new customs duty on imports or charge having equivalent effect shall be introduced in trade between the EFTA States and Tunisia.

2. The EFTA States shall abolish on the date of entry into force of this Agreement all customs duties on imports and any charges having equivalent effect.

3. Tunisia shall gradually eliminate its customs duties on imports and any charges having equivalent effect in accordance with Annex IV.

ARTICLE 7

Basic duties

1. The applicable rates for imports between the Parties shall be the WTO bound rate, or if lower, the applied rate enforced as of 1 January 2004. If, by, before or after the entry into force of this Agreement, a tariff reduction is applied on an *erga omnes* basis, the reduced rate shall apply.
2. The Parties shall communicate to each other their respective rates applied on the date of the entry into force of this Agreement.

ARTICLE 8

Customs duties of a fiscal nature

The provisions of Article 6 shall also apply to customs duties of a fiscal nature.

ARTICLE 9

Customs duties and quantitative restrictions on exports

Without prejudice to the provisions of the GATT 1994, the EFTA States and Tunisia shall not apply to exports between themselves either customs duties or charges having equivalent effect, or quantitative restrictions or measures having equivalent effect.

ARTICLE 10

Quantitative restrictions on imports and measures having equivalent effect

1. Without prejudice to the provisions of the GATT 1994:
 - (a) no new quantitative restriction on imports or any other measures having equivalent effect shall be introduced in trade between the EFTA States and Tunisia;
 - (b) quantitative restrictions on imports and any other measures having equivalent effect in trade between the EFTA States and Tunisia shall be abolished from the entry into force of this Agreement.
2. The provisions of paragraph 1(b) shall not apply to products in category D appearing in Annex IV. The arrangements to be applied to such products shall be re-examined by the Joint Committee four years after the entry into force of the Agreement.

ARTICLE 11

Internal taxation and regulations

1. The Parties commit themselves to apply any internal taxes and other charges and regulations in accordance with Article III of the GATT 1994 and other relevant WTO Agreements.
2. Exporters may not benefit from repayment of internal taxation in excess of the amount of direct or indirect taxation imposed on products exported to the territory of one of the Parties.

ARTICLE 12

Technical regulations

1. The rights and obligations of the Parties in respect of technical regulations, standards and conformity assessment shall be governed by the WTO Agreement on Technical Barriers to Trade.
2. The Parties shall strengthen their co-operation in the field of technical regulations, standards and conformity assessment, with a view to increasing the mutual understanding of their respective systems and facilitating access to their respective markets, thereby preparing the ground for mutual recognition agreements. The Parties concerned shall consult each other in the Joint Committee in view of the implementation of the objective set out in paragraph 1.
3. Without prejudice to paragraph 1, the Parties agree to hold immediate consultations in the framework of the Joint Committee where Tunisia or an EFTA Party considers that one or more EFTA Parties or Tunisia have taken measures which are likely to create, or have created, an obstacle to trade, in order to find an appropriate solution in conformity with the WTO Agreement on Technical Barriers to Trade.

ARTICLE 13

Sanitary and phytosanitary measures

The rights and obligations of the Parties in respect of sanitary and phytosanitary measures shall be governed by the WTO Agreement on the Application of Sanitary and Phytosanitary Measures.

ARTICLE 14

State monopolies

1. The EFTA States and Tunisia shall adjust, without affecting rights and obligations under the GATT 1994, any state monopolies of a commercial character so as

to ensure that, by the entry into force of this Agreement, no discrimination regarding the conditions under which goods are procured and marketed exists between nationals of the EFTA States and of Tunisia.

2. The provisions of this Article shall apply to any body through which the competent authorities of the Parties to this Agreement, in law or in fact, either directly or indirectly supervise, determine or appreciably influence imports or exports between the Parties to this Agreement. These provisions shall likewise apply to monopolies delegated by the State to other bodies.

ARTICLE 15

Subsidies

1. The rights and obligations of the Parties in respect of subsidies shall be governed by Articles VI and XVI of the GATT 1994, the WTO Agreement on Subsidies and Countervailing Measures and the WTO Agreement on Agriculture.

2. If a Party finds that subsidies are granted which affect trade with another Party, the Party concerned may take appropriate measures in accordance with the above mentioned Agreements and the relevant internal executive regulations.

3. Before an EFTA State or Tunisia, as the case may be, initiates an investigation to determine the existence, degree and effect of any alleged subsidy in Tunisia, or in an EFTA State, as provided for in Article 11 of the Agreement on Subsidies and Countervailing Measures, the Party considering initiating an investigation shall notify in writing the Party whose goods are subject to investigation and allow for a 30 day period with a view to finding a mutually acceptable solution. The consultations shall take place in the Joint Committee if any Party so requests within 10 days from the receipt of the notification.

ARTICLE 16

Anti-Dumping

1. The rights and obligations of the Parties in respect of the application of anti-dumping measures shall be governed by Article VI of the GATT 1994 and the Agreement on Implementation of Article VI of the GATT 1994.

2. After an EFTA State or Tunisia, as the case may be, receives a properly documented application and before initiation of an investigation under the provisions of the Agreement referred to in paragraph 1, that Party shall notify in writing the Party whose goods are allegedly being dumped and allow for consultations with a view to finding a mutually acceptable solution. The outcome of the consultations shall be communicated to the other Parties.

3. The Parties shall, upon request of any Party, meet in the Joint Committee to review the contents of this Article.

ARTICLE 17

Rules of competition concerning undertakings

1. The following are incompatible with the proper functioning of this Agreement in so far as they may affect trade between an EFTA State and Tunisia:
 - (a) all agreements between undertakings, decisions by associations of undertakings and concerted practices between undertakings which have as their object or effect the prevention, restriction or distortion of competition;
 - (b) abuse by one or more undertakings of a dominant position in the territories of the Parties as a whole or in a substantial part thereof.
2. The provisions of paragraph 1 shall also apply to the activities of public undertakings, and undertakings for which the Parties grant special or exclusive rights, in so far as the application of these provisions does not obstruct the performance, in law or in fact, of the particular public tasks assigned to them.
3. The provisions of paragraphs 1 and 2 shall not be construed such as to create any direct obligations for undertakings.
4. If a Party considers that a given practice is incompatible with the provisions of paragraphs 1 and 2, the Parties concerned shall give to the Joint Committee all the assistance required in order to examine the case and, where appropriate, eliminate the practice objected to. If the Party in question fails to put an end to the practice objected to within the period fixed by the Joint Committee or if the Joint Committee fails to reach an agreement after consultations, or after thirty days following referral for such consultations, the Party concerned may adopt appropriate measures to deal with the difficulties resulting from the practice in question. The application and removal of such measures shall be governed by Article 37.

ARTICLE 18

Emergency action on imports of particular products

1. Where any product originating in a Party, as a result of the application of this Agreement, is being imported into the territory of another Party in such increased quantities and under such conditions as to constitute a substantial cause of serious injury or threat thereof to the domestic industry of like or directly competitive products in the territory of the importing Party, or of serious disturbances in any sector of the economy or difficulties which could bring about serious deterioration in the economic situation of a region of the importing Party, the importing Party may take safeguard measures in accordance with Article XIX GATT 1994 and the WTO Agreement on Safeguards.
2. Before applying safeguard measures pursuant to the provisions of Article XIX GATT 1994 and the WTO Agreement on Safeguards, the Party intending to apply such measures shall supply the Joint Committee with all relevant information required for a

thorough examination of the situation with a view to seeking a solution acceptable to the Parties.

3. In order to find such a solution, the Parties shall immediately hold consultations within the Joint Committee. If, as a result of the consultations, the Parties do not reach an agreement within thirty days of the initiation of the consultations on a solution to avoid the application of the safeguard measures, the Party intending to apply safeguard measures may do so in accordance with the provisions of Article XIX GATT 1994 and the WTO Agreement on Safeguards.

4. In the event of an EFTA State or Tunisia subjecting imports of products liable to give rise to the difficulties referred to in this Article to an administrative procedure having as its purpose the rapid supply of information on trade flow trends, it shall inform the other Party.

5. In critical circumstances, where delay would cause damage which it would be difficult to repair, action under paragraph 1 of this Article may be taken provisionally without prior consultation, on the condition that consultation shall be effected immediately after taking such action.

6. In the selection of safeguard measures pursuant to this Article, Parties shall give priority to those which cause least disturbance to the achievement of the objectives of this Agreement.

7. Safeguard measures shall be notified immediately to the Joint Committee and shall be the subject of periodic consultations within the Committee, particularly with a view to their abolition as soon as circumstances permit.

ARTICLE 19

Structural adjustment

1. Exceptional measures of limited duration in the form of increased customs duties which derogate from the provisions of Article 6 may be taken by Tunisia.

2. These measures may only concern infant industries, or certain sectors undergoing restructuring or facing serious difficulties, particularly where these difficulties produce important social problems.

3. Customs duties on imports applicable in Tunisia to products originating in the EFTA States introduced by these measures may, after the introduction of these measures, not exceed in total 25 per cent ad valorem and shall maintain an element of preference for products originating in the EFTA States. The total value of imports of the products which are subject to these measures may not exceed 15 per cent of total imports of industrial products from the EFTA States as defined in paragraph 1(a) of Article 4 during the last year for which statistics are available.

4. Tunisia shall inform the Joint Committee of any exceptional measures it intends to take and, at the request of the EFTA States, consultations shall be held in the Joint

Committee on such measures and the sectors to which they apply before they are implemented. When taking such measures Tunisia shall provide the Joint Committee with a schedule for the elimination of the customs duties introduced under this Article. This schedule shall provide for a phasing out of these duties at equal annual rates starting at the latest 2 years after their introduction, unless the Joint Committee decides on a different schedule.

5. The application of exceptional measures specified in this Article shall not exceed five years. All exceptional measures regarding structural adjustment shall cease to apply three years after the end of the transitional period referred to in Annex IV. The Joint Committee may decide on different time periods than those referred to in this paragraph.

ARTICLE 20

Re-export and serious shortage

1. Where compliance with the provisions of Article 9 leads to:
 - (a) re-export to a third country against which the exporting Party maintains, for the product concerned, quantitative export restrictions, export duties or measures or charges having equivalent effect; or
 - (b) a serious shortage, or threat thereof, of a product essential to the exporting Party;

and where the situations referred to above give rise or are likely to give rise to major difficulties for the exporting Party, that Party may take appropriate measures.

2. The Party intending to take measures under this Article shall promptly notify the other Parties and the Joint Committee thereof. The Joint Committee shall examine the situation and may take any decisions needed to put an end to it. In the absence of such a decision within 30 days of the matter being referred to the Joint Committee, the Party concerned may adopt the appropriate measures to remedy the problem. The measures shall be immediately notified to the Joint Committee. In the selection of measures priority must be given to the action which least disturbs the functioning of this Agreement.

3. Where exceptional and critical circumstances requiring immediate action make prior information or examination, as the case may be, impossible, the Party concerned may forthwith apply temporary measures necessary to deal with the situation and shall immediately inform the other Parties and the Joint Committee thereof.

4. The measures taken shall be the subject of periodic consultations within the Joint Committee with a view to their elimination as soon as circumstances permit.

ARTICLE 21

General exceptions

Nothing in this Agreement shall preclude prohibitions or restrictions on imports, exports or goods in transit justified on grounds of public morality, public policy or public security, of the protection of health and life of humans, animals or plants, of the protection of national treasures possessing artistic, historic or archaeological value, of the protection of intellectual property or of regulations concerning gold and silver or conservation of exhaustible natural resources. Such prohibitions or restrictions shall not, however, constitute a means of arbitrary discrimination or disguised restriction on trade between the parties.

ARTICLE 22

Security exceptions

Nothing in this Agreement shall prevent a Party from taking any measures which it considers necessary:

- (a) to prevent the disclosure of information contrary to its essential security interests;
- (b) for the protection of its essential security interests or for the implementation of international obligations or national policies
 - (i) relating to the traffic in arms, ammunition and implements of war, provided that such measures do not impair the conditions of competition in respect of products not intended for specifically military purposes, and to such traffic in other goods, materials and services as is carried on directly or indirectly for the purpose of supplying a military establishment; or
 - (ii) relating to the non-proliferation of biological and chemical weapons, nuclear weapons or other nuclear explosive devices; or
 - (iii) taken in time of war or other serious international tension.

CHAPTER III

PROTECTION OF INTELLECTUAL PROPERTY

ARTICLE 23

Protection of Intellectual Property

1. The Parties shall grant and ensure adequate, effective and non-discriminatory protection of intellectual property rights, including measures for the enforcement of such rights against infringement thereof, counterfeiting and piracy, in accordance with

the provisions of this Article, Annex V to this Agreement and the international agreements referred to therein.

2. The Parties shall accord to each others' nationals treatment no less favourable than that they accord to their own nationals. Exemptions from this obligation must be in accordance with the substantive provisions of Article 3 of the WTO Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights (hereinafter referred to as "the TRIPS Agreement").

3. The Parties shall grant to each others' nationals treatment no less favourable than that they accord to nationals of any other State. Exemptions from this obligation must be in accordance with the substantive provisions of the TRIPS Agreement, in particular Articles 4 and 5 thereof.

4. The Parties, upon request of any Party and subject to agreement of all the Parties, shall review the provisions on the protection of intellectual property rights contained in the present Article and in Annex V, with a view to further improving the levels of protection and promoting development of trade between the Parties.

CHAPTER IV INVESTMENT

ARTICLE 24

Investment Conditions

1. The Parties shall create stable, favourable and transparent conditions for companies of the other Parties that are making or seeking to make investments in their territories.

2. Investments of investors of a Party shall in the territories of the other Parties enjoy full protection and security and shall at all times be accorded fair and equitable treatment in accordance with international law.

ARTICLE 25

Investment Promotion

The Parties recognise the importance of promoting investment and technology flows between them as a means for achieving economic growth and development. Co-operation in this respect shall include:

- (a) appropriate means of identifying investment opportunities and information channels on investment regulations;

- (b) the provision of information on the Parties' measures promoting investment abroad (technical assistance, financial support, investment insurance etc.);
- (c) the creation of a legal environment conducive to increased investment flows, including through the conclusion of international agreements; and
- (d) the planning and implementation of development projects, including for the participation of foreign investors.

CHAPTER V SERVICES

ARTICLE 26

Trade in Services

1. The Parties shall aim at achieving gradual liberalisation and the opening of their markets for trade in services in accordance with the provisions of the General Agreement on Trade in Services (hereinafter referred to as "GATS"), taking into account ongoing work under the auspices of the WTO. To this end, the Parties shall jointly review developments in services sectors and consider the adoption of liberalisation measures, with due regard to Article V GATS.
2. If a Party grants to a non-Party, after the entry into force of this Agreement, additional benefits with regard to the access to its services markets, it shall be prepared to enter into consultations in the Joint Committee with a view to addressing this matter in light of the objective set out in paragraph 1.

CHAPTER VI CURRENT PAYMENTS AND CAPITAL MOVEMENTS

ARTICLE 27

Payments for current transactions

Subject to the provisions of Article 29, the Parties undertake to allow all current payments for current transactions to be made in a freely convertible currency.

ARTICLE 28

Capital movements

With regard to transactions on the capital account of balance of payments, the EFTA States and Tunisia shall ensure, from the entry into force of this Agreement, that

capital relating to direct investments in Tunisia in companies formed in accordance with current laws can move freely and that the yield from such investments and any profit stemming therefrom can be liquidated and repatriated.

ARTICLE 29

Balance of payments difficulties

Where one or more EFTA States or Tunisia is in serious balance of payments difficulties, or under threat thereof, the EFTA States or Tunisia, as the case may be, may, in accordance with the conditions established under the GATT 1994 and Articles VIII and XIV of the Articles of Agreement of the International Monetary Fund, adopt restrictions on current transactions which shall be of limited duration and may not go beyond what is strictly necessary to remedy the balance of payments situation. The EFTA States or Tunisia, as the case may be, shall inform the other Parties forthwith and shall submit to them as soon as possible a timetable for the elimination of the measures concerned.

CHAPTER VII GOVERNMENT PROCUREMENT

ARTICLE 30

Government procurement

1. The Parties shall set as their objective a reciprocal and gradual liberalisation of public procurement markets.
2. If a Party grants to a non-Party access to its procurement markets, it shall be prepared to enter into consultations in the Joint Committee with a view to addressing this matter in light of the objective set out in paragraph 1.

CHAPTER VIII ECONOMIC CO-OPERATION AND TECHNICAL ASSISTANCE

ARTICLE 31

Objectives and Scope

1. The EFTA States declare their readiness to engage in economic co-operation and provide technical assistance to Tunisia, in accordance with their national policy objectives, in order to:

- (a) facilitate the implementation of the overall objectives of this Agreement, in particular to enhance trading and investment opportunities arising from this Agreement;
- (b) support Tunisia's own efforts to achieve sustainable economic and social development.

2. Co-operation and assistance shall focus on sectors suffering from internal difficulties or affected by the process of liberalisation of the Tunisian economy as well as sectors likely to bring the economies of the EFTA States and Tunisia closer together, particularly those generating growth and employment.

ARTICLE 32

Methods and means

1. Co-operation and assistance shall be carried out, bilaterally or through EFTA programmes or a combination of the two.
2. Parties shall co-operate with the objective of identifying and employing the most effective methods and means for the implementation of this Chapter. To this end they may coordinate efforts with relevant international organisations.
3. Conservation of the environment shall be taken into account in the implementation of assistance in the various sectors to which it is relevant.
4. Means of co-operation and assistance may include:
 - (a) exchange of information, transfer of technology and training;
 - (b) implementation of joint actions such as seminars and workshops;
 - (c) technical and administrative assistance;
 - (d) financial co-operation, such as preferential loans and development funds.

ARTICLE 33

Fields of co-operation

Co-operation and assistance may cover any fields jointly identified by the Parties that may serve to enhance Tunisia's capacities to benefit from increased international trade and investment, including in particular:

- (a) trade promotion, trade facilitation, and promotion of market opportunities;

- (b) customs and origin matters, including vocational training in the customs field;
- (c) modernisation of economic sectors, such as fish and aquaculture, manufacturing, food industry, financial services, tourism;
- (d) technical regulations and sanitary and phytosanitary measures, including standardisation and certification; and
- (e) regulatory assistance and implementation of laws in areas such as intellectual property and public procurement.

CHAPTER IX INSTITUTIONAL AND PROCEDURAL PROVISIONS

ARTICLE 34

The Joint Committee

1. The implementation of this Agreement shall be supervised and administered by a Joint Committee. Each Party shall be represented in the Joint Committee.
2. For the purpose of the proper implementation of this Agreement, the Parties shall exchange information and, at the request of any Party, hold consultations within the Joint Committee. The Joint Committee shall keep under review the possibility of further removal of the obstacles to trade between the EFTA States and Tunisia.
3. The Joint Committee may take decisions in the cases provided for in this Agreement. On other matters the Joint Committee may make recommendations.

ARTICLE 35

Procedures of the Joint Committee

1. For the proper implementation of this Agreement the Joint Committee shall, upon request of any Party, meet whenever necessary but normally every two years.
2. The Joint Committee shall act by common agreement.
3. If a representative in the Joint Committee of a Party has accepted a decision subject to the fulfilment of constitutional requirements, the decision shall enter into force, if no later date is contained therein, on the date at which the lifting of the reservation is notified.
4. For the purpose of this Agreement the Joint Committee shall adopt its rules of procedure which shall, inter alia, contain provisions for convening meetings and for the designation of the Chairman and his/her term of office.

5. The Joint Committee may decide to set up such sub-committees and working parties, as it considers necessary to assist it in accomplishing its tasks.

ARTICLE 36

Fulfilment of obligations and consultations

1. The Parties shall take all necessary measures to ensure the fulfilment of their obligations under this Agreement. Should any divergency with respect to the interpretation and application of this Agreement arise, the Parties shall make every attempt through co-operation and consultations to arrive at a mutually satisfactory resolution.

2. Any Party may request in writing consultations with any other Party regarding any actual or proposed measure or any other matter that it considers might affect the operation of this Agreement. The Party requesting consultations shall at the same time notify the other Parties in writing thereof and supply all relevant information.

3. The consultations shall take place in the Joint Committee if any of the Parties so request within 30 days from the receipt of the notification referred to in paragraph 2, with a view to finding a commonly acceptable solution.

ARTICLE 37

Provisional measures

If an EFTA State considers that Tunisia has, or if Tunisia considers that an EFTA State has failed to fulfil an obligation under this Agreement and the Joint Committee has failed to arrive at a commonly acceptable solution within 3 months, the Party concerned may take such provisional rebalancing measures as are appropriate and strictly necessary to remedy the imbalance. Priority shall be given to such measures as will least disturb the functioning of the Agreement. The measures taken shall be notified immediately to the Parties and to the Joint Committee, which shall hold regular consultations with a view to their abolition. The measures shall be abolished when conditions no longer justify their maintenance, or, if the dispute is submitted to arbitration, when an arbitral award has been rendered and complied with.

ARTICLE 38

Arbitration

1. Disputes between the Parties, relating to the interpretation of rights and obligations under this Agreement, which have not been settled through direct consultations or in the Joint Committee within 90 days from the date of the receipt of the request for consultations, may be referred to arbitration by any Party to the dispute by means of a written notification addressed to the other Party to the dispute. A copy of this notification shall be communicated to all Parties. Where more than one Party

requests the submission to an arbitral tribunal of a dispute with the same Party relating to the same question a single arbitral tribunal should be established to consider such disputes whenever feasible.

2. The constitution and functioning of the arbitral tribunal shall be governed by Annex VI. The award of the arbitral tribunal shall be final and binding upon the Parties to the dispute.

CHAPTER X FINAL PROVISIONS

ARTICLE 39

Evolutionary clause

1. The Parties undertake to review the present Agreement in light of further developments in international economic relations, i.a. in the framework of the WTO, and to examine in this context and in the light of any relevant factor, the possibility of further developing and deepening the co-operation under this Agreement and to extend it to areas not covered therein. The Parties may instruct the Joint Committee to examine this possibility and, where appropriate, to make recommendations to them, particularly with a view to opening up negotiations.

2. Agreements resulting from the procedure referred to in paragraph 1 will be subject to ratification or approval by the Parties in accordance with their own procedures.

ARTICLE 40

Annexes and Protocols

The Annexes and the Protocols to this Agreement are an integral part of it. The Joint Committee may decide to amend the Annexes and Protocols.

ARTICLE 41

Amendments

1. Amendments to this Agreement shall, after approval by the Joint Committee, be submitted to the Parties for ratification, acceptance or approval.

2. Unless otherwise agreed by the Parties, amendments shall enter into force on the first day of the third month following the deposit of the last instrument of ratification, acceptance or approval.

3. The text of the amendments as well as the instruments of acceptance shall be deposited with the Depositary.

ARTICLE 42

Relation to other international agreements

1. This Agreement shall not preclude the maintenance or establishment of customs unions, free trade areas and arrangements for frontier trade insofar as they do not have the effect of altering the trade arrangements provided for in this Agreement.

2. The Parties confirm their rights and obligations under the WTO and the other agreements negotiated thereunder to which they are party, and under any other international agreement to which they are a party.

3. When a Party enters into a customs union or free trade agreement with a third party it shall, upon request by any other Party, be prepared to enter into consultations with the requesting Party.

ARTICLE 43

Accession

1. Any new Member of the European Free Trade Association, may accede to this Agreement, provided that the Joint Committee decides to approve its accession, on terms and conditions to be negotiated between the acceding State and the Parties concerned. The instrument of accession shall be deposited with the Depositary.

2. In relation to an acceding State, this Agreement shall enter into force on the first day of the third month following the deposit of its instrument of accession, or the approval of the terms of accession by the existing Parties, whichever is later.

ARTICLE 44

Withdrawal and expiration

1. Each Party may withdraw from this Agreement by means of a written notification to the Depositary. The withdrawal shall take effect six months after the date on which the notification is received by the Depositary.

2. Any EFTA State which withdraws from the Convention establishing the European Free Trade Association shall *ipso facto* on the same day as the withdrawal takes effect cease to be a Party to this Agreement.

ARTICLE 45

Entry into force

1. This Agreement is subject to ratification, acceptance or approval. The instruments of ratification, acceptance or approval shall be deposited with the Depositary.
2. This Agreement shall enter into force on 1 June 2005 in relation to those Signatory States which by then have deposited their instruments of ratification or acceptance with the Depositary, provided that Tunisia is among the States that have deposited their instruments of ratification or acceptance.
3. In case this Agreement does not enter into force on 1 June 2005 it shall enter into force on the first day of the second month following the latter date on which Tunisia and at least one EFTA State have deposited their instruments of ratification.
4. In relation to an EFTA State depositing its instrument of ratification, after this Agreement has entered into force, the Agreement shall enter into force on the first day of the second month following the deposit of its instrument.
5. If its constitutional requirements permit, any EFTA State may apply this Agreement provisionally. Provisional application of this Agreement under this paragraph shall be notified to the Depositary.

ARTICLE 46

Depositary

The Government of Norway shall act as Depositary.

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, being duly authorised hereto, have signed this Agreement.

Done at Geneva, this 17th day of December 2004, in two original copies, each in the English and the French languages, both texts being equally authentic. In case of conflict the English version shall prevail. One original for each language shall be deposited with the Government of Norway.

For the Republic of Iceland

For the Republic of Tunisia

.....

.....

For the Principality of Liechtenstein

.....

For the Kingdom of Norway

.....

For the Swiss Confederation

.....

ANNEX I

REFERRED TO IN ARTICLE 3

TERRITORIAL APPLICATION

e-archiv.ii

ANNEX I

REFERRED TO IN ARTICLE 3

TERRITORIAL APPLICATION

When ratifying this Agreement, the Kingdom of Norway shall have the right to exempt the territory of Svalbard from the application of this Agreement with the exception of trade in goods.

ANNEX II

REFERRED TO IN PARAGRAPH 1(a) OF ARTICLE 4

PRODUCTS NOT COVERED BY THE AGREEMENT

ANNEX II

REFERRED TO IN PARAGRAPH 1(a) OF ARTICLE 4

PRODUCTS NOT COVERED BY THE AGREEMENT

Products to which Article 4 (1) (a) does not apply when imported into an EFTA State as specified for each product.

HS Heading	Description of products	Excluded when imported into
35.01	Casein, caseinates and other casein derivatives; casein glues.	Liechtenstein Switzerland
35.02	Albumins (including concentrates of two or more whey proteins, containing by weight more than 80 % whey proteins, calculated on the dry matter), albuminates and other albumin derivatives:	
	- Egg albumin:	
3502.11	-- Dried	All EFTA States
3502.19	-- Other	All EFTA States
3502.20	- Milk albumin, including concentrates of two or more whey proteins	Norway, Iceland
3502.90	- Other	Norway
35.05	Dextrins and other modified starches (for example, pregelatinised or esterified starches); glues based on starches, or on dextrins or other modified starches:	
ex 3505.10	- Dextrins and other modified starches, for animal feeding	Liechtenstein Switzerland
ex 3505.20	- Glues, for animal feeding	Liechtenstein Switzerland

HS Heading	Description of products	Excluded when imported into
35.06	<p>Prepared glues and other prepared adhesives, not elsewhere specified or included; products suitable for use as glues or adhesives, put up for retail sale as glues or adhesives, not exceeding a net weight of 1 kg:</p>	
	- Other:	
ex 3506.99	-- Other, for animal feeding	Liechtenstein Switzerland
38.09	<p>Finishing agents, dye carriers to accelerate the dyeing or fixing of dyestuffs and other products and preparations (for example, dressings and mordants), of a kind used in the textile, paper, leather or like industries, not elsewhere specified or included:</p>	
ex 3809.10	- With a basis of amylaceous substances, for animal feeding	Liechtenstein Switzerland
38.23	<p>Industrial monocarboxylic fatty acids; acid oils from refining; industrial fatty alcohols:</p>	
	- Industrial monocarboxylic fatty acids; acid oils from refining:	
ex 3823.11	-- Stearic acid, for animal feeding	Norway Liechtenstein Switzerland
ex 3823.12	-- Oleic acid, for animal feeding	Norway Liechtenstein Switzerland
ex 3823.13	-- Tall oil fatty acids, for animal feeding	Norway
ex 3823.19	-- Other, for animal feeding	Norway Liechtenstein Switzerland
ex 3823.70	- Industrial fatty alcohols, for animal feeding	Norway

HS Heading	Description of products	Excluded when imported into
38.24	Prepared binders for foundry moulds or cores; chemical products and preparations of the chemical or allied industries (including those consisting of mixtures of natural products), not elsewhere specified or included:	
ex 3824.10	- Prepared binders for foundry moulds or cores, for animal feeding	Liechtenstein Switzerland
ex 3824.90	- Other, for animal feeding	Liechtenstein Switzerland
38.25	Residual products of the chemical or allied industries, not elsewhere specified or included; municipal waste; sewage sludge; other wastes specified in Note 6 to this Chapter:	
ex 3825.90	- Other, for animal feeding	Liechtenstein Switzerland

ANNEX III

REFERRED TO IN PARAGRAPH 1 (c) OF ARTICLE 4

FISH AND OTHER MARINE PRODUCTS

e-archivii

ANNEX III

REFERRED TO IN PARAGRAPH 1 (c) OF ARTICLE 4

FISH AND OTHER MARINE PRODUCTS

Article 1

Fish and other marine products listed in Table 1 are covered by the provisions of this Agreement, except as otherwise provided for in this Annex.

Table 1

Heading No. (HS)	H.S. Code	Description of products
02.08		Other meat and edible meat offal, fresh, chilled or frozen.
	ex 0208.40	- Of whales, dolphins and porpoises (mammals of the order Catacea); of manatees and dugongs (mammals of the order Sirenia): -- Of whales ¹
Chapter 3		Fish and crustaceans, molluscs and other aquatic invertebrates.
15.04		Fats and oils and their fractions, of fish or marine mammals, whether or not refined, but not chemically modified.¹
15.16		Animal or vegetable fats and oils and their fractions, partly or wholly hydrogenated, inter-esterified, re-esterified or elaidinised, whether or not refined, but not further prepared.
	ex 1516.10	- Animal fats and oils and their fractions: -- Obtained entirely from fish or marine mammals ¹

¹ Import ban for whale products is applied by Liechtenstein and Switzerland on the basis of the CITES Convention.

Heading No. (HS)	H.S. Code	Description of products
16.03	ex 1603.00	<p>Extracts and juices of meat, fish or crustaceans, molluscs or other aquatic invertebrates.</p> <p>- Extracts and juices of whale meat, fish or crustaceans, molluscs or other aquatic invertebrates¹</p>
16.04		<p>Prepared or preserved fish; caviar and caviar substitutes prepared from fish eggs.</p>
16.05		<p>Crustaceans, molluscs and other aquatic invertebrates, prepared or preserved.</p>
23.01	ex 2301.10	<p>Flours, meals and pellets, of meat or meat offal, of fish or of crustaceans, molluscs or other aquatic invertebrates, unfit for human consumption; greaves.</p>
	2301.20	<p>- Flours, meals and pellets, of meat or meat offal; greaves:</p> <p>-- Of whale¹</p> <p>- Flours, meals and pellets of fish or of crustaceans, molluscs or other aquatic invertebrates</p>
23.09	ex 2309.90	<p>Preparations of a kind used in animal feeding.</p> <p>- Other:</p> <p>-- Fish solubles</p>

Article 2

On the date of entry into force of this Agreement the EFTA States shall eliminate customs duties on imports of products listed in Table 1 originating in Tunisia, except as specified in Article 3 of this Annex.

Article 3

Switzerland, including the territory of Liechtenstein, may maintain customs duties on imports of products listed in Table 2 originating in Tunisia.

¹ Import ban for whale products is applied by Liechtenstein and Switzerland on the basis of the CITES Convention.

Table 2

Heading No.	Description of products
ex 15.04 and 15.16.10	Fats and oils for human consumption
ex 23.01.10 and 23.01.20	Feedingstuffs for production animals
ex 23.09.90	Feedingstuffs for production animals

Article 4

1. On the date of entry into force of this Agreement, customs duties on imports into Tunisia of products originating in an EFTA State shall be reduced to 10 per cent ad valorem within the limit of annual quotas of 100 tons allocated to each of the two categories A and B listed in Table 3.

Table 3

Heading No.	Tunisian tariff No.	Description of products	Category
03.01		Poissons vivants	
	0301.919000	Truites des espèces salmo trutta, oncorhynchus mykiss, oncorhynchus clarki, oncorhynchus aguabonita, oncorhynchus gilae	B
	0301.991100	Saumons du pacifique (Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorboscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tschawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus), saumons de l'Atlantique (salmon salar) et saumons du danube (Hucho hucho), vivants, d'eau douce	A
	ex 0301.999000	Autres poissons vivants, de mer Cod (Gadus morhua)	B
03.02		Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du N° 03.04:	

Heading No.	Tunisian tariff No.	Description of products	Category
	0302.111000	Truites des espèces oncorhynchus apache et oncorhynchus chrysogaster, frais ou réfrigérés, à l'exception des filets et chair de poissons du N° 03.04 et à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	B
	0302.119000	Truites des espèces salmo trutta, oncorhynchus mykiss, oncorhynchus clarki, oncorhynchus aguabonita, oncorhynchus gilae, frais ou réfrigérés, à l'exception des filets et chair de poissons du N° 03.04 et à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	B
	0302.120000	Saumons du pacifique (Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorboscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus), saumons de l'Atlantique (salmon salar) et saumons du danube (Hucho hucho), frais ou réfrigérés, à l'exception des filets et chair de poissons du N° 03.04 et à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	A
	0302.501000	Morues de l'espèce Gadus morhua, frais ou réfrigérés, à l'exception des filets et chair de poissons du N° 03.04 et à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	B
	0302.693100	Rascasses du Nord ou sébastes (Sebastes spp), de l'espèce sébastes marinus, de mer, frais ou réfrigérés, à l'exception des filets et chair de poissons du N° 03.04 et à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	B
03.03		Poissons congelés, à l'exception des filets de poisson et autre chair de poissons du No 03.04 :	
	0303.211000	Truites des espèces oncorhynchus apache, et oncorhynchus chrysogaster), à l'exception des filets et autre chair de poissons du No 03.04 et à l'exclusion des foies, oeufs et laitances, congelés	B

Heading No.	Tunisian tariff No.	Description of products	Category
	0303.219000	Truites des espèces salmo trutta, oncorhynchus mykiss, oncorhynchus clarki, oncorhynchus aguabonita, oncorhynchus gilae, à l'exception des filets et autre chair de poissons du No 03.04 et à l'exclusion des foies, oeufs et laitances, congelés	B
	0303.220000	Saumons de l'Atlantique (Salmo salar) et saumons du Danube (Hucho hucho), à l'exception des filets et autre chair de poissons du No 03.04 et à l'exclusion des foies, oeufs et laitances, congelés	A
	0303.601100	Morues de l'espèce Gadus morhua, congelés, à l'exception des filets et autre chair de poissons du N° 03.04 et à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	B
	0303.793500	Rascasses du Nord ou sébastes (Sébastes spp) de l'espèce Sebastes marinus, congelés, à l'exception des filets et autre chair de poissons du N° 03.04 et à l'exclusion des foies, œufs et laitances	B
03.04		Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés :	
	0304.101100	Filets de truites des espèces Salmo trutta, oncorhynchus mykiss, oncorhynchus clarki, oncorhynchus aguabonita et oncorhynchus gilae, d'eau douce, frais ou réfrigérés	B
	0304.101300	Filets de Saumons du pacifique (Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus), saumons de l'Atlantique (salmon salar) et saumons du danube (Hycho Hucho), d'eau douce, frais ou réfrigérés	A
	0304.103100	Filets de morues (Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus) et des poissons de l'espèce boréogadus saida, frais ou réfrigérés	B
	0304.103500	Filets de rascasses du Nord ou sébastes (Sébastes spp), frais ou réfrigérés	B

Heading No.	Tunisian tariff No.	Description of products	Category
	0304.201100	Filets congelés, de truites d'eau douce des espèces <i>Salmo trutta</i> , <i>oncorhynchus mykiss</i> , <i>oncorhynchus clarki</i> , <i>oncorhynchus aguabonita</i> et <i>oncorhynchus gilae</i>	B
	0304.201300	Filets congelés, de Saumons du pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>salmon salar</i>) et saumons du danube (<i>Hycho Hucho</i>), d'eau douce	A
	0304.202100	Filets congelés, de morues de l'espèce <i>Gadus macrocephalus</i>	B
	0304.202900	Filets congelés, de morues de l'espèce <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> et des poissons de l'espèce <i>Boréogadus saida</i>	B
	0304.203500	Filets congelés, de rascasses du Nord ou sébastes (<i>Sébastes spp</i>) de l'espèce <i>Sébastes marinus</i>	B
	0304.903100	Autre chair congelée de rascasses du Nord ou sébastes (<i>Sébastes spp</i>)	B
	0304.903500	Autre chair congelée de morues de l'espèce <i>Gadus macrocephalus</i>	B
	0304.903800	Autre chair congelée de morues de l'espèce <i>Gadus morhua</i>	B
03.05		Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine :	
	0305.301100	Filets de morues de l'espèce <i>Gadus macrocephalus</i> , séchés, salés ou en saumure, mais non fumés	B

Heading No.	Tunisian tariff No.	Description of products	Category
	0305.301900	Filets de morues de l'espèce <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> et des poissons de l'espèce <i>Boréogadus saida</i> , séchés, salés ou en saumure, mais non fumés.	B
	0305.303000	Filets de Saumons du pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorboscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>salmon salar</i>) et saumons du danube (<i>Hucho Hucho</i>), salés ou en saumure	A
	0305.410000	Saumons du pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorboscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>salmon salar</i>) et saumons du danube (<i>Hucho Hucho</i>), fumés, y compris les filets	A
	0305.494500	Truites (<i>salmo trutta</i> , <i>oncorhynchus mykiss</i> , <i>oncorhynchus clarki</i> , <i>oncorhynchus aguabonita</i> , <i>oncorhynchus gilae</i> , <i>oncorhynchus apache</i> , et <i>oncorhynchus chrysogaster</i>), fumés, y compris les filets	B
	0305.511000	Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>), séchées, non salées et non fumés	B
	0305.519000	Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>), séchées et salées et non fumés	B
	0305.599001	Saumons, séchés, même salés mais non fumés	A
	0305.620000	Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>), salés mais non séchés ni fumés et morues en saumure	B

Heading No.	Tunisian tariff No.	Description of products	Category	
15.04	0305.695000	Saumons du pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorboscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>salmon salar</i>) et saumons du danube (<i>Hucho Hucho</i>), salés mais non séchés ni fumés et ou en saumure	A	
		Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées :		
		1504.101010	Huile de foies de morue et ses fractions, d'une teneur en vitamine A égale ou inférieure à 2500 unités internationales par gramme, même raffinée mais non chimiquement modifiée	B
		1504.101090	Huile de foies d'autres poissons et leurs fractions, d'une teneur en vitamine A égale ou inférieure à 2500 unités internationales par gramme, même raffinée mais non chimiquement modifiée	B
		1504.109100	Huile de foies de flétans et ses fractions, d'une teneur en vitamine A supérieure à 2500 unités internationales par gramme, même raffinée mais non chimiquement modifiée	B
		1504.109910	Huile de foies de morue et ses fractions, d'une teneur en vitamine A supérieure à 2500 unités internationales par gramme, même raffinée mais non chimiquement modifiée	B
1504.109990	Huile de foies d'autres poissons et leurs fractions, d'une teneur en vitamine A supérieure à 2500 unités internationales par gramme, même raffinée mais non chimiquement modifiée	B		

2. Five years after the entry into force of this Agreement the Joint Committee shall review the situation in the fishery sector in Tunisia. In light of the situation the Joint Committee shall decide on the time schedule for the progressive reduction of tariffs on fish and other marine products covered by this Agreement imported into Tunisia with the aim to achieve the objectives of Article 1.2.(a) of this Agreement.

3. In the case that the Joint Committee does not agree on a time schedule, the Parties shall meet regularly every two years with the aim of achieving the objective set out in paragraph 2.

4. The total dismantling of tariffs on fishery products, originating in an EFTA State and imported into Tunisia, is foreseen no later than 18 years after the entry into force of this Agreement.

5. Each Party declares its willingness to consider the possibility of reducing its customs duties more rapidly than is provided for in this Article, or otherwise improve the conditions for access, if its general and sectoral economic situation and related policies so permit.

Article 5

1. If serious economic, societal or environmental difficulties in the fisheries sector of a nature liable to persist are arising, Tunisia may unilaterally take appropriate measures under the conditions and procedures set out in Article 6.

2. Such safeguard measures shall be restricted with regard to their scope and duration to what is strictly necessary in order to remedy the situation. Priority shall be given to such measures as will least disturb the functioning of this Agreement.

3. The safeguard measures shall apply with regard to all Parties.

4. This Article is without prejudice to the application of Articles 18, 19, 20, 21 and 22 of this Agreement.

Article 6

1. If Tunisia considers taking safeguard measures under Article 5, it shall, without delay, notify the other Parties through the Joint Committee and shall provide all relevant information.

2. The Parties shall immediately enter into consultations in the Joint Committee with a view to finding a commonly acceptable solution.

3. Tunisia may not take safeguard measures until one month has elapsed after the date of notification under paragraph 1, unless the consultation procedure under paragraph 2 has been concluded before the expiration of the stated time limit. When exceptional circumstances requiring immediate action exclude prior examination, Tunisia may apply forthwith the protective measures strictly necessary to remedy the situation.

4. Tunisia shall, without delay, notify the measures taken to the Joint Committee and shall provide all relevant information.

5. The safeguard measures taken shall be the subject of consultations in the Joint Committee at least once every year from the date of their adoption with a view to their abolition before the date of expiry envisaged, or to the limitation of their scope of application.

6. Each Party may at any time request the Joint Committee to review such measures.

e-archiv.it

ANNEX IV

REFERRED TO IN PARAGRAPH 3 OF ARTICLE 6

CUSTOMS DUTIES ON IMPORTS AND
CHARGES HAVING EQUIVALENT EFFECT

e-archiv

ANNEX IV

REFERRED TO IN PARAGRAPH 3 OF ARTICLE 6

CUSTOMS DUTIES ON IMPORTS AND CHARGES HAVING EQUIVALENT EFFECT

1. Customs duties on imports into Tunisia, and charges having equivalent effect, of products originating in an EFTA State listed in this Annex under category A are eliminated upon the entry into force of this Agreement.
 2. Customs duties on imports into Tunisia, and charges having equivalent effect, of products originating in an EFTA State listed in this Annex under category B shall be gradually eliminated in accordance with the following schedule:
 - On 1 July 2005 to 20 % of the basic duty,
 - On 1 July 2006 to 12 % of the basic duty,
 - On 1 July 2007 to 4 % of the basic duty,
 - On 1 July 2008 the remaining duties shall be abolished.
 3. Customs duties on imports into Tunisia, and charges having equivalent effect, of products originating in an EFTA State listed in this Annex under category C shall be gradually eliminated in accordance with the following schedule:
 - On 1 July 2005 to 33 % of the basic duty,
 - On 1 July 2006 to 22 % of the basic duty,
 - On 1 July 2007 to 11 % of the basic duty,
 - On 1 July 2008 the remaining duties shall be abolished.
 4. Customs duties on imports into Tunisia, and charges having equivalent effect, of products originating in an EFTA State listed in this Annex under category D shall be abolished in accordance with the relevant schedule on the basis of a Decision of the Joint Committee.
 5. For products listed in this Annex originating in an EFTA State, Tunisia shall accord treatment no less favorable than that accorded to like products originating in the European Community. Tunisia also undertakes to promptly notify the EFTA States of decisions on any change in the treatment accorded to the European Community for the products listed in paragraphs 1 to 4 of this Annex. The Joint Committee shall without delay adopt the necessary amendments to this Annex.
-

NDP	Description	
25010010007	EAU DE MER ET EAUX MÈRES DE SALINES *	A
25010031100	CHLORURE DE SODIUM PUR DESTINÉS A LA TRANSFORMATION CHIMIQUE (SÉPARATION NA DE CL) POUR LA FABRICATION D'AUTRES PRODUITS *	A
25010031917	SEL GEMME PUR DESTINÉS A LA TRANSFORMATION CHIMIQUE (SÉPARATION NA DE CL) POUR LA FABRICATION D'AUTRES PRODUITS *	A
25010031928	SEL DE SALINE PUR DESTINÉS A LA TRANSFORMATION CHIMIQUE (SÉPARATION NA DE CL) POUR LA FABRICATION D'AUTRES PRODUITS *	A
25010031995	SEL MARIN PUR DESTINÉS A LA TRANSFORMATION CHIMIQUE (SÉPARATION NA DE CL) POUR LA FABRICATION D'AUTRES PRODUITS *	A
25010051108	CHLORURE DE SODIUM PUR DÉNATURÉS OU DESTINÉS A D'AUTRES USAGES INDUSTRIELS (Y COMPRIS LE RAFFINAGE), A L'EXCLUSION DE LA CONSERVATION OU LA PRÉPARATION DE PRODUITS DESTINÉS A L'ALIMENTATION HUMAINE OU ANIMALE *	A
25010051915	SEL GEMME PUR DÉNATURÉS OU DESTINÉS A D'AUTRES USAGES INDUSTRIELS (Y COMPRIS LE RAFFINAGE), A L'EXCLUSION DE LA CONSERVATION OU LA PRÉPARATION DE PRODUITS DESTINÉS A L'ALIMENTATION HUMAINE OU ANIMALE *	A
25010051926	SEL DE SALINE PUR DÉNATURÉS OU DESTINÉS A D'AUTRES USAGES INDUSTRIELS (Y COMPRIS LE RAFFINAGE), A L'EXCLUSION DE LA CONSERVATION OU LA PRÉPARATION DE PRODUITS DESTINÉS A L'ALIMENTATION HUMAINE OU ANIMALE *	A
25010051993	SEL MARIN PUR DÉNATURÉS OU DESTINÉS A D'AUTRES USAGES INDUSTRIELS (Y COMPRIS LE RAFFINAGE), A L'EXCLUSION DE LA CONSERVATION OU LA PRÉPARATION DE PRODUITS DESTINÉS A L'ALIMENTATION HUMAINE OU ANIMALE *	A
25010091002	SEL PROPRE A L'ALIMENTATION HUMAINE *	A
25010099108	AUTRES CHLORURE DE SODIUM PUR *	A
25010099915	AUTRES SEL GEMME *	A
25010099926	AUTRES SEL DE SALINE *	A
25010099993	AUTRES SEL MARIN *	A
25020000000	PYRITES DE FER NON GRILLÉES *	A
25030010012	SOUFRES BRUTS A USAGE AGRICOLE *	B
25030010045	SOUFRES BRUTS DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	B
25030010056	SOUFRES NON RAFFINÉS A USAGE AGRICOLE *	B
25030010090	SOUFRES NON RAFFINÉS DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	B
25030090003	AUTRES SOUFRES DE TOUTE ESPÈCE, A L'EXCLUSION DU SOUFRE SUBLIMÉ, DU SOUFRE PRÉCIPITÉ ET DU SOUFRE COLLOÏDAL *	B
25041000000	GRAPHITE NATUREL PRÉSENTÉES EN POUDRE OU EN PAILLETES *	A
25049000008	GRAPHITE NATUREL PRÉSENTÉES AUTREMENT *	A
25051000007	SABLES SILICIEUX ET SABLES QUARTZEUX *	A
25059000005	AUTRES SABLES NATURELS DE TOUTE ESPÈCE, MEME COLORÉS, A L'EXCLUSION DES SABLES MÉTALLIFÈRES DU CHAPITRE 26 *	A
25061000004	QUARTZ (AUTRES QUE LES SABLES NATURELS) *	A
25062100005	QUARTZITES BRUTS OU DÉGROSSIES *	A
25062900005	QUARTZITES SIMPLEMENT DÉBITÉES, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOCS OU EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE *	A

NDP	Description	
25070020105	KAOLIN BRUT *	A
25070020901	KAOLIN CALCINÉ OU PULVÉRISÉ *	A
25070080109	AUTRES ARGILES KAOLINIQUES BRUT *	A
25070080905	AUTRES ARGILES KAOLINIQUES, CALCINÉS OU PULVÉRISÉS *	A
25081000008	BENTONITE *	A
25082000004	TERRES DÉCOLORANTES ET TERRES A FOULON *	A
25083000000	ARGILES RÉFRACTAIRES *	A
25084000108	TFAL GHASSOUL *	A
25084000904	AUTRES ARGILES, A L'EXCLUSION DES ARGILES EXPANSÉES DU N° 68.07 *	A
25085000002	ANDALOUSITE, CYANITE ET SILLIMANITE *	A
25086000008	MULLITE *	A
25087010008	TERRE DE CHAMOTTE *	A
25087090000	TERRE DE DINAS *	A
25090000010	CRAIE DESTINÉS ALA FABRICATION D'ALIMENTS COMPOSÉS POUR LA NOURRITURE DU BÉTAIL, Y COMPRIS LES ANIMAUX DE BASSE-COUR *	A
25090000098	CRAIE DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	A
25101000011	PHOSPHATES DE CALCIUM NATURELS, NON MOULUS *	B
25101000022	PHOSPHATES ALUMINOCALCIQUES NATURELS, NON MOULUS *	B
25101000099	APATITE ET CRAIES PHOSPHATÉES, NON MOULUS *	B
25102000017	PHOSPHATES DE CALCIUM NATURELS, MOULUS *	B
25102000028	PHOSPHATES ALUMINOCALCIQUES NATURELS, MOULUS *	B
25102000095	APATITE ET CRAIES PHOSPHATÉES, MOULUS *	B
25111000109	SULFATE DE BARYUM NATUREL(BARYTINE),EN ROCHE *	B
25111000905	SULFAT DE BARYUM NATUREL (BARYTINE), BROYÉ OU PULVÉRISÉ *	B
25112000003	CARBONATE DE BARYUM NATUREL (WITHÉRITE), MEME CALCINÉ, A L'EXCLUSION DE L'OXYDE DE BARYUM DU N°28.16 *	A
25120000019	KIESELGUHR D'UNE DENSITÉ APPARENTE N'EXCÉDANT PAS 1 *	A
25120000097	AUTRES FARINES SILICEUSES FOSSILES ET AUTRES TERRES SILICEUSES ANALOGUES,D'UNE DENSITÉ APPARENTE N'EXCÉDANT PAS 1, MEME CALCINÉES *	A
25131100006	PIERRE PONCE BRUTE OU MORCEAUX IRRÉGULIERS, Y COMPRIS LA PIERRE BRUTE OU EN MORCEAUX IRRÉGULIERS, Y COMPRIS LA PIERRE PONCE CONCASSÉE (GRAVIERS DE PIERRE PONCE OU "BIMSKIES") *	A
25131900006	AUTRES PIERRES PONCES *	A
25132000018	ÉMERI, BRUT OU EN MORCEAUX IRRÉGULIERS *	A

NDP	Description	
25132000029	AUTRES ÉMERI *	A
25132000030	CORINDON ET GRENAT NATURELS, BRUTS OU EN MORCEAUX IRRÉGULIERS *	A
25132000041	AUTRES CORINDON ET GRENAT NATURELS *	A
25132000085	AUTRES ABRASIFS NATURELS, BRUTS OU EN MORCEAUX IRRÉGULIERS *	A
25132000096	AUTRES ABRASIFS NATURELS, AUTRES *	A
25140000002	ARDOISE, MEME DÉGROSSIE OU SIPLEMENT DÉBITÉE, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOCS OU EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE *	A
25151100011	MARBRES BRUTS OU DÉGROSSIS *	B
25151100099	TRAVERTINS BRUTS OU DÉGROSSIS *	B
25151220105	MARBRE, SIMPLEMENT DÉBITÉS, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 4 CM *	C
25151220901	TRAVERTIN, SIMPLEMENT DÉBITÉS, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 4 CM. *	C
25151250107	MARBRE, SIMPLEMENT DÉBITÉS, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 4 CM MAIS N'EXCÉDANT PAS 25 CM *	C
25151250903	TRAVETIN, SIMPLEMENT DÉBITÉS, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 4 CM MAIS N'EXCÉDANT PAS 25 CM *	C
25151290114	MARBRE, SIMPLEMENT DÉBITÉS, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOC *	C
25151290192	MARBRE, SIMPLEMENT DÉBITÉS, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN PLAQUE DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 25 CM *	C
25151290909	TRAVETIN, SIMPLEMENT DÉBITÉS, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOC OU EN PLAQUE DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 25 CM *	C
25152000012	ÉCAUSSINES ET AUTRES PIERRES CALCAIRES DE TAILLE OU DE CONSTRUCTION D'UNE DENSITÉ APPARENTE SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 2,5 ET ALBATRE, EN BLOC, BRUT OU DÉGROSSIS *	B
25152000090	ÉCAUSSINES ET AUTRES PIERRES CALCAIRES DE TAILLE OU DE CONSTRUCTION D'UNE DENSITÉ APPARENTE SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 2,5 ET ALBATRE, SIMPLEMENT DÉBITÉS PAR SCIAGE OU AUTREMENT EN PLAQUES, DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE *	B
25161100007	GRANIT EN BLOC BRUT OU DÉGROSSI *	A
25161210006	GRANIT SIMPLEMENT DÉBITÉ, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU INFÉRIEURE A 25 CM *	A
25161290019	GRANIT SIMPLEMENT DÉBITÉ, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOC *	A
25161290097	GRANIT SIMPLEMENT DÉBITÉ, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 25 CM *	A
25162100003	GRÈS EN BLOCS, BRUTS OU DÉGROSSIS *	A
25162200019	GRÈS SIMPLEMENT DÉBITÉ, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOCS *	A
25162200097	GRÈS SIMPLEMENT DÉBITÉ, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE *	A
25162290015	Nomenclature inconnu	A
25162290093	Nomenclature inconnu	A

NDP	Description	
25169000102	AUTRES PIERRES DE TAILLE OU DE CONSTRUCTION, EN BLOCS OU EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE, SIMPLEMENT DÉBITÉES, PAR SCIAGE OU AUTREMENT *	B
25169000908	AUTRES PIERRES DE TAILLE OU DE CONSTRUCTION, EN BLOCS BRUTS OU DÉGROSSIS *	B
25169090108	Nomenclature inconnu	B
25169090904	Nomenclature inconnu	B
25171010014	CAILLOUX, GRAVIERS, DES TYPES GÉNÉRALEMENT UTILISÉS POUR LE BÉTONNAGE OU POUR L'EMPIERREMENT DES ROUTES, DES VOIES FERRÉES OU AUTRES BALLASTS *	A
25171010025	SILEX, MEME TRAITÉS THERMIQUEMENT *	A
25171010092	GALET, MEME TRAITÉS THERMIQUEMENT *	A
25171020007	DOLOMIE ET PIERRES A CHAUX, CONCASSÉES, DES TYPES GÉNÉRALEMENT UTILISÉS POUR LE BÉTONNAGE OU POUR L'EMPIERREMENT DES ROUTES; DES VOIES FERRÉES OU AUTRES BALLASTS *	A
25171080001	AUTRES PIERRES CONCASSÉES, DES TYPES GÉNÉRALEMENT UTILISÉS POUR LE BÉTONNAGE OU POUR L'EMPIERREMENT DES ROUTES, DES VOIES FERRÉES OU AUTRES BALLASTS *	A
25172000005	MACADAM DE LAITIER, DE SCORIES OU DE DÉCHETS INDUSTRIELS SIMILAIRES, MEME COMPRENANT DES MATIÈRES CITÉES DANS LE N°2517.10 *	A
25173000001	TARMACADAM *	A
25174100013	GRANULES, ÉCLATS DE MARBRE, MEME TRAITÉS THERMIQUEMENT *	A
25174100091	POUDRES DE MARBRE, MEME TRAITÉS THERMIQUEMENT *	A
25174900013	GRANULES, ÉCLATS DES AUTRES PIERRES DU N° 25.15, MEME TRAITÉS THERMIQUEMENT *	A
25174900024	GRANULES, ÉCLATS DES PIERRES DU N° 25.16, MEME TRAITÉS THERMIQUEMENT *	A
25174900080	POUDRES DES AUTRES PIERRES DU N°25.15, MEME TRAITÉS THERMIQUEMENT *	A
25174900091	POUDRES DES AUTRES PIERRES DU N° 25.16, MEME TRAITÉS THERMIQUEMENT	A
25181000006	DOLOMIE NON CALCINÉE NI FRITTÉE, DITE "CRUE" DÉGROSSIE OU SIMPLEMENT DÉBITÉE, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOCS OU EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE *	A
25182000013	DOLOMIE CALCINÉE *	A
25182000091	DOLOMIE FRITTÉE *	A
25183000008	PISE DE DOLOMIE *	A
25191000003	CARBONATE DE MAGNÉSIUM NATUREL (MAGNÉSITE) *	A
25199010005	OXYDE DE MAGNÉSIUM AUTRE QUE LE CARBONATE DE MAGNÉSIUM (MAGNÉSITE) CALCINÉ *	A
25199030003	MAGNÉSIE CALCINÉE A MORT (FRITTÉE), MEME CONTENANT DE FAIBLES QUANTITÉS D'AUTRES OXYDES AJOUTÉS AVANT LE FRITTAGE *	A
25199090018	MAGNÉSIE ÉLECTROFONDUE *	A
25199090096	AUTRE OXYDE DE MAGNÉSIUM, MEME CHIMIQUEMENT PUR *	A
25201000008	GYPSE ; ANHYDRITE *	A

NDP	Description	
25202010008	PLATRES DE CONSTRUCTION *	B
25202090000	AUTRES PLATRES, MEME COLORÉS OU ADDITIONNÉS DE FAIBLES QUANTITÉS D'ACCÉLÉRATEURS OU DE RETARDATEURS, A L'EXCLUSION DES PLATRES SPÉCIALEMENT PRÉPARÉS POUR L'ART DENTAIRE *	B
25210000009	CASTINES ; PIERRES A CHAUX OU A CIMENT *	A
25221000002	CHAUX VIVE A L'EXCLUSION DE L'OXYDE ET DE L'HYDROXYDE DE CALCIUM DU N° 28.25 *	B
25222000008	CHAUX ÉTEINTE A L'EXCLUSION DE L'OXYDE ET DE L'HYDROXYDE DE CALCIUM DU N° 28.25 *	C
25223000004	CHAUX HYDRAULIQUE A L'EXCLUSION DE L'OXYDE ET DE L'HYDROXYDE DE CALCIUM DU N° 28.25 *	C
25231000009	CIMENTS NON PULVÉRISÉS DITS "CLINKERS" *	C
25232100000	CIMENTS PORTLAND BLANCS, MEME COLORÉS ARTIFICIELLEMENT *	C
25232900000	AUTRES CIMENTS PORTLAND, MEME COLORÉS ARTIFICIELLEMENT *	C
25233000001	CIMENTS ALUMINEUX *	A
25239010001	CIMENTS DE HAUTS FOURNEAUX *	C
25239030009	CIMENTS POUZZOLANIQUES *	C
25239090105	CIMENTS HYDRAULIQUES A PRISE RAPIDE DIT "PROMPT" *	C
25239090912	CIMENTS HYDRAULIQUES A PRISE LENTE *	C
25239090923	CIMENTS HYDRAULIQUES AYANT DES PROPRIÉTÉS D'ÉTANCHEMENT *	C
25239090934	CIMENTS HYDRAULIQUES HAUTEMENT RÉSISTANTS AUX SULFATES *	C
25239090945	CIMENTS HYDRAULIQUES A USAGE DANS LES Puits DE PÉTROLE *	C
25239090990	AUTRES CIMENTS HYDROLIQUES *	C
25240030002	AMIANTE (ASBESTE) EN FIBRES, EN FLOCONS OU EN POUDRE *	A
25240080002	AUTRES AMIANTE (ASBESTE) *	A
25251000003	MICA BRUT OU CLIVÉ EN FEUILLES OU LAMELLES IRRÉGULIÈRES *	A
25252000009	MICA EN POUDRE *	A
25253000005	DÉCHETS DE MICA *	A
25261000011	STÉATITE NATURELLE, BRUTE MEME DÉGROSSIE OU SIMPLEMENT DÉBITÉ PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOCS OU EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE *	A
25261000066	TALC, NON BROYÉS NI PULVÉRISÉS, A USAGE AGRICOLE, AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE *	A
25261000077	AUTRES TALC, NON BROYÉS NI PULVÉRISÉS, A USAGE AGRICOLE *	A
25261000099	TALCS NON BROYÉS NI PULVÉRISÉS, DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	A
25262000017	STÉATITE NATURELLE, BROYÉS OU PULVÉRISÉS *	A

NDP	Description	
25262000062	TALC, BROYÉS OU PULVÉRISÉS, A USAGE AGRICOLE, AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE *	A
25262000073	AUTRE TALC, BROYÉS OU PULVÉRISÉS, A USAGE AGRICOLE *	A
25262000095	TALC BROYÉS OU PULVÉRISÉ, DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	A
25281000004	BORATES DE SODIUM NATURELS ET LEURS CONCENTRÉS (MEME CALCINÉS), A L'EXCLUSION DES BORATES EXTRAITS DES SAUMURES NATURELLES *	A
25289000013	AUTRES BORATES NATURELS ET LEURS CONCENTRÉS (MEME CALCINÉS), A L'EXCLUSION DES BORATES EXTRAITS DES SAUMURES NATURELLES *	A
25289000091	ACIDE BORIQUE NATUREL TITRANT AU MAXIMUM 85% DE H3 BO3 SUR PRODUIT SEC *	A
25291000001	FELDSPATH *	A
25292100002	SPATH FLUOR CONTENANT EN POIDS 97% OU MOINS DE FLUORURE DE CALCIUM *	A
25292200007	SPATH FLUOR CONTENANT EN POIDS PLUS DE 97% DE FLUORURE DE CALCIUM *	A
25293000003	LEUCITE ; NÉPHELINE ET NÉPHELINE SYÉNITE *	A
25301010000	PERLITE, NON EXPANSÉES *	A
25301090002	VERMICULITE ET CHLORITES, NON EXPANSÉES *	A
25302000002	KIÉSÉRITE, EPSOMITE (SULFATES DE MAGNÉSIUM NATURELS) *	A
25309020002	SÉPIOLITE *	A
25309098106	OXYDES DE FER MICACÉS NATURELS *	B
25309098913	ÉCUME DE MER NATURELLE (MEME EN MORCEAUX POLIS) ET AMBRE (SUCCIN) *	A
25309098924	ÉCUME DE MER ET AMBRE RECONSTITUÉS EN PLAQUETTES, BAGUETTES, BATONS ET FORMES SIMILAIRES, SIMPLEMENT MOULÉS, JAIS *	A
25309098935	SULFURES D'ARSENIC NATURELS *	A
25309098946	MINÉRAIS CONTENANT DU LITHEME ET DU STOUTHIMUM *	A
25309098957	CARBONATE DE SODIUM NATUREL (SEL-NATRON) *	A
25309098968	DÉBRITS ET TESSONS DE POTERIE *	A
25309098979	AUTRES MINÉRAIS DES MÉTAUX RADIO-ACTIFS ET DES MÉTAUX DES TERRES RARES, AUTRES QUE LA PECHBLENDE ET LES MONAZITES *	A
25309098980	TERRES COLORANTES, MEME CALCINÉES OU MELANGÉES ENTRE ELLES *	A
25309098991	AUTRES MATIÈRES MINÉRALES, NON DÉNOMMÉES NI COMPRIS AILLEURS, Y COMPRIS LES TERRES DE JARDINS, DE BRUYÈRE, DE MARAIS, LA MARNE, LE LIMON ET LE TERREAU, EMPLOYÉS DANS L'AGRICULTURE *	A
26011100003	MINÉRAIS DE FER ET LEURS CONCENTRÉS, AUTRES QUE LES PYRITES DE FER GRILLÉES, NON AGGLOMÉRÉS *	A
26011200008	MINÉRAIS DE FER ET LEURS CONCENTRÉS, AUTRES QUE LES PYRITES DE FER GRILLÉES, AGGLOMÉRÉS *	A
26012000004	PYRITES DE FER GRILLÉS (CENDRES DE PYRITES) *	A
26020000009	MINÉRAIS DE MANGANÈSE ET LEURS CONCENTRÉS, Y COMPRIS LES MINÉRAIS DE MANGANÈSE FERRUGINEUX ET LEURS CONCENTRÉS D'UNE TENEUR EN MANGANÈSE DE 20% OU PLUS EN POIDS, SUR PRODUIT SEC *	A

NDP	Description	
26030000006	MINÉRAIS DE CUIVRE ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26040000003	MINÉRAIS DE NICKEL ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26050000000	MINÉRAIS DE COBALT ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26060000007	MINÉRAIS D'ALUMINIUM ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26070000004	MINÉRAIS DE PLOMB ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26080000001	MINÉRAIS DE ZINC ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26090000008	MINÉRAIS D'ÉTAÏN ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26100000003	MINÉRAIS DE CHROME ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26110000000	MINÉRAIS DE TUNGSTÈNE ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26121010007	MINÉRAIS D'URANIUM ET PECHBLENE, D'UNE TENEUR EN URANIUM SUPÉRIEURE A 50% EN POIDS *	A
26121090009	AUTRES MINÉRAIS D'URANIUM ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26122010003	MONAZITE; URANOTHORIANITE ET AUTRES MINÉRAIS DE THORIUM, D'UNE TENEUR EN THORIUM SUPÉRIEURE A 20% EN POIDS *	A
26122090005	AUTRES MINÉRAIS DE THORIUM ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26131000000	MINÉRAIS DE MOLYBDÈNE ET LEURS CONCENTRÉS, GRILLÉS *	A
26139000008	AUTRES MINÉRAIS DE MOLYBDÈNE ET LEURS COCENTRÉS *	A
26140010005	ILMÉNITE ET SES CONCENTRÉS *	A
26140090007	AUTRES MINÉRAIS DE TITANE ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26151000004	MINÉRAIS DE ZIRCONIUM ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26159010006	MINÉRAIS DE NIOBIUM OU DE TANTALE ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26159090008	MINÉRAIS DE VANADIUM ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26161000001	MINÉRAIS D'ARGENT ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26169000009	MINÉRAIS D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26171000008	MINÉRAIS D'ANTIMOINE ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26179000006	AUTRES MINÉRAIS ET LEURS CONCENTRÉS *	A
26180000009	LATIER GRANULÉ (SABLE-LAITIER) PROVENANT DE LA FABRICATION DE LA FONTE, DU FER OU DE L'ACIER *	A
26190010000	POUSSIERS DE HAUTS FOURNEAUX (POUSSIÈRES DE GUEULARD) *	A
26190091005	DÉCHETS PROPRES A LA RÉCUPÉRATION DU FER OU DE MANGANÈSE *	A
26190093001	SCORIE PROPRES A L'EXTRACTION DE L'OXYDE DE TITANE *	A
26190095007	DÉCHETS PROPRES A L'EXTRACTION DU VANADIUM *	A

NDP	Description	
26190099009	AUTRES SCORIES, LAITIERS (AUTRES QUÉ LE LAITIER GRANULÉ), BATTITURES ET AUTRES DÉCHETS DE LA FABRICATION DE LA FONTE, DU FER OU DE L'ACIER *	A
26201100002	MATTES DE GALVANISATION *	A
26201900002	CENDRES ET RÉSIDUS CONTENANT PRINCIPALEMENT DU ZINC *	A
26202100008	BOUES D'ESSENCE AU PLOMB ET BOUES DE COMPOSÉS ANTIDÉTONANTS CONTENANT DU PLOMB *	A
26202900008	AUTRES CENDRES ET RÉSIDUS CONTENANT PRINCIPALEMENT DU PLOMB *	A
26203000009	CENDRES ET RÉSIDUS CONTENANT PRINCIPALEMENT DU CUIVRE *	A
26204000005	CENDRES ET RÉSIDUS CONTENANT PRINCIPALEMENT DE L'ALUMINIUM *	A
26206000007	CENDRES ET RÉSIDUS CONTENANT DE L'ARSENIC, DU MERCURE, DU THELLIUM OU LEURS MÉLANGES, DES TYPES UTILISÉS POUR L'EXTRACTION DE L'ARSENIC OU DE CES MÉTAUX OU POUR LA FABRICATION DE LEURS COMPOSÉS CHIMIQUES*	C
26209100000	CENDRES ET RÉSIDUS, CONTENANT DE L'ANTIMOÏNE, DU BERYLLIUM, DU CADMIUM, DU CHROME OU LEURS MÉLANGES *	C
26209910004	AUTRES CENDRES ET RÉSIDUS, CONTENANT PRINCIPALEMENT DE NICKEL *	C
26209920008	AUTRES CENDRES ET RÉSIDUS, CONTENANT PRINCIPALEMENT DU NIOBIUM OU DU TANTALE *	C
26209930002	AUTRES CENDRES ET RÉSIDUS, CONTENANT PRINCIPALEMENT DU TUNGSTÈNE *	C
26209940006	AUTRES CENDRES ET RÉSIDUS, CONTENANT PRINCIPALEMENT DE L'ÉTAIN *	C
26209950000	AUTRES CENDRES ET RÉSIDUS, CONTENANT PRINCIPALEMENT DU MOLYBDÈNE *	C
26209960004	AUTRES CENDRES ET RÉSIDUS, CONTENANT PRINCIPALEMENT DU TITANE *	C
26209970008	AUTRES CENDRES ET RÉSIDUS, CONTENANT PRINCIPALEMENT DU COBALT *	C
26209980002	AUTRES CENDRES ET RÉSIDUS, CONTENANT PRINCIPALEMENT DU ZIRCONIUM *	C
26209990006	AUTRES CENDRES ET RÉSIDUS CONTENANT DES MÉTAUX OU DES COMPOSÉS DE MÉTAUX *	C
26211000004	CENDRES ET RÉSIDUS PROVENANT DE L'INCINÉRATION DES DÉCHETS MUNICIPAUX *	A
26219000002	AUTRES SCORIES ET CENDRES, Y COMPRIS LES CENDRES DE VARECH *	A
27011110006	ANTHRACITE A TENEUR LIMITE EN MATIÈRES VOLATILES (CALCULER SUR PRODUIT SEC, SANS MATIÈRES MINÉRALES) N'EXCÉDANT PAS 10% *	A
27011190008	AUTRE ANTHRACITE *	A
27011210001	HOUILLE DE COKE*	A
27011290003	AUTRES HOUILLE BITUMINEUSE*	A
27011900002	AUTRES HOUILLES*	A
27012000003	BRIQUETTES, BOULETS ET COMBUSTIBLES SOLIDES SIMILAIRES OBTENUS A PARTIR DE LA HOUILLE*	A
27021000004	LIGNITES , MEME PULVERISÉS,MAIS NON AGGLOMÉRÉS*	A
27022000000	LIGNITES AGGLOMÉRÉS*	A
27030000016	TOUBE(Y COMPRIS LA TOURBE POUR LITIÈRES), NON AGGLOMÉRÉE*	A

NDP	Description	
27030000094	TOURBE (Y COMPRIS LA TOURBE POUR LITIÈRE), AGGLOMÉRÉE*	A
27040011009	COKES ET SEMI-COKES DE HOUILLE POUR LA FABRICATION D'ÉLECTRODES*	A
27040019003	AUTRES COKES ET SEMI COKES DE HUOILLE*	A
27040030004	COKES ET SEMI-COKES DE LIGNITE*	A
27040090100	COKES ET SEMIS-COKES DE TOURBE*	A
27040090906	CHARBON DE CORNUE*	A
27050000009	GAZ DE HUOILLE, GAZ A L'EAU, GAZ PAUVRE ET GAZ SEMILAIRES,A L'EXCLUSION DES GAZ DE PÉTROLE ET AUTRES HYDROCARBURES GAZEUX*	A
27060000017	GOUDRONS MINÉRALE PROVENANT DE LA DISTILLATION DE LA HOUILLE *	A
27060000095	AUTRES GOUDRONS MINÉRAUX, MEME DÉSHYDRATES OU ÉTÉTÉS, Y COMPRIS LES GOUDRONS RECONSTITUÉS*	A
27071010003	BENZOLS (BENZÈNE) DESTINÉS A ÊTRE UTILISÉS COMME CARBURANTS OU COMME CARBUSTIBLES*	A
27071090005	BENZOLS (BENZÈNE) DESTINÉS, A D'AUTRES USAGES*	A
27072010009	TOLUOLS (TOLUÈNE) DESTINÉS A ÊTRE UTILISÉS COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLES*	A
27072090001	TOLUOLS (TOLUÈNE) DESTINÉS A D'AUTRES USAGES*	A
27073010005	XYLOLS (XYLÈNES) DESTINÉS A ÊTRE UTILISÉS COMME CARBURANTS OU COMME COMBUSTIBLES*	A
27073090007	XYLOLS (XYLÈNES) DESTINÉS A D'AUTRES USAGES*	A
27074000109	NAPHTALÈNE DESTINÉ A ÊTRE UTILISÉ COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLES*	A
27074000905	NAPHTALÈNE DESTINÉ A D'AUTRES USAGES*	A
27075010007	AUTRES MÉLANGE D'HYDROCARBURES AROMATIQUES DISTILLANT 65% OU PLUS DE LEUR VOLUME (Y COMPRIS LES PERTES) A 250 OC D'APRÈS LA MÉTHODE ASTM D86 DESTINÉS A D'AUTRES USAGES*	A
27075090009	AUTRES MÉLANGES D'HYDROCARBURES AROMATIQUES DISTILLANT 65% OU PLUS DE LEUR VOLUME (Y COMPRIS LES PERTES) A 250°C D'APRÈS LA MÉTHODE ASTM D86 DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	A
27076000009	PHÉNOLS*	A
27079100002	HUILE DE CRÉOSOTES*	A
27079911009	HUILES LÉGÈRES BRUTES DISTILLANT 90% OU PLUS DE LEUR VOLUME JUSQU'A 200°C*	A
27079919003	AUTRES HUILES BRUTES *	A
27079930004	TETES SULFERÉES*	A
27079950002	PRODUITS BASIQUES*	A
27079970000	ANTHRACÈNE*	A
27079991012	SOLVANT NAPHTA ET SOLVANT LOURDS AROMATIQUES, DESTINÉS A LA FABRICATION DES PRODUITS DU N° 28.03 *	A
27079991023	AUTRES HUILES ET AUTRES PRODUITS PROVENANT DE LA DISTILATION DU GOUDRON DE HOUILLE A HAUTE TEMPÉRATURE DESTINÉS A LA FABRICATION DES PRODUITS DU N° 28.03*	A

NDP	Description	
27079991090	AUTRES PRODUITS ANALOGUES DANS LEQUELS LES CONSTITUANTS AROMATIQUES PRÉDOMINENT EN POIDS PAR RAPPORT AUX CONSTITUANT NON AROMATIQUES DESTINÉS A LA FABRICATION DES PRODUITS DU N° 2803*	A
27079999016	AUTRE SOLVANT NAPHTA ET AUTRE SOLVANT LOURDS AROMATIQUES*	A
27079999027	AUTRES HUILES ET AUTRES PRODUITS PROVENANT DE LA DISTILLATION DU GOUDRON DE HOUILLE A HAUTE TEMPÉRATURE,AUTRES*	A
27079999094	AUTRES PRODUITS ANALOGUES DANS LESQUELS LES CONSTITUANTS AROMATIQUES PRÉDOMINENT EN POIDS PAR RAPPORT AUX CONSTITUANT NON AROMATIQUES,AUTRES*	A
27081000006	BRAI DE BRAI DE GOUDRON DE HOUILLE OU D'AUTRES GOUDRONS MINÉRAUX *	A
27082000002	COKE DE BRAI DE BRAI DE GOUDRON DE HOUILLE OU D'AUTRES GOUDRON MINÉRAUX*	A
27090010114	CONDENSATS DE GAZ NATUREL A L'ENTRÉE EN USINES EXERCÉES D'ORIGINE TUNISIENNE *	A
27090010125	CONDENSATS DE GAZ NATUREL A L'ENTRÉE EN USINES EXERCÉES D'ORIGINE ALGERIENNE *	A
27090010192	CONDENSATS DE GAZ NATUREL A L'ENTRÉE EN USINES EXERCÉES ORIGINAIRE D'AUTRES PAYS *	A
27090010910	AUTRES CONDENSATS DE GAZ NATUREL A L'ENTRÉE A L'ENTREPOT, D'ORIGINE TUNISIENNE*	A
27090010921	AUTRES CONDENSATS DE GAZ NATUREL A L'ENTRÉE EN ENTREPOT, D'ORIGINE ALGERIENNE *	A
27090010954	AUTRES CONDENSATS DE GAZ NATUREL A L'ENTRÉE EN ENTREPOT, D'ORIGINAIRE D'AUTRES PAYS*	A
27090010965	AUTRES CONDENSATS DE GAZ NATUREL D'ORIGINE TUNISIENNE*	A
27090010976	AUTRES CONDENSATS DE GAZ NATUREL D'ORIGINE ALGERIENNE*	A
27090010998	AUTRES CONDENSATS DE GAZ NATUREL ORIGINAIRE D'AUTRES PAYS*	A
27090090116	HUILES BRUTES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX A L'ENTRÉE EN USINES EXERCÉES, D'ORIGINE TUNISIENNE*	A
27090090127	HUILES BRUTES DE PÉTROLES OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX A L'ENTRÉE EN USINES EXERCÉES, D'ORIGINE ALGERIENNE*	A
27090090194	HUILES BRUTES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX A L'ENTRÉE EN USINES EXERCÉES, ORIGINAIRE D'AUTRES PAYS*	A
27090090912	HUILES BRUTES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX A L'ENTRÉE EN ENTREPOT, D'ORIGINE TUNISIENNE *	A
27090090923	HUILES BRUTES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX A L'ENTRÉE EN ENTREPOT, D'ORIGINE ALGERIENNE*	A
27090090956	HUILES BRUTES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX A L'ENTRÉE EN ENTREPOT, ORIGINAIRE D'AUTRES PAYS*	A
27090090967	AUTRES HUILES BRUTES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX, D'ORIGINE TUNISIENNE*	A
27090090978	AUTRES HUILES BRUTES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX D'ORIGINE ALGÉRIENNE*	A
27090090990	AUTRES HUILES BRUTES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX, ORIGINAIRE D'AUTRES PAYS*	A
27101111102	HUILES LÉGÈRES ET PRÉPARATIONS DESTINÉES A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES*	A
27101111908	AUTRES HUILES LÉGÈRES ET PRÉPARATIONS DESTINÉES A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI*	B
27101115104	HUILES LÉGÈRES ET PRÉPARATIONS DESTINÉES A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS POUR LA SOUS-POSITION 271011.11, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES*	A

NDP	Description	
27101115900	AUTRES HUILES LÉGÈRES ET PRÉPARATIONS DESTINÉES A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS POUR LA SOUS POSITION 241011.11*	B
27101121117	WHITE SPIRIT, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, DESTINÉS A DES USAGES INDISTRIUELS ET DÉNATURÉ DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR L'ADMINISTRATION *	A
27101121195	WHITE SPIRIT, NON DÉNATURÉ, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101121913	AUTRE WHITE SPIRIT, DESTINÉE A DES USAGES INDISTRIUELS ET DÉNATURÉ DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR L'ADMINISTRATION *	B
27101121991	AUTRE WHITE SPIRIT, NON DÉNATURÉ *	B
27101125108	AUTRES ESSENCES SPÉCIALES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101125904	AUTRES ESSENCES SPÉCIALES, AUTRES*	B
27101131111	ESSENCE D'AVIATION DESTINÉES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT, EN FRANCHISE, DES AÉRONEFS TUNISIENS EFFECTUANT DES VOLS AU-DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101131122	ESSENCE D'AVIATION DESTINÉES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT, EN FRANCHISE DES AÉRONEFS ÉTRANGERS EFFECTUANT DES VOLS AU-DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES*	A
27101131199	ESSENCE D'AVIATION, AUTRES DESTINATIONS, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES*	A
27101131917	AUTRES ESSENCE D'AVIATION, DESTINÉES DIRECTEMENT A L'AVIATAILLEMENT, EN FRANCHISE, DES AÉRONEFS TUNISIENS EFFECTUANT DES VOLS AU-DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES *	B
27101131928	AUTRES ESSENCES D'AVIATION DESTINÉES, DIRECTEMENT A L'AVIATAILLEMENT, EN FRANCHISE, DES AÉRONEFS ÉTRANGERS EFFECTUANT DES VOLS AU DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES *	B
27101131995	AUTRES ESSENCES D'AVIATION, AUTRES DESTINATIONS*	B
27101141115	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE INFÉRIEUR A 95, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101141126	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) INFÉRIEUR A 95, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉE, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	A
27101141137	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0.013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) INFÉRIEUR A 95, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101141148	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR DE PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) INFÉRIEUR A 95, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX *	A
27101141159	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) INFÉRIEUR A 95, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101141193	ESSENCE NORMAL D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) INFÉRIEUR A 95, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	A
27101141911	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) INFÉRIEUR A 95, AUTRES QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	B
27101141922	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) INFÉRIEUR A 95, AUTRES QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	B

NDP	Description	
27101141933	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0.013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) INFÉRIEUR A 95, AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	B
27101141944	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR DE PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) INFÉRIEUR A 95, AUTRES QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX *	B
27101141955	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) INFÉRIEUR A 95, AUTRES QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	B
27101141999	ESSENCE NORMAL D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) INFÉRIEUR A 95, AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	B
27101145117	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR A 98, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101145128	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR A 98, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	A
27101145139	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR DE PLOMB N'EXCÉDANT PAS A 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR A 98, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX *	A
27101145140	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR A 98, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX *	A
27101145151	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR A 98, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101145195	ESSNCE NORMAL D'UNE TENEUR DE PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR 98, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX*	A
27101145913	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR A 98, AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	B
27101145924	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR A 98, AUTRE QU' A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	B
27101145935	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR DE PLOMB N'EXCÉDANT PAS A 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR A 98, AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX *	B
27101145946	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR A 98, AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX *	B
27101145957	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR DE PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR A 98, AUTRES QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	B
27101145991	ESSNCE NORMAL D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) DE 95 OU PLUS MAIS INFÉRIEUR 98, AUTRES QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX *	B

NDP	Description	
27101149119	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101149120	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	A
27101149131	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS A 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101149142	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	A
27101149153	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) DE 98 OU PLUS,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101149197	ESSENCE NORMAL D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR LITRE AVEC U INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	A
27101149915	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS,AUTRES QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	B
27101149926	ESSENCE SUPER SANS PLOMB AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) DE 98 OU PLUS, AUTRES QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	B
27101149937	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS A 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS,AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	B
27101149948	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR L AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DEGREVEMENTS FISCAUX*.....	B
27101149959	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) DE 98 OU PLUS,AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	B
27101149993	ESSENCE NORMAL D'UNE TENEUR EN PLOMB N'EXCÉDANT PAS 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE (IOR) DE 98 OU PLUS, AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	B
27101151119	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE INFÉRIEUR A 89,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101151120	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR L AVEC INDICE D'OCTANE INFÉRIEUR A 98 A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES NE FAISSANT PAS L'OBJET DE BONS DE DEGREVEMENT FISCAUX*	A
27101151131	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013 GRAMME PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE INFÉRIEUR À 98, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101151197	ESSENCE NORMAL D'UNE TENEUR DE PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE INFÉRIEUR A 98,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	A

NDP	Description	
27101151915	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE INFÉRIEUR A 98,AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS,ET DE LEURS PERSONNELS *	B
27101151926	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC INDICE D'OCTANE INFÉRIEUR A 98, AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISSANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX *	B
27101151937	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013 GRAMME PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE INFÉRIEUR À 98, AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	B
27101151993	ESSENCE NORMAL D'UNE TENEUR DE PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE INFÉRIEUR A 98,AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	B
27101159113	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AUX PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEUR PERSONNELS *	A
27101159124	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	A
27101159135	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013 GRAMME PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101159191	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICCE D'OCTANE DE 98 OU PLUS, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	A
27101159919	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS, AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AUX PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE LEUSR PERSONNELS *	B
27101159920	ESSENCE SUPER D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS, AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	B
27101159931	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS,AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉS ET DE PERSONNELS *	B
27101159997	ESSENCE NORMALE D'UNE TENEUR EN PLOMB EXCÉDANT 0,013G PAR LITRE AVEC UN INDICE D'OCTANE DE 98 OU PLUS, AUTRE QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	B
27101170114	CARBURÉACTEURS,TYPE ESSENCE, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES AÉRONEFS TUNISIENS EFFECTUANT DES VOLS AU-DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES *	A
27101170125	CARBURÉACTEURS,TYPE ESSENCE,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES AÉRONEFS ÉTRANGERS EFFECTUANT DES VOLS AU-DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES *	A
27101170192	CARBURÉACTEURS,TYPE ESSENCE, À LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, POUR AUTRES DESTINATINS *	A
27101170910	AUTRES CARBURÉACTEURS,TYPES ESSENCE ,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVIATAILLEMENT EN FRANCHISE DES AÉRONEFS TUNISIENS EFFECTUANT DESVOLS AU-DESSUS DE LA MER OU AU-DELA FRONTIÈRES *	B
27101170921	AUTRES CARBURÉACTEURS,TYPE ESENCE, DESTINÉS DIRECTAMENT A L'AVIATAILLEMENT EN FRANCHISE,DES AÉRONEFS ÉTRANGERS EFFECTUANT DES VOLS AU-DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES *	B
27101170998	AUTRES CARBURÉACTEURS,TYPE ESSENCE, AUTRES DESTINATIONS *	B

NDP	Description	
27101190112	CARBURANT, CONSTITUÉS PAR LE MÉLANGE D'ESSENCE DE PÉTROLE AVEC D'AUTRES COMBUSTIBLES LIQUIDES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101190123	AUTRES ESSENCE A L'EXCLUSION DE CELLES DISTILLANT EN TOTALITÉ ENTRE 60° ET 80°C ET AYANT UNE DENSITÉ MAXIMALE DE 0,690 A 15°C, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101190190	AUTRES HUILES LÉGÈRES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101190918	AUTRES CARBURANT, CONSTITUÉS PAR LE MÉLANGE D'ESSENCE DE PÉTROLE AVEC D'AUTRES COMBUSTIBLES LIQUIDES *	B
27101190929	AUTRES ESSENCES A L'EXCLUSION DE CELLES DESTILLANT EN TOTALITÉ ENTRE 60° ET 80°C ET AYANT UNE DENSITÉ MAXIMALE DE 0,690 A 15°C *	B
27101190996	AUTRES HUILES LÉGÈRES *	B
27101911102	HUILES MOYENNES DESTINÉES A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101911908	AUTRES HUILES MOYENNES DESTINÉES A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI *	B
27101915104	HUILES MOYENNES DESTINÉES, A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS PAR LA SOUS-POSITION 271019.11, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101915900	AUTRES HUILES MOYENNES DESTINÉS A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS PAR LA SOUS-POSITION 271019.11 *	B
27101921004	CARBURÉACTEURS, TYPE PÉTROLE LAMPANT, DESTINÉES A D'AUTRES USAGES *	B
27101925119	KÉROSÈNE, TYPE PÉTROLE LAMPANT, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES AÉRONEFS TUNISIENS EFFECTUANT DES VOLS AU-DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES *	A
27101925120	KÉROSÈNE, TYPE PÉTROLE LAMPANT, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES AÉRONEFS ÉTRANGERS EFFECTUANT DES VOLS AU-DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES *	A
27101925153	KÉROSÈNE, TYPE PÉTROLE LAMPANT, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, DESTINÉ A L'AVITAILLEMENT DES AVIONS EFFECTUANT DES VOLS INTERNES *	A
27101925197	AUTRE PÉTROLE LAMPANT, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	A
27101925915	AUTRE KÉROSÈNE, TYPE PÉTROLE LAMPANT, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES AÉRONEFS TUNISIENS EFFECTUANT DES VOLS AU DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES *	B
27101925926	AUTRE KÉROSÈNE, TYPE PÉTROLE LAMPANT, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES AÉRONEFS ÉTRANGERS EFFECTUANT DES VOLS AU-DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES *	B
27101925959	AUTRES KÉROSÈNE, TYPE PÉTROLE LAMPANT, DESTINÉ A L'AVITAILLEMENT DES AVIONS EFFECTUANT DES VOLS INTERNES *	B
27101925993	AUTRE PÉTROLE LAMPANT, NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX *	B
27101929100	PÉTROLE PARTIELLEMENT RAFFINÉS, Y COMPRIS LES HUILES BRUTES AYANT SUBI UNE DISTILLATION PRIMAIRE, DESTINÉS A LA S.T.E.G POUR LA PRODUCTION DU GAZ ET AQUIS EN USINE EXERCÉES *	B
27101929202	PÉTROLES PARTIELLEMENT RAFFINÉS, Y COMPRIS LES HUILES BRUTES AYANT UNE DISTILLATION PRIMAIRE, DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	B
27101929304	AUTRES HUILES MOYENNES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101929906	AUTRES HUILES MOYENNES *	B
27101931100	GAZOLE, DESTINÉS A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101931906	AUTRE GAZOLE, DESTINÉS A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI *	C

NDP	Description	
27101935102	GAZOLE,DESTINÉ A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS PAR LA SOUS-POSITION 271019.31,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101935908	AUTRE GAZOLE,DESTINÉ A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS PAR LA SOUS-POSITION 271019.31 *	C
27101941115	GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 0,05%, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DÉGRÈVEMENTS FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉES ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101941159	GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 0,05%, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTRENATIONAL *	A
27101941160	GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 0,05%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTRENATIONAL *	A
27101941193	GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 0,05%,A LA SORTIE DES USINES EXERCEES,AUTRES DESTINATIONS *	A
27101941911	AUTRE GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 0,05%,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉES ET DE LEURS PERSONNELS *	C
27101941955	AUTRE GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 0,05%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101941966	AUTRE GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 0,05%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101941999	AUTRE GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 0,05%, AUTRES DESTINATIONS *	C
27101945117	GAZOLE, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,05% MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉES ET DE LEURS PERSONNELS *	A
27101945151	GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,05% MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101945162	GAZOLE,D'UNE TENEUR,EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,05% MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTRENATIONAL *	A
27101945195	GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,05% MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,AUTRES DESTINATIONS *	A
27101945913	AUTRE GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,05% MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2%,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉES ET DE LEURS PERSONNELS *	C
27101945957	AUTRE GAZOLE D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,05% MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101945968	AUTRE GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,05% MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101945991	AUTRE GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,05% MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2%,AUTRES DESTINATIONS *	C
27101949119	GASOLE, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,2%, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉES ET DE LEURS PERSONNELS *	A

NDP	Description	
27101949153	GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,2%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTRENATIONAL *	A
27101949164	GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,2% ,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101949197	GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,2%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,AUTRES DESTINATIONS *	A
27101949915	AUTRE GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,2% ,FAISANT L'OBJET DE BONS DE DÉGRÈVEMENT FISCAUX AU PROFIT DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET ASSIMILÉES ET DE LEURS PERSONNELS *	C
27101949959	AUTRE GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,2%, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101949960	AUTRE GAZOLE,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 0,2%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101949993	AUTRE GAZOLE,D'UNE TENEUR DE SOUFRE EXCÉDANT 0,2%, AUTRES DESTINATIONS*	C
27101951108	FUEL OILS DESTINÉS A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI A LA SORTIE DES USINES EXERCEES *	A
27101951904	AUTRES FUEL OILS DESTINÉS A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI *	C
27101955100	FUEL OILS DESTINÉS A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS PAR LA SOUS-POSITION 271019.51, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101955906	AUTRES FUEL OILS DESTINÉS A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DEFINIS PAR LA SOUS-POSITION 271019.51 *	C
27101961113	FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101961124	FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101961135	FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,AUTRES DESTINATIONS *	A
27101961146	FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101961157	FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101961168	FUEL OILS LEGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCEDANT 1%, A LA SORTIE DES USINES EXERCEES, AUTRES DESTINATIONS*.....	A
27101961179	FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%, À LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, DESTINÉS DIRECTEMENT À L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101961180	FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%, À LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ETRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A

NDP	Description	
27101961191	FUL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1% ,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,AUTRES DESTINATIONS *	A
27101961919	AUTRES FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101961920	AUTRES FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU COURS AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101961931	AUTRES FUEL OILS DOMESTIQUES D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%, AUTRES DESTINATIONS*	C
27101961942	AUTRES FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNTIONAL *	C
27101961953	AUTRES FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101961964	AUTRES FUEL OILS LEGRS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS1%,AUTRES DESTINATIONS*.....	C
27101961975	AUTRES FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS1%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101961986	AUTRES FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCEDANT PAS 1%,DESTINES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ETRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL*.....	C
27101961997	AUTRES FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE N'EXCÉDANT PAS 1%,AUTRES DESTINATIONS *	C
27101963119	FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT À L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101963120	FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101963131	FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2% ,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,AUTRES DESTINATIONS *	A
27101963142	FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1%, MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101963153	FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ETRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101963164	FUELS OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1%,MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,AUTRES DESTINATIONS *	A
27101963175	FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS,DIRECTEMENT A L'AVIATAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101963186	FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVIATAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101963197	FUEL OILS LOURDS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%, A LA SORTIE DES USINES EXERCEES, AUTRES DESTINATIONS *	A

NDP	Description	
27101963915	AUTRE FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101963926	AUTRES FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRENCHISE DES NAVIRE ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101963937	AUTRES FUEL OILS DOMESTIQUES, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT 2%, AUTRES DESTINATIONS *	C
27101963948	AUTRES FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNETIONAL *	C
27101963959	AUTRES FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101963960	AUTRES FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,AUTRES DESTINATIONS *	C
27101963971	AUTRES FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101963982	AUTRES FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101963993	AUTRES FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 1% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2%,AUTRES DESTINATIONS *	C
27101965115	FUEL OILSDOMESTIQUES,D'UNE TENUER EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2,8%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101965126	FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2,8%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101965137	FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS SOUFRE EXCÉDANT 2% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2,8%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,AUTRES DESTINATIONS *	A
27101965148	FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2,8%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101965159	FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2,8%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101965160	FUEL OILS LAGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2,8% A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, AUTRES DESTINATIONS *	A
27101965171	FUEL OILS LOURDS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2,8%, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVIATAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101965182	FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2,8%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVIATAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONGS COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101965193	FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2% MAIS N'EXCÉDANT PAS 2,8%, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, AUTRES DESTINATIONS *	A

NDP	Description	
27101965911	AUTRE FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2% MAIS N'EXCEDANT PAS 2,8%,DESTINES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL*	C
27101965922	AUTRES FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2% MAIS N'EXCEDANT PAS 2,8%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101965933	AUTRES FUEL OILS DOMESTIQUES, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2% MAIS N'EXCEDANT PAS 2,8%, AUTRES DESTINATIONS *	C
27101965944	AUTRES FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2% MAIS N'EXCEDANT PAS 2,8%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101965955	AUTRES FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2% MAIS N'EXCEDANT PAS 2,8%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ETRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101965966	AUTRES FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2% MAIS N'EXCEDANT PAS 2,8%,AUTRES DESTINATIONS *	C
27101965977	AUTRES FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2% MAIS N'EXCEDANT PAS 2,8%,DESTINÉS DCIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101965988	AUTRES FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2% MAIS N'EXCEDANT PAS 2,8%,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101965999	AUTRES FUEL OILS LOURDS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2% MAIS N'EXCEDANT PAS 2,8%,AUTRES DESTINATIONS *	C
27101969117	FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2,8%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101969128	FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2,8%,A LASORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ETRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTRENTIONL *	A
27101969139	FUEL OILS DOMESTIQUES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2,8%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,AUTRES DESTINATIONS *	A
27101969140	FUEL OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2,8%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101969151	FULE OILS LÉGERS,D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2,8%,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101969162	FUEL OILS LÉGERS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2,8%, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,AUTRES DESTINATIONS*	A
27101969173	FUEL OILS LOURDS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2,8%, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A
27101969184	FUEL OILS LOURDS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCEDANT 2,8%, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES,DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVIATAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	A

NDP	Description	
27101969195	FUEL OILS LOURDS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2,8%, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES, AUTRES DESTINATIONS *	A
27101969913	AUTRE FUELS OILS DOMESTIQUES, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2,8%, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AN CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101969924	AUTRES FUEL OILS DOMESTIQUES, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2,8%, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101969935	AUTRES FUEL OILS DOMESTIQUES, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2,8%, AUTRES DESTINATIONS *	C
27101969946	AUTRES FUEL OILS LÉGERS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2,8%, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101969957	AUTRES FUEL OILS LÉGERS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2,8%, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101969968	AUTRES FUEL OILS LÉGERS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2,8%, AUTRES DESTINATIONS *	C
27101969979	AUTRES FUEL OILS LOURDS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2,8%, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNAIONAL *	C
27101969980	AUTRES FUEL OILS LOURDS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2,8%, DESTINÉS DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ÉTRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	C
27101969991	AUTRES FUEL OILS LOURDS, D'UNE TENEUR EN POIDS DE SOUFRE EXCÉDANT 2,8%, AUTRES DESTINATIONS *	C
27101971106	HUILES LUBRIFIANTES ET AUTRES DESTINÉES A SUBIR UN TRAITEMENT DEFINI	A
27101971902	AUTRES HUILES LUBRIFIANTES ET AUTRES DESTINÉES A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI *	B
27101975108	HUILES LUBRIFIANTES ET AUTRES, DESTINÉES A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX DÉFINIS PAR LA SOUS-POSITION 271019.71, A LA SORTIE DES USINE EXERCEES *	A
27101975904	AUTRES HUILES LUBRIFIANTES ET AUTRES, DESTINÉES A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS PAR LA SOUS-POSITION 271019.71 *	B
27101981100	HUILES POUR MOTEURS, COMPRESSEURS ET TURBINES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101981906	AUTRE HUILES POUR MOTEURS, COMPRESSEURS ET TURBINES *	B
27101983106	LIQUIDES POUR TRANSMISSIONS HYDRAULIQUES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101983902	AUTRES LIQUIDES POUR TRANSMISSIONS HYDRAULIQUES *.....	B
27101985102	HUILES BLANCHES, PARAFFINE LIQUIDE, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101985908	AUTRES HUILES BLANCHES, PARAFFINE LIQUIDE *	B
27101987108	HUILES POUR ENGRENAGES, A LA SORTIE DES USINES EXERCEES*.....	A
27101987904	AUTRES HUILES POUR ENGRENAGES *	B
27101991104	HUILES POUR USINER LES MÉTAUX, HUILES DE DÉMOULAGE, HUILES ANTICORROSIVES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101991900	AUTRES HUILES POUR USINER LES MÉTAUX, AUTRES HUILES DE DÉMOULAGE ET AUTRES HUILES ANTICORROSIVES *	B

NDP	Description	
27101993100	HUILES ISOLANTES ,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101993906	AUTRES HUILES ISOLANTES *	B
27101999119	HUILES DE GRAISSAGE ET LUBRIFIANTS,DESTINÉES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES AÉRONEFS TUNISIENS NAVIGANT AU DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101999120	HUILES DE GRAISSAGE ET LUBRIFIANTS,DESTINÉES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES AÉRONEFS ETRANGERS NAVIGANT AU DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101999131	HUILES DE GRAISSAGE ET LUBRIFIANTS,DESTINÉES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101999142	HUILES DE GRAISSAGE ET LUBRIFIANTS,DESTINÉES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ETRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101999175	HUILES DE GRAISSAGE ET LUBRIFIANT,A LA SORTIE DES USINES EXERCEES,AUTRES DESTINATIONS *	A
27101999197	AUTRES HUILES ET PRÉPARATIONS DU N° 27.10, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27101999211	HUILES DE BASE VIERGE,DESTINÉES A LA FABRICATION DES HUILES DE GRAISSAGE ET LUBRIFIANTS PAR LES SOCIÉTÉS AGRÉES PAR LES SERVICES COMPETENTS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE *	B
27101999222	AUTRES HUILES DE GRAISSAGE ET LUBRIFIANTS,DESTINÉES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES AÉRONEFS TUNISIENS NAVIGANT AU DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES *	B
27101999233	AUTRES HUILES DE GRAISSAGE ET LUBRIFIANTS,DESTINÉES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES AÉRONEFS ETRANGERS NAVIGANT AU DESSUS DE LA MER OU AU-DELA DES FRONTIÈRES *	B
27101999244	AUTRES HUILES DE GRAISSAGE ET LUBRIFIANTS,DESTINÉES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES TUNISIENS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	B
27101999255	AUTRES HUILES DE GRAISSAGE ET LUBRIFIANTS,DESTINÉES DIRECTEMENT A L'AVITAILLEMENT EN FRANCHISE DES NAVIRES ETRANGERS NAVIGANT AU LONG COURS OU AU CABOTAGE INTERNATIONAL *	B
27101999299	AUTRES HUILES DE GRAISSAGE ET LUBRIFIANTS *	B
27101999915	HUILES MINÉRALES USAGÉES *	B
27101999993	AUTRES HUILES ET PRÉPARATIONS DU N°27.10, AUTRES *	B
27109100103	DÉCHETS D'HUILES CONTENANT DES DIPHÉNYLES POLYCHLORÉS (PCB), DES TERPHÉNYLES POLYCHLORÉS (PCT) OU DES DIPHÉNYLES POLYBROMÉS (PBB), A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27109100909	DÉCHETS D'HUILES CONTENANT DES DIPHÉNYLES POLYCHLORÉS (PCB), DES TERPHÉNYLES POLYCHLORÉS (PCT) OU DES DIPHÉNYLES POLYBROMÉS (PBB), AUTRES QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	B
27109900103	AUTRES DÉCHETS D'HUILES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27109900909	AUTRES DÉCHETS D'HUILES , AUTRES QU'A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	B
27111100102	GAZ NATUREL LIQUEFIÉS, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27111100908	AUTRE GAZ NATUREL LIQUEFIÉS *	A
27111211104	PROPANE LIQUEFIÉS D'UNE PURETÉ EGALE OU SUPÉRIEURE A 99% DESTINÉ A ETRE UTILISÉ COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLE, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A

NDP	Description	
27111211900	AUTRES PROPANE LIQUEFIÉS D'UNE PURETÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 99% DESTINÉ A ETRE UTILISÉ COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLE *	A
27111219108	PROPANE LIQUEFIÉS D'UNE PURETÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 99% DESTINÉ A D'AUTRES USAGES,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27111219904	AUTRE PROPANE LIQUEFIÉS D'UNE PURETÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 99%, DESTINÉ A D'AUTRES USAGES *	A
27111291106	PROPANE LIQUEFIÉS DESTINÉS A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27111291902	AUTRE PROPANE LIQUEFIÉS DESTINÉ A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI *	A
27111293102	PROPANE LIQUEFIÉS DESTINÉ A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS POUR LA SOUS-POSITION 271112.91,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27111293908	AUTRE PROPANE LIQUEFIÉS DESTINÉ A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS POUR SOUS-POSITION 271112.91 *	A
27111294105	PROPANE LIQUEFIÉS D'UNE PURETÉ SUPÉRIEURE A 90% MAIS INFÉRIEURE A 99% DESTINÉ A D'AUTRES USAGES,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27111294901	AUTRE PROPANE LIQUEFIÉS D'UNE PURETÉ SUPÉRIEURE A 90% MAIS INFÉRIEURE A 99%, DESTINÉ A D'AUTRES USAGES *	A
27111297104	AUTRE PROPANE LIQUEFIÉS DESTINÉ A D'AUTRES USAGES,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES.....	A
27111297900	AUTRE PROPANE LIQUEFIÉS DESTINÉ A D'AUTRES USAGES,AUTRES *	A
27111310106	BUTANES LIQUEFIÉS DESTINÉS A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27111310902	AUTRES BUTANES LIQUEFIÉS DESTINÉS A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI *	A
27111330104	BUTANES LIQUEFIÉS DESTINÉS A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS POUR LA SOUS-POSITION 271113.10, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27111330900	AUTRES BUTANÉS LIQUEFIÉS DESTINÉS A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS POUR LA SOUS-POSITION 271113.10 *	A
27111391112	BUTANES LIQUEFIÉS D'UNE PURETÉ SUPÉRIEURE A 90% MAIS INFÉRIEURE A 95%,COMMERCIAL,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES*.....	A
27111391190	BUTANÉS LIQUEFIÉS D'UNE PURETÉ SUPÉRIEURE A 90% MAIS INFÉRIEURE A 95%,AUTRES QUE COMMERCIAL,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27111391918	AUTRES BUTANES LIQUEFIÉS D'UNE PURETÉ SUPÉRIEURE A 90% MAIS INFÉRIEURE A 95%,COMMERCIAL *	A
27111391996	AUTRES BUTANÉS LIQUEFIÉS D'UNE PURETÉ SUPÉRIEURE A 90% MAIS INFÉRIEURE A 95%,AUTRES QUE COMMERCIAL*	A
27111397109	AUTRES BUTANES LIQUEFIÉS DESTINÉS A D'AUTRES USAGES A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES*.....	A
27111397905	AUTRES BUTANES LIQUEFIÉS DESTINÉS A D'AUTRES USAGES,AUTRES *	A
27111400107	ÉTYLÈNE,PROPYLÈNE,BUTYLÈNE ET BUTADIÈNE LIQUEFIÉS,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27111400903	AUTRES ETYLÈNE,PROPYLÈNE,BUTYLÈNE ET BUTADIÈNE LIQUEFIÉS *.....	A
27111900113	GAZ DE PÉTROLE LIQUEFIÉS,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27111900191	AUTRES HYDROCARBURES GAZEUX,LIQÉFIÉS,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A

NDP	Description	
27111900919	AUTRES GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS,D'ORIGINE ALGÉRIENNE MIS À LA CONSOMMATION PAR L'E.T.A.P POUR ÊTRE CÉDÉ À LA S.T.E.G *	A
27111900920	AUTRES GAZ DE PÉTROLE LIQUEFIÉS,AUTRES DESTINATIONS *	A
27111900997	AUTRES HYDROCARBURES GAZEUX,LIQUEFIÉS *	A
27112100108	GAZ NATUREL A L'ÉTAT GAZEUX,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27112100904	AUTRES GAZ NATUREL A L'ÉTAT GAZEUX *	A
27112900119	GAZ DE PÉTROLE A L'ÉTAT GAZEUX,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27112900120	PROPANE ET BUTANE COMMERCIAUX,A L'ÉTAT GAZEUX,A LA SOTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27112900131	PROPANE ET BUTANE AUTRES QUE COMMERCIAUX,A L'ÉTAT GAZEUX,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27112900197	AUTRES HYDROCARBURES A L'ÉTAT GAZEUX,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27112900915	AUTRES GAZ DE PÉTROLE A L'ÉTAT GAZEUX,D'ORIGINE ALGÉRIENNE MIS A LA CONSOMMATION PAR L'E.T.A.P POUR ÊTRE CÉDÉ A LA S.T.E.G *	A
27112900926	AUTRES GAZ DE PÉTROLE A L'ÉTAT GAZEUX,AUTRES DESTINATIONS *	A
27112900937	AUTRES PROPANE ET BUTANE COMMERCIAUX,A L'ÉTAT GAZEUX *	A
27112900948	AUTRES PROPANE ET BUTANE AUTRES QUE COMMERCIAUX,A L'ÉTAT GAZEUX *	A
27112900993	AUTRES HYDROCARBURES A L'ÉTAT GAZEUX *	A
27121010119	VASLINE BRUTE CONDITIONNÉE POUR LA VENTE AU DÉTAIL,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27121010197	VASLINE BRUTE NON CONDITIONNÉE POUR LA VENTE AU DÉTAIL,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27121010915	AUTRES VASLINE BRUTE,CONDITIONNÉE POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
27121010993	AUTRE VASELINE BRUTE, NON CONDITIONNÉE POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
27121090111	AUTRES VASLINE CONDITIONNÉE POUR LA VENTE AU DÉTAIL,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27121090199	AUTRES VASELINE NON CONDITIONNÉE POUR LA VENTE AU DÉTAIL,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27121090917	AUTRES VASELINE,CONDITIONNÉE POUR LA VENTE AU DÉTAIL,AUTRE *	A
27121090995	AUTRE VASELINE,NON CONDITIONNÉE POUR LA VENTE AU DÉTAIL,AUTRE *	A
27122010104	PARAFFINE SYNTHÉTIQUE D'UNE POIDS MOLÉCULAIRE DE 460 OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 1560,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,75% D'HUILE A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27122010900	AUTRES PARAFFINE SYNTHÉTIQUES D'UNE POIDS MOLÉCULAIRE DE 460 OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 1560,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,75% D'HUILE *	A
27122090106	AUTRES PARAFFINE,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,75% D'HUILE,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27122090902	AUTRES PARAFFINE,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,75% D'HUILE, AUTRE *	A
27129011110	OZOKÉRITE,BRUTES A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129011198	CIRE DE LIGNITE OU DE TOURBE(PRODUITS NATURELS),BRUTES A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129011916	AUTRES OZOKÉRITES,BRUTES *	A

NDP	Description	
27129011994	AUTRES CIRES DE LIGNITE OU DE TOURBE(PRODUITS NATURELS),BRUTES *	A
27129019114	AUTRES OZOKÉRITES,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129019192	AUTRES CIRES DE LIGNITE OU DE TOURBE (PRODUITS NATURELS),A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129019910	AUTRES OZOKÉRITES,AUTRES *	A
27129019998	AUTRES CIRES DE LIGNITE OU DE TOURBE(PRODUITS NATURELS),AUTRES *	A
27129031118	PARAFFINE CONTENANT EN POIDS 0,75% OU PLUS D'HUILE,BRUT,DESTINÉ A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129031129	CIRE DE PÉTROLE MICROCRISTALLINE "SLACK WAX", BRUT,DESTINÉ A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129031196	AUTRES CIRES MINÉRALES ET PRODUITS SIMILAIRES OBTENUS PAR SYNTHÈSE OU PAR D'AUTRES PROCÉDÉS MEME COLORÉS,BRUT,DESTINÉS A SUBIR UN TRAITEMENT DEFINI,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129031914	PARAFFINE CONTENANT EN POIDS 0,75% OU PLUS D'HUILE BRUT,DESTINÉ A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI,AUTRES *	A
27129031925	CIRE DE PÉTROLE MICROCRISTALLINE "SLACK WAX",BRUT,DESTINÉ A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI,AUTRES *	A
27129031992	AUTRES CIRES MINÉRALES ET PRODUITS SIMILAIRES OBTENUS PAR SYNTHÈSE OU PAR D'AUTRES PROCÉDÉS MEME COLORÉS,BRUTS,DESTINÉS A SUBIR UN TRAITEMENT DÉFINI,AUTRES *	A
27129033114	PARAFFINE CONTENANT EN POIDS 0,75% OU PLUS D'HUILE, BRUT,DESTINÉ A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS POUR LA SOUS-POSITION 271290.31,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129033125	CIRE DE PETROLE MICROCRISTALLINE "SLACK WAX",BRUT,DESTINE A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DEFINIS POUR LA SOUS-POSITION 27129031,A LA SORTIE DES USINES EXERCEES *.....	A
27129033192	AUTRES CIRES MINÉRALES ET PRODUITS SIMILAIRES OBTENUS PAR SYNTHÈSE OU PAR D'AUTRES PROCÉDÉS MEME COLORÉS,BRUTS,DESTINÉS A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS POUR LA SOUS-POSITION 271290.31,À LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129033910	PARAFFINE CONTENANT EN POIDS 0,75% OU PLUS D'HUILE,BRUT,DESTINÉ A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS POUR LA SOUS-POSITION 271290.31, AUTRE *	A
27129033921	CIRE DE PÉTROLE MICROCRISTALLINE "SLACK WAX",BRUT,DESTINÉ A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS POUR LA SOUS-POSITION 271290.31,AUTRE *	A
27129033998	AUTRES CIRES MINÉRALES ET PRODUIT SIMILAIRES OBTENUS PAR SYNTHÈSE OU PAR D'AUTRES PROCÉDÉS MEME COLORÉS,BRUTS,DESTINÉS A SUBIR UNE TRANSFORMATION CHIMIQUE PAR UN TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX DÉFINIS POUR LA SOUS-POSITION 271290.31, AUTRES *	A
27129039112	PARAFFINE CONTENANT EN POIDS 0,75% OU PLUS D'HUILE,BRUT,DESTINÉ A D'AUTRES USAGES,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129039123	CIRE DE PÉTROLE MICROCRISTALLINE "SLACK WAX",BRUT,DESTINÉ A D'AUTRES USAGES,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129039190	AUTRES CIRES MINÉRALES ET PRODUITS SIMILAIRES OBTENUS PAR SYNTHÈSE OU PAR D'AUTRES PROCÉDÉS MEME COLORÉS,BRUTS,DESTINÉS A D'AUTRES USAGES,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129039918	PARAFFINE CONTENANT EN POIDS 0,75% OU PLUS D'HUILE,BRUT,DESTINÉ A D'AUTRES USAGES ,AUTRE *	A
27129039929	CIRE DE PÉTROLE MICROCRISTALLINE "SLACK WAX ",BRUT,DESTINÉ A D'AUTRES USAGES,AUTRES *	A
27129039996	AUTRES CIRES MINÉRALES ET PRODUITS SIMILAIRES OBTENUS PAR D'AUTRES PROCÉDÉS MEME COLORÉS,BRUTS,DESTINÉS A D'AUTRES USAGES,AUTRES *	A

NDP	Description	
27129091101	MÉLANGE DE 1-ALCÈNES CONTENANT EN POIDS 80% OU PLUS DE 1-ALCÈNES D'UNE LONGUEUR DE CHAÎNE DE 24 ATOMES DE CARBONE OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 28 ATOMES DE CARBONE, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129091907	MÉLANGE DE 1-ALCÈNES CONTENANT EN POIDS 80% OU PLUS DE 1-ALCÈNES D'UNE LONGUEUR DE CHAÎNE DE 24 ATOMES DE CARBONE OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 28 ATOMES DE CARBONE, AUTRE *	A
27129099116	AUTRE PARAFINE CONTENANT EN POIDS 0,75% OU PLUS D'HUILE, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129099127	AUTRE CIRE DE PÉTROLE MICROCRISTALLINE "SLACK WAX", A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129099194	AUTRES CIRES MINÉRALES ET PRODUITS SIMILAIRES OBTENUS PAR SYNTHÈSE OU PAR D'AUTRES PROCÉDÉS MÊME COLORÉS, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27129099912	AUTRE PARAFINE CONTENANT EN POIDS 0,75% OU PLUS D'HUILE, AUTRES *	A
27129099923	AUTRE CIRE DE PÉTROLE MICROCRISTALLINE "SLACK WAX", AUTRES *	A
27129099990	AUTRES CIRES MINÉRALES ET PRODUITS SIMILAIRES OBTENUS PAR SYNTHÈSE OU PAR D'AUTRES PROCÉDÉS MÊME COLORÉS, AUTRES *	A
27131100106	COKE DE PÉTROLE NON CALCINÉ, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27131100902	AUTRE COKE DE PÉTROLE NON CALCINÉ *	A
27131200101	COKE DE PÉTROLE CALCINÉ, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27131200907	AUTRE COKE DE PÉTROLE CALCINÉ *	A
27132000107	BITUME DE PÉTROLE, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27132000903	AUTRE BITUME DE PÉTROLE *	B
27139010103	AUTRES RÉSIDUS DES HUILES DE PÉTROLES OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX DESTINÉS A LA FABRICATION DES PRODUITS DU N° 28.03, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27139010909	AUTRES RÉSIDUS DES HUILES DE PÉTROLE OU MINÉRAUX BITUMINEUX DESTINÉS A LA FABRICATION DES PRODUITS DU N) 28.03, AUTRES *	A
27139090105	AUTRES RÉSIDUS DES HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27139090901	AUTRES RÉSIDUS DES HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX, AUTRES *	A
27141000108	SCHISTES ET SABLES BITUMINEUX, CONTENANT PLUS DE 60% DE MATIÈRES INERTES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27141000200	SCHISTES ET SABLES BITUMINEUX, CONTENANT 60% OU MOINS DE MATIÈRES INERTES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27141000802	AUTRES SCHISTES ET SABLES BITUMINEUX, CONTENANT PLUS DE 60% DE MATIÈRES INERTES *	A
27141000904	AUTRES SCHISTES ET SABLES BITUMINEUX, CONTENANT 60% OU MOINS DE MATIÈRES INERTES *	A
27149000117	GILSONOTES, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27149000195	BITUMES NATURELS, ASPHALTES NATURELS, ASPHALTITES ET ROCHES ASPHALTIQUES (A L'EXCLUSION DES GILSONITES), A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27149000913	AUTRES GILSONITES *	A
27149000991	AUTRES BITUMES NATURELS, ASPHALTITES ET ROCHES ASPHALTIQUES (A L'EXCLUSION DES GILSONITES) *	A
27150000109	CUT-BACKS, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27150000201	AUTRES "CUT-BACKS" *	A

NDP	Description	
27150000814	MASTICS BITUMINEUX, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27150000825	GOUDRON DE HOUILLE EN ÉMULSION, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27150000892	AUTRES MÉLANGES BITUMINEUX A BASE D'ASPHALTE OU DE BITUME NATURELS, DE BITUME DE PÉTROLE, DE GOUDRON MINÉRAL OU DE BRAI DE GOUDRON MINÉRAL, A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
27150000916	AUTRES MASTICS BITUMINEUX *	A
27150000927	AUTRES GOUDRON DE HOUILLE EN ÉMULSION *	A
27150000994	AUTRES MÉLANGES BITUMINEUX A BASE D'ASPHALTE OU DE BITUME NATURELS, DE BITUME DE PÉTROLE, DE GOUDRON MINÉRAL OU DE BRAI DE GOUDRON MINÉRAL, AUTRES *	A
27160000004	ÉNERGIE ÉLECTRIQUE *	A
28011000006	CHLORE*.....	A
28012000002	LODE*.....	A
28013010002	FLUOR*.....	A
28013090004	BROME*.....	A
28020000018	SOUFRE SUBLIME*.....	A
28020000029	SOUFRE PRECIPITE*.....	A
28020000096	SOUFRE COLLOIDAL*.....	A
28030010008	NOIR DE GAZ DE PETROLE (CARBONE BLACK)*.....	A
28030080017	NOIR D'ACETYLENE*.....	A
28030080028	NOIR D'ANTHRACENE*.....	A
28030080095	AUTRES NIURS ET AUTRES FORMES DE CARBONE NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS*.....	A
28041000007	HYDROGENE*.....	A
28042100008	ARGON*.....	A
28042910002	HELIUM*.....	A
28042990004	AUTRES GAZ RARES*.....	A
28043000009	AZOTE*.....	A
28044000005	OXYGENE*.....	A

NDP	Description	
28045010005	BORE*.....	A
28045090007	TELLURE*.....	A
28046100002	SILICIUM CONTENANT EN POIDS AU MOINS 99,99% DE SILICIUM*.....	A
28046900002	AUTRES SILICIUM*.....	A
28047000014	PHOSPHORE BLANC*.....	B
28047000092	PHOSPHORE ROUGE*.....	B
28048000009	ARSENIC*.....	A
28049000005	SELENIUM*.....	A
28051100009	SODIUM*.....	A
28051200004	CALCIUM*.....	A
28051910003	STRONTIUM ET BARYUM*.....	A
28051990016	LITHIUM*.....	A
28051990027	POTASSIUM*.....	A
28051990094	AUTRES METAUX ALCALINS OU ALCALINO-TERREUX *	A
28053010000	METAUX DE TERRES RARES SCANDIUM ET YTTRIUM MELANGES OU ALLIES ENTRE EUX*.....	A
28053090002	AUTRES METAUX DE TERRES RARES*.....	A
28054010006	MERCURE PRESENTE EN BONBONNES D'UN CONTENU NET DE 34,5 KG (POIDS STANDARD) ET DONT LA VALEUR FOB, PAR BONBONNE, N'EXCEDE PAS 224 ECUS*.....	B
28054090008	AUTRE MERCURE*.....	B
28061000001	CHLORURE D'HYDROGENE (ACIDE CHLORHYDRIQUE)*.....	C
28062000007	ACIDE CHLOROSULFURIQUE*.....	B
28070010006	ACIDE SULFURIQUE*.....	C
28070090008	OLEUM*.....	C
28080000010	ACIDE NITRIQUE*.....	B

NDP	Description	
28080000098	ACIDE SULFONITRIQUES*	B
28091000002	PENTAOXYDE DE DIPHOSPHORE*	A
28092000019	ACIDE PHOSPHORE D'UNE TENEUR EN P205 INFERIEURE OU EGALE A 35%*	C
28092000020	ACIDE PHOSPHORIQUE D'UNE TENEUR EN P205 SUPERIEURE A 35%,MAIS INFERIEURE A 65%*	C
28092000031	ACIDE PHOSPHORIQUE D'UNE TENEUR EN P205 SUPERIEURE A 65%*	C
28092000097	ACIDES POLYPHOSPHORIQUE*	C
28100010005	TRIOXYDE DE DIBORE*	A
28100090018	AUTRES OXYDES DE BORE*	A
28100090096	ACIDES BORIQUES*	A
28111100009	FLUORURE D'HYDROGENE (ACIDE FLUORHYDRIQUE)*	A
28111910003	BROMURE D'HYDROGENE (ACIDE BROMHYDRIQUE)*	B
28111920007	CYANURE D'HYDROGENE (ACIDE CYANHYDRIQUE)*	B
28111980012	ACIDES PERXOLSULFIRIQUES*	B
28111980023	ACIDES AMINOSULFONIQUES*	B
28111980034	ACIDE ARSENIQUE*	B
28111980045	ACIDE FLUOBORIQUE*	B
28111980090	AUTRES ACIDES INORGANIQUES*	B
28112100005	DIOXYDE DE CARBONE*	A
28112200000	DIOXYDE DE SILICIUM*	A

NDP	Description	
28112300005	DIOXYDE DE SOUFRE (ANHYDRIDE SULFUREUX)*.....	A
28112910010	TRIOXYDE DE SOUFRE (ANHYDRIDE SULFURIQUE)*.....	B
28112910098	TRIOXYDE DE DIASENIC (ANHYDRIDE ARSENIEUX)*.....	B
28112930007	OXYDES D'AZOTE*.....	B
28112990012	AUTRES COMPOSES DU SOUFRE*.....	B
28112990023	AUTRES COMPOSES DE CARBONE*.....	B
28112990090	AUTRES COMPOSES OXYGENES INORGANIQUES DES ELEMENTS NON METALLIQUES*.....	B
28121011008	OXYTRICHLORURE DE PHOSPHORE (TRICHLORURE DE PHOSPHORYLE)*.....	A
28121015000	TRICHLORURE DE PHOSPHORE*.....	A
28121016003	PENTACHLORURE DE PHOSPHORE*.....	A
28121018009	AUTRES CHLORURES ET OXYCCHLORURES DE PHOSPHORES*.....	A
28121091000	DICHLORURE DE DISOUFRE*.....	A
28121093006	DICHLORURE DE SOUFRE*.....	A
28121094009	PHOSGENES (CHLORURE DE CARBONYLE)*.....	A
28121095002	DICHLORURE DE THIONYLE (CHLORURE DE THIONYLE)*.....	A
28121099015	AUTRES CHLORURES ET OXYCHLORURES DE SOUFRE*.....	A
28121099026	TRICHLORURE D'ARSENIC*.....	A
28121099093	AUTRES CHLORURES ET OXYCHLORURES*.....	A
28129000009	AUTRES HALOGENURES ET OXYHALOGENURES DES ELEMENTS NON METALLIQUES*.....	A

NDP	Description	
28131000008	DISULFURE DE CARBONE*.....	A
28139010000	SULFURE DE PHOSPHORE, Y COMPRIS LE TRISULFURE DE PHOSPHORE DU COMMERCE*.....	A
28139090002	AUTRES SULFURES DES ELEMENTS NON METALLIQUES*.....	A
28141000005	AMMONIAC ANHYDRE*.....	A
28142000001	AMMONIAC EN SOLUTION AQUEUSE (AMMONIAQUE)*.....	A
28151100007	HYDROXYDE DE SODIUM (SOUDE CAUSTIQUE) SOLIDE*.....	A
28151200002	HYDROXYDE DE SODIUM (SOUDE CAUSTIQUE), EN SOLUTION AQUEUSE (LESSIVE DE SOUDE CAUSTIQUE)*.....	A
28152010002	HYDROXYDE DE POTASSIUM (POTASSE CAUSTIQUE) SOLIDE*.....	A
28152090004	HYDROXYDE DE POTASSIUM (POTASSE CAUSTIQUE), EN SOLUTION AQUEUSE (LESSIVE DE POTASSE CAUSTIQUE)*.....	A
28153000004	PEROXYDES DE SODIUM OU DE POTASSIUM*.....	A
28161000010	HYDROXYDE ET PEROXYDE DE MAGNESIUM A 97% OU PLUS DE MAGNESIE*.....	A
28161000098	AUTRES HYDROXYDE ET PEROXYDE DE MAGNESIUM*.....	A
28164000018	OXYDE, HYDROXYDE ET PEROXYDE DE STRONTIUM, SOLIDES*.....	A
28164000029	OXYDE, HYDROXYDE ET PEROXYDE DE STRONTIUM, EN SOLUTION*.....	A
28164000096	OXYDE, HYDROXYDE ET PEROXYDE DE BARYUM*.....	A
28170000011	OXYDE DE ZINC*.....	A
28170000099	PEROXYDE DE ZINC*.....	A
28181010007	CORINDON ARTIFICIEL, CHIMIQUEMENT DEFINI OU NON, BLANC, ROSE OU RUBIS, D'UNE TENEUR EN OXYDE D'ALUMINIUM SUPERIEURE A 97,5% EN POIDS*.....	A
28181090009	AUTRES CORINDON ARTIFICIEL, CHIMIQUEMENT DEFINI OU NON*.....	A

NDP	Description	
28182000009	OXYDE D'ALUMINIUM AUTRE QUE LE CORINDON ARTIFICIEL*.....	A
28183000005	HYDROXYDE D'ALUMINIUM*.....	A
28191000000	TRIOXYDE DE CHROME*.....	A
28199010002	DIOXYDE DE CHROME*.....	B
28199090015	HYDROXYDES DE CHROME*.....	B
28199090093	AUTRES OXYDE DE CHROME*.....	B
28201000005	DIOXYDE DE MANGANESE*.....	A
28209010007	OXYDE DE MANGANESE CONTENANT EN POIDS 77% OU PLUS DE MANGANESE*.....	A
28209090009	AUTRES OXYDES DE MANGANESE*.....	A
28211000013	OXYDES DE FER*.....	A
28211000091	HYDROXYDES DE FER*.....	A
28212000008	TERRES COLORANTES A BASE D'OXYDE DE FER NATUREL,CONTENANT EN POIDS 70% OU PLUS DE FER COMBINE EVALUE EN FE2O3*.....	A
28220000003	OXYDES ET HYDROXYDES DE COBALT,OXYDES DE COBALT DU COMMERCE*.....	B
28230000000	OXYDES DE TITANE*.....	A
28241000003	MONOXYDE DE PLOMB (LITHARGE,MASSICOT)*.....	A
28242000009	MINIUM ET MINE ORANGE*.....	A
28249000001	AUTRES OXYDES DE PLOMB*.....	A
28251000000	HYDRAZINE ET HYDROXYLAMINE ET LEURS SELS INORGANIQUES*.....	A
28252000006	OXYDES ET HYDROXYDES DE LITHIUM *	A
28253000002	OXYDES ET HYDROXYDES DE VANADIUM *	A

NDP	Description	
28254000008	OXYDES ET HYDROXYDES DE NICKEL*	A
28255000004	OXYDES ET HYDROXYDES DE CUIVE*	A
28256000000	OXYDES DE GARMANIUM ET DIOXYDE DE ZIRCONIUM*	A
28257000006	OXYDES ET HYDROXYDES DE MOLYBDENE*	A
28258000002	OXYDES D'ANTIMOINE*	A
28259011005	HYDROXYDE DE CALCIUM, D'UNE PURETE EN POIDS DE 98% OU PLUS SUR PRODUIT SEC SOUS FORME DE PARTICULES DONT: PLUS D'1% EN POIDS SONT DIMENSIONS EXCEDANT 75 MICROMETRES ET PAS PLUS DE 4% EN POIDS SONT DE DIMENSIONS INFERIEURE A 1,3 MICROMETRES..	A
28259019009	OXYDE, PEROXYDE ET AUTRES HYDROXYDE DE CALCIUM*	A
28259020006	OXYDE, HYDROXYDE DE BERYLLIUM*	A
28259030000	OXYDE D'ETAIN*	A
28259040004	OXYDE, HYDROXYDES DE TUNGSTENE*	A
28259050008	OXYDE DE MERCURE*	A
28259060002	OXYDE DE CADMIUM*	A
28259080102	CHAUX ARTIFICIELLE*	C
28259080919	HYDROXYDES DE MERCURE*	A
28259080997	AUTRES BASES INORGANIQUES, AUTRES OXYDES, HYDROXYDES ET PEROXYDES DE METAUX*	A
28261100002	FLUORURES D'AMMONIUM OU DE SODIUM *	A
28261200007	FLUORURES D'ALUMINIUM*	A
28261900002	AUTRES FLUORURES*	A
28262000003	FLUOROSILICATES DE SODIUM OU DE POTASSIUM*	A

NDP	Description	
28263000009	HEXAFLUOROALUMINATE DE SODIUM (CRYOLITHE SYNTHETIQUE)*	A
28269010009	HEXAFLUOROZIRCONATE DE DIPOTASSIUM*	A
28269090012	AUTRES FLUROSILICATES*	A
28269090023	AUTRES FLUOROALUMINATES*	A
28269090090	AUTRES SELS COMPLEXES DU FLUOR*	A
28271000004	CHLORURE D'AMMONIUM*	A
28272000000	CHLORURE DE CALCIUM*	A
28273100001	CHLORURE DE MAGNESIUM*	A
28273200006	CHLORURE D'ALUMINIUM*	A
28273300001	CHLORURE DE FER*	A
28273400006	CHLORURE DE COBALT*	A
28273500001	CHLORURE DE NICKEL*	A
28273600006	CHLORURE DE ZINC*	A
28273910005	CHLORURE D'ETAIN*	A
28273980014	CHLORURE DE MANGANESE*	A
28273980025	CHLORURE D'ANTIMOINE*	A
28273980036	CHLORURE DE TITANE*	A
28273980047	CHLORURE DE CUIVRE*	A
28273980058	CHLORURE DE MERCURE*	A

NDP	Description	
28273980069	CHLORURE DE BARYUM*.....	A
28273980092	AUTRES CHLORURES*.....	A
28274100007	OXYCHLORURES ET HYDROXYCHLORURES DE CUIVRE*.....	A
28274910001	OXYCHLORURES ET HYDROXYCHLORURES DE PLOMB*.....	A
28274990003	AUTRES OXYCHLORURES ET HYDROXYCHLORURES*.....	A
28275100003	BROMURES DE SODIUM OU DE POTASSIUM*.....	A
28275900014	BROMURES DE GERMANIUM,DE TANTALE OU DE ZIRCONIUM*.....	A
28275900092	AUTRES BROMURES ET OXYBROMURES*.....	A
28276000015	IODURES DE GERMANIUM ET DE TANTALE*.....	A
28276000093	AUTRES IODURES ET OXYIODURES*.....	A
28281000012	HYPOCHLORITE DE CALCIUM DU COMMERCE*.....	A
28281000090	AUTRES HYPOCHLORITES DE CALCIUM*.....	A
28289000101	CHLORITES*.....	A
28289000203	HYPOBROMITES*.....	A
28289000305	HYPOCHLORITES DE SODIUM (EAU DE JAVEL)*.....	B
28289000918	HYPOCHLORITES ET POTASSIUM*.....	A
28289000996	AUTRES HYPOCHLORITES*.....	A
28291100003	CHLORATE DE SODIUM*.....	A
28291900014	CHLORATE DE POTASSIUM*.....	A
28291900092	AUTRES CHLORATES*.....	A

NDP	Description	
28342100104	NITRATES DE POTASSIUM A USAGES D'ENGRAIS*.....	A
28342100911	NITRATES DE POTASSIUM DESTINES A LA FABRICATION D'EXPLOSIFS*.....	C
28342100999	AUTRES NITRATES DE POTASSIUM*.....	C
28342920011	NITRATES DE BARYUM DESTINES A LA FABRICATION D'EXPLOSIFS *	B
28342920099	NITRATES DE BERYLLIUM,DE COBALT,DE NICKEL,DE PLOMB ET AUTRES MINERALES DE BARYUM *	B
28342930004	NITRATES DE CUIVRE,DE MERCURE*.....	B
28342980106	NITRATES DE CALCIUM A USAGE D'ENGRAIS*.....	A
28342980208	NITRATES DE BISMUTH*.....	A
28342980913	AUTRES NITRATES DESTINES A L'AGRICULTURE*.....	B
28342980924	AUTRES NITRATES DESTINES A LA FABRICATION D'EXPLOSIFS*.....	B
28342980991	AUTRES NITRATES*.....	B
28351000008	PHOSPHINATES (HYPOPHOSPHITES) ET PHOSPHONATES (PHOSPHITES)*.....	A
28352200004	PHOSPHATES DE MONO-OU DE DISODIUM*.....	A
28352300009	PHOSPHATES DE TRISODIUM*.....	A
28352400106	PHOSPHATES DE POTASSIUM A USAGES D'ENGRAIS*.....	A
28352400902	AUTRES PHOSPHATES DE POTASSIUM*.....	A
28352510014	HYDROGENOORTHOPHOSPHATE DE CALCIUM (PHOSPHATE-DICALCIQUE),D'UNE TENEUR EN FLUOR INFERIEUR A 0,005% EN POIDS DU PRODUITS ANHYDRE A L'ETAT SEC,ENTRANT DANS LA FABRICATION DES ALIMENTS POUR LE BETAIL *.....	A
28352510092	HYDROGENORTHOPHOSPHATE DE CALCIUM (PHOSPHATE-DICALCIQUE),D'UNE TENEUR EN FLUOR INFERIEUR A 0,005% EN POIDS DU PRODUIT ANHYDRE A L'ETAT SEC, DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A
28352590016	HYDROGENOORTHOPHOSPHATE DE CALCIUM (PHOSPHATE-DICALCIQUE),D'UNE TENEUR EN FLUOR EGALE OU SUPERIEURE A 0,005% MAIS INFERIEURE A 2% EN POIDS DU PRODUIT ANHYDRE A L'ETAT SEC,ENTRANT DANS LA FABRICATION DES ALIMENTS POUR BETAIL *.....	A

NDP	Description	
28352590094	HYDROGENOORTHOPHOSPHATE DE CALCIUM (PHOSPHATE -DICALCIQUE), D'UNE TENEUR EN FLUOR EGAL OU SUPERIEURE A 0,005% MAIS INFERIEURE A 2% EN POIDS DU PRODUIT ANHYDRE A L'ETAT SEC, DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A
28352610019	AUTRES PHOSPHATES DE CALCIUM, D'UNE TENEUR EN FLUOR INFERIEUR A 0,005% EN POIDS DU PRODUIT ANHYDRE A L'ETAT SEC, ENTRANT DANS LA FABRICATION DES ELEMENTS POUR LE BETAIL*.....	A
28352610097	AUTRES PHOSPHATES DE CALCIUM, D'UNE TENEUR EN FLUOR INFERIEUR A 0,005% EN POIDS DU PRODUIT ANHYDRE A L'ETAT SEC, DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A
28352690011	AUTRES PHOSPHATES DE CALCIUM, D'UNE TENEUR EN FLUOR EGALE OU SUPERIEURE A 0,005% EN POIDS DU PRODUIT ANHYDRE A L'ETAT SEC, ENTRANT DANS LA FABRICATION DES ALIMENTS POUR LE BETAIL*.....	A
28352690099	AUTRES PHOSPHATES DE CALCIUM, D'UNE TENEUR EN FLUOR EGALE OU SUPERIEURE A 0,005% EN POIDS DU PRODUIT ANHYDRE A L'ETAT SEC, DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A
28352910003	PHOSPHATES DE TRIAMONIUM*.....	A
28352990016	AUTRES PHOSPHATES ENTRANT DANS LA FABRICATION DES ALIMENTS POUR LE BETAIL*.....	A
28352990094	AUTRES PHOSPHATES*.....	A
28353100005	TRIPHOSPHATE DE SODIUM (TRIPOLYPHOSPHATE DE SODIUM)*.....	A
28353900005	AUTRES POLYPHOSPHATES, DE CONSTITUTION CHIMIQUE DEFINIE OU NON *	A
28361000005	CARBONATE D'AMMONIUM DU COMMERCE ET AUTRES CARBONATES D'AMMONIUM*.....	A
28362000001	CARBONATE DE DISODIUM*.....	A
28363000007	HYDROGENOCARBONATE (BICARBONATE) DE SODIUM*.....	A
28364000105	CARBONATE DE POTASSIUM A USAGE D'ENGRAIS*.....	A
28364000901	CARBONATES DE POTASSIUM POUR D'AUTRES USAGES*.....	A
28365000009	CARBONATE DE CALCIUM*.....	A
28366000005	CARBONATE DE BARYUM*.....	A
28367000001	CARBONATE DE PLOMB*.....	A
28369100008	CARBONATE DE LITHIUM*.....	A

NDP	Description	
28369200003	CARBONATE DE STRONTIUM*.....	A
28369911005	CARBONATES DE MAGNESIUM, DE CUIVRE*.....	A
28369918017	CARBONATES DE BISMUTH*.....	A
28369918095	AUTRES CARBONATES*.....	A
28369990015	PEROXOCARBONATES DE POTASSIUM A USAGES D'ENGRAIS*.....	A
28369990026	PEROXOCARBONATES DE POTASSIUM POUR D'AUTRES USAGES*.....	A
28369990093	AUTRES PEROXOCARBONATES*.....	A
28371100007	CYANURES, OXYCYANURES DE SODIUM*.....	B
28371900018	CYANURES, OXYCYANURES DE POTASSIUM*.....	B
28371900096	AUTRES CYANURES ET OXYCYANURES*.....	B
28372000019	FERROCYANURES*.....	B
28372000020	FERRICYANURES*.....	B
28372000097	AUTRES CYANURES COMPLEXES*.....	B
28380000014	FULMINATE DE MERCURE*.....	B
28380000025	AUTRES FULMINATES*.....	B
28380000036	CYANATES*.....	B
28380000047	THIOCYANATE DE PLOMB*.....	B
28380000092	AUTRES THIOCYANATES*.....	B
28391100001	METASILICATES DE SODIUM*.....	A
28391900001	AUTRES SILICATES DE SODIUM*.....	A

NDP	Description	
28392000002	SILICATES DE POTASSIUM*.....	A
28399000004	AUTRES SILICATES*.....	A
28401100006	TERABORATE DE DISODIUM (BORAX RAFFINE), ANHYDRE*.....	A
28401910000	TETRABORATE DE DISODIUM, PENTAHYDRATE*.....	A
28401990002	AUTRES TERABORATES DE DISODIUM*.....	A
28402010001	BORATES DE SODIUM, ANHYDRES*.....	A
28402090105	BORATES DE SODIUM, AUTRES QU'ANHYDRES*.....	A
28402090912	BORATE DE POTASSIUM*.....	A
28402090923	BORATE D'AMMONIUM*.....	A
28402090934	BORATE DE CALCIUM*.....	A
28402090945	BORATE DE MANGANESE*.....	A
28402090990	AUTRES BORATES*.....	A
28403000014	PEROXOBORATES (PERBORATES) DE SODIUM*.....	A
28403000092	AUTRES PEROXOBORATES (PERBORATES)*.....	A
28411000008	ALUMINATES*.....	A
28412000004	CHROMATES DE ZINC OU DE PLOMB*.....	A
28413000000	DICHROMATE DE SODIUM*.....	A
28415000002	AUTRES CHROMATES ET DICHROMATES, PEROXOCHROMATES*.....	A
28416100003	PERMANGANATE DE POTASSIUM*.....	A
28416900003	MANGANITES, MANGANATES ET AUTRES PERMANGANATES*.....	A

NDP	Description	
28417000004	MOLYBDATES*.....	A
28418000000	TUNGSTATES (WOLFRAMATES)*.....	A
28419010000	ANTIMONATES*.....	A
28419030019	VANADATES*.....	A
28419030097	ZINCATES*.....	A
28419090002	AUTRES SELS DES ACIDES OXOMETALLIQUES OU PEROXOMETALLIQUES*.....	A
28421000005	SILICATES DOUBLES OU COMPLEXES, Y COMPRIS LES ALUMINOSILICATES DE CONSTITUTION CHIMIQUE DEFINIE OU NON *	A
28429010007	SELS SIMPLES DOUBLES OU COMPLEXES DES ACIDES DU SELNIUM OU DU TELLURE*.....	A
28429090101	ARSENITES ET ARSENIATES*.....	A
28429090918	PHOSPHATES DOUBLES OU COMPLEXES*.....	A
28429090929	SELS DOUBLES OU COMPLEXES D'OXYDES METALLIQUES OU PEROXOACIDES *.....	A
28429090996	AUTRES SELS DES ACIDES INORGANICIQUES A L'EXCLUSION DES AZOTURES*.....	A
28431010006	ARGENT A L'ETAT COLLOIDAL*.....	B
28431090008	AUTRES METAUX PRECIEUX A L'ETAT COLLOIDAL*.....	B
28432100003	NITRATE D'ARGENT*.....	B
28432900003	AUTRES COMPOSES D'ARGENT*.....	B
28433000004	COMPOSES D'OR*.....	B
28439010004	AMALGAMES DE METAUX PRECIEUX*.....	B
28439090017	COMPOSES ORGANIQUES OU INORGANICIQUES DU RHODIUM*.....	B
28439090095	AUTRES COMPOSES ORGANIQUES OU INORGANICIQUES DES AUTRES METAUX PRECIEUX*.....	B
28441010014	URANIUM NATUREL, BRUT*.....	B

NDP	Description	
28441010092	DECHETS ET DEBRIS D'URANIUM NATUREL*.....	B
28441030012	AUTRES OUVRAGES D'URANIUM NATUREL,DESTINES A DES FINS MEDICALES *	B
28441030090	AUTRES OUVRAGES D'URANIUM NATUREL,DESTINES A D'AUTRES USAGES *	B
28441050010	FERRO-URANIUM,DESTINÉS A DES FINS MÉDICALES *	B
28441050098	FERRO-URANIUM,DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	B
28441090016	COMPOSES D'URANIUM NATUREL,ALLIAGE,DISPERSIONS (Y COMPRIS LES CERMETS) PRODUITS CERAMIQUES ET MELANGES RENFERMANT DE L'URANIUM NATUREL OU DES COMPOSES DE L'URANIUM NATUREL,DESTINES A DES FINS MEDICALES*.....	B
28441090094	COMPOSES D'URANIUM NATUREL,ALLIAGES,DISPERSIONS (Y COMPRIS LES CERMETS),PRODUITS CERAMIQUES ET MELANGES RENFERMANT DE L'URANIUM NATUREL,DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	B
28442025019	FERRO-URANIUM ENRICHEN EN U235,DESTINES A DES FINS MEDICALES *	B
28442025097	FERRO-URANIUM ENRICHEN EN U235,DESTINES A D'AUTRES USAGES *	B
28442035013	AUTRES URANIUM ENRICHEN EN U235 ET SES COMPOSÉS;ALLIAGE,DISPERSIONS (Y COMPRIS LES CERMETS),PRODUITS CÉRAMIQUES ET MÉLANGES RENFERMANT DE L'URANIUM ENRICHEN EN U235 OU DES COMPOSÉS DE CES PRODUITS, DESTINÉS À DES FINS MÉDICALES *	B
28442035091	AUTRES URANIUM ENRICHEN EN U235 ET SES COMP,ALLIAGES,DESPERSIONS (Y COMPRIS DES CERMATS),PROD CERAMIQUES ET MELANGES REFERMANT DE L'URN ENRICHEN EN U235 OU DES COMP DE CES PROD,DEST A D'AUTRES USAGE	B
28442051019	FERRO-URANIUM (MELANGES D'URANIUM ET DE PLUTONIUM),DESTINES A DES FINS MEDICALES*.....	B
28442051097	FERRO-URANIUM (MELANGES D'URANIUM ET DE PLUTONIUM),DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	B
28442059013	AUTRES MELANGES D'URANIUM ET DE PLUTONIUM,DESTINES A DES FINS MEDICALES*.....	B
28442059091	AUTRES MELANGES D'URANIUM ET DE PLUTONIUM,DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	B
28442099019	AUTRES PLUTONIUM ET SES COMP,ALLIAGES,DISPERSIONS (Y COMPRIS LES CERMATS),PRODT CERAMIQ ET MELAG REFERMANT DU PLUTONIUM OU DES COMP DE CES PRODUITS,DESTINES A DES FINS MEDICALES *	B
28442099097	AUTRES PLUTONIUM ET SES COMPOSÉS ,ALLIAGES,DISPERSIONS (Y COMPRIS LES CERMATS),PRODUITS CERAMIQUES ET MELANGES REFERMANT DU PLUTONIUM OU DES COMPOSES DE CES PRODUITS,DESTINES A D'AUTRES USAGES *	B
28443011019	CERMETS D'URANIUM APPAUVRI EN U235,DESTINES A DES FINS MEDICALES*.....	B
28443011097	CERMETS D'URANIUM APPAUVRI EN U235,DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	B
28443019013	AUTRES URANIUM APPAUVRI EN U235,ALLIAGES,DISPERSIONS,PRODUITS CERAMIQUES ET MELANGES RENFERMANT DE L'URANIUM APPAUVRI EN U235 OU DES COMPOSES DE CE PRODUITS,DESTINES A DES FINS MEDICALES*.....	B

NDP	Description	
28443019091	AUTRES URANIUM APPAUVRI EN U235, ALLIAGES, DISPERSIONS, PRODUITS CERAMIQUES ET MELANGES RENFERMANT DE L'URANIUM APPAUVRI EN U235 OU DES COMPOSES DE CE PRODUITS, DESTINES A D'AUTRES USAGES*	B
28443051015	CERMETS DE THORIUM, DESTINES A DES FINS MEDICALES*	B
28443051093	CERMETS DE THORIUM DESTINES A D'AUTRES USAGES*	B
28443055017	THORIUM BRUT*	B
28443055095	DECHETS ET DEBRIS DE THORIUM*	B
28443061019	BARRES, PROFILS, FILS, TOLES, BANDES ET FEUILLES DE THORIUM, DESTINES A DES FINS MEDICALES*	B
28443061097	BARRES, PROFILS, FILS, TOLES, BANDES ET FEUILLES DE THORIUM, DESTINES A D'AUTRES USAGES*	B
28443069013	AUTRES THORIUM, ALLIAGES, DISPERSIONS, PRODUITS CERAMIQUES ET MELANGES RENFERMANT DU THORIUM OU DES COMPOSES DE CE PRODUITS, DESTINES A DES FINS MEDICALES*	B
28443069091	AUTRES THORIUM, ALLIAGES, DISPERSIONS, PRODUITS CERAMIQUES ET MELANGES RENFERMANT DU THORIUM OU DES COMPOSES DE CE PRODUITS DESTINES A D'AUTRES USAGES*	B
28443091011	COMPOSES DE L'URANIUM APPAUVRI EN U235, DU THORIUM, MEME MELANGES ENTRE EUX, A L'EXCLUSION DES SELS THORIUM, DESTINES A DES FINS MEDICALES*	B
28443091099	COMPOSES DE L'URANIUM APPAUVRI EN U235, DU THORIUM, MEME MELANGES ENTRE EUX, A L'EXCLUSION DES SELS DE THORIUM, DESTINES A D'AUTRES USAGES*	B
28443099015	AUTRES COMPOSES DE L'URANIUM APPAUVRI EN U 235, COMPOSES DE THORIUM, MEME MELANGES ENTRE EUX, DESTINES A D'AUTRES USAGES*	B
28443099093	AUTRES COMPOSES DE L'URANIUM APPAUVRI EN U235, COMPOSES DE THORIUM, MEME MELANGES EN EUX, DESTINES A D'AUTRES USAGES*	B
28444010012	URANIUM RENFERMANT DE L'U233 ET SES COMPOSES, ALLIAGES, DISPERSIONS (Y COMPRIS LES CERMATS), PRODUITS CERAMIQUES ET MELANGES RENFERMANT DE L'U233 OU DES COMPOSES DE CE PRODUIT, DESTINES A DES FINS MEDICALES *	A
28444010090	URANIUM RENFERMANT DE L'U233 ET SES COMPOSES, ALLIAGES, DISPERSIONS (Y COMPRIS LES CERMETS), PRODUITS CERAMIQUES ET MELANGES RENFERMANT DE L'U233 OU DES COMPOSES DE CE PRODUIT, DESTINES A D'AUTRES USAGES *	A
28444020016	ISOTOPES RADIOACTIFS ARTIFICIELS, DESTINES A DES FINS MEDICALES*	A
28444020094	ISOTOPES RADIOACTIFS ARTIFICIELS, DESTINES A D'AUTRES USAGES*	A
28444030010	COMPOSES DES ISOTOPES RADIOACTIFS ARTIFICIELS, DESTINES A DES FINS MEDICALES*	A

NDP	Description	
28444030098	COMPOSES DES ISOTOPES RADIOACTIFS ARTIFICIELS, DESTINES A D'AUTRES USAGES*	A
28444080010	ELÉMENTS ET AUTRES ISOTOPES ET COMPOSÉS RADIOACTIFS AUTRES QUE CEUX DES N°S 284410, 284420 OU 284430; ALLIAGES, DISPERSIONS (Y COMPRIS LES CERMETS), PRODUIT CÉRAMIQUES ET MÉLANGES RENFERMANT CES ÉLÉMENTS, ISOTOPES OU COMPOSÉS; RÉSIDUS RADIOACTIFS, DESTINÉS À DES FINS MÉDICALES *	A
28444080098	ELÉMENTS ET AUTRES ISOTOPES ET COMPOSÉS RADIOACTIFS AUTRES QUE CEUX DES N°S 284410, 284420 OU 284430; ALLIAGES, DISPERSIONS (Y COMPRIS LES CERMETS), PRODUIT CÉRAMIQUES ET MÉLANGES RENFERMANT CES ÉLÉMENTS, ISOTOPES OU COMPOSÉS; RÉSIDUS RADIOACTIFS, DESTINÉS À D'AUTRES USAGES *	A
28445000014	ELEMENTS COMBUSTIBLES (CARTOUCHES) USES (IRRADIES) DE REACTEURS NUCLEAIRES, DESTINES A D'AUTRES FINS MEDICALES*	B
28445000092	ELEMENTS COMBUSTIBLES (CARTOUCHES) USES (IRRADIES) DE REACTEURS NUCLEAIRES, DESTINES A D'AUTRES USAGES*	B
28451000017	EAU LOURDS (OXYDES DE DEUTERIUM), DESTINEE A DES FINS MEDICALES*	B
28451000095	EAU LOURDE (OXYDE DE DEUTERIUM), DESTINEE A D'AUTRES FINS*	B
28459010019	DEUTERIUM ET COMPOSES DU DEUTERIUM, HYDROGENE ET SES COMPOSES, ENRICHIS EN DEUTERIUM, MELANGES ET SOLUTIONS CONTENANT CES PRODUITS, DESTINEE A DES FINS MEDICALES*	B
28459010097	DEUTERIUM ET COMPOSES DU DEUTERIUM, HYDROGENE ET SES COMPOSES, ENRICHIS EN DEUTERIUM, MELANGES ET SOLUTIONS CONTENANT CES PRODUITS, DESTINES A D'AUTRES FINS*	B
28459090011	AUTRES ISOTOPES AUTRES QUE CEUX DU NO 28.44, LEURS COMPOSES INORGANIQUES OU ORGANIQUES, DE CONSTITUTION CHIMIQUE DEFINIE OU NON, DESTINES A DES FINS MEDICALES*	B
28459090099	AUTRES ISOTOPES AUTRES QUE CEUX DU NO 28.44, LEURS COMPOSES INORGANIQUES OU ORGANIQUES, DE CONSTITUTION CHIMIQUE DEFINIE OU NON, DESTINES A D'AUTRES FINS*	B
28461000003	COMPOSES DE CERIU*	A
28469000001	AUTRES COMPOSES INORGANIQUES OU ORGANIQUES, DES METAUX DES TERRES RARES, DE L'YTTRIUM OU DU SCANDIUM OU DES MELANGES DE CES METAUX*	A
28470000015	PEROXYDE D'HYDROGENE (EAU OXYGENEE) MEME SOLIDIFIE AVEC DE L'UREE, D'UNE CONCENTRATION INFERIEURE OU EGALE A 50%*	A
28470000093	PEROXYDE D'HYDROGENE (EAU OXYGENEE) MEME SOLIDIFIE AVEC DE L'UREE, D'UNE CONCENTRATION SUPERIEURE A 50%*	A
28480000012	PHOSPHURES DE CUIVRE, CONTENANT PLUS DE 15% EN POIDS DE PHOSPHORE*	A

NDP	Description	
28480000023	AUTRES PHOSPHURES DE CUIVRE*.....	A
28480000034	PHOSPHURES DE ZIRCONIUM*.....	A
28480000090	AUTRES PHOSPHURES*.....	A
28491000004	CARBURES DE CALCIUM*.....	A
28492000000	CARBURE DE SILICIUM*.....	A
28499010006	CARBURE DE BORE*.....	A
28499030004	CARBURE DE TANGSTENE*.....	A
28499050002	CARBURE D'ALUMINIUM,DE CHROME,DE MOLYBDENE,DE VANADIUM,DE TANTALE,DE TITANE*.....	A
28499090008	AUTRES CARBURES*.....	A
28500020012	HYDRURES*.....	A
28500020090	NITRURES*.....	A
28500050003	AZOTURES*.....	A
28500070001	SILICIURES*.....	A
28500090009	BORURES*.....	A
28510010004	Eaux DESTILLEES,DE CONDUCTIBILITE OU DE MEME DEGRE DE PURETE*.....	A
28510030104	AIR LIQUIDE (Y COMPRIS L'AIR LIQUIDE DONT LES GAZ RARES ONT ETE ELIMINES)*.....	A
28510030900	AIR COMPRI ME*.....	A
28510050000	CHLORURE DE CYANOGENE*.....	A
28510080013	AUTRES COMPOSES INORGANIQUES*.....	A
28510080091	AMALGAMES AUTRES QUE DE METAUX PRECIEUX*.....	A
29011010010	HEXANE,SATURES,DESTINE A ETRE UTILISE COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLE *	A

NDP	Description	
29011010098	AUTRES HYDROCARBURES ACYCLIQUES SATURES DESTINES A ETRE UTILISES COMME CARBURANTS OU COMME COMBUSTIBLES*.....	A
29011090012	HAXANE SATURES DESTINE A D'AUTRES USAGES*.....	A
29011090090	AUTRES HYDROCARBURES ACYCLIQUES SATURES DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A
29012110000	ETHYLENE, NON SATURE, DESTINE A ETRE UTILISE COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLE*.....	A
29012190002	ETHYLENE, NON SATURE, DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A
29012210005	PROPENE (PROPYLENE) NON SATURE DESTINE A ETRE UTILISE COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLE*.....	A
29012290007	PROPENE (PROPYLENE) NON SATURE DESTINE A D'AUTRES USAGES*.....	A
29012311003	BUT-1-ENE ET BUT-2-ENE NON SATURES DESTINES A ETRE UTILISES COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLE*.....	A
29012319007	BUT-1-ENE ET BUT-2-ENE NON SATURES DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A
29012391005	AUTRE BUTENE (BUTYLENE) ET SES ISOMERES NON SATURES DESTINES A ETRE UTILISES COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLES*.....	A
29012399009	AUTRE BUTENE (BUTYLENE) ET SES OSOMERES NON SATURES DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A
29012411008	BUTA-1,3-DIENE NON SATURES DESTINES A ETRE UTILISES COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLE*.....	A
29012419002	BUTA-1,3-DIENE NON SATURES DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A
29012491000	ISOPRENE NON SATURE DESTINE A ETRE UTILISE COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLE*.....	A
29012499004	ISOPRENE NON SATURE DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A
29012920004	AUTRES HYDROCARBURES ACYCLIQUES NON SATURES DESTINES A ETRE UTILISES COMME CARBURANT OU COMME COMBUSTIBLE*.....	A
29012980008	AUTRES HYDROCARBURES ACYCLIQUES NON SATURES DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A

NDP	Description	
29021100007	CYCLOHEXANE *	A
29021910001	HYDROCARBURES CYCLOTERPENIQUES*.....	A
29021930009	AZULENE ET SES DERIVES ALKYLES*.....	A
29021990003	AUTRES HYDROCARBURES CYCLANIQUES OU CYCLENIQUES *.....	A
29022000008	BENZENE *.....	A
29023000004	TOLUENE *.....	A
29024100005	O- XYLENE*.....	A
29024200000	M- XYLENE*.....	A
29024300005	P- XYLENE*.....	A
29024400000	ISOMERES DU XYLENE EN MELANGE *.....	A
29025000006	STYRENE*.....	A
29026000002	ETHYLBENZENE*.....	A
29027000008	CUMENE*.....	A
29029010004	NAPHTALENE ANTHRACENE*.....	B
29029030002	BIPHENYLE TERPHENYLES*.....	B
29029050000	VINYLTOLUENES*.....	B
29029060004	1,3- DUSOPROPYLBENZENE*.....	B
29029080002	AUTRES HYDROCARBURES CYCLIQUES*.....	B
29031100015	CHLOROMETHANE(CHLORURE DE METHYLE)*.....	A
29031100093	CHLOROETHANE(CHLORURE D'ETHYLE)*.....	A
29031200009	DICHLOROMETHANE(CHLORURE DE MRTHYLENE)*.....	A

NDP	Description	
29031300004	CHLOROFORME(TRICHLOROMETHANE)*.....	A
29031400009	TETRACHLORURE DE CARBONE*.....	A
29031500004	1,2-DICHLOROETHANE(CHLORURE D'ETHYLENE)*.....	A
29031910008	1,1,1-TRICHLOROETHANE (METHYLCHLOROFORME)*.....	A
29031980006	AUTRES DERIVES CHLORES SATURES DES HYDROCARBURES ACYCLIQUES*.....	A
29032100000	CHLORURE DE VINYLE(CHLOROETHYLENE)*.....	A
29032200005	TRICHLOROETHYLENE*.....	A
29032300000	TETRACHLOROETHYLENE(PERCHLOROETHYLENE)*.....	A
29032900000	AUTRES DERIVES CHLORES NON SATURES DES HYDROCARBURES ACYCLIQUES*.....	B
29033033002	BROMOMETHANE(BROMURE DE METHYLE)*.....	B
29033035008	DIBROMOMETHANE*.....	B
29033036001	AUTRES BROMURES *	B
29033080025	1,1,3,3,3-PENTAFLUORO-2-(TRIFLUOROMETHYL)PROP-1-ÈNE *	B
29033080058	AUTRES FLUORURES*	B
29033080092	IODURES*	B
29034100002	TRICHLOROFLUOROMETHANE*.....	B
29034200007	DICHORODIFUOROMETHANE*.....	B
29034300002	TRICHLOROTRIFLUOROETHANE*.....	B
29034410001	DICHLOROTETRAFLUROETHANE*.....	B
29034490003	CHLOROPENTAFLUROETHANE*.....	B
29034510006	CHLOROTRIFLUOROMETHANE*.....	B
29034515001	PENTACHLOROFUOROETHANE*.....	B
29034520000	TETRACHLORODIFLUOROETHANE*.....	B
29034525005	HEPTACHLOROFOROPROPANES*.....	B
29034530004	HEXACHLORODIFLUOROPROPANES*.....	B

NDP	Description	
29034535009	PENTACHLOROTRIFLUOROPROPANES*	B
29034540008	TETRACHLOROTETRAFLUOROPROPANES*	B
29034545003	TRICHLOROPENTAFLUOROPROPANES*	B
29034550002	DICHLOROHEXAFLUOROPROPANES*	B
29034555007	CHLOROHEPTAFLUOROPROPANES*	B
29034590019	MELANGE DE CFC ET HCFC (R500)*	B
29034590020	MELANGE DE CFC ET HCFC (R501)*	B
29034590031	MELANGE DE CFC ET HCFC (R502)*	B
29034590042	MELANGE DE CFC ET HCFC (R401)*	B
29034590053	MELANGE DE CFC ET HCFC (R402)*	B
29034590064	MELANGE DE CFC ET HCFC (R403)*	B
29034590075	MELANGE DE CFC ET HCFC (R404)*	B
29034590086	1,1,1,2-TETRAFLUROETHANE CH ₂ FCF ₃ (R134A)	B
29034590097	AUTRES DERIVES PERHALOGENES UNIQUEMENT AVEC DU FLUOR ET DU CHLORE*	B
29034610001	BROMOCHLORODIFLUOROMETHANE*	B
29034620005	BROMOTRIFLUOROMETHANE*	B
29034690003	DIBROMOTETRAFLUROETHANES*	B
29034700002	AUTRES DERIVES PERHALOGENES*	B
29034910017	CHLORODIFLUOROMETHANE (HCFC-22)*	B
29034910028	DICHLOROTRIFLUOROETHANE (HCFC-123)*	B
29034910039	CHLOROTETRAFLUROETHANE (HCFC-124)*	B
29034910040	DICHLOROFLUROETHANE (HCFC-1416)*	B
29034910051	CHLORODIFLUOROETHANE (HCFC-142B)*	B
29034910062	DICHLOROPENTAFLUROPROPANES*	B
29034910095	AUTRES METHANE, ETHANE OU PROPANE HALOGENES UNIQUEMENT AVEC DU FLUOR ET DU CHLORE*	B
29034920000	AUTRES DERIVES HALOGENES UNIQUEMENT AVEC DU FLUOR ET DU CHLORE*	B
29034930004	METHANE ETHANE OU PROPANE HALOGENES UNIQUEMENT AVEC DU FLUOR ET DU BROME*	B

NDP	Description	
29034940008	AUTRES DERIVES HALOGENES UNIQUEMENT AVEC DU FLUOR ET DU BROME*.....	B
29034980004	AUTRES DERIVES HALOGENES DES HYDROCARBURES ACYCLIQUES CONTENANT OU MOINS DEUX HALOGENES DIFFERENTS*.....	B
29035100008	1,2,3,4,5,6 HEXACHLOROCYCLOHEXANE *	A
29035910002	1,2-DIBROMO-4-(1,2-DIBROMOETHYL)CYCLOHEXANE*.....	A
29035930000	TETRABROMOCYCLOOCTANES*.....	A
29035990004	AUTRES DERIVES HALOGENES DES HYDROCARBURES CYCLANIQUES CYCLÉNIQUES OU CYCLOTERPENIQUES*.....	A
29036100004	CHLOROBENZENE O-DICHLOROBENZENE ET P-DICHLOROBENZENE*.....	A
29036200101	HEXACHLOROBENZÈNE*.....	A
29036200907	DDT(1,1,1-TRICHLORO-2,2-BIS(P-CHLOROPHENYL)ETHANE)*.....	B
29036910008	2,3,4,5,6-PENTABROMOETHYLBENZENE*.....	A
29036990000	AUTRES DERIVES HALOGENES DES HYDROCARBURES AROMATIQUES*.....	A
29041000006	DERIVES SEULEMENT SULFONES DES HYDROCARBURES MEME HALOGENES LEURS SELS ET LEURS ESTERS ETHYLIQUES*.....	B
29042000002	DERIVES SEULEMENT NITRES OU SEULEMENT NITROSES DES HYDROCARBURES, MEME HALOGENES *	A
29049020002	DERIVES SULFOHALOGENES DES HYDROCARBURES*.....	A
29049040000	TRICHLORONITROMETHANE(CHLOROPICINE)*.....	A
29049085001	AUTRES DERIVES SULFONES NITRES OU NITROSES DES HYDROCARBURES MEME HALOGENES*.....	A
29051100008	METHANOL (ALCOOL METHYLIQUE)*.....	A
29051200014	PROPANE-1-OL(ALCOOL PROPYLIQUE)*.....	A
29051200092	PROPANE-2-OL(ALCOOL ISOPROPYLIQUE)*.....	A
29051300008	BUTANE-1-OL(ALCOOL N-BUTYLIQUE)*.....	A

NDP	Description	
29051410007	2-METHYLPROPANES-2-OL(ALCOOL TER-BURYLIQUE)*.....	A
29051490009	AUTRES BUTANOLS*.....	A
29051500008	PENTANOL(ALCOOL AMYLIQUE)ET SES ISOMERES*	A
29051610007	2-ETHYLHEXANE-1-OL*	A
29051620001	OCTANE-2-OL*.....	A
29051680005	AUTRES OCTANOL ET SES ISOMERES*.....	A
29051700008	DODÉCANE-1-OL(ALCOOL LAURIQUE), HEXADÉCANE-1-OL(ALCOOL CÉTYLIQUE) ET OCTADÉCANE-1-OL(ALCOOL STÉARIQUE) *	A
29051900019	3,3-DIMETHYLBUTANE-2-OL (ALCOOL PINACOLIQUE)*..	A
29051900097	AUTRES MONOALCOOLS SATURÉS*.....	A
29052210003	GÉRANIOL,CITRONELLOL,LINALOL,RHODINOL ET NIÉROL *	A
29052290005	AUTRES ALCOOLS TERPENIQUES ACYCLIQUES*.....	A
29052910008	ALCOOL ALLYLIQUE *	A
29052990000	AUTRES MONOALCOOLS NON SATURÉS *	A
29053100000	ETHYLENE GLYCOL(PROPANE-1,2-DIOL)*.....	A
29053200005	PROPYLÈNE GLYCOL (PROPANE-1,2-DIOL) *	A
29053910004	2-METHYLPENTANE-2,4-DIOL(HEXYKENE GLYCOL)*.....	A
29053920008	BUTANE-1,3-DIOL*.....	A
29053930002	2,4,7,9-TETRAMETHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL *	A
29053980002	AUTRES DIOLS*.....	A
29054100006	2-ETHYL-2-(HYDROXYMÉTHYL)PROPANE-1,3-DIOL(TRIMÉTHYLOLPROPANE) *	A
29054200001	PENTAERYTHRITOL(PENTAERYTHRITE)*	A
29054300006	MANNITOL *	A
29054411008	D-GLUCITOL(SORBITOL)EN SOLUTION AQUEUSE CONTENANT DE D-MANNITOL DANS UNE PROPORTION INFÉRIEURE OU ÉGALE A 2% EN POIDS CALCULÉE SUR SA TENEUR EN D-GLUCITOL*.....	A

NDP	Description	
29054419002	AUTRE D-GLUCITOL(SORBITOL)EN SOLUTION AQUEUSE*	A
29054491000	D-GLUCITOL(SORBITOL)AUTRE QU'EN SOLUTION AQUEUSE CONTENANT DU D-MANNITOL DANS UNE PROPORTION INFERIEURE OU EGALE A 2% EN POIDS CALCULEE SUR SA TENEUR EN D-GLUCITOL*	A
29054499004	AUTRE D-GLUCITOL(SORBITOL)AUTRE QU'EN SILUTION AQUEUSE*	A
29054910000	TRIOLS; TÉTROLS *	A
29054951009	ESTERS DU GLYCEROL AVEC DES COMPOSES A FONCTION ACIDE DU N2904 AVEC DES DERIVES SULFOHALOGENES*	A
29054959003	AUTRES ESTERS DU GLYCEROL AVEC DES COMPOSES A FONCTION ACIDE DU N2904*	A
29054990002	AUTRES POLYALCOOLS*	A
29055100002	ETHCHLORVYNOL (DCI) *	A
29055910006	DERIVES HALOGENES SULFONES,NITRES OU NITROSES DES MONOALCOOLS ACYCLIQUES *	A
29055991001	2,2-BIS (BROMOMETHYL) PROPANEDIOL, HALOGENES,SULFONES,NITRESOU NITROSES *	A
29055999005	AUTRES DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES OU NITROSES DES AUTRES POLYAMLCOOLS*	A
29061100005	MENTHOL *	A
29061200000	CYCLOHEXANOL,MÉTHYLCYCLOHEXANOLS ET DIMÉTHYLCYCLO-HEXANOLS *	A
29061310009	STÉROLS*	A
29061390001	INOSITOLS*	A
29061400000	TERPINEOLS *	A
29061900005	AUTRES ALCOOLS CYCLANIQUES CYCLENIQUES ET CYCLOTERPENIQUES*	A
29062100001	ALCOOL BENZYLIQUE, AROMATIQUES*	A
29062900001	AUTRES ALCOOLS AROMATIQUES *	A
29071100002	PHENOL(HYDROXYBENZENE) ET SES SELS*	A
29071200007	CRESOLS ET LEURS SELS*	A
29071300002	OCTYLPHENOL NONYLPHENOL ET LEURS ISOMERES SELS DE CES PRODUITS*	A

NDP	Description	
29071400007	XYLENOLS ET LEURS SELS*.....	A
29071510006	1-NAPHTOL*.....	A
29071590008	AUTRES NAPHTOLS ET LEURS SELS*.....	A
29071900002	AUTRES MONOPHENOLS*.....	A
29072100008	RESORCINOL ET SES SELS*.....	A
29072210007	HYDROQUINONE*.....	A
29072290009	SELS DE L'HYDROQUINONE*.....	A
29072300008	4,4 ISOPROPYLIDENEDIPHENOL (BISPHENOL A, DIPHENYLOLPROPANE) ET SES SELS *	A
29072900008	PHENOLS-ALCOOLS ET AUTRES POLYPHENOLS *	A
29081000004	DERIVES SEULEMENT HALOGENES ET LEURS SELS *	A
29082000000	DERIVES SEULEMENT SULFONES LEURS SELS ET LEURS ESTERS *.....	A
29089000002	AUTRES DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES OU NITROSES DES PHENOLS OU DES PHENOLS-ALCOOLS*.....	A
29091100006	ETHER DIETHYLIQUE(OXYDE DE DIETHYLE)*.....	A
29091900006	AUTRES ETHERS ACYLIQUES ET LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES OU NITROSES*.....	A
29092000007	ETHERS CYCLANIQUES CYCLENIQUES CYCLOTERPENIQUES ET LEURS DERIVES HALOGENE SULFONES NITRES OU NITROSES*.....	A
29093010007	ETHER DIPHENYLIQUES (OXYDE DE DIPHENYLE)*.....	A
29093031008	OXYDE DE PENTABROMODIPHENYLE,1,2,4,5-TETRABROMO-3,6-BIS(PENTABROMOPHENOXY)BENZENE*.....	A
29093035000	1,2-BIS(2,4,6-TRIBROMOPHENOXY)ETHANE DESTINE A LA FABRICATION D'ACRYLONITRIL-BUTADIENE-STYRENE(ABS)*.....	A
29093038009	AUTRES DERIVES BROMES*.....	A

NDP	Description	
29093090009	AUTRES ETHERS AROMATIQUES ET LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES OU NITROSES*.....	A
29094100004	2,2'-OXYDIETHANAOL (DIETHYLENE GLYCOL)*.....	A
29094200009	ETHERS MONOMETHYLIQUES DE L'ETHYLENE-GLYCOL OU DU DIETHYLENE-GLYCOL*.....	A
29094300004	ETHERS MONOBUTYLIQUES DE L'ETHYLENE-GLYCOL OU DU DIETHYLENE-GLYCOL*.....	A
29094400009	AUTRES ETHERS MONOALKYLIQUES DE L'ETHYLENE-GLYCOL OU DU DIETHYLENE-GLYCOL*.....	A
29094911001	2-(2-CHLOROETHOXY)ETHANOL*.....	A
29094919005	AUTRE ETHERS-ALCOOLS ACYCLIQUES ET LEURS DERIVES HALOGENES SULFENES NITRES OU NITROSES**.....	A
29094990000	AUTRES ETHERS-ALCOOLS CYCLIQUES ET LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES OU NITROSES*.....	A
29095010009	GAIACOL GAIACOLSULFONATES DE POTASSIUM*.....	A
29095090001	AUTRES ETHERS-PHENOLS ETHERS-ALCOOLS-PHENOLS ET LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES OU NITROSES*.....	A
29096000001	PEROXYDES D'ALCOOLS,PEROXYDES D'ETHERS,PEROXYDES DE CETONES,ET LEURS DERIVES HALOGENES,SULFONES,NITRES OU NITROSES*.....	A
29101000006	OXIRANNE(OXYDE D'ETHYLENE)*.....	A
29102000002	METHYLOXIRANNE(OXYDE DE PROPYLENE)*.....	A
29103000008	1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE (EPICHLOROHYDRINE)*.....	A
29109000004	AUTRES EOXYDES EPOXY-ALCOOLS EPOXY-PHENOLS ET EPOXYETHERS AVEC TROIS ATOMES DANS LE CYCLE ET LEURS DERIVES HALOGENE SULFONES NITRES OU NITROSES*.....	A
29110000007	ACETALS ET HEMI-ACETALS MEME CONTENANT D'AUTRES FONCTIONS OXYGENEES ET LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES OU NITROSES*.....	A
29121100005	METHANOAL(FORMALDEHYDE)*.....	A
29121200000	ETHANAL(ACETHALDEHYDE)*.....	A
29121300005	BUTANAL(BUTYRALDEHYDE ISOMERE NORMAL)*.....	A

NDP	Description	
29121900005	AUTRES ALDEHYDES ACYLIQUES NE CONTENANT PAS D'AUTRES FONCTIONS OXYGENEES*.....	A
29122100001	BENZALDEHYDE(ALDEHYDE BENZOIQUE)*.....	A
29122900001	AUTRES ALDEHYDES CYCLIQUES NE CONTENANT PAS D'AUTRES FONCTIONS OXYGENEES*.....	A
29123000002	ALDEHYDES-ALCOOLS*.....	A
29124100003	VANILLINE(ALDEHYDE METHYLPROTOCATECHIQUE)*.....	A
29124200008	ETHYLVANILLINE(ALDEHYDE ETHYLPROTOCATECHIQUE)*.....	A
29124900003	AUTRES ALDEHYDES-ETHERS ALDEHYDES-PHENOLS ET ALDEHYDES CONTENANT D'AUTRES FONCTION OXYGENEES*.....	A
29125000004	POLYMERES CYCLIQUES DES ALDEHYDES*.....	A
29126000000	PARAFORMALDEHYDE*.....	A
29130000012	CHLORAL(TRICHLORO-ACETALDEHYDE)*.....	A
29130000090	AUTRES DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES OU NITROSES DES PRODUITS DU N29:12*.....	A
29141100009	ACETONE*.....	A
29141200004	BUTANONE(METHYLETHYLKETONE)*.....	A
29141300009	4-METHYLPENTANE-2-ONE (METHYLISOBUYLCETONE)*.....	A
29141910003	5-METHYHEXANE-2-ONE*.....	A
29141990005	AUTRES CETONES ACYCLIQUES NE CONTENANT PAS D'AUTRES FONCTIONS OXYGENEES*.....	A
29142100005	CAMPBRE*.....	A
29142200000	CYCLOHEXANONE ET METHYLCYCLOHEXANONES*.....	A
29142300005	LONONES ET METHYLIONONES*.....	A
29142900005	AUTRES CETONES CYCLANQUES, CYCLENQUES OU CYCLOTEPENIQUES NE CONTENANT PAS D'AUTRES FONCTIONS OXYGENEES*.....	A

NDP	Description	
29143100001	PHENYLACETONE (PHENYLPROPANE-2-ONE)*.....	A
29143900001	AUTRES CETONES AROMATIQUES NE CONTENANT PAS D'AUTRES FONCTIONS OXYGENEES*.....	A
29144010006	4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE (DIACETONE ALCOOL)*.....	A
29144090008	AUTRES CETONES-ALCOOLS ET CETONES-ALDEHYDES*.....	A
29145000008	CETONES-PHENOLS ET CETONES CONTENANT D'AUTRES FONCTIONS OXYGENEES*.....	A
29146100009	ANTHRAQUINONE*.....	A
29146910003	1,4-NAPHTOQUINONE*.....	A
29146990005	AUTRES QUINONES*.....	A
29147010004	4'-TER-BUTYL-2',6'-DIMETHYL-3'5'-DINITROACETOPHENONE (MUSCTONE)*.....	A
29147090006	AUTRES DERIVES HALOGENES, SULFONES,NITRES OU NITROSES*.....	A
29151100006	ACIDE FORAMIQUE*.....	A
29151200001	SELS D'ACIDE FORAMIQUE*.....	A
29151300006	ESTERS DE L'ACIDE FORAMIQUE*.....	A
29152100002	ACIDE ACETIQUE*.....	A
29152200007	ACETATE DE SODIUM*.....	A
29152300002	ACETATES DE COBALT*.....	A
29152400007	ANHYDRIDE ACETIQUE*.....	A
29152900002	AUTRES SELS DE L'ACIDE ACETIQUE*.....	A
29153100008	ACETATE D'ETHYLE*.....	A
29153200003	ACETATE DE VINYLE*.....	A

NDP	Description	
29153300008	ACETATE DE N-BUTYLE*.....	A
29153400003	ACETATE D'ISOBUTYLE*.....	A
29153500008	ACETATE DE 2-ETHOXYETHYLE*.....	A
29153910002	ACETATE DE PROPYLE ACETATE D'ISOPROPYLE*.....	A
29153930011	ACETATE DE METHYLE*.....	A
29153930099	ACETATE DE PENTYLE(AMYLE) ACETATE D'ISOPENTHYLE(ISOAMYLE)ACETATES DE GLYCEROL*.....	A
29153950008	ACETATES DE P-TOLYLE ACETATES DE PHENYLPROPYLE ACETATE DE BENZYLE ACETATE DE RHODINYLE ACETATE DE SANTALYLE ET LES ACETATES DE PHENYLETHANE-1,2-DIOL*.....	A
29153990004	AUTRES ESTERS DE L'ACIDE ACETIQUE*.....	A
29154000009	ACIDES MONO-DI-OU TRICHLOROACETIQUES LEURS SELS ET LEURS ESTERS*.....	A
29155000005	ACIDE PROPIONIQUE SES SELS ET SES ESTERS*.....	A
29156011008	DUSOBUTYRATE DE 1-ISOPROPYL-2,2-DIMETHYLTRIMETHYLENE*.....	A
29156019002	AUTRES ACIDES BUTANOÏQUES, LEURS SELS ET LEURS ESTERS*	A
29156090007	ACIDES PENTANOÏQUES, LEURS SELS ET LEURS ESTERS*	A
29157015006	ACIDE PALMITIQUE*.....	A
29157020005	SELS ET ESTERS DE L'ACIDE PALMITIQUE*.....	A
29157025000	ACIDE STÉARIQUE*	A
29157030009	SELS DE L'ACIDE STÉARIQUE*.....	A
29157080009	ESTERS DE L'ACIDE-STÉARIQUE*.....	A
29159010003	ACIDE LAURIQUE*.....	A
29159020007	CHLOROFORMIATES*.....	A

NDP	Description	
29159080012	CHLORURE D'ACETHYLE*.....	A
29159080090	AUTRES ACIDES MONOCARBOXYLIQUES ACYCLIQUES SATURES ET LEURS ANHYDRIDES HALOGENURES PEROXYDES ET PEROXY ACIDES LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITERS OU NITROSES*.....	A
29161110007	ACIDE ACRYLIQUE*.....	A
29161190009	SELS DE L'ACIDE ACRYLIQUE*.....	A
29161210002	ACRYLATE DE METHYLE*.....	A
29161290004	AUTRES ESTERS DE L'ACIDE ACRYLIQUE*.....	A
29161300003	ACIDE METHACRYLIQUE ET SES SELS*.....	A
29161410002	METHACRYLATE DE METHYLE*.....	A
29161490004	AUTRES ESTERS DE L'ACIDE METHACRYLIQUE*.....	A
29161500003	ACIDES OLEIQUE LINOLEIQUE OU LINOLENIQUE LEURS SELS ET LEURS ESTERS*.....	A
29161910007	ACIDES UNDECEOINIQUES LEURS SELS ET LEURS ESTERS*.....	A
29161930005	ACIDE HEXA-2,4-DIENOIQUE(ACIDE SORBIQUE)*.....	A
29161940009	ACIDE CROTONIQUE*.....	A
29161980005	AUTRES ACIDES MONOCARBOXYLIQUES ACYCLIQUES NON SATURES LEURS ANHYDRIDES HALOGENURES PEROXYDES PEROXYACIDES ET LEURS DERIVES*.....	A
29162000004	ACIDES MONOCARBOXYLIQUES CYCLANIQUES CYCLENIQUES OU CYCLOTERPENIQUES LEURS ANHYDRIDES HALOGENURES PEROXYDES PEROXY-ACIDES ET LEURS DERIVES*.....	A
29163100005	ACIDE BENZOIQUE SES SELS ET SES ESTERS*.....	A
29163210004	PEROXYDE DE BENZOYLE*.....	A
29163290006	CHLORURE DE BENZOYLE*.....	A
29163400000	ACIDE PHENYLACETIQUE ET SES SELS*.....	A

NDP	Description	
29163500005	ESTERS DE L'ACIDE PHENYLACETIQUE*.....	A
29163900005	AUTRES ACIDES MONOCARBOXYLIQUES AROMATIQUES LEURS ANHYDRIDES HALOGENURES PEROXYDES PEROXYACIDES ET LEURS DERIVES*.....	A
29171100000	ACIDE OXALIQUE SES SELS ET SES ESTERS*.....	A
29171210009	ACIDE ADIPIQUE ET SES SELS*.....	A
29171290001	ESTERS DE L'ACIDE ADIPIQUE*.....	A
29171310004	ACIDE SEBACIQUE*.....	A
29171390017	SELS ET ESTERS DE L'ACIDE SEBACIQUE*.....	A
29171390095	ACIDE AZELAIQUE SES SELS ET SES ESTERS*.....	A
29171400005	ANHYDRIDE MALEIQUE*.....	A
29171910004	ACIDE MALONIQUE SES SELS ET SES ESTERS*.....	A
29171990006	AUTRES ACIDES POLYCARBOXYLIQUES ACYCLIQUES LEURS ANHYDRIDES HALOGENURES PEROXYDES PEROXYACIDES ET LEURS DERIVES*.....	A
29172000001	ACIDES POLYCARBOXYLIQUES ALIPIATIQUES CYCLIQUES OU CYCLOTERPENIQUES LEURS ANHYDRIDES HALOGENURES PEROXYDES PEROXY-ACIDES ET LEURS DERIVES*.....	A
29173100002	ORTHOPHTALATES DE DIBUTYLE*.....	A
29173200007	ORTHOPHTALATES DE DIOCTYLE*.....	
29173300002	ORTHOPHTALATES DE DINONYLE OU DE DIDECYLE*..	
29173400007	AUTRES ESTERS DE L'ACIDE ORTHOPHTALIQUE*....	
29173500002	ANHYDRIDE PHTALIQUE*.....	A
29173600007	ACIDE TEREPTALIQUE ET SES SELS*.....	A
29173700002	TERPHTALATE DE DIMETHYLE*.....	A
29173911009	ESTERS OU ANHYDRIDE DE L'ACIDE TETRABROMOPHTALIQUE*.....	A

NDP	Description	
29173919003	AUTRES DERIVES BROMES*	A
29173930004	ACIDE BENEZENE-1,2,4-TRICARBOXYLIQUE*	A
29173940008	DICHLORURE D'ISOPHTALOYLE CONTENANT EN POIDS 0,8% OU MOINS DE DICHLORURE DE TEREPHTALOYLE*	A
29173950002	ACIDE NAPHTALENE-1,4,5,8-TETRACARBOXYLIQUE*	A
29173960006	ANHYDRIDE TETRACHLORPHTALIQUE*	A
29173970000	3,5-BIS(METHOXYCARBONYL)BENZENESULFONATE DE SODIUM*	A
29173980004	AUTRES ACIDES POLYCARBOXYLIQUES AROMATIQUES LEURS ANHYDRIDES HALOGENURES PEROXYDE*	A
29181100007	ACIDE LACTIQUE SES SELS ET SES ESTERS*	A
29181200002	ACIDE TARTIQUE*	A
29181300007	SELS ET ESTERS DE L'ACIDE TARTIQUE*	A
29181400002	ACIDE CITRIQUE*	A
29181500007	SELS ET ESTERS DE L'ACIDE CITRIQUE*	A
29181600002	ACIDE GLUCONIQUES SES SELS ET SES ESTERS*	A
29181930009	ACIDE CHOLIQUE ACIDE 3-ALPHA 12-ALPHA-DIHYDROXY-5 BETA-CHOLANE-24-OIQUE (ACIDE DESOXYCHOLIQUE) LEURS SELS ESTERS*	A
29181940003	ACIDE 2,2-BIS(HYDROXYMETHYL)PROPRIONIQUE*	A
29181980010	ACIDE 2,2-DIPHENYL-2-HYDROXYACETIQUE (ACIDE BENZILIQUE)*	A
29181980021	ACIDE PHENYLGLYCOLIQUE (ACIDE MANDELIQUE) SES SELS ET SES ESTERS*	A
29181980098	AUTRES ACIDES CARBOXYLIQUES A FONCTION ALCOOL MAIS SANS AUTRE FONCTION OXYGENEE, LEURS ANHYDRIDES, HALOGENURES, PEROXYDES, PEROXYACIDES ET LEURS DERIVES*	A

NDP	Description	
29182100003	ACIDE SALICYLIQUE ET SES SELS*.....	A
29182200008	ACIDE O-ACETYLSALICYLIQUE SES SELS ET SES ESTERS*.....	A
29182310007	SALICYLATES DE METHYLE DE PHENYLE(SALOL)*.....	A
29182390009	AUTRES ESTERS DE L'ACIDE SALICYLIQUE ET LEURS SELS*.....	A
29182910007	ACIDES SULFOSALICYLIQUES ACIDES HYDROXYNAPHTHOIQUES LEURS SELS ET LEURS ESTERS*.....	A
29182930005	ACIDES 4-HYDROXYBENZOIQUE SES SELS ET SES ESTERS*.....	A
29182950003	ACIDES GALIQUE (ACIDE 3,4,5-TRIHIDROXYBENZOIQUE)SES SELS ET SES ESTERS*.....	A
29182990009	AUTRES ACIDES CARBOXYLIQUES A FONCTION PHENOL MAIS SANS AUTRE FONCTION OXYGENEE LEURS ANHYDRIDES HALOGENURES PEROXYDES PEROXYACIDES ET LEURS DERIVES*.....	A
29183000004	ACIDES CARBOXYLIQUES A FONCTION ALDEHYDE OU CETONE MAIS SANS AUTRE FONCTION OXYGENEE LEURS ANHYDRIDES HALOGENURES PEROXYDES PEROXYACIDES ET LEURS DERIVES*.....	A
29189010004	ACIDE 2,6-DIMETHOXYBENZOIQUE*.....	A
29189020008	DICAMBA(ISO)*.....	A
29189030002	PHENOXYACETATE DE SODIUM*.....	A
29189090006	AUTRES ACIDES CARBOXYLIQUES CONTENANT D'AUTRES FONCTION OXYGENEES SUPPLEMENTAIRES ET LEURS ANHYDRIDES HALOGENURES PEROXYDES ET PEROXYACIDES ET LEURS DERIVES*.....	A
29190010007	PHOSPHATES DE TIBUTYLE PHOSPHATE DE TRIPHENYLE PHOSPHATES DE TRITOLYLE PHOSPHATES DE TRIXYLILE PHOSPHATE DE TRIS (2-CHLOROETHYLE)*.....	A
29190090009	AUTRES ESTERS PHOSPHORIQUES ET LEURS SELS, Y COMPRIS LES LACTOPHOSPHATES, LEURS DERIVES HALOGENES, SULFONES, NITRES OU NITROSES*.....	A
29201000004	ESTERS THIOPHOSPHORIQUES(PHOSPHOROTHIOATES) ET LEURS SELS LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES OU NITROSES*.....	A
29209010017	ESTERS SULFURIQUES LEURS SELS ET LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES NITROSES*.....	A
29209010095	ESTERS CARBONIQUES LEURS SELS ET LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES NITROSES*.....	A

NDP	Description	
29209020000	PHOSPHONATE DE DIMETHYLE(PHOSPHIT DE DIMETHYLE)*.....	A
29209030004	PHOSPHITE DE TRIMETHYLE(TRIMETHOXYPHOSPHINE)*.....	A
29209040008	PHOSPHIT DE TRIETHYLE*.....	A
29209050002	PHOSPHONATE DE DIETHYLE(HYDROGENOPHOSPHITE DE DIETHYLE)(PHOSPHITE DE DIETHYLE)*.....	A
29209085101	ESTERS DE L'ACIDE SILICIQUE ET LEURS SELS*.....	A
29209085918	ESTERS NITRIQUES ET NITREUX LEURS SELS ET LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES NITROSES*.....	A
29209085996	AUTRES ESTERS DES AUTRES ACIDES INORGANIQUES DES NON METAUX (A L'EXCLUSION DES ESTERS DES HALOGENURES D'HYDROGENE) ET LEURS SELS LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES OU NITROSES*	A
29211110000	MONO-DI-OU TRIMETHLAMINE*.....	A
29211190002	SELS DES MONO-DI OU TRIMETHYLAMINE*.....	A
29211200001	DIETHYLAMINE ET SES SELS*.....	A
29211910000	TRIETHYLAMINE ET SES SELS*.....	A
29211930008	ISOPROPYLAMINE ET SES SELS*.....	A
29211940002	1,1,3,3-TETRAMETHYLBUTYLAMINE*.....	A
29211980019	AMINES DE N,N-DIALKYL(METHYL,ETHYL,, N-PROPYL OU ISOPROPYL) 2-CHLOROETHYLE ET LEURS SELS PROTONES*.....	A
29211980097	AUTRES MONOAMINES ACYCLIQUES ET LEURS DERIVES; SELS DE CES PRODUITS*.....	A
29212100002	ETHYLENEDIAMINE ET SES SELS*.....	A
29212200007	HEXAMETHYLENEDIAMINE ET SES SELS*.....	A
29212900002	AUTRES POLYAMINES ACYCLIQUES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	A
29213010007	CYCLOHEXYLAMINE CYCLOHEXYLDIMETHYLAMINE ET LEURS SELS*.....	A

NDP	Description	
29213091002	CYCLOHEX-1,3-YLENEDIAMINE(1,3-DIAMINOCYCLOHEXANE)*.....	A
29213099006	AUTRES MONOAMINES ET POLYAMINES CYCLANIQUES CYCLENIQUES OU CYCLOTERPENIQUES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	A
29214100004	ANILINE ET SES SELS*.....	A
29214210003	DERIVES DE L'ANILINE HALOGENE SULFONES NITRES NITROSES ET LEURS SELS*.....	A
29214290005	AUTRES DERIVES DE L'ANILINE ET LEURS SELS*.....	A
29214300004	TOLUIDINES ET LEURS DERIVES ; SELS DE CES PRODUITS *	A
29214400009	DIPHENYLAMINE ET SES DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	A
29214500004	1-NAPHTYLAMINE(ALPHA-NAPHTYLAMINE)2-NAPHTYLAMINE(BETA-NAPHTYLAMINE)ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	A
29214600009	AMFETAMINE (DCI), BENZFETAMINE (DCI), DEXAMFETAMINE (DCI), ETILAMFETAMINE (DCI), FENCAMFAMINE (DCI), LEFETAMINE (DCI), LEVAMFETAMINE (DCI), MEFENOREX (DCI) ET PHENTTERMINE (DCI); SELS DE CES PRODUITS*	A
29214910008	XYLIDINES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	A
29214980006	AUTRES MONOAMINES AROMATIQUES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*	A
29215111007	M-PHENYLENEDIAMINE D'UNE PURETE EN POIDS DE 99% OU PLUS ET CONTENANT 1% OU MOINS EN POIDS D'EAU 200 MG/KG OU MOINS D'O-PHENYLENEDIAMINE ET 450 MG/KG OU MOINS DE P-PHENYLENEDIAMINE*.....	A
29215119001	O-,P-PHENYLENEDIAMINE AUTRES M-PHENYLENEDIAMINE DIAMINOTOLUENES*.....	A
29215190006	AUTRES DERIVES DES O-,M-,P-PHENYLENEDIAMINE,DIAMINOTOLUENES *.....	A
29215910004	M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE)*.....	A
29215920008	2,2'-DICHLORO-4,4'METHYLENEDIANILINE*.....	A
29215930002	4,4'-BI-O-TOLUIDINE*.....	A
29215940006	1,8 NAPHTYLENEDIAMINE*.....	A
29215990006	AUTRES POLYAMINES AROMATIQUES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	A

NDP	Description	
29221100003	MONOETHANOLAMINE ET SES SELS*.....	A
29221200008	DIETHANOLAMINE ET SES SELS*.....	A
29221310007	TRIETHANOLAMINE*.....	A
29221390009	SELS DU TRIETHANOLAMIN*.....	A
29221400008	DEXTROPROXYPHENE (DCI) ET SES SELS*	A
29221910007	N-ETHYLDIETHANOLAMINE*.....	A
29221920001	2,2'-METHYLIMINODIETHANOL(N-METHYLDIETHANOLAMINE)*.....	A
29221980016	N,N-DIMETHYL-2-AMINOETHANOL ET SES SELS PROTONES*	A
29221980027	N,N-DIETHYL-2-AMINOETHANOLS ET SES SELS PROTONES*	A
29221980094	AUTRES AMINO-ALCOOLS, LEURS ETHERS ET LEURS ESTERS, AUTRES QUE CEUX A FONCTIONS OXYGENEES DIFFERENTES; SELS DE CES PRODUITS*	A
29222100009	ACIDES AMINONAPHTOLSULFONIQUES ET LEURS SELS*.....	A
29222200004	ANISIDINES DIANISIDINES PHENETIDINES ET LEURS SELS*.....	A
29222900009	AUTRES AMINO-NAPHTOLS ET AUTRES AMINO-PHENOLS, AUTRES QUE CEUX CONTENANT PLUS D'UNE SORTE DE FONCTION OXYGENEE, LEURS ETHERS ET LEURS ESTERS ; SELS DE CES PRODUITS*	A
29223100005	AMFEPRAMONE (DCI), METHADONE (DCI) ET NORMETHADONE (DCI); SELS DE CES PRODUITS *	A
29223900005	AUTRES AMINO-ALDEHYDES AMINO-CETONES ET AMINO-QUINONES AUTRES QUE CEUX A FONCTION OXYGENEES DIFFERENTES SELS DE CES PRODUITS *	A
29224100001	LYSINE ET SES ESTERS SELS DE CES PRODUITS*.....	A
29224200006	ACIDE GLUTAMIQUE ET SES SELS*.....	A
29224300001	ACIDE ANTHRANILIQUE ET SES SELS*.....	A
29224400006	TILIDINE (DCI) ET SES SELS *	A
29224910005	GLYCINE*.....	A
29224920009	BETA-ALANINE*.....	A
29224995002	AUTRES AMINO-ACIDES ET LEURS ESTERS AUTRES QUE CEUX A FONCTION OXYGENEES DIFFERENTES SELS DE CES PRODUITS*	A

NDP	Description	
2922500002	AMINO-ALCOOLS-PHENOLS AMINOACIDES-PHENOLS ET AUTRES COMPOSES AMINES A FONCTIONS OXYGENEES**.....	A
2923100005	CHOLINE ET SES SELS*.....	A
2923200001	LECITHINES ET AUTRES PHOSPHOAMINOLIPIDES*.....	A
2923900003	AUTRES SELS ET HYDROXYDES D'AMMONIUM QUATEMAIRES*.....	A
2924110007	MEROBAMATE (DCI) *	A
2924190007	AUTRES AMIDES(Y COMPRIS LES CARBAMATES)ACYCLIQUES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS *	A
29242110007	ISOPROTURON*.....	A
29242190009	AUTRES UREINES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS *.....	A
29242300003	ACIDE 2-ACETAMIDO BENZOIQUE (ACIDE N-ACETYLANTHRANILIQUE) ET SES SELS*	A
29242400008	ETHINAMATE (DCI)*	A
29242910007	LIDOCAINE(DCI)*.....	A
29242930005	PARACETAMOL(DCI)*.....	A
29242995004	AUTRES AMIDES(Y COMPRIS LES CARBAMATES)CYCLIQUES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*	A
29251100015	SACCHARINE PURE EN POUDRE*.....	A
29251100093	AUTRES SACCHARINE ET SES SELS*.....	A
29251200009	GLUTEHIMIDE (DCI)*	A
29251910008	3,3',4,4',5,5',6,6'-OCTABOMO-N,N'-ETHYLENEDIPHTALIMIDE*.....	A
29251930006	N,N'-ETHYLENEBIS (4,5-DIBROMOHEXAHYDRO-3,6-METHANO-PHTALIMIDE)*.....	A
29251995005	AUTRES IMIDES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*	A
29252000005	IMINES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	A
29261000006	ACRYLONITRILE*.....	A
29262000002	1-CYANO GUANIDINE(DICYANDIAMIDE)*.....	A
29263000008	FENPROPorex (DCI) ET SES SELS; METHADONE (DCI) INTERMEDIAIRE (4-CYANO-2-DIMETHYLAMINO-4, 4-DIPHENYL BUTANE) *	A

NDP	Description	
29269020002	ISOPHTALONITRILE*.....	A
29269095005	AUTRES COMPOSES A FONCTION NITRILE*	A
29270000007	COMPOSES DIAZOIQUES AZOIQUES OU AZOXYQUES*.....	A
29280010008	N,NBIS(2-METHOXYETHY)HYDROXYLAMINE*.....	A
29280090011	DIMETHYLHYDRAZINE ASYMETRIQUE*.....	A
29280090099	AUTRES DERIVES ORGANIQUES DE L'HYDRAZINE OU DE L'HYDROXYLAMINE*.....	A
29291010001	DIISOCYANATE DE METHYLPHENYLENE(DIISOCYANATES DE TOLUENE)*.....	A
29291090003	AUTRES ISOCYANATES*.....	A
29299000016	TETRAZENE*.....	A
29299000027	DIHALOGENURES DE N,N-DIALKY(METHYL, ETHYL, N-PROPYL OU ISOPROPYL) PHOSPHORAMIDATES*.....	A
29299000038	N,N-DIALKYL(METHYL, ETHYL, N-PROPYL OU ISOPROPYL)PHOSPHORAMIDATES DE DIALKYLE (METHYLE, ETHYLE, N-PROPYLE OU ISOPROPYLE)*.....	A
29299000094	AUTRES COMPOSES A AUTRES FONCTIONS AZOTEES*.....	A
29301000002	DITHIOCARBONATES(XANTHATES XANTHOGENATES)*.....	A
29302000008	THIOCARBAMATES ET DITHIOCARBAMTES*.....	A
29303000004	MONO-DI-OU TETRASULFURES DE THIOURAME*.....	A
29304010004	METHIONINE(DCI)*.....	A
29304090006	AUTRES METHIONINE*.....	A
29309012000	CYSTEINE*.....	A
29309014006	CYSTINE*.....	A
29309016002	DERIVES DE LA CYSTEINE ET DE LA CYSTINE*.....	A
29309020008	THIODIGLOYCOL (DCI)(2,2'-THIODIETHANOL)*.....	A

NDP	Description	
29309030002	ACIDE DL-2-HYDROXY-4-(METHYLTHIO)BUTYRIQUE*.....	A
29309040006	BIS(3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHENYL)PROPIONATE)DE 2,2'THIODIETHYLE*.....	A
29309050000	MELANGE D'ISOMERES CONSTITUE DE 4-METHYL-2,6-BIS(METHYLTHIO)-M-PHENYLENEDIAMINE ET 2-METHYL-4,6-BIS(METHYLTHIO)-M-PHENYLENEDIAMINE*.....	A
29309070019	PHOSPHOROTHIOATE DE O,O-DIETHYLE ET DE S-(2-(DIETHYLAMINO)ETHYLE) ET SES SELS ALKYLES OU PROTONES*.....	A
29309070020	N,N-2-DIALKYL(METHYL, ETHYL, N-PROPYL OU ISOPROPYL)AMINOETHANETHIOLS ET LEURS SELS PROTONES*.....	A
29309070031	ETHYLDITHIOPHOSPHONATE DE O-ETHYLE DE S-PHENYLE(FONOFOS)*.....	A
29309070064	THIOCOMPOSES ORGANIQUES CONTENANT UN ATOME DE PHOSPHORE AUQUEL EST LIE UN GROUPE METHYL, ETHYL, N-PROPYL OU ISOPROPYL, SANS AUTRES ATOMES DE CARBONE*.....	A
29309070097	AUTRES THIOCOMPOSES ORGANIQUES*.....	A
29310010007	METHYLPHOSPHONATE DE DIMETHYLE*.....	A
29310020001	DIFLUORURE DE METHYLPHOSPHONOYLE(DIFLUORURE METHYL-PHOSPHONIQUE)*.....	A
29310030005	DICHLORURE DE METHYLPHOSPHONOYLE(DICHLORURE METHYL-PHOSPHONIQUE)*.....	A
29310095106	COMPOSES ORGANO-MERCURIQUES*.....	B
29310095208	PLOMB TETRAETHYLE*.....	A
29310095913	COMPOSES ORGANO-SILICIQUES*.....	A
29310095924	FER CARBONYLE*.....	A
29310095935	COMPOSES ORGANO-ARSENIES*.....	A
29310095946	COMPOSES ORGANO-INORGANIQUES CONTENANT UN ATOME DE PHOSPHORE AUQUEL EST LIE UN GROUPE METHYL, ETHYL, N-PROPYL OU ISOPROPYL, SANS AUTRES ATOMES DE CARBONE*.....	A
29310095991	AUTRES COMPOSES ORGANO-INORGANIQUES*.....	A
29321100001	TETRAHYDROFURANNE*.....	A

NDP	Description	
29321200006	FURALDEHYDE(FURFURAL)*	B
29321300001	ALCOOL FURFURYLIQUE ET ALCOOL TERAHYDROFURFURYLIQUE*	A
29321900001	AUTRES COMPOSES DONT LA STRUCTURE COMPORTE UN CYCLE FURANNE (HYDROGENE OU NON)NON CONDENSE*	A
29322100007	COUMAIRINE METHYLCOUMARINES ET ETHYLCOUMAIRES*	A
29322910001	PHENOLPHALEINE*	A
29322920005	ACIDE 1-HYDROXY-4-(1-(4-HYDROXY-3-METHOXYCARBONYL-1-NAPHTYL)-3-OXO-1H,3H- BENZO(DE)IXOCHROMENE-1-YL)-6-OCTADECYL-OXY-2- NAPHTHOIQUE*	A
29322930009	3'-CHLORO-6'CYCLOHEXYLAMINOSPIRO(ISOBENZOFURAN-1(3H),9'-XANTHENE)-3- ONE*	A
29322940003	6'-(NTHYL-P-TOLUIDINO)-2'-METHYLSPIRO(ISOBENZOFURAN-1(3H)9'XANTHENE)-3- ONE*	A
29322950007	6-DOCOSYLOXY-1-HYDROXY-4-(4-HYDROXY-3-METHYL-1-PHENANTHRYL)-3-OXO-1H,3H- NAPHTO(1,8-CD)PYRAN-1-YL)NAPHTALENE-2-CARBOXYLATE DE METHYLE*	A
29322980009	AUTRES LACTONES*	A
29329100009	ISOSAFROLE*	A
29329200004	1-(1,3-BENZODIOXOLE-5-YL)PROPANE-2- UNE*	A
29329300009	PIPERONAL*	A
29329400004	SAFROLE*	A
29329500009	TETRAHYDROXOCANNABINOLS (TOUS LES ISOMERES) *	A
29329910003	BENZOFURANNE(COUMARONE)*	A
29329950009	EPOXYDES A QUATRE ATOMES DANS LE CYCLE*	A
29329970007	AUTRES ACETALS CYCLIQUES ET HEMI-ACETALS INTERMES MEME CONTENANT D'AUTRES FONCTION OXYGENEES ET LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES NITRES OU NITROSES*	A
29329995102	AUTRES GIBERALLIQUES *	A
29329995908	AUTRES COMPOSES HELEOCYCLIQUES A HELECARBONE (S) D'OXYGENE EXCLUSIVEMENT *	A
29331110002	PROPYPHENAZONE(DCI)*	A
29331190004	AUTRES PHENAZONE (ANTIPYRINE)ET SES DERIVES*	A

NDP	Description	
29331910002	PHENYLBUTAZONE (DCI)*	A
29331990004	AUTRES COMPOSES DONT LA STRUCTURE COMPORTE UN CYCLE PYRAZOLE NON CONDENSE*	A
29332100004	HYDANTOINE ET SES DERIVES*	A
29332910008	CHLORHYDRATE DE NAPHAZOLINE(DCIM)ET NITRATE DE NAPHAZOLINE(DCIM) PHENTOLAMINE(DCI)CHLORHYDRATE DE TOLAZOLINE(DCIM)*	A
29332990000	AUTRES COMPOSES DONT LA STRUCTURE UN CYCLE IMIDAZOLE(HYDROGENE OU NON)NON CONDENSE*	A
29333100000	PYRIDINE ET SES SELS*	A
29333200005	PIPERIDINE ET SES SELS*	A
29333300000	ALFENTANIL(DCI),ANILÉRIDINE(DCI),BÉZITRAMIDE(DCI),BROMAZÉPAM,CÉTOBEMIDONE,DEFÉ NOXINE,DIPHÉNOXYLATE,DIPIANONE,FENTANYL,MÉTHYLPHENIDATE,PENTAZOCINE,PÉTHID INE,PÉTHIDINE INTERMEDIARE A,PHENCYCLIDINE(DCI)(PCP),PHÉNOPERIDINE,PIPRADROL,PIRITRAMIDE,PROPIRAM ET TRIMEPERIDINE;SELS DE CES PRODUITS*	A
29333910004	IPRONIAZIDE(DCI)CHLORHYDRATE DE CÉTOBEMIDONE(DCIM) BROMURE DE PYRIDOSTIGMINE(DCI)*	A
29333920008	2,3,5,6- TETRACHLOROPYRIDINE*	A
29333925003	ACIDE 3,6-DICHLOROPYRIDINE-2- CARBOXYLIQUE*	A
29333935007	3,6-DICHLOROPYRIDINE-2-CARBOXYLATE DE 2-HYDROXY-ETHYLAM- MONIUM*	A
29333940006	3,5,6-(TRICHLORO-2-PYRIDYLOXYACETATE)DE 2- BUTOXYETHYLE*	A
29333945001	3,5 DICHLORO-2,4,6- TRIFLUOROPYRIDINE*	A
29333950000	ESTERS METHYLIQUE DE FLUOROXYPYR(ISO)*	A
29333955005	4- METHYLPYRIDINE*	A
29333999014	BENZILATE DE 3- QUINUCLIDINYLE*	A
29333999025	QUINUCLIDIN-3- OL*	A

NDP	Description	
29333999092	AUTRES COMPOSES DONT LA STRUCTURE COMPORTE UN CYCLE PYRIDINE(HYDROGENEOU NON) NON CONDENSE*.....	A
29334100006	LEVORPHANOL (DCI) ET SES SELS*	A
29334910000	DERIVES HALOGENES DE LA QUINOLEINE DERIVES DES ACIDES QUINOLEINE-CARBOXYLIQUES*	A
29334930008	DEXTROMETHORPHANE(DCI)ET SES SELS*	A
29334990002	AUTRES COMPOSES COMPORTANT UNE STRUCTURE A CYCLES QUINOLEINE OU ISOQUINOLEINE(HYDROGENE OU NON)SANS AUTRE CONDENSATIONS*	A
29335200007	MALONYLUREE (ACIDE BARBITURIQUE) ET SES SELS*	A
29335310006	PHENOBARBITAL(DCI)BARBITAL(DCI)ET LEURS SELS*	A
29335390008	ALLOBARBITAL (DCI), AMOBARBITAL (DCI), BUTALBITAL (DCI), BUTOBARBITAL, CYCLOBARBITAL (DCI), METHYLPHENOBARBITAL (DCI), PENTOBARBITAL (DCI), SECBUTABARBITAL (DCI), SECOBARBITAL (DCI) ET VINYLBITAL (DCI); SELS DE CES PRODUITS*	A
29335400007	AUTRES DERIVES DE MALONYLUREE(ACIDE BARBITURIQUE); SELS DE CES PRODUITS*	A
29335500002	LOPRAZOLAM (DCI), MECLOQUALONE (DCI), METHAQUALONE (DCI) ET ZIPEPROL; SELS DE CES PRODUITS*	A
29335910006	DIAZINON(ISO)*.....	A
29335920000	1,4-DIAZABICYCLO(2:2:2)OCTANE (TRITHYLENEDIAMINE*.....	A
29335995003	AUTRES COMPOSES DONT LA STRUCTURE COMPORTE UN CYCLE PYRIMIDINE(HYDROGENE OU NON)OU PIPERAZINE*	A
29336100008	MELAMINE*.....	A
29336910002	ATRAZINE(ISO)PROPAZINE(ISO)SIMAZINE(ISO)HEXAHYDRO-1,3,5-TRINITRO-1,3,5TRIAZINE (HEXOGENE TRIMETHYLENETRINITRAMINE*.....	A
29336920006	METHENAMINE(DCI)HEXAMETHYLENETETRAMINE)*.....	A
29336930000	2,6-DI-TERT-BUTYL-4-(4,6-BIS(OCTYLTHIO)-1,3,5-TRIAZINE-2-YLAMINO)PHENOL*.....	A
29336980000	AUTRES COMPOSES DONT LA STRUCTURE COMPORTE UN CYCLE TRIAZINE(HYDROGENE OU NON)NON CONDENSE*.....	A
29337100004	6-HEXANELACTAME(EPSILON-CAPROLACTAME*.....	A
29337200009	CLOBAZAM (DCI) ET METHYPRYLONE (DCI) *	A
29337900004	AUTRES LACTAMES*.....	A
29339110000	CHLORDIAZEPOXYDE (DCI)*	A

NDP	Description	
29339190002	ALPRAZOLAM,CAMAZEPAM,CLONAZEPAM,CLORAZEPATE,DELORAZEPAM,DIAZEPAM,ESTAZOLAM,FLUDIAZEPAM,FLUNITRAZEPAM,FLURAZEPAM,HALAZEPAM,LOFLAZEPAT D'ETHYLE,LORAZEPAM,LORMETAZEPAM,MAZINDOL,MEDAZEPAM,MIDAOLAM,NIMETAZEPAM,NITRAZEPAM,NORDAZEPAM,OXAZEPAM,PINAZEPAM,PRAZEPAM,PYROVALERONE,TEMAZEPAM,TETRAZEPAM,TRIAZOLAM..	A
29339910000	BENZIMIDAZOLE-2-THIOL(MERCAPTOBENZIMIDAZOLE)*	A
29339920004	INDOLE 3-METHYLINDOLE(SCATOLE)6-ALLYL-6,7-DIHYDRO-5H-DIBENZO(C,E)AZEPINE(AZAPETINE)PHENINDAMINE(DCI)ET LEURS SELS; CHLORHYDRATE D'IMIPRAMINE(DCIM)*	A
29339930008	MONOAZEPINES*	A
29339940002	DIAZEPINES*	A
29339950006	2,4-DI-TERT-BUTYL-6-(5-CHLOROBEENZOTRIAZOLE-2-YL)PHENOL*	A
29339990002	AUTRES COMPOSES HETEROCYCLIQUES A HETEROATOME(S) D'AZOTE EXCLUSIVEMENT*	A
29341000000	COMPOSES DONT LA STRUCTURE COMPORTE UN CYCLE THIAZOLE(HYDROGENE OU NON)NON CONDENSE*	A
29342020004	DISULFURE DE (DENZOTHIAZOLE-2-YLE)BENZOTHIAZOLE-2-THIOL(MERCAPTOBENZOTHIAZOLE)ET SES SELS*	A
29342080008	AUTRES COMPOSES COMPORTANT UNE STRUCYURE A CYCLES BENZOTHIAZOLE(HYDROGENES OU NON)SANS AUTRES CONDENSATIONS*	A
29343010006	THIETHYLPERAZINE(DCI), THIORIDAZINE (DCI) ET SES SELS*	A
29343090008	AUTRES COMPOSES COMPORTANT UNE STRUCTURE A CYCLES PHENOTHIAZINE(HYDROGENES OU NON SANS AUTRES CONDENSATIONS*	A
29349100003	AMINOREX(DCI), BROTILOZOLAM(DCI), CLOTIAZEPAM(DCI), CLOXAZOLAM(DCI), DEXTROMORAMIDE(DCI), HALOXAZOLAM(DCI), KETAZOLAM(DCI), MESOCARB(DCI), OXAZOLAM(DCI), PEMOLINE(DCI), PHENDIMETRAZINE(DCI), PHENMETRAZINE(DCI) ET SULFENTANIL(DCI); SELS DE CES PRODUITS*	A
29349910007	CHLORPROTHIXENE(DCI)THENALIDINE(DCI)SES TARTRATES ET MALEATES*	A
29349920001	FURAZOLIDONE(DCI)*	A
29349930005	ACIDE 7-AMINOCEPHALOSPORANIQUE*	A
29349940009	ACIDE NUCLEIQUES ET LEURS SELS*	A
29349950003	BROMURE DE 1-(2-(1,3-DIOXAN-2YL)ETHYL)-2-METHYLPYRIDINIUM*	A
29349990101	SULFONES ET SULFANES *	A
29349990203	AUTRES NUCLEIQUES ET LEURS SELS *	A

NDP	Description	
29349990907	AUTRES COMPOSES HELEOCYCLIQUES *	A
29350010005	3-(1-(7-(HEXADECYLSULFONYLAMINO)-1-H-INDOL-3-YL)-3-OXO-1H,3H-NAPHTO(1,8-CD)PYRAN-1-YL)-N,N-DIMETHYL-1H-INDOL-7-SULFONAMIDE*.....	A
29350020009	METOSULAM(ISO)*.....	A
29350090018	P-AMINO BENZENE SULFONAMIDE*.....	A
29350090096	AUTRES SULFONAMIDES*.....	A
29361000004	PROVITAMINES NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES*.....	B
29362100005	VITAMINES A ET LEURS DERIVES NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES*.....	B
29362200000	VITAMINE B1 ET SES SELS NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES*.....	B
29362300005	VITAMINE B2 ET SES DERIVES NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES*.....	B
29362400000	ACIDE D-OU-DL-PANTOTHENIQUE(VITAMINE B3 OU VITAMINE B5)ET SES DERIVES NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES*.....	B
29362500005	VITAMINE B6 ET SES DERIVES, NON MELANGEES, NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE, UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES *	B
29362600000	VITAMINE B12 ET SES DERIVES, NON MELANGEES, NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE, UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES *	B
29362700005	VITAMINE C ET SES DERIVES NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES*.....	B
29362800000	VITAMINE E ET SES DERIVES NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES *	B
29362910009	VITAMINE B9 ET SES DERIVES NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINE*.....	B
29362930007	VITAMINE H ET SES DERIVES NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINE*.....	B
29362990012	VITAMINES D ET SES DERIVES NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES*.....	B
29362990023	BIOTINE NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES*.....	B
29362990090	AUTRES VITAMINES ET LEURS DERIVES NON MELANGEES NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHESE UTILISES PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES*.....	B

NDP	Description	
29369011009	CONCENTRATS NATURELS DE VITAMINES A+D*.....	B
29369019003	AUTRES CONCENTRATS NATURELS*.....	B
29369090008	MELANGES MEME EN SOLUTIONS QUELCONQUES DE PROVITAMINES DES DERIVES OU DES CONCENTRATS*.....	B
29371100006	SOMATROPINE,SES DERIVES ET ANALOGUES STRUCTURELS*	B
29371200001	INSULINE ET SES SELS*.....	B
29371900006	AUTRES HORMONES POLYPEPTIDIQUES, HORMONES PROTEIQUES ET HORMONES GLYCOPROTEIQUES, LEURS DERIVES et analogues stucturels*	B
29372100002	CORTISONE HYDROCORTISONE PREDINISONE(DEHYDROCOCORTISONE)ET PREDNISOLONE(DEHYDROHYDROCORTISONE)*.....	B
29372200007	DERIVES HALOGENEES DES HORMONES CORTICOSURRENALES*.....	B
29372300002	OESTROGENES ET PROGESTOGENES*.....	B
29372900002	AUTRES HORMONES STEROIDES,LEURS DERIVES ET ANALOGUES STRUCTRELS *	B
29373100008	EPINEPHRINE *	B
29373900008	AUTRES HORMONES DE LA CATECHOLAMINE, LEURS DERIVES ET ANALOGUE STRUCTURELS *	B
29374000009	DERIVES DES AMINO-ACIDES *	B
29375000005	PROSTAGLANDINES, THROMBOXONES ET LEUCOTRIENES, LEURS DERIVES ET ANALOGUE STRUCTURELS *	B
29379000009	AUTRES HORMONES, LEURS DERIVES ET ANALOGUE STRUCTURELS, Y COMPRIS LES POLYPEPTIDES A CHAINE MODIFIEE, UTILISES PRINCIPALEMENT COMME HORMONES *	B
29381000008	RUTOSIDE(RUTINE)ET SES DERIVES*.....	B
29389010000	HETEROSIDES DES DIGITALES*.....	B
29389030008	GLYCYRRHIZINE ET GLYCYRRHIZATES*.....	B
29389090002	AUTRES HETEROSIDES NATURELS OU REPRODUITS PAR SYNTHESE LEURS ETHERS LEURS ESTERS ET AUTRES DERIVES*.....	B
29391100000	CONCENTRES DE PAILLE DE PAVOT;BUPRENORPHINE (DCI),CODEINE,DIHYDROCODEINE(DCI),ETHYLMORPHINE,ETERPHINE(DCI),HEROINE,HYDROCODONE(DCI),HYDROMORPHONE(DCI),MORPHINE,MICOMORPHINE(DCI),OXYCODONE(DCI),OXYMORPHONE(DCI),PHOLOCODINE(DCI), THEBACONE(DCI) ET THEBAINE; SELS DE CES PRODUITS *	B
29391900000	AUTRES ALCALOIDES DE LOPIUM ET LEURS DERIVES; SELS DE CES PRODUITS *	B

NDP	Description	
29392110000	QUININE ET SULFATE DE QUININE *	B
29392190002	SELS DE QUININE*.....	B
29392900006	AUTRES ALCALOIDES DU QUINQUINA ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	B
29393000007	CAFEINE ET SES SELS*.....	B
29394100008	EPHEDRINE ET SES SELS*.....	B
29394200003	PSEUDOEPHEDRINE(DCI)ET SES SELS*.....	B
29394300008	CATHINE (DCI) ET SES SELS *	B
29394900008	AUTRES EPHEDRINES ET LEURS SELS*.....	B
29395100004	FENETYLINE (DCI) ET SES SELS DE CES PRODUITS *	B
29395900004	AUTRES THEOPHYLLINE ET AMINOPHYLLINE(THEOPHYLLINE-ETHYLENEDIAMINE)ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS *	B
29396100000	ERGOMETRINE(DCI)ET SES SELS*.....	B
29396200005	ERGOTAMINE(DCI)ET SES SELS*.....	B
29396300000	ACIDE LYSERGIQUE ET SES SELS*.....	B
29396900000	AUTRES ALCALOIDES DE L'ERGOT DE SEIGLE ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	B
29399111005	COCAINE BRUTE*.....	B
29399119009	AUTRES COCAINE ET SES SELS*.....	B
29399190015	ESTHRS ET AUTRES DERIVES DE COCAINE*	B
29399190093	ECGONINE, LEVOMETAMFETAMINE, METAMFETAMINE(DCI), RASEMATE DE METAMFETAMINE; SELS, ESTHERS ET AUTRES DERIVES DE CES PRODUITS *	B
29399910002	EMETINE ET SES SELS*.....	B
29399990004	AUTRES ALCOIDES VEGETAUX,NATURELS OU REPRODUITS PAR SYNTHESE,LEURS SELS,LEURS ETHERS,LEURS ESTHRS ET AUTRES DERIVES*	B
29400010008	RHAMNOSE RAFFINOSE MANNOSE*.....	A

NDP	Description	
29400090011	SUCRES CHIMIQUEMENT PURS A L'EXCEPTION DU SACCHAROSE DU LACTOSE DU MALTOSE DU GLUCOSE (LEVULOSE)*.....	A
29400090099	ETHERS, ACETALS ET ESTERS DE SUCRES ET LEURS SELS, AUTRES QUE LES PRODUITS DES N°S 2937, 2938 OU 2939 *	A
29411010001	AMOXICILLINE(DCI)ET SES SELS*.....	B
29411020005	AMPICILLINE(DCI)METAMPICILLINE(DCI)PIVAMPICILLINE(DCI)ET LEURS SELS*.....	B
29411090003	AUTRES PENICILLINES ET LEURS DERIVES A STRUCTURE D'ACIDE PENICILLANIQUE SELS DE CES PRODUITS*.....	B
29412030005	DIHYDROSTREPTOMYCINE SES SELS ESTERS ET HYDRATES*.....	B
29412080005	AUTRES STREPTOMYCINES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	B
29413000009	TETRACYCLINES ET LEURS DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	B
29414000005	CHLORAMPHENICOL ET SES DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	B
29415000001	ERYTHROMYCINE ET SES DERIVES SELS DE CES PRODUITS*.....	B
29419000016	AUREOMYCINE*.....	B
29419000027	ANTHEOMYCINE*.....	B
29419000038	THYROTTRYCINE*.....	B
29419000049	NEOMYCINE*.....	B
29419000050	BACITRACINE*.....	B
29419000094	AUTRES ANTIBIOTIQUES*.....	B
29420000019	CETENES*.....	B
29420000020	COMPOSES COMPLEXES DE FLUORURE DE BORE*.....	B
29420000031	ACETO-ARSENITE DE CUIVRE (VERT DE SCHWEINFURT)*.....	B
29420000097	AUTRES COMPOSES ORGANIQUES NON DENOMMES AILLEURS*.....	B
30011010008	GLANDES ET AUTRES ORGANES,A USAGES OPOTHERAPIQUES,A L'ETAT DESSÉCHÉ,PULVÉRISÉS *	A
30011090000	GLANDES ET AUTRES ORGANES A USAGES OPOTHERAPIQUES A L'ETAT DESSÉCHÉ NON PULVERISÉS *	A

NDP	Description	
30012010004	EXTRAITS A USAGES OPOTHERAPIQUES DE GLANDES OU D'AUTRES ORGANES OU DE LEURS SECRÉTIONS, D'ORIGINE HUMAINE *	A
30012090006	EXTRAITS A USAGES OPOTHERAPIQUES, DE GLANDES OU D'AUTRES ORGANES OU DE LEURS SECRÉTIONS, D'ORIGINE AUTRES QU'HUMAINE *	A
30019010006	AUTRES SUBSTANCES D'ORIGINE HUMAINE PRÉPARÉES A DES FINS THÉREPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES NON DÉNOMMÉES NI COMPRISSES AILLEURS *	A
30019091001	HÉPARINE ET SES SELS *	A
30019099005	AUTRES SUBSTANCES D'ORIGINE ANIMALE PRÉPARÉES A DES FINS THERAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES NON DÉNOMMÉES NI COMPRISSES AILLEURS *	A
30021010005	ANTISÉRUMS MEME OBTENUS PAR VOIE BIOTECHNOLOGIQUE *	A
30021091000	HÉMOGLOBINE, GLOBULINES DU SANG ET SÉRUMS GLOBULINES, MEME OBTENUS PAR VOIE BIOTECHNOLOGIQUE *	A
30021095002	AUTRES FRACTIONS DU SANG ET PRODUITS IMMUNOLOGIQUES MODIFIÉS, D'ORIGINES HUMAINE, MEME OBTENUS PAR VOIE BIOTECHNOLOGIQUE *	A
30021099004	AUTRES FRACTIONS DU SANG ET PRODUITS IMMUNOLOGIQUES MODIFIÉS, D'ORIGINE AUTRES QU'HUMAINES, MEME OBTENUS PAR VOIE BIOTECHNOLOGIQUE *	A
30022000007	VACCINS POUR LA MÉDECINE HUMAINE *	A
30023000014	VACCINS ANTIAPHTEUX *	A
30023000092	AUTRES VACCINS POUR LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE *	A
30029010003	SANG HUMAIN *	A
30029030001	SANG ANIMAL PRÉPARÉ EN VUE D'USAGES THÉRAPEUTIQUES, PROPHYLACTIQUES OU DE DIAGNOSTIC *	A
30029050009	CULTURES DE MICRO-ORGANISMES, Y COMPRIS LES FERMENTS MAIS A L'EXCLUSION DES LEVURES *	A
30029090005	TOXINES ET AUTRES PRODUITS DE LA POSITION 30.02 *	A
30031000100	MÉDICAMENTS CONTENANT DES PÉNICILLINES OU DES DÉRIVÉS DE CES PRDTS, A STRUCTRE D'ACIDE PÉNICIL., OU DES STREPOMYCINES OU DES DÉRIVÉS DE CES PRDTS, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEU. OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES, NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS 1 SIMI.FAB.LOCAL*	A
30031000906	MÉDICAMENTS CONTENANT DES PÉNICILLINES OU DES DERIVÉS DE CES PRDTS A STRUCTURE D'ACIDE PÉNICIL. OU DES STREPTOMYCINES OU DES DERIVÉS DE CES PRDTS PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPE. OU PROPHYLACTIQUES MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES NI CONDIT. POUR LA VENTE AU DÉTAIL AYANT UN SIMILAIRE FAB. LOCALE. *	A
30032000106	MÉDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES ANTIBIOTIQUES PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES, NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE OU DÉTAIL N'AYANT PAR UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30032000902	MÉDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES ANTIBOTIQUITES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTES SOUS FORME DE DOSES, NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE OU DÉTAIL, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30033100107	MÉDICAMENTS CONTENANT DE L'INSULINE, MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES, NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A

NDP	Description	
30033100903	MÉDICAMENTS CONTENANT DES L'INSULINE,MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS À DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSE,NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30033900107	MÉDICAMENTS CONTENANT DES HORMONES OU D'AUTRES PRODUITS DU N° 29.37 MAIS NE CONTENANT NI ANTIBIOTIQUES,NI INSULINE, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSE NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30033900903	MÉDICAMENTS CONTENANT DES HORMONES OU D'AUTRES PRODUITS DU N° 29.37, MAIS NE CONTENANT NI ANTIBIOTIQUES, NI INSULINE, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUE OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSE, NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30034000108	MEDICAMENTS CONTENANT DES ALCALOIDES OU LEURS DÉRIVES MAIS NE CONTENANT NI HORMONES NI AUTRES PRODUITS DU N 29.37 NIANTIBIOTIQUES PREPARES A DES FINS THERAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES MAIS NI PRESENTES SOUS FORME DE DOSE NI CONDITIONNES...*	A
30034000904	MÉDICAMENTS CONTENANT DES ALCALOIDES OU LEURS DÉRIVÉS,MAIS NE CONTENANT NI HORMONES,NI AUTRES PRODUITS DU N°29.37,NI ANTIBIOTIQUES,PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES,MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSE NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,AYANT 1 SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT*	A
30039010102	MÉDICAMENTS CONTENANT DE L'IODE OU DES COMPOSÉS DE L'IODE PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSE, NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30039010908	MÉDICAMENTS CONTENANT DE L'IODE OU DES COMPOSÉS DE L'IODE PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSE, NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30039090115	SOLUTÉS DE DIALYSE N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE OU DÉTAIL *	A
30039090193	AUTRES MÉDICAMENTS CONSTITUÉS PAR DES PRODUITS MELANGÉS ENTRE EUX, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSE, NI CONDITIONNÉS POR LA VENTE OU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30039090900	AUTRES MÉDICAMENTS CONSTITUÉS PAR DES PRODUITS MELANGÉS ENTRE EUX,PREPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSE, NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE OU DÉTAIL, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT*	A
30041010101	MÉDICAMENTS CONTENANT,COMME PRDTS ACTIFS UNIQUEMENT DES PÉNICILLINES OU DES DÉRIVÉS DE CES PRDTS A STRUCTURE D'ACIDE PÉNICILLANIQUE, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES,PRÉSENTÉS SS FORME DE DOSE OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALE. *	A
30041010907	MÉDICAMENTS CONTENANT,COMME PRODUITS ACTIFS,UNIQUEMENT DES PÉNICILLINES OU DES DÉRIVÉS DE CES PRDTS A STRUCTURE D'ACIDE PÉNICILLANIQUE,PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES,PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30041090103	MÉDICAMENTS CONTENANT DES STREPTOMYCINES OU DES DÉRIVÉS DE CES PRODUITS, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DETAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A

NDP	Description	
30041090909	MÉDICAMENTS CONTENANT DES STREPTOMYCINES OU DES DÉRIVÉS DE CES PRODUITS, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES (Y COMPRIS CEUX DESTINÉS A ETRE ADMINISTRÉS PAR VOIE CUTANÉE) OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30042010107	MÉDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30042010903	MÉDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30042090109	MÉDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30042090905	MÉDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30043110108	MÉDICAMENTS CONTENANT DE L'INSULINE MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30043110904	MÉDICAMENTS CONTENANT DE L'INSULINE MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30043190100	MÉDICAMENTS CONTENANT DE L'INSULINE MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES (Y COMPRIS CEUX DESTINÉS À ÊTRE ADMINISTRÉS PAR VOIE PERCUTANÉE), N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30043190906	MÉDICAMENTS CONTENANT DE L'INSULINE MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES (Y COMPRIS CEUX DESTINÉS À ÊTRE ADMINISTRÉS PAR VOIE PERCUTANÉE), AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30043210103	MÉDICAMENTS CONTENANT DES HORMONES CORTICOSTÉROÏDES, LEURS DÉRIVÉS ET ANALOGUES STRUCTURELS, MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30043210909	MÉDICAMENTS CONTENANT DES HORMONES CORTICOSTÉROÏDES, LEURS DÉRIVÉS ET ANALOGUES STRUCTURELS, MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30043290105	MÉDICAMENTS CONTENANT DES HORMONES CORTICOSTÉROÏDES, LEURS DÉRIVÉS ET ANALOGUES STRUCTURELS, MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30043290901	MÉDICAMENTS CONTENANT DES HORMONES CORTICOSTÉROÏDES, LEURS DÉRIVÉS ET ANALOGUES STRUCTURELS, MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30043910108	MÉDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES HORMONES OU D'AUTRES PRODUITS DU N° 29.37, MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30043910904	MÉDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES HORMONES OU D'AUTRES PRODUITS DU N° 29.37, MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A

NDP	Description	
30043990100	MÉDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES HORMONES OU D'AUTRES PRDTS DU N°29.37,MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES,PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES,PRÉSENTÉS US FORME DE DOSES(Y COMPRIS CEUX DESTINÉS A ETRE ADMINISTRÉS PAR VOIE PERCUTANÉE),N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30043990906	MÉDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES HORMONES OU D'AUTRES PRDTS DU N°29.37,MAIS NE CONTENANT PAS D'ANTIBIOTIQUES,PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES,PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES(Y COMPRIS CEUX DESTINÉS A ETRE ADMINISTRÉS PAR VOIE PERCUTANÉE), AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30044010109	MÉDICAMENTS CONTENANT DES ALCALOIDES OU LEURS DÉRIVES,MAIS NE CONTENANT NI HORMONES,NI AUTRES PRODUITS DU N°29.37,NI ANTIBIOTIQUES,PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUE, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30044010905	MÉDICAMENTS CONTENANT DES ALCALOIDES OU LEURS DÉRIVÉS,MAIS NE CONTENANT NI HORMONES,NI AUTRES PRODUITS DU N° 29.37,NI ANTIBIOTIQUES,PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES,CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DÉTAIL,AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30044090101	MÉDICAMENTS CONTENANT DES ALCALOIDES OU LEURS DÉRIVÉS,MAIS NE CONTENANT NI HORMONES,NI AUTRES PRODUITS DU N°29.37,NI ANTIBIOTIQUES,PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES(Y COMPRIS CEUX DESTINÉS A ETRE ADMINISTRÉS...),N'AYANT PAS 1 SIMILAIRE FAB.LOCALE. *	A
30044090907	MÉDICAMENTS CONTENANT DES ALCALOIDES OU LEURS DÉRIVÉS, MAIS NE CONTENANT NI HORMONES, NI AUTRES PRODUITS DU N 29.37, NI ANTIBIOTIQUES, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES,(Y COMPRIS CEUX DESTINÉS A ETRE ...) AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30045010105	MÉDICAMENTS CONTENANT DES VITAMINES OU D'AUTRES PRODUITS DU N° 29.36,PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT*	A
30045010901	MÉDICAMENT CONTENANT DES VITAMINES OU D'AUTRES PRODUITS DU N° 29.36, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30045090107	MÉDICAMENTS CONTENANT DES VITAMINES OU D'AUTRES PRODUITS DU N° 29.36, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES (Y COMPRIS CEUX DESTINÉS A ETRE ADMINISTRÉS PAR VOIE PERCUTANÉE), N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30045090903	MÉDICAMENT CONTENANT DES VITAMINES OU D'AUTRES PRODUITS DU N° 29.36, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES(Y COMPRIS CEUX DESTINÉS A ETRE ADMINISTRÉS PAR VOIE PERCUYANÉE),AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30049011102	MÉDICAMENTS CONTENANT DE L'IODE OU DES COMPOSÉS DE L'IODE, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30049011908	MÉDICAMENTS CONTENANT DE L'IODE OU DES COMPOSÉS DE L'IODE, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30049019117	SOLUTÉS DE DIALYSE, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30049019195	AUTRES MÉDICAMENT (A L'EXCLUSION DES PRODUITS DES N°S 30.02,30.05 OU 30.06) CONSTITUÉS PAR DES PRODUITS MELANGÉS OU NON MELANGÉS, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUE, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A

NDP	Description	
30049019902	AUTRES MÉDICAMENTS (A L'EXCLUSION DES PRODUITS DES N°S 30.02,30.05 OU 30.06) CONSTITUÉS PAR DES PRODUITS MELANGÉS OU NON MELANGÉS,PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30049091104	MÉDICAMENTS CONTENANT DE L'IODE OU DES COMPOSÉS DE L'IODE, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30049091900	MÉDICAMENTS CONTENANT DE L'IODE OU DES COMPOSÉS DE L'IODE, PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES (Y COMPRIS CEUX DESTINÉS A ÊTRE ADMINISTRÉS PAR VOIE PERCUTANÉE), AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30049099108	AUTRES MÉDICAMENTS (A L'EXCLUSION DES PRODUITS DES N°S 30.02,30.05 OU 30.06) CONSTITUÉS PAR DES PRODUITS MÉLANGÉS OU NON MÉLANGÉS,PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES(Y COMPRIS CEUX DESTINÉS),N'AYANT PAS UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30049099904	AUTRES MÉDICAMENTS (A L'EXCLUSION DES PRODUITS DES N°S 30.02,30.05 OU 30.06) CONSTITUÉS PAR DES PRODUITS MÉLANGÉS OU NON MÉLANGÉS,PRÉPARÉS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES(Y COMPRIS CEUX DESTINÉS.....),AYANT UN SIMILAIRE FABRIQUÉ LOCALEMENT *	A
30051000013	PANSEMENTS ADHÉSIFS IMPRÉGNÉS OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL A DES FINS MÉDICALES,CHIRURGICALES,DENTAIRES OU VÉTÉRINAIRES *	C
30051000024	SPARADRAPS ADHÉSIFS IMPRÉGNÉS OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL A DES FINS MÉDICALES,CHIRURGICALES DENTAIRES OU VÉTÉRINAIRES *	C
30051000091	AUTRES ARTICLES AYANT UNE COUCHE ADHÉSIVE IMPRÉGNÉS OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL A DES FINS MÉDICALES,CHIRURGICALES, DENTAIRES OU VÉTÉRINES *	C
30059010004	OUATES ET ARTICLES EN OUATE IMPRÉGNÉS OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU A DES FINS MÉDICALES,CHIRURGICALES,DENTAIRES OU VÉTÉRINAIRES *	C
30059031005	GAZES ET ARTICLES EN GAZE IMPRÉGNÉS OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL A DES FINS MÉDICALES, CHIRURGICALES, DENTAIRES OU VÉTÉRINAIRES *	C
30059051003	ARTICLES EN "TISSUS NONTISSÉS" IMPRÉGNÉS OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL A DES FINS MÉDICALES, CHIRURGICALES, DENTAIRES OU VÉTÉRINAIRES *	C
30059055005	AUTRES ARTICLES EN MATIÈRES TEXTILES, AUTRES QUE LES GAZES ET LES "TISSUS NONTISSÉS" IMPRÉGNÉS OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL A DES FINS MÉDICALES, CHIRURGICALES, DENTAIRES OU VÉTÉRINAIRES *	C
30059099014	EMPLATRES IMPRÉGNÉS OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL A DES FINS MÉDICALES, CHIRURGICALES, DENTAIRES OU VÉTÉRINAIRES *	C
30059099025	SINAPISMES IMPRÉGNÉS OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL A DES FINS MÉDICALES, CHIRURGICALES, DENTAIRES OU VÉTÉRINAIRES *	C
30059099092	ARTICLES BANDES ET ARTICLES ANALOGUES IMPRÉGNÉS OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL A DES FINS MÉDICALES, CHIRURGICALES, DENTAIRES OU VÉTÉRINAIRES *	C
30061010003	CATGUTS STÉRILES POUR SUTURES CHIRURGICALES *	C
30061090005	AUTRES LIGATURES STÉRILES POUR SUTURES CHIRURGICALES ET ADHÉSIFS STÉRILES POUR TISSUS ORGANIQUES UTILISÉS EN CHIRURGIE POUR REFERMER LES PLAIES; LAMINAIRES STÉRILES HÉMOSTATIQUES RÉSORBABLES STÉRILES POUR LA CHIRURGIE OU L'ART DENTAIRE *	C

NDP	Description	
30062000005	RÉACTIFS DESTINÉS A LA DÉTERMINATION DES GROUPES OU DES FACTEURS SANGUINS *	A
30063000001	PRÉPARATIONS OPACIFIANTES POUR EXAMENS RADIOGRAPHIQUES; RÉACTIFS DE DIAGNOSTIC CONÇUS POUR ÊTRE EMPLOYÉS SUR LE PATIENT *	A
30064000018	CIMENTS ET AUTRES PRODUITS D'OBTURATION DENTAIRE *	A
30064000096	CIMENTS POUR LA RÉFECTION OSSEUSE *	A
30065000003	TROUSSES ET BOITES DE PHARMACIE GARNIES, POUR SOINS DE PREMIÈRE URGENCE *	A
30066011006	PRÉPARATIONS CHIMIQUES CONTRACEPTIVES, A BASE D'HORMONES OU D'AUTRES PRODUITS DU N° 29.37, CONDITIONNÉES POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	C
30066019000	PRÉPARATIONS CHIMIQUES CONTRACEPTIVES, A BASE D'HORMONES OU D'AUTRES PRODUITS DU N° 29.37, NON CONDITIONNÉES POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	C
30066090005	PRÉPARATION CHIMIQUES CONTRACEPTIVES A BASE DE SPERMICIDES *	C
30067000005	PRÉPARATIONS PRÉSENTÉES SOUS FORME DE GEL CONÇUES POUR ÊTRE UTILISÉES EN MÉDECINE HUMAINE OU VÉTÉRINAIRE COMME LUBRIFIANT POUR CERTAINES PARTIES DU CORPS LORS DES OPÉRATIONS CHIRURGICALES OU DES EXAMENS MÉDICAUX OU COMME AGENT DE COUPLAGE ENTRE LE CORPS ET LES INSTRUMENTS MÉDICAUX *	B
30068000001	DÉCHETS PHARMACÉTIQUES*	B
31010000018	Fumier *	A
31010000029	Compost *	A
31010000096	Autres engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement, autres engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale *	A
31021010004	URÉE, MEME EN SOLUTION AQUEUSE, D'UNE TENEUR EN AZOTE SUPÉRIEURE A 45% EN POIDS DU PRODUIT ANHYDRE A L'ÉTAT SEC *	A
31021090006	AUTRE URÉE, MEME EN SOLUTION AQUEUSE *	A
31022100001	SULFAT D'AMMONIUM *	A
31022900001	SELS DOUBLES ET MÉLANGES DE SULFATE D'AMMONIUM ET DE NITRATE D'AMMONIUM *	A
31023010006	NITRATE D'AMMONIUM EN SOLUTION AQUEUSE *	A
31023090008	AUTRE NITRATE D'AMONIUM *	A
31024010002	MÉLANGES DE NITRATE D'AMMONIUM ET DE CARBONATE DE CALCIUM OU D'AUTRES MATIÈRES INORGANIQUES DÉPOURVUES DE POUVOIR FERTILISANT D'UNE TENEUR EN AZOTE N'EXCÉDANT PAS 28% EN POIDS *	A
31024090004	MÉLANGES DE NITRATE D'AMMONIUM ET DE CARBONATE DE CALCIUM OU D'AUTRES MATIÈRES INORGANIQUES DÉPOURVUES DE POUVOIR FERTILISANT D'UNE TENEUR EN AZOTE EXCÉDANT 28% EN POIDS *	A
31025010008	NITRATE DE SODIUM NATUREL *	A
31025090000	AUTRE NITRAT DE SODIUM *	A
31026000000	SELS DOUBLES ET MÉLANGES DE NITRAT DE CALCIUM ET DE NITRATE D'AMMONIUM *	A
31027000006	CYNAMIDE CALCIQUE *	A
31028000002	MÉLANGES D'URÉE ET DE NITRAT D'AMMONIUM EN SOLUTIONS AQUEUSES OU AMMONIACALES *	A

NDP	Description	
31029000020	AMMONITRE 33,5%*	A
31029000031	AUTRES AMMONITRATÉS D'AMMONIUM*	A
31029000097	AUTRES ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES AZOTÉS, Y COMPRIS LES MÉLANGES NON VISÉS DANS LES SOUS-POSITIONS PRÉCÉDENTES *	A
31031010012	SUPERPHOSPHATES SIMPLES D'UNE TENEUR EN PENTAOXYDE DE DIPHOSPHORE SUPÉRIEURE A 35% EN POIDS *	A
31031010023	SUPERPHOSPHATES DOUBLES D'UNE TENEUR EN PENTAOXYDE DE DIPHOSPHORE SUPÉRIEURE A 35% EN POIDS *	A
31031010078	SUPERPHOSPHATES TRIPLES D'UNE TENEUR EN PENTAOXYDE DE DIPHOSPHORE ÉGALE A 45% EN POIDS *	A
31031010089	SUPERPHOSPHATES TRIPLES D'UNE TENEUR EN PENTAOXYDE DE DIPHOSPHORE SUPÉRIEURE A 35% EN POIDS MAIS INFÉRIEURE A 45% OU D'UNE TENEUR EN PENTAOXYDE DE DIPHOSPHORE SUPÉRIEURE A 45% *	A
31031090014	AUTRES SUPERPHOSPHATES SIMPLES *	A
31031090025	AUTRES SUPERPHOSPHATES DOUBLES *	A
31031090092	AUTRES SUPERPHOSPHATES TRIPLES *	A
31032000003	SCORIES DE DÉPHOSPHORATION *	A
31039000016	L'HYDROGÉNOORTHOPHOSPHATE DE CALCIUM D'UNE TENEUR EN FLUOR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 0,2% *	A
31039000094	AUTRES ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES PHOSPHATÉS *	A
31041000004	CARNALLITE, SYLVINITE ET AUTRES SELS DE POTASSIUM NATURELS BRUTS *	A
31042010004	CHLORURE DE POTASSIUM D'UNE TENEUR EN POTASSIUM ÉVALUÉ EN K ₂ O N'EXCÉDANT PAS 40% EN POIDS DU PRODUIT ANHYDRE A L'ÉTAT SEC *	A
31042050000	CHLORURE DE POTASSIUM D'UNE TENEUR EN POTASSIUM ÉVALUÉ EN K ₂ O EXCÉDANT 40% MAIS N'EXCÉDANT PAS 62% EN POIDS DU PRODUITS ANHYDRE A L'ÉTAT SEC *	A
31042090006	CHLORURE DE POTASSIUM D'UNE TENEUR EN POTASSIUM ÉVALUÉ EN K ₂ O EXCÉDANT 62% EN POIDS DU PRODUITS ANHYDRE A L'ÉTAT SEC *	A
31043000006	SULFATE DE POTASSIUM *	A
31049000002	AUTRES ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES POTASSIQUES *	A
31051000012	URÉE, NITRATE DE SOUDE, NITRATE DE CHAUX, PRÉSENTÉS EN TABLETTES, PASTILLES ET AUTRES FORMES SIMILAIRES, OU EN EMBALLAGES D'UN POIDS BRUT MAXIMUM DE 10 KG *	A
31051000023	PHOSPHATE D'AMMONIUM D'UNE TENEUR EN ARSENIC SUPÉRIEUR OU ÉGALE A 6 MILLIGRAMMES PAR KG, PRÉSENTÉS EN TABLETTES, PASTILLES ET AUTRES FORMES SIMILAIRES, OU EN EMBALLAGES D'UN POIDS BRUT MAXIMUM DE 10 KG *	A
31051000090	AUTRES PRODUITS DU PRÉSENT CHAPITRE PRÉSENTÉS EN TABLETTES, PASTILLES ET AUTRE FORMES SIMILAIRES, OU EN EMBALLAGES D'UN POIDS BRUT N'EXCÉDANT PAS 10 KG *	A
31052010001	ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES CONTENANT LES TROIS ÉLÉMENTS FÉRTILISANTS: AZOTE, PHOSPHORES ET POTASSIUM, D'UNE TENEUR EN AZOTE EXCÉDANT 10% EN POIDS DU PRDUITS ANHYDRE A L'ÉTAT SEC *	A
31052090003	AUTRES ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES CONTENANT LES TROIS ÉLÉMENTS FÉRTILISANTS: AZOTE, PHOSPHORE ET POTASSIUM *	A
31053000003	HYDROGÉNOORTHOPHOSPHATE DE DIAMMONIUM (PHOSPHATE DIAMMONIQUE) *	A
31054000009	DIHYDROGÉNOORTHOPHOSPHATE D'AMMONIUM (PHOSPHATE MONOAMMONIQUE), MEME EN MÉLANGE AVEC L'HYDROGÉNOORTHOPHOSPHATE DE DIAMMONIUM (PHOSPHATE DIAMMONIQUE) *	A

NDP	Description	
31055100000	AUTRES ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES CONTENANT LES DEUX ÉLÉMENTS FÉRTILISANTS:AZOTE ET PHOSPHORES ET CONTENANT DES NITRATES ET DES PHOSPHATES *	A
31055900000	AUTRES ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES CONTENANT LES DEUX ÉLÉMENTS FÉRTILISANTS:AZOTE ET PHOSPHORE *	A
31056010005	SUPERPHOSPHATES POTASSIQUES*	A
31056090007	AUTRES ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES CONTENANT LES DEUX ÉLÉMENTS FÉRTILISANTS:PHOSPHORE ET POTASSIUM *	A
31059010003	NITRAT DE SODIUM POTASSIQUE NATUREL,CONSISTANT EN UN MÉLANGE NATUREL DE NITRAT DE SODIUM ET DE POTASSIUM (LA PROPORTION DE POTASSIUM POUVANT ATTEINDRE 44%),D'UNE TENEUR GLOBAL EN AZOTE N'EXCÉDANT PAS 16,30% EN POIDS DU PRODUIT ANHYDRE A L'ÉTAT SEC *	A
31059091008	AUTRES ENGRAIS,D'UNE TENEUR EN AZOTE SUPÉRIEUR A 10% EN POIDS DU PRODUITS ANHYDRE A L'ÉTAT SEC *	A
31059099002	AUTRES ENGRAIS *	A
32011000002	EXTRAIT DE QUEBRACHO *	A
32012000008	EXTRAIT DE MIMOSA *	A
32019020019	EXTRAITS DE SOMAC OU DE VALLONÉES *	A
32019020097	EXTRAITS DE CHENE OU DE CHATAIGNIER *	A
32019090017	AUTRES EXTRAITS TANNANTS D'ORIGINE VÉGÉTALE POUR LA PEINTURE ARTISTIQUE ET POUR L'ENSEIGNEMENT *	A
32019090028	AUTRES EXTRAITS TANNANTS D'ORIGINE VÉGÉTALE POUR D'AUTRES USAGES *	A
32019090095	TANINS ET LEURS SELS,ÉTHERS,ESTERS ET AUTRES DÉRIVÉS *	A
32021000009	PRODUITS TANNANTS ORGANIQUES SYNTHÉTIQUES *	A
32029000018	PRODUITS TANNANTS INORGANIQUES *	A
32029000029	PRÉPARATIONS TANNANTES CONTENANT OU NON DES PRODUITS TANNANTS NATURELS *	A
32029000030	CONFITS EN ENZYMATIQUES POUR TANNERIE *	A
32029000096	AUTRES PRÉPARATIONS ENZYMATIQUES POUR LE PRÉTANNAGE *	A
32030011007	CACHOU *	A
32030019012	AUTRES MATIÈRES COLORANTES D'ORIGINE VÉGÉTALE (Y COMPRIS LES EXTRAITS TINCTORIAUX),MEME DE CONDITION CHIMIQUE BIEN DÉFINIE *	A
32030019090	PRÉPARATIONS VISÉES A LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE,A BASE DE MATIÈRES COLORANTES D'ORIGINE VÉGÉTALE *	A
32030090017	MATIÈRES COLORANTES D'ORIGINE ANIMALE (A L'EXCLUSION DES NOIRS D'ORIGINE ANIMALE),MEME DE CONSTITUTION CHIMIQUE BIEN DÉFINIE *	A
32030090095	PRÉPARATIONS VISÉES A LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE,A BASE DE MATIÈRES COLORANTES D'ORIGINE ANIMALE *	A
32041100008	COLORANTES DISPERSÉS ET PRÉPARATIONS VISÉES A LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE,A BASE DE CES COLORANTS *	A
32041200003	COLORANTS ACIDES,MEME MÉTALLISÉS;COLORANTS MORDANTS ET PRÉPARATIONS VISÉES A LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE,A BASE DE CES COLORANTS *	A
32041300008	COLORANTS BASIQUES ET PRÉPARATIONS VISÉES A LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE,A BASE DE CES COLORANTS *	A
32041400003	COLORANTS DIRECTS ET PRÉPARATIONS VISÉES A LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE,A BASE DE CES COLORANTS *	A

NDP	Description	
32041500008	COLORANTS DE CUVE (Y COMPRIS CEUX UTILISABLES EN L'ÉTAT COMME COLORANTS PIGMENTAIRES) ET PRÉPARATIONS VISÉES A LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE,A BASE DE CES COLORANTS *	A
32041600003	COLORANTS RÉACTIFS ET PRÉPARATIONS A LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE,A BASE DE CES COLORANTS *	A
32041700008	COLORANTS PIGMENTAIRES ET PRÉPARATIONS VISÉES A LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE.A BASE DE CES COLORANTS *	A
32041900008	AUTRES MATIÈRES COLORANTES ORGANIQUES SYNTHÉTIQUES ET PRÉPARATIONS VISÉES A LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE,A BASE DE CES MATIÈRES,Y COMPRIS LES MÉLANGES DE MATIÈRES COLORANTES D'AU MOINS DEUX DES N°S 3204.11 A 3204.19 *	A
32042000009	PRODUITS ORGANIQUES SYNTHÉTIQUES DES TYPES UTILISÉS COMME AGENTS D'AVIVAGE FLUORESCENTS *	A
32049000001	AUTRES PRODUITS ORGANIQUES SYNTHÉTIQUES DES TYPES UTILISÉS COMME LUMINOPIHORES,MEME DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE *	A
32050000004	LAQUES COLORANTES;PRÉPARATIONS VISÉES A LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE ,A BASE DE LAQUES COLORANTES *	A
32061100002	PIGMENTS ET PRÉPARATIONS A BASE DE DIOXYDE DE TITANE CONTENANT EN POIDS 80% OU PLUS DE DIOXYDE DE TITANE, CALCULÉ SUR MATIÈRE SÈCHE *	A
32061900002	AUTRES PIGMENTS ET PRÉPARATIONS A BASE DE DIOXYDE DE TITANE *	A
32062000003	PIGMENT ET PRÉPARATIONS A BASE DE COMPOSÉS DU CHROME *	A
32063000009	PIGMENTS ET PRÉPARATIONS A BASE DE COMPOSÉS DU CADMIUM *	A
32064100000	OUTREMER ET SES PRÉPARATIONS*.....	A
32064200005	LITHOPONE,AUTRES PIGMENTS ET PRÉPARATIONS A BASE DE SULFATE DE ZINC *	A
32064300000	PIGMENTS ET PRÉPARATIONS A BASE D'HEXACYANOFERRATES (FERROCYANURES OU FERRICYANURES) *	A
32064910004	MAGNÉTITE *	A
32064990006	AUTRE MATIÈRES COLORANTES ET AUTRES PRÉPARATIONS A BASE DE CES MATIÈRES COLORANTES *	A
32065000001	PRODUITS INORGANIQUES DES TYPES UTILISÉS COMME LUMINOPIHORES *	A
32071000004	PIGMENTS,OPACIFIANTS ET COULEURS PRÉPARÉS ET PRÉPARATIONS SIMILAIRES POUR LA CÉRAMIQUES,L'ÉMAILLERIE OU LA VERRERIE *	A
32072010004	ENGOBÉS POUR LA CÉRAMIQUES,L'ÉMAILLERIE OU LA VERRERIE *	A
32072090006	COMPOSITIONS VITRIFIABLES ET PRÉPARATIONS SIMILAIRES POUR LA CÉRAMIQUES,L'ÉMAILLERIE OU LA VERRERIE *	A
32073000006	LUSTRES LIQUIDES ET PRÉPARATIONS SIMILAIRES POUR LA CÉRAMIQUES,L'ÉMAILLERIE OU LA VERRERIE *	A
32074010006	VERRE DIT "EMAIL",SOUS FORME DE POUDRE,DE GRENAILLES,DE LAMELLES OU DE FLOCONS *	A
32074020000	VERRE SOUS FORME DE FLOCONS D'UNE LARGEURS DE 0,1 MM OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 3,5 MM ET D'UNE ÉPAISSEUR DE 2 MICROMÈTRES OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 5 MICROMÈTRES *	A
32074030004	VERRE SOUS FORME DE POUDRE OU DE GRENAILLE,CONTENANT EN POIDS 99% OU PLUS DE DIOXYDE DE SILICIUM *	A
32074080004	FRITTES ET AUTRES VERRES,SOUS FORME DE POUDRE,DE GRENAILLES,DE LAMELLES OU DE FLOCONS *	A
32081010005	SOLUTIONS A BASE DE POLYESTERS DÉFINIES A LA NOTE 4 DU PRÉSENT CHAPITRE *	B

NDP	Description	
32081090110	VERNIS UTILISES POUR LA CONSERVATION ET LE LUSTRAGE DES ARGUMES ET FRUITS,A BASE DE POLYESTERS,DISPERSES OU DISSOUS DANS UN MILIEU NON AQUEUX*.....	B
32081090198	AUTRES VERNIS A BASE DE POLYESTERS,DISPERSÉS OU DANS UN MILIEU NON AQUEUX *	B
32081090905	PEINTURES A BASE DE POLYESTERS,DISPERSÉS OU DISSOUTES DANS UN MILIEU NON AQUEUX *	B
32082010001	SOLUTIONS A BASE POLYMERES ACRYLIQUES OU VINyliQUES DÉFINIES A LA NOTE DU PRÉSENT CHAPITRE *	B
32082090116	VERNIS UTILISÉS POUR LA CONSERVATION ET LE LUSTRAGE DES ARGUMES ET FRUITS,A BASE DE POLYMERES ACRYLIQUES OU VINyliQUES,DISPERSÉS OU DISSOUS DANS UN MILIEU NON AQUEUX *	B
32082090194	AUTRES VERNIS A BASE DE POLYMERES ACRYLIQUES OU VINyliQUES,DISPERSÉS OU DISSOUS DANS UN MILIEU NON AQUEUX *	B
32082090901	PEINTURES A BASE DE POLYMERES ACRYLIQUES OU VINyliQUES,DISPERSÉS OU DISSOUTES DANS UN MILIEU NON AQUEUX *	B
32089011006	POLYURÉTHANE OBTENU A PARTIR DE 2,2'(TERT-BUTILIMINO)DIÉTHANOL ET DE 4,4'- MÉTHYLÉNICYLOHEXYLDUSOCYANATE,SOUS FORME DE SOLUTION DANS DU N,N- DIMÉTHYLACÉTAMIDE CONTENANT EN POIDS 84% OU PLUS DE POLYMÈRE *	B
32089013002	COPOLYMÈRE DE P-CRÉSOL DIVINYLBENZÈNE,SOUS FORME DE SOLUTION DANS DU N,N- DIMÉTHYLACÉTAMIDE CONTENANT EN POIDS 48% OU PLUS DE POLYMÈRE *	B
32089019000	AUTRES SOLUTIONS DÉFINIES A LA NOTE 4 DU PRÉSENT CHAPITRE*	B
32089091111	VERNIS UTILISÉS POUR LA CONSERVATION ET LE LUSTRAGE DES AGRUMES ET FRUITS,A BASE DE POLYMERES SYNTHÉTIQUES,DISPERSÉS OU DISSOUS DANS UN MILIEU NON AQUEUX *	B
32089091199	AUTRES VERNIS A BASE DE POLYMERES SYNTHÉTIQUES,DIPERSÉS OU DISSOUS DANS UN MILIEU NON AQUEUX *	B
32089091906	PEINTURES A BASE DE POLYMERES SYNTHÉTIQUES,DIÉPERSÉS OU DISSOUTES DANS UN MILIEU NON AQUEUX *	B
32089099115	VERNIS UTILISÉS POUR LA CONSERVATION ET LE LUSTRAGE DES AGRUMES ET FRUITS,A BASE DE POLYMERES NATURELS MODIFIÉS,DISPERSÉS OU DISSOUS DANS UN MILIEU NON AQUEUX *	B
32089099193	AUTRES VERNIS A BASE DE POLYMERES NATURELS MODIFIÉS,DISPERSÉS OU DISSOUS DANS UN MILIEU NON AQUEUX *	B
32089099900	PEINTURE A BASE DE POLYMERES NATURELS MODIFIÉS,DISPERSÉS OU DISSOUTES DANS UN MILIEU NON AQUEUX *	B
32091000111	VERNIS UTILISÉS POUR LA CONSERVATION ET LE LUSTRAGE DES AGRUMES ET FRUITS, A BASE DE POLYMERES ACRYLIQUES OU VINyliQUES, DISPERSÉS OU DISSOUS DANS UN MILIEU AQUEUX *	B
32091000199	AUTRES VERNIS A BASE DE POLYMERES ACRYLIQUES OU VINyliQUES,DISPERSÉS OU DISSOUTES DANS UN MILIEU AQUEUX *	B
32091000906	PEINTURES A BASE DE POLYMERES ACRYLIQUES OU VINyliQUES,DISPERSÉS OU DISSOUTES DANS UN MILIEU AQUEUX *	B
32099000119	AUTRE VERNIS UTILISÉS POUR LA CONSERVATION ET LE LUSTRAGE DES AGRUMES ET FRUITS,A BASE D'AUTRES POLYMERES SYNTHÉTIQUES OU DE POLYMERES NATURELS MODIFIÉS,DISPERSÉS OU DISSOUS DANS UN MILIEU AQUEUX *	B
32099000197	AUTRES VERNIS A BASE D'AUTRES POLYMERES SYNTHÉTIQUES OU DE POLYMERES NATURELS MODIFIÉS,DISPERSES OU DISSOUS DANS UN MILIEU AQUEUX*.....	B
32099000904	AUTRES PEINTURES A BASE D'AUTRES POLYMERES SYNTHÉTIQUES OU DE POLYMERES NATURELS MODIFIÉS,DISPERSÉS OU DISSOUTES DANS UN MILIEU AQUEUX *	B
32100010114	AUTRES VERNIS A L'HUILE UTILISÉS POUR LA CONSERVATION ET LE LUSTRAGE DES AGRUMES ET FRUITS *	B
32100010192	AUTRES VERNIS A L'HUILE,POUR D'AUTRES USAGES *	B
32100010909	AUTRES PEINTURES A L'HUILE *	B

NDP	Description	
32100090116	AUTRES VERNIS AUTRES QU'A L'HUILE UTILISÉS POUR LA CONSERVATION ET LE LUSTRAGE DES AGRUMES ET FRUITS *	B
32100090194	AUTRES VERNIS AUTRES QU'A L'HUILE, POUR D'AUTRES USAGES *	B
32100090207	AUTRES PEINTURES AUTRES QU'A L'HUILE *	B
32100090901	PIGMENTS A L'EAU PRÉPARÉS DES TYPES UTILISÉS POUR LE FINISSAGE DES CUIRS *	B
32110000004	SICCATIFS PRÉPARÉS *	B
32121010001	FEUILLES POUR LE MARQUAGE AU FER A BASE DE MÉTAUX COMMUNS *	A
32121090003	AUTRES FEUILLES POUR LE MARQUAGE AU FER *	A
32129010009	ESSENCE DE PERLE OU ESSENCE D'ORIENT DISPERSÉS DANS DES MILIEUX NON AQUEUX, SOUS FORME DE LIQUIDE OU DE PÂTE, DES TYPES UTILISÉS POUR LA FABRICATION DE PEINTURES *	A
32129031000	PIGMENT (Y COMPRIS LES POUDRES ET FLOCONS MÉTALLIQUES) A BASE DE POUDRES D'ALUMINIUM, DISPERSÉS DANS DES MILIEUX NON AQUEUX, SOUS FORME DE LIQUIDES OU DE PÂTE, DES TYPES UTILISÉS POUR LA FABRICATION DE PEINTURES *	A
32129039004	AUTRES PIGMENTS (Y COMPRIS LES POUDRES ET FLOCONS MÉTALLIQUES) DISPERSÉS DANS DES MILIEUX NON AQUEUX, SOUS FORME DE LIQUIDES OU DE PÂTE, DES TYPES UTILISÉS POUR LA FABRICATION DE PEINTURES *	A
32129090001	TEINTURES ET AUTRES MATIÈRES COLORANTES PRÉSENTÉS DANS DES FORMES OU EMBALLAGES POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
32131000004	COULEURS POUR LA PEINTURE ARTISTIQUE, L'ENSEIGNEMENT, LA PEINTURE DES ENSEIGNES, LA MODIFICATION DES NUANCES, L'AMUSEMENT ET COULEURS SIMILAIRES, EN PASTILLES, TUBES, POTS FLAcons, GODETS OU CONDITIONNEMENTS SIMILAIRES, EN ASSORTIMENTS *	A
32139000002	COULEURS POUR LA PEINTURE ARTISTIQUE, L'ENSEIGNEMENT, LA PEINTURE DES ENSEIGNES, LA MODIFICATION DES NUANCES, L'AMUSEMENT ET COULEURS SIMILAIRES, EN PASTILLES, TUBES, POTS, FLAcons, GODETS OU CONDITIONNEMENTS SIMILAIRES, PRÉSENTÉES AUTREMENT *	A
32141010107	CIRES A CACHER *	B
32141010914	MASTIC DE VITRIER *	B
32141010992	CIMENTS DE RÉSINE ET AUTRES MASTICS *	B
32141090007	ENDUITS UTILISÉS EN PEINTURE *	B
32149000009	ENDUITS NON RÉFRACTAIRES DES TYPES UTILISÉS EN MAÇONNERIE *	A
32151100003	ENCRES NOIRES D'IMPRIMERIE *	C
32151900003	AUTRES ENCRES D'IMPRIMERIE *	B
32159010011	ENCRES DE CHINE *	A
32159010022	AUTRES ENCRES PRÉSENTÉS EN CARTOUCHES ADAPTÉS POUR STYLOGRAPHES *	A
32159010099	AUTRES ENCRES A ÉCRIRE OU A DESSINER *	A
32159080100	ENCRES SOLIDES POUR PAPIER CARBONE ET SIMILAIRES *	A
32159080917	ENCRES POUR DUPLICATEURS, POUR TAMPONS ET POUR RUBANS ENCREURS *	A

NDP	Description	
32159080995	AUTRES ENCRE MEME CONCENTRÉES OU SOUS FORMES SOLIDES *	A
33011110000	HUILES ESSENTIELLES DE BERGAMOTE, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33011190002	HUILES ESSENTIELLES DE BERGAMOTES, DÉTERPÉNÉES *	A
33011210016	NÉROLI, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33011210094	AUTRES HUILES ESSENTIELLES D'ORANGE, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33011290018	NÉROLI, DÉTERPÉNÉES *	A
33011290096	AUTRES HUILES ESSENTIELLES D'ORANGES, DÉTERPÉNÉES *	A
33011310000	HUILES ESSENTIELLES DE CITRON, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33011390002	HUILES ESSENTIELLES DE CITRON, DÉTERPÉNÉES *	A
33011410005	HUILES ESSENTIELLES DE LIME OU DE LIMETTE, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33011490007	HUILES ESSENTIELLES DE LIME OU DE LIMETTE, DÉTERPÉNÉES *	A
33011910000	HUILES ESSENTIELLES D'AUTRES ARGUMES, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33011990002	HUILES ESSENTIELLES D'AUTRES AGRUMES, DÉTERPÉNÉES *	A
33012110006	HUILES ESSENTIELLES DE GÉRANIUM, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33012190008	HUILES ESSENTIELLES DE GÉRANIUM, DÉTERPÉNÉES *	A
33012210001	HUILES ESSENTIELLES DE JASMIN, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33012290003	HUILES ESSENTIELLES DE JASMIN, DÉTERPÉNÉES *	A
33012310006	HUILES ESSENTIELLES DE LAVANDE OU DE LAVANDIN, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33012390008	HUILES ESSENTIELLES DE LAVANDE OU DE LAVANDIN, DÉTERPÉNÉES *	A
33012410001	HUILES ESSENTIELLES DE MENTHE POIVRÉE (MENTHA PIPERITA), NON DÉTERPÉNÉES *	A
33012490003	HUILES ESSENTIELLES DE MENTHE (MENTHA PIPERITA), DÉTERPÉNÉES *	A
33012510006	HUILES ESSENTIELLES D'AUTRES MENTHES, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33012590008	HUILES ESSENTIELLES D'AUTRES MENTHES, DÉTERPÉNÉES *	A
33012610001	HUILES ESSENTIELLES DE VÉTIVER, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33012690003	HUILES ESSENTIELLES DE VÉTIVER, DÉTERPÉNÉES *	A
33012911009	HUILES ESSENTIELLES DE GIROFLE, DE NIAOULI, D'YLANG-YLANG, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33012931007	HUILES ESSENTIELLES DE GIROFLE, DE NIAOULI, D'YLANG-YLANG, DÉTERPÉNÉES *	A
33012961112	HUILES ESSENTIELLES DE ROMARIN, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33012961123	HUILES ESSENTIELLES DE MYRTE, NON DÉTERPÉNÉES *	A

NDP	Description	
33012961134	HUILES ESSENTIELLES D'ARMOISE BLANCHE, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33012961190	HUILES ESSENTIELLES DE MARJILAINE, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33012961907	AUTRES HUILES ESSENTIELLES, NON DÉTERPÉNÉES *	A
33012991114	HUILES ESSENTIELLES DE ROMARIN, DÉTERPÉNÉES *	A
33012991125	HUILES ESSENTIELLES DE MYRTE, DÉTERPÉNÉES *	A
33012991136	HUILES ESSENTIELLES D'ARMOISE BLANCHE, DÉTERPÉNÉES *	A
33012991192	HUILES ESSENTIELLES DE MARJOLAINE, DÉTERPÉNÉES *	A
33012991909	AUTRES HUILES ESSENTIELLES, DÉTERPÉNÉES *	A
33013000003	RÉSINOÏDES *	A
33019010003	SOUS-PRODUITS TERPÉNIQUES RÉSIDUAIRES DE LA DÉTERPENATION DES HUILES ESSENTIELLES *	A
33019090107	SOLUTIONS CONCENTRÉES D'HUILES ESSENTIELLES DANS LES GRAISSES, LES HUILES FIXES, LES CIRES OU MATIÈRES ANALOGUES, OBTENUES PAR ENFLEURAGE OU MACÉRATION *	A
33019090914	EAUX DE FLEURS D'ORANGER *	A
33019090925	EAUX DE FLEURS DE ROSIER *	A
33019090992	AUTRES DISTILLÉES AROMATIQUES ET SOLUTIONS AQUEUSES D'HUILES ESSENTIELLES *	A
33021010013	PRÉPARATIONS CONTENANT TOUS LES AGENTS AROMATISANT QUI CARACTÉRISENT UNE BOISSON, AYANT UN TITRE ALCOOMÈT. ACQUIS > 0,5 VOL, DES TYPES UTILISÉS POUR LES INDUST. DE BOISSONS TELLES QUE LIMONADES GAZEUX, SODAS OU SIROP, IMPORTÉES PAR LES FABRIQUANTS N'EXERCANT PAS LA PROFESSION DE DÉBITANT DE SPIRITUEUX *	C
33021010024	PRÉPARATIONS CONTENANT TOUS LES AGENTS AROMATISANTS QUI CARACTÉRISENT UNE BOISSON, AYANT UN TITRE ALCOOMÉTRIQUE ACQUIS EXCÉDANT 0,5% VOL, DES TYPES UTILISÉS POUR LES INDUSTRIES DES BOISSONS TELLES QUE LIMONADES GAZEUSES, SODAS OU SIROP, IMPORTÉES PAR D'AUTRES FABRICANTS *	C
33021010035	PRÉPARATIONS CONTENANT TOUS LES AGENTS AROMATISANTS QUI CARACTÉRISENT UNE BOISSON, AYANT UN TITRE ALCOOMÉTRIQUE ACQUIS EXCÉDANT 0,5% VOL, DES TYPES UTILISÉS POUR LA FABRICATION DU COGNAC *	C
33021010091	PRÉPARATIONS CONTENANT TOUS LES AGENTS AROMATISANTS QUI CARACTÉRISENT UNE BOISSON, AYANT UN TITRE ALCOOMÉTRIQUE ACQUIS EXCÉDANT 0,5% VOL, DES TYPES UTILISÉS POUR LES INDUSTRIES D'AUTRES BOISSONS *	C
33021021010	PRÉPA. NE CONTENANT PAS DE MAT. GRAS. PROVENANT DU LAIT, DE SACCHAROSE, D'ISOGLUCOSE D'AMIDON OU DE FÉCULE OU CONTENANT EN POIDS (-) DE 1,5% DE MAT. GRASSES PROVENANT DU LAIT, (-) DE 5% DE SACCHAROSE OU D'ISOGLUCOSE, (-) DE 5% DE GLUCOSE OU D'AMIDON OU DE FÉCULE, CONTENANT TOUS LES AGENTS AROMATISANTS.....*	A
33021021021	PRÉPARATIONS NE CONTENANT PAS DE MATIÈRES GRASSES PROVENANT DU LAIT DE SACCHAROSE, D'ISOGLUCOSE, DE GLUCOSE, D'AMIDON OU DE FÉCULE OU CONTENANT EN POIDS MOINS DE 1,5% CENT DE MATIÈRES GRASSES PROVENANT DU LAIT	A
33021021098	PRÉPARATIONS NE CONTENANT PAS DE MATIÈRES GRASSES PROVENANT DU LAIT, DE SACCHAROSE D'ISOGLUCOSE DE GLUCOSE D'AMIDON OU DE FÉCULE OU CONTENANT EN POIDS (-) DE 1,5% DE MAT. GRASSES PROVENANT DU LAIT, (-) DE 5% DE SACCHAROSE OU D'ISOGLUCOSE, (-) DE 5% DE GLUCOSE OU D'AMIDON OU DE FÉCULE, CONTENANT.....*	A

NDP	Description	
33021029014	AUTRES PRÉPARATIONS CONTENANT TOUS LES AGENTS AROMATISANTS QUI CARACTERISENT UNE BOISSON, AYANT UN TITRE ALCOOMÉTRIQUE ACQUIS \leq 0,5% VOL, DES TYPES UTILISÉS POUR LA FABRICATION DES LIMONADES GAZEUSES, SODAS OU SIROP IMPORTÉES PAR LES FABRICANTS N'EXERÇANT PAS LA PROFESSION DE DÉBITANT DE SPIRITUEUX *	A
33021029025	AUTRES PRÉPARATIONS CONTENANT TOUS LES AGENTS AROMATISANTS QUI CARACTERISENT UNE BOISSON, AYANT UN TITRE ALCOOMÉTRIQUE ACQUIS N'EXCÉDANT PAS 1,5% VOL, DES TYPES UTILISÉS POUR LA FABRICATION DES LIMONADES GAZEUSES, SODAS OU SIROP, IMPORTÉS PAR D'AUTRES FABRICANTS *	A
33021029092	AUTRES PRÉPARATIONS CONTENANT TOUS LES AGENTS AROMATISANTS QUI CARACTERISENT UNE BOISSON, AYANT UN TITRE ALCOOMÉTRIQUE ACQUIS N'EXCÉDANT PAS 0,5% VOL, DES TYPES UTILISÉS POUR LA FABRICATION D'AUTRES BOISSONS *	A
33021040015	AUTRES PRÉPARATIONS A BASE DE SUBSTANCES ODORIFÉRANTES, DES TYPES UTILISÉS POUR LA FABRICATION DES LIMONADES GAZEUSES, SODAS OU SIROP, IMPORTÉES PAR DES FABRICANTS N'EXERÇANT PAS LA PROFESSION DE DÉBITANT DE SPIRITUEUX *	B
33021040026	AUTRES PRÉPARATIONS A BASE DE SUBSTANCES ODORIFÉRANTES, DES TYPES UTILISÉS POUR LA FABRICATION DE LIMONADES GAZEUSES, SODAS OU SIROP, IMPORTÉES PAR D'AUTRES FABRICANTS *	B
33021040093	AUTRES PRÉPARATIONS A BASE DE SUBSTANCES ODORIFÉRANTES, DES TYPES UTILISÉS POUR LA FABRICATION D'AUTRES BOISSONS *	B
33021090004	MÉLANGES DE SBSTANCES ODORIFÉRANTES ET MÉLANGES A BASE D'UNE OU PLUSIEURS DE CES SUBSTANCES, DES TYPES UTILISÉS COMME MATIÈRES DE BASE POUR LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES *	B
33029010011	SOLUTIONS ALCOOLIQUES A BASE D'UNE OU PLUSIEURS SUBSTANCES, DES TYPES UTILISÉS COMME MATIÈRES DE BASE POUR LES INDUSTRIES DE PARFUMERIE *	A
33029010099	SOLUTIONS ALCOOLIQUES A BASE D'UNE OU PLUSIEURS SUBSTANCES, DES TYPES UTILISÉS COMME MATIÈRES DE BASE POUR D'AUTRES INDUSTRIES *	A
33029090013	MÉLANGES DE SUBSTANCES ODORIFÉRANTES ET MÉLANGES A D'UNE OU PLUSIEURS DE CES SUBSTANCES, DES TYPES UTILISÉS COMME MATIÈRES DE BASE POUR LES INDUSTRIES DE PARFUMERIES *	A
33029090091	MÉLANGES DE SUBSTANCES ODORIFÉRANTES ET MÉLANGES A BASE D'UNE OU PLUSIEURS DE CES SUBSTANCES, DES TYPES UTILISÉS COMME MATIÈRES DE BASE POUR D'AUTRES INDUSTRIES *	A
33030010116	PARFUMS CONCRETS NON ALCOOLIQUES *	C
33030010194	PARFUMS LIQUIDES NON ALCOOLIQUES *	C
33030010912	PARFUMS LIQUIDES TITRANT 70° ALCOOL OU MOINS*	C
33030010990	PARFUMS LIQUIDES TITRANT PLUS DE 70° ALCOOL*	C
33030090107	EAUX DE TOILETTES NON ALCOOLIQUES*	C
33030090914	EAUX DE TOILETTE ALCOOLIQUES, EN RÉCIPIENTS D'UN DEMI TITRE OU MOINS, TITRANT 70° ALCOOL OU MOINS *	C
33030090925	EAUX DE TOILETTES ALCOOLIQUES, EN RÉCIPIENTS D'UN DEMI LITRE OU MOINS TITRANT DE 70° ALCOOL *	C
33030090936	EAUX DE TOILETTES ALCOOLIQUES, EN RÉCIPIENTS DE PLUS D'UN DEMI LITRE, TITRANT PLUS DE 70° ALCOOL OU MOINS*	C
33030090992	EAUX DE TOILETTES ALCOOLIQUES, EN RÉCIPIENTS DE PLUS D'UN DEMI LITRE, TITRANT PLUS DE 70° ALCOOL *	C
33041000002	PRODUIT DE MAQUILLAGE POUR LES LÈVRES *	C
33042000008	PRODUIT DE MAQUILLAGE POUR LES YEUX *	C
33043000015	PRÉPARATIONS POUR MANUCURES *	C

NDP	Description	
33043000093	PRÉPARATIONS POUR PÉDICURES *	C
33049100005	POUDRES, Y COMPRIS LES POUDRES COMPACTES *	C
33049900016	CRÈMES SPÉCIALES DE PROTECTION CUTANÉE, UTILISÉES PAR LES TRAVAILLEURS DANS LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ÉTABLISSEMENT SIMILAIRES POUR PROTÉGER LEUR PEAUX CONTRE LES DERMATOSES PROFESSIONNELLES *	C
33049900027	PRÉPARATIONS ANTI-SOLAIRES ET PRÉPARATIONS POUR BRONZER *	C
33049900038	AUTRES PRODUITS DE BEAUTÉ OU DE MAQUILLAGE *	C
33049900094	AUTRES PRÉPARATIONS POUR L'ENTRETIEN OU LE SOIN DE LA PEAU AUTRES QUE LES MÉDICAMENTS *	C
33051000009	SHAMPOINGS *	C
33052000005	PRÉPARATIONS POUR L'ONDULATION OU LE DÉFRISAGE PERMANENTS *	C
33053000001	LAQUES POUR CHEVEUX *	C
33059010001	LOTIONS CAPILLAIRES *	C
33059090105	HENNÉ CONDITIONNÉ POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	C
33059090912	HUILES CRÈMES ET AUTRES PRODUITS CAPILAIRES A USAGE DE BRILLANTINE ET FIXATEURS *	C
33059090923	AUTRES TEINTURES POUR CHEVEUX *	C
33059090990	AUTRES PRODUITS CAPILAIRES NON DÉNOMMÉS AILLEURS *	C
33061000006	DENTEFRICES *	C
33062000002	FILS UTILISÉS POUR NETTOYER LES ESPACES INTERDENTAIRES (FILS DENTAIRES) *	A
33069000015	POUDRES ET CRÈMES POUR FACILITER L'ADHÉRENCE DES DENTIERES *	C
33069000093	AUTRES PRÉPARATIONS POUR L'HYGIÈNE BUCCALE OU DENTAIRE *	C
33071000116	CRÈMES A RASER MOUSSANTE *	C
33071000194	CRÈMES A RASER NON MOUSSANTE *	C
33071000901	AUTRES PRÉPARATIONS POUR LE PRÉRASAGE, LE RASAGE OU L'APRÈS RASAGE *	C
33072000009	DÉSODORESANTS CORPORELS ET ANTISUDORAUX *	C
33073000005	SELS PARFUMES ET AUTRES PRÉPARATIONS POUR BAINS *	C
33074100006	AGARBATTI ET AUTRES PRÉPARATIONS ODORIFÉRANTES AGISSANT PAR COMBUSTION *	C
33074900017	PRÉPARATIONS ODORIFÉRANTES POUR CÉRÉMONIES RELIGIEUSES *	C
33074900095	PRÉPARATIONS POUR PARFUMER OU POUR DÉSODORISER LES LOCAUX *	C
33079000012	SOLUTIONS LIQUIDES POUR VERRERES DE CONTACT OU POUR YEUX ARTIFICIELS *	C
33079000023	CRÈMES ET PRODUITS POUR USAGES DÉPILATOIRES *	C
33079000034	PAPIERS, Ouates, FEUTRES ET NONTISSÉS IMPRÉGNÉS, ENDIJITS OU RECOUVERTS DE PARFUMS OU DE FARDS *	C

NDP	Description	
3307900090	AUTRES PRODUITS DE PARFUMERIE OU DE TOILETTE PRÉPARÉS ET AUTRES PRÉPARATIONS COSMETIQUES NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS *	C
34011100107	SAVONS DE TOILETTE À USAGES MÉDICAUX, EN BARRES ,EN PAINS,EN MORCEAUX OU EN SUJETS FRAPPÉS *	A
34011100914	SAVONS DE TOILETTE AUTRE QU'A USAGES MÉDICAUX, EN BARRES, EN PAINS, EN MORCEAUX OU EN SUJETS FRAPPÉS, PARFUMÉS *	C
34011100925	SAVONS DE TOILETTE AUTRE QU'À USAGES MÉDICAUX, EN BARRES, EN PAINS, EN MORCEAUX OU EN SUJETS FRAPPÉS, NON PARFUMÉS *	C
34011100936	PRODUITS ET PRÉPARATIONS ORGANIQUES TENSIO-ACTIFS A USAGE DE SAVON DE TOILETTE EN BARRES,EN MORCEAUX OU EN SUJETS FRAPPÉS, OU EN PAINS (CONTENANT OU NON DU SAVON)*	C
34011100992	PAPIER,OUATES,FEUTRES ET NON TISSÉS,IMPRÉGNÉS,ENDUITS OU RECOUVERTS DE SAVON OU DE DÉTERGENTS, DE TOILETTE (Y COMPRIS CEUX A USAGE MÉDICAUX) *	C
34011900107	SAVONS AUTRES QUE DE TOILETTE,EN BARRES,EN PAINS,EN MORCEAUX OU EN SUJETS FRAPPÉS *	C
34011900209	PRODUITS ET PRÉPARATIONS TENSIO-ACTIFS,AUTRES QUE DE TOILETTE,A USAGE DE SAVON,EN BARRES,EN PAINS,EN MORCEAUX OU EN SUJETS FRAPPÉS *	C
34011900903	PAPIER,OUATES,FEUTRES ET NONTISSÉS,AUTRE QUE DE TOILETTE,IMPRÉGNÉS,ENDUITS OU RECOUVERTS DE SAVON OU DE DETERGENTS *	B
34012010011	SAVONS SOUS FORMES DE FLOCONS,PAILLETES,GRANULÉS OU POUDRES,PARFUMÉS *	C
34012010099	SAVONS SOUS FORMES DE FLOCONS,PAILLETES,GRANULÉS OU POUDRES,NON PARFUMÉS *	C
34012090013	SAVONS DE TOILETTE A USAGES MÉDICAUX,SOUS AUTRES FORMES *	C
34012090024	SAVONS DE TOILETTE AUTRE QU'A USAGES MÉDICAUX,SOUS AUTRES FORMES,PARFUMÉS *	C
34012090035	SAVONS DE TOILETTE AUTRE QU'A USAGES MÉDICAUX,SOUS AUTRES FORMES,NON PARFUMÉS *	C
34012090091	AUTRES SAVONS,AUTRE QU'A USAGES MÉDICAUX,SOUS AUTRES FORMES *	C
34013000002	PRODUITS ET PRÉPARATIONS ORGANIQUES TENSIO-ACTIVES DESTINÉS AU LAVAGE DE LA PEAU, SOUS FORME DE LIQUIDE OU DE CRÈME, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, MEME CONTENANT DU SAVAN *	C
34021110017	AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES (AUTRES QUE LES SAVONS),ANIONIQUES, CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,EN SOLUTION AQUEUSE COTENANT EN POIDS 30%OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 50%D'ALKYL(BENZENESESULFONATE))DE DISODIUM *	C
34021110095	AUTRES AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES (AUTRES QUE LES SAVONS),ANIONIQUES,EN SOLUTION AQUEUSE COTENANT EN POIDS 30%OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 50%D'ALKYL(BENZENESESULFONATE))DE DISODIUM *	C
34021190019	AUTRES AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES (AUTRES QUE LES AVONS)ANIONIQUES CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL *	C
34021190097	AUTRES AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES (AUTRES QUE LES AVONS)ANIONIQUES *	C
34021200018	AUTRES AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES (AUTRES QUE LES SAVONS)CATIONIQUES, CODITIONNES POUR LA VENT AU DETAIL *	A
34021200096	AUTRES AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES (AUTRES QUE LES SAVONS)CATIONIQUES *	A
34021300013	AUTRES AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES (AUTRES QUE LES SAVONS),NON-IONIQUES, CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
34021300091	AUTRES AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES (AUTRES QUE LES SAVONS),NON-IONIQUES *	A
34021900115	AMPHOLITES, CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
34021900193	AUTRES AMPHOLITES *	A
34021900911	AUTRES AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES (AUTRES QUE LES SAVONS), CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL *	C

NDP	Description	
34021900999	AUTRES AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES (AUTRES QUE LES SAVONS) *	C
34022020012	PRÉPARATION SPÉCIALES DE NETTOYAGE DES MAINS, UTILISÉES PAR LES TRAVAILLEURS DANS LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ÉTABLISSEMENTS SIMILAIRES POUR PROTÉGER LEURS PEAUX CONTRE LES DERMATOSES PROFESSIONNELLES,CONDITIONNÉES POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	C
34022020090	AUTRES PRÉPARATIONS TENSIO-ACTIVES,CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	C
34022090010	PRÉPARATIONS POUR LESSIVES,CONTENANT DES SUBSTANCES ORGANIQUES,CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	C
34022090021	PRÉPARATIOS POUR LESSIVES,NE CONTENANT PAS DE SUBSTANCES ORGANIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	C
34022090098	PRÉPARATIONS DE NETTOYAGE,CONDITIONNÉES POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	C
34029010010	PRÉPARATIONS SPÉCIALES DE NETTOYAGE DES MAINS,UTILISÉES PAR LES TRAVAILLEURS DANS LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ÉTABLISSEMENTS SIMILAIRES POUR PROTÉGER LEURS PEAUX CONTRE LES DERMATOSES PROFESSIONNELLES,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	C
34029010098	AUTRES PRÉPARATIONS TENSIO-ACTIVES,NON CONDITIONNEES POUR LA VENTE AU DETAIL *.....	C
34029090012	PRÉPARATIOS POUR LESSIVES,CONTENANT DES SUBSTANCES ORGANIQUES,NON CONDITIONNÉES POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	C
34029090023	PRÉPARATIONS POUR LESSIVES,NE CONTENANT PAS DE SUBSTANCES ORGANIQUES, NON CONDITIONNÉES POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	C
34029090090	PRÉPARATIONS DE NETTOYAGE,NON CONDITIONNÉES POUR LA VENTE AU DETAIL *	C
34031100101	PRÉPARATIONS POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES TEXTILES,DU CUIR,DES PELLETERIES OU D'AUTRES MATIÈRES,CONTENANT COMME CONSTITUANT DE BASE MOINS DE 75% EN POIDS D'HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
34031100907	AUTRES PRÉPARATIONS POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES TEXTILES,DU CUIR,DES PELLETERIES OU D'AUTRES MATIÈRES,CONTENANT COMME CONSTITUANT DE BASE MOINS DE 70% EN POIDS D'HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX *	A
34031910116	DÉGRIPANTS,CONTENANT EN POIDS 70% OU PLUS D'HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX NON CONSIDÉRÉS COMME CONSTITUANTS DE BASE,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
34031910194	AUTRES PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES,CONTENANT EN POIDS 70% OU PLUS D'HUILES DE PETROLE OU DES MENERAUX BITUMINEUX NON CONSIDERES COMME CONSTITUANTS DE BASE, A LA SORTIE DES USINES EXERCEES*.....	A
34031910912	AUTRES DÉGRIPANTS,CONTENANT EN POIDS 70% OU PLUS D'HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX NON CONSIDÉRÉS COMME CONSTITUANTS DE BASE *	A
34031910990	AUTRES PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES,CONTENANT EN POIDS 70% OU PLUS D'HUILE DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX NON CONSIDÉRÉS COMME CONSTITUANTS DE BASE,AUTRES *	A
34031991100	PRÉPARATION POUR LA LUBRIFICATION DES MACHINES,APPAREILS ET VÉHICULES,CONTENANT COMME CONSTITUANTS DE BASE MOINS DE 70% EN POIDS D'HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
34031991906	AUTRES PRÉPARATIONS POUR LA LUBRIFICATION DES MACHINES,APPAREILS ET VÉHICULES,CONTENANT COMME CONSTITUANTS DE BASE MOINS DE 70% EN POIDS D'HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX *	A
34031999115	DÉGRIPANTS,CONTENANT COMME CONSTITUANTS DE BASE MOINS DE 70% EN POIDS D'HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A

NDP	Description	
34031999193	AUTRES PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES,CONTENANT COMME CONSTITUANTS DE BASE MOINS DE 70% EN POIDS D'HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BUTIMINEUX,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
34031999911	AUTRES DÉGRIPANTS,CONTENANT COMME CONSTITUANTS DE BASE MOINS DE 70% EN POIDS D'HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX,A LA SORTIE DES USINES EXERCÉES *	A
34031999999	AUTRES PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES,CONTENANT COMME CONSTITUANTS DE BASE MOINS DE 70% EN POIDS D'HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX,AUTRES *	A
34039100007	PRÉPARATIONS POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES TEXTILES,DU CUIR, DES PELLETERIES OU D'AUTRES MATIÈRES, NE CONTENANT PAS D'HUILES DE PÉTROLE OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX*	A
34039910001	PRÉPARATIONS POUR LA LIBRIFICATIONS DES MACHINES, APPAREILS ET VÉHICULES, NE CONTENANT PAS D'HUILES DE PÉTROLES OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX *	A
34039990003	AUTRES PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES , NE CONTENANT PAS D'HUILES DE PÉTROLES OU DE MINÉRAUX BITUMINEUX *	A
34041000001	CIRES ARTIFICIELLES DE LIGNITES MODIFIÉS CHIMIQUEMENT *	A
34042000007	CIRES ARTIFICIELLES DE POLY(OXYÉTHYLÈNE) (POLYÉTHYLÈNE GLYCOL)*	A
34049010003	CIRES PRÉPARÉES, Y COMPRIS LES CIRÉS A CACHER * *	A
34049090005	AUTRES CIRÉS ARTIFICIELLES *	A
34051000008	CIRAGES, CRÈMES ET PRÉPARATIONS SIMILAIRES POUR CHAUSSURES OU POUR CUIR *	C
34052000004	ENCAUSTIQUES ET PRÉPARATIONS SIMILAIRES POUR L'ENTRETIEN DES MEUBLES EN BOIS, DES PARQUETS ET D'AUTRES BOISERIES *	A
34053000000	BRILLANTS ET PRÉPARATIONS SIMILAIRES POUR CARROSSERIES,AUTRES QUE LES BRILLANTS POUR MÉTAUX *	A
34054000006	PÂTES, POWDRES ET AUTRES PRÉPARATIONS À RÉCURER *	A
34059010000	BRILLANTS POUR MÉTAUX *	A
34059090104	BRILLANTS POUR VERRÉS *	A
34059090911	PATTES A RODER *.....	A
34059090999	AUTRES ENCAUSTIQUES ET PRÉPARATIONS SIMILAIRES A L'EXCLUSION DE CIRÉS DU N° 34.04 *	A
34060011017	BOUGIES UNIS,NON PARFUMÉS *	B
34060011095	CHANDELLES ET CIERGES UNIS,NON PARFUMÉS *	B
34060019011	AUTRES BOUGIES *	B
34060019099	AUTRES CHANDELLES ET CIERGES *	B
34060090005	RATS DE CAVE,VEILLEUSES ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES *	B
34070000108	COMPOSITIONS DITES "CIRÉS POUR L'ART DENTAIRE", PRÉSENTÉES EN ASSORTIMENTS, DANS DES EMBALLAGES DE VENTE AU DÉTAIL OU EN PLAQUETTES, FERS A CHEVAL,BÂTONNETS OU SOUS DES FORMES SIMILAIRES *	A
34070000211	PÂTES À MODELER, PRÉSENTÉES POUR L'AMUSEMENT DES ENFANTS *	A
34070000299	AUTRES PÂTES À MODELER *	A

NDP	Description	
34070000904	AUTRES COMPOSITIONS POUR L'ART DENTAIRE, A BASE DE PLÂTRES *	A
35011010003	CASÉINES,DESTINÉES A LA FABRICATION DE FIBRES TEXTILES ARTIFICIELLES*	A
35011050009	CASÉINES,DESTINÉES A DES USAGES INDUSTRIELS AUTRES QUE LA FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES OU FOURRAGERS *	A
35011090005	CASÉINES,DESTINÉES A LA FABRICATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES OU FOURRAGERS *	A
35019010001	COLLES DE CASÉINE *	A
35019090014	CASÉINATÉS ET AUTRES DÉRIVÉS DES CASÉINES,DESTINÉES A LA FABRICATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES OU FOURRAGERS *	A
35019090092	CASÉINATÉS ET AUTRES DÉRIVÉS DES CASÉINES,DESTINÉES A D'AUTRES USAGES*	A
35021110005	OVALBUMINE,SÉCHÉE IMPROPRE OU RENDUE IMPROPRE A L'ALIMENTATION HUMAINE *	A
35021190007	AUTRE OVALBUMINE,SÉCHÉE *	A
35021910005	AUTRE OVALBUMINE,IMPROPRE OU RENDUE IMPROPRE A L'ALIMENTATION HUMAINE*	A
35021990007	AUTRE OVALBUMINE,PROPRE A L'ALIMENTATION HUMAINE *	A
35022010006	LACTALBUMINE,Y COMPRIS LES CONCENTRÉS DE DEUX OU PLUSIEURS PROTÉINES DE LACTOSÉRUM,IMPROPRE OU RENDUE IMPROPRE A L'ALIMENTATION HUMAINE *	A
35022091001	LACTALBUMINE,Y COMPRIS LES CONCENTRÉS DE DEUX OU PLUSIEURS PROTÉINES DE LACTOSÉRUM,SÉCHÉE (EN FEUILLES,ÉCAILLES,CRISTAUX,POUDRES,ETC.) *	A
35022099005	AUTRES LACTALBUMINE,Y COMPRIS LES CONCENTRÉS DE DEUX OU PLUSIEURS PROTÉINES DE LACTOSÉRUM *	A
35029020002	ALBUMINES,AUTRES QUE L'OVALBUMINE,IMPROPRES OU RENDUES IMPROPRES A L'ALIMENTATION HUMAINE *	A
35029070002	AUTRES ALBUMINES *	A
35029090000	ALBUMINATES ET AUTRES DÉRIVÉS DES ALBUMINES *	A
35030010012	GÉLATINES (Y COMPRIS CELLES PRÉSENTÉES EN FEUILLES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE, MÊME OUVRÉES EN SURFACE OU COLORÉES)*	A
35030010090	DÉRIVÉS DES GÉLATINES *	A
35030080010	ICHTYOCOLLE *	A
35030080021	COLLES DE POISSONS *	A
35030080032	COLLES D'OS,DE PEAUX,DE NERFS,DE TENDONS ET SIMILAIRES *	A
35030080098	AUTRES COLLES D'ORIGINE ANIMALE,A L'EXCLUSION DES CASÉINES DU N°35,01*	A
35040000004	PEPTONES ET LEURS DÉRIVÉS;AUTRES MATIÈRES PROTÉIQUES ET LEURS DÉRIVÉS,NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS;POUDRE DE PEAU TRAITÉE OU NON AU CHROME *	A
35051010001	DEXTRINE *	A
35051050007	AMIDONS ET FÉCULES ESTÉRIFIÉS OU ÉTHÉRIFIÉS *	A
35051090003	AUTRES AMIDONS ET FÉCULES MODIFIÉS *	A
35052010007	COLLES D'UNE TENEUR EN POIDS D'AMIDONS OU DE FÉCULES,DE DEXTRINE OU D'AUTRES AMIDONS OU FÉCULES MODIFIÉS,INFÉRIEURE A 25% *	A

NDP	Description	
35052030005	COLLES D'UNE TENEUR EN POIDS D'AMIDONS OU DE FÉCULES, DE DEXTRINE OU D'AUTRE AMIDONS OU FÉCULES MODIFIÉS, ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 25% ET INFÉRIEUR A 55% *	A
35052050003	COLLES D'UNE TENEUR EN POIDS D'AMIDONS OU DE FÉCULES, DE DEXTRINE OU D'AUTRES AMIDONS OU FÉCULES MODIFIÉS, ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 55 % ET INFÉRIEURE A 80 % *	A
35052090009	COLLES D'UNE TENEUR EN POIDS D'AMIDONS OU DE FÉCULES, DE DEXTRINES OU D'AUTRES AMIDONS OU FÉCULES MODIFIÉS, ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 80 % *	A
35061000004	PRODUITS DE TOUTES ESPÈCES A USAGE DE COLLES OU D'ADHÉSIFS, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL COMME COLLES OU ADHÉSIFS, D'UN POIDS NET N'EXCÉDANT PAS 1KG *	C
35069100007	ADHÉSIFS À BASE DE POLYMÈRE DES N°S 39.01 À 39.13 OU DE CAOUTCHOUC *	A
35069900109	PRÉPARATION SYNTHÉTIQUES SPÉCIALES ANTI-CREVAISON *	A
35069900201	COLLES THERMOFUSIBLES *	A
35069900916	AUTRES COLLES ET AUTRES ADHÉSIFS PRÉPARÉS, A BASE DE GOMMES NATURELLES*	A
35069900927	AUTRES COLLES ET AUTRES ADHÉSIFS PRÉPARÉS, A BASE DE RESINES NATURELLES *	A
35069900994	AUTRES COLLES ET AUTRES ADHÉSIFS PRÉPARÉS, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS *	A
35071000001	PRÉSURRE ET SES CONCENTRATS *	A
35079010003	LIPOPROTÉINE LIPASE *	A
35079020007	ASPERGILUS ALKALINE PROTÉASE *	A
35079090016	AUTRES ENZYMES *	A
35079090094	ENZYMES PRÉPARÉES NON DÉNOMMÉES NI COMPRISES AILLEURS *	A
36010000115	POUDRES NOIRES PROPULSIVES, POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT*	B
36010000193	AUTRES POUDRES PROPULSIVES, POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT *	B
36010000911	POUDRE NOIRES PROPULSIVES, AUTRES QUE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT *	B
36010000999	AUTRES POUDRES PROPULSIVES, AUTRE QUE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT*	B
36020000101	EXPLOSIF D'AMORÇAGE, CONSISTANT EN MÉLANGES A BASE DE FULMINATE DE MERCURE, D'AZOTURE DE PLOMB, ETC *	B
36020000203	EXPLOSIFS PRÉPARÉS A BASE DE MÉLANGE DE NITROGLYCÉROL ET DE NITROGLYCOL (DYNAMITES) *	B
36020000316	MELINITE *	B
36020000394	TOLITE *	B
36020000407	AUTRES EXPLOSIFS PRÉPARÉS A BASE DE DÉRIVES ORGANIQUES NITRÉS OU D'ESTERS NITRIQUES *	B
36020000918	PENTOLITE, TETRYLGRAPHITE, HEXOLITE, PENTHRITE-CIRE, DINITRONAPHTALÈNE(M.D.N)ET PÉROGÈNE CIRE *	B
36020000929	AUTRES EXPLOSIFS PRÉPARÉS A BASE DE NITRATE D'AMMONIUM *	B
36020000930	AUTRES EXPLOSIFS PRÉPARÉS A BASE DE CHLORATES OU PERCHLORATES *	B
36020000996	AUTRES EXPLOSIFS PRÉPARÉS AUTRES QUE LES POUDRES PROPULSIVES *	B

NDP	Description	
36030010102	MÈCHES DE SURETÉ *	B
36030010908	CORDEAUX DÉTONANTS *	B
36030090104	AMORCES ET CAPSULES FULMINANTES POUR ARMES DE CHASSE OU DE TIR *	B
36030090911	AMORCES ÉLECTRIQUES POUR DÉTONATEURS DE MINES,SANS LEURS DÉTONATEURS,MAIS MUNIES D'UNE CAPSULE DE COMPOSITION FULMINANTE *	B
36030090922	AUTRES AMORCES ET CAPSULES FULMINANTES,AUTRES QUE POUR ARMES DE CHASSE OU DE TIR *	B
36030090933	ALLUMEURS*	B
36030090999	DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES *	B
36041000009	ARTICLES POUR FEUX D'ARTIFICE *	B
36049000109	PÉTARDS POUR CHEMIN DE FER ET SIGNALISATIONS *	B
36049000201	AUTRES ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT*	B
36049000905	AUTRES ARTIFICES DE PYROTHECHNIE *	B
36050000011	ALLUMETTES EN BOITES A COULISSE,POUR LE COMPTE DE LA R.N.T.A *	B
36050000022	ALLUMETTES CONDITIONNÉES EN POCHETTES,POUR LE COMPTE DE LA R.N.T.A *	B
36050000033	AUTRES ALLMETTES POUR LE COMPTE DE LA R.N.T.A *	B
36050000044	ALLUMETTÉS EN BOITES A COULISSE,POUR LE COMPTE DE LA M.T.K *	B
36050000055	ALLUMETTES CONDITIONNÉES EN POCHETTES,POUR LE COMPTE DE LA M.T.K *	B
36050000066	AUTRES ALLUMETTES POUR LE COMPTE DE LA M.T.K *	B
36050000099	ALLUMETTES PRÉSENTÉES POUR LE COMPTE D'AUTRES PERSONNES BÉNÉFICIAIRE D'UNE DÉROGATION DU MONOPOLE DE L'ÉTAT *	B
36061000003	COMBUSTIBLES LIQUIDES ET GAZ COMBUSTIBLES LIQUEFIÉS EN RÉCIPENT DES TYPES UTILISÉS POUR ALIMENTER OU RECHARGER LES BRIQUETS OU LES ALLUMEURS,ET D'UNE CAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS 300 CM3 *	C
36069010016	PIERRES A BRIQUETS *	B
36069010094	FERROCÉRIUM ET AUTRES ALLIAGES PYROPHORIQUES SOUS TOUTES LEURS FORMES *	B
36069090018	COMBUSTIBLES A L'ÉTAT SOLIDE OU PATEUX A BASE D'ALCOOL *	C
36069090029	AUTRES ARTICLES EN MATIÈRES INFLAMMABLES A L'ÉTAT SOLIDE OU PATEUX *	C
36069090096	AUTRES ARTICLES EN MATIÈRES INFLAMMABLES AUTRES QU'A L'ÉTAT SOLIDE OU PATEUX *	C
37011010001	PLAQUES ET FILMS PLANS,PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISÉS,NON IMPRESSIONNÉS,EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER,LE CARTONS OU LES TEXTILES,POUR RAYONS X,A USAGE MÉDICAL,DENTAIRE OU VÉTÉRINAIRE*.....	A
37011090003	PLAQUES ET FILMS PLANS, PHOTOGRAPHIQUES, SENSIBILISÉS, NON IMPRESSIONNÉS, EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, POUR RAYONS X, DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	A
37012000003	FILMS PHOTOGRAPHIQUES, PLANS À DÉVELOPPEMENT ET TIRAGES INSTANTANÉS, SENSIBILISÉS, NON IMPRESSIONNÉS,MÊME EN CHARGEURS *	A

NDP	Description	
37013000010	AUTRES PLAQUES ET FILMS PLANS DONT LA DIMENSION D'AU MOINS UN CÔTÉ EXCÈDE 225 MM, SENSIBILISÉS, NON IMPRESSIONNÉS, EN ALUMINIUM, POUR L'IMPRESSIION DES JOURNAUX, PÉRIODIQUES, LIVRES, DÉPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES *	B
37013000021	AUTRES PLAQUES ET FILMS PLANS DONT LA DIMENSION D'AU MOINS UN CÔTÉ EXCÈDE 225MM SENSIBILISÉS, NON IMPRESSIONNÉS, EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER, LE CARTON, LES TEXTILES OU L'ALUMINIUM, POUR L'IMPRESSIION DES JOURNAUX, PÉRIODIQUES, LIVRES.....*	B
37013000032	AUTRES PLAQUES ET FILMS PLANS DONT LA DIMENSION D'AU MOINS UN CÔTÉ EXCÈDE 225MM, SENSIBILISÉS, NON IMPRESSIONNÉS, EN ALUMINIUM, POUR D'AUTRES USAGES*.....*	B
37013000098	AUTRES PLAQUES ET FILMS PLANS DONT LA DIMENSION D'AU MOINS UN CÔTÉ EXCÈDE 225MM, SENSIBILISÉS, IMPRESSIONNÉS, EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER, LE CARTON, LES TEXTILES OU L'ALUMINIUM, POUR D'AUTRES USAGES*.....*	B
37019100000	AUTRES PLAQUES FILMS DE PLANS SENSIBILISÉS, NON IMPRESSIONNÉS, EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER, LE CARTON, OU LES TEXTILES, POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME)*.....*	A
37019900011	AUTRES PLAQUES ET FILMS PLANS SENSIBILISÉS, IMPRESSIONNÉS, EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES POUR LA PHOTOGRAPHIE NOIR ET BLANC (MONOCHROME)*.....*	A
37019900022	AUTRES PLAQUES ET FILMS PLANS, SENSIBILISÉS, NON IMPRESSIONNÉS, EN ALUMINIUM, POUR L'IMPRESSIION DES JOURNAUX, PÉRIODIQUES, LIVRES DÉPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*.....*	A
37019900033	AUTRES PLAQUES ET FILMS PLANS, SENSIBILISÉS, NON IMPRESSIONNÉS, EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER, LE CARTON, LES TEXTILES OU L'ALUMINIUM POUR L'IMPRESSIION DES JOURNAUX, PÉRIODIQUES, LIVRE, DÉPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES *	A
37019900044	AUTRES GRAPHES ET FILMS PLANS PHOTOGRAPHIQUES, SENSIBILISÉS, NON IMPRESSIONNÉS, EN ALUMINIUM POUR D'AUTRES USAGES*.....*	A
37019900099	AUTRES PLAQUES ET FILMS PLANS PHOTOGRAPHIQUES, SENSIBILISÉS, NON IMPRESSIONNÉS, EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER, LE CARTON, LES TEXTILES OU L'ALUMINIUM, POUR D'AUTRES USAGES*.....*	A
37021000004	PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES SENSIBILISÉS, NON IMPRESSIONNÉS, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, POUR RAYON X*.....*	A
37022000000	PELLICULES A DÉVELOPPEMENT ET TIRAGE INSTANTANÉS, EN ROULEAUX, SENSIBILISÉES, NON IMPRESSIONNÉES*.....*	A
37023110005	AUTRES PELLICULES, NON PERFORÉES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 30 M, SENSIBILISÉES, NON IMPRESSIONNÉES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER, LE CARTON, OU LES TEXTILES, POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME)*.....*	A
37023191000	NÉGATIF DE FILM COULEUR, NON PERFORÉES, D'UNE LARGEUR DE 75 MM OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 105 MM ET D'UNE LARGEUR DE 100 M OU PLUS, SENSIBILISÉES, NON IMPRESSIONNÉES, EN ROULEAUX, LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), DESTINÉ A FABRICATION..*	A
37023199004	AUTRES PELLICULES, NON PERFORÉES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 105MM ET D'UNE LONGUEUR EXCÉDANT 30M, SENSIBILISÉES, NON IMPRESSIONNÉES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER, LE CARTON, LES TEXTILES, POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROM	A
37023211014	MICROFILMS, FILMS POUR LES ARTS GRAPHIQUES, NON PERFORÉES, D'UNE LARGEUR <= 35MM SENSIBILISÉES, NON IMPRESSIONNÉES EN ROULEAUX EN AUTRES MATIÈRES QUE LE PAPIER LE CARTON OU LES TEXTILES COMPORTANT UNE EMULSION AUX HALOGENURES D'ARGENT POUR L'IMPRES	A

NDP	Description	
37023211092	MICROFILMS;FILMS POUR LES ARTS GRAPHIQUES, NON PERFOREES, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 35 MM SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, OU LE CARTON, OU LES TEXTILES, COMPORTANT UNE EMULSION AUX HALOGENURES..*	A
37023219018	AUTRES PELLICULES, NON PERFOREES, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 35MM, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON, OU LES TEXTILES, COMPORTANT UNE EMULSION AUX HALOGENURES D'ARGENT POUR L'IMPRESSIION...*	A
37023219096	AUTRES PELLICULES, NON PERFOREES, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 35 MM SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAIER, LE CARTON, OU LES TEXTILES, COMPORTANT UNE EMULSION AUX HALOGENURES D'ARGENT POUR D'AUTRES USAGES*	A
37023231012	MICROFILMS, NON PREFOREES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 35 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 105 MM, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON, OU LES TEXTILES, COMPORTANTUNE EMULSION AUX HALOGENURES D'ARGENT.....*	A
37023231090	MICROFILMS, NONPERFOREES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 35 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 105MM, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON, OU LES TEXTILES, COMPORTANT, UNE EMULSION AUX HALOGENURES D'ARGENT.....*	A
37023251010	FILMS POUR LES ARTS GRAPHIQUES, NON PERFOREES, D'UNE LARGEUR EXCDANT 35 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 105MM SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIERES QUE LE CARTON, OU LES TEXTILES, COMPORTANT UNE EMULSION AUX HALOGENURES.....*	A
37023251098	FILMS POUR LES ARTS GRAPHIQUES NON PERFOREES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 35MM MAIS N'EXCEDANT PAS 105MM SENSIBILISEES NON IMPRESSIONNEES EN ROULEAUX EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER LE CARTON OU LES TEXTILES COMPORTANT UNE EMULSION AUX HALGENUR	A
37023290013	AUTRES PELLICULES, NON PERFOREES, D'UNE LARGEUR EXCEXDANT 35MM MAIS N'EXCEDANT PAS 105 MM, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON, OU LES TEXTILES COMPORTANT UNE EMULSION AUX HALOGENURES.....*	A
37023290091	AUTRES PELLICULES, NON PERFOREES, D'UNE LARGEUR, EXCEDANT 35MM, MAIS N'EXCEDANT PAS 105MM, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON, OU LES TEXTILES, COMPORTANT UNE EMULSION AUX HALOGENURES.....*	A
37023900012	AUTRES PELLICULES, NON PERFOREES, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 105 MM, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON, OU LES TEXTILES, NE COMPORTANT PAS UNE EMULSION AUX HALOGENURES D'ARGENT.....*	A
37023900090	AUTRES PELLICULES, NON PERFOREES, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 105 MM, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN ROULEAUX, EN AUTRES MATIERES QUE LE CARTON, OU LES TEXTILES, NE COMPORTANT PAS UNE EMULSION AUX HALOGENURES D'ARGENT, POUR D'AUTRES USAGES*	A
37024100007	AUTRES PELLICULES, NON PERFOREES, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 610 MM ET D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 200M, POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS(POLYCHROM	A
37024200002	AUTRES PELLICULES, NON PERFOREES, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 610 MM ET D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 200M, AUTRES QUE POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEUR	A
37024300007	AUTRES PELLICULES, NON PERFOREES, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 610 MM ET D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 200M*.....*	A

NDP	Description	
37024400002	AUTRES PELLICULES, NON PERFOREES, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR EXCEDANT 105 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 610MM*.....	A
37025100003	AUTRES PELLICULES POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 16 MM ET D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 14MM	A
37025210002	AUTRES PELLICULES POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON, OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 16 MM ET D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 14M.....*	A
37025290004	AUTRES PELLICULES POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 16MM ET D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 30M*.....	A
37025300003	AUTRES PELLICULES POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR EXCEDANT A 16 MM MAIS N'EXCEDANT PAS A 35 MM ET LONG > 30M..*	A
37025410002	AUTRES PELLICULES POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR < 16MM MAIS >= 24MM ET D'UNE LONGUEUR >= 30M, AUTRES QUE DIAPOSITI	A
37025490004	AUTRES PELLICULES POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR > 24MM < 35MM ET D'UNE LONGUEUR < 30M AUTRES QUE POUR DIAPOSITI	A
37025500003	AUTRES PELLICULES POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR > 16MM MAIS < 35MM ET D'UNE LONGUEUR > 30M*.....	A
37025610002	AUTRES PELLICULES POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR > 35MM ET D'UNE LONGUEUR < 30MM*.....	A
37025690004	AUTRES PELLICULES POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR > 35MM ET D'UNE LONGUEUR > 30M*.....	A
37029120016	FILMS POUR LES ARTS GRAPHIQUES, SENSIBILISES NON IMPRESSIONNES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 16 MM, POUR L'IMPRESSION DES JOURNAUX, PERIODIQUES, LIVRES, DEPLIANTS, ET BROCHURES TOURISTIQUES*	A
37029120094	FILMS POUR LES ARTS GRAPHIQUES, SENSIBILISES, NON IMPRESSIONNES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 16MM, POUR D'AUTRES USAGES*	A
37029180010	AUTRES PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 16MM, POUR L'IMPRESSION DES JOURNAUX, PERIODIQUES, LIVRES, DEPLIANTS, ET BROCHURES TOURISTIQUES*	A
37029180098	AUTRES PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 16MM, POUR D'AUTRES USAGES*.....	A
37029310012	MICROFILMS, FILMS POUR LES ARTS GRAPHIQUES, SENSIBILISEES, NON IMPRESSIONNEES, EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER, LE CARTON OU LES TEXTILES, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR > 16MM MAIS < 35MM ET D'UNE LONGUEUR < 30M POUR L'IMPRESSION DES JOURNAUX, PERIODIQU	A

NDP	Description	
37029310090	MICROFILMS;FILMS POUR LES ARTS GRAPHIQUES,SENSIBILISEES,NON IMPRESSIONNEES,EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER,LE CARTON OU LES TEXTILES,EN ROULEAUX,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 16MM MAIS N'EXCEDANT PAS 35MM ET D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 30M POUR	A
37029390014	AUTRES PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISEES,NON IMPRESSIONNEES,EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER,LE CARTON OU LES TEXTILES,EN ROULEAUX,D'UNE LARGEUR >16MM MAIS <35MM ET D'UNE LONGUEUR <30M,POUR L'IMPRESSON DES JOURNAUX,PERIODIQUES,LIVRE	A
37029390092	AUTRES PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISEES,NON IMPRESSIONNEES,EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER,LE CARTON OU LES TEXTILES,EN ROULEAUX,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 16MM MAIS N'EXCEDANT PAS 35MM ET D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 30M,POUR DES AUT	A
37029410017	MICROFILMS;FILMS POUR LES ARTS GRAPHIQUES,SENSIBILISEES,NON IMPRESSIONNEES,EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER,LE CARTON OU LES TEXTILES,EN ROULEAUX,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 16MM MAIS N'EXCEDANT PAS 35MM,ET D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 30M.....*	A
37029410095	MICROFILMS;FILMS POUR LES GRAPHIQUES,SENSIBILISEES,NON IMPRESSIONNEES,EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER,LE CARTON OU LES TEXTILES,EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR EXCEDANT 16MM MAIS N'EXCEDANT PAS 35MM ET D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 30M,POUR D'AUTRES..	A
37029490019	AUTRES PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISEES,NON IMPRESSIONNEES,EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER,LE CARTON OU LES TEXTILES,EN ROULEAUX,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 16MM MAIS N'EXCEDANT PAS 35MM ET D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 30M,POUR L'IMPRESSON.	A
37029490097	AUTRES PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISEES,NON IMPRESSIONNEES,EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER,LE CARTON OU LES TEXTILES,EN ROULEAUX,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 16MM MAIS N'EXCEDANT PAS 35MM ET D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 30M,POUR D'AUTRES USAG	A
37029500007	AUTRES PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISEES,NON IMPRESSIONNEES,EN AUTRES MATIERES QUE LE PAPIER,LE CARTON OU LES TEXTILES,EN ROULEAUX,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 35MM*.....*	A
37031000012	PAPIERS HELIOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,EN ROULEAUX,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 610MM,POUR L'IMPRESSON DES JOURNAUX,PERIODIQUES,LIVRES,DEPLIANTS,ET BROCHURES TOURISTIQUES*.....*	A
37031000023	PAPIERS HELIOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR EXCEDANT 610MM, POUR D'AUTRES USAGES*	A
37031000034	AUTRES PAPIERS,CARTONS ET TEXTILES,PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,EN ROULEAUX,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 610MM,POUR L'IMPRESSON DES JOURNAUX,PERIODIQUES,LIVRES,DEPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*.....*	A
37031000090	AUTRES PAPIERS,CARTONS ET TEXTILES,PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR EXCEDANT 610MM,POUR D'AUTRES USAGES*.....*	A
37032010012	PAPIERS HELIOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS(POLYCHROME),POUR IMAGES OBTENUES NUES A PARTIR DE FILMS INVERSABLES,DESTINES POUR L'IMPRESSON DES JOURNAUX,PERIODIQUES,LIVRES,DEPLIANTS,ET BROCHURES..*	A
37032010023	PAPIERS HELIOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,POUR LA PHOTOGRAPHIE,EN COULEURS(POLYCHROME),POUR IMAGE OBTENES A PERTIR DES FILMS INVERSABLES,DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....*	A
37032010034	AUTRES PAPIERS CARTONS ET TEXTILES PHOTOGRAPHIQUES EN COULEURS POUR IMAGES OBTENUES A PARTIR DE FILMS INVERSIBLES DESTINES A L'IMPRESSON DES JOURNEAUX PERIODIQUES LIVRES DEPILANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*.....*	A

NDP	Description	
37032010090	AUTRES PAPIERS,CARTONS ET TEXTILES,PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS(POLYCHROME),POUR IMAGES OBTENUES A PARTIR DE FILMS INVERSIBLES,DESTINES A D'AUTRES USAGES *.....*	A
37032090014	AUTRES PAPIERS,CARTONS ET TEXTILES,PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS(POLYCHROME),POUR IMAGES OBTENUES A PARTIR DES FILMS INVERSIBLES,DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX,PERIODIQUES,.....*	A
37032090025	AUTRES PAPIERS HELIOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS(POLYCHROME),DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....*	A
37032090036	AUTRES PAPIERS,CARTONS ET TEXTILES,PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS(POLYCHROME),DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX,PERIODIQUES,LIVRES,DEPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*.....*	A
37032090092	AUTRES PAPIERS,CARTONS ET TEXTILES,PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS(POLYCHROME),DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....*	A
37039010014	AUTRES PAPIERS HELIOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS(POLYCHROME),DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX,PERIODIQUES,LIVRES,DEPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*.....*	A
37039010025	AUTRES PAPIERS HELIOGRAPHIQUES,NON IMPRESSIONNES,SENSIBILISES,AUX SELS D'ARGENT OU DE PLATINES,DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....*	A
37039010036	AUTRES PAPIERS,CARTONS ET TEXTILES,PHOTOGRAPHIQUES,NON IMPRESSIONNES,SENSIBILISES AUX SELS D'ARGENT OU DE PLATINE,DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX,PERIODIQUES,LIVRES DEPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*.....*	A
37039010092	AUTRES PAPIERS,CARTONS ET TEXTILES,PHOTOGRAPHIQUES,NON IMPRESSIONNES,SENSIBILISES AUX SELS D'ARGENT OU DE PLATINE,DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....*	A
37039090016	AUTRES PAPIERS HELIOGRAPHIQUES, SENSIBILISES, NON IMPRESSIONNES, DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX,PERIODIQUES,LIVRES,DEPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*	A
37039090027	AUTRES PAPIERS HELIOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....*	A
37039090038	AUTRES PAPIERS,CARTONS ET TEXTILES,PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX,PERIODIQUES,LIVRES,DEPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*.....*	A
37039090094	AUTRES PAPIERS,CARTONS TEXTILES,PHOTOGRAPHIQUES,SENSIBILISES,NON IMPRESSIONNES,DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....*	A
37040010017	PLAQUES ET PELLICULES,PHOTOGRAPHIQUES,IMPRESSIIONNES MAIS NON DEVELOPPES*.....*	A
37040010028	FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUALITES,IMPRESSIIONNES,MAIS NON DEVELOPPES*.....*	A
37040010095	AUTRES FILMS,IMPRESSIIONNES MAIS NON DEVELOPPES*.....*	A
37040090008	PAPIERS,CARTONS ET TEXTILES PHOTOGRAPHIQUES,IMPRESSIIONNES MAIS NON DEVELOPPES*.....*	A

NDP	Description	
37051000016	PLAQUES ET PELLICULES, PHOTOGRAPHIQUES, IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES POUR LA REPRODUCTION OFFSET, DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX, PERIODIQUES, LIVRES, DEPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*.....	A
37051000094	PLAQUES ET PELLICULES, PHOTOGRAPHIQUES, IMPRESSIONNES ET DEVELOPPEES POUR LA REPRODUCTION OFSET POUR D'AUTRES USAGES*.....	A
37052000001	MICROFILMS IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES*.....	A
37059000014	AUTRES PLAQUES ET PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES, IMPRESSIONNEES ET DEVELOPPEES AUTRES QUE LES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES, DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX, PERIOD, LIVRES, DEPLIANTS ET BRCHURES TOURIST*	A
37059000092	AUTRES PLAQUES ET PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES, IMPRESSIONNEES ET DEVELOPPEES, AUTRES QUE LES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES, DESTINES A D'AUTRES USAGES *	A
37061010017	FILMS CINEMAT D'ACTUALITES, IMPRESSIONNES, ET DEVELOPPES, NE COMPORTANT QUE L'ENREGIST DU SON, D'1 LAR GEUR DE 35MM OU PLS, DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES *	A
37061010028	FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUAMITES, IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES NECOMPORTANT QUE L'ENREGISTREMENT DU SON D'UNE LARGEUR DE 35 MM OU PLUS, NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES *	A
37061010039	FILMS CINEMATROGRAPHIQUES A CARACTERES EDUCATIF, SCIENTIFIQUE OU CULTUREL, IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES NE COMPORTANT QUE L'ENREGISTREMENT DU SON D'1 LARGEUR >= 35MM DESTINES A LA PRJ COM DANS LES S*	A
37061010040	FILMS CINEMATOGRAPHIQUES A CARACTERE EDUCATIF, SCIENTIFIQUE OU CULTUREL, IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES NE COMPORTANT QUE L'ENREG DU SON D'1 LARGEUR >= 35MM NON DESTINES A LA PROJ COMM DANS LES SALLES*	A
37061010051	AUTRES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES, IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES, NE COMPORTANT QUE L'ENREGISTREMENT DU SON D'UNE LARGEUR >= 35MM, DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES *	A
37061010095	AUTRES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES, IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES NE COMPORTANT QUE L'ENREGISTREMENT DU SON D'UNE LARGEUR >= 35MM NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES *	A
37061091012	NEGATIFS POSITIFS INTERMEDIARES DE TRAVAIL POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUALITES, IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON, D'UNE LARGEUR DE 35MM OU PLUS, DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*	A
37061091023	NEGATIFS; POSITIFS INTERMEDIARES DE TRAVAIL POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUALITES, IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES, COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON, D'UNE LARGEUR DE 35MM OU PLUS, NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES S*	A
37061091034	NEGATIFS; POSITIFS INTERMEDIARES DE TRAVAIL POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES A CARACTERE EDUCATIF, SCIENTIFIQUE OU CULTUREL, IMPRESSIONNES ET DEVLOPPES, COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON, D'UNE LARGEUR DE 35MM OU PLUS DESTINES A LA PROJEC*	A
37061091045	NEGATIFS POSITIFS INTERMEDIARES DE TRAVAIL POUR FILMS CINEMATOGRAAPHIQUES A CARACTERE EDUCATIF SCIENTIFIQUE OU CULTUREL IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON D'UNE LARGEUR DE 35MM OU PLUS DESTINES A LA PROJE	A
37061091056	NEGATIFS; POSITIFS INTERMEDIARES DE TRAVAIL POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES, IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES, COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON, D'UNE LARGEUR 35MM OU PLUS DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*.....	A

NDP	Description	
37061091090	NEGATIFS;POSITIFS INTERMEDIAIRES DE TRAVAIL POUR D'AUTRES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES,IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE 35MM OU PLUS,NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*	A
37061099016	AUTRES POSITIFS POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUALITES,IMPRESSIONNRES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE 35MM OU PLUS,DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*.....	A
37061099027	AUTRES POSITIFS POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUALITES,IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTRMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE 35MM OU PLUS,NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*.....	A
37061099038	AUTRES POSITIFS POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES A CARACTERES EDUCATIF,SCIENTIFIQUE OU CULTUREL,IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE 35MM OU PLUS,DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DS.LES SAL	A
37061099049	AUTRES POSITIFS POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES A CARACTERES EDUCATIF,SCIENTIFIQUE OU CULTUREL,IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE 35MM OU PLUS,NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE.....*	A
37061099050	AUTRES POSITIFS POUR D'AUTRES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES,IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE 35MM OU PLUS,DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*.....	A
37061099094	AUTRES POSITIFS POUR CINEMATOGRAPHIQUES,IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE 35MM OU PLUS,NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*.....	A
37069010015	FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUALITE,IMPRESSIONNES ET DEVELOP NE COMPORTANT QUE L'ENREGIST DU SON D'1 LAR < 35MM,DESTINES A LA PROJECTION COMMERCALE DANS LES SALLES *	A
37069010026	FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUALITE,IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES NE COMPORTANT QUE L'ENREGIST DU S ON D'1 LAR < 35MM,NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES *	A
37069010037	FILMS CINEMAT A CARACTERE EDUCATIF,SCIENTIFIQUE OU CULTUREL,IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES,NE COMPORT ANT QUE L'ENREGIST DU SON,D'1 LAR < 35MM,DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES *	A
37069010048	FILMS CINEMATOGRAPHIQUES A CARACTÈRES ÉDUCATIFS, SCIENTIFIQUES OU CULTUREL, IMPRESSIONNÉS ET DÉVELOPPÉS, NE COMPORTANT QUE L'ENREGISTREMENT DU SON, D'UNE LARGEUR INFÉRIEURE À 35 MM, NON DESTINÉS À LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES *	A
37069010059	AUTRES FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES, IMPRESSIONNÉS ET DÉVELOPPÉS, NE COMPORTANT QUE L'ENREGISTREMENT DU SON, D'UNE LARGEUR INFÉRIEURE À 35 MM, DESTINÉS À LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES *	A
37069010093	AUTRES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES, IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES, NE COMPORTANT QUE L'ENREGISTREMENT DU SON, D'UNE LARGEUR INFÉRIEURE À 35 MM, NON DESTINÉS À LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES *	A
37069031016	NEGATIFS;POSITIFS INTERMEDIAIRES DE TRAVAIL POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUALITES,IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 35MM DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLE	A
37069031027	NEGATIFS;POSITIFS INTERMEDIAIRES DE TRAVAIL POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUALITES,IMPRESSIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 35MM,NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DS LES SAL	A

NDP	Description	
37069031038	NEGATIFS,POSITIFS INTERMEDIAIRES DE TRAVAIL POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES A CARACTERES EDUCATIF,SCIENTIFIQUES OU CULTUREL,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 35MM.....*	A
37069031049	NEGATIFS;POSITIFS INTERMEDIAIRES DE TRAVAIL POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES A CARACTERES EDUCATIF,SCIENTIFIQUE OU CULTUREL,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 35MM NON DESTINES....*	A
37069031050	NEGATIFS;POSITIFS INTERMEDIAIRES DE TRAVAIL POUR D'AUTRES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 35MM,DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*..	A
37069031094	NEGATIFS;POSITIFS INTERMEDIAIRES DE TRAVAIL POUR D'AUTRES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 35MM,NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLE	A
37069051014	AUTRES POSITIFS POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUALITES,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 35MM,DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*.....	A
37069051025	AUTRES POSITIFS POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES D'ACTUALITES,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 35MM,NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*.....	A
37069091010	AUTRES POSITIFS,POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES A CARACTERES EDUCATIF,SCIENTIFIQUE OU CULTUREL,IMPRESSIIONNES OU DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE MOINS DE 10MM,DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE.....*	A
37069091021	AUTRES POSITIFS POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES A CARACTERES EDUCATIF,SCIENTIFIQUE OU CULTUREL,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE MOINS DE 10MM,NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALES....*	A
37069091032	AUTRES POSITIFS POUR D'AUTRES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE MOINS DE 10MM,DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*.....	A
37069091098	AUTRES POSITIFS POUR D'AUTRES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE MOINS DE 10MM NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*.....	A
37069099014	AUTRES POSITIFS POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES,A CARACTERS EDUCATIFS,SCIENTIFIQUES OU CULTUREL,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE 10MM OU PLUS MAIS MOINS DE 35MM,DESTINES A LA PROJECTION..*	A
37069099025	AUTRES POSITIFS POUR FILMS CINEMATOGRAPHIQUES A CARACTERES EDUCATIF,SCIENTIFIQUE OU CULTUREL,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE 10MM OU PLUS MAIS MOINS DE35MM,NON DESTINES A LA PROJECTION*	A
37069099036	AUTRES POSITIFS POUR D'AUTRES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE 10MM OU PLUS MAIS MOINS DE 35MM,DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*.....	A
37069099092	AUTRES POSITIFS POUR D'AUTRES FILMS CINEMATOGRAPHIQUES,IMPRESSIIONNES ET DEVELOPPES,COMPORTANT OU NON L'ENREGISTREMENT DU SON,D'UNE LARGEUR DE 10MM OU PLUS MAIS MOINS DE 35MM,NON DESTINES A LA PROJECTION COMMERCIALE DANS LES SALLES*.....	A
37071000010	EMULSIONS POUR LA SENSIBILISATION DES SURFACES,DESTINES A L'IMPRESSIION DES JOURNAUX,PERIODIQUES,LIVRES,DEPLIANT ET BROCHURES TOURISTIQUES*.....	A

NDP	Description	
37071000098	EMULSIONS POUR LA SENSIBILISATION DES SURFACES, DESTINES A D'AUTRES USAGES PHOTOGRAPHIQUES*	A
37079011015	REVELATEURS ET FIXATEURS, POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), POUR FILMS ET PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES, DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX, PERIODIQUES, LIVRES, DEPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*	A
37079011093	REVELATEURS ET FIXATEURS, POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), POUR FILMS ET PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES, POUR D'AUTRES USAGES*	A
37079019019	AUTRES REVELATEURS ET FIXATEURS, POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), AUTRES QUE POUR FILMS ET PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES, DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX, PERIODIQUES, LIVRES, DEPLIANTS ET BROCHURES, TOURISTIQUES*	A
37079019097	AUTRES REVELATEURS ET FIXATEURS, POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), AUTRES QUE POUR FILMS ET PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES, POUR D'AUTRES USAGES*	A
37079030010	REVELATEURS ET FIXATEURS, AUTRES QUE POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX, PERIODIQUES, LIVRES, DEPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*	A
37079030098	REVELATEURS ET FIXATEURS, AUTRES QUE POUR LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (POLYCHROME), POUR D'AUTRES USAGES*	A
37079090014	AUTRES PREPARATIONS CHIMIQUES POUR USAGES PHOTOGRAPHIQUES, AUTRES QUE LES VERNIS, COLLES, ADHESIFS ET PREPARATIONS SIMILAIRES, DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX, PERIODIQUES, LIVRES, DEPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*	A
37079090025	AUTRES PREPARATIONS CHIMIQUES POUR USAGES PHOTOGRAPHIQUES, AUTRES QUE LES VERNIS, COLLES, ADHESIFS ET PREPARATIONS SIMILAIRES, POUR D'AUTRES USAGES*	A
37079090036	AUTRES PRODUITS NON MELANGES, SOIT DISES EN VUE D'USAGES PHOTOGRAPHIQUES, SOIT CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL POUR CES MEMES USAGES ET PRETS A L'EMPLOI, DESTINES A L'IMPRESSION DES JOURNAUX, PERIODIQUES, LIVRES, DEPLIANTS ET BROCHURES TOURISTIQUES*	A
37079090092	AUTRES PRODUITS NON MELANGES, SOIT DOSES EN VUE D'USAGES PHOTOGRAPHIQUES, SOIT CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL POUR CES MEMES USAGES ET PRETS A L'EMPLOI, POUR D'AUTRES USAGES*	A
38011000006	GRAPHITE ARTIFICIEL*	A
38012010006	GRAPHITE COLLOIDAL EN SUSPENSION DANS L'HUILE, GRAPHITE SEMI-COLLOIDAL*	A
38012090008	AUTRE GRAPHITE COLLOIDAL OU SEMI-COLLOIDAL*	A
38013000008	PATES CARBONNEES POUR ELECTRODES ET PATES SIMILAIRES POUR LE REVETMENT INTERIEUR DES FOURS*	A
38019000004	AUTRES PREPARATIONS A BASSE DE GRAPHITE OU D'AUTRE CARBONE, SOUS FORME DE PATES, BLOCS, PLAQUETTES OU D'AUTRES DEMI-PRODUITS*	A

NDP	Description	
38021000003	CHARBONS ACTIVES*.....	A
38029000012	MATIERES MINERALES NATURELLES ACTIVEES*.....	A
38029000090	NOIRS D'ORIGINE ANIMALE, Y COMPRIS LE NOIR ANIMAL EPUISE*.....	A
38030010008	TALL OIL, BRUT*.....	A
38030090000	TALL OIL, RAFFINE*.....	A
38040010005	LIGNOSULFITES*.....	A
38040090109	LINGOSULFONATES*.....	A
38040090905	LESSIVES RESIDUAIRES DE LA FABRICATION DES PATES DE CELLULOSE, MEME CONCENTREES, DEUCREES OU TRAITEES CHIMIQUEMENT, MAIS A L'EXCLUSION DU TALL OIL DU N 38.03*.....	A
38051010008	ESSENCE DE TEREBENTHINE*.....	A
38051030006	ESSENCE DE BOIS DE PIN*.....	A
38051090000	ESSENCE DE PAPETERIE AU SULFATE*.....	A
38052000000	HUILE DE PIN CONTENANT L'ALPHA-TERPINEOL COMME CONSTITUANT PRINCIPAL*.....	A
38059000002	AUTRES ESSENCES TERPENIQUES PROVENANT DE LA DISTILLATION OU D'AUTRES TRAITEMENTS DES BOIS DE CONIFERES, DIPENTENE BRUT, ESSENCE DE PAPETERIE ET AUTRES PARACYMENES BRUTS*.....	A
38061010016	COLOPHANES, DE GEMME*.....	A
38061010094	ACIDES RESINIQUES, DE GEMME*.....	A
38061090018	AUTRES COLOPHANES*.....	A
38061090096	AUTRES ACIDES RESINIQUES*.....	A
38062000007	SELS DE COLOPHANES, D'ACIDES RESINIQUES OU DE DERIVES DE COLOPHANES OU D'ACIDE RESINIQUES, AUTRES QUE LES SELS DES ADDUCTS DE COLOPHANES*.....	A
38063000003	GOMMES ESTERS*.....	A
38069000101	GOMMES FONDUES *.....	A

NDP	Description	
38069000918	ESSENCE DE COLOPHANE ET HUILES DE COLOPHANE*.....	A
38069000996	DERIVES DE COLOPHANES OU D'ACIDE RESINIQUES*.....	A
38070010006	GOURDONS DE BOIS*.....	A
38070090019	HUILES DE GOUDRON DE BOIS*.....	A
38070090020	CREOSOTE DE BOIS*.....	A
38070090031	METHYLENE*.....	A
38070090097	POIX VEGETALES,POIX DE BRASSERIE ET PREPARATIONS SIMILAIRES A BASSE DE COLOPHANES,D'ACIDES RESINIQUES OU DE POIX VEGETALES*.....	A
38081010112	INSECTICIDES,A BASE DE PYRETHRINOIDES,PRESENTES EN BOMBES AEROSOLS*.....	C
38081010190	INSECTICIDES, A BASE DE PYRETHRINOIDES, PRÉSENTÉS DANS D'AUTRES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DÉTAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES *	C
38081010907	INSECTICIDES,A BASE DE PYRETHRINOIDES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38081020116	INSECTICIDES,A BASE D'HYDROCARBURES CHLORES,PRESENTES EN BOMBES AEROSOLS*.....	C
38081020194	INSECTICIDES, A BASE D'HYDROCARBURES CHLORÉS, PRÉSENTÉS DANS D'AUTRES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DÉTAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*	C
38081020901	INSECTICIDES,A BASE DE D'HYDROCARBURES CHLORES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38081030110	INSECTICIDES,A BASE DE CARBAMATES,PRESENTES EN BOMBES*.....	C
38081030198	INSECTICIDES,A BASE DE CARBAMATES,PRESENTES DANS D'AUTRES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38081030905	INSECTICIDES,A BASE DE CARBAMATES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38081040114	INSECTICIDES,A BASE D'ORGANO-PHOSPHORES,PRESENTES EN BOMBES AEROSOLS*.....	C
38081040192	INSECTICIDES,A BASE D'ORGANO-PHOSPHORES,PRESENTES DANS D'AUTRES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38081040909	INSECTICIDES,A BASE D'ORGANO-PHOSPHORES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38081090114	INSECTICIDES,A BASE DE SOUFRE,PRESENTES EN BOMBES AEROSOLS*.....	C

NDP	Description	
38081090158	INSECTICIDES,A BASE DE SOUFRE,PRESENTES DANS D'AUTRES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL AU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38081090169	AUTRES INSECTICIDES,PRESENTES EN BOMBES AEROSOLS*.....	C
38081090192	AUTRES INSECTICIDES,PRESENTES DANS D'AUTRES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38081090910	INSECTICIDES,A BASE DE SOUFRE,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38081090998	AUTRES INSECTICIDES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38082010016	PREPARATION CUPRIQUES,INORGANIQUES,DESTINEES AU TRAITEMENT DES AGRUMES ET DES FRUITS*.....	C
38082010094	AUTRES PREPARATIONS CUPRIQUES,INORGANIQUES*.....	C
38082015102	AUTRES FONGICIDES INORGANIQUES PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38082015919	FONGICIDES INORGANIQUES A L'ETAT DE PREPARATIONS,DESTINES AU TRAITEMENT DES AGRUMES ET DES FRUITS*.....	C
38082015997	AUTRES FONGICIDES INORGANIQUES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38082030105	AUTRES FONGICIDES,A BASE DE DITHIOCARBONATES,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38082030912	FONGICIDES,A BASE DE DITHIOCARBAMATES,A L'ETAT DE PREPARATIONS,DESTINEES AU TRAITEMENT DES AGRUMES ET DES FRUITS*.....	C
38082030990	AUTRES FONGICIDES A BASE DE DITHIOCARBAMATES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38082040109	AUTRES FONGICIDES,A BASE DE BENZIMIDAZOLES,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38082040916	FONGICIDES,A BASE DE BENZIMIDAZOLES,A L'ETAT DE PREPARATIONS,DESTINEES AU TRAITEMENT DES AGRUMES ET DES FRUITS*.....	C
38082040994	AUTRES FONGICIDES,A BASE DE BENZIMIDAZOLES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38082050103	AUTRES FONGICIDES,A BASE DE DIAZOLES OU DE TRIAZOLES,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C

NDP	Description	
38082050910	FONGICIDES,A BASE DE DIAZOLES OU DE TRIAZOLES,A L'ETAT DE PREPARATIONS,DESTINEES AU TRAITEMENT DES AGRUMES ET DES FRUITS *.....	C
38082050998	AUTRES FONGICIDES,A BASE DE DIAZOLES OU DE TRIAZOLES,A LETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38082060107	AUTRES FONGICIDES,A BASE DE DIAZINES OU DE MORPHOLINES,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38082060914	FONGICIDES,A BASE DE DIAZINES OU DE MORPHOLINES,A L'ETAT DE PREPARATIONS,DESTINEES AU TRAITEMENT DES AGRUMES ET DES FRUITS*.....	C
38082060992	AUTRES FONGICIDES,A BASE DE DIAZINES OU DE MORPHOLINES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38082080116	AUTRES FONGICIDES, A BASE DE SOUFRE, PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES *.....	C
38082080194	AUTRES FONGICIDES,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38082080912	AUTRES FONGICIDES,A BASE DE SOUFRE,A L'ETAT DE PREPARATIONS, DESTINEES AU TRAITEMENT DE SAGRUMES ET DES FRUITS *.....	C
38082080923	AUTRES FONGICIDES,A BASE DE SOUFRE,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38082080967	AUTRES FONGICIDES,A L'ETAT DE PREPARATIONS,DESTINEES AU TRAITEMENT DES AGRUMES ET DES FRUITS *.....	C
38082080990	AUTRES FONGICIDES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38083011106	HERBICIDES,A BASE DE PHENOXYPHTOHORMONES,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083011902	HERBICIDES,A BASE DE PHENOXYPHYTOHORMONES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	B
38083013102	HERBICIDES,A BASE DE TRIAZINES,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083013908	HERBICIDES,A BASE DE TRIAZINES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	B
38083015108	HERBICIDES,A BASE D'AMIDES,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083015904	HERBICIDES,A BASE D'AMIDES ,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	B
38083017104	HERBICIDES,A BASE DE CARBONATES,PRESENTES DANS DES FORMES OU AMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B

NDP	Description	
38083017900	HERBICIDES, A BASE DE CARBAMATES, A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	B
38083021100	HERBICIDES, A BASE DE DERIVES DE DINITROANILINES, PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083021906	HERBICIDES, A BASE DE DERIVES DE DINITROANILINES, A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	B
38083023106	HERBICIDES, A BASE DE DERIVES D'UREE, D'URACILES OU DE SULPHONYLUREES, PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083023902	HERBICIDES, A BASE DE DERIVES D'UREE, D'URACLES OU DE SULPHONYLUREES, A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	B
38083027119	HERBICIDES, A BASE DE SOUFRE, PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083027120	HERBICIDES, A BASE D'ACIDE GIBERELIQUE, PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083027197	AUTRES HERBICIDES, PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083027915	HERBICIDES, A BASE DE SOUFRE, A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	B
38083027993	AUTRES HERBICIDES, A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	B
38083030112	INHIBITEURS DE GERMINATION, A BASE DE SOUFRE, PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083030190	AUTRES INHIBITEURS DE GERMINATION, PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083030907	INHIBITEURS DE GERMINATION, A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	B
38083090116	REGULATEURS DE CROISSANCE POUR PLANTES, A BASE DE SOUFRE, PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083090194	AUTRES REGULATEURS DE CROISSANCE POUR PLANTES, PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	B
38083090901	REGULATEURS DE CROISSANCE POUR PLANTES, A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	B
38084010109	DESINFECTANTS, A BASE DE SELS D'AMMONIUM QUATERNAIRE, PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38084010905	DESINFECTANTS, A BASE DE SELS D'AMMONIUM QUATERNAIRE, A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C

NDP	Description	
38084020103	DESINFECTANTS,A BASE DE COMPOSES HALOGENES,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTES AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38084020909	DESINFECTANTS,A BASSE DE COMPOSES HALOGENES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38084090112	DESINFECTANTS,A BASE DE SOUFRE,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38084090190	AUTRES DESINFECTANTS,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38084090907	AUTRES DESINFECTANTS,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38089010109	RODENTICIDES,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38089010905	RODENTICIDES,A L'ETAT DE PREPARATIONS*.....	C
38089090112	ANTIRONGEURS ET PRODUITS SIMILAIRES,A BASE DE SOUFRE,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38089090190	AUTRES ANTIRONGEURS ET AUTRES PRODUITS SIMILAIRES,A BASE DE SOUFRE,PRESENTES DANS DES FORMES OU EMBALLAGES DE VENTE AU DETAIL OU SOUS FORME D'ARTICLES*.....	C
38089090907	ANTIRONGEURS ET PRODUITS SIMILAIRES,A L'ETAT DE PREPARATONS*.....	C
38091010006	AGENTS D'APPRET OU DE FINISSAGE,ACCELERATEURS DE TEINTURE OU DE FIXATION DE MATIERES COLORANTES ET AUTRES PRODUITS ET PREPARATIONS,A BASE DE MATIERES AMYLACEES,D'1TENEUR EN POIDS DE CES MATIERES<A 55%,DES TYPESUTILISES DANS L'INDUSTRIE DU	A
38091030004	AGENT D'APPRET OU DE FINISSAGE,ACCELERATEURS DE TEINTURE OU DE FIXATION DE MATIERE COLORANTES ET AUTRES PRODUITS ET PREPARATIONS,A BASE DE MATIERES AMYLACEES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE CES MATIERES EGALE OU> A 55% ET< A 70% DES TYPES UTILISE	A
38091050002	AGENTS D'APPRET OU DE FINISSAGE,ACCELERATEURS DE TEINTURE OU DE FIXATION DE MATIERES COLORANTES ET AUTRES PRODUITS ET PREPARATIONS,A BASE DE MATIERES AMYLACEES,D'UNE TENEUR EN POIDS DE CES MATIERES>=70%ET<83%,DES TYPES UTILISES DANS L'INDUS	A
38091090008	AGENTS D'APPRET OU DE FINISSAGE,ACCELERATEURS DE TEINTURE OU DE FIXATION DE MATIERES COLORANTES ET AUTRES PRODUITS ET PREPARATIONS,A BASE DE MATIERES AMYLACEES,D'1TENEUR EN POIDS DE CES MATIERES>=83%,DES TYPES UTULISES DANS L'INDUSTRIE TEXT	A
38099100005	AGENTS D'APPRET OU DE FINISSAGE, ACCELERATEURS DE TEINTURE OU DE FIXATION DE MATIERES COLORANTES ET AUTRES PRODUITS ET PREPARATIONS,AUTRES QU'ABASE DE MATIERES AMYLACEES,DES TYPES UTILISES DANS L'UNDRUSTRIE TEXTIL OU DANS LES INDUSTRIE SIMIL	A
38099200000	AGENTS D'APPRET OU DE FINSSAGE,ACCELERATEURS DE TEINTURE OU DE FIXATION DE MAT COLORANTES ET AUTRE PRODUITS ET PREPARATIONS,AUTRES QU'ABASE DE MAT AMYLACEES,DES TYPES UTULISES DANS L'INDUSTRIE DU PAPIER OU DANSLES INDUSTRIES SIMILAIRES*	A

NDP	Description	
38099300005	AGENTS D'APPRET OU DE FINISSAGES,ACCELERATEURS DE TEINTURE OU DE FIXATION DE MAT COLORANTES ET AUTRES PRODUITS ET PREPARATIONS,AUTRES QU'A BASE DE MAT AMYLACEES,DES TYPES UTILISES DANS L'INDUSTRIE DU CUIR OU DANS LES INDUSTRIES SIMILAIRES*	A
38101000018	PREPARATION POUR LE DECAPAGE DES METAUX*.....	A
38101000096	PATES ET POUDRES A SOUDER OU A BRASER COMPOSEES DE METAL ET D'AUTRES PRODUITS*.....	A
38109010010	PREPARATIONS DES TYPES UTULISES POUR L'ENROBAGE OU LE FOURRAGE DES ELECTRODES*.....	A
38109010098	PREPARATIONS DES TYPES UTULISES POUR L'ENROBAGE OU LE FOURRAGE DES BAGUETTES DE SOUDAGE*.....	A
38109090012	FLUX A SOUDER OU A BRASER*.....	A
38109090090	AUTRES PREPARATIONS AUXILIAIRES POUR LE SOUDAGE OU LE BRASSAGE DES METAUX*.....	A
38111110003	PREPARAIONS ANTIDETONANTES A BASE DE PLOMB TETRAETHYLE*.....	A
38111190005	PREPARATIONS ANTIDETONANTES A BASE D'AUTRES COMPOSES DU PLOMB*.....	A
38111900009	AUTRES PREPARATIONS ANTIDETONANTES*.....	A
38112100005	ADDITIFS POUR HUILES LUBRIFIANTES CONTENANT DES HUILES DE PETROLE OU DE MINERAUX BITUMINEUX*.....	A
38112900005	AUTRES ADDITIFS POUR HUILES LUBRIFIANTES*.....	A
38119000013	INHIBITEURS D'OXYDATION*.....	A
38119000091	ADDITIFS PEPTISANTS,AMELIORANTS DE VISCOSITES,ADDITIFS ANTICORROSIFS ET AUTRES ADDITIFS PREPARES,POUR HUILES MINERALES(Y COMPRIS L'ESSENCE) OU POUR AUTRES LIQUIDES UTILISES AUX MEMES FINS QUE LES HUILES MINERALES*.....	A
38121000001	PREPARATIONS DITES"ACCELERATEURS DE VULCANISATION".....	A
38122010001	MELANGE DE REACTION CONTENANT DU PHATALATE DE BENZYLE ET DE 3-ISOBUTYRYLOXY-1-ISOPROPYL-2,2-DIMETHYLPROPYLE,ET DU PHTALATE DE BENZYLE ET DE 3-ISOBUTYRYLOXY-2,2,4-TRIMETHYLPENTYLE*.....	A
38122090003	AUTRES PLASTIFIANTS COMPOSITES POUR CAOUTCHOUC OU MATIERES PLASTIQUES,NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS*.....	A

NDP	Description	
38123020001	PREPARATIONS ANTIOXYDANTES POUR CAOUTCHOUC OU MATIERES PLASTIQUES *.....	A
38123080005	AUTRES STABILISATEURS COMPOSITES POUR CAOUTCHOUC OU MATIERES PLASTIQUES*.....	A
38130000013	CHARGES POUR APPAREILS EXTINCTEURS*.....	C
38130000024	COMPOSITONS POUR APPAREILS EXTEINCTEURS*.....	C
38130000091	GRENADES ET BOMBES EXTINCTRICES*.....	C
38140010014	SOLVANTS ET DILUANTS ORGANIQUES COMPOSITES, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS, A BASE D'ACETATE DE BUTYLE*.....	A
38140010092	PREPARATIONS CONCUES POUR ENLEVER LES PEINTURES OU LES VERNIS A BASE D'ACETATE DE BUTYLE*.....	A
38140090016	AUTRES SOLVANTS ET DILUANTS ORGANIQUES COMPOSITES, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS*.....	A
38140090094	AUTRES PREPARATIONS CONCUS POUR ENLEVER LES PEINTURES OU LES VERNIS*.....	A
38151100007	CATALYSEURS SUPPORTES, AYANT COMME SUBSTANCE ACTIVE LE NICKEL OU UN COMPOSE DE NICKEL*.....	A
38151200002	CATALYSEURS SUPPORTES, AYANT COMME SUBSTANCE ACTIVE UN METAL PRECIEUX OU UN COMPOSE DE METALPRECIEUX*.....	A
38151910001	CATALYSEUR, SOUS FORME DE GRAINS DONT 90% EN POIDS OU PLUS SONT DE DIMENSION N'EXCEDANT PAS 10 MICROMETRES, CONSTITUE D'UN MELANGE D'OXYDES FIXE SUR UN SUPPORT EN SILICITE DE MAGNESIUM, CONTENANT EN POIDS: -20% OU + MAIS PAS + DE 35% DE CUIVRE, -20	A
38151990003	AUTRES CATALYSEURS SUPPORTES*.....	A
38159010004	CATALYSEUR CONSTITUE D'ACETATE D'ETHYLTRIPHENYLPHOSPHONIUM SOUS FORME DE SOLUTION DANS DU METHANOL*.....	A
38159090006	INITIATEURS DE REACTION, ACCELERATEURS DE REACTION ET AUTRES PREPARATIONS CATALYTIQUES, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS*.....	A
38160000003	CIMENTS, MORTIERS, BETONS ET COMPOSITIONS SIMILAIRES REFRACTAIRES, AUTRES QUE LES PRODUITS DU N 38.01*.....	A
38170010004	DODECYLBENZENE, EN MELANGES, AUTRES QUE CEUX DU N 27.07 OU 29.02 *	A

NDP	Description	
38170050000	ALKYLBENZENE LINEAIRE, EN MELANGES, AUTRES QUE CEUX DU N 27.07 OU 29.02*	A
38170090108	AUTRES ALKYBENZENES, EN MELANGES, AUTRES QUE CEUX DU N 27.07 OU 29.02*	A
38170090904	AUTRES ALKYLNAPHTALENES, EN MELANGES, AUTRES QUE CEUX DU N 27.07 OU 29.02*	A
38180010001	SILICIUM DOPE, EN VUE DE SON UTILISATION EN ELECTRONIQUE, SOUS FORME DE DISQUES, PLAQUETTES OU FORMES ANALOGUES*	A
38180090003	AUTRES ÉLÉMENTS CHIMIQUES DOPÉS EN VUE DE LEUR UTILISATION EN ÉLECTRONIQUES, SOUS FORME DE DISQUES, PLAQUETTES OU FORMES ANALOGUES; COMPOSÉS CHIMIQUES DOPÉS EN VUE DE LEUR UTILISATION EN ÉLECTRONIQUE *	A
38190000004	LIQUIDES POUR FREINSHYDROLIQUES ET AUTRES LIQUIDES PRÉPARÉS POUR TRANSMISSIONS HYDRAULIQUES, NE CONTE NANT PAS D'HUILES DE PETROL NI DE MINÉRAUX BITUMINEUX OU EN CONTENANT MOINS DE 70% EN POIDS*	C
38200000009	PRÉPARATIONS ANTIGEL ET LIQUIDES PRÉPARÉS POUR DÉGIVRAGE *	A
38210000017	CELLULES DE SANG*	A
38210000095	AUTRES MILIEUX DE CULTURE PRÉPARÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MICRO-ORGANISMES*	A
38220000003	RÉACTIFS DE DIAGNOSTIC OU DE LABORATOIRE SUR TOUT SUPPORT ET RÉACTIFS DE DIAGNOSTIC OU DE LABORATOIRE PRÉPARÉS, MÊME PRÉSENTÉS SUR UN SUPPORT, AUTRES QUE CEUX DES N°S 30.02 OU 30.06, MATÉRIAUX DE RÉFÉRENCE CERTIFIÉS*	A
38241000014	LIANTS PRÉPARÉS POUR MOULES OU NOYAUX DE FONDERIE, À BASE DE PRODUITS RESINEUX NATURELS*	A
38241000092	LIANTS PRÉPARÉS POUR MOULES OU NOYAUX DE FONDERIE, À BASE D'AUTRES PRODUITS*	A
38242000009	ACIDES NAPHTHIQUES, LEURS SELS INSOLUBLES DANS L'EAU ET LEURS ESTERS*	A
38243000005	CARBURES MÉTALLIQUES NON AGGLOMÉRÉS MÉLANGÉS ENTRE EUX OU AVEC DES LIANTS MÉTALLIQUES *	A
38244000001	ADDITIFS PRÉPARÉS POUR CEMENTS, MORTIERS OU BETONS*	A
38245010001	BÉTON PRÊT À LA COULÉE, NON REFRACTAIRES*	A
38245090003	MORTIERS ET AUTRES BETONS, NON REFRACTAIRES*	A
38246011000	SORBITOL AUTRE QUE CELUI DU N°2905.44, EN SOLUTION AQUEUSE, CONTENANT DU D-MANNITOL DANS UNE PROPORTION INFÉRIEURE OU ÉGALE À 2% EN POIDS CALCULÉE SUR SA TENEUR EN D-GLUCITOL *	A
38246019004	AUTRE SORBITOL AUTRE QUE CELUI DU N 2905.44, EN SOLUTION AQUEUSE*	A

NDP	Description	
38246091002	AUTRE SORBITOL AUTRE QUE CELUI DU N2905.44,AUTRE QU'EN SOLUTION AQUEUSE,CONTENANT DU D-MANNITOL DANS UNE PROPORTION INFERIEURE OU EGALE A 2% EN POIDS CALCULEES SUR SA TENEUR EN D-GLUCOL*	A
38246099006	AUTRE SORBITOL AUTRE QUE CELUI DU N 2905.44,AUTRE QU'EN SOLUTION AQUEUSE*	A
38247100004	MELANGES CONTENANT DES HYDROCARBURES ACYCLIQUES PERHALOGENES UNIQUEMNET AVEC DU FLUOR OU DU CHLORE*	B
38247900004	AUTRES MELANGES CONTENANT DES DERIVES PERHALOGENES D'HYDROCARBURES ACYCLIQUES CONTENANT AU MOINS DEUX HALOGENES DIFFERENTS*	B
38249010005	SULFONATES DE PETROL,A L'EXCLUSION DES SULFONATES DE PETROL DE METAUX ALCALINS,D'AMMONIUM OU D'ETHANOLAMINES,ACIDES SULFIRIQUES D'HUILES DE MINERAUX BITUMINEUX,THIOPHENES,ET LEURS SELS*	B
38249015000	ECHANGEURS D'IONS*	B
38249020009	COMPOSITIONS ABSORBANTES POUR PARFAIRE LE VIDE DANS LES TUBES OU VALVES ELECTRIQUES*	B
38249025004	PYROLIGNITES (DE CALCIUM,ETC.)TRATRATE DE CALCIUM BRUT,CITRATE DE CALCIUM BRUT*	B
38249030003	OXYDES DE FER ALCALINISES POUR L'EPURATION DES GAZ*	B
38249035008	PREPARATIONS ANTIROUILLE CONTENANT DES AMINES COMME ELEMENTS ACTIFS*	B
38249040007	SOLVANTS DILUANTS COMPOSITES INORGANIQUES,POUR VERNIS ET PRODUITS SIMILAIRES*	B
38249045002	PREPARATIONS DESINCRUSTANTES ET SIMILAIRES*	B
38249050001	PREPARATIONS POUR LA GALVANOPLASTIE*	B
38249055006	MELANGES DE MONO-,DI-ET TRI-,ESTERS D'ACIDES GRAS DU GLYCEROL(EMMULSIONNANTS DE CORPS GRAS)*	B
38249061008	PRODUITS INTERMEDIAIRES OBTENUS AU COURS DE LA FABRICATION D'ANTIBIOTIQUES,PROVENANT DE LA FERMENTATION DE STREPTOMYCES TENEBRARIUS,MEME SECHES,DESTINES A LA FABRICATION DE MEDICAMENTS DU N 3004 POUR LE MEDCINE HUMAINE *	B
38249062001	PRODUITS INTERMEDIAIRES DE LA FABRICATION DES SELS DE MONENSIN*	B
38249064007	AUTRES PRODUITS ET PREPARATIONS UTILISES A DES FINS PHARMACEUTIQUES OU CHURGICALES*	B

NDP	Description	
38249065000	PRODUITS AUXILIAIRES DU GENRE DE CEUX UTILISES EN FONDERIE (AUTRES QUE CEUX VISES AU N 38241000)*	B
38249070009	PREPARATIONS IGNIFUGES, HYDROFUGES ET AUTRES, UTILISEES POUR LA PROTECTIONS*	B
38249075004	TRANCHES DE NIOBATES DE LITHIUM, NON DOPEES*	B
38249080003	MELANGE D'AMINES DERIVEES D'ACIDES GRAS DIMERISES, D'UN POIDS MOLECULAIRE MOYEN DE 520 OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 550*	B
38249085008	3-(1-ETHYL-1-METHYLPROPLY)ISOXAZOLE-5YLAMINE SOUS FORME DE SOLUTION DANS LE TOLUENE*	B
38249099106	PRODUITS ENCRIVORES*	A
38249099208	PRODUITS POUR CORRECTION DE STENCIL*	A
38249099913	MONTRES FUSIBLES*	B
38249099924	CRISTAUX CULTIVES*	B
38249099935	HUILE DE FUSEL ET HUILE DE DIPPEN*	B
38249099946	OXYLITHE (PIERRE A OXYGENE)*	B
38249099957	LIQUIDES CORRECTEURS CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL*	B
38249099968	PREPARATIONS SIMILAIRES, POUR LA CLARIFICATION DES BOISSONS FERMENTEES*	B
38249099979	Eaux ammoniacales et crûde ammoniac provenant de l'épuration du gaz d'éclairage*	B
38249099991	AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ET PREPARATIONS DES INDUSTRIES CHIMIQUES OU DES INDUSTRIES CONNEXES (Y COMPRIS CELLES CONSISTANT EN MELANGES DE PRODUITS NATURELS), NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS*	B
38251000000	DECHETS MUNICIPAUX*	B
38252000006	BOUES D'EPURATION*	B
38253000002	DECHETS CLINIQUES*	B
38254100003	DECHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES HALOGENES*	B
38254900003	AUTRES DECHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES*	B
38255000004	DECHETS DE SOLUTIONS (LIQUEURS) DECAPANTES POUR METAUX, DE LIQUIDES HYDRAULIQUES, DE LIQUIDES POUR FREINS ET DE LIQUIDES ANTIGEL*	B
38256100005	AUTRES DECHETS DES INDUSTRIES CHIMIQUES OU DES INDUSTRIES CONNEXES, CONTENANT PRINCIPALEMENT DES CONSTITUANTS ORGANIQUES *	B
38256900005	AUTRES DECHETS DES INDUSTRIES CHIMIQUES OU DES INDUSTRIES CONNEXES, NE CONTENANT PAS PRINCIPALEMENT DES CONSTITUANTS ORGANIQUES*	B
38259000008	AUTRES PRODUITS RESIDUAIRES DES INDUSTRIES CHIMIQUES OU DES INDUSTRIES CONNEXES, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS*	B
39011010009	POLYETHYLENE LINEAIRE, D'UNE DENSITE INFERIEURE A 0,94 *	A

NDP	Description	
39011090001	AUTRES POLYETHYLENE LINEAIRE,D'UNE DENSITE INFERIEURE A 0,94,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39012010005	POLYÉTHYLENE SS L'1 DES FORMES VISÉES A LA NOTE 6 POINT B)DU PRÉSENT CHAP,D'UNE DENSITÉ DE 0,958 OU PLUS A 23°C,CONTENANT 50MG/KG OU - D'ALU.,2MG/KG OU(-)DE CALCIUM,2MG/KG OU(-)DE CHROME,2MG/KG OU(-)DE FER,2MG/KG OU(-)DE NICKEL,2MG/KG OU(-)DE TITANE,8MG/KG OU(-)DE VANADIUM,DESTINÉ À FAB.POLYÉ.CHLO *	A
39012090007	AUTRES POLYETHYLENE D'UNE DENSITE EGALE OU SUPERIEURE A 0,94,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39013000007	COPOLYMERES D'ETHYLENE ET D'ACETATE DE VINYLE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39019010109	RESINE IONOMERE CONSTITUEE D'UN SEL D'UN TERPOLYMERE D'ETHYLENE,D'ACRYLATE D'ISOBUTYLE ET D'ACIDE METHACRYLIQUE,OBTEHUE PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39019010905	AUTRES RESINE IONOMERE CONSTITUEE D'UN SEL D'UN TREPOLYMERE D'ETHYLENE,D'ACRYLATE D'ISOBUTYLE ET D'ACIDE METHACRYLIQUE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39019020103	COPOLYMERE EN BLOC DU TYPE A-B-A,DE POLYSTYRENE,DE COPOLYMERE ETHYLENE-BUTYLENE ET DE POLYSTYRENE,CONTENANT EN POIDS 35% OU MOINS DE STYRENE, SOUS L'UNE DES FORMES VISÉES A LA NOTE 6 POINT B) DU PRÉSENT CHAPITRE, OBTENU PAR RECYCLAGE DES DÉCHETS,ROGURES ET DÉBRIS DES MATIÈRES PLASTIQUES *	A
39019020909	AUTRE COPOLYMERE EN BLOC DU TYPE A B A , DE POLYSTYRENE , DE COPOLYMERE ETHYLENE-BUTYLENE ET DE POLYSTYRENE CONTENANT EN POIDS 35% OU MOINS DE STYRENE SOUS L'UNE DES FORMES VISEES A LA NOTE 6 POINT B DU PRESENT CHAPITRE *	A
39019090101	AUTRES POLYMERES DE L'ETHYLENE,OBTEHUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39019090907	AUTRES POLYMERES DE L'ETHYLENE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39021000002	POLYPROYLENE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	B
39022000008	POLYISOBUTYLENE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39023000004	COPOLYMERES DE PROPYLENE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39029010106	COPOLYMERE EN BLOC DU TYPE A-B-A,DE POLYSTYRENE,DE COPOLYMERE ETHYLENE-BUTYLENE ET DE POLYSTYRENE,CONTENANT EN POIDS DE 35%OU - DE STYRENE,SOUS L'UNE DES FORMES VISEES A LA NOTE 6POINT B)DU PRESENT CHAP,OBTE PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROG..*	A
39029010902	AUTRES COPOLYMERE EN BLOC DU TYPE A-B-A,DE POLYSTYRENE,DE COPOLY ETHYLENE)BUTYLENE ET DE POLYSTYRENE,CONTENANT EN POIDS 35%OU MOINS DE STYRENE,SOUS L'UNE DES FORMES VISEES A LA NOTE 6 POINT B) DU PRESENT CHAPITRE *	A
39029020100	POLY(BUT-1-ENE),COPOLY DE BUT-1-ENE ET ETHYL CONTEN EN POIDS 10%OU - D'ETHY,OU UN MELANGE DE POLY(BUT-1-ENE),POLYETHY ET/OU POLYPROPYL,CONTEN EN POIDS 10%OU - DE POLYETHYL ET ET/OU 25% OU - DE POLYPROPYL,SOUS L'UNE DES FORM VISE A LA NOT6P*	A

NDP	Description	
39029020906	AUT POLY(BUT-1-ENE), COPOLY DE BUT-1-ENE ET D'ETHYL CONTEN EN POIDS 10%OU - D'ETHYLE,OU 1MELANGE DE POLY(BUT-1-ENE),POLYETHYL ET /OU POLYPROPYL,CONTEN EN POIDS 10%OU - DE POLYETHYL ET /OU 25%OU - DE POLYPROPYL ,SOUS 1DES FORM VISEE A LA NOT*	A
39029090108	AUTRES POLYMERES DE PROPYLENE OU D'AUTRES OLEFINES,OBTENUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39029090904	AUTRES POLYMERES DE PROPYLENE OU D'AUTRES OLEFINES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39031100004	POLYSTYRENE EXPANSIBLE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39031900004	POLYSTYRENE NON EXPANSIBLE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39032000005	COPOLYMERES DE STYRENE-ACRYLONITRILE (SAN),SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39033000001	COPOLYMERES D'ACRYLONITRILE-BUTADIENE-STYRENE (ABS),SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39039010103	COPOLYMERES UNIQUEMENT DE STYRENE ET D'ALCOOL ALLYLIQUE,AYANT UN INDICE D'ACETYLE EGAL OU SUPERIEUR A 175,OBTENUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39039010909	AUTRES COPOLYMERES UNIQUEMENT DE STYRENE ET D'ALCOOL ALLYLIQUE,AYANT UN INDICE D'ACETYLE EGAL OU SUPERIEUR A 175,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39039020107	POLYSTENE BROME,CONTENANT EN POIDS 58%OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 71% DE BROMENSOUS L'UNE DES FORMES VISEES A LA NOTE 6POINT B) DE CE CHAP,OBTEU PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39039020903	AUTRES POLYSTENE BROME,CONTENANT EN POIDS 58%OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 71%DE BROME,SOUS L'UNE DES FORMES VISEES A LA NOTE 6 POINT B) DE CE CHAPITRE *	A
39039090105	AUTRES POLYMERES DU STYRENE,OBTENUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39039090901	AUTRES POLYMERES DU STYRENENSOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39041000006	POLY(CHLORURE DE VINYLE),NON MELANGE A D'AUTRES SUBSTANCES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39042100018	AUTRES POLY(CHORURE DE VINYLE),NON PLASTIFIE,EN EMULSIONS *	A
39042100096	AUTRES POLY(CHLORURE DE VINYLE),NON PLASTIFIE,SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *	A
39042200013	AUTRES POLY(CHLORURE DE VINYLE),PLASTIFIE ,EN EMULSIONS *	B
39042200091	AUTRES POLY(CHLORURE DE VINYLE),PLASTIFIE ,SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *	B
39043000019	COPOLYMERES DU CLORURE DE VINYLE ET D'ACETATE DE VINYLE,EN EMULSIONS *	A

NDP	Description	
39043000097	COPOLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE ET D'ACETATE DE VINYLE,SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *.....	A
39044000015	AUTRES COPOLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE,EN EMULSIONS *.....	A
39044000093	AUTRES COPOLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE,SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *.....	A
39045010004	COPOLYMERE DE CHLORURE DE VINYLIDENE ET D'ACRYLONITRILE,SOUS FORMES DE BILLES EXPANSIBLES D'UN DIAMETRE DE 4MICROMETRES OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 20MICROMETRES *.....	A
39045090006	AUTRES POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLIDENE, SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39046100001	POLYTETRAFLUOROETHYLENE,SOUS FORMES PRIMAIRES *.....	A
39046910005	POLYFLUORURE DE VINYLE SOUS L'UNE DES FORMES VISEES A LA NOTE 6POINT B)DU PRESENT CHAPITRE *.....	B
39046990007	AUTRES POLYMERES FLUORES SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *.....	B
39049000106	AUTRES POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE OU D'AUTRES OLEFINES HALOGENEES,OBTEU PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *.....	A
39049000902	AUTRES POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE OU D'AUTRES OLEFINES HALOGENEES,SOUS FORMES PRIMAIRES *.....	A
39051200003	POLY(ACETATE DE VINYLE), EN DISPERSION AQUEUSE *	B
39051900008	AUTRE POLY(ACETATE DE VINYLE),SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39052100004	COPOLYMERES D'ACETATE DE VINYLE,EN DISPERSION AQUEUSE *.....	B
39052900004	AUTRES COPOLYMERES D'ACETATE DE VINYLE,SOUS FORMES PRIMAIRES *.....	A
39053000005	POLY(ALCOOL DE VINYLIQUE),MEME CONTENANT DES GROUPES ACETATE NON HYDROLYSES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39059100108	COPOLYMERES,OBTENUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *.....	A
39059100904	AUTRES COPOLYMERES,SOUS FORMES PRIMAIRES *.....	A
39059910102	FORMAL POLYVINYLIQUE,SOUS 1DES FOR VIS A LA N6P B)DU PRES CHAP,D'UN POIDS MOLECULAIRE DE 10000 OU + MAIS >=40000 ET CONTE EN POI 9,5%OU + MAIS >=DE 13%DE GROUP ACETYLE,EVALUES EN ACETATE DE VINYL,ET 5%OU +MAIS >=6,5%DE GROUP HYDROXY,EVA...*	A

NDP	Description	
39059910908	AUTRES FORMAL POLYVINYLIQUE, SOUS L'UNE DES FORMES VISEES A LA N 6P B) DU PRE CHAP, D'UN POIDS MOLECULAIRE DE 10000 OU + MAIS >=40000 ET CONTE EN POID 9,5% OU + MAIS PAS + DE 13% DE GROUPE ACETYLE, EVALUES EN ACETATE EN VINLYE, ET 5% OU + >=6,5% DE...*	A
39059990115	POLYMERES D'AUTRES ESTERS DE VINYLE, SOUS FORMES PRIMAIRES, OBTENUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *.....	A
39059990193	AUTRES POLYMERES DE VINYLE, SOUS FORMES PRIMAIRES, OBTENUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS, ROGNURES DE DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *.....	A
39059990911	AUTRES POLYMERES D'AUTRES ESTERS DE VINYLE, SOUS FORMES PRIMAIRES *.....	A
39059990999	AUTRES POLYMERES DE VINYLE, SOUS FORMES PRIMAIRES *.....	A
39061000011	POLY(METHACRYLATE DE METHYLE), EN EMULSIONS *	A
39061000099	POLY(METHACRYLATE DE METHYLE), SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *	A
39069010115	POLY(N-(3-HYDROXYIMINO-1,1-DIMETHYLBUTYL)ACRYLAMIDE), EN EMULSIONS, OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *.....	B
39069010193	POLY(N-(3-HYDROXYIMINO-1,1-DIMETHYLBUTYL)ACRYLAMID), SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES, OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *.....	A
39069010911	AUTRE POLY(N-(3-HYDROXYIMINO-1,1-DIMETHYLBUTYL)ACRYLAMIDE), EN EMULSIONS *.....	B
39069010999	AUTRES POLY(N-(3-HYDROXYIMINO-1,1-DIMETHYLBUTYL)ACRYLAMIDE), SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *.....	A
39069020108	COPOLYM DE 2-DISOPROPYLAMINOETHYLMETHACRYLATE ET DE DECYMETHACRYLATE, SOUS FORME DE SOLUTION DANS DU N,N-DIMETHYLACETAMIDE CONTENANT EN POIDS 55% OU PLUS DE COPOLYMERE, OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES*	B
39069020904	AUTRES COPOLYMERES DE 2-DIISOPROPYLAMINOETHYLMETHACRYLATE ET DE DECYMETHACRYLATE, SOUS FORMES DE SOLUTION DANS DU N,N-DIETHYLACETAMIDE CONTENANT EN POIDS 55% OU PLUS DE COPOLYMERE, SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *.....	B
39069030113	COPOLYMERE D'ACIDE ACRYLIQUE ET D'ACRYLATE DE 2-ETHYLHEXYLE, CONTENANT EN POIDS 10% OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 11% D'ACRYLATE DE 2-ETHYLHEXYLE, EN EMULSIONS, OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *.....	B
39069030191	COPOLYMERES D'ACIDE ACRYLIQUE ET D'ACRYLATE DE 2-ETHYLHEXYLE, CONTE EN POID 10% OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 11% D'ACRYLATE DE 2-ETHYLHEXYLE, SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES*	A
39069030919	AUTRES COPOLYMERES D'ACIDE ACRYLIQUE ET D'ACRYLATE DE 2-ETHYLHEXYLE, CONTENANT EN POIDS 10% OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 11% D'ACRYLATE DE 2-ETHYLHEXYLE, EN EMULSIONS *.....	B
39069030997	AUTRES COPOLYMERES D'ACIDE ACRYLIQUE ET D'ACRYLATE DE 2-ETHYLHEXYLE, CONTENANT EN POIDS 10% OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 11% D'ACRYLATE DE 2-ETHYLHEXYLE, SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *.....	A

NDP	Description	
39069040117	COPOLYMERES D'ACRYLONITRILE ET D'ACRYLATE DE METHYLE,MODIFIE AU MOYEN DE POLYBUTADIENE-ACRYLONITRILE(NBR),EN EMULSIONS,OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	B
39069040195	COPOLYMERE D'ACRYLONITRILE ET D'ACRYLATE DE METHYLE,MODIFIE AU MOYEN DE POLYBUTADIENE-ACRYLONITRILE (NBR),SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES,OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39069040913	AUTRES COPOLYMERES D'ACRYLONITRILE ET D'ACRYLATE DE METHYLE,MODIFIE AU MOYEN DE POLYBUTADIENE-ACRYLONITRILE(NBR)EN EMULSIONS *	B
39069040991	AUTRES COPOLYMERE D'ACRYLONITRILE ET D'ACRYLATE DE METHYLE,MODIFIE AU MOYEN DE POLYBUTADIENE-ACRYLONITRILE (NBR),SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *	A
39069050111	PRDT. DE POLYMERISATION D'ACIDE ACRYLIQUE,METHACRYLATE D'ALKYLE ET DE PETITES QUANTITES D'AUTRES MONOMERES,DESTINES A ETRE UTILISES COMME EPAISSISSANTS DANS LA PRODUCTION DES PATES POUR L'IMPRESSION DES TEXTILES EN EMULSIONS,OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES*	B
39069050199	PRODUIT DE POLYMERISATION D'ACIDE ACRYLIQUE, METHACRYLATE D'ALKYLE ET DE PETITES QUANTITES D'AUTRES MONOMERES DESTINES A ETRE UTILISES COMME EPAISSISSANTS DANS LA PRODUCTION DES PATES POUR L'IMPRESSION DES TEXTILES,SOUS AUTRES FORMES PRIMA	A
39069050917	AUTRE PRODUIT DE POLYMERISATION D'ACIDE ACRYLIQUE,METHACRYLATE D'ALKYLE ET DE PETITES QUANTITES D'AUTRES MONOMERES,DESTINES A ETRE UTILISES COMME EPAISSISSANTS DANS LA PRODUCTION DES PATES POUR L'IMPRESSION DES TEXTILES,EN EMULSIONS *	B
39069050995	AUTRE PRODUIT DE POLYMERISATION D'ACIDE ACRYLIQUE,METHACRYLATE D'ALKYLE ET DE PETITES QUANTITES D'AUTRES MONOMERES,DESTINES A ETRE UTILISES COMME EPAISSISSANTS DANS LA PRODUCTION DES PATES POUR L'IMPRESSION DES TEXTILES,SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *	A
39069060115	COPOLYMERE D'ACRYLATE DE METHYLE,D'ETHYLENE ET D'UN MONOMERE CONTENANT UN GROUPE CARBOXYLE NON TERMINAL PRESENT EN TANT QUE SUBSTITUANT,CONTENANT EN POIDS 50% OU + D'ACRYLATE DE METHYLE,MÊME MELANGÉ AVEC DE LA SILICE,EN EMULSION,OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MAT.PLASTIQUES*	B
39069060193	COPOLYMERE D'ACRYLATE DE METHYLE,D'ETHYLENE ET D'UN MONOMERE CONTENANT UN GROUPE CARBOXYLE NON TERMINAL PRESENT EN TANT QUE SUBST.,CONTENANT EN POIDS 50% OU + D'ACRYL. DE METHY.,MÊME MELANGÉ AVEC DE LA SILICE,SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES,OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MAT.PLAST.*	A
39069060911	AUTRE COPOLYMERES D'ACRYLATE DE METHYLE,D'ETHYLENE ET D'UN MONOMERE CONTENANT UN GROUPE CARBOXYLE NON TERMINAL PRESENT EN TANT QUE SUBSTITUANT,CONTENANT EN POIDS 50% OU PLUS D'ACRYLATE DE METHYLE,MÊME MELANGÉ AVEC DE LA SILICE,EN EMULSION *	B
39069060999	AUTRE COPOLYMERE D'ACRYLATE DE METHYLE,D'ETHYLENE ET D'UN MONOMERE CONTENANT UN GROUPE CARBOXYLE NON TERMINAL PRESENT EN TANT QUE SUBSTITUANT,CONTENANT EN POIDS 50% OU + D'ACRYLATE DE METHYLE,MÊME MELANGÉ AVEC DE LA SILICE,SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *	A
39069090117	AUTRES POLYMERES ACRYLIQUES,EN EMULSIONS, OBTEUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	B
39069090195	AUTRES POLYMERES ACRYLIQUES,SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES,OBTEUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39069090913	AUTRES POLYMERES ACRYLIQUES, EN EMULSIONS *	B

NDP	Description	
39069090991	AUTRES POLYMERES ACRYLIQUES,SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES *	A
39071000007	POLYACETALS,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39072011000	POLYETHYLENEGLYCOLS,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39072021004	AUTRES POLYETHER-ALCOOLS,D'UN INDICE D'HYDROXYLE N'EXCEDANT PAS 100,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39072029008	AUTRES POLYETHER-ALCOOLS,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39072091002	COPOLYMERE DE 1-CLORO-2,3-EPOXYPROPANE ET D'OXYDE D'ETHYLENE SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39072099006	AUTRES POLYETHERS,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39073000009	RESINES EPOXYDES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39074000005	POLYCARBONATES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39075000103	POLYALKYDES GLYCEROPHTALIQUES,SOUS FORME PRIMAIRES *	B
39075000909	AUTRES RESINES ALKYDES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	B
39076000007	Nomenclature inconnu	A
39076020005	POLY(ETHYLENE TEREPHTALATE),SOUS FORMES PRIMAIRES,D'UN INDICE DE VISCOSITE DE 183 ML/G OU PLUS*	A
39076080009	AUTRE POLY(ETHYLENE TEREPHTALATE),SOUS FORMES PRIMAIRES*	A
39079110004	AUTRES POLYESTERS,NON SATURES,SOUS FORMES PRIMAIRES LIQUIDES *	A
39079190006	AUTRES POLYESTERS,NON SATURES,AUTRES QUE LIQUIDES *	A
39079911109	POLY(ETHYLENENAPHTALENE-2-6-DICARBOXYLATE),SATURES,D'UN INDICE D'HYDROXYLE N'EXCEDANT PAS 100,OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39079911905	AUTRE POLY(ETHYLENENAPHTALENE-2-6-DICARBOXYLATE)SATURES,D'UN INDICE D'HYDROXYLE N'EXCEDANT PAS 100,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39079919103	AUTRES POLYESTERS,SATURES,D'UN INDICE D'HYDROXYLE N'EXCEDANT PAS 100, OBTENUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES*	A
39079919909	AUTRES POLYESTERES,SATURES,D'UN INDICE D'HYDROXYLE N'EXCEDANT PAS 100,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A

NDP	Description	
39079991101	AUTRE POLY(ETHYLENENAPHTALENE-2-6DICARBOXYLATE),SATURES,OBTENU PAR RECYCLAGE DES DECHETS ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39079991907	AUTRE POLY(ETHYLENENAPHTALENE-2-6-DICARBOXYLATE),SATURES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
3907999105	AUTRES POLYESTERS,SATURES,OBTENUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS ,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39079999901	AUTRES POLYESTERS,SATURES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39081000004	POLYAMIDE-6,-11-12,-6,6,-6,9,-6,10 OU -6,12,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39089000002	AUTRES POLYAMIDES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39091000103	RESINES URREIQUES,SOUS FORMES PRIMAIRES,A USAGE DE COLLE *	B
39091000205	AUTRES RESINES UREIQUES,RESINE DE THIOUREE,SOUS FORMES PRIMAIRES,OBTENUES PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39091000910	AUTRES RESINES UREIQUES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39091000998	AUTRES RESINE DE THIOUREE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39092000109	RESINES MELAMINIQUES SOUS FORMES PRIMAIRES OBTENUES PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39092000905	AUTRES RESINES MELAMINIQUES SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39093000105	RESINES AMINIQUES SOUS FORMES PRIMAIRES OBTENUES PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39093000901	AUTRES RESINES AMINIQUES SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39094000101	RESINES PHENOLIQUES SOUS FORMES PRIMAIRES OBTENUES PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39094000907	AUTRES RESINES PHENOLIQUES SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39095010101	POLYURETHANNE OBTENU A PARTIR DE 2,2'-(TERT-BUTYLIMINO)DIETHANOL ET 4,4-METHYLENEDICYLOHEXYLDIISOCYANATE,SOUS FORMES DE SOLUTION DANS DU N,N-DIMETHYLACETAMIDE CONTENANT EN POIDS 50%OU + DE POLYM,OBTE PAR RECYC DE DECH ROGN ET DEBR DE PLAST*	A
39095010907	AUTRES POLYURETHANNE OBTENU A PARTIR DE 2,2'-(TERT-BUTHYLIMINO) DIETHANOL ET 4,4-METHYLENEDICYLOHEXYLDIISOCYANATE,SOUS FORME DE SOLUTION DANS DU N,N-DIMETHYLACETAMIDE CONTENANT EN POIDS 50%OU PLUS DE POLYMERE, SOUS FORMES PRIMAIRES *	A

NDP	Description	
39095090103	AUTRES POLYURETHANNE OBTENUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS ,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39095090909	AUTRES POLYURETHANNE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39100000102	SILICONES SOUS FORMES PRIMAIRES OBTENUS PAR RECYCLAGE DES DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DES MATIERES PLASTIQUES *	A
39100000908	AUTRES SILICONES SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39111000003	RESINES DE PETROLE,RESINES DE COUMARNE,RESINES D'INDENE,RESINES DE COUMARONE-INDENE ET OPLYTERPENES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39119011008	POLY(OXY-1,4-PHENYLENESULFONYL-1,4-PHENYLENEOXY-1,4PHENYLENEISOPROPYLIDENE-1,4-PHENYLENE),SOUS L'UNE DES FORMES VISEES A LA NOTTE 6POINT B)DU PRESENT CHAPITRE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39119013004	POLY(THIO-1,4-PHENYLENE),SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39119019002	AUTRES PRODUITS DE POLYMERISATION DE REORGANISATION OU DE CONDENSATION,MÊME MODIFIÉS CHIMIQUEMENT,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39119091000	COPOLYMERÉ DE P-CRESOL ET DIVINYLBENZENE,SOUS FORMES DE SOLUTION DANS DU N,N-DIMETHYLACETAMIDE CONTENANT EN POIDS 50%OU PLUS DE POLYMERÉ *	A
39119093006	COPOLYMERES DE VINYLTOLUENE ET D'ALPHA-METHYLSTYRENE,HYDROGENES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39119099004	AUTRES POLYSULFURES,POLYSULFONES ET AUTRES PRODUITS MENTIONNES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE,NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39121100005	ACETATES DE CELLULOSE,NON PLASTIFIES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39121200000	ACETATES DE CELLULOSE,PLASTIFIES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39122011003	COLLODIONS ET CELLOIDINE,NON PLASTIFIES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39122019007	AUTRES NITRATES DE CELLULOSE,NON PLASTIFIES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39122090002	NITRATES DE CELLULOSE (Y COMPRIS LES COLLODIONS),PLASTIFIES,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39123100007	CARBOXYMETHYLCELLULOSE ET SES SELS,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39123910001	ETHYLCELLULOSE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A

NDP	Description	
39123920005	HYDROXYPROPYLCELLULOSE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39123980009	AUTRES ETHERS DE CELLULOSE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39129010002	ESTERS DE LA CELLULOSE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39129090004	AUTRES CELLULOSE ET SES DERIVES CHIMIQUES, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39131000007	ACIDE ALGINIQUE,SES SELS ET SES ESTERS,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39139010009	DERIVES CHIMIQUES DU CAOUTCHOUC NATUREL,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39139020003	AMYLOPECTINE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39139030007	AMYLOSE,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39139080018	AUTRES POLYMERES NATURELS MODIFIES, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39139080096	AUTRES POLYMERES NATURELS, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39140000008	ECHANGEURS D'IONS A BASE DE POLYMERES DES NO S 39.01 A 39.13,SOUS FORMES PRIMAIRES *	A
39151000001	DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DE POLYMERES DE L'ETHYLENE *	B
39152000007	DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DE POLYMERES DU STYRENE *	B
39153000003	DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DE POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE *	B
39159011006	DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DE POLYMERES DU PROPYLENE, OBTENUS PAR POLYMERISATION D'ADDITION *	B
39159013002	DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DE POLYMERES ACRYLIQUES, OBTENUS PAR POLYMERISATION D'ADDITION *	B
39159019000	DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS D'AUTRES MATIERES PLASTIQUES, OBTENUS PAR POLYMERISATION D'ADDITION *	B

NDP	Description	
39159091008	DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DE RESINES EPOXYDES *	B
39159093004	DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS DE CELLULOSE ET DE SES DERIVES CHIMIQUES *	B
39159099002	DECHETS,ROGNURES ET DEBRIS D'AUTRES MATIERES PLASTIQUES *	B
39161000008	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS, EN POLYMÈRES DE L'ÉTHYLÈNE *	B
39162010008	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS, EN POLYCHLORURE DE VINYLE *	B
39162090000	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS, EN AUTRES POLYMÈRES DU CHLORURE DE VINYLE *	B
39169011003	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN POLYESTERS OBTENUS PAR POLYMÉRISATION DE RÉORGANISATION OU DE CONDENSATION,MÊME MODIFIÉS CHIMIQUEMENT *	B
39169013009	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN POLYAMIDES OBTENUS PAR POLYMÉRISATION DE RÉORGANISATION OU DE CONDENSATION,MÊME MODIFIÉS CHIMIQUEMENT *	B
39169015005	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN RÉSINES ÉPOXYDES OBTENUS PAR POLYMÉRISATION DE RÉORGANISATION OU DE CONDENSATION,MÊME MODIFIÉS CHIMIQUEMENT *	B
39169019018	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE > 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN ACÉTATE DE CELLULOSE,OBTENUS PAR POLYMÉRI.DE RÉORGANISATION OU DE CONDENSATION,MÊME MODIFIÉS CHIMIQUE.,SERVANT A LA FAB DE MON. LUNETTES *	B
39169019029	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN ACÉTATE DE CELLULOSE,OBTENUS PAR POLYMÉ. DE RÉORGANISATION OU DE CONDENSATION,MÊME MODIFIÉS CHIMIQUE.,SERVANT A AUTRES USAGES *	B
39169019096	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES, OBTENUS PAR POLYMÉRISATION DE RÉORGANISATION OU DE CONDENSATION,MÊME MODIFIÉS CHIMIQUEMENT *	B
39169051009	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN POLYMÈRES DE PROPYLÈNE, OBTENUS PAR POLYMÉRISATION D'ADDITION *	B
39169059014	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN ACÉTATE DE CELLULOSE, OBTENUS PAR POLYMÉRISATION D'ADDITION, SERVANT À LA FABRICATION DES MONTURES DE LUNETTES *	B

NDP	Description	
39169059025	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN ACÉTATE DE CELLULOSE, OBTENUS PAR POLYMÉRISATION D'ADDITION, SERVANT À D'AUTRES USAGES *	B
39169059092	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES, OBTENUS PAR POLYMÉRISATION D'ADDITION *	B
39169090013	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN ACÉTATE DE CELLULOSE, OBTENUS AUTREMENT, SERVANT À LA FABRICATION DES MONTURES DE LUNETTES *	B
39169090024	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN ACÉTATE DE CELLULOSE, OBTENUS AUTREMENT, SERVANT À D'AUTRES USAGES *	B
39169090091	MONOFILAMENTS DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCÈDE 1MM(MONOFILS),JONCS,BÂTONS ET PROFILÉS,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS,EN AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES, OBTENUS AUTREMENT *	B
39171010009	BOYAUX ARTIFICIELS EN PROTEINES DURCIES *	B
39171090001	BOYAUX ARTIFICIELS EN MATIERES PLASTIQUES CELLULOSIQUES *	B
39172110000	TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN POLYMERES DE L'ETHYLENE,OBTENUS SANS SOUDURE NI COLLAGE ET D'UNE LONGUEUR EXCÉDANT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS *	B
39172191005	AUTRES TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN POLYMERES DE L'ETHYLENE,MUNIS D'ACCESSOIRES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
39172199009	AUTRES TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN POLYMERES DE L'ETHYLENE *	B
39172210005	TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN POLYMERES DU PROPYLENE,OBTENUS SANS SOUDURE NI COLLAGE ET D'UNE LONGUEUR EXCÉDANT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS *	B
39172291000	AUTRES TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN POLYMERES DU PROPYLENE,MUNIS D'ACCESSOIRES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
39172299004	AUTRES TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN POLYMERES DU PROPYLENE *	B
39172310000	TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE,OBTENUS SANS SOUDURE NI COLLAGE ET D'UNE LONGUEUR EXCÉDANT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS *	B
39172391005	AUTRES TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE,MUNIS D'ACCESSOIRES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
39172399009	AUTRES TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE * *	B
39172912006	TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN MAT PLAST, OBT PAR POLYMERISATION DE REORGANIS OU DE CONDENSATION,MM MOD CHIM SANS SOUD NI COLLAGE ET D'1 LONG >LA PLUS GRAND DIMEN TRANSV,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLE *	B

NDP	Description	
39172915005	AUTRES TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES, OBTENUS PAR POLYMÉRISATION D'ADDITION,SANS SOUDURE NI COLLAGE ET D'UNE LONGUEUR EXCÉDANT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS *	B
39172919007	AUTRES TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES,OBTENUS AUTREMENT,SANS SOUDURE NI COLLAGE ET D'UNE LONGUEUR EXCÉDANT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS *	B
39172991005	AUTRES TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES,MUNIS D'ACCESSOIRES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *.....	B
39172999009	AUTRES TUBES ET TUYAUX RIGIDES,EN AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES *.....	B
39173110006	AUTRES TUBES ET TUYAUX SOUPLES POUVANT SUPPORTER AU MINIMUM UNE PRESSION DE 27,6MPa,MUNIS D'ACCESSOIRES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *.....	B
39173190008	AUTRES TUBES ET TUYAUX SOUPLES POUVANT SUPPORTEE AU MINIMUM UNE PRESSION DE 27,6MPa *.....	B
39173210001	TUB ET TUY EN MAT PLAST,OBT PAR POLYMERISATION DE REORG OU DE CONDENSATION MM MODIFIES CHIMQ RENF D'AUTRESMAT NI AUTR ASSOCIES A D'AUTRES MAT,SANS ACCES,SOUD NI COLL ET D'1 LAR EXC LA LUS GRAN DM*	B
39173231002	AUTRES TUBES/TUYAUX,EN POLYMERES DE L'ETHYLENE,OBTENUS PAR POLYMERI.D'ADD.,NON RENFORCES D'AUTRES MATIÈRES NI AUTREMENT ASSOCIÉS A D'AUTRES MAT.,SANS ACC.,SANS SOUDURE NI COLLAGE ET D'UNE LONG. > LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS *	B
39173235004	AUTRES TUBES/TUYAUX,EN POLYMERES DE CHLORURE DE VINYLE,OBT. PAR POLYMÉ. D'ADDIT°,NON RENFORCES D'AUTRES MATIÈRES NI AUTREMENT ASSOCIÉS A D'AUTRES MAT.,SANS ACC.,SANS SOUDURE NI COLLAGE ET D'1 LONG.> LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTRE. TRAVAILLÉS *	B
39173239006	AUTRES TUBES/TUYAUX,EN AUTRES MATIÈRES PLAST. OBTENUS PAR POLYMERI. D'ADDITION,NON RENFORCES D'AUTRES MATIÈRES NI AUTREMENT ASSOCIÉS A D'AUTRES MAT.,SANS ACC.,SANS SOUDURE NI COLLAGE ET D'1 LONG.> LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTRE. TRAVAILLÉS *	B
39173251000	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES,OBTENUS AUTREMENT,NON RENFORCES D'AUTRES MATIÈRES NI AUTREMENT ASSOCIÉS A D'AUTRES MATIÈRES,SANS ACC.,SANS SOUDURE NI COLLAGE ET D'1 LONG. > LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE,MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS *	B
39173291006	BOYAUX ARTIFICIELS,AUTRES QUES CEUX DU N 3917.10 *.....	B
39173299000	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN MATIÈRES PLASTIQUES,NON RENFORCES D'AUTRES MATIÈRES NI AUTREMENT ASSOCIÉS A D'AUTRES MATIÈRES,SANS ACCESSOIRES *.....	B
39173310006	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN MATIÈRES PLASTIQUES,NON RENFORCES D'AUTRES MATIÈRES NI AUTREMENT ASSOCIÉS A D'AUTRES MATIÈRES MUNIS D'ACCESSOIRES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *.....	B
39173390008	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN MATIÈRES PLASTIQUES,NON RENFORCES D'AUTRES,MATIÈRES NI AUTREMENT ASSOCIÉS A D'AUTRES MATIÈRES,AVEC ACCESSOIRES *.....	B

NDP	Description	
39173912002	TUB ET TUY EN MAT PLAST, OBT PAR POLYMER DE REORGA OU DE CONDENT, MM MODF CHIMQ, SANS DOUD NI COLL ET D'1 LAR EXC LA PLUS GRANDE DIM DE LA COUPE TRANS, MM CUIVRES EN SURF MAIS NON AUTR TRAVAILLES *	B
39173915001	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN MATIÈRES PLASTIQUES, OBTENUS PAR POLYMERISATION D'ADDITION, SANS SOUDURE NI COLLAGE ET D'UNE LONGUEUR EXCÉDANT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE, MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS *	B
39173919003	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN MATIÈRES PLASTIQUES, OBTENUS AUTREMENT, SANS SOUDURE NI COLLAGE ET D'UNE LONGUEUR EXCÉDANT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE, MÊME OUVRÉS EN SURFACE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS *	B
39173991001	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN MATIÈRES PLASTIQUES, MUNIS D'ACCESSOIRES, DESTINÉS A DES AERONEFS CIVILS *.....	B
39173999005	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN MATIÈRES PLASTIQUES * *.....	B
39174010007	ACCESSOIRES DE TUBES ET TUYAUX (JOINTS, COUDES, RACCORDS, PAR EXEMPLE) EN MATIÈRES PLASTIQUES DESTINÉS A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
39174090009	ACCESSOIRES DE TUBES ET TUYAUX (JOINTS, COUDES, RACCORDS, PAR EXEMPLE) EN MATIÈRES PLASTIQUES, POUR D'AUTRES USAGES *.....	B
39181010108	REVÊTEMENT DE SOLS, CONSISTANT EN UN SUPPORT IMPRÉGNÉ, ENDUIT OU RECOUVERT DE POLYCHLORURE DE VINYLE, MÊME AUTO-ADHÉSIFS, EN ROULEAUX OU SOUS FORMES DE CARREAUX OU DE DALLES *	A
39181010904	REVÊTEMENTS DE MURS OU DE PLAFONDS, CONSISTANT EN UN SUPPORT IMPRÉGNÉ, ENDUIT OU RECOUVERT DE POLYCHLORURE DE VINYLE, DÉFINIS DANS LA NOTE 9 DU PRÉSENT CHAPITRE *	A
39181090100	AUTRES REVÊTEMENTS DE SOLS, EN POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE, MÊME AUTO-ADHÉSIFS, EN ROULEAUX OU SOUS FORMES DE CARREAUX OU DE DALLES *	A
39181090906	AUTRES REVÊTEMENTS DE MURS OU DE PLAFONDS, EN POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE, DÉFINIS DANS LA NOTE 9 DU PRÉSENT CHAPITRE *	A
39189000102	AUTRES REVÊTEMENTS DE SOLS, EN AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES, MÊME AUTO-ADHÉSIFS, EN ROULEAUX OU SOUS FORMES DE CARREAUX OU DE DALLES *	A
39189000908	AUTRES REVÊTEMENTS DE MURS OU DE PLAFONDS, EN AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES, DÉFINIS DANS LA NOTE 9 DU PRÉSENT CHAPITRE *	A
39191011006	BANDES EN POLYCHLORURE DE VINYLE PLASTIFIÉ OU EN POLYETHYLENE, AUTO-ADHÉSIFS, DONT L'ENDUIT CONSISTE EN CAOUTCHOUC, NATUREL OU SYNTHÉTIQUE, NON VULCANISÉ, EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 20 CM *.....	B
39191013002	BANDES EN POLYCHLORURE DE VINYLE NONPLASTIFIÉ, AUTO-ADHÉSIFS, DONT L'ENDUIT CONSISTE EN CAOUTCHOUC, NATUREL OU SYNTHÉTIQUE, NON VULCANISÉ, EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 20CM *M *	B
39191015008	BANDES EN POLYPROPYLENE, AUTO-ADHÉSIFS, DONT L'ENDUIT CONSISTE EN CAOUTCHOUC, NATUREL OU SYNTHÉTIQUE, NON VULCANISÉ, EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 20CM *.....	B
39191019000	BANDES EN AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES, AUTO-ADHÉSIFS, DONT L'ENDUIT CONSISTE EN CAOUTCHOUC, NATUREL OU SYNTHÉTIQUE, NON VULCANISÉ, EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 20 CM *.....	B
39191031004	AUTRES PLAQUES, FEUILLES, BANDES, RUBANS, PELLICULES ET AUTRES FORMES PLATES, AUTO-ADHÉSIFS, EN POLYSTYRÈNES, OBTENUS PAR POLYMERISATION DE RÉORGANISATION OU DE CONDENSATION, MÊME MODIFIÉS CHIMIQUEMENT, EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 20 CM *	B
39191038005	AUTRES PLQ, FEUIL, BAND, RUB, PELLC ET FORM PLATES, AUTO-ADHÉSIFS, EN AUTRES MAT PLAST, OBT PAR POLYMERISATION DE REORG OU DE COND, MM MODF CHIMQ, EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANTS PAS 20 CM *	B

NDP	Description	
39191061006	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,BANDES,RUBANS,PELLICULES ET AUTRES FORMES PLATES,AUTO-ADHESIFS,EN POLYCHLORURE DE VINYLE PLASTIFIE OU EN POLYETHYLENE,OBTENUS PAR POLYMERISATION D'ADDITION,EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 20 CM *.....	B
39191069000	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,BANDES,RUBANS,PELLICULES ET AUTRES FORMES PLATES,AUTO-ADHESIFS,EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES,OBTENUS PAR POLYMERISATION D'ADDITION,EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 20 CM *.....	B
39191090005	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,BANDES,RUBANS,PELLICULES ET AUTRES FORMES PLATES,AUTO-ADHESIFS,EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES,OBTENUS AUTREMENT,EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 20 CM *.....	B
39199010001	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,BANDES,RUBANS,PELLICULES ET AUTRES FORMES PLATES,AUTO-ADHESIFS,EN MATIERES PLASTIQUES,OUVRES AUTREMENT QU'EN SURFACE,OU DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE *.....	A
39199031002	AUTS PLAQS,FEUILLES,BANDES,RUBANS,PELLICULES ET AUTS FORMES PLATES,AUTO-ADHESIFS,EN POLYCARBONATES,RESINES ALKYDES,POLYESTERS ALLYQUES OU AUTS POLYESTERS,OBTENUS PAR POLYMERISATION DE REORGANISATION OU DE CONDENSAT CHIMIQ EN ROUL LARG 20CM*	A
39199038003	AUTRES PLAQ,FEUIL,BANDES,RUBANS,PELL ET FORMES PLATES,AUTO-ADHESIFS,EN AUTRES MAT PLAST,OBT PAR PL YMER DE REORGA OU DE CONDENT,MM MODIFIES CHIQ,EN ROULEAUX D'1 LARGEUR EXCEDANT 20 CM *	A
39199061004	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,BANDES,RUBANS,PELLICULES ET AUTRES FORMES PLATES,AUTO-ADHESIFS,EN POLYCHLORURE DE VINYLE PLASTIFIE OU EN POLYETHYLENE,OBTENUS PAR POLYMERISATION D'ADDITION EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR EXCEDANT 20 CM *.....	A
39199069008	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,BANDES,RUBANS,PELLICULES ET AUTRES FORMES PLATES,AUTO-ADHESIFS,EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES,OBTENUS PAR POLYMERISATION D'ADDITION EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR EXCEDANT 20 CM *.....	A
39199090003	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,BANDES,RUBANS,PELLICULES ET AUTRES FORMES PLATES,AUTO-ADHESIFS,EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES,OBTENUS AUTREMENT,EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR 20 CM *.....	A
39201023001	FEUILLE EN POLYETHYLENE D'UNE DENSITE < A 0,94,NON ALVEOLAIRE,NON RENFORCEE NI STRATIFIEE,NI MUNIE D'UN SUPPORT,NI PAREILLEMENT ASSOCIEE A D'AUTRES MATIERES,D'UNE EPAISSEUR DE 20 MICROMETRES OU PLUS MAIS <=A 40 MICROMET DESTINES A LA FABR DE FILM...*	C
39201024004	FEUILLES ETIRABLES,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI MUNIES D'UN SUPPORT,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,NON IMPRIMEES,EN POLYETHYLENE D'UNE DENSITE INFERIEURE A 0,94, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 0,125 MM *.....	C
39201026011	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYETHYLENE D'UNE DENSITE < A 0,94,NON IMPRIMEES,NO ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR <=0,12MM DEST..*	C
39201026099	AUTS PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYETHYLENE D'UNE DENSITE < A 0,94,NON IMPRIMEES,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTS MATS,SANS SUPPORT,D'UN EPAISSEUR <= A 0,125 MM,AUTRES *...	C
39201027003	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYETHYLENE D'UNE DENSITE < A 0,94,IMPRIMEES,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTS MATS,SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 0,125 MM *	C
39201028017	AUTS PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYETHYLENE D'UNE DENSITE = OU > A 0,94,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR <=0,125MM DESTI L'AGRI FO*	C

NDP	Description	
39201028095	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYETHYLENE D'UNE DENSITE = OU > A 0,94,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR <=A 0,125MM AUTRES *...	C
39201040011	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTRES POLYMERES DE L'ETHYLENE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPORT,D'UNE EPAISSEUR <=0,125MM,DESTINES A L'AGRICUL FORC*	C
39201040099	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTRES POLYMERES DE L'ETHYLENE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 0,125MM,AUTRES *...	C
39201081009	PÂTE A PAPIER SYNTHÉTIQUES,SOUS FORME DE FEUILLES HUMIDES,COMPOSÉE DE FIBRILLES NON COHÉRENTES EN POLYÉTHYLÈNE,MELAGÉES OU NON A DES FIBRES DE CELLULOSE DANS UNE PROPORTION DE 15% OU MOINS,CONTENANT,COMME AGENT HUMIDIFIANT,DE L'ALCOOL POLYVINYLICQUE DISSOUS DANS L'EAU,D'1 ÉPAISSEUR EXCÉDANT 0,125 MM*	C
39201089014	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTS POLYMERES DE L'ETHYLENE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A AUT MAT ,SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR > A 0,125 MM DESTINES A L'AGRICULTURE FORCEE*	C
39201089092	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICILES,BANDES ET LAMES,EN AUT POLYMERES DE L'ETHYLENE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 0,125 MM,AUTRES *.....	C
39202021001	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYMERES DU PROPYLENE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 0,10,BIAXIALEMENT ORIENTES*	B
39202029005	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYMERES DU PROPYLENE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES D'AUTS MATS,SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 0,10MM,AUTS QUE BIAXIALEMET ORIEN *	B
39202071001	BANDES DÉCORATIVES ,EN POLYMÈRES DU PROPYLÈNE, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 5 MM MAIS N'EXCÉDANT PAS 20 MM, DES TYPES UTILISÉS POUR L'EMBALLAGE, D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 0,10 MM *	B
39202079005	AUTRES BANDES,EN POLYMERES DU PROPYLENE,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 5MM MAIS N'EXCEDANT PAS 20MM ,DES TYPES UTILISES POUR L'EMBALAGE,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 0,10 MM *.....	B
39202090006	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYMERES DU PROPYLENE,NON ALVEOLAIRES NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 0,10 MM *.....	B
39203000006	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYMERES DU STYRENE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES ,SANS SUPPORT *.....	C
39204310001	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE,CONTENANT EN POIDS OU MOINS 6% DE PLASTIFIANTS, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 1MM,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATS SANS SUPPORT *	B
39204390003	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE,CONTENANT EN POIDS OU MOINS 6% DE PLASTIFIANTS, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1MM,NON AVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES SANS SUPPORT *	B
39204910001	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 6% DE PLASTIFIANTS, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 1MM,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUT MAT SANS SUPPOR*	B

NDP	Description	
39204990003	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 6% DE PLASTIFIANTS ,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1MM,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUP*	B
39205100003	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES,ET LAMES EN POLY(METHACRYLATE DE METHYLE),NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *	B
39205910007	COPOLYMERE D'ESTERS ACRYLIQUES,SOUS FORME DE FILM DE PELLICULE D'UNE EPAISSEUR <= A 150 MICRO-METRES,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *	B
39205990009	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTRES POLYMERES ACRYLIQUES,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *	B
39206100009	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYCARBONATES,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *	B
39206211001	PELLICULE EN POLY(ETHYLENE TEREPHTALATE),D'UNE EPAISSEUR DE 72 MICROMETRES OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 79 MICROMETRES,DESTINEES A LA FABRICATION DE DISQUES MAGNETIQUES SOUPLES *	B
39206213007	FEUILLES EN POLY(ETHYLENE TEREPHTALATE) D'UNE EPAISSEUR DE 100 MICROMETRES OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 150 MICROMETRES,DESTINEES A LA FABRICATION DE PLAQUES D'IMPRESSION PHOTOPOLYMERE *	B
39206219005	AUTS PLAQS,FEUILS,PELLICULS,BANDS ET LAMES,EN POLY(ETHYLENE TEREPHTALATE),NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 0,35 MM *	B
39206290000	AUTS PLAQS,FEUILS,PELLICULS,BANDS ET LAMES,EN POLY(ETHYLENE TEREPHTALATE),NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 0,35 MM *	B
39206300009	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES EN AUTRES POLYESTERS,NON SATURES,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *	B
39206900009	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTRES POLYESTERS,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *	B
39207110010	FEUILLES,PELLICULES,BANDES OU LAMES,ENROULEES OU NON,D'UNE EPAISSEUR >A0,75MM,EN CELLULOSE REGENERE, NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTS MATS,SANS SUPPORT,IMPRIMEES,DESTINEES A L'EMBALLAGE SOUPLE*	B
39207110098	AUTRES FEUILLES,PELLICULES,BANDES OU LAMES,ENROULEES OU NON,D'UNE EPAISSEUR < A 0,75MM,EN CELLULOSE REGENERE, NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *	B
39207190012	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN CELLULOSE REGENERE, NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT,IMPRIMEES,DESTINEES A L'EMBALLAGES SOUPLE *	B
39207190090	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN CELLULOSE REGENERE, NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES,MATIERES,SANS SUPPORT *	B

NDP	Description	
39207200000	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN FIBRE VULCANISEE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *.....	B
39207310009	PELLICULES EN ROULEAUX OU EN BANDES,EN ACETATE DE CELLULOSE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT,POUR LA CINEMATOGRAFIE OU PHOTOGRAPHIE *.....	B
39207350005	FEUILLES,PELLICULES,BANDES OU LAMES,ENROULEES OU NON,D'UNE EPAISSEUR INFER < A 0,75MM,EN ACETATE DE CELLULOSE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *.....	B
39207390103	AUTS PLAQS,FEUILS,PELLICULS,BANDS ET LAMES,EN ACETATE DE CELLULOSE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT POUR LA FABRICATION DE MONTURES DE LUNETTES *.....	B
39207390909	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN ACETATE DE CELLULOSE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *.....	B
39207900005	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTRES DERIVES DE LA CELLULOSE,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *.....	B
39209100007	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLY(BUTYRAL DE VINYLE),NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *	B
39209200002	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYAMIDES,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES,SANS SUPPORT *.....	B
39209300007	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN RESINES AMINIQUES,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI MUNIES D'UN SUPPORT, NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES *	B
39209400002	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN RESINES PHENOLIQUES,NON ALVEOLAIRES,NO REFORCEES NI STRATIFIEES,NI MUNIES D'UN SUPPORT,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES*	B
39209921008	FEUILLES OU LAMES EN POLYIMIDE,NON ENDUITES,OU SEULE RECOUVERTES DE MATS PLASTIQ,OBTEN PAR POLYMERISATION DE REORGANISATION OU CONDENSATION,MEME MODIF CHIMIEMENT,NON ALVEOL,NON RENFORC NI STRATIFI,NI MUNIES D'UN SUPPORT,NI PAREILLEM ASSOCIE AUTS MATS*	B
39209928009	PLAQUES,AUTRES FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES,OBTEENUES PAR POLYMERISATION DE REORGANISATION OU DE CONDENSATION,MEME MODIFIES CHIMIEMENT,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCES NI STRATIFIES,NI MUNIES D'1 SUPPORT,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES*	B
39209951000	FEUILLES EN POLYFLUORURE DE VINYLE,OBTEENUS PAR POLYMERISATION D'ADDITION,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI MUNIES D'UN SUPPORT,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES*	B
39209953006	MEMBRANE ECHANGEUSE D'IONS,EN MAT PLASTIQ FLUOREE,DESTINEE A ETRE UTILISEE DANS DES CELLULES D'ELECTROLYSE CHLOE-SOUDE,OBTEENUE PAR POLYMERISATION D'ADDITION,NON ALVEOLAIRE,NON RENFORCEE NI STRATIFIEE,NI MUNIE D'UN SUPPORT,NI PAREILLEM ASSOCIE A AUT MAT*	B
39209955002	FEUILLES EN ALCOOL POLYVINYLIQUE,BIAXALEMENT ORIENTEE,NON ENDUITE,D'UNE EPAISSEUR <=1MM ET CONTEN EN POIDS 97% OU + D'ALCOOL POLYVINYLQ,OBTEU PAR POLYMERISATION D'ADDITION,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCE NI STRATIF,NI MUNIEES D'UN SUPPORT,NI PAREIL ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES*	B

NDP	Description	
39209959004	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTS MATS PLASTIQ,OBTENUS PAR POLYMERISATION D'ADDITION,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI MUNIES D'UN SUPPORT,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES*	B
39209990003	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES,OBTENUS AUTREMENT,NON ALVEOLAIRES,NON RENFORCEES NI STRATIFIEES,NI MUNIES D'UN SUPPORT,NI PAREILLEMENT ASSOCIEES A D'AUTRES MATIERES*	B
39211100006	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYMERES DU STYRENES ALVEOLAIRES *	B
39211200001	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE ALVEOLAIRES *	A
39211310000	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYURETHANNES ALVEOLAIRES,FLEXIBLES *	B
39211390002	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYURETHANNES ALVEOLAIRES,AUTRES QUE FLEXIBLES *	B
39211400001	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN CELLULOSE REGENEREES ALVEOLAIRES *	A
39211900006	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES ALVEOLAIRES *	A
39219011006	FEUILLES ET PLAQUES ONDULEES,EN POLYESTERS, OBTENUS PAR POLYMERISATION DE REORGANISATION OU CONDENSATION, MEME MODIFIES CHIMIQUENT, NON ALVEOLAIRES *	B
39219019000	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN POLYESTERS,OBTENUS PAR POLYMERISATION DE REORGANISATION OU DE CONDENSATION,MEME MODIFIES CHIMIQUENT,NON ALVEOLAIRES *	B
39219030001	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN RESINES PHENOLIQUES,OBTENUS PAR POLYMERISATION DE REORGANISATION OU DE CONDENSATION,MEME MODIFIES CHIMIQUENT,NON ALVEOLAIRES *	B
39219041008	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES, EN RESINES AMINIQUES, OBTENUS PAR POLYMERISATION DE REORGANISATION OU DE CONDENSATION, MEME MODIFIES CHIMIQUENT, NON ALVEOLAIRES, STRATIFIEES,SOUS HAUTE PRESSION, AVEC COUCHE DECORATIVE SUR UNE OU SUR LES DEUX FACES *	B
39219043004	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN RESINES AMINIQUES,OBTENUS PAR POLYMERISATION DE REORGANISATION OU DE CONDENSATION,MEME MODIFIES CHIMIQUENT,NON ALVEOLAIRES,STRATIFIEES,AUTRES *	B
39219049002	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN RESINES AMINIQUES,OBTENUS PAR POLYMERISATION DE REORGANISATION OU DE CONDENSATION,MEME MODIFIES CHIMIQUENT,NON ALVEOLAIRES,NON STRATIFIEES *	B
39219055004	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES,OBTENUS PAR POLYMERISATION DE REORGANISATION OU DE CONDENSATION,MM MODIFIES CHIMIQUENT,NON ALVEOLAIRES *	B
39219060003	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,PELLICULES,BANDES ET LAMES,EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES,OBTENUS PAR POLYMERISATION D'ADDITION,NON ALVEOLAIRES *	B
39219090016	BANDES EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES,IMPRIMES,DESTINEES A L'EMBALLAGE ALIMENTAIRE *	B

NDP	Description	
39219090094	AUTRES PLAQUES,FEUILLES,BANDES ET LAMES,EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES,OBTENUS AUTREMENT,NON ALVEOLAIRES *	B
39221000008	BAGNOIRES,DOUCHES,EVIERS ET LAVABOS,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39222000004	SIEGES ET COUVERCLES DE CUVETTES D'AISSANCE,EN MATIERES PLASTIQUES *S *	B
39229000017	BIDETS ET CUVETTES D'AISSANCE,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39229000028	RESERVOIRS DE CHASSE,NON EQUIPES DE LEURS MECANISMES,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39229000039	RESERVOIRS DE CHASSE,EQUIPES DE LEURS MECANISMES,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39229000095	AUTRES ARTICLES POUR USAGES SANITAIRES OU HYGIENIQUES,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39231000005	BOÎTES,CAISSES,CASIER ET ARTICLES SIMILAIRES,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39232100006	SACS,SACHETS, POCHETTES ET CORNETS EN POLYMERES DE L'ETHYLENE *	B
39232910000	SACS, SACHETS, POCHETTES ET CORNETS EN POLYCHLORURES DE VINYLE *	B
39232990002	SACS, SACHETS, POCHETTES ET CORNETS EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES *	B
39233010001	BONBONNES,BOUEILLES,FLACONS ET ARTICLES SIMILAIRES,D'UNE CONTENANCE N'EXCEDANT PAS 2L,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39233090003	BONBONNES,BOUEILLES,FLACONS ET ARTICLES SIMILAIRES,D'UNE CONTENANCE EXCEDANT 2L ,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39234010007	BOBINES ET SUPPORTS SIMILAIRES POUR L'ENROULEMENT DE FILMS ET PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES ET CINEMATOGRAPHIQUES OU DE BANDES FILMS,ETC... VISES AUX N S85.23 ET 85.24 *	B
39234090009	AUTRES BOBINES,FUSETTES,CANETTES ET SUPPORTS SIMILAIRES,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39235010003	CAPSULES DE BOUCHAGE OU DE SURBOUCHAGE,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39235090016	BOUCHONS,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39235090094	COUVERCLES ET AUTRES DISPOSITIFS DE FERMETURE,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39239010007	FILETS EXTRUDES SOUS FORME TUBULAIRE,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39239090101	PALETTES,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39239090907	AUTRES ARTICLES DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE,EN MATIERES PLASTIQUES *	B

NDP	Description	
39241000002	VAISSELLE ET AUTRES ARTICLES POUR LE SERVICE DE TABLE OU DE LA CUISINE, EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39249011007	EPONGES, EN CELLULOSE REGENEREES *	B
39249019012	AUTRES ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUES, EN CELLULOSE REGENEREES *	B
39249019090	AUTRES ARTICLES D'HYGIENE OU DE TOILETTE, EN CELLULOSE REGENEREES *	B
39249090017	AUTRES ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE, EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES *	B
39249090095	AUTRES ARTICLES D'HYGIENE OU DE TOILETTE, EN AUTRES MATIERES PLASTIQUES *	B
39251000101	CITERNES SOUPLES PLIABLES, EN MATIERES PLASTIQUES, D'UNE CONTENANCE EXCEDANT 300L *	B
39251000907	RESERVOIRS, FOUTRES, CUVES ET RECIPIENTS ANALOGUES, EN MATIERE PLASTIQUES D'UNE CONTENANCE EXCEDANT 300 L, A L'EXCLUSION DES CITERNES SOUPLES PLIABLES DU N° 392510001 * *	B
39252000005	PORTES, FENETRES ET LEURS CADRES, CHAMBRANLES ET SEUILS, EN MATIERES PLASTIQUES * *	B
39253000001	VOLETS, STORES (Y COMPRIS LES STORES VENITIENS) ET ARTICLES SIMILAIRES, ET LEURS PARTIES, EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39259010001	ACCESSOIRES ET GARNITURES DESTINES A ETRE FIXES A DEMEURE AUX PORTES FENETRES ESCALIERS MURS OU AUTRES PARTIES DE BATIMENT, EN MATIERES PLASTIQUES * *	B
39259020005	PROFILES ET CHEMINS DE CABLES POUR CANALISATIONS ELECTRIQUES, EN MATIERES PLASTIQUES * *	B
39259080009	AUTRES ARTICLES D'EQUIPEMENT POUR LA CONSTRUCTION, EN MATIERES PLASTIQUES, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS *	B
39261000017	GOMMES EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39261000028	AUTRES ARTICLES SCOLAIRES, EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39261000095	ARTICLES DE BUREAU, EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39262000104	BUSCS POUR VETEMENTS, EN MATIERES PLASTIQUES * *	A
39262000900	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENTS (Y COMPRIS LES GANTS, MITAINES ET MOUFLES), EN MATIERES PLASTIQUES * *	B
39263000008	GARNITURES POUR MEUBLES, CARROSSERIES OU SIMILAIRES, EN MATIERES PLASTIQUES *	B

NDP	Description	
39264000004	STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENTATION,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39269010008	ARTICLES POUR USAGES TECHNIQUES,EN MATIERES PLASTIQUES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
39269050004	PANIERS ET ARTICLES SIMILAIRES POUR FILTRER L'EAU A L'ENTREE DES EGOUTS,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39269091105	EVENTAILS ET ECRANS A MAIN AINSI QUE LEURS MONTURES ET FEUILLES,FABRIQUES A PARTIR DE FEUILLES EN MATIERES PLASTIQUES,PRESENTEES ISOLEMENT *	B
39269091218	COUROIES,FABRIQUES A PARTIR DE FEUILLES EN MATIERES PLASTIQUES *	A
39269091296	AUTRES ARTICLES POUR USAGES TECHNIQUES TELS QUE JOINTS,RONDELLES,ETC,FABRIQUES A PARTIR DE FEUILLES EN MATIERES PLASTIQUES *	A
39269091901	AUTRES OUVRAGES FABRIQUES A PARTIR DE FEUILLES EN MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES FABRIQUES A PARTIR DE FEUILLES EN AUTRES MATIERES DES N S 39.01 A 39.14 *	B
39269099109	BIBERONS,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39269099201	PAILLETES POUR INSEMINATION ARTIFICIELLE,EN MATIERES PLASTIQUES *	A
39269099303	EBAUCHES DE FORMES POUR CHAUSSURES,EN MATIERES PLASTIQUES *	A
39269099405	FORMES POUR CHAUSSURES,EN MATIERES PLASTIQUES *	A
39269099507	EVENTAILS ET ECRANS A MAIN AINSI QUE LEURS MONTURES ET FEUILLES PRESENTEES ISOLEMENT,EN MATIERES PLASTIQUES,AUTRES QUE CELLES DU N 39269091.1 *	B
39269099609	PIONS POUR BOUTONS,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39269099712	COURROIES,EN MATIERES PLASTIQUES,AUTRES QUE CELLES DU N 39269091.2 *	A
39269099723	BOBINES,SUPPORT DE CARBONNE,EN MATIERES PLASTIQUES *	A
39269099734	AUTRES BOBINES,EN MATIERES PLASTIQUES *	A
39269099790	AUTRES ARTICLES POUR USAGES TECHNIQUES TELS QUE JOINTS,RONDELLES,ETC,EN MATIERES PLASTIQUES,AUTRES QUE CELLES DU N 39269091.2 *	A
39269099803	MOULES EN MATIERES PLASTIQUES *	B

NDP	Description	
39269099916	PAILLETES, EN MATIERES PLASTIQUES, AUTRES CELLES DU N 39269099.2 *	B
39269099927	CORNES POUR LA CEUILLETTE DES OLIVES, EN MATIERES PLASTIQUES *	B
39269099949	FLOTTEURS POUR FILETS DE PÊCHE EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
39269099994	AUTRES OUVRAGES EN MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN AUTRES MATIÈRES DES N°S 39.01 À 39.14, AUTRES QUE CEUX DU N° 39269091.9 *	B
40011000004	LATEX DE CAOUTCHOUC NATUREL, MÊME PRÉVULCANISÉ *	A
40012100005	FEUILLES FUMÉES EN CAOUTCHOUC NATUREL *	A
40012200000	CAOUTCHOUCS NATURELS TECHNIQUEMENT SPÉCIFIÉS (TSNR), SOUS D'AUTRES FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES, FEUILLES OU BANDES *	A
40012900005	AUTRES CAOUTCHOUC, NATUREL SOUS D'AUTRES FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES, FEUILLES OU BANDES *	A
40013000006	BALATA, GUTTA-PERCHA, GUAYULE, CHICLE ET GOMMES NATURELLES ANALOGUES, SOUS D'AUTRES FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES, FEUILLES OU BANDES *	A
40021100006	LATEX DE CAOUTCHOUC STYRENE-BUTADIÈNE (SBR); CAOUTCHOUC STYRENE-BUTADIÈNE CARBOXYLE (XSBR) *	A
40021900006	CAOUTCHOUC STYRENE-BUTADIÈNE (SBR) ET CAOUTCHOUC STYRENE-BUTADIÈNE CARBOXYLE (XSBR), SOUS D'AUTRES FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES, FEUILLES OU BANDES *	A
40022000007	CAOUTCHOUC BUTADIÈNE (BR), SOUS D'AUTRES FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES, FEUILLES OU BANDES *	A
40023100008	CAOUTCHOUC ISOBUTÈNE-ISOPRÈNE (BUTYLE) (IIR), SOUS D'AUTRES FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES, FEUILLES OU BANDES *	A
40023900008	CAOUTCHOUC ISOBUTÈNE-ISOPRÈNE HALOGENÉ (CIIR OU BIIR), SOUS D'AUTRES FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES, FEUILLES OU BANDES *	A
40024100004	LATEX DE CAOUTCHOUC CHLOROPRÈNE (CHLOROBUTADIÈNE) (CR) *	A
40024900004	CAOUTCHOUC CHLOROPRÈNE (CHLOROBUTADIÈNE), SOUS D'AUTRES FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES, FEUILLES OU BANDES *	A
40025100000	LATEX DE CAOUTCHOUC ACRYLONITRILE-BUTADIÈNE (NBR) *	A
40025900000	CAOUTCHOUC ACRYLONITRILE-BUTADIÈNE (NBR), SOUS D'AUTRES FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES, FEUILLES OU BANDES *	A
40026000001	CAOUTCHOUC ISOPRÈNE (IR), SOUS FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES, FEUILLES OU BANDES *	A
40027000007	CAOUTCHOUC ÉTHYLENE-PROPYLÈNE-DIÈNE NON CONJUGUÉ (EPDM), SOUS FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES FEUILLES OU BANDES *	A

NDP	Description	
40028000003	MELAGES DES PRODUITS DU NO40.01 AVEC DES PRODUITS DE LA PRESENTE POSITION,SOUS FORMES PRIMAIRES OU PLAQUES,FEUILLES OU BANDES *.....	A
40029100004	AUTRES LATEX *.....	A
40029910008	PRODUITS MODIFIES PAR L'INCORORATION DE MATIERES PLASTIQUES,SOUS FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES FEUILLES OU BANDES *.....	A
40029990000	AUTRES CAOUTCOUC SYNTHETIQUE ET FACTICE POUR CAOUTCHOUC DERIVE DES HUILES,SOUS FORMES PRIMAIRES OU PLAQUES,FEUILLES OU BANDES *.....	A
40030000002	CAOUTCHOUC REGENERE SOUS FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES,FEUILLES OU BANDES *.....	A
40040000009	DECHETS, DEBRIS ET ROGNURES DE CAOUTCHOUC NON DURCI,MEME REDUITS EN POUDRE OU EN GRANULES*.....	A
40051000002	CAOUTCHOUC NON VULCANISE,ADDITIONNE DE NOIR DE CARBONE OU DE SILICE,SOUS FORMES PRIMAIRES OU EN PLAQUES,FEUILLES OU BANDES *.....	A
40052000008	SOLUTIONS;DISPERSIONS AUTRES QUE CELLES DU NO400510 *.....	A
40059100005	PLAQUES,FEUILLES ET BANDES DE CAOUTCHOUC MELANGE,NON VULCANISE *.....	A
40059900005	AUTRES CAOUTCHOUC MELANGE,NON VULCANISE SOUS FORMES PRIMAIRES *.....	A
40061000009	PROFILES POUR LE RECHAPAGE EN CAOUTCHOUC VULCANISE *.....	A
40069000007	AUTRES FORMES(BAGUETTES,TUBES,PROFILES AUTRES QUE POUR LE RECAPAGE,PAR EXEMPLE)ET ARTICLES (DISQUES,RONDELLES,PAR EXEMPLE)EN CAOUTCHOUC NON VULCANISE *.....	A
40070000000	FILS ET CORDES DE CAOUTCHOUC VULCANISE *.....	A
40081100008	PLAQUES,FEUILLES ET BANDES,EN CAOUTCHOUC ALVEOLAIRE VULCANISE NON DURCI *.....	C
40081900008	BAGUETTES ET PROFILES,EN CAOUTCHOUC ALVEOLAIRE VULCANISE NON DURCI *.....	C
40082110008	REVÊTEMENTS DE SOL ET TAPIS DE PIED, EN CAOUTCHOUC NON ALVEOLAIRE, VULCANISÉ NON DURCI *	C
40082190000	AUTRES PLAQUES,FEUILLES ET BANDES,EN CAOUTCHOUC NON ALVEOLAIRE,VULCANISE NON DURCI *.....	C
40082910008	PROFILES,COUPES A DIMENSION,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS,EN CAOUTCHOUC NON ALVEOLAIRE,VULCANISE NON DURCI *.....	C

NDP	Description	
40082990000	BAGETTES ET AUTRES PROFILES, EN CAOUTCHOUC NON ALVEOLAIRE, VULCANISE NON DURCI *	C
40091100118	DURITES EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, POUR VEHICULES AUTOMOBILES DE TOUS GENRES *	C
40091100196	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, NON REFORCES D'AUTRES MATIERES NI AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, SANS ACCESSOIRES, D'UN DIAMETRE INTERIEUR INFERIEUR A 69MM *	C
40091100903	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, NON RENFORCES D'AUTRES MATIERES NI AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, SANS ACCESSOIRES *	C
40091210106	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, NON RENFORCES A L'AIDE D'AUTRES MATIERES NI AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, AVEC ACCESSOIRES, POUR LA CONDUITS DE GAZ OU DE LIQUIDES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS, D'UN DIAMETRE INTRIEUR INFERIEUE A 69MM *	A
40091210902	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, NON RENFORCES A L'AIDE D'AUTRES MATIERES NI AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, AVEC ACCESSOIRES, POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES, DESTINES A DES AERONNEFS CIVILS *	A
40091290108	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, NON RENFORCES A L'AIDE D'AUTRES MATIERES NI AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, AVEC ACCESSOIRES, D'UN DIAMETRE INTERIEUR INFERIEUR A 69MM *	A
40091290904	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, NON RENFORCES A L'AIDE D'AUTRES MATIERES NI AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, AVEC ACCESSOIRES*	A
40092100103	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT A DU METAL, SANS ACCESSOIRES, D'UN DIAMETRE INTERIEUR A 69MM *	A
40092100909	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT DE METAL OU AUTREMENT ASSOCIES SEULEMENT A DU METAL, SANS ACCESSOIRES *	A
40092210102	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT A L'AIDE DE METAL OU AUTREMENT ASSOCIES SEULEMENT A DU METAL, AVEC ACCESSOIRES, POUR LA CONDUITS DE GAZ OU LIQUIDES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS, D'UN DIAMETRE INTRIEUR INFERIEUE A 69MM *	A
40092210908	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT A L'AIDE DE METAL OU AUTREMENT ASSOCIES A DU METAL, AVEC ACCESSOIRES, POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES, DESTINES A DES AERONNEFS CIVILS *	A
40092290104	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT A L'AIDE DE METAL OU AUTREMENT ASSOCIES A DU METAL, AVEC ACCESSOIRES, D'UN DIAMETRE INTERIEUR INFERIEUR A 69MM *	A
40092290900	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT A L'AIDE DE METAL OU AUTREMENT ASSOCIES A DU METAL, AVEC ACCESSOIRES*	A
40093100109	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT DE MATIERES TEXTILES OU AUTREMENT ASSOCIES SEULEMENT A DES MATIERES ..TEXTILES, SANS ACCESSOIRES, D'UN DIAMETRE INTERIEUR INFERIEUR A 69MM *	A
40093100905	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT DE MATIERES TEXTILES OU AUTREMENT ASSOCIES SEULEMENT A DES MATIERES TEXTILES, SANS ACCESSOIRES *	A
40093210108	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT A L'AIDE DE MATIERES TEXTILES OU AUTREMENT ASSOCIES A SEULEMENT A DE MATIERES TEXTILES, AVEC ACCESSOIRES, POUR LA CONDUITS DE GAZ OU LIQUIDES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS, D'UN DIAMETRE INTRIEUR INFERIEUE A 69MM *	A

NDP	Description	
40093210904	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT A L'AIDE DE MATIERES TEXTILES OU AUTREMENT ASSOCIES SEULEMENTS A DES MATIERES TEXTILES, AVEC ACCESSOIRES, POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES, DESTINES A DES AERONNEFS CIVILS *	A
40093290100	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT A L'AIDE DE MATIERES TEXTILES OU AUTREMENT ASSOCIES A L'AIDE DES MATIERES TEXTILES, AVEC ACCESSOIRES, D'UN DIAMETRE INTERIEUR INFERIEUR A 69MM *	A
40093290906	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES SEULEMENT A L'AIDE DE MATIERES TEXTILES OU AUTREMENT ASSOCIES A L'AIDE DE MATIERES TEXTILES, AVEC ACCESSOIRES *	A
40094100105	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES D'AUTRES MATIERES OU AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, SANS ACCESSOIRES, D'UN DIAMETRE INTERIEUR INFERIEUR A 69MM *	A
40094100901	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES D'AUTRES MATIERES OU AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, SANS ACCESSOIRES *	A
40094210104	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES A L'AIDE D'AUTRES MATIERES OU AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, POUR LA CONDUITE DE GAZ OU LIQUIDES, DESTINES A DES AERONNEFS CIVILS, D'UN DIAMETRE INTERIEUR INFERIEUR A 69MM *	A
40094210900	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES A L'AIDE D'AUTRES MATIERES OU AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, AVEC ACCESSOIRES, POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES, DESTINES A DES AERONNEFS CIVILS *	A
40094290106	TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES A L'AIDE D'AUTRES MATIERES OU AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, AVEC ACCESSOIRES, D'UN DIAMETRE INTERIEUR INFERIEUR A 69MM *	A
40094290902	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, RENFORCES A L'AIDE D'AUTRES MATIERES OU AUTREMENT ASSOCIES A D'AUTRES MATIERES, AVEC ACCESSOIRES*	A
40101100011	COURROIES TRANSPORTEUSES, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION TRAPEZOIDALE, RENFORCEES SEULEMENT DE METAL *	A
40101100099	COURROIES TRANSPORTEUSES, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION AUTRE QUE TRAPEZOIDALE, RENFORCEES SEULEMENT DE METAL *	A
40101200016	COURROIES TRANSPORTEUSES, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION TRAPEZOIDALE, RENFORCEES SEULEMENT DE MATIERES TEXTILES *	A
40101200094	COURROIES TRANSPORTEUSES, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION AUTRE QUE TRAPEZOIDALE, RENFORCEES SEULEMENT DE MATIERES TEXTILES *	A
40101300011	COURROIES TRANSPORTEUSES, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION TRAPEZOIDALE, RENFORCEES SEULEMENT DE MATIERES PLASTIQUES *	A
40101300099	COURROIES TRANSPORTEUSES, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION AUTRE QUE TRAPEZOIDALE, RENFORCEES SEULEMENT DE MATIERES PLASTIQUES *	A
40101900011	AUTRES COURROIES TRANSPORTEUSES, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION TRAPEZOIDALE *	A
40101900099	AUTRES COURROIES TRANSPORTEUSES, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION AUTRE QUE TRAPEZOIDALE *	A
40103100013	COURROIES DE TRANSMISSION, EN CAOUTCHOUC VULCANISE SANS FIN, DE SECTION TRAPEZOIDALE STRIEES D'UNE CIRCONFERENCE EXCEDANT 60CM MAIS INFERIEUR A 120CM *	A

NDP	Description	
40103100091	COURROIES DE TRANSMISSION, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION TRAPEZOIDALE STRISSES SANS FIN D'UNE CIRCONFERENCE EXTERIEURE SUPERIEUR OU EGAL A 120CM MAIS N'EXCEDANT PAS 180CM *	A
40103200018	COURROIES DE TRANSMISSION, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, SANS FIN, DE SECTION TRAPEZOIDALE AUTRE QUE STRIEES D'UNE CIRCONFERENCE EXTERIEURE EXCEDANT 60CM MAIS INFERIEUR A 120CM *	A
40103200096	COURROIES DE TRANSMISSION, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, SANS FIN, DE SECTION TRAPEZOIDALE AUTRE QUE STRIEES D'UNE CIRCONFERENCE EXTERIEURE SUPERIEUR OU EGAL A 120CM MAIS N'EXCEDANT PAS 180CM *	A
40103300002	COURROIES DE TRANSMISSION, EN CAOUTCHOUC VULCANISE SANS FIN, DE SECTION TRAPEZOIDALE STRIEES D'UNE CIRCONFERENCE EXTERIEURE EXCEDANT 180CM MAIS N'EXCEDANT PAS 240CM *	A
40103400007	COURROIES DE TRANSMISSION, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, SANS FIN, DE SECTION TRAPEZOIDALE AUTRE QUE STRIEES D'UNE CIRCONFERENCE EXTERIEURE EXCEDANT 180CM MAIS N'EXCEDANT PAS 240CM *	A
40103500104	COURROIES DE TRANSMISSION, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, SANS FIN, CRANTEES (SYNCHRONES) D'UNE CIRCONFERENCE EXTERIEURE EXCEDANT 60CM MAIS N'EXCEDANT PAS 150 CM D'UNE LARGEUR EXCEDANT 20CM *	A
40103500206	COURROIES DE TRANSMISSION, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, SANS FIN, CRANTEES (SYNCHRONES) D'UNE CIRCONFERENCE EXCEDANT 60CM MAIS INFERIEUR A 120CM, D'UNE LARGEUR INFERIEURE OU A 20 CM *	A
40103500900	COURROIES DE TRANSMISSION, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, SANS FIN, CRANTEES (SYNCHRONES) D'UNE CIRCONFERENCE EXTERIEURE SUPERIEURE OU EGALE A 120CM MAIS N'EXCEDANT PAS 150CM *	A
40103600007	COURROIES DE TRANSMISSION, EN CAOUTCHOUC VULCANISE, SANS FIN, CRANTEES (SYNCHRONES) D'UNE CIRCONFERENCE EXCEDANT 150CM, MAIS N'EXCEDANT PAS 198CM *	A
40103900104	AUTRES COURROIES DE TRANSMISSION EN CAOUTCHOUC VULCANISE DE SECTION TROPEZOIDALE, D'UNE CIRCONFERENCE EXTERIEURE N'EXCEDANT PAS 60 CM *	A
40103900206	AUTRES COURROIES DE TRANSMISSION EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION AUTRE QUE TRAPEZOIDALE, D'UNE CIRCONFERENCE EXTERIEURE N'EXCEDANT PAS 60 CM *	A
40103900911	AUTRES COURROIES DE TRANSMISSION EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION TRAPEZOIDALE *	A
40103900999	AUTRES COURROIES DE TRANSMISSION EN CAOUTCHOUC VULCANISE, DE SECTION AUTRE QUE TRAPEZOIDALE *	A
40111000104	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC DES TYPES UTILISES POUR LES VOITURES DE TOURISME (Y COMPRIS LES VOITURES DU TYPE "BREAK" ET LES VOITURES DE COURSE) D'UNE SERIE INFERIEUR A 70 *	B
40111000900	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC DES TYPES UTILISES POUR LES VOITURES DE TOURISME (Y COMPRIS LES VOITURES DU TYPE "BREAK" ET LES VOITURES DE COURSE), D'UNE SERIE SUPERIEURE OU EGALE A 70 *	C
40112010104	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR AUTOBUS OU CAMIONS AYANT UN INDICE DE CHARGE INFERIEUR OU EGAL A 121, DONT LE DIMETRE EST INFERIEUR OU EGAL A 16 POUCES *	C
40112010206	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR AUTOBUS OU CAMIONS AYANT UN INDICE DE CHARGE INFERIEUR OU EGAL A 121, DONT LE DIAMETRE EST SUPERIEUR A 16 POUCES, MAIS INFERIEUR A 20 POUCES *	B
40112010308	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR AUTOBUS OU CAMIONS AYANT UN INDICE DE CHARGE INFERIEUR OU EGAL A 121, DONT LE DIAMETRE EST EGAL A 20 POUCES *	B
40112010900	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR AUTOBUS OU CAMIONS AYANT UN INDICE DE CHARGE INFERIEUR OU EGAL A 121, DONT LE DIAMETRE EST SUPERIEUR A 20 POUCES *	B
40112090106	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR AUTOBUS OU CAMIONS AYANT UN INDICE DE CHARGE SUPERIEUR A 121, DONT LE DIAMETRE EST ..INFERIEUR OU EGAL A 16 POUCES *	C

NDP	Description	
40112090208	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR AUTOBUS OU CAMIONS AYANT UN INDICE DE CHARGE SUPERIEUR A 121, DONT LE DIAMETRE EST SUPERIEUR A 16 POUCES, MAIS INFERIEUR A 20 POUCES *	B
40112090300	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR AUTOBUS OU CAMIONS AYANT UN INDICE DE CHARGE SUPERIEUR A 121, DONT LE DIAMETRE EST EGAL A 20 POUCES *	B
40112090902	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR AUTOBUS OU CAMIONS AYANT UN INDICE DE CHARGE SUPERIEUR A 121, DONT LE DIAMETRE EST SUPERIEUR A 20 POUCES * S *	B
40113010008	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR VEHICULES AERIENS, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
40113090000	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR D'AUTRES VEHICULES AERIENS *	A
40114020019	PNEUMATIQUES NEUFS EN CAOUTCHOUC DES TYPES UTILISES POUR MOTOCYCLES, POUR JANTE D'UN DIAMETRE N'EXC EDANT PAS 33 CM, D'UN POIDS INFERIEUR OU EGAL A 2 KG *	C
40114020097	PNEUMATIQUES NEUFS EN CAOUTCHOUC DES TYPES UTILISES POUR MOTOCYCLES, POUR JANTES, D'UN DIAMETRE N'EX CEDANT PAS 33 CM, D'UN POIDS SUPERIEUR A 2 KG *	C
40114080115	PNEUMATIQUES NEUFS EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILES POUR MOTOCYCLES, POUR JANTES, D'UN DIAMETRE > 33 CM MAIS < 16 POUCES (40,5 CM), D'UN POIDS <= 2 KG *	C
40114080193	PNEUMATIQUES NEUFS EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR MOTOCYCLES, POUR JANTES, D'UN DIAMETRE EXCE DANT 33 CM MAIS INFERIEUR A 16 POUCES (40,5CM), D'UN POIDS SUPERIEUR A 2 KG *	C
40114080217	PNEUMATIQUES NEUFS EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR MOTOCYCLES, POUR JANTES D'UN DIAMETRE COMP RIS ENTRE 16 POUCES (40,5CL) INCLUS ET 20 POUCES (50,8CM) INCLUS D'UN POIDS <= 2 KG *	C
40114080295	PNEUMATIQUES NEUFS EN CAOUTCHOUC DES TYPES UTILISES POUR MOTOCYCLES, POUR JANTES D'UN DIAMETRES COM PRIS ENTRE 16 POUCES (40,5CM) INCLUS ET 20 POUCES (50,8CM) INCLUS, D'UN POIDS SUPERIEUR A 2 KG *	C
40114080911	PNEUMATIQUES NEUFS EN CAOUTCHOUC DES TYPES UTILISES POUR MOTOCYCLES, POUR JANTES D'UN DIAMETRE > 20 POUCES (40,5 CM), D'UN POIDS <= 2 KG *	C
40114080999	PNEUMATIQUES NEUFS EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR MOTOCYCLES, POUR JANTES D'UN DIAMETRE EXCE DANT 20 POUCES (50,8 CM), D'UN POIDS SUPERIEUR A 2 KG *	C
40115000017	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, TYPES BOYAUX, UTILISES POUR BICYCLETTES *	C
40115000095	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, AUTRES QUE CEUX DES TYPES BOYAUX, UTILISES POUR BICYCLETTES *	C
40116100018	PNEUMATIQUES NEUFS EN CAOUTCHOUC A CRAMPONS, A CHEVRONS OU SIMILAIRES, DES TYPES UTILISES POUR LES VEHICULES ET ENGIN AGRICOLES *	C
40116100096	PNEUMATIQUES NEUFS EN CAOUTCHOUC A CRAMPONS, A CHEVRONS OU SIMILAIRES, DES TYPES UTILISES POUR LES VEHICULES ET ENGIN FORRESTIERS *	C
40116200002	PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, A CRAMPONS, A CHEVRONS OU SIMILAIRES. DES TYPES UTILISE POUR LES VEHICULES ET ENGIN DE GENIE CIVIL ET DE MANUTENTION INDUSTRIELLES POUR JOINTE D'UN DIAMETRE INFERIEUR OU EGAL A 61CM *	C
40116300007	AUTRES PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, A CRAMPONS, A CHEVRONS OU SIMILAIRES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 61CM*	C
40116900007	AUTRES PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, A CRAMPONS, A CHEVRONS OU SIMILAIRES des types utilises pour d'AUTRES VEHICULES ET ENGIN *	C
40119200102	AUTRES PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR LES VEHICULES ET ENGIN AGRICOLES, D'UN DIAMETRE INFERIEUR OU EGAL A 20 POUCES *	C
40119200204	AUTRES PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR LES VEHICULES AGRICOLES, D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 20 POUCES MAIS INFERIEUR OU EGAL A 27 POUCES *	C

NDP	Description	
40119200306	AUTRES PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISE POUR LES VEHICULES ET ENGIN AGRICOLES, D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 27 POUCES MAIS INFERIEUR OU EGAL A 34 POUCES *	C
40119200408	AUTRES PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISE POUR LES VEHICULES ET ENGIN AGRICOLES, D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 34 POUCES *	C
40119200908	AUTRES PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR LES VEHICULES ET ENGIN FORESTIERS *	C
40119300005	AUTRES PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR LES VEHICULES ET ENGIN DE GENIE CIVIL, ET DE MANUTENTION INDUSTRIELLE, POUR JANTES D'UN DIAMETRE INFERIEUR OU EGAL A 61 CM (24 POUCES) *	C
40119400000	AUTRES PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR LES VEHICULES ET ENGIN DE GENIE CIVIL, ET DE MANUTENTION INDUSTRIELLE, POUR JANTES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 61 CM (24 POUCES) *	C
40119900005	AUTRES PNEUMATIQUES NEUFS, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR D'AUTRES VEHICULES ET ENGIN *	C
40121100015	PNEUMATIQUES EN CAOUTCHOUC, RECHAPES, DES TYPES UTILISES POUR LES VOITURES DE TOURISME (Y COMPRIS LES VOITURES DU TYPE BREAK ET LES VOITURES DE COURSE), D'UN POIDS UNITAIRE INFERIEUR OU EGAL A 15KG *	C
40121100093	PNEUMATIQUES EN CAOUTCHOUC, RECHAPES, DES TYPES UTILISES POUR LES VOITURES DE TOURISME (Y COMPRIS LES VOITURES DU TYPE BREAK ET VOITURES DE COURSE), D'UN POIDS UNITAIRE SUPERIEUR A 15 KG *	C
40121200009	PNEUMATIQUES EN CAOUTCHOUC, RECHAPES, DES TYPES UTILISES POUR AUTOBUS OU CAMIONS *	C
40121310008	PNEUMATIQUES EN CAOUTCHOUC, RECHAPES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
40121390000	PNEUMATIQUES EN CAOUTCHOUC, RECHAPES, DES TYPES UTILISES POUR LES VEHICULES AERIENS AUTRES QUE LES AERONEFS CIVILS *	C
40121900004	AUTRES PNEUMATIQUES EN CAOUTCHOUC, RECHAPES, DES TYPES UTILISES POUR D'AUTRES VEHICULES ET ENGIN *	C
40122010009	PNEUMATIQUES EN CAOUTCHOUC, USAGES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
40122090103	PNEUMATIQUES EN CAOUTCHOUC, USAGES, POUR AVIONS AUTRES QUE LES AERONEFS CIVILS *	C
40122090910	AUTRES PNEUMATIQUES EN CAOUTCHOUC, USAGES, D'UN POIDS UNITAIRE INFERIEUR OU EGAL A 15KG *	C
40122090998	AUTRES PNEUMATIQUES EN CAOUTCHOUC, USAGES, D'UN POIDS UNITAIRE SUPERIEUR A 15KG *	C
40129020005	BANDAGES, PLEINES OU CREUX (MI-PLEINS) *	C
40129030009	BANDES DE ROULEMENT POUR PNEUMATIQUES EN CAOUTCHOUC *	C
40129090003	FLAPS EN CAOUTCHOUC *	C
40131010102	CHAMBRES A AIR, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR LES VOITURES DE TOURISME (Y COMPRIS LES VOITURES DU TYPE "BREAK" ET LES VOITURES DE COURSE), D'UN DIAMETRE INFERIEUR OU EGAL A 20 POUCES *	C
40131010908	CHAMBRES A AIR, EN CAOUTCHOUC, DES TYPES UTILISES POUR LES VOITURES DE TOURISME (Y COMPRIS LES VOITURES DU TYPE "BREAK" ET LES VOITURES DE COURSE) D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 20 POUCES *	C

NDP	Description	
40131090104	CHAMBRES A AIR,EN CAOUTCHOUC,DES TYPES UTILISES POUR LES AUTOBUS ET LECAMIONS,D'UN DIAMETRE INFERIEUR OU EGAL A 20 POUCES *	C
40131090900	CHAMBRES A AIR,EN CAOUTCHOUC,DES TYPES UTILISES POUR LES AUTOBUS ET LE CAMIONS,D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 20 POUCES *	C
40132000002	CHAMBRES A AIR,EN CAOUTCHOUC,DES TYPES UTILISES POUR BICYCLETTES *	C
40139010019	CHAMBRES A AIR EN CAOUTCHOUC DES TYPES UTILISES POUR MOTOCYCLES D'UN POIDS UNITAIRE INFERIEURE OU EGAL A 0,500 KG*	C
40139010097	CAMBRES A AIR,EN CAOUTCHOUC,DES TYPES UTILISES POUR MOTOCYCLES,D'UN POIDS UNITAIRE SUPERIEUR A 0.500KG *	C
40139090011	AUTRES CHAMBRES A AIR,EN CAOUTCHOUC,D'UN POIDS UNITAIRE INFERIEUR OU EGAL A 0.500KG *	C
40139090022	AUTRES CHAMBRES A AIR,EN CAOUTCHOUC,D'UN POIDS UNITAIRE SUPERIEUR A 0.500KG,MAISN'EXCEDANT PAS 2KG *	C
40139090033	AUTRES CHAMBRES A AIR,EN CAOUTCHOUC,D'UN POIDS UNITAIRE SUPERIEUR A2KGMAIS N'EXCEDANT PAS 5KG *	C
40139090099	AUTRES CHAMBRES A AIR, EN CAOUTCHOUC,D'UN POIDS UNITAIRE SUPERIEUR A 5KG*	C
40141000003	PRESEVATIFS EN CAOUTCOUC VULCANISE NON DURCI, MEME AVEC PARTIES EN CAOUTCHOUC DURCI *	A
40149010005	TETINES,TETERELLES ET ARTICLES SIMILAIRES POUR BEBES, VULCANISE NON DURCI, MEME AVEC PARTIES EN CAOUTCHOUC DURCI *	A
40149090007	AUTRES ARTICLES D'HYGIENE OU DE PHARMACIE,EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, MEME AVEC PARTIES EN CAOUTCHOUC DURCI *	A
40151100005	GANTS,MITAINES ET MOUFLES, POUR CHIRURGIE,EN CAOUTCHOUC VULCANISEC NON DURCI *	A
40151910009	GANTS,MITAINES ET MOUFLES, DE MENAGE, EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI *	A
40151990001	AUTRES GANTS,MITAINES ET MOUFLES,EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI *	A
40159000008	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, AUTRES QUE LES GANTS, POUR TOUS USAGES *	A
40161010001	AUTRES OUVRAGES EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,ALVEOLAIRE POUR USAGES TECHNIQUES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
40161090003	AUTRES OUVRAGES EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,ALVEOLAIRE POUR USAGES TECHNIQUES *	A
40169100000	REVETEMENTS DE SOL ET TAPIS DE PIED, EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI, NI ALVEOLAIRE *	C
40169200005	GOMMES A EFFACER,EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,NI ALVEOLAIRE *E *	C
40169310004	JOINTS EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,NI ALVEOLAIRE POUR USAGES TECHNIQUES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C

NDP	Description	
40169390006	AUTRES JOINTS EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,NI ALVEOLAIRE *	C
40169400005	PARE-CHOC, MÊME GONFLABLES, POUR ACCOSTAGE DES BATEAUX, EN CAOUTCHOUC VULCANISÉ NON DURCI, NI ALVÉOLAIRE *	A
40169500102	VESSIES POUR BALLONS,EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,NI ALVEOLAIRE *	A
40169500919	MATELAS,OREILLERS ET COUSSINS PNEUMATIQUES,EN CAOUTCHOUC VULCANISE NONDURCI,NI ALVEOLAIRE,DESTINES AUX HOPITAUX ET ASSIMILES *	A
40169500997	AUTRES ARTICLES GONFLABLES,EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,NI ALVEOLAIRE *	A
40169910004	AUTRES OUVRAGES EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,NI ALVEOLAIRE,POUR USAGES TECHNIQUES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
40169930002	MANCHONS DE DILATATION, EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,NI ALVEOLAIRE *	A
40169952017	BLOCS AMORTISSEURS EN CAOUTCHOUC-METAL POUR VEHICULES AUTOMOBILES DES NO 8701 A 8705 *	C
40169952095	AUTRES PIECES EN COUTCHOUC-METAL POUR VEHICULES AUTOMOBILES DES NO8701A 8705 *	C
40169958015	BLOCS AMORTISSEURS EN CAOUTCHOUC UNIQUEMENT,POUR VEHICULES AUTOMOBILES DES NO 8701 A 8705 *	C
40169958026	SOUFFLETS POUR LA PROTECTION DES ORGANES D'ACCOUPEMENT DES VEHICULES AUTOMOBILES DES NO 87,01 A 87,05 ,EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,NI ALVEOLAIRE *	C
40169958093	AUTRES ARTICLES,EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,NI ALVEOLAIRE POUR VEHICULES AUTOMOBILES DES NO 87.01 A 87.05 *	C
40169982100	PIECES EN CAOUTCHOUC-METAL,A USAGE TECHNIQUES,POUR AUTRES ENGIN,APPAREILS ET VEHICULES AUTRES QUE DES NO 87.01 A 87.05 *	C
40169982906	AUTRES PIECES EN CAOUTCHOUC-METAL,AUTRES QU'A USAGE TECHNIQUE POUR AUTRES ENGIN,APPAREILS ET VEHICULES AUTRES QUE DES NO 87.01 A 87.05 *	A
40169988108	LANIERES POUR TERPOINTES DE LONGUEUR INDETERMINEE,EN CAOUTCOUC VULCANISE NON DURCI,NI ALVEOLAIRE *	A
40169988200	AUTRES OUVRAGES EN CAOUTCHOUC VULCANISE NON DURCI,NI ALVEOLAIRE,A USAGE TECHNIQUE *	C
40169988915	Ralentisseurs de vitesse pour la protection des piétons, encaoutchouc vulcanisé non durci, ni alvéolaire *	A
40169988993	AUTRES OUVRAGES EN CAOUTCHOUC VULCANISÉ NON DURCI, NI ALVÉOLAIRE *	A
40170010013	DECHETS ET DEBRIS DE CAOUTCHOUC DURCI *	A

NDP	Description	
40170010091	CAOUTCHOUC DURCI (EBAUCHE PAR EXEMPLE) SOUS TOUTES FORMES *	A
40170090004	OUVRAGES EN CAOUTCHOUC DURCI *	A
41012010003	CUIRS ET PEAUX BRUTS ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES) OU D'EQUIDES, D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 16 KG LORSQU'ILS SONT FRAIS *	A
41012030001	CUIRS ET PEAUX BRUTS ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES) OU D'EQUIDES, D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 16 KG LORSQU'ILS SONT SALES VERTS *	A
41012050009	CUIRS ET PEAUX BRUTS ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES) OU D'EQUIDES, D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 8 KG LORSQU'ILS SONT SEC ET 10KG LORSQU'ILS SONT SALES SEC*	A
41012090005	CUIRS ET PEAUX BRUTS ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES) OU D'EQUIDES, D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 16 KG LORSQU'ILS SONT AUTREMENT CONSERVES*	A
41015010001	CUIRS ET PEAUX BRUTS ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES) OU D'EQUIDES, d'UN POIDS UNITAIRE EXCEDANT 16 KG, FRAIS *	A
41015030009	CUIRS ET PEAUX BRUTS ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES) OU D'EQUIDES, d'UN POIDS UNITAIRE EXCEDANT 16 KG, SALES VERTS *	A
41015050007	CUIRS ET PEAUX BRUTS ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES) OU D'EQUIDES, d'UN POIDS UNITAIRE EXCEDANT 16 KG, SECHES OU SALES SECS *	A
41015090003	AUTRES CUIRS ET PEAUX BRUTS ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES) OU D'EQUIDES, d'UN POIDS UNITAIRE EXCEDANT 16 KG, AUTREMENT CONSERVES *	A
41019000001	AUTRES CUIRS ET PEAUX BRUTS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES) OU D'EQUIDES (FRAIS OU SALES, SECHES, CHAULES, PICKLES OU AUTREMENT CONSERVES, MAIS NON TANNES NI PARCHEMINES NI AUTREMENT PREPARES), Y COMPRIS LES GROUONS- DEMI-GROUPONS ET FLANCS, MEME EPILES OU REFENDUS*	A
41021010015	PEAUX BRUTES D'AGNEAUX, LAINEES, FRAICHES, AUTRES QUE CELLES EXCLUES PAR LA NOTE 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41021010093	PEAUX BRUTES D'AGNEAUX, LAINEES, SALEES OU SECHES, OU AUTREMENT CONSERVEES, MAIS NON TANNES NI PARACHEMINEES NI AUTREMENT PREPAREES, MEME EPILEES OU REFENDUES, AUTRES QUE CELLES EXCLUES PAR LE NOTE 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41021090017	PEAUX BRUTES D'AUTRES OVINS, LAINEES, FRAICHES, AUTRES QUE CELLES EXCLUES PAR LA NOTE 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41021090095	PEAUX BRUTES D'AUTRES OVINS, LAINEES, SALLES OU SECHES, OU AUTREMENT PREPAREES, MEME EPILEES OU REFENDUES, AUTRES QUE CELLE EXCLUES PAR LA NOTE 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41022100001	PEAUX BRUTES D'OVINS, EPILEES OU SANS LAINE, PICKLEES MAIS NON TANNES NI PARCHEMINEES NI AUTREMENT PREPAREES, AUTRES QUE CELLES EXCLUES PAR LA NOTE 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41022900001	AUTRES PEAUX BRUTES D'OVINS, EPILEES OU SANS LAINE, FRAICHES OU SALEES, SECHES, CHAULEES OU AUTREMENT PREPAREES, AUTRES QUE CELLES EXCLUES PAR LA NOTE 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41031020005	CUIRS ET PEAUX BRUTS DE CAPRINS, FRAIS MAIS NON TANNES NI PARCHEMINES NI AUTREMENT PREPARES, MEME EPILES OU REFENDUS, AUTRES QUE CEUX EXCLUS PAR LES NOTES 1.B) OU 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41031050007	CUIRS ET PEAUX BRUTS DE CAPRINS, SALES OU SECHES MAIS NON TANNES NI PARCHEMINES NI AUTREMENT PREPARES, MEME EPILES OU REFENDUS, AUTRES QUE CEUX EXCLUS PAR LES NOTES 1.B) OU 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A

NDP	Description	
41031090003	CUIRS ET PEAUX BRUTS DE CARPINS, CHAULES, PICKLES OU AUTREMENT CONSERVES, MAIS NON TANNES NI PARACHEMINES NI AUTREMENT PREPARES, MEME EPILES OU REFENDUS, AUTRES QUE CEUX EXCLUS PAR LES NOTES 1.B) OU 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41032000014	CUIRS ET PEAUX BRUTS DE REPTILES, FRAIS, SALES OU SECHES, MAIS NON TANNES NI PARACHEMINES NI AUTREMENT PREPARES, MEME EPILES OU REFENDUS, AUTRES QUE CEUX EXCLUS PAR LES NOTES 1.B) OU 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41032000092	CUIRS ET PEAUX BRUTS DE REPTILE, CHAULES, PICKLES OU AUTREMENT CONSERVES, MAIS NON TANNES NI PARACHEMINES NI AUTREMENT PREPARES, MEME EPILES OU REFENDUS, AUTRES QUE CEUX EXCLUS PAR LA NOTES 1.B) OU 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41033000010	CUIRS ET PEAUX BRUTS DE PORCINS, FRAIS, SALES OU SECHES, MAIS NON TANNES NI PARACHEMINES NI AUTREMENT PREPARES, MEME EPILES OU REFENDUS, AUTRES QUE CEUX EXCLUS PAR LES NOTES 1B) OU 1C) DU PRESENT CHAPITRE *	A
41033000098	CUIRS ET PEAUX BRUTS DE PORCINS, CHAULES, PICKLES OU AUTREMENT CONSERVES, MAIS NON TANNES NI PARACHEMINES NI AUTREMENT PREPARES, MEME EPILES OU REFENDUS, AUTRES QUE CEUX EXCLUS PAR LES NOTES 1B) OU 1C) DU PRESENT CHAPITRE *	A
41039000016	CUIRS ET PEAUX BRUTS DE CAMELIDES, FRAIS, SALES OU SECHES, MAIS NON TANNES NI PARACHEMINES NI AUTREMENT PREPARES, MEME EPILES OU REFENDUS, AUTRES QUE CEUX EXCLUS PAR LES NOTES 1.B) OU 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41039000027	CUIRS ET PEAUX BRUTS DE CAMELIDES, CHAULES, PICKLES OU AUTREMENT CONSERVES, MAIS NON TANNES NI PARACHEMINES NI AUTREMENT PREPARES, MEME EPILES OU REFENDUS, AUTRES QUE CEUX EXCLUS PAR LES NOTES 1.B) OU 1C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41039000038	AUTRES CUIRS ET PEAUX BRUTS, FRAIS, SALES OU SECHES, MAIS NON TANNES NI PARACHEMINES NI AUTREMENT PREPARES, MEME EPILES OU REFENDUS, AUTRES QUE CEUX EXCLUS PAR LES NOTES 1.B) OU 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41039000094	AUTRES CUIRS ET PEAUX BRUTS, CHAULES, PICKLES OU AUTREMENT CONSERVES, MAIS NON TANNES NI PARACHEMINES NI AUTREMENT PREPARES MEME EPILES OU REFENDUS, AUTRES QUE CEUX EXCLUS PAR LES NOTES 1.B) OU 1.C) DU PRESENT CHAPITRE*	A
41041110116	CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE (WET BLUE), PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES (2,6M2) *	A
41041110194	CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE (WET BLUE), COTES FLEUR, D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES (2,6M2) *	A
41041110912	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES (2,6M2) *	B
41041110990	CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE, COTES FLEUR, D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES (2,6M2) *	B
41041151115	CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE "WET BLUE", PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, D'UNE SURFACE UNITAIRE EXCEDANT 28 PIEDS CARRES (2,6M2) *	A
41041151193	CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE "WET BLUE", COTES FLEUR, D'UNE SURFACE UNITAIRE EXCEDANT 28 PIEDS CARRES (2,6M2) *	A
41041151911	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, D'UNE SURFACE UNITAIRE EXCEDANT 28 PIEDS CARRES (2,6M2) *	B
41041151999	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE, COTES FLEUR, D'UNE SURFACE UNITAIRE EXCEDANT 28 PIEDS CARRES (2,6M2) *	B

NDP	Description	
41041159119	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE "WET BLUE", PLEINE FLEUR, NON REFENDUE *	A
41041159197	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE "WET BLUE", COTES FLEUR*	A
41041159915	AUTRES CUIRS ET PEAUX TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE*	B
41041159993	AUTRES CUIRS ET PEAUX TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE, COTES FLEUR*	B
41041190118	CUIRS ET PEAUX TANNES D'EQUIDES, EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE(WET BLUE),PLEINE FLEUR, NON REFENDUE *	A
41041190196	CUIRS ET PEAUX TANNES D'EQUIDES, EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE(WET BLUE),COTES FLEUR *	A
41041190914	CUIRS ET PEAUX TANNES D'EQUIDES, EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE *	B
41041190992	CUIRS ET PEAUX TANNES D'EQUIDES, EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE, COTES FLEUR *	B
41041910105	CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES),EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES,A L'ETAT HUMIDE(WET BLUE), D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2) *	A
41041910901	CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES),EPILES,MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES,A L'ETAT HUMIDE(WET BLUE), D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2) *	B
41041951104	CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE "WET BLUE", D'UNE SURFACE UNITAIRE EXCEDANT 28 PIEDS CARRES(2,6M2)*	A
41041951900	CUIRS ET PEAUX ENTIERS TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE, D'UNE SURFACE UNITAIRE EXCEDANT 28 PIEDS CARRES(2,6M2)*	B
41041959108	AUTRES CUIRS ET PEAUX TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE "WET BLUE"	A
41041959904	AUTRES CUIRS ET PEAUX TANNES DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE*	B
41041990107	CUIRS ET PEAUX TANNES D'EQUIDES, EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE(WET BLUE) *	A
41041990903	AUTRES CUIRS ET PEAUX TANNES D'EQUIDES, EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE *	B
41044111015	CUIRS ET PEAUX DE VACHETTES DES INDES("KIPS"),ENTIERS OU MEME DEPOURVUS DE LA TETE ET DES PATTES,D'1 POIDS NET PAR UNITE<=4,5KG,SIMPLEMENT TANNES A L'AIDE DE SUBSTANCES VEGETALES,MEME AYANT SUBI CERTAINS TRAITE. MAIS MANIFESTE.NON UTILISABLES EN L'ETAT,PLEINE FLEUR,NON REFENDUE,POUR FAB.OUVRA CUIR*	B
41044111093	CUIRS ET PEAUX DE VACHETTES DES INDES("KIPS"),ENTIERS OU MEME DEPOURVUS DE LA TETE ET DES PATTES,D'UN POIDS NET PAR UNITE<=4,5KG,SIMPLE. TANNES A L'AIDE DE SUBSTANCES VEGETALES,MEME AYANT SUBI CERTAINS TRAITE. MAIS MANIFESTE. NON UTILISABLES EN L'ETAT,CÔTES FLEUR,POUR LA FAB. OUVRAGES CUIR *	B
41044119111	CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES),EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES,A L'ETAT SEC (STAIN), PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2) *	A
41044119199	CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES),EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES,A L'ETAT SEC (STAIN), COTES FLEUR, D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2) *	A
41044119917	CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, L'ETAT SEC, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2) *	B

NDP	Description	
41044119995	CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, L'ETAT SEC, COTES FLEUR, D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2) *	B
41044151011	CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, D'UNE SURFACE UNITAIRE EXCEDANT 28 PIEDS CARRES(2,6M2)*	B
41044151099	CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC, COTES FLEUR, D'UNE SURFACE UNITAIRE EXCEDANT 28 PIEDS CARRES(2,6M2)*	B
41044159015	CUIRS ET PEAUX DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE*	B
41044159093	CUIRS ET PEAUX DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC, COTES FLEUR*	B
41044190014	CUIRS ET PEAUX D'EQUIDES, EPILES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE *	B
41044190092	CUIRS ET PEAUX D'EQUIDES, EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC, COTES FLEUR *	B
41044911004	AUTRES CUIRS ET PEAUX DE VACHETTES DES INDES("KIPS"), ENTIERS OU MEME DEPOURVUS DE LA TETE ET DES PATTES, D'1 POIDS NET PAR UNITE<=4,5KG, SIMPLEMENT TANNES A L'AIDE DE SUBSTANCES VEGETALES, MEME AYANT SUBI CERTAINS TRAITEMENTS MAIS MANIFESTEMENT NON UTILISABLES, EN L'ETAT, POUR LA FABRICATION D'OUVR.*	B
41044919100	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC (STAIN), D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2) *	A
41044919906	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC, D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2) *	B
41044951000	CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC, D'UNE SURFACE UNITAIRE EXCEDANT 28 PIEDS CARRES(2,6M2)*	B
41044959004	AUTRES CUIRS ET PEAUX DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC*	B
41044990003	AUTRES CUIRS ET PEAUX D'EQUIDES, EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC*	B
41051010107	PEAUX TANNEES D'OVINS, EPILEES, NON REFENDUES, MAIS NON AUTREMENT PREPAREES, A L'ETAT HUMIDE "WET BLUE" *	A
41051010903	PEAUX TANNEES D'OVINS, EPILEES, NON REFENDUES, MAIS NON AUTREMENT PREPAREES, A L'ETAT HUMIDE *	B
41051090109	PEAUX TANNEES D'OVINS, EPILEES, REFENDUES, MAIS NON AUTREMENT PREPAREES, A L'ETAT HUMIDE "WET BLUE" *	A
41051090905	PEAUX TANNEES D'OVINS, EPILEES, REFENDUES, MAIS NON AUTREMENT PREPAREES, A L'ETAT HUMIDE *	B
41053010007	PEAUX DE METIS DES INDES, A PRETANNAGE VEGETAL, MEME AYANT SUBI CERTAINS TRAITEMENTS, MAIS MANIFESTEMENT NON UTILISABLES, EN L'ETAT, POUR LA FABRICATION D'OUVRAGES EN CUIR *	B
41053091002	PEAUX D'OVINS, EPILEES, NON REFENDUES, MAIS NON AUTREMENT PREPAREES, A L'ETAT SEC *	B
41053099006	PEAUX D'OVINS, EPILEES, REFENDUES, MAIS NON AUTREMENT PREPAREES, A L'ETAT SEC *	B
41062110105	CUIRS ET PEAUX DE CAPRINS, EPILES, TANNES, NON REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE "WET BLUE" *	A
41062110901	AUTRES CUIRS ET PEAUX DE CAPRINS, EPILEES, TANNES, NON REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE *	B
41062190107	CUIRS ET PEAUX DE CAPRINS, EPILES, TANNES, REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE "WET BLUE" *	A
41062190903	AUTRES CUIRS ET PEAUX DE CAPRINS, EPILES, TANNES, REFENDUES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE *	B

NDP	Description	
41062210008	CUIRS ET PEAUX EPILES, DE CHEVRES DES INDES,A PRETANNAGE VEGETAL, MEME AYANT SUBI CERTAINS TRAITEMENTS,MAIS MANIFESTEMENT NON UTILISABLES,EN L'ETAT,POUR LA FABRICATION D'OUVRAGES EN CUIR, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC *	B
41062290000	AUTRES CUIRS ET PEAUX D'AUTRES CAPRINS, EPILES, MEME REFENDUES, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC *	B
41063110009	CUIRS ET PEAUX DE PORCINS, EPILES, TANNES, NON REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, AL'ETAT HUMIDE (Y COMPRIS WET BLUE) *	B
41063190001	CUIRS ET PEAUX DE PORCINS, EPILES, TANNES, REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, AL'ETAT HUMIDE (Y COMPRIS WET BLUE) *	B
41063210004	CUIRS ET PEAUX DE PORCINS, EPILES, NON REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, AL'ETAT SEC *	B
41063290006	CUIRS ET PEAUX DE PORCINS, EPILES, REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, AL'ETAT SEC *	B
41064010000	PEAUX DE REPTILES,A PRETANNAGE VEGETAL,MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES *	A
41064090002	AUTRES PEAUX DE REPTILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES *	A
41069100001	CUIRS ET PEAUX EPILEES D'AUTRES ANIMAUX ET PEAUX DEPOURVUES DE POILS, TANNES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT HUMIDE (Y COMPRIS WET BLUE) *	A
41069200006	CUIRS ET PEAUX EPILEES D'AUTRES ANIMAUX ET PEAUX DEPOURVUES DE POILS, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES, A L'ETAT SEC *	A
41071111007	CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2), EPILES, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, (BOX-CALF),AUTRES QUE CEUX DES N 41.14* 41.09*.....	B
41071119103	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES),EPILES, MEME REFENDUS, MAIS NON AUTREMENT PREPARES,A L'ETAT SEC , D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2) *	A
41071119909	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS(Y COMPRIS LES BUFFLES), D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2),EPILES, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41071190119	CUIRS ET PEAUX ENTIERS,PRÉPARÉS APRÈS TANNAGE OU APRÈS DESSECHEMENT ET PARCHEMINÉS,DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES),D'UNE SURFACE UNITAIRE EXCÉDANT 28 PIEDS CARRÉS (2.6 M2), EPILÉS, PLEINE FLEUR, NON REFONDUE, "STAIN" , AUTRES QUE CEUX DU N° 41.14*	A
41071190197	CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPILES, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	A
41071190915	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41071190993	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PRÉPARÉS APRÈS TANNAGE OU APRÈS DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPILES, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41071211002	CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2), EPILES, COTES FLEUR (BOX-CALF), AUTRES QUE CEUX DU N 4114 *	B
41071219108	CUIRS ET PEAUX ENTIERS DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2), EPILES, COTES FLEUR "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N 4114 *	A
41071219904	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS,DE BOVINS,D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2),EPILES,AUTREMENT PREPARES,AUTRES QUE CEUX DES N S 41.08 OU 41.09*.....	B
41071291106	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, COTES FLEUR, "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	A

NDP	Description	
41071291902	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41071299100	CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPILES, COTES FLEUR, "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	A
41071299906	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, COTES FLEUR, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41071910106	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2), EPILES, MEME REFENDUS "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N 4114 *	A
41071910902	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), D'UNE SURFACE UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 28 PIEDS CARRES(2,6M2),EPILES, MEME REFENDUS, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41071990119	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	A
41071990197	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPILES, MEME REFENDUS, "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	A
41071990915	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41071990993	AUTRES CUIRS ET PEAUX ENTIERS PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPILES, MEME REFENDUS, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41079110115	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), ÉPILÉS, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, " STAIN", POUR SEMELES, AUTRES QUE CEUX DU N° 41.14 *	A
41079110193	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPILES, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, "STAIN", POUR SEMELLES, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	A
41079110911	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PREPARES APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), ÉPILÉS, PLEINE FLEUR, NON REFONDUE, POUR SEMELLES, AUTRES QUE CEUX DU N° 41.14*	B
41079110999	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPILES, PLEINE FLEUR, NON REFENDUE, POUR SEMELLES, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41079190117	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, PLEINE FLEUR, NON REFONDUE, "STAIN", AUTRES QUE POUR SEMELLES*	A
41079190195	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPILES, PLEINE FLEUR, NON REFONDUE, "STAIN", AUTRES QUE POUR SEMELLES, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	A
41079190913	AUTRES CUIRS ET PEAUX Y COMPRIS LES BANDES, PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, PLEINE FLEUR, NON REFONDUE, AUTRES QUE POUR SEMELLES, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41079190991	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPILES, PLEINE FLEUR, NON REFONDUE, AUTRES QUE POUR SEMELLES, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41079210109	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PREPARES APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, COTES FLEUR, "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	A

NDP	Description	
41079210905	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, COTES FLEUR, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41079290101	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPILES, COTES FLEUR, "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	A
41079290907	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPELES, COTES FLEUR, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14 *	B
41079910104	AUTRES CUIRS ET PEAUX Y COMPRIS LES BANDES, PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	A
41079910900	AUTRES CUIRS ET PEAUX Y COMPRIS LES BANDES, PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, DE BOVINS (Y COMPRIS LES BUFFLES), EPILES, MEME REFENDUS, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	B
41079990106	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPILES, MEME REFENDUS, "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N 41.14*	A
41079990902	AUTRES CUIRS ET PEAUX, Y COMPRIS LES BANDES, PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET PARCHEMINES, D'EQUIDES, EPELES, MEME REFENDUS, AUTRES QUE CEUX DU N 41.14 *	B
41120000104	CUIRS PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET CUIRS ET PEAUX PARCHEMINÉS, D'OVINS, ÉPILÉS, MEME REFENDUS "STAIN", AUTRE QUE CEUX DU N° 41.14 *	A
41120000900	AUTRES CUIRS PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET CUIRS ET PEAUX PARCHEMINÉS, D'OVINS, ÉPILÉS, MEME REFENDUS, AUTRE QUE CEUX DU N° 41.14 *	B
41131000107	CUIRS PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET CUIRS ET PEAUX PARCHEMINÉS, DE CAPRINS, ÉPILÉS, MÊME REFENDUS "STAIN", AUTRES QUE CEUX DU N° 41.14 *	A
41131000903	AUTRES CUIRS PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET CUIRS ET PEAUX PARCHEMINÉS, DE CAPRINS, ÉPILÉS, MÊME REFENDUS, AUTRES QUE CEUX DU N° 41.14 *	B
41132000001	CUIRS PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET CUIRS ET PEAUX PARCHEMINÉS, DE PORCINS, ÉPILÉS, MÊME REFENDUS, AUTRES QUE CEUX DU N° 41.14 *	B
41133000007	CUIRS PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET CUIRS ET PEAUX PARCHEMINÉS, DE REPTILES, ÉPILÉS, MÊME REFENDUS, AUTRES QUE CEUX DU N° 41.14 *	A
41139000003	CUIRS PRÉPARÉS APRES TANNAGE OU APRES DESSECHEMENT ET CUIRS ET PEAUX PARCHEMINÉS, D'AUTRES ANIMAUX, ÉPILÉS, ET CUIRS PRÉPARÉS APRES TANNAGE ET CUIRS ET PEAUX PARCHEMINÉS, D'AUTRES ANIMAUX, DÉPOURVUS DE POILS, MÊME REFENDUS, AUTRES QUE CEUX DU N° 41.14 *	A
41141010006	CUIRS ET PEAUX CHAMOISES D'OVINS*.	B
41141090008	CUIRS ET PEAUX CHAMOISES D'AUTRES ANIMAUX*	B
41142000019	CUIRS ET PEAUX VERNIS, PLAQUES OU METALLISES DE VEAUX*	B
41142000020	CUIRS ET PEAUX VERNIS, PLAQUES OU METALLISES DE VACHETTES*	B
41142000042	CUIRS ET PEAUX VERNIS, PLAQUES OU METALLISES D'AUTRES BOVINS*	B
41142000053	CUIRS ET PEAUX VERNIS, PLAQUES OU METALLISES D'OVINS*	B
41142000064	CUIRS ET PEAUX VERNIS, PLAQUES OU METALLISES DE CAPRINS*	B
41142000097	CUIRS ET PEAUX VERNIS, PLAQUES OU METALLISES D'AUTRES ANIMAUX*	B

NDP	Description	
41151000009	CUIR RECONSTITUE,A BASE DE CUIR OU DE FIBRES DE CUIR,EN PLAQUES,FEUILLES OU BANDES,MEME ENROULEES*	A
41152000005	ROGNURES ET AUTRES DECHETS DE CUIRS OU DE PEAUX PREPARES OU DE CUIR RECONSTITUE,NON UTILISABLES POUR LA FABRICATION D'OUVRAGES EN CUIR,SCIURE,POUDRE ET FARINE DE CUIR*	B
42010000017	SELLES ET HAMAIS EN TOUTES MATIERES DE FABRICATION ARTISANALE	B
42010000028	AUTRES SELLES ET HAMAIS EN TOUTES MATIERES*	B
42010000084	AUTRES ARTICLES DE SELLERIE OU DE BOURRELLERIE POUR TOUS ANIMAUX EN TOUTES MATIERES DE FABRICATION ARTISANALE*	B
42010000095	AUTRES ARTICLES DE SELLERIE OU DE BOURRELLERIE POUR TOUS ANIMAUX EN TOUTES MATIERES AUTRES QUE DE FABRICATION ARTISANALE*	B
42021110008	MALLETES PORTE_ DOCUMENTS SERVIETTES CARTABLES ET CONTENANTS SIMILAIRES A SURFACE EXTERIEURE EN CUIR NATUREL EN CUIR NATUREL EN CUIR RECONSTITUE OU EN CUIR VERNI*	C
42021190000	MALLES VALISES ET MALLETES AUTRES QUE LES MALLETES PORTE DOCUMENTS A SURFACE EXTERIEURE EN CUIR NATUREL EN CUIR RECONSTITUE OU EN CUIR VERNI*	C
42021211006	MALLETES PORTE DOCUMENTS SERVIETTES CARTABLES ET CONTENANTS SIMILAIRES A SURFACE EXTERIEURE EN FEUILLES DE MATIERES PLASTIQUES ARTIFICIELLES	C
42021219000	MALLES VALISES ET MALLETES AUTRES QUE LES MALLETES PORTE DOCUMENTS A SURFACE EXTERIEURS EN FEUILLES DE MATIERES PLASTIQUES ARTIFICIELLES*	C
42021250009	MALLES VALISES ET MALLETES Y COMPRIS LES MALLETES DE TOILETTE ET MALLETES PORTE DOCUMENTS SERVIETTES CARTABLES ET CONTENANTS SIMILAIRES A SURFACE EXTERIEURE EN MATIERE PLASTIQUE MOULEE*	C
42021291008	MALLES PORTE DOCUMENTS SERVIETTES CARTABLES ET CONTENANTS SIMILAIRES A SURFACE EXTERIEURE EN AUTRE MATIERES Y COMPRIS LA FIBRE VULCANISEE*	C
42021299002	AUTRES MALLES VALISES ET MALLETES AUTRES QUE LES MALLETES PORTE DOCUMENTS A SURFACE EXTERIEURS EN AUTRE MATIERES Y COMPRIS LA FIBRE VULCANISEE*	C
42021910008	AUTRES MALLES, VALISES ET MALLETES , Y COMPRIS LES MALLETES DE TOILETTE ET MALLETES PORTE-DOCUMENT,SERVIETTES, CARTABLES ET CONTENANTS SIMILAIRES,EN ALUMINIUM *.....	C
42021990000	AUTRES MALLES, VALISES ET MALLETES, Y COMPRIS LES MALLETES DE TOILETTES ET MALLETES PORTE-DOCUMENTS, SERVIETTES, CARTABLES ET CONTENANTS SIMILAIRES, EN AUTRES MATIERES*.....	C
42022100000	SACS A MAIN, MEME A BANDOULIERE,Y COMPRIS CEUX SANS POIGNEE A SURFACE EXTERIEURE EN CUIR NATUREL, EN CUIR RECONSTITUE OU EN CUIR VERNI*.....	C
42022210009	SACS A MAIN MEME A BANDOULIERE Y COMPRIS CEUX SANS POIGNEE A SURFACE EXTERIEURS EN FEUILLES DE MATIERES PLASTIQUES*	C
42022290001	SACS A MAIN, MEME A BANDOULIERE,Y COMPRIS CEUX SANS POIGNEE A SURFACE EXTERIEURE EN MATIERES TEXTILES*.....	C
42022900000	SACS A MAIN MEME A BANDOULIERE Y COMPRIS CEUX SANS POIGNEE EN FIBRE VULCANISEE OU EN CARTON OU RECOUVERTS EN TOTALITE OU EN MAJEURE PARTIE DE CES MEME MATIERES OU DE PAPIER*	C
42023100017	ETUIS A LUNETTES A SURFACE EXTERIEURE EN CUIR NATUREL EN CUIR RECONSTITUE OU EN CUIR VERNI*	C
42023100095	AUTRES ARTICLES DE POCHE OU DE SACS A MAIN ,A SURFACE EXTERIEURE EN CUIR NATUREL, EN CUIR RECONSTITUE OU EN CUIR VERNI*.....	C
42023210016	ETUIS A LUNETTESCA SURFACE EXTERIEURE EN MATIERES EN FEUILLES DE MATIRES PLASTIQUE*	C
42023210094	AUTRES ARTICLES DE POCHE OU DE SAC A MAIN A SURFACE EXTERIEURE EN FEUILLES DE MATIERES PLASTIQUE*	C

NDP	Description	
42023290018	ETUIS A LUNETTES A SURFACE EXTERIRURE EN MATIERES TEXTILES*	C
42023290096	AUTRES ARTICLES DE POCHE OU DE SAC A MAIN, A SURFACE EXTERIEURE EN MATIERES TEXTILES*.....	C
42023900017	ETUIS A LUNETTES,EN FIBRE VULCANISEE OU EN CARTON,OU RECOUVERTS, EN TOTALITE OU EN MAJEURE PARTIE, DE CES MEMES MATIERES OU DE PAPIER*.....	C
42023900095	AUTRES ARTICLES DE POCHE OU DE SAC A MAIN EN FIBRE VULCANISEE OU EN CARTON OU EN MAJEURE PARTIE DE CES MEME MATIERES OU DE PAPIER*	C
42029110108	SACS MILITAIRES ET SACS DEC CAMPMENT SACS A DOS A SURFACE EXTERIEURE EN CUIR NATUREL EN CUIR RECONSTITUE OU EN CUIR VERNI*	C
42029110904	SACS DE VOYAGE (SACS ISOLANTS POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS) TROUSSES DE TOILETTE ET SACS POUR ARTICLES DE SPORT A SURFACE EXTERIEURE EN CUIR RECONSTITUE OU EN CUIR VERNI*	C
42029180015	ETUIS POUR JUMELLES APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES CAMERAS INSTRUMENTS DE MUSIQUE OU ARME ET CONTENANTS SIMILAIRES A SURFACE EXTERIEURE EN CUIR NATUREL EN CUIR RECONSTITUE OU EN VERNI*	C
42029180093	AUTRES CONTENANTS A SURFACE EXTERIEURE EN CUIR NATUREL EN CUIR RECONSTITUE OU EN CUIR VERNI*.....	C
42029211106	SACS MILITAIRES ET SACS DE CAMPMENT (SACS A DOS) A SURFACE EXTEREURE.EN FEUILLES DE MATIERES PLASTIQUE*.....	C
42029211902	SACS DE VOYAGE (SACS ISOLANTS POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS),TROUSSES DE TOILETTE ET SACS POUR ARTICLES DE SPORT,A SURFACE EXTERIEURE EN FEUILLES DE MATIERES PLASTIQUES*	C
42029215006	CONTENANTS POUR INSTRUMENTS DE MUSIQUE A SURFACE EXTERIEURE EN FEUILLES DE MATIERES PLASTIQUE*.....	C
42029219019	ETUIS POUR JUMELLES APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES CAMERAS ARMES ET CONTENANTS SIMILAIRES A SURFACE EXTERIEURE EN FEUILLES DE MATIERES PLASTIQUE*.....	C
42029219097	AUTRES CONTENANTS A SURFACE EXTERIEURE EN FEUILLES DE MATIERES PLASTIQUE.....*	C
42029291108	SACS MILITAIRES ET SACS DE CAMPMENT (SACS A DOS), A SURFACE EXTERIEURE EN MATIERES TEXTILES*	C
42029291904	SACS DE VOYAGE (SACS ISOLANTS POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS) TOUSSES DE TOILETTE ET SACS POUR ARTICLES DE SPORT A SURFACE EXTERIEURE EN MATIERES TEXTILES*	C
42029298018	ETUIS POUR JUMELLES, APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES, CAMERAS, INSTRUMENTS DE MUSIQUE OU ARMES ET CONTENANTS SIMILAIRES, A SURFACE EXTERIEURE EN MATIERES TEXTILES *	C
42029298096	AUTRES CONTENANTS,A SURFACE EXTERIEURS EN MATIEREUS TEXTILES*.....	C
42029900104	SACS MILITAIRES ET SACS DE CAMPMENT (SACS A DOS) EN IBRE VULCANISEE OU EN CARTON OU RECOUVERTS EN TOTALITE OU EN MAJEURE PARTIE DE CES MEME MATIERES OU DE PAPIER*.....	C
42029900911	SACS DE VOYAGE (SACS ISOLANTS POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS),TROUSSES DE TOILETTE ET SACS DE SPORT,ETUIS POUR JUMELLES, APP PHOTO,CAMERAS,INSTRUMENT DE MUSIQUE OU ARMES ET CONTENANTS SIMILAIRES EN FIBRE VULCANISEE OU EN CARTON OU RECOUVERTS, EN TOTALITE OU EN MAJEUR PARTIE, DE CES MAT...*	C

NDP	Description	
42029900999	AUTRES CONTENANTS, EN FIBRE VULCANISEE OU EN CARTON,OU RECOUVERTS, EN TOTALITE OU EN MAJEURE PARTIE, DE CES MEMEES MATIERES OU DE PAPIER*.....	C
42031000108	ETUIS POUR JUMELLES APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES CAMERAS INSTRUMENTS DE MUSIQUE OU ARMES ET CONTENANTS SIMILAIRES A SURFACE EXTERIEURS EN MATIERES TEXTILES*.....	C
42031000211	VETEMENTS POUR LA PRATIQUE DU SPORT EN CUI NATUREL *.....	C
42031000299	VETEMENTS POUR LA PRATIQUE DU SPORT EN CUI RECONSTITUE*.....	C
42031000915	AUTRES VETEMENTS EN CUI NATUREL *.....	C
42031000993	AUTRES VETEMENTS, EN CUI RECONSTITUE*.....	C
42032100007	GANTS MITAINES ET MOUFLES SPECIALEMENT CONCUS POUR LA PRATIQUE DU SPORT EN CUI NATUREL OU RECONSTITUE*.....	C
42032910001	gants mitaines et moufles de protection pour tous metieres en cuir naturel ou reconstitue*.....	C
42032991006	AUTRES GANTS MITAINES ET MOUFLES POUR HOMMES ET GARCONNETS EN CUI NATUREL OU RECONSTITUE*.....	C
42032999000	AUTRES GANTS , MITAINES ET MOUFLES , AUTRES QUE POUR HOMMES ET GARCONNETS *	C
42033000100	CEINTURES CEINTURES ET BOUDRIERS DE PROTECTION POUR TOUS METIERS EN CUI NATUREL *.....	C
42033000906	AUTRES CEINTURES CEINTURONS ET BAUDRIERSEN CUI NATUREL OU RECONSTITUE*.....	C
42034000004	AUTRES ACCESSOIRES DU VETEMENTS EN CUI NATUREL OU RECONSTITUE*.....	C
42040010001	COURRIOIES DE TRANSMISSION OU DE TRANSPORT EN CUI NATUREL OU RECONSTITUE*.....	A
42040090014	ARTICLES POUR L'INDUSTRIE TEXTILE EN CUI NATUREL OU RECONSTITUE*.....	A
42040090092	AUTRES ARTICLES EN CUI NATUREL OU RECONSTITUE A USAGES TECHNIQUES *.....	A
42050000117	BANDES DE TREPOINTE D'UNE LONGUEUR INDETERMINEE EN CUI NATUREL OU RECONSTITUE*.....	B
42050000195	AUTRES LANIERES*.....	B
42050000208	BANDES D'ENROBAGE DES TALONS EN CUI NATUREL OU RECONSTITUE*.....	B

NDP	Description	
42050000913	SOUS-MAINS AUTRES QUE CEUX DU N°42.02, EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ *	C
42050000924	ENVELOPPES DE POUFS, EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ*.....	C
42050000935	COUVRES LIVRES EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ*.....	C
42050000968	AUTRES OUVRAGE EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ DE FABRICATION A SURFACE EXTERIEURE EN FEUILLES DE MATIERES PLASTIQUE*.....	C
42050000991	AUTRES OUVRAGES EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ AUTRES QUE DE FABRICATION ARTISANALE***.....	C
42061000109	CORDES EN BOYAUX POUR RAQUETTES DE TENNIS*.....	B
42061000905	AUTRES CORDES EN BOYAUX*.....	B
42069000005	OUVRAGES EN BOYAUX EN BAUDRUUCHES EN VESSIES OU EN TENDONS*.....	B
43011000001	PELLETERIES BRUTES, DE VISONS, ENTIERES, MEME SANS LES TETES, QUEUES OU PATTES*.....	B
43013000003	PELLETERIES BRUTES, D'AGNEAUX DITS "ASTRAKAN", "BREITSCHWANZ", "CARACUL", "PERSIANER" OU SIMILAIRES, D'AGNEAUX DES INDES, DE CHINE, DE MONGOLIE OU DU TIBET, ENTIERES, MEME SANS LES TETES, QUEUES OU PATTES*.....	B
43016000001	PELLETERIES BRUTES, DE RENARDS, ENTIERES, MEME SANS LES TETES, QUEUES OU PATTES*.....	B
43017010001	PELLETERIES BRUTES, DE BEBES PHOQUES HARPES ("A MANTEAU BLANC") OU BEBES PHOQUES A CAPUCHON ("A DOS BLEU"), ENTIERES, MEME SANS LES TETES, QUEUES OU PATTES*.....	B
43017090003	PELLETERIES BRUTES, D'AUTRES PHOQUES OU D'OTARIES, ENTIERES, MEME SANS LES TETES, QUEUES OU PATTES*	B
43018010007	PELLETERIES BRUTES, DE LOUTRES DE MER OU DE NUTRIES (RAGONDINS), ENTIERES, MEME SANS LES TETES, QUEUES OU PATTES*.....	B
43018030005	PELLETERIES BRUTES, DE MURMEL, ENTIERES, MEME SANS LES TETES, QUEUES OU PATTES*.....	B
43018050003	PELLETERIES BRUTES, DE FELIDES SAUVAGES, ENTIERES, MEME SANS LES TETES, QUEUES OU PATTES*.....	B
43018095004	AUTRES PELLETERIES, ENTIERES, MEME SANS LES TETES, QUEUES OU PATTES*.....	B
43019000009	TETES, QUEUES, PATTES ET AUTRES MORCEAUX UTILISABLES EN PELLETERIE*.....	B
43021100003	PELLETERIES ENTIERES, DE VISONS, MEME SANS LES TETES, QUEUES OU PATTES, NON ASSEMBLEES, TANNEES OU APPRETEES*.....	B

NDP	Description	
43021300003	PELLETERIES ENTIERES,D'AGNEAUX DITS"ASTRAKAN","BERTSCHWANZ","CARACUL","PERSIANER"OU SIMILAIRES,D'AGNEAUX DES INDES,DE CHINE,DE MONGOLIE OU DU TIBET,MEME SANS LES TETES,QUEUES OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43021910007	PELLETERIES ENTIERES,DE CASTORS,MEME SANS LES TETES,QUEUES OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43021920001	PELLETERIES ENTIERES,DE RATS MUSQUES,MEME SANS LES TETES,QUEUES OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES,OU APPRETEES*.....	B
43021930005	PELLETERIES ENTIERES,DE RENARDS,MEME SANS LES TETES,QUEUES OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43021935000	PELLETERIES ENTIERES,DE LAPINS OU DE LIEVRES,MEME SANS LES TETES, QUEUES OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43021941002	PELLETERIES ENTIERES,DE BEBES PHOQUES HARPES("A MANTEAU BLANC")OU DE BEBES PHOQUES A CAPUCHON("A DOS BLEU"),MEME SANS LES TETES,QUEUES OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43021949006	PELLETERIES ENTIERES,D'AUTRES PHOQUES OU D'OTARIES,MEME SANS LES TETES QUEUSES OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43021950003	PELLETERIES ENTIERES,DE LOUTRES DE MER OU NUTRIES(RAGONDINS),MEME SANS LES TETES,QUEUES OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43021960007	PELLETRIÉS ENTIERES,DE MURMEL,MEME SANS LES TETES,QUEUSE OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43021970001	PELLETRIÉS ENTIERES,DE FELIDES SAUVAGES,MEME SANS LES TETES,QUEUES OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43021980005	PELLETERIES ENTIERES,D'OVINS,MEME SANS LES TETES,QUEUES OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43021995004	AUTRES PELLETERIES ENTIERES,MEME SANS LES TETES,QUEUES OU PATTES,NON ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43022000004	TETES,QUEUES,PATTES ET AUTRES MORCEAUX,DECHETS ET CHUTES,TANNEES OU APPRETEES,NON ASSEMBLES*.....	B
43023010004	PEAUX DITES"ALLONGEES",ENTIERES,ASSEMBLEES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43023021001	PELLETERIES ENTIERES,DE VISIONS,ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B

NDP	Description	
43023025003	PELLETERIES ENTIERES,DE LAPINS OU DE LIEVRES,ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43023031005	PELLETERIES ENTIERES,D'AGNEAUX DITS"ASTRAKAN","BREITSCHWANZ""CARACUL" "PERSIANER"OU SIMILAIRES,D'AGNEAUX DES INDES,DE CHINE ,DE MONGOLIE OU TIBET,ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43023035007	PELLETERIES ENTIERES,DE CASTORS,ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43023041009	PELLETERIES ENTIERES,DE RATS MUSQUES,ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43023045001	PELLETERIES ENTIERES,DE RENARDS,ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43023051003	PELLETERIES ENTIERES,DE BEBES PHOQUES HARPES("A MANTEAU BLENC") OU DE BEBES PHOQUES A CAPUCHON("A DOSBLEU"),ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43023055005	PELLETERIES ENTIERES,D'AUTRES PHOQUES OU D'OTARIES,ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43023061007	PELLETERIES ENTIERES,DE LOUTRES DE MER OU DE NUTRIES(RAGONDINS),ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43023065009	PELLETERIES ENTIERES,DE MURMEL,ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43023071001	PELLETERIE ENTIERES,DE FELIDES SAUVAGES,ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43023075003	AUTRES PELLETERIES,ENTIERES,ET LEURS MORCEAUX ET CHUTES,ASSEMBLES,TANNEES OU APPRETEES*.....	B
43031010009	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT,EN PELLETERIES DE BEBES PHOQUES HARPES("A MANTEAU BLANC")OU DE BEBES PHOQUES A CAPUCHON ("A DOS BLEU")*.....	B
43031090001	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT,EN D'AUTRES PELLETERIES*.....	B
43039000003	AUTRES ARTICLES EN PELLETERIES*.....	B
43040000017	PELLETERIES FACTICES*.....	B
43040000095	ARTICLES EN PELLETERIES FACTICES*.....	B

NDP	Description	
44011000000	BOIS DE CHAUFFAGE EN RONDINS,BUCHES,RAMILLES,FAGOTS OU SOUS FORMES SIMILAIRES*.....	A
44012100001	BOIS EN PLAQUETTES OU EN PARTICULES,DE CONIFERES*.....	A
44012200006	BOIS EN PLAQUETTES OU EN PARTICULES,AUTRES QUE DE CONIFERES*.....	A
44013010006	SCIURES,MEME AGGLOMERES SOUS FORME DE BUCHES,BRIQUETTES, BOULETTES OU SOUS FORME SIMILAIRES*.....	A
44013090008	DECHETS ET DEBRIS DE BOIS,MEME AGGLOMERES SOUS FORME DE BUCHES,BRIQUETTES,BOULETTES OU SOUS FORME SIMILAIRES*.....	A
44020000103	CHARBON DE BOIS (Y COMPRIS LE CHARBON DE COQUES OU DE NOIX),MEME AGGLOMERE,A USAGE INDUSTRIEL*.....	A
44020000909	CHARBON DE BOIS (Y COMPRIS LE CHARBON DE COQUES OU DE NOIX),MEME AGGLOMERE,AUTRE QU'A USAGE INDUSTRIEL*.....	A
44031000015	BOIS BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARIS,TRAITES AVEC UN PEINTURE DE LA CREOSOTE OU D'AUTRES AGENTS DE CONSERVATION,FINS *	A
44031000093	BOIS BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARIS,TRAITES AVEC UNE PEINTURE,DE LA CREOSADE OU D'AUTRES AGENTS DE CONSERVATION,COMMUNS *	A
44032011007	GRUMES DE SCIAGE, MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS D'EPICEA DE L'ESPECE PICEA ABIES KARST,OU DU SAPIN PECTINE (SAPIN ARGENTE,SAPIN DES VOSGES)(ABIES ALBA MILL,),MAIS NON TRAITES*.....	A
44032019001	AUTRES BOIS BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS D'EPICEA DE L'ESPECE PICEA ABIES KARST,OU DU SAPIN PECTINE (SAPIN ARGENTE,SAPIN DES VOSGES)(ABIES ALBA MILL,),MAIS NON TRAITES*.....	A
44032031005	GRUMES DE SCIAGE, MEME ECORCÉES,DESAUBIÉRES OU ÉQUARRIS DE PIN DE L'ESPECE PINUS SYLVESTRIS L, MAIS NON TRAITÉS *	A
44032039009	AUTRES BOIS BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS DE PIN DE LESPECE PINUS SYLVESTRIS L,MAIS NON TRAITES*.....	A
44032091009	AUTRES GRUMES DE SCIAGE, MEME ECORCÉS,DESAUBIÉRES OU ÉQUARRIS DE CONIFÈRES,MAIS NON TRAITÉS*	A
44032099003	AUTRES BOIS BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS DE CONIFERES,MAIS NON TRAITES*.....	A
44034100007	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE DARK RED MERANTI,LIGHT RED MERANTI ET MERANTI BAKAU,BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS,MAIS NON TRAITES*.....	A
44034910012	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE SAPELLI ET SACAJOU D'AFRIQUE,BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS,MAIS NON TRAITES*.....	A

NDP	Description	
44034910090	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE IROKO,BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS,MAIS NON TRAITES*.....	A
44034920005	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE OKOUME,BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS,MAIS NON TRAITES*.....	A
44034930009	Nomenclature inconnu	A
44034940003	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE SIPO,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS,MAIS NON TRAITES*.....	A
44034950007	Nomenclature inconnu	A
44034960001	Nomenclature inconnu	A
44034970005	Nomenclature inconnu	A
44034990014	Nomenclature inconnu	A
44034990025	Nomenclature inconnu	A
44034990036	Nomenclature inconnu	A
44034990047	Nomenclature inconnu	A
44034990092	Nomenclature inconnu	A
44034995019	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE OBECHÉ, BRUTS, MEME ECORCES, DESAUBIERES OU EQUARRIS, MAIS NON TRAITES*.....	A
44034995020	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE LIMBA, BRUTS, MEME ECORCES, DESAUBIERES OU EQUARRIS, MAIS NON TRAITES*.....	A
44034995031	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE TIAMA, MANSONIA, ILOMBA, DIBETOU ET AZOBE, BRUTS, MEME ECORCES, DESAUBIERES OU EQUARRIS, MAIS NON TRAITES*.....	A
44034995042	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAP. DU GENRE VIROLA, MAHOGANY (SWIETENIA SPP.) JIMBUA, BALSAM, PALISSANDRE DE RIO, PALISSANDRE DE PARA ET PALISSAN. DE ROSE, BRUTS, MEME ECORCES, DESAUBIERES OU EQUARRIS, MAIS NON TRAITES*	A
44034995053	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE MAKORE, BRUTS, MEME ECORCES, DESAUBIERES OU EQUARRIS, MAIS NON TRAITES*.....	A
44034995064	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE WHITE LAUAN, WHITE MERANTI, WHITE SERAYA, YELLOW MRANTI ET ALAN, MEME ECORCES, DESAUBIERES OU EQUARRIS, MAIS NON TRAITES*.....	A
44034995075	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE TEAK, BRUTS, MEME ECORCES, DESAUBIERES OU EQUARRIS, MAIS NON TRAITES*.....	A
44034995086	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE KERUING, RAMIN, KAPUR, JONGKONG, MERBAU, JELUTONG ET KEMPAS, BRUTS, MEME ECORCES, DESAUBIERES OU EQUARRIS, MAIS NON TRAITES*.....	A
44034995097	AUTRES, DES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, BRUTS, MEME ECORCES, DESAUBIERES OU EQUARRIS, MAIS NON TRAITES*.....	A

NDP	Description	
44039110001	GRUMES DE SCIAGE, DE CHÊNE (QUERCUS SPP),BRUTS,MEME ÉCORCÉS,DÉSAUBIÈRES OU ÉQUARRIS,MAIS NON TRAITÉS*	A
44039190003	AUTRES BOIS DE CHENE (QUERCUS SPP),BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS,MAIS NON TRAITES*.....	A
44039210006	GRUMES DE SCIAGE, DE HÊTRE (FAGUS SPP),BRUTS,MEME ECORCÉS,DÉSAUBIÈRES OU ÉQUARRIS, MAIS NON TRAITÉS*	A
44039290008	AUTRES BOIS DE HETRE (FAGUS SPP),BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERESOU EQUARRIS,MAIS NON TRAITES*.....	A
44039910001	AUTRES BOIS DE PEUPLIER,BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIÈRES OU EQUARRIS,MAIS NON TRAITES*.....	A
44039930009	AUTRES BOIS D'EUCALYPTUS,BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS,MAIS NON TRAITES*.....	A
44039951000	GRUMES DE SCIAGE, DE BOULEAU, BRUTS,MEME ÉCORCÉS, DÉSAUBIÈRES OU ÉQUARRIS, MAIS NON TRAITÉS *	A
44039959004	AUTRES BOIS DE BOULEAU,BRUTS,MEME ÉCORCES,DESAUBIERES OU EQUARRIS,MAISON TRAITES*.....	A
44039995019	AUTRS BOIS DE NOYER,BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARIS,MAIS NON TRAITES *	A
44039995020	AUTRES BOIS,BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARIS MAIS NON TRAITES, FINS *	A
44039995097	AUTRES BOIS,BRUTS,MEME ECORCES,DESAUBIERES OU EQUARIS,MAIS NON TRAITES,COMMUNS *	A
44041000012	BOIS DE CONIFERES,EN ECLISSES,LAMES,RUBANS ET SIMILAIRES*.....	A
44041000023	BOIS DE CONIFERES,SIMPLEMENT DEGROSSIS OU ARRONDIS,MAIS NON TOURNES NICOURBES NI AUTREMENT TRAVAILLES,POUR CANNES,PARAPLUIES,MANCHES D'OUTILS OU SIMILAIRES*.....	A
44041000034	BOIS FEUILLARDS DE CONIFERES,ECHALAS FENDUS DE CONIFERES*.....	A
44041000090	PIEUX ET PIQUETS EN BOIS DE CONIFERES,APPOINTES,NON SCIES LONGITUDINALEMENT*.....	A
44042000018	BOIS AUTRES QUE DE CONIFERES,EN ECLISSES,LAMES,RUBANS ET SIMILAIRES*.....	A
44042000029	BOIS AUTRES QUE DE CONIFERES,SIMPLEMENT DEGROSSIS OU ARRANDIS,MAIS NONTOURNES NI COURBES NI AUTREMENT TRAVAILLES,POUR CANNES,PARAPLUIES,MANCHES D'OUTILS OU SIMILAIRES*.....	A
44042000030	BOIS FEUILLARDS AUTRES QUE DE CONIFERES,ECHALAS FENDUS AUTRES QUE DE CONIFERES*.....	A
44042000096	PIEUX ET PIQUETS EN BOIS AUTRES QUE DE CONIFERES,APPOINTES,NON SCIES LONGITUDINALEMENT*.....	A

NDP	Description	
44050000002	LAINE (PAILLE) DE BOIS,FARINE DE BOIS*.....	A
44061000016	TRAVERSES EN BOIS DE PIN,POUR VOIES FERREES OU SIMILAIRES,NON IMPREGNEES*.....	A
44061000027	TRAVERSES EN BOIS DE CONIFERES,POUR VOIES FERRES OU SIMILAIRES,NON IMPREGNES*.....	A
44061000094	TRAVERSES EN AUTRES BOIS,POUR VOIES FERRES OU SIMILAIRES,NON IMPREGNEES*.....	A
44069000014	TRAVERSES EN BOIS DE PIN,POUR VOIES FERRES OU SIMILAIRES,IMPREGNEES*.....	A
44069000025	TARVERSES EN BOIS DE CONIFERES,POUR VOIES FERRES OU SIMILAIRES,IMPREGNEES*.....	A
44069000092	TRAVERSES EN AUTRES BOIS,POUR VOIES FERRES OU SIMILAIRES,IMPREGNEES*.....	A
44071015001	BOIS DE CONIFERES,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMNT,TRANCHES OU DEROULES,PONCES;COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT,MEME RABOTES OU PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT- 6 MM*	C
44071031007	BOIS D'EPICEA DE L'ESPECE PICEA ABIES KARST,OU SAPIN PECTINE (SAPIN ARGENTE,SAPIN DES VOSGES)(ALBIESALBA MILL.),SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,RABOTES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44071033003	BOIS DE PIN DE L'ESPECE PINUS SYLVESTRIS L.,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,RABOTES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44071038008	AUTRES BOIS DE CONIFERES,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,RABOTES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44071050002	Nomenclature inconnu	C
44071091001	AUTRES BOIS D'EPICEA DE L'ESPECE PICEA ABIES KARST,OU DU SAPIN PECTINE(SAPIN ARGENTE,SAPIN DES VOSDES)(ALBIESALBA MILL.),SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44071093007	AUTRES BOIS DE PIN DE L'ESPECE PINUS SYLVESTRIS L.,SCIES DU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44071098002	AUTRES BOIS DE CONIFERES,SCIES OU TEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,NON RABOTES NI P ONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM *	C
44072415007	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSI.DU PRESENT CHAP.DU GENRE VIOLA,MAHOGANY(SWIETENIA SPP.)IMBUA ET Balsa,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANC.OU DEROU.,PONCES;COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT.MEME RABOTES OU PONCES,D'1 EPAIS. > 6 MM*	C
44072430000	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE VIOLA,MAHOGANY (SWIETENIA SPP) IMBUA ET Balsa,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT BRANCHES OU DEROULES,RABOTES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072450008	Nomenclature inconnu	C
44072490004	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE VIOLA,MAHOGANY (SWIETENIA SPP) IMBUA ET Balsa,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT BRANCHES OU DEROULES,NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*....	C

NDP	Description	
44072510007	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAP DU GENRE DARK RED MERANTI,LIGHT RED MERANTI ET MERANTI BAKAU,SCIES OU DEDOSSES LONGITUD,TRANCHES OU DEROU,COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT,MEME RABOTES OU PONC D'UNE EPAIS EXCEDANT 6MM*	C
44072530005	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE DARK RED MERANTI,LIGHT RED MERANTI ET MERANTI BAKAU,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,RABOTES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072539002	Nomenclature inconnu	C
44072550003	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE DARK RED MERANTI,LIGHT RED MERANTI ET MERANTI BAKAU,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072560007	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE DARK RED MERANTI ET LIGHT RED MERANTI,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,NONRABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072580005	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE MERANTI BAKAU,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072610002	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE WHITE LAUAN,WHITE MERANTI,WHITE SERAYA,YELLOW MERANTI ET ALAN,SCIES OU DEDOS LONGIT,TRAN OU DEROU,COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT,MEME RABO OUPONC D'UNE EPAIS EXCEDANT 6MM*	C
44072630000	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE WHITE LAUAN,WHITE MERANTI,WHITE SERAYA,YELLOW MERANTI ET ALN,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,RABOTES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072639007	Nomenclature inconnu	C
44072650008	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE WHITE MERANTI,WHITE SERAYA,YELLOW MERANTI ET ALAN,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072680000	Nomenclature inconnu	C
44072690004	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE WHITE LAUAN,WHITE MERANTI,WHITE SERAYA,YELLOW MERANTI ET ALAN,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMNT,TRANC.OU DEROULE,,NON RABOTES NI PONCES ,D'1 EPAIS.> 6 MM*	C
44072905019	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAP.DU GENRE TEAK,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT,MEME RABOTES OU PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072905020	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE TEAK,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT,MEME RABOTES OU PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072905031	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE OBECHE ET IROKO,SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT,MEME RABOTES OU PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*	C

NDP	Description	
44072905042	BOIS TROPICAUX DU GENRE KERUING,RAMIN,KAPUR, JONGKON,MERBAU,JELUTONG,KEMPAS,SAPPELLI,SIPO,ACAJOU D'AFRIQUE,MAKORE,TIAMA,MANSONIA, ILOMBA,DIBETOU,LIMBA,AZOBE,PALISSANDRE DE RIO,PALISSANDRE DE PARA ET PALISSANDRE DE ROSE,SCIES OU DEDOSES,LONGITUDINALEMENT, TRANCHES OU DEROULES,COLLESASSEMBLAGE EN BOU	C
44072905097	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE,SCIES OU DEDOSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT,MEME RABOTES OU PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*	C
44072910018	Nomenclature inconnu	C
44072910029	Nomenclature inconnu	C
44072910030	Nomenclature inconnu	C
44072910096	Nomenclature inconnu	C
44072920001	BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE PALISSANDRE DE RIO,PALISSANDRE DE PARA ET PALISSANDRE DE ROSE,SCIES OU DEDOSES LONGITUDINALEMENT BRANCHES OU DEROULES,RABOTES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*....	C
44072930016	AUTRES BOIS DE TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE TEAK,SCIES OU DEDOSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,RABOTES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*	C
44072930027	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE OKOUME,SCIES OU DEDOSES LONGITUDINALEMENT TRANCHES OU DEROULES,RABOTES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*	C
44072930038	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE OBECHÉ,SCIES OU DEDOSES LONGITUDINALEMENT TRANCHES OU DEROULES,RABOTES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*	C
44072930094	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE KERUING,RAMIN,KAPUR,JONGKONG,MERBAU,JELUTONG,KEMPAS,SAPPELLI,SIPO,ACAJOU D'AFRIQUE,MAKORE,IROKO,TIAMA,MANSONIA,ILOMBADIBETOU,LIMBA,AZOBE,SCIES OU DE DOSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROLES,RABOTES,D'UNE.....*	C
44072950014	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE TEAK,SCIES OU DEDOSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072950025	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE OKOUME,SCIES OU DEDOSES LONGITUDINALEMENT TRANCHES OU DEROULES,PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072950036	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE OBECHÉ,SCIES OU DEDOSES LONGITUDINALEMENT BRANCHES OU DEROULES,PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072950092	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE KERUING,RAMIN,KAPUR,JONGKONG,MERBAU,JELUTONG,KEMPAS,SAPPELLI,SIPO,ACAJOU D'AFRIQUE,MAKORE,IRIKO,TIAMA,MANSONIA,ILOMBA,DIBETOU,LIMBA,AZOBE,.....*	C
44072961000	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE AZOBE,SCIES OU DEDOSES LONGITUDINALEMENT TRANCHES OU DEROULES,NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C

NDP	Description	
44072969015	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE TEAK, SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES OU DEROULES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072969026	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE OKOUME, SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT TRANCHES OU DEROULES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072969037	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE OBECHE, SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT TRANCHES OU DEROULES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072969093	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE KERUING, RAMIN, KAPUR, JONGKONG, MERBAU, JELUTONG, KEMPAS, SAPELLI, SIPO, ACAJOU D'AFRIQUE, MAKORE, IROKO, TIAMA, MANSONIA, ILOMBA, DIBETOU, LIMBA, PALISSANDRE DE RIO,*	C
44072970001	Nomenclature inconnu	C
44072983004	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT BRANCHES OU DEROULES, RABOTES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072985000	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT TRANCHES OU DEROULES, PONCES D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44072995004	AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT TRANCHES OU DEROULES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44079115004	BOIS DE CHENE (QUERCUS SPP), SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES OU DEROULES, PONCES; COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, MEME RABOTES OU PONCES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*	C
44079131000	LAMES ET FRISES POUR PARQUETS, NON ASSEMBLES, DE BOIS DE CHENE (QUERCUS SPP), SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES OU DEROULES, RABOTES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44079139004	AUTRES BOIS DE CHENE (QUERCUS SPP), SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT TRANCHES OU DEROULES, RABOTES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44079150005	Nomenclature inconnu	C
44079190001	BOIS DE CHENE (QUERCUS SPP), SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES OU DEROULES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44079200000	BOIS DE HETRE (FAGUS SPP), SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES OU DEROULES, MEME RABOTES, PONCES OU COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*	C
44079290006	Nomenclature inconnu	C
44079910009	AUTRES BOIS SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES OU DEROULES, COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, MEME RABOTES OU PONCES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*	C

NDP	Description	
44079930007	AUTRES BOIS SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,RABOTES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44079950005	AUTRES BOIS SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT TRANCHES OU DEROULES,PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44079991004	BOIS PEUPLIER SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT TRANCHES OU DEROULES NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44079993000	Nomenclature inconnu	C
44079996009	BOIS DE BOIS TROPICAUX SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6 MM*.....	C
44079997002	AUTRES BOIS SCIES OU DEDOSSES LONGITUDINALEMENT,TRANCHES OU DEROULES,NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 6MM*.....	C
44079998005	Nomenclature inconnu	C
44081015100	FEUILLES POUR PLACAGES, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS DE CONIFERES,SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES,RABOTES;PONCES;COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, MEME RABOTES OU PONCES,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6MM*	C
44081015906	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS DE CONIFERES,SCIES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES,RABOTES;PONCES;COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, MEME RABOTES OU PONCES,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6MM*	C
44081050101	Nomenclature inconnu	C
44081050907	Nomenclature inconnu	C
44081091100	PLANCHETTES DE CONIFERES,SCIES LONGITUDINALEMENT, NON RABOTES NI PONCES, DESTINEES A LA FABRICATION DE CRAYONS,DEROULEES,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6 MM*.....	C
44081091906	PLANCHETTES DE CONIFERES,SCIES LONGITUDINALEMENT, NON RABOTEES NI PONCEES, DESTINEES A LA FABRICATION DE CRAYONS,DEROULEES,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6 MM*.....	C
44081093106	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES DE CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS DE CONIFERES,SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES,NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 1 MM*	C
44081093902	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS DE CONIFERES,SCIES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES,NON RABOTEES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 1 MM*	C
44081099104	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS DE CONIFERES,SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES,NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 6 MM*	C
44081099900	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS DE CONIFERES,SCIES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES,NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 6 MM*	C
44083111105	FEUILLES PLACAGES ET FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISES DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE DARK RED MERANTI,LIGHT RED MERANTI ET MERANTI BAKAU,SCIES LONGITUDINALEMENT,DEROULES COLLES PAR JONTURE.....*	C

NDP	Description	
44083111901	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTR BOIS TROPI VISES A LA NOTE1 DE SOUS-POSIT DU PRESEN CHAP,DU GENRE DARK RED MERANTI,LIGHT RED MERANT ET MMERANT BAKAU,SCIES LONGI,TRAN,COLL PAR ASSEMBLAGE EN BOUT,MM RABO OU PON,D'UNE EPAI <= 6MM*	C
44083121109	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENREDARK RED MERANTI,LIGHT RED MERANTI ET MERANTI BAKAU,SCIES LONGT,DEROULES,RABOT,D'UNE EPAISSEUR <= 6MM*	C
44083121905	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPIC VISES A LA NOTE1 DE SOUS-POQITION DU PRESENTE CHAP,DU GENRE DARK RED MERANTI,LIGHT RED MERANTI ET MERANTI BAKAU,SCIES LONGI,TRANCHES.RABOTES,D'UNE EPAISSEUR <= 6 MM*..	C
44083125101	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE1 DE SOUS-POSITON DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE DARKRED MERANTI,LIGHT RED MERANTI ET MERANTI BAKAU,SCIES LONGIT,DEROULPONCES,D'UNE EPAISSEUR <= 6 MM*	C
44083125907	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPIC VISES A LA NOTE1 DE SOUS-POITION DU PRESENTE CHAP,DU GENRE DARK RED MERANTI,LIGHT RED MERANTI ET MERANTI BAKAU,SCIES LONGI,TRANCHES,PONCES,D'UNE EPAISSEUR <= 6 MM*	C
44083130100	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPIC VISES A LA NOTE1 DE SOUS-POSITION DU PRESNTE CHAP DU GENRE DARK RED MERANTI,LIGHT RED MERANTI ET MERANTI BAKAU,SCIES LONGIT,DEROUL,NON RAB NI PONCES D'UNE EPAIS <= 6MM*	C
44083130906	FEUILLES POUR PLACEGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROP VISES A LA NOTE1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAP DU GENRE DARK RED MERANTI,LIGHT RED MERANTI,MERANTI BAKAU,SCIES LONGI,TRANCHES,NON RABOTES NI PONCES,D'UNE EPAIS <= 6MM*	C
44083915107	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE,DU GENRE WHITE LAUAN,SIPO,LIMBA,OKOUME,OBECHÉ,ACAJOU D'AFR.,SAPELLI,VIOLA,MAHOGANY.....D'1 EPAIS > 6MM*	C
44083915903	FEUILLES POUR PLACAGE,FEUILLE POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRE BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE,DU GENRE WHITE LAUAN,SIPO,LIMBA,OKOUME,OBECHÉ,ACAJOU D'AFR.SAPELLI,VIOLA,MAHOGANY.....D'1 EPAIS <= 6MM*	C
44083921109	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BIOS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENREWHITE LAUAN,SIPO,LIMBA,OKOUME,OBECHÉ,ACAJOU D'AFRIQUE,SAPELLI,VIOLA,MAHOGANY(SWIETENIA SPP)....*	C
44083921905	FEUILLES POUR PLACAGE,FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUÉS OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIÉS SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISÉS A LA NOTE 1 DE SS-POSITION DU PRÉSENT CHAP.,DU GENRE WHITE LAUAN,SIPO,LIMBA,OKOUMÉ,OBÉCHÉ,ACAJOU D'AFRIQUE,SAPELLI,VIOLA,MAHOGANY(SWIETENIA SPP).... D'1 ÉPAISSEUR <= 6MM *	C
44083925101	Nomenclature inconnu	C
44083925907	Nomenclature inconnu	C

NDP	Description	
44083931103	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE WHITE LAUAN, SIPO, LIMBA, OKOUME, OBECHÉ, ACJAU D'AFRIQUE, SAPELLI, VIOLA, MAHOGANY(SWIETENIA SPP)...*	C
44083931909	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, DU GENRE WHITE LAUAN, SIPO, LIMBA, OKOUME, OBECHÉ, ACAJOU D'AFRIQUE, SAPELLI, VIOLA, MAHOGANY(SWIETENIA SPP)...*	C
44083935105	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE DU GENRE WHITE LAUAN, SIPO, LIMBA, OKOUME, OBECHÉ, ACAJOU D'AFRIQUE, SAPELLI, VIOLA, MAHOGANY(SWIETENIA SPP)...*	C
44083935901	FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIÉS SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISÉS A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRÉSENT CHAP., DU GENRE WHITE LAUAN, SIPO, LIMBA, OKOUME, OBÉCHÉ, ACAJOU D'AFRIQUE, SAPELLI, VIOLA, MAHOGANY(SWIETENIA SPP)... 1MM < ÉPAISSEUR <= 6MM*	C
44083955103	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE S-P DU PRESENT CHAPITRE, SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES, PONCES; RABOTES; COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, MM RAB OU PONCE, D'1 EPAIS <= 6MM*	C
44083955909	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES, PONCES; RABOTES; COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, MM RAB OU PONCES, D'1 EPAIS <= 6MM*	C
44083965107	Nomenclature inconnu	C
44083965903	Nomenclature inconnu	C
44083970106	PLANCHETTES DE BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES, NON RABOTES NI PONCES, DESTINEES A LA FABRICATION DE CRAYONS, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6 MM*.....	C
44083970902	PLANCHETTES DE BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, SCIES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES, NON RABOTES NI PONCES, DESTINEES A LA FABRICATION DE CRAYONS, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6 MM*.....	C
44083985105	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, ET FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 1 MM*.....	C
44083985901	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, SCIES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 1 MM*.....	C
44083989107	Nomenclature inconnu	C
44083989903	Nomenclature inconnu	C

NDP	Description	
44083995109	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1 MM < 6 MM*	C
44083995905	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, SCIES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR > 1 MM ET N'EXCEDANT PAS 6 MM*.....	C
44083999101	Nomenclature inconnu	C
44083999907	Nomenclature inconnu	C
44089015108	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES, PONCES; RABOTES; COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, MEME RABOTE OU PONCES, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6 MM*	C
44089015904	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS SCIES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES, PONCES; RABOTES; COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, MEME RABOTES OU PONCES, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6 MM*	C
44089025102	Nomenclature inconnu	C
44089025908	Nomenclature inconnu	C
44089035106	PLANCHETTES D'AUTRES BOIS, SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES, NON RABOTES NI PONCES, DESTINEES A LA FABRICATION DE CRAYONS, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6 MM*.....	C
44089035902	PLANCHETTES D'AUTRES BOIS, SCIES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES, NON RABOTES NI PONCES, DESTINEES A LA FABRICATION DE CRAYONS, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6 MM*.....	C
44089085106	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 1 MM*.....	C
44089085902	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS SCIES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 1 MM*.....	C
44089095100	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS SCIES LONGITUDINALEMENT, DEROULES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 6 MM*.....	C
44089095906	AUTRES FEUILLES POUR PLACAGE, FEUILLES POUR CONTRE-PLAQUES OU POUR AUTRES BOIS STRATIFIES SIMILAIRES ET AUTRES BOIS SCIES LONGITUDINALEMENT, TRANCHES, NON RABOTES NI PONCES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 6MM*.....	C
44091011014	BAGUETTES ET MOULURES EN BOIS DE CONIFERES, FILES, MEME RABOTES, PONCES OU COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, POUR CADRES POUR TABLEAUX, PHOTOGRAPHIES, MIROIRS OU OBJETS SIMILAIRES*	B
44091011092	BAGUETTES ET MOULURES EN BOIS DE CONIFERES, AUTRES QUE FILES, MEME RABOTES, PONCES OU COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, POUR CADRES POUR TABLEAUX, PHOTOGRAPHIES, MIROIRS OU OBJETS SIMILAIRES*	B
44091018015	AUTRES BOIS DE CONIFERES, PROFILS TOUT AU LONG D'UNE OU DE PLUSIEURS RIVES OU FACES, FILES, MEME RABOTES, PONCES OU COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT *	B

NDP	Description	
44091018093	AUTRES BOIS DE CONIFERES,PROFILES TOUT AU LONG D'UNE OU DE PLUSIEURS RIVES OU FACES,AUTRES QUE FILES,MEME RABOTES,PONCES OU COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT *	B
44091090013	Nomenclature inconnu	B
44091090091	Nomenclature inconnu	B
44092011010	BAGUETTES ET MOULURES EN BOIS AUTRES QUE DE CONIFERES, PONCES OU COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, POUR CADRES POUR TABLEAUX, PHOTOGRAPHIES, MIROIRS OU OBJETS SIMILAIRES*	B
44092011098	BAGUETTES ET MOULURES EN BOIS AUTRES QUE DE CONIFERES, AUTRES QUE FILES, MEME RABOTES PONCES OU COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT, POUR CADRES POUR TABLEAUX, PHOTOGRAPHIES, MIROIRS OU OBJETS SIMILAIRES	B
44092091012	LAMES ET FRISES POUR PARQUETS,AUTRES QUE DEC CONIFERES,NON ASSEMBLEES PROFILES TOUT AU LONG D'UNE OU DE PLUSIEURS RIVES OU FACES,FILES,MEME RABOTES,PONCES OU COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT *	B
44092091090	LAMES DE FRISES POUR PARQUETS,AUTRES QUE DE CONIFERE,NON ASSEMBLEES,PROFILES TOUT AU LONG D'UNE OU DE PLUSIEURS RIVES OU FACES,AUTRES QUE FILES,MEME RABOTES,PONCES OU COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT*	B
44092098013	AUTRES BOIS,AUTRES QUE DE CONIFERES,PROFILES TOUT AU LONG D'UNE OU DE PLUSIEURS RIVES OU FACES,FILES,MEME RABOTES,PONCES OU COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT*	B
44092098091	AUTRES BOIS,AUTRES QUE DE CONIFERES,PROFILES TOUT AU LONG D'UNE OU DE PLUSIEURS RIVES OU FACES,AUTRES QUE FILES,MEME RABOTES,PONCES OU COLLES PAR ASSEMBLAGE EN BOUT*	B
44092099016	Nomenclature inconnu	B
44092099094	Nomenclature inconnu	B
44102100002	PANNEAUX DITS "ORIENTED STRAND BOARD",ET PANNEAUX DITS "WAFERBOARD" ,EN BOIS, BRUTS OU SIMPLEMENT PONCES *	C
44102900002	AUTRES PANNEAUX DITS "ORIENTED STAND BOARD" ET AUTRES PANNEAUX DITS "WAFERBOARD**	C
44103100008	AUTRES PANNEAUX DE PARTICULES ET PANNEAUX SIMILAIRES,EN BOIS,MEME AGGLOMERES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES,BRUTS OU SIMPLEMENT PONCES*.....	C
44103200003	AUTRES PANNEAUX DE PARTICULES ET PANNEAUX SIMILAIRES,EN BOIS MEME AGGLOMERES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES,RECOUVERTS EN SURFACE DE PAPIER IMPREGNE DE MELAMINE*	C
44103300008	AUTRES PANNEAUX DE PARTICULES ET PANNEAUX SIMILAIRES,EN BOIS,MEME AGGLOMERES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES,RECOUVERTS EN SURFACE DE PLAQUES OU DE FEUILLES DECORATIVES STRATIFIEES EN MATIERS PLASTIQUE *	C
44103900008	AUTRES PANNEAUX DE PARTICULES ET PANNEAUX SIMILAIRES EN BOIS MEME AGGLOMERES AVEC DES RISINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES*.....	C
44109000009	PANNEAUX DE PARTICULES ET PANNEAUX SIMILAIRES,EN AUTRES MATIERES LIGNEUSES,M/ME AGGLOMERES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES*.....	C
44111100003	Nomenclature inconnu	C
44111110007	PANNEAUX DE FIBRES A DENSITE MOYENNE (MDF),DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES,MEME AGGLOMEREEES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES,D'UNE MASSE VOLUMIQUE EXCEDANT 0.8 G/CM3,NON OUVRES MECANIQUEMENT NI RECOUVERTS EN SURFACE*...	C

NDP	Description	
44111190009	AUTRES PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES, MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE EXCEDANT 0.8 G/CM3, NON OUVRES MECANIQUEMENT NI RECOUVERTS EN SURFACE*.....	C
44111900003	Nomenclature inconnu	C
44111910007	AUTRES PANNEAUX DE FIBRES A DENSITE MOYENNE (MDF), DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES, MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE EXCEDANT 0.8 G/CM3*.....	C
44111990009	AUTRES PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES, MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE EXCEDANT 0.8 G/CM3*.....	C
44112100009	Nomenclature inconnu	C
44112110003	PANNEAUX DE FIBRES A DENSITE MOYENNE (MDF) DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES, MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE EXCEDANT 0.5 G/CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 0.8 G/CM3, NON SURFACE*	C
44112190005	AUTRES PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES, MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE > 0.5 G/CM3 MAIS < 0.8 G/CM3, NON OUVRES MECANIQUEMENT NI RECOUVERTS EN SURFACE*.....	C
44112900009	Nomenclature inconnu	C
44112910003	AUTRES PANNEAUX DE FIBRES A DENSITE MOYENNE (MDF) DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE > 0.5 G/CM3 MAIS <= 0.8 G/CM3*.....	C
44112990005	AUTRES PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE > 0.5 G/CM3 MAIS <= 0.8 G/CM3*.....	C
44113100005	Nomenclature inconnu	C
44113110009	PANNEAUX DE FIBRES A DENSITE MOYENNE (MDF) DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES, MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE > 0.35G/CM3 MAIS <= 0.5G/CM3, NON OUVRES MECANIQUEMENT NI RECOUVERTS EN SURFA.*	C
44113190001	AUTRES PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES, MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE > 0.35G/CM3 MAIS <= 0.5G/CM3, NON OUVRES MECANIQUEMENT NI RECOUVERTS EN SURFACE*.....	C
44113900005	Nomenclature inconnu	C
44113910009	AUTRES PANNEAUX DE FIBRES A DENSITE MOYENNE (MDF) DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE EXCEDANT 0.35 G/CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 0.5 G/CM3*.....	C
44113990001	AUTRES PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE EXCEDANT 0.35 G/CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 0.5 G/CM3*.....	C
44119100001	PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES, MEME AGGLOMEREES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE N'EXCEDANT PAS 0,35 G/CM3, NON OUVRES MECANIQUEMENT NI RECOUVERTS EN SURFACE*.....	C

NDP	Description	
44119900001	AUTRES PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES, MEME AGGLOMERES AVEC DES RESINES OU D'AUTRES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE N'EXCEDANT PAS 0,35 G/CM3*	C
44121310004	BOIS CONTRE-PLAQUES CONSTITUES EXCLUSIVEMENT DE FEUILLES DE BOIS DONT CHACUNE A UNE EPAISSEUR < 6 MM, AYANT AU MOINS UN PLI EXTERIEUR EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAP. DU GENRE.....DE ROSE*	B
44121319001	Nomenclature inconnu	B
44121390006	BOIS CONTRE-PLAQUES CONSTITUES EXCLUSIVEMENT DE FEUILLES DE BOIS DONT CHACUNE A UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6 MM, AYANT AU MOINS UN PLI EXTERIEUR EN AUTRES BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE*.....	B
44121400005	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES CONSTITUES EXCLUSIVEMENT DE FEUILLES DE BOIS DONT CHACUNE A UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6MM, AYANT AU MOINS UN PLI EXTERIEUR EN BOIS AUTRES QUE DE CONIFERES*.....	B
44121900000	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES CONSTITUES EXCLUSIVEMENT DE FEUILLES DE BOIS DONT CHACUNE A UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 6MM*	B
44122210005	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES, BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMIL AYANT AU MOINS UN PLI EXT EN BOIS AUT QUE DE CONIFERES ET AYANT AU MOINS UN PLI EN BOIS TROP VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSIT DU PRESEN CHAP, CONT AU MOINS UN PANNEAU DE PARTICULE*	B
44122291000	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES, BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMILAIRES AYANT AU MOINS UN PLI EXTERIEUR EN BOIS AUTRES QUE DE CONIFERES ET AYANT AU MOINS UN PLI EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, A ÂME PANNEAUTÉE, LATTÉE OU LAMELLÉE *	B
44122299004	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES, BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMILAIRES, AYANT AU MOINS UN PLI EXTERIEUR EN BOIS AUTRES QUE DE CONIFERES ET AYANT AU MOINS UN PLI EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, AUTRES*...	B
44122300006	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES, BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMILAIRES, AYANT AU MOINS UN PLI EXTERIEUR EN BOIS AUTRES QUE DE CONIFERES, CONTENANT AU MOINS UN PANNEAU DE PARTICULES*.....	B
44122920004	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES, BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMILAIRES, AYANT AU MOINS UN PLI EXTERIEUR EN BOIS AUTRES QUE DE CONIFERES, A ÂME PANNEAUTÉE, LATTÉE OU LAMELLÉE*	B
44122980008	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMILAIRES, AYANT AU MOINS UN PLI EXTERIEUR EN BOIS AUTRES QUE DE CONIFERES, AUTRES*.....	B
44129210007	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES, BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMILAIRES, AYANT AU MOINS UN PLI EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, CONTENANT AU MOINS UN PANNEAU DE PARTICULES*.....	B
44129291002	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES, BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMILAIRES, AYANT AU MOINS UN PLI EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, A ÂME PANNEAUTÉE, LATTÉE OU LAMELLÉE*	B
44129299006	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES, BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMILAIRES, AYANT AU MOINS UN PLI EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE 1 DE SOUS-POSITION DU PRESENT CHAPITRE, AUTRES*.....	B
44129300008	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES ET BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMILAIRES, CONTENANT AU MOINS UN PANNEAU DE PARTICULES*.....	B
44129920006	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES, BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMILAIRES, A ÂME PANNEAUTÉE, LATTÉE OU LAMELLÉE*	B

NDP	Description	
44129980000	AUTRES BOIS CONTRE-PLAQUES,BOIS PLAQUES ET BOIS STRATIFIES SIMILAIRES,AUTRES*	B
44130000108	BOIS DITS "DENSIFIES",EN BLOCS*	A
44130000904	BOIS DITS "DENSIFIES",EN PLANCHES,LAMES OU PROFILIES*	A
44140010007	CADRES POUR TABLEAUX,PHOTOGRAPHIES,MIROIRS OU OBJETS SIMILAIRES,EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE COMPLEMENTAIRE 2 DU PRESENT CHAPITRE*	B
44140090009	CADRES POUR TABLEAUX,PHOTOGRAPHIES,MIROIRS OU OBJETS SIMILAIRES,EN AUTRES BOIS*	B
44151010011	CAISSES,CAISSETTES,CAGEOTS,CYLINFRES ET EMBALLAGES SIMILAIRES EN BOIS SCIES,NON PLAQUES NI CONTRE-PLAQUES,POUR D'AUTRES PRODUITS*	B
44151010022	CAISSES,CAISSETTES,CAGEOTS,CYLINDRES ET EMBALLAGES SMILAIRES EN BOIS SCIES,NON PLAQUES NI CONTRE-PLAQUES,POUR D'AUTRES PRODUITS*	B
44151010055	CAISSES,CAISSETTES,CAGEOTS,CYLINDRES ET EMBALLAGES SIMILAIRES EN BOIS PLAQUES OU CONTRE-PLAQUES,POUR FRUITS ET LEGUMES*	B
44151010066	CAISSES,CAISSETTES,CAGEOTS,CYLINDRES ET EMBALLAGES SIMILAIRES EN BOIS PLAQUES OU CONTRE PLAQUES,POUR D'AUTRES PRODUITS*	B
44151010088	CAISSES,CAISSETTES,CAGEOTS,CYLINDRES ET EMBALLAGES SIMILAIRES EN AUTRES BOIS,POUR FRUITS ET LEGUMES*	B
44151010099	CAISSES,CAISSETTES,CAGEOTS,CYLINDRES ET EMBALLAGES SIMILAIRES EN AUTRES BOIS,POUR D'AUTRES PRODUITS*	B
44151090002	TAMBOURS (TOURETS),EN BOIS,D'AUTRES PRODUITS*	B
44152020011	PALETTES SIMPLES,EN BOIS*	B
44152020099	REHAUSSES DE PALETTES,EN BOIS*	B
44152090008	PALETTES-CAISSES ET AUTRES PLATEAUX DE CHARGEMENT,EN BOIS *	B
44160000018	MERRAINS,MEME SCIES SUR LES DEUX FACES PRINCIPALES,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLES *	B
44160000029	FURAILLES ET LEURS PARTIES,EN BOIS,AUTRES QUE LES MARRAINS *	B
44160000096	CUVES BAQUETS ET AUTRES OUVRAGES DE BONNELLERIE ET LEURS PARTIES,EN BOIS,AUTRES QUE LES MARRINS *	B
44170000106	EBAUCHES DE FORMES,POUR CHAUSSURES EN BOIS *	A
44170000208	FORMES POUR CHAUSSURES,EN BOIS *	B

NDP	Description	
44170000913	MONTURES DE BROSSES,MANCHES DE BALAIS OU DE BROSSES,EN BOIS *	B
44170000924	MONTURES ET MANCHES D'AUTRES OUTILS,EN BOIS *	B
44170000935	OUTILS EN BOIS *	B
44170000991	EMBAUCHOIS ET TENDEURS POUR CHAUSSURES,EN BOIS *	B
44181010001	FENETRES,PORTES-FENETRES ET LEURS CADRES ET CHAMBRANLES,EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE COMPLEMENTAIRES 2 DU PRESENT CHAPITRE *	B
44181050007	FENETRES,PORTES-FENETRES ET LEURS CADRES ET CHAMBRANLES,EN BOIS DE CONIFERES *	B
44181090003	FENETRES,PORTES-FENETRES ET LEURS CADRES ET CHAMBRANLES,EN D'AUTRES BOIS *	B
44182010007	PORTES ET LEURS CADRES,CHAMBRANLES ET SEUILS,EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE COMPLEMENTAIRES DU PRESENT CHAPITRE *	B
44182050003	PORTES ET LEURS CADRES,CHAMBRANLES ET SEUILS,EN BOIS DE CONIFERES *	B
44182080005	PORTES ET LEURS CADRES,CHAMBRANLES ET SEUILS,EN AUTRES BOIS *	B
44183010003	PANNEAUX POUR PARQUETS MOSAIQUES,EN BOIS *	B
44183091008	AUTRES PANNEAUX COMPOSES DE PLUSIEURS COUCHES DE BOIS *	B
44183099002	AUTRES PANNEAUX POUR PARQUETS EN BOIS *	B
44184000005	COFFRAGES POUR LE BETONNAGE, EN BOIS*.....	B
44185000001	BARDEAUX ("SHINGLES"ET"SHAKES"),EN BOIS *	B
44189010009	AUTRES OUVRAGES DE MENUISERIE ET PIECES DE CHARPENTE POUR CONSTRUCTION,EN BOIS LAMELLES*.....	B
44189090114	PANNEAUX CELLULAIRES DECORATIFS,EN BOIS *	B
44189090192	AUTRES PANNEAUX CELLULAIRES,EN BOIS *	B
44189090909	AUTRES OUVRAGES DE MENUISERIE ET AUTRES PIECES DE CHARPENTE POUR CONSTRUCTION,EN AUTRES BOIS*.....	B

NDP	Description	
44190010002	ARTICLES POUR LA TABLE OU LA CUISINE ,EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE COMPLEMENTAIRES 2 DU PRESENT CHAPITRE *	C
44190090004	ARTICLES POUR TABLE OU LA CUISINE,EN AUTRES BOIS *	C
44201011006	STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENT,EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE COMPLEMENTAIRE 2 DU PRESENT CHAPITRE *	B
44201019000	STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENT, EN AUTRES BOIS*	B
44209010001	BOIS MARQUETES ET BOIS INCRUSTES*	B
44209019008	Nomenclature inconnu	B
44209091017	COFFRETS,ECRINS ET ETUIS BIJOUTERIE OU ORFEVRERIS,ET OUVRAGES SIMILAIRES,EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE COMPLEMENTAIRE 2 DU PRESENT CHAPITRES*	B
44209091095	ARTICLES D'AMEUBLEMENT NE RELEVANT PAS DU CHAPITRE 94,EN BOIS TROPICAUX VISES A LA NOTE COMPLEMENTAIRE 2 DU PRESENT CHAPITRE*	B
44209099011	COFFRETS,ECRINS ET ETUIS POUR BIJOUTERIE OU ORFEVRERIE,ET OUVRAGES SIMILAIRES,EN AUTRES BOIS *	B
44209099099	ARTICLES D'AMEUBLEMENT NE RELEVANT PAS DU CHAPITRE 94,EN AUTRES BOIS*	B
44211000006	CINTRES EN BOIS POUR VETEMENTS *	B
44219010008	Nomenclature inconnu	A
44219030006	Nomenclature inconnu	B
44219050106	Nomenclature inconnu	B
44219050902	Nomenclature inconnu	A
44219070002	Nomenclature inconnu	B
44219091003	AUTRES OUVRAGES EN PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS*	B
44219098106	CANETTES,BUSETTES,BOBINES POUR FILATURES ET TISSAGE ET POUR FIL A COUDRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BOIS TOURNE*	A
44219098208	CHEVILLES EN BOIS POUR CHAUSSURES*	A
44219098300	PAVES EN BOIS*	B
44219098402	MONTURES ET PARTIES DE MONTURES EN BOIS,POUR EVENTAILS ET ECRANS A MAIN*	B

NDP	Description	
44219098913	ROULEAUX POUR STORE AVEC OU SANS RESSORTS*.....	B
44219098924	BOIS PREPARES POUR ALLUMETTES*.....	B
44219098935	MANCHES POUR COUVERTS DE TABLE*.....	B
44219098946	ABAISSE LANGUE*.....	B
44219098957	MESURES DE CAPACITE*.....	B
44219098968	MODELES POUR FONDERIE, EN BOIS*.....	B
44219098979	ECHELLES*.....	B
44219098980	AUTRES OUVRAGES EN BOIS,DE FABRICATION ARTISANALE*.....	B
44219098991	AUTRES OUVRAGES EN BOIS,AUTRES QUE DE FABRICATIONS ARTISANALE*.....	B
44219099109	Nomenclature inconnu	B
44219099201	Nomenclature inconnu	B
44219099916	Nomenclature inconnu	B
44219099927	Nomenclature inconnu	B
44219099938	Nomenclature inconnu	B
44219099961	Nomenclature inconnu	B
44219099994	Nomenclature inconnu	B
45011000009	LIEGE NATUREL BRUT OU SIMPLEMENT PREPARE*.....	A
45019000018	DECHETS DE LIEGE*.....	A
45019000096	LIEGE CONCASSE,GRANULE OU PULVERISE*.....	A
45020000011	LIEGE NATUREL,ECROUTE OU SIMPLEMENT EQUARRI*.....	B
45020000022	CUBES ET CARRES EN LIEGE NATUREL,POUR LA FABRICATION DES BOUCHONS*.....	B
45020000099	AUTRES CUBES,PLAQUES,FEUILLES OU BANDES DE FORME CARREE OU RECTANGULAIRE,EN LIEGE NATUREL*.....	B

NDP	Description	
45031010007	BOUCHONS CYLINDRIQUES, EN LIEGE NATUREL*	B
45031090009	AUTRES BOUCHONS, Y COMPRIS LES BOUCHONS PLATS, EN LIEGE NATUREL*	B
45039000012	RONDELLES POUR FONDS DE CAPSULES OU USAGES ANALOGUES, EN LIEGE NATUREL*	B
45039000023	JOINTS EN LIEGE NATUREL*	B
45039000034	FLOTTEURS POUR FILETS DE PECHE, EN LIEGE NATUREL*	B
45039000090	AUTRES OUVRAGES EN LIEGE NATUREL*	B
45041011007	BOUCHONS EN LIEGE AGGLOMERE, POUR VINS MOUSSEUX, MEME AVEC RONDELLES EN LIEGE NATUREL NON OUVRE*	B
45041019001	AUTRES BOUCHONS EN LIEGE AGGLOMERE NON OUVRE*	B
45041091009	CUBES, BRIQUES, PLAQUES, FEUILLES ET BANDES, CARREAUX DE TOUTE FORME, CYLINDRES PLEINS, Y COMPRIS LES DISQUES EN LIEGE AGGLOMERE AVEC LIANT*	B
45041099003	CUBES, BRIQUES, PLAQUES, FEUILLES ET BANDES, CARREAUX DE TOUTE FORME, CYLINDRES, Y COMPRIS LES DISQUES EN LIEGE AGGLOMERE SANS LIANT*	B
45049010002	JOINTS EN LIEGE AGGLOMERE, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*	B
45049091007	BOUCHONS EN LIEGE AGGLOMERE OUVRE*	B
45049099012	LIEGE AGGLOMERE MI- OUVRE*	B
45049099023	AUTRES JOINTS EN LIEGE AGGLOMERE*	B
45049099090	AUTRES OUVRAGES EN LIEGE AGGLOMERE*	B
46012010008	NATTES, PAILLASSONS ET CLAIES, CONFECTIONNES A PARTIR DE TRESSES ET ARTICLES SIMILAIRES DU N460110*	A
46012090000	AUTRES NATTES, PAILLASSONS ET CLAIES EN QUTRES MATIERES VEGETALES*	A
46019105017	TRESSES ET ARTICLES SIMILAIRES EN FIBRES DE PALMIER *	B
46019105095	AUTRES TRESSES ET ARTICLES SIMILAIRES EN MATIERES VEGETALES, MEME ASSEMBLES EN BANDES*	B

NDP	Description	
46019110005	AUTRES TRESSES ET ARTICLES SIMILAIRES EN MATIÈRES VÉGÉTALES, CONFECTIONNÉS A PARTIR DE TRESSES ET ARTICLES SIMILAIRES EN MATIÈRES À TRESSER *	A
46019190007	AUTRES TRESSES ET ARTICLES SIMILAIRES EN MATIERES VEGETALES *	A
46019905006	AUTRES TRESSES ET ARTICLES SIMILAIRES EN AUTRES MATIERES, MEME ASSEMBLES EN BANDES*	B
46019910005	AUTRES MATIERES A TRESSER, TRESSES ET ARTICLES SIMILAIRES CONFECTIONNES A PARTIR DE TRESSES ET ARTICLES SIMILAIRES EN MATIERES A TRESSER *	A
46019990007	AUTRES TRESSES ET ARTICLES SIMILAIRES EN AUTRES MATIERES *	A
46021010009	PAILLONS POUR BOUTEILLES SERVANT D'EMBALLAGE OU DE PROTECTION, EN MATIERES VEGETALES*.....	A
46021091004	OUVRAGES DE VANNERIE OBTENUS DIRECTEMENT EN FORME, EN MATIERES VEGETALES *.....	A
46021099019	OUVRAGES EN ALFA *.....	A
46021099020	EVENTAILS ET ECRANS A MAIN AINSI QUE LEURS FEUILLES PRESENTEES Isolement, OBTENUS A L'AIDE DE MATIERES VEGETALES A TRESSER *.....	A
46021099031	OUVRAGES EN ROTIN*.....	A
46021099097	AUTRES OUVRAGES DE VANNERIE, CONFECTIONNES A L'AIDE DES ARTICLES EN MATIERES VEGETALES DU N 46.01 OUVRAGES EN LUFFA*.....	A
46029000014	OUVRAGES DE VANNERIE OBTENUS DIRECTEMENT EN FORME, EN AUTRES MATIERES A TRESSER*.....	A
46029000092	AUTRES OUVRAGES DE VANNERIE, CONFECTIONNES A L'AIDE DES ARTICLES AN AUTRES MATIERES A TRESSER DU N 46.01*.....	A
47010010005	PATES THERMOMECHANIQUES DE BOIS*.....	A
47010090007	AUTRES PATES MECANIQUES DE BOIS*.....	A
47020000008	PATES CHIMIQUES DE BOIS, A DISSOUDRE*.....	A
47031100006	PATES CHIMIQUES DE BOIS, A LA SOUDE OU AU SULFAT, ECRUES DE CONIFERES, AUTRES QUE LES PATES A DISSOUDRE*.....	A
47031900006	PATES CHIMIQUES DE BOIS, A LA SOUDE OU AU SULFAT, ECRUES AUTRES QUE DE CONIFERES, AUTRES QUE LES PATES A DISSOUDRE*.....	A

NDP	Description	
47032100002	PATEES CHIMIQUES DE BOIS,A LA SOUDE OU AU SULFATE,MIBLANCHIES DE CONIFERES,AUTRES QUE LES PATES A DISSOUDRE*.....	A
47032900002	PATES CHIMIQUES DE BOIS, A LA SOUDE OU AU SULFATE, MI-BLANCHIES OU BLANCHIES, AUTRES QUE DE CONIFERES, AUTRES QUE LES PATES A DISSOUDRE *.....	A
47041100003	PATES CHIMIQUES DE BOIS,AU BISULFITE,ECRUES DE CONIFERES,AUTRES QUE LES PATES A DISSOUDRE*.....	A
47041900003	PATES CHIMIQUES DE BOIS ,AU BISULIFTE,ECRUES AUTRES QUE DE CONIFERES,AUTRES QUE LES PATES A DISSOUDRE*.....	A
47042100009	PATES CHIMIQUES DE BOIS,AU BISULIFTE,MI-BLANCHIES DE CONIFERES,AUTRES QUE LES PATES A DISSOUDRE*.....	A
47042900009	PATES CHIMIQUES DE BOIS,AU BISULIFTE,MI-BLANCHIES AUTRES QUE DE CONIFERES,AUTRES QUE LES PATES A DISSOUDRE*.....	A
47050000009	PATES DE BOIS OBTENUES PAR LA COMBINAISON D'UN TRAITEMENT MECANIQUE ET D'UN TRAITEMENT CHIMIQUE *	A
47061000002	PATES DE LINTER DE COTON*.....	A
47062000008	PATES DE FIBRES OBTENUES A PARTIR DE PAPIER OU DE CARTONS RECYCLES(DECHETS ET REBUTS)*.....	A
47069100016	PATE MECANIQUE D'ALFA*.....	A
47069100094	AUTRES PATES MECANIKES D'AUTRES MATIERES FIBREUSES CELLULOSIQUES*.....	A
47069200011	PATE CHIMIQUE D'ALFA*.....	A
47069200099	AUTRES PATES CHIMIQUES D'AUTRES MATIERES FIBREUSES*.....	A
47069300016	PATE MI-CHIMIQUES D'ALFA*.....	A
47069300094	AUTRES PATES MI-CHIMIQUES D'AUTRES MATIERES FIBREUSES CELLULOSIQUES*.....	A
47071000009	DECHETS ET REBUS DE PAPIER OU CARTONS KRAFT ECRUS OU PAPIERS OU CARTONS ONDULES,A RECYCLER*.....	B
47072000005	DECHETS ET REBUS D'AUTRES PAPIERS OU A RECYCLER OBTENUS PRINCIPALEMENT A PARTIR DE PATE CHIMIQUE BLENCHIE,NON COLORES DANS LA MASSE*.....	B

NDP	Description	
47073010005	VIEUX NUMEROS ET INVENDUS DE JOURNEAUX ET IMPRIMES PUBLICITAIRES SOUS FORME DE REBUS ET DECHETS,A RECYCLER*.....	B
47073090007	AUTRES PAPIERS OU CARTONS OBTENUS PRINCIPALEMENT A PARTIR DE PATE MECANIQUE (JOURNEAUX,PERIODIQUES ET IMPRIMES SIMILAIRES,PAR EXEMPLE) SOUS FORME DE DECHETS ET RBUS,A RECYCLER*.....	B
47079010001	PAPIER OU CARTON A RECYCLER(DECHETS ET REBUTS)NON TRIES*.....	B
47079090003	PAPIER OU CARTON A RECYCLER(DECHETS ET REBUTS) TRIES *.....	B
48010000011	PAPIER JOURNAL EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, IMPORTE SELON LES DISPOSITIONS DE L'ART,60 DE LA LOI 90-111 DU 31/12/90.*.....	A
48010000099	AUTRE PAPIER JOURNAL EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	A
48021000003	PAPIERS ET CARTONS FORMES FEUILLE A FEUILLE (PAPIER A LA MAIN) *.....	C
48022000009	PAPIERS ET CARTONS SUPPORTS POUR PAPIERS OU CARTONS PHOTOSENSIBLES A LA CHALEUR OU ELECTROSENSIBLES EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *.....	A
48023000005	PAPIERS SUPPORTS POUR CARBONE EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *.....	A
48024010005	PAPIERS SUPPORTS POUR PAPIERS PEINTS,SANS FIBRES OBTENUES PAR PROCEDE MECANIQUE OU DONT 10% OU PLUS EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *.....	A
48024090007	AUTRES PAPIERS SUPPORTS POUR PAPIERS PEINTS,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *.....	A
48025410001	PAPIERS SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHEMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU METRE CARRE <= A 15G ET DESTINES A LA FABRICATION DU PAPIER STEN.....*	C
48025490003	CARTONS ET AUTRES PAPIERS,SANS FIBRES OBTENUS PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHEMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES,D'UN POIDS AU METRE CARRE INFERIEURE A 40G,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	C
48025500104	PAPIER FILIGRANE INFALSIFIABLE,SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHEMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES D'UN POIDS AU M2 DE 40G OU PLUS MAIS<=150G EN ROULEAUX *	C
48025500911	PAPIER SUPORT POUR PAPIER AUTOCOPIANT,SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 DE 40G OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 150G, EN ROULEAUX*	C
48025500999	AUTRES PAPIERS ET CARTONS,SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHEMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES,D'UN POIDS AU M2 DE 40G OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 150 G,EN ROULEAUX*..	C
48025610103	PAPIER FILIGRANE INFALSIFIABLE,SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 >=40 G ET <=150 G, EN FEUILLES (297MM/210MM)(FORMAT A4) *	C

NDP	Description	
48025610910	PAP SUPPORT POUR PAPIER AUTOCOPIANT, SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPO FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 >=40G ET <=150G, EN FEUILLES (297MM/210MM) (FORMAT A4)*	C
48025610998	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPO FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 >=40G ET <=150G, EN FEUILLES (297MM/210MM)(FORMAT A4)*	C
48025690105	PAP FILIGRANE INFALSI, SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPO FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 <=40G ET <=150 G, EN FEUILLES DONT 1COTE >297MM ET <=435MM, ET L'AUTRE >210MM ET <=297MM ETAT NP*	C
48025690912	PAP SUPPORT POUR PAPIER AUTOCOPIANT, SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPO FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 >=40G ET <=150G, EN FEUILLES DONT 1COTE >297MM ET <=435MM, L'AUTRE >210MM ET <=297MM, NP*	C
48025690990	AUTRES PAP ET CARTONS, SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPO FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 >=40G ET <=150G, EN FEUILLES DONT 1COTE >297MM ET <=435MM, L'AUTRE >210MM ET <=297, A L'ETAT N.P.*	C
48025700104	PAP FILIGRANE INFALSI, SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPO FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 >=40G ET <=150G, EN FEUILLES DONT 1COTE >435MM ET L'AUTRE >297MM A L'ETAT N.P.*	C
48025700911	PAP SUPPORT POUR PAPIER AUTOCOPIANT, SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPO FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 >=40G ET <=150G, EN FEUILLES DONT 1COTE >435MM ET L'AUTRE >297MM, A L'ETAT NON PLIE*	C
48025700999	AUTRES PAP ET CARTONS, SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPO FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 >=40G ET <=150G, EN FEUILLES DONT 1COTE >435MM ET L'AUTRE >297MM, A L'ETAT NON PLIE*	C
48025810001	PAPIERS ET CARTONS, SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPO FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 EXCEDANT 150 G, EN ROULEAUX*	C
48025890003	PAPIERS ET CARTONS, SANS FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE OU DONT 10% AU PLUS EN POIDS DE LA COMPO FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DE TELLES FIBRES, D'UN POIDS AU M2 EXCEDANT 150 G, EN FEUILLES*	C
48026110002	PAPIER JOURNAL, AUTRES QUE CELUI DU N 48.01, DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUS PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN ROULEAUX*	C
48026150019	PAPIERS ET CARTONS MAGAZINE, D'UN POIDS AU METRE CARRE INFERIEUR A 72 G ET DONT PLUS DE 50% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN ROULEAUX*	C
48026150097	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, D'UN POIDS AU METRE CARRE INFERIEUR A 72 G ET DONT PLUS DE 50% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUS PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN ROULEAUX*	C
48026190015	AUTRES PAPIERS ET CARTONS MAGAZINE, DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN ROULEAUX*	C

NDP	Description	
48026190093	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUS PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN ROULEAUX*.	C
48026210007	PAPIERS JOURNAL, AUTRES QUE CELUI DU N 48.01, DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUS PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN FEUILLES DONT UN COTE <=435MM, L'AUTRE <=297MM, A L'ETAT NON PLIE*	C
48026250014	PAPIERS ET CARTONS MAGAZINE, D'UN POIDS AU METRE CARRE INFERIEURE A 72G ET DONT PLUS DE 50% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN FEUILLES DONT UN COTE <=435MM, L'AUTRE <=297MM, A L'ETAT NON PLIE*	C
48026250092	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, D'UN POIDS AU METRE CARRE INFERIEUR A 72G ET DONT PLUS DE 50% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUS PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN FEUILLES DONT UN COTE <=435MM, L'AUTRE <=297MM, A L'ETAT NON PLIE*	C
48026290010	AUTRES PAPIERS ET CARTONS MAGAZINE, DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN FEUILLES DONT 1COTE <=435MM, L'AUTRE <=297MM, A L'ETAT NON PLIE*	C
48026290098	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN FEUILLES DONT 1COTE <=435MM, L'AUTRE <=297MM, A L'ETAT NON PLIE*..	C
48026910002	PAPIERS JOURNAL, AUTRE QUE CELUI DU N 48.01, DONT PLUS DE 50% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUS PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN FEUILLES DONT UN COTE >435MM, L'AUTRE >297MM, A L'ETAT NON PLIE*	C
48026950019	PAPIERS ET CARTONS MAGAZINE, D'UN POIDS AU METRE CARRE INFERIEURE A 72 G ET DONT PLUS DE 50% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN FEUILLES DONT UN COTE >435MM, L'AUTRE >297MM, A L'ETAT NON PLIE*	C
48026950097	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, D'UN POIDS AU METRE CARRE INFERIEUR A 72G ET DONT PLUS DE 50% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUS PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE*	C
48026990015	AUTRES PAPIERS ET CARTONS MAGAZINE, DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN FEUILLES DONT 1COTE >435MM, L'AUTRE >297MM, A L'ETAT NON PLIE*	C
48026990093	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECANIQUE, EN FEUILLES DONT 1COTE >435MM, L'AUTRE >297MM, A L'ETAT NON PLIE*	C
48030010008	OUATE DE CELLULOSE MEME CREPES, PLISSES, GAUFRES, ESTAMPES, PERFORES, COLORIES EN SURFACE, DECORES, EN SURFACE OU IMPRIMES EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....	C
48030031009	PAIERS CREPE ET NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE DITES "TISSUE", D'UN POIDS, PR PLI, AU METRE CARRE, N'EXCEDANT PAS 25, MEME CREPES, PLISSES, GAUFRES, ESTAMPES, PERFORES, COLORIES EN SURFACE, DECORES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....	C
48030039003	PAPIER CREPE ET NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE DITES "TISSUE", D'UN POIDS, PAR PLI, AU METRE CARRE, EXCEDANT 25, MEME CREPES, PLISSES, GAUFRES, ESTAMPES, PERFORES, COLORIES EN SURFACE, DECORES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....	C

NDP	Description	
48030090000	PAPIERS DES TYPES UTILISES POUR PAPIERS DE TOILETTES,POUR SERVIETTES A DEMAQUILLER,POUR ESSUIE-MAINS,POUR SERVIETTES OU POUR PAPIERS SIMILAIRES A USAGES DOMESTIQUES,,D'HYGIENE OU DE TOILETTE,MEME CREPES,PLISSES.GAUFRES.....*	C
48041111010	PAPIERS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE.....*	B
48041111098	CARTONS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80%AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE.....*	B
48041115012	PAPIERS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE.....*	B
48041115090	CARTONS POUR COUVERTURE,DITS "KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE OU*	B
48041119014	PAPIERS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE OU*	B
48041119092	CARTONS POUR COUVERTURE,DITS "KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE.....*	B
48041190019	AUTRES PAPIERS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....*	B
48041190097	AUTRES CARTONS POUR COUVERTURE,DITS "KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....*	B
48041911010	PAPIERS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE OU.....*	B
48041911098	CARTONS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINE",NON COUCHES NI ENDUITS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE OU A LA SOUDE.....*	B
48041915012	PAPIERS POUR COUVERTURE,DITS "KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE OU A LA SOUDE *	B
48041915090	CARTONS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUES PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERE OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE OU A LA SOUDE.....*	B
48041919014	PAPIERS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSEUSE	B
48041919092	CARTONS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUES AU SULFATE OU A LA SOUDE.....*	B

NDP	Description	
48041931018	AUTRES PAPIERS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITSNI ECRUS NI ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE.....*	B
48041931096	AUTRES CARTONS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITSNI ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE.....*	B
48041938019	AUTRES PAPIERS POUR COUVERTURE,DITS "KRAFT LINER",NON COUCHÉS NI ENDUITS NI ÉCRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE EST CONSTITUÉE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFÈRES OBTENUES PAR LE PROCÉDÉ CHIMIQUE AU SULFATE OU À LA SOUDE D'UN POIDS AU M ² = OU > A 150 GR.,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	B
48041938097	AUTRES CARTONS POUR COUVERTURE,DITS "KRAFTLINER",NON COUCHÉS NI ENDUITS NI ÉCRUS, DONT LA COMPOSITION FIBREUSE EST CONSTITUÉE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFÈRES OBTENUES PAR LE PROCÉDÉ CHIMIQUES AU SULFATE OU À LA SOUDED'UN POIDS AU M ² = OU > À 150 GR.,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	B
48041990019	AUTRES PAPIERS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITS NI ECRUS,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....*	B
48041990097	AUTRES CARTONS POUR COUVERTURE,DITS"KRAFTLINER",NON COUCHES NI ENDUITSECRUS,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....*	B
48042110002	PAPIERS KRAFT POUR SACS DE GRANDE CONTENANCE,NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE OU A LA SOUDE...*	C
48042190004	AUTRES PAPIERS KRAFT POUR SACS DE GRANDE CONTENANCE,NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....*	C
48042910002	PAPIERS KRAFT POUR SACS DE GRANDE CONTENANCE,NON COUCHES NI ENDUITS NI ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE OU A LA*	C
48042990004	AUTRES PAPIERS KRAFT POUR SACS DE GRANDE CONTENANCE,NON COUCHES NI ENDUITS NI ECRUS,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....*	C
48043110008	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 N'EXCÉDANT PAS 150 GR.,NON COUCHÉS NI ENDUITS,ÉCRUS,DESTINÉS A LA FABRICATION DE FILS DE PAPIER DU N°53.08 OU DE FILS DE PAPIER ARMÉS DE METAL DU N°56.07,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	C
48043151007	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2N'EXCEDANT PAS 150G,NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PARL PROCEDE CHIMIQUE.....*	C
48043159001	AUTRES PAIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 N'EXCEDANT PAS 150G,NON COUCHES NI ENDUITS,ECRUS,DONT LA COMPOSITION FIBREUSE EST CONSTITUEEPAR 80% AU MOINS EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE.....*	C
48043190000	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 N'EXCEDANT PAS 150G NON COUCHES NI ENDUITS ECRUS EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....*	C

NDP	Description	
48043910008	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 <= A 150KG, DESTINES A LA FABRICATION DE FILS PAPIER DU N 5308 OU DE FILS DE PAPIER ARMES DE METAL DU N 5607, NON COUCHES NI ENDUITS NI ECRUS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	C
48043951007	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 <= A 150KG, DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU - EN POIDS PAR DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFAT OU A LA SOUDE, BLANCHIS UNIFORM.....*	C
48043959001	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 <= A 150G, DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU - EN POIDS PAS FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE OU A LA SOUDE NON COUCHES NI EN DU.....*	C
48043990000	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 N'EXCEDANT PAS 150G, NON COUCHES NI ENDUITS NI ECRUS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	C
48044110004	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 COMPRIS ENTRE 150G EXCLUS ET 225G EXCLUS, DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE.....*	C
48044191009	PAPIERS ET CARTONS, DITS "SATURATING KRAFT", D'UN POIDS AU M2 COMPRIS ENTRE 150G EXCLUS ET 225G EXCLUS, NON COUCHES NI ENDUITS, ECRUS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	C
48044199003	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT, D'UN POIDS AU M2 COMPRIS ENTRE 150G EXCLUS ET 225G EXCLUS, NON COUCHES NI ENDUITS, ECRUS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	C
48044210009	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 COMPRIS ENTRE 150G EXCLUS ET 225G EXCLUS, BLANCHIS UNIFORMEMENT DANS LA MASSE ET DONT PLUS DE 95% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES DE BOIS OBTENUES.....*	C
48044290001	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 COMPRIS ENTRE 150G EXCLUS ET 225 EXCLUS, BLANCHIS UNIFORMEMENT DANS LA MASSE ET DONT PLUS DE 95% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES DE BOIS OBTENUES.....*	C
48044910004	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 COMPRIS ENTRE 150G EXCLUS ET 225G EXCLUS, DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE.....*	C
48044990006	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT, D'UN POIDS AU M2 COMPRIS ENTRE 150G EXCLUS ET 225G EXCLUS, NON COUCHES NI ENDUIT NI ECRUS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	C
48045110000	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT, D'UN POIDS AU M2 EGAL OU SUPERIEUR A 225G, DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE OU A LA SOUDE,.....*	C
48045190002	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT, D'UN POIDS AU M2 EGAL OU SUPERIEUR A 225G, NON COUCHES NI ENDUITS, ECRUS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	C
48045210005	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 EGAL OU SUPERIEUR A 225G, BLANCHIS UNIFORMEMENT DANS LA MASSE ET DONT PLUS DE 95% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUEE PAR DES FIBRES DE BOIS OBTENUES PAR UN PROCEDE.....*	C
48045290007	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT D'UN POIDS AU M2 EGAL OU SUPERIEUR A 225G, BLANCHIS UNIFORMEMENT DANS LA MASSE ET DONT PLUS DE 95% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES DE BOIS OBTENUES PAR UN PROCEDE.....*	C
48045910000	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT, D'UN POIDS AU M2 EGAL OU SUPERIEUR A 225G, DONT LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE EST CONSTITUEE PAR 80% AU MOINS EN POIDS DES FIBRES DE CONIFERES OBTENUES PAR LE PROCEDE CHIMIQUE AU SULFATE OU A LA SOUDE, *	C

NDP	Description	
48045990002	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT, D'UN POIDS AU M2 EGAL OU SUPERIEUR A 225G, NON COUCHES NI ENDUITS NI ECRUS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	C
48051100009	PAPIER MI-CHIMIQUE POUR CANNELURE, NON COUCHE NI ENDUIT, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE *	B
48051200004	PAPIER PAILLE POUR CANNELURE, NON COUCHE NI ENDUIT, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRE QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE *	C
48051910003	AUTRES PAPIERS DITS "WELLENSTOFF" POUR CANNELURE, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE *	C
48051990005	AUTRES PAPIERS POUR CANNELURE, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE *	B
48052400000	PAPIERS ET CARTONS DITS "TESTLINER" (FIBRES RECUPERES), NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 N'EXCEDANT PAS 150 G*	B
48052500005	PAPIERS ET CARTONS DITS "TESTLINER", NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 EXCEDANT 150 G*	B
48053010000	PAPIER SULFITE D'EMBALLAGE, D'UN POIDS AU METRE CARRE INFERIEUR A 30G, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 2 DU PRESENT CHAPITRE *..	B
48053090002	PAPIER SULFITE D'EMBALLAGE, D'UN POIDS AU METRE CARRÉ ÉGAL OU SUPÉRIEUR A 30 GR., NON COUCHÉS NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULÉS DANS LA NOTE 2 DU PRÉSENT CHAPITRE *	B
48054000002	PAPIER ET CARTON-FILTRE, NON COUCHÉS NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 2 DU PRÉSENT CHAPITRE *	A
48055000008	PAPIER ET CARTON FEUTRE, PAPIER ET CARTON LAINEUX NON COUCHÉS NI ENDUITS EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULÉS DANS LA NOTE 2 DU PRÉSENT CHAPITRE *	B
48059110103	PAPIERS ET CARTONS MULTICOUCHES, DITS "WHITE TOPLINER", NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 N'EXCEDANT PAS 150 G*	B
48059110909	AUTRES PAPIERS ET CARTONS MULTICOUCHES, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 N'EXCEDANT PAS 150 G*	B
48059191006	PAPIER ET CARTONS POUR PAPIERS ET CARTONS ONDULES, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 N'EXCEDANT PAS 150 G*	C
48059199000	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 N'EXCEDANT PAS 150 G*	C
48059210108	PAPIERS ET CARTONS MULTICOUCHES, DITS "WHITE TOPLINER", NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 EXCEDANT 150 G, MAIS INFERIEUR A 225 G*	B

NDP	Description	
48059210904	AUTRES PAPIERS ET CARTONS MULTICOUCHES, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 EXCEDANT 150 G. MAIS INFERIEUR A 225 G *	B
48059291001	PAPIERS ET CARTONS POUR PAPIERS ET CARTONS ONDULES, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 EXCEDANT 150 G, MAIS INFERIEUR A 225 G*	C
48059299005	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 EXCEDANT 150 G, MAIS INFERIEUR A 225 G*	C
48059310103	PAPIERS ET CARTONS MULTICOUCHES, DITS "WHITE TOPLINER", NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 EGAL OU SUPERIEUR A 225 G*	B
48059310909	PAPIERS ET CARTONS MULTICOUCHES, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE D'UN POIDS AU M2 EGAL OU SUPERIEUR A 225 G *	B
48059391006	PAPIERS ET CARTONS A BASE DE VIEUX PAPIERS, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 EGAL OU SUPERIEUR A 225 G*	C
48059399000	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, NON COUCHES NI ENDUITS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, N'AYANT PAS SUBI D'OUVRAISON COMPLEMENTAIRE OU DE TRAITEMENT AUTRES QUE CEUX STIPULES DANS LA NOTE 3 DU PRESENT CHAPITRE, D'UN POIDS AU M2 EGAL OU SUPERIEUR A 225 G*	C
48061000001	PAPIERS ET CARTONS SULFURISES (PARCHEMIN VEGETAL), EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	B
48062000007	PAPIERS INGRAISSABLES (GREASEPROOF), EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	B
48063000003	PAPIERS-CALQUES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	B
48064010003	PAPIER DIT "CRISTAL", EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	B
48064090005	AUTRES PAPIERS CALANDRES TRANSPARENTS OU TRANSLUCIDES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	B
48070010006	PAPIERS ET CARTONS "ENTRE-DEUX", ASSEMBLES A PLAT PAR COLLAGE OU AVEC DU BITUME DU GOUDRON OU DE L'ASPHALTE, NON COUCHES NI ENDUITS A LA SURFACE NI IMPREGNES, MEME RENFORCES INTERIEUREMENT, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	B
48070020000	PAPIERS ET CARTON-PAILLE, MEME RECOUVERTS DE PAPIER AUTRE QUE PAPIER-PAILLE, ASSEMBLES A PLAT PAR COLLAGE, NON COUCHES NI ENDUITS A LA SURFACE NI IMPREGNES, MEME RENFORCES INTERIEUREMENT, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	B
48070050002	AUTRES PAPIERS ET CARTONS A BASE DE VIEUX PAPIERS, MEME RECOUVERTS DE PAPIER, ASSEMBLES A PLAT PAR COLLAGE, NON COUCHES NI ENDUITS A LA SURFACE NI IMPREGNES, MEME RENFORCES INTERIEUREMENT, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	B
48070090008	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, ASSEMBLES A PLAT PAR COLLAGE, NON COUCHES NI ENDUITS A LA SURFACE NI IMPREGNES, MEME RENFORCES INTERIEUREMENT, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	B

NDP	Description	
48081000005	PAPIERS ET CARTONS ONDULES, MEME PERFORES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....	C
48082000001	PAPIERS KRAFT POUR SACS DE GRANDE CONTENANCE, CREPES OU PLISSES, MEME GAUFRES, ESTAMPES OU PERFORES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....	B
48083000007	AUTRES PAPIERS KRAFT, CREPES OU PLISSES, MEME GAUFRES, ESTAMPES OU PERFORES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....	B
48089000003	AUTRES PAPIERS ET CARTONS CREPES, PLISSES, GAUFRES, ESTAMPES OU PERFORES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, AUTRES QUE LE PAPIERS DES TYPES DECRITS DANS LE LIBELLE DU NO 48.03*.....	B
48091000002	PAPIERS CARBONE ET PAPIERS SIMILAIRES, MEME IMPRIMES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES,*.....	C
48092010002	PAPIERS DITS "AUTOCOPIANTS", EN ROULEAUX*.....	C
48092090004	PAPIERS DITS "AUTOCOPIANTS", EN FEUILLES*.....	C
48099000000	AUTRES PAPIERS POUR DUPLICATION OU REPORTS (Y COMPRIS LES PAPIERS COUCHES, ENDUITS OU INPREGNEES POUR STENCILS OU POUR PLAQUES OFFSET), MEME IMPRIMES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.....	C
48101311009	PAP ET CARTONS SUPPORTS PR PAP ET CARTONS PHOTSENS SENSIB A LA CHAL OU ELECTROSENS D'1 LARG > 15CM, COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBST INORGANIQUES OU SUR 1 OU SUR LES 2 FACES, AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION ME COLORIE EN SURF DECORE EN SURF OU IMPR SANS FIBRE OBT...	B
48101319003	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, D'1 LARG > 15CM COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBST INORGANIQUES OU SUR 1 OU SUR LES 2 FACES, AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION ME COLORIE EN SURF DECORE EN SURF OU IMPR SANS FIBRE OBT PAR 1 PROCEDE MECAN OU CHIMICOMECA ET DT 10% AU PLUS EN PD..	B
48101391001	PAPIERS ET CARTONS, IMPRIMES ESTAMPES OU PERFORES D'1 LARG N' > 15CM COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBST INORGANIQUES OU SUR 1 OU SUR LES 2 FACES, AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION ME COLORIE EN SURF DECORE EN SURF OU IMPR SANS FIBRE OBT...	B
48101399005	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, D'1 LARG N' > 15CM COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBST INORGANIQUES OU SUR 1 OU SUR LES 2 FACES, AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION ME COLORIE EN SURF DECORE EN SURF OU IMPR SANS FIBRE OBT...	B
48101411004	PAPIER ET CARTONS SUPPORTS POUR PAPIERS ET CARTONS PHOTOSENSIBLES SENSIBLES A LA CHALEUR OU ELECTROSENSIBLES COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBST. INORGANIQUES OU SUR 1 OU SUR LES 2 FACES, AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION MM COLORIES A L'ETAT NON PLIE *	B
48101419008	AUTRES PAPIERS ET CARTONS COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBST INORGANIQUES OU SUR 1 OU SUR LES 2 FACES, AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION ME COLORIE EN SURF DECORE EN SURF OU IMPR SANS FIBRE OBT PAR 1 PROCEDE MECAN OU CHIMICOMECA ET DT 10% AU PLUS EN PD DE LA COMPOS...	B
48101491006	PAPIERS ET CARTONS IMPRIMES ET ESTAMPES PERFORES COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBST INORGANIQUES OU SUR 1 OU SUR LES 2 FACES, AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION ME COLORIE EN SURF DECORE EN SURF OU IMPR SANS FIBRE OBT ...	B

NDP	Description	
48101499000	AUTRES PAPIERS ET CARTONS COUCHÉS AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBST. INORGANIQUES SUR 1 OU SUR LES 2 FACES, AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION MM COLORIÉS EN SURF., DECORÉ EN SURF. OU IMPR. SANS FIBRE OBTENUES PAR UN PROCÉDÉ MÉCA. OU CHIMICO-MÉCA. ET DONT 10% AU PLUS...	B
48101910006	PAPIER ET CARTONS SUPPORTS POUR PAPIERS ET CARTONS PHOTOSENSIBLES SENSIBLES A LA CHALEUR OU ELECTROSENSIBLES COUCHÉS AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBST INORGANIQUES OU SUR 1 OU SUR LES 2 FACES, AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION MM COLORIE EN SURF. A L'ÉTAT NON PLIÉ *	B
48101990008	AUTRES PAPIERS ET CARTONS COUCHÉS AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBST. INORGANIQUES OU SUR 1 OU SUR LES 2 FACES, AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION MM COLORIÉ EN SURF. DECORÉS EN SURF. OU IMPR., SANS FIBRE, OBTENUES..... A L'ÉTAT NON PLIÉ *	B
48102210007	PAPIERS COUCHES LEGER, DIT "L.W.C", DES TYPES UTILISES POUR L'ECRITURE, L'IMPRESSION OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES, DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECA, COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUB ORGANIQUES.. *	B
48102291002	AUTRES PAPIERS COUCHES LEGER, DIT "L.W.C", IMPRIMES, ESTAMPES OU PERFORES, DES TYPES UTILISES POUR L'ECRITURE, L'IMPRESSION OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES, DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECA, COUCHES.. *	B
48102299006	AUTRES PAPIERS COUCHES LEGER, DIT "L.W.C", DES TYPES UTILISES POUR L'ECRITURE, L'IMPRESSION OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES, DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECA, COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBST ... *	B
48102911005	PAPIER SUPPORTS POUR PAPIERS PEINTS DES TYPES UTILISES POUR L'ECRITURE L'IMPRESSION OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES APR UN PROCEDES MECANIQUE.... *	B
48102919009	CARTONS ET AUTRES PAPIERS DES TYPES UTILISES POUR L'ECRITURE L'IMPRESSION OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOAOLE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE	B
48102920006	PAPIER ET CARTON, DES TYPES UTILISES POUR L'ECRITURE, L'IMPRESSION OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES DONT PLUS DE 10% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR UN PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECA, COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUB INORGANIQUES ... *	B
48102991109	AUTRES PAPIERS, QUADRILLES A USAGE MEDICAL, IMPRIMES, ESTAMPES OU PERFORES*	A
48102991905	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, IMPRIMES, ESTAMPES OU PERFORES*	C
48102999001	AUTRES PAP ET CARTONS, DES TYPES UTILISES PR L'ECRITURE, L'IMPRES OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES, DONT + DE 10% EN POIDS DE LA COMPOS FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES PAR DES FIBRES OBTENUES PAR 1 PROCEDE MECANIQUE OU CHIMICO-MECA, COUCHES AU KAULIN OU A D'AUTRES SUB INORGANIQUES SUR 1 OU SUR 2 FACES... *	C
48103100004	PAPIERS ET CARTONS KRAFT AUTRES QUE CEUX DES TYPES UTILISES POUR L'ECRITURE L'IMPRESSION OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES BLANCHIS UNIFORMEMENT DANS LA MESSE ET DONT PLUS DE 95% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES..... *	B
48103210003	PAPIER ET CARTON KRAFT AUTRES QUE CEUX DES TYPES UTILISES POUR L'ECRITURE L'IMPRESSION OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES BLANCHIS UNIFORMEMENT DONS LA MASSE ET DONT PLUS DE 95% EN POIDS DE LA COMPSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES *	B

NDP	Description	
48103290005	PAPIERS ET CARTONS KRAFT AUTRE QUE CEUX DES TYPES UTILISES POUR L'ECRITURE L'IMPRESSION OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES BLANCHIS UNIFORMEMENT DANS LA MASSE ET DONT PLUS DE 95% EN POIDS DE LA COMPOSITION FIBREUSE TOTALE SONT CONSTITUES.....*	B
48103900004	AUTRES PAPIERS ET CARTONS KRAFT COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBSTANCES INORGANIQUES SUR UNE OU SUR LES DEUX FACES AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION MEME COLORIES EN SURFACE DECORES EN SURFACE *	B
48109110004	AUTRES PAPIERS ET CARTONS MULTICOUCHES,DONT CHAQUE COUCHE EST BLANCHIE,COUCHÉS AU KAOLIN OU D'AUTRES SUBSTANCES INORGANIQUES SUR UNE OU SUR LES DEUX FACES,AVEC OU SANS LIANTS,A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION,MEME COLORIÉS EN SURFACE OU IMPRIMÉS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	C
48109130002	AUTRES PAPIERS ET CARTONS MULTICOUCHES DONT UNE SEULE COUCHE EXTERIEURE EST BLANCHIE COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBSTANCE INORGANIQUES SUR UNE OU SUR LES DEUX FACES AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE.....*	C
48109190006	AUTRES PAPIERS ET CARTONS MULTICOUCHES COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBSTANCES INORGANIQUES SUR UNE OU SUR LES DEUX FACES AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION MEME COLORIES EN SURFACE DECORES EN SURFACE.*	C
48109910106	AUTRES PAPIERS ET CARTONS DE PATE BLANCHIE COUCHES OU ENDUITS DE KAOLIN SUR UNE OU SUR LES DEUX FACES AVEC OU SANS LIANTS A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION MEME COLORIES EN SURFACE DECORES EN SURFACE OU IMPRIMES EN ROULEAUX*	B
48109910208	AUTRES PAPIERS ET CARTONS,DE PATE BLACHIE,COUCHES OU ENDUITS DE KAOLIN,SUR LES DEUX FACES,AVEC OU SANS LIANTS,A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION,MEME COLORIES EN SURFACE,DECORES EN SURFACE OU IMPRIMES,EN ROULEAUX.....*	B
48109910300	AUTRES PAPIERS ET CARTONS,DE PATE BLANCHIS,COUCHES OU ENDUITS DE KAOLIN,SUR UNE FACE,AVEC OU SANS LIANTS,A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION,MEME COLORIES EN SURFACE,DECORES EN SURFACE OU IMPRIMES,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES..*	C
48109910902	AUTRES PAPIERS ET CARTONS,DE PÂTE BLANCHIE,COUCHÉS OU ENDUITS DE KAOLIN,SUR UNE FACE,AVEC OU SANS LIANTS,A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION,MEME COLORIÉS EN SURFACE,DECORÉS EN SURFACE OU IMPRIMÉS,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES,DESTINÉS POUR D'AUTRES USAGES *	C
48109930104	AUTRES PAPIERS ET CARTONS,RECOUVERTS DE POUDRE DE MICA,SUR UNE OU SUR LES DEUX FACES,AVEC OU SANS LIANTS,A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION,MEME COLORIES EN SURFACE,DECORES EN SURFACE OU IMPRIMES,EN ROULEAUX OU EN.....*	B
48109930206	AUTRES PAIERS ET CARTONS,RECOUVERTS DE POUDRE DE MICA,SUR LES DEUX FACES,AVEC OU SANS LIANTS,A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION,MEME COLORIES EN SURFACE,DECORES EN SURFACE OU IMPRIMES,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES.....*	B
48109930308	AUTRES PAPIERS ET CARTONS,RECOUVERTS DE POUDRE DE MICA,SUR UNE FACE,AVEC OU SANS LIANTS,A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION,MEME COLORIES EN SURFACES OU IMPRIMES,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES,DESTINES A LA CONFECTION D'EMBALLAGE.	C
48109930900	AUTRES PAPIERS ET CARTONS,RECOUVERTS DE POUDRE DE MICA,SUR UNE FACE,AVEC OU SANS LIANTS,A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION,MEME COLORIÉS EN SURFACE,DECORÉS EN SURFACE OU IMPRIMÉS,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES,DESTINÉS POUR D'AUTRES USAGES *	C
48109990108	AUTRES PAPIERS ET CARTONS,COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBSTANCES INORGANIQUES,SUR UNE OU SUR LES DEUX FACES,AVEC OU SANS LIANTS,A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION,MEME COLORIES EN SURFACENDECORES EN SURFACE	B

NDP	Description	
48109990200	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBSTANCES INORGANIQUES, SUR LES DEUX FACES, AVEC OU SANS LIANTS, A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION, MEME COLORIES EN SURFACE, DECORES EN SURFACE OU IMPRIMES, EN ROULEAUX.*	B
48109990302	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBSTANCES INORGANIQUES, SUR UNE FACE, AVEC OU SANS LIANTS, A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION, MEME COLORIES EN SURFACE, DECORES EN SURFACE OU IMPRIMES, EN ROULEAUX.....*	C
48109990904	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, COUCHES AU KAOLIN OU A D'AUTRES SUBSTANCES INORGANIQUES, SUR UNE FACE, AVEC OU SANS LIANTS, A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE COUCHAGE OU ENDUCTION, MEME COLORIES EN SURFACE, DECORES EN SURFACE OU IMPRIMES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES, DESTINES POUR D'AUTRES USAGES *	C
48111000004	PAPIERS ET CARTONS GOUDRONNES, BITUMES OU ASPHALTES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES DE FORME CARREE OU RECTANGULAIRE, DE TOUT FORMAT *	B
48114110001	PAPIERS ET CARTONS AUTO-ADHESIFS, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 15 CM OU EN FEUILLES, DONT UN DES COTES EXCEDE 36 CM ET DONT L'AUTRE COTE EXCEDE 15 CM A L'ETAT NON PLIE *	C
48114191006	AUTRES PAPIERS ET CARTONS AUTO-ADHESIFS, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 10 CM, DONT L'ENDUIT CONSISTE EN CAOUTCHOUC, NATUREL OU SYNTETIQUE NON VULCANISE *	C
48114199000	AUTRES PAPIERS ET CARTONS AUTO-ADHESIFS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	C
48114910012	AUTRES PAPIERS ET CARTONS GOMMES OU ADHESIFS, STERILISES, A USAGE MEDICAL UNIQUE, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 15 CM OU EN FEUILLES, DONT UN DES COTES EXCEDE 36 CM ET DONT L'AUTRE COTE EXCEDE 15 CM A L'ETAT NON PLIE *	C
48114910090	AUTRES PAPIERS ET CARTONS GOMMES OU ADHESIFS, EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 15 CM OU EN FEUILLES, DONT UN DES COTES EXCEDE 36 CM ET DONT L'AUTRE COTE EXCEDE 15 CM A L'ETAT NON PLIE *	C
48114990014	AUTRES PAPIERS ET CARTONS GOMMES OU ADHESIFS, STERILISES, A USAGE MEDICAL UNIQUE, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	C
48114990092	AUTRES PAPIERS ET CARTONS GOMMES OU ADHESIFS, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	C
48115100069	PAPIERS ET CARTONS ENDUITS, IMPREGNES OU RECOUVERTS DE MATIERE PLASTIQUE (A L'EXCLUSION DES ADHESIFS), BLANCHIS, D'UN POIDS AU M2 EXCEDANT 150 G, *	B
48115900105	PREMIERES DE MONTAGE DES CHAUSSURES, ENDUITES, IMPREGNEES OU RECOUVERTES DE MATIERE PLASTIQUE (A L'EXCLUSION DES ADHESIFS), AUTRES QUE BLANCHIES, D'UN POIDS AU M2 EXCEDANT 150 G, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*	A
48115900901	AUTRES PAPIERS ET CARTONS ENDUITS, IMPREGNES OU RECOUVERTS DE MATIERE PLASTIQUE (A L'EXCLUSION DES ADHESIFS), EN ROULEAUX OU EN FEUILLES*.	B
48116000004	PAPIERS ET CARTONS ENDUITS, IMPREGNES OU RECOUVERTS DE CIRE, DE PARAFFINE, DE STEARINE, D'HUILE OU DE GLYCEROL, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES *	B
48119010006	FORMULAIRES DITS "EN CONTINU", EN PAPIERS, CARTONS, OUATE DE CELLULOSE ET NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE, COUCHES, ENDUITS, IMPREGNES, RECOUVERTS, COLORIES EN SURFACE, DECORES EN SURFACE OU IMPRIMES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES DE FORME CARREE OU RECTANGULAIRE, DE TOUT FORMAT, AUTRES QUE LES.....*	C
48119090100	PAPIERS ET CARTONS, OUATE DE CELLULOSE ET NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE, COUCHES, ENDUITS, IMPREGNES, RECOUVERTS, COLORIES EN SURFACE, DECORES EN SURFACE OU IMPRIMES, EN ROULEAUX OU EN FEUILLES DE FORME CARREE OU RECTANGULAIRE, DE TOUT FORMAT, AUTRES QUE LES PRODUITS DES TYPES DECRITS DANS.....*	B

NDP	Description	
48119090202	PAPIERS ET CARTONS,OUATE DE CELLULOSE ET NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSECOUCHES,ENDUITS,IMPREGNES,RECOUVERTS,COLORÉS EN SURFACE,DECORÉS EN SURFACE OU IMPRIMÉS,EN ROULEAUX OU EN FEUILLES DE FORME CARREE OU RECTANGULAIRE, DE TOUT FORMAT ,AUTRES QUE LES PRODUITS DES TYPES DECRITS*	C
48119090304	PAPIERS ET CARTONS,OUATE DE CELLULOSE ET NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE,COUCHES,ENDUITS,IMPREGNES,RECOUVERTS,COLORIÉS EN SURFACE,DECORÉS EN SURFACE OU IMPRIMÉS EN ROULEAUX OU EN FEUILLES DE FORME CARREE OU RECTANGULAIRE, DE TOUT FORMAT ,AUTRES QUE LES PRODUITS DES TYPES DECRITS.....*	A
48119090906	AUTRES PAPIERS ET CARTONS,OUATE DE CELLULOSE ET NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE,COUCHES,ENDUITS,IMPREGNES,RECOUVERTS,COLORIÉS EN SURFACE,DECORÉS EN SURFACE OU IMPRIMÉS EN ROULEAUX OU EN FEUILLES DE FORME CARREE OU RECTANGULAIRE, DE TOUT FORMAT,AUTRESQUE LES PRODUITS DES TYPES DECRITS.....*	C
48120000005	BLOCS FILTRANTS ET PLAQUES FILTRANT,EN PATE A PAPIER*.....	A
48131000019	PAPIER A CIGARETTES,MEME DECOUPE,PRESENTE EN CAHIERS*.....	B
48131000097	PAPIER A CIGARETTES,MEME DECOUPE,PRESENTE EN TUBES*.....	B
48132000004	PAPIER A CIGARETTES,MEME DECOUPE A FORMAT,PRESENTES EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 5 CM*.....	B
48139000006	PAPIERS A CIGARETTES,MEME DECOUPES A FORMAT,AUTREMENT PRESENTES *	A
48141000005	PAPIER DIT"INGRAIN"*.....	B
48142000001	PAPIERS PEINTS ET REVETEMENT MURAUX SIMILAIRES,CONSTITUES PAR DU PAPIER ENDUITS OU RECOUVERT,SUR L'ENDROIT,D'UNE COUCHE DE MATIERE PLASTIQUE GRAINEE,GAUFREE,COLORIEE,IMPRIMEE DE MOTIFS OU AUTREMENT DECOREE*.....	B
48143000007	PAPIERS PEINTS ET REVETEMENTS MURAUX SIMILAIRES,CONSTITUES PAR DU PAPIER RECOUVERT,SUR L'ENDROIT,DE MATIERES A TRESSER,MEME TISSES A PLAT OU PARALLELISEES*.....	B
48149010007	PAPIERS PEINTS ET REVETEMENTS MURAUX SIMILAIRES,CONSTITUES DE PAPIER GRAINE,GAUFRE,COLORIE EN SURFACE,IMPRIME DE MOTIFS OU AUTREMENT DECORE EN SURFACE,ENDUITS OU RECOUVERTS DE MATIERE PLASTIQUE PROTECTRICE TRANSPARENTE*.....	B
48149090009	AUTRES PAPIERS PEINTS ET REVETEMENT MURAUX SIMILAIRES,VITRAUPHANIÉS*.....	B
48150000006	COUVRE-PARQUETS A SUPPORTS DE PAPIER OU DE CARTON,MEME DECOUPES*.....	B
48161000009	PAPIERS CARBONÉ ET PAPIERS SIMILAIRES,MEME CONDITIONNES EN BOITES*.....	C
48162000005	PAPIERS DITS"AUTOCOPIANTS"(AUTRES QUÉ CEUX DU N 48.09),MEME CONDITIONNES EN BOITES*.....	C

NDP	Description	
48163000001	STENCILS COMPLETS, EN PAPIER, MEME CONDITIONNES EN BOITES*.....	C
48169000018	PLAQUES OFFSET, EN PAPIER, MEME CONDITIONNES EN BOITES*.....	C
48169000096	AUTRES PAPIERS POUR DUPLICATION OU REPORTS(AUTRES QUE CEUX DU N 4809), MEME CONDITIONNES EN BOITES*.....	C
48171000006	ENVELOPPES, EN PAPIER OU CARTONS*.....	C
48172000002	CARTES-LETTRES, CARTES POSTALES NON ILLUSTREES ET CARTES POUR CORESPONDANCE, EN PAPIER OU CARTON*.....	C
48173000008	BOITES, POCHETTES ET PRESENTATIONS SIMILAIRES, EN PAPIER OU CARTON, RENFERMANT UN ASSORTIMENT D'ARTICLES DE CORRESPONDANCE*.....	C
48181010007	PAPIER HYGIENIQUE D'UN POIDS, PAR PLI, AU METRE CARRE N'EXCEDANT PAS 25 G*.....	C
48181090009	PAPIER HYGIENIQUE D'UN POIDS, PAR PLI, AU METRE CARRE EXCEDANT 25 G*.....	C
48182010003	MOUCHOIRS ET SERVIETTES A DEMAQUILLER EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE*.....	C
48182091008	ESSUIE-MAINS EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE EN ROULEAUX*.....	C
48182099002	ESSUIE-MAINS EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE AUTRES QU'EN ROULEAUX*.....	C
48183000005	NAPPES ET SERVIETTES DE TABLE EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE*.....	C
48184011008	SERVIETTES HYGIENIQUES EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE*.....	C
48184013004	TAMPONS HYGIENIQUES EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE*.....	C
48184019002	AUTRES ARTICLES SIMILAIRES EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRE DE CELLULOSE*.....	C
48184091102	COUCHES ET CHANGES COMPLETS POUR INCONTINENTS ADULTES POUR UN TOUR DE TAILLE SUPERIEUR A 50CM EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRE DE CELLULOSE NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL*.....	C

NDP	Description	
48184091908	COUCHES POUR BEBES ET AUTRES ARTICLES HYGIENIQUES SIMILAIRES EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRE DE CELLULOSE NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL*.....	C
48184099106	COUCHES ET CHANGES COMPLETS POUR INCONTINENTS OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRE DE CELLULOSE CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL*.....	C
48184099902	COUCHES POUR BEBES ET AUTRES ARTICLES HYGIENIQUES SIMILAIRES EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRE DE CELLULOSE CONDITIONNES POUR LA VENTE OU DETAIL*.....	C
48185000018	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENTS EN PATE A PAPIER PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRE DE CELLULOSE STERILISES A USAGE MEDICAL UNIQUE*.....	B
48185000096	AUTRES VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENTS EN PATE A PAPIER PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRE DE CELLULOSE*.....	B
48189010016	DRAPS DE LIT ET ARTICLES SIMILAIRES A USAGE CHIRURGICAL MEDICAL OU HYGIENIQUE NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE STERILISES A USAGE UNIQUE*.....	C
48189010094	AUTRES DRAPS DE LIT ET ARTICLES SIMILAIRES A USAGE CHIRURGICAL MEDICAL OU HYGIENIQUE NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE*.....	C
48189090018	DRAPS DE LIT ET ARTICLES SIMILAIRES A USAGE CHIRURGICAL MEDICAL OU HYGIENIQUES CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE STERILISES A USAGE UNIQUE*.....	C
48189090029	AUTRES DRAPS DE LIT ET ARTICLES SIMILAIRES A USAGE CHIRURGICAL MEDICAL OU HYGIENIQUE CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL EN PAPIER OUATE DECELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE*.....	C
48189090096	AUTRES DRAPS DE LIT ET ARTICLES SIMILAIRES A USAGE DOMESTIQUE DE TOILETTE HYGIENIQUES EN PAPIER OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE *.....	C
48191000000	BOITES ET CAISSES EN PAPIER OU CARTON ONDULE*.....	C
48192010102	BOITES ET CARTONNAGES PLIANTS EN PAPIER OU CARTON NON ONDULE D'UN POIDS DU PAPIER OU DU CARTON INFERIEUR A 600G AU METRE CARRE DU GENRE TRIPLEX CARTONS ALUMINIUM ET POLYETHYLENE POUR L'EMBALLAGE DU LAIT ET DU JUS DE FRUITS *.....	C
48192010204	BOITES ET CARTONNAGES PLIANTS EN PAPIER OU CARTON NON ONDULE D'UN POIDS DU PAPIER OU DU CARTON INFERIEUR A 600G AU METRE CARRE A COUCHE MULTIPLES EN 2 OU PLUSIEURS MATIERES DIFFERENTES POUR L'EMBALLAGE DU LAIT	C
48192010908	AUTRES BOITES ET CARTONNAGES PLIANTS EN PAPIER OU CARTON NON ONDULE D'UN POIDS DU PAPIER OU DU CARTON INFERIEUR A 600G AU METRE CARRE*.....	C
48192090104	BOITES ET CARTONNAGES PLIANTS EN PAPIER OU CARTON NON ONDULE, D'UN POIDS ,DU PAPIER OU DU CARTON EGAL OU SUPERIEUR A 600 G AU METRE CARRE DU GENRE TRIPLEX CARTONS ALUMINIUM ET POLYETHYLENE POUR L'EMBALLAGE DU LAIT ET DU JUS DE FRUITS*.....	C
48192090206	BOITES ET CARTONNAGES PLIANTS EN PAPIER OU CARTON NON ONDULE D'UN POIDS DU PAPIER OU DU CARTON EGAL OU SUPERIEUR A 600G AU METRE CARRE A COUCHE MULTIPLES EN 2 OU PLUSIEURS MATIERES DIFFERENTES POUR L'EMBALLAGE DU LAIT ET DU JUS DE FRUITS*.....	C
48192090900	AUTRES BOITES ET CARTONNAGES PLIANTS EN PAPIER OU CARTON NON ONDULE D'UN POIDS DU PAPIER OU DU CARTON EGAL OU SUPERIEUR A 600G AU METRE CARRE*.....	C

NDP	Description	
48193000002	SACS D'UNE LARGEUR A LA BASE DE 40 CM OU PLUS EN PAPIER CARTON OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE*.....	C
48194000008	AUTRES SACS SACHETS POCHETTES(AUTRE QUE CELLES POUR DISQUES) ET CORNETS EN PAPIER CARTON OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE*.....	C
48195000004	AUTRES EMBALLAGES Y COMPRIS LES POCHETTES POUR DISQUES EN PAPIER CARTONS OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE*.....	C
48196000000	CARTONNAGES DE BUREAU DE MAGASIN OU SIMILAIRES EN PAPIER CARTON OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE*.....	C
48201010009	REGISTRES LIVERS COMPTABLES ET CAMETS DE COMMANDES OU DE QUITTANCES EN PAPIER OU CARTONS*.....	C
48201030007	CARNETS DE NOTES, BLOCS DE PAPIER A LETTRES ET BLOCS-MEMORANDUMS EN PAPIER OU CARTONS*	C
48201050005	AGENDAS EN PAPIER OU CARTONS*.....	C
48201090001	AUTRES OUVRAGES SIMILAIRES EN PAPIER OU CARTONS*.....	C
48202000012	CAHIERS SCOLAIRES FABRIQUES SUIVANT LA TECHNIQUE DE LAFILIGRAPHIE RT PORTANT LA MENTION "PS" (PAPIER SUBVENTIONNE)INTEGREE DANS LE PAPIER LORS DE SA FABRICATION, EN PAPIER OUEN CARTON *	C
48202000023	AUTRES CAHIERS SCOLAIRES, EN PAPIER OU EN CARTON *	C
48202000090	AUTRES CAHIERS, EN PAPIER OU EN CATONS *	C
48203000007	CLASSEURS RELIURES(AUTRES QUE LES COUVERTURES POUR LIVRES)CHEMISES ET COUVERTURES A DOSSIERS EN PAPIER OU CARTON*.....	C
48204010007	FORMULAIRES DITS"EN CONTINU" EN PAPIER OU CARTON MEME COMPORTANT DES FEUILLES DE PAPIER CARTON*.....	C
48204090009	AUTRES LIASSES ET CAMETS MANIFOLD EN PAPIER OU CARTON MEME COMPORTANT DES FEUILLES DE PAPIER CARTONE*.....	C
48205000101	ALBUMS POUR PHOTOS EN PAPIER OU CARTON*.....	C
48205000907	AUTRES ALBUMS POUR ECHANTILLONNAGES OU POUR COLLECTIONS EN PAPIER OU CARTON*.....	C
48209000003	SOUS-MAINS ET AUTRES ARTICLES SCOLAIRES DE BUREAU OU DE PAPETERIE Y COMPRIS LES COUVERTURES POUR LIVRES EN PAPIER OU CARTON*.....	C
48211010006	ETIQUETTES DE TOUS GENRES EN PAPIER OU CARTON IMPRIMEES AUTOADHESIVES*.....	C

NDP	Description	
48211090008	AUTRES ETIQUETTES DE TOUS GENRES EN PAPIER OU CARTON IMPRIMEES *.....	C
48219010004	ETIQUETTES DE TOS GENRES EN PAPIER OU CARTON NON MPRIMEES AUTO- ADHESIVES*.....	C
48219090006	AUTRES ETIQUETTES DE TOUS GENRES EN PAPIER OU CARTON NON IMPRIMEES*.....	C
48221000009	TAMBOURS, BOBINES, BUSETTES, CANETTES ET SUPPORTS SIMILAIRES, EN PÂTE A PAPIER, PAPIER OU CARTON MÊME PERFORÉS OU DURCIS, DES TYPES UTILISÉS POUR L'ENROULEMENT DES FILS TEXTILES *	A
48229000109	MANDRINS DE 20 A 120MM DE DIAMETRE EN PATE A PAPIER PAPIER OU CARTON MEME PERFORES OU DURCIS UTILISES POUR D'AUTRES USAGES*.....	C
48229000905	AUTRES TAMBOURS BABINES BUSETTES CANETTES ET SUPPORTS SIMILAIRES EN PATE A PAPIER PAPIER OU CARTON MEME PERFORES OU DURCIS UTILISES POUR D'AUTRES USAGES*.....	C
48231210000	PAPIERS AUTO-ADHESIFS, EN BANDES OU EN ROULEAUX, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 10 CM, DONT L'ENDUIT CONSISTE EN CAOUTCHOUC NATUREL OU SYNTHETIQUES *	C
48231290002	AUTRES PAPIERS AUTO-ADHESIFS EN BANDES OU EN ROULEAUX *	C
48231900001	AUTRES PAPIER GOMME OU ADHESIF EBN BANDES OU EN ROULEAUX*.....	C
48232000013	PAPIER ET CARTON-FILTRE POUR APPAREILS A USAGE DOMESTIQUE OU POUR LABORATOIRE*.....	B
48232000091	AUTRES PAPIER ET CARTON- FILTRE*.....	B
48234000004	PAPIERS A DIAGRAMMES POUR APPAREILS ENREGISTREURS EN BOBINES EN FEUILLES OU EN DISQUES*.....	B
48236010000	PLATEAUX, PLATS ET ASSIETTES, EN PAPIERS OU CARTON *.....	C
48236090002	TASSES, GOUBELETS ET ARTICLES SIMILAIRES, EN PAPIER OU CARTON *.....	C
48237010006	EMBALLAGES ALVÉOLAIRES POUR OEUFS, MOULÉS OU PRESSÉS EN PÂTE A PAPIER *	C
48237090019	EMBALLAGES ALVÉOLAIRES POUR FRUITS, MOULÉS OU PRESSÉS EN PÂTE À PAPIER *	C
48237090097	AUTRES ARTICLES MOULÉS OU PRESSÉS EN PÂTE À PAPIER *	C
48239010008	JOINTS EN PÂTE À PAPIER, PAPIER, CARTON, OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE, DESTINÉS À DES AÉRONEFS CIVILS *	B
48239012106	PAPIERS QUADRILLES A USAGE MEDICAL, IMPRIMÉS ESTAMPES OU PERFORES*	A
48239012902	AUTRES PAPIERS ET CARTONS, IMPRIMES, ESTAMPES OU PERFORES, DES TYPES UTILISES POUR L'ECRITURE, L'IMPRESSION OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES*	C
48239014000	AUTRES PAPIERS ET CARTONS DES TYPES UTILISES POUR L'ECRITURE, L'IMPRESSITON OU D'AUTRES FINS GRAPHIQUES *	C
48239015003	CARTES NON PERFORÉES, EN PÂTE À PAPIER, PAPIER, CARTON, OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE, MÊME PRÉSENTÉES EN BANDES, POUR MACHINES A CARTES PERFORÉES *	A

NDP	Description	
48239020002	PAPIERS ET CARTONS PERFORES POUR MECANIQUES JACQUARD ET SIMILAIRES *.....	A
48239030006	EVENTAILS ET ÉCRANS A LA MAIN ET LEURS MONTURES ET PARTIES DE MONTURES, EN PÂTE A PAPIER, PAPIER, CARTON, OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE *	C
48239050106	CARTES STATISTIQUES EN PÂTE A PAPIER, PAPIERS, CARTON, OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE *	B
48239050208	JOINTS ET ARTICLES SIMILAIRES EN PÂTE A PAPIER, PAPIER, CARTON, OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE *	B
48239050300	MEMBRANE DE HAUT PARLEURS EN PÂTE A PAPIER, PAPIER, CARTON, OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE *	A
48239050402	PATRONS, MODÈLES ET GABARITS EN PÂTE A PAPIER, PAPIER, CARTON, OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE *	B
48239050913	CARCASSES POUR BOBINAGE ELECTRIQUE EN CARTON *.....	C
48239050991	AUTRES ARTICLES EN PÂTE A PAPIER, PAPIER, CARTON, OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE, DECOUPÉS EN VUE D'UN USAGE DETERMINÉ, EN BANDES OU EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 15 CM *	C
48239090000	AUTRES OUVRAGES EN PÂTE A PAPIER, PAPIER, CARTON, OUATE DE CELLULOSE OU NAPPES DE FIBRES DE CELLULOSE *	C
49011000016	LIVRES CORANIQUES EN FEUILLES ISOLES MEME PLIES*.....	A
49011000094	LIVRES, BROCHURES ET IMPRIMES SIMILAIRES, MEME EN FEUILLETS ISOLES, MEME PLIES*.....	A
49019100100	DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES, MEME EN FASCICULES RELIES EN CUIR NATUREL*.....	C
49019100202	DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES, MEME EN FASCICULES, RELIES EN CUIR ARTIFICIEL OU RECONSTITUE*.....	C
49019100906	DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES, MEME EN FASCICULES PRESENTES AUTREMENT*.....	A
49019900111	LIVRES CORANIQUES, RELIES EN CUIR NATUREL*.....	C
49019900199	AUTRES LIVRES, BROCHURES ET IMPRIMES SIMILAIRES RELIES EN CUIR NATUREL*.....	C
49019900213	LIVRES CORANIQUES RELIES EN CUIR ARTIFICIEL OU RECONSTITUE*.....	C
49019900291	AUTRES LIVRES, BROCHURES ET IMPRIMES SIMILAIRES, RELIES EN CUIR ARTIFICIEL OU RECONSTITUE*.....	C
49019900917	LIVRES SCOLAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE, PRESENTES AUTREMENT*.....	A
49019900928	LIVRES SCIENTIFIQUES, PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, Y COMPRIS LES LIVRES PRATIQUES (BRICOLAGE, CUISINE, ECT...), ET LIVRES DE MEDICINE AUTREMENT PRESENTES*.....	A

NDP	Description	
49019900939	LIVRES CORANIQUES,PRESENTES AUTREMENT*.....	A
49019900940	AUTRES LIVRES DE SCIENCES HUMAINES Y COMPRIS LE DROIT L'ECONOMIE POLITIQUE ET LA RELIGION,AUTREMENT PRESENTES*.....	A
49019900951	LIVRES DE LITTERATURE Y COMPRIS L'HISTOIRE ET LA GEOGRAPHIE PRESENTES AUTREMENT*.....	A
49019900962	PUBLICATION PERIODIQUES IMPRIMEES MEME ILLUSTRÉES TRAITANT DE L'INFORMATION DE LA TELEMATIQUES,DE LA BUREAUTIQUE,ET D'AUTRES DOMAINE CONNEXES,PRESENTES AUTREMENT*.....	A
49019900995	AUTRES LIVRES,BROCHURES ET IMPRIMES SIMILAIRES NON DENOMMES AILLEURS PRESELTES AUTREMENT*.....	A
49021000013	JOURNAUX QUOTIDIENS*.....	A
49021000091	AUTRES JOURNAUX ET PUBLICATIONS PERIODIQUES IMPRIMES,MEME ILLUSTRÉS OU CONTENANT DE LA PUBLICITE,PARAISSANT AU MOINS QUATRE FOIS PAR SEMAINE*.....	A
49029010015	PUBLICATIONS PERIODIQUES IMPRIMES,MEME ILLUSTRÉS,TRAITANT DE L'INFORMATIQUES,DE LA TELEMATIQUE,DE LA BUREAUTIQUES ET AUTRES DOMAINES CONNEXES,PARAISSANT UNE FOIS PAR SEMAINE*.....	A
49029010093	AUTRES PUBLICATIONS PERIODIQUES IMPRIMES,MEME ILLUSTRÉS,OU CONTENANT DE LA PUBLICITE,PARAISSANT UNE FOIS PAR SEMAINE*.....	A
49029030013	PUBLICATIONS PERIODIQUES IMPRIMES,MEME ILLUSTRÉS,TRAITANT DE L'INFORMATIQUES,DE LA TELEMATIQUES,DE LA BUREAUTIQUE,ET AUTRES DOMAINES CONNEXES,PARAISSANT UNE FOIS PAR MOIS*.....	A
49029030091	AUTRES PUBLICATIONS PERIODIQUES IMPRIMES,MEME ILLUSTRÉS OU CONTENANT DE LA PUBLICITE,PARAISSANT UNE FOIS PAR MOIS*.....	A
49029090017	AUTRES PUBLICATIONS PERIODIQUES IMPRIMES,MEME ILLUSTRÉS,TRAITANT DE L'INFORMATIQUE,DE LA BUREAUTIQUE,DE LA TELEMATIQUE ET AUTRES DOMAINES CONNEXES*.....	A
49029090095	AUTRES PUBLICATIONS PERIODIQUES IMPRIMES,MEME ILLUSTRÉS OU CONTENANT DE LA PUBLICITE*.....	A
49030000014	ALIBUMS D'IMAGES PUR ENFANTS*.....	A
49030000092	LIVRES D'IMAGES ET ALBUMS A DESSINES OU A COLORIERS POUR ENFANTS*.....	A
49040000102	MUSIQUE MANUSCRITE OU IMPRIMEE,ILLUSTREE OU NON,RELIEE EN CUIR NATUREL OU EN CUIR ARTIFICIEL OU RECONSTITUE*.....	B
49040000908	MUSIQUE MANUSCRITE OU IMPRIMEE,ILLUSTREE OU NON,MEME RELIEE,PRESENTEE AUTREMENT*.....	A

NDP	Description	
49051000003	GLOBES IMPRIMES*.....	A
49059100006	AUTRES OUVRAGES CARTOGRAPHIQUES DE TOUS GENRES, Y COMPRIS LES CARTES MURALES ET LES PLANS TOPOGRAPHIQUES, IMPRIMES, SOUS FORME DE LIVRES OU DE BROCHURES*.....	A
49059900006	AUTRES OUVRAGES CARTOGRAPHIQUES DE TOUS GENRES, Y COMPRIS LES CARTES MURALES ET LES PLANS TOPOGRAPHIQUES, IMPRIMES, SOUS D'AUTRES FORMES*.....	A
49060000004	PLANS ET DESSINS D'ARCHITECTES, D'INGENIEURS ET D'AUTRES PLANS ET DESSINS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX, TOPOGRAPHIQUES OU SIMILAIRES, OBTENUS EN ORIGINAL A LA MAIN, TEXTES ECRITS A LA MAIN, REPRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES SUR PAPIER SENSIBILISE.....*	A
49070010005	TIMBRES-POSTES, TIMBRE FISCAUX ET ANLOGUES, AYANT COURS OU DESTINES A VOIR COURS DANS LE PAYS DANS LEQUEL ILS ONT, OU AURONT, UNE VALEUR FACIALE RECONNUE *	A
49070030003	BILLETS DE BANQUES*.....	A
49070090109	LIVRETS ET CARNETS DE CHEQUES *	B
49070090916	PAPIERS TIMBRES *	B
49070090927	TITRES D'ACTION OU D'OBLIGATION ET TITRES SIMILAIRES, CONSTITUANT DES VALEURS DE BOURSE *	B
49070090994	TITRES D'ACTION OU D'OBLIGATION ET TITRES SIMILAIRES, NE CONSULTANT PAS DES VALEURS DE BOURSE *	B
49081000106	DECALCOMANIES VITRIFIABLES, POUR L'USAGE DE L'INDUSTRIE TEXTILE ET DU CUIR*.....	A
49081000208	DECALCOMANIES VITRIFIABLES POUR L'USAGE D'AUTRES INDUSTRIES*.....	B
49081000902	AUTRES DECALCOMANIES VITRIFIABLES*.....	B
49089000104	AUTRES DECLACOMANIES, POUR L'USAGE DE L'INDUSTRIE TEXTILE ET DU CUIR*.....	A
49089000206	AUTRES DECALCOMANIES, POUR L'USAGE D'AUTRES INDUSTRIES*.....	B
49089000900	AUTRES DECALCOMANIES*.....	B
49090010009	CARTES POSTALES IMPRIMEES OU ILLUSTREES*.....	B
49090090012	CARTES POUR ANNIVESAIRE ILLUSTREES*.....	B
49090090090	AUTRES CARTES IMPRIMEES, COMPORTANT DES VOEUX OU DES MESSAGES PERSONNELS, MEME ILLUSTREES, AVEC OU SANS ENVELOPPES, GARNITURES OU APPLICATIONS*.....	B
49100000102	BLOCS DE CALENDRIERS A EFFEULLER*.....	B

NDP	Description	
4910000919	CALENDRIERS EN PAPIER OU CARTON IMPRIMES*.....	B
4910000997	AUTRES CALENDRIERS DE TOUS GENRES*.....	B
49111010007	CATALOGUES COMMERCIAUX*.....	B
49111090101	IMPRIMES PUBLICITAIRES A CARACTERES OFFICIEL D'INTERET GENERAL*.....	A
49111090918	NOTICES TECHNIQUES ,PROSPECTUS,ET ARTICLES SIMILAIRES NE COMPORTANT PAS DE PUBLICITE*.....	B
49111090929	NOTICES TECHNIQUES,PROSPECTUS,CATALOGUES COMMERCIAUX ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,NE COMPTANT PAS DE PUBLICITE*.....	B
49111090930	AFFICHES ET PHOTOGRAPHIES POUR LA PUBLICITE CINEMATOGRAPHIQUE*.....	B
49111090941	AUTRES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES, AFFICHES, PHOTOGRAPHIES ET SIMILAIRES, POUR LA PUBLICITÉ TOURISTIQUE *	B
49111090996	AUTRES IMPRIMES PUBLICITAIRES,CATALOGUE COMMERCIAUX ET SIMILAIRES*.....	B
49119110000	FEUILLES NON PLIÉES,COMPORTANT SIMPLEMENT DES ILLUSTRATIONS OU DES GRAVURES SANS TEXTE NI LÉGENDE, DESTINÉES À DES ÉDITIONS COMMUNES *	B
49119180019	IMAGES ET GRAVURES A USAGE SCOLAIRE*.....	B
49119180020	IMAGES ET GRAVURES AUTRES QU'A USAGE SCOLAIRE*.....	B
49119180097	PHOTOGRAPHIES*.....	B
49119900017	IMAGES UTILISES SUR LES MACHINES POUR LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION*.....	B
49119900028	BILLETS DE LOTERIE *.....	B
49119900039	PASSEPORTS*.....	B
49119900040	FORMULAIRES D'IMPORTATION TEMPORAIRE OU DE CIRCULATION INTERNATIONALE,EXPEDIES AUX ASSOCIATIONS DE TOURISME ACCREDITES PAR LEURS ASSOCIATIONS CORRESPONDANTES OU LES DOUANES ETRANGERES*.....	B
49119900051	AUTRES IMPRIMES OBTENUS PAR TOUT PROCEDE, A USAGE SCOLAIRE *.....	B
49119900095	AUTRES IMPRIMES OBTENUS PAR TOUT PROCEDE,AUTRE QU'A USAGE SCOLAIRE*.....	B
50010000008	COCONS DE VERS A SOIE PROPRES AU DÉVIDAGE *	A

NDP	Description	
50020000005	SOIE GRÈGE (NON MOULINÉE)*	A
50031000008	DÉCHETS DE SOIE (Y COMPRIS LES COCONS NON DÉVIDABLES,LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS),NON CARDÉS NI PEIGNÉS *	A
50039000006	AUTRES DÉCHETS DE SOIE (Y COMPRIS LES COCONS NON DÉVIDABLES,LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS) *	A
50040010003	FILS DE SOIE (AUTRES QUE LES FILS DE DÉCHETS DE SOIE) ÉCRUS,DÉCRUÉS OU BLANCHIS,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
50040090005	AUTRES FILS DE SOIE (AUTRES QUE LES FILS DE DÉCHETS DE SOIE) *	A
50050010000	FILS DE DÉCHETS DE SOIE,ÉCRUS,DÉCRUÉS OU BLANCHIS,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
50050090002	AUTRES FILS DE DÉCHETS DE SOIE *	A
50060010007	FILS DE SOIE,CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
50060090101	FILS DE DÉCHETS DE SOIE,CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
50060090907	POILS DE MESSINE(CRIN DE FLORENCE),CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
50071000006	TISSUS DE BOURRETTE *	A
50072011101	CRÊPES DE SOIE ÉCRUS,DÉCRUÉS OU BLANCHIS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE SOIE *	A
50072011907	CRÊPES DE BOURRE DE SOIE ÉCRUS, DÉCRUÉS OU BLANCHIS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE BOURRE DE SOIE *	A
50072019105	AUTRES CRÊPES DE SOIE,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE SOIE *	A
50072019901	AUTRES CRÊPES DE BOURRE DE SOIE CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE BOURRE DE SOIE *	A
50072021003	PONGÉS, HABUTAI,HONAN,SHANTUG, CORAH ET TISUS SIMILAIRES D'EXTRÊME-ORIENT, DE SOIE PURE(NON MÉLANGÉE DE BOURRE DE SOIE,DE DÉCHETS DE BOURRE DE SOIE OU D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES) A ARMURE TOILE, ÉCRUS OU SIMPLEMENT DÉCRUÉS *	A
50072031007	PONGÉS,HABUTAI,HONAN,SHANTUNG,CORAH ET TISSUS SIMILAIRES D'EXTRÊME-ORIENT,DE SOIE PURE (NON MELANGÉE DE BOURRE DE SOIE,DE DÉCHETS DE BOURRE DE SOIE OU D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES) A ARMURE TOILE AUTRES QU'ÉCRUS OU SIMPLEMENT DÉCRUÉS *	A
50072039001	AUTRES PONGÉS,HABUTAI,HONAN,SHANTUNG,CORAH ET TISSUS SIMILAIRES D'EXTRÊME-ORIENT,DE SOIE PURE(NON MÉLANGÉE DE BOURRE DE SOIE,DE DÉCHETS DE BOURRE DE SOIE OU D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES) *	A
50072041103	TISSUS CLAIRS (NON SERRÉS) DE SOIE, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE SOIE *	A
50072041909	TISSUS CLAIRS (NON SERRÉS)DE BOURRE DE SOIE,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE BOURRE DE SOIE *	A
50072051107	AUTRES TISSUS DE SOIE,ÉCRUS,DÉCRUÉS OU BLANCHIS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE SOIE *	A
50072051903	AUTRES TISSUS DE BOURRE DE SOIE,ÉCRUS,DÉCRUÉS OU BLANCHIS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE BOURRE DE SOIE *	A
50072059101	AUTRES TISSUS DE SOIE TEINTS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE BOURRE DE SOIE *	A
50072059907	AUTRES TISSUS DE BOURRE DE SOIE TEINTS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE BOURRE DE SOIE *	A
50072061101	AUTRES TISSUS EN FILS DE SOIE ,DE DIVERSES COULEURS,D'UNE LARGEUR.....EXCEDANT 57CM MAIS N'EXCEDANT PAS 75CM,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDSDE SOIE *	A
50072061907	AUTRES TISSUS EN FILS DE BOURRE DE SOIE, DE DIVERSES COULEURS,D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 57 CM MAIS N'EXCÉDANT PAS 75 CM,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE BOURRE DE SOIE *	A

NDP	Description	
50072069105	AUTRES TISSUS, EN FILS DE SOIE DE DIVERSES COULEURS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE SOIE *	A
50072069901	AUTRES TISSUS, EN FILS DE BOURRE DE SOIE DE DIVERSES COULEURS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE BOURRE DE SOIE **	A
50072071105	AUTRES TISSUS DE SOIE, IMPRIMÉS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS SOIE *	A
50072071901	AUTRES TISSUS DE BOURRE DE SOIE, IMPRIMÉS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE BOURRE DE SOIE *	A
50079010100	AUTRES TISSUS DE SOIE, ÉCRUS, DÉCRUÉS OU BLANCHIS, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE SOIE *	A
50079010906	AUTRES TISSUS DE BOURRE DE SOIE, ÉCRUS, DÉCRUÉS OU BLANCHIS, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE SOIE *	A
50079030108	AUTRES TISSUS DE SOIE TEINTS, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE SOIE *	A
50079030904	AUTRES TISSUS DE BOURRE DE SOIE TEINTS, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE BOURRE DE SOIE *	A
50079050106	AUTRES TISSUS EN FILS DE SOIE DE DIVERSES COULEURS, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE SOIE *	A
50079050902	AUTRES TISSUS EN FILS DE BOURRE DE SOIE DE DIVERSES COULEURS, CONTENANT MOINS DE 85 % EN POIDS DE BOURRE DE SOIE *	A
50079090102	AUTRES TISSUS DE SOIE IMPRIMÉS, CONTENANT MOINS DE 85 % EN POIDS DE SOIE*	A
50079090908	AUTRES TISSUS DE BOURRE DE SOIE IMPRIMÉS, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE BOURRE DE SOIE *	A
51011100008	LAINES DE TONTE EN SUINT, NON CARDÉES NI PEIGNÉES*	A
51011900019	AUTRES LAINES EN SUINT, NON CARDÉES NI PEIGNÉES*	A
51011900097	LAINES LAVÉES A DOS, NON CARDÉES NI PEIGNÉES	A
51012100004	LAINES DE TONTE DÉGRAISSÉES, NON CARBONISÉES, NI CARDÉES NI PEIGNÉES*	A
51012900004	AUTRES LAINES DÉGRAISSÉES, NON CARBONISÉES, NI CARDÉES NI PEIGNÉES*	A
51013000005	LAINES CARBONISÉES, NON CARDÉES NI PEIGNÉES*	A
51021100005	POILS FINS DE CHÈVRE CACHEMIRE, NON CARDÉS NI PEIGNÉS*	A
51021910009	POILS FINS DE LAPIN ANGORA, NON CARDÉS NI PEIGNÉS*	A
51021930007	POILS FINS D'ALPAGA, DE LAMA, DE VIGOGNE, NON CARDÉS NI PEIGNÉS *	A
51021940001	POILS FINS DE CHAMEAU, DE YACK, DE CHÈVRE MOHAIR, DE CHÈVRE DU TIBET ET DE CHÈVRES SIMILAIRES, NON CARDÉS NI PEIGNÉS*	A
51021990001	POILS FINS D'AUTRES LAPINS QUE LE LAPIN ANGORA, DE LIÈVRE, DE CASTOR, DE RAGONDIN ET DE RAT MUSQUÉ, NON CARDÉS NI PEIGNÉS *	A
51022000006	POILS GROSSIERS, NON CARDÉS NI PEIGNÉS*	A
51031010001	BLOUSSES DE LAINE OU DE POILS FINS, NON CARBONISÉES*	A
51031090003	BLOUSSES DE LAINE OU DE POILS FINS, CARBONISÉES*	A
51032010007	DÉCHETS DE FILS DE LAINE OU DE POILS FINS*	A
51032091002	AUTRES DÉCHETS DE LAINE OU DE POILS FINS, A L'EXCLUSION DES EFFILOCHÉS, NON CARBONISÉS*	A
51032099006	AUTRES DÉCHETS DE LAINE OU DE POILS FINS, A L'EXCLUSION DES EFFILOCHÉS, CARBONISÉS*	A

NDP	Description	
51033000009	DÉCHETS DE POILS GROSSIERS,A L'EXCLUSION DES EFFILOCHÉS*	A
51040000019	EFFILOCHÉS DE LAINE *	A
51040000097	EFFILOCHÉS DE POILS FINS OU GROSSIERS*	A
51051000001	LAINE CARDÉE*	A
51052100002	LAINE PEIGNÉE EN VRAC *	A
51052900002	AUTRE LAINE PEIGNÉE *	A
51053110002	POILS FINS DE CHÈVRE DE CACHMIRE, CARDÉS *	A
51053190004	POILS FINS DE CHÈVRE DE CACHMIRE,PEIGNÉS *	A
51053910002	AUTRES POILS FINS,CARDÉS *	A
51053990004	AUTRES POILS FINS,PEIGNÉS *	A
51054000009	POILS GROSSIERS, CARDÉS OU PEIGNÉS*	A
51061010013	FILS DE LAINE CARDÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE,ÉCRUS,SIMPLES *	B
51061010091	FILS DE LAINE CARDÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE,ÉCRUS,RETORS OU CABLÉS*	B
51061090015	FILS DE LAINE CARDÉE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE,AUTRES QU'ÉCRUS,SIMPLES *	B
51061090093	FILS DE LAINE CARDÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE,AUTRES QU'ÉCRUS,RETORS OU CABLÉS*	B
51062010019	FILS DE LAINE CARDÉS,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE EN DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE ET DE POILS FINS,ÉCRUS,SIMPLES *	B
51062010053	FILS DE LAINE CARDÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE ET DE POILS FINS,ÉCRUS,RETORS OU CABLÉS *	B
51062010064	FILS DE LAINE CARDÉE NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE ET DE POILS FINS,AUTRES QU'ÉCRUS,SIMPLES *	B
51062010097	FILS DE LAINE CARDÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE LAINE ET DE POILS FINS,AUTRES QU'ÉCRUS,RETORS OU CABLÉS *	B
51062091014	FILS DE LAINE CARDÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE,ÉCRUS,SIMPLES*	B
51062091092	FILS DE LAINE CARDÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE LAINE,ÉCRUS,RETORS OU CABLÉS*	B
51062099018	FILS DE LAINE CARDÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE LAINE,AUTRES QU'ÉCRUS,SIMPLES*	B
51062099096	FILS DE LAINE CARDÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE LAINE, AUTRES QU'ÉCRUS,RETORS OU CABLÉS*	B
51071010010	FILS DE LAINE PEIGNÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE,ÉCRUS,SIMPLES*	A
51071010098	FILS DE LAINE PEIGNÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE,ÉCRUS,RETORS OU CABLÉS*	A
51071090012	FILS DE LAINE PEIGNÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE,AUTRES QU'ÉCRUS,SIMPLES*	A
51071090090	FILS DE LAINE PEIGNÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE,AUTRES QU'ÉCRUS, RETORS OU CABLÉS*	A
51072010005	FILS DE LAINE PEIGNÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE ET DE POILS FINS,ÉCRUS*	B
51072030003	FILS DE LAINE PEIGNÉE,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE ET DE POILS FINS,AUTRES QU'ÉCRUS *	B

NDP	Description	
51072051004	AUTRES FILS DE LAINE PEIGNÉE, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE LAINE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, ÉCRUS*	B
51072059008	AUTRES FILS DE LAINE PEIGNÉE, CONTENANT MOINS 85% EN POIDS DE LAINE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, AUTRES QU'ÉCRUS*	B
51072091000	AUTRES FILS DE LAINE PEIGNÉE, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE LAINE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AUTREMENT MÉLANGÉS, ÉCRUS*	B
51072099004	AUTRES FILS DE LAINE PEIGNÉE, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE LAINE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AUTREMENT MÉLANGÉS, AUTRES QU'ÉCRUS*	B
51081010017	FILS DE POILS FINS, CARDÉS, NON CONDITIONNÉS, POUR LA VENTE AU DÉTAIL, ÉCRUS, SIMPLES*	A
51081010095	FILS DE POILS FINS, CADRÉS, NON CONDITIONNÉS, POUR LA VENTE AU DÉTAIL, ÉCRUS, RETORS OU CABLÉS *	A
51081090019	FILS DE POILS FINS, CARDÉS, NON CONDITIONNÉS, POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AUTRES QU'ÉCRUS, SIMPLES*	A
51081090097	FILS DE POILS FINS, CARDÉS, NON CONDITIONNÉS, POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AUTRES QU'ÉCRUS, RETORS OU CABLÉS*	A
51082010013	FILS DE POILS FINS, PEIGNÉS, NON CONDITIONNÉS, POUR LA VENTE AU DÉTAIL, ÉCRUS, SIMPLES *	A
51082010091	FILS DE POILS FINS, PEIGNÉS, NON CONDITIONNÉS, POUR LA VENTE AU DÉTAIL, ÉCRUS, RETORS OU CABLÉS *	A
51082090015	FILS DE POILS FINS, PEIGNÉS, NON CONDITIONNÉS, POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AUTRES QU'ÉCRUS, SIMPLES*	A
51082090093	FILS DE POILS FINS, PEIGNÉS, NON CONDITIONNÉS, POUR LA VENTE AU DÉTAIL, AUTRES QU'ÉCRUS, RETORS OU CABLÉS *	A
51091010003	FILS DE LAINE OU DE POILS FINS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS, EN BOULES, EN PELOTES, EN ÉCHEVEAUX OU EN ÉCHEVETTES D'UN POIDS EXCÉDANT 125 G MAIS N'EXCÉDANT PAS 500 G *	A
51091090005	AUTRES FILS DE LAINE OU DE POILS FINS, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS *	A
51099010001	FILS DE LAINE OU DE POILS FINS, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS, EN BOULES, EN PELOTES, EN ÉCHEVEAUX OU EN ÉCHEVETTES D'UN POIDS EXCÉDANT 125 G MAIS N'EXCÉDANT PAS 500 G *	A
51099090003	AUTRES FILS DE LAINE OU DE POILS FINS, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS *	A
51100000100	FILS DE POILS GROSSIERS OU DE CRIN (Y COMPRIS LES FILS DE CRIN GUIPÉS), NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
51100000202	FILS DE POILS GROSSIERS OU DE CRIN (Y COMPRIS LES FILS DE CRIN GUIPÉS), CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
51111111014	TISSUS DITS "LODEN", D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300 GR/M2, D'UNE VALEUR DE 2,50 EUROS OU PLUS PAR M2, CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS, DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111111092	TISSUS DITS "LODEN", D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300G/M2, D'UNE VALEUR DE 2,50 EUROS OU PLUS PAR M2, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111119018	AUTRES TISSUS DITS "LODEN", D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300G/M2 D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 2,50 EUROS PAR M2, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS, DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111119096	AUTRES TISSUS DITS "LODEN", D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300G/M2 D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 2,50 EUROS PAR M2, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111191016	AUTRES TISSUS EN FILS DE LAINE CARDEE, D'UNE VALEUR DE 2,50 EUROS OU PLUS PAR M2, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300G/M2, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS, DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111191094	AUTRES TISSUS EN FILS DE LAINE CARDEE, D'UNE VALEUR DE 2,50 EUROS OU PLUS PAR M2, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300G/M2, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B

NDP	Description	
5111199010	AUTRES TISSUS DE POILS FINS OU EN FILS DE LAINE D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 2,50 EUROS PAR M2,CARDÉE,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300G/M2,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES*	B
5111199098	AUTRES TISSUS DE POILS FINS OU EN FILS DE LAINE D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 2,50 EUROS PAR M2,CARDÉE,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300G/M2,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111911014	TISSUS DITS "LODEN",D'UN POIDS EXCÉDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 450G/M2,D'UNE VALEUR DE 2,50 EUROS OU PLUS PAR M2,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111911092	TISSUS DITS "LODEN",D'UN POIDS EXCÉDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 450G/M2,D'UNE VALEUR DE 2,50 EUROS OU PLUS PAR M2,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES*	B
51111919018	TISSUS DITS "LODEN",D'UN POIDS EXCÉDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 450G/M2,D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 2,50 EUROS PAR M2 CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111919096	TISSUS DITS "LODEN",D'UN POIDS EXCÉDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 450G/M2, D'UNE VALEUR INFÉRIEUR A 2,50 EUROS PAR M2 CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111931012	AUTRES TISSUS EN FILS DE LAINE CARDÉE,D'UNE VALEUR DE 2,50 EUROS OU PLUS PAR M2,D'UN POIDS EXCEDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 450G/M2,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS, DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111931090	ATRES TISSUS DE FILS DE LAINE CARDÉE,D'UNE VALEUR DE 2,50 EUROS OU PLUS PAR PAR M2,D'UN POIDS EXCÉDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 450G/M2,CONTENANT OU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURE *	B
51111939016	AUTRES TISSUS EN POILS FINS OU DE FILS DE LAINE D'UNE VALEURS INFÉRIEURE A 2,50 EUROS PAR M2,CARDÉE,D'UN POIDS EXCÉDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 450G/M2,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURE *	B
51111939094	AUTRES TISSUS EN POILS FINS OU DE FILS DE LAINE D'UNE VALEURS INFÉRIEURE A 2,50 EUROS PAR M2,CARDÉE,D'UN POIDS EXCÉDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 450G/M2,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111991016	AUTRES TISSUS EN FILS DE LAINE CARDÉE,D'UNE VALEUR DE 2,50 EUROS OU PLUS PAR M2,D'UN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111991094	AUTRES TISSUS EN FILS DE LAINE CARDÉE,D'UNE VALEUR DE 2,50 EUROS OU PLUS PAR M2,D'UN POIDS EXCÉDANT 450G/M2,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTUTRES *	B
51111999010	AUTRES TISSUS EN POILS FINS OU DE FILS DE LAINE D'UNE VALEURS INFÉRIEURE A 2,50 EUROS PAR M2,CARDÉE,D'UN POIDS EXCÉDANT 450G/M2,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51111999098	AUTRES TISSUS EN POILS FINS OU DE FILS DE LAINE D'UNE VALEURS INFÉRIEURE A 2,50 EUROS PAR M2,CARDÉE,D'UN POIDS EXCÉDANT 450G/M2,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51112000018	TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B

NDP	Description	
51112000096	TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51113010018	TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300G/M2 DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51113010096	TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300G/M2, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51113030016	TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES,D'UN POIDS EXCÉDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 450G/M2 DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51113030094	TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES,D'UN POIDS EXCÉDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 540G/M2, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51113090010	TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES,D'UN POIDS EXCÉDANT 450G/M2,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51113090098	TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES,D'UN POIDS EXCÉDANT 450G/M2, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51119010014	AUTRES TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 10% AU TOTAL DE MATIÈRE TEXTILES DE CHAPITRE 50,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51119010092	AUTRES TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 10% AU TOTAL DE MATIÈRES TEXTILES DU CHAPITRE 50, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51119091019	AUTRES TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300G/M2,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51119091097	AUTRES TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 300G/M2, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51119093015	AUTRES TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,D'UN POIDS EXCÉDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 540G/M2,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51119093093	AUTRES TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS CARDÉS,D'UN POIDS EXCÉDANT 300G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 540G/M2, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51119099013	AUTRES TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,D'UN POIDS EXCÉDANT 450G/M2,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51119099091	AUTRES TISSUS DE LAINE CARDÉE OU DE POILS FINS CARDÉS,D'UN POIDS EXCÉDANT 450G/M2, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51121110018	TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 200G/M2,D'UNE VALEUR DE 3 EUROS OU PLUS PAR M2,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51121110096	TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 200G/M2,D'UNE VALEUR DE 3 EUROS OU PLUS PAR M2, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51121190010	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 200G/M2,D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 3 EUROS PAR M2 DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B

NDP	Description	
51121190098	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 200G/M2,D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 3 EUROS PAR M2,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51121911011	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS EXCÉDANT 200G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 375G/M2,D'UNE VALEUR DE 3 EUROS OU PLUS PAR M2,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51121911099	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS EXCÉDANT 200 GR/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 375 GR/M2,D'UNE VALEUR DE 3 EUROS OU PLUS PAR M2,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51121919015	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS EXCÉDANT 200G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 375G/M2D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 3 EUROS PAR M2,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51121919093	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS EXCÉDANT 200G/ M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 375G/M2 D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 3 EUROS PAR M2,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51121991013	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS EXCÉDANT 375G/M2,D'UNE VALEUR DE 3 EUROS OU PLUS PAR M2,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51121991091	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS EXCÉDANT 375G/M2,D'UNE VALEUR DE 3 EUROS OU PLUS PAR M2,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51121999017	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS EXCÉDANT 375G/M12,D'UNE VALEUR DE 3 EUROS OU PLUS PAR M2,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51121999095	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LAINE OU DE POILS FINS,D'UN POIDS EXCÉDANT 375G/M2,D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 3 EUROS PAR M2,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51122000015	TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILEMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51122000093	TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51123010015	TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 200G/M2,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51123010093	TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTENUES,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 200G/M2,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51123030013	TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES,D'UN POIDS EXCÉDANT 200G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 375G/M2,DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51123030091	TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVECDES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES,D'UN POIDS EXCÉDANT 200G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 375G/M2,NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B

NDP	Description	
51123090017	TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU POILS FINS PEIGNÉS, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES, D'UN POIDS EXCÉDANT 375G/M2, DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51123090095	TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES, D'UN POIDS EXCÉDANT 375G/M2, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51129010011	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS, CONTENANT EN POIDS PLUS DE 10% AU TOTAL DE MATIÈRES TEXTILES DU CHAPITRE 50, DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51129010099	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS, CONTENANT EN POIDS PLUS DE 10% AU TOTAL DE MATIÈRES DE TEXTILES DU CHAPITRE 50, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51129091016	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 200G/M2, DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51129091094	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 200G/M2, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51129093012	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS, D'UN POIDS EXCÉDANT 200G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 375G/M2, DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51129093090	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS, D'UN POIDS EXCÉDANT 200G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 375G/M2, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51129099010	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS, D'UN POIDS EXCÉDANT 375G/M2, DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51129099098	AUTRES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE OU DE POILS FINS PEIGNÉS, D'UN POIDS EXCÉDANT 375G/M2, NON DESTINÉS A LA CONFECTION DE COUVERTURES *	B
51130000101	TISSUS DE POILS GROSSIERS *	B
51130000203	TISSUS DE CRIN *	B
52010010011	COTON HYDROPHILE, NON CARDÉ NI PEIGNÉ *	A
52010010099	COTON NON CARDÉ NI PEIGNÉ, BLANCHI *	A
52010090013	COTON NON ÉGRENÉ, NI CADRÉ, NI PEIGNÉ *	A
52010090024	COTON SIMPLEMENT ÉGRENÉ, NI CRADÉ, NI PEIGNÉ *	A
52010090091	AUTRE COTON NON CRADÉ, NI PEIGNÉ *	A
52021000009	DÉCHETS DE FILS DE COTON *	B
52029100002	EFFILOCHES DE COTON *	A
52029900002	AUTRES DÉCHETS DE COTON *	B
52030000000	COTON, CARDÉ OU PEIGNÉ *	A
52041100019	FILS A COUDRE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, ÉCRUS NON MERCERISÉS *	A
52041100097	FILS A COUDRE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, AUTRES *	A
52041900019	FILS A COUDRE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON, ÉCRUS NON MERCERISÉS *	A
52041900097	FILS A COUDRE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON, AUTRES *	A

NDP	Description	
5204200009	FILS A COUDRE DE COTON,CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL*	A
52051100016	FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNÉES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,TITRANT 714,29 DECITEX OU PLUS(N'EXCÉDANT PAS 14 NUMÉROS MÉTRIQUES),ÉCRUS NON MERCERISÉS *	B
52051100094	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNÉES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,TITRANT 714,29 DECITEX OU PLUS (N'EXCÉDANT PAS 14 NUMÉROS MÉTRIQUES)*	B
52051200011	FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNÉES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT MOINS 85% EN POIDS DE COTON NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,TITRANT (-) DE 714,29 DECITEX MAIS PAS MOINS DE 232,56 DECITEX(EXCÉDANT 14 NUMÉROS MÉTRIQUES MAIS N'EXCÉDANT PAS 43 NUMÉROS METRIQU),ÉCRUS NON MERCERISÉS *	B
52051200099	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNÉES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT (-) DE 714,29 DECITEX MAIS PAS (-) DE 232,56 DECITEX(EXCÉDANT 14 NUMÉROS MÉTRIQUES MAIS N'EXCÉDANT PAS 43 NUMÉROS MÉTRIQUES) *	B
52051300016	FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNÉES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT (-)DE 232,56 DECITEX MAIS PAS (-)DE 192,31 DECITEX (EXCÉDANT 43 NUMÉROS MÉTRIQUES MAIS N'EXCÉDANT PAS 52 NUMÉROS MÉTRIQUES),ÉCRU NON MERCERISÉS*	B
52051300094	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNÉES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,TITRANT(-)DE 232,56 DECITEX MAIS PAS (-)DE 192,31 DECITEX (>43 NUMÉRO MÉTRIQUES MAIS <=52 NUMÉRO METRIQUES)*	B
52051400011	FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNÉES(AUTRE QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-)85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL,TITRANT(-)DE 192,31 DÉCITEX MAIS PAS(-)DE 125 DÉCITEX(> 52 NUMÉROS MÉTRIQUES MAIS <=80 N. MÉT.),ÉCRUS NON MERCERISÉS *	B
52051400099	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)DE192,31 DECITEX MAIS PAS(-)DE 125 DECITEX(>52 N MET MAIS <=80 N MET)*.....	B
52051510010	FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-)DE 85%EN POIDS DE COTON,NONCONDITIONNESPOUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)DE125 DECITEX MAIS PAS(-)DE83,33 DECITEX(>80N MET MAIS<=120N MET),ECRUS NONMERCERISES	B
52051510098	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)DE 125DECITEX MAIS PAS(-)DE83,33DECITEX(>80 N MET MAIS<=120 N MET)*.....	B
52051590012	FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT MOINS DE 83,33 DECITEX(EXCEDANT 120 N MET ,ECRU NON MERCERISES)*.....	B
52051590090	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENAT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT MOINS DE 83,33 DECITEX (EXCEDANT 120 N MET)*.....	B
52052100012	FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT 714,29 DECITEX OU PLUS (N'EXCEDANT PAS 14 N MET),ECRUS NON MERCERISES)*.....	B

NDP	Description	
52052100090	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT 714,29 DECITEX OU PLUS(N'EXCEDANT PAS 14 N MET)*.....	B
52052200017	FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-)85%EN POIDS DE COTON,NONCONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)714,29DECITEX MAIS PAS(-)232,56DECITEX(>14 N MET MAIS <=43 N MET),ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52052200095	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-) 85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT (-) 714,29 DECITEX MAIS PAS(-) 232,56 DECITEX(>14 N MET MAIS <= 43 N MET)*.....	B
52052300012	FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-) 85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-) 232,56 DECITEX MAIS PAS(-) 192,31 DECITEX(>43 N MET MAIS <=52 N MET)ECRUS NON MERCERISES*	B
52052300090	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-)85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)232,56 DECITEX MAIS PAS (-) DE 192,31 DECITEX(> 43 N MET MAIS <= 52 N MET)*.....	B
52052400017	FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT (-) DE 125 DECITEX(> 52 N MET MAIS <= 80 N MET),ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52052400095	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-) 85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT (-)192,31 DECITEX MAIS PAS(-)125 DECITEX(>52 N MET MAIS <=80 N MET)*.....	B
52052600017	FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENAT AU(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)125 DECITEX MAIS PAS(-)DE 106,38 DECITEX(>80 N MET MAIS <=94 N MET),ECRUS,NON MERCERISES*	B
52052600095	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)125 DECITEX MAIS PAS(-)106,38 DECITEX(>80 N MET MAIS <=94 N MET)*.....	B
52052700012	FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)106,38 DECITEX MAIS PAS(-)83,33 DECITEX (>94 N MET MAIS <=120 N MET),ECRUS NON MERCERISES*.	B
52052700090	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES,PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)106,38 DECITEX MAIS PAS(-)83,33 DECITEX(>94 N MET MAIS<=120 N MET)*.....	B
52052800017	FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT (-)83,33 DECITEX(>120 N MET),ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52052800095	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT (-) DE 83,33 DECITEX(> 120 N MET)*.....	B
52053100018	FILS RETORS OU CABLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT EN FILS SIMPLES 7,14 DECITEX OU(OU(B
52053100096	AUTRES FILS RETORS OU CABLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU(-)85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT EN FILS SIMPLES 714,29 DECITEX OU PLUS(<= 14 N MET EN FILS SIMPLES)*....	B

NDP	Description	
52053200013	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) DE 714,29 DECITEX MAIS PAS (-) DE 232,56 DECITEX (> 14 N MET MAIS <= 43N	B
52053200091	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) DE 714,29 DECITEX MAIS PAS (-) 232,56 DECITEX (> 14N MET <= 43	B
52053300018	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 232,56 DECITEX MAIS PAS (-) DE 192,31 DECITEX (> 43N MET MAIS <= 52N	B
52053300096	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) DE 232,56 DECITEX MAIS PAS (-) DE 192,31 DECITEX (> 43N MET	B
52053400013	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 192,31 DECITEX MAIS PAS (-) 125 DECITEX (> 52 N MT MAIS <= 80 N MET	B
52053400091	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 192,31 DECITEX MAIS PAS (-) 125 DECITEX (> 52N MET MAIS <= 80	B
52053500018	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLE MOINS DE 125 DECI	B
52053500096	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLE MOINS DE 125 DECITEX, (EXC 80 NOS METR EN FILS S	B
52054100014	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 714,29 DECITEX OU PLUS (<= 14N MET EN FILS SIMPLES), ECRUS NON MERCERISES	B
52054100092	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES 714,29 DECITEX OU PLUS (<= 14 N MET EN FILS SIMPLES)*	B
52054200019	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 714,29 DECITEX MAIS PAS (-) 232,56 DECITEX (> 14N MET MAIS <= 43N MET EN F	B
52054200097	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 714,29 DECITEX MAIS PAS (-) 232,56 DECITEX (> 14N MET MAIS <=	B
52054300014	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 232,56 DECITEX MAIS PAS (-) 192,31 DECITEX (> 43N MET MAIS <= 52N MET EN FI	B
52054300092	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU - 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES - 232,56 DECITEX MAIS PAS - 192,31 DECITEX (EXCEDANT 43 NUMERO	B
52054400019	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 192,31 DECITEX MAIS PAS (-) 125 DECITEX (> 52N MET MAIS <= 80N MET EN FIL	B

NDP	Description	
52054400097	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU(-)85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES(-)192,31DECITEX MAIS PAS(-)125DECITEX(>52N MET MAIS<=80N MET	B
52054600019	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU(-)85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES(-)125 DECITEX MAIS PAS(-)106,38 DECITEX(>80N MET MAIS <=94N MET EN F	B
52054600097	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES(AUTRE QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU(-)85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES(-)125DECITEX MAIS PAS(-)DE 106,38DECITEX(>80N MET MAIS<=94N ME	B
52054700014	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU(-)85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES(-)106,38DECITEX MAIS PAS(-)DE 83,33DECITEX(>94N MET MAIS<=120N MET	B
52054700092	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU(-)85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES(-)106,38DECITEX MAIS PAS(-)83,33DECITEX(>94N MET MAIS<=120 N	B
52054800019	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE)CONTENANT AU(-)85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES(-)83,33DECITEX(>120N MET EN FILS SIMPLES), ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52054800097	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU(-)85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES A LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES(-)83,33DECITEX(>120N MET EN FILS SIMPLES)*.....	B
52061100013	FILS SIMPLES, EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT(-)85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL TITRANT 714,29 DECITEX OU PLUS (<=14 N MET) ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52061100091	AUTRES FILS SIMPLES, EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),,, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT 714,29 DECITEX OU PLUS (N'EXCEDANT PAS 14 N METRIQUES)*.....	B
52061200018	FILS SIMPLES, EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT(-)85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT(-)714,29 DECITEX MAIS PAS(-)232,56 DECITEX(>14 N MET MAIS <=43N MET) ECRUS NON MERCERISES*...	B
52061200096	AUTRES FILS SIMPLES, EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT(-)85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT(-)714,29DECITEX AIS PAS(-)232,56DECITEX(>14N MET MAIS<=43 N MET)*.....	B
52061300013	FILS SIMPLES, EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT(-)DE85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT(-)232,56DECITEX MAIS PAS(-)192,31DECITEX(>43N MET MAIS<=N MET), ECRUS NON MERCERISES*	B
52061300091	AUTRES FILS SIMPLES, EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT(-)85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT (-)232,56DECITEX MAIS PAS (-) 192,31DECITEX(>43N MET MAIS <=52N MET)*.....	B
52061400018	FILS SIMPLES, EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT(-)192,31DECITEX MAIS PAS(-)125DECITEX(>52N MET MAIS<=80N MET), ECRUS NON MERCERISES*..	B

NDP	Description	
52061400096	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)192,31DECITEX MAIS PAS(-)125DECITEX(>52 N MET MAIS <=80 N MET)*.....	B
52061510017	FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,NONCONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)125DECITEX MAIS PAS(-)83,33DECITEX(>80N MET MAIS<=120N MET)ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52061510095	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,NONCONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)125DECITEX MAIS PAS(-)83,33DECITEX(>80 N MET MAIS<=120N MET)*.....	B
52061590019	FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)83,33DECITEX(EXCEDANT 120 N MET),ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52061590097	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES NON PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)83,33DECITEX(EXCEDANT 120 N METRIQUES)*.....	B
52062100019	FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT 714,29DECITEX OU PLUS(N'EXCEDANT PAS 14N MET),ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52062100097	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT714,29 DECITEX OU PLUS (N'EXCEDANT PAS 14 N METRIQUES)*.....	B
52062200014	FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNESPOUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)714,29 DECITEX MAIS PAS(-)232,56 DECITEX(>14N MET MAIS<=43N MET) ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52062200092	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-) DE 714,29 DECITEX MAIS PAS (-)232,56 DECITEX(>14N MET MAIS <=43N MET)*.....	B
52062300019	FILS,FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)232,56DECITEX MAIS PAS(-)192,31DECITEX(>43N MET MAIS <=52N MET),ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52062300097	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES PEINGEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)232,56 MAIS PAS(-)192,31 DECITEX(>43 N MET MAIS <=52 N MET)*.....	B
52062400014	FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT (-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)192,31DECITEX MAIS PAS(-)125DECITEX(>52 N MET MAIS <=80 N MET),ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52062400092	AUTRES FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)192,31DECITEX MAIS MAS (-)125 DECITEX(>52N MET MAIS <=80N MET)*.....	B
52062510013	FILS SIMPLES,EN FIBRES PEIGNEES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT (-)85%EN POIDS DE COTON,NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL,TITRANT(-)125DECITEX MAIS PAS(-)83,33DECITEX(>80N MET MAIS <=120N MET)ECRUS NON MERCERISES*.....	B

NDP	Description	
52062510091	AUTRES FILS SIMPLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT (-) 125 DECITEX MAIS PAS (-) 83,33 DECITEX (>80 N METRIQUES MAIS <=120 N METRIQUES)*.....	B
52062590015	FILS SIMPLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT (-) 83,33 DECITEX (EXCEDANT 120 N METRIQUES), ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52062590093	AUTRES FILS SIMPLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT MOINS DE 83,33 DECITEX (EXCEDANT 120 NUMEROS METRIQUES)*.....	B
52063100015	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES 714,29 DECITEX OU PLUS (<=14N MET EN FILS SIMPLES), ECRUS NON MERCERISE	B
52063100093	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES 714,29 DECITEX OU PLUS (<=14N MET EN FILS SIMPLES)*.....	B
52063200010	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 714,29 DECITEX MAIS PAS (-) 232,56 DECITEX (>14N MET MAIS <=43N MET EN F	B
52063200098	AUTRES FILS RETORS CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES AUTRES QUE LES FILS A COUDRE CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 714,29 DECITEX MAIS PAS (-) 232,56 DECITEX (>14N MET MAIS <=43N MET	B
52063300015	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 232,56 DECITEX MAIS PAS (-) 192,31 DECITEX (>43N MET MAIS <=52 N MET E	B
52063300093	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 232,56 DECITEX MAIS PAS (-) 192,31 DECITEX (>43N MET MAIS <=52N	B
52063400010	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE) CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 192,31 DECITEX MAIS PAS (-) 125 DECITEX (>52N MET MAIS <=80N MET EN FIL	B
52063400098	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES NON PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 192,31 DECITEX MAIS PAS (-) 125 DECITEX (>52N MET MAIS <=80N MET	B
52063500015	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AFC) CONT MOINS DE 85% EN P DE COTON, NON COND T POUR LA V AU DETAIL, TITRANT EN FILS S MOINS DE 125 DECITEX (EXC 80 NO MET EN FILS S) ECRUS NON MECANISES *	B
52063500093	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AFAC), CONT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON, NON COND T POUR LA V AU DETAIL, TITRANT EN FILS S MOINS DE 125 DECITEX (EXC 80 NO MET EN FILS SIMPLES) *	B
52064100011	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES 714 DECITEX OU PLUS (<=14N MET EN FILS SIMPLES), ECRUS NON MERCERISES*.....	B
52064100099	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES 714,29 DECITEX OU PLUS (<=14N MET EN FILS SIMPLES)*.....	B

NDP	Description	
52064200016	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 714,29 DECITEX MAIS PAS (-) 232,56 DECITEX (> 14N MET MAIS <= 43N MET EN FILS	B
52064200094	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 714,29 DECITEX MAIS PAS (-) 232,56 DECITEX (> 14N MET MAIS <= 43N MET	B
52064300011	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES A LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 232,56 DECITEX MAIS PAS (-) 192,31 DECITEX (> 43N MET MAIS <= 52N MET EN FILS SI	B
52064300099	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85 % EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) DE 232,56 DECITEX MAIS PAS (-) DE 192,31 DECITEX (> 43 NUMEROS METRIQUES MAIS <= 52 NUM. MET. EN FILS SIMPLES) *	B
52064400016	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 192,31 DECITEX MAIS PAS (-) 125 DECITEX (> 52N MET MAIS <= 80N MET EN FILS SI	B
52064400094	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNEES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT (-) 85% EN POIDS DE COTON, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT EN FILS SIMPLES (-) 192,31 DECITEX MAIS PAS (-) 125 DECITEX (> 52N MET MAIS <= 80N MET EN	B
52064500011	FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNES (AFAC), CONT MOINS DE 85% EN P DE COTON, NON CONDIT POUR LA V AU DETAIL, TITRANT EN FS MOINS DE 125 DECITEX (EXC 80 NO MET EN FILS SIMPLES) ECRUS NON MECANISES *	B
52064500099	AUTRES FILS RETORS OU CABLES, EN FIBRES PEIGNES (AFAC), CONT MOINS DE 85% EN P DE COTON, NON CONDIT PO UR LA V AU DETAIL, TITRANT EN FS MOINS DE 125 DECITEX (EXC 80 NO MET EN FILS SIMPLES) *	B
52071000015	FILS DE COTON (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE) CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, CONTENANT AU (-) 85% EN POIDS DE COTON, PRESENTES SUR CARTES, BOBINES, TUBES OU SUPPORTS SIMILAIRES *	A
52071000093	FILS DE COTON (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE) CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, PRESENTES AUTREMENT *	A
52079000013	FILS DE COTON (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE) CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON, PRESENTES SUR CARTES, BOBINES, TUBES OU SUPPORTS SIMILAIRES *	A
52079000091	FILS DE COTON (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE) CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON, PRESENTES AUTREMENT *	A
52081110000	GAZ A PANSEMENT, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, ECRUS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100G/M2 *	C
52081190002	AUTRES TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, ECRUS A ARMURE TOILE, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100G/M2 *	C
52081216003	TISSUS DE COTON, CONT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, ECRUS A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 100G/ M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 130G/M2, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 165 CM *	C
52081219002	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, ECRUS, A ARMUR TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 100G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 130G/M2, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 165 CM *	C

NDP	Description	
52081296005	TISSUS DE COTON, COMPORTANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, ECRUS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 130G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 165 CM*	C
52081299004	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, ECRUS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 130G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 165 CM*	C
52081300006	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, ECRUS, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, A ARMURE SERGE, Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDANT PAS 4*	C
52081900006	AUTRES TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, ECRUS D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2*	C
52082110006	GAZ A PANSEMENT, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON BLANCHIS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100G/M2*	C
52082190008	AUTRES TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, BLANCHIS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100G/M2*	C
52082216009	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, BLANCHIS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 100G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 130G/M2, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 165 CM *	C
52082219008	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, BLANCHIS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 100G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 130G/2, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 165 CM*	C
52082296001	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, BLANCHIS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 130G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 165 CM *	C
52082299000	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, BLANCHIS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 130G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 165 CM*	C
52082300002	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, BLANCHIS, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, A ARMURE SERGE, Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDANT PAS 4*	C
52082900002	AUTRES TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, BLANCHIS, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2*	C
52083100008	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, TEINT, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100G/M2*	C
52083216005	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, TEINTS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 100G/M2, MAIS N'EXCEDANT PAS 130G/M2, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 165 CM *	C
52083219004	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, TEINT, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 100G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 130G/M2, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 165 CM*	C
52083296007	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, TEINTS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 130G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 165 CM *	C
52083299006	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, TEINTS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 130G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 165 CM*	C
52083300008	TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, TEINTS, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, A ARMURE SERGE, Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDANT PAS 4*	C

NDP	Description	
52083900008	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,TEINT,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2*.....	C
52084100004	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,A ARMURE TOILE,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100G/M2*.....	C
52084200009	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,A ARMURE TOILE ,D'UN POIDS EXCEDANT 100G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 200G/M2*.....	C
52084300004	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85%EN POIDS DE COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDANT PAS 4*.....	C
52084900004	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2*.....	C
52085100000	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% DE COTON ,IMPRIMES,A ARMURE TOILE,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100G/M2*.....	C
52085210009	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, IMPRIMES,A ARMURE TOILE ,D'UN POIDS EXCEDANT 100G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 130G/M2*.....	C
52085290001	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,IMPRIMES,A ARMURE TOILE,D'UN POIDS EXCEDANT 130G/M2 MAIS N'EXCEDANT PAS 200G/M2*.....	C
52085300000	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,IMPRIMES,D'UN POIDS N'EXCDANT PAS 200G/M2 A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDANT PAS 4*.....	C
52085900000	AUTRES TISSUS DE COTON ,CONTENANT AU MOINS 85%EN POIDS DE COTON,IMPRIMES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2*.....	C
52091100003	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,ECRUS,A ARMURE TOILE,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52091200008	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,ECRUS,A ARMURE SERGE ,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDANT PAS 4,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52091900003	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS,85% EN POIDS DE COTON,ECRUS ,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52092100009	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, BLANCHI,A ARMURE TOILE,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52092200004	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,BLANCHIS,A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDANT PAS 4,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52092900009	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,BLANCHIS,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C

NDP	Description	
52093100005	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,TEINT,A ARMURE TOILE,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52093200000	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% DE COTON,TEINTS,A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDANT PAS 4,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52093900005	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,TEINTS D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52094100001	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52094200006	TISSUS DITS "DENMI",CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52094300001	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85%EN POIDS DE COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDANT PAS 4,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52094910005	TISSUS JACQUARD D'UNE LARGEUR EXCEDANT 115 CM MAIS INFERIEURE A 140 CM,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52094990007	AUTRES TISSUS DE COTON,AUTRES QUE LES TISSUS JACQUARD DU N 520949.10, CONTENANT AU MOINS 85%EN POIDS DE COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS, D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52095100007	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON,IMPRIMES,A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52095200002	TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, IMPRIMES,A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDANT PAS 4,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52095900007	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON ,IMPRIMES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2*.....	C
52101110002	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, ECRUS,A ARMURE TOILE,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 165 CM*.....	C
52101190004	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,ECRUS ,A ARMURE TOILE,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 165 CM*.....	C
52101200003	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON, MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POID <= 200G/M2 ECRUS,A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISES ,DONT LE RAPPORT D'ARMURE <=4*	C
52101900008	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, ECRUS*.....	C
52102110008	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,BLANCHIS ,A ARMURE TOILE,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 165 CM*...	C

NDP	Description	
52102190000	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2 ,BLANCHIS,A ARMURE TOILE,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 165 CM*.....	C
52102200009	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES D'UN POIDS <= 200G/M2,BLANCHIS ,A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE DONT LE RAPPORT D'ARMURE<=4*	C
52102900004	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,BLANCHIS*.....	C
52103110004	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHTIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,TEINT,A ARMURE ,TOILE ,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 165CM*.....	C
52103190006	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2, TEINT,A ARMURE TOILE,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 165CM*.....	C
52103200005	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS <= 200G/M2,TEINT A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE <=4*	C
52103900000	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2 TEINT*.....	C
52104100006	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUESOU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,A ARMURE TOILE*.....	C
52104200001	TISSUS DE COTON,CONTENANT(-)85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'1POIDS<= PAS200G/M2,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,A ARMURE SERGE,Y COMPRISLE CROISE,DONT LE RAPPORT D'AR	C
52104900006	AUTRE TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85%EN POIDS DE COTON,MELANGES,PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDSN'EXCEDANT PAS 200G/M2,EN FILS DE DIVERSES COULEURS*.....	C
52105100002	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,IMPRIMES ,A ARMURE TOILE*.....	C
52105200007	TISSUS DE COTON,CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS<=PAS 200G/M2,IMPRIMES ,A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE <=4*	C
52105900002	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,IMPRIMES*.....	C
52111100005	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELENGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,ECRUS ,A ARMURE TOILE*.....	C

NDP	Description	
52111200000	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,ECRUS ,A ARMURE SERGE ,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE<=4*	C
52111900005	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELNAGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,ECRUS*.....	C
52112100001	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2, BLANCHIS,A ARMURE TOILE*.....	C
52112200006	TISSUS DE COTON,CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS >200G/M2 BLANCHIS,A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4*..	C
52112900001	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FINRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2, BLANCHIS*.....	C
52113100007	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2 TEINT,A ARMURE TOILE*.....	C
52113200002	TISSUS DE COTON,CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU, UNIQUEMENT AVEC DES FINRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,TEINT A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS4	C
52113900007	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85%EN POIDS DE COTON ,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES ,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,TEINT*.....	C
52114100003	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES ,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2 EN FILS DE DIVERSES COULEURS,A ARMURE TOILE*.....	C
52114200008	TISSUS DITS"DENIM",CONTENANT MOINS DE 85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,EN FILS DE DIVERSES COULEURS*.....	C
52114300003	AUTRES FILS DE COTON,CONTENANT(-)85%EN POIDS DE COTOHN,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'1POIDS>200G/M2,EN FILS DE DIVERSES COULEURS ,A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'	C
52114910007	TISSUS JACQUARD,CONTENANT MOINS DE 85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2, EN FILS DE DIVERSES COULEURS*.....	C
52114990009	AUTRES TISSUS DE COTON,AUTRES QUE LES TISSUS JAXQUARD,CONTENANT MONS DE 85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,EN FILS DE DIVERSES COULEURS*.....	C
52115100009	TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2 IMPRIMES ,A ARMURE TOILE*.....	C

NDP	Description	
52115200004	TISSUS DE COTON,CONTENANT(-)DE 85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLE,D'UN POIDS EXCEDANTR 200G/M2 IMPRIMES,A ARMURE SERGE,Y COMPRIS LE CROISE,DONT LE RAPPORT D'ARMURE<=4*....	C
52115900009	AUTRES TISSUS DE COTON,CONTENANT MOINS DE 85%EN POIDS DE COTON,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2 IMPRIMES*.....	C
52121110006	AUTRES TISSUS DE COTON, D'UN POIDS N'EXCEEANT PAS 200G/M2, ECRUS, MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU LIN*.....	C
52121190008	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2 ECRUS,AUTREMENT MELANGES*.....	C
52121210001	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2 BLANCHIS,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU LIN*.....	C
52121290014	AUTRES TISSUS ELASTIQUES FORMES DE COTON ASSOCIES A DES FILS DE CAOUTCHOUC,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2 ,BLANCHIS,AUTREMENT MELANGES*.....	C
52121290092	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,BLANCHIS,AUTREMENT MELANGES*.....	C
52121310006	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2 TEINT ,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU LIN*.....	C
52121390008	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS N'EXCEEANT PAS 200G/M2, TEINT AUTREMENT MELANGES*.....	C
52121410001	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU LIN*.....	C
52121490003	AUTRES FILS DE COTON,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,EN FILS DE DIVERSES COULEURS,AUTREMENT MELANGES*.....	C
52121510006	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS N'EXCEDNT PAS 200G/M2,IMPIMES,MELANGES PRINCIPALMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU LIN*.....	C
52121590008	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200G/M2,IMPRIMES,AUTREMENT MELANGES*.....	C
52122110002	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2 ECRUS MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMNET AVEC DU LIN*.....	C
52122190004	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2 ECRUS AUTREMENT MELANGES*.....	C
52122210007	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2 BLANCHIS MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU LIN*.....	C
52122290010	AUTRES TISSUS ELASTIQUES FORMES DE COTON ASSOCIES A DES FILS DE CAOUTCHOUC,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2 BLENCHIS*.....	C

NDP	Description	
52122290098	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2 BLENCHIS, AUTREMENT MELANGES*.....	C
52122310002	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,TEINTS MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU LIN*.....	C
52122390004	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2 ,TEINTS,AUTREMENT MELANGES*.....	C
52122410007	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,EN FILS DE DIVERS COULEURS,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMNET AVEC DU LIN*.....	C
52122490009	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,EN FILS DE DIVERSESCOULEURS,AUTREMENT MELANGES*.....	C
52122510002	AUTRES TISSUS DE COTON ,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,IMPRIMES,MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU LIN*.....	C
52122590004	AUTRES TISSUS DE COTON,D'UN POIDS EXCEDANT 200G/M2,IMPRIMES,AUTREMENT MELANGES*.....	C
53011000001	LIN BRUT OU ROUI*	A
53012100002	LIN BRISÉ OU TEILLÉ, MAIS NON FILÉ*	A
53012900002	LIN PEIGNÉ OU AUTREMENT TRVAILLÉ, MAIS NON FILÉ *	A
53013010007	ÉTOUPES DE LIN *	A
53013090009	DÉCHET DE LIN (Y COMPRIS LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS)*	A
53021000008	CHANVRE BRUT OU ROUI *	A
53029000006	CHANVRE (CANNABIS STAVIA L.) TRAVAILLÉ MAIS NON FILÉ; ÉTOUPES ET DÉCHETS DE CHANVRE(Y COMPRIS LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS) *	A
53031000005	JUTE ET AUTRES FIBRES TEXTILES LIBÉRIENNES (A L'EXCLUSION DU LIN, DU CHANVRE ET DE LA RAMIE), BRUTS ET ROUIS*	A
53039000003	JUTE ET AUTRES FIBRES TEXTILES LIBÉRIENNES (A L'EXCLUSION DU LIN, DU CHANVRE ET DE LA RAMIE), TRAVAILLÉS MAIS NON FILÉS; ÉTOUPES ET DÉCHETS DE CES FIBRES (Y COMPRIS LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS) *	A
53041000002	SISAL ET AUTRES FIBRES TEXTILES DU GENRE "AGAVE", BRUTS*	A
53049000000	SISAL ET AUTRES FIBRES TEXTILES DU GENRE "AGAVE", TRAVAILLÉS MAIS NON FILÉS; ÉTOUPES ET DÉCHETS DE CES FIBRES (Y COMPRIS LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS)*	A
53051100004	FIBRES TEXTILES ET COCO(COIR), TRAVAILLÉS MAIS NON FILÉS; ÉTOUPES ET DÉCHETS DE CES FIBRES (Y COMPRIS LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS)*	A
53051900004	FIBRES TEXTILES DE COCO(COIR), TRAVAILLÉS MAIS NON FILÉS; ÉTOUPES ET DÉCHETS DE CES FIBRES (Y COMPRIS LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS)*	A
53052100000	FIBRES TEXTILES D'ABACA (CHANVRE DE MANILLE OU OU MUSA TEXTILIS NEE) BRUTES*	A
53052900000	FIBRES TEXTILES D'ABACA (CHANVRE DE MANILLE DE MUSA TEXTILIS NEE), TRAVAILLÉS MAIS NON FILÉS;ÉTOUPES ET DÉCHETS DE CES FIBRES (Y COMPRIS LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS)*	A
53059000109	FIBRES TEXTILES DE RAMIE, BRUTES OU TRAVAILLÉES MAIS NON FILÉS; ÉTOUPES ET DÉCHETS DE CES FIBRES (Y COMPRIS LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS)*	A

NDP	Description	
53059000905	AUTRES FIBRES TEXTILES VEGETALES NON DENOMMEES NI COMPRISES AILLEURS, BRUTES OU TRAVAILLEES MAIS NON FILES; ETOUPES ET DECHETS DE CES FI*	A
53061010000	FILS DE LIN SIMPLES, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT 833,3 DECITEX OU PLUS (N'EXCEDANT PAS 12 NUMEROS METRIQUES) *	A
53061030008	FILS DE LIN SIMPLES, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT -833,3 DECITEX MAIS PAS -277,8 DECITEX (EXCEDANT 12 NUMEROS METRIQUES MAIS N'EXCEDANT PAS 36 NUMEROS METRIQUES) *	A
53061050006	FILS DE LIN, SIMPLES, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, TITRANT MOINS DE 277,8 DECITEX (EXCEDANT 36 NUMEROS METRIQUES) *	A
53061090002	FILS DE LIN, SIMPLES, CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
53062010006	FILS DE LIN, RETORS OU CABLES, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
53062090008	FILS DE LIN, RETORS OU CABLES, CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
53071010018	FILS DE JUTE, SIMPLES, TITRANT 1000 DECITEX AU MOINS (10 NUMEROS METRIQUES OU PLUS) *	A
53071010096	FILS D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBERIENNES DU N° 53.03 SIMPLES, TITRANT 1000 DECITEX AU MOINS (10 NUMEROS METRIQUES OU PLUS) *	A
53071090010	FILS DE JUTE, SIMPLES, TITRANT PLUS DE 1000 DECITEX (MOINS DE 10 NUMEROS METRIQUES) *	A
53071090098	FILS D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBERIENNES DU N° 53.03, SIMPLES, TITRANT PLUS DE 1000 DECITEX (MOINS DE 10 NUMEROS METRIQUES) *	A
53072000010	FILS DE JUTE, RETORS OU CABLES *	A
53072000098	FILS D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBERIENNES DU N° 53.03, RETORS OU CABLES *	A
53081000000	FILS DE COCO*	A
53082010000	FILS DE CHANVRES, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
53082090002	FILS DE CHANVRES CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL *	A
53089012008	FILS FILS DE RAMIE, TITRANT 277,8 DECITEX OU PLUS (N'EXCEDANT PAS 36 NUMEROS METRIQUES) *	A
53089019009	FILS DE RAMIE TITRANT MOINS DE 277,8 DECITEX (EXCEDANT 36 NUMEROS METRIQUES)*	A
53089050008	FILS DE PAPIER*	A
53089090004	FILS D'AUTRES FIBRES TEXTILES VEGETALES*	A
53091110006	TISSUS DE LIN, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LIN, ECRUS *	A
53091190008	TISSUS DE LIN CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LIN, BLANCHIS*	A
53091900002	TISSUS DE LIN, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE LIN, AUTRES QU'ECRUS OU BLANCHIS *	A
53092110002	TISSUS DE LIN CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE LIN, ECRUS*	A
53092190004	TISSUS DE LIN CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE LIN, BLANCHIS *	A
53092900008	TISSUS DE LIN, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE LIN, AUTRES QU'ECRUS OU BLANCHIS *	A
53101010108	TISSUS DE JUTE, ECRUS, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 150 CM *	A
53101010904	TISSUS D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBERIENNES DU N°53.03, ECRUS, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 150 CM *	A

NDP	Description	
53101090100	TISSUS DE JUTE,ÉCRUS,D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 150 CM *	A
53101090906	TISSUS D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBÉRIENNES DU N° 53.03, ÉCRUS, D'UNE LAGEUR EXÉDANT 150 CM*	A
53109000113	TISSUS DE JUTE, AUTRES QU'ÉCRUS, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 150 CM *	A
53109000191	TISSUS DE JUTE,AUTRES QU'ÉCRUS, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 150 CM *	A
53109000919	TISSUS D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBÉRIENNES DU N°53.03, AUTRES QU'ÉCRUS, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 150 CM*	A
53109000997	TISSUS D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBÉRIENNES DU N°53.03, AUTRES QU'ÉCRUS, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 150 CM*	A
53110010018	TISSUS DE RAMIE, CONTENANT AU MOIS 85% EN POIDS DE RAMIE, ÉCRUS OU BLANCHIS *	A
53110010052	TISSUS DE RAMIE,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE RAMIE,AUTRES QU'ÉCRUS OU BLANCHIS *	A
53110010063	TISSUS DE RAMIE,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE RAMIE,ÉCRUS OU BLANCHIS *	A
53110010096	TISSUS DE RAMIE,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE RAMIE,AUTRES QU'ÉCRUS OU BLANCHIS *	A
53110090101	TISSUS DE FILS DE PAPIER *	A
53110090203	TISSUS DE CHANVRE *	A
53110090305	TISSUS DE COCO *	A
53110090907	TISSUS D'AUTRES FIBRES TEXTILES VÉGÉTALES *	A
54011011007	FILS A AME DITS CORE YARN, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
54011019001	AUTRES FILS A COUDRE DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
54011090006	FILS A COUDRE DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
54012010000	FILS A COUDRE DE FILAMENTS ARTIFICIELS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
54012090002	FILS A COUDRE DE FILAMENTS ARTIFICIELS, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
54021010001	FILS D'ARAMIDES A HAUTE TÉNACITÉ DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54021090003	AUTRES FILS A HAUTE TÉNACITÉ DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54022000003	FILS A HAUTE TÉNACITÉ DE POLYESTERS (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54023100004	FILS TEXTURES DE NYLON OU D'AUTRES PLYAMIDES TITRANT EN FILS SIMPLES 50 TEX OU MOINS ,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54023200009	FILS TEXTURES DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES,TITRANT EN FILS SIMPLES PLUS DE 50 TEX,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54023300004	FILS TEXTURES DE POLYESTERS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54023910008	AUTRES FILS TEXTURES DE POLYPROPYLENE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54023990000	AUTRES FILS TEXTURES, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A

NDP	Description	
54024100000	AUTRES FILS, SIMPLES, DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX, SANS TORSION OU D'UNE TORSION N'EXCÉDANT PAS 50 TOURS PAR MÈTRE NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54024200005	AUTRES FILS SIMPLES DE POLYESTERS, PARTIELLEMENT ORIENTÉS, Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX, SANS TORSION OU D'UNE TORSION N'EXCÉDANT PAS 50 TOURS PAR MÈTRE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54024300000	AUTRES FILS SIMPLES, D'AUTRES POLYESTERS, Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX, SANS TORSION OU D'UNE TORSION N'EXCÉDANT PAS 50 TOURS AU MÈTRE NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54024910004	AUTRES FILS SIMPLES D'ÉLASTOMÈRES, Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX, SANS TORSION OU D'UNE TORSION N'EXCÉDANT PAS 50 TOURS AU MÈTRE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54024991009	AUTRES FILS SIMPLES DE POLYPROPYLENE, Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX, SANS TORSION OU D'UNE TORSION N'EXCÉDANT PAS 50 TOURS AU MÈTRE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54024999003	AUTRES FILS SIMPLES, Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX, SANS TORSION OU D'UNE TORSION N'EXCÉDANT PAS 50 TOURS AU MÈTRE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54025100006	AUTRES FILS, SIMPLES DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX, D'UNE TORSION EXCÉDANT 50 TOURS AU MÈTRE, (AUTRE QUE LES FILS A COUDRE), NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54025200001	AUTRES FILS, SIMPLES DE POLYESTERS, Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX, D'UNE TORSION EXCÉDANT 50 TOURS AU MÈTRE, (AUTRE QUE LES FILS A COUDRE) NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54025910000	AUTRES FILS, SIMPLES, DE POLYPROPYLENE, Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE MOINS DE 67 DECITEX, D'UNE TORSION EXCÉDANT 50 TOURS AU MÈTRE, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54025990002	AUTRES FILS, SIMPLES, Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES, DE MOINS DE 67 DECITEX, D'UNE TORSION EXCÉDANT 50 TOURS AU MÈTRE, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54026100002	AUTRES FILS, RETORS OU CABLÉS, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54026200007	AUTRES FILS, RETORS OU CABLÉS, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE) DE POLYESTER, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54026910006	AUTRES FILS, RETORS OU CABLÉS, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), DE POLYPROPYLENE, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54026990008	AUTRES FILS, RETORS OU CABLÉS, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54031000004	FILS A HAUTE TÉNACITÉ EN RAYONNE VISCOSE, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS ARTIFICIELS DE MOINS DE 67 DECITEX, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54032000000	FILS TEXTURES, DE FILAMENTS ARTIFICIELS, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS ARTIFICIELS DE MOINS DE 67 DECITEX, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54033100001	AUTRES FILS SIMPLES, DE RAYONNE VISCOSE, SANS TORSION OU D'UNE TORSION N'EXCÉDANT PAS 120 TOURS AU MÈTRE, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS ARTIFICIELS DE MOINS DE 67 DECITEX, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A

NDP	Description	
54033200006	AUTRES FILS SIMPLES DE RAYONNE VISCOSE, D'UNE TORSION EXCÉDANT 120 TOURS AU MÈTRE (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE) Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS ARTIFICIELS DE MOINS DE 67 DECITEX, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54033300001	AUTRES FILS, SIMPLES, D'ACÉTATES DE CELLULOSE, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS ARTIFICIELS DE MOINS DE 67 DECITEX, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54033900001	AUTRES FILS SIMPLES, DE FILAMENTS ARTIFICIELS, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS ARTIFICIELS, DE MOINS DE 67 DECITEX, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54034100007	AUTRES FILS, RETORS OU CABLÉS, DE RAYONNE VISCOSE, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS ARTIFICIELS DE MOINS DE 67 DECITEX, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54034200002	AUTRES FILS, RETORS OU CABLÉS, D'ACÉTATE DE CELLULOSE, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS ARTIFICIELS DE MOINS DE 67 DECITEX, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54034900007	AUTRES FILS, RETORS OU CABLÉS, DE FILAMENTS ARTIFICIELS, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), Y COMPRIS LES MONOFILAMENTS ARTIFICIELS DE MOINS DE 67 DECITEX, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54041010005	MONOFILAMENTS D'ÉLASTOMÈRES DE 67 DECITEX OU PLUS ET DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE N'EXCÈDE PAS 1 MM *	A
54041090007	AUTRES MONOFILAMENTS SYNTHÉTIQUES DE 67 DECITEX OU PLUS ET DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE N'EXCÈDE PAS 1 MM *	A
54049011006	LAMES EN POLYPROPYLENE, DONT LA LARGEUR APPARENTE N'EXCÈDE PAS 5 MM, DÉCORATIVES, DES TYPES UTILISÉS POUR L'EMBALLAGE *	A
54049019000	AUTRES LAMES ET FORMES SIMILAIRES EN POLYPROPYLENE, (PAILLE ARTIFICIELLE PAR EXEMPLE), DONT LA LARGEUR APPARENTE N'EXCÈDE PAS 5 MM *	A
54049090005	AUTRES LAMES ET FORMES SIMILAIRES, (PAILLE ARTIFICIELLE, PAR EXEMPLE), EN MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES, DONT LA LARGEUR APPARENTE N'EXCÈDE PAS 5 MM *	A
54050000104	MONOFILAMENTS ARTIFICIELS DE 67 DECITEX OU PLUS ET DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE N'EXCÈDE PAS 1 MM *	A
54050000900	LAMES ET FORMES SIMILAIRES (PAILLE ARTIFICIELLES, PAR EXEMPLE), EN MATIÈRES TEXTILES ARTIFICIELLES, DONT LA LARGEUR APPARENTE N'EXCÈDE PAS 5 MM *	A
54061000005	FILS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54062000001	FILS DE FILAMENTS ARTIFICIELS (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
54071000002	TISSUS OBTENUS À PARTIR DE FILS À HAUTE TÉNACITÉ DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES OU DE POLYESTERS *	B
54072011005	TISSUS OBTENUS À PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES, DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLENE, D'UNE LARGEUR DE MOINS DE 3 MM *	B
54072019009	TISSUS OBTENUS À PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES, DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLENE, D'UNE LARGEUR DE 3 MM OU PLUS *	B
54072090004	AUTRES TISSUS SYNTHÉTIQUES, OBTENUS À PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES *	B
54073000004	TISSU VISÉS À LA NOTE 9 DE LA SECTION XI *	B
54074100005	AUTRES TISSUS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE NYLON OU D'AUTRES FORMES POLYAMIDES, ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
54074200000	AUTRES TISSUS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, TEINTS *	B
54074300005	AUTRES TISSUS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
54074400000	AUTRES TISSUS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, IMPRIMÉS *	B
54075100001	AUTRES TISSUS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE POLYESTER TEXTURÉS, ÉCRUS OU BLANCHIS *	B

NDP	Description	
54075200006	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE POLYESTER TEXTURÉS,TEINTS *	B
54075300001	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE POLYESTER TEXTURÉS,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
54075400006	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE POLYESTER TEXTURÉS,IMPRIMÉS *	B
54076110001	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE POLYESTER NON TEXTURÉS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
54076130009	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE POLYESTER NON TEXTURÉS,TEINTS *	B
54076150007	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE POLYESTER NON TEXTURÉS,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
54076190003	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS DE POLYESTER NON TEXTURÉS,IMPRIMÉS *	B
54076910001	AUTRES TISSUS, CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE MÉLANGE DE FILAMENTS DE POLYESTER TEXTURÉS ET DE FILAMENTS DE POLYESTER NON TEXTURÉS, ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
54076990014	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE MÉLANGE DE FILAMENTS DE POLYESTER TEXTURÉS ET DE FILAMENTS DE POLYESTER NON TEXTURÉS,TEINTS *	B
54076990025	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE MÉLANGES DE FILAMENTS DE POLYESTER TEXTURÉS ET DE FILAMENTS DE POLYESTER NON TEXTURÉS,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
54076990092	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE MÉLANGE DE FILAMENTS DE POLYESTER TEXTURÉS ET DE FILAMENTS DE POLYESTER NON TEXTURÉS,IMPRIMÉS *	B
54077100003	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
54077200008	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES,TEINTS *	B
54077300003	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
54077400008	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES,IMPRIMÉS *	B
54078100009	AUTRES TISSUS,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES ET MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
54078200004	AUTRES TISSUS,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES ET MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,TEINTS *	B
54078300009	AUTRES TISSUS,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES ET MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
54078400004	AUTRES TISSUS,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES ET MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,IMPRIMÉS *	B
54079100016	AUTRES TISSUS ÉLASTIQUES FORMÉS DE FILS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU DES PRODUITS DU N° 5404,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
54079100094	AUTRES TISSUS,DE FILS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES, Y COMPRIS LES TISSUS OBTENUS A PARTIR DES AUTRES PRODUITS DU N° 5404,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
54079200000	AUTRES TISSUS,DE FILS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES,Y COMPRIS LE TISSUS OBTENUS A PARTIR DES AUTRES PRODUITS DU N° 5404,TEINTS *	B
54079300005	AUTRES TISSUS,DE FILS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES, Y COMPRIS LES TISSUS OBTENUS A PARTIR DES AUTRES PRODUITS DU N° 5404, EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
54079400000	AUTRES TISSUS,DE FILS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES,Y COMPRIS LES TISSUS OBTENUS A PARTIR DES AUTRES PRODUITS DU N° 5404,IMPRIMÉS *	B
54081000009	TISSUS OBTENUS A PARTIR DE FILS A HAUTE TENACITE DE RAYONNE VISCOSE *	B
54082100000	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS OU DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES,ARTIFICIELS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B

NDP	Description	
54082210009	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS OU DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES,ARTIFICIELS,D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 135 CM MAIS N'EXCÉDANT PAS 155 CM,A ARMURE TOILE,SERGÉ,CROISÉ OU SATIN,TEINTS *	B
54082290001	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS OU DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES,ARTIFICIELS,TEINTS, AUTRES QUE LES TISSUS DU N° 540822.10 *	B
54082310004	TISSUS JAQUARD D'UNE LARGEUR EXCEDANT 115CM JUSQU'A 140CM EXCLUS,D'UN POIDS EXCEDANT 250G/M2 EN FILS DE DIVERSES COULEURS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS OU DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES,ARTIFICIELS *.....	B
54082390006	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS OU DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES,ARTIFICIELS,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
54082400005	AUTRES TISSUS,CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FILAMENTS OU DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES,ARTIFICIELS,IMPRIMÉS *	B
54083100017	AUTRES TISSUS,ÉLASTIQUES FORMÉS DE FILS DE FILAMENTS ARTIFICIELS OU DE PRODUITS DU N° 54.05,ASSOCIÉS A DES FILS EN CAOUTCHOUC,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
54083100095	AUTRES TISSUS DE FILS DE FILAMENTS ARTIFICIELS,Y COMPRIS LES TISSUS OBTENUS A PARTIR DES PRODUITS DU NO 5405,ECRUS OU BLANCHIS *.....	B
54083200001	AUTRES TISSUS,DE FILS DE FILAMENTS ARTIFICIELS,Y COMPRIS LES TISSUS OBTENUS A PARTIR DES PRODUITS DU N° 54.05,TEINTS *	B
54083300006	AUTRES TISSUS DE FILS DE FILAMENTS ARTIFICIELS,Y COMPRIS LES TISSUS OBTENUS A PARTIR DES PRODUITS DU N° 54.05,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
54083400001	AUTRES TISSUS DE FILS DE FILAMENTS ARTIFICIELS,Y COMPRIS LES TISSUS OBTENUS A PARTIR DES PRODUITS DU N° 54.05,IMPRIMÉS *	B
55011000009	CABLES DE FILAMENTS DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES *	A
55012000005	CABLES DE FILAMENTS DE POLYSTERES *	A
55013000001	CABLES DE FILAMENTS ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES *	A
55019010001	AUTRES CABLES DE FILAMENTS DE POLYPROPYLÈNE *	A
55019090003	AUTRES CABLES D'AUTRES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES *	A
55020010004	CABLES DE FILAMENTS DE VISCOSE *	A
55020040006	CABLES DE FILAMENTS D'ACÉTATE *	A
55020080013	CABLES DE FILAMENTS CUPRO-AMMONIACALES *	A
55020080091	AUTRES CABLES DE FILAMENTS ARTIFICIELS *	A
55031010007	FIBRES DISCONTINUES D'ARAMIDES,NON CARDEES NI PEIGNEES NI AUTREMENT TRANSFORMEES POUR LA FILATURE *	A
55031090009	AUTRES FIBRES DISCONTINUES DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES,NON CARDÉES NI PEIGNÉES NI AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55032000009	AUTRES FIBRES DISCONTINUES DE NYLON OU D'AUTRES POLYIMIDES, NON CARDÉES NI PEIGNÉES NI AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55033000005	FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRLYLIQUES,NON CARDÉES NI PEIGNÉES NI AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55034000001	FIBRES DISCONTINUES POLYPROPYLÈNE, NON CARDÉES NI PEIGNÉES NI AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55039010005	CHLOROFIBRES SYNTHÉTIQUES, NON CARDÉES NI PEIGNÉES NI AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55039090007	AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES ,NON CARDÉES NI PEIGNÉES NI AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55041000000	FIBRES DISCONTINUES DE RAYONNE VISCOSE,NON CARDÉES NI PEIGNÉES NI AUTREMENTS TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A

NDP	Description	
55049000100	FIBRES DISCONTINUES D'ACÉTATE, NON CARDÉES NI PEIGNÉES NI AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55049000917	FIBRES CUPRO-AMMONIACALES DISCONTINUES, NON CARDÉES NI PEIGNÉES NI AUTREMENTS TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55049000995	AUTRES FIBRES ARTIFICIELLES, DISCONTINUES, NON CARDÉES NI PEIGNÉES NI AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55051010001	DÉCHETS DE FIBRES DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES (Y COMPRIS LES BLOUSES, LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS) *	B
55051030009	DÉCHETS DE FIBRES DE POLYESTERS (Y COMPRIS LES BLOUSES, LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS) *	B
55051050007	DÉCHETS DE FIBRES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES (Y COMPRIS LES BLOUSES, LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS) *	B
55051070005	DÉCHETS DE FIBRES DE POLYPROPYLENE (Y COMPRIS LES BLOUSES, LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS) *	B
55051090003	AUTRES DÉCHETS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES (Y COMPRIS LES BLOUSES, LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS) *	B
55052000003	DÉCHETS DE FIBRES ARTIFICIELLES (Y COMPRIS LES BLOUSES, LES DÉCHETS DE FILS ET LES EFFILOCHÉS) *	B
55061000004	FIBRES DISCONTINUES DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, CARDÉES, PEIGNÉES OU AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55062000000	FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTERS, CARDÉES, PEIGNÉES OU AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55063000006	FIBRES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES DISCONTINUES, CARDÉES, PEIGNÉES OU AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55069010006	CHLOROFIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, CARDÉES, PEIGNÉES OU AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55069090008	AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES, DISCONTINUES, CARDÉES, PEIGNÉES OU AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55070000107	FIBRES DISCONTINUES DE VISCOSE, CARDÉES, PEIGNÉES OU AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55070000209	FIBRES DISCONTINUES D'ACÉTATE, CARDÉES, PEIGNÉES OU AUTREMENT TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55070000914	FIBRES CUPRO-AMMONIACALES DISCONTINUES, CARDÉES, PEIGNÉES OU AUTREMENTS TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55070000992	AUTRES FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES, CARDÉES, PEIGNÉES OU AUTREMENTS TRANSFORMÉES POUR LA FILATURE *	A
55081011005	FILS A COUDRE DE POLYESTERS DISCONTINUES, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55081019009	AUTRES FILS A COUDRE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55081090004	FILS A COUDRE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55082010008	FILS A COUDRE DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55082090000	FILS A COUDRE DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55091100000	FILS SIMPLES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55091200005	FILS RETORS OU CABLÉS (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55092110000	FILS SIMPLES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES DE BPOLYESTER, ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B

NDP	Description	
55092190002	FILS SIMPLES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, AUTRES QU'ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55092210005	FILS RETORS OU CABLÉS(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTENUES DE POLYESTER,ÉCRUS OU BLANCHIS,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55092290007	FILS RETORS OU CABLÉS (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, AUTRES QU'ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55093110006	FILS SIMPLES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTENUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES,ÉCRUS OU BLANCHIS,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55093190008	FILS SIMPLES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES, AUTRES QU'ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55093210001	FILS RETORS OU CABLÉS (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES,ÉCRUS OU BLANCHIS,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55093290003	FILS RETORS OU CABLÉS (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES, AUTRES QU'ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55094110002	AUTRES FILS SIMPLES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTENUES,ÉCRUS OU BLANCHIS,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55094190004	AUTRES FILS SIMPLES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, AUTRES QU'ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55094210007	AUTRES FILS RETORS OU CABLÉS (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55094290009	AUTRES FILS RETORS OU CABLÉS (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, AUTRES QU'ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55095100004	AUTRES FILS,DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTENUES,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55095210003	AUTRES FILS, DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DES POILS FINS, ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
55095290005	AUTRES FILS,DE FIBRES DISCONTENUES DE POLYESTER(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DES POILS FINS,AUTRES QU'ÉCRUS OU BLANCHIS,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
55095300004	AUTRES FILS, DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55095900004	AUTRES FILS,DE FIBRES DISCONTENUES DE POLYESTER(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL **	B
55096110004	AUTRES FILS, DE FIBRES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES DISCONTINUES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DES POILS FINS, ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55096190006	AUTRES FILS,DE FIBRES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES DISCONTINUES(AUTRES QUE LES FILS A COUDRE),MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DES POILS FINS,AUTRES QU'ÉCRUS OU BLANCHIS,NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55096200005	AUTRES FILS, DE FIBRES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES DISCONTINUES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B

NDP	Description	
55096900000	AUTRES FILS, FIBRES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES DISCONTINUES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55099110002	AUTRES FILS, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DES POILS FINS, ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55099190004	AUTRES FILS, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DES POILS FINS, AUTRES QU'ÉCRUS OU BLANCHIS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55099200003	AUTRES FILS, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55099900008	AUTRES FILS, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55101100005	FILS SIMPLES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55101200000	FILS RETORS OU CABLÉS (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55102000006	AUTRES FILS (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DES POILS FINS, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55103000002	AUTRES FILS (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55109000008	AUTRES FILS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), NON CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	B
55111000007	FILS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE CES FIBRES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
55112000003	FILS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
55113000009	FILS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES, (AUTRES QUE LES FILS A COUDRE), CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL *	A
55121100009	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55121910003	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, IMPRIMÉS *	C
55121990016	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, TEINTS *	C
55121990094	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	C
55122100005	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES, ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55122910009	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES, IMPRIMÉS *	C
55122990012	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES, TEINTS *.....	C
55122990090	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES MODACRYLIQUES, EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	C
55129100007	AUTRES TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS D'AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55129910001	AUTRES TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS D'AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, IMPRIMÉS *	C
55129990014	AUTRES TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS D'AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, TEINTS *	C
55129990092	AUTRES TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS D'AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	C

NDP	Description	
55131120004	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, A ARMURE TOILE, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170G/M2, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 165 CM, ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55131190002	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, A ARMURE TOILE, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170G/M2, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 165CM, ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55131200001	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, A ARMURE SERGÉ, Y COMPRIS LE CROISÉ, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCÉDE PAS 4, CONTENANT MOINS DE 85 % EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2, ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55131300006	TISSUS AUTRES FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2, ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55131900006	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2, ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55132110006	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, A ARMURE TOILE, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170G/M², D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 135CM, TEINTS*	B
55132130004	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, A ARMURE TOILE, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170G/M2, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 135 CM MAIS N'EXCÉDANT PAS 165 CM, TEINTS*.	B
55132190008	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, A ARMURE TOILE, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 165 CM, TEINTS *	B
55132200007	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, A ARMURE SERGÉ, Y COMPRIS LE CROISÉ, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCÉDE PAS 4, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170G/M2, TEINTS*	B
55132300002	TISSUS EN AUTRES FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2, TEINTS *	B
55132900002	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2, TEINTS *	B
55133100008	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, A ARMURE TOILE, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2, EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55133200003	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, A ARMURE SERGÉ, Y COMPRIS LE CROISÉ, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCÉDE PAS 4, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170G/M2, EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55133300008	TISSUS EN AUTRES FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2, EN FILS DIVERSES COULEURS *	B
55133900008	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2, EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55134100004	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER, A ARMURE TOILE, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2, IMPRIMÉS *	B

NDP	Description	
55134200009	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,A ARMURE SERGÉ,Y COMPRIS LE CROISÉ,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCÉDANT PAS 4,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170G/M2,IMPRIMÉS *	B
55134300004	TISSUS EN AUTRES FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2,IMPRIMÉS *	B
55134900004	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES ,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170 G/M2,IMPRIMÉS *	B
55141100003	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,A ARMURE TOILE,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170 G/M2,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55141200008	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,A ARMURE SERGÉ,Y COMPRIS LE CROISÉ,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCÈDE PAS 4,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCI OU UNIQU AVEC DU COTON,D'UN,POIDS EXCÉDANT 170G/M2,ÉCRUS OU BLANCHIS*	B
55141300003	TISSUS EN AUTRES FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170G/M2,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55141900003	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT A VEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170G/M2,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55142100009	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,A ARMURE TOILE,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170G/M2,TEINTS *	B
55142200004	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,A ARMURE SERGÉ,Y COMPRIS LE CROISÉ,DONTLE RAPPORT D'ARMURE N'EXCÈDE PAS 4,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 170G/M2,TEINTS *	B
55142300009	TISSUS EN AUTRES FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170 G/M2,TEINTS *	B
55142900009	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170 G/M2,TEINTS *	B
55143100005	TISSUS EN FIBRES DE POLYESTER,A ARMURE TOILE,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170 G/M2,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55143200000	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,A ARMURE SERGÉ,Y COMPRIS LE CROISÉ,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCÈDE PAS 4,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170G/M2EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55143300005	TISSUS EN AUTRES FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170 G/M2,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55143900005	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170 G/M2,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55144100001	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,A ARMURE TOILE,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170 G/M2,IMPRIMÉS *	B
55144200006	TISSUS EN FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,A ARMURE SERGÉ,Y COMPRIS LE CROISÉ,DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCÈDE PAS 4,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170G/M2,IMPRIMÉS *	B
55144300001	TISSUS EN AUTRES FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170 G/M2,IMPRIMÉS *	B

NDP	Description	
55144900001	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,D'UN POIDS EXCÉDANT 170 G/M2,IMPRIMÉS *	B
55151110004	TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES DISCONTINUES DE RAYONNE VISCOSE,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55151130002	TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES DISCONTINUES DE RAYONNE VISCOSE,IMPRIMÉS *	C
55151190006	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FIBRES DISCONTINUES DE RAYONNE VISCOSE *	C
55151210009	TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55151230007	TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,IMPRIMÉS *	C
55151290001	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS *	C
55151311007	TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT DE LAINE OU DE POILS FINS,CARDÉS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55151319001	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT DE LAINE OU DE POILS FINS,CARDÉS *	C
55151391009	TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT DE LAINE OU DE POILS FINS,PEIGNÉS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55151399003	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT DE LAINE OU DE POILS FINS,PEIGNÉS *	C
55151910004	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55151930002	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER,IMPRIMÉS *	C
55151990006	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTER *	C
55152110000	TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55152130008	TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,IMPRIMÉS *	C
55152190002	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS *	C
55152211008	TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DE POILS FINS,CARDÉS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55152219002	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DE POILS FINS,CARDÉS *	C
55152291000	TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT DE LAINE OU DE POILS FINS,PEIGNÉS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55152299004	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT DE LAINE OU DE POILS FINS,PEIGNÉS *	C
55152910000	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55152930008	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES,IMPRIMÉS *	C

NDP	Description	
55152990002	AUTRES TISSUS DE FIBRES DISCONTINUES ACRYLIQUES OU MODACRYLIQUES *	C
55159110002	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55159130000	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,IMPRIMÉS *	C
55159190004	AUTRES TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, IMPRIMÉS *	C
55159211000	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DE POILS FINS,CARDÉS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55159219004	AUTRES TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DE POILS FINS,CARDÉS *	C
55159291002	TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DE POILS FINS,PEIGNÉS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55159299006	AUTRES TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,MÉLANGÉS PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DE POILS FINS,PEIGNÉS *	C
55159910002	AUTRES TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,ÉCRUS OU BLANCHIS *	C
55159930000	AUTRES TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES,IMPRIMÉS *	C
55159990004	AUTRES TISSUS EN AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES DISCONTINUES *	C
55161100007	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55161200002	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,TEINTS *	B
55161300007	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55161400002	TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES, IMPRIMÉS *	B
55162100003	TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55162200008	TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,TEINTS *	B
55162310007	TISSUS JACQUARD D'UNE LARGEUR DE 140 CM OU PLUS(COUTILS A MATELAS),CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55162390009	AUTRES TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55162400008	TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DES FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS,IMPRIMÉS *	B
55163100009	TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DES POILS FINS,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55163200004	TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DES POILS FINS,TEINTS *	B

NDP	Description	
55163300009	TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DES POILS FINS,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55163400004	TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DE LA LAINE OU DES POILS FINS,IMPRIMÉS *	B
55164100005	TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55164200000	TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,TEINTS *	B
55164300005	TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55164400000	TISSUS CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,MÉLANGÉES PRINPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON,IMPRIMÉS *	B
55169100005	AUTRES TISSUS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
55169200000	AUTRES TISSUS DE FIBRES ARTIFICIELES DISCONTINUES,TEINTS *	B
55169300005	AUTRES TISSUS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
55169400000	AUTRES TISSUS DE FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES,IMPRIMÉS *	B
56011010002	SERVIETTES ET TAMPONS HYGIÉNIQUES,COUCHES POUR BÉBÉS ET ARTICLES HYGIÉNIQUES SIMILAIRES,EN OUATES,DE MATIÈRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	C
56011090004	SERVIETTES ET TAMPONS HYGIÉNIQUES,COUCHES POUR BÉBÉS ET ARTICLES HYGIÉNIQUES SIMILAIRES,EN OUATE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
56012110105	OUATES AIGUILLETÉS DE COTON HYDROPHILE *	B
56012110901	AUTRES OUATES ET AUTRES ARTICLES EN OUATE DE COTON HYDROPHILE *	B
56012190107	AUTRES OUATES AIGUILLETÉS, D'AUTRE COTON *	B
56012190903	AUTRES OUATES ET AUTRES ARTICLES EN OUATE D'AUTRE COTON *	B
56012210100	BOUTS FILTRÉS POUR CIGARETTES,EN OUATES,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	B
56012210906	AUTRES ROULEAUX D'UN DIAMÈTRE N'EXCÉDANT PAS 8 MM EN OUATES DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	B
56012291105	OUATES AIGUILLETÉS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	B
56012291901	AUTRES OUATES ET AUTRES ARTICLES EN OUATES DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	B
56012299109	OUATES AIGUILLETÉS DE FIBRES ARTIFICIELLES *	B
56012299905	AUTRES OUATES ET AUTRES ARTICLES EN OUATES DE FIBRES ARTIFICELLES *	B
56012900101	OUATES AIGUILLETÉS EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
56012900907	AUTRES OUATES ET AUTRES ARTICLES EN OUATES EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
56013000000	TONTISSES,NOEUDS ET NAPPES (BOUTONS) DE MATIÈRES TEXTILES *	B
56021011002	FEUTRES AIGUILLETÉS DE JUTE OU D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBÉRIENNES DU N° 5303,NON IMPREGNÉS,NI ENDUITS,NI RECOUVERTS,NI STRATIFIÉS *	B

NDP	Description	
56021019006	FEUTRES AIGUILLETÉS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS, NI STRATIFIÉS *	B
56021031000	PRODUITS COUSUS-TRICOTÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS, NI STRATIFIÉS *	B
56021035002	PRODUITS COUSUS-TRICOTÉS, DE POILS GROSSIERS, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS, NI STRATIFIÉS *	B
56021039004	PRODUITS COUSUS-TRICOTÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS, NI STRATIFIÉS *	B
56021090001	FEUTRES AIGUILLETÉS ET PRODUITS COUSUS-TRICOTÉS, IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU STRATIFIÉS *	B
56022100006	AUTRES FEUTRES, NON IMPRÉGNÉS NI ENDUITS NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS *	B
56022910000	AUTRES FEUTRES, DE POILS GROSSIERS, NON IMPRÉGNÉS NI ENDUITS NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS *	B
56022990002	AUTRES FEUTRES, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NON IMPRÉGNÉS NI ENDUITS NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS *	B
56029000003	AUTRES FEUTRES, IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU STRATIFIÉS *	B
56031110001	NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, ENDUITS OU RECOUVERTS, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 25 G/M2 *	A
56031190105	NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, IMPRÉGNÉS OU STRATIFIÉS, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 25 G/M2 *	A
56031190207	NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU STRATIFIÉS, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, AIGUILLETÉS, ÉCRUS OU IMPRIMÉS, D'UN POIDS N'EXCÉDANTS 25 G/M2 *	A
56031190901	AUTRES NONTISSÉS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS, NI STRATIFIÉS, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 25 G/M2 *	A
56031210006	NONTISSÉS DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, ENDUITS OU RECOUVERTS D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 25 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 70 G/M2 *	A
56031290100	NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, IMPRÉGNÉS OU STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 25 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 70 G/M2 *	A
56031290202	NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, AIGUILLETÉS, ÉCRUS OU IMPRIMÉS D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 25 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 70 G/M2 *	A
56031290906	AUTRES NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 25 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 70 G/M2 *	A
56031310001	NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, ENDUITS OU RECOUVERTS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 70 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 150 G/M2 *	A
56031390105	NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, IMPRÉGNÉS OU STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 70 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 150 G/M2 *	A
56031390207	NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, AIGUILLETÉS, ÉCRUS OU IMPRIMÉS D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 70 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 150 G/M2 *	A
56031390901	AUTRES NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS, NI STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 70 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 150 G/M2 *	A
56031410006	NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, ENDUITS OU RECOUVERTS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 150 G/M2 *	A
56031490100	NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, IMPRÉGNÉS OU STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 150 G/M2 *	A
56031490202	NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, AIGUILLETÉS, ÉCRUS OU IMPRIMÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 150 G/M2 *	A
56031490906	AUTRES NONTISSÉS, DE FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 150 G/M2 *	A

NDP	Description	
56039110009	NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, ENDUITS OU RECOUVERTS, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 25 G/M2 *	A
56039190103	NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, IMPRÉGNÉS OU STRATIFIÉS, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 25 G/M2 *	A
56039190205	NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS, NI STRATIFIÉS, AIGUILLETÉS, ÉCRUS OU IMPRIMÉS, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 25 G/M2 *	A
56039190909	AUTRES NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS, NI STRATIFIÉS, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 25 G/M2 *	A
56039210004	NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, ENDUITS OU RECOUVERTS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 25 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 70 G/M2 *	A
56039290108	NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, IMPRÉGNÉS OU STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 25 GM2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 70 G/M2 *	A
56039290200	NONTISSÉS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, AIGUILLETÉS, ÉCRUS OU IMPRIMÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 25 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 70 G/M2 *	A
56039290904	AUTRES NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS, NI STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 25 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 70 G/M2 *	A
56039310009	NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, ENDUITS OU RECOUVERTS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 70 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 150 G/M2 *	A
56039390103	NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, IMPRÉGNÉS OU STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 70 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 150 G/M2 *	A
56039390205	NONTISSÉS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, AIGUILLETÉS, ÉCRUS OU IMPRIMÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 70 G/M2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 150 G/M2 *	A
56039390909	AUTRES NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 70 GM2 MAIS N'EXCÉDANT PAS 150 G/M2 *	A
56039410004	NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, ENDUITS OU RECOUVERTS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 150 G/M2 *	A
56039490108	NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, IMPRÉGNÉS OU STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 150 G/M2 *	A
56039490200	NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, AIGUILLETÉS, ÉCRUS OU IMPRIMÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 150 G/M2 *	A
56039490904	AUTRES NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NON IMPRÉGNÉS, NI ENDUITS, NI RECOUVERTS NI STRATIFIÉS, D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 150 G/M2 *	A
56041000009	FILS ET CORDES EN CAOUTCHOUC, RECOUVERTS DE TEXTILES *	A
56042000005	FILS A HAUTE TÉNACITÉ DE POLYESTERS, DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES OU DE RAYONE VISCOSE, IMPRÉGNÉS OU ENDUITS *	A
56049000007	AUTRES FILS TEXTILES LAMÉS ET FORMES SIMILAIRES DES N°S 54.04 OU 54.05, IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRES PLASTIQUES *	A
56050000011	FILS DE MÉTAL PRÉCIEUX COMBINÉS AVEC DES FILS TEXTILES *	A
56050000099	FILS MÉTALLIQUES ET AUTRES FILS MÉTALLISÉS, MEME GUIPÉS, CONSTITUÉS PAR DES FILS TEXTILES, DES LAMES OU FORMES SIMILAIRES DES N°S 54.04 OU 54.05, COMBINÉS AVEC DU MÉTAL SOUS FORME DE FILS, DE LAMES OU DE POUDRES, OU RECOUVERTS DE MÉTAL *	A
56060010001	FILS DITS "DE CHAINETTE" *	A
56060091006	FILS GUIPÉS, AUTRES QUE CEUX DU N° 56.05 ET AUTRES QUE LES FILS DE CRIN QUIPÉS *	A
56060099102	FILS DE CHENILLE *	A
56060099908	LAMES ET FORMES SIMILAIRES DES N°S 54.04 OU 54.05 GUIPÉES, AUTRES QUE CEUX DU N° 56.05 *	A

NDP	Description	
56071000102	FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE JUTE OU D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBÉRIENNES DU N° 53.03, TRESSÉS OU NON, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUES, D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM *	B
56071000908	FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE JUTE OU D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBÉRIENNES DU N° 53.03, TRESSÉS OU NON, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE, D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44 MM *	A
56072100001	FICELLES LIEUSES OU BOTTELEUSES, DE SISAL OU D'AUTRES FIBRES TEXTILES DU GENRE AGAVE *	B
56072910107	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE SISAL OU D'AUTRES FIBRES TEXTILES DU GENRE AGAVE, TRESSÉS OU NON, TITRANT PLUS DE 100000 DÉCITEX (10 GR./MÈTRE), D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56072910903	AUTRES TEXTILES, CORDES ET CORDAGES DE SISAL OU D'AUTRES FIBRES TEXTILES DU GENRE AGAVE, TRESSÉS OU NON, TITRANT PLUS DE 100000 DÉCITEX (10 GR./MÈTRE), D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56072990109	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE SISAL OU D'AUTRES FIBRES TEXTILES DU GENRE AGAVE, TRESSÉS OU NON, TITRANT PLUS DE 100000 DÉCITEX (10 GR./MÈTRE), D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56072990905	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES DE SISAL OU D'AUTRES FIBRES TEXTILES DU GENRE AGAVE, TRESSÉS OU NON, TITRANT 100000 DECITEX (10 GR./MÈTRE) AU MOINS, D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56074100003	FICELLES LIEUSES OU BOTTEUSES, DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLENE *	B
56074911102	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLENE, TRESSÉS, TITRANT PLUS DE 50000 DÉCITEX (5 GR./MÈTRE), D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56074911908	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLENE, TRESSÉS, TITRANT PLUS DE 50000 DÉCITEX (5 GR./MÈTRE), D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56074919106	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLENE, NON TRESSÉS, TITRANT PLUS DE 50000 DECITEX (5 GR./MÈTRE), D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56074919902	AUTRES FICELLES, CORDES, CORDAGES, DE POLYÉTHYLENE OU DE POLYPROPYLENE, NON TRESSÉS, TITRANT PLUS DE 50000 DÉCITEX (5 GR./M), D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56074990101	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLENE, TRESSÉS OU NON, TITRANT 50000 DÉCITEX (5 GR./MÈTRE) OU MOINS, D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56074990907	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLENE, TRESSÉS OU NON, TITRANT 50000 DECITEX (5 GR./MÈTRE) OU MOINS, D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B

NDP	Description	
56075011103	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES OU DE POLYESTERS, TRESSÉS, TITRANT PLUS DE 50000 DECITEX (5 GR./MÈTRE), D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56075011909	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES OU DE POLYESTERS, TRESSÉS, TITRANT PLUS DE 50000 DÉCITEX (5 GR./MÈTRE), D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56075019107	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES OU DE POLYESTERS, NON TRESSÉS, TITRANT PLUS DE 50000 DÉCITEX (5 GR./MÈTRE), D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56075019903	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES OU DE POLYESTERS, NON TRESSÉS, TITRANT PLUS DE 50000 DÉCITEX (5 GR./MÈTRE), D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56075030108	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES OU DE POLYESTERS, TRESSÉS OU NON, TITRANT 50000 DÉCITEX (5 GR./MÈTRE) OU MOINS, D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56075030904	AUTRES FICELLES, CORDE ET CORDAGES, DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES OU DE POLYESTERS, TRESSÉS OU NON, TITRANT 50000 DÉCITEX (5 GR./MÈTRE) OU MOINS, D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56075090102	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, D'AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES, TRESSÉS OU NON, D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56075090908	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, D'AUTRES FIBRES SYNTHÉTIQUES, TRESSÉS OU NON, D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56079010104	FICELLES, CORDES ET CORDAGES D'ABACA (CHANVRE DE MANILLE OU MUSA TEXTILLIS NEE) OU D'AUTRES FIBRES TEXTILES (DE FEUILLES) DURES, TRESSÉS OU NON, D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56079010900	FICELLES, CORDES ET CORDAGES D'ABACA (CHANVRE DE MAMILLE OU MUSA TEXTILLIS NEE) OU D'AUTRES FIBRES (DE FEUILLES) DURES, TRESSÉS OU NON, D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	A
56079090106	AUTRES FICELLES, CORDES ET CORDAGES, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, TRESSÉS OU NON, D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	B
56079090902	AUTRES FICELLES CORDES ET CORDAGES, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES TRESSÉS OU NON, D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR A 44 MM, MEME IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU GAINÉS DE CAOUTCHOUC OU DE MATIÈRE PLASTIQUE *	A
56081111009	FILETS CONFECTIONNÉS POUR LA PECHE, EN FICELLES, CORDES OU CORDAGES DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES *	A
56081119003	FILETS CONFECTIONNÉS POUR LA PECHE, EN FILS DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES *	A
56081191001	FILETS CONFECTIONNÉS POUR LA PECHE EN FICELLES, CORDES OU CORDAGES D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
56081199005	FILETS CONFECTIONNÉS POUR LA PECHE, EN FILS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A

NDP	Description	
56081911009	AUTRES FILETS CONFECTIONNÉS, EN FICELLES, CORDES OU CORDAGES DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES *	A
56081919003	AUTRES FILETS CONFECTIONNÉS, EN FILS DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES *	A
56081930004	AUTRES FILETS CONFECTIONNÉS, EN FILS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
56081990008	FILETS A MAILLES ROULEES, EN NAPPES OU EN PIÈCES, OBTENUS A PARTIR DE FICELLES, CORDES OU CORDAGES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
56089000016	FILETS CONFECTIONNÉS POUR LA PECHE, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	A
56089000094	AUTRES FILETS A MAILLES NOUÉES, EN NAPPES OU EN PIÈCES, OBTENUS A PARTIR DE FICELLES, CORDES OU CORDAGES; AUTRES FILETS CONFECTIONNÉS EN AUTRE MATIÈRES TEXTILES *	A
56090000008	ARTICLES EN FILS, LAMES OU FORMES SIMILAIRES DES N°S 54.04 OU 54.05, FICELLES, CORDES OU CORDAGES, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS *	A
57011010103	TAPIS A POINTS NOUÉS OU EN ROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS, CONTENANT EN POIDS PLUS DE 10% AU TOTAL DE SOIE OU DE BOURRE DE SOIE(SCHAPPE), COMPORTANT MOINS DE 251 RANGÉES AU MÈTRE *	D
57011010205	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS, CONTENANT EN POIDS PLUS DE 10% AU TOTAL DE SOIE OU DE BOURRE DE SOIE(SCHAPPE), COMPORTANT DE 251 A 350 RANGÉES AU MÈTRE *	D
57011010307	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS, CONTENANT EN POIDS PLUS DE 10% AU TOTAL DE SOIE OU DE BOURRE DE SOIE(SCHAPPE), COMPORTANT DE 351 A 449 RANGÉES AU MÈTRE *	D
57011010909	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS, CONTENANT EN POIDS PLUS DE 10% AU TOTAL DE SOIE OU DE BOURRE DE SOIE(SCHAPPE), COMPORTANT PLUS DE 449 RANGÉES AU MÈTRE *	D
57011091108	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS, NE CONTENANT PAS OU CONTENANT MOINS DE 10% OU MOINS AU TOTAL DE SOIE OU DE BOURRE DE SOIE(SCHAPPE), COMPORTANT MOINS DE 251 RANGÉES AU MÈTRE EN CHAINE *	D
57011091904	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS, NE CONTENANT PAS OU CONTENANT MOINS DE 10% OU MOINS AU TOTAL DE SOIE OU DE BOURRE DE SOIE(SCHAPPE), COMPORTANT DE 251 A 350 RANGÉES AU MÈTRE EN CHAINE *	D
57011093104	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS, NE CONTENANT PAS OU CONTENANT DE 10% OU MOINS AU TOTAL DE SOIE OU DE BOURRE DE SOIE(SCHAPPE), COMPORTANT DE 351 A 449 RANGÉES AU MÈTRE EN CHAINE *	D
57011093900	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS, NE CONTENANT PAS OU CONTENANT MOINS DE 10% OU MOINS AU TOTAL DE SOIE OU DE BOURRE DE SOIE(SCHAPPE), COMPORTANT DE 450 A 500 RANGÉES AU MÈTRE EN CHAINE *	D
57011099000	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS, NE CONTENANT PAS OU CONTENANT 10% OU MOINS AU TOTAL DE SOIE OU DE BOURRE DE SOIE(SCHAPPE), COMPORTANT PLUS DE 500 RANGÉES AU MÈTRE EN CHAINE *	D
57019010101	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE SOIE *	D
57019010203	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES*.....	D
57019010907	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE BOURRE DE SOIE(SCHAPPE) OU DE FILÉS OU FILS DU N° 56.05 OU EN MATIÈRES TEXTILES AVEC DES FILS DE MÉTAL INCORPORÉS *	D
57019090103	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE COTON *	D

NDP	Description	
57019090205	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, DE MATIÈRES TEXTILES ARTIFICIELLES *	D
57019090909	TAPIS A POINTS NOUÉS OU ENROULÉS, MEME CONFECTIONNÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	D
57021000004	TAPIS DITS "KELIM" OU "KILIM", "SCHUMACKS" OU "SOUMAK", "KARAMANIE" ET TAPIS SIMILAIRES, EN MATIÈRES TEXTILES, TISSÉS A LA MAIN, NON TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	D
57022000000	REVETEMENTS DE SOL EN COCO, TISSÉS, NON TOUFFETÉS NI FLOQUÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	B
57023100012	AUTRES TAPIS, A VELOUR, NON CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS *	D
57023100090	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, A VELOUR, NON CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS *	D
57023200006	AUTRES TAPIS ET AUTRES REVETEMENTS DU SOL, A VELOUR, NON CONFECTIONNÉS, DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	D
57023910016	AUTRES TAPIS, A VELOURS, NON CONFECTIONNÉS, DE COTON *	D
57023910094	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, A VELOURS, NON CONFECTIONNÉS, DE COTON *	D
57023990018	AUTRES TAPIS, A VELOURS, NON CONFECTIONNÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	D
57023990096	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, A VELOURS, NON CONFECTIONNÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	D
57024100018	AUTRES TAPIS A VELOURS, CONFECTIONNÉS, DE LAINE, DE LAINE OU DE POILS FINS *	D
57024100096	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, A VELOUR, CONFECTIONNÉS DE LAINE OU DE POILS FIN *	D
57024200013	AUTRES TAPIS, A VELOURS, CONFECTIONNÉS, DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	D
57024200091	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, A VELOUR, CONFECTIONNÉS, DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	D
57024910012	AUTRES TAPIS, A VELOURS, CONFECTIONNÉS, DE COTON	D
57024910090	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, A VELOURS, CONFECTIONNÉS, DE COTON *	D
57024990014	AUTRES TAPIS, A VELOURS, CONFECTIONNÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	D
57024990092	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, A VELOURS, CONFECTIONNÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	D
57025100014	AUTRES TAPIS, SANS VELOURS, NON CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS *	D
57025100092	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, SANS VELOURS, NON CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS *	D
57025200019	AUTRES TAPIS, SANS VELOURS, NON CONFECTIONNÉS, DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	D
57025200097	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, SANS VELOURS, NON CONFECTIONNÉS, DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	D
57025900014	AUTRES TAPIS, SANS VELOURS, NON CONFECTIONNÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	D
57025900092	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, SANS VELOURS, NON CONFECTIONNÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	D
57029100018	AUTRES TAPIS, SANS VELOURS, CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS *	D
57029100096	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, SANS VELOURS, CONFECTIONNÉS, DE LAINE OU DE POILS FINS *	D
57029200013	AUTRES TAPIS, SANS VELOURS, CONFECTIONNÉS, DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	D
57029200091	AUTRES REVETEMENTS DE SOL, SANS VELOURS, CONFECTIONNÉS, DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	D

NDP	Description	
57029900018	AUTRES TAPIS,SANS VELOURS,CONFECTIONNÉS,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	D
57029900096	AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL,SANS VELOURS,CONFECTIONNÉS,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	D
57031000012	TAPIS TOUFFETÉS,MEME CONFECTIONNÉS,DE LAINE OU DE POILS DE LAINE *	C
57031000090	AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL,TOUFFETÉS,MEME CONFECTIONNÉS,DE LAINE OU DE POILS FINS *	C
57032011015	TAPIS DE NYLON OU D'AUTRES POLYIMIDE,EN CARREAUX DONT LA SUPERFICIE N'EXCÈDE PAS 0,3M2,IMPRIMÉS,TOUFFETÉS,MEME CONFECTIONNÉS *	C
57032011093	REVÊTEMENTS DE SOL,DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES,EN CARREAUX DONT LA SUPERFICIE N'EXCÈDE PAS 0,3 M2,IMPRIMÉS,TOUFFETÉS,MEME CONFECTIONNÉS *	C
57032019019	AUTRES TAPIS DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES,IMPRIMÉS,TOUFFETÉS,MEME CONFECTIONNÉS *	C
57032019097	AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL,DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES,IMPRIMÉS,TOUFFETÉS,MEME CONFECTIONNÉS *	C
57032091017	AUTRES TAPIS DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES,EN CARREAUX DONT LA SUPERFICIE N'EXCÈDE PAS 0,3 M2, NON IMPRIMÉS, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57032091095	AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL,DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES,EN CARREAUX DONT LA SUPERFICIE N'EXCÈDE PAS 0,3 M2, NON IMPRIMÉS, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57032099011	AUTRES TAPIS DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, NON IMPRIMÉS, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57032099099	AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL, DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, NON IMPRIMÉS, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033011011	TAPIS DE POLYPROPYLENE, EN CARREAUX DONT LA SUPERFICIE N'EXCÈDE PAS 0,3 M2, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033011099	REVÊTEMENTS DE SOL, DE POLYPROPYLENE, EN CARREAUX DONT LA SUPERFICIE N'EXCÈDE PAS 0,3 M2, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033019015	AUTRES TAPIS DE POLYPROPYLENE, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033019093	AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL, DE POLYPROPYLENE, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033051017	TAPIS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU DE MATIÈRES TEXTILES ARTIFICIELLES, EN CARREAUX DONT LA SUPERFICIE N'EXCÈDE PAS 0,3 M2, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033051095	REVÊTEMENTS DE SOL D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU DE MATIÈRES TEXTILES ARTIFICIELLES, EN CARREAUX DONT LA SUPERFICIE N'EXCÈDE PAS 0,3 M2, IMPRIMÉS, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033059011	AUTRES TAPIS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES ARTIFICIELLES, IMPRIMÉS, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033059099	AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU DE MATIÈRES TEXTILES ARTIFICIELLES, IMPRIMÉS, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033091013	TAPIS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU DE MATIÈRES TEXTILES ARTIFICIELLES, EN CARREAUX DONT LA SUPERFICIE N'EXCÈDE PAS 0,3 M2, NON IMPRIMÉS, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033091091	REVÊTEMENTS DE SOL D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU DE MATIÈRES TEXTILES ARTIFICIELLES, EN CARREAUX DONT LA SUPERFICIE N'EXCÈDE PAS 0,3 M2, NON IMPRIMÉS, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033099017	AUTRES TAPIS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU DE MATIÈRES TEXTILES ARTIFICIELLES, NON IMPRIMÉS, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C
57033099095	AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU DE MATIÈRES TEXTILES ARTIFICIELLES, NON IMPRIMÉS, TOUFFETÉS MEME CONFECTIONNÉS *	C
57039000010	TAPIS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, TOUFFETÉS, MEME CONFECTIONNÉS *	C

NDP	Description	
57039000098	REVETEMENTS DE SOL,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,TOUFFETÉS,MEME CONFECTIONNÉS *	C
57041000008	CARREAUX DONT LA SUPERFICIE N'EXCÈDE PAS 0,3 M2,EN FEUTRE,NON TOUFFETÉS NI FLOQUÉS,MEME CONFECTIONNÉS *	B
57049000006	TAPIS ET AUTRES REVETEMENTS DE SOL,EN FEUTRE,NON TOUFFETÉS NI FLOQUÉS,MEME CONFECTIONNÉS *	B
57050010014	AUTRES TAPIS,DE LAINE OU DE POILS FINS,MEME CONFECTIONNÉS *	D
57050010092	AUTRES REVETEMENTS DE SOL,DE LAINE OU DE POILS FINS ,MEME CONFECTIONNÉS *	D
57050030012	AUTRES TAPIS DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES,MEME CONFECTIONNÉS *	D
57050030090	AUTRES REVETEMENTS DE SOL DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES,MEME CONFECTIONNÉS *	D
57050090016	AUTRES TAPIS EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES,MEME CONFECTIONNÉS *	D
57050090094	AUTRES REVETEMENTS DE SOL EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES,MEME CONFECTIONNÉS *	D
58011000119	VELOURS D'AMEUBLEMENT,DE LAINE OU DE POILS FINS *	A
58011000120	VELOURS D'HABILLEMENT,DE LAINE OU DE POILS FINS *	A
58011000197	PELUCHES ET AUTRES VELOURS,DE LAINE OU DE POILS FINS*.....	A
58011000200	TISSUS DE CHENILLES,DE LAINE OU DE POILS FINS *	A
58012100018	VELOURS D'AMEUBLEMENT PAR LA TRAME ,NON COUPÉS,DE COTON *	A
58012100029	VELOURS D'HABILLEMENT PAR LA TRAME,NON COUPÉS ,DE COTON *	A
58012100096	PELUCHES ET AUTRES VELOURS PAR LA TRAME,NON COUPÉS,DE COTON *	A
58012200013	VELOURS D'AMEUBLEMENT PAR LE TRAME,COUPÉS,COTELÉS,DE COTON *	A
58012200024	VELOURS D'HABILLEMENT PAR LA TRAME,COUPÉS,COTELÉS,DE COTON *	A
58012200091	PELUCHES ET AUTRES VELOURS PAR LE TRAME,COUPÉS,COTELES,DE COTON*.....	A
58012300018	AUTRES VELOURS D'AMEUBLEMENT PAR LA TRAME,DE COTON *	A
58012300029	AUTRES VELOURS D'HABILLEMENT PAR LA TAME,DE COTON *	A
58012300096	AUTRES PELUCHES ET VELOURS PAR LA TRAME,DE COTON *	A
58012400013	VELOURS D'AMEUBLEMENT PAR LA CHAINE,ÉPINGLÉS,DE COTON *	A
58012400024	VELOURS D'HABILLEMENT PAR CHAINE ,ÉPINGLÉS,DE COTON *	A
58012400091	PELUCHES ET AUTRES VELOURS PAR LA CHAINE,ÉPINGLÉS,DE COTON *	A
58012500018	VELOURS D'AMEUBLEMENT PAR LA CHAINE,COUPÉS,DE COTON *	A
58012500029	VELOURS D'HABILLEMENT PAR LA CHAINE ,COUPÉS,DE COTON *	A
58012500096	PELUCHES ET AUTRES VELOURS PAR LA CHAINES,COUPÉS,DE COTON *	A

NDP	Description	
58012600002	TISSUS DE CHENILLE,DE COTON *	A
58013100014	VELOURS D'AMEUBLEMENT PAR LA TRAME,NON COUPÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013100025	VELOURS D'HABILLEMENT PAR LA TRAME,NON COUPÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES*	A
58013100092	PELUCHES ET AUTRES VELOURS PAR LA TRAME,NON COUPÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013200019	VELOURS D'AMEUBLEMENT PAR LA TRAME,COUPÉS,COTELES,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013200020	VELOURS D'HABILLEMENT PAR LA TRAME,COUPÉS,COTELES,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013200097	PELUCHES ET AUTRES VELOURS PAR LA TRAME,COUPÉS,COTELES,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013300014	AUTRES VELOURS D'AMEUBLEMENT PAE LA TRAME,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013300025	AUTRES VELOURS D'HABILLEMENT PAR LA TRAME,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013300036	AUTRES PELUCHES ET AUTRES VELOURS PAR LA TRAME , DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES,POUR LA FABRICATION DE ROULEAUX DE PEINTURE *	A
58013300092	AUTRES PELUCHES ET AUTRES VELOURS PAR LA TRAME,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES ,POUR D'AUTRES USAGES *	A
58013400019	VELOURS D'AMEUBLEMENT PAR LA CHAINE,ÉPINGLÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013400020	VELOURS D'HABILLEMENT PAR LA CHAINE,ÉPINGLÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013400097	PELUCHES ET AUTRES VELOURS PAE LA CHAINE ,ÉPINGLÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013500014	VELOURS D'AMEUBLEMENT PAR LE CHAINE,COUPÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013500025	VELOURS D'HABILLEMENT PAR LA CHAINE,COUPÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013500092	PELUCHES ET AUTRES VELOURS PAR LA CHAINE,COUPÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58013600008	TISSUS DE CHENILLES,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
58019010111	VELOURS D'AMEUBLEMENT,DE LIN *	A
58019010122	VELOURS D'HABILLEMENT,DE LIN *	A
58019010199	PELUCHES ET AUTRES VELOURS ,DE LIN *	A
58019010202	TISSUS DE CHENILLE,DE LIN *	A
58019090113	VELOURS D'AMEUBLEMENT,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	A
58019090124	VELOURS D'HABILLEMENT,D'AUTRES MATÈRES TEXTILES *	A
58019090191	PELUCHES ET AUTRES VELOURS,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	A
58019090204	TISSUS DE CHENILLE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	A
58021100008	TISSUS DE COTON BOUCLÉS DU GENRE ÉPONGE,ÉCRUS *	B
58021900019	TISSUS DE COTON BOUCLÉS DU GENRE ÉPONGE,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
58021900097	AUTRES TISSUS DE COTON BOUCLÉS DU GENRE ÉPONGE*	B

NDP	Description	
58022000009	TISSUS BOUCLÉS DU GENRE ÉPONGE, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
58023000005	SURFACES TEXTILES TOUFFETÉES, AUTRES QUE LES PRODUITS DU N° 57.03 *	B
58031000000	TISSUS A POINT DE GAZE, DE COTON, AUTRES QUE LES ARTICLES DU N° 58.06 *	B
58039010002	TISSUS A POINT DE GAZE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE AUTRES QUE LES ARTICLES DU N° 58.06 *	B
58039030000	TISSUS A POINT DE GAZE, DE FIBRE SYNTHÉTIQUES, AUTRES QUE LES ARTICLES DU N° 58.06 *	B
58039050008	TISSUS A POINT DE GAZE, DE FIBRES ARTIFICIELLES, AUTRES QUE LES ARTICLES DU N° 58.06 *	B
58039090004	TISSUS A POINT DE GAZE, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, AUTRES QUE LES ARTICLES DU N° 58.06 *	B
58041011004	TISSUS A MAILLES NOUÉES, UNIS *	B
58041019008	TULLES ET TULLES-BOBINOTS, UNIS *	B
58041090003	AUTRES TULLES, TULLES-BOBINOTS ET TISSUS A MAILLES NOUÉES *	B
58042110002	DENTELLES AUX FUSEAUX MÉCANIQUES, EN PIÈCES, EN BANDES OU EN MOTIFS AUTRES QUE LES PRODUITS DES N°S 60.02 A 60.06, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	B
58042190004	AUTRES DENTELLES A LA MÉCANIQUES, EN PIÈCES, EN BANDES OU EN MOTIFS, AUTRES QUE LES PRODUITS DES N°S 60.02 A 60.06, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	B
58042910002	DENTELLES AUX FUSEAUX MÉCANIQUES, EN PIÈCES, EN BANDES OU EN MOTIFS AUTRES QUE LES PRODUITS DES N°S 60.02 A 60.06, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
58042990004	AUTRES DENTELLES A LA MÉCANIQUES, EN PIÈCES, EN BANDES OU EN MOTIFS, AUTRES QUE LES PRODUITS DES N°S 60.02 A 60.06, D'AUTRES MATIÈRES *	B
58043000009	DENTELLES A LA MAIN, EN PIÈCES, EN BANDES OU EN MOTIFS, AUTRES QUE LES PRODUITS DES N°S 60.02 A 60.06 *	D
58050000008	TAPISSERIES TISSÉES A LA MAIN (GENRE GOBELINS, FLANDRES, AUBUSSON, BEAUVAIS ET SIMILAIRES) ET TAPISSERIES A L'AIGUILLE (AU PETIT POINT, AU POINT DE CROIX, PAR EXEMPLE) MEME CONFECTIONNÉES *	D
58061000001	RUBANERIE DE VELOURS, DE PELUCHES, DE TISSUS DE CHENILLE OU DE TISSUS BOUCLÉS DU GENRE ÉPONGE *	B
58062000007	AUTRES RUBANERIE, CONTENANT EN POIDS 5% OU PLUS DE FILS D'ÉLASTOMÈRES OU DE FILS DE CAOUTCHOUC *	B
58063100100	RUBAN EN COTON, PRÉSENTANT SUR UNE LISIÈRE UN BOURELET CONSTITUÉ PAR UN FIL COUSU EN SURJET AU BORD DE LA LISIÈRE DANS LE SENS DE LA CHAÎNE *	A
58063100213	RUBAN VIERGE EN COTON, A USAGE INDUSTRIEL *	A
58063100291	AUTRES RUBAN EN COTON, A USAGE INDUSTRIEL *	A
58063100906	AUTRES RUBANS EN COTON *	B
58063210109	RUBAN DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES, A LISIÈRES RÉELLES, PRÉSENTANT SUR UNE LISIÈRE UN BOURELET CONSTITUÉ PAR UN FIL COUSU EN SURJET AU BORD DE LA LISIÈRE DANS LE SENS DE LA CHAÎNE *	A
58063210212	RUBAN VIERGE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES A USAGE INDUSTRIEL, A LISIÈRES RÉELLES *	A
58063210290	AUTRES RUBAN DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES, A USAGE INDUSTRIEL, A LISIÈRES RÉELLES *	A
58063210905	AUTRES RUBANS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES, A LISIÈRES RÉELLES *	B

NDP	Description	
58063290101	AUTRES RUBAN DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES, PRÉSENTANT SUR UNE LISIÈRE UN BOURELET CONSTITUÉ PAR UN FIL COUSU EN SURJET AU BORD DE LA LISIÈRE DANS LE SENS DE LA CHAÎNE *	A
58063290214	AUTRES RUBAN VIÉRGÉ DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES, A USAGE INDUSTRIEL *	A
58063290292	AUTRES RUBAN DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES, A USAGE INDUSTRIEL *	A
58063290907	AUTRES RUBANS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	B
58063900100	RUBAN D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, PRÉSENTANT SUR UNE LISIÈRE UN BOURELET CONSTITUÉ PAR UN FIL COUSU EN SURJET AU BORD DE LA LISIÈRE DANS LE SENS DE LA CHAÎNE *	A
58063900213	RUBAN VIÉRGÉ D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, A USAGE INDUSTRIEL *	A
58063900291	AUTRES RUBAN D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, A USAGE INDUSTRIEL *	A
58063900906	AUTRES RUBANS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
58064000010	RUBANS SANS TRAME, EN FILS OU FIBRES PARALLÉLISÉS ET ENCOLLÉS (BOLDUCS), DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	B
58064000021	RUBANS SANS TRAME, EN FILS OU FIBRES PARALLÉLISÉS ET ENCOLLÉS (BOLDUCS), DE COTON *	B
58064000032	RUBAN SANS TRAME, EN FILS OU FIBRES PARALLÉLISÉS ET ENCOLLÉS (BOLDUCS), DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	B
58064000043	RUBANS SANS TRAME, EN FILS OU FIBRES PARALLÉLISÉS ET ENCOLLÉS (BOLDUCS), DE FIBRES TEXTILES ARTIFICIELLES *	B
58064000054	RUBANS SANS TRAME, EN FILS OU FIBRES PARALLÉLISÉS ET ENCOLLÉS (BOLDUCS), DE FILÉS MÉTALIQUES ET FILS MÉTALIQUES DU N° 56.05 *	B
58064000098	RUBAN SANS TRAME, EN FILS OU FIBRES PARALLÉLISÉS ET ENCOLLÉS (BOLDUCS), D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
58071010104	ÉTIQUETTES EN MATIÈRES TEXTILES, TISSÉS MAIS NON BRODÉS, EN PIÈCES, EN RUBANS OU DÉCOUPÉS, AVEC INSCRIPTIONS OU MOTIFS OBTENUS PAR TISSAGE *	B
58071010900	ÉCUSSENS ET ARTICLES SIMILAIRES EN MATIÈRES TEXTILES, TISSÉS MAIS NON BRODÉS, EN PIÈCES, EN RUBANS OU DÉCOUPÉS, AVEC INSCRIPTIONS OU MOTIFS OBTENUS PARTIS *	B
58071090106	ÉTIQUETTES EN MATIÈRES TEXTILES, TISSÉS MAIS NON BRODÉS, EN PIÈCES, EN RUBANS OU DÉCOUPÉS, SANS INSCRIPTION OU MOTIFS OBTENUS PAR TISSAGE *	B
58071090902	ÉCUSSENS ET ARTICLES SIMILAIRES EN MATIÈRES TEXTILES, TISSÉS MAIS NON BRODÉS, EN PIÈCES, EN RUBANS OU DÉCOUPÉS, SANS INSCRIPTIONS OU MOTIFS OBTENUS PARTIS *	B
58079010102	ÉTIQUETTES, EN FEUTRE OU EN NONTISSÉS, NON BRODÉS, EN PIÈCES, EN RUBANS OU DÉCOUPÉS *	B
58079010908	ÉCUSSENS ET ARTICLES SIMILAIRES, EN FEUTRE OU EN NONTISSÉS, NON BRODÉS, EN PIÈCES, EN RUBANS OU DÉCOUPÉS *	B
58079090104	AUTRES ÉTIQUETTES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NONTISSÉS, EN PIÈCES, EN RUBANS OU DÉCOUPÉS, NON BRODÉS *	B
58079090900	AUTRES ÉCUSSENS ET ARTICLES SIMILAIRES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES, NONTISSÉS, EN PIÈCES, EN RUBANS OU DÉCOUPÉS, NON BRODÉS *	B
58081000005	TRESSÉS EN PIÈCES *	B
58089000105	ARTICLES DE PASSEMENTERIE ET ARTICLES ORNEMENTAUX ANALOGUES, EN PIÈCES, SANS BRODERIE, AUTRES QUE CEUX EN BONNETERIE, GLANDS, FLOCHES, OLIVES, NOIX, POMPONS ET ARTICLES SIMILAIRES, CONTENANT DE L'OR DE LA PLATINE *	B
58089000207	ARTICLES DE PASSEMENTERIE ET ARTICLES ORNEMENTAUX ANALOGUES, EN PIÈCES, SANS BRODERIE, AUTRES QUE CEUX EN BONNETERIE, GLANDS, FLOCHES, OLIVES, NOIX, POMPONS ET ARTICLES SIMILAIRES, CONTENANT DE L'ARGENT *	B

NDP	Description	
58089000912	AUTRES ARTICLES DE PASSEMENTERIE ET AUTRES ARTICLES ORNEMENTAUX ANALOGUES, EN PIÈCES, SANS BRODERIE AUTRES QUE CEUX EN BONNETERIE *	B
58089000990	AUTRES GLANDS, FLOCHES, OLIVES, NOIX, POMPONS ET SIMILAIRES *	B
58090000006	TISSUS DE FILS DE MÉTAL ET TISSUS DE FILS MÉTALLIQUES OU DE FILS TEXTILES MÉTALLISÉS DU N° 56.05, DES TYPES UTILISÉS POUR L'HABILLEMENT, L'AMLEUBLEMENT OU USAGES SIMILAIRES, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS *	A
58101010001	BRODERIES CHIMIQUES OU AÉRIENNES ET BRODERIES A FOND DÉCOUPÉ, D'UNE VALEUR EXCÉDANT 35 EUROS PAR KG POIDS NET *	B
58101090003	BRODERIES CHIMIQUES OU AÉRIENNES ET BRODERIES A FOND DÉCOUPÉ, D'UNE VALEUR N'EXCÉDANT PAS 35 EUROS PAR KG POIDS NET *	B
58109110004	AUTRES BRODERIES DE COTON, D'UNE VALEUR EXCÉDANT 17,50 EUROS PAR KG NET *	B
58109190006	AUTRES BRODERIES DE COTON, D'UNE VALEUR N'EXCÉDANT PAS 17,50 EUROS PAR KG POIDS NET *	B
58109210009	AUTRES BRODERIES DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES, D'UNE VALEUR EXCÉDANT 17,50 EUROS PAR KG POIDS NET *	B
58109290001	AUTRES BRODERIES DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES, D'UNE VALEUR N'EXCÉDANT PAS 17,50 EUROS PAR KG NET *	B
58109910004	AUTRES BRODERIES D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, D'UNE VALEUR EXCÉDANT 17,50 EUROS PAR KG POIDS NET *	B
58109990006	AUTRES BRODERIES D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, D'UNE VALEUR N'EXCÉDANT PAS 17,50 EUROS PAR KG POIDS NET *	B
58110000100	PRODUITS TEXTILES MATELASSÉS EN PIÈCES, CONSTITUÉS D'UNE OU PLUSIEURS COUCHES DE MATIÈRES TEXTILES ASSOCIÉES A UNE MATIÈRE DE REMBOURRAGE, PAR PIQUE, CAPITONNAGE OU AUTRE CLOISONNEMENT, AUTRES QUE LES BRODERIES DU N° 58.10, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	B
58110000202	PRODUITS TEXTILES MATELASSÉS EN PIÈCES, CONSTITUÉS D'UNE OU PLUSIEURS COUCHES DE MATIÈRES TEXTILES ASSOCIÉES A UNE MATIÈRE DE REMBOURRAGE, PAR PIQUE, CAPITONNAGE OU AUTRE CLOISONNEMENT, AUTRES QUE LES BRODERIES DU N° 58.10, DE LAINE OU DE POILS FINS *	B
58110000304	PRODUITS TEXTILES MATELASSÉS EN PIÈCES, CONSTITUÉS D'UNE OU PLUSIEURS COUCHES DE MATIÈRES TEXTILES ASSOCIÉES A UNE MATIÈRE DE REMBOURRAGE, PAR PIQUE, CAPITONNAGE OU AUTRE CLOISEMENT, AUTRES QUE LES BRODERIES DU N° 58.10, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	B
58110000906	AUTRES PRODUITS TEXTILES MATELASSÉS EN PIÈCES, CONSTITUÉS D'UNE OU PLUSIEURS COUCHES DE MATIÈRES TEXTILES ASSOCIÉES A UNE MATIÈRE DE REMBOURRAGE, PAR PIQUE, CAPITONNAGE OU AUTRE CLOISONNEMENT, AUTRES QUE LES BRODERIES DU N° 58.10 *	B
59011000005	TISSUS ENDUITS DE COLLE OU DE MATIÈRES AMYLACÉES, DES TYPES UTILISÉS POUR LA RLIURE, LE CARTONAGE, LA GAINERIE OU USAGES SIMILAIRES *	B
59019000014	TOILES A CALQUER OU TRANSPARENTE POUR LE DESSIN *	B
59019000025	TOILES PRÉPARÉES POUR LA PEINTURE *	B
59019000092	BOUGRAN ET TISSUS SIMILAIRES RAIDS DES TYPES UTILISÉS POUR LA CHAPELLERIE *	B
59021010006	NAPPES TRAMÉES POUR PNEUMATIQUES OBTENUES A PARTIR DE FILS A HAUTE TENACITE DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES, IMPREGNÉES DE CAOUTCHOUC *	A
59021090008	AUTRES NAPPES TRAMÉES POUR PNEUMATIQUES OBTENUES A PARTIR DE FILS A HAUTE TENACITE DE NYLON OU D'AUTRES POLYAMIDES *	A

NDP	Description	
59022010002	NAPPES TRAMEES POUR PNEUMATIQUES OBTENUES A PARTIR DE FILS DE HAUTE TENACITE DE POLYESTERS,IMPREGNEES EN CAOUTCHOUC *	A
59022090004	AUTRES NAPPES TRAMEES POUR PNEUMATIQUES OBTENUES A PARTIR DE FILS A HAUTE TENACITE DE POLYESTERS *	A
59029010004	NAPPES TRAMEES POUR PNEUMATIQUES OBTENUES A PARTIR DE FILS A HAUTE TENACITE DE RAYONNE VISCOSE,IMPREGNEES EN CAOUTCHOUC *	A
59029090006	AUTRES NAPPES TRAMEES POUR PNEUMATIQUES OBTENUES A PARTIR DE FILS A HAUTE TENACITE DE RAYONNE VISCOSE *	A
59031010003	TISSUS IMPREGNES,AVEC DU POLY(CHLORURE DE VINYLE) *	A
59031090005	TISSUS ENDUITS,RECOUVERTS OU STRATIFIES,AVEC DU POLY(CHLORURE DE VINYLE) *	A
59032010009	TISSUS IMPREGNES AVEC DU POLYURETHANNE *	A
59032090001	TISSUS ENDUITS,RECOUVERTS OU TRATIFIES AVEC DU POLYURETHANNE *	A
59039010001	AUTRES TISSUS IMPREGNES,D'AUTRES MATIERES PLASTIQUES *	A
59039091006	TISSUS ENDUITS,RECOUVERTS OU STRATIFIES AVEC DES DERIVES DE LA CELLULOSE OU D'AUTRE MATIERE TEXTILE,LA MATIERE TEXTILE CONSTITUANT L'ENDROIT *	A
59039099000	AUTRES TISSUS,ENDUITS,RECOUVERTS OU STRATIFIES D'AUTRES MATIERES PLASTIQUES,AUTRE QUE CEUX DU NO 5902 *	A
59041000006	LINOLEUMS,MEME DECOUPES *	B
59049000004	REVETEMENTS DU SOL CONSISTANT EN UN ENDUIT OU UN RECOUVREMENT APPLIQUE SUR UN SUPPORT TEXTILE, MEME DECOUPES *	B
59050010012	REVETEMENTS MUREAUX EN MATIERES TEXTILES CONSISTANT EN FILS DE FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES DISPOSES PARALLELEMENT SUR UN SUPPORT *	A
59050010090	REVETEMENTS MUREAUX EN MATIERES TEXTILES CONSISTANT EN FILS D'AUTRES FIBRES TEXTILES DISPOSES PARALLELEMENT SUR UN SUPPORT *	A
59050030009	AUTRES REVETEMENTS MURAUX EN LIN *	A
59050050007	AUTRES REVETEMENTS MUREAUX EN JUTE *	A
59050070005	AUTRES REVETEMENTS MUREAUX DE FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
59050090003	AUTRES REVETEMENTS MUREAUX D'AUTRES MATIERES TEXTILES *	A
59061000000	RUBANS ADHESIFS D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 20CM*	B
59069100003	TISSUS CAOUTCHOUTES DE BONNETERIE AUTRES QUE CEUX DU NO 5902 *	B

NDP	Description	
59069910018	NAPPES VISEES A LA NOTE 4 POINT (C) DU PRESENT CHAPITRE POUR PNEUMATIQUE *	B
59069910096	AUTRES NAPPES VISEES A LA NOTE 4 POINT (C) DU PRESENT CHAPITRE *..... *	B
59069990010	AUTRES TISSUS CAOUTCHOUTES DE BONNETERIE, AUTRES QUE CEUX DU NO 59 02, POUR PNEUMATIQUES *	B
59069990098	AUTRES TISSUS CAOUTCHOUTES DE BONNETERIE AUTRES QUE CEUX DU NO 5902 *	B
59070010016	TOILES CIREES *	B
59070010094	AUTRES TISSUS RECOUVERTS D'UN ENDUITS A BASE D'HUILE *	B
59070090109	TOILES PEINTES POUR DECORS DE THEATRE, FONDS D'ATELIER OU USAGES ANALOGUES *	B
59070090905	AUTRES TISSUS IMPREGNES, ENDUITS OU RECOUVERTS *	B
59080000019	MECHES TISSEES, TRESSSES OU TRICOTEES, EN MATIERES TEXTILES, POUR LAMPES, RECHAUDS, BRIQUETS, BOUGIES OU SIMILAIRES *	A
59080000097	MANCHONS A INCANDESCENCE ET ETOFFE TUBULAIRES TRICOTEES SERVANT A LEUR FABRICATION, MEME IMPREGNEES *	A
59090010009	TUYAUX POUR POMPES ET TUYAUX SIMILAIRES, EN MATIERES TEXTILES, DE FIBRES SYNTHETIQUES, MEME AVEC ARMATURES OU ACCESSOIRES EN AUTRES MATIERES *	A
59090090001	TUYAUX POUR POMPES ET TUYAUX SIMILAIRES EN AUTRES MATIERES TEXTILES, MEME AVEC ARMATURES OU ACCESSOIRES EN AUTRES MATIERES *	A
59100000000	COURROIES TRANSPORTEUSES OU DE TRANSMISSION EN MATIERES TEXTILES, MEME IMPREGNEES, ENDUITES, RECOUVERTES DE MATIERES PLASTIQUES OU STRATIFIEES AVEC DE LA MATIERE PLASTIQUE OU RENFORCEES DE METAL OU D'AUTRES MATIERES *	A
59111000105	RUBANS DE VELOURS, EMPREGNES DE CAOUTCHOUC, POUR LE RECOUVREMENT DES ENSOUPLES *	A
59111000901	TISSUS, FEUTRES ET TISSUS DOUBLES DE FEUTRE, COMBINES AVEC UNE OU PLUSIEURS COUCHES DE CAOUTCHOUC, DE CUIR OU D'AUTRES MATIERES DES TYPES UTILISES POUR LA FABRICATION DE GARNITURES DE CADRES, ET PRODUITS ANALOGUES, POUR AUTRES USAGES TECHNIQUES* *	A
59112000009	GAZES ET TOILES A BLUTER, MEME CONFECTIONNEES *	A
59113111007	TISSUS FEUTRES OU NON DE FIBRES SYNTHETIQUES DES TYPES UTILISES SUR LES MACHINES A PAPIER, D'UN POIDS AU M2 INFERIEUR A 150 G *	A

NDP	Description	
59113119001	AUTRES TISSUS ET FEUTRES E SOIE,DE FIBRES SYNTH OU ARTIF,SANS FIN OU MUNIS DE MOYENS DE JONCTION,DES TYPES UTILISES SUR LES MACHINES A PAPIER OU MACHINES SIMILAIRES (A PATE,A AMIANTE-CIMENT PAR EX),D'UN POIDS AU M2 INFERIEUR A 650 G *.....	A
59113190006	TISSUS ET FEUTRES,D'AUTRES MATIERES TEXTILES,SANS FIN OU MUNIS DE MOYENS DE JONCTION,DES TYPES UTILISES SUR LES MACHINES A PAPIER OU SUR DES MACHINES SIMILAIRES (A PATE,A AMIANTE-CIMENT,PAR EXEMPLE),D'UN POIDS AU M2 INFERIEUR A 650 G *.....	A
59113210009	TISSUS ET FEUTRES,DE SOIE,DE FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES,SANS FIN OU MUNIS DES MOYENS DE JONCTION,DES TYPES UTILISES SUR LES MACH A PAPIER OU DES MACH SIMIL (A PATE,A AMIANTE-CIMENT PAR EXP),D'UN POIDS AU M2 => 650 G*.....	A
59113290001	TISSUS ET FEUTRES,D'AUTRES MATIERES TEXTILES,SANS FIN OU MUNIS DE MOYENS DE JONCTION,DES TYPES UTILISES SUR LES MACHINES A PAPIER OU SUR DES MACHINES SIMILAIRES (A PATE,A AMIANTE-CIMENT,PAR EXP), D'UN POIDS AU M2 EGAL OU SUPERIEUR A 650 G *	A
59114000001	ETREINDELLES ET TISSUS EPAIS DES TYPES UTILISES SUE DES PRESSES,D'HUILERIE OU POUR DES USAGES TECHNIQUES,ANALOGUES,Y COMPRIS CEUX EN CHEVEYX*.....	A
59119010107	SCOURTINS POUR PRESSE D'HUILERIE,EN FEUTRE *.....	A
59119010209	DISQUES A POLIR,JOINTS,RONDELLES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN FEUTRE *.....	A
59119010914	DISQUES FILANTS,EN FEUTRE *.....	A
59119010992	AUTRES PRODUITS ET ARTICLES POUR USAGE TECHNIQUE VISES A LA NOTE 7 DU PRESENT CHAPITRE,EN FEUTRE *	A
59119090109	SCOURTINS POUR PRESSES D'HUILERIE,EN AUTRES MATIERES TEXTILES *.....	A
59119090201	DISQUES A POLIR,JOINTS,RONDELLES ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN AUTRES MATIERES TEXTILES *.....	A
59119090916	DISQUES FILANTS, EN AUTRES MATIERES TEXTILES *.....	A
59119090994	AUTRES PRODUITS ET ARTICLES POUR USAGE TECHNIQUE VISE A LA NOTE 7 DU PRESENT CHAPITRE,EN AUTRES MATIERES TEXTILES *.....	A
60011000106	ETOFFES DITES "A LONGS POILS" EN BONNETERIE, DE SOIE OU DE DECHETS DE SOIE *	B
60011000208	ETOFFES DITES "A LONGS POILS" EN BONNETEIE, DE LAINE OU DE POILS FINS *	B
60011000300	ETOFFES DITES "A LONGS POILS" EN BONNETERIE, DE FIBRES TEXTILES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES *	B
60011000402	ETOFFES DITES "A LONGS POILS" EN BONNETERIE, DE COTON *	B
60011000902	ETOFFES DITES "A LONGS POILS" EN BONNETERIE, EN AUTRES MATIERES TEXTILES *	B
60012100005	ETOFFES A BOUCLES, DE COTON *	B
60012200000	ETOFFES A BOUCLES, DE FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES *	B
60012910009	ETOFFES A BOUCLES, DE LAINES OU DE POILS FINS *	B

NDP	Description	
60012990103	ETOFFES A BOUCLES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	B
60012990909	AUTRES ETOFFES A BOUCLES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
60019110001	AUTRES VELOURS ET PELUCHES EN BONNETERIE,DE COTON,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
60019130009	AUTRES VELOURS ET PELUCHES EN BONNETERIE,DE COTON TEINTS *	B
60019150007	AUTRES VELOURS ET PELUCHES EN BONNETERIE,DE COTON,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
60019190003	AUTRES VELOURS ET PELUCHES EN BONNETERIE,DE COTON,IMPRIMÉS *	B
60019210006	AUTRES VELOURS ET PELUCHES EN BONNETERIE,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES,ÉCRUS OU BLANCHIS *	B
60019230004	AUTRES VELOURS ET PELUCHES EN BONNETERIE,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES,TEINTS *	B
60019250002	AUTRES VELOURS ET PELUCHES EN BONNETERIE,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	B
60019290008	AUTRES VELOURS ET PELUCHES EN BONNETERIE,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES,IMPRIMÉS *	B
60019910001	AUTRES VELOURS ET PELUCHES EN BONNETERIE,DE LAINE OU DE POILS FINS *	B
60019990105	AUTRES VELOURS ET PELUCHES EN BONNETERIE,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	B
60019990901	AUTRES VELOURS ET PELUCHES EN BONNETERIE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
60024000009	ETOFFES DE BONNETERIE D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 30 CM, CONTENANT EN POIDS 5% OU PLUS DE FILS D'ÉLASTOMÈRES MAIS NE CONTENANT PAS DE FILS DE CAOUTCOUC, AUTRES QUE CELLES DU N° 60.01 *	C
60029000009	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 30 CM, CONTENANT EN POIDS 5% OU PLUS DE FILS D'ÉLASTOMÈRES ET DE FILS DE CAOUTCHOUC, AUTRES QUE CELLES DU N° 60.01 *	C
60031000008	ETOFFES DE BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 30 CM, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 ET 60.02 *	C
60032000004	ETOFFES DE BONNETERIE DE COTONS, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 30 CM, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 ET 60.02 *	C
60033010004	DENTELLES RASCHEL,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 30 CM *	C
60033090006	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 30 CM, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 ET 60.02 *	C
60034000006	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE,DE FIBRES ARTIFICIELLES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 30 CM, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 ET 60.02 *	C
60039000006	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE,D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 30 CM EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 ET 60.02 *	C
60041000005	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE,D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 30 CM,CONTENANT EN POIDS 5% OU PLUS DE FILS D'ÉLASTOMÈRES MAIS NE CONTENANT PAS DE FILS DE CAOUTCHOUC, AUTRES QUE CELLES DU N° 60.01 *	C
60049000003	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE,D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 30 CM,CONTENANT EN POIDS 5% OU PLUS DE FILS D'ÉLASTOMÈRES ET DE FILS DE CAOUTCHOUC, AUTRES QUE CELLES DU N° 60.01 *	C
60051000002	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE-CHAÎNE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER), AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60052100003	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE-CHAÎNE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR METIERS A GALONNER),DE COTON,ÉCRUES OU BLANCHIES, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60052200008	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE-CHAÎNE(Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR METIERS A GALONNER), DE COTON, TEINTES, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C

NDP	Description	
60052300003	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER), DE COTON, EN FILS DE DIVERSES COULEURS, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60052400008	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER), DE COTON, IMPRIMÉES, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60053110003	ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER),DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, ÉCRUES OU BLANCHIES, POUR RIDEAUX ET VITRAGES,AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.02 *	C
60053150009	DENTELLES RASCHEL, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, ÉCRUES OU BLANCHIE,AUTRES QUE POUR RIDEAUX ET VITRAGES, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60053190005	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER), DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, ÉCRUES OU BLANCHIES, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60053210008	ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER), DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, TEINTES, POUR RIDEAUX ET VITRAGES,AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60053250004	DENTELLES RASCHEL, AUTRES QUE POUR RIDEAUX ET VITRAGES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,TEINTES,AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04	C
60053290000	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER),DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,TEINTES, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60053310003	ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER),DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, EN FILS DE DIVERSES COULEURS, POUR RIDEAUX ET VITRAGES,AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60053350009	DENTELLES RASCHEL, AUTRES QUE POUR RIDEAUX ET VITRAGES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, EN FILS DE DIVERSES COULEURS,AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60053390005	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER),DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,EN FILS DE DIVERSES COULEURS ,AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60053410008	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER), DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, IMPRIMÉES, POUR RIDEAUX ET VITRAGES AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60053450004	DENTELLES RASCHEL, AUTRES QUE POUR RIDEAUX ET VITRAGES,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, IMPRIMÉES AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60053490000	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER),DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,IMPRIMÉES, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60054100005	ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER),DE FIBRES ARTIFICIELLES, ÉCRUES OU BLANCHIES, AUTRE QUE CELLES DE N°S 60.01 A 60.04 *	C
60054200000	ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER),DE FIBRES ARTIFICIELLES, TEINTES, AUTRE QUE CELLES DE N°S 60.01 À 60.04 *	C
60054300005	ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER),DE FIBRES ARTIFICIELLES, EN FILS DE DIVERSES COULEURS, AUTRE QUE CELLES DE N°S 60.01 À 60.04 *	C
60054400000	ETOFFES DE BONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER),DE FIBRES ARTIFICIELLES,IMPRIMÉES,AUTRE QUE CELLES DE N°S 60.01 À 60.04 *	C
60059000102	AUTRES ETOFFES DE ONNETERIE-CHAINE (Y COMPRIS CELLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER),DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, AUTRE QUE CELLES DES N°S 60.01 0 60.04 *	C
60059000908	AUTRES ETOFFES DE BONNETEREIE-CHAINE(Y COMPRIS CEOLLES OBTENUES SUR MÉTIERS A GALONNER),EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES, AUTRES QUE CELLES DES N°S 60.01 A 60.04 *	C
60061000009	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS *	C

NDP	Description	
60062100000	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE DE COTON,ÉCRUES OU BLANCHIES *	C
60062200005	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE DE COTON,TEINTES *	C
60062300000	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE COTON, EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	C
60062400005	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE DE COTON,IMPRIMÉES *	C
60063110000	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, ÉCRUES OU BLANCHIES, AUTRES QUE POUR RIDEAUX ET VITRAGES *	C
60063190002	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,ÉCRUES OU BLANCHIES,POUR AUTRES USAGES *	C
60063210005	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, TEINTES, AUTRES QUE POUR RIDEAUX ET VITRAGES *	C
60063290007	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,TEINTES,POUR AUTRES USAGES *	C
60063310000	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, EN FILS DE DIVERSES COULEURS, POUR RIDEAUX ET VITRAGES *	C
60063390002	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,EN FILS DE DIVERSES COULEURS, POUR AUTRES USAGES *	C
60063410005	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, IMPRIMÉES, POUR RIDEAUX ET VITRAGES *	C
60063490007	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,IMPRIMÉES, POUR AUTRES USAGES *	C
60064100002	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES ARTIFICIELLES,ÉCRUES OU BLANCHIES *	C
60064200007	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES ARTIFICIELLES, TEINTES *	C
60064300002	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES ARTIFICIELLES,EN FILS DE DIVERSES COULEURS *	C
60064400007	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE FIBRES ARTIFICIELLES, IMPRIMÉES *	C
60069000109	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE*	C
60069000905	AUTRES ETOFFES DE BONNETERIE, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61011010007	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE,DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR HOMMES OU GARÇONNETS,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C
61011090009	ANORAKS,BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C
61012010003	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE, DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C
61012090005	ANORAKS,BLOUSONS ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE,DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C
61013010010	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE, DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C
61013010098	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE, DE FIBRES TEXTILES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C
61013090012	ANORAKS,BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE,DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C
61013090090	ANORAKS,BLOUSONS,ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE,DE FIBRES TEXTILES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C

NDP	Description	
61019010107	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C
61019010903	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C
61019090109	ANORAKS,BLOUSONS ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C
61019090905	ANORAKS,BLOUSONS ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.03 *	C
61021010004	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE,DE LAINE OU DE POILS FINNS,POUR FEMMES OU FILLETES,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61021090006	ANORAKS,BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE, DE LAINE OU DE POILS FINNS, POUR FEMMES OU FILLETES, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61022010000	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE, DE COTON,POUR FEMMES ET FILLETES,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61022090002	ANORAKS,BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE, DE COTON, POUR FEMMES ET FILLETES,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61023010017	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE, DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES ET FILLETES, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61023010095	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE, DE FIBRES TEXTILES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES ET FILLETES, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61023090019	ANORAKS,BLOUSONS ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE,DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETES,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61023090097	ANORAKS,BLOUSONS ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE,DE FIBRES TEXTILES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES ET FILLETES,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61029010104	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET AUTRES ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR FEMMES OU FILLETES,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61029010900	MANTEAUX,CABANS,CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR FEMMES OU FILLETES,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61029090106	ANORAKS,BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR FEMMES OU FILLETES,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61029090902	ANORAKS,BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR FEMMES OU FILLETES,A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 61.04 *	C
61031100002	COSTUMES OU COMPLETS,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINNS,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61031200007	COSTUMES OU COMPLETS,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61031900104	COSTUMES OU COMPLETS,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61031900900	COSTUMES OU COMPLETS,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61032100008	ENSEMBLES,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINNS,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61032200003	ENSEMBLES,EN BONNETERIE DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61032300008	ENSEMBLES,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES ET GARÇONNETS *	C

NDP	Description	
61032900100	ENSEMBLES ,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61032900906	ENSEMBLES,EN BNNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61033100004	VESTONS,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61033200009	VESTONS,EN BONNETERIE DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61033300004	VESTONS,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61033900106	VESTONS,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61033900902	VESTONS,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61034110004	PANTALONS ET CULOTTES,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61034190006	SALOPETTES A BRETelles ET SHORTS,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61034210009	PANTALONS ET CULOTTES,EN BONNETERIE DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61034290001	SALOPETTES A BRETelles ET SHORTS,EN BONNETERIE DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61034310004	PANTALONS ET CULOTTES,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES ET GARÇONNETS *	C
61034390006	SALOPETTES A BRETelles,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61034910106	PANTALONS ET CULOTTES,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61034910902	PANTALONS ET CULOTTES,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61034991009	SALOPETTES A BRETelles ET SHORTS,EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61034999105	SALOPETTES A BRETelles ET SHORTS,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61034999901	SALOPETTES A BRETelles ET SHORTS,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61041100009	COSTUMES TAILLEURS,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61041200004	COSTUMES TAILLEURS,EN BONNETERIE DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61041300009	COSTUMES TAILLEURS,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61041900101	COSTUMES TAILLEURS,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61041900907	COSTUMES TAILLEURS,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61042100005	ENSEMBLES,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61042200000	ENSEMBLES,EN BONNETERIE DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61042300005	ENSEMBLES,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61042900107	ENSEMBLES,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61042900903	ENSEMBLES,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61043100001	VESTES,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR FEMMES OU FILLETES *	C

NDP	Description	
61043200006	VESTES, EN BONNETERIE DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61043300001	VESTES, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHETIQUES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61043900103	VESTES, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DECHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61043900909	VESTES, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIERES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61044100007	ROBES, EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61044200002	ROBES, EN BONNETERIE DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61044300007	ROBES, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHETIQUES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61044400002	ROBES, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61044900109	ROBES, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DECHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61044900905	ROBES, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIERES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61045100003	JUPES ET JUPES-CULOTTES, EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS DE FINS, POUR FEMMES ET FILLETES *	C
61045200008	JUPES ET JUPES-CULOTTES, EN BONNETERIE DE COTON, POUR FEMMES ET FILLETES *	C
61045300003	JUPES ET JUPES-CULOTTES, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHETIQUES, POUR FEMMES ET FILLETES *	C
61045900105	JUPES ET JUPES-CULOTTES, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DECHETS DE SOIE, POUR FEMMES ET FILLETES *	C
61045900901	JUPES ET JUPES-CULOTTES, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIERES TEXTILES, POUR FEMMES ET FILLETES *	C
61046110003	PANTALONS ET CULOTTES, EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR FEMMES ET FILLETES *	C
61046190005	SALOPETTES A BRETELLES ET SHORTS, EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR FEMMES ET FILLETES *	C
61046210008	PANTALONS ET CULOTTES, EN BONNETERIE DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61046290000	SALOPETTES A BRETELLES ET SHORTS, EN BONNETERIE DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61046310003	PANTALONS ET CULOTTES, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHETIQUES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61046390005	SALOPETTES A BRETELLES ET SHORTS, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHETIQUES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61046910105	PANTALONS ET CULOTTES, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DECHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61046910901	PANTALONS ET CULOTTES, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIERES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61046991008	SALOPETTES A BRETELLES ET SHORTS, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61046999104	SALOPETTES A BRETELLES ET SHORTS, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DECHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61046999900	SALOPETTES A BRETELLES ET SHORTS, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIERES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61051000001	CHEMISES ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE DE COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61052010001	CHEMISES ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHETIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61052090003	CHEMISES ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C

NDP	Description	
61059010003	CHEMISES ET CHEMISETTES EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61059090107	CHEMISES ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61059090903	CHEMISES ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61061000008	CHEMISIERS, BLOUSES, BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61062000015	CHEMISIERS, BLOUSES, BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61062000093	CHEMISIERS, BLOUSES, BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61069010000	CHEMISIERS, BLOUSES, BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61069030008	CHEMISIERS, BLOUSES, BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61069050006	CHEMISIERS, BLOUSES, BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE, DE LIN OU DE RAMIE, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61069090002	CHEMISIERS, BLOUSES, BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61071100000	SLIPS ET CALEÇONS, EN BONNETERIE DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61071200016	SLIPS ET CALEÇONS, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61071200094	SLIPS ET CALEÇONS, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61071900102	SLIPS ET CALEÇONS, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61071900908	SLIPS ET CALEÇONS, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61072100006	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS, EN BONNETERIE DE COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61072200012	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61072200090	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61072900108	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61072900904	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61079110002	PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN ETOFFES DE BONNETERIE DE COTON DU GENRE ÉPONGE, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61079190004	AUTRES PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN AUTRE BONNETERIE DE COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61079200014	PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61079200092	PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61079900100	PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61079900202	PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61079900906	PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61081100018	COMBINAISONS OU FONDS DE ROBES ET JUPONS, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61081100096	COMBINAISONS OU FONDS DE ROBES ET JUPONS, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C

NDP	Description	
61081900109	COMBINAISONS OU FONDS DE ROBES ET JUPONS, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61081900905	COMBINAISONS OU FONDS DE ROBES ET JUPONS, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61082100003	SLIPS ET CULOTTES, EN BONNETERIE DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61082200019	SLIPS ET CULOTTES, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61082200097	SLIPS ET CULOTTES, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61082900105	SLIPS ET CULOTTES, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61082900901	SLIPS ET CULOTTES, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61083110003	CHEMISES D NUIT ET PYJAMAS, EN BONNETERIE DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61083190005	PYJAMAS, EN BONNETERIE DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61083211001	CHEMISES DE NUIT, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61083219005	PYJAMAS, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61083290000	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61083900101	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61083900907	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61089110009	DÉSHABILLÉS, PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN ETOFFES DE BONNETERIE DE COTON DU GENRE ÉPONGE, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61089190001	DÉSHABILLÉS, PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN AUTRE BONNETERIE DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61089200011	DÉSHABILLÉS, PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61089200099	DÉSHABILLÉS, PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61089910009	DÉSHABILLÉS, PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61089990103	DÉSHABILLÉS, PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
61089990909	DÉSHABILLÉS, PEIGNOIRS DE BAIN, ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES ET FILLETTES *	C
61091000009	T-SHORTS ET AILLOTS DE CORPS, EN BONNETERIE DE COTON *	C
61099010001	T-SHORTS ET MAILLOTS DE CORPS, EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS *	C
61099030010	T-SHORTS ET MAILLOTS DE CORPS, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61099030098	T-SHORTS ET MAILLOTS DE CORPS, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES *	C
61099090105	T-SHORTS ET MAILLOTS DE CORPS, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
61099090901	T-SHORTS ET MAILLOTS DE CORPS, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES	C
61101110003	CHANDAILS, PULL-OVERS, EN BONNETERIE DE LAINE, CONTENANT AU MOINS 50% EN POIDS DE LAINE ET PESANT 600 G OU PLUS PAR UNITÉ *	C
61101130001	AUTRES CHANDAILS ET PULL-OVERS, GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES, Y COMPRIS LES SOUS-PULLS, EN BONNETERIE DE LAINE, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C

NDP	Description	
61101190005	CHANDAILS ,PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES ,Y COMPRIS LES SOUS-PULLS,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61101210008	CHANDAILS, PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES,Y COMPRIS LES SOUS-PULLS,EN BONNETERIE DE CHÈVRE,DU CACHEMIRE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61101290000	CHANDAILS ET PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES, Y COMPRIS LES SOUS-PULLS,EN BONNETERIE DE POILS FINS,DE CHÈVRE DU CACHEMIRE,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61101910003	CHANDAILS ,PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES, Y COMPRIS LES SOUS-PULLS,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61101990005	CHANDAILS, PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES, Y COMPRIS LES SOUS-PULLS,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61102010004	SOUS-PULLS,EN BONNETERIE DE COTON *	C
61102091009	CHANDAILS,PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61102099003	CHANDAILS,PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61103010011	SOUS-PULLS,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHETIQUES *.....	C
61103010099	SOUS-PULLS,EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES *	C
61103091016	CHANDAILS, PULL-OVERS, CARDIGANS, GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61103091094	CHANDAILS, PULL-OVERS, CARDIGANS, GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES, EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61103099010	CHANDAILS,PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61103099098	CHANDAILS,PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61109010006	CHANDAILS,PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES,Y COMPRIS LES SOUS-PULLS,EN BONNETERIE DE LIN OU DE RAMIE *	C
61109090100	CHANDAILS,PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES,Y COMPRIS LES SOUS-PULLS,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
61109090906	CHANDAILS,PULL-OVERS,CARDIGANS,GILETS ET ARTICLES SIMILAIRES,Y COMPRIS LES SOUS-PULLS,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61111010005	GANTS,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR BÉBÉS *	C
61111090007	AUTRES VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENTS,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR BÉBÉS *	C
61112010001	GANTS,EN BONNETERIE DE COTON,POUR BÉBÉS *	C
61112090003	AUTRES VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT,EN BONNETERIE DE COTON, POUR BÉBÉS *	C
61113010007	GANTS,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR BÉBÉS *	C
61113090009	AUTRES VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR BÉBÉS *	C
61119000101	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR BÉBÉS *	C
61119000907	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR BÉBÉS *	C
61121100003	SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS),EN BONNETERIE DE COTON *	C

NDP	Description	
61121200008	SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS), EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61121900105	SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS), EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
61121900901	SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS), EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61122000015	COMBINAISONS ET ENSEMBLES DE SKI, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61122000093	COMBINAISONS ET ENSEMBLES DE SKI, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61123110009	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, CONTENANT EN POIDS 5% OU PLUS DE FILS DE CAOUTCHOUC, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61123190001	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 5% DE FILS DE CAOUTCHOUC, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61123910101	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, CONTENANT EN POIDS 5% OU PLUS DE CAOUTCHOUC, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61123910907	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, CONTENANT EN POIDS 5% OU PLUS DE FILS DE CAOUTCHOUC, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61123990103	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 5% DE FILS DE CAOUTCHOUC, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61123990909	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 5% DE FILS DE CAOUTCHOUC, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
61124110005	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, CONTENANT EN POIDS 5% OU PLUS DE FILS DE CAOUTCHOUC, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61124190007	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 5% DE FILS DE CAOUTCHOUC, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61124910107	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, CONTENANT EN POIDS 5% OU PLUS DE FILS DE CAOUTCHOUC, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61124910903	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, CONTENANT EN POIDS 5% OU PLUS DE FILS DE CAOUTCHOUC, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61124990109	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 5% DE FILS DE CAOUTCHOUC, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61124990905	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 5% DE FILS DE CAOUTCHOUC, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
61130010014	VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS EN ETOFFES DE BONNETERIE DU N° 59.06, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
61130010025	VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS EN ETOFFES DE BONNETERIE DU N° 59.06, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61130010092	VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS EN ETOFFES DE BONNETERIE DU N° 59.06, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61130090016	VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS EN ETOFFES DE BONNETERIE DES N°S 59.03 OU 59.07, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
61130090027	VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS EN ETOFFES DE BONNETERIE DES N°S 59.03 OU 59.07, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61130090094	VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS EN ETOFFES DE BONNETERIE DES N°S 59.03 OU 59.07, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C

NDP	Description	
61141000002	AUTRES VETEMENTS ,EN BONNETERIE, DE LAINE OU DE POILS FINS *	C
61142000008	AUTRES VETEMENTS, EN BONNETERIE, DE COTON *	C
61143000015	AUTRES VETEMENTS,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61143000093	AUTRES VETEMENTS,EN BONNETERIE DE FIBRES ARTIFICIELLES *	C
61149000102	AUTRES VETEMENTS,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
61149000908	AUTRES VETEMENTS,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61151100004	COLLANTS(BAS-CULOTTES),EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES ,TITRANT EN FILS SIMPLES MOINS DE 67 DÉCITEX *	C
61151200009	COLLANTS (BAS-CULOTTES),EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, TITRANT EN FILS SIMPLES 67 DÉCITEX OU PLUS *	C
61151900106	COLLANTS (BAS-CULOTTES),EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
61151900902	COLLANTS (BAS-CULOTTES),EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61152011002	MI-BAS DE FEMMES,TITRANT EN FILS SIMPLES MOINS DE 67 DÉCITEX,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61152019006	BAS DE FEMMES,TITANT EN FILS SIMPLES MOINS DE 67 DÉCITEX,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61152090103	BAS ET MI-BAS DE FEMMES TITRANT EN FILS SIMPLES MOINS DE 67 DÉCITEX,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
61152090909	BAS ET MI-BAS DE FEMMES TITRANT EN FILS SIMPLES MOINS DE 67 DÉCITEX,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61159100002	AUTRES BAS ET MI-BAS,Y COMPRIS LES BAS A VARICES,CHAUSSETTES ET AUTRES ARTICLES CHAUSSANTS,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS *	C
61159200109	BAS A VARICES,EN BONNETERIE DE COTON *	A
61159200905	AUTRES BAS ET MI-BAS,CHAUSSETTES ET AUTRES ARTICLES CHAUSSANTS,EN BONNETERIE DE COTON *	C
61159310006	BAS A VARICES,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	A
61159330004	MIS-BAS (AUTRES QUE LES BAS A VARICES), EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61159391001	AUTRES BAS POUR FEMMES EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61159399005	AUTRES BAS,CHAUSSETTES ET AUTRES ARTICLES CHAUSSANTS,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61159900104	AUTRES BAS ET MI-BAS,Y COMPRIS LES BAS A VARICES,CHAUSSETTES ET AUTRES ARTICLES CHAUSSANTS,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
61159900900	AUTRES ET MI-BAS,Y COMPRIS LES BAS A VARICES,CHAUSSETTES ET AUTRES ARTICLES CHAUSSANTS,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61161020004	GANTS,IMPRÉGNÉS,ENDUITS OU RECOUVERTS DE CAOUTCHOUC *	B
61161080008	GANTS EN BONNETERIE,IMPRÉGNÉS,ENDUITS OU RECOUVERTS DE MATIÈRES PLASTIQUES,MITAINES ET MOUFLES,EN BONNETERIE IMPRÉGNÉS,ENDUITS OU RECOUVERTS DE MATIÈRE PLASTIQUE OU EN CAOUTCHOUC *	B
61169100009	AUTRES GANTS, MITAINES ET MOUFLES, EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS *	C
61169200004	AUTRES GANTS,MITAINES ET MOUFLES,EN BONNETERIE DE COTON *	C
61169300009	AUTRES GANTS,MITAINES ET MOUFLES,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61169900101	AUTRES GANTS,MITAINES ET MOUFLES, EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C

NDP	Description	
61169900907	AUTRES GANTS,MITAINES ET MOUFLES,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61171000105	CHALES,ÉCHARPES,FOULARDS,CACHE-NEZ,CACHE-COL, MANTILLES,VOILES,VOILETTES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
61171000207	CHALES,ÉCHARPES,FOULARDS,CACHE-NEZ,CACHE-COL, MANTILLES,VOILES,VOILETTES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS *	C
61171000309	CHALES,ECHARPES,FOULARDS,CACHE-NEZ,CACHE-COL,MANTILLES,VOILES,VOILETTES ET ARTICLES SIMILAIRES,RN BONNETERIE,DE FIBRES SYNTHETIQUES *.....	C
61171000901	CHALES,ÉCHARPES,FOULARDS,CACHE-NEZ,CACHE-COL, MANTILLES,VOILES,VOILETTES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61172000101	CRAVATTES,NOEUDS,PAPILLONS ET FOULARDS CRAVATTES,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
61172000203	CRAVATES,NOEUDS,PAPILLONS ET FOULARDS-CRAVATES,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS *.....	C
61172000305	CRAVATES,NOEUDS,PAPILLONS ET FOULARDS CRAVATES,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
61172000907	CRAVATES,NOEUDS,PAPILLONS ET FOULARDS CRAVATES,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
61178010112	GENOUILLÈRES ET CHEVILLÈRES,EN BONNETERIE ÉLASTIQUES OU CAOUTCHOUTÉE,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	A
61178010190	GENOUILLÈRES ET CHEVILLÈRES,EN BONNETERIE ÉLASTIQUE CAOUTCHOUTÉE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	A
61178010918	AUTRES ACCESSOIRES CONFECTIONNÉS DU VETEMENT, EN BONNETERIE ÉLASTIQUE OU CAOUTCHOUTÉE,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	B
61178010929	AUTRES ACCESSOIRES CONFECTIONNÉS DU VETEMENT,EN BONNETERIE ÉLASTIQUE OU CAOUTCHOUTÉE,DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	B
61178010996	AUTRES ACCESSOIRES CONFECTIONNÉS DU VETEMENT, EN BONNETERIE ÉLASTIQUE OU CAOUTCHOUTÉE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
61178090114	AUTRES GENOUILLÈRES ET CHEVILLÈRES, EN BONNETERIE AUTRE QU'ÉLASTIQUE OU CAOUTCHOUTÉE,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	A
61178090192	AUTRES GENOUILLÈRES ET CHEVILLÈRES,EN BONNETERIE AUTRE QU'ÉLASTIQUE OU CAOUTCHOUTÉE,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	A
61178090910	AUTRES ACCESSOIRES CONFECTIONNÉS DU VETEMENT,EN BONNETERIE AUTRE QU'ÉLASTIQUE OU CAOUTCHOUTÉE,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	B
61178090921	AUTRES ACCESSOIRES CONFECTIONNÉS DU VETEMENT,EN BONNETERIE AUTRE QU'ÉLASTIQUE OU CAOUTCHOUTÉE,DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	B
61178090998	AUTRES ACCESSOIRES CONFECTIONNÉS DU VETEMENT,EN BONNETERIE AUTRE QU'ÉLASTIQUE OU CAOUTCHOUTÉE,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
61179000012	PARTIES DE VETEMENTS OU D'ACCESSOIRES DU VETEMENT,EN BONNETERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	B
61179000023	PARTIES DE VETEMENTS OU D'ACCESSOIRES DU VETEMENT,EN BONNETERIE DE LAINE OU DE POILS FINS *	B
61179000034	PARTIES DE VETEMENTS OU D'ACCESSOIRES DU VETEMENT,EN BONNETERIE DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	B
61179000045	PARTIES DE VETEMENTS OU D'ACCESSOIRES DU VETEMENT,EN BONNETERIE DE COTON *	B
61179000090	PARTIES DE VETEMENTS OU D'ACCESSOIRES DU VETEMENT,EN BONNETERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
62011100007	MANTEAUX, IMPERMÉABLES, CABANES,CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, L'EXCLUSION DES ARTICLES DE N° 62.03 *	C

NDP	Description	
62011210006	MANTEAUX, IMPERMÉABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, D'UN POIDS, PAR UNITÉ, N'EXCÉDANT PAS 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62011290008	MANTEAUX, IMPÉRMABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, D'UN POIDS, PAR UNITÉ, EXCÉDANT 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62011310012	MANTEAUX IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, D'UN POIDS PAR UNITÉ, N'EXCÉDANT PAS 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62011310090	MANTEAUX IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, D'UN POIDS, PAR UNITÉ, N'EXCÉDANT PAS 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62011390014	MANTEAUX IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMME OU GARÇONNETS, D'UN POIDS, PAR UNITÉ, EXCÉDANT 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62011390092	MANTEAUX, IMPÉRMEABLES, CABONS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, D'UN POIDS, PAR UNITÉ, EXCÉDANT 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62011900109	MANTEAUX, IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR HOMMES OU GARÇONNETS A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62011900905	MANTEAUX, IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62019100005	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62019200000	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, DE COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62019300016	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62019300094	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62019900107	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR HOMMES ET GARÇONNETS, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62019900903	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.03 *	C
62021100004	MANTEAUX, IMPÉRMEABLE, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE LAINES OU DE POILS FINS, POUR FEMMES OU FILLETTES, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62021210003	MANTEAUX, IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETTES, D'UN POIDS, PAR UNITÉ, N'EXCÉDANT PAS 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62021290005	MANTEAUX, IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETTES, D'UN POIDS, PAR UNITÉ, EXCÉDANT 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62021310019	MANTEAUX, IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES, D'UN POIDS, PAR UNITÉ, N'EXCÉDANT PAS 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62021310097	MANTEAUX, IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETTES, D'UN POIDS, PAR UNITÉ, N'EXCÉDANT PAS 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62021390011	MANTEAUX, IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES, D'UN POIDS, PAR UNITÉ, EXCÉDANT 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62021390099	MANTEAUX, IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETTES, D'UN POIDS, PAR UNITÉ, EXCÉDANT 1 KG, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C

NDP	Description	
62021900106	MANTEAUX, IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETES A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62021900902	MANTEAUX, IMPÉRMEABLES, CABANS, CAPES ET ARTICLES SIMILAIRES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETES, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62029100002	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR FEMMES OU FILLETES, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62029200007	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, DE COTON, POUR FEMMES OU FILLETES, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62029300013	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETES, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62029300091	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETES, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62029900104	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETES, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62029900900	ANORAKS, BLOUSONS ET ARTICLES SIMILAIRES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETES, A L'EXCLUSION DES ARTICLES DU N° 62.04 *	C
62031100001	COSTUMES OU COMPLETS, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62031200006	COSTUMES OU COMPLETS, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62031910005	COSTUMES OU COMPLETS, DE COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62031930003	COSTUMES OU COMPLETS, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62031990109	COSTUMES OU COMPLETS, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62031990905	COSTUMES OU COMPLETS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62032100007	ENSEMBLES, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS	C
62032210006	ENSEMBLES DE TRAVAIL, EN COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62032280004	ENSEMBLES AUTRES QUE DE TRAVAIL, EN COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62032310001	ENSEMBLES DE TRAVAIL, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62032380009	ENSEMBLES AUTRES QUE DE TRAVAIL, EN FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62032911004	ENSEMBLES DE TRAVAIL, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62032918005	ENSEMBLES AUTRES QUE DE TRAVAIL, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62032990105	ENSEMBLES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62032990901	ENSEMBLES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62033100003	VESTONS, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62033210002	VESTONS DE TRAVAIL, EN COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62033290004	VESTONS AUTRES QUE DE TRAVAIL, EN COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62033310007	VESTONS DE TRAVAIL, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62033390009	VESTONS AUTRES QUE DE TRAVAIL, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C

NDP	Description	
62033911000	VESTONS,DE TRAVAIL,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMES OU GARÇONNETS *	C
62033919004	VESTONS,AUTRES QUE DE TRAVAIL DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62033990101	VESTONS DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62033990907	VESTONS, EN AUTRES MATIERES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034110003	PANTALONS ET CULOTTES,DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034130001	SALOPETTES A BRETelles,DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034190005	SHORTS(AUTRES QUE POUR LE BAIN),DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034211001	PANTALONS ET CULOTTES DE TRAVAIL,DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034231010	PANTALONS JEAN,EN TISSUS DE COTON DITS "DENIM",AUTRES QUE DE TRAVAIL,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034231098	CULOTTES ET AUTRES PANTALONS,EN TISSUS DE COTON DITS "DENIM",AUTRES QUE DE TRAVAIL,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034233005	PANTALONS ET CULOTTES DE COTON,AUTRES QUE DE TRAVAIL,EN VELOURS ET PELUCHES PAR LA TRAME,COUPÉS,COTELES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034235001	AUTRES PANTALONS ET CULOTTES,AUTRES QUE DE TRAVAIL,EN COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034251007	SALOPETTES A BRETelles DE TRAVAIL,EN COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034259001	SALOPETTES A BRETelles AUTRES QUE DE TRAVAIL,EN COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034290000	SHORTS(AUTRES QUE POUR LE BAIN),EN COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034311006	PANTALONS ET CULOTTES DE TRAVAIL,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034319000	PANTALONS ET CULOTTES AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034331004	SALOPETTES A BRETelles DE TRAVAIL,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034339008	SALOPETTES A BRETelles AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034390005	SHORTS(AUTRES QUE POUR LE BAIN),DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034911006	PANTALONS ET CULOTTES DE TRAVAIL,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034919000	PANTALONS ET CULOTTES AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034931004	SALOPETTES A BRETelles DE TRAVAIL,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034939008	SALOPETTES A BRETelles AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034950009	SHORTS(AUTRES QUE POUR LE BAIN),DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034990107	PANTALONS,SALOPETTES A BRETelles,CUTOLLES ET SHORTS(AUTRES QUE POUR LE BAIN)DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62034990903	PANTALONS,SALOPETTES A BRETelles,CULOTTES ET SHORTS (AUTRES QUE POUR LE BAIN),D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62041100008	COSTUMES TAILLEURS,DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62041200003	COSTUMES TAILLEURS,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETES *	C

NDP	Description	
62041300008	COSTUMES TAILLEURS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62041910002	COSTUMES TAILLEURS,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62041990106	COSTUMES TAILLEURS,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62041990902	COSTUMES TAILLEURS,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62042100004	ENSEMBLES,DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62042210003	ENSEMBLES DE TRAVAIL,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62042280001	ENSEMBLES AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62042310008	ENSEMBLES DE TRAVAIL,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62042380006	ENSEMBLES AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62042911001	ENSEMBLES DE TRAVAIL,DE FIBRES ARTIFICILLES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62042918002	ENSEMBLES AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62042990102	ENSEMBLES DE SOIE,OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62042990908	ENSEMBLES D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62043100000	VESTE,DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62043210009	VESTES DE TRAVAIL,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62043290001	VESTES AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62043310004	VESTES DE TRAVAIL,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62043390006	VESTES AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62043911007	VESTES DE TRAVAIL,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62043919001	VESTES AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62043990108	VESTES DE SOIE OU DE DECHETS DE SOIE,POUR FEMMES OU FILLETES*.....	C
62043990904	VESTES D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62044100006	ROBES DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62044200001	ROBES,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62044300006	ROBES DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62044400001	ROBES DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62044910000	ROBES DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR FEMMES OU FILLETES *.	C
62044990002	ROBES D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62045100002	JUPES ET JUPES-CULOTTES DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR FEMMES OU FILLETES *	C

NDP	Description	
62045200007	JUPES ET JUPES-CULOTTES DE COTON POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62045300002	JUPES ET JUPES-CULOTTES DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62045910006	JUPES ET JUPES-CULOTTES DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62045990100	JUPES ET JUPES-CULOTTES DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62045990906	JUPES ET JUPES-CULOTTES EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046110002	PANTALONS ET CULOTTES, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046180000	SALOPETTES A BRETelles, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046190004	SHORTS(AUTRES QUE POUR LE BAIN), DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046211000	PANTALONS ET CULOTTES DE TRAVAIL, EN COTON, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046231019	PANTALONS JEAN, EN TISSUS DE COTON DIT "DENIM", AUTRES QUE DE TRAVAIL, POUR FEMMES OU FILLETTES	C
62046231097	CULOTTES ET AUTRES PANTALONS EN TISSUS DE COTON, DIT "DENIM", AUTRES QUE DE TRAVAIL, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046233004	PANTALONS ET CULOTTES DE COTON, AUTRES QUE DE TRAVAIL, EN VELOURS ET PELUCHES PAR LA TRAME, COUPÉS, COTELÉS, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046239002	AUTRES PANTALONS ET CULOTTES, AUTRES QUE DE TRAVAIL, EN COTON, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046251006	SALOPETTES A BRETelles DE TRAVAIL, EN COTON, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046259000	SALOPETTES A BRETelles AUTRES QUE DE TRAVAIL, EN COTON, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046290009	SHORTS(AUTRES QUE POUR LE BAIN), COTON, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046311005	PANTALONS ET CULOTTES DE TRAVAIL, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046318006	PANTALONS ET CULOTTES AUTRES QUE DE TRAVAIL, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046331003	SALOPETTES A BRETelles DE TRAVAIL, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046339007	SALOPETTES A BRETelles AUTRES QUE DE TRAVAIL, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046390004	SHORTS(AUTRES QUE POUR LE BAIN), DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046911005	PANTALONS ET CULOTTES DE TRAVAIL, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046918006	PANTALONS ET CULOTTES AUTRES QUE DE TRAVAIL, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046931003	SALOPETTES A BRETelles DE TRAVAIL, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046939007	SALOPETTES A BRETelles AUTRES QUE DE TRAVAIL, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046950008	SHORTS(AUTRES QUE POUR LE BAIN), DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046990106	PANTALONS, SALOPETTES A BRETelles, CULOTTES ET SHORTS, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62046990902	PANTALONS SALOPETTES A BRETelles, CULOTTES ET SHORTS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62051000000	CHEMISE ET CHEMISSETES, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C

NDP	Description	
62052000006	CHEMISE ET CHEMISETTES,DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62053000013	CHEMISES ET CHEMISETTES,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62053000091	CHEMISES ET CHEMISETTES,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62059010002	CHEMISES ET CHEMISETTES,DE LIN OU DE RAMIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62059090106	CHEMISES ET CHEMISETTES,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62059090902	CHEMISES ET CHEMISETTES,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62061000007	CHEMISIERS,BLOUSES,BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62062000003	CHEMISIERS,BLOUSES,BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES,DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62063000009	CHEMISIERS,BLOUSES,BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62064000016	CHEMISES,BLOUSES,BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62064000094	CHEMISIERS,BLOUSES,BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62069010009	CHEMISIERS,BLOUSES,BLOUSES CHEMISIERS ET CHEMISETTES,DE LIN OU DE RAMIE,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62069090001	CHEMISIERS,BLOUSES,BLOUSES-CHEMISIERS ET CHEMISETTES,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62071100009	SLIPS ET CALEÇONS,DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62071900101	SLIPS ET CALEÇONS,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62071900918	SLIPS ET CALEÇONS,DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62071900996	SLIPS ET CALEÇONS,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62072100005	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS,DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS*.....	C
62072200011	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62072200099	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62072900107	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62072900903	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62079110001	PEIGNOIRS DE BAIN,ROBES DE CHAMBRES ET ARTICLES SIMILAIRES EN TISSUS DE COTON BOUCLES DU GENRE ÉPONGE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62079190003	GILETS DE CORPS ET ARTICLES SIMILAIRES,DE COTON,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62079200013	GILETS DE CORPS,PEIGNOIRS DE BAIN,ROBES DE CHAMBRES ET ARTICLES SIMILAIRES DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62079200091	GILETS DE CORPS,PEIGNOIRS DE BAIN,ROBES DE CHAMBRES ET ARTICLES SIMILAIRES DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62079900109	GILETS DE CORPS,PEIGNOIRS DE BAIN,ROBES DE CHAMBRES ET ARTICLES SIMILAIRES,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62079900905	GILETS DE CORPS,PEIGNOIRS DE BAIN,ROBES DE CHAMBRES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62081100017	COMBINAISONS OU FONDS DE ROBES ET JUPONS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C

NDP	Description	
62081100095	COMBINAISONS OU FONDS DE ROBES ET JUPONS,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62081910000	COMBINAISONS OU FONDS DE ROBES ET JUPONS,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62081990104	COMBINAISONS OU FONDS DE ROBES ET JUPONS,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62081990900	COMBINAISONS OU FONDS DE ROBES ET JUPONS, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES ,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62082100002	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62082200018	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS,DE FIBRES SYNTHETIQUES,POUR FEMMES OU FILLETTES*.....	C
62082200096	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62082900104	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62082900900	CHEMISES DE NUIT ET PYJAMAS,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62089111001	DÉHABILLÉS,PEINGOIRS DE BAIN,ROBES DE CHAMBRES ET ARTICLES SIMILAIRES EN TISSUS DE COTON BOUCLÉS DU GENRE ÉPONGE,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62089119005	DÉSHABILLÉS,PEIGNOIRS DE BAIN,ROBES DE CHAMBRES ET ARTICLES SIMILAIRES EN AUTRES TISSUS DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62089190000	GILETS DE CORPS ET CHEMISES DE JOUR,SLIPS DE COTON ET ARTICLES SIMILAIRES,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62089200010	DÉSHABILLÉS,PEIGNOIRS DE BAIN,ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES,GILETS DE CORPS ET CHEMISES DE JOUR,SLIPS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES ET FILLETTES *	C
62089200098	DÉSHABILLÉS,PEIGNOIRS DE BAIN,ROBES DE CHAMBRE ET ARTICLES SIMILAIRES,GILETS DE CORPS ET CHEMISES DE JOUR,SLIPS,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR FEMMES ET FILLETTES *	C
62089900106	GILETS DE CORPS ET CHEMISES DE JOUR,COMBINAISONS OU FONDS DE ROBES,JUPONS,SLIPS,CHEMISES DE NUIT,PYJAMAS,DÉSHABILLÉS,PEIGNOIRS DE BAIN,ROBES DE CHAMBRES ET ARTICLES SIMILAIRES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR FEMMES OU FILLETTES *	C
62089900902	GILETS DE CORPS ET CHEMISES DE JOUR,COMBINAISONS OU FONDS DE ROBES,JUPONS,SLIPS,CHEMISES DE NUIT,PYJAMAS,DÉSHABILLÉS,PEIGNOIRS DE BAIN,ROBES DE CHAMBRES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR FEMMES OU FILLETTES*	C
62091000008	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT POUR BÉBÉS,DE LAINE OU DE POILS FINS *	C
62092000004	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT POUR BÉBÉS,DE COTON *	C
62093000000	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT DU BÉBÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
62099000108	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT POUR BÉBÉS,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62099000904	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT POUR BÉBÉS,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62101010018	VETEMENTS CONFECTIONNÉS EN PRODUITS DU N° 56.02,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62101010029	VETEMENTS CONFECTIONNÉS EN PRODUITS DU N° 56.02,DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
62101010096	VETEMENTS CONFECTIONNÉS EN PRODUITS DU N°56.02,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62101091013	VETEMENTS CONFECTIONNÉS EN PRODUITS DU N° 56.03,EN EMBALLAGES STÉRILES,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62101091024	VETEMENTS CONFECTIONNÉS EN PRODUITS DU N° 56.03,EN EMBALLAGES STÉRILES,DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C

NDP	Description	
62101091091	VETEMENTS CONFECTIONNÉS EN PRODUITS DU N° 56.03, EN EMBALLAGES STÉRILES, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62101099017	AUTRES VETEMENTS CONFECTIONNÉS EN PRODUITS DU N° 56.03, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62101099028	AUTRES VETEMENTS CONFECTIONNÉS EN PRODUITS DU N° 56.03, DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
62101099095	AUTRES VETEMENTS CONFECTIONNÉS EN PRODUITS DU N° 56.03, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62102000010	AUTRES VETEMENTS, DES TYPES VISÉS DANS LE N° 6201.19, EN PRODUITS DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62102000021	AUTRES VETEMENTS, DES TYPES VISÉS DANS LE N° 6201.13, EN PRODUITS DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
62102000098	AUTRES VETEMENTS, DES TYPES VISÉS AUX N°S 6201.11 A 6201.09, EN PRODUITS DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62103000016	AUTRES VETEMENTS, DES TYPES VISÉS DANS LE N° 6202.19, EN PRODUITS DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62103000027	AUTRES VETEMENTS, DES TYPES VISÉS DANS LE NO 6202.11 A 6202.19, EN PRODUITS DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
62103000094	AUTRES VETEMENTS, DES TYPES VISÉS AUX N°S 6202.11 A 6202.19, EN PRODUITS DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62104000012	AUTRES VETEMENTS POUR HOMMES OU GARÇONNETS, EN PRODUIT DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62104000023	AUTRES VETEMENTS POUR HOMMES OU GARÇONNETS, EN PRODUITS DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
62104000090	AUTRES VETEMENTS POUR HOMMES OU GARÇONNETS, EN PRODUIT DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62105000018	AUTRES VETEMENTS POUR FEMMES OU FILLETES, EN PRODUITS DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62105000029	AUTRES VETEMENTS POUR FEMMES OU FILLETES, EN PRODUITS DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
62105000096	AUTRES VETEMENTS POUR FEMMES OU FILLETES, EN PRODUITS DES N°S 59.03, 59.06 OU 59.07, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62111100107	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62111100209	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
62111100903	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, POUR HOMMES OU GARÇONNETS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62111200102	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, POUR HOMMES OU FILLETES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62111200204	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, POUR FEMMES OU FILLETES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
62111200908	MAILLOTS, CULOTTES ET SLIPS DE BAIN, POUR FEMMES OU FILLETES, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62112000017	COMBINAISONS ET ENSEMBLES DE SKI, EN FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
62112000095	COMBINAISONS ET ENSEMBLES DE SKI, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES*.	C
62113100109	VETEMENTS DE TRAVAIL, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113100905	VETEMENTS AUTRES QUE DE TRAVAIL, DE LAINE OU DE POILS FINS, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113210006	VETEMENTS DE TRAVAIL, DE COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113231007	SURVETEMENTS DE SPORT (TRAINING) AVEC DOUBLURE, DONT L'EXTÉRIEUR EST RÉALISÉ DANS UNE SEULE ET MEME ÉTOFFE, DE COTON, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113241001	PARTIES SUPÉRIEURES EN COTON, DE SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS) AVEC DOUBLURE, POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C

NDP	Description	
62113242004	PARTIES INFÉRIEURES EN COTON,DE SURVETEMENTS DE SPORT(TRAININGS) AVEC DOUBLURE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113290019	KIMONO POUR SPORT DE LUTTE ET DE COMBAT POUR HOMMES ET GARÇONNETS,EN COTON *	C
62113290097	AUTRES VETEMENTS POUR HOMMES ET GARÇONNETS,EN COTON *	C
62113310012	VETEMENTS DE TRAVAIL,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113310090	VETEMENTS DE TRAVAIL ,DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR HOMMES OU GARCONNETS *	C
62113331013	SUVETEMENTS DE SPORT(TRAININGS)AVEC DOUBLURE,DONT L'EXTÉRIEUR EST RÉALISÉ DANS UNE SEULE ET MEME ÉTOFFE,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS*	C
62113331091	SURVETEMENTS DE SPORTS (TRAININGS)AVEC DOUBLURE,DONT L'EXTÉRIEUR EST RÉALISÉ DANS UNE SEULE ET MEME ÉTOFFE,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113341017	PARTIES SUPÉRIEURES EN FIBRES SYNTHÉTIQUES,DE SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS)AVEC DOUBLURE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113341095	PARTIES SUPÉRIEURES EN FIBRES ARTIFICIELLES,DE SURVETEMENT DE SPORT (TRAININGS),AVEC DOUBLURE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113342010	PARTIES INFÉRIEURES EN FIBRES ARTIFICIELLES,DE SURVETEMENT DE SPORT (TRAININGS)AVEC DOUBLURE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113342098	PARTIES INFÉRIEURES EN FIBRES ARTIFICIELLES,DE SURVETEMENT DE SPORT (TRAININGS),AVEC DOUBLURE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113390014	AUTRES VETEMENTS,DE FIBRES SYNTHETIQUES,POUR HOMMES ET GARCONNETS*.....	C
62113390092	AUTRES VETEMENTS,DE FIBRES ARTIFICIELLES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113900109	VETEMENTS DE TRAVAIL,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113900201	VETEMENTS AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE,POUR HOMMES OU GARÇONNETS *	C
62113900905	AUTRES VETEMENTS,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,POUR HOMMES ET GARÇONNETS *	C
62114100105	VETEMENTS DE TRAVAIL,DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114100901	VETEMENTS AUTRES QUE DE TRAVAIL,DE LAINE OU DE POILS FINS,POUR FEMMES OU FILLETES*.....	C
62114210002	TABLIERS,BLOUSES ET AUTRES VETEMENTS DE TRAVAIL,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114231003	SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS) AVEC DOUBLURE,DONT L'EXTÉRIEUR EST RÉALISÉ DANS UNE SEULE ET MEME ÉTOFFE,DE COTON,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114241007	PARTIES SUPÉRIEURES EN COTON,DE SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS) AVEC DOUBLURES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114242000	PARTIES INFÉRIEURES EN COTON,DE SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS) AVEC DOUBLURE,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114290015	KIMONO POUR SPORT DE LUTTE ET DE COMBAT,POUR FEMMES OU FILLETES,EN COTON *	C
62114290093	AUTRES VETEMENTS POUR FEMMES OU FILLETES,EN COTON *	C
62114310018	TABLIERS,BLOUSES ET AUTRES VETEMENTS DE TRAVAIL,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114310096	TABLIERS, BLOUSES ET AUTRES VETEMENTS DE TRAVAIL, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETES*	C

NDP	Description	
62114331019	SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS) AVEC DOUBLURE, DONT L'EXTÉRIEUR EST RÉALISÉ DANS UNE SEULE ET MEME ÉTOFFE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114331097	SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS) AVEC DOUBLURE, DONT L'EXTÉRIEUR EST RÉALISÉ DANS UNE SEULE ET MEME ÉTOFFE, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114341013	PARTIES SUPÉRIEURES EN FIBRES SYNTHÉTIQUES, DE SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS) AVEC DOUBLURE, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114341091	PARTIES SUPÉRIEURES EN FIBRES ARTIFICIELLES, DE SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS) AVEC DOUBLURE, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114342016	PARTIES INFÉRIEURES EN FIBRES SYNTHÉTIQUES, DE SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS) AVEC DOUBLURE, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114342094	PARTIES INFÉRIEURES EN FIBRES ARTIFICIELLES, DE SURVETEMENTS DE SPORT (TRAININGS) AVEC DOUBLURE, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114390010	AUTRES VETEMENTS, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114390098	AUTRES VETEMENTS, DE FIBRES ARTIFICIELLES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114900105	VETEMENT DE TRAVAIL, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114900207	VETEMENT AUTRES QUÉ DE TRAVAIL, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62114900901	AUTRES VETEMENTS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, POUR FEMMES OU FILLETES *	C
62121010103	ASSORTIMENTS CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL CONTENANT UN SOUTIEN-GORGE OU UN BUSTIER ET UN SLIP DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62121010910	ASSORTIMENTS CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL CONTENANT UN SOUTIEN-GORGE OU UN BUSTIER ET UN SLIP EN FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
62121010998	ASSORTIMENTS CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL CONTENANT UN SOUTIEN-GORGE OU UN BUSTIER ET UN SLIP, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62121090105	AUTRES SOUTIEN-GORGE, BUSTIERS ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62121090912	AUTRES SOUTIEN-GORGE, BUSTIERS ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE EN FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
62121090990	AUTRES SOUTIEN-GORGE, BUSTIERS ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62122000105	GAINS ET GAINES-CULOTTES ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62122000912	GAINS ET GAINES-CULOTTES ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE, EN FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
62122000990	GAINES ET GAINES-CULOTTES ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE, EN AUTRES MATIÈRES *	C
62123000101	COMBINES ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62123000918	COMBINES ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE, DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
62123000996	COMBINES ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE, EN AUTRES MATIÈRES *	C
62129000118	CORSETS ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62129000129	CORSETS ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
62129000196	CORSETS ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE, EN AUTRES MATIÈRES *	C
62129000914	BRETelles, JARRETTelles, JARRETTIÈRES ET ARTICLES SIMILAIRES ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62129000925	BRETelles, JARRETTelles, JARRETTIÈRES ET ARTICLES SIMILAIRES ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETTERIES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C

NDP	Description	
62129000992	BRETELLES, JARRETTES, JARRETIÈRES ET ARTICLES SIMILAIRES ET LEURS PARTIES, MEME EN BONNETERIE, EN AUTRES MATIÈRES *	C
62131000004	MOUCHOIRS ET POCHETTES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62132000000	MOUCHOIRS ET POCHETTES, DE COTON *	C
62139000013	MOUCHOIRS ET POCHETTES, DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
62139000091	MOUCHOIRS ET POCHETTES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62141000001	CHALES, ÉCHARPES, FOULARDS, CACHE-NEZ, CACHE-COL, MANTILLES, VOILES ET VOILETTES, ET ARTICLES SIMILAIRES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62142000007	CHALES, ÉCHARPES, FOULARDS, CACHE-NEZ, CACHE-COL, MANTILLES, VOILES ET VOILETTES, ET ARTICLES SIMILAIRES, DE LAINE OU DE POILS FINS *	C
62143000003	CHALES, ÉCHARPES, FOULARDS, CACHE-NEZ, CACHE-COL, MANTILLES, VOILES ET VOILETTES, ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
62144000009	CHALES, ÉCHARPES, FOULARDS, CACHE-NEZ, CACHE-COL, MANTILLES, VOILES ET VOILETTES, ET ARTICLES SIMILAIRES, DE FIBRES ARTIFICIELLES *	C
62149010003	CHALES, ÉCHARPES, FOULARDS, CACHE-NEZ, CACHE-COL, MANTILLES, VOILES ET VOILETTES, ET ARTICLES SIMILAIRES, DE COTON *	C
62149090005	CHALES, ÉCHARPES, FOULARDS, CACHE-NEZ, CACHE-COL, MANTILLES, VOILES ET VOILETTES, ET ARTICLES SIMILAIRES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62151000008	CRAVATES, NOEUDS PAPILLONS ET FOULARDS CRAVATES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62152000015	CARAVATES, NOEUDS PAPILLONS ET FOULARDS CARAVATES, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
62152000093	CARAVATES, NOEUDS PAPILLONS ET FOULARDS CARAVATES, DE FIBRES ARTIFICIELLES *	C
62159000006	CARAVATES, NOEUDS PAPILLONS ET FOULARDS CARAVATES, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
62160000101	GANTS, MITAINES ET MOUFLES, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
62160000918	GANTS, MITAINES ET MOUFLES, DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
62160000996	GANTS, MITAINES ET MOUFLES, EN AUTRES MATIÈRES, EN AUTRES MATIÈRES *	C
62171000013	AUTRES ACCESSOIRES CONFECTIONNÉS DU VÊTEMENT, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	A
62171000024	AUTRES ACCESSOIRES CONFECTIONNÉS DU VÊTEMENT, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	A
62171000035	AUTRES ACCESSOIRES CONFECTIONNÉS DU VÊTEMENT, DE COTON *	A
62171000091	AUTRES ACCESSOIRES CONFECTIONNÉS DU VÊTEMENT, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	A
62179000011	PARTIES DE VÊTEMENTS OU ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, AUTRES QUE CELLES DU N° 62.12, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	A
62179000022	PARTIES DE VÊTEMENTS OU D'ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, AUTRES QUE CELLES DU N° 62.12, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	A
62179000033	PARTIES DE VÊTEMENTS OU D'ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, AUTRES QUE CELLES DU N° 62.12, DE COTON *	A
62179000099	PARTIES DE VÊTEMENTS OU D'ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, AUTRES QUE CELLES DU N° 62.12, EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	A
63011000001	COUVERTURES CHAUFFANTES ÉLECTRIQUES *	B
63012010001	COUVERTURES (AUTRES QUE LES COUVERTURES CHAUFFANTES ÉLECTRIQUES), EN BONNETERIE, DE LAINE OU DE POILS FINS *	C
63012091006	COUVERTURES (AUTRES QUE LES COUVERTURES CHAUFFANTES ÉLECTRIQUES), ENTIÈREMENT DE LAINE OU DE POILS FINS, AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C

NDP	Description	
63012099000	COUVERTURES(AUTRES QUE LES COUVERTURES CHAUFFANTES ÉLECTRIQUES),DE LAINE OU DE POILS FINS,MÉLANGÉS A D'AUTRES MATIÈRES,AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63013010007	COUVERTURES (AUTRES QUE LES COUVERTURES CHAUFFANTES ÉLECTRIQUES),EN BONNETERIE,DE COTON *	C
63013090009	COUVERTURES(AUTRES QUE LES COUVERTURES CHAUFFANTES ÉLECTRIQUES),DE COTON,AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63014010003	COUVERTURES(AUTRES QUE LES COUVERTURES CHAUFFANTES ÉLECTRIQUES),EN BONNETERIE,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
63014090005	COUVERTURES(AUTRES QUE LES COUVERTURES CHAUFFANTES ÉLECTRIQUES),DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63019010003	COUVERTURES EN BONNETERIE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63019090005	COUVERTURES D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63021010002	LINGE DE LIT EN BONNETERIE,DE COTON *	C
63021090015	LINGE DE LIT EN BONNETERIE,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
63021090026	LINGE DE LIT EN BONNETERIE,DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
63021090093	LINGE DE LIT EN BONNETERIE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63022100009	AUTRES LINGES DE LIT,IMPRIMÉ,DE COTON *	C
63022210019	AUTRES LINGE DE LIT,IMPRIMÉ,EN NONTISSÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
63022210097	AUTRES LINGE DE LIT,IMPRIMÉ,EN NONTISSÉS,DE FIBRES ARTIFICIELLES *	C
63022290011	AUTRES LINGE DE LIT,IMPRIMÉ,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,AUTRES QU'EN NONTISSÉS *	C
63022290099	AUTRES LINGE DE LIT,IMPRIMÉ,DE FIBRES ARTIFICIELLES,AUTES QU'EN NONTISSÉS *	C
63022910003	AUTRES LINGE DE LIT,IMPRIMÉ,DE LIN OU DE RAMIE *	C
63022990016	AUTRES LINGE DE LIT,IMPRIMÉ,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
63022990094	AUTRES LINGE DE LIT,IMPRIMÉ,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63023110009	AUTRES LINGE DE LIT,DE COTON,MÉLANGÉ AVEC DU LIN *	C
63023190001	AUTRES LINGE DE LIT,DE COTON *	C
63023210015	AUTRES LINGE DE LIT,EN NONTISSÉS,DE FIBRES,SYNTHÉTIQUES *	C
63023210093	AUTRES LINGE DE LIT,EN NONTISSÉS,DE FIBRES ARTIFICIELLES *	C
63023290017	AUTRES LINGE DE LIT , DE FIBRES SYNTHÉTIQUES ,AUTRES QU'EN NONTISSÉS *	C
63023290095	AUTRES LINGE DE LIT,DE FIBRES ARTIFICIELLES,AUTRES QU'EN NONTISSÉS *	C
63023910009	AUTRES LINGE DE LIT,DE LIN *	C
63023930007	AUTRES LINGE DE LIT,DE RAMIE *	C
63023990012	AUTRES LINGE DE LIT,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
63023990090	AUTRES LINGE DE LIT,D'AUTRES MATIÈRES TETILES *	C

NDP	Description	
63024000017	LINGE DE TABLE EN BONNETERIE,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
63024000028	LINGE DE TABLE ENBONNETERIE,DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
63024000095	LINGE DE TABLE EN BONNETERIE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63025110001	AUTRES LINGE DE TABLE,DE COTON,MÉLANGÉ AVEC DU LIN *	C
63025190003	AUTRE LINGE DE TABLE,DE COTON *	C
63025200002	AUTRE LINGE DE TABLE ,DE LIN *	C
63025310012	AUTRE LINGE DE TABLE,EN NONTISSÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
63025310090	AUTRE LINGE DE TABLE,EN NONTISSÉS,DE FIBRES ARTIFICIELLES *	C
63025390014	AUTRE LINGE DE TABLE,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,AUTRES QU'EN NONTISSÉS *	C
63025390092	AUTRE LINGE DE TBLE,DE FIBRES ARTIFICIELLES,AUTRES QU'EN NONTISSES*.....	C
63025900018	AUTRE LINGE DE TABLE,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
63025900096	AUTRE LINGE DE TABLE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63026000100	LINGE DE TOILETTE,BOUCLÉ DU GENRE ÉPONGE, DE COTON *	C
63026000906	LINGE DE CUISINE,BOUCLÉ DU GENRE ÉPONGE,DE COTON *	C
63029110005	AUTRES LINGE DE TOILETTE OU DE CUISINE,DE COTON,MÉLANGÉ AVEC DU LIN *	C
63029190007	AUTRES LINGE DE TOILETTE OU DE CUISINE,DE COTON *	C
63029200006	AUTRES LINGE DE TOILETTE OU DE CUISINE,DE LIN *	C
63029310016	AUTRES LINGE DE TOILETTE OU DE CUISINE,EN NONTISSÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
63029310094	AUTRES LINGE DE TOILETTES OU DE CUISINE,EN NONTISSÉS,DE FIBRES ARTIFICIELLES *	C
63029390018	AUTRES LINGE DE TOILETTE OU DE CUISINE,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES,AUTRES QU'EN NONTISSÉS *	C
63029390096	AUTRE LINGE DE TOILETTE OU DE CUISINE,DE FIBRES ARTIFICIELLES,AUTRES QU'EN NONTISSÉS *	C
63029900012	AUTRES LINGE DE TOILETTE OU DE CUISINE,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
63029900090	AUTRES LINGE DE TOILETTE OU DE CUISINE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63031100000	VITRAGE,RIDEAUX ET STORES D'INTÉRIEUR;CANTONNIÈRES ET TOURS DE LITS,EN BONNETERIE,DE COTON *	C
63031200005	VITRAGES,RIDEAUX ET STORES D'INTÉRIEUR;CANTONNIERES ET TOURS DE LITS,EN BONNETERIE,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
63031900011	VITRAGES,RIDEAUX ET STORES D'INTÉRIEUR;CANTONNIÈRES ET TOURS DE LITS, EN BONNETERIE,DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
63031900099	VITRAGES,RIDEAUX ET STORES D'INTÉRIEUR;CANTONNIERES ET TOURS DE LITS, EN BONNETERIE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63039100008	VITRAGES,RIDEAUX ET STORES D'INTÉRIEUR;CANTONNIÈRES ET TOURS DE LITS, DE COTON,AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63039210007	VITRAGES,RIDEAUX ET STORES D'INTÉRIEUR;CANTONNIERES ET TOURS DE LITS, EN NONTISSÉS,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C

NDP	Description	
63039290009	AUTRES VITRAGES, RIDEAUX ET STORES D'INTÉRIEUR; CANTONNIERES ET TOURS DE LITS, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES, AUTRES QU'EN NONTISSÉS ET AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63039910013	VITRAGES, RIDEAUX ET STORES D'INTÉRIEUR; CANTONNIERES ET TOURS DE LITS, EN NONTISSÉS, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
63039910091	VITRAGES, RIDEAUX ET STORES D'INTÉRIEUR; CANTONNIERES ET TOURS DE LITS, EN NONTISSÉS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63039990015	AUTRES VITRAGES, RIDEAUX ET STORES D'INTÉRIEUR; CANTONNIERES ET TOUR DE LIT, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, AUTRES QU'EN NONTISSÉS ET AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63039990093	AUTRES VITRAGES, RIDEAUX ET STORES D'INTÉRIEUR; CANTONNIERES ET TOURS DE LITS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, AUTRES QU'EN NONTISSÉS ET AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63041100018	COUVRE-LITS, EN BONNETERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
63041100029	COUVRE-LITS, EN BONNETERIE, DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
63041100096	COUVRE-LITS, EN BONNETERIE, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63041910001	COUVRE-LITS, DE COTON, AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63041930009	COUVRE-LITS, DE LIN OU DE RAMIE, AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63041990014	COUVRE-LITS, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE, AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63041990025	COUVRE-LITS, DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES, AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63041990092	COUVRE-LITS, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES, AUTRES QU'EN BONNETERIE *	C
63049100016	AUTRES ARTICLES D'AMEUBLEMENT, A L'EXCLUSION DE CEUX DU N° 94.04, EN BONNETERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
63049100027	AUTRES ARTICLES D'AMEUBLEMENT, A L'EXCLUSION DE CEUX DU N° 94.04, EN BONNETERIE, DE FIBRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	C
63049100094	AUTRES ARTICLES D'AMEUBLEMENT, A L'EXCLUSION DE CEUX DU N° 94.04, EN BONNETERIE, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63049200000	AUTRES ARTICLES D'AMEUBLEMENT, A L'EXCLUSION DE CEUX DU N° 94.04, AUTRES QU'EN BONNETERIE, DE COTON *	C
63049300005	AUTRES ARTICLES D'AMEUBLEMENT, A L'EXCLUSION DE CEUX DU N° 94.04 AUTRES QU'EN BONNETERIE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	C
63049900016	AUTRES ARTICLES D'AMEUBLEMENT, A L'EXCLUSION DE CEUX DU N° 94.04, AUTRES QU'EN BONNETERIE, DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	C
63049900094	AUTRES ARTICLES D'AMEUBLEMENT, A L'EXCLUSION DE CEUX DU N° 94.04, AUTRES QU'EN BONNETERIE, D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63051010003	SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE, DE JUTE OU D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBÉRIENNES DU N° 53.03, USAGÉS *	C
63051090005	SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE, DE JUTE OU D'AUTRES FIBRES TEXTILES LIBÉRIENNES DU N° 53.03, NEUFS *	C
63052000005	SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE, DE COTON *	C
63053211008	CONTENANTS SOUPLES POUR MATIÈRES EN VRAC, EN BONNETERIE, OBTENUES A PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLENE *	C
63053281006	CONTENANTS SOUPLES POUR MATIÈRES EN VRAC, AUTRES QU'EN BONNETERIE, OBTENUES A PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLENE, EN TISSUS D'UN POIDS AU MÈTRE CARRÉ N'EXCÉDANT PAS 120 G *	C

NDP	Description	
63053289000	CONTENANTS SOUPLES POUR MATIERES EN VRAC,AUTRES QU'EN BONNETERIE,OBTENUES A PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLÈNE,EN TISSUS D'UN POIDS AU MÈTRE CARRÉ EXCÉDANT 120 G *	C
63053290007	AUTRES CONTENANTS SOUPLES POUR MATIÈRES EN VRAC,DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	C
63053310000	AUTRES SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE,EN BONNETERIE,OBTENUES A PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLÈNE *	C
63053391005	AUTRES SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE,AUTRES QU'EN BONNETERIE,OBTENUES A PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLÈNE,EN TISSUS D'UN POIDS AU MÈTRE CARRÉ N'EXCÉDANT PAS 120 G *	C
63053399009	AUTRES SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE,AUTRES QU'EN BONNETERIE,OBTENUES A PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES DE POLYÉTHYLÈNE OU DE POLYPROPYLÈNE,EN TISSUS D'UN POIDS AU MÈTRE CARRÉ EXCÉDANT 120 G *	C
63053900006	AUTRES SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE,DE MATIÈRES TEXTILES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES *	C
63059000007	SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
63061100103	BACHES,DE COTON *	B
63061100205	STORES D'EXTÉRIEUR,DE COTON *	B
63061200108	BACHES,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	B
63061200200	STORES D'EXTÉRIEUR,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	B
63061900103	BACHES,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63061900205	STORES D'EXTÉRIEUR,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63062100007	TENTES,DE COTON *	B
63062200002	TENTES,DE FIBRES SYNTHIQUES*.....	B
63062900007	TENTES,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63063100003	VOILES POUR EMBARCATIONS,PLANCHES OU CHARS A VOILES,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	B
63063900003	VOILES POUR EMBARCATIONS,PLANCHES OU CHARS A VOILES,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63064100009	MATELAS PNEUMATIQUES,DE COTON *	B
63064900009	MATELAS PNEUMATIQUES,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63069100101	OREILLERS ET COUSSINS PNEUMATIQUES,DE COTON *	B
63069100907	AUTRES ARTICLES DE CAMPEMENT,DE COTON *	B
63069900112	OREILLERS ET COUSSINS PNEUMATIQUES,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	B
63069900190	OREILLERS ET COUSSINS PNEUMATIQUES,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63069900918	AUTRES ARTICLES DE CAMPEMENT,DE FIBRES SYNTHÉTIQUES *	B
63069900996	AUTRES ARTICLES DE CAMPEMENT,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63071010018	SERPILLIÈRES OU WASSINGUES,EN BONNETERIE *	D

NDP	Description	
63071010096	LAVETTES,CHAMOISSETTES ET ARTICLES D'ENTRETIEN SIMILAIRES,EN BONNETERIE *	D
63071030016	SERPILLIÈRES OU WASSINQUES,EN NONTISSÉS *	D
63071030094	LAVETTES,CHAMOISSETTES ET ARTICLES D'ENTRETIEN SOMILAIRES,EN NONTISSÉS *	D
63071090010	AUTRES SERPILLIÈRES OU WASSINGUES,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	D
63071090098	AUTRES LAVETTES,CHAMOISSETTES ET ARTICLES D'ENTRETIEN SIMILAIRES,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	D
63072000009	CEINTURES ET GILETS DE SAUVETAGE,EN MATIÈRES TEXTILES *	A
63079010016	PATRONES DE VETEMENTS,EN BONNETERIE*	B
63079010027	EVANTAILS ET ÉCRANS A MAIN AINSI QUE LEURS FEUILLES,EN BONNETERIE *	B
63079010038	LACETS,EN BONNETERIE A L'EXCLUSION DE CEUX REPRIS AU N° 56.09 *	B
63079010094	AUTRES ARTICLES CONFECTIONNÉS,EN BONNETERIE *	B
63079091011	PATRONES DE VETEMENTS,EN FEUTRE *	B
63079091022	EVANTAILS ET ÉCRANS A MAIN AINSI QUE LEURS FEUILLES,EN FEUTRE *	B
63079091033	LACETS,EN FEUTRE A L'EXCLUSION DE CEUX REPRIS AU N° 56.09 *	B
63079091099	AUTRES ARTICLES CONFECTIONNÉS,EN FEUTRE *	B
63079099015	PATRONES DE VETEMENTS,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63079099026	EVANTAILS ET ÉCRANS A MAIN AINSI QUE LEURS FEUILLES,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63079099037	LACETS,A L'EXCLUSION DE CEUX REPRIS AU N° 56.09,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63079099048	AUTRES ARTICLES CONFECTIONNÉS,EN TISSUS NONTISSÉS OU EN OUATES *	B
63079099093	AUTRES ARTICLES CONFECTIONNÉS,EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63080000015	ASSORTIMENT COMPOSÉS DE PIÈCES DE TISSUS ET DE FILS,MEME AVEC ACCESSOIRES,POUR LA CONFECTION DE TAPIS,DE TAPISSERIES,DE NAPPES DE TABLE OU DE SERVIETTES BRODÉES,OU D'ARTICLES TEXTILES SIMILAIRES,EN EMBALLAGES POUR LA VENTE AU DÉTAIL PRINCIPALEMENT OU TOTALEMENT DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	B
63080000093	ASSORTIMENTS COMPOSÉS DE PIÈCES DE TISSUS ET DE FILS,MEME AVEC ACCESSOIRES,POUR LA CONFECTION DE TAPIS,DE TAPISSERIES,DE NAPPES DE TABLE OU DE SERVIETTES BRODÉES,OU D'ARTICLES TEXTILES SIMILAIRES,EN EMBALLAGES POUR LA VENTE AU DÉTAIL,EN D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
63090000012	ARTICLES EN MATIÈRES TEXTILES,DE FRIPERIE,TRIÉS *	D
63090000023	ARTICLES EN MATIÈRES TEXTILES,DE FRIPERIE,NON TRIÉS *	D
63090000056	CHAUSSURES,ARTICLES DE MARQUINERIE ET COUVRES-CHEFS,DE FRIPERIE*.....	D
63090000090	AUTRES ARTICLES DE FRIPERIES *	D
63101010108	FICELLES,CORDES ET CORDAGES,DE LAINE,DE POILS FINS OU GROSSIERS,SOUS FORME DE DÉCHETS OU D'ARTICLES HORS D'USAGE,TRIÉS *	C

NDP	Description	
63101010904	CHIFFONS,DE LAINE,DE POILS FINS OU GROSSIERS,SOUS FORME DE DÉCHETS OU D'ARTICLES HORS D'USAGE,TRIÉS *	C
63101030106	FICELLES,CORDES ET CORDAGES,DE LIN OU COTON,SOUS FORME DE DÉCHETS OU D'ARTICLES HORS D'USAGE,TRIÉS *	C
63101030902	CHIFFONS,DE LIN OU DE COTON,SOUS FORME DE DÉCHETS OU D'ARTICLES HORS D'USAGE,TRIÉS *	C
63101090100	FICELLES,CORDES ET CORDAGES,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,SOUS FORME DE DÉCHETS OU D'ARTICLES HORS D'USAGE,TRIÉS *	C
63101090906	CHIFFONS,D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES,SOUS FORME DE DÉCHETS OU D'ARTICLES HORS D'USAGE,TRIÉS *	C
63109000102	FICELLES,CORDES ET CORDAGES,EN MATIÈRES TEXTILES,SOUS FORMES DE DÉCHETS OU D'ARTICLES HORS D'USAGE,NON TRIÉS *	C
63109000908	CHIFFONS,EN MATIÈRES TEXTILES,SOUS FORME DE DÉCHETS OU D'ARTICLES HORS D'USAGE,NON TRIÉS *	C
64011010004	CHAUS. ÉTANCHES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC OU EN MAT. PLASTIQUES ET A DESSUS EN CAOUT.,COMPORTANT A L'AVANT UNE COQUILLE DE PROTECTION EN MÉTAL ET DONT LE DESSUS N'A ÉTÉ NI RÉUNI A LA SEM. EXT PAR COU OU PAR DES RIV,DES CLO,DES TET OU DES DIS SIM NI FOR DE DIF PART ASSE PAR CES MEM PROCEDE	C
64011090006	CHAU ETAN A SEM EXT EN CAOU OU EN MAT PLA ET A DESS EN MAT PLA,COM,A L'AV UNE COQ DE PROT EN MET ET DONT LE DESS N'A ETE NI REU A LA SEM EXT PAR COUT OU PAR DES RIV,DES CLO,DES VI,DES TET OU DES DIS SIM,NI FOR DEDIF PART ASS PAR CES MEM PROC*	C
64019110007	AUTRE CHAUSSURES ETANCHES A SEMELLES EXT EN CAOU OU EN MAT PLA AT A DESS EN CAOU,COULV LE GEN,ET DON LE DESS N'A ETE NI REU A LA SEM EXT PARCOU OU PAR DES RIV,DES CLO,DES VI,DES TET OU DES DIS SIM,NI FOR DE DIF PAR ASS PAR CES MEME PROCEDES	C
64019190009	AUTRES CHAUSSURES ETANCHES A SEM EXT EN CAOU OU EN MAT PLA ET A DESS EN MAT PLA,COUV LE GEN,ET DON LE DESS N'A ETE NI REU A LA SEM EXT PAR COU OU PAR DES RIV,DEWS COL,DES VI,DES TET OU DES DIS SIM,NI FOR DE DEF PARTI PAR CES MEME PROCEDES*.	C
64019210002	AUTRE CHAUSSURES ETANC A SEM EXT EN CAOU OU EN MAT PLA ET A DESS EN CAOU,COUV LA CHEV MAIS NECOUV PAS LE GEN,ET DON LE DESS N'A ETE NI REU ALA SEM EXT PAR COU OU PAR DES RIV,COL,VI,DES TET OU DES DISP SIM,NI FOR DE DIFF PART ASS PAR ME PROC	C
64019290004	AUTRES CHAUSSURES ETAN A SEM EXT EN CAOU OU EN MAT PLA ET DESS EN MAT PLAS,COUV LE CHEV MAIS NE COUV PAS LE GEN,ET DON LE DESS N'A ETE NI REU A LA SEM EXT PAR COU OU PAR DES RIV,CLO,VI,DES TET OU DES DIS SIM,NIFOR DE DIF PAR ASS PAR MEM PRO	C
64019910007	AUTRES CHAUSSURES ÉTANCHES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOU OU EN MAT PLAS ET A DESS EN CAOU,ET DON LE DESS N'A ETE NI REU LA SEME EXTE PAR COU OU PAR RIV,DES CLO,DES VIS,DES TET OU DES DISP SIMILAIRES,NI FORME DE DIFFERENTES PARTIES ASSEMBLEES PAR CES MEM PROCEDE	C
64019990009	AUTRES CHAUSS ETANCH A SEM EXTE EN CAOU OU EN MATI PLAS ET A DESS EN MT PLA,ET DON LE DESS N'A ETE REU A LA SEM EXTE PAR COU OU PAR DES RIV,DES CLO,DES VIS,DES TETAN OU DES DISP SIMIL,NI FORME DE DIFFE PARTIES CES MEMES PROCEDES*.....	C
64021210001	CHAUSSURES DE SKI,A SEMELLES EXTEIEURES ET DESSUS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE *	B
64021290003	CHAUSSURES POUR LE SURF DES NEIGES,A SEMELLES EXTÉRIEURES ET DESSUS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE *	B
64021900002	AUTRES CHAUSSURES DE SPORT,A SEMELLES EXTÉRIEURES ET DESSUS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE *	C
64022000003	CHAUSSURES AVEC DESSUS EN LANIÈRES OU BRIDES FIXÉES A LA SEMELLE PAR DES TETONS,A SEMELLES EXTÉRIEURES ET DESSUS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE *	C
64023000009	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES ET DESSUS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUES ,COMPORTANT , A L'AVANT, UNE COQUILLE DE PROTECTION EN MÉTAL *	C

NDP	Description	
64029100000	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES ET DESSUS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE, COUVRANT LA CHEVILLE *	C
64029910004	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE ET A DESSUS EN CAOUTCHOUC, NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64029931005	AUTRES CHAUSSURES, NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE, A DESSUS EN MATIÈRE PLASTIQUE, DONT LA CLAQUE EST CONSTITUÉE DE LANIÈRES OU COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DÉCOUPURES, DONT LA PLUS GRANDE HAUTEUR DU TALON Y COMPRIS LA SEMELLES EST SUPÉRIEURE A 3 CM *	C
64029939009	AUTRES CHAUSSURES, NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE, A DESSUS EN MATIÈRE PLASTIQUE, DONT LA CLAQUE EST CONSTITUÉE DE LANIÈRES OU COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DÉCOUPURES *	C
64029950000	PANTOUFLES ET AUTRES CHAUSSURES D'INTÉRIEUR, A DESSUS EN MATIÈRE PLASTIQUE, NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64029991009	AUTRES CHAUSSURES, NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE, A DESSUS EN MATIÈRE PLASTIQUE AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR INFÉRIEURE A 24 CM *	C
64029993005	CHAUSSURES QUI NE SONT PAS RECONNAISSABLES COMME ÉTANT POUR HOMMES OU POUR FEMMES AVEC SEMELLES INTÉRIEURES, D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS, A DESSUS EN MATIÈRE PLASTIQUE, NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64029996004	AUTRES CHAUSSURES POUR HOMMES AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS, A DESSUS EN MATIÈRE PLASTIQUE NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64029998000	AUTRES CHAUSSURES POUR FEMMES AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS, A DESSUS EN MATIÈRE PLASTIQUE, NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64031200004	CHAUSSURES POUR LE SKI ET CHAUSSURES POUR LE SURF DES NEIGES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC, MATIÈRE PLASTIQUE, CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL *	B
64031900009	AUTRES CHAUSSURES DE SPORT A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC, MATIÈRE PLASTIQUE, CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL *	C
64032000000	CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL ET DESSUS CONSTITUÉS PAR DES LANIÈRES EN CUIR NATUREL PASSANT SUR LE COUDE-PIED ET ENTOURANT LE GROS ORTEIL *	C
64033000006	CHAUSSURES A SEMELLES PRINCIPALES EN BOIS DÉPOURVUES DE SEMELLES INTÉRIEURES ET D'UNE COQUILLE DE PROTECTION EN MÉTAL A L'AVANT *	C
64034000002	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC, MATIÈRE PLASTIQUE, CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL, COMPORTANT, A L'AVANT, UNE COQUILLE DE PROTECTION EN MÉTAL *	C
64035111000	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL, COUVRANT LA CHEVILLE, MAIS NE COUVRANT PAS LE MOLLET, AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR INFÉRIEURE A 24 CM *	C
64035115002	AUTRES CHAUSSURES POUR HOMMES, A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL, COUVRANT LA CHEVILLE, MAIS NE COUVRANT PAS LE MOLLET, AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64035119004	AUTRES CHAUSSURES POUR FEMMES, A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL, COUVRANT LA CHEVILLE, MAIS NE COUVRANT PAS LE MOLLET, AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64035191002	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL COUVRANT LA CHEVILLE ET LE MOLLET, AVEC SEMELLES INTÉRIEURE D'UNE LONGUEUR INFÉRIEURE A 24 CM *	C
64035195004	AUTRES CHAUSSURES POUR HOMMES, A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL, COUVRANT LA CHEVILLE ET LE MOLLET, AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64035199006	AUTRES CHAUSSURES POUR FEMMES, A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL, COUVRANT LA CHEVILLE ET LE MOLET, AVEC SEMELLES INTÉRIEURE D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C

NDP	Description	
64035911000	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL,DANS LA CLAQUE EST CONSTITUÉE DE LANIÈRES OU COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DÉCOUPURES, DONT LA PLUS GRANDE HAUTEUR DE TALON ET DE LA SEMELLE RÉUNIS EST SUPÉRIEURE A 3 CM, NE COUV PAS LA CHEVILLE *	C
64035931008	AUTRES CHASSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL, DONT LA CLAQUE EST CONSTITUÉE DE LANIÈRES OU COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DÉCOUPURES, AVEC SEMELLES INTÉRIEURS D'UNE LONGUEUR DE 24 CM ,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64035935000	AUTRES CHAUSSURES POUR HOMMES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL,DONT LA CLAQUE EST CONSTITUÉE DE LANIÈRES OU COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DÉCOUPURES AVEC SEMELLES INTÉRIEURSES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64035939002	AUTRES CHAUSSURES POUR FEMMES A SEMELLES EXTERIEURS EN CUIR NATUREL,DONT LA CLAQUE EST CONSTITUEE DE LANIERES OU COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DECOUPURES,AVEC SEMELLES INTERIEURES D'UNE LONDUEUR DE 24 CM OU PLUS,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64035950003	PANTOUFLES ET AUTRES CHAUSSURES D'INTÉRIEUR,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64035991002	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR INFÉRIEURE A 24 CM,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64035995004	AUTRES CHAUSSURES POUR HOMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64035999006	AUTRES CHAUSSURES POUR FEMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64039111004	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,COUVRANT LA CHEVILLE,MAIS NE COUVRANT PAS LE MOLLET,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR INFÉRIEURE A 24 CM *	C
64039113000	CHAUSSURES QUI NE SONT PAS RECONNAISSABLES COMME ÉTANT POUR HOMMES OU POUR FEMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,COUVRANT LA CHEVILLE,MAIS NE COUVRANT PAS LE MOLLET,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64039116009	AUTRES CHAUSSURES POUR HOMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,COUVRANT LA CHEVILLE,MAIS NE COUVRANT PAS LE MOLLET,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64039118005	AUTRES CHAUSSURES POUR FEMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,COUVRANT LA CHEVILLE,MAIS NE COUVRANT PAS LE MOLLET,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64039191006	AUTRES CHOSSURES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL, COUVRANT LA CHEVILLE ET LE MOLLET,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR INFÉRIEURES A 24 CM *	C
64039193002	CHAUSSURES QUI NE SONT PAS RECONNAISSABLES COMME ÉTANT POUR HOMMES OU POUR FEMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC ,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,COUVRANT LA CHEVILLE ET LE MOLLET,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64039196001	AUTRES CHAUSSURES POUR HOMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,COUVRANT LA CHEVILLE ET LE MOLLET,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C

NDP	Description	
64039198007	AUTRES CHAUSSURES POUR FEMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,COUVRANT LA CHEVILLE ET LE MOLLET,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64039911004	AUTRES CHAUSS A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,DONT LA CLAQUE EST CONSTITUÉ DE LANIÈRES OU COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DÉCOUPURES,DONT LA PLUS GRANDE HAUTEUR DU TALON ET DE LA SEMELLE RÉUNIS EST > 3CM,NE COUVRANT PAS LE CHEVILLE *	C
64039931002	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,DONT LA CLAQUE EST CONSTITUÉE DE LANIÈRE OU COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DÉCOUPURES,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR INFÉRIEUR A 24CM,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE *	C
64039933008	CHAUS. QUI NE SONT PAS RECONNAISSABLE COMME ÉTANT POUR H. OU POUR F.,A SEMELLES EXTÉR. EN CAOUT.,MAT. PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NAT.,NE COUVRANT LA CHEVILLE,DONT LA CLAQUE EST CONSTITUÉE DE LANIÈRES OU COMPORTE UNE OU + DÉCOUPURES,AVEC SEMELLES INTÉR. D'UNE L. DE 24 CM OU + *	C
64039936007	AUTRES CHAUSSURES POUR HOMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUT.,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NAT.,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE,DONT LA CLAQUE EST CONSTITUÉE DE LANIÈRES OU COMPORTE UNE OU +HEURS DÉCOUPURES,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64039938003	AUTRES CHAUSSURES POUR FEMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUT.,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉE ET DESSUS EN CUIR NAT.,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE,DONT LA CLAQUE EST CONSTITUÉE DE LANIÈRES OU COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DÉCOUPURES,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64039950007	PANTOUFLES ET AUTRES CHAUSSURES D'INTERIEUR,A SEMELLES EXTERIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIERE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUE ET DESSUS EN CUIR NATUREL,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE*.....	C
64039991006	AUTRES CHAUSSURES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR INFÉRIEURE A 24 CM *	C
64039993002	CHAUSSURES QUI NE SONT PAS RECONNAISSABLES COMME ÉTANT POUR HOMMES OU POUR FEMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC, MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NAT.,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64039996001	AUTRES CHAUSSURES POUR HOMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64039998007	AUTRES CHAUSSURES POUR FEMMES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUCN,MATIÈRE PLASTIQUE OU CUIR RECONSTITUÉ ET DESSUS EN CUIR NATUREL,NE COUVRANT PAS LA CHEVILLE,AVEC SEMELLES INTÉRIEURES D'UNE LONGUEUR DE 24 CM OU PLUS *	C
64041100006	CHAUSSURES DE SPORT,CHAUSSURES DITES DE TENNIS,DE BASKET-BALL,DE GYMNASIQUE,D'ENTRAINEMENT ET CHAUSSURES SIMILAIRES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE ET DESSUS EN MATIÈRE TEXTILES *	C
64041910113	CHOUSSONS ET CHAUSSON DEMI-POINTE,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE ET DESSUS EN SOIE OU DÉCHET DE SOIE OU EN TOUS TISSUS OU FEUTRES,LAMÉS DE MÉTAL OU BRODÉS *	C
64041910191	CHAUSSONS ET CHAUSSONS DEMI-POINTE,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE ET DESSUS EN AUTRES MATIÈRE TEXTILES *	C

NDP	Description	
64041910919	PANTOUFLES ET AUTRES CHAUSSURES D'INTÉRIEUR,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE ET DESSUS EN SOIE OU DÉCHETS DE SOIE OU EN TOUS TISSUS OU FEUTRES,LAMÉS DE MÉTAL OU BRODÉS *	C
64041910997	PANTOUFLES ET AUTRES CHAUSSURES D'INTÉRIEUR,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE ET DESSUS EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
64041990013	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUES EN SOIE OU DÉCHETS DE SOIE,OU EN TOUS TISSUS OU FEUTRES LAMÉS DE MÉTAL OU BRODÉS *	C
64041990091	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRE PLASTIQUE ET DESSUS EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
64042010114	CHAUSSONS ET CHAUSSONS DEMI-POINTE,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET DESSUS EN SOIE OU DÉCHETS DE SOIE OU EN TOUS TISSUS OU FEUTRES,LAMÉS DE MÉTAL OU BRODÉS *	C
64042010192	CHAUSSONS ET CHAUSSONS DEMI-POINTE,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET DESSUS EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
64042010910	PANTOUFLES ET AUTRES CHAUSSURES D'INTÉRIEURES,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET DESSUS EN SOIE OU DÉCHETS DE SOIE OU EN TOUS TISSUS OU FEUTRES,LAMÉS DE MÉTAL OU BRODÉS *	C
64042010998	PANTOUFLES ET AUTRES CHAUSSURES D'INTÉRIEUR,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET DESSUS EN MATIÈRES TEXTILES *	C
64042090014	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLE EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET DESSUS EN SOIE OU DÉCHETS DE SOIE,OU EN TOUS TISSUS OU FEUTRES,LAMÉS DE MÉTAL OU BRODÉS *	C
64042090092	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET DESSUS EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	C
64051010002	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN BOIS OU EN LIÈGE ET DESSUSEN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ *	C
64051090004	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN AUTRES MATIÈRES QUE LE BOIS OU LE LIÈGE ET DESSUS EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ *	C
64052010008	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN BOIS OU EN LIÈGE ET DESSUS EN MATIÈRES TEXTILES *	C
64052091003	PANTOUFLES ET AUTRES CHAUSSURES D'INTÉRIEUR,A SEMELLES EXTÉRIEURES EN AUTRES MATIÈRES QUE LE BOIS OU LE LIÈGE,ET DESSUS EN MATIÈRES TEXTILES *	C
64052099007	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN AUTRES MATIÈRES QUE LE BOIS OU LE LIÈGE ET DESSUS EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ *	C
64059010000	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN CAOUTCHOUC,EN MATIÈRE PLASTIQUE,EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET A DESSUS EN AUTRES MATIÈRES QUE LE CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET QUE LES MATIÈRES TEXTILES *	C
64059090002	AUTRES CHAUSSURES A SEMELLES EXTÉRIEURES EN AUTRES MATIÈRES QUE LE CAOUTCHOUC,MATIÈRE PLASTIQUE OU LE CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET DESSUS EN AUTRES MATIÈRES QUE LE CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ ET QUE LES MATIÈRES TEXTILES *	C
64061011002	DESSUS DE CHAUSSURES,EN CUIR NATUREL *	C
64061019108	TIGES DE CHAUSSURES, EN CUIR NATUREL *	C
64061019904	AUTRES PARTIES DE DESSUS DE CHAUSSURES,EN CUIR NATUREL *	C
64061090103	DESSUS DE CHAUSSURES,EN AUTRES MATIÈRES QUE LE CUIR NATUREL *	C
64061090205	TIGES DE CHAUSSURES EN AUTRES MATIÈRES QUE LE CUIR NATUREL *	C
64061090910	EMPEIGNES,CLAQUES ET DOUBLURES DE CHAUSSURES,EN AUTRES MATIÈRES *	C
64061090921	BRIDES DE CHAUSSURES,EN AUTRES MATIÈRES *	C
64061090998	AUTRES PARTIES,A L'EXCLUSION DES CONTREFORTS ET BOUTS DURS,EN AUTRES MATIÈRES *	C

NDP	Description	
64062010005	SEMELLES EXTÉRIEURES ET TALONS, EN CAOUTCHOUC *	B
64062090007	SEMELLES EXTÉRIEURES ET TALONS, EN MATIÈRE PLASTIQUE *	B
64069100008	PARTIES DE CHAUSSURES, EN BOIS *	B
64069910104	GUETRES EN LAINE *	B
64069910206	AUTRES GUETRES, JAMBIÈRES ET ARTICLES SIMILAIRES ET LEURS PARTIES, EN AUTRES MATIÈRES *	B
64069930000	ASSEMBLAGES FORMÉS DE DESSUS DE CHAUSSURES FIXES AUX SEMELLES PREMIÈRES OU A D'AUTRES PARTIES INFÉRIEURES ET DÉPOURVUS DE SEMELLES EXTÉRIEURES, EN AUTRES MATIÈRES *	B
64069950008	SEMELLES INTÉRIEURES ET AUTRES ACCESSOIRES AMOVIBLES, EN AUTRES MATIÈRES *	B
64069960002	SEMELLES EXTÉRIEURES EN CUIR NATUREL OU RECONSTITUÉ *	B
64069980011	SEMELLES EXTÉRIEURES EN AUTRES MATIÈRES *	B
64069980022	CONTREFORTS ET BOUTS DURS *	B
64069980033	TALONS, EN AUTRES MATIÈRES *	B
64069980044	TALONNETTES *	B
64069980099	AUTRES PARTIES DE CHAUSSURES, EN AUTRES MATIÈRES *	B
65010000105	CLOCHES NON DRESSÉES (MISE EN FORME) NI TOURNURÉES (MISE EN TOURNURE), PLATEAUX (DISQUES), MANCHONS (CYLINDRES) MEME FENDUS DANS LE SENS DE LA HAUTEUR, EN FEUTRE DE POILS OU EN FEUTRE DE LAINE ET POILS, POUR CHAPEAUX *	B
65010000901	CLOCHES NON DRESSÉES (MISES EN FORME) NI TOURNURÉES (MISES EN TOURNURE), PLATEAUX (DISQUES), MANCHONS (CYLINDRES) MEME FENDUS DANS LE SENS DE LA HAUTEUR, EN FEUTRE D'AUTRES MATIÈRES, POUR CHAPEAUX *	B
65020000102	CLOCHES OU FORMES POUR CHAPEAUX, TRESSÉES OU FABRIQUÉES PAR L'ASSEMBLAGE DE BANDES, EN LAINE, SOIE, CRIN NATUREL OU AUTRES FIBRES VÉGÉTALES, NON DRESSÉES (MISES EN FORME) NI TOURNURÉES (MISES EN TOURNURE) NI GARNIES *	B
65020000908	CLOCHES OU FORMES POUR CHAPEAUX, TRESSÉES OU FABRIQUÉES PAR L'ASSEMBLAGE DE BANDES EN AUTRES MATIÈRES, NON DRESSÉES (MISES EN FORME) NI TOURNURÉES (MISES EN EN TOURNURE) NI GARNIES *	A
65030010001	CHAPEAUX ET AUTRES COIFFURES EN FEUTRE DE POILS OU DE LAINE ET POILS, FABRIQUÉS A L'AIDE DES CLOCHES OU DES PLATEAUX DU N° 65.01, MEME GARNIS *	B
65030090003	CHAPEAUX ET AUTRES COIFFURES EN FEUTRE D'AUTRES MATIÈRES, FABRIQUÉS A L'AIDE DES CLOCHES OU DES PLATEAUX DU N° 65.01, MEME GRANIS *	B
65040000004	CHAPEAUX ET AUTRES COIFFURES, TRESSÉS OU FABRIQUÉS PA L'ASSEMBLAGE DE BANDES EN TOUTES MATIÈRES, MEME GRANIS *	B
65051000007	RÉSILLES ET FILETS A CHEVEUX EN TOUTES MATIÈRES, MEME GRANIS *	B
65059010010	CHECHIAS *	B
65059010021	FEZ ET COIFFURES SIMILAIRES *	B
65059010098	BÉRETS, CALOTTES ET BONNETS *	B
65059030007	CASQUETTES, KEPIS ET COIFFURES SIMILAIRES COMPORTANT UNE VISIÈRE *	B
65059090103	TOQUES DE MAGISTRATS ET SIMILAIRES *	B

NDP	Description	
65059090909	AUTRES CHAPEAUX ET AUTRES COIFFURES EN BONNETERIE OU CONFECTIONNÉS A L'AIDE DE DENTELLES, DE FEUTRE OU D'AUTRES PRODUITS TEXTILES, EN PIÈCES (MAIS NON EN BANDES), MEME GARNIS *	B
65061010008	COIFFURES DE SÉCURITÉ, EN MATIÈRE PLASTIQUE *	B
65061080017	COIFFURES DE SÉCURITÉ EN CUIR *	B
65061080028	COIFFURES DE SÉCURITÉ MÉTALLIQUES *	B
65061080095	COIFFURES DE SÉCURITÉ, EN AUTRES MATIÈRES, MEME GARNIS *	B
65069100007	AUTRES CHAPEAUX ET AUTRES COIFFURES, EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRES PLASTIQUE, MEME GARNIS *	B
65069200002	AUTRES CHAPEAUX ET AUTRES COIFFURES, EN PELLETERIES NATURELLES, MEME GARNIS *	B
65069900007	AUTRES CHAPEAUX ET AUTRES COIFFURES, EN AUTRES MATIÈRES, MEME GARNIS *	B
65070000016	BANDES POUR GARNITURE INTÉRIEURE *	A
65070000094	COIFFES, COUVRE-COIFFURES, CARCASSES, VISIÈRES ET JUGULAIRES POUR LA CHAPELLERIE *	A
66011000008	PARASOLS DE JARDIN ET ARTICLES SIMILAIRES *	B
66019100103	PARAPLUIES ET OMBRELLES, A MAT OU MANCHE TÉLESCOPIQUE, AVEC COUVERTURE EN SOIE OU EN DÉCHETS DE SOIE *	B
66019100909	AUTRES PARAPLUIES, OMBRELLES ET AUTRES PARASOLS, A MAT OU MANCHE TÉLESCOPIQUE *	B
66019911008	PARAPLUIES, OMBRELLES ET PARASOLS, AUTRES QU'A MAT OU MANCHE TÉLESCOPIQUE, AVEC COUVERTURE EN TISSUS DE MATIÈRES TEXTILES DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES *	B
66019919104	PARAPLUIES ET OMBRELLES, AUTRES QU'A MAT OU MANCHE TÉLESCOPIQUE, AVEC COUVERTURE EN TISSUS DE SOIE OU DE DÉCHETS DE SOIE *	B
66019919900	AUTRES PARAPLUIES, OMBRELLES ET AUTRES PARASOLS, AUTRES QU'A MAT OU MANCHE TÉLESCOPIQUE, AVEC COUVERTURE EN TISSUS D'AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
66019990007	AUTRES PARAPLUIES, OMBRELLES ET AUTRES PARASOLS, AUTRES QU'A MAT OU MANCHE TÉLESCOPIQUE, AVEC COUVERTURE EN AUTRES MATIÈRES QUE LE TISSUS DE MATIÈRES TEXTILES *	B
66020000009	CANNES, CANNES-SIÈGES, FOUETS, CRAVACHES ET ARTICLES SIMILAIRES DES N°S 66.01 OU 66.02 *	B
66031000002	POIGNÉES ET POMMEAUX POUR ARTICLES DES N°S 66.01 OU 66.02 *	A
66032000008	MONTURES ASSEMBLÉES, MEME AVEC MAT OU MANCHES, POUR PARAPLUIES, OMBRELLES OU PARASOLS *	A
66039000000	AUTRES PARTIES, GARNITURES ET ACCESSOIRES POUR ARTICLES DES N°S 66.01 OU 66.02	A
67010000103	EVENTAILS ET ÉCRANS A MAIN *	B
67010000909	PEAUX ET AUTRES PARTIES D'OISEAUX REVÊTUES DE LEURS PLUMES OU DE LEUR DUVET, PLUMES, PARTIES DE PLUMES, DUVET ET AUTRES ARTICLES EN CES MATIÈRES, AUTRES QUE LES ÉVENTAILS ET ÉCRANS A MAIN ET LES PRODUITS DU N° 05.05 ET LES TUYAUX ET TIGES DE PLUMES, TRAVAILLÉS *	B
67021000015	FLEURS, FEUILLAGES ET FRUITS ARTIFICIELS ET LEURS PARTIES, EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
67021000093	ARTICLES CONFECTIONNÉS EN FLEURS, FEUILLAGES OU FRUITS ARTIFICIELS EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
67029000013	FLEURS, FEUILLAGES ET FRUITS ARTIFICIELS ET LEURS PARTIES, EN AUTRES MATIÈRES *	B

NDP	Description	
67029000091	ARTICLES CONFECTIONNÉS EN FLEURS, FEUILLAGES OU FRUITS ARTIFICIELS EN AUTRES MATIÈRES *	B
67030000005	CHEVEUX REMIS, AMINICIS, BLANCHIS OU AUTREMENT PRÉPARÉS, LAINE, POILS ET AUTRES MATIÈRES TEXTILES, PRÉPARÉS POUR LA FABRICATION DE PERRUQUES OU D'ARTICLES SIMILAIRES *	B
67041100003	PERRUQUES COMPLÈTES, EN MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	B
67041900003	BARBES, SOURCILS, CILS, MÈCHES ET ARTICLES ANALOGUES, EN MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES *	B
67042000004	PERRUQUES, BARBES, SOURCILS, CILS, MÈCHES ET ARTICLES ANALOGUES, EN CHEVEUX, OUVRAGE EN CHEVEUX NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS *	B
67049000006	PERRUQUES, BARBES, SOURCILS, CILS, MÈCHES ET ARTICLES ANALOGUES, EN POILS OU EN AUTRES MATIÈRES TEXTILES *	B
68010000000	PAVES, BORDURES DE TROTTOIRS ET DALLES DE PAVAGE, EN PIERRES NATURELLES (AUTRES QUE L'ARDOISE)*.....	B
68021000105	CARREAUX, CUBES, DES ET ARTICLES SIMILAIRES, MEME DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, DONT LA PLUS GRANDE SURFACE PEUT ÊTRE INSCRITE DANS UN CARRE DONT LE CÔTÉ EST INFÉRIEUR À 7CM, EN PIERRES NATURELLES, MEME SUR SUPPORT*.....	B
68021000207	GRANULÉS, ÉCLATS ET POUDRÉS, DE PIERRES NATURELLES, COLORÉES ARTIFICIELLEMENT*.....	B
68022100015	MARBRE ET OUVRAGE EN MARBRE, SIMPLEMENT TAILLÉS OU SCIÉS ET À SURFACE PLANE OU UNIE, IMPORTÉS DE TOUS PAYS*.....	C
68022100093	TRAVERTIN ET ALBATRE ET OUVRAGE EN CES PIERRES, SIMPLEMENT TAILLÉS OU SCIÉS ET À SURFACE PLANE OU UNIE*.....	C
68022200009	AUTRES PIERRES CALCAIRES ET OUVRAGES EN CES PIERRES SIMPLEMENT TAILLÉS OU SCIÉS ET À SURFACE PLANE OU UNIE*.....	B
68022300004	GRANIT ET OUVRAGES EN GRANIT SIMPLEMENT TAILLÉS OU SCIÉS ET À SURFACE PLANE OU UNIE*.....	B
68022900004	AUTRES PIERRES DE TAILLE OU DE CONSTRUCTION OU OUVRAGES EN CES PIERRES SIMPLEMENT TAILLÉS OU SCIÉS ET À SURFACE PLANE OU UNIE*.....	B
68029110000	ALBATRE POLI, DÉCORÉS OU AUTREMENT TRAVAILLÉS, MAIS NON SCULPTÉS*.....	C
68029190013	MARBRE AUTREMENT TRAVAILLÉ ET AUTRES OUVRAGES EN MARBRE EN PROVENANCE DE TOUS PAYS*.....	C
68029190091	TRAVERTIN ET AUTRES ALBATRES AUTREMENT TRAVAILLÉS ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES*.....	C
68029210005	AUTRES PIERRES CALCAIRES, POLIES, DÉCORÉS OU AUTREMENT TRAVAILLÉS MAIS NON SCULPTÉS*.....	B

NDP	Description	
68029290007	AUTRES PIERRES CALCAIRES AUTREMENT TRAVAILLES ET AUTRES OUVRAGES EN CES PIERRES*.....	B
68029310000	GRANIT,POLI,DECORE OU AUTREMENT TRVAILLE,MAIS NON SCULPTE,D'UN POIDS NET EGAL OU SUPERIEUR A 10KG*.....	B
68029390002	GRANIT ET OUVRAGES EN GRANIT AUTREMENT TRAVAILLES*.....	B
68029910000	AUTRES PIERRES DE TAILLE OU DE CONSTRUCTION,POLIES,DECORES OU AUTREMENT TRAVAILLEES,MAIS NON SCULPTEES,D'UN POIDS NET EGAL OU SUPERIEUR A 10KG*.....	B
68029990002	AUTRES PIERRES DE TAILLE OU DE CONSTRUCTION AUTREMENT TRAVAILLES ET AUTRES OUVRAGES EN CES PIERRES*.....	B
68030010008	ARDOISE NATURELLE TRAVAILLEE ET OUVRAGES EN ARDOISE NATURELLE OU AGLOMERE (ARDOISINE),POUR TOITURES OU POUR FACADES*.....	B
68030090000	AUTRES ARDOISE NATURELLES TRAVAILLEES ET OUVRAGES EN ARDOISE NATURELLE OU AGLOMERE (ARDOISINE)*.....	B
68041000109	MEULES A MOUDRE OU A DEFIBRER SANS BATIS ET LEURS PARTIES,EN DIAMANT NATUREL OU SYNTHETIQUE AGGLOMERE*.....	A
68041000905	AUTRES MEULES A MOUDRE OU A DEFIBRER SANS BATIS ET LEURS PARTIES*.....	A
68042100100	MEULES A TRANCONNER SANS BATIS ET LEURS PARTIES,EN DIAMANT NATUREL OU SYNTHETIQUE,AGGLOMERE*.....	A
68042100906	AUTRES MEULES ET ARTICLES SIMILAIRES SANS BATIS ET LEURS PARTIES,EN DIAMANT NATUREL OU SYNTHETIQUE AGGLOMERE*.....	A
68042212105	MEULES A TRANCONNER A MOYEU PLATES SANS BATIS ET LEURS PARTIES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 100 MM ET INFERIEUR OU EGAL A 400 MM,EN ABRASIFS ARTIFICIELS,AVEC AGGLOMERANT EN RESINES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELS,NON RENFORCES*.....	B
68042212207	MEULES A TRANCONNER A MOYEU DEPORTE ET STRUCTURES REMPLACES,SANS BATIS ET LEURS PARTIES,EN ABRASIFS ARTIFICIELS,AVEC AGGLOMERANT EN RESINES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELS,NON RENFORCES*.....	B
68042212309	AUTRES MEULES A TRANCONNER PLATES ET LEURS PARTIES,SANS BATIS,EN ABRASIFS ARTIFICIELS,AVEC AGGLOMERANT EN RESINES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELS,NON RENFORCES*.....	B
68042212901	AUTRES MEULES ET ARTICLES SIMILAIRES,SANS BATIS ET LEURS PARTIES EN ABRASIFS ARTIFICIELS,AVEC AGGLOMERANT EN RESINES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELS,NON RENFORCES*.....	B
68042218103	MEULES A TRANCONNER PLATES SANS BATIS ET LEURS PARTIES, D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 100MM ET INFERIEUR AU EGAL A 400MM ,EN ABRASIF ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN RESINES SYNTHTIQUES OU ARTIFICIELS, RENFORCES*.....	B

NDP	Description	
68042218205	MEULES A TRANCONNER A MOYEU DEPORTE ET STRUCTURES REMPLACEES SANS BATIS ET LEURS PARTIES, EN ABRASIFS ARTIFICIELS AVEC AGGLOMERANT EN RESINES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELS, RENFORCES*	B
68042218307	AUTRES MEULES A TRANCONNER PLATES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN RESINES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELS, RENFORCES*	B
68042218909	AUTRES MEULES ET ARTICLES SIMILAIRES, SANS BATIS ET LEURS PARTIES EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN NRESINES SUYNTHETIQUES OU ARTIFICIELS, RENFORCES*	B
68042230107	MEULES A TRANCONNER PLATES SANS BATIS ET LEURS PARTIES, D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 100 MM ET INFERIEUR OU EGAL A 35 MM, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN CERAMIQUE*	B
68042230209	AUTRES MEULES A TRANCONNER ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN CERAMIQUE *	B
68042230301	AUTRES MEULES ET ARTICLES SIMILAIRES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN CERAMIQUE *	B
68042230403	MEULES A TRANCONNER PLATES SANS BATIS ET LEURS PARTIES, D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 100 MM ET INFERIEUR OU EGAL A 400 MM, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN SILICATES*	B
68042230505	MEULES A TRANCONNER A MOYEU DEPORTE ET STRUCTURES REMPLACEES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN SILICATES *	B
68042230607	AUTRES MEULES A TRANCONNER PLATES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN SILICATES*	B
68042230903	AUTRES MEULES ET ARTICLES SIMILAIRES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN SILICATES*	B
68042250105	MEULES A TRANCONNER PLATES SANS BATIS ET LEURS PARTIES, D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 100 MM ET INFERIEUR OU EGAL A 400 MM, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN AUTRES MATIERES *	B
68042250207	MEULES A TRANCONNER A MOYEU DEPORTE ET STRUCTURES REMPLACEES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN AUTRES MATIERES*	B
68042250309	AUTRES MEULES A TRANCONNER PLATES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN AUTRES MATIERES*	B
68042250901	AUTRES MEULES ET ARTICLES SIMILAIRES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN ABRASIFS ARTIFICIELS, AVEC AGGLOMERANT EN AUTRES MATIERES *	B
68042290101	MEULES TRANCONNER PLATES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 100 MM ET INFERIEUR A OUN EGAL A 400 MM, EN AUTRES ABRASIFS AGGLOMERES OU EN CERAMIQUE*	B
68042290203	MEULES A TRANCONNER A MOYEU DEPORTE ET STRUCTURES REMPLACEES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN AUTRES ABRASIFS AGGLOMERANT OU EN CERAMIQUES*	B
68042290305	AUTRES MEULES A TRANCONNER PLATES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN AUTRES ABRASIFS AGGLOMERES OU EN CERAMIQUE *	B
68042290907	AUTRES MEULES ET ARTICLES SIMILAIRES ET LEURS PARTIES, SANS BATIS, EN AUTRES ABRASIFS AGGLOMERES OU EN CERAMIQUE*	B

NDP	Description	
68042300008	AUTRES MEULES IET ARTICLES SIMILAIRES SANS BATIS ET LEURS PARTIES,EN PIERRES NATURELLES*	B
68043000009	PIERRES AIGUISER OU A POLIR A LA MAIN ET LEURS PARTIES*	A
68051000004	ABRASIFS NATURELS OU ARTIFICIELS EN POUDRE OU EN GRAINS,APPLIQUES SUR TISSUS EN MATIERES TEXTILES SEULEMENT,MEME DECOUPES,COUSUS OU AUTREMENT ASSEMBLES*	B
68052000000	ABRASIFS NATURELS OU ARTIFICIELS EN POUDRE OU EN GRAINS,APPLIQUES SUR PAPIERS OU CARTON SEULEMENT,MEME DECOUPES,COUSUS OU AUTREMENT ASSEMBLES*	B
68053010000	ABRASIFS NATURELS OU ARTIFICIELS EN POUDRE OU EN GRAINS,APPLIQUES SUR TISSUS EN MATIERES TEXTILES COMBINES AVEC DU PAPIER OU DU CARTON,MEME DECOUPES,COUSUS OU AUTREMENT ASSEMBLES*	B
68053020004	ABRASIFS NATURELS OU ARTIFICIELS EN POUDRE OU EN GRAINS,APPLIQUES SUR FIBRE VULCANISEE,MEME DECOUPES,COUSUS OU AUTREMENT ASSEMBLES*	B
68053080008	ABRASIFS NATURELS OU ARTIFICIELS EN POUDRE OU EN GARINS,APPLIQUES SUR D'AUTRES MATIERES,MEME DECOUPES,COUSUS OU AUTREMENT ASSEMBLES*	B
68061000001	LAINES LAITIER,DE SCORIRES,DE ROCHE ET LAINES MINERALES SIMILAIRES,MEME MELANGEES ENTRE ELLES,EN MASSES,FEUILLES OU ROULEAUX*	A
68062010001	ARGILES EXPANSEES*	A
68062090003	VERMICULITE EXPANSEE,MOUSSE DE SCORIRES ET PRODUITS MINEREAUX SIMILAIRES EXPANSES,MEME MELANGES ENTRE EUX*	A
68069000010	MELANGES ET OUVRAGES EN MATIERES MINERALES A USAGE D'ISOLANTS THERMIQUES OU SONORES OU POUR L'ABSORPTION DU SON A L'EXCLUSION DE CEUX DES NUMEROS 68.11,68.12 OU DU CHAPITRE 69*	A
68069000098	LAINES DE LAITIER,DE SCORIRES,DE ROCHE ET LAINES MINERALES SIMILAIRES,PRESENTEES AUTREMENT*	A
68071010002	ARTICLES DE REVETEMENT EN ASPHALTES OU EN PRODUITS SIMILAIRES(POIX DE PETROLE,BRAIS,PAR EXEMPLE),EN ROULEAUX*	A
68071090004	AUTRES OUVRAGES EN ASPHALTES OU EN PRODUITS SIMILAIRES (POIX DE PEYTOLE,BRAIS,PAR EXEMPLE),EN ROULEAUX*	A
68079000006	AUTRES OUVRAGES EN ASPHALATES OU EN PRODUITS SIMILAIRES (POIX DEPETROLE,BRAIS,PAR EXEMPLE),PRESENTES AUTREMENT*	A
68080000009	PANNEAUX,PLANCHES,CARREAUX,BLOCS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN FIBRES VEGETALES,EN PAILLE OU EN COPEAUX,PLAQUETTES,PARTICULES,SCIURES OU AUTRES DECHETS DE BOIS,AGGLOMERES AVEC DU CIMENT,DU PLATRE OU D'AUTRES LIANTS MINEREAUX*	B

NDP	Description	
68091100007	PLANCHES,PLAQUES,PANNEAUX,CARREAUX ET ARTICLES SIMILAIRES,NON ORNEMENTES,EN PLATRE OU EN COMPOSITIONS A BASE DE PLATRE,RETVETUS OU RENFORCES DE PAPIER OU DE CARTON UNIQUEMENT*.....	B
68091900007	AUTRES PLANCHES,PLAQUES,PANNEAUX,CARREAUX ET ARTICLES SIMILAIRES,NON ORNEMENTES,EN PLATRE OU EN COMPOSITIONS A BASE DE PLATRE*.....	B
68099000000	AUTRES OUVRAGES EN PLATRE OU EN COMPOSITION A BASE DE PLATRE*.....	B
68101110006	BLOCS ET BRIQUES POUR LA CONSTRUCTION,DE BETON LEGER(A BASE DE BIMSQUES,DE SCORIES GRANULES,ECT.),MEME ARMES*.....	A
68101190008	BLOCS ET BRIQUES POUR LA CONSTRUCTION,EN AUTRE BETON,EN CIMENT OU EN PIERRES ARTIFICIELLES,MEME ARMES*.....	A
68101910006	TUILES EN CIMENT,EN BETON OU EN PIERRES ARTIFICIELLES,MEME ARMES*.....	B
68101931007	CARREAUX EN BETON,MEME ARMES*.....	B
68101939001	CARREAUX EN CIMENT OU EN PIERRES ARTIFICIELLES,MEME ARMES*.....	B
68101990008	DALLES ET ARTICLES SIMILAIRES EN CIMENT,EN BETON OU EN PIERRE ARTIFICIELLE,MEME ARMES*.....	B
68109110004	ELEMENTS DE PLANCHERS,PREFABRIQUES POUR LE BATIMENT OU LE GENIE CIVIL,EN CIMENT,EN BETON OU EN PIERRE ARTIFICIELLE,MEME ARMES*.....	B
68109190006	AUTRES ELEMENTS PREFABRIQUES POUR LE BATIMENT OU LE GENIE CIVIL EN CIMENT,EN BETON OU EN PIERRE ARTIFICIELLE,MEME ARMES*.....	B
68109900102	TUYAUX EN CIMENT,EN BETON OU EN PIERRE ARTIFICIELLE,MEME ARMES*.....	A
68109900908	AUTRES OUVRAGES EN CIMENT,EN BETON OU EN PIERRE ARTIFICIELLE,MEME ARMES*.....	B
68111000004	PLAQUES ONDULEES EN AMIANTE-CIMENT,CELLULOSE-CIMENT OU SIMILAIRES*.....	B
68112011007	ARDOISES POUR LE REVETEMENT DES TOITURES OU DES FACADES,DONT LES DIMENSIONS NE DEPASSENT PAS 40 CM X 60 CM,EN AMIANTE-CIMENT,CELLULOSE-CIMENT OU SIMILAIRES*.....	B
68112080002	AUTRES PLAQUES,PANNEAUX,CARREAUX,TUILES ET ARTICLES SIMILAIRES EN AMIANTE-CIMENT,CELLULOSE-CIMENT OU SIMILAIRE*.....	B
68113000006	TUYAUX GAINES ET ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE EN AMIANTE-CIMENT,CELLULOSE-CIMENT OU SIMILAIRES*.....	B

NDP	Description	
68119000002	AUTRES OUVRAGES EN AMIANTE-CIMENT, CELLULOSE-CIMENT OU SIMILAIRES*.....	B
68125000005	VETEMENTS, ACCESSOIRES DU VETEMENT, CHAUSSURES ET COIFFURES, EN AMIANTE, EN MELANGES A BASE D'AMIANTE OU EN MELANGES A BASE D'AMIANTE ET DE CARBONATE DE MAGNESIUM, MEME ARMES*.....	A
68126000001	PAPIERS, CARTONS ET FEUTRES, EN AMIANTE, EN MELANGES A BASE D'AMIANTE OU EN MELANGES A BASE D'AMIANTE ET DE CARBONATE DE MAGNESIUM, MEME ARMES *.....	A
68127000007	FEUILLES EN AMIANTE ET ELASTOMERES COMPRIMES, POUR JOINTS, MEME PRESENTEES EN ROULEAUX*.....	A
68129010003	AMIANTE TRAVAILLE, EN FIBRES ; MELANGE A BASE D'AMIANTE OU A BASE D'AMIANTE ET DE CARBONATE DE MAGNESIUM ; AUTRES OUVRAGES EN CES MELANGES OU EN AMIANTE, MEME ARMES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
68129030103	MELANGES A BASE D'AMIANTE POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
68129030910	AMIANTE TRAVAILLE, EN FIBRES POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
68129030998	MELANGES A BASE D'AMIANTE ET DE CARBONATE DE MAGNESIUM POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
68129080012	FILS EN AMIANTE, EN MELANGES A BASE D'AMIANTE OU EN MELANGES D'AMIANTE ET DE CARBONATE DE MAGNESIUM, MEME ARMEES POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
68129080023	CORDES ET CORDONS, TRESSÉS OU NON, EN AMIANTE, EN MELANGES A BASE D'AMIANTE OU EN MELANGES A BASE D'AMIANTE ET DE CARBONATE DE MAGNESIUM, MEME ARMES POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
68129080034	TISSUS ET ETOFFES DE BONNETERIE, EN AMIANTE, EN MELANGES A BASE D'AMIANTE, EN MELANGES A BASE D'AMIANTE ET DE CARBONATE DE MAGNESIUM, MEME ARMES POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
68129080090	AUTRES OUVRAGES EN AMIANTE, EN MELANGES A BASE D'AMIANTE OU EN MELANGES A BASE D'AMIANTE ET DE CARBONATE DE MAGNESIUM, MEME ARMES, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*	A
68131010002	GARNITURES DE FREINS NON MONTEES, A BASE D'AMIANTE OU D'AUTRES SUBSTANCES MINERALES, DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
68131090004	AUTRES GARNITURES DE FREINS NON MONTEES A BASE D'AMIANTE OU D'AUTRES SUBSTANCES MINERALES OU DE CELLULOSE, MEME COMBINES AVEC DES TEXTILES OU D'AUTRES MATIERES, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	B
68139010000	GARNITURES DE FRICTION A BASE D'AMIANTE OU D'AUTRES SUBSTANCES MINERALES, DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
68139090002	GARNITURES DE FRICTION NON MONTEES POUR EMBRAYAGES OU POUR TOUT AUTRE ORGANE DES DE FROTTEMENT A BASE D'AMIANTE OU D'AUTRES SUBSTANCES MINERALES OU DE CELLULOSE, MEME COMBINES AVEC DES TEXTILES OU D'AUTRES MATIERES, POUR D'AUTRES DESTINATION*	B
68141000005	PLAQUES, FEUILLES ET BANDES EN MICA AGGLOMERE OU RECONSTITUE, MEME SUR SUPPORT*.....	A
68149010007	FEUILLES OU LAMELLES DE MICA AGGLOMERE OU RECONSTITUE, MEME SUR SUPPORT*.....	A
68149090009	AUTRES MICA TRAVAILLE ET OUVRAGES EN MICA Y COMPRIS LE MICA AGGLOMERE OU RECONSTITUE MEME SUR SUPPORT EN PAPIER, EN CARTON OU EN AUTRES MATIERES*.....	A

NDP	Description	
68151010006	FIBRES DE CARBONE ET OUVRAGES EN FIBRES DE CARBONE POUR USAGE AUTRE QU'ELECTRIQUE*.....	A
68151090008	OUVRAGES GRAPHITE OU EN AUTRE CARBONE,POUR USAGE AUTRE QU'ELECTRIQUE*.....	A
68152000008	OUVRAGES EN TOURBE*.....	A
68159100005	AUTRES OUVRAGES CONTENANT DE LA MGNESITE,DE LA DOLOMIE OU DE LA CHROMITE*.....	A
68159910009	AUTRES OUVRAGES EN MATIERES REFRACTAIRES,AGGLOMERES PAR UN LIANT CHIMIQUE*.....	A
68159990001	AUTRES OUVRAGES EN PIERRES OU EN AUTRES MATIERES MINERALES NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS*.....	A
69010010105	BRIQUES RÉFRACTAIRES,SILICO-ALUMINEUSES,LÉGÈRES,PESANT PLUS DE 650 KG PAR M3,D'UNE DENSITÉ INFÉRIEURES OU ÉGALE A 0,7 *	B
69010010207	AUTRES BRIQUES SILICO-ALUMINEUSES,PESANT PLUS DE 650 KG PAR M3 *	B
69010010309	AUTRES BRIQUES A BASE DE MAGNÉSIE PESANT PLUS DE 650 KG PAR M3 *	B
69010010901	AUTRES BRIQUES EN FARINES SILICEUSES,FOSSILES OU EN TERRE SILICEUSES ANALOGUES,PESANT PLUS DE 650 KG PAR M3 *	B
69010090107	BRIQUES RÉFRACTAIRES,SILICO-ALUMINEUSES , LÉGÈRES,PESANT 650 KG OU MOINS PAR M3,D'UNE DENSITÉ INFÉRIEURE OU ÉGALE A 0,7 *	B
69010090209	AUTRES BRIQUES PESANT 650 KG OU MOINS PAR M3,DALLES, CARREAUX ET AUTRES PIÈCES CÉRAMIQUES,SILICO-ALUMINEUSES *	B
69010090301	AUTRES BRIQUES PESANT 650 KG OU MOINS PAR M3,DALLES, CARREAUX ET AUTRES PIÈCES CÉRAMIQUES A BASE DE MAGNÉSIE *	B
69010090903	AUTRES BRIQUES PESANT 650KG OU MOINS PAR M3,DALLES,CARREAUX ET AUTRES PIÈCES CÉRAMIQUES,EN FARINES SILICEUSES,FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES *	B
69021000002	BRIQUES, DALLES, CARREAUX ET PIÈCES CÉRAMIQUES ANALOGUES DE CONSTRUCTION,RÉFRACTAIRES,AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 50% DES ÉLÉMENTS MG,CA OU CR,PRIS ISOLÉMENT OU ENSEMBLE,EXPRIMÉ EN MGO,CAO OU CR203 *	A
69022010104	BRIQUES DE CONSTRUCTION,RÉFRACTAIRES,AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS 93% OU PLUS DE SILICE (SIO2) *	A
69022010900	DALLES,CARREAUX ET PIÈCES CÉRAMIQUES ANALOGUES DE CONSTRUCTION,RÉFRACTAIRES,AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS 93% OU PLUS DE SILICE (SIO2) *	B
69022091007	BRIQUES,DALLES,CARREAUX ET PIÈCES CÉRAMIQUES ANALOGUES DE CONSTRUCTION,RÉFRACTAIRES,AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS UN MÉLANGÉ OU COMBINAISON D'ALUMINE ET DE SILICE,ET DONT LE % D'ALIMINE (AL2O3) EST D PLUS DE 7% MAIS MOINS DE 45% *	B
69022099103	BRIQUES DE CONSTRUCTION,RÉFRACTAIRES,AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILE OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 85% MAIS MOINS DE 93% DE SILICE (SIO2) *	A

NDP	Description	
69022099205	DALLES,CARREAUX ET PIÈCES CÉRAMIQUES ANALOGUES DE CONSTRUCTION,RÉFRACTAIRES AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 85% MAIS MOINS DE 93% DE SILICE (SIO ₂) *	B
69022099909	BRIQUES,DALLES,CARREAUX ET PIÈCES CÉRAM. ANALOGUES DE CONST.,RÉFRACT.,AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICE. FOSSILES OU EN TERRES SILIC. ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 50% D'ALUMINE(AL ₂ O ₃),MAIS <= 85% DE SILICE(SIO ₂) OU D'UN MÉLANGE OU COMBIN. DE CES PRDTS AUTRES QUE LES MÉLANGES DU N°690220.91*	B
69029000102	BRIQUES DALLES CARREAUX ET PIÈCES CÉRAMIQUES ANALOGUES DE CONSTRUCTION,RÉFRACTAIRES,AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS 10% OU PLUS DE ZIRCONIUM *	A
69029000908	AUTRES BRIQUES,DALLES CARREAUX ET PIÈCES CÉRAMIQUES ANALOGUES DE CONSTRUCTION,RÉFRACTAIRES,AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES *	B
69031000009	AUTRES ARTICLES CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES,AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 50% DE GRAPHITE OU D'AUTRES CARBONE OU D'UN MÉLANGE DE CES PRODUITS *	A
69032010101	GAZETTES ET ROULEAUX EN CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 50% D'UN MÉLANGE OU COMBINAISON D'ALUMINE ET DE SILICE(SIO ₂) ET DONT LE POIDS D'ALUMINE EST DE MOINS DE 45% *	A
69032010907	AUTRES ARTICLES EN CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 50% D'UN MÉLANGE OU COMBINAISON D'ALUMINE ET DE SILICE(SIO ₂) ET DONT LE POIDS D'ALUMINE EST DE MOIN DE 45% *	B
69032090103	GAZETTES ET ROULEAUX EN CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 50% D'ALUMINE (AL ₂ O ₃) OU D'UN MÉLANGE OU COMBINAISON D'ALUMINE ET DE SILICE (SIO ₂) ET DONT LE POIDS D'ALUMINE EST DE 45% OU PLUS *	A
69032090909	AUTRES ARTICLES EN CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 50% D'ALUMINE (AL ₂ O ₃) OU D'UN MÉLANGE OU COMBINAISON D'ALUMINE ET DE SILICE (SIO ₂)ET DONT LE POIDS D'ALUMINE EST DE 45% OU PLUS *	B
69039010001	AUTRES ARTICLES CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 25% MAIS PAS MOINS DE 50% DE GRAPHITE OU D'AUTRES CARBONE OU D'UN MELANGE DE CES PRODUITS *	A
69039020005	AUTRES ARTICLES CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 50% DES ÉLÉMENTS MG,CA OU GR,PRIS ISOLÉMENT OU ENSEMBLE,EXPRIMÉS EN MGO,CAO OU CR 2O ₃ *	A
69039080010	AUTRES ARTICLES CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES,A BASE DE MAGNÉSITE *	A
69039080098	AUTRES ARTICLES CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES AUTRES QUE CEUX EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES *	A
69041000108	BRIQUES DE CONSTRUCTION EN TERRE COMMUNE *	A
69041000904	BRIQUES DE CONSTRUCTION EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	A
69049000117	HOURDIS EN TERRES COMMUNE *	A
69049000195	CACHES-POUTRELLES ET ARTICLES SIMILAIRES EN TERRE COMMUNE *	A
69049000913	HOURDIS EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	A

NDP	Description	
69049000991	CACHE POUTRELLES ET ARTICLES SIMILAIRES EN AUTRES MATIÈRE CÉRAMIQUES *	A
69051000105	TUILES EN TERRE COMMUNE *	A
69051000901	TUILES ET AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	B
69059000103	ÉLÉMENTS DE CHEMINÉE, CONDUITS DE FUMÉE, ORNEMENTS ARCHITECTONIQUES ET AUTRES POTERIES DE BATIMENT EN TERRES COMMUNE *	B
69059000909	ÉLÉMENTS DE CHEMINÉE, CONDUITS DE FUMÉE, ORNEMENTS ARCHITECTONIQUES ET AUTRES POTERIES DE BATIMENT EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	B
69060000106	TUYAUX, GOUTTIÈRES ET ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE, EN TERRE COMMUNE *	A
69060000902	TUYAUX, GOUTTIÈRES ET ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	A
69071000007	CARREAUX, CUBES, DÉS ET ARTICLES SIMILAIRES, MEME DE FORME AUTRES QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE, DONT LA PLUS GRANDE SURFACE PEUT ÊTRE INSCRITE DANS UN CARRÉ DONT LE CÔTÉ EST INFÉRIEUR A 7 CM, NON VERNISSÉS NI ÉMAILLÉS, EN CÉRAMIQUES, MEME SUR SUPPORT *	B
69079010009	CARREAUX DOUBLES DE TYPES "SPALPLATTEN", NON VERNISSÉS NI ÉMAILLÉS, EN CÉRAMIQUE *	C
69079091106	AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVÊTEMENT, EN GRÈS, NON ÉMAILLÉS NI VERNISSÉS *	C
69079091902	DALLES DE PAVEMENT OU DE REVÊTEMENT, EN GRÈS, NON ÉMAILLÉS NI VERNISSÉS *	C
69079093102	CARREAUX EN FAIENCE OU EN POTERIE FINE DE PAVEMENT OU DE REVÊTEMENT, NON ÉMAILLÉS NI VERNISSÉS, DITS COMMUNEMENT "BISCUIT" OU "COTTOFORTE" DE POROSITÉ SUPÉRIEURE A 7% *	B
69079093204	AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVÊTEMENT EN FAIENCE OU EN POTERIE FINE, NON ÉMAILLÉS NI VERNISSÉS *	C
69079093908	DALLES DE PAVEMENT OU DE REVÊTEMENT, EN FAIENCES OU EN POTERIES FINE, NON ÉMAILLÉS NI VERNISSÉS *	C
69079099100	CARREAUX EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUE DE PAVEMENT OU DE REVÊTEMENT, NON ÉMAILLÉS NI VERNISSÉS, DITS COMMUNEMENT "BISCUIT" OU "COTTOFORTE" DE POROSITÉ SUPÉRIEURE A 7% *	B
69079099202	AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVÊTEMENT EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUE, NON ÉMAILLÉS NI VERNISSÉS *	C
69079099906	DALLES DE PAVEMENT OU DE REVÊTEMENT, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUE, NON VERNISSÉS NI ÉMAILLÉS *	C
69081010100	CARREAUX CUBES, DÉS ET ARTICLES SIMILAIRES, MEME DE FORME AUTRE QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE, DONT LA PLUS GRANDE SURFACE PEUT ÊTRE INSCRITE DANS UN CARRÉ DONT LE CÔTÉ EST INFÉRIEUR A 7 CM, EN TERRE COMMUNE, ÉMAILLÉS UNIQUEMENT EN BLANC MEME SUPPORT *	B
69081010917	CARREAUX, CUBES, DÉS ET ARTICLES SIMILAIRES, MEME DE FORME AUTRE QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE, DONT LA PLUS GRANDE SURFACE PEUT ÊTRE INSCRITE DANS UN CARRÉ DONT LE CÔTÉ EST INFÉRIEUR A 7CM, EN TERRE COMMUNE, VERNISSÉS DE COULEUR BLANCHE, MEME SUR SUPPORT *	B
69081010995	CARREAUX, CUBES, DÉS ET ARTICLES SIMILAIRES, MEME DE FORME AUTRE QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE, DONT LA PLUS GRANDE SURFACE PEUT ÊTRE INSCRITE DANS UN CARRÉ DONT LE CÔTÉ EST INFÉRIEUR A 7CM, EN TERRE COMMUNE, VERNISSÉS OU ÉMAILLÉS D'AUTRES COULEURS, MEME SUR SUPPORT *	B
69081090102	CARREAUX, CUBES, DÉS ET ARTICLES SIMILAIRES, MEME DE FORME AUTRES QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE, DONT LA PLUS GRANDE SURFACE PEUT ÊTRE INSCRITE DANS UN CARRÉ DONT LE CÔTÉ EST INFÉRIEUR A 7 CM, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES, ÉMAILLÉS UNIQUEMENT EN BLANC, MEME SUR SUPPORT *	B
69081090919	CARREAUX, CUBES, DÉS ET ARTICLES SIMILAIRES, MEME DE FORME AUTRE QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE, DONT LA PLUS GRANDE SURFACE PEUT ÊTRE INSCRITE DANS UN CARRÉ DONT LE CÔTÉ INFÉRIEUR A 7 CM, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES, VERNISSÉS DE COULEURS BLANCHE, MEME SUR SUPPORT *	B

NDP	Description	
69081090997	CARREAUX,CUBES,DÉS ET ARTICLES SIMILAIRES,MEME DE FORME AUTRE QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE,DONT LA PLUS GRANDE SURFACE PEUT ETRE INSCRITE DANS UN CARRÉ DONT LE COTÉ INFÉRIEUR A 7 CM,EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES,VERNISSÉS OU ÉMAILLÉS D'AUTRES COULEURS,MEME SUR SUPPORT *	B
69089011101	CARREAUX DOUBLES DE TYPES "SPALTPLATTEN",DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT, EN TERRE COMMUNE,ÉMAILLÉS UNIQUEMENT EN BLANC *	C
69089011918	CARREAUX DOUBLES DE TYPES "SPALTPLATTEN",DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN TERRE COMMUNE,VERNISSÉS DE COULEURS BLANCHE *	C
69089011996	CARREAUX DOUBLES DE TYPES "SPALTPLATTEN",DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN TERRE COMMUNE,VERNISSÉS OU ÉMAILLÉS D'AUTRES COULEURS *	C
69089021105	DALLES ET AUTRES CARREAUX,DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN TERRE COMMUNE,DONT LA PLUS GRANDE ÉPAISSEUR N'EXCÈDE PAS 15 MM,ÉMAILLÉS UNIQUEMENT EN BLANC *	C
69089021912	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN TERRE COMMUNE,DONT LA PLUS GRANDE ÉPAISSEUR N'EXCÈDE PAS 15 MM,VERNISSÉS DE COULEUR BLANCHE *	C
69089021990	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN TERRE COMMUNE,DONT LA PLUS GRANDE ÉPAISSEUR N'EXCÈDE PAS 15 MM,VERNISSÉS OU ÉMAILLÉS D'AUTRES COULEURS *	C
69089029109	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN TERRE COMMUNE,DONT LA PLUS GRANDE ÉPAISSEUR EXCÈDE 15 MM,ÉMAILLÉS UNIQUEMENT EN BLANC *	C
69089029916	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN TERRE COMMUNE,DONT LA PLUS GRANDE ÉPAISSEUR EXCÈDE 15 MM,VERNISSÉS DE COULEUR BLANCHE *	C
69089029994	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN TERRE COMMUNE,DONT LA PLUS GRANDE ÉPAISSEUR EXCÈDE 15 MM,VERNISSÉS OU ÉMAILLÉS D'AUTRES COULEURS *	C
69089031109	CARREAUX DOUBLES DU TYPES "SPALTPLATTEN",DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN AUTRES MATIÈRES CERAMIQUES EMAILLES UNIQUEMENT EN BLANC*.....	C
69089031916	CARREAUX DOUBLES DU TYPES "SPALTPLATTEN",DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES,VERNISSÉS DE COULEUR BLANCHE *	C
69089031994	CARREAUX DOUBLES DE TYPES"SPALTPLATTEN",DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES,VERNISSÉS OU ÉMAILLÉS D'AUTRES COULEURS *	C
69089051107	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES,DONT LA SUPERFICIE NE DÉPASSE PAS 90 CM2,ÉMAILLÉS UNIQUEMENT EN BLANC *	C
69089051914	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES,DONT LA SUPERFICIE NE DÉPASSE PAS 90 CM2,VERNISSÉS DE COULEURS BLANCHE *	C
69089051992	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES,DONT LA SUPERFICIE NE DÉPASSE PAS 90 CM2,VERNISSÉS OU ÉMAILLÉS D'AUTRES COULEURS *	C
69089091103	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN GRÉS,DONT LA SUPERFICIE DÉPASSE 90CM2,ÉMAILLÉS UNIQUEMENT EN BLANC *	C
69089091910	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN GRÉS, DONT LA SUPERFICIE DÉPASSE 90 CM2,VERNISSÉS DE COULEUR BLANCHE *	C
69089091998	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN GRÉS, DONT LA SUPERFICIE DÉPASSE 90 CM2,VERNISSÉS OU ÉMAILLÉS D'AUTRES COULEURS *	C
69089093109	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN FAIENCE OU DE POTERIE FINE,DONT LA SUPERFICIE DEPASSE 90 CM2,EMAILLES UNIQUEMENT EN BLANC*.....	C
69089093916	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT,EN FAIENCE OU EN POTERIE FINE,DONT LA SUPERFICIE DÉPASSE 90 CM2,VERNISSÉS DE COULEURS BLANCHE *	C

NDP	Description	
69089093994	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT, EN FAIENCE OU EN POTERIE FINE DONT LA SUPERFICIE DÉPASSE 90 CM2, VERNISSÉS OU ÉMAILLÉS D'AUTRES COULEURS *	C
69089099107	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES, DONT LA SUPERFICIE DÉPASSE 90 CM2, ÉMAILLÉS UNIQUEMENT EN BLANC *	C
69089099914	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES, DONT LA SUPERFICIE DÉPASSE 90 CM2, VERNISSÉS DE COULEUR BLANCHE *	C
69089099992	DALLES ET AUTRES CARREAUX DE PAVEMENT OU DE REVETEMENT, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES, DONT LA SUPERFICIE DÉPASSE 90 CM2, VERNISSÉS OU ÉMAILLÉS D'AUTRES COULEURS *	C
69091100108	APPAREILS ET ARTICLES POUR USAGES CHIMIQUES OU AUTRES USAGES TECHNIQUES, EN PORCELAINE, POUR LABORATOIRES *	A
69091100904	APPAREILS ET ARTICLES POUR USAGES CHIMIQUES ET AUTRES USAGES TECHNIQUES, EN PORCELAINE, AUTRES QUE POUR LABORATOIRES *	A
69091200103	ARTICLES POUR USAGES CHIMIQUES OU AUTRES USAGES TECHNIQUES AYANT UNE DURETÉ ÉQUIVALENTE A 9 OU DEVANTAGE SUR L'ÉCHELLE DE MOHS, POUR LABORATOIRES *	A
69091200909	ARTICLES POUR USAGES CHIMIQUES OU AUTRES USAGES TECHNIQUES, AYANT UNE DURETÉ ÉQUIVALENTE A 9 OU DAVANTAGE SUR L'ÉCHELLE DE MOHS, AUTRES QUE POUR LABORATOIRES *	A
69091900108	APPAREILS ET AUTRES ARTICLES POUR USAGES CHIMIQUES OU AUTRES USAGES TECHNIQUES, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES, POUR LABORATOIRES *	A
69091900904	APPAREILS ET AUTRES ARTICLES POUR USAGES CHIMIQUES OU AUTRES USAGES TECHNIQUES, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES, AUTRES QUE POUR LABORATOIRES *	A
69099000010	AUGES, BACS ET RÉCIPENTS SIMILAIRES POUR L'ÉCONOMIE RURALE, EN CÉRAMIQUE *	B
69099000098	CRUCHONS ET RÉCIPENTS SIMILAIRES DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGES, EN CÉRAMIQUES *	B
69101000017	EVIERS, LAVABOS, COLONNES DE LAVABOS, BIDETS ET CUVETTES D'AISANCE, EN PORCELAINE *	C
69101000028	BAIGNOIRES EN PORCELAINES *	C
69101000095	RESERVOIRES DE CHASSES, URINOIRS ET APPAREILS FIXES SIMILAIRES POUR USAGES SANITAIRES, EN PORCELAINE *	C
69109000015	EVIERS, LAVABOS, COLONNES DE LAVABOS, BIDETS ET CUVETTES D'AISANCE, ET AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	C
69109000026	BAIGNOIRES EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	C
69109000093	RÉSEROIRS DE CHASSES, URINOIRS ET APPAREILS FIXES SIMILAIRES POUR USAGES SANITAIRES, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	C
69111000116	ARTICLE POUR LE SERVICE DE TABLE OU DE LA CUISINE, EN PORCELAINE, DÉCORÉS A L'OR MATE OU AU BLEU DE COBALT *	C
69111000194	ARTICLES POUR LE SERVICES DE LA TABLE OU DE LA CUISINE EN PORCELAINE, AUTREMENT COLORÉS, DORÉS OU ARGENTÉS *	C
69111000901	AUTRES ARTICLES POUR LE SERVICE DE LA TABLE OU DE LA CUISINE EN PORCELAINE, NON COLORES NI DORES NI ARGENTES*.....	C
69119000114	AUTRES ARTICLES DE MÉNAGES OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE, EN PORCELAINE, AUTREMENT DÉCORÉS A L'OR MATE OU AU BLEU DE COBALT *	C
69119000192	AUTRES ARTICLES DE MÉNAGES OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE, EN PORCELAINE, AUTREMENT COLORÉS, DORÉS OU ARGENTÉS *	C

NDP	Description	
69119000909	AUTRES ARTICLES DE MÉNAGES OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE, EN PORCELAINE, NON DORÉS, NI COLOREÉS NI ARGENTÉS *	C
69120010019	VAISSELLE ET AUTRES ARTICLES DE MÉNAGE OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, EN TERRE COMMUNE *	C
69120010097	ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE, EN TERRE COMMUNE *	C
69120030017	VAISSELLES ET AUTRES ARTICLES DE MÉNAGE OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, EN GRÉS *	C
69120030095	ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE, EN GRÉS *	C
69120050117	VAISSELLE ET AUTRES ARTICLES DE MÉNAGE OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, EN POTERIE FINE *	C
69120050195	ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE, EN POTERIE FINE *	C
69120050913	VAISSELLE ET AUTRES ARTICLES DE MÉNAGE OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, EN FAIENCE *	C
69120050991	ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE, EN FAIENCE *	C
69120090011	VAISSELLE ET AUTRES ARTICLES DE MÉNAGE OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	C
69120090099	ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE, EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	C
69131000007	STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENTATION EN PORCELAINE *	C
69139010009	STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENTATION EN TERRE COMMUNE *	C
69139091004	STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENTATION EN GRÉS*.....	C
69139093000	STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENTATION EN FAIENCE OU EN POTERIE FINE *	C
69139099008	STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENTATION EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	C
69141000106	ARTICLES SCOLAIRES EN PORCELAINE *	B
69141000902	AUTRES OUVRAGES EN PORCELAINE *	B
69149010108	ARTICLES SCOLAIRES EN TERRE COMMUNE *	B
69149010904	AUTRES OUVRAGES EN TERRE COMMUNE *	B
69149090111	ARTICLES SCOLAIRES EN GRÉS *	B
69149090199	ARTICLES SCOLAIRES EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	B
69149090917	AUTRES OUVRAGES EN GRÉS *	B
69149090995	AUTRES OUVRAGES EN AUTRES MATIÈRES CÉRAMIQUES *	B
70010010002	CALCIN ET AUTRES DÉCHETS ET DÉBRIS DE VERRE *	B
70010091007	VERRE D'OPTIQUE, EN MASSE *	B
70010099001	AUTRES VERRE EN MASSE *	B
70021000001	BILLES EN VERRE, NON TRAVAILLÉ (AUTRES QUE LES MICROSPHÈRES DU N 70.18)*	A

NDP	Description	
70022010001	BARRES OU BAGUETTES EN VERRE D'OPTIQUE, NON TRAVAILLÉ *	A
70022090003	BARRES OU BAGUETTES EN AUTRE VERRE, NON TRAVAILLÉ *	A
70023100008	TUBES EN QUARTZ OU EN AUTRE SILICE FONDUS *	A
70023200003	TUBES EN AUTRE VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINÉAIRE N'EXCÉDANT PAS 5 X 10-6 PAR KELVIN ENTRE 0° C ET 300° C *	A
70023900008	AUTRES TUBES EN AUTRE VERRE, NON TRAVAILLÉ *	A
70031210104	PLAQUES ET FEUILLES, NON ARMÉES, EN VERRE D'OPTIQUE, A COUCHE NON RÉFLÉCHISSANTE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	B
70031210911	PLAQUES ET FEUILLES, NON ARMÉES, EN VERRE D'OPTIQUE, COLORÉES DANS LA MASSE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	A
70031210999	PLAQUES ET FEUILLES, NON ARMÉES, EN VERRE D'OPTIQUE, OPACIFIÉES, PLAQUÉES (DOUBLÉES) OU A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	A
70031291007	PLAQUES ET FEUILLES, NON ARMÉES, EN AUTRE VERRE DIT "COULÉ", A COUCHE NON RÉFLÉCHISSANTE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	B
70031299012	PLAQUES ET FEUILLES, NON ARMÉES, EN AUTRE VERRE DIT "COULÉ", COLORÉES DANS LA MASSE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	A
70031299090	PLAQUES ET FEUILLES, NON ARMÉES, EN AUTRE VERRE DIT "COULÉ", OPACIFIÉES, PLAQUÉES (DOUBLÉES) OU A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	A
70031910007	AUTRES PLAQUES ET FEUILLES, NON ARMÉES, EN VERRE D'OPTIQUE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	A
70031990009	AUTRES PLAQUES ET FEUILLES, NON ARMÉES, EN AUTRE VERRE DIT "COULÉ", NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	A
70032000004	PLAQUES ET FEUILLES, ARMÉES, EN VERRE DIT "COULÉ", MEME A COUCHE ABSORBANTE, RÉFLÉCHISSANTE OU NON RÉFLÉCHISSANTE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	A
70033000000	PROFILÉS, EN VERRE DIT "COULÉ", MEME A COUCHE ABSORBANTE, RÉFLÉCHISSANTE OU NON RÉFLÉCHISSANTE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	A
70042010107	VERRE D'OPTIQUE, ÉTIRÉ OU SOUFFLÉ, EN FEUILLES, A COUCHE NON RÉFLÉCHISSANTE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	B
70042010903	VERRE D'OPTIQUE, ÉTIRÉ OU SOUFFLÉ, EN FEUILLES, COLORÉ DANS LA MASSE, OPACIFIÉ, PLAQUÉ (DOUBLÉ) OU A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ *	A
70042091000	AUTRE VERRE, ÉTIRÉ OU SOUFFLÉ, EN FEUILLES, A COUCHE NON RÉFLÉCHISSANTE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ * *.....	B
70042099004	AUTRE VERRE, ÉTIRÉ OU SOUFFLÉ, EN FEUILLES, COLORÉ DANS LA MASSE, OPACIFIÉ, PLAQUÉ (DOUBLÉ) OU A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ * *.....	A
70049010007	AUTRE VERRE D'OPTIQUE, ÉTIRÉ OU SOUFFLÉ, EN FEUILLES, COLORÉ DANS LA MASSE, OPACIFIÉ, PLAQUÉ (DOUBLÉ) OU A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ * *.....	B
70049070001	VERRE DITS "D'HORTICULTURE", ÉTIRÉ OU SOUFFLÉ, EN FEUILLES, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ * *.....	B
70049092005	AUTRE VERRE, ÉTIRÉ OU SOUFFLÉ, EN FEUILLES, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉ N'EXCÉDANT PAS 2,5 MM * *.....	B

NDP	Description	
70049098003	AUTRE VERRE,ETIRE OU SOUFFLE,EN FEUILLES,MAIS ,NON AUTREMENT TRAVAILLEEXCEDANT 2,5 MM *.....	B
70051005018	VERRE A VITRE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,A COUCHE NON RÉFLÉCHISSANTE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE *	B
70051005096	AUTRE GLACE NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,A COUCHE NON RÉFLÉCHISSANTE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE *	B
70051025016	VERRE A VITRE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 3,5 MM *	B
70051025094	AUTRE GLACE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 3,5 MM *	B
70051030015	VERRE A VITRE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 3,5 MM MAIS N'EXCÉDANT PAS 4,5 MM *	B
70051030093	AUTRE GLACE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLEE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 3,5 MM MAIS N'EXCÉDANT PAS 4,5 MM *	B
70051080015	VERRE A VITRE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 4,5 MM *	B
70051080093	AUTRE GLACE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU ENFEUILLES,A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 4,5 MM *	B
70052125017	VERRE A VITRE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,COLOREE DANS LA MASSE,OPACIFIÉE,PLAQUÉE (DOUBLÉE) OU SIMPLEMENT DOUCIE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 3,5 MM *	A
70052125095	AUTRE GLACE NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,COLOREE DANS LA MASSE,OPACIFIÉE,PLAQUÉE (DOUBLÉE) OU SIMPLEMENT DOUCIE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 3,5 MM*	A
70052130016	VERRE A VITRE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,COLORÉE DANS LA MASSE,OPACIFIÉE,PLAQUÉE (DOUBLÉE) OU SIMPLEMENT DOUCIE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 3,5 MM MAIS N'EXCÉDANT PAS 4,5 MM *	A
70052130094	AUTRE GLACE NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,COLORÉE DANS LA MASSE,OPACIFIÉE,PLAQUEE (DOUBLÉE) OU SIMPLEMENT DOUCIE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 3,5 MM MAIS N'EXCÉDANT PAS 4,5 MM *	A
70052180016	VERRE A VITRE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,COLORÉE DANS LA MASSE,OPACIFIÉE,PLAQUÉE (DOUBLÉE) OU SIMPLEMENT DOUCIE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 4,5 MM *	A
70052180094	AUTRE GLACE NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,COLORÉE DANS LA MASSEOPACIFIEE,PLAQUÉE (DOUBLÉE) OU SIMPLEMENT DOUCIE,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 4,5 MM *	A
70052925017	VERRE A VITRE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 3,5 MM *	A
70052925095	AUTRE GLACE NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 3,5 MM *	A
70052935011	VERRE A VITRE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 3,5 MM MAIS N'EXCÉDANT PAS 4,5 MM *	A
70052935099	AUTRE GLACE NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 3,5 MM MAIS N'EXCÉDANT PAS 4,5 MM *	A
70052980016	VERRE A VITRE,NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 4,5 MM	A
70052980094	AUTRE GLACE NON ARMÉE,EN PLAQUES OU EN FEUILLES,NON AUTREMENT TRAVAILLÉE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 4,5 MM *	A

NDP	Description	
70053000117	VERRE A VITRE, ARMÉE, EN PLAQUES OU EN FEUILLES, A COUCHE NON RÉFLÉCHISSANTE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE *	B
70053000195	AUTRE GLACE, ARMÉE, EN PLAQUES OU EN FEUILLES, A COUCHE NON RÉFLÉCHISSANTE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE *	B
70053000219	VERRE A VITRE, ARMÉE, EN PLAQUES OU EN FEUILLES, COLORÉE DANS LA MASSE, OPACIFIÉE, PLAQUÉE OU SIMPLEMENT DOUCIE OU A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE *	B
70053000297	AUTRE GLACE, ARMÉE, EN PLAQUES OU EN FEUILLES, COLORÉE DANS LA MASSE, OPACIFIÉE, PLAQUÉE OU SIMPLEMENT DOUCIE OU A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE, MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉE *	B
70053000913	AUTRE VERRE A VITRE, ARMÉE, EN PLAQUES OU EN FEUILLES, NON AUTREMENT TRAVAILLÉE *	B
70053000991	AUTRE GLACE, ARMÉE, EN PLAQUES OU EN FEUILLES, NON AUTREMENT TRAVAILLÉE *	B
70060010007	VERRE D'OPTIQUE DES N°S 70.03, 70.04 OU 70.05, COURBÉ, BISEAUTÉ, GRAVÉ, PERCÉ, ÉMAILLÉ OU AUTREMENT TRAVAILLÉ, MAIS NON ENCADRÉ NI ASSOCIÉ A D'AUTRES MATIÈRES *	B
70060090009	AUTRES VERRE DES N°S 70.03, 70.04 OU 70.05, COURBÉ, BISEAUTÉ, GRAVÉ, PERCÉ, ÉMAILLÉ OU AUTREMENT TRAVAILLÉ, MAIS NON ENCADRÉ NI ASSOCIÉ A D'AUTRES MATIÈRES *	B
70071110107	VERRES TREMPÉS DE DIMENSIONS ET FORMATS PERMETTANT LEUR EMPLOI DANS LES VÉHICULES AUTOMOBILES *	B
70071110903	VÉRRES TREMPÉS DE DIMENSIONS ET FORMATS PERMETTANT LEUR EMPLOI DANS LES TRACTEURS *	B
70071190007	VERRES TREMPÉS DE DIMENSIONS ET FORMATS PERMETTANT LEUR EMPLOI DANS LES VÉHICULES AÉRIENS, BATEAUX OU AUTRES VÉHICULES, AUTRES QUE LES VÉHICULES AUTOMOBILES ET LES TRACTEURS *	B
70071910005	AUTRES VERRES TREMPÉS, ÉMAILLÉS *	B
70071920009	AUTRES VERRES TREMPÉS, COLORÉS DANS LA MASSE, OPACIFIÉS, PLAQUÉS (DOUBLÉS) OU A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE *	B
70071980003	AUTRES VERRES TREMPÉS *	B
70072110001	PARE-BRISE, NON ENCADRÉS, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
70072191108	VERRES FORMÉS DE FEUILLES CONTRE-COLLÉES DE DIMENSIONS ET FORMATS PERMETTANT LEUR EMPLOI DANS LES VÉHICULES AUTOMOBILES *	B
70072191904	VERRES FORMÉS DE FEUILLES CONTRE-COLLÉES DE DIMENSIONS ET FORMATS PERMETTANT LEUR EMPLOI DANS LES TRACTEURS *	B
70072199000	VERRES FORMÉS DE FEUILLES CONTRE-COLLÉES DE DIMENSIONS ET FORMATS PERMETTANT LEUR EMPLOI DANS DES VÉHICULES AÉRIENS AUTRES QUE LES AÉRONEFS CIVILS, BATEAUX OU AUTRES VÉHICULES AUTRES QUE LES VÉHICULES AUTOMOBILES ET LES TRACTEURS *	B
70072900018	AUTRES VERRES FORMÉS DE FEUILLES CONTRE-COLLÉES, COLORÉS DANS LA MASSE, OPACIFIÉS, PLAQUÉS (DOUBLÉ) SIMPLEMENT DOUCIS OU A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE *	B
70072900096	AUTRES VERRES FORMÉS DE FEUILLES CONTRE-COLLÉES *	B
70080020005	VITRAGES ISOLANTS A PAROI MULTIPLES, COLORÉS DANS LA MASSE, OPACIFIÉS, PLAQUÉS (DOUBLÉS) OU A COUCHE ABSORBANTE OU RÉFLÉCHISSANTE *	B
70080081002	VITRAGES ISOLANTS A PAROIS MULTIPLES, FORMÉS DE DEUX PLAQUES DE VERRE SCELLÉES HERMÉTIQUEMENT SUR LEUR POURTOUR PAR UN JOINT ET SÉPARÉES PAR UNE COUCHE D'AIR, D'AUTRE GAZ OU DE VIDE *	B
70080089006	AUTRES VITRAGES ISOLANTS A PAROIS MULTIPLES *	B
70091000011	MIROIRS RÉTROVISEUR POUR VÉHICULES, ENCADRÉS *	B

NDP	Description	
70091000099	MIROIRS REETROVISEURS POUR VÉHICULES, NON ENCADRÉS *	B
70099100003	AUTRES MIROIRS EN VERRE, NON ENCADRÉS *	B
70099200008	AUTRES MIROIRS EN VERRE, ENCADRÉS *	B
70101000005	AMPOULES EN VERRE *	C
70102000001	BOUCHES, COUVERCLES ET AUTRES DISPOSITIFS DE FERMETURE EN VERRE *	B
70109010109	BOCAUX A STÉRILISER, EN VERRE, D'UNE CONTENANCE N'EXCÉDANT PAS 0,15 L *	A
70109010905	BOCAUX A STÉRILISER, EN VERRE, D'UNE CONTENANCE EXCÉDANT 0.15 L *	B
70109021117	BOUTEILLES OBTENUES A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCÉDANT PAS 0,15 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	A
70109021128	FLAcons OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCÉDANT PAS 0,15 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	A
70109021139	BONBONNES OBTENUES A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCÉDANT PAS 0,15 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	A
70109021140	BOCAUX A CONSERVES, OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCÉDANT PAS 0,15 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	A
70109021195	AUTRES BOCAUX, POTS, EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RÉCIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE, OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCÉDANT PAS 0,15 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	A
70109021219	BOUTEILLES OBTENUES A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0,15 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	B
70109021220	FLAcons OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0,15 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	B
70109021231	BONBONNES OBTENUES A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCÉDANT 0,15 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	B
70109021242	BOCAUX A CONSERVES, OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0,15 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	B
70109021297	AUTRES BOCAUX, POTS, EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RÉCIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE, OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0,15 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	B
70109021311	AUTRES BOUTEILLES EN VERRE D'UNE CONTENANCE NOMINALE 0.15 L, OBTENUES A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	A
70109021322	AUTRES FLAcons EN VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCÉDANT PAS 0,15 L, OBTENUES A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	A
70109021333	AUTRES BONBONNES, EN VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCÉDANT PAS 0,15 L, OBTENUES A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	A
70109021344	AUTRES BOCAUX A CONSERVES EN VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCÉDANT PAS 0,15 L, OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	A
70109021399	AUTRES BOCAUX, POTS, EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RÉCIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE, EN VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCÉDANT PAS 0,15 L, OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE*	A
70109021413	AUTRES BOUTEILLES, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0.15 L, OBTENUES A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	B
70109021424	AUTRES FLAcons EN VERRE NON COLORÉ, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0.15 L, OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	B
70109021435	AUTRES BONBONNES, EN VERRE NON COLORÉ, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0.15 L, OBTENUES A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	B
70109021446	AUTRES BOCAUX A CONSERVES, EN VERRE NON COLORÉ, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0.15 L, OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	B

NDP	Description	
70109021491	AUTRES BOCAUX,POTS, EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RÉCIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE,EN VERRE NON COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0.15 L, OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	B
70109021515	AUTRES BOUTEILLES, EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0.15 L, OBTENUES A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	A
70109021526	AUTRES FLACONS, EN VERRE COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0.15 L,OBTENUS APARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	A
70109021593	AUTRES BOMBONNES, EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0.15 L,OBTENUES A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	A
70109021913	AUTRES BOCAUX A CONSERVES EN VERRE COLORÉ, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0.15 L,OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	B
70109021991	AUTRES BOCAUX ,POTS,EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RÉCIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE EN VERRE COLORÉ, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0.15 L, OBTENUS A PARTIR D'UN TUBE DE VERRE *	B
70109031111	BOUTEILLES EN VERRE COLORÉ D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 2.5 L OU PLUS *	B
70109031122	FLACONS EN VERRE NON COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 2.5L OU PLUS *	B
70109031133	BOBONNES EN VERRE NON COLORÉ ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 2.5L OU PLUS *	B
70109031144	BOCAUX A CONSERVES EN VERRE NON COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 2.5L OU PLUS *	B
70109031199	AUTRES BOCAUX,POTS, EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE,EN VERRE NON COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 2.5L OU PLUS *	B
70109031213	BOUTEILLES EN VERRE COLORÉ, D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 2.5 L OU PLUS *	A
70109031224	FLACONS EN VERRE COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 2.5L OU PLUS *	A
70109031291	BOMBONNES EN VERRE COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 2.5 L OU PLUS *	A
70109031917	BOCAUX A CONSERVES EN VERRE COLORÉ D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 2.5 L OU PLUS *	B
70109031995	AUTRES BOCAUX ,POTS,EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RÉCIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE EN VERRE COLORÉ, D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 2.5 L OU PLUS *	B
70109041013	BOUTEILLES EN VERRE NON COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 1 L MAIS INFÉRIEURE A 2.5 L,POUR PRODUITS AMLIMENTAIRES ET BOISSONS*	B
70109041091	FLACONS EN VERRE NON COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 1 L MAIS INFÉRIEURE A 2.5 L,POUR PRODUITS ALLIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109043019	BOUTEILLES EN VERRE NON COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0,33 L MAIS INFÉRIEURE A 1 L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109043097	FLACONS EN VERRE NON COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCÉDANT 0,33 L MAIS INFÉRIEURE A 1 L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109045015	BOUTEILLES EN VERRE NON COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 0,15 L OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 0.33 L, POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	B
70109045093	FLACONS EN VERRE NON COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 0,15 L OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,33 L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109047011	BOUTEILLES EN VERRÉ NON COLORÉ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE MOINS DE 0,15 L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	A
70109047099	FLACONS EN VERRÉ NON COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE MOINS DE 0,15 L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	A
70109051017	BOUTEILLES EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE SUPERIEURE OU EGALE A 1 L MAIS INFERIEURE A 2.5L, POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	A
70109051095	FLACONS EN VERRÉ COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE SUPERIEURE OU EGALE A UN LITRE MAIS INFERIEURE A 2.5L, POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	A

NDP	Description	
70109053013	BOUTEILLES EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,33 L MAIS INFERIEURE A 1L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	A
70109053091	FLACONS EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,33 L MAIS INFERIEURE A 1L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	A
70109055019	BOUTEILLES EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 0,15 L OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 0.33L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	A
70109055097	FLACONS EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE 0,15 L OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 0.33L, POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	A
70109057015	BOUTEILLES EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE MOINS DE 0,15 L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	A
70109057093	FLACON EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE DE MOINS DE 0,15 L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	A
70109061113	BOBONNES,EN VERRE NON COLORE ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE SUPERIEURE OU EGALE A 0.25L MAIS INFERIEURE A 2.5L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109061124	BOCAUX A CONSERVES,EN VERRE NON COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE SUPERIEURE OU EGALE A 0.25L MAIS INFERIEURE A 2.5L, POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109061191	AUTRES BOCAUX,POTS EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE,EN VERRE NON COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE SUPERIEURE OU EGALE A 0.25L MAIS INFERIEURE A 2.5L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109061204	BOMBONNES EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE SUPERIEURE OU EGALE A 0.25L MAIS INFERIEURE A 2.5L POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	A
70109061919	BOCAUX A CONSERVES EN VERRE COLORE D'UNE CONTENANCE NOMINALE SUPERIEURE OU EGALE A 0.25L MAIS INFERIEURE A 2.5L, POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109061997	AUTRES BOCAUX ,POTS,EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE EN VERRE COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE SUPERIEURE OU EGALE A 0.25L MAIS INFERIEURE A 2.5L, POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109067111	BONBONNES,EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	A
70109067122	BOCAUX A CONSERVES,EN VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 ,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	A
70109067199	AUTRES BOCAUX,POTS,EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE,EN VERRE ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	A
70109067213	BONBONNES ,EN VERRE NON COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,15 L MAIS DE MOINS DE 0.25L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109067224	BOCAUX A CONSERVES,EN VERRE NON COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,15 L MAIS DE MOINS DE 0.25L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS*	B
70109067291	AUTRES BOCAUX,POTS,EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE,EN VERRE NON COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,15 L MAIS DE MOINS DE 0.25L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109067304	BOMBONNES EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,15 L MAIS DE MOINS DE 0.25L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	A
70109067917	BOCAUX A CONSERVES EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,15 L MAIS DE MOINS DE 0.25L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109067995	AUTRES BOCAUX,POTS,EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,15 L MAIS DE MOINS DE 0.25L,POUR PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS *	B
70109071117	BOUTEILLES EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,055 L MAIS N'EXCEDANT PAS 0,15 L,POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	A

NDP	Description	
70109071128	FLAcons EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,055 L MAIS N'EXCEDANT PAS 0,15 L POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	A
70109071139	BONBONNES,EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,055 L MAIS N'EXCEDANT PAS 0,15 L,POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	A
70109071140	BOCAUX A CONSERVES,EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,055 L MAIS N'EXCEDANT PAS 0,15 L,POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES *	A
70109071195	AUTRES BOCAUX,POTS,EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE,EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,055 L,POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES *	A
70109071219	BOUTEILLES EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,15 L MAIS N'EXCEDANT PAS 0,33 L,POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*.....	B
70109071220	FLAcons EN VERRE ,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,15 L MAIS N'EXCEDANT PAS 0,33 L,POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES *.....	B
70109071231	BONBONNES,EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,15 L MAIS N'EXCEDANT PAS 0,33 L,POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES *.....	B
70109071242	BOCAUX A CONSERVES,EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,15L MAIS N'EXCEDANT PAS 0,33L,POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*.....	B
70109071297	AUTRES BOCAUX,POTS,EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE,EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0,15 L MAIS N'EXCEDANT PAS 0,33 L,POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*.....	B
70109071311	BOUTEILLES EN VERRE NON COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.33L MAIS INFERIEURE A 2.5L, POUR PRODUITS PHARMACETIQUES *	B
70109071322	FLAcons EN VERRE NON COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.33 L MAIS INFERIEURE A 2.5 L, POUR PRODUITS PHARMACETIQUES *	B
70109071333	BONBONNES,EN VERRE NON COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.33L MAIS INFERIEURE A 2.5L, POUR PRODUITS PHARMACETIQUE*	B
70109071344	BOCAUX A CONSERVES,EN VERRE NON COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.33L MAIS INFERIEURE A 2.5L,POUR PRODUITS PHARMACETIQUES *	B
70109071399	AUTRES BOCAUX,POTS,EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT D'EMBALLAGES,EN VERRE NON COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.33L MAIS INFERIEURE A 2.5L,POUR PRODUITS PHARMACETIQUES *	B
70109071413	BOUTEILLES EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.33L MAIS DE MOIN DE 2.5L.POUR PRODUITS PHARMACETIQUES *	A
70109071424	FLAcons EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.33L MAIS DE MOINS DE 2.5L,POUR PRODUITS PHARMACETIQUES *	A
70109071491	BOUTEILLES EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.33L MAIS DE MOINS DE 2.5L,POUR PRODUITS PHARMACETIQUES *	A
70109071913	BOCAUX A CONSERVES EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.33L MAIS DE MOINS DE 2.5L,POUR PRODUITS PHARMACETIQUES *	B
70109071991	AUTRES BOCAUX POUR EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE EN VERRE COLORE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.33L MAIS DE MOINS DE 2.5L,POUR PRODUITS PHARMACETIQUES *	B
70109079019	BOUTEILLES EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,055 L POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*	A
70109079020	FLAcons EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,055 L,POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*.....	A
70109079031	BOBONNES,EN VERRE,D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,55 L,POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*.....	A

NDP	Description	
70109079042	BOCAUX A CONSERVES, EN VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,055 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES *.....	A
70109079097	AUTRES BOCAUX, POTS, EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE, EN VERRE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,055 L, POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES*.....	A
70109091115	BOUTEILLES EN VERRE NON COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 L, POUR AUTRES PRODUITS*	A
70109091126	FLACONS EN VERRE NON COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 L, POUR AUTRES PRODUITS *	A
70109091137	BOBONNES, EN VERRE NON COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 L, POUR AUTRES PRODUITS*	A
70109091148	BOCAUX A CONSERVES, EN VERRE NON COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 L, POUR AUTRES PRODUITS *	A
70109091193	AUTRES BOCAUX, POTS, EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE, EN VERRE NON COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 L, POUR AUTRES PRODUITS *	A
70109091911	BOUTEILLES EN VERRE NON COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.15 L MAIS DE MOINS DE 2.5L, POUR AUTRES PRODUITS *	B
70109091922	FLACONS EN VERRE NON COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.15 L MAIS DE MOINS DE 2.5L, POUR AUTRES PRODUITS *	B
70109091933	BONBONNES, EN VERRE NON COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.15L MAIS DE MOIN DE 2.5L, POUR AUTRES PRODUITS *	B
70109091944	BOCAUX A CONSERVES, EN VERRE NON COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.15L, POUR AUTRES PRODUITS *	B
70109091999	AUTRES BOCAUX, POTS, EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT D'EMBALLAGES, EN VERRE NON COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.15L MAIS INFERIEURE A 2.5L, POUR AIUTRES PRODUITS *	B
70109099119	BOUTEILLES EN VERRE COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 L, POUR AUTRES PRODUITS *	A
70109099120	FLACONS EN VERRE COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 L, POUR AUTRES PRODUITS *	A
70109099131	BONBONNES, EN VERRE COORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15, POUR AUTRES PRODUITS *	A
70109099142	BOCAUX A CONSERVES, EN VERRE COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 L, POUR AUTRES PRODUITS *	A
70109099197	AUTRES BOCAUX, POTS, EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGES, EN VERRE COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE N'EXCEDANT PAS 0,15 L, POUR AUTRES PRODUITS *	A
70109099211	BOUTEILLES EN VERRE COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.15 L MAIS DE MOINS DE 2.5 L, POUR AUTRES PRODUITS *	A
70109099222	FLACONS EN VERRE COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.15L MAIS DE MOINS DE 2.5L, POUR AUTRES PRODUITS *	A
70109099299	BONBONNES EN VERRE COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.15 L MAIS DE MOINS DE 2.5 L, POUR AUTRES PRODUITS *	A
70109099915	BOCAUX A CONSERVES EN VERRE COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.15L MAIS DE MOINS DE 2.5L, POUR AUTRES PRODUITS *	B
70109099993	AUTRES BOCAUX POUR EMBALLAGES TUBULAIRES ET AUTRES RECIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE EN VERRE COLORE, D'UNE CONTENANCE NOMINALE EXCEDANT 0.15L MAIS DE MOINS DE 2.5L, POUR AUTRES PRODUITS *	B
70111000013	AMPOULES, OUVERTES, ET LEURS PRITIES, EN VERRE, SANS GAMITURES, POUR L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE *.....	A

NDP	Description	
70111000091	ENVELOPPES TUBULAIRES,OUVERTES,ET LEURS PARTIES,EN VERRE,SANS GARNITURES,POUR L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE*.....	A
70112000019	AMPOULES,OUVERTES,ET LEURS PARTIES,EN VERRE,SANS GRATUNIRES,POUR TUBES CATHODIQUES *.....	A
70112000097	ENVELOPPES TUBULAIRES,OUVERTES,ET LEURS PARTIES,EN VERRE,SANS GRATUNIRES,POUR TUBES CATHODIQUES *.....	A
70119000011	AUTRES AMPOULES,OUVERTES,ET LEURS PARTIES,EN VERRE,SANS GRANITURES*.....	A
70119000099	AUTRES ENVELOPPES TUBULAIRES,OUVERTES,ET LEURS PARTIES,EN VERRE,SANS GRANITURES *.....	A
70120010007	AMPOULES EN VERRE POUR BOUTEILLES ISOLANTES OU POUR AUTRES RECIPIENTS ISOTHERMIQUES,DONT L'ISOLATION EST ASSUREE PAR LA VIDE,NON FINIES*.....	C
70120090009	AMPOULES EN VERRE POUR BOUTEILLES ISOLANTES OU POUR AUTRES RECIPIENTS ISOTHERMIQUES,DONT L'ISOLATION EST ASSUREE PAR LE VIDE,FINIES*.....	C
70131000017	OBJETS EN VITROCERAME,OPAQUES *.....	C
70131000095	OBJETS EN VITROCERAME,NON OPAQUES *.....	C
70132111004	VERRES A BOIRE,EN CRISTAL AU PLOMB,CUEILLI A LA MAIN,TAILLES OU AUTREMENT DECORES *.....	C
70132119008	AUTRES VERRES A BOIRE,EN CRISTAL AU PLOMB,CUEILLI A LA MAIN *.....	C
70132191006	VERRES A BOIRE,EN CRISTAL AU PLOMB,CUEILLIMECANIQUEMENT,TAILLES OU AUTREMENT DECORES *.....	C
70132199000	AUTRES VERRES A BOIRE,EN CRISTAL AU PLOMB,CUEILLI MECANIQUEMENT *.....	C
70132910012	VERRES A BOIRE EN VERRE TREMPE,OPAQUES*.....	C
70132910090	VERRES A BOIRE EN VERRE TREMPE,NON OPAQUES*.....	C
70132951113	VERRES A BOIRE EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCEDANT PAS 5X10-6 PAR KELVIN ENTRE 0°C ET 300°C,CUEILLI A LA MAIN,TAILLÉS OU AUTREMENT DECORÉS,OPAQUES *	C
70132951191	VERRES A BOIRE EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCEDANT PAS 5X10-6 PAR KELVIN ENTRE 0°C ET 300°C,CUEILLI A LA MAIN, TAILLÉS OU AUTREMENT DECORÉS,NON OPAQUES*	C

NDP	Description	
70132951919	VERRES A BOIRE EN AUTRES VERRE,AUTRES QU'EN VITROCERAME,CUEILLI A LA MAIN,TAILLES OU AUTREMENT DECORES,OPAQUES *	C
70132951997	VERRES A BOIRE EN AUTRE VERRE,AUTRES QU'EN VITROCERAME,CUEILLI A LA MAIN,TAILLES OU AUTREMENT DECORES,NON OPAQUES *	C
70132959117	AUTRES VERRES A BOIRE EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCÉDANT PAS 5×10^{-6} PAR KELVIN ENTRE 0°C ET 300°C,CUEILLI A LA MAIN,OPAQUES *	C
70132959195	AUTRES VERRES A BOIRE EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCÉDANT PAS 5×10^{-6} PAR KELVIN ENTRE 0°C ET 300°C,CUEILLI A LA MAIN,NON OPAQUES *	C
70132959913	AUTRES VERRES A BOIRE EN AUTRE VERRE,AUTRES QU'EN VITROCERAME,CUEILLI A LA MAIN,OPAQUES *	C
70132959991	AUTRES VERRES A BOIRE EN AUTRE VERRE,AUTRES QU'EN VITROCERAME,CUEILLI A LA MAIN,NON OPAQUES*.....	C
70132991119	VERRES A BOIRE EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCÉDANT PAS 5×10^{-6} PAR KELVIN ENTRE 0°C ET 300°C,CUEILLI MÉCANIQUEMENT,TAILLÉS OU AUTREMENT DÉCORÉS, OPAQUES *	C
70132991197	VERRES A BOIRE EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCEDANT PAS 5×10^{-6} PAR KELVIN ENTRE 0 C ET 300 C ,CUEILLI MECANEQUEMENT ,TAILLES OU AUTREMENT DECORES,NON OPAQUES*.....	C
70132991915	VERRES A BOIRE EN AUTRE VERRE,AUTRES QU'EN VITROCERAME,CUEILLI MECANIQUEMENT,TAILLES OU AUTREMENT DECORES,OPAQUES*.....	C
70132991993	VERRES A BOIRE EN AUTRE VERRE,AUTRES QU'EN VITROCERAME,CUEILLI MECANIQUEMENT,TAILLES OU AUTREMENT DECORES,NON ,OPAQUES *	C
70132999113	AUTRES VERRES A BOIRE EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCEDANT PAS 5×10^{-6} PAR KELVIN ENTRE 0 C ET 300 C ,CUEILLI MECANIQUEMENT OPAQUES*.....	C
70132999191	AUTRES VERRES A BOIR EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCEDANT PAS 5×10^{-6} PAR KELVIN ENTRE 0 C ET 300 C CUEILLI MECANIQUEMENT ,NON OPAQUES*.....	C
70132999919	AUTRES VERRES A BOIRE EN AUTRE VERRE,AUTRES Q'EN VITROCERAME,CUEILLI MECANIQUEMENT OPAQUES*.....	C
70132999997	AUTRES VERRES A BOIRE EN AUTRE VERRE,AUTRES QU'EN VITROCERAME,CUEILLI MECANIQUEMENT,NON OPAQUES*.....	C
70133110007	OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE,EN CRISTALE AU PLOMB,CUEILLI A LA MAIN *	C
70133190009	OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE,EN CRISTAL AU PLOMB,CUEILLI MECANIQUEMENT *	C
70133200019	BIBERON EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCEDANT PAS 5×10^{-6} PAR KELVIN ENTRE 0 C ET 300 C *	C

NDP	Description	
70133200020	AUTRES OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRE QUE LES VERRES A BOIRE) OU POUR LA CUISINE EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCEDANT PAS 5*10 ⁻⁶ PAR KELVIN ENTRE 0 C ET 300 C OPAQUES*	C
70133200097	AUTRES OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE ,EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCEDANT PAS 5 X 10 ⁻⁶ PAR KELVIN ENTRE 0 C ET 300 C, NON OPAQUES	C
70133910110	OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE,EN VERRE TREMPE, TAILLE, GRAVE OU DECORE AUTREMENT QUE PAR SIMPLE MOULAGE, NON OPAQUES *	C
70133910198	OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE,EN VERRE TREMPE, TAILLE, GRAVE OU DECORE AUTREMENT QUE PAR SIMPLE MOULAGE, NON OPAQUES*	C
70133910916	AUTRES OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE, EN VERRE TREMPE, OPAQUES*	C
70133910994	AUTRES OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE, EN VERRE TREMPE, NON OPAQUES*	C
70133991115	OBJETS POUR LA SERVICE DE TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE, EN AUTRES QU'EN VITROCERAME, CUEILLI A LA MAIN, TAILLE, GRAVE OU DECORE AUTREMENT QUE PAR SIMPLE MOULAGE*	C
70133991193	OBJETS POUR LA SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE, EN AUTRE VERRE, AUTRES QU'EN VITROCERAME, CUEILLI A LA MAIN, TAILLE, GRAVE OU DECORE AUTREMENT QUE PAR SIMPLE MOULAGE, NON OPAQUES*	C
70133991911	AUTRES OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE, EN AUTRE VERRE, AUTRES QU'EN VITROCERAME, CUEILLI A LA MAIN, OPAQUES*	C
70133991999	AUTRES OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE, EN AUTRE VERRE, AUTRES QU'EN VITROCERAME, CUEILLI ALA MAIN, NON OPAQUES *	C
70133999119	OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE, EN AUTRE VERRE, AUTRES QU'EN VITROCERAME, CUEILLI MECANIQUEMENT, TAILLE, GRAVE OU DECORE AUTREMENT QUE PAR SIMPLE MOULAGE, OPAQUES*	C
70133999197	OBJETS POUR LA SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE, EN AUTRE VERRE, AUTRES QU'EN VITROCERAME, CUEILLI MECANIQUEMENT, TAILLE, GRAVE OU DECORE AUTREMENT QUE PAR SIMPLE MOULAGE, NON OPAQUES *	C
70133999915	AUTRES OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE,, EN AUTRE VERRE, AUTRES QU'EN VITROCERAME, CUEILLI MECANIQUEMENT, OPAQUES*	C
70133999993	AUTRES OBJETS POUR LE SERVICE DE LA TABLE (AUTRES QUE LES VERRES A BOIRE)OU POUR LA CUISINE, EN AUTRE VERRE, AUTRES QU'EN VITROCERAME, CUEILLI MECANIQUEMENT, NON OPAQUES*	C
70139110003	AUTRES OBJETS POUR LA TOILETTE, LE BUREAU, L'ORNEMENTATION DES APPARTEMENTS OU USAGES SIMILAIRES, AUTRES QUE CEUX DES N S 70.10 OU 70.18, EN CRISTAL AU PLOMB, CUEILLI A LA MAIN *	C
70139190005	AUTRES OBJETS POUR LA TOILETTE, LE BUREAU, L'ORNEMENTATION DES APPARTEMENTS OU USAGES SIMILAIRES, AUTRES QUE CEUX DES N S 70.10 OU 70.18, EN CRISTAL AU PLOMB, CUEILLI MECANIQUEMENT *	C

NDP	Description	
70139900112	AUTRES OBJETS POUR LA TOILETTE,LE BUREAU,L'ORNEMENTATION DES PARTEMENTS OU USAGES SIMILAIRES,AUTRES QUE CEUX DES NS 70.10 OU 70.18,EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCEDANT PAS 5X10-6 PAR KELVIN ENTRE 0C ET 300C,OPAQUES*	C
70139900190	AUTRES OBJETS POUR LA TOILETTE,LE BUREAU,L'ORNEMENTATION DES APPARTEMENTS OU USAGES SIMILAIRES,AUTRES QUE CEUX DES NS 70.10 OU 70.18,EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE < 5X10-6 PAR KELVIN ENTRE 0CET 300 C, NON OPAQUES *.....	C
70139900214	AUTRES OBJETS POUR LA TOILETTE LEBUREAU L'ORNEMENTATION DES APPARTEMENTS OU USAGES SIMILAIRES AUTRES QUE CEUX DES N S 70.10 OU 70.18.,EN AUTRE VERRE TAILLE ,GRAVE OU DECORE AUTREMENT QUE PAR SIMPLE MOULAGE, NON OPAQUES*.....	C
70139900292	AUTRES OBJETS POUR LA TOILETTE,LE BUREAU,L'ORNEMENTATION DES APPARTEMENTS OU USAGES SIMILAIRES,AUTRES QUE CEUX DES NS 70.10 OU 70.18,EN AUTRE VERRE,TAILLE ,GRAVE OU DECORE AUTREMENT QUE PAR SIMPLE MOULAGE, NON OPAQUES *.....	C
70139900918	AUTRES OBJETS POUR LA TOILETTE,LE BUREAU,L'ORENEMENTATION DES APPARTEMENTS OU USAGES SIMILAIRES,AUTRES QUE CEUX DES NS 70.10 OU 70.18,EN AUTRE VERRE,OPAQUES *.....	C
70139900996	AUTRES OBJETS POUR LA TOILETTE,,LE BUREAU,L'ORNEMENTATION DES APPARTEMENTS OU USAGES SIMILAIRES,AUTRE QUE CEUX DES N S 70.10 OU 70.08,EN AUTRE VERRE, NON OPAQUES *.....	C
70140000018	VERRERIE DE SIGNALISATION *.....	A
70140000096	ELEMENTS D'OPTIQUE EN VERRE (AUTRES QUE CEUX DU N 70.15),NON TRAVAILLES OPTIQUEMENT *.....	A
70151000000	VERRES DE LUNETTERIE MEDICALE,BOMBES,CINTRES,CREUSES OU SIMILAIRES,NONTRAVAILLES OPTIQUEMENT *.....	A
70159000100	VERRES SOLAIRES *.....	B
70159000917	VERRES D'HORLOGERIE ET VERRES ANALOGUES,BOMBES,CINTRES,CREUSES OU SIMILAIRES,NON TRAVAILLES OPTIQUEMENT *.....	B
70159000928	VERRES DE LUNETTERIE COMMUNE,BOMBES,CINTRES,CREUSES OU SIMILAIRES,NON TRAVAILLES OPTIQUEMENT *.....	B
70159000995	SPHERES (BOULES)CREUSES ET LEURS SEGMENTS,EN VERRE,POUR LA FABRICATION DE VERRES DU N 70.15*.....	B
70161000007	CUBES,DES ET AUTRE VERRIE,MEME SUR SUPPORT,POUR MOSAIQUES OU DECORATIONS SIMILAIRES*.....	B
70169010009	VERRES ASSEMBLES EN VITRAUX *.....	B
70169080007	PAVES,DALLES,BRIQUES,CARREAUX,TUILES ET AUTRES ARTICLES,EN VERRE PRESSE OU MOULE,MEME ARME,POUR LE BATIMENT OU LA CONSTRUCTION*.....	B

NDP	Description	
70169090001	Nomenclature inconnu	B
70171000004	VERRERIE DE LABORATOIRE,D'HYGIENE OU DE PHARMACIE,MEME GRADUEE OU JAUGEE,EN QUARTZ OU EN AUTRE SILICE FONDUS	A
70172000000	VERRERIE DE LABORATOIRE,D'HYGIENE OU DE PHARMACIE,MEME GRADUEE OU JAUGEE,EN AUTRE VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCEDANT PAS 5X10-6 PAR KELVIN ENTRE 0 C ET 300 C *	A
70179000002	VERRERIE DE LABORATOIRE,D'HYGIENE OU DE PHARMACIE,MEME GRADUEE OU JAUGEE,EN AUTRE VERRE*	A
70181011008	PERLES DE VERRE TAILLEES ET POLIES MECANIQUEMENT*	B
70181019002	AUTRES PERLES DE VERRE	B
70181030003	IMITATION DE PERLES FINES OU DE CULTURE*	B
70181051004	IMITATION DE PIERRES GEMMES,TAILLEES ET POILES MECANIQUEMENT*	B
70181059008	IMITATIONS D'AUTRES PIERRES GEMMES	B
70181090007	ARTICLES SIMILAIRES DE VERROTERIE*	B
70182000018	MICROSPHERES DE VERRE D'UN DIAMETRE N'EXCEDANT PAS 1MM,DESTINEES A L'EQUIPEMENT D'ARTICLES POUR BRULES*	B
70182000096	MICROSPHERES DE VERRE D'UN DIAMETRE N'EXCEDANT PAS 1MM,POUR AUTRES USAGES*	B
70189010014	YEUX EN VERRE,AUTRES QUE DE PROTHESE*	B
70189010092	OBJETS DE VERROTERIE,AUTRES QUE LA BIJOUTERIE DE FANTAISIE*	B
70189090005	STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENTATION,EN VERRE TRAVAILLE AU CHALUMEAU (VERRE FILE),AUTRES QUE LA BIJOUTERIE DE FANTAISIE*	B
70191100003	FILS DE VERRE ,COUPES,D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 50 MM*	A
70191200008	STRATIFILS (ROVINGS),EN VERRE	A
70191910007	MÉCHES ET AUTRES FILS,COUPÉS OU NON,DE FILAMENTS DE VERRE *	A
70191990009	MÉCHES ET AUTRES FILS,COUPÉS OU NON,EN FIBRES DISCONTINUES DE VERRE *	A
70193100005	MATS NON TISSES,EN FIBRES DE VERRE	A

NDP	Description	
70193200000	VOILES NON TISSES, EN FIBRES DE VERRE *.....	A
70193900005	AUTRES NAPPES, MATELAS, PANNEAUX ET PRODUITS SIMILAIRES NON TISSES, EN FIBRES DE VERRE*.....	A
70193990001	Nomenclature inconnu	A
70194000006	TISSUS DE STRATIFILS (ROVINGS)*.....	A
70195100007	AUTRES TISSUS, EN FIBRES DE VERRE, D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 30CM*.....	A
70195200002	AUTRES TISSUS, EN FIBRES DE VERRE, D'UNE LARGEUR 30CM, A ARMURE TOILE, D'UNPOIDS INFÉRIEUR A 250 G/M2, DE FILAMENTS TITRANT EN FILS SIMPLES 136 TEX OU MOINS*.....	A
70195900007	AUTRES TISSUS, EN FIBRES DE VERRE, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 30 CM *.....	A
70199010000	FIBRES, DE VERRE, NON TEXTILES EN VRAC OU EN FLOCONS*.....	A
70199030008	BOURRELETS ET COQUILLES, DE VERRE, POUR L'ISOLATION DE TUYAITERIES*.....	A
70199091005	OUVRAGES EN FIBRES TEXTILES DE VERRE *.....	A
70199099009	AUTRES OUVRAGES EN AUTRES FIBRES DES VERRE*.....	A
70200005002	TUBES ET SUPPORTS DE REACTEURS EN QYARTZ DESTINES A EQUIPER DES FOURS DE DIFFUSION ET D'OXYDATION POUR LA PRODUCTION DE MATIERES SEMI-CONDUCTRICES*.....	C
70200010001	AUTRES OUVRAGES EN QUARTZ OU EN AUTRE SILICE FONDUS*.....	C
70200030009	AUTRES OUVRAGES EN VERRE D'UN COEFFICIENT DE DILATATION LINEAIRE N'EXCEDANT PAS 5X10 ⁻⁶ PAR KELVIN ENTRE 0 C ET 300 C*.....	C
70200080101	AUTRES OUVRAGES EN CRISTAL*.....	C
70200080203	ARTICLES POUR L'INDUSTRIE, AUTRE QU'EN CRISTAL*.....	A
70200080907	AUTRES OUVRAGES EN VERRE*.....	C
71011000105	PERLES FINES BRUTES *	C
71011000912	PERLES FINES, TRAVAILLEES, MEME ASSORTIES, MAIS NON ENFILEES, NI MONTEES NI SERTIES *	C
71011000923	PERLES FINES, TRAVAILLEES, ASSORTIES, ENFILEES TEMPORAIREMENT POUR LA FACILITE DU TRANSPORT *	C
71011000990	PERLES FINES, TRAVAILLEES, NON ASSORTIES, ENFILEES TEMPORAIREMENT POUR LA FACILITE DU TRANSPORT *	C

NDP	Description	
71012100004	PERLES DE CULTURE, BRUTES *	C
71012200010	PERLES DE CULTURE, TRAVAILLÉES, MEME ASSORTIES, MAIS NON ENFILÉES, NI MONTÉES NI SERTIES *	C
71012200021	PERLES DE CULTURE, TRAVAILLÉES, ASSORTIES, ENFILÉES TEMPORAIREMENT POUR FACILITÉ DU TRANSPORT *	C
71012200098	PERLES DE CULTURE, TRAVAILLÉES, NON ASSORTIES, ENFILÉES TEMPORAIREMENT POUR LA FACILITÉ DU TRANSPORT *	C
71021000000	DIAMANTS, MEME TRAVAILLÉS, MAIS NON MONTÉS NI SERTIS, NON TRIÉS *	C
71022100001	DIAMANTS, TRIÉS, BRUTS OU SIMPLEMENT SCIÉS, CLIVÉS OU DÉBRUTÉS, MAIS NON MONTÉS NI SERTIS, A USAGE INDUSTRIELS *	C
71022900001	DIAMANTS, TRIÉS, AUTREMENT TRAVAILLÉS, MAIS NON MONTÉS NI SERTIS, A USAGE INDUSTRIELS *	C
71023100007	DIAMANTS, TRIÉS, BRUTS OU SIMPLEMENT SCIÉS, CLIVÉS OU DÉBRUTÉS, MAIS NON MONTÉS NI SERTIS, AUTRES QUE LES DIAMANTS INDUSTRIELS *	C
71023900007	DIAMANTS, TRIÉS, AUTREMENT TRAVAILLÉS, MAIS NON MONTÉS NI SERTIS, AUTRES QUE LES DIAMANTS INDUSTRIELS *	C
71031000109	PIERRES GEMMES (PRÉCIEUSES OU FINES) AUTRES QUE LES DIAMANTS, BRUTES OU SIMPLEMENT SCIÉES OU DÉGROSSIES, POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71031000905	PIERRES GEMMES (PRÉCIEUSES OU FINES) AUTRES QUE LES DIAMANTS, BRUTES OU SIMPLEMENT SCIÉES OU DÉGROSSIES, AUTRES QUE POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71039100113	RUBIS, SAPHIRS ET ÉMERAUDES, AUTREMENT TRAVAILLÉES, MEME ASSORTIES, MAIS NON ENFILÉES, NI MONTÉES, NI SERTIES, POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71039100191	RUBIS, SAPHIRS ET ÉMERAUDES, AUTREMENT TRAVAILLÉES, NON ASSORTIES, NI MONTÉES, NI SERTIES, ENFILÉES TEMPORAIREMENT POUR LA FACILITÉ DU TRANSPORT, POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71039100919	RUBIS, SAPHIRS ET ÉMERAUDES, AUTREMENT TRAVAILLÉES, MEME ASSORTIES, MAIS NON ENFILÉES, NI MONTÉES, NI SERTIES, AUTRES QUE POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71039100997	RUBIS, SAPHIRS ET ÉMERAUDES, AUTREMENT TRAVAILLÉES, NON ASSORTIES, NI MONTÉES, NI SERTIES, ENFILÉES TEMPORAIREMENT POUR LA FACILITÉ DU TRANSPORT, AUTRES QUE POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71039900113	AUTRES PIERRES GEMMES (PRÉCIEUSES OU FINES) AUTRES QUE LES DIAMANTS, AUTREMENT TRAVAILLÉES, MEME ASSORTIES, MAIS NON ENFILÉES, NI MONTÉES, NI SERTIES, POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71039900191	AUTRES PIERRES GEMMES (PRÉCIEUSES OU FINES) AUTRES QUE LES DIAMANTS, AUTREMENT TRAVAILLÉES, NON ASSORTIES, NI MONTÉES, NI SERTIES, ENFILÉES TEMPORAIREMENT POUR LA FACILITÉ DU TRANSPORT, POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71039900919	AUTRES PIERRES GEMMES (PRÉCIEUSES OU FINES) AUTRES QUE LES DIAMANTS, AUTREMENT TRAVAILLÉES, MEME ASSORTIES, MAIS NON ENFILÉES, NI MONTÉES, NI SERTIES, AUTRES QUE POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71039900997	AUTRES PIERRES GEMMES (PRÉCIEUSES OU FINES) AUTRES QUE LES DIAMANTS, AUTREMENT TRAVAILLÉES, NON ASSORTIES, NI MONTÉES, NI SERTIES, ENFILÉES TEMPORAIREMENT POUR LA FACILITÉ DU TRANSPORT, AUTRES QUE POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71041000106	QUARTZ PIÉZO-ÉLECTRIQUE, POUR USAGES INDUSTRIELS, MEME TRAVAILLÉ OU ASSORTI MAIS NON ENFILÉ NI MONTÉ NI SERTI OU NON ASSORTI ET ENFILÉ TEMPORAIREMENT POUR LA FACILITÉ DU TRANSPORT *	A
71041000913	QUARTZ PIÉZO-ÉLECTRIQUE, AUTRE QUE POUR USAGES INDUSTRIELS, MEME TRAVAILLÉ OU ASSORTI MAIS NON ENFILÉ NI MONTÉ NI SERTI *	C
71041000991	QUARTZ PIÉZO-ÉLECTRIQUE, AUTRE QUE POUR USAGES INDUSTRIELS, NON ASSORTI, ENFILÉ TEMPORAIREMENT POUR LA FACILITÉ DU TRANSPORT *	C
71042000102	AUTRES PIERRES SYNTHÉTIQUES OU RECONSTITUÉES, BRUTES OU SIMPLEMENT SCIÉES OU DÉGROSSIES, POUR USAGES INDUSTRIELS *	A
71042000908	AUTRES PIERRES SYNTHÉTIQUES OU RECONSTITUÉES, BRUTES OU SIMPLEMENT SCIÉES OU DÉGROSSIES, AUTRES QUE POUR USAGES INDUSTRIELS *	C

NDP	Description	
71049000115	AUTRES PIERRES SYNTHÉTIQUES OU RECONSTITUÉES, AUTREMENT TRAVAILLÉES, MEME ASSORTIES, MAIS NON ENFILÉES, NI MONTÉES, NI SERTIES, POUR USAGES INDUSTRIELS *	A
71049000193	AUTRES PIERRES SYNTHÉTIQUES OU RECONSTITUÉES, AUTREMENT TRAVAILLÉES, NON ASSORTIES, NI MONTÉES, NI SERTIES, ENFILÉES TEMPORAIREMENT POUR LA FACILITÉ DU TRANSPORT POUR USAGES INDUSTRIELS *	A
71049000911	AUTRES PIERRES SYNTHÉTIQUES OU RECONSTITUÉES, AUTREMENT TRAVAILLÉES, MEME ASSORTIES, MAIS NON ENFILÉES, NI MONTÉES, NI SERTIES, AUTRES QUE POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71049000999	AUTRES PIERRES SYNTHÉTIQUES OU RECONSTITUÉES, AUTREMENT TRAVAILLÉES, NON ASSORTIES, NI MONTÉES, NI SERTIES, ENFILÉES TEMPORAIREMENT POUR LA FACILITÉ DU TRANSPORT, AUTRES QUE POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71051000012	EGRISÉS ET POUDRES DE DIAMANTS, A USAGES INDUSTRIELS *	C
71051000090	EGRISÉS ET POUDRES DE DIAMANTS, AUTRES QU'A USAGES INDUSTRIELS *	C
71059000010	EGRISÉS ET POUDRES D'AUTRES PIERRES GEMMES OU PIERRES SYNTHÉTIQUES, A USAGES INDUSTRIELS *	C
71059000098	EGRISÉS ET POUDRES D'AUTRES PIERRES GEMMES OU DE PIERRES SYNTHÉTIQUES, AUTRES QU'A USAGES INDUSTRIELS *	C
71061000008	POUDRES D'ARGENT *	C
71069110107	ARGENT ET ALLIAGES D'ARGENT, SOUS FORMES BRUTES, EN MASSES, LINGOTS, GRENAILLES, ARGENT NATIF, TITRANT 999°/00 OU PLUS *	C
71069110903	ARGENT ET ALLIAGES D'ARGENT, SOUS FORMES BRUTES, PRÉSENTÉS AUTREMENT, TITRANT 999°/00 OU PLUS *	C
71069190109	ARGENT ET ALLIAGES D'ARGENT, SOUS FORMES BRUTES, EN MASSES, LINGOTS, GRENAILLES, ARGENT NATIF, TITRANT MOINS DE 999°/00 *	C
71069190905	ARGENT ET ALLIAGES D'ARGENT, SOUS FORMES BRUTES, PRÉSENTÉS AUTREMENT, TITRANT MOINS DE 999°/00 *	C
71069210099	Nomenclature inconnu	C
71069220106	ALLIAGES D'ARGENT, SOUS FORMES MI-OUVRÉES, TITRANT 750°/00 OU PLUS, UTILISÉS COMME BRASURE *	C
71069220219	CANNETILLES D'ARGENT, TITRANT 750°/00 OU PLUS, SOUS FORMES MI-OUVRÉES *	C
71069220297	PAILLETES ET DÉCOUPURES D'ARGENT, TITRANT 750°/00 OU PLUS, SOUS FORMES MI-OUVRÉES *	C
71069220902	AUTRES ARGENT, SOUS FORMES MI-OUVRÉES, TITRANT 750°/00 OU PLUS *	C
71069280100	ALLIAGES D'ARGENT, SOUS FORMES MI-OUVRÉES, TITRANT MOINS DE 750°/00, UTILISÉS COMME BRASURE *	C
71069280213	CANNETILLES D'ARGENT, TITRANT MOINS DE 750°/00, SOUS FORMES MI-OUVRÉES *	C
71069280291	PAILLETES ET DÉCOUPURES D'ARGENT, TITRANT MOINS DE 750°/00, SOUS FORMES MI-OUVRÉES *	C
71069280906	AUTRE ARGENT, SOUS FORMES MI-OUVRÉES, TITRANT MOINS DE 750°/00 *	C
71069291107	Nomenclature inconnu	C
71069291903	Nomenclature inconnu	C
71069299101	Nomenclature inconnu	C
71069299907	Nomenclature inconnu	C

NDP	Description	
71070000101	PLAQUÉ OU DOUBLÉ D'ARGENT SUR MÉTAUX COMMUNS, SOUS FORMES BRUTES *	C
71070000907	PLAQUÉ OU DOUBLÉ D'ARGENT SUR MÉTAUX COMMUNS SOUS FORMES MI-OUVRÉES *	C
71081100007	OR EN POUDRES, A USAGES NON MONÉTAIRES *	C
71081200104	OR FIN EN LINGOTS A USAGES NON MONÉTAIRES, IMPORTÉ PAR LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE POUR LE COMPTE DES ARTISANS BIJOUTIERS *	C
71081200911	AUTRE OR, EN LINGOTS, A USAGES NON MONÉTAIRES *	C
71081200922	OR BRUT A USAGE MÉDICO-CHIRURGICAL *	C
71081200933	BARRES D'OR, OR NATIF ET GRENAILLES D'OR, POUR D'AUTRES USAGES NON MONÉTAIRES *	C
71081200999	AUTRE OR SOUS AUTRES FORMES BRUTES, POUR D'AUTRES USAGES NON MONÉTAIRES *	C
71081310012	BARRES, FILS ET PROFILÉS, DE SECTION PLEINE; PLANCHES, FEUILLES ET BANDES DONT L'ÉPAISSEUR, SUPPORT NON COMPRIS, EXCÈDE 0.15 MM, A USAGE MÉDICO-CHIRURGICAL *	C
71081310090	BARRES, FILS ET PROFILÉS, DE SECTION PLEINE; PLANCHES, FEUILLES ET BANDES DONT L'ÉPAISSEUR, SUPPORT NON COMPRIS, EXCÈDE ,0.15 MM, POUR D'AUTRES USAGES NON MONÉTAIRES *	C
71081380112	CANNETILLES D'OR *	C
71081380190	PAILLETES D'OR *	C
71081380918	AUTRE OR ET ALLIAGES D'OR, SOUS AUTRES FORMES MI-OUVRÉES, A USAGE MÉDICO-CHIRURGICAL *	C
71081380996	AUTRE OR ET ALLIAGE D'OR, SOUS AUTRES FORMES MI-OUVRÉES, POUR D'AUTRES USAGES NON MONÉTAIRES *	C
71081390116	Nomenclature inconnu	C
71081390194	Nomenclature inconnu	C
71081390912	Nomenclature inconnu	C
71081390990	Nomenclature inconnu	C
71082000008	OR A USAGE MONÉTAIRE *	C
71090000003	PLAQUÉ OU DOUBLÉ D'OR SUR MÉTAUX COMMUNS OU SUR ARGENT, SOUS FORMES BRUTES OU MI-OUVRÉES *	C
71101100009	PLATINE SOUS FORMES BRUTES OU EN POUDRE *	C
71101910014	FEUILLES DE PLATINE EN LIVRETS, DONT L'ÉPAISSEUR, SUPPORT NON COMPRIS, EXCÈDE 0.15 MM *	C
71101910092	PLATINE SOUS FORME DE BARRES, FILS ET PROFILÉS, DE SECTION PLEINE; PLANCHES; BANDES ET AUTRES FEUILLES, DONT L'ÉPAISSEUR, SUPPORT NON COMPRIS, EXCÈDE 0.15 MM *	C
71101950010	Nomenclature inconnu	C
71101950098	Nomenclature inconnu	C
71101980103	ALLIAGES DE PLATINE UTILISÉS COMME BRASURE *	C
71101980910	FEUILLES DE PLATINE EN LIVRETS, DONT L'ÉPAISSEUR, SUPPORT NON COMPRIS, N'EXCÈDE PAS 0.15 MM *	C

NDP	Description	
71101980921	PLATINE SOUS FORME DE BARRES,FILES ET PROFILÉS,DE SECTION PLEINE;PLANCHES;BANDES ET AUTRES FEUILLES,DONT L'ÉPAISSEUR,SUPPORT NON COMPRIS,N'EXCÈDE PAS 0.15 MM *	C
71101980998	PLATINE,SOUS AUTRES FORMES MI-OUVRÉES *	C
71101990107	Nomenclature inconnu	C
71101990903	Nomenclature inconnu	C
71102100005	PALLADIUM SOUS FORMES BRUTES OU EN POUDRE *	C
71102900107	ALLIAGES DE PALLADIUM UTILISÉS COMME BRASURE *	C
71102900903	PALLADIUM,SOUS AUTRES FORMES MI-OUVRÉES *	C
71103100001	RHODIUM SOUS FORMES BRUTES OU EN POUDRE *	C
71103900103	ALLIAGES DE RHODIUM UTILISÉS COMME BRASURE *	C
71103900909	RHODIUM SOUS AUTRES FORMES MI-OUVRÉES *	C
71104100007	IRIDIUM,OSMIUM ET RUTHÉNIUM SOUS FORMES BRUTES OU EN POUDRE *	C
71104900109	ALLIAGES D'IRIDIUM,D'OSMIUM ET DE RUTHÉNIUM UTILISÉS COMME BRASURE *	C
71104900905	IRIDIUM,OSMIUM ET RUTHÉNIUM SOUS AUTRES FORMES MI-OUVRÉES *	C
71110000005	PLAQUÉ OU DOUBLÉ DE PLATINE SUR MÉTAUX COMMUNS,SUR ARGENT OU SUR OR, SOUS FORMES BRUTES OU MI-OUVRÉES *	C
71123000000	CENDRES CONTENANT DES MÉTAUX PRÉCIEUX OU DES COMPOSÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ,A L'EXCLUSION DES CENDRES D'ORFÈVRE *	C
71129100001	AUTRES DÉCHETS ET DÉBRIS D'OR, DE PLAQUÉ OU DOUBLÉ D'OR,A L'EXCLUSION DE CENDRES D'ORFÈVRE CONTENANT D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71129200006	AUTRES DÉCHETS ET DÉBRIS DE PLATINE,MEME DE PLAQUÉ OU DOUBLÉ DE PLATINE,A L'EXCLUSION DES CENDRES D'ORFÈVRE CONTENANT D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71129900114	AUTRES DÉCHETS ET DÉBRIS D'ARGENT,MEME DE PLAQUÉ OU DOUBLÉ D'ARGENT,A L'EXCLUSION DES CENDRES D'ORFÈVRE,CONTENANT D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71129900192	AUTRES DÉCHETS ET DÉBRIS D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX,MEME DE PLAQUÉ OU DOUBLÉ D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX,A L'EXCLUSION DES CENDRES D'ORFÈVRE CONTENANT D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71129900909	AUTRES DÉCHETS ET DÉBRIS CONTENANT DES MÉTAUX PRÉCIEUX OU DES COMPOSÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX DU TYPE DE CEUX UTILISÉS PRINCIPALEMENT POUR LA RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131100102	APPRETS DE BIJOUTERIE,EN ARGENT,MEME REVETU,PLAQUÉ OU DOUBLÉ DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131100204	MÉDAILLES OBTENUES PAR LA FRAPPE,EN ARGENT,MEME REVETU,PLAQUÉ OU DOUBLÉ DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131100306	BAGUES,ALLIANCES,BRACELETS ET ANNEAUX,EN ARGENT,MEME REVETU, PLAQUÉ OU DOUBLÉ DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131100408	BOUCLES D'OREILLES,COLLIERS,PENDENTIFS ET SAUTOIRS,EN ARGENT,MEME REVETU,PLAQUÉ OU DOUBLÉ DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131100908	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE OU DE JOAILLÉRIE ET LEURS PARTIES,EN ARGENT,MEME REVETU,PLAQUÉ OU DOUBLÉ DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131900102	APPRETS DE BIJOUTERIE,EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX,MEME REVETUS,PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131900204	MÉDAILLES OBTENUES PAR LA FRAPPE,EN OR,MEME REVETU,PLAQUÉ OU DOUBLÉ DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C

NDP	Description	
71131900306	MÉDAILLES OBTENUES PAR LA FRAPPE, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131900408	BAGUES, ALLIANCES, BRACELETS ET ANNEAUX, EN OR, MEME REVETU, PLAQUÉ OU DOUBLÉ DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131900500	BAGUES, ALLIANCES, BRACELETS ET ANNEAUX, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131900602	BOUCLES D'OREILLES, COLLIERS, PENDENTIFS ET SAUTOIRS, EN OR, MEME REVETU, PLAQUÉ OU DOUBLÉ DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131900704	BOUCLES D'OREILLES, COLLIERS, PENDENTIFS ET SAUTOIRS, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131900806	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE OU DE JOAILLERIE ET LEURS PARTIES, EN OR, MEME REVETU, PLAQUÉ OU DOUBLÉ DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71131900908	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE OU DE JOAILLERIE ET LEURS PARTIES, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71132000103	MÉDAILLES OBTENUES PAR FRAPPE, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX SUR MÉTAUX COMMUNS, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71132000205	BAGUES, ALLIANCES, BRACELETS ET ANNEAUX, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX SUR MÉTAUX COMMUNS, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71132000307	BOUCLES D'OREILLES, COLLIERS, CHAINES, PENDENTIFS ET SAUTOIRS, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX SUR MÉTAUX COMMUNS, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71132000909	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE OU DE JOAILLERIE ET LEURS PARTIES, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX SUR MÉTAUX COMMUNS, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71141100109	ARTICLES POUR LE SERVICE DE LA TABLE, EN ARGENT, MEME REVETU, PLAQUÉ OU DOUBLÉ D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71141100905	AUTRES ARTICLES D'ORFÈVRE ET LEURS PARTIES, EN ARGENT, MEME REVETU, PLAQUÉ OU DOUBLÉ D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71141900109	ARTICLES POUR LE SERVICE DE LA TABLE, EN OR, MEME REVETU, PLAQUÉ OU DOUBLÉ D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71141900201	ARTICLES POUR LE SERVICE DE TABLE, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71141900303	AUTRES ARTICLES D'ORFÈVRE ET LEURS PARTIES, EN OR, MEME REVETU, PLAQUÉ OU DOUBLÉ D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71141900905	AUTRES ARTICLES D'ORFÈVRE ET LEURS PARTIES EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71142000100	ARTICLES POUR LE SERVICE DE LA TABLE, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX SUR MÉTAUX COMMUNS, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71142000906	AUTRES ARTICLES D'ORFÈVRE ET LEURS PARTIES, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX SUR MÉTAUX COMMUNS, MEME REVETUS, PLAQUÉS OU DOUBLÉS D'AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
71151000009	CATALYSEURS SOUS FORME DE TOILES OU DE TREILLIS EN PLATINE *	C
71159010114	CREUSSETS, LEURS COUVERCLES ET NACELLES, EN PLATINE, POUR LABORATOIRES D'ANALYSE *	C
71159010192	AUTRES OUVRAGES EN MÉTAUX PRÉCIEUX, POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71159010909	AUTRES OUVRAGES EN MÉTAUX PRÉCIEUX, POUR AUTRES USAGES *	C
71159090105	AUTRES OUVRAGES EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71159090901	AUTRES OUVRAGES EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX, POUR AUTRES USAGES *	C
71161000108	OUVRAGES EN PERLES FINES OU DE CULTURE, POUR USAGES INDUSTRIELS *	C

NDP	Description	
71161000904	OUVRAGES EN PERLES FINES OU DE CULTURE,AUTRES QUE POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71162011009	COLLIERS,BRACELETS ET AUTRES OUVRAGES EN PIERRES GEMMES SIMPLEMENT ENFILÉES,SANS DISPOSITIF DE FERMETURE OU AUTRES ACCESSOIRES *	C
71162019105	AUTRES OUVRAGES EXCLUSIVEMENT EN PIERRES GEMMES,POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71162019901	AUTRES OUVRAGES EXCLUSIVEMENT EN PIERRES GEMMES,AUTRES QUE POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71162090100	AUTRES OUVRAGES EN PIERRES SYNTHÉTIQUES OU RECONSTITUÉES ,POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71162090906	AUTRES OUVRAGES EN PIERRES SYNTHÉTIQUES OU RECONSTITUÉES,AUTRES QUE POUR USAGES INDUSTRIELS *	C
71171100008	BOUTONS DE MANCHETTES ET BOUTONS SIMILAIRES,EN MÉTAUX COMMUNS,MEME ARGENTÉS,DORÉS OU PLATINÉS *	B
71171910104	BAGUES,ALLIANCES,BRACELETS ET ANNEAUX,EN MÉTAUX COMMUNS,MEMES ARGENTÉS,DORÉS OU PLATINÉS,COMPORTANT DES PARTIES EN VERRE *	B
71171910206	BOUCLES D'OREILLES,COLLIERS,CHAINES,PENDENTIFS ET SAUTOIRS EN MÉTAUX COMMUNS,MEME ARGENTÉS,DORÉS OU PLATINÉS,COMPORTANT DES PARTIES EN VERRE *	B
71171910900	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE DE FANTAISIE,EN MÉTAUX COMMUNS,MEME ARGENTÉS,DORÉS OU PLATINÉS,COMPORTANT DES PARTIES EN VERRE *	B
71171991109	MÉDAILLES OBTENUES PAR LA FRAPPE,EN MÉTAUX COMMUNS,DORÉE,ARGENTÉE OU PLATINÉE,NE COMPORTANT PAS DE PARTIES EN VERRE *	B
71171991201	BAGUES,ALLIANCES,BRACELETS ET ANNEAUX,EN MÉTAUX COMMUNS,DORÉS,ARGENTÉS OU PLATINÉS,NE COMPORTANT PAS DE PARTIES EN VERRE *	B
71171991303	BOUCLES D'OREILES,COLLIERS,CHAINES,PENDENTIFS ET SAUTOIRS,EN MÉTAUX COMMUNS,DORÉS,ARGENTÉS OU PLATINÉS,NE COMPORTANT PAS DE PARTIES EN VERRE *	B
71171991905	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE DE FANTAISIE,EN MÉTAUX COMMUNS,DORÉS,ARGENTÉS OU PLATINÉS,NE COMPORTANT PAS DE PARTIES EN VERRE *	B
71171999103	MÉDAILLES OBTENUS PAR LA FRAPPE,EN MÉTAUX COMMUNS,NON DORÉS,NI ARGENTÉS,NI PLATINÉS,NE COMPORTANT PAS DE PARTIES EN VERRE *	B
71171999205	BAGUES,ALLIANCES,BRACELETS ET ANNEAUX,EN MÉTAUX COMMUNS,NON DORÉS,NI ARGENTÉS NI PLATINÉS,NE COMPORTANT PAS DE PARTIES EN VERRE *	B
71171999307	BOUCES D'OREILES,COLLIERS,CHAINES,PENDENTIFS ET SAUTOIRS,EN MÉTAUX COMMUNS,NON DORÉS,NI ARGENTÉS NI PLATINÉS,NE COMPORTANT PAS DE PARTIES EN VERRE *	B
71171999909	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE DE FANTAISIE,EN MÉTAUX COMMUNS,NON DORÉS,NI ARGENTÉS NI PLATINÉS, NE COMPORTANT PAS DE PARTIES EN VERRE *	B
71179000012	BOUTONS DE MANCHETTES ET BOUTONS SIMILAIRES,AUTRES QU'EN MÉTAUX COMMUNS *	B
71179000023	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE DE FANTAISIE,EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
71179000034	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE DE FANTAISIE, EN BOIS *	B
71179000045	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE DE FANTAISIE,EN PIERRES AUTRES QUE PRÉCIEUSES *	B
71179000056	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE DE FANTAISIE,EN MATIÈRES CÉRAMIQUE *	B
71179000067	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE DE FANTAISIE,EN VERRE *	B
71179000078	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE DE FANTAISIE,EN ÉCAIL,NACCRE,IVOIRE,OS,CORNE,CORAIL ET AUTRES MATIÈRES ANIMALES A TAILLER *	B
71179000089	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE DE FANTAISIE,EN MATIÈRES VÉGÉTALES OU MINÉRALES A TAILLER *	B

NDP	Description	
7117900090	AUTRES ARTICLES DE BIJOUTERIE DE FANTAISIE ,EN AUTRES MATIÈRES * *	B
7118101004	MONNAIES EN ARGENT,N'AYANT PAS COURS LÉGAL *	C
71181090017	MONNAIES EN CUIVRE OU EN BILLON,N'AYANT PAS COURS LÉGAL *	C
71181090095	AUTRES MONNAIES N'AYANT PAS COURS LÉGAL,AUTRES QUE LES PIECES D'OR *	C
71189000100	MONNAIES EN OR ,AYANT COURS LÉGAL *	C
71189000202	MONNAIES EN ARGENT,AYANT COURS LÉGAL *	C
71189000917	MONNAIES EN CUIVRE OU EN BILLON,AYANT COURS LÉGAL *	C
71189000995	AUTRES MONNAIES AYANT COURS LÉGAL *	C
72011011009	FONTES BRUTES NON ALLIEES CONTENANT EN POIDS 0,5% OU MOINS DE PHOSPHORES ET CONTENANT EN POIDS 0,4% OU PLUS DE MANGANESE,D'UNE TENEUR EN SILICIUM N'EXCEDANT PAS 1%,EN GUEUSES,SAUMONS OU AUTRES FORMES PRIMAIRES*.....	A
72011019003	FONTRES BRUTES NON ALLIEES CONTENANT EN POIDS 0,5% OU MOINS DE PHOSPHORE ET CONTENANT EN POIDS 0,4% OU PLUS MANGANESE,D'UNE TENEUR EN SILICIUM EXCEDANT 1%,EN GUEUSES,SAUMONS OU AUTRES FORMES PRIMAIRES*.....	A
72011030004	FONTES BRUTES NON ALLIEES CONTENANT EN POIDS 0,5% OU MOINS DE PHOSPHORE ET CONTENANT EN POIDS 0,1% INCLUS A 0,4% EXCLU DE MANGANESE,EN GUEUSES,SAUMONS POU AUTRES FORME PRIMAIRES*.....	A
72011090008	FONTES BRUTES NON ALLIEES CONTENANT EN POIDS 0,5% OU MOINS DE PHOSPHORE ET CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,1% DE MANGANESE,EN GUEUSES,SAUMONS OU AUTRES FORMES PRIMAIRES*.....	A
72012000008	FONTES BRUTES NON ALLIEES CONTENANT EN POIDS DE 0,5% DE PHOSPHORE,EN GUEUSES,SAUMONS OU AUTRES FORMES PRIMAIRES*.....	A
72015010000	FONTES BRUTES ALLIEES CONTENANT EN POIDS DE 0,3% INCLUS A 1% INCLUS DE TITANE ET DE 0,5% INCLUS A 1% INCLUS VANADIUM,EN GUEUSES,SAUMONS OU AUTRES FORMES PRIMAIRES*.....	A
72015090013	AUTRES FONTES BRUTES ALLIEES,EN GUEUSES,SAUMONS OU AUTRES FORMES PRIMAIRES*.....	A
72015090091	FONTES SPIEGEL,EN GUEUSES,SAUMONS OU AUTRES FORMES PRIMAIRES*.....	A
72021120002	FERROMANGANESE,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 2% DE CARBONE D'UNE GRANULOMETRIE N'EXCEDANT PAS 5MM ET D'UNE TENEUR EN POIDS DE MANGANESE EXCEDANT 65%*.....	A
72021180006	AUTRE FERROMANGANESE,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 2% DE CARBONE*.....	A
72021900004	AUTRE FERROMANGANESE,CONTENANT EN POIDS 2% OU MOINS DE CARBONE*.....	A
72022110004	FERROSILICIUM,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 55% MAIS PAS PLUS DE 80% DE SILICIUM*.....	A
72022190006	FERROSILICIUM,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 80% DE SILICIUM*.....	A

NDP	Description	
72022910004	AUTRE FERROSILICIUM,CONTENANT EN POIDS 55% OU MOINS DE SILICIUM ET CONTENANT EN POIDS 4% OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 10% DE MANGANESESIUM*.....	A
72022990006	AUTRE FERROSILICIUM,CONTENANT EN POIDS 55% OU MOINS DE SILICIUM*.....	A
72023000001	FERRO-SILICO-MANGANESE*.....	A
72024110006	FERROPCHROME,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 4% MAIS PAS PLUS DE 6% DE CARBONE*.....	A
72024191001	FERROCHROME,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 6% DE CARBONE ET CONTENANT EN POIDS 60% OU MOINS DE CHROME*.....	A
72024199005	FERROCHROME,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 6% DE CARBONE ET CONTENANT EN POIDS PLUS DE 60% DE CHROME*.....	A
72024910006	FERROCHROME,CONTENANT EN POIDS 0,5% OU MOINS DE CARBONE*.....	A
72024950002	FERROCHROME,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 0,05% MAIS PAS PLUS DE 0,5% DE CARBONE*.....	A
72024990008	FERROCHROME,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 0,5% MAIS PLUS DE 4% DE CARBONE*.....	A
72025000003	FERRO-SILICO-CHROME*.....	A
72026000009	FERRONICKEL*.....	A
72027000005	FERROMOLYBDENE*.....	A
72028000001	FERROTUNGSTENE ET FERRO-SILICO-TUNGSTENE*.....	A
72029100002	FERROTITANE ET FERRO-SILICO-TITANE*.....	A
72029200007	FERROVANADIUM*.....	A
72029300002	FERRONIABIUM*.....	A
72029911009	FERROPHOSPHORE,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 3% MAIS MOINS DE 15% DE PHOSPHORE*.....	A
72029919003	FERROPHOSPHORE,CONTENANT EN POIDS PLUS DE 3% MAIS MOINS DE 15%DE PHOSPHORE*.....	A
72029930004	FERROSILICOMAGNESIUM*.....	A
72029980004	AUTRES FERRO-ALLIAGES*.....	A

NDP	Description	
72031000006	PRODUITS FERREUX OBTENUS PAR REDUCTION DIRECTE DES MINERAIS DE FER, EN MORCEAUX, BOULETTES OU FORMES SIMILAIRES*.....	A
72039000015	AUTRES PRODUITS FERREUX SPONGIEUX, EN MORCEAUX, BOULETTES OU FORMES SIMILAIRES*.....	A
72039000093	FER D'UNE PURETE MINIMALE EN POIDS DE 99,94% EN MORCEAUX, BOULETTES OU FORMES SIMILAIRES*.....	A
72041000003	DECHETS ET DEBRIS DE FONTE*.....	B
72042110008	DECHETS ET DEBRIS D'ACIERS ALLIES INOXYDABLES, CONTENANT EN POIDS 8% OU PLUS DE NICKEL*.....	B
72042190000	DECHETS ET DEBRIS D'AUTRES ACIERS ALLIES INOXYDABLES*.....	B
72042900004	DECHETS ET DEBRIS D'AUTRES ACIERS ALLIES*.....	B
72043000005	DECHETS ET DEBRIS DE FER OU D'ACIER ETAMES*.....	B
72044110000	TOURNURES, FRISONS, COPEAUX, MEULURES, SCIURES ET LIMAILLES, MEME EN PAQUETS*.....	B
72044191005	CHUTES D'ESTAMPAGE OU DECOUPAGE, EN PAQUETS*.....	B
72044199009	CHUTES D'ESTAMPAGE OU DECOUPAGE, AUTREMENT PRESENTEES*.....	B
72044910000	AUTRES DECHETS ET DEBRIS, DECHIQUETES*.....	B
72044930008	AUTRES DECHETS ET DEBRIS, EN PAQUETS*.....	B
72044991005	AUTRES DECHETS ET DEBRIS, PRESENTES AUTREMENT, NON TRIES, NI CLASSES*.....	B
72044999009	AUTRES DECHETS ET DEBRIS, PRESENTES AUTREMENT*.....	B
72045010001	DECHETS LINGOTES, EN ACIERS ALLIES*.....	B
72045090003	AUTRES DECHETS LINGOTES*.....	B
72051000000	GRENAILLES DE FONTE BRUTE, DE FONTE SPIEGEL, DE FER OU D'ACIER*.....	A

NDP	Description	
72052100001	POUDRES D'ACIERS ALLIES*.....	A
72052900001	AUTRES POUDRES DE FONTE BRUTE, DE FONTE SPEIGEL, DE FER OU D'ACIER*.....	A
72061000007	FER ET ACIERS NON ALLIES EN LINGOTS*.....	B
72069000005	FER ET ACIERS NON ALLIES SOUS AUTRES FORMES PRIMAIRES, A L'EXCLUSION DU FER N 72.03*.....	A
72071111006	DEMI-PRODUITS EN ACIERS DE DECOLLETAGE NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CARREE OU RECTANGULAIRE ET DONT LA LARGEUR EST INFERIEURE A DEUX FOIS L'EPAISSEUR, LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTENUE*	C
72071114005	DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CARRE OU RECTANG ET DONT LA LARG EST < A DEUX FOIS L'EPAISSEUR, LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE, D'UNE EPAISSEUR < 130 MM*	C
72071116001	DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CARREE OU RECTANG ET DONT LA LARG EST < A DEUX FOIS L'EPAISSEUR, LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE, D'UNE EPAISSEUR > 130MM*	C
72071190005	DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CARREE OU RECTANGULAIRE ET DONT LA LARGEUR EST INFERIEURE A DEUX FOIS L'EPAISSEUR, FORGES*.....	C
72071210008	DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRE, LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE*.....	C
72071290000	DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRE, FORGES*.....	C
72071911006	DEMI-PRODUITS EN ACIERS DE DECOLLETAGE NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CIRCULAIRE OU POLYGONALE, LAMINES*.....	C
72071914005	DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CIRCULAIRE OU POLYGONALE, OBTENUS PAR COULEE CONTINUE*.....	C
72071916001	DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CIRCULAIRE OU POLYGONALE, FORGES*.....	C
72071919000	DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CIRCULAIRE OU POLYGONALE, FORGES*.....	C
72071931004	EBOUCHES POUR PROFILES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, LAMINEES OU OBTENUES PAR COULEE CONTINUE*.....	C
72071939008	EBOUCHES POUR PROFILES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, FORGEES*.....	C

NDP	Description	
72071990005	AUTRES DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE*	C
72072011007	DEMI-PRODUITS EN ACIERS DE DECOLLETAGE NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CARREE OU RECTANGULAIRE ET DONT LA LARGEUR EST INFERIEURE A DEUX FOIS L'EPAISSEUR, LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE*.	C
72072015009	DEMI-PRODUITS EN FER OU EN AUTRES ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CARREE OU RECTANGULAIRE ET DONT LA LARGEUR EST < A DEUX FOIS L'EPAISSEUR, LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE*.	C
72072017005	DEMI-PRODUITS EN FER OU EN AUTRES ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CARREE OU RECTANGULAIRE ET DONT LA LARGEUR EST INFERIEURE A DEUX FOIS L'EPAISSEUR, LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE*.	C
72072019001	DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CARREE OU RECTANGULAIRE ET DONT LA LARGEUR EST INFERIEURE A DEUX FOIS L'EPAISSEUR, FORGES*	C
72072032008	AUTRES DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRE, LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE*	C
72072039009	AUTRES DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRE, FORGES*	C
72072051003	DEMI-PRODUITS EN ACIERS DE DECOLLETAGE NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CIRCULAIRE OU POLYGONALE, LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE*	C
72072055005	AUTRES DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CIRCULAIRE OU POLYGONALE, LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE*	C
72072057001	AUTRES DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CIRCULAIRE OU POLYGONALE, LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE*	C
72072059007	AUTRES DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE CIRCULAIRE OU POLYGONALE, FORGES*	C
72072071001	EBAUCHES POUR PROFILES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS DE CARBONE, LAMINEES OU OBTENUES PAR COULEE CONTINUE*	C
72072079005	EBAUCHES POUR PROFILES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS DE CARBONE, FORGES*	C
72072090006	AUTRES DEMI-PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS DE CARBONE*	C
72081000001	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, EN ROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, PRESENTANT DES MOTIFS EN RELIEF*	A

NDP	Description	
72082500002	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, DECAPES, D'UNE EPAISSEUR DE 4,75 MM OU PLUS*.....	A
72082600007	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DEC 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, DECAPES, D'UNE EPAISSEUR DE 3MM OU PLUS MAIS INFERIEURE A 4,75 MM*.....	A
72082700002	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, DECAPES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72083600003	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 10 MM*.....	A
72083710002	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE EPAISSEUR DE 4,75MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 10MM DESTINES AU RELEMINAGE *.....	A
72083790004	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE EPAISSEUR DE 4,75 MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 10MM, DESTINES A D'AUTRES USAGE*.	A
72083810007	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE EPAISSEUR DE 3MM OU PLUS MAIS INFERIEURE A 4,75MM, DESTINES AU RELAMINAGE *.....	A
72083890009	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD D'UNE EPAISSEUR DE 3 MM OU PLUS MAIS INFERIEURE A 4,75 MM, DESTINES A D'AUTRES USAGES *..	A
72083910002	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3MM, DESTINES AU RELAMINAGE*.....	A
72083990004	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3MM, DESTINES A D'AUTRES USAGES*.....	A
72084010105	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, PRESENTANT DES MOTIFS EN RELIEF, D'UNE EPAISSEUR DE 2MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 10 MM*....	B
72084010901	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, PRESENTANT DES MOTIFS EN RELIEF, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 10 MM*.....	A
72084090005	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, PRESENTANT DES MOTIFS EN RELIEF, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 2 MM*.....	B
72085110004	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE EPAISSEUR >10MM, LAMINES SUR LES QUATRE FACES OU EN CANNELURES FERMEES, D'UNE LARGDE 600MM OU PLUS MAIS <1.250MM*	A

NDP	Description	
72085130002	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 20 MM*	A
72085150000	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR 600 MM OU PLUS, NON PLAQUES OU PLUS, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE GEPAISSEUR EXCEDANT 15 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 20 MM*	A
72085191009	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 10 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 15 MM, D'UNE LARGEUR DE 2050 MM OU PLUS *	A
72085199003	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS EN FER OU EN ACIER NON ALLIES NON PLAQUES NO REVETUS, NON ENROULES SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD D'UNE EPAISSEUR >10 MM MAIS <15MM D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS MAIS < 2050 MM*	A
72085210101	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE EPAISSEUR DE 4,75MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 10MM, LAMINES SUR LES QUATRE FACES OU EN	B
72085210907	AUTRES PROD LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQ NI REVETUS, NON ENROUL, SIMPLE LAMIN A CHAUD, D'UNE EPAIS DE 4,75MM OU PLUS MAIS <10MM, LAMIN SUR LES 4 FACES OU EN CANNELU FERM, D'UNE LARG DE 600MM OU PLUS MAIS <1250MM AUTRES *	B
72085291004	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE EPAISSEUR DE 4,75MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 10MM, D'UNE LARGEUR DE 2050MM OU PLUS*	B
72085299008	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE EPAISSEUR DE 4,75MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 10 MM, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS INFERIEURE A 2050 MM * ..	B
72085310106	AUTR PROD LAMIN PLATS, EN FER OU EN ACIER NON ALLIES, NON PLAQ NI REVET, NON ENROU, SIMP LAMIN A CHAUD, SUR LES 4 FAC OU EN CANN FERM, D'UNE LARG DE 600MM OU +MAIS <1250MM ET D'UNE EPAIS DE 4MM OU +MAIS <4,75MM AYANT UNE LIMIT D'ELAST MINI 355MPA*	B
72085310902	AUTRES PROD LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQ NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPL LAMINES A CHAUD, SUR LES 4 FACES OU EN CANNELUR FERME, D'UNE LARG DE 600MM OU PLUS MAIS <1250 ET D'UNE EPAIS DE 4MM OU PLUS MAIS <4,75MM AUTRES* ..	A
72085390006	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR DE 3 MM OU PLUS INFERIEURE A 4,75 MM *	B
72085410009	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR DE 2 MM OU PLUS MAIS INFERIEURE A 3MM*	B
72085490001	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 2 MM *	B
72089010003	AUTRES PRODUITS LEMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, LAMINES A CHAUD, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRES *	B
72089090005	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, LAMINES A CHAUD, NON PLAQUES NI REVETUS, AUTRES*	B

NDP	Description	
72091500003	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR DE 3 MM OU PLUS *.....	A
72091610002	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DITS "MAGNETIQUES", D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1MM MAIS INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72091690004	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1 MM MAIS INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72091710007	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DITS "MAGNETIQUES", D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR DE 0,5 MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 1 MM *.....	A
72091790009	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR DE 0,5 MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 1 MM*.....	A
72091810002	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DITS "MAGNETIQUES", D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 0,5 MM*.....	A
72091891007	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR DE 0,35 MM OU PLUS MAIS INFERIEURE A 0,5 MM*.....	A
72091899001	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 0,35 MM*.....	A
72092500009	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR DE 3 MM OU PLUS *.....	A
72092610008	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DITS "MAGNETIQUES", D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1 MM MAIS INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72092690000	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DITS "MAGNETIQUES", D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1MM MAIS INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72092710003	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DITS "MAGNETIQUES", D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR DE 0,5 MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 1 MM*.....	A
72092790005	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR DE 0,5 MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 1 MM*.....	A
72092810008	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DITS "MAGNETIQUES", D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 0,5 MM*.....	A

NDP	Description	
72092890000	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 0,5 MM*.....	A
72099010000	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT TRAITES A SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRES QUE CARRES RECTAN*	A
72099090002	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, NON ENROULES, SIMPLEMENT LAMINES A FROID, NON PLAQUES NI REVETUS *.....	A
72101110013	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, ETAMES, D'UNE EPAISSEUR DE 0,5MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITAIT	A
72101110091	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES D'UNE LARG DE 600MM OU PLUS, ETAMES, D'UNE EPAISSEUR DE 0,5MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTAN, DESTINES POUR D'AUTRE USAGES*	A
72101190015	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ETAMES, D'UNE EPAISSEUR DE 0,5 MM OU PLUS, DESTINES EXCLUSIVEMENT A LA FABRICATION DES EMBALLAGES POUR CONSERVES ALIMENTAIRE OU POUR HUILE D'OLIVE *	A
72101190093	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ETAMES, D'UNE EPAISSEUR DE 0,5 MM OU PLUS, DESTINES POUR D'AUTRES USAGES*.....	A
72101211011	FER-BLANC, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ETAMES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 0,5 MM, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACES OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, DESTINES EXCLUSIVEMENT.....*	A
72101211099	FER-BLANC, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, ETAMES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 0,5MM, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACES OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, DESTINES POUR D'AUTRES USAGES*.....	A
72101219015	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, ETAMES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 0,5MM, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE.....*	A
72101219093	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARG DE 600MM OU PLUS, ETAMES D'UNE EPAISSEUR <0,5MM, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANG, DESTINES POUR D'AUTRE USAGE*	A
72101290010	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARG DE 600MM OU PLUS, ETAMES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 0,5MM, DESTINE EXCLUSIVEMENT A LA FABRICATION DES EMBALLAGES POUR CONSERVES ALIMENTAIRES OU POUR HUILES D'OLIVE *..	A
72101290098	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, ETAMES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 0,5 MM, DESTINES POUR D'AUTRES USAGES*.....	A
72102010105	PRODUITS LAMINES PLATS, PLOMBES, EN FER, Y COMPRIS LE FER TERNE OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, D'UNE EPAISSEUR < 3MM*	A
72102010901	PRODUITS LAMINES PLATS, PLOMBES, EN FER, Y COMPRIS LE FER TERNE OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, D'UNE EPAISSEUR = OU >3MM*	A

NDP	Description	
72102090107	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, PLOMBES, EN FER, Y COMPRIS LE FER TERNE OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM *.....	A
72102090903	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, PLOMBES, EN FER, Y COMPRIS LE FER TERNE OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM *.....	A
72103010101	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE D'UNE EPAISSEUR INFERIEUR 3MM*	A
72103010907	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU >3MM*	A
72103090103	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM *.....	A
72103090909	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM *.....	A
72104110102	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, ONDULES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, D'UNE EPAISSEUR INFERIEUR 3MM*	B
72104110908	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, ONDULES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU > 3MM*	A
72104190104	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, ONDULES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	B
72104190900	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, ONDULES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM*.....	A
72104910102	PAODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, AUTRES QU'ONDULES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, D'UNE EPAISSEUR <3MM*	A
72104910908	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, AUTRES QU'ONDULES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE D'1 EP. EGAL OU SUP3MM	A
72104990104	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, AUTRES QU'ONDULES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72104990900	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, AUTRES QU'ONDULES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM*.....	A
72105010103	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'OXYDES DE CHROME OU DE CHROME ET OXYDES DE CHROME, D'UNE LARG DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMLEM DECOUPES DE FORME CARREE OU RECTANGU, D'UNE EPAISSEUR <3MM*	A
72105010909	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'OXYDES DE CHROME OU DE CHROME ET OXYDES DE CHROME, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE.....*	A

NDP	Description	
72105090105	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'OXYDES DE CHROME OU DE CHROME ET OXYDES DE CHROME, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72105090901	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'OXYDES DE CHROME OU DE CHROME ET OXYDES DE CHROME, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM*.....	A
72106110104	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'ALLIAGE D'ALUMINIUM ET DE ZINC, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANG, D'UNE EPAISSEUR <3MM*.	A
72106110900	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'ALLIAGE D'ALUMINIUM ET DE ZINC, D'UNE LARG DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARRE OU RECTANG, D'UNE EPAISSEUR = OU >3MM*	A
72106190106	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'ALLIAGE D'ALUMINIUM ET DE ZINC, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72106190902	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'ALLIAGE D'ALUMINIUM ET DE ZINC, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM*.....	A
72106910104	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'ALUMINIUM, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*...	A
72106910900	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'ALUMINIUM, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU >A 3 MM*.	A
72106990106	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'ALUMINIUM, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72106990902	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, REVETUS D'ALUMINIUM, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE*.....	A
72107031106	FER-BLANC ET PRODUITS REVETUS D'OXYDES DE CHROME OU DE CHROME ET D'OXYDES DE CHROME, VENIS, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, D'UNE EPAISSEUR <3MM*	A
72107031902	FER-BLANC ET PRODUITS REVETUS D'OXYDES DE CHROME OU DE CHROME ET D'OXYDES DE CHROME, VENIS, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGU, D'UNE EPAISSEUR = OU >3MM*	A
72107039100	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, PEINTS, VENIS, REVETUS DE MATIERES PLASTIQUES, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE*.	A
72107039906	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, ALLIES D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, PEINTS, VERNIS OU REVETUS DE MATIERES PLASTIQUES, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE.....*	A
72107090107	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, PEINTS, VENIS OU REVETUS DE MATIERES PLASTIQUES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	A

NDP	Description	
72107090903	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, PEINTS, VERNIS OU REVETUS DE MATIERES PLASTIQUES, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM*.....	A
72109010107	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS ARGENTES, DORES, PLATINES OU EMAILLES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72109010903	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ARGENTES, DORES, PLATINES OU EMAILLES, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM*.....	A
72109031108	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, PLAQUES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72109031904	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, PLAQUES, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3MM*.....	A
72109033104	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ETAMES ET IMPRIMES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72109033900	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, ETAMES ET IMPRIMES, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM*.....	A
72109038109	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72109038905	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE, OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3MM*.....	A
72109090109	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM*.....	A
72109090905	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM*.....	A
72111300005	PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD SUR LES QUATRE FACES OU EN CANNELURES FERMEES D'UNE LARG >150MM MAIS <600MM ET D'UNE EPAISSEUR DE 4MM OU PLUS, NON ENROULES.....*	A
72111410004	AUTRES PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500MM MAIS INFERIEURE A 600MM, D'UNE EPAISSEUR DE 4,75 MM OU PLUS*.....	A
72111490006	AUTRES PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM, D'UNE EPAISSEUR DE 4,75 MM OU PLUS*.....	A
72111920003	AUTRES PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFERIEURE A 600 MM, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 4,75 MM*.....	A
72111990001	AUTRES PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 4,75 MM*.....	A

NDP	Description	
72112310005	PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600 MM*.....	A
72112351004	PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM, ENROULES, DESTINES A FAIRE LE FER-BLANC*.....	A
72112391000	PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUES, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM, DITS MAGNÉTIQUES *	A
72112399004	AUTRES PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM *	A
72112920009	PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS DE CARBONE, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600 MM *	A
72112950001	PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM *	A
72112990007	PRODUITS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROIDS, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM *	A
72119011005	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600 MM, NON PLAQUES NI REVETUS, SIMPLEMENT TRAITÉS A LA SURFACES *	A
72119019009	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600 MM, NON PLAQUES NI REVETUS *	A
72119090004	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM, NON PLAQUES NI REV fi / ITUS *.....	A
72121010001	FER-BLANC, NON ALLIES, D'UNE LARGEUR INFÉRIEURE A 600MM, SIMPLEMENT TRAITÉ A LA SURFACE, ETAMES *.....	A
72121091006	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER AUTRES QU LE FER-BLANC, OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600 MM NSIMPLEMENT TRAITÉS A LA SURFACE, ETAMES *.....	A
72121093002	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER AUTRE QUE LE FER-BLANC, OU EN ACIERSNON ALLIES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600 MM, ETAMES *.....	A
72121099000	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER AUTRE QUE LE FER-BLANC, OU EN ACIERS NON ALLIES, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM, ETAMES *.....	A
72122011102	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, ZINGES ELECTROLYTIQUEMENT, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500MM MAIS INFÉRIEURE A 600 MM, SIMPLEMENT TRAITÉS A LA SURFACE, D'UNE EPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *.....	A
72122011908	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600 MM, SIMPLEMENT TRAITÉS A LA SURFACE, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3MM *.....	A
72122019106	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600 MM, D'UNE EPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *.....	A
72122019902	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT, D'UNE MLARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600 MM, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM *.....	A

NDP	Description	
72122090101	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM *.....	A
72122090907	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM *.....	A
72123011108	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 5MM MAIS INFERIEURE A 600MM, SIMPLEMENT TRAITEES A LA SURFACE, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3MM *.....	B
72123011904	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500MM MAIS INFERIEURE A 600MM, SIMPLEMENT TRAITEES A LA SURFACES, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3MM *.....	A
72123019102	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFERIEURE A 600 MM, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM *.....	B
72123019908	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFERIEURE A 600 MM, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM *.....	A
72123090107	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM *.....	B
72123090903	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, AUTREMENT ZINGUES, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM *.....	A
72124010101	FER-BLANC, SIMPLEMENT VERNI, D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 600MM, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM *.....	A
72124010907	FER-BLANC, SIMPLEMENT VERNI, D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 600MM, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM *.....	A
72124091106	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER (AUTRE QUE LE FER-BLANC SIMPLEMENT VERNI), OU EN ACIERS NON ALLIES, PEINTS, VERNIS OU REVETUS DE MATIERES PLASTIQUES, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFERIEURE A 600 MM, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM *.....	A
72124091902	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER (AUTRE QUE LE FER-BLANC SIMPLEMENT VERNI), OU EN ACIERS NON ALLIES, PEINTS, VERNIS OU REVETUS DE MATIERES PLASTIQUES, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFERIEURE A 600 MM, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM *.....	A
72124093102	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER (AUTRE QUE LE FER-BLANC SIMPLEMENT VERNI), OU ACIERS NON ALLIES, PEINTS, VERNIS OU REVETUS DE MATIERES PLASTIQUES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500MM MAIS INFERIEURE A 600MM, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM *.....	A
72124093908	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER (AUTRE QUE LE FER-BLANC SIMPLEMENT VERNI), OU EN ACIERS NON ALLIES, PEINTS, VERNIS OU REVETUS DE MATIERES PLASTIQUES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFERIEURE A 600 MM, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM *.....	A
72124095108	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER (AUTRE QUE LE FER-BLANC SIMPLEMENT VERNI), OU EN ACIERS NON ALLIES, REVETUS D'OXYDES DE CHROME OU DE CHROME ET D'OXYDES DE CHROME, VERNIS, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM *.....	A
72124095904	PRODUITS LAMINES PLATS, EN FER (AUTRE QUE LE FER-BLANC SIMPLEMENT VERNI), OU EN ACIERS NON ALLIES, REVETUS D'OXYDES DE CHROME OU DE CHROME ET D'OXYDES DE CHROME, VERNIS, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM *.....	A

NDP	Description	
72124098107	AUTRES PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER (AUTRE QUE LE FER-BLANC SIMPLEMENT VERNI), OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PEINTS, VERNIS OU REVETUS DE MATIÈRES PLASTIQUES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500 MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72124098903	AUTRES PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER (AUTRES QUE LE FER-BLANC SIMPLEMENT VERNI), OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PEINTS, VERNIS OU REVETUS DE MATIÈRES PLASTIQUES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500 MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3 MM *	A
72125010107	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, ARGENTES, DORES, PLATINES OU EMAILLES, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72125010903	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, ARGENTES, DORES, PLATINES OU EMAILLES, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3 MM *	A
72125031108	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PLOMBES, SIMPLEMENT TRAITÉS A LA SURFACE, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72125031904	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PLOMBES, SIMPLEMENT TRAITÉS A LA SURFACE D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3 MM *	A
72125051106	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, AUTRES QUE PLOMBES, SIMPLEMENT TRAITÉS A LA SURFACE, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500 MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72125051902	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, AUTRES QUE PLOMBES, SIMPLEMENT TRAITÉS A LA SURFACE, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3 MM *	A
72125058107	AUTRES PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72125058903	AUTRES PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3 MM *	A
72125075106	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CUIVRES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72125075902	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CUIVRES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3 MM *	A
72125091102	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CHROMES OU NICHELES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72125091908	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CHROMES OU NICHELES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3MM *	A
72125093108	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, REVETUS D'ALLIAGES D'ALUMINIUM ET DE ZINC, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500 MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3MM *	A
72125093904	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, REVETUS D'ALLIAGES D'ALUMINIUM ET DE ZINC, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500 MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3 MM *	A
72125097100	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, REVETUS D'ALUMINIUM, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500 MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A

NDP	Description	
72125097906	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, REVETUS D'ALUMINIUM, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3MM *	A
72125099106	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, AUTREMENT REVETUS, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500 MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72125099902	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, AUTREMENT REVETUS, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500 MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3 MM *	A
72126011106	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PLAQUES SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72126011902	PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PLAQUES SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3 MM *	A
72126019100	AUTRES PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PLAQUES, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72126019906	AUTRES PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PLAQUES, D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 500MM MAIS INFÉRIEURE A 600MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3MM *	A
72126091108	PRODUITS LAMINÉS PLATS A CHAUD, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, SIMPLEMENT PLAQUES, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500 MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3MM *	A
72126091904	PRODUITS LAMINÉS PLATS A CHAUD, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, SIMPLEMENT PLAQUES, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3MM *	A
72126093104	PRODUITS AUTREMENT LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PLAQUES, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72126093900	PRODUITS AUTREMENT LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PLAQUES, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3MM *	A
72126099102	AUTRES PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PLAQUES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500 MM, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 3 MM *	A
72126099908	AUTRES PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, PLAQUES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 500 MM, D'UNE ÉPAISSEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 3 MM *	A
72131000106	FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, COMPORTANT DES INDENTATIONS, BOURRELETS, CREUX OU RELIEFS OBTENUS AU COURS DU LAMINAGE, D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIÉ *	A
72131000902	AUTRES FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, COMPORTANT DES INDENTATIONS, BOURRELETS, CREUX OU RELIEFS OBTENUS AU COURS DU LAMINAGE *	C
72132000102	FIL MACHINE EN ACIERS DE DECOLLETAGE, NON ALLIÉS, D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIÉ *	A

NDP	Description	
72132000204	AUTRES FIL MACHINE EN ACIER DE DECOLLETAGE, NON ALLIES, D'UNE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEURE A 14MM *	B
72132000908	AUTRE FIL MACHINE EN ACIER DE DECOLLETAGE, NON ALLIES *	A
72139110103	FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DE SECTION CIRCULAIRES D'UN DIAMETRE INFERIEURE A 14MM, DU TYPE UTILISE POUR ARMATURE POUR BETON, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,6% DE CARBONE *	B
72139110909	FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 14 MM, DU TYPE UTILISE POUR ARMATURE POUR BETON, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE *	A
72139120107	FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 14 MM, DU TYPE UTILISE POUR LE RENFORCEMENT DES PNEUMATIQUES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,6% DE CARBONE *	B
72139120903	FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 14 MM, DU TYPE UTILISE POUR RENFORCEMENT DES PNEUMATIQUES, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE *	A
72139141006	AUTRES FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 14 MM, CONTENANT EN POIDS 0,06% OU MOINS DE CARBONE *	B
72139149000	AUTRE FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 14 MM, CONTENANT EN POIDS PLUS DE 0,06% MAIS MOINS DE 0,25% DE CARBONE *	B
72139170107	AUTRES FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 14MM, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE *	B
72139170903	AUTRE FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 14 MM, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 0,75% DE CARBONE *	A
72139190003	AUTRES FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 14 MM, CONTENANT EN POIDS PLUS DE 0,75 % DE CARBONE *	A
72139910103	AUTRES FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72139910909	AUTRES FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE *	A
72139990105	AUTRES FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS DE CARBONE, D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72139990207	AUTRE FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE *	A
72139990901	AUTRES FIL MACHINE EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE *	A
72141000103	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, FORGES, D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72141000909	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, FORGEES *	A

NDP	Description	
72142000109	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, COMPORTANT DES INDENTATION, BOURRELETS, CREUX OU RELIEFS OBTENUS AU COURS DU LAMINAGE OU AYANT SUBI UNE TORSION APRES LAMINAGE, D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72142000905	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, COMPORTANT DES INDENTATIONS, BOURRELETS, CREUX OU RELIEFS OBTENUS AU COURS DU LAMINAGE OU AYANT SUBI UNE TORSION APRES LAMINAGE *	C
72143000105	BARRES EN ACIERS DE DECOLLETAGE, NON ALLIES, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 14 MMM *	B
72143000207	AUTRES BARRES EN ACIERS DE DECOLLETAGE, NON ALLIES, D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72143000901	AUTRES BARRES EN ACIERS DE DECOLLETAGE, NON ALLIES *	A
72149110100	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION EST INFERIEURE A 60 MM *	B
72149110906	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRE, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION EST SUPERIEURE OU EGALE A 60 MM *	A
72149190102	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRE, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION EST INFERIEUR A 60 MM *	B
72149190204	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS 0,6% DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRE, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION EST SUPERIEUR OU EGALE A 60 MM *	A
72149190908	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE, DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRE *	A
72149910100	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DU TYPE UTILISE POUR ARMATURE POUR BETON, DE SECTION CIRCULAIRE DONT LE DIAMETRE EST INFERIEUR A 14 MM *	B
72149910906	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DU TYPE UTILISE POUR ARMATURE POUR BETON *	A
72149931009	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE EGALE OU SUPERIEUR A 80MM *	A
72149939105	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 14 MM *	B
72149939901	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE EGALE OU SUPERIEUR A 14 MM MAIS INFERIEUR A 80 MM *	A
72149950106	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION CARREE DONT LE $C_{fi} > f_{lTE}$ EST INFERIEUR A 25 MM *	B
72149950208	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A

NDP	Description	
72149950902	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE *.....	A
72149961001	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS ,MAIS MOINS DE 0,6%DE CARBONE,DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE EGALE OU SUPERIEUR A 80 MM *.....	A
72149969107	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS ,MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE,DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 14MM *.....	B
72149969903	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES ,CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE,DE SECTION CIRCULAIRE D'UN DIAMETRE EGALE OU SUPERIEUR A 14 MM MAIS INFERIEUR A 80 MM *.....	A
72149980108	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS ,MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE,DE SECTION CARRÉE DONT LE COTÉ EST INFÉRIEUR A 25 MM *	B
72149980200	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS ,MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE,DE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *.....	A
72149980904	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS ,MAIS MOINS DE 0,6 DE CARBONE *.....	A
72149990102	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *.....	A
72149990908	AUTRES BARRES EN FER OU ACIERS NON ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE *.....	A
72151000100	BARRES EN ACIERS DE DECOLLETAGE,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *.....	A
72151000906	AUTRES BARRES EN ACIERS DE DECOLLETAGE,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID *.....	A
72155011009	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE ,DE SECTION RECTANGULAIRE *.....	A
72155019105	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROIDS,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE,DE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *.....	A
72155019901	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE *.....	A
72155030106	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE,DE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *.....	A
72155030902	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE *.....	A
72155090100	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE,DE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *.....	A

NDP	Description	
72155090906	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE *	A
72159010102	BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,LAMINEES OU FILEES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUEES,D'UNE SECTION FORMANT UN CRCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72159010908	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,LAMINEES OU FILEES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUEES *	A
72159090104	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72159090900	AUTRES BARRES EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES *	A
72161000005	PROFILES EN FER OU EN ACIERS NON ALIES,EN U,EN I OU EN H,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR DE MOINS DE 80 MM *	A
72162100108	PROFILS EN L,EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUS OU PARACHEVES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR INFERIEURE A 60MM ET D'UN POIDS INFERIEUR A 5,42 KG AU METRE LINEAIRE *.....	C
72162100904	AUTRES PROFILS EN L,EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR DE MOINS DE 80MM *	C
72162200001	PROFILES EN T ,EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILS A CHAUD,D'UNE HAUTEUR DE MOINS DE 80 MM *	A
72163111009	PROFILES EN U,EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR DE 80MM OU PLUS,MAIS N'EXCEDANT PAS 220 MM,A AILES A FACES PARALLELES *.....	A
72163119003	AUTRES PROFILS EN U , EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR DE 80MM OU PLUS ,MAIS N'EXCEDANT PAS 220 MM *	A
72163191001	PROFILES EN U,EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR EXCEDANT 220 MM,A AILES A FACES PARALLELES *	A
72163199005	AUTRES PROFILS EN U , EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR EXCEDANT 220 MM *	A
72163211004	PROFILES EN I,EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR DE 80 MM OU PLUS,MAIS N'EXCEDANT PAS 220 MM,A AILES A FACES PARALLELES *.....	A
72163219008	AUTRES PROFILS EN I,EN FER OU ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR DE 80MM OU PLUS ,MAIS N'EXCEDANT PAS 220MM *	A
72163291006	PROFILES EN I,EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR EXCEDANT 220 MM,A ALLIES A FACES PARALLELES *	A
72163299000	AUTRES PROFILS EN I,EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR EXCEDANT 220 MM *	A
72163310006	PROFILES EN H,EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,D'UNE HAUTEUR DE 80 MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 180 MM *	A
72163390008	AUTRES PROFILÉS EN H, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS,SIMPLEMENT LAMINÉS OU FILÉS A CHAUD,D'UNE HAUTEUR EXCÉDANT 180 MM *.....	A

NDP	Description	
72164010007	PROFILES EN L, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD, D'UNE HAUTEUR DE 80 MM OU PLUS *	A
72164090009	PROFILES EN T, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD, D'UNE HAUTEUR DE 80 MM OU PLUS *	A
72165010003	AUTRES PROFILES, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD, D'UNE SECTION TRANSVERSALE POUVANT ETRE INSCRITE DANS UN CARRÉ DONT LE COTÉ N'EXCÉDANT PAS 80 MM *	A
72165091008	PLATS A BOUDINS (A BOURRELETS), EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD *	A
72165099002	AUTRES PROFILES, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD *	A
72166110004	PROFILES EN C, EN L, EN U, EN Z, EN OMEGA OU EN TUBE OUVERT, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, SIMPLEMENT OBTENUS OU PARACHEVES A FROID A PARTIR DE PRODUITS LAMINES PLATS *	A
72166190006	AUTRES PROFILES, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, SIMPLEMENT OBTENUS OU PARACHEVES A FROID A PARTIR DE PRODUITS LAMINES PLATS *	A
72166900000	AUTRES PROFILES, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, SIMPLEMENT OBTENUS OU PARACHEVES A FROID, AUTRES QUE CEUX OBTENUS A PARTIR DE PRODUITS LAMINES PLATS *	A
72169110002	T > 11 LES NERVUREES, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, OBTENUS OU PARACHEVES A FROID A PARTIR DE PRODUITS LAMINES PLATS *	A
72169130000	AUTRES PROFILS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, OBTENUS OU PARACHEVES A FROID A PARTIR DE PRODUITS LAMINES PLATS, ZINGUES, D'UNE EPAISSEUR INFÉRIEURE A 2,5 MM *	A
72169150008	AUTRES PROFILES, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, OBTENUS OU PARACHEVES A FROID A PARTIR DE PRODUITS LAMINES PLATS, ZINGUES, D'UNE EPAISSEUR EGALE OU SUPERIEURE A 2,5 MM *	A
72169190015	AUTRES PROFILES, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, OBTENUS OU PARACHEVES A FROID A PARTIR DE PRODUITS LAMINES PLATS, SIMPLEMENT FORGES *	A
72169190093	AUTRES PROFILES, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, OBTENUS OU PARACHEVES A FROID A PARTIR DE PRODUITS LAMINES PLATS, AUTRES QUE CEUX REPRIS AU N 721661.90 *	A
72169910002	AUTRES PROFILES, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, LAMINES OU FILES A CHAUD, SIMPLEMENT PLAQUES *	A
72169990004	AUTRES PROFILES, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES *	A
72171010006	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, NON REVETUS, MEME POLIS, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST INFÉRIEURE A 0,8 MM *	B
72171031007	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, NON REVETUS, MEME POLIS, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 0,8 MM, COMPORTANT DES INDENTATIONS, BOURRELETS, CREUX OU RELIEFS OBTENUS AU COURS DU LAMINAGE *	B
72171039001	AUTRES FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, NON REVETUS, MEME POLIS, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 0,8 MM *	B

NDP	Description	
72171050002	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE, NO REVETUS, MEME POLIS *	B
72171090100	FILS EN FER OU EN ACIER NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE, NON REVETUS, MEME POLIS, D'UNE SECTION INFÉRIEURE A 10,7 MM *	B
72171090906	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE, NON REVETUS, MEME POLIS, D'UNE SECTION SUPÉRIEURE A 10,7 MM *	A
72172010002	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, ZINGUES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST INFÉRIEURE A 0,8 MM *	A
72172030102	FILS EN FER OU ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, ZINGUES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST EGALE OU SUPÉRIEURE A 0,8 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 1 MM *	A
72172030908	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, ZINGUES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST SUPÉRIEURE A 1 MM *	B
72172050008	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE, ZINGUES *	B
72172090106	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE, ZINGUES D'UNE SECTION INFÉRIEURE A 10,7 MM*	B
72172090902	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE, ZINGUES, D'UNE SECTION SUPÉRIEURE A 10,7 MM *	A
72173011001	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, CUIVRES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST INFÉRIEURE A 0,8 MM *	B
72173019005	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, REVETUS D'AUTRES MÉTAUX COMMUNS, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST INFÉRIEURE A 0,8 MM *	B
72173031009	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, CUIVRES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST EGALE OU SUPÉRIEURE A 0,8 MM *	B
72173039003	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, REVETUS D'AUTRES MÉTAUX COMMUNS, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST EGALE OU SUPÉRIEURE A 0,8 MM *	B
72173050004	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE, REVETUS D'AUTRES MÉTAUX COMMUNS *	B
72173090102	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE, REVETUS D'AUTRES MÉTAUX COMMUNS, D'UNE SECTION INFÉRIEURE A 10,7 MM *	B
72173090908	FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE, REVETUS D'AUTRES MÉTAUX COMMUNS, D'UNE SECTION SUPÉRIEURE A 10,7 MM *	A
72179010004	AUTRES FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE COUPE TRANSVERSALE EST INFÉRIEURE A 0,8 MM *	B
72179030002	AUTRES FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 0,25% DE CARBONE, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST EGALE OU SUPÉRIEURE A 0,8 MM *	B
72179050000	AUTRES FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS, CONTENANT EN POIDS 0,25% OU PLUS MAIS MOINS DE 0,6% DE CARBONE *	B

NDP	Description	
72179090108	AUTRES FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE,D'UNE SECTION INFERIEURE A 10,7 MM *	B
72179090904	AUTRES FILS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,6% OU PLUS DE CARBONE,D'UNE SECTION SUPERIEURE A 10,7 MM *	A
72181000009	ACIERS INOXYDABLES EN LINGOTS OU AUTRES FORMES PRIMAIRES *	A
72189111009	DEMI-PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL,LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE,DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRE *	A
72189119003	DEMI-PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NIKEL,LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE,DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRE *	A
72189190008	DEMI-PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,FORGES,DE SECTION TRANSVERSALE RECTANGULAIRE *	A
72189911009	AUTRES DEMI-PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE,DE SECTION TRNSVERSALE CARREE *	A
72189919003	AUTRES DEMI-PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,FORGES,DE SCTION TRANSVERSALE CARREE *	A
72189920000	AUTRES DEMI-PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,LAMINES OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE,DE SECTION TRANSVERSALE AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE *	A
72189991001	AUTRES DEMI-PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,FORGES,DE SECTION TRANSVERSALE CIRCULAIRE OU POLYGONALE *	A
72189999005	AUTRES DEMI-PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,FORGES,DE SECTION TRANSVERSALE AUTRE QUE CARREE,RECTANGULAIRE,CIRCULAIRE OU POLYGONALE *	A
72191100001	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,ENROULES,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 10 MM *	A
72191210000	PRODUITS EN AACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,ENROULES,D'UNE EPAISSEUR DE 4,75MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 10 MM,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *	A
72191290002	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,ENROULES,D'UNE EPAISSEUR DE 4,75MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 10 MM ,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *	A
72191310005	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,ENROULES,D'UNE EPAISSEUR DE 3MM OU PLUS MAIS INFERIEURE A 4,75MM,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *	A
72191390007	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,ENROULES,D'UNE EPAISSEUR DE 3MM OU PLUD MAIS INFERIEURE A 4,75 MM,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *	A
72191410000	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,ENROULES,D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3 MM,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *	A

NDP	Description	
72191490002	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, ENROULES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3MM, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72192110001	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, NON ENROULES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 10MM, CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72192190003	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, NON ENROULES, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 10 MM, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72192210006	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, NON ENROULES, D'UNE EPAISSEUR DE 4,75MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 10MM, CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72192290008	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, NON ENROULES, D'UNE EPAISSEUR DE 4,75MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 10 MM, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72192300007	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, NON ENROULES, D'UNE EPAISSEUR DE 3MM OU PLUS MAIS INFERIEURE A 4,75 MM *.....	A
72192400002	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, NON ENROULES, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 3MM *.....	A
72193100003	PRODUITS EN ACIERS INOXYDALES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, D'UNE EPAISSERUR DE 4,75MM OU PLUS *.....	A
72193210002	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, D'UNE EPAISSEUR DE 3MM OU PLUS MAIS INFERIEURE A 4,75 MM, CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72193290004	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, D'UNE EPAISSEUR DE 3MM OU PLUS MAIS INFERIEURE A 4,75MM, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72193310007	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1MM MAIS INFERIEURE A 3MM, CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72193390009	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 1MM MAIS INFERIEURE A 3MM, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72193410002	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, D'UNE EPAISSEUR DE 0,5MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 1 MM, CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72193490004	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, D'UNE EPAISSEUR DE 0,5 MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 1MM, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72193510007	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 0,5MM, CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A

NDP	Description	
72193590009	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID,D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 0,5MM,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72199010008	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS,EN ACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS,SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACES,Y COMPRIS LE PLACAGE,OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORMES AUTRES QUE CARREE OU RECTANGULAIRE *.....	A
72199090000	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS,EN ACIERS INOXYDABLES ,D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS *.....	A
72201100006	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 600 MM,D'UNE EPAISSEUR DE 4,75 MM OU PLUS *.....	A
72201200001	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 600 MM,D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 4,75 MM *.....	A
72202010001	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFERIEURE A 600 MM *.....	A
72202031002	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM,D'UNE EPAISSEUR DE 3MM OU PLUS,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72202039006	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM,D'UNE EPAISSEUR DE 3MM OU PLUS,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72202051000	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM ,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 0,35MM MAIS INFERIEURE A 3MM,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72202059004	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM,D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 0,35MM MAIS INFERIEURE A 3MM ,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72202091006	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 0,35MM,CONTENANT EN POIDS 2,5%OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72202099000	PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM,D'UNE EPAISSEUR N'EXCEDANT PAS 0,35MM,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72209011006	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS EN ACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500MM MAIS INFERIEURE A 600MM,SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE,Y COMPRIS LE PLACAGE *.....	A
72209019000	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS EN ACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500MM MAIS INFERIEURE A 600 MM *.....	A
72209031004	AUTRES PRODUITS EN ACIERS INOXYDABLES,LAMINES PLATS A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUES,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS A 500 MM *.....	A
72209039008	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS EN ACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM,SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACES,Y COMPRIS LE PLACAGE *.....	A
72209090005	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS EN ACIERS INOXYDABLES,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM *.....	A

NDP	Description	
72210010006	FILS MACHINE EN ACIERS INOXYDABLES,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72210090008	FILS MACHINE EN ACIERS INOXYDABLES,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5 % DE NICKEL *.....	A
72221111007	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILEES A CHAUD,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE DE 80MM OU PLUS,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72221119001	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILEES A CHAUD,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE DE 80MM OU PLUS,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72221121001	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILEES A CHAUD,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE DE 25MM OU PLUS MAIS INFERIEUR A 80MM ,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72221129005	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES;SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE DE 25MM OU PLUS MAIS INFERIEUR A 80MM,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72221191009	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILEES A CHAUD,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 25MM, CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72221199003	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILEES A CHAUD,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 25MM,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72221910004	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILEES A CHAUD,DE SECTION AUTRE QUE CIRCULAIRE,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72221990006	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD,DE SECTION AUTRE QUE CIRCULAIRE,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72222011008	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE DE 80MM OU PLUS,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72222019002	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE DE 80MM OU PLUS,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72222021002	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE DE 25MM OU PLUS MAIS INFERIEUR A 80MM,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72222029006	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE DE 25MM OU PLUS MAIS INFERIEUR A 80 MM,CONTENANT EN POIDS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72222031006	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 25 MM,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72222039000	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 25 MM,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72222081006	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,DE SECTION AUTRE QUE CIRCULAIRE,CONTENANT EN POIDS 2,5 % OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72222089000	BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,DE SECTION AUTRE QUE CIRCULAIRE,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A

NDP	Description	
72223010001	AUTRES BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,LAMINES OU FILEES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUES *.....	A
72223051000	AUTRES BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,FORGES,CONTENANT EN POIDS 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72223091006	AUTRES BARRES EN ACIERS INOXYDABLES,FORGES, CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72223098007	AUTRES BARRES EN ACIERS INOXYDABLES *.....	A
72224010007	PROFILES EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD *.....	A
72224030005	PROFILES EN ACIERS INOXYDABLES,LAMINES OU FILES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUES *.....	A
72224091002	AUTRES PROFILS EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT OBTENUS OU PARACHEVES A FROID A PARTIR DE PRODUITS LAMINES PLATS *.....	A
72224093008	AUTRES PROFILS EN ACIERS INOXYDABLES,SIMPLEMENT OBTENUS OU PARACHEVES A FROID *.....	A
72224099006	AUTRES PROFILS EN ACIERS INOXYDABLES *.....	A
72230011003	FILS EN ACIERS INOXYDABLES,CONTENANT EN POIDS 28% OU PLUS DE NICKEL MAIS PAS PLUS DE 31% ET 20% OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 22% DE CHROME *.....	A
72230019007	AUTRES FILS EN ACIERS INOXYDABLES,CONTENANT EN POIDS DE 2,5% OU PLUS DE NICKEL *.....	A
72230091005	FILS EN ACIERS INOXYDABLES,CONTENANT EN POIDS 13% OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 25% DE CHROME ET 3,5% OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 6% D'ALUMINIUM *.....	A
72230099009	AUTRES FILS EN ACIERS INOXYDABLES,CONTENANT EN POIDS MOINS DE 2,5% DE NICKEL *.....	A
72241000009	AUTRES ACIERS ALLIES EN LINGOTS ET AUTRES FORMES PRIMAIRES *.....	A
72249001000	DEMI-PRODUITS EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE,LAMINES A CHAUD OU OBTENUS PAR COULEE CONTENUE,DE SECTION TRANSVERSALE CARREE OU RECTANGULAIRE,DONT LA LARGEUR EST INFERIEURE A DEUX FOIS L'EPAISSEUR *.....	A
72249005002	DEMI-PRODUITS EN AUTRES ACIERS ALLIES,CONTEN AN POI 0,7% OU - DE CARBONE ET 0,5% OU + MAIS <= A 1,2% DE MANGANESE ET 0,6% OU + MAIS <= A 2,3% DE SILICIUM,CONTEN EN POI 0,0008% OU + DE BORE SANS AUCUN ELEMENT N'ATTEIGNE LA TENEUR MINIMAL...*	A

NDP	Description	
72249008001	AUTRES DEMI-PRODUITS EN AUTRES ACIERS ALLIES,LAMINES A CHAUD OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE,DE SECTION TRANSVERSALE CARREE OU RECTANGULAIRE,DONT LA LARGEUR EST INFERIEURE A DEUX FOIS L'EPAISSEUR *	A
72249015006	AUTRES DEMI-PRODUITS EN AUTRES ACIERS ALLIES,LAMINES A CHAUD OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE,DE SECTION TRANSVERSALE CARREE OU RECTANGULAIRE *	A
72249019008	AUTRES DEMI-PRODUITS EN AUTRES ACIERS ALLIES,FORGES,DE SECTION TRANSVERSALE CARREE OU RECTANGULAIRE *	A
72249031002	AUTRES DEMI-PRODUITS EN AUTRES ACIERS ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,9% OU + MAIS PAS + DE 1,15% DE CARBONE ET 0,5% OU + MAIS PAS + DE 2% DE CHROME ET EVENTUELLEMENT 0,5% OU - DE MOLYBDENE,LAMINE A CHAUD OU OBTENU PAR COULEE CONTINUE,DE*	A
72249039006	AUTRES DEMI-PRODUITS EN AUTRES ACIERS ALLIES,LAMINES A CHAUD OU OBTENUS PAR COULEE CONTINUE,DE SECTION TRANSVERSALE AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE *	A
72249091006	AUTRES DEMI-PRODUITS EN AUTRES ACIERS ALLIES,FORGES,DE SECTION TRANSVERSALE CIRCULAIRE OU POLYGONALE *	A
72249099000	AUTRES DEMI-PRODUITS EN AUTRES ACIERS ALLIES,FORGES,DE SECTION TRANSVERSALE AUTRE QUE CARREE, RECTANGULAIRE,CIRCULAIRE OU POLYGONALE *	A
72251100001	PRODUITS LAMINES PLATS,EN ACIERS AU SILICIUM DITS "MAGNETIQUES",A GRAINS ORIENTES,D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS *	A
72251910005	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS A CHAUD,EN ACIERS AU SILICIUM DITS "MAGNETIQUES",D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS *	A
72251990007	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS A FROID,EN ACIERS AU SILICIUM DITS "MAGNETIQUES",D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS *	A
72252020000	PRODUITS SIMPLEMENT LAMINES PLATS,EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS,SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACES,Y COMPRIS LES PLAQUES OUSIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE *	A
72252090008	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS,EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS *	A
72253000008	AUTRES PRODUITS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,EN AUTRE ACIERS ALLIES,ENROULES,D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS *	A
72254020002	AUTRES PRODUITS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,EN AUTRES ACIERS ALLIES,NON ENROULES,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS ET D'UNE EPAISSEUR EXCEDANT 15 MM *	A
72254050004	AUTRES PRODUITS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,EN AUTRES ACIERS,NON ENROULES,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS ET D'UNE EPAISSEUR DE 4,75MM OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 15MM *	A
72254080006	AUTRES PRODUITS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD,EN AUTRES ACIERS ALLIES,NON ENROULES,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS ET D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 4,75MM *	A
72255000000	AUTRES PRODUITS,SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID,EN AUTRES ACIERS ALLIES,D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS *	A

NDP	Description	
72259110003	PRODUITS LAMINES PLATS, EN AUTRES ACIERS ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, ZINGUES ELECTROLYQUEMENT, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE, Y COMPRIS LE PLACAGE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE *	A
72259190005	PRODUITS LAMINES PLATS, EN AUTRES ACIERS ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT *	A
72259210008	PRODUITS LAMINES PLATS, EN AUTRES ACIERS ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, AUTREMENT ZINGUES, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE, Y COMPRIS LE PLACAGE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRE QUE CARREE OU RECTANGULAIRE *	A
72259290000	PRODUITS LAMINES PLATS, EN AUTRES ACIERS ALLIES D'UNE LARGEUR DE 600 MMOU PLUS , AUTREMENT EINGUES*	A
72259910003	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN AUTRES ACIERS ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600MM OU PLUS, SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACES, Y COMPRIS LE PLACAGE OU SIMPLEMENT DECOUPES DE FORME AUTRES QUE CARREE OU RECTANGULAIRE *	A
72259990005	AUTRES PRODUITS CLAMINES PLATS, EN AUTRES ACIERS ALLIES, D'UNE LARGEUR DE 600 MM OU PLUS *	A
72261110002	PRODUITS LAMINES PLATS, EN ACIERS AU SILICIUM DITS "MAGNETIQUES" A GRAINS ORIENTES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500 MM MAIS INFERIEURE A 600 MM *	A
72261190004	PRODUITS LAMINES PLATS, EN ACIERS AU SILICIUM DITS "MAGNETIQUES", A GRAINS ORIENTES, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM *	A
72261910002	PRODUITS SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, EN ACIERS AU SILICIUM DITS "MAGNETIQUES", D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 600 MM *	A
72261930000	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN ACIERS AU SILICIUM DITS "MAGNETIQUE", D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500MM MAIS INFERIEURE A 600 MM *	A
72261990004	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN ACIERS AU SILICIUM DITS "MAGNETIQUES", D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM *	A
72262020007	AUTRES PRODUITS, EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE, SIMPLEMENT LAMINES A CHAUD, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM, LAMINES A CHAUD, SIMPLEMENT PLAQUES, D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500MM, SIMPLEMENT LAMINES A FROID OU SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFAC...*	A
72262080001	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS, EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE, D'UNE L'ARGEUR INFERIEURE A 600 MM *	A
72269110000	PRODUITS SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, EN AUTRES ACIERS ALLIES, D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 600 MM, D'UNE EPAISSEUR DE 4,75MM OU PLUS *	A
72269190002	PRODUITS SIMPLEMENT LAMINES PLATS A CHAUD, EN AUTRES ACIERS ALLIES, D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 600 MM, D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 4,75 MM *	A
72269210005	PRODUITS SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, EN AUTRES ACIERS ALLIES, D'UNE LARGEUR VEXCEDANT 500MM MAIS INFERIEURE A 600MM *	A
72269290007	PRODUITS SIMPLEMENT LAMINES PLATS A FROID, EN AUTRES ACIERS ALLIES, D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500 MM *	A

NDP	Description	
72269320004	PRODUITS EN AUTRES ACIERS ALLIES,ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM,LAMINES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUES;D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500MM,SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE,Y COMPRIS LES PLAQUES *	A
72269380008	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS,EN AUTRES ACIERS ALLIES,ZINGUES ELECTROLYTIQUEMENT,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 600MM *	A
72269420009	PRODUITS EN AUTRES ACIERS ALLIES,AUTREMENT ZINGUES D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM,LAMINES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUES,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 500MM,SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE,Y COMPRIS LESPLAQUES *	A
72269480003	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS EN AUTRES ACIERS ALLIES,AUTREMENT ZINGUES,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 600MM *	A
72269920004	AUTRES PRODUITS EN AUTRES ACIERS ALLIES,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 500MM,LAMINES A CHAUD,SIMPLEMENT TRAITES A LA SURFACE,Y COMPRIS LES PLAQUES *	A
72269980008	AUTRES PRODUITS LAMINES PLATS,EN AUTRES ACIERS ALLIES,D'UNE LARGEUR INFERIEURE A 600 MM *	A
72271000000	FIL MACHINE EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE *	A
72272000006	FIL MACHINE EN ACIER SILICO MANGANEUX*	A
72279010002	FILS MACHINE EN AUTRES ACIERS ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,0008% OU PLUS DE BORE SANS QU'AUCUN AUTRE ELEMENT N'ATTEIGNE LA TENEUR MINIMALE INDIQUEE A LA NOTE 1 POINT F) DU PRESENT CHAPITRE *	A
72279050008	FIL MACHINE EN AUTRES ACIERS ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,9% OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 1,15% DE CARBONE ET 0,5% OU PLUS MAIS PAS PLUS DE 2% DE CHROME ET EVENTUELLEMENT,0,5% OU MOINS DE MOLYBDENE *	A
72279095009	AUTRES MACHINE EN AUTRES ACIERS ALLIES *	A
72281010103	BARRES EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72281010909	AUTRES BARRES EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD *	A
72281030101	BARRES EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE,LAMINEES OU FILEES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUEES,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72281030907	AUTTRE BARRES EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE,LAMINEES OU FILEES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUEES *	A
72281050109	BARRES EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE,FORGEES,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72281050905	AUTRES BARRES EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE,FORGEES *	A

NDP	Description	
72281090105	AUTRES BARRES EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *.....	A
72281090901	AUTRES BARRES EN ACIERS ALLIES A COUPE RAPIDE *.....	A
72282011000	BARRES EN ACIERS SILICCO-MANGANEUX,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD,DE SECTION RECTANGULAIRE,LAMINEES SUR LES QUATRE FACES *.....	A
72282019106	BARRES EN ACIERS SILICO-MANGANEUX,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *.....	A
72282019902	AUTRES BARRES EN ACIERS SILICO-MANGANEUX,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD *.....	A
72282030107	BARRES EN ACIERS SILICO-MANGANEUX,LAMINEES OU FILEES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUEES,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *.....	A
72282030903	AUTRES BARRES EN ACIERS SILICO-MANGANEUX,LAMINEES OU FILEES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUEES *.....	A
72282060109	AUTRES BARRES EN ACIERS SILICO-MANGANEUX,D'UNE SECTION FOPRMANT UN CERCLEC APPLATI,OU UN RECTANGLE MODIFIE *.....	A
72282060905	AUTRES BARRES EN ACIERS SILICO-MANGANEUX *.....	A
72283020109	BARRES EN ACIERS POUR OUTILLAGE,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *.....	A
72283020905	AUTRES BARRES,EN ACIERS POUR OUTILLAGE,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD *.....	A
72283041008	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,9% OU + MAIS PAS + DE 1,15% DE CARBONE ET 0,5% OU + MAIS PAS + DE 2% DE CHROME ET,EVENTUELLEMENT,0,5% OU - DE MOLYBDENE,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD,DE SECT CIRCU DE DIAM 80MM ..* *.....	A
72283049104	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,CONTENANT EN POID 0,9% OU + MAIS PAS + DE 1,15% DE CARBONE ET 0,5% OU + MAIS PAS + DE 2% DE CHROME ET,EVENTUELLEMENT,0,5% OU - DE MOLYBDENE,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD,D'UNE SECT FORMANT UN CERCL...* *.....	A
72283049900	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,9% OU + MAIS PAS + DE 1,15% DE CARBONE ET 0,5% OU + MAIS PAS PLUS DE 2% DE CHROME ET EVENTUELLEMENT,0,5% OU MOINS DE MOLYBDENE,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD *..... *.....	A
72283061006	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE DE 80 MM OU PLUS *.....	A
72283069000	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 80 MM *.....	A
72283070007	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD,DE SECTION RECTANGULAIRE,LAMINEES SUR LES QUATRE FACES *.....	A

NDP	Description	
72283089100	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72283089906	AUTRES BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT LAMINEES OU FILEES A CHAUD *	A
72284010101	BARRES,EN ACIERS POUR OUTILLAGE,SIMPLEMENT FORGEES,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72284010907	AUTRES BARRES,EN ACIERS POUR OUTILLAGE,SIMPLEMENT FORGEES *	A
72284090103	BARREN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT FORGEES,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72284090909	AUTRES BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT FORGEES *	A
72285020101	BARRES EN ACIERS POUR OUTILLAGE,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72285020907	AUTRES BARRES,EN ACIERS POUR OUTILLAGE,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID *	A
72285040109	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIE,CONTENANT EN POIDS 0,9% OU + MAIS PAS + DE 1,15% DE CARBONE ET 0,5% OU + MAIS PAS + DE 2% DE CHROME ET,EVENTUELLEMENT,0,5%OU - DE MOLYBDENE,SIMPLEM OBTEN OU PARACHEVEES A FROID,D'UNE SECTION FORMANT UN CERC....*	A
72285040905	AUTRES BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,CONTENANT EN POIDS 0,9% OU + MAIS PAS + DE 1,15% DE CARBONE ET 0,5% OU + MAIS PAS + DE 2% DE CHROME ET, EVENTUELLEMENT,0,5% OU MOINS DE MOLYBDENE,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID *	A
72285061008	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE DE 80MM OU PLUS *	A
72285069002	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PATACHEVEES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE INFERIEUR A 80 MM *	A
72285070009	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,DE SECTION RECTANGULAIRE,LAMINEES SUR QUATRE FACES *	A
72285089102	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72285089908	AUTRES BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,SIMPLEMENT OBTENUES OU PARACHEVEES A FROID *	A
72286010103	BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,LAMINEES OU FILEES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUEES,D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72286010909	AUTRES BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES,LAMINEES OU FILEES A CHAUD,SIMPLEMENT PLAQUEES *	A

NDP	Description	
72286081104	BARRES EN ACIERS POUR OUTILLAGE, D'UNE SECTION FORMANT UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72286081900	AUTRES BARRES EN ACIERS POUR OUTILLAGE *	A
72286089108	AUTRES BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES, D'UNE SECTION FORMANTE UN CERCLE APPLATI OU UN RECTANGLE MODIFIE *	A
72286089904	AUTRES BARRES EN AUTRES ACIERS ALLIES *	A
72287010007	PROFILES EN AUTRES ACIERS ALLIES, SIMPLEMENT LAMINES OU FILES A CHAUD *	A
72287031008	PROFILES EN AUTRES ACIERS ALLIES, LAMINES OU FILES A CHAUD, SIMPLEMENT PLAQUES *	A
72287091002	PROFILES EN AUTRES ACIERS ALLIES, SIMPLEMENT OBTENUS OU PARACHEVES A FROID *	A
72287099006	AUTRES PROFILES EN AUTRES ACIERS ALLIES *	A
72288010003	BARRES CREUSES POUR LE FORAGE, EN ACIERS ALLIES *	A
72288090005	BARRES CREUSES POUR LE FORAGE, EN ACIERS NON ALLIES *	A
72291000004	FILS EN ACIERS A COUPE RAPIDE *	A
72292000000	FILS EN ACIERS SILICO-MANGANEUX *	A
72299050002	AUTRES FILS EN AUTRES ACIERS, CONTENANT EN POIDS 0,9% OU + MAIS PAS + DE 1,15% DE CARBONE ET 0,5% OU + MAIS PAS + DE 2% DE CHROME ET, EVENTUELLEMENT, 0,5% OU MOINS DE MOLYBDENE *	A
72299090008	AUTRES FILS EN AUTRES ACIERS ALLIES *	A
73011000001	PALPLANCHES EN FER OU EN ACIER, MEME PERCEES OU FAITES D'ELEMENTS ASSEMBLES*	B
73012000007	PROFILES OBTENUS PAR SOUDAGE, EN FER OU EN ACIER*	A
73021010002	RAILS EN FONTE, FER OU ACIER, CONDUCTEURS DE COURANT, AVEC PARTIE EN METAL NON FERREUX*	A

NDP	Description	
73021031003	AUTRES RAILS EN FONTE, FER OU ACIER, NEUFS, D'UN POIDS OU METRE EGAL OU SUPERIEUR A 20 KG*.....	A
73021039007	AUTRES RAILS EN FONTE, FER OU ACIER, NEUFS, D'UN POIDS OU METRE INFERIEUR A 20 KG*.....	A
73021090004	AUTRES RAILS EN FONTE, FER OU ACIER, USAGES*.....	A
73023000000	AIGUILLES, POINTES DE COEUR, TRINGLES D'AIGUILLAGE ET AUTRES ELEMENTS DE CROISEMENT OU DE CHANGEMENT DE VOIES, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	A
73024010000	ECLISSES ET SELLES D'ASSISE, LAMINEES, POUR VOIES FERREES, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	A
73024090002	AUTRES ECLISSES ET SELLES D'ASSISE POUR VOIES FERRES, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	A
73029020106	TRAVERSES POUR VOIES FERRES, EN ACIER*	A
73029020208	TRAVERSES POUR VOIES FERRES, EN FONTE OU EN FER*	A
73029020902	CONTRE-RAILS EN FONTE, FER OU ACIER (CECA)*	A
73029030008	PLAQUES DE SERRAGE, PLAQUES ET BARRES D'ECARTEMENT, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	A
73029090002	CREMAILLERES, COUSSINETS, CIONS ET AUTRES PIECES SPECIALEMENT CON FIG ILS POUR LA POSE, LE JOINTEMENT OU LA FIXATION DES RAILS, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	A
73030010003	TUBES TUYAUX DES TYPES UTILISES POUR CANALISATIONS SOUS PRESSION, EN FONTE*.....	A
73030090005	AUTRES TUBES, TUYAUX ET PROFILES CREUX, EN FONTE*.....	A
73041010006	TUBES ET TUYAUX, EN FER OU EN ACIER, SANS SOUDURE, DES TYPES UTILISES POUR OLEODUCS OU GAZODUCS, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR N'EXCEDANT PAS 168,3MM*.....	B
73041030004	TUBES ET TUYAUX, EN FER OU EN ACIER, SANS SOUDURE, DES TYPES UTILISES POUR OLEODUCS OU GAZODUCS, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 168,3MM, MAIS N'EXCEDANT 406,4 MM*.....	B
73041090008	TUBES ET TUYAUX EN FER OU EN ACIER, SANS SOUDURE, DES TYPES UTILISES POUR OLEODUCS OU GAZODUCS, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM*.....	B
73042100003	TIGES DE FORAGE EN FER OU EN ACIER, SANS SOUDURE, DES TYPES UTILISES POUR L'EXTRACTION DU PETROLE OU DU GAZ*.....	A
73042911000	TUBES ET TUYAUX DE CUVELAGE OU DE PRODUCTION EN FER OU EN ACIER, SANS SOUDURE, DES TYPES UTILISES POUR L'EXTRACTION DU PETROLE OU DE GAZ, D'UN DIAMETRE N'EXCEDANT PAS 406,4 MM*.....	A
73042919004	TUBES ET TUYAUX DE CUVELAGE OU DE PRODUCTION EN FER OU EN ACIER, SANS SOUDURE, DES TYPES UTILISES POUR L'EXTRACTION DU PETEROLE OU DE GAZ, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM*.....	A

NDP	Description	
73043110003	AUTRES TUBES ET TUYAUX,SANS SOUDURE,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,DE SECTION CIRCULAIRE,ETIRES OU LAMINES A FROID,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
73043191008	AUTRES TUBES ET TUYAUX,SANS SOUDURE,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,DE SECTION CIRCULAIRE,ETIRES OU LAMINES A FROID,DE PRECISION*.....	B
73043199002	AUTRES TUBES ET TUYAUX,SANS SOUDURE,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,DE SECTION CIRCULAIRE,ETIRES OU LAMINES A FROIDS,AUTRES QUE DE PRECISION*.....	B
73043910003	TUBES ET TUYAUX,SANS SOUDURE,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,DE SECTION CIRCULAIRE,BRUTS,DROITS ET A PAROI D'EPaisseur UNIFORME,DESTINES EXCLUSIVEMENT A LA FABRICATION DE TUBES ET TUYAUX D'AUTRES PROFILS ET D'AUTRES EPAISSEURS DE PAROI*.....	B
73043920007	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
73043930001	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 421 MM ET D'UNE EPAISSEUR DE PAROI EXCEDANT 10,5 MM*.....	B
73043951002	TUBES FULETES OU FULETABLES DIT "GAZ",ZINGUES,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE*.....	B
73043959006	AUTRES TUBES,FILETES OU FULETABLES DITS"GAZ",EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE*.....	B
73043991008	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR N'EXCEDANT PAS 168,3 MM*.....	B
73043993004	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 168,3 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 406,4 MM*.....	B
73043999002	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM*..... A.....	B
73044110009	TUBES ET TUYAUX EN ACIER NON ALLIES INOXYDABLES,ETIRES OU LAMINES A FROID,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
73044190001	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN ACIERS INOXYDABLES,ETIRES OU LAMINES A FROID,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE*.....	A
73044910009	TUBES ET TUYAUX,EN ACIER INOXYDABLES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,BRUTS,DROITS ET PAROI D'EPaisseur UNIFORME,DESTINES,EXCLUSIVEMENT A LA FABRICATION DE TUBES ET TUYAUX D'AUTRES PROFILS ET D'AUTRES EPAISSEUR DE PAROI*.....	A
73044930007	TUBES TUYAUX EN ACIERS INOXYDABLES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDE,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
73044991004	AUTRES TUBES TUYAUX,EN ACIERS INOXYDABLES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR N'EXCEDANT PAS 406,4 MM*.....	A
73044999008	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN ACIERS INOXYDABLES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM*.....	A

NDP	Description	
73045111008	TUBES ET TUYAUX,ETIRES OU LAMINES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,SANS SOUDURE,DROITS ET A PAROI D'EPaisseur UNIFORME,EN ACIER ALLIE CONTENANT EN POIDS DE 0,9 A 1,15% INCLUS DE CARBONE ET DE 0,5% A 2% INCLUS DE CHROME ET EVENTUELLEMENT 0,5%.*	A
73045119002	TUBES ET TUYAUX,ETIRES OU LAMINES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,SANS SOUDURE,DROITS ET A PAROI D'EPaisseur UNIFORME,EN ACIER ALLIE CONTENANT EN POIDS 0,9 A 1,15% INCLUS DE CARBONE ET DE 0,5 A 2% INCLUS DE CHROME ET EVENTUELLEMENT 0,5% OU..*	A
73045130003	TUBES ET TUYAUX,EN AUTRES ACIERS ALLIES,ETIRES OU LAMINES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,SANS SOUDURE,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
73045191000	TUBES ET TUYAUX,EN AUTRES ACIERS ALLIES,ETIRES OU LAMINES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,SANS SOUDURE,DE PRECISION*.....	A
73045199004	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN AUTRES ACIERS ALLIES,ETIRES OU LAMINES A FROID,DE SECTION CIRCULAIRE,SANS SOUDURE,AUTRES QUE DE PRECISION*.....	A
73045910005	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN AUTRES ACIER ALLIES,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,BRUTS,DROITS ET A PAROI D'EPaisseur UNIFORME,DESTINES EXCLUSIVEMENT A LA FABRICATION DE TUBES ET TUYAUX D'AUTRES PROFILS ET D'AUTRES EPAISSEURS DE PAROI*.....	A
73045931006	AUTRES TUBES ET TUYAUX,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,DROITS ET PAROI D'EPaisseur UNIFORME,EN ACIER ALLIES CONTENANT EN POIDS DE 0,9 A 1,15% INCLUS DE CARBONE ET DE 0,5 A 2% INCLUS DE CHROME ET EVENTUELLEMENT 0,5% OU MOINS DE MOLYBDENE.	A
73045939000	AUTRES TUBES ET TUYAUX,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,DROITS ET A PAROI D'EPaisseur UNIFORME,EN ACIER ALLIE CONTENANT EN PODS DE 0,9 A 1,15% INCLUS DE CARBONE ET DE 0,5 A 2% INCLUS DE CHROME ET EVENTUELLEMENT 0,5% OU MOINS DE MOLYBDENE.	A
73045950001	AUTRES TUBES ET TUYAUX,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,EN AUTRES ACIER ALLIES,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
73045991000	AUTRES TUBES ET TUYAUX,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,EN AUTRES ACIER ALLIES,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR N'EXCEDANT PAS 168,3 MM*.....	A
73045993006	AUTRES TUBES ET TUYAUX,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,EN AUTRES ACIER ALLIES,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 168,3 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 406,4 MM*.....	A
73045999004	AUTRES TUBES ET TYUAUX,SANS SOUDURE,DE SECTION CIRCULAIRE,EN AUTRES ACIER ALLIERS,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM*.....	A
73049010004	AUTRES TUBES,TYUAUX ET PROFILS CREUX,SANS SOUDURE,EN FER OU EN ACIER,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
73049090006	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,SANS SOUDURE,EN FER OU EN ACIER,POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	A
73051100004	TUBES ET TUYAUX,EN FER OU EN ACIER,DE SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM,DES TYPES UTILISES POUR OLEODUCS OU GAZODUCS,SOUDES LONGITUDINALEMENT,AUTRES*.....	A
73051200009	TUBES ET TUYAUX,EN FER OU EN ACIER,DES SECTION CIRCULAIRE,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM,DES TYPES UTILISES POUR OLEODUCS OU GAZODUCS,SOUES LONGITUDINALEMENT,AUTRES*.....	B

NDP	Description	
73051900106	TUBES ET TUYAUX, EN FER OU EN ACIER, DE SECTION CIRCULAIRE, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM, DES TYPES UTILISES POUR OLEODUCS OU GAZODUCS, AUTREMENT SOUDES, AVEC UNE ENVELOPPE EXTERIEURE EN POLYETHYLENE ET INTERIEUR EN EPXY*	A
73051900902	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN FER OU EN ACIER, DE SECTION CIRCULAIRE, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM, DES TYPES UTILISES POUR OLEODUCS OU GAZODUCS, AUTREMENT SOUDES*	A
73052010009	TUBES ET TUYAUX DE CUVELAGE, EN FER OU EN ACIER, DES SECTION CIRCULAIRE, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM, DES TYPES UTILISES POUR L'EXTRACTION DU PETROLE OU DE GAZ, SOUDES LONGITUDINALEMENT*	A
73052090001	TUBES ET TUYAUX DE CUVELAGE, EN FER OU EN ACIER, DE SECTION CIRCULAIRE, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM, DES TYPES UTILISES POUR L'EXTRACTION DU PETROLE OU DU GAZ, AUTREMENT SOUDES*	A
73053100006	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN FER OU EN ACIER, DE SECTION CIRCULAIRE, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM, SOUDES LONGITUDINALEMENT*	B
73053900006	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN FER OU EN ACIER, DE SECTION CIRCULAIRE, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM, AUTREMENT SOUDES*	B
73059000007	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN FER OU EN ACIER, DE SECTION CIRCULAIRE, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 406,4 MM, AUTRES QUE SOUDES*	B
73061011003	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN FER OU EN ACIER, UTILISES POUR OLEODUCS OU GAZODUCS, SOUDES LONGITUDINALEMENT, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 168,3 MM*	B
73061019007	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN FER OU EN ACIER, UTILISES POUR OLEODUCS OU GAZODUCS, SOUDES LONGITUDINALEMENT, D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 168,3 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 406,4 MM*	B
73061090002	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN FER OU EN ACIER, UTILISES POUR OLEODUCS OU GAZODUCS, SOUDES HELIOLALEMENT*	B
73062000002	TUBES ET TUYAUX DE CUVELAGE OU DE PRODUCTION, EN FER OU EN ACIER, DES TYPES UTILISES POUR L'EXTRACTION DU PETROLE OU DU GAZ*	B
73063010002	AUTRES TUBES ET TUYAUX, SOUDES DE SECTION CIRCULAIRE, EN FER OU EN ACIER NON ALLIES, MUNIS D'ACCESSOIRES, POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*	C
73063021009	AUTRES TUBES, TUYAUX ET PROFILS CREUX, SOUDES, DE SECTION CIRCULAIRE, EN FER OU EN ACIER NON ALLIES, DE PRECISION, D'UN EPAISSEUR DE PAROI N'EXCEDANT PAS 2MM*	C
73063029003	AUTRES TUBES, TUYAUX ET PROFILS CREUX, SOUDES, DE SECTION CIRCULAIRE, EN FER OU EN ACIER NON ALLIES, DE PRECISION, D'UN EPAISSEUR DE PAROI EXCEDANT 2 MM*	C
73063051001	TUBES FILETES OU FILETABLES DIT "GAZ", EN FER OU EN ACIER NON ALLIES, ZINGUES, SOUDES, DE SECTION CIRCULAIRE*	C
73063059016	TUBES ROUNDS ISO, SERIE LEGERE, DIT TUBES GAZ, MEME GALVANISES DE 12 MM A 102 MM DE DIAMETRE EXTERIEUR, EN FER OU EN ACIER, NON ALLIES*	C
73063059094	AUTRES TUBES FILETES OU FILETABLES DITS "GAZ", EN FER OU EN ACIER NON ALLIES, AUTRES QUE ZINGUES, SOUDES, DE SECTION CIRCULAIRE*	C

NDP	Description	
73063071009	AUTRES TUBES,TUYAUX PROFILS CREUX,SOODES,DE SECTION CIRCULAIRE,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,ZINGUES,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR N'EXCEDANT PAS 168,3 MM*.....	C
73063078000	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,SOODES,DE SECTION CIRCULAIRE,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,AUTRES QUE ZINGUES,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR N'EXCEDANT PAS 168,3 MM*.....	C
73063090004	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,SOODES,DE SECTION CIRCULAIRE,EN FER OU EN ACIER NON ALLIES,D'UN DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDANT 168,3 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 406,4 MM*.....	C
73064010008	AUTRES TUBES,TUYAUX PROFILS CREUX,SOODES,DE SECTION CIRCULAIRE,EN ACIERS INOXYDABLES,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
73064091003	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,SOODES,DE SECTION CIRCULAIRE,EN ACIERS INOXYDABLES,ETIRES OU LAMINES*.....	B
73064099007	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,SOODES,DE SECTION CIRCULAIRE,EN ACIERS INOXYDABLES*.....	B
73065010004	AUTRES TUBES , TUYAUX ET PROFILS CREUX,SOODES DE SECTION CIRCULAIRE,EN AUTRES ACIERS ALLIES,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
73065091009	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,SOODES DE SECTION CIRCULAIRE,EN AUTRES ACIERS ALLIES,DE PRECISION*.....	B
73065099003	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,SOODES,DE SECTION CIRCULAIRE,EN AUTRES ACIERS ALLIES,AUTRES QUE DE PRECISION*.....	B
73066010000	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,SOODES,DE SECTION AUTRE QUE CIRCULAIRE,EN FER OU EN ACIER,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	C
73066031001	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,EN FER OU EN ACIERS,SOODES,DE SECTION CARREE OU RECTANGULAIRE,D'UNE EPAISSEUR DE PAROI,N'EXCEDANT PAS 2MM*	C
73066039005	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,EN FER OU EN ACIERS,SOODES,DE SECTION CARREE OU RECTANGULAIRE,D'UNE EPAISSEUR DE PAROI,EXCEDANT 2 MM*.....	C
73066090002	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,EN FER OU EN ACIERS,SOODES,D'AUTRES SECTIONS*.....	C
73069000004	AUTRES TUBES,TUYAUX ET PROFILS CREUX,EN FER OU EN ACIERS,AUTRES QUE SOODES*.....	C
73071110002	ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE,MOULES,EN FONTE NON MALLEABLE,POUR TUBES ET TUYAUX DES TYPES UTILISES POUR CANALISATIONS SOUS PRESSION*.....	C
73071190004	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE,MOULES,EN FONTE NON MELLEABLE*.....	C
73071910002	ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE,MOULES,EN FONTE MALLEABLE*.....	C

NDP	Description	
73071990004	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE, MOULES, EN FER OU ACIER*.....	C
73072100004	BRIDES EN ACIERS INOXYDABLES*.....	A
73072210003	MANCHONS FILETES EN ACIERS INOXYDABLES*.....	A
73072290005	COUDES ET COURBES FILETES EN ACIERS INOXYDABLES*.....	A
73072310008	COUDES ET COURBES EN ACIERS INOXYDABLES, A SOUDER BOUT A BOUT*.....	A
73072390000	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE, A SOUDER BOUT A BOUT, EN ACIERS INOXYDABLES*.....	A
73072910008	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE, EN ACIER INOXYDABLES, FILETES*.....	A
73072930006	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE, EN ACIERS INOXYDABLES, A SOUDER*.....	A
73072990000	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE, EN ACIERS INOXYDABLES*.....	A
73079100006	AUTRES BRIDES EN FONTE, FER OU ACIER*.....	C
73079210005	AUTRES MANCHONS FILETES, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	C
73079290007	AUTRES COUDES ET COURBES FILETES, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	C
73079311003	COUDES ET COURBES A SOUDER BOUT A BOUT, DONT LE PLUS GRAND DIAMETRE EXTERIEUR N'EXCEDE PAS 609,6 MM, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	A
73079319007	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE A SOUDER BOUT A BOUT, DONT LE PLUS GRAND DIAMETRE EXTERIEUR N'EXCEDANT PAS 609,6 MM, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	A
73079391005	COUDES ET COURBES A SOUDER BOUT A BOUT, DONT LE PLUS GRAND DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDE 609,6 MM, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	A
73079399009	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE A SOUDER BOUT A BOUT, DONT LE PLUS GRAND DIAMETRE EXTERIEUR EXCEDE 609,6 MM, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	A
73079910011	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE, EN FONTE, FER OU ACIER, NON MOULES, FILETES, POUR TUBES ET TUYAUX A RACCORDS RAPIDES (POUR ADDUCTION D'EAU OU D'AUTRES LIQUIDES SUR DE GRANDES DISTANCES, PAR EXEMPLE) D'UN DIAMETRE INTERIEUR = OU SUPERIEUR A 69 MM	A
73079910099	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIES, EN FONTE, FER OU ACIER, NON MOULES, FILETES*.....	A
73079930019	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE, EN FONTE, FER OU ACIER, NON MOULES, A SOUDER, POUR TUBES ET TUYAUX A RACCORDS RAPIDES (POUR ADDUCTION D'EAU OU D'AUTRES LIQUIDES SUR DE GRANDES DISTANCES, PAR EXEMPLE) D'UN DIAMETRE INTERIEUR = OU SUPERIEUR A 69MM	A

NDP	Description	
73079930097	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIES, EN FONTE, FER OU ACIER, NON MOULES, A SOUDES*.....	A
73079990013	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIES, EN FONTE, FER OU ACIER, NON MOULES, POUR TUBES ET TUYAUX A RACCORDS RAPIDES (POUR ADDITION D'EAU OU D'AUTRES LIQUIDES SUR DE GRANDE DISTANCES, PAR EXEMPLE), D'UN DIAMETRE INTERIEUR EGAL OU SUPERIEUR A 69 MM*...	A
73079990091	AUTRES ACCESSOIRES DE TUYAUTERIES, EN FONTE, FER OU ACIER, NON MOULES*.....	A
73081000000	PONTS ET ELEMENTS DE PONTS, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	B
73082000006	TOURS ET PYLONES, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	C
73083000002	PORTES, FENETRES ET LEURS CADRES ET CHAMBRANLES ET SEUILS, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	C
73084010002	MATERIEL POUR LE SOUTENEMENT DANS LES MINES, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	C
73084090004	AUTRES MATERIEL D'ECHAFAUDAGE, DE COFFRAGE, D'ETANCONNEMENT OU D'ETAYAGE, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	C
73089010002	BARRAGES, VANNES, PORTES-ECLUSES, DEBARCADERES, DOCKS FIXES ET AUTRES CONSTRUCTIONS MIRITIMES OU FLUVIALES, EN FONTE FER OU ACIER*	C
73089051103	PANNEAUX MULTIPLIS CONSTITUES DE DEUX PAREMENTS EN TOLES NERVUREES ET D'UNE AME ISOLANTE EN POLYURETHANNE, D'UNE EPAISSEUR SUPERIEUR OU EGALE A 40 MM*.....	C
73089051910	PANNEAUX MULTIPLIS CONSTITUES DE DEUX PAREMENT EN TOLES NERVURES ET D'UNE AME ISOLANTE EN POLYURETHANNE, D'UNE EPAISSEUR INFERIEUR A 40 MM*.....	C
73089051998	AUTRES PANNEAUX MULTIPLIS CONSTITUES DE DEUX PAREMENTS EN TOLES NERVUREES ET D'UNE AME ISOLANTE EN AUTRES MATIERES*.....	C
73089059005	AUTRES CONSTRUCTIONS ET PARTIES DE CONSTRUCTIONS UNIQUEMENT OU PRINCIPALEMENT EN TOLE*.....	C
73089099012	SERRES AGRICOLES EN FONTE, FER OU ACIER*.....	C
73089099023	RAYONNAGES DE GRANDES DIMENSIONS DESTINES A ETRE MONTES ET FIXES A DEMEURE, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	C
73089099034	TOLES, BARRES, PROFILS, TUBES ET SIMILAIRES EN FONTE, FER OU ACIER, PREPARES EN VUE DE LEUR UTILISATION DANS LA CONSTRUCTION*.....	C
73089099090	AUTRES CONSTRUCTIONS ET PARTIES DE CONSTRUCTIONS, EN FONTE, FER OU ACIER, A L'EXCLUSION DES CONSTRUCTIONS PREFABRIQUEES DU NO 94.06*.....	C

NDP	Description	
73090010005	RESERVOIRS,FOUDRES,CUVES ET RECIPIENTS SIMILAIRES POUR MATIERES GAZEUSES (L'EXCEPTION DE GAZ COMPRIMES OU LIQUEFIES),EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCE EXCEDANT 300L,SANS DISPOSITIFS MECANIKES OU THERMIQUES,MEME AVEC REVETEMENT*	B
73090030003	RESERVOIRS,FOUDRES,CUVES ET RECIPIENT SIMILAIRES POUR MATIERES LIQUIDES,EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCE EXCEDANT 300L,SANS DISPOSITIFS MECANIKES OU THERMIQUES,AVEC REVETEMENT INTERIEUR OU CALORIFUGE*	B
73090051004	AUTRES RESERVOIRS,FOUDRES,CUVES ET RECIPIENTS SIMILAIRES POUR MATIERES LIQUIDES,EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCE EXCEDANT 300L,SANS DISPOSITIFS MECANIKES OU THERMIQUES,D'UNE CONTENANCE EXCEDANT 100000 LITRES*	B
73090059008	AUTRES RESERVOIRS,FOUDRES,CUVES ET RECIPIENT SIMILAIRES POUR MATIERES LIQUIDES,EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCE EXCEDANT 300L,SANS DISPOSITIFS MECANIKES OU THERMIQUE,D'UNE CONTENANCE N'EXCEDANT PAS 100000 LITRES*	B
73090090018	RESERVOIRS,FOUDRES,CUVES ET RECIPIENTS SIMILAIRES POURMATIERES SOLIDES,EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCE EXCE300L MAIS N'EXCEDANT PAS 5000L,SANS DISPOSITIONS MECANIKESOU THERMIQUES,MEME AVEC REVETEMENT INTERNE OUCALORIFUGE *	B
73090090096	RESERVOIRS,FOUDRES,CUVES ET RECIPIENTS SIMILAIRES POURMATIERES SOLIDES,EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCEEXCEDANT 5000L,SANS DISPOSITIFS MECANIKES OU THERMIQUES,MEME AVEC REVETEMENT INTERIEUR OU CALORIFUGE *	B
73101000104	BIOREACTEURS,EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCE DE 50L OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 300 L,SANS DISPOSITIFS MECANIKES OU THERMIQUES,MEME AVEC REVETEMENT INTERIEUR OU CALORIFUGE*	B
73101000206	RESERVOIRS ISOTHERMES,EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCE DE 50 L OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 300 L,SANS DISPOSITIFS MECANIKES OU THERMIQUES,MEME AVEC REVETEMENT INTERIEUR OU CALORIFUGE*	B
73101000308	FUT A TRONC CONIQUE,EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCE DE 50L OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 300L,SANS DISPOSITIFS MECANIKES OU THERMIQUES MEME AVEC REVETEMENT INTERIEUR OU CALORIFUGE*	B
73101000900	TAMBOURS,BIDONS,AUTRES RESERVOIRS,AUTRES FUTS,ET RECIPIENTS SIMILAIRES,POUR TOUTES MATIERES (A L'EXCEPTION DES GAZ COMPRIMES OU LIQUEFIES), EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCE DE 50L OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 300L SANS DISPOSITIFS....*	B
73102111000	BOITES A CONSERVES DES TYPES UTILISES POUR LES DENREES ALIMENTAIRES,A FERMER PAR SOUDAGE OU SERTISSAGE,D'UNE CONTENANCE DE MOINS DE 50 L*	B
73102119004	BOITES A CONSERVES DES TYPES UTILISES POUR LES BOISSONS,A FERMER PAR SOUDAGE,D'UNE CONTENANCE DE MOINS DE 50 L*	B
73102191002	AUTRES BOITES,A FERMER PAR SOUDAGE OU SERTISSAGE,D'UNE CONTENANCE DE MOINS DE 50 L,D'UNE EPAISSEUR DE PAROI INFERIEUR A 0,5 MM*	B
73102199006	AUTRES BOITES,A FERMER PAR SOUDAGE OU SERTISSAGE,D'UNE CONTENANCE DE MOINS DE 50 L,D'UNE EPAISSEUR DE PAROI EGALE OU SUPERIEUR A 0,5 MM*	B
73102910007	RESERVOIRS,FUTS,TAMBOURS,BIDONS,AUTRES BOITES ET RECIPIENTS SIMILAIRES,POUR TOUTES MATIERES (A L'EXCEPTION DES GAZ COMPRIMES OU LIQUIFIES), EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCE DE MOINS DE 50L,SANS DISPOSITIFS MECANIKES OU THERMIQUES...*	B
73102990009	RESERVOIRS,FUTS,TAMBOURS,BIDONS,AUTRES BOITES ET RECIPIENTS SIMILAIRES,POUR TOUTES MATIERES (A L'EXCEPTION DES GAZ COMPRIMES OU LIQUIFIES),EN FONTE,FER OU ACIER,D'UNE CONTENANCE DE MOINS DE 50L,SANS DISPOSITIFS MECANIKES OU THERMIQUES...*	B

NDP	Description	
73110010109	RECIPIENTS POUR GAZ ACETHYLENE, EN FONTE, FER OU ACIER, SANS SOUDURE, D'UNE CAPACITE SUPERIEURE A 500 CM3 ET D'UNE PRESSION SUPERIEURE OU EGALE A 60 BARS*.....	C
73110010201	RECIPIENTS POUR OXYGENE ET AZOTE, EN FONTE, FER OU ACIER, SANS SOUDURE*.....	C
73110010905	AUTRES RECIPIENTS POUR GAZ COMPRIMES OU LIQUIFIES, EN FONTE, FER OU ACIER, SANS SOUDURE*.....	C
73110091104	RECIPIENTS POUR GAZ ACETYLENE, EN FONTE, FER OU ACIER, SOUDES, D'UNE CAPACITE SUPERIEURE A 500 CM3 MAIS INFERIEURE A 1000 LITRES ET D'UNE PRESSION SUPERIEURE OU EGALE A 60 BARS*.....	C
73110091206	RECIPIENTS POUR OXYGENE ET AZOTE, EN FONTE, FER OU ACIER, SOUDES, D'UNE CAPACITE INFERIEURE A 1000 LITRES*.....	C
73110091900	AUTRES RECIPIENTS POUR GAZ COMPRIMES OU LIQUIFIES, EN FONTE, FER SOUDES, D'UNE CAPACITE INFERIEURE A 1000 LITRES*.....	C
73110099108	RECIPIENTS POUR GAZ ACETYLENE, EN FONTE, FER OU ACIER, SOUDES, D'UNE CAPACITES EGALE OU SUPERIEURE A 1000 LITRES ET D'UNE PRESSION SUPERIEURE OU EGALE A 60 BARS*.....	C
73110099200	RECIPIENTS POUR OXYGENE ET AZOTE, EN FONTE, FER OU ACIER, SOUDES, D'UNE CAPACITE EGALE OU SUPERIEURE A 1000 LITRES*.....	C
73110099904	AUTRES RECIPIENTS POUR GAZ COMPRIMES OU LIQUIFIES, EN FONTE, FER SOUDES, D'UNE CAPACITE EGALE OU SUPERIEURE A 1000 LITRES*.....	C
73121010000	TORONS ET CABLES, EN FER OU EN ACIER, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, MUNIS D'ACCESSOIRES OU FACONNES EN ARTICLES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	C
73121030008	TORONS ET CABLES, EN ACIERS INOXYDABLES, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE*.....	C
73121051009	AUTRES TORONS ET CABLES, EN FER OU EN ACIER AUTRES QU'INOXYDABLES, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPES TRANSVERSALE N'EXCEDE PAS 3 MM, REVETUS D'ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-ZINC (LAITON)*.....	C
73121059003	AUTRES TORONS ET CABLES, EN FER OU EN ACIER AUTRES QU'INOXYDABLES, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE N'EXCEDE PAS 3 MM, NON REVETUES OU AUTREMENT REVETUS*.....	C
73121071007	TORONS, EN FER OU EN ACIER AUTRES QU'INOXYDABLES, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, DANS LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCEDE 3MM, NON REVETUS*.....	C
73121075009	TORONS, EN FER OU EN ACIER AUTRES QU'INOXYDABLES, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE, EXCEDE 3MM, ZINGUES*.....	C
73121079001	TORONS, EN FER OU EN ACIER AUTRES QU'INOXYDABLES, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCEDE 3MM, AUTREMENT REVETUS*.....	C

NDP	Description	
73121082004	CABLES, Y COMPRIS LES CABLES CLOS, EN FER OU EN ACIER AUTRES QU'INOXYDABLES, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, NON REVETUS OU SIMPLEMENT ZINGUES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCEDE 3MM MAIS N'EXCEDE PAS 12 MM*.....	C
73121084000	CABLES, Y COMPRIS LES CABLES CLOS, EN FER OU EN ACIER AUTRES QU'INOXYDABLES, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, NON REVETUS OU SIMPLEMENT ZINGUES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCEDE 12 MM MAIS N'EXCEDE PAS 24 MM*.....	C
73121086006	CABLES, Y COMPRIS LES CABLES CLOS, EN FER OU EN ACIER AUTRES QU'INOXYDABLES, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, NON REVETUS OU SIMPLEMENT ZINGUES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCEDE 24 MM MAIS N'EXCEDE PAS 48 MM*.....	C
73121088002	CABLES, Y COMPRIS LES CABLES CLOS, EN FER OU EN ACIER AUTRES QU'INOXYDABLES, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, NON REVETUS OU SIMPLEMENT ZINGUES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCEDE 48 MM*.....	C
73121099009	CABLES, Y COMPRIS LES CABLES CLOS, EN FER OU EN ACIER AUTRES QU'INOXYDABLES, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, NON REVETUS OU SIMPLEMENT ZINGUES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EXCEDE 3 MM*.....	C
73129010008	TRESSSES, ELINGUES ET ARTICLES SIMILAIRES, EN FER OU EN ACIER, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE, MUNIS D'ACCESSOIRES OU FACONNES EN ARTICLES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
73129090000	AUTRES TRESSSES, ELINGUES ET ARTICLES SIMILAIRES, EN FER OU EN ACIER, NON ISOLES POUR L'ELECTRICITE*.....	A
73130000007	RONCES ARTIFICIELLES EN FER OU EN ACIER, TORSADES, BARBELEES OU NON, EN FILS OU EN FEUILLARD DE FER OU D'ACIER, DESZ TYPES UTILISES POUR LA CLOTURES*.....	B
73141200000	TOILES METALLIQUES TISSES, CONTINUES OU SANS FIN, POUR MACHINES, EN ACIERS INOXYDABLES*.....	B
73141300005	TOILES METALLIQUES TISSES, CONTINUES OU SANS FIN, POUR MACHINES, EN FILS DE FER OU D'ACIERS AUTRES QU'INOXYDABLES*.....	C
73141400000	AUTRES TOILES METALLIQUES TISSES, EN ACIERS INOXYDABLES*.....	B
73141900005	AUTRES TOILES METALLIQUES TISSES, EN FILS DE FER OU D'ACIERS AUTRES QU'INOXYDABLES*.....	C
73142010000	GRILLAGES ET TREILLIS, SOUES AUX POINTS DE RENCONTRE, EN FILS NERVURES, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM ET DONT LA MAILLES ONT UNE SURFACE D'AU MOINS 100 CM ³ *.....	C
73142090002	GRILLAGES ET TREILLIS, SOUES AUX POINTS DE RENCONTRE, EN AUTRES FILS, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE EST EGALE OU SUPERIEURE A 3 MM ET DONT LES MAILLES ONT UNE SURFACE D'AU MOINS 100 CM ³ *.....	C
73143100007	AUTRES GRILLAGES ET TREILLIS, SOUES AUX POINTS DE RENCONTRE, EN FILS DE FER OU D'ACIER, AUTRES QUE ZINGUES*	C
73143900007	AUTRES GRILLAGES ET TREILLIS, SOUES AUX POINTS DE RENCONTRE, EN FILS DE FER OU D'ACIER, AUTRES QUE ZINGUES*	C
73144110007	AUTRES TOILES METALLIQUES, GRILLAGES ET TREILLIS EN FILS DE FER OU D'ACIER, ZINGUES, A MAILLES HEXAGONALES*.....	C

NDP	Description	
73144190009	AUTRES TOILES METALLIQUES,GRILLAGES ET TREILLIS EN FILS DE FER OU D'ACIER,ZINGUES,AUTRES*.....	C
73144210002	AUTRES TOILES METALLIQUES,GRILLAGES ET TREILLIS EN FILS DE FER OU D'ACIER,RECOUVERTS DE MATIERES PLASTIQUES,A MAILLES HEXAGONALES*.....	B
73144290004	AUTRES TOILES METALLIQUES,GRILLAGES ET TREILLIS EN FILS DE FER OU D'ACIER,RECOUVERTS DE MATIERES PLASTIQUES,AUTRES*.....	B
73144900003	AUTRES TOILES METALLIQUES,GRILLAGES ET TREILLIS,EN FILS DE FER OU D'ACIER*.....	B
73145000004	TOLES ET BANDES DEPLOYEES,EN FER OU EN ACIER*.....	C
73151110006	CHAINES A ROULEAUX EN FONTE,FER OU ACIER,DES TYPES UTILISES POUR CYCLES ET MOTOCYCLES*.....	A
73151190100	AUTRES CHAINES DE TRANSMISSION,A ROULEAUX,EN FONTE,FER OU ACIER*.....	A
73151190906	AUTRES CHAINES A ROULEAUX,EN FONTE,FER OU ACIER,AUTRES QUE DE TRANSMISSION*.....	A
73151200109	AUTRES CHAINES A MAILLONS ARTICULES,EN FONTE,FER OU ACIER,DE TRANSMISSION*.....	A
73151200905	AUTRES CHAINES A MAILLONS ARTICULES,EN FONTE,FER OU ACIER,AUTRES QUE DE TRANSMISSION*.....	A
73151900002	PARTIES DE CHAINES A MAILLONS ARTICULES,EN FONTE,FER OU ACIER*.....	A
73152000003	CHAINES ANTIDERAPANTES,EN FONTE,FER OU ACIER*.....	A
73158100004	CHAINES A MAILLONS A ETAIS,EN FONTE,FER OU ACIER*.....	A
73158210003	AUTRES CHAINES,A MAILLONS SOUDES,EN FONTE,FER OU ACIER,DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE DU MATERIAU CONSTITUTIF N'EXCEDE PAS 16 MM*.....	C
73158290005	AUTRES CHAINES,A MAILLONS SOUDES,EN FONTE,FER OU ACIER,DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA COUPE TRANSVERSALE DU MATERIAU CONSTITUTIFS EXCEDE 16 MM*.....	C
73158900004	AUTRES CHAINES ET CHAINETTES,EN FONTE,FER OU ACIER*.....	A
73159000005	AUTRES PARTIES DE CHAINES ET DE CHAINETTES,EN FONTE,FER OU ACIER*.....	A
73160000008	ANCRES,GRAPPINS ET LEURS PARTIES,EN FONTE ,FER OU ACIER*.....	C
73170010009	PUNAISES EN FONTE,FER OU ACIER*.....	B

NDP	Description	
73170020003	POINTES ENCOLLEES, EN BANDES OU EN ROULEAUX, DE TREFILERIE, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	C
73170040001	POINTES EN ACIER CONTENANT EN POIDS 0,5% OU PLUS DE CARBONE, TREMPÉES, DE TREFINE *	C
73170061104	CLOUS DE SEMENCE EN FONTE, FER OU ACIER, DE TREFILERIE, ZINGUES*.....	A
73170061206	CLOUS A USAGE CHIRURGICAL EN FONTE, FER OU ACIER, DE TREFILERIE, ZINGUES*.....	C
73170061308	AGRAFES DE FEUILLARD, ONDULEES OU BISEAUTEES, EN FONTE, FER OU ACIER, DE TREFILERIE, ZINGUES*.....	C
73170061400	AUTRES AGRAFES, ONDULEES OU BISEAUTEES, EN FONTE, FER OU ACIER, DE TREFILERIE, ZINGUES*.....	C
73170061911	CRAMPONS APPOINTES, AUTRES POINTES ET AUTRES CLOUS, EN FONTE, FER OU ACIER DE TREFILERIE, ZINGUES, MEME AVEC TETE EN AUTRE MATIERE, A L'EXCLUSION DE CEUX AVEC TETE EN CUIVRE*.....	C
73170061999	AUTRES ARTICLES DE CLOUTERIE, EN FONTE, FER OU ACIER, DE TREFILERIE, ZINGUES, MEME AVEC TETE EN AUTRE MATIERE, A L'EXCLUSION DE CEUX AVEC TETE EN CUIVRE*.....	B
73170069108	CLOUS DE SEMENCE EN FONTE, FER OU ACIER, TREFILERIE, AUTRES QUE ZINGUES*.....	A
73170069200	CLOUS A USAGE CHIRURGICAL EN FONTE, FER OU ACIER, DE TREFILERIE, AUTRES QUE ZINGUES*.....	C
73170069302	AGRAFES DE FEUILLARD, ONDULEES OU BISEAUTEES, EN FONTE, FER OU ACIER, DE TREFILERIE, AUTRES QUE ZINGUES*.....	C
73170069404	AUTRES AGRAFES, ONDULEES OU BISEAUTEES, EN FONTE, FER OU ACIER, DE TREFILERIE, AUTRES QUE ZINGUES*.....	C
73170069915	CRAMPONS APPOINTES, AUTRES POINTES ET AUTRES CLOUS, EN FONTE, FER OU ACIER, DE TREFILERIE, AUTRES QUE ZINGUES, MEME AVEC TETE EN AUTRE MATIERE, A L'EXCLUSION DE CEUX AVEC TETE EN CUIVRE*.....	C
73170069993	AUTRES ARTICLES DE CLOUTERIE, EN FONTE, FER OU ACIER, DE TREFILERIE, AUTRES QUE ZINGUES, MEME AVEC TETE EN AUTRE MATIERE, A L'EXCLUSION DE CEUX AVEC TETE EN CUIVRE*.....	B
73170090103	CLOUS DE SEMENCE EN FONTE, FER OU ACIER, AUTRES QUE TREFILERIE*.....	A
73170090205	CLOUS A USAGE CHIRURGICAL EN FONTE, FER OU ACIER, AUTRES QUE DE TREFILERIE*.....	C
73170090307	AGRAFES DE FEUILLARD, ONDULEES OU BISEAUTEES, EN FONTE, FER OU ACIER, AUTRES QUE DE TREFILERIE*.....	C
73170090409	AUTRES AGRAFES, ONDULEES OU BISEAUTEES, EN FONTE, FER OU ACIER, AUTRES QUE DE TREFILERIE*.....	C

NDP	Description	
73170090910	CRAMPONS APPOINTES, AUTRES POINTES ET AUTRES CLOUS, EN FONTE, FER OU ACIER, AUTRES QUE TREFILERIES, MEME AVEC TETE EN AUTRE MATIERE, A L'EXCLUSION DE CEUX AVEC TETE EN CUIVRE*.....	C
73170090998	AUTRES ARTICLES DE CLOUTERIE, EN FONTE, FER OU ACIER, AUTRES QUE DE TREFILERIE, MEME AVEC TETE EN AUTRE MATIERE, A L'EXCLUSION DE CEUX AVEC TETE EN CUIVRE*.....	B
73181100003	TIRE-FOND, FILETES, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	B
73181210002	VIS A BOIS, FILETES, EN ACIERS INOXYDABLES*.....	C
73181290004	AUTRES VIS A BOIS, FILETES, EN FONTE, FER OU ACIERS AUTRES QU'INOXYDABLES*.....	C
73181300003	CROCHETS ET PITONS A PAS DE VIS, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	B
73181410002	VIS AUTOTARAUEUSES, FILETES, EN ACIERS INOXYDABLES*.....	B
73181491007	VIS A TOLES, FILETES, EN FONTE, FER OU ACIERS AUTRES QU'INOXYDABLES*.....	B
73181499001	AUTRES VIS, AUTOTARAUEUSES, FILETES, EN FONTE, FER OU ACIERS AUTRES QU'INOXYDABLES*.....	B
73181510109	VIS DECOLLETEES DANS LA MASSE, D'UNE EPAISSEUR DE TIGE N'EXCEDANT PAS 6MM, EN FONTE, FER OU ACIER, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES A USAGE CHIRURGICAL*.....	A
73181510905	VIS DECOLLETEES DANS LA MASSE, D'UNE EPAISSEUR DE TIGE N'EXCEDANT PAS 6MM, EN FONTE, FER OU ACIER, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES, POUR AUTRES USAGES*.....	C
73181520001	AUTRES VIS ET BOULONS, EN FONTE, FER OU ACIER, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES, POUR LA FIXATION DES ELEMENTS DE VOIES FERREES*.....	C
73181530107	VIS EN ACIERS INOXYDABLES, SANS TETE, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES, A USAGES CHIRURGICAL*.....	A
73181530505	AUTRES VIS EN ACIERS INOXYDABLES, SANS TETE, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES, A USAGE CHIRURGICAL*.....	C
73181530903	BOULONS EN ACIERS INOXYDABLES, SANS TETE, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	B
73181541104	VIS EN AUTRES ACIERS, D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE MOINS DE 800 MPA, SANS TETE, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES, A USAGES CHIRURGICAL*.....	A
73181541502	AUTRES VIS EN AUTRES ACIERS, D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE MOINS DE 800 MPA, SANS TETE, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181541900	BOULONS EN AUTRES ACIERS, D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE MOINS DE 800 MPA, SANS TETE, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C

NDP	Description	
73181549108	VIS EN AUTRES ACIERS,D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE 800 MPA OU PLUS,SANS TETE,FILETES,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES,A USAGE CHIRURGICAL*.....	A
73181549506	AUTRES VIS EN AUTRES ACIERS,D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE 800 MPA OU PLUS,SANS TETE,FILETES,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181549904	BOULONS EN AUTRES ACIERS,D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE 800 MPA OU PLUS,SANS TETE,FILETES,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181551108	VIS EN ACIERS INOXYDABLES,FILETES,AVEC TETE FENDUE OU A EMPREINTE CRUCIFORME,MEME AVEC ECROUS OU RONDELLES,A USAGES CHIRURGICAL*.....	A
73181551506	AUTRES VIS EN ACIERS INOXYDABLES,FILETES,AVEC TETE FENDUE OU A EMPREINTE CRUCIFORME,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181551904	BOULONS EN ACIERS INOXYDABLES,FILETES,AVEC TETE FENDUE OU A EMPREINTE CRUCIFORME,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	B
73181559102	VIS EN FONTE,FER OU AUTRES ACIERS,FILETES,AVEC TETE FENDUE OU A EMPREINTE CRUCIFORME,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES,A USAGE CHIRURGICAL*.....	A
73181559500	AUTRES VIS EN FONTE,FER OU AUTRES ACIERS,FILETES,AVEC TETE FENDUE OU A EMPREINTE CRUCIFORME,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181559908	BOULONS EN FONTE,FER OU AUTRES ACIERS,FILETES,AVEC TETE FENDUE OU A EMPREINTE CRUCIFORME,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181561102	VIS EN ACIERS EN OXYDABLES,FILETES,AVEC TETE A SIX PANS CREUX,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES,USAGE CHIRURGICAL*.....	A
73181561500	AUTRES VIS EN ACIERS INOXYDABLES,FILETES,AVEC TETE A SIX PANS CREUX,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181561908	BOULONS EN ACIERS INOXYDABLES,FILETES,AVEC TETE A SIX PANS CREUX,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	B
73181569106	VIS EN FONTE,FER OU AUTRES ACIERS,FILETES,AVEC TETE A SIX PANS CREUX,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES,A USAGE CHIRURGICAL*.....	A
73181569504	AUTRES VIS EN FONTE,FER OU AUTRES ACIERS,FILETES,AVEC TETE A SIX PANS CREUX,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181569902	BOULONS EN FONTE,FER OU AUTRES ACIERS,FILETES,AVEC TETE A SIX PANS CREUX,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	B
73181570103	VIS EN ACIERS INOXYDABLES,FILETES,AVEC TETE HEXAGONALES,MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES,A USAGE CHIRURGICAL*.....	A

NDP	Description	
73181570501	AUTRES VIS EN ACIERS INOXYDABLES, FILETES, AVEC TETE HEXAGONALES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181570909	BOULONS EN ACIERS INOXYDABLES, FILETES, AVEC TETE HEXAGONALES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	B
73181581100	VIS EN AUTRES ACIERS, D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE MOINS DE 800 MPA, AVEC TETE HEXAGONALES, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES, A USAGES CHIRURGICAL*.....	A
73181581508	AUTRES VIS EN AUTRES ACIERS, D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE MOINS DE 800 MPA, AVEC TETE HEXAGONALES, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181581906	BOULONS EN AUTRES ACIERS, D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE MOINS DE 800 MPA, AVEC TETE HEXAGONALES, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181589104	VIS EN AUTRES ACIERS, D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE 800 MPA OU PLUS, AVEC TETE HEXAGONALES, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES, A USAGES CHIRURGICAL*.....	A
73181589502	AUTRES VIS EN AUTRES ACIERS, D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE 800 MPA OU PLUS, AVEC TETE HEXAGONALES, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181589900	BOULONS EN AUTRES ACIERS, D'UNE RESISTANCE A LA TRACTION DE 800 MPA OU PLUS, AVEC TETE HEXAGONALES, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181590101	BOULONS A ERGOT POUR CHARRURES EN FONTE, FER OU ACIERS, AVEC TETE FILETES MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	B
73181590203	VIS, EN FONTE, FER OU ACIERS AVEC AUTRE TETE FILETES MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES, A USAGES CHIRURGICAL*.....	A
73181590509	AUTRES VIS, EN FONTE, FER OU ACIERS, AVEC AUTRE TETE, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181590907	BOULONS, EN FONTE, FER OU ACIERS, AVEC AUTRES TETE, FILETES, MEME AVEC LEURS ECROUS OU RONDELLES*.....	C
73181610104	ECROUS PAPILLONS, EN FONTE, FER OU ACIERS, FILETES, DECOLLETES DANS LA MASSE, D'UN DIAMETRE DE TROU N'EXCEDANT PAS 6 MM*.....	A
73181610900	AUTRES ECROUS, EN FONTE, FER OU ACIERS, FILETES, DECOLLETES DANS LA MASSE, D'UN DIAMETRE DE TROU N'EXCEDANT PAS 6 MM*.....	B
73181630102	ECROUS PAPILLONS, ACIERS INOXYDABLES, FILETES*.....	A
73181630908	AUTRES ECROUS, ACIERS INOXYDABLES, FILETES*.....	B
73181650100	ECROUS PAPILLONS, FILETES, EN FONTE, FER OU AUTRES ACIERS, DE SECURITE*.....	A

NDP	Description	
73181650906	AUTRES ECROUS, FILETES, EN FONTE, FER OU AUTRES ACIERS, DE SECURITE*	B
73181691109	ECROUS PAPILLONS, FILETES, EN FONTE, FER OU AUTRES ACIERS, AUTRES QUE DE SECURITE, D'UN DIAMETRE INTERIEUR N'EXCEDANT PAS 12 MM*	A
73181691905	AUTRES ECROUS, FILETES, EN FONTE, FER OU ACIERS, AUTRES QUE DE SECURITE, D'UN DIAMETRE INTERIEUR N'EXCEDANT PAS 12 MM*	B
73181699103	ECROUS PAPILLONS, FILETES, EN FONTE, FER OU AUTRES ACIERS, AUTRES QUE DE SECURITE, D'UN DIAMETRE INTERIEUR EXCEDANT 12 MM*	A
73181699909	AUTRES ECROUS, FILETES, EN FONTE, FER OU AUTRES ACIERS, AUTRES QUE DE SECURITE, D'UN DIAMETRE INTERIEUR EXCEDANT 12 MM*	B
73181900014	TIGES FILETEES, EN FONTE, FER OU ACIERS*	B
73181900092	AUTRES ARTICLES DE BOULONNERIE, FILETEES, EN FONTE, FER OU ACIERS*	B
73182100009	RONDELLES DESTINEES A FAIRE RESSORT ET AUTRES RONDELLES DE BLOCAGE, EN FONTE, FER OU ACIERS*	B
73182200004	AUTRES RONDELLES, EN FONTE, FER OU ACIERS*	B
73182300101	RIVETS CREUSES OU TUBULAIRES, EN FONTE FER OU ACIERS*	C
73182300203	RIVETS A TETE BOMBEE OU CONIQUE EN FONTE FER OU ACIERS*	C
73182300907	AUTRES RIVETS EN FONTE FER OU ACIERS*	C
73182400004	GOUPILLES, CHEVILLES ET CLAVETTES, EN FONTE, FER OU ACIERS*	B
73182900010	BOULONS POELIERS, BOULONS DE CHARRUE, BOULONS DE TETE HEXAGONALE, NON FILETES, EN FONTE, FER OU ACIERS*	B
73182900098	AUTRES ARTICLES DE BOULONNERIE, EN FONTE, FER OU ACIERS*	B
73191000005	AIGUILLES A COUDRES, A RAVAUDER OU A BRODER, EN FER OU EN ACIER*	A
73192000001	EPINGLES DE SURETE, EN FER OU EN ACIER*	A
73193000007	AUTRES EPINGLES, EN FER OU EN ACIER*	A
73199000003	AIGUILLES A TRICOTER, PASSE-LACETS, CROCHETS, POINCONS A BRODER ET ARTICLES SIMILAIRES, POUR USAGE A LA MAIN, EN FER OU EN ACIER*	A

NDP	Description	
73201011109	RESSORT PARABOLIQUES ET LEURS LAMES ,EN FER OU EN ACIER,FORMES A CHAUD,POUR VEHICULES AUTOMOBILES*	C
73201011905	RESSORT PARABOLIQUES ET LEURS LAMES,EN FER OU EN ACIER,FORMES A CHAUD,POUR AUTRES USAGES*	C
73201019103	AUTRES RESSORT A LAMES ET LEURS LAMES,EN FER OU EN ACIER,FORMES A CHAUD,POUR VEHICULES AUTOMOBILES*	C
73201019909	AUTRES RESSORTS A LAMES ET LEURSS LAMES,EN FER OU EN ACIER,FORMES A CHAUD,POUR AUTRES USAGES*	C
73201090108	AUTRES RESSORTS A LAMES ET LEURS LAMES,EN FER OU EN ACIER,AUTRES QUE CEUX FORMES A CHAUD,POUR VEHICULES AUTOMOBILES*	C
73201090904	AUTRES RESSORTS A LAMES ET LEURS LAMES,EN FER OU EN ACIER,AUTRES QUE CEUX FORMES A CHAUD,POUR AUTRES USAGES*	C
73202020106	RESSORTS EN HELICES EN FER OU EN ACIER FORMES A CHAUD POUR VEHICULES AUTOMOBILES*	C
73202020913	RESSORTS EN HELICE DE COMPRESSION EN FER OU EN ACIER AUTRES QUE CEUX FORMES A CHAUD POUR VEHICULES AUTOMOBILES*	B
73202020991	AUTRES RESSORTS EN HELICE EN FER OU EN ACIER FORME A CHAUD POUR AUTRES USAGES*	B
73202081103	RESSORT EN HELICE,DE COMPRESSION,EN FER OU EN ACIER,AUTRES QUE CEUX FORMES A CHAUD,POUR VEHICULES AUTOMOBILES*	C
73202081910	RESSORTS EN HELICE,DE COMPRESSION,ENFIL DE FER OU D'ACIER,AUTRES QUE CEUX FORMES A CHAUD,POUR SIEGES,LITERIE ET SIMILAIRES*	B
73202081998	AUTRES RESSORTS EN HELICE,DE COMPRESSION,EN FER OU EN ACIER,AUTRES QUE CEUX FORMES A CHAUD,POUR VEHICULES AUTOMOBILES*	B
73202085105	RESSORTS EN HELICE,DE TRACTION,EN FER OU EN ACIER,AUTRES QUE CEUX FORMES A CHAUD,POUR VEHICULES AUTOMOBILES*	C
73202085901	RESSORTS EN HELICE,DE TRACTION,EN FER OU EN ACIER,AUTRES QUE CEUX FORMES A CHAUD,POUR AUTRES USAGES*	B
73202089107	AUTRES RESSORTS EN HELICE,EN FER OU EN ACIER,AUTRES QUE CEUX FORMES A CHAUD,POUR VEHICULES AUTOMOBILES*	C

NDP	Description	
73202089914	AUTRES RESSORTS EN HELICE, EN FIL DE FER OU D'ACIER, AUTRES QUE CEUX FORMES A CHAUD, POUR SIEGES, LITERIE ET SIMILAIRES*.....	B
73202089992	AUTRES RESSORTS EN HELICE, EN FER OU EN ACIER, AUTRES QUE CEUX FORMES A CHAUD, POUR AUTRES USAGES*.....	B
73209010002	RESSORTS SPIRAUX PLATS, EN FER OU EN ACIER*.....	B
73209030000	RESSORT AYANT LA FORME DE DISQUES, EN FER OU EN ACIER*.....	B
73209090004	AUTRES RESSORTS, EN FER OU EN ACIER*.....	B
73211110108	CHAUFFE-PLATS, EN FONTE, FER OU ACIER, AVEC FOUR A COMBUSTIBLES GAZEUX OU A GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES*.....	C
73211110904	AUTRES APPAREILS DE CUISSON, EN FONTE, FER OU ACIER, AVEC FOUR, Y COMPRIS LES FOURS SEPARES, A COMBUSTIBLES GAZEUX OU A GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES*.....	C
73211190100	CHAUFFE-PLATS, EN FONTE, FER OU ACIER, SANS FOUR, A COMBUSTIBLES GAZEUX OU A GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES*.....	C
73211190917	CUISINIERS, EN FONTE, FER OU ACIER, SANS FOUR, A COMBUSTIBLES GAZEUX OU A GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES*.....	C
73211190995	AUTRES APPAREILS DE CUISSON, EN FONTE, FER OU ACIER, SANS FOUR, A COMBUSTIBLES GAZEUX OU A GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES*.....	C
73211200018	CHAUFFE-PLATS, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES LIQUIDES*.....	C
73211200029	CUISINIERS, EN FONTE, FER OU ACIER, SANS FOUR, A COMBUSTIBLES LIQUIDES*.....	C
73211200096	AUTRES APPAREILS DE CUISSON, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES LIQUIDES*.....	C
73211300013	CHAUFFE-PLATS, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES SOLIDES*.....	B
73211300024	CUISINIERS, EN FONTE, FER OU ACIER, SANS FOUR, A COMBUSTIBLES SOLIDES*.....	B
73211300091	AUTRES APPAREILS DE CUISSON, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES SOLIDES*.....	B
73218110019	CALORIFERES ET POELES, EN FONTE, FER OU ACIER, A EVACUATION DES GAZ BRULES, A COMBUSTIBLES GAZEUX OU A GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES*.....	C

NDP	Description	
73218110097	AUTRES APPAREILS DE CHAUFFAGE, EN FONTE, FER OU ACIER, A EVACUATION DE GAZ BRULES, A COMBUSTIBLES GAZEUX OU A GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES*.....	C
73218190011	AUTRES CALORIFERES ET AUTRES POELES, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES GAZEUX OU A GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES*.....	C
73218190099	AUTRES APPAREILS ET CHAUFFAGE, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES GAZEUX OU A GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES*.....	C
73218210116	CHAUDIERES A FOYER, EN FONTE, FER OU ACIER, A EVACUATION DES GAZ BRULES, A COMBUSTIBLES LIQUIDES, D'UNE PUISSANCE EXPRIMEE EN KILOCALORIE INFERIEURE A 150000*.....	B
73218210194	AUTRES CHAUDIERES A FOYER, EN FONTE, FER OU ACIER, A EVACUATION DES GAZ BRULES, A COMBUSTIBLES LIQUIDES*.....	B
73218210912	CALORIFERES ET POELES, EN FONTE, EN FER OU EN ACIER, A EVACUATION DES GAZ BRULES, A COMBUSTIBLES LIQUIDES*.....	C
73218210990	AUTRES APPAREILS DE CHAUFFAGE, EN FONTE, FER OU ACIER, A EVACUATION DES GAZ BRULES, A COMBUSTIBLES LIQUIDES*.....	C
73218290118	AUTRES CHAUDIERES A FOYER, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES LIQUIDES, D'UNE PUISSANCE EXPRIMEES EN KILOCALORIE INFERIEURE A 150000*.....	B
73218290196	AUTRES CHAUDIERES A FOYER, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES LIQUIDES*.....	B
73218290914	AUTRES CALORIFERES ET POELES, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES LIQUIDES*.....	C
73218290992	AUTRES APPAREILS DE CHAUFFAGE, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES LIQUIDES *	C
73218300015	CALORIFERES ET POELES, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES LIQUIDES*.....	B
73218300093	AUTRES APPAREILS DE CHAUFFAGE, EN FONTE, FER OU ACIER, A COMBUSTIBLES SOLIDES *	B
73219000107	TETES DE BRULEURS POUR RECHAUDS A PETROLE*.....	A
73219000209	PARTIES ET PIECES DETACHEES EN MATIERE PLASTIQUE, NON DENOMEES NI COMPRISES AILLEURS ET RECONNAISSABLES COMME ETANT PRINCIPALEMENT OU EXCLUSIVEMENT DESTINEES POUR DES APPAREILS DE CUISSON*.....	B
73219000301	PARTIES ET PIECES DETACHEES EN FONTE, FER OU EN ACIER, NON DENOMEES NI COMPRISES AILLEURS ET RECONNAISSABLES COMME ETANT PRINCIPALEMENT OU EXCLUSIVEMENT DESTINES POUR DES APPAREILS DE CUISSON *.....	B
73219000903	PARTIES DETACHEES, NON DENOMEES NI COMPRISES AILLEURS ET RECONNAISSABLES COMME ETANT PRINCIPALEMENT OU EXCLUSIVEMENT DESTINES POUR DES APPAREILS DE CHAUFFAGE*.....	B
73221100010	RADIATEURS POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL, A CHAUFFAGE NON ELECTRIQUE, EN FONTE*.....	C

NDP	Description	
73221100098	PARTIES DE RADIATEURS POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL,A CHAUFFAGE NON ELECTRIQUE,EN FONTE*.....	C
73221900010	RADIATEURS POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL,A CHAUFFAGE NON ELECTRIQUE,EN FEROU EN ACIER*.....	C
73221900098	PARTIES DE RADIATEURS POUR CHAUFFAGE CENTRAL,A CHAUFFAGE NON ELECTRIQUE,ENFER OU ACIER*.....	C
73229010006	GENERATEURS ET DISTRIBUTEURS D'AIR CHAUD,A L'EXCLUSION DE LEURS PARTIES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
73229090008	AUTRES GENERATEURS ET DISTRIBUTEURS D'AIR CHAUD(Y COMPRIS LES DISTRIBUTEURBS POUVANT EGALEMENT FONCTIONNER COMME DISTRIBUTEURS D'AIR FRAIS OU CONDITIONNE),A CHAUFFAGE NON ELECTRIQUE,COMPORTANT UN VENTILATEUR OU UNE SOUFFLERIE	B
73231000001	PAILLE DE FER OU D'ACIER,EPONGES,TORCHONS,GANTS ET ARTICLES SIMILAIRES POUR LE RECURAGE,LEPOLISSAGE OU USAGES ANALOGUES*.....	B
73239100015	ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE EN FONTE,NON EMAILLES*.....	B
73239100093	PARTIES D'ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUES EN FONTE,NON EMAILLES*.....	B
73239200010	ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE EN FONTE,EMAILLES*.....	B
73239200098	PARTIES D'ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE EN FONTE,EMAILLES*.....	B
73239310008	ARTICLE POUR LE SERVICE DE LA TABLE,EN ACIERS INOXYDABLES*.....	C
73239390102	Nomenclature inconnu	C
73239390113	AUTOUCISEURS (COCOTTES MINUTE)*.....	C
73239390191	AUTRES ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE,EN ACIERS INOXYDABLES*.....	C
73239390908	PARTIES D'ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE,EN ACIERS INOXYDABLES*.....	B
73239410003	ARTICLES POUR LE SERVICE DE LA TABLE EN FER OU EN ACIER EMAILLES*.....	B
73239490107	AUTRES ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE,EN FER OU EN ACIER EMAILLES*.....	B
73239490903	PARTIES D'ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE,EN FER OU EN ACIER,EMAILLES*.....	B

NDP	Description	
73239910019	AUTRES ARTICLES POUR LE SERVICE DE LA TABLE, EN FER OU EN ACIER*.....	B
73239910097	PARTIES CD'AUTRES ARTICLES POUR LE SERVICE DE LA TABLE, EN FER OU EN ACIER*.....	B
73239991014	AUTRES ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE, EN FER OU EN ACIER, PEINTS OU VERNIS*.....	B
73239991092	PARTIES D'AUTRES ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE, EN FER OU EN ACIER, PEINTS OU VERNIS*.....	B
73239999018	AUTRES ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE, EN FER OU EN ACIER*.....	B
73239999096	PARTIES D'AUTRES ARTICLES DE MENAGE OU D'ECONOMIE DOMESTIQUE, EN FER OU EN ACIER*.....	B
73241010002	EVIERS ET LAVABOS EN ACIERS INOXYDABLES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
73241090004	EVIERS ET LAVABOS EN ACIERS INOXYDABLES, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	B
73242100101	BAIGNOIRES EN FONTE, NON EMAILLEES*.....	B
73242100907	BAIGNOIRES EN FONTE, EMAILLEES*.....	B
73242900101	BAIGNOIRES EN FER OU ACIER, NON EMAILLEES*.....	B
73242900907	BAIGNOIRES EN FER OU ACIER, EMAILLEES*.....	B
73249010000	AUTRES ARTICLES D'HYGIENE, A L'EXCLUSION DE LEURS PARTIES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	B
73249090104	PLATINES ET FONDS EMBOUTIS, EN ACIERS INOXYDABLES OU EMAILLE, DEVANT SUBIR UNE SERIE D'OUVRAISONS COMPLEMENTAIRES*.....	B
73249090206	AUTRES ARTICLES D'HYGIENE OU DE TOILETTE, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	B
73249090900	PARTIES D'ARTICLES D'HYGIENE OU DE TOILETTE, EN FONTE, FER OU ACIER*.....	B
73251050005	TRAPPES DE REGARD, MOULES EN FONTE NON MALLEABLE*.....	C
73251092007	ARTICLES POUR CANALISATIONS, MOULES EN FONTE NON MALLEABLE*.....	C

NDP	Description	
73251099008	AUTRES OUVRAGES MOULES EN FONTE NON MALLEABLE*.....	C
73259100008	BOULETS ET ARTICLES SIMILAIRES POUR BROyeurs,MOULES EN FONTE MALLEABLE,FER OU ACIER*.....	C
73259910002	AUTRES OUVRAGES MOULES EN FONTE MALLEABLE*.....	C
73259990004	AUTRES OUVRAGES MOULES EN FER OU EN ACIER*.....	C
73261100007	BOULETS ET ARTICLES SIMILAIRES POUR BROyeurs EN FER OU EN ACIER,FORGES OU ESTAMPES MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLES*.....	C
73261910001	AUTRES OUVRAGES EN FER OU EN ACIER,FORGES MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLES*.....	A
73261990003	AUTRES OUVRAGES EN FER OU EN ACIER,ESTAMPES MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLES*.....	A
73262010002	OUVRAGES EN FILS DE FER OU D'ACIER,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
73262030000	CAGES ET VOLIERES,EN FILS DE FER OU D'ACIER*.....	B
73262050008	CORBEILLES,EN FILS DE FER OU D'ACIER*.....	B
73262090015	TRINGLES POUR PNEUMATIQUES,EN FILS DE FER OU D'ACIER*.....	B
73262090026	CONTENEURS EN FILS DE FER OU D'ACIER *	B
73262090093	AUTRES OUVRAGES EN FILS DE FER OU D'ACIER*.....	B
73269010106	TABATIÈRES,ETUIS A CIGARETTES,POUDRIERS,ETUIS A FARDS ET OBJETS ANALOGUES DE POCHE,EN FER OU EN ACIER,DORES OU ARGENTES NON GAINES*.....	A
73269010902	TABATIÈRES,ETUIS A CIGARETTES,POUDRIERS,ETUIS A FARDS ET OBJETS ANALOGUES DE POCHE,EN FER OU EN ACIER,ATRES QUE DORES OU ARGENTES,NON GAINES*.....	A
73269030002	ECHELLES ET ESCABEAUX,EN FER OU EN ACIER*.....	C
73269040006	PALETTES ET PLATEAUX ANALOGUES POUR LA MANIPULATION DES CHANDISES,EN FER OU EN ACIER*.....	C
73269050000	BOBINES POUR CABLES,TUYAUX,ETC,EN FER OU EN ACIER*.....	C
73269060004	VOLETS D'AERATION NON MECANIQUES,GOUTTIERES,CROCHETS ET AUTRES OUVRAGES UTILISES DANS L'INDUSTRIE DU BATIMENT,EN FER OU EN ACIER*.....	C

NDP	Description	
73269070008	PANIER ET TOLES ET ARTICLES SIMILAIRES POUR FILTRER L'EAU A L'ENTREE DES EGOUTS, EN FER OU EN ACIER*.....	C
73269080002	CONNECTEURS POUR CABLES DE FIBRES OPTIQUES, EN FER OU EN ACIER*.....	C
73269091101	AUTRES OUVRAGES EN FER OU EN ACIER, FORGES, L'ETAT BRUT*.....	A
73269091203	FONDS DE BOITES EN FER BLANC, FORGES*.....	B
73269091918	BONBONNIERES EN FER OU EN ACIER, FORGES*.....	A
73269091929	PORTES CLEFS, COMPORTANT UNE OU PLUSIEURS LAMES TRANCHANTES, EN FER OU EN ACIER, FORGÉS *	C
73269091930	BOITES A INSTRUMENTS ET TAMBOURS A USAGE MEDICAL, EN FER OU EN ACIER, FORGES*.....	C
73269091941	CRACHOIRS, HARICOTS ET BASSINS DE LIT, EN FER OU EN ACIER, FORGES*.....	C
73269091952	PLOTS DITS "CLOUS" POUR SIGNALISATION ROUTIERE, EN FER OU EN ACIER, FORGES*.....	C
73269091963	MESURE DE CAPACITE, EN FER OU EN ACIER, FORGES*.....	C
73269091974	COLLIERS DE SERRAGE POUR VEHICULES DE TOUS GENRES, EN FER OU EN ACIER, FORGES*.....	C
73269091985	FERRURES DE TALON ET PROTECTEURS DE CHAUSSURES, EN FER OU EN ACIER, FORGES*.....	C
73269091996	AUTRES OUVRAGES, Y COMPRIS LES PORTES CLEFS NE COMPORTANT PAS DE LAMES TRANCHANTES, EN FER OU EN ACIER, FORGÉS *	C
73269093107	AUTRES OUVRAGES EN FER OU EN ACIER, ESTAMPES, L'ETAT BRUT*.....	A
73269093209	FONDS DE BOITES EN FER BLANC, ESTAMPES*.....	B
73269093914	BONBONNIERES EN FER OU EN ACIER, ESTAMPES*.....	A
73269093925	PORTES CLEFS, COMPORTANT UNE OU PLUSIEURS LAMES TRANCHANTES, EN FER OU EN ACIER, ESTAMPÉS *	C
73269093936	BOITES A INSTRUMENTS ET TAMBOURS A USAGE MEDICAL, EN FER OU EN ACIER, ESTAMPES*.....	C
73269093947	CRACHOIRS HARICOTS ET BASSINS DE LIT, EN FER OU EN ACIER ESTAMPES*.....	C
73269093958	PLOTS DITS "CLOUS" POUR SIGNALISATION ROUTIERE, EN FER OU EN ACIER ESTAMPES*.....	C

NDP	Description	
73269093969	MESURE DE CAPACITE,EN FER OU EN ACIER,ESTAMPES*.....	C
73269093970	COLLIERS DE SERRAGE POUR VEHICULES DE TOUS GENRES,EN FER OU EN ACIER,ESTAMPES*.....	C
73269093981	FERRURESDE TALON ET PROTECTEURS DE CHAUSSURES,EN FER OU EN ACIER,ESTAMPES*.....	C
73269093992	AUTRES OUVRAGES,Y COMPRIS LES PORTES CLEFS NE COMPORTANT PAS DE LAMES TRANCHANTES,EN FER OU EN ACIER,ESTAMPÉS *	C
73269095103	AUTRES OUVRAGES EN FER OU EN ACIER,FRITTES,L'ETAT BRUT*.....	A
73269095205	FONDS DE BOITES EN FER BLANC,FRITTES*.....	B
73269095910	BONBONNIERES EN FER OU EN ACIER,FRITTES*.....	A
73269095921	PORTES CLEFS,COMPORTANT UNE OU PLUSIEURS LAMES TRANCHANTES, EN FER OU EN ACIER,FRITTÉS *	C
73269095932	BOITES A INSTRUMENTS ET TEMBOURS A USAGE MEDICAL,EN FER OU EN ACIER,FRITTES*.....	C
73269095943	CRACHOIRS,HARICOTS ET BASSINS DE LIT,EN FER OU EN ACIER,FRITTES*.....	C
73269095954	PLOTS DITS"CLOUS" POUR SIGNALISATION ROUTIERE,EN FER OU EN ACIER,FRITTES*.....	C
73269095965	MESURES DE CAPACITE,EN FER OU EN ACIER,FRITTES*.....	C
73269095976	COLLIERS DE SERRAGE POUR VEHICULES DE TOUS GENRES,EN FER OU EN ACIER,FRITTES*.....	C
73269095987	FERRURES DE TALON ET PROTECTEURS DE CHAUSSURES,EN FER OU EN ACIER,FRITTES*.....	C
73269095998	AUTRES OUVRGES,Y COMPRIS LES PORTES CLEFS NE COMPORTANT PAS DE LAMES TRANCHANTES,EN FER OU EN ACIER,FRITTÉS *	C
73269097109	AUTRES OUVRAGES EN FER OU EN ACIER,FORGES,AUTREMENT OBTENUS*.....	A
73269097201	FONDS DE BOITES EN FER BLANC,AUTREMENT OBTENUS*.....	B
73269097916	BONBONNIERES EN FER OU EN ACIER,AUTREMENT OBTENUS*.....	A
73269097927	PORTES CLEFS,COMPORTANT UNE OU PLUSIEURS LAMES TRANCHANTES, EN FER OU EN ACIER,AUTREMENT OBTENUS *	C
73269097938	BOITES A INSTRUMENTS ET TAMBOURS A USAGE MEDICAL,EN FER OU EN ACIER,AUTREMENT OBTENUS*.....	C

NDP	Description	
73269097949	CRACHOIRS, HARICOTS ET BASSINS DE LIT, EN FER OU EN ACIER, AUTREMENT OBTENUS*	C
73269097950	PLOTS DITS "CLOUS" POUR SIGNALISATION ROUTIERE, EN FER OU EN ACIER, AUTREMENT OBTENUS*	C
73269097961	MESURES DE CAPACITE, EN FER OU EN ACIER, AUTREMENT OBTENUS*	C
73269097972	COLLIERS DE SERRAGE POUR VEHICULES DE TOUS GENRES, EN FER OU EN ACIER, AUTREMENT OBTENUS*	C
73269097983	FERRURES DE TALON ET PROTECTEURS DE CHAUSSURES, EN FER OU EN ACIER, AUTREMENT OBTENUS*	C
73269097994	AUTRES OUVRAGES, Y COMPRIS LES PORTES CLEFS NE COMPORTANT PAS DES LAMES TRANCHANTES, EN FER OU EN ACIER, AUTREMENT OBTENUS *	C
74011000000	MATTRES DE CUIVRE *	A
74012000006	CUIVRE DE CEMENT (PRÉCIPITÉ DE CUIVRE) *	A
74020000012	CUIVRE NON AFFINÉ *	A
74020000090	ANODES EN CUIVRE POUR AFFINAGE ÉLECTROLYTIQUE *	A
74031100009	CATHODES ET SECTIONS DE CATHODES, EN CUIVRE AFFINÉ *	A
74031200004	BARRES A FILS (WIRE-BARS), EN CUIVRE AFFINÉ *	A
74031300009	BILLETES, EN CUIVRE AFFINÉ *	A
74031900009	AUTRES CUIVRE AFFINÉ *	A
74032100005	ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-ZINC (LAITON) *	A
74032200000	ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-ÉTAIN (BRONZE) *	A
74032300005	ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-NICKEL (CUPRONICKEL) OU DE CUIVRE-NICKEL-ZINC (MAILLECHORT) *	A
74032900005	AUTRES ALLIAGES DE CUIVRE (A L'EXCEPTION DES ALLIAGES MÈRES DU N° 74.05) *	A
74040010009	DÉCHETS ET DÉBIS DE CUIVRE AFFINÉ *	B
74040091004	DÉCHETS ET DÉBRIS D'ALLIAGES DE CUIVRE A BASE DE CUIVRE-ZINC (LAITON) *	B
74040099008	DÉCHETS ET DÉBRIS D'AUTRES ALLIAGES DE CUIVRE *	B
74050000002	ALLIAGES MÈRES DE CUIVRE *	A
74061000005	POUDRES DE CUIVRE A STRUCTURE NON LAMELLAIRE *	A
74062000012	POUDRES DE CUIVRE A STRUCTURE LAMELLAIRE *	A
74062000090	PAILLETES DE CUIVRE *	A

NDP	Description	
74071000002	BARRES ET PROFILÉS EN CUIVRE AFFINÉ *	A
74072110007	BARRES EN ALLIAGES DE CUIVRE A BASE DE CUIVRE-ZINC (LAIION) *	B
74072190009	PROFILÉS EN ALLIAGES DE CUIVRE A BASE DE CUIVRE-ZINC(LAIION) *	B
74072210002	BARRES ET PROFILÉS EN ALLIAGES DE CUIVRE A BASE DE CUIVRE-NICKEL(CUPRONICKEL) *	A
74072290004	BARRES ET PROFILÉS EN ALLIAGES DE CUIVRE A BASE DE CUIVRE-NICKEL-ZINC (MAILLECHORT) *	A
74072900003	AUTRES BARRES ET PROFILÉS EN AUTRES ALLIAGES DE CUIVRE *	A
74081100106	FILS EN CUIVRE AFFINÉ, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA SECTION TRANSVERSALE EXCÈDE 6MM MAIS N'EXCÈDE PAS 8 MM *	A
74081100902	FILS EN CUIVRE AFFINÉ, DANS LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA SECTION TRANSVERSALE EXCÈDE 8 MM *	A
74081910008	FILS EN CUIVRE AFFINÉ, DANS LA GRANDE DIMENSION DE LA SECTION TRANSVERSALE EXCÈDE 0,5 MM MAIS N'EXCÈDE PAS 6 MM *	A
74081990000	FILS EN CUIVRE AFFINÉ, DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA SECTION TRANSVERSALE N'EXCÈDE PAS 0,5 MM *	A
74082100000	FILS EN ALLIAGES DE CUIVRE A BASE DE CUIVRE-ZINC *	A
74082200005	FILS EN ALLIAGES DE CUIVRE A BASE DE CUIVRE-NICKEL(CUPRONICKEL) OU DE CUIVRE-NICKEL-ZINC (MAILLECHORT)*	A
74082900000	FILS EN AUTRES ALLIAGES DE CUIVRE *	A
74091100103	TOLES ET BANDES EN CUIVRE AFFINÉ, ENROULÉES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 0,15MM MAIS NE DÉPASSANT PAS 2,4 MM *	C
74091100909	TOLES ET BANDES EN CUIVRE AFFINÉ, ENROULÉES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEUR A 2,4 MM *	A
74091900103	TOLES ET BANDES EN CUIVRE AFFINÉ, NON ENROULÉES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 0,15MM MAIS NE DÉPASSANT PAS 2,4 MM *	C
74091900909	TOLES ET BANDES EN CUIVRE AFFINÉ, NON ENROULÉES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEUR A 2,4 MM *	A
74092100109	TOLES ET BANDES EN CUIVRE ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-ZINC(LAIION) ENROULÉES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 0,15 MM MAIS NE DÉPASSANT PAS 2,4MM *	C
74092100905	TOLES ET BANDES EN ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-ZINC (LAIION), ENROULÉES D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 2,4 MM *	A
74092900109	TOLES ET BANDES EN ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-ZINC (LAIION), NON ENROULÉES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 0,15 MM MAIS NE DÉPASSANT PAS 2,4 MM *	C
74092900905	TOLES ET BANDES EN ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-ZINC (LAIION), NON ENROULÉES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 2,4 MM *	A
74093100105	TOLES ET BANDES EN ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-ETAIN (BRONZE), ENROULÉES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 0,15 MM MAIS NE DÉPASSANT PAS 2,4MM *	A
74093100901	TOLES ET BANDES EN ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-ETAIN (BRONZE), ENROULÉES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 2,4 MM *	A
74093900105	TOLES ET BANDES EN ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-ETAIN (BRONZE), NON ENROULÉES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 0,15 MM MAIS NE DÉPASSANT PAS 2,4 MM *	A
74093900901	TOLES ET BANDES EN ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-ETAIN (BRONZE), NON ENROULÉES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 2,4 MM *	A
74094010100	TOLES ET BANDES EN ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-NICKEL (CUPRONICKEL), D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 0,15 MM MAIS NE DÉPASSANT PAS 2,4 MM *	A
74094010906	TOLES ET BANDES EN ALLIGES A BASE DE CUIVRE-NICKEL (CUPRONICKEL), D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 2,4 MM *	A

NDP	Description	
74094090102	TOLES ET BANDES EN ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-NICKEL-ZINC (MAILLECHORT),D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 0,15MM MAIS NE DEPASSANT PAS 2,4MM*.....	A
74094090908	TOLES ET BANDES EN ALLIAGES A BASE DE CUIVRE-NICKEL-ZINC(MAILLECHORT),D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 2,4MM*.....	A
74099000106	TOLES ET BANDES EN AUTRES ALLIAGES DE CUIVRE,D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 0.15 MM MAIS NE DEPASSANT PAS 2.4 MM*.....	A
74099000902	TOLES ET BANDES EN AUTRES ALLIAGES DE CUIVRE,D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 2.4 MM*.....	A
74099090102	Nomenclature inconnu	A
74099090908	Nomenclature inconnu	A
74101100006	FEUILLES ET BANDES MINCES EN CUIVRE AFFINÉ,(MEMES IMPRIMÉES),SANS SUPPORT,D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 0,15 MM *	B
74101200001	FEUILLES ET BANDES MINCES EN ALLIAGES,DE CUIVRE (MEMES IMPRIMÉES),SANS SUPPORT D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 0,15 MM *	B
74102100002	FEUILLES ET BANDES MINCES EN CUIVRE AFFINÉ,(MEME IMPRIMÉES), SUR SUPPORT D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 0,15 MM (SUPPORT NON COMPRIS) *	A
74102200007	FEUILLES ET BANDES MINCES EN ALLIAGES DE CUIVRE (MEME IMPRIMÉES),SUR SUPPORT,D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 0,15 MM(SUPPORT NON COMPRIS) *	A
74111011107	ÉBAUCHES DE TUBES ET TUYAUX,DROITS,EN CUIVRE AFFINÉ,DESTINÉES A L'ETIRAGE DES TUBES EN CUIVRE AFFINÉ,D'UNE SECTION SUPÉRIEURE A 40,5MM ET D'UNE ÉPAISSEUR DE PAROI EXCÉDANT 3 MM *	B
74111011903	TUBES ET TUYAUX EN CUIVRE AFFINÉ,DROITS,D'UNE ÉPAISSEUR DE PAROI EXCÉDANT 0,6MM *	C
74111019009	TUBES ET TUYAUX EN CUIVRE AFFINÉ,DROITS,D'UNE ÉPAISSEUR DE PAROI N'EXCÉDANT PAS 0,6MM *	C
74111090106	AUTRES EBAUCHES DE TUBES ET TUYAUX,EN CUIVRE AFFINE,DESTINEES A L'ETIRAGE DES TUBES EN CUIVRE AFFINE,D'UNE SECTION SUPERIEURE A 40,5 MM ET D'UNE EPAISSEUR DE PAROI EXCEDANT 3 MM *	B
74111090902	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN CUIVRE AFFINÉ *	C
74112110003	TUBES ET TUYAUX,DROITS,EN ALLIAGES DE CUIVRE,A BASE DE CUIVRE-ZINC (LAITON) *	B
74112190005	AUTRES TUBES ET TUYAUX,EN ALLIAGES DE CUIVRE,A BASE DE CUIVRE-ZINC(LAITON) *	B
74112200004	TUBES ET TUYAUX,EN ALLIAGES DE CUIVRE,A BASE DE CUIVRE-NICKEL (CUPRONICKEL) OU DE CUIVRE-NICKEL-ZINC (MAILLOCHORT) *	B
74112900009	AUTRES TUBES ET TUYAUX, EN AUTRES ALLIAGES DE CUIVRE *	B
74112990005	Nomenclature inconnu	B
74121000005	ACCESSOIRES DE TUYAUTERIES,EN CUIVRE AFFINÉ *	A
74122000001	ACCESSOIRES DE TUYAUTERIES,EN ALLIAGES DE CUIVRE *	C
74130010000	TORONS,CABLES,TRESSSES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN CUIVRE,NON ISOLÉS POUR L'ÉLECTRICITÉ,MUNIS D'ACCESSOIRES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
74130091005	TORONS,CABLES,TRESSSES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN CUIVRE AFFINÉ,NON ISOLÉS POUR L'ÉLECTRICITÉ *	B
74130099009	TORONS,CABLES,TRESSSES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN ALLIAGES DE CUIVRE,NON ISOLÉS POUR L'ÉLECTRICITÉ *	B

NDP	Description	
74142000016	TOILES MÉTALLIQUES ,EN FILS DE CUIVRE, CONTINUES OU SANS FIN, POUR MACHINES *	A
74142000094	AUTRES TOILES MÉTALLIQUES,EN FILS DE CUIVRE *	A
74149000018	GRILLAGES ET TREILLIS,EN FILS DE CUIVRE *	A
74149000096	TOLES ET BANDES DÉPOLOYÉES EN CUIVRE *	A
74151000006	POINTES ET CLOUS,PUNAISES,CRAMPONS APPOINTÉS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN CUIVRE *	B
74152100007	RONDELLES (Y COMPRIES LES RONDELLES DESTINÉES A FAIRES RESSORT),EN CUIVRE *	B
74152900018	RIVERT NON FILETÉS, EN CUIVRE *	B
74152900096	AUTRES ARTICLES,NON FILETÉS, EN CUIVRE *	B
74153300014	VIS, FILETÉS, EN CUIVRE*	B
74153300092	BOULONS ET ÉCROUS,FILETÉS,EN CUIVRE *	B
74153900003	AUTRES ARTICLES,FILETÉS,EN CUIVRE *	B
74160000007	RESSORTS EN CUIVRE *	A
74170000117	RÉCHAUDS A PRESSION,A COMBUSTIBLES LIQUIDES,EN CUIVRE *	B
74170000195	PARTIES DE RÉCHAUDS A PRESSION,A COMBUSTIBLES LIQUIDES,EN CUIVRE *	B
74170000913	AUTRES APPAREILS NON ÉLECTRIQUES DE CUISSON OU DE CHAUFFAGE,DES TYPES SERVANT A DES USAGES DOMESTIQUES,EN CUIVRE *	A
74170000991	PARTIES D'AUTRES APPAREILS NON ÉLECTRIQUES DE CUISSON OU DE CHAUFFAGE,DES TYPES SERVANT A DES USAGES DOMESTIQUES,EN CUIVRE *	A
74181100002	ÉPONGES,TORCHONS,GANTSET ARTICLES SIMILAIRES POUR LE RÉCURAGE,LE POLISSAGE OU USAGES ANALOGUES,EN CUIVRE *	B
74181900013	ARTICLES DE MÉNAGES OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE,EN CUIVRE*	B
74181900091	PARTIES D'ARTICLES DE MÉNAGES OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE,EN CUIVRE *	B
74182000014	ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE,EN CUIVRE *	B
74182000092	PARTIES D'ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE,EN CUIVRE *	B
74191000004	CHAINES,CHAINETTES ET LEURS PARTIES,EN CUIVRE *	A
74199100007	AUTRES OUVRAGES EN CUIVRE,COULÉS,MOULÉS, ESTAMPÉS OU FORGÉS,MAIS NON AUTREMENT TRAVAILLÉS *	A
74199900109	BOITES A FONDRES OU A FARDS,ÉTUIS A CIGARETTES OU A CIGARES,BONBONNIÈRES,BOITES DE POCHE ET ARTICLES SIMILAIRES NON GAINÉS, EN CUIVRE *	A
74199900201	RÉCIPIENTS POUR GAZ COMPRIMÉS OU LIQUIFIÉS,D'UNE CONTENANCE DE 300 L OU MOINS, EN CUIVRE *	A
74199900303	AUTRES RESERVOIRS,CUVES ET RÉCIPIENTS SIMILAIRES,D'UNE CONTENANCE DE 300 L OU MOINS,EN CUIVRE *	A
74199900405	RESRVOIRES,CUVES ET RÉCIPIENT SIMILAIRES,D'UNE CONTENANCE DE PLUS DE 300 L,EN CUIVRE *	A
74199900507	DISQUES EN CUIVRE *	C

NDP	Description	
74199900916	ÉPINGLES DE SURETÉ,AIGUILLES A COUDRE A LA MAIN,CROCHETS A BRODER,AIGUILLES OU BROCHES A TRICOTER A LA MAIN,PASSE-LACETS,NAVELLES A FILET,POINTES POUR INSIGNES ET ARTICLES SIMILAIRES *	B
74199900994	AUTRES OUVRAGES EN CUIVRE *	B
75011000009	MATTES DE NICKEL *	A
75012000005	SINTERS D'OXYDES DE NICKEL ET AUTRES PRODUITS INTERMÉDIAIRES DE LA MÉTALLURGIE DU NICKEL *	A
75021000006	NICKEL NON ALLIÉ SOUS FORME BRUTE *	A
75022000002	ALLIAGES DE NICKEL SOUS FORME BRUTE *	A
75030010001	DÉCHETS ET DÉBRIS DE NICKEL NON ALLIÉ *	B
75030090003	DÉCHETS ET DÉBRIS D'ALLIAGES DE NICKEL *	B
75040000004	POUDRES ET PAILLETES DE NICKEL *	A
75051100002	BARRES ET PROFILÉS EN NICKEL NON ALLIÉ *.....	A
75051200007	BARRES ET PROFILÉS EN ALLIAGES DE NICKEL *	A
75052100008	FILS EN NICKEL NON ALLIÉ *	A
75052200003	FILS EN ALLIAGES DE NICKEL *	A
75061000004	TOLES,BANDES ET FEUILLES,EN NICKEL NON ALLIÉ *	A
75062000000	TOLES,BANDES ET FEUILLES,EN ALLIAGES DE NICKEL *	A
75071100006	TUBES ET TUYAUX EN NICKEL NON ALLIÉ *	A
75071200001	TUBES ET TUYAUX EN ALLIAGES DE NICKEL *	A
75072000007	ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE,EN NICKEL *	A
75081000008	TOILES METALIQUES ET GRILLAGES,EN FILS DE NICKEL *	A
75089000108	ANODES POUR NICKELAGE,Y COMPRIS CELLES OBTENUES PAR ÉLECTROLYSE,EN NICKEL *	A
75089000904	AUTRES OUVRAGES EN NICKEL *	A
76011000008	ALUMINIUM NON ALLIÉ, SOUS FORME BRUTE *	A
76012010008	ALLIAGES D'ALUMINIUM,PRIMAIRE,SOUS FORME BRUTE *	A
76012091003	ALLIAGES D'ALUMINIUM,SECONDAIRE,EN LINGOTS OU A L'ÉTAT LIQUIDE *	A
76012099007	AUTRES ALLIAGES D'ALUMINIUM,SECONDAIRE SOUS FORME BRUTE *	A
76020011006	TOURNURES,FRISONS,COPEAUX,MEULURES,SCUIRES ET LIMAILLES D'ALUMINIUM;DÉCHETS DE FEUILLES ET DE BANDES MINCES D'ALUMINIUM,COLORIÉES,RETVUES OU CONTRECOLLÉES,D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 0,2 MM (SUPPORT NON COMPRIS) *	B
76020019000	AUTRES DÉCHETS D'ALUMINIUM,(Y COMPRIS LES REBUTS DE FABRICATION) *	B

NDP	Description	
76020090005	DÉBRIS D'ALUMINIUM *	B
76031000002	POUDRES A STRUCTURES NON LAMELLAIRE,EN ALUMINIUM *	A
76032000019	POUDRES A STRUCTURES LAMELLAIRES,EN ALUMINIUM *	A
76032000097	PAILLETES EN ALUMINIUM *	A
76041010105	BARRES EN ALUMINIUM NON ALLIÉ,DONT LA COUPE TRANSVERSALE EST INFÉRIEURE A 9 MM DANS SA PLUS GRANDE DIMENSION *	A
76041010901	AUTRES BARRES EN ALUMINIUM NON ALLIÉ *	A
76041090005	PROFILÉS EN ALUMINIUM NON ALLIÉ *	C
76042100000	PROFILÉS CREUX EN ALLIAGES D'ALUMINIUM *	C
76042910106	BARRES EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,DONT DANS LA COUPE TRANSVERSALE EST INFÉRIEURE A 9 MM DANS SA PLUS GRANDE DIMENSION *	A
76042910902	AUTRES BARRÉS EN ALLIAGES D'ALUMINIUM *	A
76042990006	AUTRES PROFILÉS EN ALLIAGES D'ALUMINIUM *	C
76051100001	FILS EN ALUMINIUM NON ALLIÉ,DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA SECTION TRANSVERSALE EXCÈDE 7 MM *	A
76051900001	AUTRES FILS EN ALUMINIUM NON ALLIÉ *	A
76052100007	FILS EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION DE LA SECTION TRANSVERSALE EXCÈDE 7 MM *	A
76052900007	AUTRES FILS EN ALLIAGES D'ALUMINIUM *	A
76061110104	TOLES ET BANDES,EN ALUMINIUM NON ALLIÉ,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,PEINTES,VERNIES OU REVETUES DE MATIÈRES PLASTIQUE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 0,2 MM ET INFÉRIEURE A 4 MM *	B
76061110900	TOLES ET BANDES,EN ALUMINIUM NON ALLIÉ,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,PEINTES,VERNIES OU REVETUES DE MATIÈRES PLASTIQUE,D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE OU ÉGALE 4 MM *	A
76061191007	AUTRES TOLES ET BANDES,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALUMINIUM NON ALLIÉ,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 0,2 MM ET INFÉRIEURE A 3 MM *	B
76061193105	AUTRES TOLES ET BANDES,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALUMINIUM NON ALLIÉ,D'UNE ÉPAISSEUR DE 3 MM OU PLUS MAIS INFÉRIEURE A 4MM *	B
76061193901	AUTRES TOLES ET BANDES,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALUMINIUM NON ALLIÉ,D'UNE ÉPAISSEUR DE 4 MM OU PLUS MAIS INFÉRIEURE A 6 MM *	A
76061199001	AUTRES TOLES ET BANDES,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALUMINIUM NON ALLIÉ,D'UNE ÉPAISSEUR DE 6 MM OU PLUS *	A
76061210109	BANDES POUR STORES VÉNITIENS,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 0,2 MM ET INFÉRIEURE A 4 MM *	A
76061210905	BANDES POUR STORES VÉNITIENS,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEUR OU ÉGALE A 4 MM *	A
76061250105	TOLES ET BANDES,EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,PEINTES,VERNIES OU REVETUES DE MATIÈRE PLASTIQUE,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 0,2 MM ET INFÉRIEURE A 4 MM *	A
76061250901	TOLES ET BANDES,EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,PEINTES,VERNIES OU REVETUES DE MATIÈRE PLASTIQUE, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEUR OU ÉGALE A 4 MM *	A
76061291002	AUTRES TOLES ET BANDES,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 0,2 MM ET INFÉRIEURE A 3 MM *	A
76061293100	AUTRES TOLES ET BANDES,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,D'UNE ÉPAISSEUR DE 3 MM OU PLUS MAIS INFÉRIEURE A 4 MM .	A

NDP	Description	
76061293906	AUTRES TOLES ET BANDES,DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,D'UNE ÉPAISSEUR DE 4 MM OU PLUS MAIS INFÉRIEURE A 6 MM *	A
76061299006	AUTRES TOLES ET BANDES,EN FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,D'UNE ÉPAISSEUR DE 6 MM OU PLUS *	A
76069100108	TOLES ET BANDES,DE FORME AUTRES QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE EN ALUMINIUM NON ALLIÉ,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 0,2 MM ET INFÉRIEURE A 4 MM *	B
76069100904	TOLES ET BANDES,DE FORME AUTRES QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALUMINIUM NON ALLIÉ,D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 4 MM *	A
76069200103	TOLES ET BANDES,DE FORME AUTRES QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 0,2 MM ET INFÉRIEUR A 4 MM *	A
76069200909	TOLES ET BANDES,DE FORME AUTRES QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE,EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 4 MM *	A
76071110009	FEUILLES ET BANDES MINCES EN ALUMINIUM,SANS SUPPORT,SIMPLEMENT LAMINÉES,D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 0,21 MM *	A
76071190001	FEUILLES ET BANDES MINCES EN ALUMINIUM,SANS SUPPORT SIMPLEMENT LAMINÉES,D'UNE ÉPAISSEUR DE 0,21 MM OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2 MM *	A
76071910101	AUTRES FEUILLES ET BANDES MINCES EN ALUMINIUM,SANS SUPPORT,NON IMPRIMÉES,D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 0,21 MM *	B
76071910907	AUTRES FEUILLES ET BANDES MINCES EN ALUMINIUM,SANS SUPPORT,IMPRIMÉES,D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE A 0,021 MM *	B
76071991106	AUTRES FEUILLES ET BANDES MINCES AUTO-ADHÉSIVES,EN ALUMINIUM, SANS SUPPORT, NON IMPRIMÉES,D'UNE ÉPAISSEUR DE 0,021 MM OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2MM *	B
76071991902	AUTRES ET BANDES MINCES AUTO-ADHESIVES,EN ALUMINIUM,SANS SUPPORT,IMPRIMEES,D'UNE EPAISSEUR DE 0,021 MM OU PLUS MAI	B
76071999100	AUTRES FEUILLES ET BANDES MINCES AUTRES QU'AUTO-ADHÉSIVES,EN ALUMINIUM,SANS SUPPORT,NON IMPRIMÉES,D'UNE ÉPAISSEUR DE 0,021 MM OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2MM *	B
76071999906	AUTRES FEUILLES ET BANDES MINCES AUTRES QU'AUTO-ADHESIVES,EN ALUMINIUM, SANS SUPPORT,IMPRIMÉES,D'UNE ÉPAISSEUR DE 0,021 MM OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2 MM *	B
76072010102	FEUILLES ET BANDES MINCES EN ALUMINIUM,NON IMPRIMÉES, SUR SUPPORT,D'UNE ÉPAISSEUR (SUPPORT NON COMPRIS)INFÉRIEURE A 0,021MM *	B
76072010908	FEUILLES ET BANDES MINCES EN ALUMINIUM,IMPRIMÉES SUR SUPPORT,D'UNE ÉPAISSEUR (SUPPORT NON COMPRIS)INFÉRIEURE A 0,021MM *	B
76072091107	FEUILLES ET BANDES MINCES AUTO-ADHÉSIVES EN ALUMINIUM,NON IMPRIMÉES SUR SUPPORT,D'UNE ÉPAISSEUR (SUPPORT NON COMPRIS)DE 0,021 MM OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2MM *	B
76072091903	FEUILLES ET BANDES MINCES AUTO-ADHÉSIVES EN ALUMINIUM,IMPRIMÉES SUR UN SUPPORT,D'UNE ÉPAISSEUR DE 0,021 MM OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2 MM *	B
76072099101	AUTRES FEUILLES ET BANDES MINCES AUTRES QU'AUTO-ADHÉSIVES,EN ALUMINIUM,SUR SUPPORT,NON IMPRIMÉES,D'UNE ÉPAISSEUR (SUPPORT NON COMPRIS)DE 0,021 MM OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2 MM *	B
76072099907	AUTRES FEUILLES ET BANDES MINCES AUTRES QU'AUTO-ADHÉSIVES, EN ALUMINIUM,SUR SUPPORT,IMPRIMÉES,D'UNE ÉPAISSEUR (SUPPORT NON COMPRIS) DE 0,021 MM OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 0,2 MM *	B
76081010001	TUBES ET TUYAUX EN ALUMINIUM NON ALLIÉ,MUNIS D'ACCESSOIRES, POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
76081090003	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN ALUMINIUM NON ALLIÉ *	C
76082010109	TUBES ET TUYAUX EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITES DE GAZ OU DE LIQUIDES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS,D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEURE A 8 MM MAIS N'EXCÉDANT PAS 152 MM ET D'UNE ÉPAISSEUR DE PAROI SUPÉRIEURE A 1 MM *	B
76082010905	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN ALLIAGÉS D'ALUMINIUM,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDE,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
76082030107	TUBES ET TUYAUX EN ALLIAGES D'ALUMINIUM,SOUDES,D'UN DIAMÈTRE,SUPÉRIEURE A 8 MM MAIS N'EXCÉDANT PAS A 152 MM ET D'UNE ÉPAISSEUR DE PAROI SUPÉRIEURE A 1 MM *	B

NDP	Description	
76082030903	AUTRE TUBES ET TUYAUX EN ALLIAGES D'ALUMINIUM, SOUDÉS *	B
76082091104	TUBES ET TUYAUX EN ALLIAGES D'ALUMINIUM, SIMPLEMENT FILÉS A CHAUD, NON SOUDÉS, D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEURE A 8 MM MAIS N'EXCÉDANT PAS A 152 MM ET D'UNE ÉPAISSEUR DE PAROI SUPÉRIEURE A 1 MM *	B
76082091900	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN ALLIAGES D'ALUMINIUM, SIMPLEMENT FILÉS A CHAUD, NON SOUDÉS *	B
76082099108	TUBES ET TUYAUX EN ALLIAGES D'ALUMINIUM, AUTRES QUE SIMPLEMENT FILÉS A CHAUD, NON SOUDÉS, D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEURE A 8 MM MAIS N'EXCÉDANT PAS 152 MM ET D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 1 MM *	B
76082099904	AUTRES TUBES ET TUYAUX EN ALLIAGES D'ALUMINIUM, AUTRES QUE SIMPLEMENT FILÉS A CHAUD, NON SOUDÉS *	B
76090000008	ACCESSOIRES ET TUYAUTERIES (RACCORDS, COUDES, MANCHONS, PAR EXEMPLE), EN ALUMINIUM *	A
76101000009	PORTES, FENÊTRES ET LEURS CADRES, CHAMBRANLES ET SEUILS, EN ALUMINIUM *	C
76109010001	PONTS ET ÉLÉMENTS DE PONTS, TOURS ET PYLONES, EN ALUMINIUM *	C
76109090014	AUTRES CONSTRUCTIONS ET PARTIES DE CONSTRUCTIONS EN ALUMINIUM, A L'EXCEPTION DES CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES DU N° 94.06 *	C
76109090092	TOLES, BARRES, PROFILÉS, TUBES ET SIMILAIRES EN ALUMINIUM PRÉPARÉS EN VUE DE LEUR UTILISATION DANS LA CONSTRUCTION *	C
76110000000	RÉSERVOIRES, FONDRES, CUVES ET RÉCIPIENTS SIMILAIRES POUR TOUTES MATIÈRES (A L'EXCEPTION DES GAZ COMPRIMÉS OU LIQUÉFIÉS), EN ALUMINIUM, D'UNE CONTENANCE EXCÉDANT 300 L, SANS DISPOSITIFS MÉCANIQUES OU THERMIQUES, MEME AVEC REVETEMENT INTÉRIEUR OU CALORIFUGE *	B
76121000003	ÉTUIS TUBULAIRES SOUPLES, EN ALUMINIUM *	C
76129010005	ÉTUIS TUBULAIRES RIGIDES, EN ALUMINIUM *	B
76129020010	RÉCIPIENTS DES TYPES UTILISÉS POUR AÉROSOLS, EN ALUMINIUM, D'UNE CONTENANCE DE MOINS DE 50 CL *	B
76129020098	RÉCIPIENTS DES TYPES UTILISÉS POUR AÉROSOLS, EN ALUMINIUM D'UNE CONTENANCE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 50 CL *	B
76129091011	BIDONS A LAIT (POT A LAIT), EN ALUMINIUM D'UNE CONTENANCE DE 50 L OU PLUS *	B
76129091099	AUTRES RÉCIPIENT DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE, EN ALUMINIUM D'UNE CONTENANCE DE 50 L OU PLUS MAIS N'EXCÉDANT PAS 300 L *	B
76129098012	BIDONS DE LAIT (POT A LAIT), EN ALUMINIUM D'UNE CONTENANCE INFÉRIEURE A 50 L *	B
76129098023	AUTRES RÉCIPIENT DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE, EN ALUMINIUM D'UNE CONTENANCE DE MOINS DE 50 CL *	B
76129098090	AUTRES RÉCIPIENTS DE TRANSPORT OU D'EMBALLAGE, EN ALUMINIUM D'UNE CONTENANCE DE 50 CL ET PLUS MAIS INFÉRIEURE A 50L *	B
76130000106	RÉCIPIENT EN ALUMINIUM POUR GAZ COMPRIMÉS OU LIQUÉFIÉS D'UNE PRESSION SUPÉRIEURE A 150 PA *	A
76130000902	AUTRES RÉCIPIENTS EN ALUMINIUM POUR GAZ COMPRIMÉS OU LIQUÉFIÉS *	A
76141000007	TORONS, CABLES, TRESSÉS ET SIMILAIRES, EN ALUMINIUM, AVEC AME EN ACIER, NON ISOLÉS POUR L'ÉLECTRICITÉ *	B
76149000005	AUTRES, TORONS, CABLES, TRESSÉS ET SIMILAIRES, EN ALUMINIUM, EN ALUMINIUM, NON ISOLÉS POUR L'ÉLECTRICITÉ *	A
76151100009	ÉPONGES, TORCHONS, GANTS ET ARTICLES SIMILAIRES POUR LE RÉCURAGE, LE POLISSAGE OU USAGES ANALOGUES, EN ALUMINIUM *	C
76151910014	COCOTTES EN ALUMINIUM, COULÉS OU MOULÉS *	C
76151910025	MARMITES EN ALUMINIUM, COULÉS OU MOULÉS *	C

NDP	Description	
76151910036	PLATEAUX EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	C
76151910047	AUTRES ARTICLES POUR LE SERVICE DE TABLE,EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	C
76151910058	ARTICLES DE MÉNAGE OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE,EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	C
76151910092	PARTIES D'ARTICLES DE MÉNAGE OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE,EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	C
76151990016	COCOTTES EN ALUMINIUM,NON COULÉS NI MOULÉS *	C
76151990027	MARMITES EN ALUMINIUM,NON COULÉS NI MOULÉS *	C
76151990038	PLATEAUX EN ALUMINIUM,NON COULÉS NI MOULÉS *	C
76151990049	AUTRES ARTICLES POUR LE SERVICE DE TABLE,EN ALUMINIUM,NON COULÉS NI MOULÉS *	C
76151990050	ARTICLES DE MÉNAGE OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE,EN ALUMINIUM,NON COULÉS NI MOULÉS *	C
76151990094	PARTIES D'ARTICLES DE MÉNAGE OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE,EN ALUMINIUM,NON COULÉS NI MOULÉS *	C
76152000011	ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE,EN ALUMINIUM *	B
76152000099	PARTIES D'ARTICLES D'HYGIÈNE OU DE TOILETTE,EN ALUMINIUM *	B
76161000012	RONDELLES EN ALUMINIUM *	B
76161000090	POINTES,CLOUS,CRAMPONS APPOINTÉS,VIS,BOULONS,ÉCROUS,CROCHETS A PAS DE VIS,RIVETS,GOUPILLES,CHEVILLES,CLAVETTES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN ALUMINIUM *	B
76169100004	TOILES MÉTALLIQUES,GRILLAGES ET TREILLIS,EN FILS D'ALUMINIUM *	A
76169910100	BOÎTES A FOUDES OU A FARDS,ÉTUIS A CIGARETTES OU A CIGARE, BONBONIÈRES ET ARTICLES SIMILAIRES,NON GAINÉS,COULÉS OU MOULÉS,EN ALUMINIUM *	B
76169910202	PASTILLES,EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	A
76169910406	RADIATEURS EN ALUMINIUM ET LEURS PARTIES,COULÉS OU MOULÉS *	C
76169910508	TOLES ET BANDES DÉPLOYÉES EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	A
76169910600	CONES DE DECANTATIONS EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	B
76169910917	FERRURES POUR LIGNES ÉLECTRIQUES,FILETÉES OU NON,CONSOLES,SUPPORTS,COLLIERS ET ARTICLES SIMILAIRES,COULÉS OU MOULÉS,EN ALUMINIUM *	B
76169910928	JOINTS EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	B
76169910939	DISQUES EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	B
76169910940	AIGUILLES DE COUDRE,AIGUILLES A TRICOTER,PASSE LACETS,CROCHETS,POINÇONS A BRODER ET ARTICLES SIMILAIRES,EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	B
76169910951	MESURES DE CAPACITÉ EN ALUMINIUM COULÉS OU MOULÉS *	B
76169910962	ESCABEAUX EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	B
76169910973	CORPS DE POMPE A LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT POUR MOTEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES,EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	B
76169910995	AUTRES OUVRAGES NON DÉNOMMÉS AILLEURS,EN ALUMINIUM,COULÉS OU MOULÉS *	B

NDP	Description	
76169990102	AUTRES BOITES A POWDRES OU A FARDS,ÉTUIS A CIGARETTES OU A CIGARE,BONBONIÈRES ET ARTICLES SIMILAIRES,NON GAINÉS,EN ALUMINIUM *	B
76169990204	AUTRES PASTILLES EN ALUMINIUM *	A
76169990408	AUTRES RADIATEURS EN ALUMINIUM ET LEURS PARTIES *	C
76169990500	AUTRES TOLES ET BANDES DÉPLOYÉES EN ALUMINIUM *	A
76169990602	AUTRES CONES DE DECANTATIONS,EN ALUMINIUM *	B
76169990919	AUTRES FERRURES POUR LIGNES ÉLECTRIQUES,FILETÉES OU NON,CONSOLES,SUPPORTS,COLLIERS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN ALUMINIUM	B
76169990920	AUTRES JOINTS EN ALUMINIUM *	B
76169990931	AUTRES DISQUES EN ALUMINIUM *	B
76169990942	AUTRES AIGUILLES A COUDRE,AIGUILLES A TRICOTER,PASSE LACETS.CROCHETS,POINÇONS A BRODER,ET ARTICLES SIMILAIRES,EN ALUMINIUM *	B
76169990953	AUTRS MESURES DE CAPACITÉ EN ALUMINIUM *	B
76169990964	AUTRES ESCABEAUX EN ALUMINIUM *	B
76169990975	AUTRES CORPS DE POMPE A LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT POUR MOTEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES,EN ALUMINIUM	B
76169990997	AUTRES OUVRAGES NON DÉNOMMÉS AILLEURS,EN ALUMINIUM *	B
78011000006	PLOMB BRUT,AFFINÉ *	A
78019100009	PLOMB SOUS FORME BRUTE,CONTENANT DE L'ANTIMOINE COMME AUTRE ÉLÉMENT PREDOMINANT EN POIDS *	A
78019910003	AUTRES PLOMB SOUS FORME BRUTE,CONTENANT EN POIDS 0,02% OU PLUS D'ARGENT ET DESTINÉ A ETRE AFFINÉ (PLOMB D'OEUVRE) *	A
78019991008	ALLIAGEE DE PLOMB,SOUS FORME BRUTE *	A
78019999002	AUTRES PLOMB SOUS FORME BRUTE *	A
78020000007	DÉCHETS ET DÉBRIS DE PLOMB *	B
78030000106	BARRES,EN PLOMB *	A
78030000208	PROFILÉS,EN PLOMB *	A
78030000902	FILS,EN PLOMB	B
78041100104	FEUILLES ET BANDES,D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 0,2 MM (SUPPORT NON COMPRIS),D'UN POIDS DE 1700G/M2 ET MOINS,EN PLOMB *	A
78041100206	FEUILLES ET BANDES,D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 0,2 MM (SUPPORT NON COMPRIS),D'UN POIDS PLUS DE 1700G/M2,EN PLOMB *	A
78041900104	TABLES ET AUTRES FEUILLES ET BANDES,D'UN POIDS DE 1700G/M2 ET MOINS,EN PLOMB *	A
78041900206	TABLES ET AUTRES FEUILLES ET BANDES,D'UN POIDS DE PLUS DE 1700 G/M2,EN PLOMB *	A
78042000003	POUDRES ET PAILLETES DE PLOMB *	A
78050000100	TUBES ET TUYEAUX,EN PLOMB *	B
78050000202	ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE(RACCORD,COUDES,MANCHONS,PAR EXEMPLE),EN PLOMB *	B

NDP	Description	
78060010009	EMBALLAGES MUNIS DE BLINDAGE DE PROTECTION EN PLOMB CONTRE LES RADIATIONS POUR LE TRANSPORT OU LE STOCKAGE DES MATIÈRES RADIOACTIVES(EURATOM) *	A
78060090103	TUBES SOUPLES D'EMBALLAGES,EN PLOMB *	B
78060090909	AUTRES OUVRAGES EN PLOMB *	A
79011100000	ZINC BRUT, NON ALLIÉ, CONTENANT EN POIDS 99,99% OU PLUS DE ZINC *	A
79011210009	ZINC BRUT, NON ALLIÉ, CONTENANT EN POIDS 99,95% OU PLUS MAIS MOINS DE 99,99% DE ZINC *	A
79011230007	ZINC BRUT, NON ALLIÉ, CONTENANT EN POIDS 98,5% OU PLUS MAIS MOINS DE 99,95% DE ZINC *	A
79011290001	ZINC BRUT, NON ALLIÉ, CONTENANT EN POIDS 97,5% OU PLUS MAIS MOINS DE 98,5% DE ZINC *	A
79012000001	ALLIAGES DE ZINC, SOUS FORME BRUTE *	A
79020000006	DÉCHETS ET DÉBRIS DE ZINC *	B
79031000009	POUSSIÈRES DE ZINC *	A
79039000007	POUDRES ET PAILLETES, DE ZINC *	A
79040000000	BARRES, PROFILÉS ET FILS, EN ZINC *	A
79050000007	TOLES, FEUILLES ET BANDES, EN ZINC *	A
79060000106	TUBES ET TUYEAUX, EN ZINC *	A
79060000208	ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE (RACCORDS, COUDES, MANCHONS, PAR EXEMPLE), EN ZINC *	A
79070000103	GOÛTTIÈRES, FAITAGES, LUCARNES ET AUTRES OUVRAGES FAÇONNÉS POUR LE BATIMENT, EN ZINC *	A
79070000205	PASTILLES, EN ZINC *	A
79070000909	AUTRES OUVRAGES, EN ZINC *	B
80011000004	ÉTAIN NON ALLIÉ, SOUS FORME BRUTE *	A
80012000000	ALLIAGES D'ÉTAIN, SOUS FORME BRUTE *	A
80020000005	DÉCHETS ET DÉBRIS D'ÉTAIN	B
80030000104	BARRES, PROFILÉS ET FILS, CONTENANT AU MOINS 99% EN POIDS D'ÉTAIN	A
80030000900	AUTRES BARRES, PROFILÉS ET FILS, EN ÉTAIN *	A
80040000009	TOLES, FEUILLES ET BANDES EN ÉTAIN, D'UNE ÉPAISSEUR EXCÉDANT 0,2 MM *	A
80050000006	FEUILLES ET BANDES MINCES EN ÉTAIN (MEME IMPRIMÉES OU FIXÉES SUR PAPIER, CARTON, MATIÈRE PLASTIQUE OU SUPPORTS SIMILAIRES), D'UNE ÉPAISSEUR N'EXCÉDANT PAS 0.2 MM (SUPPORT NON COMPRIS); POUDRES ET PAILLETES D'ÉTAIN *	A
80050020004	Nomenclature inconnu	A
80060000105	TUBES ET TUYAUX, EN ÉTAIN *	A
80060000207	ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE (RACCORDS, COUDES, MANCHONS, PAR EXEMPLE), EN ÉTAIN *	B

NDP	Description	
80070000102	ARTICLES DE MENAGE, EN ÉTAÏN *	A
80070000204	TUBES SOUPLES D'EMBALLAGE, EN ÉTAÏN *	A
80070000908	AUTRES OUVRAGES EN ÉTAÏN *	A
81011000003	POUDRES DE TUNGSTÈNE *	A
81019400001	TUNGSTÈNE SOUS FORME BRUTE, Y COMPRIS LES BARRES SIMPLEMENT OBTENUES PAR FRITTAGE *	B
81019500006	BARRES, AUTRES QUE CELLES SIMPLEMENT OBTENUES PAR FRITTAGE, PROFILÉS, TOLES, BANDES ET FEUILLES, EN TUNGSTÈNE *	A
81019600001	FILS EN TUNGSTÈNE *	A
81019700006	DÉCHETS ET DEBRIS, DE TUNGSTÈNE *	B
81019900006	AUTRES OUVRAGES EN TUNGSTÈNE *	A
81021000000	POUDRE DE MOLYBDÈNE *	A
81029400008	MOLYBDÈNE SOUS FORME BRUTE, Y COMPRIS LES BARRES SIMPLEMENT OBTENUES PAR FRITTAGE *	A
81029500003	BARRES, AUTRES QUE CELLES SIMPLEMENT OBTENUES PAR FRITTAGE, PROFILÉS, TOLES, BANDES ET FEUILLES, EN MOLYBDÈNE *	A
81029600008	FILS, EN MOLYBDÈNE *	A
81029700003	DÉCHETS ET DEBRIS DE MOLYBDÈNE *	A
81029900003	AUTRES OUVRAGES EN MOLYBDÈNE *	A
81032000014	TANTALE SOUS FORME BRUTE, Y COMPRIS LES SIMPLEMENT OBTENUES PAR FRITTAGE *	A
81032000092	POUDRE DE TANTALE *	A
81033000009	DÉCHETS ET DÉBRIS, DE TANTALE *	A
81039010009	BARRES (AUTRES QUE LES BARRE SIMPLEMENT OBTENUES PAR FRITTAGE), PROFILÉS, FILS, TOLES, BANDES ET FEUILLES, EN TANTALE *	A
81039090001	AUTRES OUVRAGES EN TANTALE *	A
81041100009	MAGNÉSÏUM SOUS FORME BRUTE, CONTENANT AU MOINS 99,8% EN POIDS DE MAGNÉSÏUM *	A
81041900009	AUTRE MAGNÉSÏUM BRUT *	B
81042000000	DÉCHETS ET DÉBRIS DE MAGNÉSÏUM *	A
81043000017	TOURNURES ET GRANULÉS CALIBRÉS, DE MAGNÉSÏUM *	A
81043000095	POUDRES DE MAGNÉSÏUM *	A
81049000104	BARRES, PROFILÉS, FILS, TOLES, BANDES, FEUILLES, TUBES ET TUYAUX, EN MAGNÉSÏUM *	A
81049000911	ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE, EN MAGNÉSÏUM *	A
81049000999	AUTRES OUVRAGES EN MAGNÉSÏUM *	A
81052000018	MATTES DE COBALT ET AUTRES PRODUITS INTERMÉDIAIRES DE LA MÉTALLURGIE DU COBALT *	B

NDP	Description	
81052000029	COBALT SOUS FORME BRUTE*	B
81052000096	POUDRES DE COBALT*	B
81053000003	DÉCHETS ET DÉBRIS DE COBALT*	B
81059000009	AUTRES OUVRAGES EN COBALT *	A
81060010006	BISMUTH SOUS FORME BRUTE;DÉCHETS ET DÉBRIS;POUDRES *	A
81060090008	AUTRES ŒUVRAGES EN BISMUTH *	A
81072000012	CADMIUM SOUS FORME BRUTE*	A
81072000090	POUDRES DE CADMIUM*	A
81073000007	DÉCHETS ET DÉBRIS DE CADMIUM*	A
81079000003	AUTRES OUVRAGES EN CADMIUM *	A
81082000019	TITANE SOUS FORME BRUTE*	A
81082000097	POUDRES DE TITANE*	A
81083000004	DÉCHETS ET DÉBRIS DE TITANE*	A
81089010004	TUBES ET TUYAUX,EN TITANE,MUNIS D'ACCESSOIRES,POUR LA CONDUITE DE GAZ OU DE LIQUIDES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
81089030002	BARRES,PROFILÉS ET FILS,EN TITANE *	A
81089050000	TOLES,BANDES ET FEUILLES,EN TITANE *	A
81089070008	TUBES ET TUYAUX,EN TITANE *	A
81089090006	AUTRES OUVRAGES EN TITANE *	A
81092000016	ZIRCONIUM SOUS FORME BRUTE *	B
81092000094	POUDRES DE ZIRCONIUM*	B
81093000001	DÉCHETS ET DÉBRIS DE ZIRCONIUM*	B
81099000007	AUTRES OUVRAGES ENZIRCONIUM*.....	B
81101000015	ANTIMOINE SOUS FORME BRUTE*	A
81101000093	POUDRES D'ANTIMOINE*	A
81102000000	DECHETS ET DEBRIS D'ANTIMOINE*	A
81109000002	AUTRES OUVRAGES EN ANTIMOINE*	A
81110011013	MANGANÈSE SOUS FORME BRUTE *	A
81110011091	POUDRES DE MANGANÈSE *	A
81110019006	DÉCHETS ET DÉBRIS DE MANGANÈSE *	A

NDP	Description	
81110090001	AUTRES OUVRAGES EN MANGANÈSE *	A
81121200008	BÉRYLLIUM SOUS FORME BRUTE;POUDRES*	B
81121300003	DÉCHETS ET DÉBRIS DE BÉRYLLIUM*	B
81121900003	AUTRES OUVRAGES EN BÉRYLLIUM *	A
81122110003	ALLIAGES DE CHROME CONTENANT EN POIDS PLUS DE 10 % DE NICKEL *	A
81122190005	AUTRE CHROME SOUS FORME BRUTE;POUDRES *	A
81122200004	DÉCHETS ET DÉBRIS DE CHROME *	A
81122900009	AUTRES OUVRAGES DE CHROME *	A
81123020008	GERMANIUM SOUS FORME BRUTE;POUDRES *	B
81123040006	DÉCHETS ET DÉBRIS DE GERMANIUM *	B
81123090006	AUTRES OUVRAGE DE GERMANIUM *	B
81124011003	VANADIUM SOUS FORME BRUTE;POUDRES *	A
81124019007	DECHETS ET DEBRIS DE VANADIUM*.....	A
81124090002	AUTRES OUVRAGES DE VANADIUM*.....	A
81125100007	THALLIUM SOUS FORME BRUTE,POUDRES*	A
81125200002	DECHETS ET DEBRIS DE THLLIUM *	A
81125900007	AUTRES OUVRAGES DE THALLIUM*	A
81129210000	HAFNIUM(CELTIUM),SOUS FORME BRUTE,DECHETS ET DEBRIS,POUDRES*	A
81129231001	NIObIUM(COLOMBIUM),RHENIUM,SOUS FORME BRUTE,POUDRES*	A
81129239005	DÉCHETS ET DEBRIS DE NIODIUM(COLOMBIUM),RHENIUM*	A
81129250006	DECHETS ET DEBRIS DE GALLIUM,INDIUM *	A
81129281001	INDIUM SOUS FORME BRUTE,POUDRE*	A
81129289005	GALLIUM, SOUS FORME BRUTE,POUDRES*	A
81129910005	OUVRAGES EN HAFNIUM(CELTIUM)*.....	A
81129930003	OUVRAGES EN NIObIUM(COLOMBIUM),RHENIUM*.....	A
81129980003	AUTRES OUVRAGES EN GALLIUM,EN D'INDIUM*	A
81130020007	CERMETS SOUS FORMES BRUTE *	B

NDP	Description	
81130040005	DÉCHETS ET DÉBRIS DE CERMETS *	B
81130090005	AUTRES OUVRAGES EN CERMETS *	B
82011000013	BÈCHES *	B
82011000091	PELLES *	B
82012000008	FOURCHES *	B
82013000004	PIOCHES, PICS, HOUES, BINETTES, RATEAUX ET RACLOIRS *	B
82014000000	HACHES, SÈRPES ET OUTILS SIMILAIRES A TAILLANTS *	B
82015000006	SECATEURS (Y COMPRIS LES CISAILLES A VOLAILLE) MANIES A UNE MAIN *	A
82016000002	CISAILLES A HAIES, SECATEURS ET OUTILS SIMILAIRES, MAINES A DEUX MAINS *	A
82019000011	FAUX, FAUCILLES, COUTEAUX A FOIN OU A PAILLÉ DE TOUTES SORTES *	B
82019000099	COINS ET AUTRES OUTILS AGRICOLES, HORTICOLES OU FORESTIERS, A MAIN *	B
82021000009	SCIES A MAIN *	C
82022000016	EBAUCHES DE LAMES DE SCIES A RUBAN *	C
82022000094	LAMES DE SCIES A RUBAN *	C
82023100017	EBAUCHES DE LAMES DE SCIES CIRCULAIRES (Y COMPRIS LES FRAISES-SCIES), AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN ACIER *	B
82023100095	LAMES DE SCIES CIRCULAIRES (Y COMPRIS LES FRAISES-SCIES), AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN ACIER *	B
82023900028	EBAUCHES DE LAMES DE SCIES CIRCULAIRES (Y COMPRIS LES FRAISES-SCIES), AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES QUE L'ACIER *	B
82023900039	LAMES DE SCIES CIRCULAIRES (Y COMPRIS LES FRAISES-SCIES), AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES QUE L'ACIER *	B
82023900095	PARTIES DE LAMES DE SCIES CIRCULAIRES *	B
82024000007	CHAINES DE SCIES, DITES "COUPANTES" *	A
82029100013	EBAUCHES DE LAMES DE SCIES DROITES, POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	C
82029100091	LAMES DE SCIES DROITES, POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	C
82029911021	EBAUCHES D'AUTRES LAMES DE SCIES, AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN ACIER, POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	B

NDP	Description	
82029911032	AUTRES LAMES DE SCIES, NON DENTÉES, AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN ACIER, POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	B
82029911098	AUTRES LAMES DE SCIES, DENTÉES, AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN ACIER, POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	B
82029919025	EBAUCHES D'AUTRES LAMES DE SCIES, AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN ACIER, POUR LE TRAVAIL D'AUTRES MATIERES *	B
82029919036	AUTRES LAMES DE SCIES, NON DENTÉES, AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN ACIER, POUR LE TRAVAIL D'AUTRES MATIERES *	B
82029919092	AUTRES LAMES DE SCIES, DENTÉES, AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN ACIER, POUR LE TRAVAIL D'AUTRES MATIERES *	B
82029990020	EBAUCHES D'AUTRES LAMES DE SCIES, AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82029990031	AUTRES LAMES DE SCIES, NON DENTÉES, AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82029990097	AUTRES LAMES DE SCIES, DENTÉES, AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82031000006	LIMES, RAPES ET OUTILS SIMILAIRES, A MAIN *	C
82032010017	BRUCELLES *	C
82032010095	PINCES A EPILER *	C
82032090019	PINCES A SCELLER, A MAIN *	C
82032090020	AUTRES PINCES (MEME COUPANTES), A MAIN *	C
82032090097	TENAILLES ET OUTILS SIMILAIRES, A MAIN *	C
82033000008	CISAILLES A METAUX ET OUTILS SIMILAIRES, A MAIN *	A
82034000004	COUPE-TUBES, COUPE-BOULONS, EMPOTE-PIECE ET OUTILS SIMILAIRES, A MAIN *	A
82041100008	CLES DE SERRAGE A MAIN (Y COMPRIS LES CLES DYNAMOMETRIQUES) A OUVERTURE FIXE *	C
82041200003	CLES DE SERRAGE A MAIN (Y COMPRIS LES CLES DYNAMOMETRIQUES), A OUVERTURE VARIABLE *	C
82042000009	DOUILLES DE SERRAGE INTERCHANGEABLES, MEME AVEC MANCHES *	A
82051000000	OUTILS DE PERCAAGE, DE FILETAGE OU DE TARAUDAGE *	B

NDP	Description	
82052000006	MARTEAUX ET MASSES *	B
82053000002	RABOTS,CISEAUX,GOUGES ET OUTILS TRANCHANTS SIMILAIRES POUR LE TRAVAIL DU BOIS *	B
82054000008	TOURNEVIS *	C
82055100009	AUTRES OUTILS ET OUTILLAGE A MAIN D'ECONOMIE DOMESTIQUE *	B
82055910003	OUTILS POUR MACONS,MOULEURS,CIMENTIERS,PL fi B fi TRIERS ET PEINTRES *	B
82055930001	OUTILS(PISTOLETS)A RIVER,A FIXER LES TAMPONS,CHEVILLES,ETC...,FONCTIONNANT A L'AIDE D'UNE CARTOUCHE DETONANTE *	B
82055990016	DIAMANTS DE VITRIERS *	B
82055990027	OUTILS SPECIAUX POUR HORLOGERS *	B
82055990038	TRUELLES *	B
82055990049	BURINS ET POINTEAUX *	B
82055990094	AUTRES OUTILS ET OUTILLAGE A MAIN EN METAUX COMMUNS,NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS *	B
82056000000	LAMPES A SOUDER ET SIMILAIRES *	B
82057000006	ETAUX,SERRE-JOINTS ET SIMILAIRES *	B
82058000013	MEULES AVEC BATIS,A MAIN OU A PÉDALE *	B
82058000024	ENCLUMES *	B
82058000091	FORGES PORTATIVES *	B
82059000008	ASSORTIMENTS D'ARTICLES D'AU MOINS DEUX DES SOUS-POSITIONS DU NO 82.05* *	C
82060000001	OUTILS D'AU MOINS DEUX DES NO s82.02 A 82.05,CONDITIONNES EN ASSORTIMENTS POUR LA VENTE AU DETAIL *	B
82071300009	OUTILS DE FORAGE OU DE SONDAGE AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN CERMETS *	A

NDP	Description	
82071910003	OUTILS DE FORAGE OU DE SONDAGE AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN DIAMANT OU EN AGGLOMERES DE DIAMANT *	A
82071990016	OUTILS DE FORAGE OU DE SONDAGE AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	A
82071990094	PARTIES D'OUTILS DE FOURAGE OU DE SONDAGE *	A
82072010004	FILIERES POUR L'ETIRAGE OU LE FILAGE (EXTRUSION)DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN DIAMANT OU EN AGGLOMERES DE DIAMANT *	B
82072090006	FILIERES POUR L'ETIRAGE OU LE FILAGE (EXTRUSION)DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82073010000	OUTILS A EMBOUTIR,A ESTAMPER OU A POINCONNER,POUR L'USINAGE DES METAUX*	B
82073090002	AUTRES OUTILS A EMBOUTIR,A ESTAMPER OU A POINCONNER *	B
82074010006	OUTILS A TARAUDER POUR L'USINAGE DES METAUX *	B
82074030004	OUTILS A FILETER POUR L'USINAGE DES METAUX *	B
82074090008	AUTRES OUTILS A TARAUDER OU A FILETER *	B
82075010002	OUTILS A PRECER AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN DIAMANT OU EN AGGLOMERES DE DIAMANT *	B
82075030000	FORETS DE MAÇONNERIE,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIÈRES *	B
82075050008	AUTRES OUTILS A PERCER POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN CERMETS *	B
82075060002	AUTRES OUTILS A PERCER POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN ACIERS A COUPE RAPIDE *	B
82075070006	AUTRES OUTILS A PERCER POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82075090004	AUTRES OUTILS A PERCER *	B
82076010008	OUTILS A ALESER OU A BROCHER AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN DIAMANTOU EN AGGLOMERES DE DIAMANT *	B

NDP	Description	
82076030006	OUTILS A ALESER POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82076050004	AUTRES OUTILS A ALESER,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82076070002	OUTILS A BROCHER POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82076090000	AUTRES OUTILS A BROCHER,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82077010004	OUTILS A FRAISER POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN CERMETS *	B
82077031005	FRAISES A QUEUE POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82077035007	FRAISES-MERES POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82077038006	AUTRES OUTILS A FRAISER POUR L'USINAGE DES METAUX AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82077090006	AUTRES OUTILS A FRAISER *	B
82078011003	OUTILS A TOURNER POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN CERMETS *	B
82078019007	OUTILS A TOURNER POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82078090002	AUTRES OUTILS A TOURNER *	B
82079010006	AUTRES OUTILS INTERCHANGEABLES,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN DIAMANT EN AGGLOMERES DE DIAMANT *	B
82079030004	LAMES DE TOURNEVIS,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82079050002	OUTILS DE TAILLAGE DES ENGRENAGES,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82079071003	OUTILS INTERCHANGEABLES,POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN CERMETS *	B

NDP	Description	
82079078004	AUTRES OUTILS INTERCHANGEABLES,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN CERMETS *	B
82079091001	OUTILS INTERCHANGEABLES,POUR L'USINAGE DES METAUX,AVEC PARTIE TRAVAILLANTE EN AUTRES MATIERES *	B
82079099005	AUTRES OUTILS INTERCHANGEABLES,AVEC PARTIE TRAVAILLANTEEN AUTRES MATIERES *	B
82081000001	COUTEAUX ET LAMES TRANCHANTES,POUR MACHINES OU POUR APPAREILS MECANQUES,POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	C
82082000007	COUTEAUX ET LAMES TRANCHANTES,POUR MACHINES OU POUR APPAREILS MECANQUES,POUR LE TRAVAIL DU BOIS *	B
82083010018	COUTEAUX CIRCULAIRES, POUR APPAREILS DE CUISINE, POUR MACHINES , POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE*	A
82083010096	COUTEAUX CIRCULAIRES,POUR APPAREILS POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE *	A
82083090010	COUTEAUX ET LAMES TRANCHANTES,POUR APPAREILS DE CUISINE *	A
82083090098	COUTEAUX ET LAMES TRANCHANTES,POUR MACHINES POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE *	A
82084000010	COUTEAUX ET LAMES TRANCHANTES,POUR MOISSONNEUSES BATTEUSES,FAUCHEUSES ET MOISSONNEUSES LIEUSES *	B
82084000098	COUTEAUX ET LAMES TRANCHANTES,POUR AUTRES MACHINES MECANQUES AGRICOLES,HORTICOLES,OU FORESTIERES *	B
82089000101	AUTRES COUTEAUX ET LAMES TRANCHANTES,POUR MACHINES OU POUR APPAREILS MECANQUES,POUR LE TRAVIL DU CUIR *	A
82089000907	AUTRES COUTEAUX ET LAMES TRANCHANTES,POUR AUTRES MACHINES OU APPAREILS MECANQUES *	B
82090020011	PLAQUETTES AMOVIBLES,NON MONTES,CONSTITUES PAR DES CARBURES DE MOYBDENE,FRITTES *	A
82090020099	PLAQUETTES AMOVIBLES,NON MONTES,CONSTITUES PAR D'AUTRES CERMETS *	A
82090080015	AUTRES PLAQUETTES,BAGUETTES,POINTES ET OBJETS SIMILAIRES POUR OUTILS,NON MONTES,CONSTITUES PAR DES CARBURES DE MOYBDENE,FRITTES *	A

NDP	Description	
82090080093	PLAQUETTES,BAGUETTES,POINTES ET OBJETS SIMILAIRES POUR OUTILS,NON MONTES,CONSTITUES PAR DES CERMETS *.....	A
82100000007	APPAREILS MECANQUES ACTIONNES A LA MAIN,D'UN POIDS DE 10KG OU MOINS,UTILISES POUR PREPARER,CONDITIONNER OU SERVIR LES ALIMENTS OU LES BOISSONS *.....	A
82111000011	ASSORTIMENTS DE DIFFERENTS COUTEAUX(AUTRES QUES CEUX DU NO 82.08) A LAME TRCHANANTE OU DENTELEE,OU DE COUTEAUX PREDOMINANT EN NOMBRE,A MANCHES EN BOIS OU EN METAUX COMMUNS NON DORES NI ARGENTES *.....	C
82111000099	ASSORTIMENTS DE DIFFERENTS COUTEAUX (AUTRES QUES CEUX DU NO 82.08)A LAME TRCHANANTE OU DENTELEE,OU DE COUTEAUX PREDMINANT EN NOMBRENA MANCHES EN AUTRES MATIERES *.....	C
82119130005	COUTEAUX DE TABLE A LAME FIXE,AVEC MANCHE ET LAME,EN ACIERS INOXYDABLES *.....	C
82119180107	COUTEAUX DE TABLE A LAME FIXE,A MANCHE EN IVOIRE OU EN NACRE *E *	C
82119180210	COUTEAUX DE TABLE A LAME FIXE,A MANCHE EN BOIS *.....	C
82119180221	COUTEAUX DE TABLE A LAME FIXE,A MANCHE EN MATIERES PLASTIQUES *.....	C
82119180298	COUTEAUX DE TABLE A LAME FIXE,A MANCHE EN AUTRES METAUX COMMUNS NON DORES NI ARGENTES *.....	C
82119180903	COUTEAUX DE TABLE A LAME FIXE,A MANCHE EN AUTRES MATIERES *.....	C
82119200111	COUTEAUX DE BOUCHER A LAME FIXE,A MANCHE EN BOIS OU EN METAUX COMMUNS NON DORES NI ARGENTES *.....	C
82119200199	COUTEAUX DE BOUCHER A LAME FIXE,A MANCHE EN AUTRES MATIERES *.....	C
82119200917	AUTRES COUTEAUX A LAME FIXE,A MANCHE EN BOIS OU EN METAUX COMMUNS NON DORES NI ARGENTES *.....	C
82119200995	AUTRES COUTEAUX A LAME FIXE,A MANCHE EN AUTRES MATIERES *.....	C
82119300105	COUTEAUX AUTRES QU'A LAME FIXE,Y COMPRIS LES SERPETTES FERMANTES A MANCHE EN IVOIRE OU EN NACRE *.....	C
82119300218	COUTEAUX AUTRES QU'A LAME FIXE,Y COMPRIS LES SERPETTES FERMANTES A MANCHE EN MATIERES PLASTIQUES *.....	C
82119300296	COUTEAUX AUTRES QU'A LAME FIXE,Y COMPRIS LES SERPETTES FERMANTES A MANCHE EN BOIS OU EN METAUX COMMUNS NON DORES NI ARGENTES *.....	C

NDP	Description	
82119300901	COUTEAUX AUTRES QU'A LAME FIXE, Y COMPRIS LES SERPENTES FERMANTES A MANCHE EN AUTRES MATIERES *	C
82119400019	EBAUCHES DE LAME DE COUTEAUX (AUTRES QUE CEUX DU NO 82.08.) *	A
82119400097	LAME DE COUTEAUX (AUTRES QUE CEUX DU NO 82.08.) *	A
82119500003	MANCHES EN METAUX COMMUNS DE COUTEAUX (AUTRES QUE CEUX DU NO 82.08) *	C
82121010001	RASOIRS DE SURETE A LAMES NON REMPLACABLES *	A
82121090105	RASOIRS A MANCHE OU A MONTURE EN IVOIRE, NACRE, ECAILLE, AMBRE, AMBROIDE OU EN METAUX COMMUNS DORES OU ARGENTES *	C
82121090901	RASOIRS A MANCHE EN AUTRES MATIERES *	A
82122000105	ÉBAUCHES DE LAMES DE RASOIRS DE SURETE, EN BANDE *	A
82122000901	LAMES DE RASOIRS DE SURETE *	A
82129000118	LAMES A RASER A DOUBLE TRANCHANT *	B
82129000129	AUTRES LAMES A RASER *	B
82129000196	LAMES D'AUTRES RASOIRS *	B
82129000903	AUTRES PARTIES DE RASOIRS *	A
82130000019	CISEAUX A DOUBLES BRANCHES *	B
82130000075	EBAUCHES DE LAMES DE CISEAUX A DOUBLES BRANCHES *	B
82130000086	LAMES DE CISEAUX A DOUBLES BRANCHES *	B
82141000103	COUPE PAPIER, OUVRE-LETTRES ET GRATTOIRS *	B
82141000205	TAILLES-CRAYONS *	B
82141000909	LAMES DES ARTICLES DU NO 821410 *	A
82142000007	OUTILS ET ASSORTIMENTS D'OUTILS DE MANUCURES OU DE PEDICURES (Y COMPRIS LES LIMES A ONGLES) *	B
82149000101	TONDEUSES A MAIN ET LEURS PARTIES *	B

NDP	Description	
82149000918	FENDOIRS,COUPERETS,HACHOIRS DE BOUCHERS OU DE CUISINE *	B
82149000996	AUTRES ARTICLES DE COUTELLENE *	B
82151020006	CUIILLERS,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES,PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,PINCES A SUCRE ET ARTICLES SIMILAIRES PRESENTES EN ASSORTIMENTS,CONTENANT UNIQUEMENT DES OBJETS ARENTES,DORES OU PLATINES *	C
82151030000	CUIILLERS,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES,PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,PINCES A SUCRE ET ARTICLES SIMILAIRES,PRESENTES EN ASSORTIMENTS,EN ACIERS INOXYDABLES ET CONTENANT AU MOINS UN OBJET ARGENTES,DORES OU PLATINES *	C
82151080000	CUIILLERS,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES,PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,PINCES A SUCRE ET ARTICLES SIMILAIRES,PRESENTES EN ASSORTIMENTS,EN AUTRES MATIERES ET CONTENANT AU MOINS UN OBJET ARGENTES,DORES OU PLATINES * ..	C
82152010019	CUIILLERS,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES,PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRES,PINCES A SUCRE ET ARTICLES SIMILAIRES,EN ACIERS INOXYDABLES,PRESENTES EN ASSORTMENTS,A MANCHE EN BOIS /METAUX COMMON ARGENTES NI DORES NI PLAT*	C
82152010097	CUIILLERS,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,PINCES A SUCRE ET ARTICLES SIMILAIRES,EN ACIERS INOXYDABLES,PRESENTES EN ASSORTIMENTS,A MANCHE EN AUTRES MATIERES *S *	C
82152090011	CUIILLERS,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES,PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,PINCES A SUCRE ET ARTICLES SIMILAIRES,PRESENTES EN ASSORTIMENT,AUTRES QU'EN ACIERS INOXYDABLES A MANCHE EN BOIS/METCOMM NON ARGET NI DORE NI PLA*	C
82152090099	CUIILLERS,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES,PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,PINCES A SUCRES ET ARTICLES SIMILAIRES,PRESENTES EN ASSORTIMENTS,AUTRES QU'EN ACIERS INOXYDABLES,A MANCHE EN AUTRES MATIERES *	C
82159100001	CUIILLERS,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES,PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,PINCES A SUCRE ET ARTICLES SIMILAIRES,ARGENTES,DORES OU PLATINES,PRESENTES AUTREMENT *	C
82159910027	EBAUCHES DE CUIILLERS,DE FOURCHETTES,DE LOUCHES,D'ECUMOIRES,DE PELLES A TARTES,DE COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,DE PINCES A SUCRE ET D'ARTICLES SIMILAIRES,EN ACIERS INOXYDABLES, NON DORES NI ARGENT NI PLATINES *	C
82159910038	CUIILLERS,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES,PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,PINCES A SUCRE ET ARTICLES SIMILAIRES,EN ACIERS INOXYDABLES,A MANCHE EN BOIS OU EN METAUX COMMU NON DORES NI ARGENT NI PLAT PRESENTES AUTREMENT *	C
82159910094	CUIILLERS ,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES,PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,PINCES A SUCRE ET ARTICLES SIMILAIRES,EN ACIERS INOXYDABLES,A MANCHE EN AUTRES MATIERES PRESENTES AUTREMENT *	C
82159990029	EBAUCHES DE CUIILLERS,DE FOURCHETTES,DE LOUCHES,D'ECUMOIRES,DE PELLES A TARTES,DE COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,DE PINCES A SUCRE ET D'ARTICLES SIMILAIRES,AUTRES QU'EN ACIERS INOXYDABLES, NI DORES NI ARGENTES NI PLATINES *	C
82159990030	CUIILLERS,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES,PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,PINCES A SUCRE ET ARTICLES SIMILAIRES,AUTRES QU'EN ACIERS INOXYDABLES,A MANCHE EN BOIS/METAUX COMM NO DORES NI ARGE NI PLAT PRESENTES AUTREMENT *	C

NDP	Description	
82159990096	CUILLERS,FOURCHETTES,LOUCHES,ECUMOIRES,PELLES A TARTES,COUTEAUX SPECIAUX A POISSON OU A BEURRE,PINCES A SUCRE ET ARTICLES SIMILAIRES,AUTRES QU'EN ACIERS INOXYDABLES,A MANCHE EN AUTRES MATIERES PRESENTES AUTREMENT *.....	C
83011000001	CADENAS, EN METAUX COMMUNS *.	C
83012000007	SERRURES DES TYPES UTILISÉS POUR VÉHICULES AUTOMOBILES,EN MÉTAUX COMMUNS *	C
83013000003	SERRURES DES TYPES UTILISÉS POUR MEUBLES,EN MÉTAUX COMMUNS *	C
83014011006	SERRURES A CYLINDRES,DE TYPES UTILISÉS POUR PORTES DE BATIMENTS *	C
83014019000	AUTRES SERRURES,DES TYPES UTILISÉS POUR PORTES DE BATIMENTS *	C
83014090016	AUTRES SERRURES,EN MÉTAUX COMMUNS *	C
83014090094	VERROUS,EN MÉTAUX COMMUNS *	C
83015000005	FERMOIRS ET MONTURES-FERMOIRS COMPORTANT UNE SERRURE,EN MÉTAUX COMMUNS *	A
83016000012	PARTIES DE SERRURES ET SIMILAIRES POUR VÉHICULES AUTOMOBILES,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83016000090	AUTRES PARTIES DE SERRURES ET SIMILAIRES,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83017000109	ÉBAUCHES DE CLEFS,EN MÉTAUX COMMUNS *	A
83017000905	CLEFS PRESENTEES ISOLEMENT,EN METAUX COMMUNS *.....	B
83021010002		38 C
83021090004	AUTRES CHARNIÈRES DE TOUS GENRES (Y COMPRIS LES PAUMELLES ET PENTURES),EN MÉTAUX COMMUNS *	C
83022010008	ROULETTES,EN MÉTAUX COMMUNS,DESTINÉES A DES AERONEFS CIVILS *	B
83022090000	AUTRES ROULETTES, EN MÉTAUX COMMUNS*	B
83023000000	AUTRES GARNITURES,FERRURES ET ARTICLES SIMILAIRES POUR VÉHICULES AUTOMOBILES,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83024100001	AUTRES GARNITURES,FERRURES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN MÉTAUX COMMUNS,POUR BATIMENTS *	C
83024210000	AUTRES GARNITURES,FERRURES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN MÉTAUX COMMUNS,POUR MEUBLES,DESTINÉES A DES AERONEFS CIVILS *	C
83024290002	AUTRES GARNITURES,FERRURES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN MÉTAUX COMMUNS,POUR MEUBLES,POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	C
83024910005	AUTRES GARNITURES,FERRURES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN MÉTAUX COMMUNS , AUTRES QUE POUR MEUBLES,DESTINÉES A DES AERONEFS CIVILS *	B
83024990007	AUTRES GARNITURES,FERRURES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN MÉTAUX COMMUNS,AUTRES QUE POUR BATIMENTS ET POUR MEUBLES POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	B
83025000002	PATÈRES,PORT-CHAPEAUX,SUPPORTS ET ARTICLES SIMILAIRES,EN MÉTAUX COMMUNS *	C
83026010002	FERME-PORTES AUTOMATIQUES,EN MÉTAUX COMMUNS,DESTINÉES A DES AERONEFS CIVILS *	A
83026090004	AUTRES FERME-PORTES AUTOMATIQUES,EN MÉTAUX COMMUNS *	A
83030010003	COFFRES-FORTS,EN MÉTAUX COMMUNS *	C

NDP	Description	
83030030001	PORTES BLINDÉES ET COMPARTIMENTS POUR CHAMBRES FORTES, EN MÉTAUX COMMUNS *	C
83030090005	COFFRETS ET CASSETTES DE SURETÉ ET ARTICLES SIMILAIRES, EN MÉTAUX COMMUNS *	C
83040000006	CLASSEURS, FICHERS, BOITES DE CLASSEMENT, PORTE, COPIES, PLUMIERS, PORTE-CACHETS ET MATÉRIEL ET FOURNITURES SIMILAIRES DE BUREAU, EN MÉTAUX COMMUNS, A L'EXCLUSION DES MEUBLES DE BUREAU DU N° 90.03 *	B
83051000009	MÉCANISMES POUR RELIURE DE FEUILLETS MOBILES OU POUR CLASSEURS, EN MÉTAUX COMMUNS *	A
83052000016	AGRAFES, EN MÉTAUX COMMUNS, DE BUREAUX, PRÉSENTÉES EN BARRETTES *	B
83052000094	AGRAFES, EN MÉTAUX COMMUNS, PRÉSENTÉES EN BARRETTES, AUTRES QUE DE BUREAUX (POUR TAPISSIER, EMBALLEURS PAR EXEMPLE) *	B
83059000018	ATTACHE-LETTRES, COINS DE LETTRES, TROMBONES, ONGLETS DE SIGNALISATION ET OBJETS SIMILAIRES DE BUREAU, EN MÉTAUX COMMUNS *	A
83059000096	PARTIES EN MÉTAUX COMMUNS DES ARTICLES DU N° 83.05 *	A
83061000006	CLOCHES, SONNETTES, GONGS ET ARTICLES SIMILAIRES, NON ÉLECTRIQUES, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83062100007	STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENT, EN MÉTAUX COMMUNS, ARGENTÉS, DORÉS OU PLATINÉS *	B
83062910001	AUTRES STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENT, EN CUIVRE, NON ARGENTÉS NI DORÉS NI PLATINÉS *	B
83062990003	AUTRES STATUETTES ET AUTRES OBJETS D'ORNEMENT, EN AUTRES MÉTAUX COMMUNS, NON ARGENTÉS NI DORÉS NI PLATINÉS *	B
83063000019	CADRES POUR PHOTOGRAPHIES, GRAVURE ET SIMILAIRES, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83063000097	MIROIRS, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83071010007	TUYAUX FLEXIBLES, EN FER OU EN ACIER, MUNIS D'ACCESSOIRES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
83071090010	AUTRES TUYAUX FLEXIBLES, EN FER OU EN ACIER, MEME AVEC LEURS ACCESSOIRES, POUR FORAGE ET SONDAGE *	A
83071090021	AUTRES TUYAUX FLEXIBLES EN FER OU EN ACIER, MEME AVEC LEURS ACCESSOIRES, POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	A
83071090098	AUTRES TUYAUX FLEXIBLES, EN FER OU EN ACIER, MEME AVEC LEURS ACCESSOIRES, POUR AUTRES USAGES *	A
83079010005	TUYAUX FLEXIBLES, EN AUTRES MÉTAUX COMMUNS, MUNIS D'ACCESSOIRES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
83079090018	AUTRES TUYEAUX FLEXIBLES, EN AUTRES MÉTAUX COMMUNS, MEME AVEC LEURS ACCESSOIRES, POUR FORAGE ET SONDAGE *	B
83079090029	AUTRES TUYEAUX FLEXIBLES, EN AUTRES MÉTAUX COMMUNS, MEME AVEC LEURS ACCESSOIRES, POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	B
83079090096	AUTRES TUYAUX FLEXIBLES, EN AUTRES MÉTAUX COMMUNS, MEME AVEC LEURS ACCESSOIRES, POUR AUTRES USAGES *	B
83081000000	AGRAFS, CROCHETS ET OEILLETES, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83082000017	RIVETS TUBULAIRES, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83082000095	RIVERTS A TIGE FENDUE, EN METAUX COMMUNS *	B
83089000100	PERLES ET PAILLETES DÉCOUPÉES, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83089000202	MONTURES-FERMOIRS POUR SACS DE DAMES, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83089000917	FERMOIRS, MONTURES-FERMOIRS, BOUCLES, BOUCLES-FERMOIRS, ET ARTICLES SIMILAIRES, EN MÉTAUX COMMUNS, POUR VÊTEMENTS, CHAUSSURES, BACHES MAROQUINERIES, OU POUR TOUTES CONFECTIONS OU ÉQUIPEMENTS *	B

NDP	Description	
83089000995	PARTIES EN MÉTAUX COMMUNS,DES ARTICLES REPRIS AU N° 83.08 *	B
83091000007	BOUCHONS-COURONNES,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83099010009	CAPSULES DE BOUCHAGE OU DE SURBOUCHAGE EN PLOMB; CAPSULES DE BOUCARGE OU SURBOUCHAGE EN ALUMINIUM D'UN DIAMÈTRE EXCÉDANT 21 MM *	B
83099090103	AUTRES BOUCHONS,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83099090205	BONDES FILETÉES,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83099090307	COUVERCLES DITS "EASY OPEN" *	A
83099090910	AUTRES CAPSULES POUR BOUTEILLES,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83099090921	PLAQUES DE BONDES,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83099090998	SCELLÉS ET AUTRES ACCESSOIRES POUR L'EMBALLAGE,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83100000006	PLAQUES INDICATRICES,PLAQUES-ENSEIGNES,PLAQUES-ADRESSES ET PLAQUES SIMILAIRES,CHIFFRES,LETTRES ET ENSEIGNES DIVERSES,EN MÉTAUX COMMUNS,A L'EXCLUSION DE CEUX DU NO 94.05 *	B
83111010003	ÉLECTRODES POUR SOUDURE,A AME EN FER OU EN ACIER,ENROBÉES DE MATIÈRE RÉFRACTAIRE *	C
83111090005	AUTRES ÉLECTRODES ENROBÉES POUR LE SOUDAGE A L'ARC,EN MÉTAUX COMMUNS *	C
83112000005	FILS FOURRÉS POUR LE SOUDAGE A L'ARC,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83113000001	BAGUETTES ENROBÉES ET FILS FOURRÉS POUR LE BRASAGE OU LE SOUDAGE A LA FLAMME,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
83119000018	AUTRES FILS,BAGUETTES,TUBES,PLAQUES,ÉLECTRODES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN MÉTAUX COMMUNS OU EN CARBURES MÉTALLIQUES,ENROBÉS OU FOURRÉS DE DÉCAPANTS OU DE FONDANTS,POUR BRASAGE,SOUDAGE OU DÉPOT DE MÉTAL OU DE CARBURES MÉTALLIQUES *	A
83119000029	FILS ET BAGUETTES EN POUDRS DE MÉTAUX COMMUNS AGGLOMÉRÉES,POUR LA MÉTALLISATION PAR PROJECTION *	A
83119000096	PARTIES EN MÉTAUX COMMUNS,DES ARTICLES REPRIS AU N°83.11 *	A
84011000000	RÉACTEURS NUCLÉAIRES *	B
84012000006	MACHINES ET APPAREILS POUR LA SÉPARATION ISOTOPIQUE,ET LEURS PARTIES *	A
84013000002	ÉLÉMENTS COMBUSTIBLES (CARTOUCHES)NON IRRADIÉS *	B
84014000008	PARTIES DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES *	B
84021100002	CHAUDIÈRES AQUATUBULAIRES D'UNE PRODUCTION HORAIRE DE VAPEUR EXCÉDANT 45 TONNES *	A
84021200007	CHAUDIÈRES AQUATUBULAIRES D'UNE PRODUCTION HORAIRE DE VAPEUR N'EXCÉDANT PAS 45 TONNES *	A
84021910200	CHAUDIÈRES A VAPEUR A TUBE DE FUMÉE,Y COMPRIS LES CHAUDIÈRES MIXTES,D'UNE PRODUCTION HORAIRE DE VAPEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 5 TONNES *	B
84021910802	CHAUDIÈRES A VAPEUR A TUBE A FUME, Y COMPRIS LES CHAUDIÈRES MIXTE,D'UNE PRODUCTION HORAIRE DE VAPEUR INFÉRIEURE A 5 TONNES *	B
84021990008	AUTRES CHAUDIÈRES A VAPEUR,Y COMPRIS LES CHAUDIÈRES MIXTES *	B
84022000105	CHAUDIÈRES DITES "A EAU SURCHAUFFÉE",D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIES EXCÉDANT 8000.000 *	B

NDP	Description	
84022000901	CHAUDIÈRES DIT "A EAU SUR CHAUFFÉE", D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIES N'EXCÉDANT PAS 8000.000 *	B
84029000005	PARTIES DES CHAUDIÈRES DU N° 84.02 *	A
84031010100	CHAUDIÈRES EN FONTE, A COMBUSTIBLE LIQUIDE, POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIE INFÉRIEURE A 1200.000 *	C
84031010917	CHAUDIÈRES EN FONTE, A COMBUSTIBLE LIQUIDE, POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIE SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 1200.000 *	C
84031010928	CHAUDIÈRES EN FONTE, A COMBUSTIBLE GAZEUX, POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIE INFÉRIEURE A 150.000 *	C
84031010939	CHAUDIÈRES EN FONTE, A COMBUSTIBLE GAZEUX, POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIE SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 150.000*.....	C
84031010995	CHAUDIÈRES EN FONTE, A COMBUSTIBLE SOLIDE, POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL *	C
84031090102	CHAUDIÈRES EN AUTRES MATIÈRES, A COMBUSTIBLE LIQUIDE, POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIE INFÉRIEURE A 1200.000 *	C
84031090919	CHAUDIÈRES EN AUTRES MATIÈRES, A COMBUSTIBLE LIQUIDE, POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIE SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 1200.000 *	C
84031090920	CHAUDIÈRES EN AUTRES MATIÈRES, A COMBUSTIBLE GAZEUX, POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIE INFÉRIEURE A 150.000 *	C
84031090931	CHAUDIÈRES EN AUTRES MATIÈRES, A COMBUSTIBLE GAZEUX, POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIE SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 150.000 *	C
84031090997	CHAUDIÈRES EN AUTRES MATIÈRES, A COMBUSTIBLE SOLIDE, POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL *	C
84039010006	PARTIES DE CHAUDIÈRES POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL, EN FONTE *	A
84039090008	PARTIES DE CHAUDIÈRES POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL, EN AUTRES MATIÈRES *	A
84041000103	APPAREILS AUXILIAIRES POUR CHAUDIÈRES DU N° 84.02 *	A
84041000909	APPAREILS AUXILIAIRES POUR CHAUDIÈRES DU N° 84.03 *	A
84042000007	CONDENSEURS POUR MACHINES A VAPEUR *	A
84049000010	PARTIES D'APPAREILS AUXILIAIRES POUR CHAUDIÈRES DU N° 84.02 *	B
84049000021	PARTIES D'APPAREILS AUXILIAIRES POUR CHAUDIÈRES DU N° 84.03 *	B
84049000098	PARTIES DE CONDENSEURS POUR MACHINES A VAPEUR *	B
84051000111	GÉNÉRATEURS DE GAZ A L'AIR OU DE GAZ A L'EAU, AVEC OU SANS LEURS ÉPURATEURS, SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR L'ALIMENTATION DES MOTEURS DES VÉHICULES AUTOMOBILES *	A
84051000199	GÉNÉRATEURS D'ACÉTYLÈNE ET GÉNÉRATEURS SIMILAIRES DE GAZ, PAR PROCÉDÉ A L'EAU AVEC OU SANS LEURS ÉPURATEURS, SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR L'ALIMENTATION DES MOTEURS DES VÉHICULES AUTOMOBILES *	A
84051000917	AUTRES GÉNÉRATEURS DE GAZ A L'AIR OU DE GAZ A L'EAU, AVEC OU SANS LEURS ÉPURATEURS *	A
84051000995	AUTRES GÉNÉRATEURS D'ACÉTYLÈNE ET GÉNÉRATEURS SIMILAIRES DE GAZ, PAR PROCÉDÉ A L'EAU AVEC OU SANS LEURS ÉPURATEURS *	A
84059000006	PARTIES DES GÉNÉRATEURS DE GAZ DU N° 84.05 *	A
84061000005	TURBINES A VAPEUR POUR LA PROPULSION DE BATEAUX *	A

NDP	Description	
84068110006	TURBINES A VAPEUR D'EAU POUR L'ENTRAINEMENT DES GÉNÉRATRICES ÉLECTRIQUES,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 40 MW *	A
84068190008	AUTRES TURBINES A VAPEUR,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 40 MW *	A
84068211004	TURBINES A VAPEUR D'EAU POUR L'ENTRAINEMENT DES GÉNÉRATRICES ÉLECTRIQUES,D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 10 MW *	A
84068219008	TURBINES A VAPEUR D'EAU POUR L'ENTRAINEMENT DES GÉNÉRATRICES ÉLECTRIQUES,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 10 MW,MAIS N'EXCÉDANT PAS 40 MW *	A
84068290003	AUTRES TURBINES A VAPEUR,D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 40 MW *	A
84069010007	AILETTES,AUBAGES ET ROTORS POUR TURBINES A VAPEUR *	A
84069090009	AUTRES PARTIES DE TURBINES A VAPEUR *	A
84071010006	MOTEURS A EXPLOSION,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
84071090008	AUTRES MOTEURS A EXPLOSION POUR L'AVIATION *	A
84072110007	MOTEURS A EXPLOSION,POUR LA PROPULSION DE BATEAUX,DU TYPES HORS-BORD D'UNE CYLINDRÉE N'EXCÉDANT PAS 325 CM3 *	A
84072191002	MOTEURS A EXPLOSION,POUR LA PROPULSION DE BATEAUX,DU TYPES HORS-BORD D'UNE CYLINDRÉE EXCEDANT 325 CM3,D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 30 KW *	A
84072199006	MOTEURS A EXPLOSION,POUR LA PROPULSION DE BATEAUX,DU TYPES HORS-BORD D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 325 CM3,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 30 KW *	A
84072920012	AUTRES MOTEURS A EXPLOSION,POUR LA PROPULSION DE BATEAUX DE PECHE,D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 200 KW *	A
84072920090	AUTRES MOTEURS A EXPLOSION,POUR LA PROPULSION DE BATEAUX AUTRES QUE DE PECHE,D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 200 KW*.....	A
84072980016	AUTRES MOTEURS A EXPLOSION,POUR LA PROPULSION DE BATEAUX DE PECHE,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 200KW *	A
84072980094	AUTRES MOTEURS A EXPLOSION,POUR LA PROPULSION DE BATEAUX AUTRES QUE DE PECHE,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 200 KW *	A
84073100009	MOTEURS A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE CYLINDRÉE N'EXCÉDANT PAS 50 CM3 *	B
84073210008	MOTEURS A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 50 CM3 MAIS N'EXCÉDANT PAS 125 CM3 *	B
84073290000	MOTEURS A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 125 CM3 MAIS N'EXCÉDANT PAS 250 CM3 *	B
84073310014	MOTEURS A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHI. DU CHP 87,D'UNE CYLINDRÉE > 250 CM3 MAIS <= 500 CM3,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N°8701.10,DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°8703,8704 ET 8705 *	B
84073310092	MOTEURS A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHI. DU CHP 87,D'UNE CYLINDRÉE > 500 CM3 MAIS <= 1000 CM3,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N° 8701.10,DES VÉHI. AUTOMOBILES DES N° 8703,8704 ET 8705 *	B
84073390016	AUTRES MOTEURS A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 250 CM3 MAIS N'EXCÉDANT PAS 500 CM3 *	B
84073390094	AUTRES MOTEURS A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 500 CM3 MAIS N'EXCÉDANT PAS 1000 CM3 *	B

NDP	Description	
84073410019	MOTEURS A PISTON ALTER. A ALLUM. PAR ÉTINCEL.,DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHI.DU CHP 87,D'1 CYL.>1000 CM3 MAIS <=1500 CM3,DESTINÉS A L'INDUS. DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N°870110,DES VÉHI.AUTO.DU N°8703,DES VÉHI.AUTO.DU N°8704,A MOTEUR D'1 CYL.<=1500CM3 ET DES VÉHI.AUTO.DU N°8705*	B
84073410097	MOTEURS A PISTON ALTER. A ALLUM. PAR ÉTINCEL.,DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHI. DU CHP 87,D'UNE CYL.> 1500 CM3,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N°870110,DES VÉHI.AUTO. DU N°87.03,DES VÉHI.AUTO.DU N°87.04,A MOTEUR D'1 CYL.< 2800CM3 ET DES VÉHI.AUTO.DU N°8705 *	B
84073430017	AUTRES MOTEURS A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 1000 CM3 MAIS N'EXCÉDANT PAS 1500 CM3,USAGES *	B
84073430095	AUTRES MOTEURS A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 1500 CM3,USAGES *	B
84073491003	AUTRES MOTEURS A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 1000 CM3 MAIS N'EXCÉDANT PAS 1500 CM3,NEUFS *	B
84073499007	AUTRES MOTEURS A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 1500 CM3,NEUFS *	B
84079010004	AUTRES MOTEURS A EXPLOSION,D'UNE CYLINDRÉE N'EXCÉDANT PAS 250 CM3,AUTRES QUE CEUX DES N° 8407.31 ET 8407.32*.....	A
84079050000	AUTRES MOTEURS A EXPLOSION,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 250 CM3,AUTRES QUE CEUX DES N°8407.33 ET 8407.34,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DE MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N°870110,DES VÉHICULES AUTO. DU N°8703,DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU N°8704,A MOTEUR D'1 CYL. INFÉRIEURE A 2800CM3,ET DES VÉHI.AUTO.DU N°8705 *	A
84079080002	AUTRES MOTEURS A EXPLOSION,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 250 CM3,D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 10 KW,AUTRES QUE CEUX DES N°S 8407.33 ET 8407.34 *	A
84079090006	AUTRES MOTEURS A EXPLOSION,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 250 CM3,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 10 KW,AUTRES QUE CEUX DES N°S 8407.33 ET 8407.34 *	A
84081011017	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI DIESEL),USAGÉS,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081011095	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),USAGÉS,DESTINÉS AUX BATEAUX POUR LA NAVIGATION MARITIME DES N°S 8901 A 8906 (A L'EXCEPTION DES BATEAUX DE PECHE),AUX REMORQUEURS DE LA SOUS-POSITION 890400.10 *	C
84081019011	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEURS DIESEL OU SEMI-DIESEL),USAGÉS,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION AUTRE QUE MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081019099	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),USAGÉS,DESTINÉS POUR LA PROPULSION D'AUTRES BATEAUX *	C
84081022014	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 15 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081022092	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU S/D.),NEUFS,D'UNE PUISSANCE <= 15KW,DESTINÉS AUX BATEAUX POUR LA NAVIG. MARITIME DES N°S 8901 A 8906 (A L'EXCEPT.DES BATEAUX DE PECHE),AUX REMORQUEURS DE LA SS POSITION 890400.10,ET AUX NAVIRES DE GUERRE DE LA SS POSITION 890600.10 *	C
84081024010	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 15 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION AUTRE QUE MARITIME,DU N° 8902.00 *	C

NDP	Description	
84081024098	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 15KW,DESTINÉS POUR LA PROPULSION D'AUTRES BATEAUX *	C
84081026016	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 15 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 50 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081026094	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMP. (MOTEUR DIESEL OU SEMI-D.),NEUFS,D'UNE PUISSANCE > 15 KW MAIS < 50 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX POUR LA NAVIG. MARITIME DES N°S 8901 A 8906(A L'EXCEP. DES BATEAUX DE PECHE),AUX REMORQUEURS DE LA SOUS-P.8904400.10,ET AUX NAVIRES DE GUERRE DE LA SOUS-P.890600.10 *	C
84081028012	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 15 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 50 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION AUTRE QUE MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081028090	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 15 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 50 KW,DESTINÉS POUR LA PROPULSION D'AUTRES BATEAUX *	C
84081031015	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 50 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 100 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081031093	MOTEURS A PISTON,A ALLUM. PAR COMPRESSION(MOTEUR D. OU S/D),NEUFS,D'UNE PUISSANCE > 50 KW MAIS <= PAS 100 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX POUR LA NAVIG. MARITIME DES N°S 8901 A 8906 (A L'EXCEPT. DES BATEAUX DE PECHE),AUX REMORQUEURS DE LA SOUS-P.890400.10,ET AUX NAVIRES DE GUERRE DE LA SOUS-P.890600.10 *	C
84081039019	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 50 KW MAIS N'EXCEDANT PAS W,DESTINES AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION AUTRES QUE MARITIME,DU NO 8902.00*.....	C
84081039097	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 50KW MAIS N'EXCEDANT PAS 100KW,DESTINES POUR LA PROPULSION D'AUTRES BATEAUX*.....	C
84081041019	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 100KW MAIS N'EXCEDANT PAS 200 KW,DESTINES AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION MARITIME,DU NO 8902.00*.....	C
84081041097	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMP.(MOTEUR DIESEL OU SEMI-D.),NEUFS,D'UNE PUISSANCE > 100 KW MAIS < 200 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX POUR LA NAVIGATION MARITIME DES N°S 8901 A 8906 (A L'EXCEP.DES BATEAUX DE PECHE),AUX REMORQUEURS DE LA SOUS-P.890400.10,ET AUX NAVIRES DE GUERRE DE LA SOUS-P.890600.10 *	C
84081049013	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 100 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 200KW,DESTINES AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION AUTRE QUE MARITIME,DU NO 8902.00*.....	C
84081049091	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 100KW MAIS N'EXCEDANT PAS 200KW,DESTINES POUR LA PROPULSION D'AUTRES BATEAUX*.....	C
84081051013	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 200KW MAIS N'EXCEDANT PAS 300KW,DESTINES AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION MARITIME,DU NO 8902.00*.....	C

NDP	Description	
84081051091	MOTEURS A PISTON,A ALLUM. PAR COMPRESSION (MOTEUR D. OU S/D),NEUFS,D'UNE PUISSANCE > 200 KW MAIS <= 300 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX POUR LA NAVIG. MARITIME DES N°S 8901 A 8906 (A L'EXCEP. DES BATEAUX DE PECHE),AUX REMORQUEURS DE LA SOUS-P.890400.10,ET AUX NAVIRES DE GUERRE DE LA SOUS-P.890600.10 *	C
84081059017	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 200 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 300 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION AUTRE QUE MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081059095	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(MOTEUR DIESEL OU SEMI DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 200 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 300 KW,DESTINÉS POUR LA PROPULSION D'AUTRES BATEAUX *	C
84081061017	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 300 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 500 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081061095	MOTEURS A PISTON,A ALLUM. PAR COMPRESSION(MOTEUR D. OU S/D.),NEUFS,D'UNE PUISSANCE > 300 KW MAIS <= 500 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX POUR LA NAVIGATION MARITIME DES N°S 8901 A 8906 (A L'EXCEPT. DES BATEAUX DE PECHE),AUX REMORQUEURS DE LA SOUS-P.890400.10,ET AUX NAVIRES DE GUERRE DE LA SOUS-P.890600.10 *	C
84081069011	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 300 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 500KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION AUTRE QUE MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081069099	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 300 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 500 KW,DESTINÉS POUR LA PROPULSION D'AUTRES BATEAUX *	C
84081071011	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 500 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 1000 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081071099	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR D. OU S/D.),NEUFS,D'UNE PUISSANCE > 500 KW MAIS <= 1000 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX POUR LA NAVIG. MARITIME DES N°S 8901 A 8906(A L'EXCEPT. DES BATEAUX DE PECHE),AUX REMORQUEURS DE LA SOUS-P.890400.10,ET AUX NAVIRES DE GUERRE DE LA SOUS-P.890600.10 *	C
84081079015	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 500 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 1000 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION AUTRE QUE MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081079093	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 500 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 1000 KW,DESTINÉS POUR LA PROPULSION D'AUTRES BATEAUX *	C
84081081015	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI)-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 1000 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 5000 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081081093	MOTEURS A PISTON,A ALLUM. PAR COMPRESSION (MOTEUR D. OU S/D.),NEUFS,D'UNE PUISSANCE > 1000 KW MAIS <= 5000 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX POUR LA NAVIG. MARITIME DES N°S 8901 A 8906 (A L'EXCEPT. DES BATEAUX DE PECHE),AUX REMORQUEURS DE LA SOUS-P.890400.10,ET AUX NAVIRES DE GUERRE DE LA SOUS-P. 890600.10 *	C
84081089019	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 1000 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 5000 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION AUTRE QUE MARITIME,DU N° 8902.00 *	C

NDP	Description	
84081089097	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 1000 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 5000 KW,DESTINÉS POUR LA PROPULSION D'AUTRES BATEAUX *	C
84081091019	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 5000 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION MARITIME,DU N° 8902.00 *	C
84081091097	MOTEURS A PISTON,A ALLUM. PAR COMPRESSION (MOTEUR D. OU S/D.),NEUFS,D'UNE PUISSANCE > 5000 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX POUR LA NAVIG. MARITIME DES N°S 8901 A 8906 (A L'EXCEPT. DES BATEAUX DE PECHE),AUX REMORQUEURS DE LA SOUS-P. 890400.10,ET AUX NAVIRES DE GUERRE DE LA SOUS-P. 890600.10 *	C
84081099013	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 5000 KW,DESTINÉS AUX BATEAUX DE PECHE,POUR LA NAVIGATION AUTRE QUE MARITIME, DU N° 8902.00 *	C
84081099091	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 5000 KW,DESTINÉS POUR LA PROPULSION D'AUTRES BATEAUX *	C
84082010009	MOTEURS A PISTON,A ALLUM. PAR COMPRESSION (MOTEUR D. OU S/D.),DES TYPES UTILISÉS POUR LA PROPULSION DES VÉHI. DU CHAPITRE 87,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DE MONTAGE DES MOTOCULTURES DU N° 8701.10,DES VÉHI. AUTO. DU N° 8704,A MOTEUR D'1 CYL. < 2500CM3 ET DES VÉHI. AUTO. DU N° 8705 *	B
84082031000	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),POUR TRACTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS A ROUES,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 50 KW *	B
84082035002	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),POUR TRACTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS A ROUES,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 50 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 100 KW *	B
84082037008	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),POUR TRACTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS A ROUES,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 100 KW *	B
84082051008	MOTEURS A PISTONS,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),POUR AUTRES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 50 KW *	B
84082055000	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),POUR AUTRES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 50 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 100 KW *	B
84082057006	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),POUR AUTRES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 100 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 200 KW *	B
84082099008	MOTEURS PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),POUR AUTRES VÉHICULES DU CHAPITRE 87,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 200 KW *	B
84089010001	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
84089021008	MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),DE PROPULSION POUR VÉHICULES FERROVIAIRES *	B
84089029104	AUTRE MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),USAGÉ,D'UNE CYLINDRÉE INFÉRIEUR OU ÉGALE A 2000CM3 AUTRES QUE CEUX DES N°S 8408.10 ET 8408.20 *	C
84089029900	AUTRES MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),USAGÉ,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 2000CM3,AUTRES QUE CEUX DES N°S 8408.10 ET 8408.20 *	B
84089031104	AUTRES MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 15 KW,D'UNE CYLINDRÉE N'EXCÉDANT PAS 2000CM3,AUTRES QUE CEUX DES N°S 8408.10 ET 8408.20 *	C
84089031900	AUTRES MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 15 KW,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 2000CM3,AUTRES QUE CEUX DES N°S 8408.10 ET 8408.20 *	B

NDP	Description	
84089033008	AUTRES MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 15 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 30 KW,AUTRES QUE CEUX DES N°S 8408.10 ET 8408.20 *	B
84089036007	AUTRES MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 30 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 50 KW,AUTRES QUE CEUX DES N°S 8408.10 ET 8408.20 *	B
84089037000	AUTRES MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 50 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 100 KW,AUTRES QUE CEUX DES N°S 8408.10 ET 8408.20 *	B
84089051000	AUTRES MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 100 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 200 KW,AUTRES QUE CEUX DU N°S 8408.10 ET 8408.20 *	B
84089055002	AUTRES MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 200 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 300 KW,AUTRES QUE CEUX DES N°S 8408.10 ET 8408.20 *	B
84089057008	AUTRES MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 300 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 500 KW,AUTRES QUE CEUX DU N°S 8408.10 ET 8408.20 *	B
84089071008	AUTRES MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 500 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 1000 KW,AUTRES QUE CEUX DU N°S 8408.10 ET 8408.20 *	B
84089075000	AUTRES MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 1000 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 5000 KW,AUTRES QUE CEUX DU N°S 8408.10 ET 8408.20 *	B
84089099000	AUTRES MOTEURS A PISTON,A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),NEUFS,D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 5000 KW,AUTRES QUE CEUX DU N°S 8408.10 ET 8408.20 *	B
84091010000	PARTIES RECONNAISSABLES COMME ÉTANT EXCLUSIVEMENT OU PRINCIPALEMENT DESTINÉS AUX MOTEURS DES N°S 84.07 OU 84.08,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84091090002	PARTIES RECONNAISSABLES COMME ÉTANT EXCLUSIVEMENT OU PRINCIPALEMENT DESTINÉES AUX MOTEURS DES N°S 84.07 ET 84.08,POUR L'AVIATION,AUTRE QUE POUR LES AÉRONEFS CIVILS *	A
84099100010	SOUPAPES RECONNAISSABLES COMME ÉTANT EXCLUSIVEMENT OU PRINCIPALEMENT DESTINÉES AUX MOTEURS A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES *	B
84099100021	PISTONS, Y COMPRIS LES ENSEMBLES CHEMISES ET PISTONS,RECONNAISSABLES COMME ÉTANT EXCLUSIVEMENT OU PRINCIPALEMENT DESTINÉS AUX MOTEURS A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES *	B
84099100032	BLOCS-CYLINDRES,BIELLES,CARTERS,CULASSES,CYLINDRES ET CHEMISES,RECONNAISSABLES COMME ÉTANT EXCLUSIVEMENT OU PRINCIPALEMENT DESTINÉS AUX MOTEURS A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES *	B
84099100043	CARBURATEURS ET LEURS PARTIES RECONNAISSABLES COMME ÉTANT EXCLUSIVEMENT OU PRINCIPALEMENT DESTINÉS AUX MOTEURS A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES *	B
84099100098	AUTRES PARTIES RECONNAISSABLES COMME ÉTANT EXCLUSIVEMENT OU PRINCIPALEMENT DESTINÉES AUX MOTEURS A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES *	B
84099900010	SOUPAPES POUR D'AUTRES MOTEURS *	B
84099900021	PISTONS,POUR D'AUTRES MOTEURS *	B
84099900032	BLOCS,Y COMPRIS LES ENSEMBLES CHEMISES PISTONS,CYLINDRES,BIELLES,CARTERS,CULASSES,CYLINDRES ET CHEMISES,POUR D'AUTRES MOTEURS *	B
84099900054	INJECTEURS ET PORTES INJECTEURS POUR D'AUTRES MOTEURS *	B
84099900098	AUTRES PARTIES POUR D'AUTRES MOTEURS *	B

NDP	Description	
84101100006	TURBINES ET ROUES HYDROLIQUES D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 1000 KW *	A
84101200001	TURBINES ET ROUES HYDROLIQUES D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 1000 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 10.000 KW *	A
84101300006	TURBINES ET ROUES HYDROLIQUES D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 10.000 KW *	A
84109010014	RÉGULATEURS, COULÉS OU MOULÉS EN FONTE, FER OU ACIER, DES TURBINES ET ROUES HYDRAULIQUES *	A
84109010092	AUTRES PARTIES, COULÉES OU MOULÉES EN FONTE, FER OU ACIER, DES TURBINES ET ROUES HYDRAULIQUES *	A
84109090016	AUTRES RÉGULATEURS DES TURBINES ET ROUES HYDRAULIQUES *	A
84109090094	AUTRES PARTIES DES TURBINES ET ROUES HYDRAULIQUES *	A
84111110007	TURBORÉACTEURS, D'UNE POUSSÉE N'EXCÉDANT PAS 25 KN, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84111190009	AUTRES TURBORÉACTEURS D'UNE POUSSÉE N'EXCÉDANT PAS 25 KN *	A
84111211005	TURBORÉACTEURS, D'UNE POUSSÉE EXCÉDANT 25 KN MAIS N'EXCÉDANT PAS 44 KN, DESTINÉS A DES AÉRONEFS *	A
84111213001	TURBORÉACTEURS, D'UNE POUSSÉE EXCÉDANT 44 KN MAIS N'EXCÉDANT PAS 132 KN, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84111219009	TURBORÉACTEURS, D'UNE POUSSÉE EXCÉDANT 132 KN, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84111290004	AUTRES TURBORÉACTEURS D'UNE POUSSÉE EXCÉDANT 25 KW *	A
84112110003	TURBOPROPULSEURS, D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 1.100 KW, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84112190005	AUTRES TURBOPROPULSEURS D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 1.100 KW *	A
84112211001	TURBOPROPULSEURS, D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 1.100 KW, MAIS N'EXCÉDANT PAS 3730 KW, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84112219005	TURBOPROPULSEURS, D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 3730 KW, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84112290000	AUTRES TURBOPROPULSEURS D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 1.100 KW *	A
84118110009	AUTRES TURBINES A GAZ D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 5.000 KW, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84118190001	AUTRES TURBINES A GAZ D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 5.000 KW *	A
84118210004	AUTRES TURBINES A GAZ, D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 5.000 KW, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84118291010	AUTRES TURBINES A GAZ, D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 7000 KW, DESTINÉS A DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION COMBINÉE DE CHALEUR ET D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE *	A
84118291098	AUTRES TURBINES A GAZ D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 5000 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 20000 KW *	A
84118293005	AUTRES TURBINES A GAZ D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 20000 KW MAIS N'EXCÉDANT PAS 50000 KW *	A
84118299003	AUTRES TURBINES A GAZ D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 50000 KW *	A
84119110005	PARTIES DE TURBORÉACTEURS OU DE TURBOPROPULSEURS, DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84119190007	AUTRES PARTIES DE TURBIREACTEURS OU DE TURBOPROPULSEURS *	A
84119910005	AUTRES PARTIES DE TURBINES A GAZ DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84119990007	AUTRES PARTIES D'AUTRES TURBINES A GAZ *	A

NDP	Description	
84121010009	PROPULSEURS A RÉACTION AUTRES QUE LES TURBORÉACTEURS,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84121090001	AUTRES PROPULSEURS A RÉACTION AUTRES QUE LES TURBORÉACTEURS *	A
84122110000	MOTEURS HYDROLIQUES A MOUVEMENT RECTILIGNE (CYLINDRES),DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84122191005	SYSTÈMES HYDRAULIQUES,A MOVEMENT RECTILIGNE (CYLINDRES) *	A
84122199009	AUTRES MOTEURS HYDRAULIQUES A MOUVEMENT RECTILIGNE (CYLINDRES) *	A
84122910000	AUTRES MOTEURS HYDROLIQUES DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84122950006	AUTRES SYSTÈMES HYDRAULIQUES AUTRES QU'A MOUVEMENT RECTILIGNE *	A
84122991005	MOTEURS OLEOHYDRAULIQUES *	A
84122999009	AUTRES MOTEURS HYDRAULIQUES *	A
84123110006	MOTEURS PNEUMATIQUES A MOUVEMENT RECTILIGNE (CYLINDRES),DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84123190008	AUTRES MOTEURS PNEUMATIQUES A MOUVEMENT RECTILIGNE (CYLINDRES) *	A
84123910006	AUTRES MOTEURS PNEUMATIQUES DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84123990008	AUTRES MOTEURS PNEUMATIQUES *	A
84128010001	MACHINES A VAPEUR D'EAU OU D'AUTRES VAPEURS *	A
84128091006	AUTRES MOTEURS ET MACHINES MOTRICES DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84128099000	AUTRES MOTEURS ET MACHINES MOTRICES *	A
84129010018	PARTIES DE PROPULSEURS A RÉACTION DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84129010096	PARTIES D'AUTRES MOTEURS ET MACHINES MOTRICES,DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84129030005	PARTIES DE PROPULSEURS A RÉACTION AUTRES QUE LES TURBORÉACTEURS,POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
84129050003	PARTIES DE MOTEURS HYDRAULIQUES *	A
84129090009	AUTRES PARTIES D'AUTRES MOTEURS ET MACHINES MOTRICES *	A
84131100007	POMPES POUR LA DISTRIBUTION DE CARBURANTS OU DE LUBRIFIANTS,DES TYPES UTILISÉS DANS LES STATIONS-SERVICE OU LES GARAGES,COMPORTANT UN DISPOSITIF MESUREUR OU CONÇUES POUR COMPORTER UN TEL DISPOSITIF *	B
84131910001	POMPES POUR LIQUIDES COMPORTANT UN DISPOSITIF MESUREUR OU CONÇUES POUR COMPORTER UN TEL DISPOSITIF,AUTRES QUE CELLES UTILISÉES DANS LA STATIONS-SERVICE OU LES GARAGES,DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84131990003	AUTRES POMPES POUR LIQUIDES COMPORTANT UN DISPOSITIF MESUREUR OU CONÇUES POUR COMPORTER UN TEL DISPOSITIF,AUTRES QUE CELLES UTILISÉES DANS LES STATIONS SERVICE OU LES GARAGES,DESTINÉES A D'AUTRES USAGES *	A
84132010002	POMPES A BRAS,AUTRES QUE CELLES DES N°S 8413.11 OU 8413.19,DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
84132090004	POMPES A BRAS,AUTRES QUE CELLES DES N°S 8413.11 OU 8413.19,DESTINÉES A D'AUTRES USAGES *	B
84133010008	POMPES A CARBURANT,A HUILE OU A LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT POUR MOTEURS A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES OU PAR COMPRESSION,DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	C

NDP	Description	
84133091003	POMPES A INJECTION *	C
84133099109	POMPES A LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT DES MOTEURS DE VEHICULES AUTOMOBILES A MOTEURS A ALLUMAGE PAR ETINCELLES OU A COMPRESSION, D'UNE CYLINDRÉE INFÉRIEURE A 2000 CM3, ET DONT LA PUISSANCE N'EXCÈDE PAS 10 CV *	C
84133099201	POMPES A LIQUIDES DE REFROIDISSEMENT D'AUTRES MOTEURS DE VEHICULES A MOTEUR A ALLUMAGE PAR ETINCELLES OU PAR COMPRESSION *	C
84133099916	POMPES A HUILES ET POMPES A CARBURANT POUR MOTEURS A ALLUMAGE PAR ETINCELLES *	C
84133099994	POMPES A HUILE ET AUTRES POMPES A CARBURANT, POUR MOTEURS A ALLUMAGE PAR COMPRESSION *	C
84134000000	POMPES A BETON *	A
84135010000	AUTRES POMPES VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIVES DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84135030008	AGRÉGATS HYDRAULIQUES (COMPORTANT ESSENTIELLEMENT UNE POMPE HYDRAULIQUE VOLUMÉTRIQUE ALTERNATIVE) *	A
84135050006	POMPES VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIVES, DOSEUSES *	A
84135071007	POMPES VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIVES OLÉOHYDROLIQUES, A PISTON *	A
84135079001	AUTRES POMPES VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIVES, A PISTON *	A
84135090013	GROUPES DE POMPAGE COMPORTANT UNE POMPE VOLUMÉTRIQUE ALTERNATIVE POUR FUEL OIL LOURD *	A
84135090091	AUTRES POMPES VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIVES *	A
84136010006	AUTRES POMPES VOLUMÉTRIQUES ROTATIVES DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84136030004	AGRÉGATS HYDRAULIQUES (COMPORTANT ESSENTIELLEMENT UNE POMPE HYDRAULIQUE VOLUMÉTRIQUE ROTATIVE) *	A
84136041001	POMPES VOLUMÉTRIQUES ROTATIVES OLÉOHYDRAULIQUES, A ENGRENAGES *	A
84136049005	AUTRES POMPES VOLUMÉTRIQUES ROTATIVES, A ENGRENAGES *	A
84136051005	POMPES VOLUMÉTRIQUES ROTATIVES OLÉOHYDROLIQUES, A PALETTES ENTRAINÉES *	A
84136059009	AUTRES POMPES VOLUMÉTRIQUES ROTATIVES A PALETTES ENTRAINÉES *	A
84136060006	AUTRES POMPES VOLUMÉTRIQUES ROTATIVES A VIS HÉLICOIDALES *	A
84136090008	AUTRES POMPES VOLUMÉTRIQUES ROTATIVES *	A
84137010002	AUTRES POMPES CENTRIFUGES DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84137021101	AUTRES POMPES CENTRIFUGES, IMMERGÉES, MONOCELLULAIRES DE DÉBIT D'EAU SUPÉRIEUR A 40 LITRES/SECONDES *	C
84137021907	AUTRES POMPES CENTRIFUGES, IMMERGÉES, MONOCELLULAIRES *	C
84137029105	AUTRES POMPES CENTRIFUGES, IMMERGÉES, MULTICELLULAIRES DE DÉBIT D'EAU SUPÉRIEUR A 40 LITRES/SECONDES *	C
84137029901	AUTRES POMPES CENTRIFUGES, IMMERGÉES, MULTICELLULAIRES *	C
84137030000	AUTRES POMPES CENTRIFUGES DITS "CIRCULATEURS DE CHAUFFAGE CENTRAL ET D'EAU CHAUDE " *	C
84137040106	AUTRES POMPES CENTRIFUGES, AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE N'EXCÉDANT PAS 15 MM, DE DÉBIT D'EAU SUPÉRIEUR A 40 LITRES/SECONDES *	C
84137040902	AUTRES POMPES CENTRIFUGES, AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE N'EXCÉDANT PAS 15 MM *	C

NDP	Description	
84137050100	AUTRES POMPES CENTRIFUGES,AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE EXCÉDANT 15 MM,A ROUES A CANAUX,OU A CANAL LATÉRAL,DE DÉBIT D'EAU SUPÉRIEUR A 40 LITRES/SECONDES *	C
84137050906	AUTRES POMPES CENTRIFUGES,AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE EXCÉDANT 15 MM,A ROUES A CANAUX OU A CANAL LATÉRAL *	C
84137061107	AUTRES POMPES CENTRIFUGES,AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE EXCÉDANT 15 MM,A ROUES RADIALES,MONOCELLULAIRES,A SIMPLE FLUX,MONOBLOC,DE DÉBIT D'EAU SUPÉRIEUR A 40 LITRES/SECONDES *	C
84137061903	AUTRES POMPES CENTRIFUGES,AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE EXCÉDANT 15 MM,A ROUES RADIALES,MONOCELLULAIRES,A SIMPLE FLUX,MONOBLOC *	C
84137069101	AUTRES POMPES CENTRIFUGES,AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE EXCÉDANT 15 MM,A ROUES RADIALES,MONOCELLULAIRES,A SIMPLES FLUX,AUTRES QUE MONOBLOC,DE DÉBIT D'EAU SUPÉRIEUR A 40 LITRES /SECONDES *	C
84137069907	AUTRES POMPES CENTRIFUGES,AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE EXCÉDANT 15 MM ,A ROUES RADIALES,MONOCELLULAIRES,A SIMPLE FLUX,AUTRES QUE MONOBLOC *	C
84137070108	AUTRES POMPES CENTRIFUGES,AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE EXCÉDANT 15 MM,A ROUES RADIALES,MONOCELLULAIRES,A PLUSIEURS FLUX,DE DÉBIT D'EAU SUPÉRIEUR A 40 LITRES/SECONDES *	C
84137070904	AUTRES POMPES CENTRIFUGES,AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE EXCÉDANT 15 MM A ROUES RADIALES,MONOCELLULAIRES,A PLUSIEURS FLUX *	C
84137080102	AUTRES POMPES CENTRIFUGES,AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE EXCÉDANT 15 MM,A ROUES RADIALES,MULTICELLULAIRES,DE DÉBIT D'EAU SUPÉRIEUR A 40 LITRES/SECONDES *	C
84137080908	AUTRES POMPES CENTRIFUGES AVEC TUBULURE DE REFOULEMENT D'UN DIAMÈTRE EXCÉDANT 15 MM A ROUES RADIALES MULTICELLULAIRES *	C
84137091109	AUTRES POMPES CENTRIFUGES,MONOCELLULAIRES,DE DÉBIT D'EAU SUPERIEUR A 40 LITRES/SECONDES *	C
84137091905	AUTRES POMPES CENTRIFUGES MONOCELLULAIRES *	C
84137099103	AUTRES POMPES CENTRIFUGES MULTICELLULAIRES DE DÉBIT D'EAU SUPÉRIEUR A 40 LITRES/SECONDES *	C
84137099909	AUTRES POMPES CENTRIFUGES MULTICELLULAIRES *	C
84138110003	AUTRES POMPES DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84138190107	AUTRES POMPES DESTINÉES A ACTIONNER UN VERIN HYDRAULIQUE *	C
84138190209	AUTRES ÉLECTROPOMPES IMMERGÉES AUTRES QUE CENTRIFUGES,MULTICELLULAIRES *	C
84138190301	AUTRES POMPES EN ACIER INOXYDABLE *	C
84138190414	MOTO-REDUCTEURS POUR DÉBOUCHAGE *	C
84138190425	AUTRES MOTOPOMPES AUTO-AMORÇANTES *	C
84138190436	AUTRES POMPES UTILISÉES DANS L'ASSAINISSEMENT *	C
84138190447	AUTRES POMPES SPÉCIALES POUR LA RÉCUPÉRATION DES HYDROCARBURES *	C
84138190458	AUTRES POMPES SPÉCIALES POUR LA RÉCUPÉRATION DES PRODUITS CHIMIQUES *	C
84138190492	AUTRES POMPES SPÉCIALES POUR ECHANTILLONNAGE *	C
84138190992	AUTRES POMPES POUR LIQUIDES *	C
84138200106	ÉLÉVATEURS A LIQUIDE AUTRES QUE L'EAU *	A

NDP	Description	
84138200208	ÉLÉVATEURS A LIQUIDE (VIS D'ARCHIMÈDE) *	A
84138200902	AUTRES ÉLÉVATEURS A LIQUIDES *	A
84139110009	PARTIES DE POMPES DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
84139190012	PARTIES DE POMPES DISTRIBUTRICES, COMPORTANT UN DISPOSITIF MESUREUR OU CONÇUES POUR COMPORTER UN TEL DISPOSITIF *	B
84139190023	PARTIES DE POMPES A LIQUIDES DE REFROIDISSEMENT POUR MOTEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES, A L'EXCLUSION DES CORPS DE POMPES *	B
84139190034	PARTIES D'AUTRES POMPES POUR MOTEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES *	B
84139190090	PARTIES D'AUTRES POMPES POUR LIQUIDES *	B
84139200000	PARTIES D'ÉLÉVATEURS A LIQUIDES *	B
84141010003	POMPES A VIDE DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84141020007	POMPES A VIDE DSTINÉES A ÊTRE UTILISÉES DANS LA FABRICATION DE SEMI-CONDUCTEURS *	A
84141030103	POMPES A PISTON TOURNANT, POMPES A PALETTES, POMPES MOLECULAIRES ET POMPES ROOTS, DESTINÉES A EQUIPER LES MOTEURS DE MATÉRIEL ROULANT *	A
84141030909	POMPES A PISTON TOURNANT, POMPES A PALETTES, POMPES MOLECULAIRES ET POMPES ROOTS, DESTINÉES A D'AUTRES USAGES *	A
84141050101	POMPES A DIFFUSION, POMPES CRYOSTATIQUES ET POMPES A ABSORPTION, DESTINÉES A EQUIPER LES MOTEURS DE MATÉRIEL ROULANT *	A
84141050907	POMPES A DIFFUSION, POMPES CRYOSTATIQUES ET POMPES A ABSORPTION, DESTINÉES A D'AUTRES USAGES *	A
84141080103	AUTRES POMPES A VIDE, DESTINÉES A EQUIPER LES MOTEURS DE MATÉRIEL ROULANT *	A
84141080909	AUTRES POMPES A VIDE, DESTINÉES A D'AUTRES USAGES *	A
84142010009	POMPES A AIR, A MAIN OU A PIED, DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84142091004	POMPES A AIR, A MAIN POUR CYCLES *	A
84142099008	AUTRES POMPES A AIR, A MAIN OU A PIED *	A
84143010005	COMPRESSEURS DES TYPES UTILISÉS DANS LES ÉQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84143030003	AUTRES COMPRESSEURS DES TYPES UTILISÉS DANS LES ÉQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES, D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 0,4 KW *	A
84143091000	AUTRES COMPRESSEURS DES TYPES UTILISÉS DANS LES ÉQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES, HERMÉTIQUES OU SEMI-HERMÉTIQUES, D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 0,4 KW *	A
84143099004	AUTRES COMPRESSEURS DES TYPES UTILISÉS DANS LES ÉQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES, D'UNE PUISSANCE EXCÉDANT 0,4 KW *	A
84144010001	COMPRESSEURS D'AIR MONTÉS SUR CHASSIS A ROUES ET REMORQUABLES D'UN DÉBIT PAR MINUTE N'EXCÉDANT PAS 2 CM3 *	A
84144090003	COMPRESSEURS D'AIR MONTÉS SUR CHASSIS A ROUES ET REMORQUABLES D'UN DÉBIT PAR MINUTE EXCÉDANT 2 CM3, POUR D'AUTRES USAGES *	A
84145110002	VENTILATEURS DE TABLE, DE SOL, MURAUX, PLAFONNIERS, DE TOITURES OU DE FENÊTRES, A MOTEUR ÉLECTRIQUE INCORPORÉ D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 125 W, DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
84145190004	VENTILATEURS DE TABLE, DE SOL, MURAUX, PLAFONNIERS, DE TOITURES OU DE FENÊTRES, A MOTEUR ÉLECTRIQUE INCORPORÉ D'UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 125 W, DESTINÉES A D'AUTRES USAGES *	B
84145910002	AUTRES VENTILATEURS DESTINÉES DES AÉRONEFS CIVILS *	A

NDP	Description	
84145930102	AUTRES VENTILATEURS AXIAUX,A USAGE INDISTRIUEL *	A
84145930908	AUTRES VENTILATEURS AXIAUX,DESTINÉES A D'AUTRES USAGES *	A
84145950100	AUTRES VENTILATEURS CENTRIFUGES,A USAGES INDUSTRIEL *	A
84145950906	AUTRES VENTILATEURS CENTRIFUGES,DESTINÉES A D'AUTRES USAGES *	A
84145990106	AUTRES VENTILATEURS,A USAGES INDUSTRIEL *	A
84145990902	AUTRES VENTILATEURS DESTINÉES A D'AUTRES USAGES *	A
84146000009	HOTTES DONT LE PLUS GRAND COTE HORIZONTAL N'EXCÈDE PAS 120 CM *	B
84148010107	GÉNÉRATEURS A PISTONS LIBRES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84148010903	AUTRES COMPRESSEURS ET AUTRES HOTTES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84148021104	TURBOCOMPRESSEURS MONOCELLULAIRES,POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	A
84148021206	AUTRES TURBOCOMPRESSEURS MONOCELLULAIRES,D'UNE CAPACITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148021900	AUTRES TURBOCOMPRESSEURS MONOCELLULAIRES,D'UNE CAPACITÉ INFÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148029108	TURBOCOMPRESSEURS MULTICELLULAIRES,POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	A
84148029200	AUTRES TURBOCOMPRESSEURS MONOCELLULAIRES,D'UNE CAPACITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148029904	AUTRES TURBOCOMPRESSEURS MULTICELLULAIRES,D'UNE CAPACITÉ INFÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148031108	COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIFS,POUVANT FOURNIR UNE SUPPRESSION N'EXCÉDANT PAS 15 BAR,D'UN DÉBIT PAR HEURE N'EXCÉDANT PAS 60 M3,POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	A
84148031200	AUTRES COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIFS,POUVANT FOURNIR UNE SURPRESSION N'EXCÉDANT PAS 15 BAR,D'UN DÉBIT PAR HEURE INFÉRIEUR A 10 M3 *	A
84148031904	AUTRES COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIFS,POUVANT FOURNIR UNE SUPPRESSION N'EXCÉDANT PAS 15 BAR,D'UN DÉBIT PAR HEURE ÉGAL OU SUPÉRIEUR A 10 M3 MAIS N'EXCÉDANT PAS 60 M3 *	A
84148039102	COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIFS,POUVANT FOURNIR UNE SURPRESSION N'EXCÉDANT PAS 15 BAR,D'UN DÉBIT PAR HEURE EXCÉDANT 60 M3,POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	A
84148039908	AUTRES COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIFS,POUVANT FOURNIR UNE SURPRESSION N'EXCÉDANT PAS 15 BAR,D'UN DÉBIT PAR HEURE EXCÉDANT 60 M3 *	A
84148041102	COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIFS,POUVANT FOURNIR UNE SURPRESSION EXCÉDANT 15 BAR,D'UN DÉBIT PAR HEURE N'EXCÉDANT PAS 120 M3,POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	A
84148041204	AUTRES COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIFS,POUVANT FOURNIR UNE SURPRESSION EXCÉDANT 15 BAR,D'UN DÉBIT PAR HEURE INFÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148041908	AUTRES COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIFS,POUVANT FOURNIR UNE SURPRESSION EXCÉDANT 15 BAR,D'UN DÉBIT PAR HEURE ÉGAL OU SUPÉRIEUR A 10 M3 *	A
84148049106	COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ALTERNATIFS,POUVANT FOURNIR UNE SURPRESSION EXCÉDANT 15 BAR,D'UN DÉBIT PAR HEURE EXCÉDANT 120 M3,POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	A
84148049902	AUTRES COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES,POUVANT FOURNIR UNE SURPRESSION EXCÉDANT 15 BAR,D'UN DÉBIT PAR HEURE EXCÉDANT 120 M3 *	A
84148060107	COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ROTATIFS,A UN SEUL ARBRE,POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	A

NDP	Description	
84148060209	AUTRES COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ROTATIFS,A UN SEUL ARBRE,D'UNE CAPACITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148060903	AUTRES COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ROTATIFS,A UN SEUL ARBRE,D'UNE CAPACITÉ INFÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148071104	COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ROTATIFS,A PLUSIEURS ARBRES,A VIS,POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	A
84148071206	COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ROTATIFS,A PLUSIEURS ARBRES,A VIS,D'UNE CAPACITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148071900	COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ROTATIFS,A PLUSIEURS ARBRES,A VIS,D'UNE CAPACITÉ INFÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148079108	COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ROTATIFS,A PLUSIEURS ARBRES,AUTRES QU'A VIS,POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	A
84148079200	COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ROTATIFS,A PLUSIEURS ARBRES,AUTRES QU'A VIS,D'UNE CAPACITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148079904	COMPRESSEURS VOLUMÉTRIQUES ROTATIFS,A PLUSIEURS ARBRES,AUTRES QU'A VIS,D'UNE CAPACITÉ INFÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148090109	GÉNÉRATEURS A PISTONS LIBRES,AUTRES QUE CEUX DESTINÉS POUR LES AÉRONEFS CIVILS *	A
84148090201	COMPRESSEURS ÉLECTRIQUES FIXES D'UNE CAPACITÉ SUPÉRIEURE A 1 M3*	A
84148090303	AUTRES COMPRESSEURS POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	A
84148090405	AUTRES COMPRESSEURS D'UNE CAPACITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148090916	AUTRES COMPRESSEURS D'UNE CAPACITÉ INFÉRIEURE A 10 M3 *	A
84148090994	AUTRES HOTTES ASPIRANTES A EXTRACTION OU A RECYCLAGE,A VENTILATEUR INCORPORÉ,MEME FILTRANTES,AUTRES QUE CELLES DU N° 8414.60 *	A
84149010001	PARTIES ARTICLES DU N° 84.14,DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84149090014	PARTIES DE COMPRESSEURS POUR GROUPES FRIGORIFIQUES *	A
84149090025	PARTIES D'AUTRES COMPRESSEURS *	A
84149090036	PARTIES DE POMPES A VIDE OU A AIR *	A
84149090047	PARTIES DE GÉNÉRATEURS A PISTONS LIBRES *	A
84149090058	PARTIES DE VENTILATEURS DU N° 8414.51 ET DES HOTTES ASPIRANTES DU N° 8414.60 *	A
84149090092	PARTIES DES AUTRES APPAREILS DU N 84.14*.....	A
84151010000	MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR COMPRENANT UN VENTILATEUR A MOTEUR ET DES DISPOSITIFS PROPRES A MODIFIER LA TEMPÉRATURE ET L'HUMIDITÉ,Y COMPRIS CEUX DANS LESQUELS LE DEGRÉ HYGROMÉTRIQUE N'EST PAS REGLABLE SÉPARÉMENT,DU TYPE MURAL OU POUR FENETRES,FORMANT UN SEUL CORPS *	C
84151090104	MACHINES ET APP.POUR LE CONDITON.DE L'AIR COMPRENANT UN VENTILA. A MOTEUR ET DES DISPOSI. PROPRE A MODIFIER LA TEMPÉRA. ET L'HUMIDITÉ,Y COMPRIS CEUX DANS LESQUELS LE DEGRÉ HYGROMÉT. N'EST PAS RÉGLABLE SÉPARÉMENT,DU TYPE SYSTÈMES A ÉLÉMENTS SÉPARÉS(SPLIT-SYSTEM)D'UNE PUISS. <= 10000 FRIGO./HEURES *	C
84151090900	MACHINES ET APP. POUR LE CONDITON. DE L'AIR COMPRENANT UN VENTILA. A MOTEUR ET DES DISPOSI. PROPRES A MODIFIER LA TEMPÉRA. ET L'HUMIDITÉ,Y COMPRIS CEUX DANS LESQUELS LE DEGRÉ HYGROMÉT. N'EST PAS RÉGLABLE SÉPARÉMENT,DU TYPE SYSTÈME A ÉLÉMENTS SÉPARÉS (SPLIT-SYSTEM) D'UNE PUISS.> 10000 FRIGO/H *	B

NDP	Description	
84152000002	MACHINES ET APP. POUR CONDITION. DE L'AIR COMPRENANT UN VENTILA. A MOTEUR ET DES DISPOSI. PROPRES A MODIFIER LA TEMPÉRA. ET L'HUMIDITÉ, Y COMPRIS CEUX DANS LESQUELS LE DEGRÉ HYGROMÉT. N'EST PAS RÉGLABLE SÉPARÉMENT, DU TYPE DE CEUX UTILISÉ POUR LE CONFORT DES PERSONNES DANS LES VÉHICULES AUTOMOBILES *	C
84158110007	MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR AVEC DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION ET SOUPAPE D'INVERSION DU CYCLE THERMIQUE (POMPES A CHALEUR REVERSIBLE), DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
84158190101	MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR AVEC DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION ET SOUPAPE D'INVERSION DU CYCLE THERMIQUE (POMPES A CHALEUR REVERSIBLE) D'UNE PUISSANCE FRIGORIFIQUE N'EXCÉDANT PAS 10000 FRIGORIES/HEURES *	C
84158190203	CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'AIR D'UNE PUISSANCE FRIGORIFIQUE EXCÉDANT 10.000 FRIGORIES/HEURES *	B
84158190907	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR AVEC DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION ET SOUPAPE D'INVERSION DU CYCLE THERMIQUE (POMPES A CHALEUR REVERSIBLE), D'UNE PUISSANCE FRIGORIFIQUE EXCÉDANT 10000 FRIGORIES/HEURES *	B
84158210002	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR AVEC DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84158280000	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR AVEC DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION *	C
84158310109	VENTILO-CONVECTEURS, DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
84158310905	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE CODITIONNEMENT DE L'AIR, SANS DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
84158390101	AUTRES VENTILO-CONVECTEURS*.....	B
84158390907	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR, SANS DISPOSITIF DE RÉFRIGÉRATION *	B
84159010008	PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR DES N°S 8415.81 , 8415.82 OU 8415.83, DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
84159090000	PARTIES, AUTRES QUE CELLES DU N° 841590.10, POUR MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR *	B
84161010109	BRULEURS POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS, A COMBUSTIBLES LIQUIDES AVEC DISPOSITIFS DE CONTROLE AUTOMATIQUE MONTÉ, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIES INFÉRIEURE OU ÉGALE A 250.000 *	B
84161010905	BRULEURS POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS, A COMBUSTIBLES LIQUIDES, AVEC DISPOSITIFS DE CONTROLE AUTOMATIQUE MONTÉ, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIES SUPÉRIEURE A 250.000 *	B
84161090101	AUTRES BRULEURS POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS, A COMBUSTIBLES LIQUIDES, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIES INFÉRIEURE OU ÉGALE A 250.000 *	B
84161090907	AUTRES BRULEURS POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS, A COMBUSTIBLES LIQUIDES, D'UNE PUISSANCE EXPRIMÉE EN KILO-CALORIES SUPÉRIEURE A 250.000 *	B
84162010105	AUTRES BRULEURS POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS, EXCLUSIVEMENT A GAZ, MONOBLOC, AVEC VENTILATEUR INCORPORÉ ET DISPOSITIF DE CONTROLE, DESTINÉS A ÊTRE UTILISÉS DANS L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL DOMESTIQUE *	A
84162010901	AUTRES BRULEURS POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS, EXCLUSIVEMENT A GAZ, MONOBLOC, AVEC VENTILATEUR INCORPORÉ ET DISPOSITIF DE CONTROLE, DESTINÉS POUR D'AUTRES USAGES *	A
84162090118	AUTRES BRULEURS, POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS, A COMBUSTIBLES GAZEUX, AUTRES QUE CEUX DU N° 841620.10, DESTINÉS A ÊTRE UTILISÉS DANS L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL DOMESTIQUE *	A
84162090129	AUTRES BRULEURS POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS A COMBUSTIBLES SOLIDES PULVIRISÉS DESTINÉS A ÊTRE UTILISÉS DANS L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL DOMESTIQUE *	A

NDP	Description	
84162090196	AUTRES BRULEURS,POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS,MIXTES,DESTINÉS A ETRE UTILISÉS DANS L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL DOMESTIQUE *	A
84162090936	CENTRALES DE COMBUSTION A PLUSIEURS INJECTEURS,POURL'ALIMENTATION DES FOYERS,A COMBUSTIBLE GAZEUX,AUTRES QUE CEUX DU N° 84162010,DESTINÉS POUR D'AUTRES USAGES *	A
84162090947	AUTRES BRULEURS,POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS,A COMBUSTIBLES GAZEUX,AUTRES QUE CEUX DU N 841620.10,DESTINES POUR D'AUTRES USAGES *	A
84162090958	AUTRES BRULEURS,POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS,A COMBUSTIBLES SOLIDES PULVERISÉS,DESTINÉS POUR D'AUTRES USAGES *	A
84162090992	AUTRES BRULEURS,POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS,MIXTES,DESTINÉS POUR D'AUTRES USAGES *	A
84163000107	FOYERS AUTOMATIQUES,Y COMPRIS LEURS AVANT-FOYERS,LEURS GRILLES MÉCANIQUES,LEURS DISPOSITIFS MÉCANIQUES POUR L'ÉVACUATION DES CENDRES ET DISPOSITIFS SIMILAIRES,DESTINÉS A ETRE UTILISÉS DANS L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL DOMESTIQUE *	A
84163000903	FOYERS AUTOMATIQUES,Y COMPRIS LEURS AVANT-FOYERS,LEURS GRILLES MÉCANIQUES,LEURS DISPOSITIFS MÉCANIQUES POUR L'ÉVACUATION DES CENDRES ET DISPOSITIFS SIMILAIRES,DESTINÉS POUR D'AUTRES USAGES *	A
84169000012	PARTIES DES BRULEURS POUR L'ALIMENTATION DES FOYERS *	B
84169000090	PARTIES DES FOYERS AUTIMATIQUES *	B
84171000000	FOURS POUR LE GRILLAGE,LA FUSION OU AUTRES TRAITEMENTS THERMIQUES DES MINERAIS OU DES MÉTAUX,NON ÉLECTRIQUES *	A
84172010000	FOURS A TUNNEL,DE BOULANGERIE,DE PATISSERIE OU DE BISCUITERIE,NON ÉLECTRIQUES *	B
84172090104	FOURS DE BOULANGERIE,DE PATISSERIE OU DE BISCUITERIE, ROTATIFS,NON ÉLECTRIQUES *	B
84172090900	AUTRES FOURS DE BOULANGERIE,DE PATISSERIE OU DE BISCUITERIE,NON ÉLECTRIQUES *	B
84178010006	FOURS POUR L'INCINÉRATION DES ORDURES,NON ÉLECTRIQUES *	A
84178020011	FOURS TUNNELS BLINDÉS POUR LA CUISSON DES PRODUITS CÉRAMIQUES, NON ÉLECTRIQUES *	A
84178020099	AUTERS FOURS A TUNNEL ET A MOUFLES POUR LA CUISSON DES PRODUITS CÉRAMIQUES, NON ÉLECTRIQUES *	A
84178080015	FOURS POUR L'INCINÉRATION D'AUTRES PRODUITS,NON ÉLECTRIQUES *	A
84178080026	FOURS DE CLICHERIE,NON ÉLECTRIQUES *	A
84178080037	FOURS TUNNELS BLINDÉS,NON ÉLECTRIQUES *	A
84178080093	AUTRES FOURS INDUSTRIELS OU DE LABORATOIRES,NON ÉLECTRIQUES *	A
84179000019	PARTIES DE FOURS INDUSTRIELS, NON ÉLECTRIQUES *	B
84179000097	PARTIES DE FOURS DE LABORATOIRES,Y COMPRIS LES INCINÉRATEURS,NON ÉLECTRIQUES *	B
84181010001	COMBINAISONS DE RÉFRIGÉRATEURS ET DE CONGÉLATEURS-CONSERVATEURS MUNIS DE PORTES EXTÉRIEURES SÉPARÉES,DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84181091006	COMBINAISONS DE RÉFRIGÉRATEURS ET DE CONGÉLATEURS-CONSERVATEURS MUNIS DE PORTES EXTÉRIEURES SÉPARÉES,D'UNE CAPACITÉ EXCÉDANT 340 L *	C
84181099000	COMBINAISONS DE RÉFRIGÉRATEURS ET DE CONGÉLATEURS-CONSERVATEURS MUNIS DE PORTES EXTÉRIEURES SÉPARÉES,D'UNE CAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS 340 L *	C
84182110002	RÉFRIGÉRATEURS DE TYPE MÉNAGER,A COMPRESSION,D'UNE CAPACITÉ EXCÉDANT 340 L *	C
84182151001	RÉFRIGÉRATEURS DE TYPES MÉNAGER,A COMPRESSION,MODÈL TABLE,D'UNE CAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS 340 L *	C

NDP	Description	
84182159005	RÉFRIGÉRATEURS DE TYPE MÉNAGER,A COMPRESSION, A ENCASTRER,D'UNE CAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS 340 L *	C
84182191007	AUTRES RÉFRIGÉRATEURS DE TYPE MÉNAGER,A COMPRESSION,D'UNE CAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS 250 L *	C
84182199001	AUTRES RÉFRIGÉRATEURS DE TYPE MÉNAGER,A COMPRESSION,D'UNE CAPACITÉ EXCÉDANT 250 L MAIS N'EXCÉDANT PAS 340 L *	C
84182200003	RÉFRIGÉRATEURS DE TYPE MÉNAGER,A APSORPTION,ÉLECTRIQUES *	C
84182900008	AUTRES RÉFRIGÉREURS DE TYPE MÉNAGER *	B
84183010003	MEUBLES CONGÉLATEURS-CONSERVATEURS DU TYPE COFFRE,D'UNE CAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS 800 L,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84183091008	AUTRES MEUBLES CONGÉLATEURS-CONSERVATEURS DU TYPE COFFRE,D'UNE CAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS 400 L *	C
84183099002	AUTRES MEUBLES CONGÉLATEURS-CONSERVATEURS DU TYPE COFFRE,D'UNE CAPACITÉ EXCÉDANT 400 L MAIS N'EXCÉDANT PAS 800 L *	C
84184010009	MEUBLES CONGÉLATEURS-CONSERVATEURS,DU TYPE ARMOIRE,D'UNE CAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS 900 L,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84184091004	AUTRES MEUBLES CONGÉLATEURS-CONSERVATEURS,DU TYPE ARMOIRE,D'UNE CAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS 250 L *	C
84184099008	AUTRES MEUBLES CONGÉLATEURS-CONSERVATEURS,DU TYPE ARMOIRE,D'UNE CAPACITÉ EXCÉDANT 250 L MAIS N'EXCÉDANT PAS 900 L *	C
84185011008	MEUBLES-VITRINES ET MEUBLES-COMPTOIRS FRIGORIFIQUES(AVEC GROUPE FRIGORIFIQUE OU ÉVAPORATEUR INCORPORÉ),POUR PRODUITS AGRICOLES *	C
84185019002	MEUBLES-VITRINES ET MEUBLES-COMPTOIRS FRIGORIFIQUES (AVEC GROUPE FRIGORIFIQUE OU ÉVAPORATEUR INCORPORÉ),POUR AUTRES PRODUITS *	C
84185091000	CONGÉLATEURS-CONSERVATEURS AUTRES QUE CEUX DES N°S 8418.30 ET 8418.40 *	C
84185099004	AUTRES COFFRES,ARMOIRES,VITRINES,COMPTOIRS ET MEUBLES SIMILAIRES,POUR LA PRODUCTION DU FROID *	C
84186110006	GROUPES A COMPRESSION DONT LE CONDENSEUR EST CONSTITUÉ PAR UN ÉCHANGEUR DE CHALEUR,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84186190008	GROUPES A COMPRESSION DONT LE CONDENSEUR EST CONSTITUÉ PAR UN ÉCHANGEUR DE CHALEUR,DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	C
84186910108	POMPES A CHALEUR A ABSORPTION,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84186910904	AUTRES MATÉRIEL,MACHINES ET APPAREILS POUR LA PRODUCTION DU FROID;AUTRES POMPES A CHALEUR,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
84186991001	POMPES A CHALEUR A ABSORPTION,POUR D'AUTRES USAGES *	C
84186999107	GROUPES POUR LA PRODUCTION DE L'EAU GLACÉ *	B
84186999209	CONDENSEURSS,ÉCHARGEURS DE CHALEUR *	B
84186999301	GROUPES FRIGORIFIQUES *	A
84186999403	CUVES RÉFRIGÉRÉES *	B
84186999516	CHAMBRE FROIDES CONSTITUÉES DE PANEUX ISOTHERMES ET D'ÉQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES *	C
84186999594	FONTAINES FRAICHES *	C
84186999607	AUTRES MATÉRIEL,MACHINES ET APPAREILS POUR LA PRODUCTION DU FROID,A USAGE DOMESTIQUE *	B
84186999903	AUTRES MATÉRIEL,MACHINES ET APPAREILS POUR LA PRODUCTION DU FROID,AUTRES QU'A USAGE DOMESTIQUE *	B
84189100000	MEUBLES CONÇUS POUR RECEVOIR UN ÉQUIPEMENT POUR LA PRODUCTION DU FROID *	C

NDP	Description	
84189910015	ÉVAPORATEURS VENTILÉS AUTRES QUE POUR APPAREILS DE TYPE MÉNAGER *	B
84189910026	AUTRES ÉVAPORATEURS AUTRES QUE POUR APPAREILS DE TYPE MÉNAGER *	B
84189910037	CONDENSEURS VENTILÉS AUTRES QUE POUR APPAREILS DE TYPE MÉNAGER *	B
84189910093	AUTRES CONDENSEURS AUTRES QUE POUR APPAREILS DE TYPE MÉNAGER *	B
84189990108	PANNEAUX MODULAIRES ISOLANTS POUR CHAMBRES FROIDES, D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 250 MM *	B
84189990200	PANNEAUX MODULAIRES ISOLANTS POUR CHAMBRES FROIDES, D'UNE ÉPAISSEUR INFÉRIEURE OU ÉGALE A 250 MM *	B
84189990313	ÉVAPORATEURS VENTILÉS, POUR APPAREILS DE TYPE MÉNAGER *	B
84189990324	AUTRES ÉVAPORATEURS, POUR APPAREILS DE TYPE MÉNAGER *	B
84189990335	CONDENSEURS VENTILÉS, POUR APPAREILS DE TYPE MÉNAGER *	B
84189990391	AUTRES CONDENSEURS, POUR APPAREILS DE TYPE MÉNAGER *	B
84189990915	AUTRES PARTIES DE RÉFRIGÉRATEURS DE TYPE MÉNAGER *	B
84189990993	AUTRES PARTIES DE RÉFRIGÉRATEURS AUTRES QUE DE TYPE MÉNAGER *	B
84191100010	CHAUFFE-EAU NON ÉLECTRIQUES, A CHAUFFAGE INSTANTANÉ, A GAZ, A USAGE DOMESTIQUE *	B
84191100098	CHAUFFE-EAU NON ÉLECTRIQUES, A CHAUFFAGE INSTANTANÉ, A GAZ, AUTRES QU'A USAGE DOMESTIQUE *	B
84191900021	CAPTEURS SOLAIRES *	B
84191900032	ABSORBEURS POUR CAPTEURS SOLAIRES DOMESTIQUE *	B
84191900065	AUTRES CHAUFFE-EAU NON ÉLECTRIQUES, A CHAUFFAGE INSTANTANÉ AUTRES QU'A GAZ, OU A ACCUMULATION, A USAGE DOMESTIQUE *	B
84191900098	AUTRES CHAUFFE-EAU NON ÉLECTRIQUES, A CHAUFFAGE INSTANTANÉ AUTRES QU'A GAZ, OU A ACCUMULATION, AUTRES QU'A USAGE DOMESTIQUE *	B
84192000011	Stérilisateurs médioc-chirurgicaux *	A
84192000099	Stérilisateurs de laboratoires *	A
84193100001	SÉCHOIRS POUR PRODUITS AGRICOLES *	A
84193200006	SÉCHOIRS POUR LE BOIS, LES PÂTES A PAPIER, PAPIERS OU CARTONS *	A
84193910005	AUTRES SÉCHOIRS POUR OUVRAGES EN CÉRAMIQUE *	A
84193990030	AUTRES SÉCHOIRS UTILISÉS DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES, DES BOISSONS ET DU TABAC *	A
84193990041	SÉCHOIRS RAPIDES *	A
84193990052	AUTRES SÉCHOIRS UTILISÉS DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES *	A
84193990096	AUTRES SÉCHOIRS MEME CHAUFFÉS ÉLECTRIQUEMENT *	A
84194000002	APPAREILS DE DISTILLATION OU DE RECTIFICATION *	A
84195010002	ÉCHANGEURS DE CHALEUR, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A

NDP	Description	
84195090004	ÉCHANGEURS DE CHALEUR, DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	A
84196000004	APPAREILS ET DISPOSITIFS POUR LA LIQUÉFACTION DE L'AIR OU D'AUTRES GAZ *	A
84198110005	AUTRES APPAREILS ET DISPOSITIFS, POUR LA PRÉPARATION DE BOISSONS CHAUDES OU LA CUISSON OU LE CHAUFFAGE DES ALIMENTS, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
84198191011	PERCOLATEURS ET AUTRES APPAREILS POUR LA PRÉPARATION DU CAFÉ *	C
84198191099	AUTRES APPAREILS POUR LA PRÉPARATION D'AUTRES BOISSONS CHAUDES *	B
84198199106	AUTRES APPAREILS POUR LA CUISSON INDUSTRIELLE DES ALIMENTS *	B
84198199902	AUTRES APPAREILS ET DISPOSITIFS POUR LA CUISSON OU LE CHAUFFAGE DES ALIMENTS *	B
84198910005	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE REFROIDISSEMENT PAR RETOUR D'EAU, DANS LESQUELS L'ÉCHANGE THERMIQUE NE S'EFFECTUE PAS A TRAVERS UNE PAROI *	A
84198915000	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE CHAUFFAGE RAPIDE POUR DISQUE (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84198920009	APPAREILS ET DISPOSITIFS A DÉPOT CHIMIQUE EN PHASE VAPEUR POUR DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84198925004	APPAREILS ET DISPOSITIFS A DÉPOT PHYSIQUE EN PHASE VAPEUR A GRAVURE IONIQUE OU A ÉVAPORATION POUR DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84198927000	APPAREILS A DÉPOT CHIMIQUE EN PHASE VAPEUR POUR SUBSTRATS POUR AFFICHAGE A CRISTAUX LIQUIDES *	A
84198930003	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE MÉTALLISATION SOUS VIDE *	A
84198998114	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE LAITIÈRE *	A
84198998125	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DE SUCRERIE *	A
84198998136	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DES GRAISSES ET DES HUILES ALIMENTAIRES *	A
84198998147	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DE LA CHOCOLATERIE ET DE LA CONFISERIE *	A
84198998158	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DES BOISSONS *	A
84198998192	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE D'AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES *	A
84198998910	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DES TABACS *	A
84198998921	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DES PÂTE A PAPIER, DU PAPIER ET DU CARTON *	A
84198998932	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES MATIÈRES PLASTIQUES *	A
84198998943	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DE LA SAVONNERIE *	A
84198998954	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DES PARFUMS *	A
84198998965	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES *	A
84198998976	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DE LA MINOTERIE *	A
84198998987	APPAREILS ET DISPOSITIFS DE TYPE SPÉCIAUX IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, POUR LA STÉARINERIE *	A

NDP	Description	
84198998998	AUTRES APPAREILS ET DISPOSITIFS, MEME CHAUFFÉS ÉLECTRIQUEMENT POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES PAR DES OPÉRATIONS IMPLIQUANT UN CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE, AUTRES QUE LES APPAREILS DOMESTIQUES *	A
84199010006	PARTIES D'ÉCHANGEURS DE CHALEUR DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84199020000	Nomenclature inconnu	A
84199025016	PARTIES DE STÉRILISATEURS DE LA SOUS-POSITION 841920.00 *	A
84199025094	PARTIES D'APPAREILS DES SOUS-POSITIONS 841989.15, 841989.20 OU 841989.25 *	A
84199030004	Nomenclature inconnu	A
84199050002	PARTIES D'APPAREILS DE LA SOUS-POSITION 841989.27 *	A
84199080106	BRULEURS A GAZ POUR CHAUFFE EAU ET CHAUDIÈRES MURALES, A USAGE DOMESTIQUE *	A
84199080208	BRULEURS A GAZ POUR CHAUFFE EAU ET CHAUDIÈRES MURALES, AUTRES QU'A USAGE DOMESTIQUE *	A
84199080913	PARTIES DES APPAREILS POUR CAPTEURS SOLAIRES, A USAGE DOMESTIQUE *	A
84199080924	AUTRES PARTIES DE CHAUFFE-EAU NON ÉLECTRIQUES, A USAGE DOMESTIQUE *	A
84199080935	AUTRES PARTIES DE CHAUFFE-EAU NON ÉLECTRIQUES, A USAGE AUTRE QUE DOMESTIQUE *	A
84199080991	PARTIES DES AUTRES APPAREILS DU N° 8419 *	A
84201010003	CALANDRES ET LAMINOIRS DES TYPE UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE TEXTILE *	A
84201030001	CALANDRES ET LAMINOIRS DES TYPES UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DU PAPIER *	A
84201050009	CALANDRES ET LAMINOIRS DES TYPES UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC OU DES MATIÈRES PLASTIQUES *	A
84201090016	LAMINEURS D'ARGILE A CYLINDRES ACCESSOIRES *	A
84201090094	AUTRES CALANDRES ET LAMINOIRES, AUTRES QUE POUR LES MÉTAUX OU LE VERRE *	A
84209110006	CYLINDRES EN FONTE, POUR CALANDRES ET LAMINOIRS DU N° 8420 *	A
84209180004	CYLINDRES EN AUTRES MATIÈRES, POUR CALANDRES ET LAMINOIRS DU N° 8420 *	A
84209900002	AUTRES PARTIES DE CALANDRES ET LAMINOIRES DU N° 8420 *	A
84211100001	ÉCRÈMEUSES *	A
84211200006	ESSOREUSES A LINGE	A
84211910005	AUTRES CENTRIFUGEUSES, Y COMPRIS LES ESSOREUSES CENTRIFUGES, DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84211991000	CENTRIFUGEUSES DU TYPE UTILISÉ DANS LES LABORATOIRES *	A
84211994009	CENTRIFUGEUSES DU TYPE UTILISÉ DANS LA FABRICATION DES DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR*.....	A
84211995002	Nomenclature inconnu	A
84211999004	AUTRES CENTRIFUGES, Y COMPRIS LES ACCESSOIRES CENTRIFUGES *	A

NDP	Description	
84212110001	APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION DES EAUX, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84212190014	FILTRES POUR STATIONS D'IRRIGATION GOUTTE A GOUTTE *	A
84212190092	AUTRES APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION DES EAUX *	A
84212200002	APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION DES BOISSONS AUTRES QUE L'EAU *	A
84212310001	APPAREILS POUR LA FILTRATION DES HUILES MINÉRALES DANS LES MOTEURS A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES OU PAR COMPRESSION, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84212390003	APPAREILS POUR LA FILTRATION DES HUILES MINÉRALES DANS LES MOTEURS A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES OU PAR COMPRESSION, DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	C
84212910001	AUTRES APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION DES LIQUIDES DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84212990105	FILTRES POUR APPAREILS D'HEMODIALYSE *	A
84212990218	FILTRES A BANDES (DÉSHYDRATATION DES BOUES) *	A
84212990296	FILTRES PRESSES (DÉSHYDRATATION DES BOUES) *	A
84212990912	CRÉPINES POUR APPAREILS DE FORAGE ET DE SONDRAGE *	A
84212990923	AUTRES APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION DES LIQUIDES, UTILISÉS DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES *	A
84212990990	AUTRES APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION DES LIQUIDES *	A
84213110007	FILTRES D'ENTRÉE D'AIR POUR MOTEURS A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES OU PAR COMPRESSION, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84213190009	FILTRES D'ENTRÉE D'AIR POUR MOTEURS A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES OU PAR COMPRESSION, DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	C
84213910007	AUTRES APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION DES GAZ, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84213930005	APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION DE L'AIR *	A
84213951006	APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION D'AUTRES GAZ PAR PROCÉDÉ HUMIDE *	A
84213971004	APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION D'AUTRES GAZ PAR PROCÉDÉ CATALYTIQUE *	A
84213998003	AUTRES APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION D'AUTRES GAZ *	A
84219110003	PARTIES D'APPAREILS DE LA SOUS-POSITION 842119.94 *	A
84219130001	PARTIES DE TOURNETTES DE DÉPÔTS DESTINÉES A COUVRIR DE RÉSINES PHOTOSENSIBLES LES SUBSTRATS POUR AFFICHAGE A CRISTAUX LIQUIDES DE LA SOUS POSITION 842119.99 *	A
84219190005	AUTRES PARTIES DE CENTRIFUGEUSES, Y COMPRIS D'ESSOREUSES CENTRIFUGES *	A
84219900101	PARTIES FILTRANTES DE FILTRES A AIR POUR MOTEURS A ALLUMAGES PAR ÉTINCELLES OU PAR COMPRESSION *	B
84219900203	PARTIES FILTRANTES POUR D'AUTRES FILTRES *	B
84219900907	AUTRES PARTIES D'APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION DES LIQUIDES OU DES GAZ *	B
84221100019	MACHINES A LAVER LA VAISSELLE, DE TYPE MÉNAGER, A CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE *	A
84221100097	AUTRES MACHINES A LAVER LA VAISSELLE DE TYPE MÉNAGER *	A

NDP	Description	
84221900019	MACHINES A LAVER LA VAISSELLE,AUTRE QUE DE TYPE MÈNAGER,A CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE *	A
84221900097	AUTRES MACHINES A LAVER LA VAISSELLE,AUTRE QUE DE TYPE MÈNAGER *	A
84222000009	MACHINES ET APPAREILS SERVANT A NETTOYER OU A SÈCHER LES BOUTEILLES OU AUTRES RÉCIPIENTS *	A
84223000016	MACHINES ET APPAREILS A REMPLIR,FERMER,BOUCHER OU ÉTIQUETER LES BOUTEILLES,BOITE,SACS OU AUTRES CONTENANTS;MACHINES ET APPAREILS A CAPSULER LES BOUTEILLES,POTS,TUBES ET CONTENANTS ANALOGUES *	A
84223000094	MACHINES ET APPAREILS A GAZÉIFIER LES BOISSONS *	A
84224000012	ENSACHEUSE,ENCARTONNEUSE ET EMPAQUETEUSE,AUTOMATIQUES(Y COMPRIS LES MACHINES ET APPAREILS A EMBALLER SOUS FILM THERMORÉTRACTABLE) *	C
84224000023	MACHINES ET APPAREILS A EMPAQUETER OU A EMBALLER LES TABACS ET ALLUMETTES(Y COMPRIS LES MACHINES ET APPAREILS A EMBALLER SOUS FILM THERMORÉTRACTABLE) *	C
84224000034	MACHINES ET APPAREILS A EMPAQUETER OU A EMBALLER LA CHAUX ET LE CIMENT (Y COMPRIS LES MACHINES ET APPAREILS A EMBALLER SOUS FILM THERMORÉTRACTABLE) *	C
84224000090	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A EMPAQUETER OU A EMBALLER LES AUTRES MARCHANDISES(Y COMPRIS LES MACHINES ET APPAREILS A EMBALLER SOUS FILM THERMORÉTRACTABLE) *	C
84229010005	PARTIES DE MACHINES A LAVER LA VAISSELLE *	B
84229090007	PARTIES ET PIÈCES DETACHÉES D'AUTRES MACINES DU N° 84.22 *	B
84231010004	BALANCES DE MÈNAGE *	B
84231090017	PÈSE-BÉBÉS *	B
84231090095	AUTRES PÈSE-PERSONNES *	B
84232000006	BASCULES A PESAGE CONTINU SUR TRANSPORTEURS *	A
84233000002	BASCULES A PESÉES CONSTANTES ET BALANCES ET BASCULES ENSACHEUSES OU DOSEUSES *	A
84238110001	INSTRUMENTS DE CONTROLE PAR RÉFÉRENCE A UN POIDS PRÉDÉTERMINÉ,A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE,Y COMPRIS LES TRIEUSES PONDÉRALES, D'UNE PORTÉE N'EXCÉDANT PAS 30 KG *	C
84238130009	APPAREILS ET INSTRUMENTS POUR LE PESAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS PRÉEMBALLÉS,D'UNE PORTÉE N'EXCÉDANT PAS 30 KG *	C
84238150018	BALANCES DE MAGASIN DU TYPE (ROBERVAL) MUNI D'UN CADRAN,D'UNE PORTÉE N'EXCÉDANT PAS 30 KG *	C
84238150029	BALANCES DE MAGASIN DU TYPE (ROBERVAL) NON MUNI D'UN CADRAN,D'UNE PORTÉE N'EXCÉDANT PAS 30 KG *	C
84238150096	AUTRES BALANCES DE MAGASIN D'UNE PORTÉE N'EXCÉDANT PAS 30 KG *	C
84238190014	PÈSE-LETTRES *	C
84238190025	AUTRES BALANCES DU TYPE (ROBERVAL) MUNI D'UN CADRAN,D'UNE PORTÉE N'EXCÉDANT PAS 30 KG *	C
84238190036	AUTRES BALANCES DU TYPE (ROBERVAL) NON MUNI D'UN CADRAN,D'UNE PORTÉE N'EXCÉDANT PAS 30 KG *	C
84238190092	AUTRES APPAREILS ET INSTRUMENTS DE PESAGE D'UNE PORTÉE N'EXCÉDANT PAS 30 KG *	C
84238210017	TRIEUSES PONDÉRALES A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE D'UNE PORTÉE EXCÉDANT 30 KG MAIS N'EXCÉDANT PAS 5000 KG *	C

NDP	Description	
84238210095	AUTRES INSTRUMENTS DE CONTROLE PAR RÉFÉRENCE A UN POIDS PRÉDÉTERMINÉ, A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE, Y COMPRIS LES TRIEUSES PONDERALES, D'UNE PORTÉE EXCÉDANT 30 KG MAIS N'EXCÉDANT PAS 5000 KG *	C
84238290019	BASCULES POUR COMPÉTITIONS SPORTIVES, D'UNE PORTÉE EXCÉDANT 30 KG MAIS N'EXCÉDANT PAS 5.000KG *	C
84238290020	BALANCES DITES ROMAINES A CURSEUR GLISSANT SUR UNE RÈGLE GRADUÉE, D'UNE PORTÉE EXCÉDANT 30 KG MAIS N'EXCÉDANT PAS 5.000KG *	C
84238290031	PONTS BASCULES ET PLATE-FORMES DE PESAGE, D'UNE PORTÉE EXCÉDANT 30 KG MAIS N'EXCÉDANT PAS 5.000KG *	C
84238290097	AUTRES APPAREILS ET INSTRUMENTS DE PESAGE D'UNE PORTÉE EXCÉDANT 30KG MAIS N'EXCÉDANT PAS 5000KG *	C
84238910001	PONTS-BASCULES, D'UNE PORTÉE EXCÉDANT 5000 KG *	A
84238990003	AUTRES APPAREILS ET INSTRUMENTS DE PESAGE D'UNE PORTÉE EXCÉDANT 5000 KG *	A
84239000019	POIDS POUR TOUTES BALANCES *	B
84239000097	PARTIES D'APPAREILS OU INSTRUMENTS DE PESAGE *	B
84241010001	EXTINCTEURS, MEME CHARGÉS, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84241091006	AUTRES EXTINCTEURS, MEME CHARGÉS, D'UN POIDS N'EXCÉDANT PAS 21 KG *	C
84241099000	AUTRES EXTINCTEURS, MEME CHARGÉS *	C
84242000003	PISTOLETS AÉROGRAPHES ET APPAREILS SIMILAIRES *	A
84243001002	APPAREILS DE NETTOYAGE A EAU, A MOTEUR INCORPORÉ ÉQUIPÉS D'UN DISPOSITIF DE CHAUFFAGE *	A
84243005004	AUTRES APPAREILS DE NETTOYAGE A EAU, A MOTEUR INCORPORÉ, D'UNE PUISSANCE DE MOTEUR N'EXCÉDANT PAS 7,5 KW *	A
84243009006	AUTRES APPAREILS DE NETTOYAGE A EAU, A MOTEUR INCORPORÉ, D'UNE PUISSANCE DE MOTEUR EXCÉDANT 7,5 KW *	A
84243010003	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A JET DE SABLE, A JET DE VAPEUR ET A JET SIMILAIRES, A AIR COMPRIMÉ *	A
84243090005	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A JET DE SABLE, A JET DE VAPEUR ET A JET SIMILAIRES, AUTRE QU'A AIR COMPRIMÉ *	A
84248110100	MATÉRIEL D'IRRIGATION PAR ASPERSION, DESTINÉS POUR LES GRANDES SUPERFICIES, POUR L'AGRICULTURE OU L'HORTICULTURE *	C
84248110906	AUTRES APPAREILS D'ARROSAGE, POUR L'AGRICULTURE OU L'HORTICULTURE *	C
84248130006	AUTRES APPAREILS PORTATIFS, A PROJETER, DISPENSER OU PULVERISER DES MATIÈRES LIQUIDES OU EN POUDRE, POUR L'AGRICULTURE OU L'HORTICULTURE *	C
84248191003	PULVÉRISATEURS ET POUDREUSES CONÇUS POUR ÊTRE PORTÉS OU TIRÉS PAR TRACTEUR, POUR L'AGRICULTURE OU L'HORTICULTURE *	C
84248199007	AUTRES APPAREILS MÉCANIQUES (MEME A MAIN) A PROJETER, DISPENSER OU PULVERISER DES MATIÈRES LIQUIDES OU EN POUDRE, POUR L'AGRICULTURE OU L'HORTICULTURE *	C
84248920002	PULVÉRISATEURS POUR LA GRAVURE, LE DÉCAPAGE OU LE NETTOYAGE DES DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	B
84248930006	MACHINES A ÉBAVURER POUR NETTOYER LES FILS MÉTALLIQUES DES DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR AVANT LA PHASE D'ÉLECTRODÉPOSITION *	B
84248995107	LAVÉ GLACES POUR VÉHICULES DE TOUS GENRES *	B
84248995209	APPAREILS MÉCANIQUES PORTATIFS, PROJETER, DISPENSER OU PULVERISER DES MATIÈRES LIQUIDES OU EN POUDRE, SERVANT A DES USAGES DOMESTIQUES *	B

NDP	Description	
84248995903	AUTRES APPAREILS MÉCANIQUES,A PROJETER,DISPERSER OU PULVARISER DES MATIÈRES LIQUIDES OU EN POUVRE *	B
84249010009	PARTIES D'APPAREILS DE LA SOUS-POSITION 842489.20 *	B
84249030007	PARTIES D'APPAREILS DE LA SOUS-POSITION 842489.30 *	B
84249090012	PARTIES D'APPAREILS MÉCANIQUES POUR L'AGRICULTURE OU L'HORTICULTURE *	B
84249090023	PARTIES DES EXTINCTEURS *	B
84249090090	PARTIES DE AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU N° 8424 *	B
84251110003	PALANS A MOTEUR ÉLECTRIQUE DESTINÉS A DES AÉRONETS CIVILS *	A
84251190005	AUTRES PALANS A MOTEUR ÉLECTRIQUE *	A
84251910003	PALANS AUTRES QU'A MOTEUR ÉLECTRIQUE,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84251991008	PALANS ACTIONNÉS A LA MAIN,A CHAÎNE *	A
84251999002	AUTRES PALANS AUTRES QU'A MOTEUR ÉLECTRIQUE *	A
84252000000	TREUILS ASSURANT LA REMONTÉE ET LA DESCENTE DES CAGES OU SKIPS DANS LES PUIITS DE MINES;TREUILS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR MINES AU FOND *	A
84253110016	AUTRES TREUILS A MOTEUR ÉLECTRIQUE,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84253110094	CABESTANS A MOTEUR ÉLECTRIQUE,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84253190018	AUTRES TREUILS A MOTEUR ÉLECTRIQUE,POUR AUTRES USAGES *	A
84253190096	CABESTANS A MOTEUR ÉLECTRIQUE,POUR AUTRES USAGES *	A
84253910005	AUTRES TREUILS ET CABESTANS,AUTRES QU'A MOTEUR ÉLECTRIQUE,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84253991102	CABESTANS ET TREUILS REMONTE FIETS DE PECHE,A MOTEURS A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES OU PAR COMPRESSION *	A
84253991908	AUTRES CABESTANS ET TREUILS A MOTEURS A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES OU PAR COMPRESSION *	A
84253999106	AUTRES CABESTANS ET TREUILS REMONTE FILETS DE PECHE,AUTRES QU'A MOTEUR ÉLECTRIQUE ET AUTRES QU'A MOTEURS A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES OU PAR COMPRESSION *	A
84253999902	AUTRES CABESTANS ET TREUILS,AUTRES QU'A MOTEUR ÉLECTRIQUE ET AUTRES QU'A MOTEURS A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES OU PAR COMPRESSION *	A
84254100007	ÉLEVATEURS FIXES DE VOITURES POUR GARAGES *	A
84254210108	CRICS HYDRAULIQUES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84254210904	VÉRINS HYDRAULIQUES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84254290111	AUTRES CRICS HYDRAULIQUES POUR LE LEVAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES *	C
84254290199	AUTRES VÉRINS HYDRAULIQUE POUR LE LEVAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES *	C
84254290202	AUTRES CRICS,HYDRAULIQUES POUR D'AUTRES USAGES *	C
84254290906	AUTRES VÉRINS,HYDRAULIQUES POUR D'AUTRES USAGES *	C
84254910001	AUTRES CRICS ET VÉRINS AUTRES QU'HYDRAULIQUES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B

NDP	Description	
84254990014	AUTRES CRICS ET VÉRINS,AUTRES QU'HYDRAULIQUES,POUR LE LEVAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES *	B
84254990092	AUTRES CRICS ET VÉRINS,AUTRES QU'HYDRAULIQUES,POUR AUTRES USAGES *	B
84261100006	PONTS ROULANTS ET POUTRES ROULANTES,SUR SUPPORTS FIXES *	C
84261200103	PORTIQUES MOBILES SUR PNEUMATIQUES *	A
84261200909	CHARIOTS CAVALIERS *	A
84261900108	PONTS-GRUES *	A
84261900904	AUTRES PONTS ROULANTS,POUTRES ROULANTES ET PORTIQUES *	A
84262000007	GRUES A TOUR *	A
84263000003	GRUES SUR PORTIQUES *	A
84264100004	AUTRES MACHINES ET APPAREILS,AUTOPROPULSÉS,SUR PNEUMATIQUES *	A
84264900004	AUTRES MACHINES ET APPAREILS,AUTOPROPULSÉS *	A
84269110008	GRUES HYDRAULIQUES,CONÇUS POUR ETRE MONTÉS SUR UN VÉHICULE ROUTIER,POUR LE CHARGEMENT OU LE DÉCHARGEMENT DU VEHICULE *	B
84269190102	HAYONS,CONÇUS POUR ETRE MONTÉS SUR UN VÉHICULE ROUTIER *	B
84269190908	AUTRES MACHINES ET APPAREILS CONÇUS POUR ETRE MONTÉS SUR UN VÉHICULE ROUTIER *	B
84269910008	AUTRES MACHINES ET APPAREILS,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84269990102	GRUES HYDRAULIQUES,DE CHANTIER,D'UNE CHARGE N'EXCÉDANT PAS 1000 KG *	A
84269990919	BIGUES *	A
84269990997	AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.26 *	A
84271010013	CHARIOTS-GERBEURS,AUTOPROPULSÉS,A MOTEUR ÉLECTRIQUE,ÉLEVANT A UNE HAUTEUR DE 1 M OU PLUS *	A
84271010091	AUTRES CHARIOTS DE MANUTENTION,MUNIS D'UN DISPOSITIF DE LEVAGE,AUTOPROPULSÉS,A MOTEUR ÉLECTRIQUE,ÉLEVANT A UNE HAUTEUR DE 1 M OU PLUS *	A
84271090015	AUTRES CHARIOTS-GERBEURS,AUTOPROPULSÉS,A MOTEUR ELECTRIQUE *.....	A
84271090093	AUTRES CHARIOTS DE MANUTENTION,AUTOPROPULSÉS,A MOTEUR ÉLECTRIQUE,MUNI D'UN DISPOSITIF DE LEVAGE *	A
84272011001	CHARIOTS-GERBEURS TOUS TERRAINS,AUTOPROPULSÉS,AUTRES QU'A MOTEUR ÉLECTRIQUE,ÉLEVANT A UNE HAUTEUR DE 1 M OU PLUS *	A
84272019016	AUTRES CHARIOTS-GERBEURS,AUTOPROPULSÉS,AUTRES QU'A MOTEUR ÉLECTRIQUE,ÉLEVANT A UNE HAUTEUR DE 1 M OU PLUS *	A
84272019094	AUTRES CHARIOTS DE MANUTENTION,AUTOPROPULSÉS,AUTRES QU'A MOTEUR ÉLECTRIQUE,ÉLEVANT A UNE HAUTEUR DE 1 M OU PLUS *	A
84272090011	AUTRES CHARIOTS-GERBEURS AUTOPROPULSÉS,AUTRES QU'A MOTEUR ÉLECTRIQUE,AUTRE QUE CEUX DES N°S 842720.11 ET 842720.19 *	A
84272090099	AUTRES CHARIOTS DE MANUTENTION,AUTOPROPULSÉS,AUTRES QU'A MOTEUR ÉLECTRIQUE,MUNIS D'UN DISPOSITIF DE LEVAGE,AUTRES QUE CEUX DU N° 842720.19 *	A
84279000006	AUTRES CHARIOTS GERBEURS ET AUTRES CHARIOTS DE MANUTENTION MUNIS D'UN DISPOSITIF DE LEVAGE,AUTRES QUE CEUX DES N°S 8427.10 ET 8427.20 *	B

NDP	Description	
84281010101	ASCENSEURS,D'UNE CAPACITÉ SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 600 KG,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84281010203	ASCENSEURS,D'UNE CAPACITÉ INFÉRIEURE A 600 KG,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84281010305	MONTE-CHARGE,D'UNE CHARGE INFÉRIEURE A 1200 KG,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84281010407	MONTE-CHARGE,D'UNE CHARGE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 1200 KG MAIS INFÉRIEURE A 2000 KG,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84281010907	MONTE-CHARGE,D'UNE CHARGE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 2000 KG,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
84281091106	ASCENSEURS ET MONTE MALADÉ,ÉLECTRIQUES,D'UNE CAPACITÉ SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 600 KG *	C
84281091208	AUTRES ASCENSEURS,ÉLECTRIQUES *	C
84281091300	MONTE-CHARGE,ÉLECTRIQUE,D'UNE CHARGE INFÉRIEURE A 1200 KG *	C
84281091402	MONTE-CHARGE ÉLECTRIQUE,D'UNE CHARGE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 1200 KG MAIS INFÉRIEURE A 2000 KG *	C
84281091902	MONTE-CHARGE ÉLECTRIQUE,D'UNE CHARGE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 2000 KG *	C
84281099100	ASCENSEURS ET MONTE MALADÉ,AUTRES QU'ÉLECTRIQUES,D'UNE CAPACITÉ SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 600 KG *	C
84281099202	AUTRES ASCENSEURS,AUTRES QU'ÉLECTRIQUES *	C
84281099304	MONTE-CHARGE,AUTRES QU'ÉLECTRIQUE,D'UNE CHARGE INFÉRIEURE A 1200 KG *	C
84281099406	MONTE-CHARGE,AUTRE QU'ÉLECTRIQUE,D'UNE CHARGE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 1200 KG MAIS INFÉRIEURE A 2000 KG *	C
84281099906	MONTE-CHARGE,AUTRES QU'ÉLECTRIQUE,D'UNE CHARGE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 2000 KG *	C
84282010005	APPAREILS ÉLEVATEURS OU TRANSPORTEURS,PNEUMATIQUES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84282030003	APPAREILS ÉLEVATEURS OU TRANSPORTEURS,PNEUMATIQUES,SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR L'EXPLOITATION AGRICOLE *	A
84282091000	APPAREILS ÉLEVATEURS OU TRANSPORTEURS,PNEUMATIQUES,POUR PRODUITS EN VRAC *	A
84282099004	AUTRES APPAREILS ÉLEVATEURS OU TRANSPORTEURS,PNEUMATIQUES *	A
84283100002	AUTRES APPAREILS ÉLEVATEURS,TRANSPORTEURS OU CONVOYEURS A ACTION CONTINUE,POUR MARCHANDISES,SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR MINES AU FOND OU POUR AUTRES TRAVAUX SOUTERRAINS *	A
84283200007	AUTRES APPAREILS ÉLEVATEURS,TRANSPORTEURS OU CONVOYEURS A ACTION CONTINUE,POUR MARCHANDISES,A BENNES *	B
84283310006	AUTRES APPAREILS ÉLEVATEURS,TRANSPORTEURS OU CONVOYEURS A ACTION CONTINUE,POUR MARCHANDISES,A BANDES OU A COURROIE,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84283390019	TRANSPORTEURS A BANDE, Y COMPRIS LES ELEVATEURS VERTICAUX*	A
84283390097	AUTRES APPAREILS ÉLEVATEURS,TRANSPORTEURS OU CONVOYEURS,A ACTION CONTINUE,POUR MARCHANDISES, A BANDES OU A COURROIE,DESTINÉS A D'AUTRES USAGES *	A
84283910006	AUTRES APPAREILS ÉLEVATEURS,TRANSPORTEURS OU CONVOYEURS A ACTION CONTINUE,POUR MARCHANDISES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84283991001	TRANSPORTEURS OU CONVOYEURS A ACTION CONTINUE,POUR MARCHANDISES,A ROULEAUX OU A GALETS *	A
84283993007	PASSEURS AUTOMATIQUES DE CIRCUITS POUR LE TRANSPORT,LA MANUTENTION ET LE STOCKAGE DE DISQUE(WAFERS)A SEMI-CONDUCTEUR,DE CASSETTES ET DE BOITIERS DE DISQUES(WAFERS) ET D'AUTRES MATÉRIELS POUR DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR *	A

NDP	Description	
84283998013	DISTRIBUTEURS LINÉAIRES *	A
84283998091	AUTRES APPAREILS ÉLEVATEURS,TRANSPORTEURS OU CONVOYEURS,A ACTION CONTINUE,POUR MARCHANDISES, POUR D'AUTRES USAGES *	A
84284000003	ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS *	A
84285000009	ENCAGEURS DE BERLINES,CHARIOTS TRANSBORDEURS,BASCULEURS ET CULBUTEURS DE WAGONS,BERLINES,ETC.ET INSTALLATIONS SIMILAIRES DE MANUTENTION DE MATÉRIEL ROULANT SUR RAIL *	B
84286000005	TÉLÉPHÉRIQUES (Y COMPRIS LES TÉLÉSIÈGES ET REMONTE-PENTES);MÉCANISMES DE TRACTION POUR FUNICULAIRES *	A
84289010007	AUTRES MACHINES ET APPAREILS DE LEVAGE,DE CHARGEMENT,DE DÉCHARGEMENT OU DE MANUTENTION,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
84289030005	MACHINES DE LAMINOIRS:TABLIERS A ROULEAUX POUR L'AMENÉE ET LE TRANSPORT DES PRODUITS,CULBUTEURS ET MANIPULATEURS DE LINGOTS,DE LOUPES DE BARRES ET DE PLAQUES *	A
84289071004	CHARGEURS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR L'EXPLOITATION AGRICOLE,CONÇUS POUR ÊTRE PORTÉS PAR TRACTEUR AGRICOLE *	A
84289079008	AUTRES CHARGEURS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR L'EXPLOITATION AGRICOLE *	A
84289091002	PELLETEUSES ET RAMMASSEUSES MÉCANIQUES *	A
84289098105	PALETTISEUSE *	A
84289098207	NACELLES ÉLEVATRICES *	A
84289098912	BLOCS DE BASCULEMENT HYDRAULIQUES COMPLETS *	A
84289098923	SKIPS *	A
84289098990	AUTRES MACHINES ET APPAREILS DE LEVAGE,DE CHARGEMENT,DE DÉCHARGEMENT OU DE MANUTENTION *	A
84291100007	BOUTEURS (BULDOZERS) ET BOUTEURS BIAIS (ANGLEDZERS) A CHENILLES,AUTOPROPULSÉS *	A
84291900007	AUTRES BOUTEURS (BULLDOZERS) ET BOUTEURS BIAIS (ANGELDOZERS),AUTOPROPULSÉS *	A
84292000008	NIVELEUSES AUTOPROPULSÉS *	A
84293000004	DÉCAPEUSES ("SCRAPERS") AUTOPROPULSÉS *	A
84294010004	ROULEAUX COMPRESSEURS A VIBRATIONS,AUTOPROPULSÉS *	A
84294030002	AUTRES ROULEAUX COMPRESSEURS AUTOPROPULSÉS *	A
84294090006	COMPACTEUSES AUTOPROPULSÉES *	A
84295110005	CHARGEURS A CHARGEMENT FRONTAL,SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR MINES AU FOND OU POUR AUTRES TRAVAUX SOUTERRAINS,AUTOPROPULSÉS *	A
84295191000	CHARGEUSES A CHARGEMENT FRONTAL,A CHENILLES,AUTOPROPULSÉES *	A
84295199004	CHARGEUSES-PELLETEUSES ET AUTRES CHARGEUSES,A CHARGEMENT FRONTAL,AUTOPROPULSÉS *	A
84295210000	EXCAVATEURS A CHENILLES,AUTOPROPULSÉS,DONT LA SUPERSTRUCTURE PEUT EFFECTUER UNE ROTATION DE 360° *	A
84295290002	PELLES MÉCANIQUES,CHARGEUSES ET CHARGEUSES-PELLETEUSES ET AUTRES EXCAVATEURS,AUTOPROPULSÉS,DONT LA SUPERSTRUCTURE PEUT EFFECTUER UNE ROTATION DE 360° *	A
84295900001	AUTRES PELLES MÉCANIQUES,EXCAVATEURS,CHARGEUSES ET CHARGEUSES-PELLETEUSES,AUTOPROPULSÉES *	A

NDP	Description	
84301000007	SONNETTES DE BATTAGE ET MACHINES POUR L'ARRACHAGE DES PIEUX *	A
84302000003	CHASSE-NEIGE *	A
84303100004	HAVEUSES, ABATTEUSES ET MACHINES A CREUSER LES TUNNELS OU LES GALERIES, AUTOPROPULSÉES *	A
84303900004	AUTRES HAVEUSES, ABATTEUSES ET MACHINES A CREUSER LES TUNNELS OU LES GALERIES *	A
84304100000	AUTRES MACHINES DE SONDAGE OU DE FORAGE AUTOPROPULSÉES *	A
84304900000	AUTRES MACHINES DE SONDAGE OU DE FORAGE *	A
84305000001	AUTRES MACHINES ET APPAREILS DE TERRASSEMENT, NIVELLEMENT, DÉCAPAGE, EXCAVATION, COMPACTAGE, EXTRACTION OU FORAGE DE LA TERRE, DES MINÉRAUX OU DES MINÉRAIS, AUTOPROPULSÉS *	A
84306100002	MACHINES ET APPAREILS A TASSER OU A COMPACTER, NON AUTOPROPULSÉS *	A
84306900013	ROULEAUX COMPRESSEURS, NON AUTOPROPULSÉS *	A
84306900024	DÉCAPEUSES, NON AUTOPROPULSÉES *	A
84306900091	AUTRES MACHINES ET APPAREILS DE TERRASSEMENT, NIVELLEMENT, DÉCAPAGE, EXCAVATION, COMPACTAGE, EXTRACTION OU FORAGE DE LA TERRE, DES MINÉRAUX OU DES MINÉRAIS, NON AUTOPROPULSÉS *	A
84311000015	PARTIES DE TREUILS *	A
84311000026	PARTIES DE PALANS *	A
84311000037	PARTIES DE VÉRINS *	A
84311000093	PARTIES DES AUTRES APPAREILS DU N° 84.25 *	A
84312000000	PARTIES DE MACHINES OU APPAREILS DU N° 84.27 *	A
84313100012	PARTIES D'ASCENCEURS *	B
84313100090	PARTIES DE MONTE-CHARGE OU D'ESCALIERS MÉCANIQUES *	B
84313910005	PARTIES DE MACHINES DE LAMINOIRS DE LA SOUS-POSITION 842890.30 *	B
84313990018	BLOCS DE BASCULEMENT HYDRAULIQUES NON ÉQUIPÉS DE VÉRINS ET DE POMPES *	B
84313990096	PARTIES DES AUTRES MACHINES ET APPAREILS DE LEVAGE, DE CHARGEMENT, DE DÉCHARGEMENT ET DE MANUTENTION *	B
84314100110	GRAPPINS *	A
84314100198	PINCES A FUTS, PINCES A BALLE, PINCES A ROULEAUX, PINCES A GRIFFES ET PINCES A DÉCHETS *	A
84314100803	GODETS, BENNES, BENNES-PRENEUSES, PELLES ET AUTRES PINCES *	A
84314200002	LAMES DE BOUTEURS (BULLDOZERS) OU DE BOUTEURS BIAIS (ANGLEDZERS) *	A
84314300007	PARTIES DE MACHINES DE SONDAGE OU DE FORAGE DES N°S 8430.41 OU 8430.49 *	A
84314920005	PARTIES COULÉES OU MOULÉES EN FONTE, FER OU ACIER, DES AUTRES MACHINES ET APPAREILS DES N°S 84.26, 84.29 OU 84.30 *	A
84314980009	AUTRES PARTIES DES AUTRES MACHINES ET APPAREILS DES N°S 84.26, 84.29 OU 84.30 *	A

NDP	Description	
84321010005	CHARRUES A SOCS *	C
84321090007	AUTRES CHARRUES *	C
84322100002	HERSES A DISQUES (PULVÉRISATEURS) *	C
84322910006	SCARIFICATEURS ET CULTIVATEURS *	C
84322930004	HERSES AUTRES QU'A DISQUES *	C
84322950002	MOTOHOUES *	C
84322990008	EXTIRPATEURS,SARCLEUSES,BINEUSES ET AUTRES HOUES *	C
84323011000	SEMOIRS DE PRÉCISION,A COMMANDE CENTRALE *	A
84323019004	AUTRES SEMOIRS *	A
84323090009	PLANTOIRS ET ET REPIQUEURS *	A
84324010105	DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES D'UNE CAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS 600 L *	C
84324010901	DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES,D'UNE CAPACITÉ EXCÉDANT 600 L *	C
84324090107	DISTRIBTEURS D'ENGRAIS AUTRES QUE MINÉREUX OU CHIMIQUES,D'UNE CAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS 600 L *	C
84324090914	DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS AUTRES QUE MINÉRAUX OU CHIMIQUES,D'UNE CAPACITÉ EXCÉDANT 600 L *	C
84324090992	ÉPANDEURS DE FUMIER *	C
84328000105	ROULEAUX POUR PELOUSES OU TERRAINS DE SPORT *	A
84328000901	AUTRES MACHINES,APPAREILS ET ENGINS AGRICOLES,HORTICOLES OU SYLVICOLES POUR LA PRÉPARATION OU LE TRAVAIL DU SOL OU POUR LA CULTURE *	A
84329000101	PARTIES ET PIÈCES DÉTACHÉES DE ROULEAUX POUR PELOUSES OU TERRAINS DE SPORT *	A
84329000918	PARTIES DE CHARRUES *	B
84329000929	PARTIES DE HERSES SCARIFICATEURS,CULTIVATEURS,EXTIRPATEURS,HOUES,SARCEUSES ET BINEUSES *	B
84329000930	PARTIES DE SEMOIRS,PLANTOIRS ET REPIQUEURS *	B
84329000941	PARTIES D'ÉPANDEURS DE FUMIER ET DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS *	B
84329000996	PARTIES MACHINES APPAREILS ET ENGINS DU N° 84.32 *	B
84331110007	TONDEUSES A GAZON,A MOTEUR ÉLECTRIQUE,DONT LE DISPOSITIF DE COUPE TOURNE DANS UN PLAN HORIZONTAL *	A
84331151006	TONDEUSES A GAZON,A MOTEUR AUTRE QU'ÉLECTRIQUE,DONT LE DISPOSITIF DE COUPE TOURNE DANS UN PLAN HORIZONTAL,AUTOPROPULSÉES, ÉQUIPÉES D'UN SIÈGE *	A
84331159000	TONDEUSES A GAZON,A MOTEUR AUTRE QU'ÉLECTRIQUE,DONT LE DISPOSITIF DE COUPE TOURNE DANS UN PLAN HORIZONTAL,AUTOPROPULSÉES,AUTRES QUE CELLES ÉQUIPÉES D'UN SIÈGE *	A
84331190009	TONDEUSES A GAZON,A MOTEUR AUTRE QU'ÉLECTRIQUE,DONT LE DISPOSITIF DE COUPE TOURNE DANS UN PLAN HORIZONTAL,NON AUTOPROPULSÉES *	A
84331910007	AUTRES TONDEUSES A GAZON,AVEC MOTEUR ÉLECTRIQUE *	A

NDP	Description	
84331951006	AUTRES TONDEUSES A GAZON,AVEC MOTEUR AUTRE QU'ÉLECTRIQUE,AUTOPROPULSÉES,ÉQUIPÉES D'UN SIÈGE *	A
84331959000	AUTRES TONDEUSES A GAZON,AVEC MOTEUR AUTRE QU'ÉLECTRIQUE,AUTOPROPULSÉES,AUTRES QUE CELLES ÉQUIPÉES D'UN SIÈGE *	A
84331970001	AUTRES TONDEUSES A GAZON,AVEC MOTEUR AUTRE QU'ÉLECTRIQUE,NON AUTOPROPULSÉES *	A
84331990009	AUTRES TONDEUSES A GAZON,SANS MOTEUR *	A
84332010008	MOTOFACHEUSES *	B
84332051007	AUTRES FACHEUSES,Y COMPRIS LES BARRES DE COUPE,CONÇUES POUR ETRE TRACTÉES OU PORTÉES PAR TRACTEURS,DONT LE DISPOSITIF DE COUPE TOURNE DANS UN PLAN HORIZONTAL *	B
84332059001	AUTRES FACHEUSES,Y COMPRIS LES BARRES DE COUPE,CONÇUES POUR ETRE TRACTÉES OU PORTÉES PAR TRACTEURS *	B
84332090000	AUTRES FACHEUSES,Y COMPRIS LES BARRES DE COUPE A MOTEUR SUR TRACTEUR *	B
84333010004	RATEAUX FANEURS,RATEAUX ANDAINEURS ET VIRE-ANDAINS *	B
84333090006	AUTRES MACHINES ET APPAREILS DE FENAIISON *	B
84334010000	PRESSÉS RAMASSEUSES *	C
84334090002	AUTRES PRESSES A PAILLE OU A FOURRAGE *	C
84335100007	MOISSONNEUSES-BATTEUSES *	B
84335200002	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE BATTAGE *	A
84335310001	MACHINES POUR LA RÉCOLTE DES POMMES DE TERRE *	A
84335330009	DÉCOLLTEUSES ET MACHINES POUR LA RÉCOLTE DES BETTERAVES *	A
84335390014	ARRACHEUSES *	A
84335390092	AUTRES MACHINES POUR LA RÉCOLTE DES RACINES OU TUBERCULES *	A
84335911004	RÉCOLTEUSES-HACHEUSES AUTOMOTRICES *	A
84335919008	AUTRES RÉCOLTEUSES-HACHEUSES *	A
84335930009	MACHINES A VENDANGER *	A
84335980010	AUTRES RÉCOLTEUSES,CUEILLEURS,DÉPOUILLEURS OU ÉGRENEURS DE MAIS *	A
84335980098	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LA RÉCOLTE *	A
84336000019	MACHINES POUR LE NETTOYAGE OU LE TIRAGE DES OEUFS*	A
84336000097	MACHINES POUR LR NETTOYAGE OU LE TIRAGE DES OEUFS OU AUTRES PRODUITS AGRICOLES *	A
84339000108	PARTIE ET PIÈCES DÉTACHÉES DES TONDEUSES A GAZON *	A
84339000915	PARTIES DE FACHEUSES *	A
84339000926	PARTIES DE PRESSES A PAILLE OU A FOURRAGE *	A
84339000937	PARTIES DE MOISSONNEUES-BATTEUSES *	A

NDP	Description	
84339000948	PARTIES DE MACHINES POUR LE NETTOYAGE OU LE TRIAGE DES OEUFS,FRUITS OU AUTRES PRODUITS AGRICOLES *	A
84339000993	PARTIES D'AUTRES MACHINES,APPAREILS ET ENGIN DU N° 84.33 *	A
84341000005	MACHINES A TRAIRE *	A
84342000001	MACHINES ET APPAREILS DE LAITERIE *	A
84349000014	PARTIES DE MACHINES A TRAIRE *	A
84349000092	PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS DE LAITERIE *	A
84351000002	PRESSES ET PRESSEIRS,FOULOIRS ET MACHINES ET APPAREILS POUR LA FABRICATION DU VIN,DU CIDRE, DES JUS DE FRUITS OU DE BOISSONS SIMILAIRES *	A
84359000000	PARTIES DE PRESSES ET DE PRESSEIRS,DE FOULOIRS ET DE MACHINES ET APPAREILS ANALOGUES POUR LA FABRICATION DU VIN,DU CIDRE,DES JUS DE FRUITS OU DE BOISSONS SIMILAIRES *	A
84361000009	MACHINES ET APPAREILS POUR LA PRÉPARATION DES ALIMENTS OU PROVENDES POUR ANIMAUX *	A
84362100000	COUVEUSES ET ÉLEVEUSES *	C
84362900011	ABREUVOIRS AUTOMATIQUES,POUR L'AVICULTURE *	B
84362900099	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR L'AVICULTURE *	B
84368010005	AUTRES APPAREILS ET MACHINES POUR LA SYLVICULTURE *	B
84368091000	ABREUVOIRS AUTOMATIQUES,AUTRES QUE POUR L'AVICULTURE *	B
84368099015	TONDEUSES MÉCANIQUES POUR ANIMAUX *	B
84368099093	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR L'AGRICULTURE,L'HORTICULTURE,LA SYLVICULTURE ET L'APICULTURE,Y COMPRIS LES GERMOIRS COMPORTANT DES DISPOSITIFS MÉCANIQUES OU THERMIQUES *	B
84369100002	PARTIES DE MACHINES OU APPAREILS D'AVICULTURE *	B
84369900002	PARTIES D'AUTRES MACHINES OU APPAREILS DU N° 84.36 *	B
84371000017	TARARES ET AUTRES MACHINES POUR LE NETTOYAGE DES GRAINS *	A
84371000095	AUTRES MACHINES POUR LE NETTOYAGE,LE TRIAGE OU LE CRIBLAGE DES GRAINS OU DES LÉGUMES SECS *	A
84378000100	MACHINES ET APPAREILS POUR LE MINOTERIE DES CÉRÉALES OU DES LÉGUMES SECS,AUTRES QUE LES MACHINES ET APPAREILS DU TYPE FERMIER *	A
84378000906	MACHINES ET APPAREILS POUR LE TRIATÉMENT DES CÉRÉALES OU DES LÉGUMES SECS,AUTRES QUE LES MACHINES ET APPAREILS DU TYPE FERMIER *	A
84379000015	PARTIES DE MACHINES POUR LE NETTOYAGE,LE TRIAGE OU LE CRIBLAGE DES GRAINS OU DES LÉGUMES SECS *	A
84379000093	PARTIES D'AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.37 *	A
84381010109	FAÇONNEUSES,PETRINS,ROULEAUX A PATES ET TAMIS,POUR LA BOULANGERIE,LA PATISSERIE OU LA BISCUITERIE *	B
84381010905	AUTRES MACHINES ET APPAREILS NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS DANS D'AUTRES POSITIONS DU PRÉSENT CHAPITRE,POUR LA BOULANGERIE,LA PATISSERIE,ET LA BISCUITERIE *	B
84381090101	FAÇONNEUSES,PETRINS A FOURCHES,ROULEAUX A PATES ET TAMIS,POUR LA FABRICATION DES PATES ALIMENTAIRES *	B
84381090907	AUTRES MACHINES ET APPAREILS NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS DANS D'AUTRES POSITION DU PRÉSENT CHAPITRE,POUR LA FABRICATION DES PATES ALIMENTAIRES *	B

NDP	Description	
84382000009	MACHINES ET APPAREILS POUR LA CONFISERIE OU POUR LA FABRICATION DU CACAO OU DU CHOCOLAT *	A
84383000005	MACHINES ET APPAREILS POUR LA SUCRERIE *	A
84384000001	MACHINES ET APPAREILS POUR LA BRASSERIE *	A
84385000007	MACHINES ET APPAREILS POUR LE TRAVAIL DES VIANDES *	A
84386000003	MACHINES ET APPAREILS POUR LA PRÉPARATION DES FRUITS OU DES LÉGUMES *	A
84388010009	MACHINES ET APPAREILS POUR TRAITEMENT ET LA PRÉPARATION DU CAFÉ OU DU THÉ *	A
84388091004	MACHINES ET APPAREILS POUR LA PRÉPARATION OU LA FABRICATION DES BOISSONS *	A
84388099019	MACHINES ET APPAREILS POUR LA PRÉPARATION DES POISSONS A DES FINS ALIMENTAIRES *	A
84388099097	AUTRES MACHINES ET APPAREILS, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS DANS LE PRÉSENT CHAPITRE, POUR LA PRÉPARATION OU LA FABRICATION INDUSTRIELLE D'ALIMENTS OU DE BOISSONS, AUTRES QUE ES MACHINES ET APPAREILS POUR L'EXTRACTION OU LA PRÉPARATION DES HUILES OU GRAISSES VÉGÉTALES FIXES OU ANIMALES *	A
84389000103	MOULES POUR LA FABRICATION DES PATES ALIMENTAIRES *	B
84389000909	AUTRES PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.38 *	B
84391000000	MACHINES ET APPAREILS POUR LA FABRICATION DE LA PATE DE MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES *	A
84392000006	MACHINES ET APPAREILS POUR LA FABRICATION DU PAPIER OU DU CARTON *	A
84393000002	MACHINES ET APPAREILS POUR LE FINISSAGE DU PAPIER OU DU CARTON *	A
84399110007	PARTIES DE MACHINES OU APPAREILS POUR LA FABRICATION DE LA PATE DE MATIÈRES FIBREUSE CELLULOSIQUES, COULÉES OU MOULÉES EN FONTE, FER OU ACIER *	B
84399190009	AUTRES PARTIES DE MACHINES OU APPAREILS POUR LA FABRICATION DE PATE DE MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES*	B
84399910007	PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS POUR LA FABRICATION OU LE FINISSAGE DU PAPIER OU DU CARTON, COULÉES OU MOULÉES EN FONTE, FER OU ACIER *	B
84399990009	AUTRES PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS POUR LA FABRICATION OU LE FINISSAGE DU PAPIER OU DU CARTON *	B
84401010009	PLIEUSES *	A
84401020003	ASSEMBLEUSES *	A
84401030007	COUSEUSES OU AGRAFEUSES *	A
84401040001	MACHINES A RELIER PAR COLLAGE *	A
84401090001	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE BROCHAGE OU LA RELIURE, Y COMPRIS LES MACHINES A COUDRE LES FEUILLETS *	A
84409000003	PARTIES DES MACHINES ET APPAREILS POUR LE BROCHAGE OU LA RELIURE, Y COMPRIS LES PARTIES DE MACHINES A COUDRE LES FEUILLETS *	B
84411010006	COUPEUSES-BOBINEUSES *	A
84411020000	COUPEUSES EN LONG OU EN TRAVERS *	A

NDP	Description	
84411030004	MASSICOTS DROITS *	A
84411040008	MASSICOTS TRILAMES *	A
84411080004	AUTRES COUPEUSES POUR LE TRAVAIL DU PAPIER OU DU CARTON *	A
84412000008	MACHINES POUR LA FABRICATION DE SACS,SACHETS OU ENVELOPPES *	A
84413000004	MACHINES POUR LA FABRICATION DE BOITES,CAISSES,TUBES,TAMBOURS OU CONTENANTS SIMILAIRES,AUTREMENT QUE PAR MOULAGE *	A
84414000000	MACHINES A MOULER LES ARTICLES EN PATE A PAPIER,PAPIER OU CARTON *	A
84418000004	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE TRAVAIL DE LA PATE A PAPIER,DU PAPIER OU DU CARTON *	A
84419010004	PARTIES DE COUPEUSES *	B
84419090006	PARTIES D'AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE TRAVAIL DE LA PATE A PAPIER,DU PAPIER OU DU CARTON *	B
84421000009	MACHINES A COMPOSER PAR PROCÉDÉ PHOTOGRAPHIQUE *	A
84422010009	MACHINES A FONDRE ET A COMPOSER (LINOTYPES,MONOTYPES,INTERTYPES,ETC.) *	A
84422090001	AUTRES MACHINES,APPAREILS ET MATÉRIEL A COMPOSER LES CARACTÈRES PAR AUTRES PROCÉDÉS,MEME AVEC DISPOSITIF A FONDRE *	A
84423000012	MACHINES A FONDRE SANS TRAVAIL DE COMPOSITION *	A
84423000090	AUTRES MACHINES APPAREILS ET MATÉRIEL (AUTRES QUE LES MACHINES OUTILS DES N°S 84.56 A 84.65) A FONDRE OU A COMPOSER LES CARACTÈRES OU POUR LA PRÉPARATION OU LA FABRICATION DES CLICHÉS,PLANCHES,CYLINDRES OU AUTRES ORGANES IMPRIMANTS *	A
84424000007	PARTIES DE MACHINES,APPAREILS OU MATÉRIEL DU N° 84.42 AUTRES QUE CEUX DU N° 8442.50 *	A
84425021106	PLANCHES,CYLINDRES ET AUTRES ORGANES IMPRIMANTS,AVEC IMAGE GRAPHIQUE,POUR L'IMPRESSION EN RELIEF *	A
84425021913	CARACTÈRES D'IMPRIMERIE ET TYPE ISOLÉS SIMILAIRES,AVEC IMAGE GRAPHIQUE POUR L'IMPRESSION EN RELIEF *	A
84425021924	CLICHÉS AVEC IMAGE GRAPHIQUE,POUR L'IMPRESSION EN RELIEF *	A
84425021991	PIERRES LITHOGRAPHIQUES,PLANCHES,PLAQUES ET CYLINDRES PRÉPARÉS POUR L'IMPRESSION (PLANÉS,GRENÉS,POLIS,PAR EXEMPLE),AVEC IMAGE GRAPHIQUE POUR L'IMPRESSION EN RELIEF *	A
84425023102	PLACHES,CYLINDRES ET AUTRES ORGANES IMPRIMANTS,AVEC IMAGE GRAPHIQUE,POUR L'IMPRESSION A PLAT *	A
84425023919	CARACTÈRES D'IMPRIMERIE ET TYPES ISOLÉS SIMILAIRES,AVEC IMAGE GRAPHIQUE,POUR L'IMPRESSION A PLAT *	A
84425023920	CLICHÉS,AVEC IMAGE GRAPHIQUE,POUR L'IMPRESSION A PLAT *	A
84425023997	PIERRES LITHOGRAPHIQUES,PLANCHES,PLAQUES ET CYLINDRES PRÉPARÉS POUR L'IMPRESSION (PLANÉS,GRENÉS,POLIS,PAR EXEMPLE),AVEC IMAGE GRAPHIQUE,POUR L'IMPRESSION A PLAT *	A
84425029100	AUTRES PLANCHES,CYLINDRES ET AUTRES ORGANES IMPRIMANTS,AVEC IMAGE GRAPHIQUE *	A
84425029917	AUTRES CARACTÈRES D'IMPRIMERIE ET TYPES ISOLÉS SIMILAIRES,AVEC IMAGE GRAPHIQUE *	A
84425029928	AUTRES CLICHÉS,AVEC IMAGE GRAPHIQUE *	A
84425029995	AUTRES PIERRES LITHOGRAPHIQUES,PLANCHES,PLAQUES ET CYLINDRES POUR L'IMPRESSION (PLANÉS,GRENÉS,POLIS,PAR EXEMPLE),AVEC IMAGE GRAPHIQUE *	A

NDP	Description	
84425080107	PLANCHES,CYLINDRES ET AUTRES ORGANES IMPRIMANTS, AUTRE QU'AVEC IMAGE GRAPHIQUE *	A
84425080914	AUTRES CARACTÈRES D'IMPRIMERIE ET TYPE ISOLÉS SIMILAIRES,AUTRE QU'AVEC IMAGE GRAPHIQUE *	A
84425080925	CLICHÉS,AUTRE QU'AVEC IMAGE GRAPHIQUE *	A
84425080992	PIERRES LITHOGRAPHIQUE,PLANCHES,PLAQUES ET CYLINDRES PRÉPARÉS POUR L'IMPRESSION (PLANÉS,GRENÉS,POLIS,PAR EXEMPLE),AUTRE QU'AVEC IMAGE GRAPHIQUE *	A
84431100001	MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER, OFFSET, ALIMENTÉS EN BOBINES *	A
84431200006	MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,OFFSET,ALIMENTÉS EN FEUILLES D'UN FORMAT DE 22 X 36 CM OU MOINS (OFFSET DE BUREAU) *	A
84431910005	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,OFFSET,ALIMENTÉS EN FEUILLES,USAGÉS *	A
84431931006	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,OFFSET,NEUFS,ALIMENTÉS EN FEUILLES D'UN FORMAT N'EXCÉDANT PAS 52 X 74 CM *	A
84431935008	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,OFFSET,NEUFS,ALIMENTÉS EN FEUILLES D'UN FORMAT EXCÉDANT 52 X 74 CM MAIS N'EXCÉDANT PAS 74 X 107 CM *	A
84431939000	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,OFFSET,NEUFS,ALIMENTÉS EN FEUILLES D'UN FORMAT EXCÉDANT 74 X 107 CM *	A
84431990007	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,OFFSET *	A
84432100007	MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER, TYPOGRAPHIQUES, A L'EXCLUSION DES MACHINES ET APPAREILS FLEXOGRAPHIQUES, ALIMENTÉS EN BOBINES *	A
84432900007	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER, TYPOGRAPHIQUES, A L'EXCLUSION DES MACHINES ET APPAREILS FLEXOGRAPHIQUES *	A
84433000008	MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER, FLEXOGRAPHIQUES *	A
84434000004	MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER, HÉLIOGRAPHIQUES *	A
84435100005	MACHINES A IMPRIMER A JET D'ENCRE *	B
84435920003	AUTRES MACHINES A IMPRIMER LES MATIÈRES TEXTILES *	A
84435940001	AUTRES MACHINES A IMPRIMER UTILISÉES POUR LA FABRICATION DES SEMI-CONDUCTEURS *	A
84435970014	AUTRES MACHINES A IMPRIMER ROTATIVES *	A
84435970092	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER *	A
84436000006	MARGEURS,PLIEUSES ET AUTRES APPAREILS AUXILIAIRES D'IMPRIMERIE *..	A
84439005009	PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,UTILISÉES POUR LA PRODUCTION DES SEMI-CONDUCTEURS *	A
84439010019	PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,OFFSET,COULÉES OU MOULÉES EN FONTE,FER OU ACIER *	A
84439010020	PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,ROTATIVES,COULÉES OU MOULÉES EN FONTE,FER OU ACIER *	A
84439010031	PARTIES D'AUTRES MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,COULÉES OU MOULÉES EN FONTE,FER OU ACIER *	A
84439010097	PARTIES DE MACHINES AUXILIAIRES D'IMPRIMERIE,COULÉES OU MOULÉES EN FONTE,FER OU ACIER *	A
84439080017	AUTRES PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,OFFSET *	A
84439080028	AUTRES PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER,ROTATIVES *	A
84439080039	AUTRES PARTIES D'AUTRES MACHINES ET APPAREILS A IMPRIMER *	A

NDP	Description	
84439080095	AUTRES PARTIES DE MACHINES AUXILIAIRES D'IMPREMERIE *	A
84440010001	MACHINES POUR LE FILAGE (EXTRUSION) DES MATIERES TEXTILES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
84440090003	MACHINES POUR L'ETIRAGE, LA TEXTURATION OU LE TRANCHAGE DES MATIERES TEXTILES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES *	A
84451100005	CARDES POUR LE PREPARATION DES MATIERES TEXTILES *	A
84451200000	PEIGNEUSES POUR LA PREPARATION DES MATIERES TEXTILES *	A
84451300005	BANCS A BROCHES POUR LA PREPARATION DES MATIERES TEXTILES *	A
84451900005	AUTRES MACHINES POUR LA PREPARATION DES MATIERES TEXTILES *	A
84452000006	MACHINES POUR LA FILATURE DES MATIERES TEXTILES *	A
84453010006	MACHINES POUR LE DOUBLAGE DES MATIERES TEXTILES *	A
84453090008	MACHINES POUR LE RETORDAGE DES MATIERES TEXTILES *	A
84454000019	CANETIERES *	A
84454000097	AUTRES MACHINES A BOBINER OU A DEVIDER LES MATIERES TEXTILES *	A
84459000019	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LA FABRICATION DES FILS TEXTILES*.....	A
84459000020	ENCOLLEUSES*.....	A
84459000031	OURDISOIRS*.....	A
84459000097	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LA PREPARATION DES FILS TEXTILES EN VUE DE LEUR UTILISATION SUR LES MACHINES DES N S 84.46 OU 84.47*.....	A
84461000007	METIERS A TISSER POUR TISSUS D'UNE LARGEUR EXCEDANT 30 CM *	A
84462100008	METIERS A TISSER A MOTEURS POUR TISSUS D'UNE LARGEUR EXCEDANT 30 CM, A NAVETTES *	A
84462900008	METIERS A TISSER NON MOTORISES POUR TISSUS D'UNE LARGEUR EXCEDANT 30 CM, A NAVETTES *	A
84463000009	METIERS TISSER POUR TISSUS D'UNE LARGEUR EXCEDANT 30 CM, SANS NAVETTES *	A
84471110003	METIERS A BONNETERIE CIRCULAIRES, AVEC CYLINDRE D'UN DIAMETRE N'EXCEDANT PAS 165 MM, FONCTIONNANT AVEC DES AIGUILLES ARTICULEES *	A
84471190005	AUTRES METIERS A BONNETERIE CIRCULAIRES, AVEC CYLINDRE D'UN DIAMETRE N'EXCEDANT PAS 165 MM *	A
84471210008	METIERS A BONNETERIE CIRCULAIRES, AVEC CYLINDRE D'UN DIAMETRE EXCEDANT 165 MM, FONCTIONNANT AVEC DES AIGUILLES ARTICULEES *	A
84471290000	AUTRES METIERS A BONNETERIE CIRCULAIRES, AVEC CYLINDRE D'UN DIAMETRE EXCEDANT 165 MM *	A
84472010015	METIERS A BONNETERIE RECTILIGNES, A MAIN *	A
84472010093	MACHINE DE COUTURE-TRICOTAGE, A MAIN *	A
84472092013	METIERS-CHAINE, Y COMPRIS METIERS RASCHEL *	A
84472092024	MACHINES A TRICOTER A USAGE DOMESTIQUE, AUTRE QU'A MAIN *	A

NDP	Description	
84472092091	AUTRES MACHINES DE COUTURE-TRICOTAGE,AUTRE QU'A MAIN *	A
84472098000	AUTRES METIERS A BONNETTERIE RECTILIGNE,AUTRE QU'A MAIN *	A
84479000013	METIERS A GUIPURE *	A
84479000024	METIERS A TULLE *	A
84479000035	METIERS A DENTELLE *	A
84479000046	METIERS A BRODERIE *	A
84479000057	METIERS A PASSEMENTERIE *	A
84479000091	METIERS A TRESSÉS,A FILET,OU A TOUFFETER *	A
84481100017	RATIERES (MECANIQUES D'ARMURES) ET MECANIQUES JACQUARD *	A
84481100028	REDUCTEURS,PERFORATRICES ET COPIEUSES DE CARTONS *	A
84481100095	MACHINES A LACER LE CARTON APRES PERFORATION *	A
84481900006	AUTRES MACHINES ET APPAREILS AUXILIAIRES POUR LES MACHINES DES N°S 84.44,84.45,84.46 OU 84.47 *	A
84482010001	PARTIES ET ACCESSOIRES DES MACHINES DU N° 84.44 OU DE LEURS MACHINES OU APPAREILS AUXILIAIRES,COULES OU MOULES,EN FONTE,FER OU ACIER *	B
84482090003	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES MACHINES DU N° 84.44 OU DE LEURS MACHINES OU APPAREILS AUXILIAIRES *	B
84483100008	GARNITURES DE CARDES *	A
84483200003	PARTIES DE MACHINES POUR LA PREPARATION DES MATIERES TEXTILES,AUTRES QUE LES GARNITURE DE CARDES *	A
84483310002	BROCHES ET LEURS AILETTES *	A
84483390004	ANNEAUX ET CURSEURS *	A
84483900100	POTS DE FILATURE *	A
84483900906	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES MACHINES DU N° 8445 OU DE LEURS MACHINES ET APPAREILS AUXILIAIRES *	A
84484100004	NAVETTES *	A
84484200010	PEIGNES *	A
84484200098	LISSES ET CADRES DE LISSES *	A
84484900004	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES METIERS A TISSER OU DE LEURS MACHINES ET APPAREILS AUXILIAIRES *	A
84485110004	PLATINES *	B
84485190017	AIGUILLES *	B
84485190095	AUTRES ARTICLES PARTICIPANT A LA FORMATION DES MAILLES *	B
84485900000	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES METIERS,MACHINES ET APPAREILS DU N° 8447 OU DE LEUR MACHINES OU APPAREILS AUXILLIAIRES *	B
84490000013	MACHINES ET APPAREILS POUR LA FABRICATION DES CHAPEAUX EN FEUTRE *	B

NDP	Description	
84490000024	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LA FABRICATION OU LE FINISSAGE DU FEUTRE OU DES NON TISSES, EN PIECES OU EN FORME *	B
84490000035	FORMES DE CHAPELLERIE *	B
84490000091	PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.49 *	B
84501111016	MACHINES A LAVER LE LINGE, MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC INFERIEUR A 2,5 KG, ENTIEREMENT AUTOMATIQUES, A CHARGEMENT FRONTAL *	C
84501111094	MACHINES A LAVER LE LINGE, MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EGALE OU SUPERIEURE A 2,5 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 6KG, ENTIEREMENT AUTOMATIQUES, A CHARGEMENT FRONTAL *	C
84501119010	MACHINES A LAVER LE LINGE, MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC INFERIEURE A 2,5 KG, ENTIEREMENT AUTOMATIQUES, A CHARGEMENT PAR LE HAUT *	C
84501119098	MACHINES A LAVER LE LINGE, MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EGALE OU SUPERIEURE A 2,5 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 6KG, ENTIEREMENT AUTOMATIQUES, A CHARGEMENT PAR LE HAUT *	C
84501190106	MACHINES A LAVER LE LINGE, MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EXCEDANT 6 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 7,5 KG, ENTIEREMENT AUTOMATIQUES *	C
84501190902	MACHINES A LAVER LE LINGE MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EXCEDANT 7,5 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 10 KG, ENTIEREMENT AUTOMATIQUES *	C
84501200014	AUTRES MACHINES A LAVER LE LINGE, AUTRES QU'ENTIEREMENT AUTOMATIQUES, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC INFERIEURE A 2,5 KG, AVEC ESSOREUSE CENTRIFUGE INCORPORE *	C
84501200025	AUTRES MACHINES A LAVER LE LINGE, AUTRES QU'ENTIEREMENT AUTOMATIQUES, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EGALE OU SUPERIEURE A 2,5 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 6 KG, AVEC ESSOREUSE CENTRIFUGE INCORPOREE *	C
84501200092	AUTRES MACHINES A LAVER LE LINGE, AUTRES QU'ENTIEREMENT AUTOMATIQUES, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EXCEDANT 6 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 10KG, AVEC ESSOREUSE CENTRIFUGE INCORPOREE *	C
84501900019	AUTRES MACHINES A LAVER LE LINGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC INFERIEURE A 2,5 KG *	C
84501900020	AUTRES MACHINES A LAVER LE LINGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EGALE OU SUPERIEURE A 2,5 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 6 KG *	C
84501900097	AUTRES MACHINES A LAVER LE LINGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EGALE OU SUPERIEURE A 6 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 10 KG *	C
84502000009	MACHINES D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EXCEDANT 10 KG *	A
84509000103	CUVES ET COUVERCLES DE MACHINES A LAVER LE LINGE, MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC N'EXCEDANT PAS 10 KG *	B
84509000216	AUTRES PARTIES DE MACHINES A LAVER LE LINGE, MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC N'EXCEDANT PAS 6 KG, DESTINEES AU MONTAGE *	B
84509000227	AUTRES PARTIES DE MACHINES A LAVER LE LINGE, MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC N'EXCEDANT PAS 6 KG, NON DESTINEES AU MONTAGE *	B
84509000261	AUTRES PARTIES DE MACHINES A LAVER LE LINGE, MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EXCEDANT 6 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 10 KG, DESTINEES AU MONTAGE *	B
84509000294	AUTRES PARTIES DE MACHINES A LAVER LE LINGE, MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EXCEDANT 6 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 10 KG, NON DESTINEES MONTAGE *	B

NDP	Description	
84509000909	PARTIES DE MACHINES A LAVER LE LINGE, MEME AVEC DISPOSITIF DE SECHAGE, D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EXCEDANT 10 KG *	A
84511000000	MACHINES POUR NETTOYAGE A SEC *	A
84512110005	MACHINES A SECHER D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC N'EXCEDANT PAS 6 KG *	A
84512190007	MACHINES A SECHER D'UNE CAPACITE UNITAIRE EXPRIMEE EN POIDS DE LINGE SEC EXCEDANT 6 KG, MAIS N'EXCEDANT PAS 10 KG *	A
84512900103	MACHINES A SECHER A USAGE INDUSTRIEL *	A
84512900909	AUTRES MACHINES A SECHER *	A
84513010017	PRESSES A FIXER, A CHAUFFAGE ELECTRIQUE, D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 2500 W *	A
84513010095	MACHINES ET PRESSES A REPASSER, A CHAUFFAGE ELECTRIQUE, D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 2500 W *	A
84513030015	MACHINES ET PRESSES A REPASSER, Y COMPRIS LES PRESSES A FIXER A CHAUFFAGE ELECTRIQUE, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 2500 W, MAIS N'EXCEDANT PAS 10000 W *	A
84513030093	MACHINES ET PRESSES A REPASSER, Y COMPRIS LES PRESSES A FIXER A CHAUFFAGE ELECTRIQUE, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 10000 W *	A
84513080004	AUTRES MACHINES ET PRESSES A REPASSER *	A
84514000008	MACHINES POUR LE LAVAGE, LE BLANCHIMENT OU LA TEINTURE AUTRES QUE CELLES DU N° 8450 *	A
84515000015	MACHINES A ENROULER, DEROUULER, PLIER, COUPER OU DENTELER LES TISSUS, COMPORTANT UN DISPOSITIF MESUREUR *	A
84515000093	AUTRES MACHINES A ENROULER, DEROUULER, PLIER, COUPER OU DENTELER LES TISSUS *	A
84518010006	MACHINES POUR LE REVETEMENT DES TISSUS ET AUTRES SUPPORTS EN VUE DE LA FABRICATION DE COUVRE-PARQUETS, TELS QUE LINOEUM, ETC... *	A
84518030004	MACHINES POUR L'APPRET OU LE FINISSAGE DES FILS, TISSUS ET AUTRES OUVRAGE EN MATIERE TEXTILE *	A
84518080015	MACHINES ET APPAREILS POUR L'ENDUCTION *	A
84518080093	AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.51 *	A
84519000019	PARTIES DES MACHINES POUR LE NETTOYAGE A SEC *	B
84519000020	PARTIES DES MACHINES A SECHER *	B
84519000031	PARTIES DE MACHINES ET DE PRESSES A REPASSER *	B
84519000042	PARTIES DE MACHINES POUR LE LAVAGE, LE BLANCHIMENT OU A TEINTURE *	B
84519000053	PARTIES DE MACHINES A ENROULER, DEROUULER, PLIER, COUPER OU DENTELER LES TISSUS *	B
84519000097	PARTIES D'AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.51 *	B
84521011015	MACHINES A COUDRE, DE TYPE MENAGE, PIQUANT UNIQUEMENT LE POINT DE NAVETTE, DONT LA TETE PESE AU PLUS 16 KG SANS MOTEUR OU 17 KG AVEC MOTEUR, D'UNE VALEUR UNITAIRE (BATS, TABLES OU MEUBLES NON COMPRIS) SUPERIEUR 65 EUROS *	B
84521011093	TETES DE MACHINES A COUDRE, DE TYPE MENAGER, PIQUANT UNIQUEMENT LE POINT DE NAVETTE, PESANT AU PLUS 16 KG SANS MOTEUR OU 17 KG AVEC MOTEUR, D'UNE VALEUR UNITAIRE SUPERIEURE A 65 EUROS *	B

NDP	Description	
84521019019	MACHINES A COUDRE,DE TYPE MENAGER,PIQUANT UNIQUEMENT LE POINT DE NAVETTE,DONT LA TETE PESE AU PLUS 16 KG SANS MOTEUR OU 17 KG AVEC MOTEUR D'UNE VALEUR UNITAIRE (BATIS,TABLES OU MEUBLES NON COMPRIS) N'EXCEDANT PAS 65 EUROS *	B
84521019097	TETES DE MACHINES A COUDRE,DE TYPE MENAGER, PIQUANT UNIQUEMENT LE POINT DE NAVETTE,PESANT AU PLUS 16 KG SANS MOTEUR OU 17 KG AVEC MOTEUR, D'UNE VALEUR UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 65 EUROS *	B
84521090014	AUTRES MACHINES A COUDRE DE TYPE MENAGER *	B
84521090092	AUTRES TETE DE MACHINES A COUDRE DE TYPE MENAGER *	B
84522100008	UNITES A COUDRE AUTOMATIQUES *	A
84522900019	MACHINES A COUDRE AUTRE QUE DE TYPE MENAGER *	A
84522900097	TETES DE MACHINES A COUDRE AUTRE QUE DE TYPE MENAGER *	A
84523010003	AIGUILLES POUR MACHINES A COUDRE AVEC TALON A UN COTE PLAT *	A
84523090005	AUTRES AIGUILLES POUR MACHINES A COUDRE *	A
84524000005	MEUBLES,EMBASES ET COUVERCLES POUR MACHINES A COUDRE ET LEURS PARTIES *	C
84529000005	AUTRES PARTIES DE MACHINES A COUDRE *	B
84531000004	MACHINES ET APPAREILS POUR LA PREPARATION,LE TENNAGE OU LE TRAVAIL DES CUIRS OU PEAUX,AUTRES QUE LES MACHINES A COUDRE *	A
84532000000	MACHINES ET APPAREILS POUR LA FABRICATION OU LA REPARATION DES CHAUSSURES,AUTRES QUE LES MACHINES A COUDRE *	A
84538000006	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LA FABRICATION OU LA REPARATION D'AUTRES OUVRAGES EN CUIR,AUTRES QUE LES MACHINES A COUDRE *	A
84539000002	PARTIES DES MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.53 *	A
84541000001	CONVERTISSEURS *	A
84542000007	LINGOTIERES ET POCHE DE COULEE *	A
84543010018	MACHINES A COULER (MOUER) L'OR SOUS PRESSION *	A
84543010096	MACHINES A COULER (MOUER) LES AUTRES METAUX SOUS PRESSION *	A
84543090009	AUTRES MACHINES A COULER (MOULER) POUR METALLURGIE,ACIERIE OU FONDERIE *	A
84549000009	PARTIES DES APPAREILS DU NUMERO 84.54 *	A
84551000008	LAMINOIRS A TUBES *	A
84552100009	LAMINOIRS A CHAUD ET LAMINOIRS COMBINES A CHAUD ET A FROID *	A
84552200004	LAMINOIRS A FROID *	A
84553010004	CYLINDRES DE LAMINOIRS EN FONTE *	A
84553031005	CYLINDRES DE TRAVAIL A CHAUD,EN ACIER FORGE,CYLINDRES D'APPUI A CHAUD ET A FROID EN ACIER FORGE *	A
84553039009	CYLINDRES DE TRAVAIL A FROID EN CACIER FORGE *	A
84553090006	CYLINDRES DE LAMINOIRS EN ACIER COULE OU MOULE *	A

NDP	Description	
84559000006	AUTRES PARTIES DE LAMINOIRS *	A
84561010009	MACHINES-OUTIS TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE TOUTE MATIERE ET OPERANT PAR LASER OU AUTRE FAISCEAU DE LUMIERE OU DE PHOTONS,DU TYPE UTILISE DANS LA FABRICATION DES DISQUES (WAFERS) OU DES DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84561090001	AUTRES MACHINES-OUTIS TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE TOUTE MATIERE ET OPERANT PAR LASER OU AUTRE FAISCEAU DE LUMIERE OU DE PHOTONS *	A
84562000001	MACHINES-OUTIS TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE TOUTE MATIERE ET OPERANT PAR ULTRA-SONS *	A
84563011004	MACHINES-OUTIS TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE TOUTE MATIERE ET OPERANT PAR ELECTRO-EROSION,A COMMANDE NUMERIQUE,PAR FIL *	A
84563019008	AUTRES MACHINES-OUTIS TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE TOUTE MATIERE ET OPERANT PAR ELECTRO-EROSION,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84563090003	AUTRES MACHINES-OUTIS TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE TOUTE MATIERE ET OPERANT PAR ELECTRO-EROSION,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84569100008	AUTRES MACHINES-OUTIS TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE TOUTE MATIERE ET OPERANT PAR PROCESSES ELECTROCHIMIQUES,PAR FAISCEAUX D'ELECTRONS,PAR FAISCEAUX IONIQUES OU PAR JET DE PLASMA,POUR LA GRAVURE A SEC DU TRACE SUR LES MATIERES SEMI-CONDUCTRICES *	A
84569910002	FRAISEUSES OPERANT PAR FAISCEAUX IONIQUES FOCALISES,DESTINEES A LA PRODUCTION OU A LA REPARATION DE MASQUES ET RETICULES DES MOTIFS DE DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84569930000	APPAREILS POUR LE DECAPAGE OU LE NETTOYAGE DES DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84569950008	APPAREILS POUR LE GRAVURE A SEC SUR LES SUBSTRATS POUR AFFICHAGE A CRISTAUX LIQUIDES *	A
84569980000	AUTRE MACHINES-OUTIS TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE TOUTE MATIERE ET OPERANT PAR PROCESSES ELECTROCHIMIQUES,PAR FAISCEAUX D'ELECTRONS,PAR FAISCEAUX IONIQUES OU PAR JET DE PLASMA *	A
84571010006	CENTRES D'USINAGE HORIZONTALS,POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	A
84571090008	AUTRES CENTRES D'USINAGE POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	A
84572000008	MACHINES A POSTE FIXE,POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	A
84573010008	MACHINES A STATIONS MULTIPLES,A COMMANDE NUMERIQUE,POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	A
84573090000	AUTRES MACHINES A STATIONS MULTIPLES POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	A
84581120002	CENTRES DE TOURNAGE,HORIZONTALS,A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL *	A
84581141003	TOURS HORIZONTALS,AUTOMATIQUES,MONOBROCHE,A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL *	A
84581149007	TOURS HORIZONTALS,AUTOMATIQUES,MULTIBROCHES,A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL *	A
84581180006	AUTRES TOURS,HORIZONTALS,A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL *	A
84581920002	TOURS PARALLELES,HORIZONTALS,AUTRE QU'A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL *	A
84581940000	TOURS AUTOMATIQUES,HORIZONTALS,AUTRE QU'A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL *	A
84581980006	AUTRES TOURS HORIZONTALS,AUTRE QU'A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL *	A
84589120000	CENTRES DE TOURNAGE,AUTRES QU'HORIZONTALS,A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL *	A
84589180004	AUTRES TOURS,AUTRES QU'HORIZONTALS,A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL *	A

NDP	Description	
84589900002	AUTRES TOURS,AUTRES QU'HORIZONTALS,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL *	A
84591000006	UNITES D'USINAGE A GLISSIERES,POUR LE TRAVAIL DES METAUX PAR ENLEVEMENT DE MATIERE *	A
84592100007	MACHINES A PERCER LES METAUX,A COMMANDE NUMERIQUE*.....	A
84592900007	AUTRES MACHINES A PERCER LES METAUX *	A
84593100003	ALESEUSE-FRAISEUSES,A COMMANDE NUMERIQUE,POUR LE TRAVAIL DES METAUX PAR ENLEVEMENT DE MATIERE *	A
84593900003	AUTRES ALESEUSE-FRAISEUSES,POUR LE TRAVAIL DES METAUX PAR ENLEVEMENT DE MATIERE *	A
84594010008	MACHINES A ALESER A COMMANDE NUMERIQUE,POUR LE TRAVAIL DES METAUX PAR ENLEVEMENT DE MATIERE *	A
84594090000	AUTRES MACHINES A ALESER,POUR LE TRAVAIL DES METAUX PAR ENLEVEMENT DE MATIERE *	A
84595100005	MACHINES A FRAISER,A CONSOLE,A COMMANDE NUMERIQUE,POUR LE TRAVAIL DES METAUX PAR ENLEVEMENT DE MATIERE *	A
84595900005	AUTRES MACHINES A FRAISER,A CONSOLE,POUR LE TRAVAIL DES METAUX PAR ENLEVEMENT DE MATIERE *	A
84596110005	MACHINES A FRAISER LES OUTILS,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84596190007	AUTRES MACHINES A FRAISER,A COMMANDE NUMERIQUE,POUR LE TRAVAIL DES METAUX PAR ENLEVEMENT DE MATIERE *	A
84596910005	AUTRES MACHINES A FRAISER LES OUTILS *	A
84596990007	AUTRES MACHINES A FRAISER,POUR LE TRAVAIL DES METAUX PAR ENLEVEMENT DE MATIERE *	A
84597000002	AUTRES MACHINES A FILETER OU A TARAUDER,POUR LE TRAVAIL DES METAUX PAR ENLEVEMENT DE MATIERE *	A
84601100006	MACHINES A RECTIFIER LES SURFACES PLANES DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0,01 MM PRES,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84601900006	MACHINES A RECTIFIER LES SURFACES PLANES DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0,01 MM PRES,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84602111009	AUTRES MACHINES A RECTIFIER,DE REVOLUTION INFERIEURE DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0,01 MM PRES,POUR SURFACES CYLINDRIQUES,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84602115001	AUTRES MACHINES A RECTIFIER,SANS CENTRE,DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0,01 MM PRES,POUR SURFACES CYLINDRIQUES,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84602119003	AUTRES MACHINES A RECTIFIER,DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0,01 MM PRES,POUR SURFACES CYLINDRIQUES,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84602190008	AUTRES MACHINES A RECTIFIER,DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0,01 MM PRES,POUR D'AUTRES SURFACES,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84602911009	AUTRES MACHINES A RECTIFIER DE REVOLUTION INFERIEURE,DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0,01 MM PRES,POUR SURFACES CYLINDRIQUES,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84602919014	RECTIFIEUSES AUTOMATIQUES POUR CYLINDRES LAMINEURS*	A
84602919092	AUTRES MACHINES A RECTIFIER, DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0.01 MM PRES,POUR SURFACES CYLINDRIQUES,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84602990008	AUTRES MACHINES A RECTIFIER,DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0,01 MM PRES,POUR AUTRES SURFACES,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	A

NDP	Description	
84603100008	MACHINES A AFFUTER,A COMMANDE NUMERIQUE,POUR LE TRAVAIL DES METAUX OU DES CERMETS *	A
84603900008	AUTRES MACHINES A AFFUTER,POUR LE TRAVAIL DES METAUX OU DES CERMETS *	A
84604010003	MACHINES A GLACER OU A RODER LES METAUX OU LES CERMETS,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84604090005	AUTRES MACHINES A GLACER OU A RODER LES METAUX OU LES CERMETS *	A
84609010003	AUTRES MACHINES DU N° 84.60 DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0,01MM PRES *	A
84609090005	AUTRES MACHINES DU N° 84.60,POUR LE TRAVAIL DES METAUX OU DES CERMETS *	A
84612000004	ETAUX-LIMEURS ET MACHINES A MORTAISER,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL OU DE CERMETS *	A
84613010004	MACHINES A BROCHER,A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL OU DE CERMETS *	A
84613090006	AUTRES MACHINES A BROCHER,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL OU DE CERMETS *	A
84614011003	MACHINES A TAILLER LES ENGRENAGES CYLINDRIQUES,A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL OU DE CERMETS *	A
84614019007	AUTRES MACHINES A TAILLER LES ENGRENAGES CYLINDRIQUES,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL OU DE CERMETS *	A
84614031001	MACHINES A TAILLER LES AUTRES ENGRENAGES,A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL OU DE CERMETS *	A
84614039005	AUTRES MACHINES A TAILLER LES AUTRES ENGRENAGES,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL OU DE CERMETS *	A
84614071007	MACHINES A FINIR LES ENGRENAGES,DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0,01 MM PRES,A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL DE CERMETS *	A
84614079001	MACHINES A FINIR LES ENGRENAGES DONT LE POSITIONNEMENT DANS UN DES AXES PEUT ETRE REGLE A AU MOINS 0,01 MM PRES,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL OU DE CERMETS *	A
84614090002	AUTRES MACHINES A FINIR LES ENGRENAGES,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL OU DE CERMETS *	A
84615011009	MACHINES A SCIER LES METAUX ET LES CERMETS A SCIE CIRCULAIRE *	A
84615019003	AUTRES MACHINES A SCIER LES METAUX ET LES CERMETS *	A
84615090008	MACHINES A TRONÇONNER LES METAUX ET LES CERMETS *	A
84619000017	MACHINES A RABOTER,TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL OU DE CERMETS *	A
84619000095	AUTRES MACHINES-OUTILS TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL OU DE CERMETS,NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS *	A
84621010009	MACHINES(Y COMPRIS LES PRESSES) A FORGER OU A ESTAMPER,MOUTONS,MARTEAUX-PILONS ET MARTINETS,A COMMANDE NUMERIQUE,POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	A
84621090001	MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A FORGER OU A ESTAMPER,MOUTONS,MARTEAUX-PILONS ET MARTINETS,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE,POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	A
84622105001	MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A ROULER,CINTRER,PLIER,DRESSER OU PLANER,DU TYPE UTILISE DANS LA FABRICATION DES DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEURS,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84622110000	MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A ROULER,CINTRER,PLIER,DRESSER OU PLANER,POUR LE TRAVAIL DES PRODUITS PLATS,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84622180008	AUTRES MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A ROULER,CINTRER,PLIER,DRESSER OU PLANER,A COMMANDE NUMERIQUE,POUR LE TRAVAIL DES METAUX *	A

NDP	Description	
84622905001	MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A ROULER,CINTRER,PLIER,DRESSER OU PLANER,DU TYPE UTILISE DANS LA FABRICATION DES DISPOSITIFS A SEMI-CODUCTEURS,AUTRE QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	B
84622910000	MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A ROULER,CINTRER,PLIER,DRESSER OU PANER,POUR LE TRAVAIL DES PRODUITS PLATS,AUTRE QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	B
84622991005	AUTRES MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES),HYDRAULIQUES,A ROULER,CINTRER,PLIER,DRESSER OU PLANER LES METAUX *	B
84622998006	AUTRES MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES),AUTRES QU'HYDRAULIQUES ET AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE,A ROULER,CINTRER,PLIER,DRESSER OU PLANER LES METAUX *	B
84623100002	MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A CISAILLER LES METAUX,AUTRES QUE LES MACHINES COMBINEES A POINÇONNER ET A CISAILLER,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84623910006	MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A CISAILLER,LES PRODUITS PLATS AUTRES QUE LES MACHINES COMBINEES A POINÇONNER ET A CISAILLER,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	C
84623991001	MACHINES HYDRAULIQUES (Y COMPRIS LES PRESSES) A CISAILLER LES METAUX,AUTRES QUE LES MACHINES COMBINEES A POINÇONNER ET A CISAILLER *	C
84623999005	MACHINES,AUTRES QU'HYDRAULIQUES ET AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE (Y COMPRIS LES PRESSES) A CISAILLER,AUTRES QUE LES MACHINES COMBINEES A POINÇONNER ET A CISAILLER *	C
84624110002	MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A POINÇONNER OU A GRUGER,Y COMPRIS LES MACHINES COMBINEES A POINÇONNER ET A CISAILLER,POUR LE TRAVAIL DES PRODUITS PLATS,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84624190004	AUTRES MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A POINÇONNER OU A GRUGER LES METAUX,Y COMPRIS LES MACHINES COMBINEES A POINÇONNER ET A CISAILLER,A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84624910002	MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A POINÇONNER OU A GRUGER,Y COMPRIS LES MACHINES COMBINEES A POINÇONNER ET A CISAILLER,POUR LE TRAVAIL DES PRODUITS PLATS,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84624990004	AUTRES MACHINES (Y COMPRIS LES PRESSES) A POINÇONNER OU A GRUGER LES METAUX,Y COMPRIS LES MACHINES COMBINEES A POINÇONNER ET A CISAILLER,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84629110002	PRESSES HYDRAULIQUES POUR LE MOULAGE DES POUDRES METALLIQUES PAR FRITTAGE,ET PRESSES HYDRAULIQUES A PAQUETER LES FERRAILLES *	B
84629150008	AUTRES PRESSES HYDRAULIQUES POUR LE TRAVAIL DES METAUX ET DES CARBURES METALLIQUES,A COMMANDE NUMERIQUE *	B
84629190004	AUTRES PRESSES HYDRAULIQUES POUR LE TRAVAIL DES METAUX ET DES CARBURES METALLIQUES *	B
84629910002	AUTRES PRESSES POUR LE MOULAGE DES POUDRES METALLIQUES PAR FRITTAGE,ET PRESSES A PAQUETER LES FERRAILLES *	A
84629950008	AUTRES PRESSES POUR LE TRAVAIL DES METAUX ET DES CARBURES METALLIQUES A COMMANDE NUMERIQUE *	A
84629990015	AUTRES PRESSES POUR FABRICATION DE RIVETS,BOULONS ET VIS *	A
84629990093	AUTRES PRESSES POUR LE TRAVAIL DES METAUX ET DES CARBURES METALLIQUES *	A
84631010006	BANCS A ETIRER LES FILS *	A
84631090008	AUTRES BANCS A ETIRER LES BARRES,TUBES,PROFILES OU SIMILAIRES *	A
84632000008	MACHINES POUR EXECUTER UN FILETAGE EXTERIEUR OU INTERIEUR PAR ROULAGE OU LAMINAGE *	A
84633000004	MACHINES POUR LE TRAVAIL DES METAUX SOUS FORME DE FIL *	A
84639000000	AUTRES MACHINES-OUTILS POUR LE TRAVAIL DES METAUX OU DES CERMETS,TRAVAILLANT SANS ENLEVEMENT DE MATIERE *	A
84641010003	MACHINES A SCIER,POUR LE DECOUPAGE EN TRANCHES DE LINGOTS MONOCRISTALLINS OU DE DISQUE ("WAFERS")EN MICROPLAQUETTES *	A

NDP	Description	
84641090107	MACHINES MANUELLES A SCIER LE MARBRE *	A
84641090210	CHASSIS A MONO ET MULTILAMES POUR LE SCIAGE DES BLOCS DE MARBRE *	A
84641090298	AUTRES MACHINES A SCIER LE MARBRE *	A
84641090914	MACHINES A SCIER A FROID LE VERRE *	A
84641090992	MACHINES A SCIER LES AUTRES PIERRES,LES PRODUITS CERAMIQUES,LE BETON,L'AMIANTE-CIMENT OU LES AUTRES MATIERES MINERALLES SIMILAIRES *	A
84642005000	MACHINES A MEULER OU A POLIR,POUR LE TRAVAIL DES DISQUE (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84642011002	MACHINES A MEULER OU A POLIR LES VERRS D'OPTIQUE *	A
84642019006	MACHINES A MEULER OU A POLIR LES AUTRES VERRS *	A
84642020003	MACHINES A MEULER OU A POLIR LES PRODUITS CERAMIQUES *	A
84642095108	MACHINES MANUELLES A MEULER OU A POLIR LE MARBRE *	A
84642095200	AUTRES MACHINES A MEULER OU A POLIR LE MARBRE *	A
84642095904	MACHINES A MEULER OU A POLIR LES AUTRES PIERRES,LE BETON,L'AMIANTE-CIMENT OU LES AUTRES MATIERES MINERALES SIMILAIRES *	A
84649010001	AUTRES MACHINES POUR LE GRATAGE OU LE RAINURAGE DES DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84649020005	AUTRES MACHINES POUR LE TRAVAIL DES PRODUITS CERAMIQUES *	A
84649080009	AUTRES MACHINES POUR LE TRAVAIL DE LA PIERRE,DE L'AMIANTE-CIMENT,LE BETON OU DES MATIERES SIMILAIRES OU POUR LE TRAVAIL DU FROID DU VERRE *	A
84651010011	MACHINES A MOTISER,RABOTER ET DEGAUCHIR,SANS CHANGEMENT D'OUTILS ENTRE CES OPERATIONS,AVEC REPRISE MANUELLE DE LA PIECE ENTRE CHAQUE OPERATION,A UNE SEULE TETE,POUR LE TRAVAIL DU BOIS,DU LIEGE,DE L'OS,DU CAOUTCHOUC DURCI,DES MATIERES PLASTIQUES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	C
84651010099	AUTRES MACHINES POUVANT EFFECTUER DIFFERENTS TYPES D'OPERATION D'USINAGE, SANS CHANGEMENT D'OUTILS ENTRE CHAQUE OPERATION POUR LE TRAVAIL DU BOIS, DU LIEGE, DE L'OS, DU CAOUTCHOUC DURCI, DES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	C
84651090002	MACHINES POUVANT EFFECTUER DIFFERENTS TYPES D'OPERATIONS D'USINAGE,SANS CHANGEMENT D'OUTILS ENTRE CES OPERATIONS,SANS REPRISE MANUELLE DE LA PIECE ENTRE CHAQUE OPERATION,POUR LE TRAVAIL DU BOIS,DU LIEGE,DE L'OS,DU CAOUTCHOUC DURCI,DES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	C
84659110105	MACHINES A SCIER LE BOIS,LE LIEGE,L'OS,LE CAOUTCHOUC DURCI,LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES,A RUBAN,A COMMANDE NUMERIQUE *	C
84659110901	AUTRES MACHINES A SCIER LE BOIS,LE LIEGE,L'OS, LE CAOTCHOUC DURCI,LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES,A RUBAN, AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	C
84659120109	MACHINES A SCIER LE BOIS,A SCIÉS CIRCULAIRES,A COMMANDE NUMERIQUE *	C
84659120201	AUTRES MACHINES A SCIER LE LIEGE,L'OS,LE CAOUTCHOUC DURCI,LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES,A SCIÉS CIRCULAIRES,A COMMANDE NUMERIQUE *	C
84659120905	AUTRES MACHINES A SCIER LE BOIS,LE LIEGE,L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI,LES MAITIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES,A SCIÉS CIRCULAIRES,AUTRES QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	C

NDP	Description	
84659190107	MACHINES A SCIER HORIZONTALEMENT, A LAMES INCLINABLES, DE LONGUEUR DE TABLE EXCEDANT 2000 MM POUR LE SCIAGE DU BOIS, DU LIEGE, DU L'OS, DU CAOUTCHOUC DURCI, DES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES SIMILAIRES *	C
84659190903	AUTRES MACHINES A SCIER LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	C
84659200106	MACHINES A DEGAUCHIR OU A RABOTER, LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, A COMMANDE NUMERIQUE *	C
84659200208	MACHINES A DEGAUCHIR OU A RABOTER, LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, SANS COMMANDE NUMERIQUE AVEC 4 TETES PORTE-OUTIL *	C
84659200300	MACHINES A DEGAUCHIR LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MACHINES DURES SIMILAIRES, D'UNE LONGUEUR DE TABLE EXCEDANT 2500 MM *	C
84659200413	MACHINE A DEGAUCHIR LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, A UNE SEULE TETE *	C
84659200491	AUTRES MACHINES A DEGAUCHIR LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	C
84659200504	MACHINES A RABOTER LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, D'UNE HAUTEUR DE TRAVAIL EXCEDANT 250 MM *	C
84659200617	MACHINES A RABOTER LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, A UNE SEULE TETE *	C
84659200695	AUTRES MACHINES A RABOTER, LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	C
84659200708	MACHINES A FRAISER LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, A ARBRE, DE HAUTEUR EXCEDANT 150 MM *	C
84659200811	MACHINES A FRAISER LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, A UN SEUL OUTIL, AUTRE QU'A COMMANDE NUMERIQUE *	C
84659200899	AUTRES MACHINES A FRAISER LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	C
84659200902	MACHINES A MOULURER LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	C
84659300009	MACHINES A MEULER, A PONCER OU A POLIR, LE LIEGE L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	A
84659400004	MACHINES A CINTRER OU A ASSEMBLER LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	A
84659500101	MACHINES A PERCER LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, A COMMANDE NUMERIQUE *	C
84659500203	MACHINES A PLUSIEURS OUTILS POUR LE PERÇAGE DU BOIS EN SERIE *	C
84659500305	AUTRES MACHINES A PERCER LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	C
84659500407	MACHINES A MORTAISER LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, A RAIL, A TETE PORTE MECHE, PORTE BEDANE *	C
84659500509	AUTRES MACHINES A MORTAISER LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, A COMMANDE NUMERIQUE *	C
84659500918	MACHINES A MORTAISER, LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, A UNE TETE SEULE *	C
84659500996	AUTRES MACHINES A MORTAISER LE BOIS, LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	C
84659600106	MACHINES A FENDRE, A TRANCHER OU A DEROUULER LE LIEGE, L'OS, LE CAOUTCHOUC DURCI, LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES, A COMMANDE NUMERIQUE *	A

NDP	Description	
84659600902	AUTRES MACHINES A FENDRE,A TRANCHER OU A DEROULER LE LIEGE,L'OS,LE CAOUTCHOUC DURCI,LES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	A
84659910003	TOURS POUR LE TRAVAIL DU BOIS,DU LIEGE,DE L'OS,DU CAOUTCHOUC DURCI,DES MATIERES PLASTIQUES DURES OU MATIERES DURES SIMILAIRES *	B
84659990016	MACHINES COMBINEES A SCIER,A TENNONNER,A PROFILER DE PLUS DE DEUX ARBRES PORTE-OUTILS *	B
84659990027	MACHINES A TENNONNER,AUTOMATIQUE AVEC UN SEUL ARBRE PORTE-OUTIL *	B
84659990094	AUTRES MACHINES-OUTILS POUR LE TRAVAIL DU BOIS, DU LIEGE,DE L'OS,DU CAOUTCHOUC DURCI,DES MATIERES PLASTIQUES DURES ET DES MATIERES DURES SIMILAIRES *	B
84661010007	MANDRINS,PINCES ET DOUILLES *	A
84661031008	AUTRES PORTE-OUTILS POUR TOURS *	A
84661039002	AUTRES PORTE-OUTILS *	A
84661090009	FILIERES A DECLENCHEMENT AUTOMATIQUE *	A
84662010003	MONTAGES D'USINAGE ET LEURS ENSEMBLES DE COMPOSANTS STANDARD *	A
84662091008	PORTES-PIECES POUR TOURS *	A
84662099002	AUTRES PORTES-PIECES *	A
84663000005	DISPOSITIFS DIVISEURS ET AUTRES DISPOSITIFS SPECIAUX SE MONTANT SUR MACHINES-OUTILS *	A
84669115005	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR MACHINES DES SOUS-POSITIONS 846410.10,846420.05 OU 846490.10 *	A
84669120004	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR MACHINES DU N° 8464 COULÉS OU MOULÉS EN FONTE,FER OU ACIER *	A
84669195007	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES POUR MACHINES DU N° 8464 *	A
84669220009	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR MACHINES DU N° 8465 COULÉS OU MOULÉS EN FONTE,FER OU ACIER *	A
84669280003	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES POUR MACHINES DU N° 8465 *	A
84669315005	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR MACHINES ET APPAREILS DES SOUS-POSITIONS 845610.10,845691.00,845699.10 OU 845699.30 *	A
84669317001	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR APPAREILS DES SOUS-POSITIONS 846410.10 *	A
84669395007	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES POUR MACHINES ET APPAREILS DES N°S 84.56 A 84.61 *	A
84669410005	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR MACHINES DES SOUS-POSITIONS 846221.05 OU 846229.05 *	A
84669490007	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES POUR MACHINES DES N°S 84.62 OU 84.63 *	A
84671110009	OUTILS PNEUMATIQUES ROTATIFS (MEME A PERCUSSION),POUR LE TRAVAIL DES METAUX,POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84671190012	AUTRES OUTILS PNEUMATIQUES ROTATIFS (MEME A PERCUSSION) DES TYPES UTILISES DANS LES MINES, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84671190090	AUTRES OUTILS PNEUMATIQUES ROTATIFS (MEME A PERCUSSION) POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84671900016	AUTRES OUTILS PNEUMATIQUES POUR LE TRAVAIL DES METAUX,POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84671900027	AUTRES OUTILS PNEUMATIQUES DES TYPES UTILISES DANS LA MINES,POUR EMPLOI A LA MAIN *	A

NDP	Description	
84671900094	AUTRES OUTILS PNEUMATIQUES POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672110005	PERCEUSES DE TOUS GENRES, Y COMPRIS LES PERFORATRICES ROTATIVES, A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN, FONCTIONNANT SANS SOURCE D'ENERGIE EXTERIEURE *	A
84672191000	PERCEUSES DE TOUS GENRES, Y COMPRIS LES PERFORATRICES ROTATIVES, A MOTEURS ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN, ELECTROPNEUMATIQUES *	A
84672199004	AUTRES PERCEUSES DE TOUS GENRES, Y COMPRIS LES PERFORATRICES ROTATIVES A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672210000	TRONÇONNEUSES A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672230008	SCIES CIRCULAIRES A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672290002	AUTRES SCIES A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672910005	AUTRES OUTILS A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN, DU TYPE UTILISE POUR LE TRAVAIL DES MATIERES TEXTILES *	A
84672930003	AUTRES OUTILS A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN, FONCTIONNANT SANS SOURCE D'ENERGIE EXTERIEURE *	A
84672951004	MEULEUSES D'ANGLE A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672953000	PONCEUSES A BANDES A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672959008	AUTRES MEULEUSES ET PONCEUSES A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672970009	RABOTS A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672980003	CISAILLES A TAILLER LES HAIES, CISEAUX A PELOUSE ET DESHERBEUSES, A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672990018	MACHINES A RAINUER, TOURNEVIS, BOULONNEUSES ET DEBOULONNEUSES, A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672990029	SURFACEUSES, POLISSEUSES, A MOTEUR INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672990030	SOUFFLEURS INDUSTRIELS, A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672990041	LIMEUSES A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84672990096	AUTRES OUTILS A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84678100007	TRONCONNEUSES A CHAINE, HYDRAULIQUES OU A MOTEUR NON ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84678900018	AUTRES OUTILS, HYDRAULIQUES OU A MOTEUR NON ELECTRIQUE INCORPORE, POUR LE TRAVAIL DU BOIS, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84678900029	VIBRATEURS A BETON, HYDRAULIQUES OU A MOTEUR NON ELECTRIQUE INCORPORE, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84678900096	AUTRES OUTILS, HYDRAULIQUES OU A MOTEUR NON ELECTRIQUE INCORPORE, POUR D'AUTRES USAGES, POUR EMPLOI A LA MAIN *	A
84679100003	PARTIES DE TRONCONNEUSES A CHAINE *	A
84679200008	PARTIES D'OUTILS PNEUMATIQUES *	A
84679900105	PARTIES D'OUTILS A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE *	A
84679900901	AUTRES PARTIES D'OUTILS A MOTEUR AUTRES QU'ELECTRIQUE INCORPORE *	A
84681000007	CHALUMEAUX GUIDES A LA MAIN *	A

NDP	Description	
84682000003	AUTRES MACHINES ET APPAREILS AUX GAZ,POUR LA TREMPÉ SUPERFICIELLE *	A
84688000009	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE BRASAGE MEME POUVANT COUPER,AUTRES QUE CEUX DU N° 85.15 *	A
84689000005	PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.68 *	B
84691100009	MACHINES POUR TRAITEMENT DES TEXTES *	A
84691200004	MACHINES A ECRIRE AUTOMATIQUES *	A
84692000000	AUTRES MACHINES A ECRIRE,ELECTRIQUES *	A
84693000006	AUTRES MACHINES A ECRIRE,NON ELECTRIQUES *	A
84701000101	CALCULATRICES ELECTRONIQUES POUVANT FONCTIONNER SANS SOURCE D'ENERGIE ELECTRIQUE EXTERIEURE ET MACHINES DE POCHE COMORTANT UNE FONCTION DE CALCUL PERMETTANT D'ENREGISTRER,DE REPRODUIRE ET D'AFFICHER DES INFORMATIONS,COMBINEES AVEC D'AUTRES APPAREILS *	A
84701000907	AUTRES CALCULATRICES ELECTRONIQUES POUVANT FONCTIONNER SANS SOURCE D'ENERGIE ELECTRIQUE EXTERIEURE ET AUTRES MACHINES DE POCHE COMORTANT UNE FONCTION DE CALCUL PERMETTANT D'ENREGISTRER,DE REPRODUIRE ET D'AFFICHER DES INFORMATIONS *	A
84701090107	Nomenclature inconnu	A
84701090903	Nomenclature inconnu	A
84702100000	AUTRES MACHINES A CALCULER ELECTRONIQUES COMPORTANT UN ORGANE IMPRIMANT *	A
84702900011	AUTRES MACHINES A CALCULER ELECTRONIQUES, COMBINEES AVEC UNE MONTRE,UN RECEPTEUR DE RADIO-DIFFUSION OU AUTRE APPAREIL INCORPORE *	A
84702900099	AUTRES MACHINES A CALCULER ELECTRONIQUES *	A
84703000001	AUTRES MACHINES A CALCULER AUTRES QU'ELECTRONIQUES *	A
84704000007	MACHINES COMPTABLES *	A
84705000003	CAISSES ENREGISTREUSES *	A
84709000018	MACHINES A AFFRANCHIR LA CORRESPONDANCE COMPORTANT UN DISPOSITIF DE CALCUL *	A
84709000029	MACHINES A ETABLIR LES TICKETS COMPORTANT UN DISPOSITIF DE CALCUL *	A
84709000096	AUTRES MACHINES DU N° 84.70 COMPORTANT UN DISPOSITIF DE CALCUL *	A
84711010000	MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ANALOGIQUES OU HYBRIDES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
84711090002	AUTRES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ANALOGIQUES OU HYBRIDES *	A
84713000008	MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION,NUMERIQUES,PORTATIVES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 10 KG,COMPORTANT AU MOINS UNE UNITE CENTRALE DE TRAITEMENT,UN CLAVIER ET UN ECRAN *	A
84713099001	Nomenclature inconnu	A
84714110003	AUTRES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION,NUMERIQUE,COMPORTANT SOUS UNE MEME ENVELOPPE,AU MOINS UNE UNITE CENTRALE DE TRAITEMENT ET,QU'ELLES SOIENT OU NON COMBINEES, UNE UNITE D'ENTREE ET UNE UNITE DE SORTIE, DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS *	A

NDP	Description	
84714190005	AUTRES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION, NUMERIQUE, COMPORTANT, SOUS UNE MEME ENVELOPPE, AU MOINS UNE UNITE CENTRALE DE TRAITEMENT ET, QU'ELLES SOIENT OU NON COMBINEES, UNE UNITE D'ENTREE ET UNE UNITE DE SORTIE, POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
84714199002	Nomenclature inconnu	A
84714910003	AUTRES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION, SE PRESENTANT SOUS FORME DE SYSTEMES, DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS *	A
84714990005	AUTRES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION, SE PRESENTANT SOUS FORME DE SYSTEMES, POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
84714999002	Nomenclature inconnu	A
84715010004	UNITES DE TRAITEMENT NUMERIQUES AUTRE QUE CELLES DES N°S 8471.41 OU 8471.49, POUVANT COMPORTER, SOUS UNE MEME ENVELOPPE, UN OU DEUX TYPES D'UNITES SUIVANTS: UNITE DE MEMOIRE, UNITE D'ENTREE ET UNITE DE SORTIE, DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS *	A
84715090006	UNITES DE TRAITEMENT NUMERIQUES AUTRES QUE CELLES DES N°S 8471.41 OU 8471.49, POUVANT COMPORTER, SOUS UNE MEME ENVELOPPE, UN OU DEUX DES TYPES D'UNITES SUIVANTS : UNITE DE MEMOIRE, UNITE D'ENTREE ET UNITE DE SORTIE, POUR D'AUTRES DESTINATION *	A
84715099003	Nomenclature inconnu	A
84716010000	UNITES D'ENTREE OU DE SORTIE, POUVANT COMPORTER, SOUS LA MEME ENVELOPPE, DES UNITES DE MEMOIRE, DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS *	A
84716040002	IMPRIMANTES, POUVANT COMPORTER, SOUS LA MEME ENVELOPPE, DES UNITES DE MEMOIRE *	A
84716050006	CLAVIERS, POUVANT COMPORTER, SOUS LA MEME ENVELOPPE, DES UNITES DE MEMOIRE *	A
84716090013	ECRANS, POUVANT COMPORTER, SOUS LA MEME ENVELOPPE, DES UNITES DE MEMOIRE *	A
84716090091	AUTRES UNITES D'ENTREE OU DE SORTIE, POUVANT COMPORTER, SOUS LA MEME ENVELOPPE, DES UNITES DE MEMOIRE *	A
84717010006	UNITES DE MEMOIRE DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS *	A
84717040008	UNITES DE MEMOIRES CENTRALES *	A
84717051005	UNITES DE MEMOIRES A DISQUES OPTIQUES, Y COMPRIS LES MAGNETO-OPTIQUES *	A
84717053001	UNITES DE MEMOIRES A DISQUES DURS *	A
84717059009	AUTRES UNITES DE MEMOIRES A DISQUES *	A
84717060006	UNITES DE MEMOIRES A BANDES *	A
84717090008	AUTRES UNITES DE MEMOIRES *	A
84718000008	AUTRES UNITES DE MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION *	A
84718090004	Nomenclature inconnu	A
84719000015	LECTEURS MAGNETIQUES OU OPTIQUES *	A
84719000026	MACHINES DE MISE D'INFORMATIQUE SUR SUPPORT SOUS FORME CODEE *	A
84719000093	AUTRES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION, NON DENOMMEES NI COMPRISES AILLEURS *	A
84721000003	DUPLICATEURS *	A

NDP	Description	
84722000009	MACHINES A IMPRIMER LES ADRESSES OU A ESTAMPER LES PLAQUES D'ADRESSES *	A
84723000016	MACHINES POUR LE TRIAGE, LE PLIAGE, LA MISE SOUS ENVELOPPE OU SOUS BANDE DU COURRIER *	A
84723000027	MACHINES A OUVRIR, FERMER OU SCELLER LA CORRESPONDANCE *	A
84723000094	MACHINES A APOSER OU A OBLITERER LES TIMBRES *	A
84729010005	MACHINES A TRIER, A COMPTER ET A ENCARTOUCHER LES MONNAIES *...	A
84729030003	GUICHETS DE BANQUE AUTOMATIQUES *	A
84729080014	MACHINES REMPLIR OU A AUTHENTIFIER LES CHEQUES *	A
84729080025	AGRAFEUSES ET PETITS APPAREILS DE BUREAU *	A
84729080092	AUTRES APPAREILS ET MACHINES DE BUREAU *	A
84731011007	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES DES MACHINES DE LA SOUS-POSITION 846911.00 *	A
84731019001	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES DES AUTRES MACHINES DU N° 84.69 *	A
84731090006	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES MACHINES DU N° 84.69 *	A
84732110005	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES DES MACHINES A CALCULER ELECTRONIQUES DES N°S 8470.10, 8470.21 OU 8470.29 *	A
84732190007	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES MACHINES A CALCULER ELECTRONIQUES DES N°S 8470.10, 8470.21 OU 8470.29 *	A
84732910005	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES DES AUTRES MACHINES DU N° 84.70 *	A
84732990007	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES AUTRES MACHINES DU N° 84.70 *	A
84733010017	MODULES DE CRYPTAGE UTILISE POUR L'IMPLEMENTATION DES RESEAUX PRIVES VIRTUELS (VIRTUAL PRIVATE NETWORK VPN) *	A
84733010028	DISPOSITIFS OU MODULES ACCELERATEURS CRYPTOGRAPHIQUES *	A
84733010051	AUTRES DISPOSITIFS DE CRYPTAGE DESTINES A ETRE INTEGRE DANS DES MACHINES DU N° 84.71 *	A
84733010095	AUTRES ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES DES MACHINES DU N° 84.71 *	A
84733090008	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES MACHINES DU N° 84.71 *	A
84734011005	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES DES MACHINES DE LA SOUS-POSITION 847290.30 *	A
84734019009	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES DES AUTRES MACHINES DU N° 84.72 *	A
84734090004	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES MACHINES DU N° 84.72 *	A
84735010008	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES QUI PEUVENT ETRE UTILISES INDIFFEREMMENT AVEC LES MACHINES OU APPAREILS DE PLUSIEURS DES N°S 84.69 A 84.72 *	A
84735090000	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES QUI PEUVENT ETRE UTILISES INDIFFEREMMENT AVEC LES MACHINES OU APPAREILS DE PLUSIEURS DES N°S 84.69 A 84.72 *	A
84741000018	MACHINES ET APPAREILS A TRIER, CRIBLER, SEPARER OU LAYER, DES TYPES UTILISES DANS LES MINES *	A
84741000029	MACHINES ET APPAREILS A TRIER, CRIBLER, SEPARER OU LAYER, POUR LA FONDERIE OU LA METALLURGIE *	A
84741000030	MACHINES ET APPAREILS A TRIER, CRIBLER, SEPARER OU LAYER, POUR L'INDUSTRIE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION *	A

NDP	Description	
8474100096	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A TRIER,CRIBLER, SEPARER OU LAVER LES MATIERES MINERALES SOLIDES *	A
84742010018	DESAGREGATEURS D'ARGILE,A CYLINDRES *	A
84742010096	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A CONCASSER, BROYER OU PULVERISER LES MATIERES MINERALES DES TYPES UTILISES DANS L'INDUSTRIE CERAMIQUE *	A
84742090010	MACHINES ET APPAREILS A CONCASSER,BROYER OU PULVERISER DES TYPES UTILISES DANS LES MINES *	A
84742090021	MACHINES ET APPAREILS A CONCASSER,BROYER OU PULVERISER POUR LA FONDERIE OU LA METALLURGIE *	A
84742090032	MACHINES ET APPAREILS A CONCASSER,BROYER OU PULVERISER POUR L'INDUSTRIE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION *	A
84742090098	MACHINES ET APPAREILS A CONCASSER,BROYER OU PULVERISER LES MATIERES MINERALES SOLIDES *	A
84743100208	BETONNIERES ET APPAREILS A GACHER LE CIMENT,A DOSAGE AUTOMATIQUE,D'UNE CAPACITE N'EXCEDANT PAS 600 LITRES *	C
84743100300	BETONNIERES ET APPAREILS A GACHER LE CIMENT,AUTRES QU'A DOSAGE AUTOMATIQUE,D'UNE CAPACITE N'EXCEDANT PAS 600 LITRES *	C
84743100902	BETONNIERES ET APPAREILS A GACHER LE CIMENT D'UNE CAPACITE EXCEDANT 600 LITRES *	A
84743200101	CENTRALE D'ENROBAGE MOBILE D'UNE CAPACITE EXCEDANT 40 TOURS PAR HEURE *	A
84743200907	AUTRES MACHINES A MELANGER LES MATIERES MINERALES AU BITUME *	A
84743910019	MOUILLEURS MELANGEURS D'ARGILE ET DE SABLE*	A
84743910097	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A MELANGER OU MALAXER LES MATIERES MINERALES DU TYPE UTILISE DANS L'INDUSTRIE CERAMIQUE *	A
84743990000	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A MELANGER OU MALAXER LES TERRES,PIERRES,MINERAIS OU AUTRES MATIERES MINERALES SOLIDES *	A
84748010014	GROUPES D'ETIRAGE *	A
84748010025	MACHINES A AGGLOMERER,FORMER OU MOULER LES PATES CERAMIQUES;COUPEURS MONOFILS OU MULTIFILS *	A
84748010092	AUTRES MACHINES A AGGLOMERER,FORMER OU MOULER LES PATES CERAMIQUES;COUPEURS MONOFILS OU MULTIFILS *	A
84748090016	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A AGGLOMERER, FORMER OU MOULER DES TYPES UTILISES DANS LES MINES *	A
84748090027	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A AGGLOMERER, FORMER OU MOULER POUR LA FONDERIE OU LA METALLURGIE *	A
84748090038	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A AGGLOMERER, FORMER OU MOULER POUR L'INDUSTRIE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION *	A
84748090049	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A AGGLOMERER, FORMER OU MOULER LES AUTRES COMBUSTIBLES MINERAUX SOLIDES,LE CIMENT,LE PLATRE OU AUTRES MATIERES MINERALES EN POUDRE OU EN PATE *	A
84748090094	MACHINES A FORMER LES MOULES DE FONDERIE EN SABLE *	A
84749010009	PARTIES DES MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.74, COULÉES OU MOULÉES EN FONTE,FER OU ACIER *	B
84749090001	AUTRES PARTIES DES MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.74 *	B
84751000004	MACHINES POUR L'EASEMBLAGE DES LAMPES,TUBES OU VALVES ELECTRIQUES OU ELECTRONIQUES OU DES LAMPES POUR LA PRODUCTION DE LA LUMIERE-ECLAIR, QUI COMPORTENT UNE ENVELOPPE EN VERRE *	A
84752100005	MACHINES POUR LA FABRICATION DES FIBRES OPTIQUES ET DE LEURS EBAUCHES *	A
84752900005	AUTRES MACHINES POUR LA FABRICATION OU LE TRAVAIL A CHAUD DU VERRE OU DES OUVRAGES EN VERRE *	A

NDP	Description	
84759000002	PARTIES DES MACHINES DU N° 84.75 *	A
84762100002	MACHINES AUTOMATIQUES DE VENTE DE BOISSONS COMPORTANT UN DISPOSITIF DE CHAUFFAGE OU DE REFRIGERATION *	B
84762900002	AUTRES MACHINES AUTOMATIQUES DE VENTE DE BOISSONS *	B
84768100008	AUTRES MACHINES AUTOMATIQUES DE VENTE DE PRODUITS (DENRÉES ALIMENTAIRES, PAR EXEMPLE), COMPORTANT UN DISPOSITIF DE CHAUFFAGE OU DE RÉFRIGÉRATION *	B
84768900019	AUTRES MACHINES AUTOMATIQUES DE VENTE DE PRODUITS *	B
84768900097	MACHINES POUR CHANGER LA MONNAIE *	B
84769000009	PARTIES DES MACHINES DU N° 84.76 *	B
84771010002	EQUIPEMENTS D'ENCAPSULATION POUR L'ASSEMBLAGE DE DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84771090004	AUTRES MACHINES A MOULER PAR INJECTION, POUR L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC OU DES MATIERES PLASTIQUES *	A
84772000004	EXTRUDEUSES POUR L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC OU DES MATIERES PLASTIQUES *	A
84773000000	MACHINES A MOULER PAR SOUFFLAGE, POUR L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC OU DES MATIERES PLASTIQUES *	A
84774000006	MACHINES A MOULER SOUS VIDE ET AUTRES MACHINES A THERMOFORMER POUR L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC OU DES MATIERES PLASTIQUES *	A
84775100007	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A MOULER OU A RECHAPER LES PNEUMATIQUES OU A MOULER OU A FORMER LES CHAMBRES A AIR *	A
84775905002	EQUIPEMENTS D'ENCAPSULATION POUR L'ASSEMBLAGE DE DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84775910001	PRESSES A MOULER OU A FORMER LE CAOUTCHOUC ET LES MATIERES PLASTIQUES *	A
84775980009	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A MOULER OU A FORMER POUR L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES MATIERES PLASTIQUES *	A
84778011007	MACHINES POUR LA TRANSFORMATION DES RESINES REACTIVES *	A
84778019001	AUTRES MACHINES POUR LA FABRICATION DE PRODUITS SPONGIEUX OU CELLULAIRES *	A
84778091009	MACHINES A FRAGMENTER LE CAOUTCHOUC OU LES MATIERES PLASTIQUES OU POUR LA FABRICATION DE PRODUITS EN CES MATIERES *	A
84778093005	MELANGEURS, MALAXEURS ET AGITATEURS POUR L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC OU DES MATIERES PLASTIQUES *	A
84778095001	MACHINES DE DECOUPAGE ET MACHINES A REFENDRE POUR L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC OU DES MATIERES PLASTIQUES *	A
84778099014	AUTRES PRESSES POUR L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC OU DES MATIERES PLASTIQUES *	A
84778099092	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LA TRAVAIL DU CAOUTCHOUC OU DES MATIERES PLASTIQUES OU POUR LA FABRICATION DE PRODUITS EN CES MATIERES *	A
84779005001	PARTIES POUR MACHINES DES SOUS-POSITIONS 8477110.10 ET 847759.05 *	A
84779010000	PARTIES DES AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.77, COULÉES OU MOULÉES EN FONTE, FER OU ACIER *	A
84779080008	AUTRES PARTIES DES AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.77 *	A
84781000005	MACHINES ET APPAREILS POUR LA PREPARATION OU LA TRANSFORMATION DU TABAC, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS DANS LE PRESENT CHAPITRE *	A
84789000003	PARTIES DES MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.78 *	A
84791000013	MELANGEURS, MALAXEURS POUR LES TRAVAUX PUBLICS, LE BATIMENT, OU LES TRAVAUX ANALOGUES, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS *	A

NDP	Description	
84791000024	BROYEURS, CONCASSEURS, PULVERISATEURS POUR LES TRAVAUX PUBLICS, LE BATIMENT ET LES TRAVAUX ANALOGUES, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS *	A
84791000046	VIBRATEURS A MOTEURS ELECTRIQUES *	A
84791000057	APPAREILS, MACHINES ET ENGINs AUTOMOBILES SUR CHENILLES OU SUR ROUES NE POUVANT CIRCULER SUR RAILS, POUR LES TRAVAUX PUBLICS, LE BATIMENT ET LES TRAVAUX ANALOGUES, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS *	A
84791000068	MACHINES A LUSTER POUR LES TRAVAUX PUBLICS, LE BATIMENT ET LES TRAVAUX ANALOGUES *	A
84791000091	AUTRES MACHINES, APPAREILS ET ENGINs POUR LES TRAVAUX PUBLICS, LE BATIMENT ET LES TRAVAUX ANALOGUES, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS *	A
84792000019	PRESSES POUR GRAINS ET FRUITS OLEAGINEUX *	A
84792000020	AUTRES PRESSES POUR LES INDUSTRIES DES HUILLES ANIMALES OU VEGETALES *	A
84792000097	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR L'EXTRACTION OU LA PREPARATION DES HUILES OU GRAISSES FIXES OU ANIMALES *	A
84793010008	PRESSES POUR LA FABRICATION DE PANNEAUX DE PARTICULES OU DE FIBRES DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES LIGNEUSES *	A
84793090000	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE TRAITEMENT DU BOIS OU DU LIEGE *	A
84794000000	MACHINES DE CORDERIE OU DE CABLERIE, Y COMPRIS LES MACHINES POUR LA FABRICATION DES FILS ET DES CABLES ELECTRIQUES *	A
84795000006	ROBOTS INDUSTRIELS, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS *	A
84796000002	APPAREILS A EVAPORATION POUR LE RAFRAICHISSEMENT DE L'AIR *	A
84798100010	BOBINEUSES POUR ENROULEMENTS ELECTRIQUES *	A
84798100098	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE TRAITEMENT DES METAUX *	A
84798200004	AUTRES MACHINES ET APPAREILS A MELANGER, MALAXER, CONCASSER, BROYER, CRIBLER, TAMISER, HOMOGENEISER, EMULSIONNER OU BRASSER *	B
84798910003	ACCUMULATEURS HYDROPNEUMATIQUES; ACTIONNEURS MECANIQUES POUR INVERSEURS DE POUSSEE; BLOCS TOILETTES SPECIAUX; HUMIDIFICATEURS ET DESHUMIDIFICATEURS D'AIR; SERVOMECHANISMES NON ELECTRIQUES; DEMARREURS NON ELECTRIQUES; DEMARREURS PNEUMATIQUES POUR TURBOREACTEURS, TURBOPROPULSEURS OU AUTRES TURBINES A GAZ;..*	A
84798930001	SOUTÈNEMENT MARCHANT HYDRAULIQUE POUR MINES *	A
84798960003	APPAREILLAGES DITS DE "GRAISSAGE CENTRALISE" *	A
84798965008	APPAREILS POUR LA CROISSANCE ET LE TIRAGE DE LINGOTS MONOCRISTALLINS DE SEMI-CONDUCTEURS *	A
84798970007	APPAREILS A DEPOT EPITAXIAL DESTINES A LA FABRICATION DE DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84798973006	APPAREILS POUR L'ATTAQUE PAR HUMIDIFICATION, LE DEVELOPPEMENT, LE DECAPAGE OU LE NETTOYAGE DES DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEURS OU DES SUBSTRATS DE DISPOSITIFS DE VISUALISATION A ECRAN PLAT *	A
84798976005	Nomenclature inconnu	A
84798977008	APPAREILS DE SOUDAGE DE PUCE ET DE SOUDAGE AUTOMATISE POUR L'ASSEMBLAGE DE DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84798979004	EQUIPEMENT D'ENCAPSULATION POUR L'ASSEMBLAGE DE DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR *	A
84798991008	MACHINES ET APPAREILS POUR EMAILLER ET DECORER DES PRODUITS CERAMIQUES *	A

NDP	Description	
84798998203	EPANDEUR DE BITUME D'UNE CAPACITE SUPERIEURE A 10000 LITRES *	A
84798998305	EPANDEUR DE BITUME D'UNE CAPACITE INFERIEURE OU EGALE A 10000 LITRES *	A
84798998918	MACHINES APPAREILS ET ENGIN DE VANNERIE,DE SPARTERIE ET SIMILAIRES *	A
84798998929	AUTRES HUMIDIFICATEURS ET DESHUMIDIFICATEURS D'AIR *	A
84798998930	AUTRES GRAISSEURS AUTOMATIQUES DE MACHINES A POMPES *	A
84798998941	MACHINES,APPAREILS ET ENGIN POUR L'ENROULEMENT DES RUBANS DE CARDES SUR LES TAMBOURS DE CARDES *	A
84798998952	APPAREILS DE TIMONERIE OU DE GOUVERNE POUR NAVIRES *	A
84798998963	CUVES,BACS ET AUTRES RECIPIENTS (Y COMPRIS LES CUVES ET BACS D'ELECTROLYSE) COMPORTANT DES DISPOSITIFS MECANIQUE,NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS *	A
84798998974	SILOS POUR LE STOCKAGE DES CEREREALES COMPORTANT DES DISPOSITIFS MECANIQUE,NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS *	A
84798998985	DOSEURS POUR LAMINEURS *	A
84798998996	AUTRES MACHINES ET APPAREILS MECANIQUE AYANT UNE FONCTION PROPRE,NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS DANS LE PRESENT CHAPITRE *	A
84799010004	PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.79, DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84799050000	PARTIES POUR MACHINES ET APPAREILS DES SOUS POSOTION 847989.65,847989.70,847989.73, 847989.77 OU 847989.79 *	B
84799092002	PARTIES D'AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU N°84.79,COULEES OU MOULEES EN FONTE,FER OU ACIER *	B
84799097007	AUTRES PARTIES D'AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU N° 84.79 *	B
84801000007	CHASSIS DE FONDERIE *	A
84802000003	PLAQUES DE FOND POUR MOULES *	B
84803010003	MODELES POUR MOULES EN BOIS *	A
84803090005	AUTRES MODELES POUR MOULES *	A
84804100000	MOULES POUR LE MOULAGE PAR INJECTION OU PAR COMPRESSION DES METAUX OU LES CARBURES METALLIQUES *	A
84804900000	AUTRES MOULES POUR LES METAUX OU LES CARBURES METALLIQUES *	A
84805000001	MOULES POUR LE VERRE *	A
84806010001	MOULES POUR LE MOULAGE PAR COMPRESSION DES MATIERES MINERALES *	A
84806090003	AUTRES MOULES POUR LES MATIERES MINERALES *	A
84807110002	MOULES POUR LE MOULAGE PAR INJECTION OU PAR COMPRESSION DU CAOUTCHOUC OU DES MATIERES PLASTIQUES,DU TYPES UTILISES DANS LA FABRICATION DES DISPOSITIFS A SEMI-CODUCTEUR *	A
84807190004	AUTRES MOULES POUR LE MOULAGE PAR INJECTION OU PAR COMPRESSION DU CAOUTCHOUC OU DES MATIERES PLASTIQUES *	A
84807900008	AUTRES MOULES POUR LE CAOUTCHOUC OU LES MATIERES PLASTIQUES *	A
84811005101	POSTE DE DETENTE 76/20 BARS,COMBINES AVEC FILTRES OU LUBRIFICATEURS,COMPORTANT UN DISPOSITIF DE CHAUFFAGE DE GAZ ET DEUX RAMPES DE DETENTE D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE OU EGALE A 15000 NM3/H *	C

NDP	Description	
84811005203	AUTRES POSTES DE DETENTES A GAZ, COMBINES AVEC FILTRES OU LUBRIFICATEURS *	C
84811005907	AUTRES DETENDEURS COMBINES AVEC FILTRES OU LUBRIFICATEURS *	A
84811019107	AUTRES POSTE DE DETENTE 76/20 BARS, EN FONTE OU EN ACIER, COMPORTANT UN DISPOSITIF DE CHAUFFAGE DE GAZ ET DEUX RAMPES DE DETENTE D'UNE PUISSANCE SUPERIEUR OU EGALE A 15000NM3/H *	C
84811019209	AUTRES POSTES DE DETENTE A GAZ, EN FONTE OU EN ACIER *	C
84811019312	DETENDEURS DE GAZ, EN FONTE OU EN ACIER, A USAGE DOMESTIQUE, A REGLAGE VARIABLE, DESTINES POUR LES BOUTEILLES DE GPL *	A
84811019390	AUTRES DETENDEURS DE GAZ, EN FONTE OU EN ACIER, A USAGE DOMESTIQUE *	A
84811019903	AUTRES DETENDEURS, EN FONTE OU EN ACIER *	A
84811099109	AUTRES POSTE DE DETENTE 76/20 BARS, EN AUTRES MATIERES, COMPORTANT UN DISPOSITIF DE CHAUFFAGE DE GAZ ET DEUX RAMPES DE DETENTE D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE OU EGALE A 15000 NM3/H *	C
84811099201	AUTRES POSTES DE DETENTE A GAZ, EN AUTRES MATIERES *	C
84811099314	DETENDEURS DE GAZ, EN AUTRES MATIERES, A USAGE DOMESTIQUE, A REGLAGE VARIABLE, DESTINES POUR LES BOUTEILLES DE GPL *	A
84811099392	AUTRES DETENDEURS DE GAZ, EN AUTRES MATIERES, A USAGE DOMESTIQUE *	A
84811099905	AUTRES DETENDEURS, EN AUTRES MATIERES *	A
84812010004	VALVES POUR TRANSMISSIONS OLEOHYDRAULIQUES *	A
84812090006	VALVES POUR TRANSMISSIONS PNEUMATIQUES *	A
84813091005	AUTRES CLAPETS ET SOUPAPES DE RETENUE, EN FONTE OU EN ACIER *	A
84813099010	DOSEURS DE FERTILISATION POUR STATIONS D'IRRIGATION GOUTTE A GOUTTE ET GOUTEUR POUR IRRIGATION, COMPORTANT UN OU PLUSIEURS CLAPETS OU SOUPAPES DE RETENUE, EN AUTRES MATIERES *	A
84813099098	AUTRES CLAPETS ET SOUPAPES DE RETENUE EN AUTRES MATIERES *	A
84814010006	SOUPAPES DE TROP-PLEIN OU DE SURETE, EN FONTE OU EN ACIER *	A
84814090008	SOUPAPES DE TROP-PLEIN OU DE SURETE, EN AUTRES MATIERES *	A
84818011003	MELANGEURS ET MITIGEURS *	C
84818019007	AUTRES ROBINETTERIE SANITAIRES *	C
84818031001	ROBINETS THERMOSTATIQUES, POUR RADIATEURS DE CHAUFFAGE CENTRAL *	C
84818039005	AUTRES ROBINETS POUR RADIATEURS DE CHAUFFAGE CENTRAL *	C
84818040002	VALVES POUR PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR *	A
84818051009	VANNES DE REGULATION DE TEMPERTURE *	C
84818059003	AUTRES VANNES DE REGULATION *	C
84818061105	VANNE WAGON EN FONTE *	C
84818061901	ROBINETS ET AUTRES VENNES A PASSAGE DIRECT EN FONTE *	C

NDP	Description	
84818063101	VANNE WAGON EN ACIER *	C
84818063907	ROBINETS ET AUTRES VANNES A PASSAGE DIRECT EN ACIER *	C
84818069109	VANNE WAGON EN AUTRES MATIERES *	C
84818069905	ROBINETS ET AUTRES VANNES A PASSAGE DIRECT EN AUTRES MATIERES *	C
84818071007	ROBINETS A SOUPAPES EN FONTE *	C
84818073003	ROBINETS A SOUPAPES EN ACIER *	C
84818079001	ROBINETS A SOUPAPES EN AUTRES MATIERES *	C
84818081001	ROBINETS A TOUMANT SPHERIQUE, CONIQUE OU CYLINDRIQUE *	C
84818085003	ROBINETS A PAPILLON *	C
84818087009	ROBINETS A MEMBRANE *	C
84818099101	VALVES SERTISSABLES SUR FLACONS EN VERRE OU EN AUTRES MATIERES *	A
84818099918	ROBINETS A GAZ *	C
84818099929	DOSEURS DE FERTILISATION POUR STATIONS D'IRRIGATION GOUTTE A GOUTTE ET GOUTEUR POUR IRRIGATION, COMPORTANT UNE OU PLUSIEURS VALVES *	C
84818099985	AUTRES ARTICLES DE ROBINETTERIE ET ORGANES SIMILAIRES NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS *	C
84819000104	BRISE JETS *	B
84819000206	TETES DE ROBINETS *	B
84819000900	AUTRES PARTIES DES ARTICLES DE ROBINETTERIE ET ORGANES SIMILAIRES DU N° 84.81 *	B
84821010005	ROULEMENTS A BILLES DONT LE PLUS GRAND DIAMETRE EXTERIEUR N'EXCEDE PAS 30 MM *	A
84821090007	AUTRES ROULEMENTS A BILLES *	A
84822000007	ROULEMENT A ROULEAUX CONIQUES, Y COMPRIS LES ASSEMBLAGES DE CONES ET ROULEAUX CONIQUES *	A
84823000003	ROULEMENTS A ROULEAUX EN FORME DE TONNEAU *	A
84824000009	ROULEMENTS A AIGUILLES *	A
84825000005	ROULEMENTS A ROULEAUX CYLINDRIQUES *	A
84828000003	AUTRES, Y COMPRIS LES ROULEMENTS COMBINES *	A
84829110008	ROULEAUX CONIQUES *	A
84829190000	BILLES, GALETS, AIGUILLES ET AUTRES ROULEAUX *	A
84829900015	BAGUES BRUTES EN FONTE, FER OU ACIER NON INOXYDABLE POUR ROULEMENTS *	A
84829900026	AUTRES BAGUES POUR ROULEMENT *	A
84829900093	AUTRES PARTIES DE ROULEMENTS *	A

NDP	Description	
84831010013	VILEBREQUINS ET ARBRES A CAMES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84831010024	AUTRES ARBRES DE TRANSMISSION DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84831010091	MANIVELLES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84831041018	MANIVELLES COULES OU MOULES EN FONTE,FER OU ACIER *	B
84831041096	VILEBREQUINS COULES OU MOULES EN FONTE,FER OU ACIER *	B
84831051012	MANIVELLES EN ACIER FORGE *	B
84831051090	VILEBREQUINES EN ACIER FORGE *	B
84831057010	AUTRES MANIVELLES *	B
84831057098	AUTRES VILEBREQUINS *	B
84831060002	ARBRES ARTICULEES *	B
84831080011	ARBRES A CAMES *	B
84831080099	AUTRES ARBRES DE TRANSMISSION *	B
84832010008	PALIER A ROULEMENTS INCORPORES,DU TYPE UTILISES POUR VEHICULES AERIENS ET VEHICULES SPATIAUX *	B
84832090000	AUTRES PALIER A ROULEMENTS INCORPORES *	B
84833010015	PALIERES,AUTRES QU'A ROULEMENTS INCORPORES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84833010026	COUSSINETS AUTOLUBRIFIANTS DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84833010093	AUTRES COUSSINETS DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84833031005	PALIER,AUTRES QU'A ROULEMENTS INCORPORES,POUR ROULEMENTS DE TOUS GENRES *	B
84833039009	AUTRES PALIERES,AUTRES QU'A ROULEMENTS INCORPORES *	B
84833090017	COUSSINETS AUTOLUBRIFIANTS *	B
84833090095	AUTRES COUSSINETS *	B
84834010102	REDUCTEURS,MULTIPLICATEURS ET VARIATEURS DE VITESSE,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84834010919	ENGRENAGES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84834010920	BROCHES FILETEES A BILLES OU A ROULEAUX, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84834010931	CONVERTISSEURS DE COUPLES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84834010997	ROUES DE FRICTION, AUTRES QUE LES ROUES DENTEES ET AUTRES ORGANES ELEMENTAIRES DE TRANSMISSION PRESENTES SEPAREMENT,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84834082004	ENGRENAGES A ROUES CYLINDRIQUES *	B
84834083007	ENGRENAGES A ROUES CONIQUES OU CYLINDROCONIQUES *	B
84834084000	ENGRENAGES A VIS SANS FIN *	B

NDP	Description	
84834085003	AUTRES ENGRENAGES *	B
84834092008	BROCHES FILETEES A BILLES OU A ROULEAUX *	B
84834094106	REDUCTEURS,MULTIPLICATEURS ET BOITES DE VITESSES,POUR VEHICULES AUTOMOBILES *	B
84834094902	REDUCTEURS,MULTIPLICATEURS ET BOITES DE VITESSE, POUR D'AUTRES USAGES *	B
84834096102	VARIATEURS DE VITESSE POUR VEHICULES AUTOMOBILES*	B
84834096908	VARIATEURS DE VITESSE POUR D'AUTRES USAGES *	B
84834098017	CONVERTISSEURS DE COUPLES *	B
84834098095	ROUES DE FRICTION,AUTRES QUE LES ROUES DENTEES ET AUTRES ORGANES ELEMENTAIRES DE TRANSMISSION PRESENTES SEPAREMENT *	B
84835010017	VOLANTS DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84835010028	POULIES,Y COMPRIS LES POULIES A MOUFLES,POUR MOTEURS,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84835010095	POULIES,Y COMPRIS LES POULIES A MOUFLES,AUTRES QUE POUR MOTEURS,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84835091012	VOLANTS COULES OU MOULES EN FONTE,FER OU ACIER *	B
84835091023	POULIES,Y COMPRIS LES POULIES A MOUFLES,POUR TOUS MOTEURS,COULES OU MOULES EN FONTE,FER OU ACIER *	B
84835091090	POULIES,Y COMPRIS LES POULIES A MOUFLES,AUTRES QUE POUR MOTEURS,COULES OU MOULES EN FONTE,FER OU ACIER *	B
84835099016	AUTRES VOLANTS *	B
84835099027	AUTRES POULIES,Y COMPRIS LES POULIES A MOUFLES, POUR TOUS MOTEURS *	B
84835099094	AUTRES POULIES,Y COMPRIS LES POULIES A MOUFLES, AUTRES QUE POUR MOTEURS *	B
84836010013	EMBAYAGES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84836010024	ORGANES D'ACCOUPLMENT DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84836010091	JOINTS D'ARTICULATION DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84836091018	EMBAYAGES COULES OU MOULES EN FONTE,FER OU ACIER *	B
84836091029	ORGANES D'ACCOUPLMENT COULES OU MOULES EN FONTE,FER OU ACIER *	B
84836091096	JOINTS D'ARTICULATION,COULES OU MOULES EN FONTE,FER OU ACIER *.....	B
84836099012	AUTRES EMBAYAGES *	B
84836099023	AUTRES ORGANES D'ACCOUPLMENT *	B
84836099090	AUTRES JOINTS D'ARTICULATION *	B
84839010000	ROUES DENTEES ET AUTRES ORGANES ELEMENTAIRES DE TRANSMISSION PRESENTEES SEPAREMENT,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS;PARTIES DES ARTICLES DU N° 84.83,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84839030008	PARTIES DE PALIERS POUR ROULEMENTS DE TOUS GENRES *	B

NDP	Description	
84839092008	ROUES DENTEES ET AUTRES ORGANES ELEMENTAIRES DE TRANSMISSION PRESENTES SEPAREMENT,COULES OU MOULES EN FONTE,FER OU ACIER;PARTIES DES ARTICLES DU N° 84.83 COULEES OU MOULEES EN FONTE,FER OU ACIER *	B
84839098006	AUTRES ROUES DENTEES ET AUTRES ORGANES ELEMENTAIRES DE TRANSMISSION PRESENTES SEPAREMENT;AUTRES PARTIES DES ARTICLES DU N° 84.83 *	B
84841010009	JOINTS METALLOPLASTIQUES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84841090001	AUTRES JOINTS METALLOPLASTIQUES *	B
84842000001	JOINTS D'ETANCHEITE MECANIQUES *	A
84849010007	JEUX OU ASSORTIMENTS DE JOINTS DE COMPOSITION DIFFERENTE PRESENTES EN POCHETTES,ENVELOPPES OU EMBALLAGES ANALOGUES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
84849090101	JEUX ET AMORTISSEMENT DE JOINTS PRESENTES EN POCHETTES POUR VEHICULES AUTOMOBILES DU N° 87.03 *	C
84849090907	AUTRES JEUX OU ASSORTIMENTS DE JOINTS DE COMPOSITION DIFFERENTE PRESENTES EN POCHETTES, ENVELOPPES OU EMBALLAGES ANALOGUES *	B
84851010006	HELICES POUR BATEAUX ET LEURS PALES,EN BRONZE *	A
84851090008	HELICES POUR BATEAUX ET LEURS PALES,EN AUTRES MATIERES *	A
84859010015	BATIS ET SOCLES DE MACHINES,EN FONTE NON MALLEABLE *	A
84859010093	AUTRES PARTIES DE MACHINES OU D'APPAREILS,EN FONTE NON MALLEABLE,NON DENOMMEES NI COMPRISES AILLEURS DANS LE PRESENT CHAPITRE,NE COMPORTANT PAS DE CONNEXIONS ELECTRIQUES,DE PARTIES ISOLEES ELECTRIQUEMENT,DE BOBINAGES,DE CONTACTS NI D'AUTRES CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES *	A
84859030013	BATIS ET SOCLES DE MACHINES,EN FONTE MALLEABLE *	A
84859030091	AUTRES PARTIES DE MACHINES OU D'APPAREILS,EN FONTE CMALLEABLE,NON DENOMMEES NI COMPRISES AILLEURS DANS LE PRESENT CHAPITRE,NE COMPORTANT PAS DE CONNEXIONS ELECTRIQUES,DE PARTIES ISOLEES ELECTRIQUEMENT,DE BOBINAGES,DE CONTACT NI D'AUTRES CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES *	A
84859051014	BATIS ET SOCLES DE MACHINES,EN ACIER COULE OU MOULE *	A
84859051092	AUTRES PARTIES DE MACHINES OU D'APPAREILS,EN ACIER COULE OU MOULE,NON DENOMMEES NI COMPRISES AILLEURS DANS LE PRESENT CHAPITRE,NE COMPORTANT PAS DE CONNEXIONS ELECTRIQUES,DE PARTIES ISOLEES ELECTRIQUEMENT,DE BOBINAGES,DE CONTACTS NI D'AUTRES CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES *	A
84859053010	BATIS ET SOCLES DE MACHINES,EN FER OU EN ACIER, FORGE *	A
84859053098	AUTRES PARTIES DE MACHINES OU D'APPAREILS,EN FER OU ACIER FORGE,NON DENOMMEES NI COMPRISES AILLEURS DANS LE PRESENT CHAPITRE,NE COMPORTANT PAS DE CONNEXIONS ELECTRIQUES,DE PARTIES ISOLEES ELECTRIQUEMENT,DE BOBINAGES,DE CONTACTS NI D'AUTRES CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES *	A
84859055016	BATIS ET SOCLES DE MACHINES,EN FER OU ACIER, ESTAMPE *	A
84859055094	AUTRES PARTIES DE MACHINES OU D'APPAREILS,EN FER OU ACIER ESTAMPE,NON DENOMMEES NICOMPRISES AILLEURS DANS LE PRESENT CHAPITRE,NE COMPORTANT PAS DE CONNEXIONS ELECTRIQUES,DE PARTIES ISOLEES ELECTRIQUEMENT,DE BOBINAGES,DE CONTACTS NI D'AUTRES CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES *	A

NDP	Description	
84859059018	BATIS ET SOCLES DE MACHINES EN AUTRES FER OU ACIER*.....	A
84859059096	AUTRES PARTIES DE MACHINES OU D'APPAREILS,EN AUTRES FER OU ACIER,NON DENOMMEES NICOMPRISES AILLEURS DANS LE PRESENT CHAPITRE,NE COMPORTANT PAS DE CONNEXIONS ELECTRIQUES,DE PARTIES ISOLEES ELECTRIQUEMENT,DE BOBINAGES, DE CONTACTS NI D'AUTRES CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES *	A
84859080013	BATIS ET SOCLES DE MACHINES,EN AUTRES MATIERES *	A
84859080091	AUTRES PARTIES DE MACHINES OU D'APPAREILS,EN AUTRES MATIERES,NON DENOMMEES NICOMPRISES AILLEURS DANS LE PRESENT CHAPITRE,NE COMPORTANT PAS DE CONNEXIONS ELECTRIQUES,DE PARTIES ISOLEES ELECTRIQUEMENT,DE BOBINAGES,DE CONTACTS NI D'AUTRES CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES *	A
85011010003	MOTEURS SUNCHRONES D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 18 W *	A
85011091008	MOTEURS UNIVERSELS D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 37,5 W *	A
85011093004	MOTEURS A COURANT ALTERNATIF D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 37,5 KW *	A
85011099002	MOTEURS A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 37,5 W *	A
85012010009	MOTEURS UNIVERSELS D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 735 W MAIS N'EXCEDANT PAS 150 KW,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85012090103	MOTOREDUCTEURS,MOTO-FREINS ET MOTO-VARIATEURS UNIVERSELS,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 37,5 W *	C
85012090909	AUTRES MOTEURS UNIVERSELS D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 37,5 W *	C
85013110011	MOTEURS A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 735 W MAIS N'EXCEDANT PAS 750 W,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85013110099	MACHINES GENERATRICES A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 750 W,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85013190013	MOTEURS A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 750 W ,DESTINES A D'AUTRES USAGES *	A
85013190091	MACHINES GENERATRICES A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 750 W,DESTINES A D'AUTRES USAGES *	A
85013210016	MOTEURS A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 W MAIS N'EXCEDANT PAS 75 KW,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85013210094	MACHINES GENERATRICES A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 W MAIS N'EXCEDANT PAS 75 W,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85013291011	AUTRES MOTEURS A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 W MAIS N'EXCEDANT PAS 7,5 KW *	A
85013291099	AUTRES MACHINES GENERATRICES A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 W MAIS N'EXCEDANT PAS 7,5 KW *	A
85013299015	AUTRES MOTEURS A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 7,5 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 75 KW *	A
85013299093	AUTRES MACHINES GENERATRICES,A COURANT CONTINU, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 7,5 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 75 KW *	A
85013310011	AUTRES MOTEURS A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75KW MAIS N'EXCEDANT PAS 150 KW,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85013310099	AUTRES MACHINES GENERATRICES A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 375 KW,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85013390013	AUTRES MOTEURS A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 375 KW,DESTINES A D'AUTRES USAGES *	A
85013390091	AUTRES MACHINES GENERATRICES A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 375 KW,DESTINES A D'AUTRES USAGES *	A
85013410005	MACHINES GENERATRICES A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 375 KW,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A

NDP	Description	
85013450001	MOTEURS DE TRACTION A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 375 KW *	A
85013491011	AUTRES MOTEURS A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 375 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 750 KW *	A
85013491099	AUTRES MACHINES GENERATRICES A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 375 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 750 KW *	A
85013499015	AUTRES MOTEURS A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 KW *	A
85013499093	AUTRES MACHINES GENERATRICES A COURANT CONTINU D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 KW *	A
85014010001	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, MONOPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 735 W MAIS N'EXCEDANT PAS 150 KW, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85014091006	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, MONOPHASES, D'UNE PUISSANCES N'EXCEDANT PAS 750 W *	C
85014099000	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, MONOPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 W *	C
85015110104	MOTO-REDUCTEURS, MOTO-VARIATEURS ET MOTO-FREINS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 735 W MAIS N'EXCEDANT PAS 750 W, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85015110900	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 735 W MAIS N'EXCEDANT PAS 750 W, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85015190106	MOTO-REDUCTEURS, MOTO-VARIATEURS ET MOTO-FREINS, A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 350 W MAIS N'EXCEDANT PAS 750 W *	A
85015190208	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCES N'EXCEDANT PAS 350 W *	A
85015190902	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCES EXCEDANT 350 W MAIS N'EXCEDANT PAS 750 W *	C
85015210109	MOTO-REDUCTEURS, MOTO-VARIATEURS ET MOTO-FREINS, A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 W MAIS N'EXCEDANT PAS 75 KW, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85015210905	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 W MAIS N'EXCEDANT PAS 75 KW, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85015291104	AUTRES MOTO-REDUCTEURS, MOTO-VARIATEURS ET MOTO-FREINS, A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 W MAIS N'EXCEDANT PAS 7,5 KW *	C
85015291900	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 W MAIS N'EXCEDANT PAS 7,5 KW *	C
85015293100	AUTRES MOTO-REDUCTEURS, MOTO-VARIATEURS ET MOTO-FREINS, A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 7,5 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 37 KW *	C
85015293906	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 7,5 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 37 KW *	C
85015299108	AUTRES MOTO-REDUCTEURS, MOTO-VARIATEURS ET MOTO-FREINS, A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 37 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 75 KW *	C
85015299904	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 37 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 75 KW *	C
85015310002	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 150 KW, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85015350008	AUTRES MOTEURS, DE TRACTION, A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KW *	A
85015392000	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 375 KW *	A
85015394006	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 375 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 750 KW *	A
85015399001	AUTRES MOTEURS A COURANT ALTERNATIF, POLYPHASES, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 KW *	A
85016110008	MACHINES GENERATRICES A COURANT ALTERNATIF (ALTERNATEURS), D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 75 KVA, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A

NDP	Description	
85016191003	AUTRES MACHINES GENERATRICES A COURANT ALTERNATIF,(ALTERNATEURS),D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 7,5 KVA *	A
85016199007	AUTRES MACHINES GENERATRICES A COURANT ALTERNATIF (ALTERNATEURS),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 7,5 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 75 KVA *	A
85016210003	MACHINES GENERATRICES A COURANT ALTERNATIF (ALTERNATEURS) D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 375 KVA,DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85016290005	AUTRES MACHINES GENERATRICES A COURANT ALTERNATIF (ALTERNATEURS) D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 375 KVA *	A
85016310008	MACHINES GENERATRICES A COURANT ALTERNATIF (ALTERNATEURS) D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 375 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 750 KVA,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85016390000	AUTRES MACHINES GENERATRICES A COURANT ALTERNATIF (ALTERNATEURS) D'UNE PUISSANCES EXCEDANT 375 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 750 KVA *	A
85016400009	MACHINES GENERATRICES A COURANT ALTERNATIF (ALTERNATEURS),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750KVA *.....	A
85021110005	GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEURS DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 75KVA ,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *.....	C
85021191000	AUTRES GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEURS DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 7,5KVA *.....	C
85021199004	AUTRES GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEURS DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 7,5 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 75 KVA *	C
85021210000	GROUPES ELECTROGENES A MOTEURS A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEURS DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 375 KVA,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85021290002	AUTRES GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEURS DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 375 KVA *	C
85021310005	GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEURS DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 375 KVA,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85021391000	AUTRES GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 375 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 750 KVA *	C
85021393006	AUTRES GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 2000 KVA *	C
85021398001	AUTRES GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (MOTEUR DIESEL OU SEMI DIESEL),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 2000 KVA *	C
85022010006	GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85022091001	AUTRES GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 7,5 KVA *	A
85022092106	AUTRES GROUPES ELECTROGENES A MOTEURS A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 7,5 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 7,5 KVA *	A
85022092902	AUTRES GROUPES ELECTROGENES A MOTEURS A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 375 KVA *	A
85022094000	AUTRES GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 375 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 750 KVA *	A

NDP	Description	
85022098002	AUTRES GROUPES ELECTROGENES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES (MOTEURS A EXPLOSION),D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 750 KVA *	A
85023110018	AUTRES GROUPES ELECTROGENES,A ENERGIE EOLIENNE,D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 75 KVA, DESTINES A DES AERONEFS CIVIL *	B
85023110096	AUTRES GROUPES ELECTROGENES,A ENERGIE EOLIENNE,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KVA, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
85023190010	AUTRES GROUPES ELECTROGENES,A ENERGIE EOLIENNE,D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 75 KVA *	B
85023190098	AUTRES GROUPES ELECTROGENES,A ENERGIE EOLIENNE,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KVA *	B
85023910018	AUTRES GROUPES ELECTROGENES D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 75 KVA,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
85023910096	AUTRES GROUPES ELECTROGENES D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KVA,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
85023991013	TURBOGENERATRICES D'UNE PUISSANCES N'EXCEDANT PAS 75 KVA *	B
85023991091	TURBOGENERATRICES D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KVA *	B
85023999017	AUTRES GROUPES ELECTROGENES D'UNE PUISSANCE N'XCEDANT PAS 75 KVA *	B
85023999095	AUTRES GROUPES ELECTROGENES D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 75 KVA *	B
85024010008	CONVERTISSEURS ROTATIFS ELECTRIQUES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85024090000	AUTRES CONVERTISSEURS ROTATIFS ELECTRQUES *	A
85030010001	FRETTES AMAGNETIQUES RECONNAISSABLES COMME ETANT EXCLUSIVEMENT OU PRINCIPALEMENT DESTINEES AUX MACHINES DES N°S 85.01 OU 85.02 *	B
85030091006	AUTRES PARTIES RECONNAISSABLES COMME ETANT EXCLUSIVEMENT OU PRINCIPALEMENT DESTINEES AUX MACHINES DES N°S 85.01 OU 85.02,COULEE OU MOULEES EN FONTE,FER OU ACIER *	B
85030099011	COLLECTEURS DE MACHINES GENERATRICES,MOTEURS ET CONVERTISSEURS ROTATIFS *	B
85030099022	STATORS ET ROTORS DE MACHINES GENERATRICES,MOTEURS CONVERTISSEURS ROTATIFS *	B
85030099033	TOLES "DITES MAGNÉTIQUES" DE FORME AUTRES QUE CARRÉE OU RECTANGULAIRE *	B
85030099099	AUTRES PARTIES RECONNAISSABLES COMME ETANT EXCULSIVEMENT OU PRINCIPALEMENT DESTINEES AUX MACHINES DES N°S 85.01 OU 85.02 *	B
85041010004	BALLASTS POUR LAMPES OU TUBES A DECHARGE,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85041091009	BOBINES DE REACTANCE,Y COMPRIS CELLES AVEC CONDENSATEUR ACCOUPLE *	C
85041099014	AUTRES BALLASTS POUR TUBES A DECHARGE *	C
85041099092	AUTRES BALLASTS POUR LAMPES *	C
85042100001	TRANSFORMATEURS A DIELECTRIQUE LIQUIDE,D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 650 KVA *	C
85042210000	TRANSFORMATEURS A DIELECTRIQUE LIQUIDE D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 650 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 1600 KVA *	C
85042290002	TRANSFORMATEURS A DIELECTRIQUE LIQUIDE D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 1600 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 10000 KVA *	C
85042300103	TRANSFORMATEURS A DIELECTRIQUE LIQUIDE D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE OU EGALE A 40/MVA,AVEC ACCESSOIRES.CONSTITUANT UNE UNITE FONCTIONNELLE *	A
85042300909	AUTRES TRANSFORMATEURS A DIELECTRIQUE LIQUIDE D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 10.000 KVA *	A
85043110001	AUTRES TRANSFORMATEURS D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 1 KVA,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C

NDP	Description	
85043131002	AUTRES TRANSFORMATEURS D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 1 KVA,POUR LA MESURE DES TENSIONS *	A
85043139006	AUTRES TRANSFORMATEURS DE MESURE D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 1 KVA *	A
85043190105	AUTRES TRANSFORMATEURS D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 1 KVA ,POUR LIGNE THT *	A
85043190901	AUTRES TRANSFORMATEURS D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 1 KVA *	C
85043210006	AUTRES TRANSFORMATEURS D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 1 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 16 KVA,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85043230004	AUTRES TRANSFORMATEURS DE MESURE D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 1 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 16 KVA *	C
85043290008	AUTRES TRANSFORMATEURS D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 1 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 16 KVA *	C
85043310001	AUTRES TRANSFORMATEURS D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 16 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 500 KVA,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85043390105	BOBINES DE POINT NEUTRE POUR TRANSFORMATEURS D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE OU EGALE A 40 MVA *	C
85043390901	AUTRES TRANSFORMATEURS D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 16 KVA MAIS N'EXCEDANT PAS 500 KVA *	C
85043400002	AUTRES TRANSFORMATEURS D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 500 KVA *	C
85044010002	CONVERTISSEURS STATIQUES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
85044020119	REDRESSEURS PROGRAMMABLES COMPATIBLES AVEC UNE MACHINE AUTOMATIQUE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION *	B
85044020197	AUTRES UNITES D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU TYPE UTILISE AVEC LES MACHINES AUTOMATIQUES DE TARITEMENT DE L'INFORMATION *	A
85044020904	AUTRES CONVERTISSEURS STATIQUES DES TYPES UTILISES AVEC LES APPAREILS DE TELECOMMUNICATIONS,DES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET LEURS UNITES *	B
85044030102	Nomenclature inconnu	B
85044030908	Nomenclature inconnu	A
85044035005	Nomenclature inconnu	B
85044050008	REDRESSEURS A SEMI-CONDUCTEUR POLYCRISTALLIN *	B
85044093003	CHARGEURS D'ACCUMULATEURS *	C
85044094006	AUTRES REDRESSEURS *	B
85044096002	ONDULEURS D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 7,5 KVA *	B
85044097005	ONDULEURS D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 7,5 KVA *	B
85044099103	DYNAMOS GÉNÉRATEURS ÉLECTRIQUES DESTINÉS A LA PECHE AU FEU *	B
85044099909	AUTRES CONVERTISSEURS STATIQUES *	B
85045010008	AUTRES BOBINES DE REACTANCE ET AUTRES SELFS, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85045030006	AUTRES BOBINES DE REACTANCE ET AUTRES SELFS,DU TYPE UTILISES AVEC LES APPAREILS DE TELECOMMUNICATION ET POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION,ET LEURS UNITES *	A
85045080017	BOBINES DE DEFLECTION ET ROTACTEURS VHF ET UHF *	A

NDP	Description	
85045080028	AUTRES BOBINES DE REACTANCE *	A
85045080095	AUTRES SELFS *	A
85049005003	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES POUR PRODUITS DE SOUS-POSITION 850450.30 *	A
85049011005	NOYAUX EN FERRITE,POUR TRANSFORMATEURS,BOBINES DE RACTANCE ET SELFS *	A
85049018017	AUTRES PARTIES DE TRANSFORMATEURS *	A
85049018095	AUTRES PARTIES DE BOBINES DE REACTANCE ET SELFS *	A
85049091007	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES POUR PRODUITS DE LA SOUS POSITION 850440.20 *	A
85049099001	AUTRES PARTIES DE CONVERTISSEURS STATIQUES *	A
85051100002	AIMANTS PERMANENT ET ARTICLES DESTINES A DEVENIR DES AIMANTS PERMANENTS APRES AIMANTATION,EN METAL *	A
85051910006	AIMANTS PERMANENTS EN FERRITE AGGLOMEREES *	A
85051990008	AUTRES AIMANTS PERMANENTS ET ARTICLES DESTINES A DEVENIR DES AIMANTS PERMANENTS APRES AIMANTATION *	A
85052000105	ACCOUPLLEMENTS,EMBRAYAGES ET VARIATEURS DE VITESSE ELECTROMAGNETIQUES *	A
85052000901	FREINS ELECTROMAGNETIQUES *	A
85053000009	TETES DE LEVAGE ELECTROMAGNETIQUES *	A
85059010009	ELECTRO-AIMANTS *	A
85059030007	PLATEAUX,MANDRINS ET DISPOSITIFS MAGNETIQUES OU ELECTROMAGNETIQUES SIMILAIRES DE FIXATION *	A
85059090001	PARTIES DES APPAREILS DU N° 85.05 *	A
85061011001	PILES CYLINDRIQUES,ALCALINES,AU BIOXYDE DE MANGANESE *	C
85061015003	PILES BOUTON,ALCALINES,AU BIOXYDE DE MANGANESE *	C
85061019005	AUTRES PILES,ALCALINES,AU BIOXYDE DE MANGANESE *	C
85061091003	AUTRES PILES CYLINDRIQUES AU BIOXYDE DE MANGANESE *	C
85061095005	AUTRES PILES BOUTON AU BIOXYDE DE MANGANESE *	C
85061099007	AUTRES PILES,AUTRES QU'ALCALINES,AU BIOXYDE DE MANGANESE *	C
85063010000	PILES CYLINDRIQUES A L'OXYDE DE MERCURE *	C
85063030008	PILES BOUTON A L'OXYDE DE MERCURE *	C
85063090002	AUTRES PILES A L'OXYDE DE MERCURE *	C
85064010006	PILES CYLINDRIQUES A L'OXYDE D'ARGENT *	C
85064030004	PILES BOUTON A L'OXYDE D'ARGENT *	C
85064090008	AUTRES PILES A L'OXYDE D'ARGENT *	C

NDP	Description	
85065010002	PILES CYLINDRIQUES AU LITHIUM *	C
85065030000	PILES BOUTON AU LITHIUM *	C
85065090004	AUTRES PILES AU LITHIUM *	C
85066010008	PILES CYLINDRIQUES A L'AIR-ZINC *	C
85066030006	PILES BOUTON A L'AIR-ZINC *	C
85066090000	AUTRES PILES A L'AIR-ZINC *	C
85068005001	BATTERIES SECHES AU ZINC-CARBURE D'UNE TENSION DE 5,5 V OU PLUS MAIS N'EXCEDANT PAS 6,5 V *	B
85068011003	AUTRES PILES CYLINDRIQUES *	C
85068015005	AUTRES PILES BOUTON *	C
85068090002	AUTRES PILES ET BATTERIES DE PILES ELECTRIQUES *	C
85069000104	BOUCHONS ET GOGETS DE PILES ET DE BATTERIES DE PILES ELECTRIQUES *	A
85069000900	AUTRES PARTIES DE PILES ET DE BATTERIES DE PILES ELECTRIQUES *	A
85071010005	ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU PLOMB DES TYPES UTILISES POUR LE DEMARRAGE DES MOTEURS A PISTON,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85071031006	ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU PLOMB,DES TYPES UTILISES POUR LE DEMARRAGE DES MOTEURS A PISTON,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 5 KG,FONCTIONNANT AVEC ELECTROLYTE LIQUIDE*.....	C
85071039000	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU PLOMB,DES TYPES UTILISES POUR LE DEMARRAGE DES MOTEURS A PISTON,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 5 KG*.....	C
85071081006	ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU PLOMB,DES TYPES UTILISES POUR LE DEMARRAGE DES MOTEURS A PISTON,D'UN POIDS EXCEDANT 5 KG,FONCTIONNANT AVEC ELECTROLYTE LIQUIDE*.....	C
85071089000	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU PLOMB,DES TYPES UTILISES POUR LE DEMARRAGE DES MOTEURS A PISTON,D'UN POIDS EXCEDANT 5 KG*.....	C
85072010001	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU PLOMB,POUR D'AUTRES MOTEURS,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	C
85072031002	ACCUMULATEURS ELECTRIQUES DE TRACTION,AU PLOMB,POUR D'AUTRES MOTEURS,FONCTIONNANT AVEC ELECTRLYTE LIQUIDE*.....	C
85072039006	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES DE TRACTION,AU PLOMB,POUR D'AUTRES MOTEURS*.....	C
85072081002	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES,AU PLOMB,POUR D'AUTRES MOTEURS,FONCTIONNANT AVEC ELECTROLYTE LIQUIDE*.....	C
85072089006	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUE,AU PL:LOMB,POUR D'AUTRES MOTEURS*.....	C

NDP	Description	
85073010109	ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU NICKEL-CADMIUM D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANTB PAS 20 AMPERES/H,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85073010905	ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU NICKEL-CADMIUM D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 20 AMPERES/H,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85073091104	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU NICKEL-CADMIUM D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 20 AMPERES/H,HERMETIQUEMENT FERMES*.....	A
85073091900	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU NICKEL-CADMIUM D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 20 AMPERES/H,HERMETIQUEMENT FERMES*.....	A
85073093100	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES DE TRACTION,AU NICKEL-CADMIUM D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 20 AMPERES/H*.....	A
85073093906	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUESDE TRACTION,AU NICKEL-CADMIUM D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 20 AMPERES/H*.....	A
85073098105	AUTRES ACCULATEURS ELECTRIQUES,AU NICKEL-CADMIUM,D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 20 AMPRESES/H*.....	A
85073098901	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES,AU NICKEL-CADMIUM,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 20 AMPERES*.....	A
85074010003	ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU NICKEL-FER,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85074090005	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU NICKEL-FER*.....	A
85078010007	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85078091002	AUTRES ACCUMULLATEURS ELECTRIQUES AU NICKEL-HYDRURE*.....	A
85078094001	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES AU LITHIUM-ION *	A
85078098003	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES*	A
85079010116	BACS ET COUVERCLES POUR ACCUMULAQTEURS,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85079010194	SEPAQRATEURS POUR ACCUMULATEURS,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85079010207	PLAQUES TUBULAIRES POUR ACCUMULATEURS,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85079010309	AUTRES PLAQUES POUR ACCUMULATEURS,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	C

NDP	Description	
85079010901	AUTRES PARTIES D'ACCUMULATEURS ELECTRIQUES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85079091100	AUTRES PLAQUES TUBULAIRES POUR ACCUMULATEURS*.....	A
85079091906	AUTRES PLAQUES POUR ACCUMULATEURS *.....	C
85079093004	AUTRES SEPARATEURS POUR ACCUMULATEURS*.....	A
85079098101	AUTRES BACS ET COUVERCLES POUR ACCUMULATEURS*.....	A
85079098907	AUTRES PARTIES D'ACCUMULATEURS ELECTRIQUES*.....	A
85091010009	ASPIRATEURS DE POUSSIERS, Y COMPRIS LES ASPIRATEURS DE MATIERES SECHES ET DE MATIERES LIQUIDES, A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR UNE TENSION EGALE OU SUPERIEURE A 110V, A USAGE DOMESTIQUE*	A
85091090001	ASPIRATEURS DE POUSSIERS, Y COMPRIS LES ASPIRATEURS DE MATIERES SECHES ET DE MATIERES LIQUIDES, A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, POUR UNE TENSION INFERIEURE A 110V, A USAGE DOMESTIQUE*	A
85092000001	CIREUSES A PARQUETS A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, A USAGE DOMESTIQUE*.....	A
85093000007	BROYEURS POUR DECHETS DE CUISINE A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, A USAGE DOMESTIQUE*.....	A
85094000014	BROYEURS ET MELANGEURS POUR ALIMENTS, A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, A USAGE DOMESTIQUE*.....	A
85094000092	PRESSE-FRUIITS ET PRESSE-LEGUMES, A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE A USAGE DOMESTIQUE*.....	A
85098000007	AUTRES APPAREILS ELECTROMECANIQUES, A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE, A USAGE DOMESTIQUE*.....	A
85099010007	PARTIES D'APPAREILS DES SOUS POSITIONS 850910.10, 850910.90 OU 850920.00 *	A
85099090009	AUTRES PARTIES DES APPAREILS DU N 85.09*.....	A
85101000000	RASOIRS A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE*.....	A
85102000006	TONDEUSES A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE*.....	A
85103000002	APPAREILS A EPILER A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE*.....	A
85109000019	LAMES DE TONDEUSES ET DE RASOIRS A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE*.....	A

NDP	Description	
8510900020	PEIGNES ET CONTRE PEIGNES DE RASOIRS ET DE TONDEUSES A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE*.....	A
8510900097	AUTRES PARTIES DES APPAREILS DU N 85.10*.....	A
85111010001	BOUGIES D'ALLUMAGE DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85111090003	AUTRES BOUGIES D'ALLUMAGE*.....	A
85112010018	MAGNETOS DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85112010029	DYNAMOS-MAGNETOS DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85112010096	VOLANTS MAGNETIQUES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85112090010	AUTRES MAGNETOS*.....	A
85112090021	AUTRES DYNAMO- MAGNETOS*.....	A
85112090098	AUTRES VOLANTS MAGNETIQUES*.....	A
85113010014	DISTRIBUTEURS DE COURANT ELECTRIQUE DESTINES A DES AERTONEFS CIVILS*.....	A
85113010092	BOBINES D'ALLULAGE DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85113090016	AUTRES DISTRIBUTEURS DE COURANT ELECTRIQUE*.....	A
85113090094	AUTRES BOBINES D'ALLUMAGE*.....	A
85114010009	DEMARREURS MEME FONCTIONNANT COMME GENERATRICES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85114090001	AUTRES DEMARREURS MEME FONCTIONNANT COMME GENERATRICES*.....	A
85115010016	DYNAMOS DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85115010027	ALTERNATEURS DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85115010094	AUTRES GENERATRICES DE COURANT DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A

NDP	Description	
85115090018	AUTRES DUNAMOS*.....	A
85115090029	AUTRES ALTERNATEURS*.....	A
85115090096	AUTRES GÉNÉRATRICES DE COURANT*.....	A
85118010014	BOUGIES DE CHOUFFAGE DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85118010025	CONJONCTEURS-DISJONCTEURS DESTINES A.DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85118010092	AUTRES APPAREILS ET DISPOSITIFS ELECTRIQUES D'ALLUMAGE OU DE DEMARRAGE POUR MOTEURS A ALLUMAGE PAR ETINCELLES OU PAR COMPRESSION DSETINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85118090016	AUTRES BOUGIES DE CHAUFFAGE*.....	A
85118090027	AUTRES CONJONCTEURS- DISJONCTEURS*.....	A
85118090094	AUTRES APPAREILS ET DISPOSITIFS ELECTRIQUES D'ALLUMAGE OU DE DEMARRAGE POUR MOTEURS A ALLUMAGE PAR ETINCELLES OU PAR COMPRESSION*.....	A
85119000016	AUTRES DISTRIBTEURS DE COURANT ELECTRIQUE *.....	A
85119000027	INDUCTEURS POUR APPAREILS ET DISPOSITIFS DU NO 85.11 *.....	A
85119000094	AUTRES PARTIES DES APPAREILS ET DISPOSITIFS DU NO 85.11 *.....	A
85121000015	DYNAMOS D'ECLAIRAGE DES TYPES UTILISES POUR LES BICYCLETTES *.....	A
85121000026	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE DES TYPES UTILISES POUR LES BICYCLETTES *.....	A
85121000093	APPAREILS ÉLECTRIQUES DE SINALISATION VISUELLE DES TYPES UTILISES POUR LES BICYCLETTES *.....	A
85122000113	APPAREILS D'ECLAIRAGE POUR MOTOCYCLES *.....	A
85122000191	APPAREILS ELECTRIQUES DE SIGNALISATION VISUELLE POUR MOTOCYCLES *.....	A
85122000919	BLOCS OPTIQUE POUR AUTOMOBILES *.....	B
85122000920	PHASES DE TOUS GENRES Y COMPRIS LES PROJECTEURS POUR AUTOMOBILES *.....	B

NDP	Description	
85122000931	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE POUR AUTOMOBILES *	B
85122000997	AUTRES APPAREILS ELECTRIQUES DE SIGNALISATION VISUELLE POUR AUTOMOBILES *	B
85123000017	APPAREILS DE SIGNALISATION ACOUSTIQUE POUR BICYCLETTES *	A
85123000028	APPAREILS DE SIGNALISATION ACOUSTIQUE POUR MOTOCYCLES *	A
85123000095	APPAREILS DE SIGNALISATION ACOUSTIQUE POUR AUTOMOBILES *	A
85124000013	ESSUIE-GLACES POUR AUTOMOBILES *	A
85124000091	DEGIVREURS ET DISPOSITIFS ANTIBUEES POUR AUTOMOBILES *	A
85129000013	BALAIS D'ESSUIE-GLACES POUR AUTOMOBILES *	B
85129000024	COUVERCLES DES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION VISUELLE POUR AUTOMOBILES *	B
85129000091	PARTIES DES APPAREILS ELECTRIQUES D'ECLAIRAGE OU SIGNALISATION,DES ESSUIE-GLACES,DES DEGIVREURS ET DISPOSITIFS ANTIBUEE ELECTRIQUES,DES TYPES UTILISES POUR CYCLES OU AUTOMOBILES *	B
85131000103	LAMPES ELECTRIQUES PORTATIVES,DE S fi H fi RETE POUR MINEURS,DESTINES A FONCTIONNER AU MOYEN DE LEUR PROPRE SOURCE D'ENERGIE (PILES,A ACCUMULATEURS,ELECTROMAGNETIQUES ,PAR EXEMPLE) *	A
85131000909	AUTRES LAMPES ELECTRIQUES PORTATIVES,DESTINEES A FONCTIONNER AU MOYEN DE LEUR PROPRES SOURCE D'ENERGIE(PILES,A ACCUMULATEURS,ELECTROMAGNETIQUES,PAR EXEMPLE),D'AUTRES QUE LES APPAREILS D'ECLAIRAGE DU NO 85.12 *	B
85139000009	PARTIES DE LAMPES ELECTRIQUES PORTATIVES DESTINEES A FONCTIONNER AU MOYEN DE LEUR PROPRE SOURCE D'ENERGIE *	A
85141005003	FOURS ELECTRIQUES A RESISTANCE (CHAUFFAGE INDIRECT),POUR FABRICATION DE DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR SUR DISQUES(WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	B
85141010002	FOURS ELECTRIQUES A RESISTANCE(CHAUFFAGE INDIRECT),DE BOULANGERIE,DE PATISSERIE OU DE BISCUITERIE *	B
85141080000	AUTRES FOURS ELECTRIQUES INDUSTRIELS OU DE LABORATOIRES,A RESISTANCE (CHAUFFAGE INDIRECT) *	B
85142005009	FOURS FONCTIONNANT PAR INDUCTION OU PAR PRETS DIELECTRIQUES,POUR LA FABRICATION DE DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR SUR DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	A
85142010008	AUTRES FOURS FONCTIONNANT PAR INDUCTION *	A

NDP	Description	
85142080006	AUTRES FOURS FONCTIONNANT PAR PRETES DIELECTRIQUES *	A
85143011007	FOURS ELECTRIQUES,A RAYON INFRAROUGES,POUR LA FABRICATION DE DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR SUR DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	A
85143019103	FOURS ÉLECTRIQUES,A RAYON INFRAROUGES,DE BOULANGERIE,DE PATISSERIE OU BISCUITERIE * *	A
85143019910	FOURS ELECTRIQUES DE LABOURATOIRE,A RAYON INFRAROUGES *	A
85143019998	FOURS ELECTRIQUES INDUSTRIELS,A RAYON INFRAROUGES *	A
85143091009	AUTRES FOURS INDUSTRIELS ELECTRIQUES POUR LA FABRICATION DE DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR SUR DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR *	A
85143099105	AUTRES FOURS INDUSTRIELS ÉLECTRIQUES DE BOULANGERIE,DE PATISSERIE OU DE BISCUITERIE * *	A
85143099912	AUTRES FOURS ELECTRIQUE INDUSTRIELS *	A
85143099990	AUTRES FOURS ELECTRIQUES DE LABORATOIRES *	A
85144000006	AUTRES APPAREILS POUR TRAITEMENT THERMIQUE DES MATIERES PAR INDUCTION OU PAR PRETES DIELECTRIQUES *	A
85149020004	PARTIES DES MACHINES DES SOUS-POSITION 851410.05 , 851420.05 , 851430.11 OU 851430.91 *	B
85149080019	PARTIES ET PIECES DETACHEES DES FOURS ELECTRIQUES INDUSTRIELS OU DE LABORATOIRES *	B
85149080097	PARTIES DES AUTRES APPAREILS INDUSTRIELS OU DE LABORATOIRES POUR LE TRAITEMENT THERMIQUE DES MATIERES PAR INDUCTION OU PAR PRETS DIELECTRIQUES *	B
85151100000	FER ET PISTOLETS A BRASER,POUR BRASAGE FORT OU TENDRE *	A
85151900000	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR BRASAGE FORT OU TENDRE *	A
85152100006	MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES METAUX PAR RESISTANCE, ENTIEREMENT OU PARTIELLEMENT AUTOMATIQUES *	A
85152910000	MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES METAUX PAR RESISTANCE,POUR LE SOUDAGE EN BOUT *	A
85152990002	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES METAUX PAR RESISTANCE *	A
85153100104	MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES METAUX (MEME POUVANT COUPER) AU JET DE PLASMA TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT AUTOMATIQUES* *	B

NDP	Description	
85153100900	MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES METAUX A L'ARC,ENTIEREMENT OU PARTIELLEMENT AUTOMATIQUES *	B
85153913005	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES METAUX A L'ARC OU AU JET DE PLASMA,MENUELS,A ELECTRDES ENROBEES,SE COMPOSANT DE LEURS DISPOSITIFS DE SOUDAGE,ET D'UN TRANSFORMATEUR *	C
85153918000	AUTRES MACHINES ET APP. POUR LE SOUDAGE DES METAUX A L'ARC OU AU JET DE PLASMA,MANUELS A ELECTRODES ENROBEES,SE COMPOSANT DE LEURS DISPOSITIFS DE SOUDAGE ET D'UNE GENERATRICE OU D'UN CONVERTISSEUR ROTATIF OU STATIQUE.	C
85153990008	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES METAUX A L'ARC OU JET DE PLASMA *	C
85158005002	MICROSOUDEUSES DE FILS DU TYPE UTILISE DANS LA FABRICATION DES DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR *	A
85158011015	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES METAUX OPERANT PAR LASER *	A
85158011026	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES METAUX PAR INDUCTION *	A
85158011037	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES METAUX PAR FAISCEAUX D'ELECTRONS *	A
85158011093	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES METAUX *	A
85158019008	AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU NO 85.15,POUR LE TRAITEMENT DES METAUX,AUTRES QUE POUR LE SOUDAGE *	A
85158091006	AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE SOUDAGE DES MATIERES PLASTIQUES PAR RESISTANCE *	A
85158099011	AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU NO 85.15,POUR LE SOUDAGE,AUTRES QUE CEUX DES NO 851580.05 , 851580.11 ET 85158.91 ,OPERANT PAR LASER *	A
85158099033	AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU NO 85.15,POUR LE SOUDAGE,AUTRES QUE CEUX DES NO 851580.05 , 851580.11 ET 851580.91,OPERANT PAR FAISCEAUX D'ELECTRONS *	A
85158099099	AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU NO 8515 *	A
85159010007	PARTIES DES MACHINES OU'APPAREILS DE LA SOUS-POSITION 851580.05 *	A
85159090009	PARTIES DES AUTRES MACHINES ET APPAREILS DU NO 85.15 *	A

NDP	Description	
85161011009	CHAUFFE-EAU ELECTRIQUES INSTANTANES*.....	C
85161019105	CHAUFFE-EAU ELECTRO-SOLAIRES*.....	B
85161019901	AUTRES CHAUFFE-EAU ELECTRIQUES*.....	C
85161091001	THERMOPLONGEURS ELECTRIQUES POUR USAGES DOMESTIQUES*.....	A
85161099005	AUTRES THERMOPLONGEURS ELECTRIQUES*.....	A
85162100003	RADIATEURS A ACCUMULATION, POUR LE CHAUFFAGE DES LOCAUX, DU SOL OU POUR USAGES SIMILAIRES *	B
85162910007	RADIATEURS A CIRCULATION DE LIQUIDE, POUR CHAUFFAGE DES LOCAUX, DU SOL OU POUR USAGES SIMILAIRES *	C
85162950003	RADIATEURS PAR CONVECTION POUR LE CHAUFFAGE DES LOCAUX DU SOL OU POUR USAGES SIMILAIRES*.....	C
85162991002	AUTRES APPAREILS ELECTRIQUES POUR LE CHAUFFAGE DES LOCAUX DU SOL OU POUR USAGES SIMILAIRES*.....	C
85162999006	AUTRES APPAREILS ELECTRIQUES POUR LE CHAUFFAGE DES LOCAUX DU SOL OU POUR USAGES SIMILAIRES *	C
85163110003	CASQUES SECHOIRS ELECTROTHERMIQUES POUR LA COIFFURE*.....	A
85163190005	AUTRES SECHE-CHEVEUX ELECTROTHERMIQUES*.....	A
85163200004	AUTRES APPAREILS ELECTROTHERMIQUES POUR LA COIFFURE*.....	A
85163300009	APPAREILS ELECTROTHERMIQUES POUR SECHE LES MAINS*.....	A
85164010004	FERS A REPASSER ELECTRIQUES A VAPEUR*.....	A
85164090006	AUTRES FERS A REPASSER ELECTRIQUES*.....	A
85165000006	FOURS A MICRO-ONDES, A USAGE DOMESTIQUE*.....	A
85166010006	CUISINIERS ELECTROTHERMIQUES A USAGE DOMESTIQUE*.....	B
85166051107	RECHAUDS ELECTROTHERMIQUES A USAGE DOMESTIQUES A ENCASTRER*A.....	C

NDP	Description	
85166051903	TABLES DE CUISSON ELECTROTHERMIQUES,A USAGE DOMESTIQUE,A ENCASTRER *	B
85166059101	AUTRES RECHAUDS ELECTROTHERMIQUES A USAGE DOMESTIQUE*	C
85166059907	AUTRES TABLES DE CUISSON ELECTROTHERMIQUES,A USAGE DOMESTIQUE *	B
85166070000	GRILS ET ROTISSOIRES ELECTROTHERMIQUES,A USAGE DOMESTIQUE *	B
85166080004	FOURS A ENCASTRER ELECTROTHERMIQUES A USAGE DOMESTIQUE*	B
85166090008	AUTRES FOURS ELECTROTHERMIQUES A USAGE DOMESTIQUE*	B
85167100003	APPAREILS ELECTROTHERMIQUES POUR LA PREPARATION DU CAFE OU DU THE,A USAGE DOMESTIQUE *	B
85167200008	GRILLE-PAIN ELECTROTHERMIQUE ,A USAGE DOMESTIQUE *	A
85167910007	CHAUFFE-PLATS ELECTROTHERMIQUES,A USAGE DOMESTIQUE *	A
85167920001	FRITEUSESELECTROTHERMIQUES,A USAGE DOMESTIQUE *	A
85167980005	AUTRES APPAREILS ELECTROTHERMIQUES,A USAGE DOMESTIQUE *	A
85168010008	RESISTANCES CHAUFFANTS,AUTRES QUE CELLES DU NO 85.45,MONTEES SUR UN SIMPLE SUPPORT EN MATIERE ISOLANTE ET RELIEES A UN CIRCUIT,POUR LE DEGIVRAGE OU L'ANTIGIVRAGE,DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85168091003	AUTRES RESISTANCES CHAUFFANTES,AUTRES QUE CELLES DU NO 85.45;MONTEES SUR UN SUPPORT EN MATIERE ISOLANTE *	A
85168099007	AUTRES RESISTANCES CHAUFFANTES,AUTRES QUE CELLES DU NO 85.45 *	A
85169000102	PARTIES DE CHAUFFE-EAU ELECTROSOLAIRES *	B
85169000215	PARTIES D'AUTRES CHAUFFE-EAU ELECTRIQUES *	B
85169000293	PARTIES DES APPAREILS ELECTRIQUES POUR LE CHAUFFAGE DES LOCAUX*	B
85169000908	PARTIES DES AUTRES APPAREILS DU NO 85.16*	B
85171100106	POSTES TELEPHONIQUES D'USAGERS PAR FIL A COMBINES SANS FIL,A CARACTERE ORNEMENTAL,EN PIERRES DURES,EN BOIS,EN IVOIRE OU EN METAUX COMMUNS PLAQUES OU DOUBLES DE METAUX PRECIEUX*	B

NDP	Description	
85171100902	AUTRES POSTES TELEPHONIQUES D'USAGERS PAR FIL A COMBINES SANS FIL*.....	C
85171910008	VISIOPHONES*.....	C
85171990102	AUTRES POSTES TELEPHONIQUES D'USAGERS,A CARACTERES ORNEMENTAL,EN PIERRES DURES,EN BOIS,EN IVOIRE OU EN METAUX COMMUNS PLAQUES OU DOUBLES DE METAUX PRECIEUX*.....	B
85171990908	AUTRES POSTES TELEPHONIQUES D'USAGERS*.....	C
85172100000	TELECOPIEURS*.....	A
85172200005	TELESCRIPTEURS*.....	A
85173000103	STANDARDS TELEPHONIQUES D'UNE CAPACITE N'EXCEDANT PAS 156 LIGNES INTERNES*.....	B
85173000205	AUTRES STANDARDS TELEPHONIQUES D'UNE CAPACITE EXCEDANT 156 LIGNES INTERNES ET N'EXCEDANT PAS 250 LIGNES INTERNES*.....	B
85173000307	AUTRES STANDARDS TELEPHONIQUES D'UNE CAPACITE EXCEDANT 250 LIGNES INTERNES*.....	B
85173000909	AUTRES APPAREILS DE COMMUTATION POUR LA TELEPHONIE OU TELEGHRAPHIE*.....	B
85175010109	MODULATEURS-DEMULATEURS "MODEM" POUR LA TELECOMMUNICATION PAR COURANT PORTEUR *	A
85175010905	AUTRES APPAREILS POUR LA TELECOMMUNICATION PAR COURANT PORTEUR *	A
85175090101	AUTRES MODULATEURS-DEMULATEURS "MODEM" POUR LA TELECOMMUNICATION NUMERIQUE *	A
85175090907	AUTRES APPAREILS POUR LA TELECOMMUNICATION NUMERIQUES *	A
85178010005	PARLOPHONES*.....	B
85178090109	AUTRES APPARELS ELECTRIQUES POUR LA TELEPHONIE PAR FIL*.....	B
85178090916	APPAREILS SPECIAUX POUR BELINOGRAMMES ET POUR TELEPHOTOGRAPHIE*.....	A
85178090994	AUTRES APPAREILS ELECTRIQUES POUR LA TELEGRAPHIE PAR FIL*.....	A
85179011015	DISPOSITIFS DE CRYPTAGE DE LA VOIX POUR LA COMMUNICATION PAR COURANT PORTEUR *	B
85179011059	AUTRES DISPOSITIFS DE CRYPTAGE DESTINES A ETRE INTEGRES DANS DES APPAREILS POUR LA TELECOMMUNICATION PAR COURANT PORTEUR DE LA SOUS-POSITION 851750.10 *	B
85179011093	ASSEMBLAGES ELECTRIQUES POUR APPAREILS POUR LA TELECOMMUNICATION PAR COURANT PORTEUR DE LA SOUS-POSITION 851750.10 *	B
85179019008	AUTRES APPAREILS POUR TELECOMMUNICATION PAR COURANT PORTEUR DE LA SOUS- POSITION 851750.10*.....	B

NDP	Description	
85179082016	DISPOSITIFS DE CRYPTAGE DU TRAFIC TRANSMIS A TRAVERS LES RESEAUX NUMERIQUES *	B
85179082027	MODULES DE LA TELEPHONIE SUR IP (INTERNET PROTOCOL) UTILISANT LE CRYPTAGE *	B
85179082050	AUTRES DISPOSITIFS DE CRYPTAGE DESTINES A ETRE INTEGRES DANS DES AUTRES APPAREILS DU N° 85.17 *	B
85179082094	AUTRES ASSEMBLAGES ELECTRIQUES POUR LES AUTRES APPAREILS DU N° 85.17 *	B
85179088105	CLAVIERS POUR APPAREILLAGES TELEPHONIQUES*.....	B
85179088912	PARTIES DE PARLOPHONES*.....	B
85179088923	AUTRES PARTIES D'APPAREILS POUR LA TELEPHONIE*.....	B
85179088990	AUTRES PARTIES D'APPAREILS POUR LA TELEGRAPHIE*.....	B
85181010000	MICROPHONES ET LEURS SUPPORTS, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
85181020004	MICROPHONES DONT LA GAMME DE FREQUENCES EST COMPRISE ENTRE 300 HZ ET 3,4 KHZ, D'UN DIAMETRE N'EXCEDANT PAS 10 MM ET D'UNE HAUTEUR N'EXCEDANT PAS 3 MM, DES TYPES UTILISES POUR LA TELECOMMUNICATIONS, AUTRES QUE POUR AERONEFS CIVILS*.....	B
85181080008	AUTRES MICROPHONES ET LEURS SUPPORTS, AUTRES QUE POUR AERONEFS CIVILS*.....	B
85182110103	HAUT-PARLEUR UNIQUE MONTE DANS SON ENCEINTE, D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 10 WATTS, DESTINE A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85182110909	HAUT-PARLEUR UNIQUE MONTE DANS SON ENCEINTE, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT A 10 WATTS, DESTINE A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
85182190105	AUTRES HAUT-PARLEUR UNIQUE MONTE DANS SON ENCEINTE, D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 10 WATTS*.....	A
85182190901	AUTRES HAUT-PARLEUR UNIQUE MONTE DANS SON ENCEINTE, D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 10 WATTS*.....	B
85182210006	HAUT-PARLEURS MULTIPLES MONTES DANS LA MEME ENCEINTE, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
85182290019	AUTRES -PARLEURS MULTIPLES MONTES DANS LA MEME ENCEINTE, POUR ORGUES ET GUITARES*.....	B
85182290097	AUTRES HAUT-PARLEURS MULTIPLES MONTES DANS LA MEME ENCEINTE, POUR AUTRES USAGES*.....	B

NDP	Description	
85182910001	AUTRES HAUT-PARLEURS MULTIPLES NON MONTES DANS LEURS ENCEINTES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
85182920005	HAUT-PARLEURS DONT LA GAMME DE FREQUENCES EST COMPRISE ENTRE 300HZ ET 3,4KHZ, D'UN DIAMETRE N'EXCEDANT PAS 50 MM, DES TYPES UTILISES POUR LES TELECOMMUNICATION*.....	B
85182980010	AUTRES HAUT-PARLEURS, NON MONTES DANS LEURS ENCEINTES, POUR ORGUES ET GUITARES*.....	B
85182980098	AUTRES HAUT-PARLEURS, NON MONTES DANS LEURS ENCEINTES, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	B
85183010002	CASQUES D'ECOUTE ET ECOUTEURS, MEME COMBINES AVEC UN MICROPHONE, ET ENSEMBLES OU ASSORTIMENTS CONSTITUES PAR UN MICROPHONE ET UN OU PLUSIEURS HAUT-PARLEURS, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*	A
85183020006	COMBINES DE POSTES TELEPHONIQUES D'USAGERS PAR FIL*.....	A
85183080000	AUTRES CASQUES D'ECOUTE ET ECOUTEURS, MEME COMBINES AVEC UN MICROPHONE, ET ENSEMBLES OU ASSORTIMENTS CONSTITUES PAR UN MICROPHONE ET UN OU PLUSIEURS HAUT-PARLEURS *	A
85184010008	AMPLIFICATEURS ELECTRIQUES D'AUDIOFREQUENCE, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85184030006	AMPLIFICATEURS ELECTRIQUES D'AUDIOFREQUENCE, UTILISES EN TELEPHONIE OU POUR LA MESURE*.....	A
85184091003	AMPLIFICATEURS ELECTRIQUES D'AUDIOFREQUENCE, NE COMPORTANT QU'UNE SEULE VOIE*.....	A
85184099007	AUTRES AMPLIFICATEURS ELECTRIQUES D'AUDIOFREQUENCE*.....	A
85185010004	APPAREILS ELECTRIQUES D'AMPLIFICATION DU SON, DESTINES A DES AERONEFS*.....	B
85185090017	APPAREILS ELECTRIQUES D'AMPLIFICATION DU SON POUR ORGUES ET GUITARES*.....	B
85185090095	AUTRES APPAREILS ELECTRIQUES D'AMPLIFICATION DU SON*.....	B
85189000015	PARTIES DE HAUT-PARLEURS*.....	B
85189000026	PARTIES D'ECOUTEURS*.....	B
85189000093	PARTIES D'AUTRES APPAREILS DU N° 85.18 *	B
85191000003	ELECTROPHONES COMMANDES PAR L'INTRODUCTION D'UNE PIECE DE MONNAIE OU D'UN JETON*.....	B
85192100004	AUTRES ELECTROPHONES SANS HAUT-PARLEUR*.....	B

NDP	Description	
85192900004	AUTRES ELECTROPHONES*.....	A
85193100000	TOURNE-DISQUES A CHANGEUR AUTOMATIQUE DE DISQUES*.....	A
85193900000	TOURNE-DISQUES SANS CHARGEUR AUTOMATIQUE DE DISQUES*.....	A
85194000001	MACHINES A DICTER*.....	A
85199200001	LECTEURS DE CASSETTES DE POCHE*.....	B
85199331001	AUTRES LECTEURS DE CASSETTES DU TYPE UTILISÉ DANS LES VÉHICULES AUTOMOBILES A SYSTÈME DE LECTURE ANALOGIQUE ET NUMÉRIQUE *	B
85199339005	AUTRES LECTEURS DE CASSETTES DU TYPES UTILISE DANS LES VEHICULES AUTOMOBILES A AUTRES SYSTEMES DE LECTURE*.....	B
85199381103	AUTRES LECTEURS DE CASSETTES,A USAGES INDUSTRIEL,A SYSTEME DE LECTURE ANALOGIQUE/NUMERIQUE*.....	B
85199381909	AUTRES LECTEURS DE CASSETTES,AUTRES QU'A USAGE INDUSTRIEL,A SYSTEME DE LECTURE ANALOGIQUE/NUMERIQUE*.....	B
85199389107	AUTRES LECTEURS DE CASSETTES,A USAGE INDUSTRIEL,A SYSTEME DE LECTURE AUTRE QU'ANALOGIQUE/NUMERIQUE*.....	B
85199389903	AUTRES LECTEURS DE CASSETTES,AUTRES QU'A USAGE INDUSTRIEL,A SYSTEME DE LECTURE AUTRE QU'ANALOGIQUE/NUMERIQUE*.....	B
85199912006	APPAREILS DE REPRODUCTION DU SON N'INCORPORANT PAS DE DISPOSITIF D'ENREGISTREMENT DU SON,A SYSTEME DE LECTURE PAR FISCEAU LASER,DU TYPE UTILISE DANS LES VEHICULES AUTOMOBILES,A DISQUES D'UN DIAMETRE N'EXCEDANT PAS 6,5 CM*.....	B
85199918106	AUTRES APPAREILS DE REPRODUCTION DU SON N'INCORPORANT PAS DE DISPOSITIF D'ENREGISTREMENT DU SON,A SYSTEME DE LECTURE PAR FISCEAU LASER,A USAGE INDUSTRIEL*.....	B
85199918902	AUTRES APPAREILS DE REPRODUCTION DU SON N'INCORPORANT PAS DE DISPOSITIF D'ENREGISTREMENT DU SON,A SYSTEME DE LECTURE PAR FISCEAU LASER,AUTRES QU'A USAGE INDUSTRIEL*.....	B
85199990104	AUTRES APPAREILS DE REPRODUCTION DU SON N'INCORPORANT PAS DE DISPOSITIF D'ENREGISTREMENT DU SON,A SYSTEME DE LECTURE AUTRES QUE PAR FAISCEAU LASER,A USAGE INDUSTRIEL*.....	B
85199990900	AUTRES APPAREILS DE REPRODUCTION DU SON N'INCORPORANT PAS DE DISPOSITIF D'ENREGISTREMENT DU SON,A SYSTEME DE LECTURE AUTRES QUE PAR FISCEAU LASER,AUTRES QU'A USAGE INDUSTRIEL*.....	B
85201000008	MACHINES A DICTER NE POUVANT FONCTIONNER SANS UNE SOURCE D'ENERGIE EXTERIEURE*.....	A
85202000004	REPONDEURS TELEPHONIQUES*.....	A

NDP	Description	
85203211007	APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, NUMERIQUES A CASSETTES, AVEC AMPLIFICATEUR ET UN OU PLUSIEURS HAUT-PARLEURS, INCORPORRES, POVANT FONCTIONNER SANS SOURCE D'ENERGIE EXTERIEUR *.....*	B
85203219103	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, NUMERIQUES, A CASSETTES, AVEC AMPLIFICATEUR ET UN OU PLUSIEURS HAUT-PARLEURS, INCORPORES, A USAGE INDUSTRIEL *.....*	B
85203219909	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, NUMERIQUES, A CASSETTES, AVEC AMPLIFICATEUR ET UN OU PLUSIEURS HAUT-PARLEURS, INCORPORES, AUTRES QU'A USAGE INDUSTRIEL *.....*	B
85203230002	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, NUMERIQUES, A CASSETTES, DE POCHE *.....*	B
85203250102	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, NUMERIQUES, A CASSETTES, A USAGE INDUSTRIEL *.....*	B
85203250908	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, NUMERIQUES, A CASSETTES, AUTRES QU'A USAGE INDUSTRIEL *.....*	B
85203291101	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, NUMERIQUES, UTILISANT DES BANDES MAGNETIQUES SUR BOBINES, ET PERMETTANT L'ENREGISTREMENT OU LA REPRODUCTION DU SON, SOIT A UNE VITESSE DE 19 CM/S, SOIT A PLUSIEURS VITESSES.....*	B
85203291907	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, NUMERIQUES, UTILISANT DES BANDES MAGNETIQUES SUR BOBINES, ET PERMETTANT L'ENREGISTREMENT OU LA REPRODUCTION DU SON, SOIT A UNE VITESSE DE 19 CM/S, SOIT A PLUSIEURS HAUT-PARLEURS.....*	B
85203299105	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON SUR BANDES MAGNETIQUES, NUMERIQUES, A USAGE INDUSTRIEL *.....*	B
85203299901	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON SUR BANDES MAGNETIQUES, NUMERIQUES, A USAGE AUTRE QU'INDUSTRIEL *.....*	B
85203311002	APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, AUTRES QUE NUMERIQUES, A CASSETTES, AVEC AMPLIFICATEUR ET UN OU PLUSIEURS HAUT-PARLEURS INCORPORES, POUVANT FONCTIONNER SANS SOURCE D'ENERGIE EXTERIEUR *.....*	B
85203319108	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, AUTRES QUE NUMERIQUES, A CASSETTES, AVEC AMPLIFICATEUR ET UN OU PLUSIEURS HAUT-PARLEURS, INCORPORES, A USAGES INDUSTRIEL *.....*	B
85203319904	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, AUTRES QUE NUMERIQUES, A CASSETTES, AVEC AMLIFICATEUR ET UN OU PLUSIEURS HAUT-PARLEURS, INCORPORES, AUTRES QU'A USAGE INDUSTRIEL *.....*	B
85203330007	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET REPRODUCTION DU SON, AUTRES QUE NUMERIQUES, A CASSETTES, DE POCHE *.....*	B
85203390103	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, AUTRES QUE NUMÉRIQUES, A CASSETTES, A USAGE INDUSTRIEL *	B
85203390909	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON, AUTRES QUE NUMÉRIQUES, A CASSETTES, AUTRES QU'A USAGE INDUSTRIEL *	B

NDP	Description	
85203910101	AUTRES APP.D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON,AUTRES QUE NUMÉRIQUES,UTILISANT DES BANDES MAGNÉTIQUES SUR BOBINES,ET PERMETTANT L'ENREGIS.OU LA REPRODU. DU SON,SOIT A UNE VITESSE DE 19 CM/S,SOIT A +IEURS VITESSES DONT LA VITESSE DE 19CM/S ASSOCIÉE EXCLUSIV. A DES VITESSES < ,A USAGE INDUST. *	B
85203910907	AUTRES APP. D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON,AUTRES QUE NUMÉRIQUES,UTILISANT DES BANDES MAGNETIQUES SUR BOBINES,ET PERMETTANT L'ENREGIST.OU LA REPRODUC.DU SON,SOIT A UNE VITESSE DE 19CM/S,SOIT A +IEURS VITESSES DONT LA DE VITESSE DE 19CM/S ASSOCIÉE EXCLUSIV.A DES VITESSES <,AUTRES*	B
85203990103	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON SUR BANDES MAGNÉTIQUES,AUTRES QUE NUMÉRIQUES,A USAGE INDUSTRIEL *	B
85203990909	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON SUR BANDES MAGNETIQUES,AUTRES QUE NUMERIQUES,A USAGE AUTRE QU'INDUSTRIUEL*	B
85209010000	MAGNETOPHONES ET AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT DU SON,MEME INCORPORANT UN DISPOSITIF DE REPRODUCTION DU SON,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*	B
85209090104	DUPLICATEURS DE CASSETTES A USAGE PROFESSIONNEL*	B
85209090911	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT DU SON*	B
85209090999	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON*	B
85211010009	APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION VIDEOPHONIQUE,MEME INCORPORANT UN RECEPTEUR DE SIGNAUX VIDEOPHONIQUES,A BANDES MAGNETIQUES,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*	A
85211030007	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION VIDEOPHONIQUE,MEME INCORPORANT UNRECEPTEUR DE SIGNAUX VIDEOPHONIQUES,A BANDES MAGNETIQUES,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 1,3 CM ET DONT LA VITESSE DE DEFILEMENT N'EXCEDE PAS 50 MM/S*	A
85211080007	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION VIDEOPHONIQUE,INCORPORANT UN RECEPTEUR DE SIGNAUX VIDEOPHONIQUES,A D'AUTRES BANDES MAGNETIQUES*	A
85219000003	AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION VIDEOPHONIQUE,MEME INCORPORANT UN RECEPTEUR DE SIGNAUX VIDEOPHONIQUES,AUTREMENT QU'A BANDES MAGNETIQUES*	A
85221000002	LECTEURS PHONOGRAPHIQUES *	A
85229010004	ASSEMBLAGES ET SOUS-ASSEMBLAGES,CONSISTANT EN DEUX OU PLUS DE DEUX PARTIES OU PIECES ASSEMBLEES,POUR APPAREILS VISES AU NO 8520.90 ET DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
85229030002	AIGUILLES OU POINTES;DIAMANTS,SAPHIRS ET AUTRES PIERRES GEMMES(PRÉCIEUSES OU FINES) ET PIERRES SYNTHÉTIQUES OU RECONSTITUÉES,MONTÉS OU NON *	B
85229051003	ASSEMBLAGES ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS IMPRIMÉS POUR PRODUITS DE LA SOUS-POSITION 852020.00 *	B
85229059007	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES POUR D'AUTRES APPAREILS DES NO 85,19 A 85.21 *	B

NDP	Description	
85229093005	ASSEMBLAGES MONO-CASSETTE D'UNE EPAISSEUR TOTALE N'EXCEDANT PAS 53MM,DU TYPE UTILISE POUR LA FABRICATION D'APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON DES NO 85.19 ET 85.21 *.....	B
85229098011	SYSTEMES DE LECTURE OPTIQUE PAR FAISCEAU LASER *.....	B
85229098022	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES APPAREILS DU NO 85.19 *.....	B
85229098033	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES APPAREILS DU N° 85.20 *	B
85229098099	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES APPAREILS DU N° 85.21 *	B
85231100004	BANDES MAGNETIQUES,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 4MM,NON ENREGISTREES *.....	A
85231200009	BANDES MAGNETIQUES D'UNE LARGEUR EXCEDANT 4MM MAIS N'EXCEDANT PAS 6,5MM,NON ENREGISTREES *.....	A
85231300117	BANDES MAGNETIQUES D'UN LARGEUR EXCEDANT 6,5 MM,MAIS INFÉRIEURE A 12,7 MM,DESTINÉES A ETRE UTILISÉES POUR LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION,NON ENREGISTRÉES *	A
85231300128	BANDES MAGNÉTIQUES D'UN LARGEUR DE 12,7 MM,DESTINÉES A ETRE UTILISÉES POUR LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION,NON ENREGISTRÉES *	A
85231300195	BANDES MAGNÉTIQUES D'UNE LARGEUR EXCEDANT 12,7 MM,DESTINÉES A ETRE UTILISÉES POUR LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION,NON ENREGISTRÉES *	A
85231300913	BANDES MANETIQUES D'UNE LARGEUR EXCEDANT 6,5MM,MAIS INFERIEURE A 12,7MM,DESTINEES A D'AYTRES USAGES,NON ENREGISTREES *.....	A
85231300924	BANDES MAGNETIQUES D'UNE LARGEUR 12,7MM,DESTINEES A D'AUTRES USAGES,NON ENREGISTREES *.....	A
85231300991	BANDES MAGNETIQUES D'UNE LARGEUR EXCEDANT 12,7MM,DESTINEES A D'AUTRES USAGES ,NON ENREGISTREES *.....	A
85232010101	DISQUES MAGNETIQUES RIGIDES,DESTINES A ETRE UTILISES POUR LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION,NON ENREGISTRES*.....	A
85232010907	DISQUES MAGNETIQUES RIGIDES,DESTINES A D'AUTRES USAGES,NON ENREGISTRES*.....	A
85232019108	Nomenclature inconnu	A
85232019904	Nomenclature inconnu	A
85232090103	AUTRES DISQUES MAGNÉTIQUES,AUTRES QUE RIGIDES,DESTINÉS A ETRE UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION,NON ENREGISTRÉS *	A
85232090909	AUTRES DISQUES MAGNETIQUES,AUTRES QUE RIGIDES,DESTINES A D'AUTRES USAGES,NON ENREGISTRES *.....	A

NDP	Description	
85233000001	CARTES MUNIES D'UNE PISTE MAGNETIQUES, NON ENREGISTRES*	B
85239000303	DISQUES POUR SYSTEMES DE LECTURE PAR FAISCEAU LASER, NON ENREGISTRES *	B
85239000416	DISQUETTES MAGNÉTIQUES DESTINÉES A ETRE UTILISÉES POUR LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION, NON ENREGISTRÉES *	A
85239000494	AUTRES SUPPORTS PRÉPARÉS POUR LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION, NON ENREGISTRES *	B
85239000518	CASSETTES PRÉPARÉES POUR L'ENREGISTREMENT DU SON, NON ENREGISTRÉES *	B
85239000596	CASSETTES PRÉPARÉES POUR L'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE OU DU SON ET DE L'IMAGE, NON ENREGISTRÉES *	B
85239000701	AUTRES SUPPORTS PRÉPARÉS POUR L'ENREGISTREMENT DU SON OU POUR ENREGISTREMENT ANALOGUES, NON ENREGISTRÉS, AUTRES QUE LES PRODUITS DU CHAPITRE 37 *	B
85241000017	DISQUES POUR ELECTROPHONES, ENREGISTRÉS, POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES *	A
85241000028	DISQUES POUR ELECTROPHONES, ENREGISTRÉS, AYANT UN CARACTERE EDUCATIF, SCIENTIFIQUE OU CULTUREL *	A
85241000095	AUTRES DISQUES POUR ELECTROPHONES, ENREGISTRÉS *	A
85243100105	DISQUES POUR SYSTEME DE LECTEUR PAR FAISCEAU LASER, POUR LA PRODUCTION DES PHENOMENES AUTRES LE SON OU L'IMAGE, DU TYPE UTILISE DANS LES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION DU NO 84.71, ENREGISTRÉS *	A
85243100901	DISQUES POUR SYSTEME DE LECTEUR PAR FAISCEAU LASER, POUR LA REPRODUCTION DES PHÉNOMÈNES AUTRES QUE LE SON OU L'IMAGE, DU TYPE UTILISÉ DANS LES MACHINES DES N°S 84.69 ET 84.70 ET 84.72, PAR EXEMPLE, ENREGISTRÉS *	B
85243210002	DISQUES POUR SYSTEME DE LECTURE PAR FAISCEAU LASER, POUR LA REPRODUCTION DU SON UNIQUEMENT, D'UN DIAMETRE N'EXCEDANT PAS 6.5 CM, ENREGISTRÉS*	B
85243290004	DISQUES POUR SYSTEME DE LECTURE PAR FAISCEAU LASER, POUR LA REPRODUCTION DU SON UNIQUEMENT, D'UN DIAMETRE EXCEDANT 6.5 CM, ENREGISTRÉS*	B
85243910007	DISQUES POUR SYSTEME DE LECTURE PAR FAISCEAU LAZER POUR LA REPRODUC.DE REPRÉSENTATIONS D'INSTRUCTION, DE DONNÉES, DU SONS ET DE L'IMAGE, ENREGISTRÉES SOUS FORME BINAIRE LISIBLE PAR MACHINE, POUVANT ETRE MANIPULÉES OU OFFRANT UNE INTERACTIVITÉ A L'UTILISATEUR AU MOYEN D'UNE MACHINE AUTO....., ENREGISTRÉS*	A
85243920001	DISQUES NUMÉRIQUES VERSATILES (DVD), ENREGISTRÉS*	B
85243980005	AUTRES DISQUES POUR SYSTEME DE LECTURE PAR FAISCEAU LASER, ENREGISTRÉS*	B
85244000106	BANDES MAGNÉTIQUES POUR LA REPRODUCTION DES PHÉNOMÈNES AUTRES QUE LE SON OU L'IMAGE, COMPORTANT DES DONNÉS OU DES INSTRUCTIONS, DU TYPE UTILISÉ DANS LES MACHINES AUTOMATIQUES DE TARITEMENT DE L'INFORMATION *	A
85244000902	AUTRES BANDES MAGNETIQUES POUR LA REPRODUCTION DES PHENOMENES AUTRES QUE LE SON OU L'IMAGE*	A
85244010008	Nomenclature inconnu	A

NDP	Description	
85244099007	Nomenclature inconnu	A
85245100016	AUTRES BANDES MAGNETIQUES,ENREGISTREES,AYANT UN CARACTERE EDUCATIF,SCIENTIFIQUE OU CULTUREL,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 4MM *.....	A
85245100094	AUTRES BANDES MAGNETIQUES,ENREGISTREES,D'UNE LARGEUR N'EXCEDANT PAS 4MM *.....	A
85245200011	AUTRES BANDES MAGNETIQUES,ENREGISTREES,AYANT UN CARACTERE EDUCATIF,SCIENTIFIQUE OU CULTUREL,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 4MM MAIS N'EXCEDANT PAS 6,5MM *.....	A
85245200099	AUTRES BANDES MAGNETIQUES,ENREGISTREES,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 4 MM MAIS N'EXCEDANT PAS 6,5 MM *.....	A
85245300016	AUTRES BANDES MAGNETIQUES,ENREGISTREES,AYANT UN CARACTERE EDUCATIF,SCIENTIFIQUE OU CULTUREL,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 6,5 MM *.....	A
85245300094	AUTRES BANDES MAGNETIQUES,ENREGISTREES,D'UNE LARGEUR EXCEDANT 6,5 MM *.....	A
85246000006	CARTES MUNIS D'UNE PISTE MAGNETIQUE,ENREGISTREES*.....	B
85249100112	DISQUES,AUTRES QUE CEUX DU N°8524.31,POUR LA REPRODUCTION DES PHENOMENES AUTRES QUE LE SON OU L'IMAGE,COMPORTANT DES DONNEES OU DES INSTRUCTIONS,DU TYPE UTILISE DANS LES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFOMATION *	A
85249100123	DISQUETTES,POUR LA REPRODUCTION DES PHENOMENES AUTRES QUE LE SON OU L'IMAGE,COMPORTANT DES DONNEES OU DES INSTRUCTIONS,DU TYPE UTILISE DANS LES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION*.....	A
85249100190	AUTRES SUPPORTS,POUR LA REPRODUCTION DES PHENOMENES AUTRES QUE LE SON OU L'IMAGE,COMPORTANT DES DONNEES OU DES INSTRUCTIONS,DU TYPE UTILISE DANS LES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'IFORMATION*.....	A
85249100907	AUTRES SUPPORTS POUR LA REPRODUCTION DES PHENOMENES AUTRES QUE LE SON OU L'IMAGE,ENREGISTRES,AUTRES QUE CEUX DESTINES POUR LES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION*.....	B
85249110014	Nomenclature inconnu	A
85249110025	Nomenclature inconnu	A
85249110092	Nomenclature inconnu	A
85249190005	Nomenclature inconnu	B
85249910014	AUTRES DISQUES,AUTRES QUE CEUX DU N°8524.31,POUR LA REPRODUCTION D'INSTRUCTIONS,DE DONNEES,DU SON ET DE L'IMAGE,ENREGISTRÉES SOUS UNE FORME BINAIRE LISIBLE PAR MACHINE,POUVANT ETRE MANIPULÉES OU OFFRANT UNE INTERACTIVITÉ A L'UTILISATEUR AU MOYEN D'UNE MACHINE AUTOMA. DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION *	A
85249910025	AUTRES DISQUETTES POUR LA REPRODUCTION D'INSTRUCTIONS, DE DONNEES DU SON ET DE L'IMAGE ENREGISTREES SOUS UNE FORME BINAIRE LISIBLE PAR MACHINE POUVANT ETRE MANIPULEES OU OFFRANT UNE INTERACTIVITE A L'UTILISATEUR AU MOYEN D'UNE MACHINE AUTO	A

NDP	Description	
85249910092	AUTRES SUPPORTS POUR LA REPRODUCTION D'INSTRUCTIONS, DE DONNÉES, DU SON ET DE L'IMAGE, ENREGISTRÉES SOUS UNE FORME BINAIRE LISIBLE PAR MACHINE, POUVANT ÊTRE MANIPULÉES OU OFFRANT UNE INTERACTIVITÉ À L'UTILISATEUR AU MOYEN D'UNE MACHINE AUTO. DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION *	A
85249990107	MATRICES ET MOULES GALVANIQUES POUR LA FABRICATION DES DISQUES *	A
85249990209	CASSETTES À BANDES MAGNÉTIQUES, ENREGISTRÉES, POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES*	B
85249990312	AUTRES CASSETTES À BANDES MAGNÉTIQUES, D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 4MM, ENREGISTRÉES*	B
85249990323	AUTRES CASSETTES À BANDES MAGNÉTIQUES D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 4MM, MAIS N'EXCÉDANT PAS 6,5MM, ENREGISTRÉES*	B
85249990390	AUTRES CASSETTES À BANDES MAGNÉTIQUES D'UNE LARGEUR EXCÉDANT 6,5MM, ENREGISTRÉES *	B
85249990903	AUTRES SUPPORTS POUR L'ENREGISTREMENT DU SON OU POUR ENREGISTREMENTS ANALOGUES, ENREGISTRÉS*	B
85251010007	APPAREILS D'ÉMISSION POUR LA RADIOTÉLÉPHONIE OU RADIOTÉLÉGRAPHIE, DESTINÉS À DES AÉRONEFS CIVILS *	B
85251050003	AUTRES APPAREILS D'ÉMISSION POUR LA RADIOTÉLÉPHONIE OU LA RADIOTÉLÉGRAPHIE *	B
85251080005	APPAREILS ÉMETTEURS DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION MEME INCORPORANT UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DE SON *	B
85252010003	APPAREILS D'ÉMISSION INCORPORANT UN APPAREIL DE RÉCEPTION, POUR LA RADIOTÉLÉPHONIE, DESTINÉS À DES AÉRONEFS CIVILS *	A
85252091008	APPAREILS D'ÉMISSION INCORPORANT UN APPAREIL DE RÉCEPTION, POUR RADIOTÉLÉPHONIE CELLULAIRE (TÉLÉPHONES MOBILES) *	A
85252099104	APPAREILS D'ÉMISSION INCORPORANT UN APPAREIL DE RÉCEPTION, POUR LA RADIOTÉLÉPHONIE OU LA RADIOTÉLÉGRAPHIE, DESTINÉS À LA NAVIGATION MARITIME OU AÉRIENNE (AUTRES QUE CEUX POUR AÉRONEFS CIVILS) *	A
85252099206	STATION D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION POUR LA TÉLÉPHONIE SANS FIL *	A
85252099911	AUTRES APPAREILS ÉMETTEURS-RECEPTEURS DE RADIOTÉLÉPHONIE DU TYPE TALKIE-WALKIE *	A
85252099922	AUTRES APPAREILS ÉMETTEURS-RECEPTEURS DE RADIOTÉLÉPHONIE ET DE RADIOTÉLÉGRAPHIE *	A
85252099933	APPAREILS D'ÉMISSION INCORPORANT UN APPAREIL DE RÉCEPTION, POUR LA RADIODIFFUSION OU LA TÉLÉVISION *	A
85252099999	AUTRES APPAREILS D'ÉMISSION INCORPORANT UN APPAREIL DE RÉCEPTION, MEME INCORPORANT UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DE SON *	A

NDP	Description	
85253010009	CAMERAS DE TELEVISION COMPORTANT AU MOINS 3 TUBES DE PRISE DE VUES *.....	B
85253090001	AUTRES CAMERAS DE TELEVISION *.....	B
85254011008	APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES NUMERIQUES ET APPAREILS DE PRISE DE VUES FIXES VIDEO, NUMERIQUES*	A
85254019002	AUTRES APPAREILS DE PRISE DE VUES FIXES VIDEO*.....	A
85254091000	AUTRES CAMESCOPIES PERMETTANT UNIQUEMENT L'ENREGISTREMENT DU SON ET DES IMAGES PRISES PAR LA CAMERA DE TELEVISION*.....	A
85254099004	AUTRES CAMESCOPIES*.....	A
85261010004	APPAREILS DE RADIODETECTION ET DE RADIOSONDAGE(RADAR),DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *.....	A
85261090006	AUTRES APPAREILS DE RADIODETECTION ET RADIOSONDAGE (RADAR) *.....	A
85269111000	RECEPTEURS DE RADIONAVIGATION,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85269119004	AUTRES APPAREILS DE RADIONAVIGATION,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85269190009	AUTRES APPAREILS DE RADIONAVIGATION,POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	A
85269210002	APPAREILS DE RADIOTELECOMMANDE,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	A
85269290004	AUTRES APPAREILS DE RADIOTELECOMMANDE*.....	A
85271210001	RADIOCASSETTES DE POCHE,Y COMPRIS LES APPAREILS POUVANT RECEVOIR EGALEMENT LA RADIOTELEPHONIE OU LA RADIOTELEGRAPHIE,A SYSTEME DE LECTURE ANALOGIQUE / NUMERIQUE*.....	B
85271290003	RADIOCASSETTES DE POCHE,Y COMPRIS LES APPAREILS POUVANT RECEVOIR EGALEMENT LA RADIOTELEPHONIE OU LA RADIOTELEGRAPHIE,A SYSTEME DE LECTURE AUTRES QU'ANALOGIQUE / NUMERIQUE*.....	B
85271310006	AUTRES APPAREILS DE RECEPTEURS DE RADIODIFFUSION POUVANT FONCTIONNER SANS SOURCE D'ENERGIE EXTERIEURE,Y COMPRIS LES APPAREILS POUVANT RECEVOIR EGALEMENT LA RADIOTELEPHONIE OU LA RADIOTELEGRAPHIE,COMBINES A UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT.....*	B
85271391001	AUTRES APPAREILS RECEPTEURS DE RADIODIFFUSION POUVANT FONCTIONNER SANS SOURCE D'ENERGIE EXTERIEURE,Y COMPRIS LES APPAREILS POUVANT RECEVOIR EGALEMENT LES RADIOTELEPHONIE OU LA RADIOTELEGRAPHIE,COMBINES A UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT.....*	B
85271399005	AUTRES APPAREILS RECEPTEURS DE RADIODIFFUSION POUVANT FONCTIONNER SANS SOURCE D'ENERGIE EXTERIEURE,Y COMPRIS LES APPAREILS POUVANT RECEVOIR EGALEMENT LA RADIOTELEPHONIE OU LA RADIOTELEGRAPHIE,COMBINES A D'AUTRES APPAREILS D'ENREGISTREMENT.*	B

NDP	Description	
85271900104	AUTRES APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIODIFFUSION, A PILE OU A PILE-SECTEUR, PORTATIF OU DE POCHE, NON COMBINÉS A D'AUTRES APPAREILS *	B
85271900206	AUTRES APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIODIFFUSION, A PLIE OU A PLIE-SECTEUR, A L'ETAT DEMONTE, NON COMBINÉS A D'AUTRES APPAREILS*.....*	B
85271900900	AUTRES APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIODIFFUSION POUVANT FONCTIONNER SANS SOURCE D'ÉNERGIE EXTÉRIEURE, Y COMPRIS LES APPAREILS POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPHONIE OU LA RADIOTELEGRAPHIE, NON COMBINÉS A UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT.....*	B
85272120006	APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIODIFFUSION NE POUVANT FONCTIONNER QU'AVEC UNE SOURCE D'ÉNERGIE EXTÉRIEURE, DU TYPE UTILISÉ DANS LES VEHICULES AUTOMOBILES, Y COMPRIS LES APPAREILS POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPHONIE OU LA RADIOTELEGRAPHIE	B
85272152004	APP. RÉCEPTEURS DE RADIODIF. NE POUVANT FONCTIONNER QU'AVEC UNE SOURCE D'ÉNERGIE EXTÉRIEURE, DU TYPE UTILISÉ DANS LES VEH. AUTO., Y COMPRIS LES APPAREILS POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTÉLÉPH. OU LA RADIOTÉLÉG., COMBINÉS A UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON, CAPABLES DE RECEVOIR ET*	B
85272159005	APP. RÉCEPTEURS DE RADIODIF. NE POUVANT FONCTIONNER QU'AVEC UNE SOURCE D'ÉNERGIE EXTÉRIEURE, DU TYPE UTILISÉ DANS LES VEH. AUTO., Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTÉLÉPH. OU LA RADIOTÉLÉG., COMBINÉS A UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON, CAPABLES DE RECEVOIR.....*	B
85272170006	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE RADIODIF. NE POUVANT FONCTIONNER QU'AVEC UNE SOURCE D'ÉNERGIE EXTÉRIEURE, DU TYPE UTILISÉ DANS LES VEH. AUTO., Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTÉLÉPH. OU LA RADIOTÉLÉG., COMBINÉS A UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON, A SYSTÈME DE LECTURE PAR FAISCEAU LAZER*	B
85272192000	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE RADIODIF. NE POUVANT FONCTIONNER QU'AVEC UNE SOURCE D'ÉNERGIE EXTÉRIEURE, DU TYPE UTILISÉ DANS LES VEH. AUTO., Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG., COMBINÉS A A UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON,.....ANALOGIQUE ET NUMERIQUE *	B
85272198008	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE RADIODIF. NE POUVANT FONCTIONNER QU'AVEC UNE SOURCE D'ÉNERGIE EXTÉRIEURE, DU TYPE UTILISÉ DANS LES VEH. AUTO., Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG., COMBINÉS A A UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON, A AUTRES SYSTÈME DE LECTURE *	B
85272900008	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE RADIODIF. NE POUVANT FONCTIONNER QU'AVEC UNE SOURCE D'ÉNERGIE EXTÉRIEURE, DU TYPE UTILISÉ DANS LES VEH. AUTO., Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG., NON COMBINÉS A UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON	B
85273111103	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE RADIODIF. Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG., COMBINÉS A UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON AVEC UN OU +IEURS HAUTS-PARLEURS INCORPORÉS SOUS UNE MEME ENVELOPPE, A CASSETTE DE LECTURE ANALOGIQUE ET NUMERIQUE, DESTINÉS A LA RTT *	A
85273111909	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE RADIODIF. Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG., COMBINÉS A UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON, AVEC UN OU +IEURS HAUT-PARLEURS INCORPORÉS SOUS UNE MEME ENVELOPPE, A K7 ET A SYSTÈME DE LECTURE ANALOGIQUE NUMÉ., NON DESTINÉS A LA RTT *	B
85273119107	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE RADIODIF. Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG., COMBINÉS A UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUCTION DU SON, AVEC UN OU +IEURS HAUT-PARLEURS INCORPORÉS SOUS UNE MEME ENVELOPPE, A AUTRES SYSTÈME DE LECTURE, NON DESTINÉS A LA RTT *	A

NDP	Description	
85273119903	AUTRES APP. RECEPTEURS DE RADIODIF.,Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG.,COMBINÉS A UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON,AVEC UN OU +IEURS HAUT-PARLEURS INCORPORÉS SOUS UNE MEME ENVELOPPE, A AUTRES SYSTÈME DE LECTURE, NON DESTINES A LA RTT *	B
85273191105	AUTRES APP. RECEPTEURS DE RADIODIF.,Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG.,COMBINÉS A UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON,AVEC UN OU +IEURS HAUT-PARLEURS NON INCORPORÉS SOUS UNE MEME ENVELOPPE,A SYSTEME DE LECTURE PAR FAISCEAU LASER, DESTINESA LA RTT *	A
85273191901	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE RADIODIF.,Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG.,COMBINÉS A UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON,AVEC UN OU + HAUT-PARLEURS NON INCORPORÉS SOUS UNE MEME ENVELOPPE,A SYSTEME DE LECTURE PAR FAISCEAU LASER,NON DESTINÉ A LA RTT *	B
85273193101	AUTRES APP.RÉCEPTEURS DE RADIODIF.,Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH.OU LA RADIOTELEG.,COMBINÉS A UN APP.D'ENREGIST.OU DE REPRODUC.DU SON,AVEC UN OU + HAUT-PARLEURS NON INCORPORÉS SOUS UNE MEME ENVELOPPE,A K7 ET A SYSTÈME DE LECTURE ANALOGIQUE ET NUMÉ.,DESTINÉS A LA RTT	A
85273193907	AUTRES APPAREILS RECEPTEURS DE RADIODIFFUSION,Y COMPRIS LES APPAREILS POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPHONIE OU LA RADIOTELEGRAPHIE, COMBINES A UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON,AVEC UN OU PLUSIEURS HAUT-PARLEURS	B
85273198106	AUTRES APP. RECEPTEURS DE RADIF.,Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG.,COMBINÉS A UN APP.D'ENREGIST.T OU DE REPRODUCTION DU SON ,AVEC UN OU +IEURS HAUT-PARLEURS,NON INCORPORÉS SOUS UNE MEME ENVELOPPE,A AUTRES SYSTÈME DE LECTURE,DESTINÉS A LA RTT*	A
85273198902	AUTRES APP.RÉCEPTEURS DE RADIODIF.,Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG.,COMBINÉS A UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON,AVEC UN OU +IEURS HAUT-PARLEURS NON INCORPORÉS SOUS UNE MEME ENVELOPPE,A AUTRES SYSTÈME DE LECTURE,NON DESTINÉS A LA RTT *	B
85273210003	RADIOREVEILS *	B
85273290107	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE RADIODIF.,Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH. OU LA RADIOTELEG.,NON COMBINÉS A UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON MAIS COMBINÉS A UN APP. D'HORLOGE, DESTINÉS A LA RTT *	A
85273290903	AUTRES APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIODIF.,Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTELEPH.OU LA RADIOTELEG.,NON COMBINÉS A UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON MAIS COMBINÉS A UN APP. D'HORLOGERIE,NON DESTINÉS A LA RTT *	B
85273920104	AUTRES APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIOF.,Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTÉLÉPH. OU LA RADIOTÉLÉG.,NON COMBINÉS A UN APP.D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON NI A UN APP.D'HORLOGERIE,SANS AMPLIFICATEUR INCORPORÉ,DESTINÉS LA RTT*	B
85273920900	AUTRES APPAREILS DE RADIODIF.,Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTÉLÉPH. OU LA RADIOTÉLÉG.,NON COMBINÉS A UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON NI A UN APP.D'HORLOGERIE,SANS AMPLIFICATEUR INCORPORÉ,NON DESTINÉS LA RTT*	B
85273980108	AUTRES APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIODIF.,Y COMPRIS LES APP. POUVANT RECEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTÉLÉPH. OU LA RADIOTÉLÉG.,NON COMBINÉS A UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON NI A UN APP. D'HORLOGERIE AVEC AMPLIFICATEUR INCORPORÉ,DESTINES A LA RTT*	B

NDP	Description	
85273980904	AUTRES APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIODIF., Y COMPRIS LES APP. POUVANT RÉCEVOIR ÉGALEMENT LA RADIOTÉLÉPH. OU LA RADIOTÉLÉG., NON COMBINÉS A UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON NI A UN APP. D'HORLOGERIE AVEC AMPLIFICATEUR INCORPORÉ, NON DESTINÉS LA RTT*	B
85273991105	Nomenclature inconnu	B
85273991901	Nomenclature inconnu	B
85273999109	Nomenclature inconnu	B
85273999905	Nomenclature inconnu	B
85279010009	AUTRES APPAREILS POUR LA RADIOTELEPHONIE OU LA RADIOTELEGRAPHIE, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS*.....	B
85279092007	RECEPTEURS DE POCHE POUR LES INSTALLATIONS D'APPEL, D'ALERTE OU DE RECHERCHE DE PERSONNES*.....	B
85279098005	AUTRES APPAREILS RÉCEPTEURS POUR LA RADIOTÉLÉPHONIE, LA RADIOTÉLÉGRAPHIE, MEME COMBINÉS, SOUS UNE MEME ENVELOPPE, A UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU A UN APPAREIL D'HORLOGERIE *	B
85281210019	TELEPROJECTEURS, EN COULEURS, DESTINES A LA RTT*.....	C
85281210097	TELEPROJECTEURS, EN COULEURS, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	C
85281218013	Nomenclature inconnu	C
85281218091	Nomenclature inconnu	C
85281220013	APPAREILS RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, INCORPORANT UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION VIDEOPHONIQUE, DESTINES A LA RTT*.....	C
85281220091	APPAREILS RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, INCORPORANT UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION VIDEOPHONIQUE, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	C
85281228017	Nomenclature inconnu	C
85281228095	Nomenclature inconnu	C
85281252011	AUTRES APPAREILS RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, PORTATIFS OU DE TABLE, NON COMBINES A D'AUTRES APPAREILS, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORE, PRESENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ECRAN INFERIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN < 42CM*	C
85281252022	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION, EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, PRÉSENTANT UN RAPPORT L/H. DE L'ÉCRAN < A 1.5 ET..... DESTINÉS A LA RTT *	C
85281252099	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION, EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, PRÉSENTANT UN RAPPORT L/H. DE L'ÉCRAN < A 1.5 ET..... POUR D'AUTRES DESTINATION *	C

NDP	Description	
85281254017	AUTRES APPAREILS RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION, EN COULEURS, PORTATIFS OU DE TABLE, NON COMBINÉS A D'AUTRES APPAREILS, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, PRÉSENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ÉCRAN INFÉRIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ÉCRAN EXCÈDE 42 CM MAIS N'EXCÈDE PAS 52 CM *	C
85281254028	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APPA. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20 AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, PRÉSENTANT UN RAPPORT L/H < A 1.5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ÉCRAN..... DESTINÉS A LA RTT *	C
85281254095	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AVEC UN TUBE-IMAGE INCORPORÉ, PRÉSENTANT UN RAPPORT L/H. DE L'ÉCRAN < A 1.5 ET..... POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	C
85281256013	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, PORTATIFS OU DE TABLE, NON COMBINÉS A D'AUTRES APP., AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, PRÉSENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ÉCRAN INFÉRIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ÉCRAN EXCÈDE 52 CM MAIS N'EXCÈDE PAS 72 CM *	C
85281256024	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, PRÉSENTANT UN RAPPORT L./H. DE L'ÉCRAN < A 1.5 ET..... DESTINÉS A LA RTT *	C
85281256091	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ,..... POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	C
85281258019	AUTRES APPREILS RECEPTEUR DE TÉLÉVISION, EN COULEUR, PORTATIFS OU DE TABLE, NON COMBINÉS A D'AUTRES APPAREILS, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, PRÉSENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ÉCRAN INFÉRIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ÉCRAN EXCÈDE 72 CM *	C
85281258020	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES NS 852812.20, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ,..... DESTINÉS A LA RTT *	C
85281258097	AUTRES APP. RÉCEPTEUR DE TÉLÉVISION, EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APPAREIL RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES NS 852812.20, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, PRÉSENTANT....., POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	C
85281262015	AUTRES APPAREILS RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEUR, PORTATIFS OU DE TABLE, NON COMBINES A D'AUTRES APPAREILS, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORE, DONT LES PARAMETRES D'ANALYSE N'EXCEDANT PAS 625 LIGNES ET DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN N'EXCEDE PAS 75CM*	C
85281262026	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION, EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT OU DED REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES NS 852812.20, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, DONT LES PARAMETRES D'ANALYSES....., DESTINÉS A LA RTT *	C
85281262093	AUTRES APPAREILS RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APPAREIL RECEPTEUR DE RADIODIFFUSION OU UN APPAREILD'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES NS 852812.22 ET 852812.28.....*	C
85281266017	AUTRES APPAREILS RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, PORTATIFS OU DE TABLE, NON COMBINES A D'AUTRES APPAREILS, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORE, DONT LES PARAMETRES D'ANALYSE N'EXCEDANT PAS 625 LIGNES ET DONT DIAGONALE DE L'ECRAN EXCEDE 75 CM*.....	C

NDP	Description	
85281266028	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION, EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES NS 852812.20, AVEC UN TUBE-IMAGE INCORPORÉ, DONT LES PARAMETRES D'ANALYSES....., DESTINÉS A LA RTT *	C
85281266095	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION, EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APPAREIL RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AVEC UN TUBE-IMAGE INCORP. DONT LES PARAMETRES D'ANALYSES....., POUR D'AUTRES DESTINATIONS*	C
85281272019	AUTRES APPAREILS RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, PORTATIFS OU DE TABLE, NON COMBINES A D'AUTRES APPAREILS, AVEC TUBE-IMAGE INCORP. DONT LES PARAMETRES D'ANALYSE > 625 LIGNES ET DONT LE POUVOIR DE RESOLUTION VERTICAL EST < 700 LIGNES*.	C
85281272020	8528 AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION, EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AVEC UN TUBE-IMAGE INCORP. DONT LES PARAMETRES..... DESTINÉS A LA RTT *	C
85281272097	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AVEC UN TUBE-IMAGE INCORPORÉ, DONT LES PARAMETRES D'ANALYSE....., POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	C
85281276011	AUTRES APPAREILS RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, PORTATIFS OU DE TABLE, NON COMBINES A D'AUTRES APPAREILS, AVEC TUBE-IMAGE INCORP. DONT LES PARAMETRES D'ANALYSE > 625 LIGNES ET DONT LE POUVOIR DE RESOLUTION VERTICAL EST =OU> A 700 LIGNES*	C
85281276022	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AVEC UN TUBE-IMAGE INCORPORÉ, DONT LES PARAMÈTRES D'ANALYSE....., DESTINÉS A LA RTT *	C
85281276099	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APPAREIL RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGISTRMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, DONT LES PARAMÈTRES D'ANALYSE....., POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	C
85281281010	AUTRES APPAREILS RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, PORTATIFS OU DE TABLE, NON COMBINES A D'AUTRES APPAREILS, AUTRES QU'AVEC TUBE-IMAGE INCORP. AVEC ÉCRAN, PRESENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ÉCRAN INFÉRIEUR A 1,5*.....	C
85281281021	AUTRES APP. RÉCEPTEUR DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORP. UN APP. RECEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AUTRES QU'AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, AVEC ÉCRAN, PRESENTANT UN RAPPORT L./H. DE L'ÉCRAN < A 1.5, DESTINÉS A LA RTT *	C
85281281098	AUTRES APP. RECEPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORP. UN APP. RÉCEPT. DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGIST. OU DE REPRODUC. DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AUTRES QU'AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, AVEC ÉCRAN, PRESENTANT UN RAPPORT L./H. DE L'ÉCRAN < A 1.5, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*	C
85281289014	AUTRES APPAREILS RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, PORTATIFS OU DE TABLE, NON COMBINES A D'AUTRES APPAREILS, AUTRES QU'AVEC TUBE-IMAGE INCORP. AVEC ÉCRAN, AUTRES*.....	C
85281289025	AUTRES APP. RÉCEPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCEPTEUR DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AUTRES QU'AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, AVEC ÉCRAN, DESTINÉS A LA RTT *	C

NDP	Description	
85281289092	AUTRES APPAREILS RÉCÉPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. DE RADIODIF. OU UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AUTRES QU'AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, AVEC ÉCRAN, POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	C
85281290011	RÉCÉPTEURS DE SIGNAUX VIDÉOPHONIQUES (TUNERS), EN COULEUR, SOUS FORME D'ASSEMBLAGES ÉLECTRIQUES DESTINÉS À ÊTRE INCORPORÉS DANS UNE MACHINE AUTOMATIQUE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION, DESTINÉS À LA RTT*.....	C
85281290099	RÉCÉPTEURS DE SIGNAUX VIDÉOPHONIQUES (TUNERS), EN COULEURS, SOUS FORME D'ASSEMBLAGES ÉLECTRONIQUES DESTINÉS À ÊTRE INCORPORÉS DANS UNE MACHINE AUTOMATIQUE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION, POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	C
85281291014	APPAREILS À MICROPROCESSEURS INCORPORANT UN MODEM D'ACCÈS À INTERNET ET ASSURANT UNE FONCTIONS D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS INTERACTIF, ÉGALEMENT SUSCEPTIBLES DE RECEVOIR DES SIGNAUX DE TÉLÉVISION (MODULES SÉPARÉS AYANT UNE FONCTION DE COMMUNICATION) DESTINÉS À LA RTT *	C
85281291092	APPAREILS À MICROPROCESSEURS INCORPORANT UN MODEM D'ACCÈS À L'INTERNET ET ASSURANT UNE FONCTION D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS INTERACTIF, ÉGALEMENT SUSCEPTIBLES DE RECEVOIR DES SIGNAUX DE TÉLÉVISION (MODULES SÉPARÉS AYANT UNE FONCTION DE COMMUNICATION), POUR D'AUTRES DESTINATION *	C
85281294104	RÉCÉPTEURS D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION RETRANSMISES PAR SATELLITES, NUMÉRIQUES (Y COMPRIS LES RÉCÉPTEURS MIXTES NUMÉRIQUES ET ANALOGIQUES)*	A
85281294911	RÉCÉPTEURS DE SIGNAUX VIDÉOPHONIQUES (TUNERS), SANS ÉCRAN, NUMÉRIQUES (Y COMPRIS LES RÉCÉPTEURS MIXTES NUMÉRIQUES ET ANALOGIQUES), DESTINÉS À LA RTT *	C
85281294999	RÉCÉPTEURS DE SIGNAUX VIDÉOPHONIQUES (TUNERS), SANS ÉCRAN, NUMÉRIQUES (Y COMPRIS LES RÉCÉPTEURS MIXTES NUMÉRIQUES ET ANALOGIQUES), POUR D'AUTRES DESTINATION *	C
85281295107	AUTRES RÉCÉPTEURS D'ÉMISSION DE TÉLÉVISION RETRANSMISES PAR SATELLITE *	A
85281295914	AUTRES RÉCÉPTEURS DE SIGNAUX VIDÉOPHONIQUES (TUNERS), SANS ÉCRANS DESTINÉS À LA RTT *	C
85281295992	AUTRES RÉCÉPTEURS DE SIGNAUX VIDÉOPHONIQUES, (TUNERS), SANS ÉCRANS, POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	C
85281298015	AUTRES APPAREILS RÉCÉPTEURS DE TÉLÉVISION, EN COULEUR, MEME INCORPORANT UN APPAREIL RÉCÉPTEUR DE RADIODIFFUSION OU UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES NS 852812.22 ET 852812.28.....*	C
85281298093	AUTRES APP. RÉCÉPTEURS DE TÉLÉ., EN COULEURS, MEME INCORPORANT UN APP. RÉCÉPTEUR DE RADIDIF. OU UN APP. D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES AUTRES QUE CEUX DES N°S 852812.20, AUTRES QU'AVEC TUBE-IMAGE INCORPORÉ, SANS ÉCRAN, POUR D'AUTRES DESTINATION *	C
85281300010	APPAREILS RÉCÉPTEURS DE TÉLÉVISION, EN NOIR ET BLANC OU EN AUTRES MONOCHROMES, NON COMBINÉS À UN AUTRE APPAREIL, PORTATIFS OU DE TABLE*.....	C
85281300021	AUTRES APPAREILS RÉCÉPTEURS DE TÉLÉVISION, EN NOIR ET BLANC OU EN AUTRES MONOCHROMES, MEME INCORPORANT UN APPAREIL RÉCÉPTEUR DE RADIODIFFUSION OU UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES, DESTINÉS À LA RTT*.....	C
85281300098	AUTRES APPAREILS RÉCÉPTEURS DE TÉLÉVISION, EN NOIR ET BLANC OU EN AUTRES MONOCHROMES, MEME INCORPORANT UN APPAREIL RÉCÉPTEUR DE RADIODIFFUSION OU UN APPAREIL D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON OU DES IMAGES, POUR D'AUTRES DESTINATION*	C
85282114012	MONITEURS VIDÉO, EN COULEURS, AVEC TUBE CATHODIQUE PRÉSENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ÉCRAN INFÉRIEUR À 1,5, DESTINÉS À LA RTT*.....	C
85282114090	MONITEURS VIDÉO, EN COULEURS, AVEC TUBE CATHODIQUE PRÉSENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ÉCRAN INFÉRIEUR À 1,5 POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	C

NDP	Description	
85282116018	MONITEURS VIDEO, EN COULEURS, AVEC AUTRE TUBE CATHODIQUE DONT LES PARAMETRE D'ANALYSE N'EXCEDANT PAS 625 LIGNES, DESTINES A LA RTT*.....	C
85282116096	MONITEURS VIDEO, EN COULEURS, AVEC AUTRE TUBE CATHODIQUE DONT LES PARAMETRES D'ANALYSE N'EXCEDANT PAS 625 LIGNES, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	C
85282118014	MONITEURS VIDEO, EN COULEURS, AVEC AUTRE TUBE CATHODIQUE DONT LES PARAMETRES D'ANALYSE EXCEDANT 925 LIGNES, DESTINES A LA RTT*.....	C
85282118092	MONITEURS VIDEO, EN COULEURS, AVEC AUTRE TUBE CATHODIQUE DONT LES PARAMETRES D'ANALYSE EXCEDANT 625 LIGNES, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	C
85282190012	AUTRES MONITEURS VIDEO EN COULEURS, DESTINES A LA RTT*.....	C
85282190090	AUTRES MONITEURS VIDEO EN COULEURS, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	C
85282200011	MONITEURS VIDEO EN NOIR ET BLANC OU EN AUTRES MONOCHROMES, DESTINES A LA RTT*.....	C
85282200099	MONITEURS VIDEO EN NOIR ET BLANC OU EN AUTRES MONOCHROMES, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	C
85283005012	PROJECTEURS VIDEO FONCTIONNANT A L'AIDE D'UN ECRAN PLAT (PAR EXEMPLE, A DISPOSITIFS A CRISTAUX LIQUIDES), PERMETTANT L'AFFICHAGE D'INFORMATIONS NUMERIQUES GENEREES PAR UNE MACHINE AUTOMATIQUE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION, DESTINES A LA RTT*.....	C
85283005090	PROJECTEURS VIDEO FONCTIONNANT A L'AIDE D'UN ECRAN PLAT (PAR EXEMPLE, A DISPOSITIFS A CRISTAUX LIQUIDES), PERMETTANT L'AFFICHAGE D'INFORMATIONS NUMERIQUES GENEREES PAR UNE MACHINE AUTOMATI DE TRAITEMENT DE L'INFORMAT, POUR D'AUTRES DESTINATION*.....	C
85283020015	AUTRES PROJECTEURS VIDEO, EN COULEURS, DESTINES A LA RTT*.....	C
85283020093	AUTRES PROJECTEURS VIDEO, EN COULEURS, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	C
85283090013	AUTRES PROJECTEURS VIDEO EN NOIR ET BLANC OU EN AUTRES MONOCHROMES, DESTINES A LA RTT*.....	C
85283090091	AUTRES PROJECTEURS VIDEO EN NOIR ET BLANC OU EN AUTRES MONOCHROMES, POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	C
85291010005	ANTENNES ET REFLECTEURS D'ANTENNES DE TOUS TYPES, PARTIES RECONNAISSABLES COMME ETANT UTILISEES CONJOINTEMENT AVEC CES ARTICLES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *.....	B
85291015000	ANTENNES DESTINES AUX APPAREILS DE RADIOTELEPHONIE OU DE RADIOTELEGRAPHIE *.....	B
85291020009	ANTENNES TELESCOPIQUES ET ANTENNES FOUETS POUR APPAREILS PORTATIFS ET APPAREILS A INSTALLER DANS LES VEHICULES AUTOMOBILES *	B

NDP	Description	
85291031006	STATION DE RÉCEPTION DES PROGRAMMES DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION PAR SATELITE *	C
85291039102	AUTRES ANTENNES D'EXTERIEUR POUR RECEPTEUR DE TELEVISION *	C
85291039908	AUTRES ANTENNES D'EXTERIEUR POUR RECEPTEURS DE RADIODIFUSION *	B
85291040018	ANTENNES D'INTERIEUR POUR RECEPTEURS DE RADIODIFFUSION Y COMPRIS CELLES A INCORPORER *	B
85291040096	ANTENNES D'INTERIEUR POUR RECEPTEURS POUR DE TÉLÉVISION Y COMPRIS CELLES A INCORPORER *	B
85291045013	ANTENNES DESTINES A LA R T T *	B
85291045091	AUTRES ANTENNES *	B
85291070009	FILTRES ET SEPARATEURS D'ANTENNES *	B
85291090109	REFLECTEURS POUR STATIONS DE RECEPTION DES PROGRAMMES DE TELEVISION PAR SATELITE *	C
85291090916	AUTRES REFLECTEURS D'ANTENNES *	B
85291090927	DISPOSITIFS D'ORIENTATION D'ANTENNES *	B
85291090994	AUTRES PARTIES RECONNAISSABLES COMME ETANT UTILISEES CONJOINTEMENT AVEC LES ANTENNES *	B
85299010014	DISPOSITIFS DE CRYPTAGE DESTINES A ETRE INTEGRES DANS DES APPAREILS VISES SOUS -ASSEMBLAGES, CONSISTANT EN DEUX OU PLUS DE DEUX PARTIES OU PIECES ASSEMBLEES, POUR APPAREILS VISES AUX SOUS-POSITIONS 852610.10, ,852691.11 ,852691.19 ET 852692.10 ,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85299010092	AUTRES ASSEMBLAGES ET SOUS -ASSEMBLAGES, CONSISTANT EN DEUX OU PLUS DE DEUX PARTIES OU PIECES ASSEMBLEES, POUR APPAREILS VISES AUX SOUS-POSITIONS 852610.10, ,852691.11 ,852691.19 ET 852692.10 ,DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	C
85299040016	DISPOSITIFS DE CRYPTAGE UTILISES DANS LA RADIOTELEPHONIE PORTATIF OU MOBILE *	B
85299040027	DISPOSITIFS DE CRYPTAGE DE LA VOIX OU/ET DES DONNEES TRANSMISES A TRAVERS LES RESEAUX DE TELEPHONIE CELLULAIRE OU PAR SATELLITE *	B
85299040038	MODULES DE CRYPTAGE UTILISES DANS LA STATION DE BASE DE RADIOCOMMUNICATIONS CELLULAIRES *	B
85299040050	AUTRES DISPOSITIFS DE CRYPTAGE A ETRE INTEGRES DANS DES APPAREILS VISES AUX SOUS-POSITIONS 852510.50,852820.91,852820.99,852540.11 ET 852790.92 *	B
85299040094	AUTRES PARTIES D'APPAREILS DES N°S 852510.50, 852520.91,852520.99,852540.11 ET 852790.92 *	B
85299051115	MEUBLES ET COFFRETS EN BOIS POUR RECEPTEURS DE TELEVISION, PORTATIFS OU TABLES, NON COMBINES A D'AUTRES APPAREILS *	C
85299051193	MEUBLES ET COFFRETS EN BOIS POUR AUTRES RECEPTEURS DE TELEVISION *	C
85299051900	MEUBLES ET COFFRETS EN BOIS POUR AUTRES APPAREILS DES N°S 85.25 A 85.28 *	B
85299059119	MEUBLES ET COFFRETS, EN AUTRES MATIERES, POUR RECEPTEURS DE TELEVISION PORTATIFS OU TABLES, NON COMBINES A D'AUTRES APPAREILS *	B

NDP	Description	
85299059197	MEUBLES ET COFFRETS, EN AUTRES MATIERES, POUR AUTRES RECEPTEURS DE TELEVISION *	B
85299059904	MEUBLES ET COFFRETS EN AUTRES MATIERES POUR AUTRES APPAREILS DES N fi fi S 85.25 A 85.28*	B
85299072014	ASSEMBLAGES ÉLECTRONIQUES OU SOUS-ENSEMBLES SOUDÉS ET CABLÉS POUR APPAREILS DE TÉLÉVISION PORTATIFS OU DE TABLE, NON COMBINÉS A D'AUTRES APPAREILS *	C
85299072025	ASSEMBLAGES ÉLECTRONIQUES OU SOUS-ENSEMBLES SOUDÉS ET CABLÉS POUR AUTRES APPAREILS DE TÉLÉVISION *	C
85299072036	MODULES DE CONTROLE D'ACCES AUX BOUQUETS TV CRYPTES, POUR RECEPTEURS D'ÉMISSIONS DE TELEVISION RETRANSMISE PAR SATELLITE *	C
85299072058	AUTRES DISPOSITIFS DE CRYPTAGE DESTINÉS A ÊTRE INTEGRES DANS LES AUTRES APPAREILS DES N° 85.25a 85.28 *	C
85299072081	AUTRES ASSEMBLAGES ÉLECTRONIQUES OU SOUS-ENSEMBLES SOUDÉS ET CABLÉS POUR AUTRES APPAREILS DES N°S 85.25 A 85.28 *	C
85299081106	AUTRES PARTIES POUR RECEPTEURS DE TELEVISION DESTINÉS A LA R T T *	B
85299081219	AUTRES PARTIES POUR RECEPTEURS DE TELEVISION, PORTATIFS OU DE TABLES, NON COMBINÉS A D'AUTRES APPAREILS, POUR AUTRES DESTINATIONS *	B
85299081297	AUTRES PARTIES POUR AUTRES RECEPTEURS DE TELEVISION, POUR AUTRES DESTINATIONS *	B
85299081300	AUTRES PARTIES POUR CAMÉRAS DE TÉLÉVISION DU N° 8525.30, POUR APPAREILS DU N°85.27 ET POUR AUTRES APPAREILS DU N°85.28, DESTINÉS A LA R T T *	B
85299081902	AUTRES PARTIES POUR CAMÉRAS DE TÉLÉVISION DU N°852530, POUR APPAREILS DU N°85.27 ET POUR AUTRES APPAREILS DU N°85.28, POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	B
85299088107	AUTRES PARTIES POUR APPAREILS DU N°85.26 ET POUR AUTRES APPAREILS DU N°85.25, DESTINÉS A LA R T T *	B
85299088903	AUTRES PARTIES POUR APPAREILS DU N°85.25, POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	B
85301000006	APPAREILS ÉLECTRIQUES DE SIGNALISATION (AUTRES QUE POUR LA TRANSMISSION DE MESSAGES), DE SÉCURITÉ, DE CONTROLE OU DE COMMANDE POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES (AUTRES QUE CEUX DU N°86.08) *	A
85308000019	APPAREILS ÉLECTRIQUES DE SIGNALISATION (AUTRES QUE POUR LA TRANSMISSION DE MESSAGE), DE SÉCURITÉ, DE CONTROLE OU DE COMMANDE POUR VOIES ROUTIÈRES (AUTRES QUE CEUX DU N°86.08) *	A
85308000020	APPAREILS ÉLECTRIQUES DE SIGNALISATION (AUTRES QUE POUR LA TRANSMISSION DE MESSAGES), DE SÉCURITÉ, DE CONTROLE OU DE COMMANDE POUR INSTALLATIONS PORTUAIRES OU AÉRODROMES (AUTRES QUE CEUX DU N°86.08) *	A
85308000097	APPAREILS ÉLECTRIQUES DE SIGNALISATION (AUTRES QUE POUR LA TRANSMISSION DE MESSAGES), DE SÉCURITÉ, DE CONTROLE OU COMMANDE POUR VOIES FLUVIALES OU POUR AIRES OU PARCS DE STATIONNEMENT (AUTRES QUE CEUX DU N°86.08) *	A
85309000004	PARTIES DES APPAREILS DU N°85.30 *	A
85311010007	AVERTISSEURS ELECTRIQUES POUR LA PROTECTION CONTRE LE VOL OU L'INCENDIE ET APPAREILS SIMILAIRES, DESTINÉS A DES AERONEFS CIVILS *	C
85311020001	AVERTISSEURS ÉLECTRIQUES POUR LA PROTECTION CONTRE LE VOL OU L'INCENDIE ET APPAREILS, SIMILAIRES, DES TYPES UTILISÉS POUR VEHICULES AUTOMOBILES *	C
85311030005	AVERTISSEURS ÉLECTRIQUES POUR LA PROTECTION CONTRE LE VOL OU L'INCENDIE ET APPAREILS SIMILAIRES, DES TYPES UTILISÉS POUR BATIMENTS *	C

NDP	Description	
85311080005	AUTRES AVERTISSEURS ELECTRIQUES POUR LA PROTECTION CONTRES LE VOL OU L'INCENDIE ET APPAREILS SIMILAIRES *.....	C
85312010003	PANNEAUX INDICATEURS INCORPORANT DES DISPOSITIFS A CRISTAUX LIQUIDES (LCD)OU A DIODES EMETTRICES DE LUMIERES(LED) DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *.....	B
85312030001	PANNEAUX INDICATEURS A DIODES EMETTRICES DE LUMIERES (LED) *.....	B
85312050009	PANNEAUX INDICATEURS INCORPORANT DES DISPOSITIFS A CRISTAUX LIQUIDES (LCD) A MATRICE ACTIVE * *.....	B
85312080001	AUTRES PANNEAUX INDICATEURS INCORPORANT DES DISPOSITIFS A CRISTAUX LIQUIDES (LCD) *.....	B
85318010009	AUTRES APPAREILS &ÉLECTRIQUES DE SIGNALISATION ACOUSTIQUE OU VISUELLE AUTRES QUE CEUX DES N°S 85.12 OU 85.30,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS * *.....	B
85318030007	DISPOSITIFS DE VISUALISATION A ECRAN PLAT *.....	B
85318080007	AUTRES APPAREILS ÉLECTRIQUES DE SIGNALISATION ACOUSTIQUE OU VISUELLE AUTRES QUE CEUX DES N°S 85.12 OU 85.30 * *.....	B
85319020009	PARTIES D'APPAREILS DU N°8531.20 ET DE LA SOUS-POSITION 853180.30 * *.....	B
85319030003	Nomenclature inconnu	B
85319080003	PARTIES D'AUTRES APPAREILS ÉLECTRIQUES SIGNALISATION ACOUSTIQUE OU VISUELLE(SONNERIES,SIRÈNES, TABLEAUX ANNONCIATEURS, APPAREILS AVERTISSEURS POUR LA PROTECTION CONTRE LE VOL OU L'INCENDIE, PAR EXEMPLE),AUTRES QUE CEUX DES N°S 85.12 OU 85.30 * *.....	B
85321000000	CONDENSATEURS FIXES CONCUS POUR LES RESEAUX ELECTRIQUES DE 50/60HZ ET CAPABLES D'ABSORBER UN PUISSANCE REACTIVE EGALE OU SUPERIEURE A 0,5KVAR (CONDENSATEURS DE PUISSANCE) *.....	A
85322100001	CONDENSATEURS FIXES AU TANTALE *.....	A
85322200006	CONDENSATEURS FIXES ELECTROLYTIQUES A L'ALUMINIUM *.....	A
85322300001	CONDENSATEURS FIXES A DIELECTRIQUE EN CERAMIQUE,A UNE SEULE COUCHE * *.....	A
85322400006	AUTRES CONDENSATEURS FIXES A DIELECTRIQUE EN CERAMIQUE,MULTICOUCHES * *.....	A
85322500001	CONDENSATEURS FIXES A DIELECTRIQUE EN PAPIER,OU MATIERES PLASTIQUES *.....	A
85322900012	CONDENSATEURS FIXES AU PYROLENE *.....	A
85322900090	AUTRES CONDENSATEURS ELECTRIQUE FIXES *.....	A
85323000002	CONDENSATEURS ELECTRIQUES VARIABLES OU AJUSTABLES *.....	A
85329000008	PARTIES DE CONDENSATEURS ELECTRIQUES *.....	A

NDP	Description	
8533100007	RÉSISTANCES ÉLECTRIQUES NON CHAUFFANTES, FIXES AU CARBONE, AGGLOMÉRÉES OU A COUCHE *	A
85332100008	AUTRES RESISTANCES ELECTRIQUES NON CHAUFFANTES, FIXES, POUR UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 20W *	A
85332900008	AUTRES RESISTANCES ELECTRIQUES NON CHAUFFANTES, FIXES, POUR UNE PUISSANCE EXCEDANT 20 W *	A
85333100015	RHÉOSTATS ET POTENTIOMÈTRES BOBINÉES, POUR UNE PUISSANCE N'EXCÉDANT PAS 20 W *	A
85333100093	AUTRES RESISTANCES VARIABLES, NON CHAUFFANTES, BOBINÉES, POUR UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 20W *	A
85333900015	RHEOSTATS ET POTENTIOMETRES BOBINEES, POUR UNE PUISSANCE EXCEDANT 20W * *	A
85333900093	AUTRES RESISTANCES VARIABLES, NON CHAUFFANTS, BOBINÉES, POUR UNE PUISSANCE EXCEDANT 20 W *	A
85334010010	AUTRES RHEOSTATS ET POTENTIOMETRES, POUR UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 20W *	A
85334010098	AUTRES RESISTANCES VARIABLES, NON CHAUFFANTES, POUR UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 20W *	A
85334090012	AUTRES RHEOSTATS ET POTENTIOMETRES, POUR UNE PUISSANCE EXCEDANT 20 W *	A
85334090090	AUTRES RESISTANCES VARIABLES, NON CHAUFFANTES, POUR UNE PUISSANCE EXCEDANT 20W * *	A
85339000005	PARTIES DES RESISTANCES ELECTRIQUES NON CHAUFFANTES (Y COMPRIS LES RHEOSTATS ET LES POTENTIOMETRES *	A
85340011005	CIRCUITS MULTIPLES NE COMPORTANT QUE DES ELEMENTS CONDUCTEURS ET DES CONTACTS *	B
85340019009	AUTRES CIRCUITS IMPRIMES NE COMPORTANT QUE DES ELEMENTS CONDUCTEURS ET DES CONTACTS *	B
85340090004	CIRCUITS IMPRIMES COMPORTANT D'AUTRES ELEMENTS PASSIFS *	B
85351000012	FUSIBLES, POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000VOLTS *	B
85351000090	COUPE-CIRCUITS A FUSIBLES POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000VOLTS *	B

NDP	Description	
85352100104	DISJONCTEUR RÉECLENCHEUR POUR LES GRANDES CENTRALES ÉLECTRIQUES POUR UNE TENSION EXCÉDANT 1000 VOLTS MAIS INFÉRIEURE A 72,5 KV *	A
85352100911	AUTRES DISJONCTEURS POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000VOLTS MAIS INFERIEURE A 60KV *	A
85352100999	AUTRES DISJONCTEURS POUR UNE TENSION SUPERIEURE OU EGALE A 60 KV MAIS INFERIEURE A 72,5KV *	A
85352900104	DISJONCTEUR REENCLENCHEUR POUR LES GRANDES CENTRALES ELECTRIQUES,POUR UNE TENSION SUPERIEURE OU EGALE A 72,5KV *	A
85352900900	AUTRES DISJONCTEURS POUR UNE TENSION SUPERIEURE OU EGALE A 72,5KV *	A
85353010110	SECTIONNEURS POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000VOLTS MAIS INFERIEURE A 60KV *	B
85353010198	SECTIONNEURSPOUR UNE TENSION SUPERIEURE OU EGALE A 60KV MAIS INFERIEURE A 72,5KV *	B
85353010916	INTERRUPTEURS POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000VOLTS MAIS INFERIEURE A 60 KV *	B
85353010994	INTERREPTEURS POUR UNE TENSION SUPERIEURE OU EGALE A 60KV MAIS INFERIEURE A 72,5KV *	B
85353090101	SECTIONNEURS POUR UNE TENSION SUPERIEURE OU EGALE A 72,5KV *	B
85353090907	INTERRUPTEURS POUR UNE TENSION SUPERIEURE OU EGALE A 72,5KV *	B
85354000101	PARAFONDRES POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000 V *	A
85354000918	LIMITEURS DE TENSION POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000V *	A
85354000996	ETALEURS D'ONDES POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000V *	A
85359000101	COUPE-CIRCUIT AUTRES QU'A FUSIBLES POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000 VOLTS *	B
85359000918	PRISES DE COURANT POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000VOLTS *	B
85359000929	BOITES DE JONCTION POUR UNE TENSION EXCÉDANT 1000 VOLTS *.	B
85359000930	COMMULATEURS POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000 VOLTS *	B
85359000996	AUTRES APPAREILS DU N°85.35 POUR UNE TENSION EXCÉDANT 1000 VOLTS *	B

NDP	Description	
85361010013	FUSIBLES,POUR UN INTENSITE N'EXCEDANT PAS 10A,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000VOLTS *.....	B
85361010091	COUPE-CIRCUITS A FUSIBLES POUR UNE INTENSITE N'EXCEDANT PAS 10A, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000VOLTS *.....	B
85361050019	FUSIBLES,POUR UNE INTENSITE EXCEDANT 10A MAIS N'EXCEDANT PAS 63A ,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 63 A,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000 VOLTS*.....	B
85361050097	COUPE-CIRCUITS A FUSIBLES,POUR UNE INTENSITE EXCEDANT 10A MAIS N'EXCEDANT PAS 63A,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000VOLTS *.....	B
85361090015	FUSIBLES,POUR UNE INTENSITES EXCEDANT 63 A,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000 VOLTS *	B
85361090093	COUPE-CIRCUITS A FUSIBLES POUR UNE INTENSITE EXCEDANT 63A,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000VOLTS *.....	B
85362010100	DISJONCTEURS,POUR UNE INTENSITE N'EXCEDANT PAS 63A,D'UNE PUISSANCE DE COUPURE N'EXCEDANT PAS 10KA ET POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000VOLTS *.....	C
85362010906	AUTRES DISJONCTEURS POUR UNE INTENSITE N'EXCEDANT PAS 63A ET POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000VOLTS *.....	B
85362090102	DISJONCTEURS,POUR UNE INTENSITE EXCEDANT 63A ET N'EXCEDANT PAS 100A,D'UNE PUISSANCE DE COUPURE N'EXCEDANT PAS 10KA ET POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000VOLTS *.....	C
85362090908	AUTRES DISJONCTEURS POUR UNE INTENSITE EXCEDANT 63A ET POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000 VOLTS *.....	B
85363010004	AUTRES APPAREILS POUR LA PROTECTION DES CIRCUITS ELECTRIQUES,POUR UNE INTENSITE N'EXCEDANT PAS 16A ET POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000VOLTS *.....	C
85363030002	AUTRES APPAREILS POUR LA PROTECTION DES CIRCUITS ELECTRIQUES,POUR UNE INTENSITE EXCEDANT 16A MAIS N'EXCEDANT PAS 125A ET POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000VOLTS *.....	C
85363090006	AUTRES APPAREILS POUR LA PROTECTION DES CIRCUITS ELECTRIQUES,POUR UNE INTENSITE EXCEDANT 125A ET ET POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000VOLTS *.....	C
85364110005	RELAIS POUR UNE INSTENSITE N'EXCEDANT PAS 2A ET POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V *.....	A
85364190007	RELAIS POUR UNE INTENSITE EXCEDANT 2A ET POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60 V *.....	A
85364900103	CONTACTEURS ET DISCONTACTEURS DE COURANT ÉLECTRIQUE,D'UNE INTENSITÉ INFÉRIEURE A 30 A,POUR UNE TENSION EXCÉDANT 60 V MAIS N'EXCÉDANT PAS 1000 V *	C
85364900205	CONTACTEURS ET DISCONTACTEURS DE COURANT ÉLECTRIQUE D'UNE INTENSITÉ INFÉRIEUR A 30 A POUR UNE TENSION EXCÉDANT 60 V MAIS N'EXCÉDANT PAS 1000 V *	B
85364900909	AUTRES RELAIS POUR UNE TENSION EXCEDANT 60V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V*.....	B

NDP	Description	
85365003001	INTERRUPTEURS ELECTRONIQUES A COURANT ALTERNATIF CONSISTANT EN CIRCUITS D'ENTREE ET DE SORTIE A COUPLAGE OPTIQUE (INTERRUPTEURS CA A THYRISTORS ISOLE),POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000 VOLTS*	C
85365005007	INTERRUPTEURS ELECTRONIQUE, Y COMPRIS INTERRUPTEURS ELECTRONIQUES A PROTECTION THERMIQUE, COMPOSES D'UN TRANSISTOR ET D'UNE PUCE LOGIQUE (TECHNOLOGIE CHIP-ON-CHIP) POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000 VOLTS*	C
85365007003	INTERRUPTEURS ELECTROMECHANIQUES A ACTION BRUSQUE POUR UN COURANT N'EXCEDANT PAS 11A POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000 VOLTS*	C
85365011101	INTERRUPTEURS MURAUX, A TOUCHE OU A BOUTON, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V *	C
85365011918	INTERRUPTEURS, A TOUCHE OU A BOUTON, POUR RECEPTEURS DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V *	C
85365011929	INTERRUPTEURS, A TOUCHE OU A BOUTON, POUR APPAREILS ELECTRIQUES, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*	C
85365011963	AUTRES INTERRUPTEURS, A TOUCHE OU A BOUTON, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*	C
85365011985	SECTIONNEURS, A TOUCHE OU A BOUTON, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*	C
85365011996	COMMUTATEURS, A TOUCHE OU A BOUTON, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*	C
85365015103	INTERRUPTEURS MURAUX, ROTATIFS, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V *	C
85365015910	INTERRUPTEURS, ROTATIFS, POUR RECEPTEURS DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V *	C
85365015921	INTERRUPTEURS ROTATIFS, POUR APPAREILS ELECTRIQUES, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*	C
85365015965	AUTRES INTERRUPTEURS, ROTATIFS, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*	C
85365015987	SECTIONNEURS, ROTATIFS, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*	C
85365015998	COMMUTATEURS, ROTATIFS, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*	C
85365019105	AUTRES INTERRUPTEURS MURAUX, POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 6V *	C
85365019207	INTERRUPTEURS AUTOMATIQUES POUR TUBES A DECHARGE (STARTERS), POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V *	B

NDP	Description	
85365019912	AUTRES INTERRUPTEURS,POUR RECEPTEURS DE RADIODIFFUSION DE TELEVISION,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V *.....	C
85365019923	AUTRES ENTERRUPTEURS,POUR APPAREILS ELECTRIQUES,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*.....	C
85365019934	INTERRUPTEURS COMMANDES POUR L'OUVERTURE OU LA FERMETURE DES PORTES,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*.....	C
85365019967	AUTRES INTERRUPTEURS,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*.....	C
85365019989	SECTIONNEURS,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*.....	C
85365019990	COMMUTATEURS,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 60V*.....	C
85365080106	AUTRES INTERRUPTEURS MURAUX POUR UNE TENSION EXCEDANT 60V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V *.....	C
85365080208	AUTRES INTEREPTEURS AUTOMATIQUES POUR TUBES A DECHARGE POUR UNE TENSION EXCEDANT 60V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V*.....	B
85365080913	AUTRES INTERRUPTEURS POUR RECEPTEURS DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION POUR UNE TENSION EXCEDANT 60V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V *.....	C
85365080924	AUTRES INTERRUPTEURS,POUR APPAREILS ELECTRIQUES POUR UNE TENSION EXCEDANT 60V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V*.....	C
85365080935	AUTRES INTERRUPTEURS COMMANDES POUR L'OUVERTURE ET LA FERMETURE DES PORTES POUR UNE TENSION EXCEDANT 60V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V*.....	C
85365080968	AUTRES INTERRUPTEURS POUR UNE TENSION EXCEDANT 60V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V*.....	C
85365080980	AUTRES SECTIONNEURS POUR UNE TENSION EXCEDANT 60V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V*.....	C
85365080991	AUTRES COMMUTATEURS POUR UNE TENSION EXCEDANT 60V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V*.....	C
85366110109	DOUILLES EDISON,EN MATIERES PLASTIQUES,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000V*.....	C
85366110905	AUTRES DUILLES EDISON,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000V*.....	B
85366190101	AUTRES DOUILLES POUR LAMPES,EN MATIERES PLASTIQUES,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000V *.....	C
85366190907	AUTRES DOUILLES POUR LAMPES POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000V*.....	B

NDP	Description	
85366910109	FICHES ET PRISES DE COURANT, POUR CABLES COAXIAUX, D'UNE INTENSITÉ N'EXCÉDANT PAS 20 A, POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000 V *	C
85366910905	FICHES ET PRISES DE COURANT, POUR CABLES COAXIAUX, D'UNE INTENSITÉ EXCÉDANT 20A, POUR BUNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	B
85366930107	FICHES ET PRISES DE COURANT, POUR CIRCUITS IMPRIMES, D'UNE INTENSITÉ N'EXCÉDANT PAS 20A, POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	C
85366930903	FICHES ET PRISES DE COURANT, POUR CIRCUITS IMPRIMES, D'UNE INTENSITÉ EXCÉDANT 20A, POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	B
85366990101	AUTRES FICHES ET PRISES DE COURANT, D'UNE INTENSITÉ EXCÉDANT 20 A, POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000 V *	C
85366990907	AUTRES FICHES ET REPRISES DE COURANT, D'UNE INTENSITÉ EXCÉDANT 20 A, POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000 V *	B
85369001009	ELEMENTS PRÉFABRIQUÉS POUR CANALISATIONS ÉLECTRIQUES POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	B
85369010102	RACCORDS-DOMINOS POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	C
85369010204	CONNECTEURS DE BRANCHEMENT, DE DERIVATION ET DE RACCORDEMENT POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	C
85369010919	BOITES DE JONCTION, DE DERIVATION, DE COUPURE, D'EXTREMITÉ POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	B
85369010920	COSSES DE BATTERIE POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	B
85369010931	SERRES-FILS POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	B
85369010997	FICHES DE CONTACT POUR INTERCONNECTION D'APPAREILS ÉLECTRIQUES ENTRE EUX, POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	B
85369020004	TESTEURS DE DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V *	B
85369085105	CENTRALES CLIGNOTANTES POUR TOUS VÉHICULES, POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	C
85369085912	AUTRES APPAREILS ÉLECTRIQUES POUR TOUS VÉHICULES, POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V *	B
85369085990	AUTRES APPAREILS DU N 85.36 *	B
85371010009	ARMOIRES DE COMMANDE NUMÉRIQUE INCORPORANT UNE MACHINE AUTOMATIQUE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	C
85371091004	APPAREILS DE COMMANDE A MÉMOIRE PROGRAMMABLE POUR UNE TENSION N'EXCÉDANT PAS 1000V*.....	C

NDP	Description	
85371099019	PUPITRES COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES N S 85.35 OU 85.36,POUR LACOMMANDE OU LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000 VOLTS*	C
85371099020	TABLEAUX COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES N S 85.35 OU 85.36,POUR LA COMMANDE OU LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000 VOLTS*	C
85371099031	PANNEAUX COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES N S 85.35 OU 85.36,POUR LACOMMANDE OU LA DISTRUBTION ELECTRIQUE,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000 VOLTS*	C
85371099097	AUTRES SUPPORTS COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DEXS N S 85.35 OU 85.36POUR LA COMMANDE OU LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 1000 VOLTS*	C
85372091011	TABLEAUX ET ARMOIRES ELECTRIQUES A USAGE INDUSTRIEL,CABINES POUR DISTRIBUTION ET TRANSFORMATION ELECTRIQUE,COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES NUMEROS 85.35 OU 85.36 Y,COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS DU CHAPITRE.....*	C
85372091022	ARMOIRS DE COMMANDE,NUMERIQUES,COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES NUMEROS 85.36,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000VOLTS MAIS N'EXCEDANT PAS 72,5 KV*	C
85372091033	AUTRES TABLEAUX COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES N S 85.35 OU 85.36,POUR LA COMMANDE OU LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION EXCEDANT 1000V MAIS <72,5 KV *.....	C
85372091044	PANNEAUX ET CONSOLES COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES NS 85.35 OU 85.36,POUR LA COMMANDE OU LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION	C
85372091099	AUTRES SUPPORTS COMPORTANT PLUSIEURS AQPPAREILS DES NS 85.35 OU 85.36,POUR LA COMMANDE OU LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS CHAPITRE 90,POURUNE TENSION EXCEDANT 1000V MAIS < 72,5 KV*	C
85372099015	TABLEAUX ET AMOIRES ÉLECTRIQUES A USAGES INDUSTRIEL,CABINES POUR DISTRIBUTION ET TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE,COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES NUMEROS 85.35 OU 85.36 ,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENT OU APPAREILS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION EXCÉDANT 72.5KV *	C
85372099026	ARMOIRES DE COMMANDE,NUMÉRIQUES,COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES NUMÉROS 85.35 OU 85.36,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION EXCÉDANT 72.5KV *	C
85372099037	AUTRES TABLEAUX COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES NS 85.35 OU 85.36,POUR LA COMMANDE OU LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION EXCEDANT 72,5 KV*	C
85372099048	PANNEAUX ET CONSOLES COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES NS 85.35 OU 85.36,POUR LA COMMANDE OU LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION EXCEDANT 72,5 KV*	C
85372099093	AUTRES SUPPORTS COMPORTANT PLUSIEURS APPAREILS DES NS 85.35 OU 85.36,POUR LA COMMANDE OU LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE,Y COMPRIS CEUX INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU APPAREILS DU CHAPITRE 90,POUR UNE TENSION EXCEDANT 72,5 KV*	C
85381000002	TABLEAUX,PANNEAUX,CONSOLES,PUPITRES,ARMOIRES ET AUTRES SUPPORTS DU NEMÉRO 85.37,DEPOURVUS DE LEURS APPAREILS *	B
85389011007	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES POUR TESTEURS DEC DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR DE LA SOUS-POSITION 853690.20 *	B

NDP	Description	
85389019001	AUTRES PARTIES POUR TESTEURS DE DIQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR DE LA SOUS-POSITION 853690.20*.....	B
85389091010	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES POUR LES AUTRES APPAREILS DU N 85.36*.....	B
85389091021	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES POUR LES APPAREILS DU N 85.35*.....	B
85389091098	ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES POUR LES APPAREILS DU N 85.37*.....	B
85389099014	AUTRES PARTIES DES APPAREILS DU N 85.35*.....	B
85389099025	AUTRES PARTIES DES AUTRES APPAREILS DU N 85.36*.....	B
85389099092	AUTRES PARTIES DES APPAREILS DU N 85.37*.....	B
85391010003	ARTICLES DITS PHARES ET PROJECTEURS SCHELLES DESTINES A DES AERONEFS CIVILS INCORPORANT DES INSTRUMENTS OU CHAPITRE 90.....	B
85391090005	ARTICLES DITS "PHARES ET PROJECTEURS SCHELLES" POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	B
85392130002	AUTRES LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE, A L'EXCLUSION DE CEUX A RAYONS ULTRAVIOLETS OU INFRAOUGES, HALOGENES, AU TUNGSTENE, DES TYPES UTILISES POUR MOTOCYCLES OU AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES *	A
85392192002	AUTRES LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE, A L'EXCLUSION DE CEUX A RAYONS ULTRAVIOLETS OU INFRAROUGES, HALOGENES, AU TUNGSTENE, D'UNE TENSION EXCEDANT 100V *	A
85392198000	AUTRES LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE, A L'EXCLUSION DE CEUX A RAYONS ULTRAVIOLETS OU INFRAROUGES, HALOGENES, AU TUNGSTENE, D'UNE TENSION N'EXCEDANT PAS 100V*.....	A
85392210101	LAMPES A INCANDESCENCE, A REFLECTEURS, D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 200 W ET D'UNE TENSION EXCEDANT 100V*.....	C
85392210907	TUBES A INCANDESCENCE, A REFLECTEURS, D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 200W ET D'UNE TENSION EXCEDANT 100V*.....	A
85392290103	LAMPES A INCANDESCENCE, AUTRES QU'A REFLECTEURS, D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 200 W ET D'UNE TENSION EXCEDANT 100 V *	C
85392290909	TUBES A INCANDESCENCE, AUTRES QU'A REFLECTEURS, D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 200W ET D'UNE TENSION EXCEDANT 100V*.....	A
85392930002	AUTRES LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE, DES TYPES UTILISES POUR MOTOCYCLES OU AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES *	B
85392992115	LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE, A CULOT A VIS, D'UNE PUISSANCE EGALE OU SUPERIEURE A 1000W, ET D'UNE TENSION AUX BORNES EXCEDANT 100V*.....	B
85392992193	AUTRES LAMPES ET TUBES INCANDESCENCE, D'UNE PUISSANCE EGALE OU SUPERIEURE A 1000 W, ET D'UNE TENSION AUX BORNES EXCEDANT 100 V *	B

NDP	Description	
85392992911	LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,A CULOT A VIS,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 200W MAIS INFERIEURE A 1000W,ET D'UNE TENSION AUX BORNES EXCEDANT 100V*.....	B
85392992999	AUTRES LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,D'UNE PUISSANCE EXCEDANT 200W MAIS INFERIEURE A 1000W,ET D'UNE TENSION AUX BORNES EXCEDANT 100V*.....	B
85392998113	LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,A CULOT A VIS,D'UNE PUISSANCE EGALE OU SUPERIEURE A 1000W ET D'UNE TENSION AUX BORNES N'EXCEDANT PAS 50V*.....	B
85392998124	LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,A CULOT A VIS,D'UNE PUISSANCE EGALE OU SUPERIEURE A 1000W ET D'UNE TENSION AUX BORNES EXCEDANT 50V MAIS N'EXCEDANT PAS 100V*.....	B
85392998135	AUTRES LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,D'UNE PUISSANCE EGALE OU SUPERIEURE A 1000W ET D'UNE TENSION AUX BORNES N'EXCEDANT PAS 50V*.....	B
85392998191	AUTRES LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,D'UNE PUISSANCE EGALE SUPERIEURE A 1000W ET D'UNE TENSION AUX BORNES EXCEDANT 50V MAIS N'EXCEDANT PAS 100V*.....	B
85392998919	LAMPES MIGNONETTES POUR LA DÉCORATION,D'UNE TENSION AUX BORNES N'EXCEDANT PAS 100 VOLTS ET D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE A 1000 WATTS *	B
85392998920	LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,A CULOT A VIS,D'UNE PUISSANCE INFERIEURE A 1000W ET D'UNE TENSION AUX BORNES N'EXCEDANT PAS 50 VOLTS*.....	B
85392998931	LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,A CULOT A VIS,D'UNE PUISSANCE INFERIEURE A 1000W ET D'UNE TENSION AUX BORNES EXCEDANT 50 VOLTS MAIS N'EXCEDANT PAS 100V*.....	B
85392998986	AUTRES LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,D'UNE PUISSANCE INFERIEURE A 1000W ET D'UNE TENSION AUX BORNES N'EXCEDANT PAS 50V*.....	B
85392998997	AUTRES LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,D'UNE PUISSANCE INFERIEURE A 1000W ET D'UNE TENSION AUX BORNES EXCEDANT 50V MAIS N'EXCEDANT PAS 100V*.....	B
85393110011	LAMPES ET TUBES A DECHARGE,AUTRES QU'A RAYONS ULTRAVIOLETS,"DITSECO NOMIQUES",FLUORESCENTS,A CATHODE CHAUDE,A DEUX CULOTS*.....	A
85393110099	AUTRES LAMPES ET TUBES ET TUBES A DECHARGE,AUTRES QU'A RAYONS ULTRAVIOLETS,FLUORESCENTS,A CATHODE CHAUDE,A DEUX CULOTS*.....	A
85393190013	LAMPES ET TUBES A DECHARGE,AUTRES QU'A RAYONS ULTRAVIOLETS,"DITES ECONOMIQUES",FLUORESCENTS,A CATHODE CHAUDE,AUTRES QU'A DEUX CULOTS*	A
85393190091	AUTRES LAMPES ET TUBES A DECHARGE,AUTRES QU'A RAYONS ULTRAVIOLETS,FLUORESCENTS,A CATHODE,AUTRES QU'A DEUX CULOTS*	A
85393210107	LAMPES A VAPEUR DE MERCURE,D'UNE PUISSANCE EGALE OU SUPERIEURE A 650 WATTS,UTILISEES DANS LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE*.....	A
85393210914	AUTRES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE,UTILISEES EN PHOTOGRAPHIE*.....	B
85393210925	AUTRES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE,UTILISEES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC*.....	B
85393210992	AUTRES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE*.....	B
85393250103	LAMPES A VAPEUR DE SODIUM,D'UNE PUISSANCE EGALE OU SUPERIEURE A 650WATTS,UTILISEES DANS LA PRODUCTION CINEMATOGRAFIQUES*.....	A

NDP	Description	
85393250910	AUTRES LAMPES A VAPEUR DE SODIUM,UTILIEES EN PHOTOGRAPHIE*.....	B
85393250921	AUTRES LAMPES A VAPEUR DE SODIUM,UTILISEES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC*.....	B
85393250998	AUTRES LAMPES A VAPEUR DE SODIUM*.....	B
85393290109	LAMPES A HALOGENURE METALLIQUE,D'UNE PUISSANCE EGALE OU SUPERIEURE A 650 WATTS,UTILISES DANS LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE*.....	A
85393290916	AUTRES LAMPES A HALOGENURE METALLIQUE,UTILIEESEN PHOTOGRAPHIE*.....	B
85393290927	AUTRES LAMPES A HALOGENURE METALLIQUE,UTILISEES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC*.....	B
85393290994	AUTRES LAMPES A HALOGENURE METALLIQUE*.....	B
85393900108	LAMPES ET TUBES ELECTRIQUES A DECHARGE,AUTRES QU'A RAYONS ULTRAVIOLETS,D'UNE PUISSANCE EGALE OU SUPERIEURE A 650 WATTS,UTILISES DANS LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE*.....	A
85393900915	LAMPES ET TUBES ELECTRIQUES A DECHARGE,AUTRES QU'A RAYONS ULTRAVIOLETS,UTILISES EN PHOTOGRAPHIE*.....	B
85393900926	LAMPES ET TUBES ELECTRIQUES A DECHARGE,AUTRES QU'A ROYONS ULTRAVIOLETS,UTILISES DANS L'ECLAIRAGE PUBLIC*.....	B
85393900993	AUTRES LAMPES ET TUBES ELECTRIQUES A DECHARGE AUTRES QU'A RAYONS ULTRAVIOLETS*.....	B
85394100002	LAMPES A ARC*.....	A
85394910006	LAMPES A RAYONS ULTRAVIOLETS*.....	A
85394930004	LAMPES A RAYONS INFRAROUGES*.....	A
85399010001	CULOTS DE LAMPES ET TUBES ELECTRIQUES*.....	B
85399090014	AUTRES PARTIES DE LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE*.....	B
85399090025	AUTRES PARTIES DE LAMPES ET TUBES A DECHARGE*.....	B
85399090092	AUTRES PARTIES D'AUTRES LAMPES ET TUBES DU N 85.39*.....	B

NDP	Description	
85401111017	TUBES CATHODIQUES POUR RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEUR, PRESENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ECRAN INFERIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN N'EXCEDE PAS 42 CM*.....	A
85401111095	TUBES CATHODIQUES POUR MONITEURS VIDEO, EN COULEURS, PRESENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ECRAN INFERIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN N'EXCEDE PAS 42 CM*.....	A
85401113013	TUBES CATHODIQUES POUR RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, PRESENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ECRAN INFERIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN EXCEDE 42 CM MAIS N'EXCEDE PAS 52 CM*.....	A
85401113091	TUBES CATHODIQUES POUR MONITEURS VIDEO, EN COULEURS, PRESENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ECRAN INFERIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN EXCEDE 42 CM MAIS N'EXCEDE PAS 52 CM *	A
85401115019	TUBES CATHODIQUES POUR RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, PRESENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ECRAN INFERIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN EXCEDE 52 CM MAIS N'EXCEDE PAS 72 CM *.....	A
85401115097	TUBES CATHODIQUES POUR MONITEUR VIDEO EN COULEURS PRESENTANT UN RAPPORT LARGEUR HAUTEUR DE L'ECRAN INFERIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN EXCEDE 52CM MAIS N'EXCEDE PAS 72 CM*.....	A
85401119011	TUBES CATHODIQUES POUR RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, PRESENTANT UN RAPPORT LARGEUR/HAUTEUR DE L'ECRAN INFERIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN EXCEDE 72 CM*.....	A
85401119099	TUBES CATHODIQUES POUR MONITEURS VIDEO EN COULEURS, PRESENTANT UN RAPPORT LARGEUR/ HAUTEUR DE L'ECRAN INFERIEUR A 1,5 ET DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN EXCEDE 72 CM *	A
85401170018	Nomenclature inconnu	A
85401170096	Nomenclature inconnu	A
85401191020	AUTRES TUBES CATHODIQUES POUR RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN N'EXCEDE PAS 75 CM*.....	A
85401191086	AUTRES TUBES CATHODIQUES POUR MONITEURS VIDEO, EN COULEURS, DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN N'EXCEDE PAS 75 CM*.....	A
85401199024	AUTRES TUBES CATHODIQUES POUR RECEPTEURS DE TELEVISION, EN COULEURS, DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN EXCEDE 75 CM *	A
85401199080	AUTRES TUBES CATHODIQUES POUR MONITEURS VIDEO, EN COULEURS, DONT LA DIAGONALE DE L'ECRAN EXCEDE 75 CM*.....	A
85401200015	TUBES CATHODIQUES POUR RECEPTEURS DE TELEVISION EN NOIR RT BLANC OU EN AUTRES MONOCHROMES*.....	A
85401200093	TUBES CATHODIQUES POUR MONITEURS VIDEO EN NOIR ET BLANC OU EN AUTRES MONOCHROMES*.....	A
85402010015	TUBES POUR CAMERAS DE TELEVISION DESTINES A LA RTT*.....	A
85402010093	TUBES POUR CAMERAS DE TELEVISION POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	A

NDP	Description	
85402080013	TUBES CONVERTISSEURS OU INTENSIFICATEURS D'IMAGES ET AUTRES TUBES A PHOTOCATHODES,DESTINÉS A LA RTT *	A
85402080091	TUBES CONVERTISSEURS OU INTENSIFICATEURS D'IMAGES ET AUTRES TUBES A PHOTOCATHODE,POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
85404000013	TUBES DE VISUALISATION DES DONNEES GRAPHIQUES EN COULEURS AVEC UN ECRAN PHOSPHORIQUE D'ESPACEMENT A POINTS INFERIEUR A 0,4MM DESTINES A LA RTT*.....	A
85404000091	TUBES DE VISUALISATION DES DONNÉES GRAPHIQUES, EN COULEURS AVEC UN ÉCRAN PHOSPHORIQUE D'ESPACEMENT A POINTS INFÉRIEUR A 0,4MM POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
85405000019	TUBES DE VISUALISATION DES DONNÉES GRAPHIQUES EN NOIR ET BLANC OU EN AUTRES MONOCHROMES,DESTINÉS A LA RTT *	A
85405000097	TUBES DE VISUALISATION DES DONNEES GRAPHIQUES EN NOIR ET BLANC OU EN AUTRES MONOCHROMES POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	A
85406000015	AUTRES TUBES CATHODIQUES DESTINES A LA RTT*.....	A
85406000093	AUTRES TUBES CATHODIQUES POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	A
85407100016	TUBES MAGNÉTRONS POUR HYPERFRÉQUENCES,A L'EXCLUSION DES TUBES COMMANDÉS PAR GRILLE, DESTINES A LA RT *	A
85407100094	TUBES MAGNÉTRONS POUR HYPERFRÉQUENCES,A L'EXCLUSION DES TUBES COMMANDÉS PAR GRILLE, POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
85407200011	TUBES KLYSTRONS POUR HYPERFREQUENCES A L'EXCLUSION DES TUBES COMMANDES PAR GRILLE DESTINES A LA RTT*.....	A
85407200099	TUBES KLYSTRONS POUR HYPERFREQUENCES A L'EXCLUSION DES TUBES COMMANDES PAR GRILLE POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	A
85407900016	AUTRES TUBES POUR HYPERFREQUENCES (TUBES A ONDES PROGRESSIVES CARCINOTRONS PAR EXEMPLE)A L'EXCLUSION DES TUBES COMMANDES PAR GRILLE DESTINES A LA RTT*.....	B
85407900094	AUTRES TUBES POUR HYPERFREQUENCES(TUBES A CONDES PROGRESSIVES CARCINOTRONS PAR EXEMPLE)A L'EXCLUSION DES TUBES COMMANDES PAR GRILLE POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	B
85408100012	TUBES DE RECEPTION OU D'AMPLIFICATION DESTINES A LA RTT*.....	A
85408100090	TUBES DE RECEPTION OU D'AMPLIFICATION POUR D'AUTRES DESTINATIONS*.....	A
85408900012	AUTRES LAMPES,TUBES ET VALVES,DESTINES A LA RTT *	A
85408900090	AUTRES LAMPES,TUBES ET VALVES,POUR D'AUTRES DESTINATIONS *	A
85409100007	PARTIES DE TUBES CATHODIQUES*.....	A
85409900007	PARTIES DE LAMPES VALVES ET AUTRES ELECTRONIQUES *.....	A
85411000001	DIODES AUTRES QUE LES PHOTODIODES ET LES DIODES EMETTRICES DE LUMIERE *	A

NDP	Description	
85412100002	TRANSISTORS,AUTRES QUE LES PHOTOTRANSISTORS DE DISSIPATION INFERIEUR A 1W *	A
85412900002	AUTRES TRANSISTORS,AUTRES QUE LES PHOTOTRANSISTORS A POUVOIR DE DISSIPATION ÉGAL OU SUPÉRIEUR A 1W *	A
85413000003	THYRISTORS,DIACS ET TRIACS AUTRES QUE LES DISPOSITIFS PHOTOSENSIBLES *	A
85414010003	DIODES EMETTRICES DE LUMIERE,Y COMPRIS LES DIODES LASER *	A
85414090016	CELLULES PHOTOVOLTAIQUES,MEME ASSEMBLEES EN MODULES OU CONSTITUEES EN PANNEAUX *	A
85414090094	AUTRES DISPOSITIFS PHOTOSENSIBLES A SEMI-CONDUCTEUR *	A
85415000005	AUTRES DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEURS *	A
85416000001	CRISTAUX PIEZO-ELECTRIQUES MONTES *.....	A
85419000009	PARTIES DES ARTICLES DU N°85.41 *	B
85421000019	CARTES MUNIES D'UN CIRCUIT INTÉGRÉ ÉLECTRONIQUE (CARTES INTELLIGENTES) DOTE DE MOYEN DE CRYPTAGE *	A
85421000097	AUTRES CARTES MUNIES D'UN CIRCUIT INTÉGRÉ ÉLECTRONIQUE (CARTES INTELLIGENTES) *	A
85422101002	DISQUES (WAFERS)NON ENCORE DECOUPES EN MICROPLAQUETTES,SOUS FORMES DE SEMI-CONDUCTEURS A OXYDE METALLIQUE(TECHNOLOGIE MOS),MONOLITHIQUES NUMERIQUES *.....	A
85422105004	MICROPLAQUETTES (CHIPS),SOUS FORMES DE SEMI-CONDUCTEURS A OXYDE METALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS),MONOLITHIQUES NUMERIQUES *.....	A
85422111006	MEMOIRES DYNAMIQUES A LECTURE-ECRITURE A ACCES ALEATOIRE (D-RAMS),MONOLITHIQUES NUMERIQUES,DONTS LA CAPACITE DE MEMORISATION N'EXCEDE PAS 4M BITS,SOUS FORMES DE SEMI-CONDUCTEURSS A OXYDE METALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS) *.....	A
85422113002	MÉMOIRES DYNAMIQUES A LECTURE-ÉCRITURE A ACCÈS ALÉATOIRE (D-RAMS),MONOLITHIQUES NUMÉRIQUES,DONT LA CAPACITE DE MÉMORISATION EXCÈDE 4 MBITS MAIS N'EXCÈDE PAS 16 MBITS,SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A OXYDE MÉTALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS) *	A
85422115008	MÉMOIRES DYNAMIQUES A LECTURE-ECRITURE A ACCES ALEATOIRE (D-RAMS),MONOLITHIQUES NUMERIQUES,DONT LA CAPACITE DE MEMORISATION EXCEDE 16 MBITS MAIS N'EXCEDE PAS 64 MBITS,SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A OXYDE METALLIQUE(TECHNOLOGIE MOS)*.....	A
85422117004	MEMOIRES DYNAMIQUES A LECTURE-ECRITURE A ACCES ALEATOIRE (D-RAMS),MONOLITHIQUES NUMERIQUES,DONT LA CAPACITE DE MEMORISATION EXCEDE 64 MBITS,SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A OXYDE METALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS)*.....	A
85422120007	MÉMOIRES STATIQUES A LECTURE-ÉCRITURE A ACCÈS ALÉATOIRE (S-RAMS),Y COMPRIS LES ANTÉMÉMOIRES A LECTURE-ÉCRITURE A ACCÈS ALÉATOIRE (CACHE-RAMS),MONOLITHIQUES NUMÉRIQUES, SOUS-FORME DE SEMI-CONDUCTEUR A OXYDE MÉTALLIQUE(TECHNOLOGIE MOS) *	A
85422125002	MÉMOIRES A LECTURE EXCLUSIVEMENT, PROGRAMMABLES,EFFACABLES AUX RAYONS ULTRAVIOLETS (EPROMS),MONOLITHIQUES NUMÉRIQUES,SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A OXYDE MÉTALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS) *	A
85422131004	FLASH E2PROMS,MONOLITHIQUES NUMÉRIQUES,DONT LA CAPACITE DE MÉMORISATION N'EXCÈDE PAS 4MBITS, SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A OXYDE MÉTALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS)*	A
85422133000	FLASH E2PROMS,MONOLITHIQUES NUMÉRIQUES,DONT LA CAPACITE DE MÉMORISATION EXCÈDE 4MBITS MAIS N'EXCÈDE PAS 16MBITS,SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A OXYDE MÉTALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS) *	A

NDP	Description	
85422135006	FLASH-E2PROMS MONOLITHIQUES DONT LA CAPACITE DE MEMORISATION EXCEDE 16 MBITS MAIS N'EXCEDE PAS 32 MBITS SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A CYCLE METALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS) *	A
85422137002	FLASH-E2PROMS MONOLITHIQUES NUMERIQUES DONT LA CAPACITE DE MEMORISATION EXCEDE 32 MBITS,SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS,A CYCLE METALLIQUES (TECHNOLOGIE MOS) *	A
85422139008	AUTRES MEMOIRES A LECTURES EXCLUSIVEMENT,EFFACABLES ELECTRIQUEMENT,PROGRAMABLES(E2PROMS),MONOLITHIQUES NUMERIQUES,SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A OXYDE METALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS) *.....	A
85422141008	AUTRES MEMOIRES MONOLITHIQUES NUMERIQUES SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A CYCLE METALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS) *	A
85422145000	MICROPROCESSEURS,MONOLITHIQUES NUMERIQUES,SOUS FORMES DE SEMI-CONDUCTEURS A OXYDE METALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS) *.....	A
85422150009	MICROCONTROLEURS ET MICRO-ORDINATEURS MONILITHIQUES NUMERIQUES SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A CYCLE METALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS) *	A
85422161006	MICROPERIPHERIQUES MONOLITHIQUES NUMERIQUES SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A OXYDE METALLIQUE (TECHOLOGIE MOS)*	A
85422169000	AUTRES CIRCUITS INTEGRES MONOLITHIQUES NUMERIQUES, SOUS FORME DE SEMI-CONDUCTEURS A CYCLE METALLIQUE (TECHNOLOGIE MOS) *	A
85422171000	AUTRES DISQUES (WAFERS) NON ENCORE DECOUPES EN MICROPLAQUETTES, SOUS FORME DE CIRCUITSINTEGRES MONOLITHIQUES NUMERIQUES *	A
85422173006	AUTRES MICROPLAQUETTES(CHIPS) SOUS FORME DE CIRCUITS INTEGRES MONOLITHIQUES NUMERIQUES	A
85422181004	AUTRES MEMOIRES SOUS FORME DE CIRCUITS INTEGRES MONOLITHIQUES NUMERIQUES *	A
85422183000	AUTRES MICROPROCESSEURS SOUS FORME DE CIRCUITS INTEGRES MONOLITHIQUES NUMERIQUES *	A
85422185006	AUTRES MICROCONTROLEURS ET MICRO-ORDINATEURS SOUS FORME DE CIRCUITS INTEGRES MONOLITHIQUES NUMERIQUES *	A
85422191008	AUTRES MICROPERIPHERIQUES SOUS FORME DE CIRCUITS INTEGRES MONOLITHIQUES NUMERIQUES *	A
85422199002	AUTRES CIRCUITS INTEGRES MONOLITHIQUES NUMERIQUES *	A
85422910003	DISQUES (WAFERS) NON ENCORE DÉCOUPÉS EN MICROPLAQUETTES,SOUS FORME DE CERCUITS INTÉGRÉS MONOLITHIQUES,AUTRES QUE NUMÉRIQUES *	A
85422920007	MICROPLAQUETTES (CHIPS), SOUS FORME DE CIRCUITS INTEGRES MONOLITHIQUES, AUTRES QUE NUMERIQUES*.....	A
85422930001	AMPLIFICATEURS, SOUS FORME DE CIRCUITS INTEGRES MONOLITHIQUES AUTRES QUE NUMERIQUES*.....	A
85422950009	RÉGULATEURS DE PUISSANCE OU DE TENSION SOUS FORME DE CIRCUITS INTÉGRÉS MONOLITHIQUES, AUTRES QUE NUMERIQUES*.....	A
85422960003	CIRCUITS DE CONTROLE ET DE COMMANDE,SOUS FORME DE CIRCUITS INTEGRES MONOLITIHQUES,AUTRES QUE NUMERIQUES *	A
85422970007	CIRCUITS D'INTERFACE;CIRCUITS D'INTERFACE CAPABLES D'EXÉCUTER DES FONCTIONS DE CONTROLE ET DE COMMANDE,SOUS FORME DE CIRCUITS INTÉGRÉS MONOLITHIQUES AUTRES QUE NUMÉRIQUES *	A
85422990005	AUTRES CIRCUITS INTEGRES MONOLITHIQUES,AUTRES QUE NUMERIQUES *	A
85426000008	CIRCUITS INTEGRES HYBRIDES *	A

NDP	Description	
85427000015	MICRO-ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES DE CRYPTAGE *	A
85427000093	AUTRES MICRO-ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES *	A
85429000017	PARTIES DE CIRCUITS INTEGRES ET DE MICRO-ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES,DE CRYPTAGE *	A
85429000095	AUTRES PARTIES DE CIRCUITS INTEGRES ET DE MICRO-ASSEMBLAGES ELECTRONIQUES *	A
85431100000	APPAREILS D'IMPLANTATION IONIQUE POUR DOPER LES MATIERES SEMI-CONDUCTRICES*.....	B
85431900000	AUTRES ACCELERATEURS DE PARTICULES *.....	B
85432000001	GENERATEURS DE SIGNAUX *.....	A
85433020005	APPAREILS POUR L'ATTAQUE PAR HUMIDIFICATION,LE DEVELOPPEMENT,LE DECAPAGE OU LE NETTOYAGE DES DISQUES (WAFERS)A SEMI-CONDUCTEUR OU DE DISPOSITFS DE VISUALISATION A ECRAN PLATS*.....	A
85433030009	Nomenclature inconnu	A
85433080009	MACHINES ET APPAREIS DE GALVANOTECHNIQUE,ELECTROLYSE OU ELRCTROPHORESE *..... ...	A
85434000003	ELICTRIFICATEURS DE CLOTURES *	A
85438100013	CARTES ET ETIQUETTES A DECLENCHEMENT PAR EFFET DE PROXIMITE,UTILISANT LE CRYPTAGE *	A
85438100091	AUTRES CARTES ET ETIQUETTES A DECLENCHEMENT PAR EFFET DE PROXIMITE *	A
85438910006	ENERGISTEURS DE VOL, SYNCHROS ET TRANSDUCTEURS ELECTRIQUES,DEGIVREURS ET DISPOSITIFS ANTIBUES A RESISTANCES ELECTRIQUES, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	A
85438915001	MACHINES ELECTRIQUES AVEC FONCTIONS DE TRADUCTION OU DE DICTIONNAIRE *.....	A
85438920000	AMPLIFICATEURS D'ANTENNES *.....	A
85438951005	BANCS ET CIELS SOLAIRES ET APPAREILS SIMILAIRES POUR LE BRONZAGE,FONCTIONNANT AVEC DES TUBES FLUORESCENTS A RAYONS ULTRAVIOLETS A,DONT LE TUBE LE PLUS LONG NE PEUT EXCEDER 100CM *.....	A
85438955007	AUTRES BANCS ET CIELS SOLAIRES ET APPAREILS SIMILAIRES POUR LE BORNZAGE,FONCTIONNANT AVEC DES TUBES FLUORESCENTS A RAYANS ULTRAVIOLETS A *	A
85438959009	AUTRES BANCS ET CIELS SOLAIRES ET APPAREILS SIMILAIRES POUR LE BRONZAGE,FONCTIONNANT AUTREMENT *.....	A
85438965001	APPAREILS A DEPOT PHYSIQUE POUR DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEURS*.....	A
85438972006	Nomenclature inconnu	A

NDP	Description	
85438973009	EQUIPEMENTS D'ENCAPSULATION POUR L'ASSEMBLAGE DE DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR *.....	A
85438975005	APPAREILS A DÉPOT PHYSIQUE PAR PULVÉRISATION CATHODIQUE SUR DES SUBSTRATS POUR AFFICHAGE A CRISTAUX LIQUIDES *	A
85438979007	KITS DE MISE À NIVEAU POUR LES MACHINES AUTO. DE TRAIT. DE L'INFO. ET LEURS UNITÉS,CONDIT. POUR LA VENTE AU DÉTAIL,COMPRENANT AU MOINS DES HAUT-P. ET/OU UN MICROPHONE ET UN ASSEMBLAGE ÉLEC. PERMETTANT AUX MACHINES AUTO. DE TRAIT. L'INFO. ET À LEURS UNITÉS DE TRAITER LES SIGNAUX AUDIO(CARTES SON) *	A
85438995014	CONVERTISSEURS DE FREQUENCES DE BASES TENSION POUR STATIONS DE RECEPTION DES EMISSIONS DE TELEVISION PAR SATELLITE *.....	A
85438995025	PLATEFORMES DE GESTION DES TITRES D'ACCES POUR LES BOUQUETS TV CRYPTES *	A
85438995036	PLATEFORMES DE TELEPHONIE SUR IP (INTERNET PROTOCOL) UTILISANT LE CRYPTAGE *	A
85438995047	DISPOSITIFS DE CRYPTAGE POUR LA PROTECTION DE MOT DE PASSE, DE CODE D'IDENTIFICATION DE PERSONNEL OU DE DONNEES D'AUTHEMIFICATION SIMILAIRES, UTILISES POUR CONTROLER L'ACCES A DES DONNEES, A DES RESSOURCES, A DES SERVICES OU A DES LOCAUX *	A
85438995058	PLATEFORMES DE SECURITE (AUTHENTIFICATION,CONTROLE D'ACCES,BIOMETRIE...) PERMETTANT LE CRYPTAGE *	A
85438995069	AUTRES MACHINES ET APPAREILS CRYPTOGRAPHIQUES *	A
85438995081	AUTRES MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES AYANT UNE FONCTION PROPRE NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS DANS LE PRESENT CHAPITRE *	A
85439010018	ASSEMBLAGES ET SOUS-ASSEMBLAGES POUR LES ENREGISTREURS DE VOL,CONSISTANT EN DEUX OU PLUS DE DEUX PARTIES OU PIECES ASSEMBLEES,DESTINEES A DES AERONEFS CIVILS *.....	A
85439020001	ASSEMBLAGES ÉLECTRONIQUES DESTINÉS A ETRE INCORPORÉS DANS UNE MACHINE DE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION (DU TYPE VISÉ AU N°854389.79),AUTRES QUE CEUX DU DU N°847330.10 *	A
85439030005	PARTIES D'APPAREILS DES SOUS POSITION 854311.00,854330.20, 854389.65 OU 854389.73*	A
85439040009	PARTIES D'APPAREILS DE LA SOUS POSITION 854389.75 *.....	A
85439080016	PARTIES DES MACHINES ET APPAREILS CRYPTOGRAPHIQUES DU N° 85.43 *	A
85439080094	AUTRES PARTIES DES MACHINES ET APPAREILS DU N°85.43 *	A
85441110103	FILS POUR BOBINAGES,EN CUIVRE,EMAILLES OU LAQUES,D'UNE SECTION N'EXCEDANT PAS 0,15MM *.....	B
85441110205	FILS POUR BOBINAGES,EN CUIVRE,ÉMAILLÉS OU LAQUÉS,D'UNE SECTION EXCÉDANT 0.15MM MAIS N'EXCÉDANT PAS 3,2MM*	C
85441110909	FILS POUR BOBINAGES,EN CUIVRE,EMAILLES OU LAQUES,D'UNE SECTION EXCEDANT 3,2MM *.....	B
85441190105	AUTRES FILS POUR BOBINAGES,EN CUIVRE,D'UNE SECTION N'EXCEDANT PAS 0,15MM * *.....	B

NDP	Description	
85441190207	AUTRES FILS POUR BOBINAGES, EN CUIVRE, D'UNE SECTION EXCEDANT 0,15MM MAIS N'EXCEDANT PAS 3,2MM *	C
85441190901	AUTRES FILS POUR BOBINAGES, EN CUIVRES, D'UNE SECTION EXCEDANT 3,2MM *	B
85441910001	AUTRES FILS POUR BOBINAGE, EMAILLES OU LAQUES *	B
85441990003	AUTRES FILS POUR BOBINAGE, AUTRES QU'EMAILLES OU LAQUES *	B
85442000100	CABLES COAXIAUX, POUR USAGE TELEPHONIQUE *	C
85442000202	Cables coaxiaux à conducteur en aluminium *	C
85442000917	CABLES COAXIAUX, A CONDUCTEUR AUTRES QU'EN ALUMINIUM, ELECTRIQUES *	C
85442000995	AUTRES CONDUCTEURS ELECTRIQUES COAXIAUX*	C
85443010100	JEUX DE FILS POUR BOUGIES D'ALLUMAGE DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
85443010906	AUTRES JEUX DE FILS DES TYPES UTILISES DANS LES MOYENS DE TRANSPORT, DESTINES A DES AERONEFS CIVILS *	B
85443090102	AUTRES JEUX DE FILS POUR BOUGIES D'ALLUMAGE *	B
85443090908	AUTRES JEUX DE FILS DES TYPES UTILISES DANS LES MOYENS DE TRANSPORT *	B
85444110009	AUTRES CONDUCTEURS ELECTRIQUES, POUR TENSIONS N'EXCEDANT PAS 80V MUNIS DE PIECES DE CONNEXION, DES TYPES UTILISES POUR TELECOMMUNICATIONS *	C
85444190012	CABLES SPECIAUX, MUNIS DE LEURS FICHES DE CONTACT POUR INTERCONNEXION D'APPAREILS ELECTRONIQUES ENTRE EUX, POUR TENSIONS N'EXCEDANT PAS 80 V *	C
85444190090	AUTRES CONDUCTEURS ELECTRIQUES, POUR TENSIONS N'EXCEDANT PAS 80V MUNIS DE PIECES DE CONNEXION, POUR D'AUTRES USAGES *	C
85444920003	AUTRES CONDUCTEURS ELECTRIQUES, POUR TENSIONS N'EXCEDANT PAS 80V, DEMUNIS DE PIECES DE CONNEXION DES TYPES UTILISES POUR TELECOMMUNICATIONS *	C
85444980007	AUTRES CONDUCTEURS ELECTRIQUES, POUR TENSION N'EXCEDANT PAS 80V, DEMUNIS DE PIECES CONNEXION, POUR D'AUTRES USAGES *	C
85445110107	BANDES ET TRESSES ELECTRIQUES, POUR TENSIONS EXCEDANT 80V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V, MUNIS DE PIECES DE CONNEXION, DES TYPES UTILISES POUR LES TELECOMMUNICATIONS *	C
85445110903	AUTRES CONDUCTEURS ELECTRIQUES, POUR TENSIONS EXCEDANT 80V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V, MUNIS DE PIECES DE CONNEXION, DES TYPES UTILISES POUR LES TELECOMMUNICATIONS *	C

NDP	Description	
85445190109	BANDES ET TRESSES ELECTRIQUES,POUR TENSION EXCEDANT 80V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V,MUNIS DE PIECES DE CONNEXION,POUR D'AUTRES USAGES *.....	C
85445190916	CABLES ELECTRIQUES,POUR TENSION EXCEDANT 80 V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000 V,MUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION,POUR INTERCONNEXION D'APPAREILS ELECTRONIQUES ENTRES EUX *	C
85445190927	AUTRES CABLES ÉLECTRIQUES,POUR TENSION EXCEDANT 80V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000 V,MUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION *	C
85445190938	FILS ELECTRIQUES,POUR TENSIONS EXCEDANT 80V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V ,MUNIS DE PIECES DE CONNEXION *.....	C
85445190994	AUTRES CONDUCTEURS ELECTRIQUES,POUR TENSIONS EXCEDANT 80V MAIS N'EXCEDANT PAS 1000V ,MUNIS DE PIECES DE CONNEXION *.....	C
85445910107	FILS ET CABLES,D'UN DIAMÈTRE DE BRIN EXCEDANT 0,51MM,EN ALUMINIUM,DEMUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION *	B
85445910209	FILS ET CABLES,D'UN DIAMÈTRE DE BRIN EXCEDANT 0,51MM,EN CUIVRE,DEMUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION *	C
85445910903	FILS ET C fi B fi BLES,D'UN DIAMETRE DE BRIN EXCEDANT 0,51MM,EN AUTRES MATIERES,DEMUNIS DE PIECES DE CONNEEXION *.....	C
85445920101	BANDES ET TRESSES ELECTRIQUES,POUR UNE TENSION DE 1000V ,DEMUNIS DE PIECES DE CONNEXION *.....	B
85445920203	FILS,CABLES ET AUTRES CONDUCTEURS EN ALUMINIUM POUR UNE TENSION DE 1000 V,DEMUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION *	B
85445920305	FILS,CABLES ET AUTRES CONDUCTEURS EN CUIVRES POUR UNE TENSION DE 1000 V,DEMUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION *	C
85445920907	FILS,CABLES ET AUTRES CONDUCTEURS EN AUTRES MATIÈRES,POUR UNE TENSION DE 1000 V,DEMUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION *	C
85445980105	BANDES ET TRESSES ELECTRIQUES,POUR TENSIONS EXCEDANT 80V MAIS INFÉRIEURES A 1000V,DEMUNIS DE PIECES DE CONNEXION *.....	B
85445980207	FILS,CABLES ET AUTRES CONDUCTEURS EN ALUMINIUM,POUR TENSIONS EXCEDANT 80 V MAIS INFÉRIEURES A 1000 V,DEMUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION *	B
85445980309	FILS,CABLES ET AUTRES CONDUCTEURS,EN CUIVRES,POUR TENSIONS EXCEDANT 80 V MAIS INFÉRIEURES A 1000 V,DEMUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION *	C
85445980901	FILS,CABLES ET AUTRES CONDUCTEURS,EN AUTRES MATIÈRES,POUR TENSIONS EXCEDANT 80 V MAIS INFÉRIEURES A 1000 V,DEMUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION *	C
85446010108	BANDES ET TRESSES,ELECTRIQUES,AVEC CONDUCTEUR EN CUIVRE,POUR TENSIONS EXCEDANT 1000V *.....	B
85446010904	CABLES,FILS ET AUTRES CONDUCTEURS,AVEC CONDUCTEUR EN CUIVRE,POUR TENSION EXCEDANT 1000 V *	C
85446090100	BANDES ET TRESSES,ELECTRIQUES,AVEC AUTRES CONDUCTEURS,POUR TENSION EXCEDANT 1000V *.....	B
85446090202	CABLES,FILS ET AUTRES CONDUCTEURS,AVEC CONDUCTEUR EN ALUMINIUM POUR TENSIONS EXCEDANT 1000 V *	B
85446090906	CABLES,FILS ET AUTRES CONDUCTEURS,AVEC CONDUCTEUR EN AUTRES MATIÈRES,POUR TENSIONS EXCEDANT 1000 V *	C
85447000008	CABLES DE FIBRES OPTIQUES,CONSTITUÉS DE FIBRES GAINÉES INDIVIDUELLEMENT,MEME COMPORTANT DES CONDUCTEURS ÉLECTRIQUES OU MUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION *	B

NDP	Description	
85451100004	ELECTRODES EN CHARBON,DES TYPES UTILISES POUR FOURS *	A
85451910008	AUTRES ELECTRODES EN CHARBON POUR INSTALLATIONS D'ELECTROLYSE *	A
85451990011	ELECTRODES EN CHARBON POUR SOUDAGE *	A
85451990099	AUTRES ELECTRODES EN CHARBON POUR USAGE ELECTRIQUE *	A
85452000005	BALAIS EN CHARBON POUR USAGE ELECTRIQUE *	A
85459010001	RESISTANCES CHAUFFANTES(AUTRES QUE CELLES DU N°8516.80) *	A
85459090014	CHARBONS POUR LAMPES *	A
85459090025	CHARBONS POUR PILES *	A
85459090092	AUTRES ARTICLES EN GRAPHITE OU EN AUTRES CARBONE POUR USAGES ELECTRIQUE * ..	A
85461000006	ISOLATEURS EN VERRE POUR L'ELECTRICITE *	B
85462010006	ISOLATEURS EN CERAMIQUE POUR L'ELECTRICITE,SANS PARTIES METALLIQUES *	A
85462091001	ISOLATEURS EN CERAMIQUE AVEC PARTIES METALLIQUES,POUR LIGNES AERIENNES DE TRANSPORT D'ENERGIE OU POUR LIGNES DE TRACTION *	A
85462099005	AUTRES ISOLATEURS EN CERAMIQUE POUR L'ELECTICITE,AEC PARTIES METALLIQUES *	A
85469010008	ISOLATEURS EN MATIERES PLASTIQUES POUR L'ELECTRICITE *	B
85469090000	ISOLATEURS EN AUTRES MATIERES POUR L'ELECTRICITE *	B
85471010007	PIÈCES ISOLANTES EN CÉRAMIQUE CONTENANT EN POIDS 80% OU PLUS D'OXYDES MÉTALLIQUES,POUR MACHINES,APPAREILS OU INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES,AUTRES QUE LES ISOLATEURS DU N°85.46 *	A
85471090010	PIÈCES ISOLANTES EN CÉRAMIQUES,CONTENANT EN POIDS 80% OU PLUS D'OXYDES MÉTALLIQUE,POUR MACHINES,APPAREILS OU INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES,AUTRES QUE LES ISOLATEURS DU N°85.46 *	A
85471090098	AUTRES PIÈCES ISOLANTES EN MATIERES CERAMIQUES,COMPORTANT DE SIMPLES PIÈCES METALLIQUES D'ASSEMBLAGE(DOUILLES A PAS DE VIS PAR EXEMPLE)NOYES DANS LA MASSE,POUR MACHINES APPAREILS ET INSTALLATION ELECTRIQUES,AUTRES QUE LES ISOLATEURS N85.46*	A
85472000009	PIÈCES ISOLANTES,ENTIEREMENT EN MATIÈRES PLASTIQUES OU COMPORTANT DE SIMPLES PIÈCES MÉTALLIQUES D'ASSEMBLAGE(DOUILLES A PAS DE VIS,PAR EXEMPLE) NOYÉES DANS LA MASSE,POUR MACHINES,APPAREILS OU INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES,AUTRES QUE LES ISOLATEURS DU N°85.46 *	B

NDP	Description	
85479000012	PIECES ISOLANTES,ENTIEREMENT EN VERRE OU COMPORTANT DE SIMPLES PIECES METALLIQUES D'ASSEMBLAGE (DOUILLES A PAS DE VIS,PAR EXEMPLE)NOYEEES DANS LA MASSE,POUR MACHINES,APPAREILS OU INSTALLATIONS ELECTRIQUES,AUTRES QUES LES ISOLATEURS DU N85.46*	B
85479000023	PIECES ISOLANTES,ENTIEREMENT EN CAOUTCHOUC DURCI OU COMPORTANT DE SIMPLES PIECES METALLIQUES D'ASSEMBLAGE (DOUILLES A PAS DE VIS PAR EXEMPLE)NOYEEES DANS LA MASSE,POUR MACHINES,APPAREILS OU INSTALLATIONS ELECTRIQUES,AUTRES QUE LES ISOL.....*	B
85479000034	PIECES ISOLANTES ENTIEREMENT EN AUTRES MATIERES ISOLANTE OU COMPORTANT DE SIMPLES PIECES METALLIQUES D'ASSEMBLAGES(DOUILLES A PAS VIS PAR EXEMPLE)NOYEEES DANS LA MASSE POUR MACHINES,APPAREILS ET INSTALLATIONS ELECTRIQ AUTR QUE LE ISOL 85.46*	B
85479000090	TUBES ISOLATEURS ET LEURS PIECES DE RACCORDEMENT EN METAUX COMMUNS ISOLES INTERIEUREMENT *	B
85481010004	PILES ET BATTERIES DE PILES ELECTRIQUES HORS D'USAGE *	B
85481021001	ACCUMULATEURS ELECTRIQUES A PLOMB HORS D'USAGE*	B
85481029005	AUTRES ACCUMULATEURS ELECTRIQUES HORS D'USAGE *	A
85481091009	DECHETS ET DEBRIS DE PILES,DE BATTERIES DE PILES ET D'ACCUMULATEURS ELECTRIQUES,CONTENANT DU PLOMB *	B
85481099003	AUTRES DECHETS ET DEBRIS DE PILES,DE BATTERIES DE PILS ET D'ACCUMULATEURS ELECTRIQUES *	B
85489010002	MEMOIRES SOUS FORMES MULTICOMBINATOIRES,TELLES QUE,PAR EXEMPLE,LES PILES (STACK) D-RAM ET MODULES *	B
85489090004	AUTRES PARTIES ELECTRIQUES DE MACHINES OU D'APPAREILS,NON DENOMMEES NI COMPRISES AILLEURS DANS LE PRESENT CHAPITRE *	B
86011000008	LOCOMOTIVE ET LOCOTRACTEURS,A SOURCE EXTERIEURE D'ELECTRICITE *	A
86012000004	LOCOMOTIVES ET LOCOTRACTEURS,A ACCUMULATEURS ELECTRIQUES *	A
86021000005	LOCOMOTIVES DIESEL-ELECTRIQUES *	A
86029000014	AUTRES LOCOMOTIVES ET LOCOTRACTEURS *	A
86029000092	TENDERS *	A
86031000002	AUTOMOTRICES ET AUTORAILS,AUTRES QUE CEUX DU N° 86.04,A SOURCE EXTERIEURE D'ELECTRICITE *	A
86039000000	AUTRES AUTOMOTRICES ET AUTORAILS,AUTRES QUE CEUX DU N° 86.04 *	A
86040000014	VOITURES D'ESSAIS *	A
86040000025	DRAISINES *	A

NDP	Description	
86040000092	AUTRES VÉHICULES POUR L'ENTRETIEN OU LE SERVICE DES VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES, MEME AUTOPROPULSES (WAGONS-ATELIERS, WAGONS-GRUES, WAGONS ÉQUIPÉS DE BOURREUSES A BALLAST, ALIGNEUSES POUR VOIES, PAR EXEMPLE) *	A
86050000011	VOITURES A VOYAGEURS, POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES *	B
86050000099	FOURGONS A BAGAGES, VOITURES POSTALES ET AUTRES VOITURES SPÉCIALES, POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES (A L'EXCLUSION DES VOITURES DU N° 8604) *	B
86061000003	WAGONS-CITERNES ET SIMILAIRES POUR LE TRANSPORT SUR RAIL DE MARCHANDISES *	A
86062000009	WAGONS ISOTHERMES, POUR LE TRANSPORT SUR RAIL DE MARCHANDISES, RÉFRIGÉRANTS OU FRIGORIFIQUES, AUTRES QUE CEUX DU N° 8606.10 *	A
86063000005	WAGONS, POUR LE TRANSPORT SUR RAIL DE MARCHANDISES, A DÉCHARGEMENT AUTOMATIQUES, AUTRES QUE CEUX DES N°S 8606.10 OU 8606.20 *	A
86069110000	WAGONS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR LE TRANSPORT SUR RAIL DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITÉ (EURATOM), COUVERTS ET FERMÉS *	A
86069190104	WAGONS CEREALIERES, POUR LE TRANSPORT SUR RAIL DE MARCHANDISES, COUVERTS ET FERMÉS *	A
86069190900	AUTRES WAGONS, POUR LE TRANSPORT SUR RAIL DE MARCHANDISES, COUVERT ET FERMÉS *	A
86069200001	AUTRES WAGONS, POUR LE TRANSPORT SUR RAIL DE MARCHANDISES, OUVERTS, A PAROIS NON AMOVIBLES D'UNE HAUTEUR EXCÉDANT 60 CM (TOMBREAUX) *	A
86069900006	AUTRES WAGONS POUR LE TRANSPORT SUR RAIL DE MARCHANDISES *	B
86071100005	BOGIES ET BISSELS DE TRACTION, DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES *	C
86071200000	AUTRES BOGIES ET BISSELS, DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES *	B
86071901019	ESSIEUX DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES, MONTÉS OU NON, COULÉS OU MOULÉS EN FONTE, FER OU ACIER *	A
86071901097	ROUES DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES ET LEURS PARTIES, COULÉS OU MOULÉS EN FONTE, FER OU ACIER *	A
86071911013	ESSIEUX DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES, MONTÉS OU NON, EN ACIERS ESTAMPÉS *	A
86071911091	ROUES DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES ET LEURS PARTIES, EN ACIERS ESTAMPÉS *	A
86071918014	AUTRES ESSIEUX DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES, MONTÉS OU NON *	A
86071918092	AUTRES ROUES DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES ET LEURS PARTIES *	A
86071991004	PARTIES DE BOGIES, BISSELS ET SIMILAIRES DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES, COULÉS OU MOULÉS EN FONTE, FER OU ACIER *	A
86071999008	AUTRES PARTIES DE BOGIES, BISSELS ET SIMILAIRES DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES *	A
86072110005	FREINS A AIR COMPRIMÉ ET LEURS PARTIES, DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES, COULÉS OU MOULÉS EN FONTE, FER OU ACIER *	A
86072190007	AUTRES FREINS A AIR COMPRIMÉE ET LEURS PARTIES DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES *	A
86072910005	AUTRES FREINS ET LEURS PARTIES DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES, COULÉS OU MOULÉS EN FONTE, FER OU ACIER *	A
86072990007	AUTRES FREINS ET LEURS PARTIES DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES *	A
86073001005	CROCHETS ET AUTRES SYSTEME D'ATTELAGE, TAMPONS DE CHOCS, ET LEURS PARTIES POUR VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES, COULÉS OU MOULÉS EN FONTE, FER OU ACIER *	A

NDP	Description	
86073099005	AUTRES CROCHETS ET AUTRES SYSTÈMES D'ATTELAGE, TAMPONS DE CHOCS, ET LEURS PARTIES DE VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES *	A
86079110007	BOITES D'ESSIEUX ET LEURS PARTIES, DE LOCOMOTIVES OU DE LOCOTRACTEURS *	A
86079191002	AUTRES PARTIES DE LOCOMOTIVES OU DE LOCOTRACTEURS, COULÉS OU MOULÉS EN FONTE, FER OU ACIER *	A
86079199006	AUTRES PARTIES DE LOCOMOTIVES OU DE LOCOTRACTEURS, AUTRES QUE COULÉS OU MOULÉS EN FONTE, FER OU ACIER *	A
86079910007	BOITES D'ESSIEUX ET LEURS PARTIES D'AUTRES VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES *	A
86079930005	CAISES ET LEURS PARTIES D'AUTRES VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES *	A
86079950003	CHASSIS ET LEURS PARTIES D'AUTRES VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES *	A
86079990009	AUTRES PARTIES D'AUTRES VÉHICULES POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES *	A
86080010005	MATÉRIEL FIXE ET APPAREILS POUR VOIES FERRÉES *	A
86080030105	BARRIÈRES ÉLECTRIQUES *	A
86080030901	APPAREILS MÉCANIQUES, (Y COMPRIS ÉLECTROMÉCANIQUES) DE SIGNALISATION, DE SÉCURITÉ, DE CONTRÔLE OU DE COMMANDE POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES, ROUTIÈRES OU FLUVIALES, AIRES OU PARCS DE STATIONNEMENT, INSTALLATIONS PORTUAIRES OU AÉRODROMES *	A
86080090007	PARTIES DE MATÉRIELS ET APPAREILS DU N°86.08 *	A
86090010002	CONTENEURS MUNIS DE BLINDAGE EN PLOMB DE PROTECTION CONTRE LES RADIATIONS, POUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES RADIOACTIVES *	C
86090090106	CONTENEURS-CITERNES ET CONTENEURS-RÉSERVOIRS *	C
86090090902	AUTRES CADRES ET CONTENEURS SPÉCIALEMENT CONÇUS ET ÉQUIPÉS POUR UN OU PLUSIEURS MODES DE TRANSPORT *	C
87011000007	MOTOCULTEURS *	A
87011090003	Nomenclature inconnu	A
87012010109	RO-RO TRUCKS OU TÊTES DE REMORQUES ET TRACTEURS, DES TYPES UTILISÉS DANS LES ENCEINTES PORTUAIRES, NEUFS *	C
87012010905	AUTRES TRACTEURS ROUTIERS POUR SEMI-REMORQUES, NEUFS *	C
87012090101	RO-RO TRUCKS OU TÊTES DE REMORQUES ET TRACTEURS, DES TYPES UTILISÉS DANS LES ENCEINTES PORTUAIRES, USAGÉS *	C
87012090907	AUTRES TRACTEURS ROUTIERS POUR SEMI-REMORQUES, USAGÉS *	C
87013010003	TRACTEURS A CHENILLES POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PISTES DE NEIGE *	A
87013090107	TRACTEURS A CHENILLES, A USAGES AGRICOLE *	A
87013090914	AUTRES TRACTEURS A CHENILLES, AUTRES QU'À USAGE AGRICOLE, NEUFS *	A
87013090992	AUTRES TRACTEURS A CHENILLES, AUTRES QU'À USAGE AGRICOLE, USAGÉS *	A
87019011002	TRACTEURS AGRICOLES ET TRACTEURS FORESTIERS (À L'EXCLUSION DES MOTOCULTEURS), À ROUES, D'UNE PUISSANCE DE MOTEUR, N'EXCÉDANT PAS 18 KW, NEUFS *	A

NDP	Description	
87019020003	TRACTEURS AGRICOLES ET TRACTEURS FORESTIERS (A L'EXCLUSION DES MOTOCULTEURS),A ROUES,D'UNE PUISSANCE DE MOTEUR EXCEDANT 18 KW MAIS N'EXCEDANT PAS 37 KW, NEUFS *	A
87019025008	TRACTEURS AGRICOLES ET TRACTEURS FORESTIERS(A L'EXCLUSION DES MOTOCULTEURS),A ROUES,D'UNE PUISSANCE DE MOTEUR,EXCEDANT 37KW MAIS N'EXCEDANT PAS 59 KW ,NEUFS *	A
87019031000	TRACTEURS AGRICOLES ET TRACTEURS FORESTIERS(A L'EXCLUSION DES MOTOCUTEURS),A ROUES,D'UNE PUISSANCE DE MOTEUR,EXCEDANT 59KW MAIS N'EXCEDANT PAS 75 KW,NEUFS *	A
87019035002	TRACTEURS AGRICOLES ET TRACTEURS FORESTIERS(A L'EXCLUSION DES MOTOCULTEURS),A ROUES,D'UNE PUISSANCE DE MOTEUR,EXCEDANT 75KW MAIS N'EXCEDANT PAS 90KW,NEUFS *	A
87019039004	TRACTEURS AGRICOLES ET TRACTEURS FORESTIERS(A L'EXCLUSION DES MOTOCULTEURS),A ROUES,D'UNE PUISSANCE DE MOTEUR,EXCEDANT 90 KW ,NEUFS *	A
87019050005	TRACTEURS AGRICOLES ET TRACTEURS FORESTIERS (A L'EXCLUSION DES MOTOCULTEURS),A ROUES,USAGES *	A
87019090012	AUTRES TRACTEURS,AUTRES QU'AGRICOLES OU FORESTIERS,NEUFS *	A
87019090090	AUTRES TRACTEURS,AUTRES QU'AGRICOLES OU FORESTIERS,USAGES *	A
87021011001	VEHICULES AUTOMOBILES POUR TRANSPORT DE DIX PERSONNES OU PLUS,CHAUFFEUR INCLUS,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500CM3,NEUFS *	C
87021019005	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE DIX PERSONNES OU PLUS,CHAUFFEUR INCLUS,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500CM3,USAGES *	C
87021091003	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE DIX PERSONNES OU PLUS,CHAUFFEUR INCLUS,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2500CM3,NEUFS *	C
87021099007	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE DIX PERSONNES OU PLUS,CHAUFFEUR INCLUS,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2500CM3,USAGES *	C
87029011009	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE DIX PERSONNES OU PLUS,CHAUFFEUR INCLUS,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800CM3 ,NEUFS *	B
87029019003	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPOT DE DIX PERSONNES OU PLUS,CHAUFFEUR INCLUS,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800CM3 ,USAGES *	B
87029031007	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE DIX PERSONNES OU PLUS,CHAUFFEUR INCLUS,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CILINDREE N'EXCEDANT PAS 2800CM3 ,NEUFS *	B
87029039001	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE DIX PERSSONNES OU PLUS,CHAUFFEUR INCLUS,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2800CM3 ,USAGES *	B

NDP	Description	
87029090019	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE DIX PERSONNES OU PLUS,CGAUFFEUR INCLUS,A MOTEUR AUTRE QU'A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION OU PAR ETICELLES ,NEUFS *	B
87029090097	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE DIX PERSONNES OU PLUS,CHAUFFEUR INCLUS,A MOTEUR AUTRE QU'A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION OU PAR ETINCELLES ,USAGES *	B
87031011019	VEHICULES SPECIALEMENT CONCUS POUR SE DEPLACER SUR LA NEIGE A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),OU A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,NEUFS *	B
87031011097	VEHICULES SPECIALEMENT CONCUS POUR SE DEPLACER SUR LA NEIGE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),OU A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, USAGES *	B
87031018010	VEHICULES SPECIAUX POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES SUR LES TERRAINS DE GOLFET VEHICULES SIMILAIRES,NEUFS*	B
87031018098	VEHICULES SPECIAUX POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES SUR LES TERRAINS DE GOLF ET VEHICULES SIMILAIRES,USAGES*	B
87031090018	Nomenclature inconnu	B
87031090096	Nomenclature inconnu	B
87032110120	VEHICULES TOUS TERRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1000 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032110186	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1000 CM3, NEUFS *	B
87032110200	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1.000 CM3 ,NEUFS *	A
87032110313	VÉHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES,D'UNE CYLINDRÉE N'EXCÉDANT PAS 1.000 CM3 ET D'UNE PUISSANCE ÉGALE OU INFÉRIEURE A 4 CV,NEUFS,IMPORTÉS PAR LES CONCESSIONNAIRES AGRÉES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032110391	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1.000 CM3 ET D'UNE PUISSANCE ÉGALE OU INFÉRIEURE A 4 CV,NEUFS *	B
87032110915	AUTRES VÉHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES,D'UNE CYLINDRÉE N'EXCÉDANT PAS 1.000 CM3 ET D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE A 4 CV ,NEUFS,IMPORTÉS PAR LES CONCESSIONNAIRES AGRÉES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032110993	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1.000 CM3 ET D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 4 CV ,NEUFS *	B
87032190122	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1000 CM3, USAGES *	B
87032190202	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1.000 CM3,USAGES *	A
87032190304	VÉHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES,D'UNE CYLINDRÉE N'EXCÉDANT PAS 1.000 CM3 ET D'UNE PUISSANCE ÉGALE OU INFÉRIEURE A 4 CV,USAGÉS,ET DONT L'AGE N'EXCÉDE PAS 3 ANS *	B

NDP	Description	
87032190406	AUTRES VÉHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES,D'UNE CYLINDRÉE N'EXCÉDANT PAS 1.000 CM3 ET D'UNE PUISSANCE ÉGALE OU INFÉRIEURE A 4 CV,DONT L'AGE EXCÈDE 3 ANS *	B
87032190906	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1.000 CM3 ET D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 4 CV,USAGES *.....	B
87032210125	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1300 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032210136	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1500 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032210147	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1300 CM3, NEUFS *	B
87032210158	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1500 CM3, NEUFS *	B
87032210205	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1.000 CM3,MAIS N'EXCEDANT PAS 1.500 CM3,NEUVES*.....	A
87032210318	AUTRES VÉHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES,D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 1000 CM3 MAIS N'EXCÉDANT PAS 1200 CM3 ET D'UNE PUISSANCE FISCLAE N'EXCÉDANT PAS 4 CV,NEUFS,IMPORTÉS PAR LES CONCESSIONNAIRES AGRÉES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032210396	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1200 CM3 ET D'UNE PUISSANCE FISCLAE N'EXCEDANT PAS 4 CV,NEUFS*	B
87032210410	AUTRES VÉHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCÉDANT 1000 CM3 MAIS N'EXÉDANT PAS 1200 CM3 ET D'UNE PUISSANCE FISCALE EXCÉDANT 4 CV,NEUFS,IMPORTÉS PAR LES CONCESSIONNAIRES AGRÉES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032210498	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1000 CM3 MAIS N'EXEDANT PAS 1200 CM3 ET D'UNE PUISSANCE FISCALE EXCEDANT 4 CV,NEUFS*	B
87032210512	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1200 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1300 CM3,NEUFS,IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032210590	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1200 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1300 CM3,NEUFS*	B
87032210910	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1500 CM3,NEUFS,IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032210998	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1500 CM3,NEUFS*	B
87032219111	Nomenclature inconnu	B
87032219199	Nomenclature inconnu	B

NDP	Description	
87032219202	Nomenclature inconnu	A
87032219304	Nomenclature inconnu	B
87032219406	Nomenclature inconnu	B
87032219508	Nomenclature inconnu	B
87032219906	Nomenclature inconnu	B
87032290127	VÉHICULES TOUS TERRAINS, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1300 CM3, USAGES *	B
87032290183	VÉHICULES TOUS TERRAINS, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1500 CM3, USAGÉS *	B
87032290207	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT PAS 1.000 CM3, MAIS N'EXCEDANT PAS 1.500 CM3, USAGES <.....	A
87032290309	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYL. > 1000 CM3 MAIS < OU = 1200 CM3, D'UNE PUISS. FISCALE < OU = A 4CV ET DONT L'AGE EST < OU = A 3 ANS*	B
87032290401	AUTRES VÉHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1200 CM3, D'UNE PUISSANCE FISCALE N'EXCEDANT PAS 4 CV, ET DONT L'AGE EXCÉDE 3 ANS *	B
87032290503	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1200 CM3, D'UNE PUISSANCE FISCALE > A 4CV, USAGES*	B
87032290605	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT A 1200 CM3 ET N'EXCEDANT PAS 1300 CM3, USAGES *	B
87032290901	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT A 1300 CM3 ET N'EXCEDANT PAS 1500 CM3, USAGES *	B
87032311112	CARAVANES AUTOMOTRICES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, NEUVES, IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032311123	CARAVANES AUTOMOTRICES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2000 CM3, NEUVES, IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032311134	CARAVANES AUTOMOTRICES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2200 CM3, NEUVES, IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032311145	CARAVANES AUTOMOTRICES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2200 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3, NEUVES, IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032311156	CARAVANES AUTOMOTRICES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2400 CM3, NEUVES, IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032311190	CARAVANES AUTOMOTRICES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2400 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 3000 CM3, NEUVES, IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B

NDP	Description	
87032311918	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3,NEUVES *	B
87032311929	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2000 CM3,NEUVES*	B
87032311930	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2200 CM3,NEUVES *	B
87032311941	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2200 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3,NEUVES *	B
87032311952	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2400 CM3,NEUVES *	B
87032311996	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES ,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2400 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 3000 CM3 ,NEUVES *	B
87032319207	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500CM3,MAIS N'EXCEDANT PAS 3000 CM3 ,NEUVES *	B
87032319412	VEHICULES TOUS TERRRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032319423	VEHICULES TOUS TERRRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2000 CM3, NEUFS , IMPORTÉS PAR LES CONCESSIONNAIRES AGRÉÉS SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032319434	VEHICULES TOUS TERRRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2200 CM3 ,NEUFS, IMPORTÉS PAR LES CONCESSIONNAIRES AGRÉES SELONN LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032319445	VEHICULES TOUS TERRRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2200 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3, NEUFS, IMPORTÉS PAR LES CONCESSIONNAIRES AGRÉES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032319456	VEHICULES TOUS TERRRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2400 CM3 ,NEUFS, IMPORTÉS PAR LES CONCESSIONNAIRES AGRÉES SELONN LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032319467	VEHICULES TOUS TERRRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2400 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 3000 CM3 ,NEUFS, IMPORTÉS PAR LES CONCESSIONNAIRES AGRÉES SELONN LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032319514	AUTRES VEHICULES TOUS TERRRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, NEUFS *	B
87032319525	AUTRES VEHICULES TOUS TERRRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2000 CM3, NEUFS *	B
87032319536	AUTRES VEHICULES TOUS TERRRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2200 CM3, NEUFS *	B
87032319547	AUTRES VEHICULES TOUS TERRRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2200 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3, NEUFS *	B

NDP	Description	
87032319558	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2400 CM3, NEUFS *	B
87032319569	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2400 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 3000 CM3, NEUFS *	B
87032319616	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032319627	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2000 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032319638	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2200 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032319649	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2200 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032319650	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2400 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032319661	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2400 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 3000 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87032319810	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, NEUFS *	B
87032319821	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2000 CM3, NEUFS *	B
87032319832	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2200 CM3, NEUFS *	B
87032319843	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2200 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3, NEUFS *	B
87032319854	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2400 CM3, NEUFS *	B
87032319898	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2400 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 3000 CM3, NEUFS *	B
87032390122	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, USAGES *	B
87032390133	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2000 CM3, USAGES *	B
87032390144	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2200 CM3, USAGES *	B

NDP	Description	
87032390155	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2200 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3, USAGES *	B
87032390166	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2400 CM3, USAGES *	B
87032390177	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2400 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 3000 CM3, USAGES *	B
87032390202	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3; MAIS N'EXCEDANT PAS 3000 CM3, USAGEES *	B
87032390917	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, USAGES *	B
87032390928	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2000 CM3, USAGES *	B
87032390939	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2000 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2200 CM3, USAGES *	B
87032390940	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2200 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3, USAGES *	B
87032390951	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2400 CM3, USAGES *	B
87032390995	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2400 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 3000 CM3, USAGES *	B
87032410125	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 3000 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87032410181	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 3000 CM3, NEUFS *	B
87032410205	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 3000 CM3, NEUVES *	B
87032410909	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 3000 CM3, NEUFS *	B
87032490127	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 3000 CM3, USAGES *	B
87032490207	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 3000 CM3, USAGEES *	B
87032490901	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON ALTERNATIF A ALLUMAGE PAR ETINCELLES, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 3000 CM3, USAGES *	B
87033110126	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1500 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033110182	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1500 CM3, NEUFS *	B

NDP	Description	
87033110206	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1500 CM3 ,NEUVES *.....	B
87033110911	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1500 CM3 ,NEUFS,IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87033110999	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1500 CM3 ,NEUFS *	B
87033190128	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1500 CM3, USAGES *	B
87033190208	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1500 CM3 ,USAGES *.....	B
87033190902	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 1500 CM3 ,USAGES *.....	B
87033211113	CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3 ,NEUVES,IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87033211124	CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL) ,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1900 CM3 ,NEUVES,IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87033211135	CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1900 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2100 CM3 ,NEUVES,IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87033211146	CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2100 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3 ,NEUVES,IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87033211191	CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2500 CM3,NEUVES,IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87033211919	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, NEUVES *	B
87033211920	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL) ,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1900 CM3 ,NEUVES *	B
87033211931	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1900 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2100 CM3 ,NEUVES *	B
87033211942	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2100 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3 ,NEUVES *	B
87033211997	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2500 CM3,NEUVES *	B
87033219208	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2500 CM3,NEUVES *.....	A

NDP	Description	
87033219413	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033219424	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1900 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033219435	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1900 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2100 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033219446	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2100 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033219457	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2500 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033219515	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, NEUFS *	B
87033219526	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1900 CM3, NEUFS *	B
87033219537	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1900 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2100 CM3, NEUFS *	B
87033219548	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2100 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3, NEUFS *	B
87033219559	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2500 CM3, NEUFS *	B
87033219617	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033219628	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1900 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033219639	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1900 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2100 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033219640	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2100 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033219651	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2500 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033219811	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, NEUFS *	B

NDP	Description	
87033219822	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1900 CM3,NEUFS *	B
87033219833	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1900CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2100 CM3 ,NEUFS *	B
87033219844	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL) ,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2100 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3 ,NEUFS *	B
87033219899	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2500 CM3 ,NEUFS *	B
87033290123	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3, USAGEES *	B
87033290134	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1900 CM3, USAGEES *	B
87033290145	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1900 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2100 CM3, USAGEES *	B
87033290156	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2100 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3, USAGEES *	B
87033290167	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2500 CM3, USAGEES *	B
87033290203	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2500CM3 ,USAGES *	A
87033290918	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL) ,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1700 CM3,USAGES *	B
87033290929	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL) ,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 1900 CM3 ,SUAGES *	B
87033290930	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 1900 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2100 CM3,USAGES *	B
87033290941	AUTRES VEHICULE POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL) ,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2100 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2300 CM3 ,USAGES *	B
87033290996	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2300 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2500 CM3,USAGES *	B
87033311118	CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2700 CM3,NEUVES,IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87033311129	CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2800 CM3,NEUVES,IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B

NDP	Description	
87033311196	CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3 ,NEUVES,IMPORTEES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87033311914	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2700 CM3,NEUVES *	B
87033311925	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2800 CM3,NEUVES *	B
87033311992	AUTRES CARAVANES AUTOMOTRICES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3 ,NEUVES *	B
87033319123	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2700 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033319134	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2800 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033319145	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3, NEUFS, IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR *	B
87033319156	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2700 CM3, NEUFS *	B
87033319167	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2800 CM3, NEUFS *	B
87033319178	AUTRES VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3 , NEUFS *	B
87033319203	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL) ,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3 ,NEUVES *	B
87033319316	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2700CM3,NEUFS,IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87033319327	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2800 CM3 ,NEUFS,IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87033319394	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3, NEUFS,IMPORTES PAR LES CONCESSIONNAIRES AGREES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR*	B
87033319816	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2700CM3 ,NEUFS *	B
87033319827	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2800 CM3 , NEUFS *	B
87033319894	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3, NEUFS *	B

NDP	Description	
87033390128	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2700 CM3, USAGES *	B
87033390139	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2800 CM3, USAGES *	B
87033390140	VEHICULES TOUS TERRAINS, POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL), D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3, USAGES *	B
87033390208	AMBULANCES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3 , USAGEES *	B
87033390913	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2700 CM3 ,USAGES *.....	B
87033390924	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2700 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 2800 CM3 ,USAGES *.....	B
87033390935	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3 ,USAGES *.....	B
87039010116	VEHICULES TOUS TERRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR ELECTRIQUES,A 4 PORTES, NEUFS *	B
87039010150	VEHICULES TOUS TERRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEURS ELECTRIQUES,A 4 PORTES ,USAGES *	B
87039010161	VEHICULES TOUS TERRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEURS ELECTRIQUES,A 2 PORTES ,NEUFS *	B
87039010194	VEHICULES TOUS TERRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEURSELECTRIQUES,A 2 PORTES USAGES *	B
87039010218	AMBULANCES A MOTEURS ELECTRIQUES,NEUVES *	B
87039010296	AMBULANCES A MOTEURS ELECTRIQUES ,USAGEES *	B
87039010912	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEURS ELECTRIQUES,NEUFS *	B
87039010990	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ,A MOTEURS ELECTRIQUES USAGES *	B
87039090118	VEHICULES TOUS TERRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEUR AUTRES QU'ELECTRIQUES ET AUTRES QU'ALLUMAGE PAR COMPRESSION OU PAR ETINCELLES, A 4 PORTES,NEUFS *	B
87039090152	VEHICULES TOUS TERRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEURS AUTRES QU'ELECTRIQUES ET AUTRE QU'A ALLUMAGE PAR COMPRESSION OU PAR ETINCELLES,A 4 PORTES,USAGES *	B

NDP	Description	
87039090163	VEHICULES TOUS TERRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES,A MOTEURS AUTRE QU'ELECTRIQUES ET AUTRE QU'A ALLUMAGE PAR COMPRESSION OU PAR ETINCELLES ,A 2 PORTES ,NEUFS *	B
87039090196	VEHICULES TOUS TERRAINS,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ,A MOTEURS AUTRE QU'ELECTRIQUE ET AUTR QU'A ALLUMAGE PAR COMPRESSION OU PAR ETINCELLES, A2 PORTES ,USAGES *	B
87039090210	AMBULANCES A MOTEURS AUTRE QU'ELECTRIQUES ET AUTRE QU'ALLUMAGE PAR COMPRESSION OU PAR ETINCELLES,NEUVES *	B
87039090298	AMBULANCES A MOTEURS AUTRE QU'ELECTRIQUES ET AUTRE QU'A ALLUMAGE PAR COMPRESSION OU PAR ETINCELLES ,USAGEES *	B
87039090914	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ,A MOTEURS AUTRE QU'ELECTRIQUES ET AUTRE QU'A ALLUMAGE PAR COMPRESSION OU PAR ETINCELLES,NEUFS *	B
87039090992	AUTRES VEHICULES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNESNA MOTEURS AUTRES QU'ELECTRIQUES ET AUTRE QU'A ALLUMAGE PAR COMPRESSION OU PAR ETINCELLES ,USAGES *	B
87041010104	TOMBEREAUX AUTOMOTEURS CONCUS POUR ETRE UTILISES EN DEHORS DU RESEAU ROUTIER,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL) OU PAR ETINCELLES,D'UNE CAPACITE N'EXCEDANT PAS A 2 M3*	B
87041010900	TOMBEREAUX AUTOMOTEURS CONCUS POUR ETRE UTILISES EN DEHORS DU RESEAU ROUTIER,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL)OU PAR ETINCELLES,D'UNE CAPACITYE EXCEDANT 2 M3,Y COMPRIS LES DUMPERS*	B
87041019101	Nomenclature inconnu	B
87041019907	Nomenclature inconnu	B
87041090106	AUTRES TOMBEREAUX AUTOMATEURS CONÇUS POUR ETRE UTILISÉS EN DEHORS DU RÉSEAU ROUTIER,A MOTEUR AUTRE QU'A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL)ET AUTRE QU'A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES,D'UNE CAPACITE N'EXECÉDANT PAS 2M3 *	B
87041090902	AUTRES TOMBEREAUX AUTOMOTEURS CONÇUS POUR ETRE UTILISÉS EN DEHORS DU RÉSEAU ROUTIER,A MOTEUR AUTRES QU'ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL/SEMI-DIESEL)ET AUTRES QU'A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES,D'UNE CAPACITÉ EXCÉDANT 2 M3,Y COMPRIS LES DUMPERS *	B
87042110116	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL/SEMI-DIESEL)D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 2000KG,NEUFS *	B
87042110194	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL / SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 2000KG, USAGES *	B
87042110218	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL/SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 2000 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 3500KG,NEUFS*	C
87042110296	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL/SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 2000 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 3500KG,USAGE*	C
87042110912	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 3500 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 5000KG,NEUF*	C

NDP	Description	
87042110990	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL /SEMI-DIESEL)D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL >3500 KG MAIS <= A 5000 KG ,USAGES *	C
87042131117	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, TYPES "FOURGONNETTES", A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL/SEMI)DIESEL)D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500CM3 ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 2000KG,NEUFS *	B
87042131195	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 2000 KG ,NEUFS *	B
87042131219	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, TYPES "FOURGONNETTE", A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE > A 2500 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL > A 2000KG MAIS <= A 3500 KG, NEUFS * ..	C
87042131297	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE > 2500 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 2000KG MAIS N'EXCEDANT PAS 3500KG,NEUFS *	C
87042131902	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 3500KG MAIS N'EXCEDANT PAS 5000KG ,NEUFS * ..	C
87042139111	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, TYPES "FOURGONNETTE", A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL/SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 2000KG,USAGES *	B
87042139199	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 2000 KG ,USAGES *	B
87042139213	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, TYPES "FOURGONNETTE", A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL/SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE > 2500 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL > 2000 KG MAIS <= A 3500 KG , USAGES *	C
87042139291	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL > 2000 KG MAIS <= A 3500 KG , USAGES *	C
87042139906	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2500 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 3500KG MAIS N'EXCEDANT PAS 5000KG,USAGES *	C
87042191111	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, TYPES "FOURGONNETTE", A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL/SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE <=2500CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 2000KG ,NEUFS *	B
87042191199	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI)DIESEL),D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2500CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 2000 KG,NEUFS *	B
87042191213	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, TYPES "FOURGONNETTE", A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE <= A 2500 CM3,D'UN POIDS EN CHARGES MAXIMAL > A 2000KG MAIS <= A 3500 KG,NEUFS * ..	C

NDP	Description	
87042191291	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE <= A 2500 CM3 ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL > A 2000 KG MAIS <= A 3500 KG,NEUFS *.....	C
87042191906	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAT COMPRESSION(DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE <= A 2500 CM3 ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 3500KG MAIS <= 5000KG NEUFS *.....	C
87042199115	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,TYPES"FOURGONNETTE",A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION DIESEL / SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2500CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL <= A 2000 KG,USAGES *.....	B
87042199193	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2500 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXEDANT PAS 2000 KG ,USAGES *.....	B
87042199217	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,TYPES"FOURGONNETTE",A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL/SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE <= A 2500 CM3 ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL > A 2000KG MAIS <= A 3500KG ,USAGES *..	C
87042199295	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL /SEMI-DIESEL)D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2500CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL > A 2000 KG MAIS <= A3500 KG, USAGES *.....	C
87042199900	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2500 CM3,D'UN POIDS EN CHARGES MAXIMAL > A 3500. KG MAIS <= A 5000 KG ,USAGES *.....	C
87042210111	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 5 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 10 TONNES *.....	B
87042210199	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL > 5 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 10 TONNES ,USAGES*	B
87042210917	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TERANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL/SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS <= A 20 TONNES ,NEUFS *...	B
87042210995	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS <= A 20 TONNES ,USAGES *.	B
87042291105	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES A MOTYEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 5 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 10 TONNES, NEUFS *.....	B
87042291912	VEHICULES EN CHASSIS CABINES POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT10 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 20 TONNES,NEUFS *.....	B
87042291923	CAMION A BENNE BASCULANTE POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI_DIESEL)D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 20 TONNES,NEUFS*.....	B

NDP	Description	
87042291934	CAMION CITERNES POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 20 TONNES ,NEUFS *.....	B
87042291945	CAMION FRIGORIFIQUES POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 20 TONNES ,NEUFS *.....	B
87042291956	CAMION POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 20 TONNES ,NEUFS *.....	B
87042291967	CAMIONS POUR LE TRANSPORT DU BÉTON FRAIS(A L'EXCLUSION DES CAMIONS BÉTONNIÈRES DU N°87.05),A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCÉDANT 10 TONNES MAIS N'EXCÉDANT PAS 20 TONNES,NEUFS *	B
87042291990	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 20 TONNES ,NEUFS *.....	B
87042299109	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL /SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 5 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 10 TONNES,USAGES *.....	B
87042299916	VEHICULES EN CHASSIS CABINES POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 20 TONNES ,USAGES *.....	B
87042299927	CAMION A BENNE BASCULANTE POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL > 10 TONNES MAIS <= A 20 TONNES,USAGES *.....	B
87042299938	CAMION CITERNES POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS N'EXCEDANT 20 TONNES , USAGES *.....	B
87042299949	CAMION FRIGORIFIQUES POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 20 TONNES ,USAGES *.....	B
87042299950	CAMION POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL-,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 20 TONNES ,USAGES *.....	B
87042299961	CAMIONS POUR LE TRANSPORT DU BÉTON FRAIS(A L'EXCLUSION DES CAMIONS BÉTONNIÈRES DU N°87.05),A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCÉDANT 10 TONNES MAIS N'EXCÉDANT PAS 20 TONNES,USAGÉS *	B
87042299994	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 20 TONNES ,USAGES *.....	B
87042310014	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 20 TONNES,NEUFS *.....	C

NDP	Description	
87042310092	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 20 TONNES ,USAGES *	C
87042391008	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGES MAXIMAL EXCEDANT 20 TONNES ,NEUFS *	C
87042399002	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 20 TONNES ,USAGES *	C
87043110112	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 3500KG ,NEUFS *	C
87043110190	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 3500 KG ,USAGE *	C
87043110918	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 3500 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 5000 KG ,NEUFS *	B
87043110996	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2800 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 3500 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 5000 KG ,USAGES *	B
87043131113	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,TYPES"FOURGONNETTE",A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES ,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 3500 KG ,NEUFS *	C
87043131191	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3,D'UN POIDS MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 3500 KG ,NEUFS *	C
87043131908	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDNT 2800 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 3500KG MAIS N'ESCEDANT PAS 5000 KG,NEUFS *	B
87043139117	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,TYPES"FOURGONNETTE",A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 3500 KG,USAGES *	C
87043139195	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLE,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 3500 KG ,USAGES *	C
87043139902	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 2800 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 3500 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 5000 KG ,USAGES *	B
87043191117	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,TYPES"FOURGONNETTE",A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2800 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT 3500 KG,NEUFS *	C

NDP	Description	
87043191195	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2800 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 3500 KG ,NEUFS *	C
87043191902	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2800 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 3500KG MAIS N'EXCEDANT PAS 5000 KG ,NEUFS *	B
87043199111	VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,TYPES "FOURGONNETTE",A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2800 CM3,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 3500 KG ,USAGES *	C
87043199199	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGES PAR ETINCELLES D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 2800 M3, D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL N'EXCEDANT PAS 3500KG USAGES*	C
87043199906	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 3500 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 5000 KG ,USAGES *	B
87043210117	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 5 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 10 TONNES ,NEUFS *	B
87043210195	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE, A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 5 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 10 TONNES ,USAGES *	B
87043210913	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES ,NEUFS *	B
87043210991	VEHICULES AUTOMOBILES SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES,USAGES *	B
87043291101	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 5 TONNES MAISQ N'EXCEDANT PAS 10 TONNES ,NEUFS *	B
87043291907	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES , NEUFS *	B
87043299105	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR A PISTO A ALLUMAGE PAR ETINCELLES ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 5 TONNES MAIS N'EXCEDANT PAS 10 TONNES ,USAGES *	B
87043299901	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDIESE,A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ETINCELLES ,D'UN POIDS EN CHARGE MAXIMAL EXCEDANT 10 TONNES , USAGES *	B
87049000017	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR AUTRES QU'A ALLUMAGE PAR ETINCELLES OU PAR COMPRESSION,NEUFS *	B
87049000095	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,A MOTEUR AUTRES QU'A ALLUMAGE PAR ETINCELLES OU PAR COMPRESSION,USAGES *	B
87051000005	CAMIONS-GRUES *	B

NDP	Description	
87052000001	DERRICKS AUTOMOBILES POUR SONDAGE OU FORAGE *	B
87053000007	VOITURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE *	B
87054000014	CAMIONS-BETONNIERES,NEUFS *	B
87054000092	CAMIONS-BETONNIERES,USAGES *	B
87059010007	VOITURES DEPANNEUSES *	B
87059030005	VOITURES-POMPES A BETON *	B
87059090101	VOITURES BIBLIOTHEQUES ET CINE-BUS *	B
87059090918	VOITURES GERBEUSES *	B
87059090929	AUTRES VOITURES POMPES *	B
87059090930	VOITURES-ECHELLES *	B
87059090941	CARS DE RADIO-TELEVISION REPORTAGE *	B
87059090952	CAMIONS RADIOLOGIQUES *	B
87059090963	VOITURES CHIRURGICALES *	B
87059090996	AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES A USAGES SPECIAUX *	B
87060011014	CHASSIS DE VEHICULES AUTOMOBILES DU N°87.04 AVEC MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 2500 CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 2800 CM3 *	B
87060011092	CHASSIS DE VEHICULES AUTOMOBILES DU N°87.02 AVEC MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 2500 CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 2800 CM3 *	B
87060019109	CHASSIS DE VEHICULES AUTOMOBILES DU N°87.03 AVEC MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL OU SEMI-DIESEL),D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 2500 CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES D'UNE CYLINDRÉE EXCÉDANT 2800 CM3 *	B
87060019905	CHASSIS DES TRACTEURS DU N°87.01,EQUIPÉS DE LEUR MOTEUR *	B
87060091005	CHASSIS DE VEHICULES AUTOMOBILES DU NO 8703,EQUIPES D'AUTRES MOTEURS *	B

NDP	Description	
87060099010	CHASSIS DE VÉHICULES AUTOMOBILES DU N°87.02,EQUIPÉS D'AUTRES MOTEURS *	B
87060099021	CHASSIS DE VÉHICULES AUTOMOBILES DU N°87.04,EQUIPÉS D'AUTRES MOTEURS *	B
87060099098	CHASSIS DE VÉHICULES AUTOMOBILES DU N°87.05,EQUIPÉS DE LEUR MOTEURS *	B
87071010003	CARROSSERIES DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU N°87.03,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE *	B
87071090005	CARROSSERIES DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU N°87.03,DESTINÉS POUR D'AUTRES USAGES *	B
87079010012	CARROSSERIES DES MOTOCULTEURS DU N°8701.10,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE *	B
87079010023	CARROSSERIES DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU N°87.04 À MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(DIESEL/SEMI-D.)D'UNE CYLINDRÉE <= A 2500 CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES D'UNE CYLINDRÉE <= A 2800 CM3,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE *	B
87079010090	CARROSSERIES DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU N°87.05,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE *	B
87079090014	CARROSSERIES DES AUTRES TRACTEURS DU N°87.01 *	B
87079090025	CARROSSERIES DES VÉHICULES AUTOMOBILE DU N°87.02 *	B
87079090036	CARROSSERIES DES AUTRES VÉHICULES AUTOMOBILES DU N°87.04 *	B
87079090092	CARROSSERIES DES AUTRES VÉHICULES AUTOMOBILES DU N°87.05 *	B
87081010000	PARE-CHOC ET LEURS PARTIES DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES VEH. AUTO. DU N°87.03,DES VEH. AUTO. DU N°87.04 A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPR.(DIESEL/SEMI-D.)D'UNE CYLINDRÉE <= 2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES D'UNE CYLINDRÉE <=2800CM3 ET DES VEH. AUTO. DU N°8705 *	B
87081090002	PARE-CHOC ET LEURS PARTIES DES VEHICULES AUTOMOBILES DES NO 8701 A 8705 AUTRES QUE CEUX DU NO 87081010 *	B
87082110001	CEINTURES DE SÉCURITÉ DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES VEH. AUTO. DU N°87.03,DES VEH. AUTO. DU N°87.04 A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPR.(DIESEL/SEMI-D.),D'UNE CYLINDRÉE <= A 2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES DE CYLINDRÉE <= A 2800 ET DES VEH. AUTO. DU N°87.05 *	B
87082190003	CEINTURES DE SECURITE DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N fi 0 fi 8701 A 8705 , AUTRES QUE CEUX DU NO 87082110 *	B
87082910001	AUTRES PARTIES ET ACC.DE CARROS.(Y COMPRIS LES CABINES),DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N°870110,DES VEH.AUTO.DU N°87.03,DES VEH.AUTO.DU N°87.04 A MOTEUR A PISTON A ALLU.PAR COMP.(D./S-D.),D'UNE CYL.<= A 2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLU.PAR ÉTIN.D'UNE CYL.<=2800CM3.....*	B
87082990014	CADRES DE CHASSIS ASSEMBLES ET LEURS ELEMENTS CONSTITUTIFS DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705, AUTRES QUE CEUX DU N 87082910*	B
87082990025	PORTIÈRES ET ÉLÉMENT DE PORTIÈRES,CAPOTS DE MOTEURS,AILES ET GARDE-BOUE,DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU NO 87082910 *	B
87082990036	TABLEAUX DE BORD DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU NO 87082910 *	B
87082990047	GLACES ENCADRÉES DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU NO 87082910 *	B
87082990058	CALANDRES DE RADIATEURS DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N°87082910 *	B
87082990069	PORTE-BAGAGES EXTERIEURS DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N° 87082910 *	B

NDP	Description	
87082990070	PARE-SOLEIL DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N° 87082910 *	B
87082990081	APPAREILS NON ÉLECTRIQUES DE CHAUFFAGE ET DE DÉGIVRAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N°87082910 *	B
87082990092	AUTRES PARTIES DE CARROSSERIE ET D'ÉQUIPEMENT DE CARROSSERIE DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRE QUE CEUX DU N°87082910*	B
87083110007	GARNITURES DE FREINS MONTÉES DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N°8701.10,DES VÉH. AUTO. DU N°87.03,DES VÉH. AUTO.DU N°87.04 A MOTEUR A PIST. A ALLU. PAR COMP.(DSEL/SEMI-D.),D'UNE CYL.<=2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLU.PAR ÉTIN.D'UNE CYL.<=2800CM3 ET DES VEH.AUTO.DU N°8705 *	C
87083191013	PLAQUETTES DE FREIN,POUR FREINS A DISQUES,POUR VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU N° 87083110 *	B
87083191091	AUTRES GARNITURES DE FREINS MONTÉES,POUR FREINS A DISQUES,POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU N°87083110 *	C
87083199017	GARNITURES DE FREINS MONTÉES,POUR FREINS A MACHOIRES,POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N°87083110 *	B
87083199095	AUTRES GARNITURES DE FREINS MONTÉES,POUR AUTRES FREINS,POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N°87083110 *	C
87083910007	FREINS ET SERVO-FREINS,ET LEURS PARTIES(AUTRES QUE LES GARNITURES DE FREINS MONTÉES),DESTINÉS A L'IND. DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N°8701.10,DES VÉH.AUTO.DU N°87.03,DES VÉH.AUTO. DU N°87.04 A MOTEUR A PISTON A ALL.PAR COMP.(DSL/S-D),D'UNE CYL.<=2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLU..... *	B
87083990010	FREINS COMPLETS DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N°87083910 *	B
87083990021	SERVO-FREINS DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N°87083910 *	B
87083990032	AUTRES ORGANES DE FREINAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N°87083910 *	B
87083990043	TAMBOURS DE FREINS DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N°87083910 *	B
87083990098	AUTRES PARTIES DE FREINS ET DE SERVO-FREINS DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU N°87083910 *	B
87084010008	BOITES DE VITESSES DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N°8701.10,DES VÉH. AUTO.DU N°87.03,DES VÉH.AUTO.DU N°87.04 A MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR COMP.(DSL/S-DSL)D'UNE CYL.<=2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR ÉTIN.D'UNE CYL.<= 2800CM3 ET DES VÉH.AUTO.DU N°8705 *	B
87084090011	BOITES DE VITESSES,NEUVES,DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N°87084010 *	B
87084090022	BOITES DE VITESSES,USAGÉES,DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N°87084010 *	B
87084090099	PARTIES DE BOITES DE VITESSES,DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N° 87084010 *	B
87085010004	PONTS AVEC DIFFÉRENTIEL,MEME POURVUS D'AUTRES ORGANES DE TRANSMISSION,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES VÉH.AUTO.DU N°87.03,DES VÉH. AUTO.DU N°87.04 A MOT. A PISTON A ALL. PAR COMP.(D/S-D),D'UNE CYL.<=2500CM OU A AVEC MOTEUR A PISTON A ALLU.PAR ÉTIN.D'UNE CYL.<=2800CM3 ET DES VEH.AUTO. DU N°8705	B
87085090006	PONTS AVEC DIFFÉRENTIEL,MEME POURVUS D'AUTRES ORGANES DE TRANSMISSION,DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N° 87085010 *	B
87086010000	ESSIEUX PORTEURS ET LEURS PARTIES DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES VÉH. AUTO. DU N°8703,DE VÉH.DU N°8704,A MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR COMPRESSION (D/S-D)D'UNE CYL. <= 2500CM3,OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES D'UNE CYL. <= 2800CM ET DES VEH.AUTO. DU N°8705 *	B
87086091005	ESSIEUX PORTEURS ET LEURS PARTIES,EN ACIERS ÉTAMPÉS,DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N° 87086010 *	B

NDP	Description	
87086099009	AUTRES ESSIEUX PORTEURS ET LEURS PARTIES,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES NO 8701 A 8705, AUTRES QUE CEUX DU NO 87086010*	B
87087010017	ROUES EQUIPEES DE PNEUMATIQUES,DESTINÉES A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES DES VÉH. AUT. DU 8703,DES VÉH. AUTO. DU N°8704 A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(D/S-D),D'UNE CYL.<=2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR ETIN. D'UNE CYL.<=2800CM3 ET DES VEH. AUTO.DU N°8705 *	B
87087010028	AUTRES ROUES,DESTINÉES A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N°8701.10,DES VÉH. AUT. DU 8703,DES VÉH. AUTO. DU N°8704 A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(D/S-D),D'UNE CYL.<=2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR ETIN. D'UNE CYL.<=2800CM3 ET DES VEH. AUTO.DU N°8705 *	B
87087010095	PARTIES ET ACCE.POUR ROUES,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N°8701.10,DES VÉH. AUT. DU 8703,DES VÉH. AUTO. DU N°8704 A MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR COMPRESSION(D/S-D),D'UNE CYL.<=2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR ETIN. D'UNE CYL.<=2800CM3 ET DES VEH. AUTO.DU N°8705 *	B
87087050115	ROUES EN ALUMINIUM, EQUPEES DE PNEUMATIQUES, DES TYPES UTILISES POUR LES VEHICULES ET ENGINS AGRICOLES DU N° 87.01, AUTRES QUE CELLES DU N° 87087010 *	B
87087050126	ROUES EN ALUMINIUM, EQUPEES DE PNEUMATIQUES, DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N° 87.01 A 87.05, A USAGE NON AGRICOLE, AUTRES QUE CELLES DU N° 87087010 *	B
87087050137	ROUES EN ALUMINIUM, EQUIPEES DE BANDAGES, DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N° 8701 A 87.05, AUTRES QUE CELLES DU N° 87087010*	B
87087050193	AUTRES ROUES EN ALUMINIUM, DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N°S 87.01 A 87.05, AUTRES QUE CELLES DU N° 87087010 *	B
87087050911	JANTES EN ALUMINIUM, DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 87.01 A 87.05, AUTRES QUE CELLES DU N° 87087010 *	B
87087050922	ENJOLIVEURS EN ALUMINIUM, POUR ROUES DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 87.01 A 87.05, AUTRES QUE CEUX DU N° 87087010 *	B
87087050999	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES EN ALUMINIUM, POUR ROUES DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 87.01 A 87.05, AUTRES QUE CEUX DU N° 87087010 *	B
87087091001	PARTIES DE ROUES COULÉES D'UNE SEULE PIÈCE EN FORME D'ÉTOILE,EN FONTE,FER OU ACIER, POUR VÉHICUES AUTOMOBILES DES N° 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N° 87087010 *	B
87087099118	ROUES EN AUTRES MATIÈRES, EQUIPÉES DE PNEUMATIQUES, DES TYPES UTILISES POUR LES VÉHICULES ET ENGINS AGRICOLES DU N° 87.01, AUTRES QUE CELLES DU N°87087010 *	B
87087099129	ROUES EN AUTRES MATIÈRES, EQUIPÉES DE PNEUMATIQUES, DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 87.01 A 87.05, A USAGE NON AGRICOLE, AUTRES QUE CELLES DU N°87087010 *	B
87087099130	ROUES EN AUTRES MATIÈRES, EQUIPÉES DE BANDAGES, DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 87.01 A 87.05, AUTRES QUE CELLES DU N° 87087010 *	B
87087099196	AUTRES ROUES EN AUTRES MATIERES, DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N°S 87.01 A 87.05, AUTRES QUE CELLES DU 87087010*	B
87087099914	JANTES EN AUTRES MATIÈRES, DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 87.01 A 87.05, AUTRES QUE CELLES DU N° 87087010 *	B
87087099925	ENJOLIVEURS EN AUTRES MATIERES, POUR ROUES DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N°S 87.01 A 87.05, AUTRES QUE CEUX DU N° 87087010*	B
87087099992	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES, EN AUTRES MATIÈRES, POUR ROUES DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES N°S 87.01 A 87.05, AUTRES QUE CEUX DU N° 87087010 *	B
87088010002	AMORTISSEURS DE SUSPENSION DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES VÉH. AUTO. DU N°8703,DES VÉH. AUTO. DU N° 8704 A MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR COMPRESSION (D/S-D),D'UNE CYL. <= 2500CM OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLUMAGE PAR ÉTINCELLES. D'UNE CYL. <=2800CM3 ET DES VÉH. AUTO. DU N°8705 *	C
87088090004	AUTRES AMORTISSEURS DE SUSPENSION,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 AUTRES QUE CEUX DU NO 87088010*	C
87089110003	RADIATEURS,DESTINES A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N 8701.10,DES VEHICU AUTO DU 87.03,DES VEH/AUTO DU 87.04 A MOT A PIST A ALLUM PAR COMP(D/S-D)D'UNE CYLIND <=2500CM3 OU AVEC MOT A PIST A ALLUM PAR ETINCEL D'UNE CYLIND <=2800*	C

NDP	Description	
87089190016	AUTRES RADIATEURS,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N° 87.01 A 87.05,AUTRES QUE CEUX DU N°87089110 *	C
87089190027	FAISSEAUX DE RADIATEURS,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N°8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089110*	C
87089190094	AUTRES PARTIES DE RADIATEURS,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N°S 8701 A 8705,AUTRES QUE CEUX DU N° 87089110 *	C
87089210008	SILENCIEUX ET TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DE MOTOCULTEURS DU N°8701.10,DES VEH. AUTO.DU N°87.03,DES VEH. AUTO.DU N°87.04 A MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR COMPR.(D/S-D)D'UNE CYL.<= 2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR ÉTIN.D'UNE CYL.<=2800CM3 ET DES VEH.AUTO. DU N°8705*	C
87089290000	AUTRES SILENCIEUX ET TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES NO 8701 A 8705 , AUTRES QUE CEUX DU NO 87089210*	C
87089310003	EMBRAYAGES ET LEUR PARTIES DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N°8701.10,DES VEH. AUTO. DU N°87.03,DES VEH.AUTO. DU N°87.04 A MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR COMPR(D/S-D)D'UNE CYL. <= 2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR ÉTINCELLE D'UNE CYL.<=2800CM3 DES VEH. AUTO. DU N°8705 *	B
87089390016	EMBRAYAGES COMPLETS,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES NO8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089310*	B
87089390027	DISQUES D'EMBRAYAGES,DES VEHICULRS AUTOMOBILES DES NO8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089310*	B
87089390038	CLOCHES D'EMBRAYAGES,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES NO8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089310*	B
87089390094	AUTRES PARTIES ET ELEMENTS D'EMBRAYAGES ,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES NO 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089310*	B
87089410008	VOLANTS,COLONNES ET BOITIERIS DE DIRECTION,DESTINÉS A L'INDUSTRIE DU MONTAGE DES VEH.AUTO. DU N°8703,DES VEH.AUTO. DU 8704 A MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR COMPR.(D/S-D),D'UNE CYL. <= 2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PISTON A ALLU. PAR ÉTIN. D'UNE CYL. <=2800CM3 DES VEH.AUTO. DU N° 8705 *	B
87089490000	VOLANTS,COLONNES ET BOITIERIS DE DIRECTION ,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES NO8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089410*	B
87089911006	COUSSINS GONFLABLES AVEC SYSTÈME DE GONFL. (AIRBAGS),DESTINÉS A L'IND.DU MONTAGE DES MOTOCUL.DU N°8701.10,DES VEH.AUTO DU N° 87.03,DES VEH.AUTO DU N°87.04 A MOTEUR A PISTON A ALLU.PAR COMP.(D/S-D),D'UNE CYL <=2500CM3 OU AVEC MOTEUR A PIST.A ALLU.PAR ETIN.D'UNE CYL<=2800CM3 ET DES VEH/AUT DU 87.05*	B
87089919000	AUT PART ET PIECES DETACH,DESTINES A L'IND DU MONTAGE DES MOTOCULTEURS DU N 8701.10,DES VEH/AUT DU 87.03,DES VEH/AUT DU N 87.04 A MOT A PIST A ALLUM PAR COMP(D/S-D),D'UNE CYL <=2500CM3 OU AVEC MOT A PIST A ALLUM PAR ETINCEL D'UNE CYL <=2800CM3 ET DES VEH/AUT DU 87.05*	B
87089930001	BARRES STABILISATRICES,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089910*	B
87089950009	BARRES DE TORSION,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES NO 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089910*	B
87089992001	AUTRES PARTIES ET PIECES DETACHEES,EN ACIERS ESTAMPES,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089910*	B
87089998101	EMBOUITS POUR CABLE DE FREINS,DE DEMARREURS,DE STARTERS ETC ,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089910*	B
87089998203	SUPPORTS MOTEUR ET SUPPORT BOITES (AUTRES QUE CEUX COMPORTANT DU CAOUTCHOUC DU N 40.16),DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089910*	C
87089998305	CABLE DE FREINS,DE DEMARREURS ET DE STARTERS,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU N 87089910*	C
87089998918	PIGNONS PLANETAIRES ET SATELLITES,ARBRES ET DEMI-ARBRES DE TRANSMISSION,ENGRENAGES,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089910*	B
87089998929	AUTRES PIECES ET ORGANES DE TRANSMISSION,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 87.01 A 87.05 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089910*	B

NDP	Description	
87089998930	LEVIERS DE FREINS A MAIN,LEVIERS DE CHANGEMENT DE VITESSE ET PEDALES D'ACCELERATEURS,DE FREINS,DE DEBRAYAGE,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089910*	B
87089998941	CREMAILLERES ET AUTRES PIECES DE DIRECTION,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU NO 87089910*	B
87089998952	CATADIOPTRRES DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QU CEUX DU N 87089910*	B
87089998963	AUTRES ORGANES DE SUSPENSION,AUTRES QUE LES RESSORTS,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU N87089910*	B
87089998974	RESERVOIRS A COMBUSTIBLES GAZEUX,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU N 87089910*	B
87089998985	RESERVOIRES A AUTRES COMBUSTIBLES,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N 8701 A 8705 ,AUTRES QUE CEUX DU N 87089910*	B
87089998996	AUTRES PARTIES,PIECES DETACHEES ET ACCESSOIRES NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS,DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N°S 87.01 A 87.05 ,AUTRES QUE CEUX DU N° 870899.10*	B
87091110002	CHARIOTS ELECTRIQUES NON MUNIS D'UN DISPOSITIF DE LAVAGE,SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE *.....	A
87091190004	AUTRES CHARIOTS ELECTRIQUES NON MUNIS D'UN DISPOSITIF DE LEVAGE *.....	A
87091910002	AUTRES CHARIOTS SPECIALEMENT CONCUS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITE *.....	B
87091990106	CHARIOTS AUTOMOBILES NON MUNIS D'UN DISPOSITIF DE LEVAGE,DES TYPES UTILISES DANS LES GARES ET LES AEROPORTS POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES SUR DE COURTES DISTANCES *.....	B
87091990913	CHARIOTS-TRACTEURS DES TYPES UTILISES DANSLES GARES *.....	B
87091990924	CHARIOTS-CITERNES *.....	B
87091990991	AUTRES CHARIOTS AUTOMOBILES NON MUNIS D'UN DISPOSITIF DE LEVAGE,POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES SUR DE COURTES DISTANCES *.....	B
87099000012	PARTIES DE CHARIOTS AUTOMOBILES *.....	B
87099000090	PARTIES DE CHARIOTS-TRACTEURS *.....	B
87100000013	CHARS DE COMBAT,ARMES OU NON *.....	B
87100000024	AUTOMOBILES BLINDEES DE COMBAT,ARMES OU NON *.....	B
87100000091	PARTIES DES CHARS ET DES AUTOMOBILES BLINDEES DE COMBAT *.....	B
87111000118	MOTOCYCLES ET VELOCIPEDES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 50CM3,EQUIPES DE PEDALIER,A USAGE UTILITAIRE *.....	C

NDP	Description	
87111000129	MOTOCYCLES ET VELOCIPEDES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE INFERIEURE A 50CM3,EQUIPESS DE PEDALIERS,A USAGE INDIVIDUEL *	C
87111000196	MOTOCYCLES ET VELOCIPEDES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EGALE A 50 CM3,EQUIPES DE PEDALIERS,A USAGE INDIVIDUEL *	C
87111000914	MOTOCYCLES ET VELOCIPEDES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE N'EXCEDANT PAS 50 CM3,SANS PEDALIERS,A USAGE UTILITAIRE *	C
87111000925	MOTOCYCLES ET VELOCIPEDES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE INFERIEURE A 50 CM3,SANS PEDALIERS,A USAGE INDIVIDUEL *	C
87111000992	MOTOCYCLES ET VELOCIPEDES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTRENATIF,D'UNE CYLINDREE EGALE A 50 CM3,SANS PEDALIERS ,A USAGE INDIVIDUEL *	C
87112010016	MOTOCYCLES DU TYPE SCOOTERS AVEC MOTEUR AXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 50 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 250 CM3 *	C
87112091102	TRIPORTEURS AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTRENATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 50 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 80 CM3 *	C
87112091908	AUTRES MOTOCYCLES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTRENATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 50 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 80 CM3 *	C
87112093108	TRIPORTEURS AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 80 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 125 CM3 *	C
87112093904	AUTRES MOTOCYCLES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 80 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 125 CM3 *	C
87112098103	TRIPORTEURS AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 125 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 250 CM3 *	C
87112098909	AUTRES MOTOCYCLES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 125 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 250 CM3 *	C
87113010103	TRIPORTEURS AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 250 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 380 CM3 *	B
87113010909	AUTRES MOTOCYCLES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 250 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 380 CM3 *	B
87113090105	TRIPORTEURS AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 380 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 500 CM3 *	B
87113090901	AUTRES MOTOCYCLES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 380 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 500 CM3 *	B
87114000105	TRIPORTEURS AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 800 CM3 *	B
87114000901	AUTRES MOTOCYCLES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF,D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 500 CM3 MAIS N'EXCEDANT PAS 800 CM3 *	B
87115000009	AUTRES MOTOCYCLES AVEC MOTEUR AUXILIAIRE A PISTON ALTERNATIF, D'UNE CYLINDREE EXCEDANT 800 CM3 *	B

NDP	Description	
87119000105	SIDE-CARS,PRESENTES ISOLEMENT *	B
87119000901	MOTOCYCLES ET CYCLES EQUIPES D'UN MOTEUR AUXILIAIRE AUTRE QU'A PISTON ALTERNATIF *	B
87120010000	BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES (Y COMPRIS LES TRIPORTEURS),SANS MOTEUR,SANS ROULEMENTS A BILLES *.....	C
87120030100	AUTRES BICYCLETTES,DE COURSE *.....	C
87120030906	AUTRES BICYCLETTES,AUTRES QUE DE COURSE *.....	C
87120080008	AUTRES CYCLES (Y COMPRIS LES TRIPORTEURS),SANS MOTEUR *.....	C
87131000009	FAUTEUILS ROULANTS ET AUTRES VEHICULES POUR INVALIDES ,SANS MECANISME DE PROPULSION *.....	A
87139000007	AUTRES FAUTEUILS ROULANTS ET AUTRS VEHICULES POUR INVALIDES,AVEC MOTEUR OU AUTRE MECANISME DE PROPULSION *.....	A
87141100001	SELLES DE MOTOCYCLES (Y COMPRIS LES CYCLOMOTEURS) *.....	C
87141900103	RAYONS ET LEURS ECROUS DE MOTOCYCLES (Y COMPRIS LES CYCLOMOTEURS) *.....	C
87141900205	CADRES DE MOTOCYCLES (Y COMPRIS LES CYCLOMOTEURS) *.....	C
87141900307	JANTES DE MOTOCYCLES (Y COMPRIS LES CYCLOMOTEURS) *.....	C
87141900409	POTS D'ECHAPPEMENT DE MOTOCYCLES (Y COMPRIS LES CYCLOMOTEURS) *.....	C
87141900501	COURONNES DE MOTOCYCLES (Y COMPRIS LES CYCLOMOTEURS) *.....	C
87141900910	SIEGES DE MOTOCYCLES (Y COMPRIS LES CYCLOMOTEURS) *.....	B
87141900921	MOYEUX DE MOTOCYCLES (Y COMPRIS LES CYCOMOTEURS) *.....	B
87141900932	PEDALES DE MOTOCYCLES (Y COMPRIS LES CYCLOMOTEURS)* *.....	B
87141900943	GUIDONS DE MOTOCYCLES(COMPRIS LES CYCLOMOTEURS)*.....	B
87141900998	AUTRES PARTIES ER ACCESSOIRES DE MOTOCYCLES(Y COMPRIS LES CYCLOMOTEURS) *.....	B

NDP	Description	
87142000013	CADRES DE FAUTEUILS ROULANTS OU D'AUTRES VEHICULES POUR INVALIDES *	C
87142000024	MOYEUX DE FAUTEUILS ROULANTS OU D'AUTRES VEHICULES POUR INVALIDES *	C
87142000035	RAYONS ET LEURS ECROUS DE FAUTEUILS ROULANTS OU D'AUTRES VEHICULES POUR INVALIDES *	C
87142000046	PEDALES DE FAUTEUILS ROULANTS OU D'AUTRES VEHICULES POUR INVALIDES *	C
87142000057	GUIDONS DE FAUTEUILS ROULANTS OU D'AUTRES VEHICULES POUR INVALIDES *	C
87142000091	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DE FAUTEUILS ROULANTS OU D'AUTRES VEHICULES POUR INVALIDES *	C
87149110003	CADRES DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	C
87149130001	FOURCHES DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	C
87149190005	PARTIES DE CADRES ET DE FOURCHES DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	C
87149210008	JANTS DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	C
87149290000	RAYONS DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	C
87149310003	MOYEUX(AUTRES QUE LES MOYEUX A FREINS)DE BICYCLETTES ET AUTRS CYCLES *	B
87149390005	PIGNONS DE ROUES LIBRES DE BICYCLETTES ET AUTRS CYCLES *	B
87149410008	MOYEUX A FREIN,DE BICYCLETTES ET AUTRS CYCLES * *	B
87149430006	AUTRES FREINS,DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	B
87149490000	PARTIES DE FREINS,Y COMPRIS LES MOYEUX A FREINS,DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	B
87149500009	SELLES DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	C
87149610008	PEDALES DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	B

NDP	Description	
87149630006	PEDALIERS DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	B
87149690000	PARTIES DE PEDALIERS DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	B
87149910003	GUIDONS DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	C
87149930001	PORTE-BAGAGES DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	B
87149950009	DERAILLEURS DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	B
87149990107	CARD-BOUE DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES *	C
87149990903	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DE BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES , Y COMPRIS LEURS PARTIES *	B
87150010001	LANDAUX,POUSSETTES ET VOITURES SIMILAIRES,POUR LE TRANSPORT DES ENFANTS *	C
87150090003	PARTIES DE LANDAUX,POUSSETTES ET VOITURES SIMILAIRES *	B
87161010004	REMORQUES ET SEMI-REMORQUES POUR L'HABITATION OU LA CAMPING,DU TYPE CARAVANE,PLIANTES *	C
87161091009	REMORQUES ET SEMI-REMORQUES POUR L'HABITATION OU LE CAMPING,DU TYPE CARAVANE,AUTRES QUE PLIANTES,D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 750 KG *	C
87161094008	REMORQUES ET SEMI-REMORQUES POUR L'HABITATION OU CAMPING,DU TYPE CARAVANE,AUTRES QUE PLIANTES,D'UN POIDS EXCEDANT 750 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 1600 KG *	C
87161096004	REMORQUES ET SEMI-REMORQUES POUR L'HABITATION OU CAMPING,DU TYPE CARAVANE,AUTRES QUE PLIANTES ,D'UN POIDS EXCEDANT 1600 KG MAIS N'EXCEDANT PAS 3500 KG *	C
87161099003	REMORQUES ET SEMI-REMORQUES POUR L'HABITATION OU CAMPING,DU TYPE CARAVANE,AUTRES QUE PLIANTES,D'UN POIDS EXCEDANT 3500 KG *	C
87162000017	EPANDEURS DE FUMIER,D'ENGRAIS ET DISTRIBUTEURS DE FOURAGES*	C
87162000095	AUTRES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES AUTOCHARGEURS OU AUTO- DECHARGEUSES,POUR USAGES AGRICOLAS*	C
87162090013	Nomenclature inconnu	C
87162090091	Nomenclature inconnu	C
87163100007	REMORQUES ET SEMI-REMORQUES,CITERNES,POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES *	C

NDP	Description	
87163910001	AUTRES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES ,SPECIALEMENT CONÇUES POUR LE TRANSPORT DE PRODUITS A FORTE RADIOACTIVITÉ *	C
87163930009	AUTRES SEMI-REMORQUES,POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,NEUVES *	C
87163951102	REMORQUES PORTUAIRES(ROLL-TRAILERS,CHASSIS-SQUELETTE),A UN ESSIEU,NEUVES *	C
87163951908	AUTRES REMORQUES,POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES A UN ESSIEU,NEUVES *	C
87163959106	REMORQUES PORTUAIRES(ROLL-TRAILERS,CHASSIS-SQUELETES),AUTRES QU'A UN ESSIEU,NEUVES *	C
87163959902	AUTRES REMORQUES ,POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,AUTRES QU' UN ESSIEU ,NEUVES *	C
87163980101	REMORQUES PORTURAIRES(ROLL-TRAILERS,CHASSIS-SQUELETES),USAGEES *	C
87163980907	AUTRES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES ,POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES,USAGEES *	C
87164000019	AUTRES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES,POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES *	C
87164000097	AUTRES REMORQUES ET SEMI-REMORQUES,POUR AUTRES USAGE *	C
87168000013	AUTRES VEHICULES A TRACTION ANIMALE *	C
87168000091	AUTRES VEHICULES *	C
87169010002	CHASSIS DE REMORQUES ET SEMI-REMORQUES ET D'AUTRES VEHICULES NON AUTOMOBILES DU N°87.16 *	B
87169030000	CARROSSERIES DE REMORQUES ET SEMI-REMORQUES ET D'AUTRES VEHICULES NON AUTOMOBILES DU N° 87.16 *	B
87169050008	ESSIEUX DE REMORQUES ET SEMI-REMORQUES ET D'AUTRES VEHICULES NON AUTOMOBILES DU N° 87.16 *	B
87169090106	PALONNIERS DE REMORQUES ET SEMI-REMORQUES ET D'AUTRES VEHICULES NON AUTOMOBILES DU N° 87.16 *	B
87169090913	ROUES DE BROUETTES *	B
87169090924	AUTRES PARTIES ET PIECES DETACHEES DE BROUETTES *. *	B
87169090991	AUTRES PARTIES ET PIECES DETACHEES DE REMORQUES ,DE SEMI-REMORQUES ET D'AUTRES VEHICULES NON AUTOMOBILES DU 87.16 *	B
88011010000	PLANEURS ET AILES VOLANTES,CIVILS *	A

NDP	Description	
88011090002	AUTRES PLANEURS ET AILES VOLANTES *	A
88019010008	BALLONS ET DIRIGEABLE ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, NON CONÇUS POUR LA PROPULSION A MOTEUR, CIVILS *	A
88019091003	AUTRES BALLONS ET DIRIGEABLES *	A
88019099007	AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, NON CONÇUS POUR LA PROPULSION A MOTEUR *	A
88021110115	HÉLICOPTÈRES CIVILS, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000KG, A USAGE AGRICOLE *	B
88021110126	HÉLICOPTÈRES CIVILS, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000KG, POUR LE TRANSPORT COMMERCIAL *	B
88021110193	HÉLICOPTÈRES CIVILS, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000 KG, POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE *	B
88021110900	AUTRES HÉLICOPTÈRES CIVILS, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000 KG *	B
88021190117	AUTRES HÉLICOPTÈRES, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000 KG A USAGE MILITAIRE *	B
88021190195	AUTRES HÉLICOPTÈRES, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000 KG, POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE *	B
88021190902	AUTRES HÉLICOPTÈRES, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000 KG *	B
88021210110	HÉLICOPTÈRES CIVILS, D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000KG, A USAGE AGRICOLE *	B
88021210121	HÉLICOPTÈRES CIVILS, D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000KG, POUR LE TRANSPORT COMMERCIAL *	B
88021210198	HÉLICOPTÈRES CIVILS, D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000KG, POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE *	B
88021210905	AUTRES HÉLICOPTÈRES CIVILS, D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000KG *	B
88021290112	AUTRES HÉLICOPTÈRES, D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000KG, A USAGE MILITAIRE *	B
88021290190	AUTRES HELICOPTERES, D'UN POIDS A VIDE EXCEDANT 2.000KG , POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE*.....	B
88021290907	AUTRES HÉLICOPTÈRES, D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000KG *	B
88022010116	AVION ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, CIVILS, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000KG, A USAGE AGRICOLE *	B
88022010127	AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, CIVILS, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000KG, POUR LE TRANSPORT COMMERCIAL *	B
88022010194	AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, CIVILS, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000KG, POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE *	B
88022010901	AUTRES AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, CIVILS, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000KG, *	B
88022090118	AUTRES AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000KG, A USAGE MILITAIRE *	B
88022090196	AUTRES AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000KG, POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE *	B
88022090903	AUTRES AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, D'UN POIDS A VIDE N'EXCÉDANT PAS 2.000KG *	B
88023010112	AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, CIVILS, D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000 MAIS N'EXCÉDANT PAS 15.000KG. A USAGE AGRICOLE *	B
88023010123	AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, CIVILS, D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000 KG, MAIS N'EXCÉDANT PAS 15.000 KG, UTILISÉS POUR LE TRANSPORT COMMERCIAL *	B
88023010190	AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS, CIVILS, D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000 KG, MAIS N'EXCÉDANT PAS 15.000 KG, UTILISÉS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE *	B

NDP	Description	
88023010907	AUTRES AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS,CIVILS,D'UN POIDS A VIDE EXCÉDNAT 2.000 KG MAIS N'EXCÉDANT PAS 15.000 KG *	B
88023090114	AUTRES AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS,D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000 KG,MAIS N'EXCÉDANT PAS 15.000 KG,A USAGE MILITAIRE *	B
88023090192	AUTRES AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS,D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000 KG MAIS N'EXCÉDANT PAS 15.000 KG,POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE *	B
88023090909	AUTRES AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS,D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 2.000 KG,MAIS N'EXCÉDANT PAS 15.000 KG *	B
88024010118	AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS,CIVILS,D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 15.000 KG,A USAGE AGRICOLE *	B
88024010129	AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS,CIVILS,D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 15.000 KG,POUR LE TRANSPORT COMMERCIAL	B
88024010196	AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS,CIVILS,D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 15.000 KG, POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE *	B
88024010903	AUTRES AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS,CIVILS,D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 15.000 KG *	B
88024090110	AUTRES AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS,D'UN POIDS A VIDE EXCEDANT 15.000 KG,A USAGE MILITAIRE *	B
88024090198	AUTRES AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS,D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 15.000 KG,POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE *	B
88024090905	AUTRES HÉLICOPTÈRES,D'UN POIDS A VIDE EXCÉDANT 15.000 KG *	B
88026010007	VÉHICULES SPATIAUX (Y COMPRIS LES SATELITES) *	B
88026090009	VÉHICULES LANCEURS ET VÉHICULES SOUS-ORBITAUX *	B
88031010004	HÉLICES ET ROTORS,ET LEURS PARTIES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
88031090006	HÉLICES ET ROTORS,ET LEURS PARTIES DES AUTRES APPAREILS DES N°S 88.01 OU 88.02 *	A
88032010000	TRAINS D'ATTERRISSAGE ET LEURS PARTIES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
88032090002	TRAINS D'ATTIRRISSAGE ET LEURS PARTIES DES AUTRES APPAREILS DES N°S 80.01 OU 88.02 *	A
88033010017	AUTRES PARTIES D'AVIONS CIVILS *	A
88033010095	AUTRES PATIES D'HÉLICOPTÈRES CIVILS *	A
88033090019	AUTRES PARTIES D'AUTRES AVIONS *	A
88033090097	AUTRES PARTIES D'AUTRES HÉLICOPTÈRES *	A
88039010002	AUTRES PARTIES DE CERFS-VOLANTS *	A
88039020006	AUTRES PARTIES DE VÉHICULES SPATIAUX (Y COMPRIS LES SATELITES) *	A
88039030000	AUTRES PARTIES DE VEHICULES LANCEURS ET ÉHICULES SOUS-ORBITAUX *	A
88039091007	AUTRES PARTIES DES AUTRES APPAREILS CIVILS DES N°S 88.01 OU 88.02 *	A
88039098008	AUTRES PARTIES DES AUTRES APPAREILS DES NOS 8801 OU 8802 *	A
88040000012	PARACHUTES (Y COMPRIS LES PARACHUTES DIRIGEABLES ET LES PARAPENTES) *	B
88040000023	ROTOCHUTES *	B
88040000090	PARTIES ET ACCESSOIRES DES PARACHUTES(Y COMPRIS LES PARACHUTES DIRIGEABLES ET LES PARAPENTES) ET DES ROTOCHUTES *	B

NDP	Description	
88051010008	APPAREILS ET DISPOSITIFS POUR LE LANCEMENT DE VÉHICULES AÉRIENS ET LEURS PARTIES *	B
88051090000	APPAREILS ET DISPOSITIFS POUR L'APPONTAGE DE VÉHICULES AÉRIEN ET APPAREILS ET DISPOSITIFS CILAIRES, ET LEURS PARTIES *	B
88052100005	SIMULATEURS DE COMBAT AÉRIEN ET LEURS PARTIES *	B
88052910009	AUTRES APPAREILS AU SOL D'ENTRAÎNEMENT AU VOL ET LEURS PARTIES, DESTINÉS A DES USAGES CIVILS*	B
88052990001	AUTRES APPAREILS AU SOL D'ENTRAÎNEMENT AU VOL ET LEURS PARTIES, DESTINÉS A D'AUTRES USAGES*	B
89011010010	PAQUETBOTS, BATEAUX DE CROISIÈRES ET BATEAUX SIMILAIRES PRINCIPALEMENT CONÇUS POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES, POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89011010098	TRANSBORDEURS POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89011090012	PAQUEBOTS, BATEAUX DE CROISIÈRES ET BATEAUX SIMILAIRES PRINCIPALEMENT CONÇUS POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES, AUTRES QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89011090090	TRANSBORDEURS AUTRES QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89012010005	BATEAUX-CITERNES, POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89012090007	BATEAUX-CITERNES, AUTRES QUE LA NAVIGATION MARITIME *	A
89013010001	BATEAUX FRIGORIFIQUES AUTRES QUE CEUX DU N 8901.20, POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89013090003	BATEAUX FRIGORIFIQUES AUTRES QUE CEUX DU N° 8901.20, AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89019010018	AUTRES BATEAUX POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89019010096	AUTRES BATEAUX CONÇUS A LA FOIS POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES, POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89019091104	CHALANDS SANS PROPULSION MÉCANIQUE *	A
89019091911	AUTRES BATEAUX POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME, SANS PROPULSION MÉCANIQUE *	A
89019091999	AUTRES BATEAUX CONÇUS A LA FOIS POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES, AUTRE QUE LA NAVIGATION MARITIME, SANS PROPULSION MÉCANIQUE *	A
89019099108	CHALANDS A PROPULSION MÉCANIQUE *	A
89019099915	AUTRES BATEAUX POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISE, AUTRES QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME, A PROPULSION MÉCANIQUE *	A
89019099993	AUTRES BATEAUX CONÇUS A LA FOIS POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES, AUTRES QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME, A PROPULSION MÉCANIQUE *	A
89020012108	CHALUTIERS ET AUTRES BATEAUX DE PÊCHES, D'UNE JAUGE BRUTE EXCÉDANT 250, POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89020012904	NAVIRES-USINES ET AUTRES BATEAUX POUR LE TRAITEMENT OU LA MISE EN CONSERVE DES PRODUITS DE LA PÊCHE, D'UNE JAUGE BRUTE EXCÉDANT 250, POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89020018117	CHALUTIERS ET AUTRES BATEAUX DE PÊCHES, D'UNE JAUGE BRUTE N'EXCÉDANT PAS 40, POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89020018195	CHALUTIERS ET AUTRES BATEAUX DE PÊCHES, D'UNE JAUGE BRUTE EXCÉDANT 40, MAIS N'EXCÉDANT PAS 250, POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89020018902	NAVIRES-USINES ET AUTRES BATEAUX POUR LE TRAITEMENT OU LA MISE EN CONSERVE DES PRODUITS DE LA PÊCHE, D'UNE JAUGE BRUTE N'EXCÉDANT PAS 250, POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89020090115	CHALUTIERS ET AUTRES BATEAUX DE PÊCHES, D'UNE JAUGE BRUTE N'EXCÉDANT PAS 40, AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A

NDP	Description	
89020090193	CHALUTIERS ET AUTRES BATEAUX DE PECHEES,D'UNE AUGES BRUTES EXCEDANT 40,AUTRES QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89020090900	NAVIERES-USINES ET AUTRES BATEAUX POUR LE TRAITEMENT OU LA MISE EN CONSERVE DES PRODUITS DE LA PECHE,AUTRE QUE LA NAVIGATION MARITIME *	A
89031010003	BATEAUX GONFLABLES DE PLAISANCE OU DE SPORT,D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 100 KG *	B
89031090005	BATEAUX GONFLABLES DE PLAISANCE OU DE SPORT,D'UN POIDS UNITAIRE EXCEDANT 100 KG *	B
89039110017	BATEAUX A VOILE DE PLAISANCE OU DE SPORT,MEME AVEC MOTEUR AUXILIAIRE, POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 11 M *	B
89039110095	BATEAUX A VOILE DE PLAISANCE OU DE SPORT,MEME AVEC MOTEUR AUXILIAIRE ,POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 11 M *	B
89039191012	BATEAUX A VOILE,DE PLAISANCE OU DE SPORT,MEME AVEC MOTEUR AUXILIAIRE,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 100 KG,D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 11M *	B
89039191090	BATEAUX A VOILE,DE PLAISANCE OU DE SPORT,MEME AVEC MOTEUR AUXILIAIRE,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 100 KG,D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 11 M *	B
89039193007	BATEAUX A VOILE,DE PLAISANCE OU DE SPORT,MEME AVEC MOTEUR AUXILIAIRE ,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UN POIDS UNITAIRE EXCEDANT 100 KG,D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 7,5 M *	B
89039199016	BATEAUX A VOILE,DE PLAISANCE OU DE SPORT,MEME AVEC MOTEUR AUXILIAIRE, AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UN POIDS UNITAIRE EXCEDANT 100 KG,D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 7,5M MAIS N'EXCEDANT PAS 11 M *	B
89039199094	BATEAUX A VOILE,DE PLAISANCE OU DE SPORT ,MEME AVEC MOTEUR AUXILIAIRE,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UN POIDS UNITAIRE EXCEDANT 100 KG,D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 11 M *	B
89039210012	BATEAUX A MOTEUR,AUTRES QU'A MOTEUR HORS-BORD,DE PLAISANCE OU DE SPORT ,POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 11 M *	B
89039210090	BATEAUX A MOTEUR,AUTRES QU'A MOTEUR HORS-BORD,DE PLAISANCE OU DE SPORT,POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 11 M *	B
89039291006	BATEAUX A MOTEUR,AUTRE AU'A MOTEUR HORS-BORD,DE PLAISANCE OU DE SPORT,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 7,5 M *	B
89039299011	BATEAUX A MOTEUR,AUTRES QU'A MOTEUR HORS-BORD,DE PLAISANCE OU DE SPORT,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 7,5 M MAIS N'EXCEDANT PAS 11M *	B
89039299099	BATEAUX A MOTEUR,AUTRES QU'A HORS-BORD,DE PLAISANCE OU DE SPORT,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME,D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 11 M *	B
89039910017	BATEAUX A RAMES ET CANOES,D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 100 KG *	B
89039910028	BATEAUX A MOTEUR HORS-BORD ET AUTRES EMBARCATIONS DE PLAISANCE OU DE SPORT,D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 100 KG,D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 5,5 M MAIS N'EXCEDANT PAS 11 M *	B
89039910039	BATEAUX A MOTEUR HORS-BORD ET AUTRES EMBARCATIONS DE PLAISANCE OU DE SPORT, D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 100KG, D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 5,5 M MAIS N'EXCEDANT PAS 11 M *	B
89039910095	BATEAUX A MOTEUR HORS-BORD ET AUTRES EMBARCATION DE PLAISANCE OU DE SPORT,D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCEDANT PAS 100 KG,D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 11 M *	B
89039991012	BATEAUX A RAMES ET CANOES,D'UN POIDS UNITAIRE EXCEDANT 100 KG D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 7,5 M *	B
89039991090	BATEAUX A MOTEUR HORS-BORD ET AUTRES EMBARCATION DE PLAISANCE OU DE SPORT,D'UN POIDS UNITAIRE EXCEDANT 100 KG,D'UNE LONGUEUR N'EXCEDANT PAS 7,5 M *	B
89039999016	BATEAUX A RAMES ET CANOES,D'UN POIDS UNITAIRE EXCEDANT 100 KG,D'UNE LONGUEUR EXCEDANT 7,5 M *	B

NDP	Description	
89039999027	BATEAUX A MOTEUR HORS-BORD ET AUTRES EMBARCATON DE PLAISANCE OU DE SPORT,D'UN POIDS UNITAIRE EXCÉDANT 100 KG,D'UNE LONGUEUR EXCÉDANT 7,5 M MAIS N'EXCÉDANT PAS 11 M *	B
89039999094	BATEAUX A MOTEUR HORS-BORD ET AUTRES EMBARCATIONS DE PLAISANCE OU DE SPORT,D'UN POIDS UNITAIRE EXCÉDANT 100 KG,D'UNE LONGUEUR EXCÉDANT 11 M *	B
89040010004	REMORQUEURS *	A
89040091009	BATEAUX-POUSSEURS,POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89040099003	BATEAUX-POUSSEURS,AUTRES QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89051010007	BATEAUX-DRAGUEURS POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89051090009	BATEAUX-DRAGUEURS,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89052000009	PLATES-FORMES DE FORAGE OU D'EXPLOITATION,FLOTTANTES OU SUBMERSIBLES *	A
89059010107	DOCKS-FLOTTANTS,POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89059010903	BATEAUX-PHARES,BATEAUX-POMPES,PONTONS-GRUES ET AUTRES BATEAUX POUR LESQUELS LA NAVIGATION N'EST QU'ACCESSOIRE PAR RAPPORT A LA FONCTION PRINCIPALE,POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89059090109	DOCKS-FLOTTANTS,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89059090905	BATEAUX-PHARES,BATEAUX-POMPES,PONTONS-GRUS ET AUTRES BATEAUX POUR LAQUELS LA NAVIGATION N'EST QU'ACCESSOIRE PAR RAPPORT A LA FONCTION PRINCIPALE,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89061000000	NAVIRES DE GUERRE *	B
89069010013	BATEAUX DE SAUVETAGE AUTRES QU'A RAMES,POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89069010091	AUTRES BATEAUX POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89069091018	BATEAUX DE SAUVETAGE AUTRES QU'A RAMES,D'UN POIDS UNITAIRES N'EXCÉDNT PAS 100 KG,AUTRES QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89069091096	AUTRES BATEAUX,D'UN POIDS UNITAIRE N'EXCÉDANT PAS 100 KG,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89069099012	BATEAUX DE SAUVETAGE AUTRES QU'A RAMES,D'UN POIDS UNITAIRE EXCÉDANT 100 KG ,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89069099090	AUTRES BATEAUX,D'UN POIDS UNITAIRE EXCÉDANT 100 KG,AUTRE QUE POUR LA NAVIGATION MARITIME *	A
89071000007	RADEAUX GONFLABLES *	B
89079000107	APPONTEMENTS FLOTTANTS *	B
89079000914	BOUÉES ET BALISES *	B
89079000992	AUTRES ENGINs FLOTTANTS(RESERVOIRS,CAISSONS,COFFRES D'AMARRAGE,PAR EXEMPLE) *	B
89080000008	BATEAUX ET AUTRES ENGINs FLOTTANTS A DÉPECER *	A
90011010008	CABLES DE FIBRES OPTIQUES CONDUCTEURS D'IMAGES,AUTRES QUE CEUX DU N° 85.44 *	A
90011090000	FIBRES OPTIQUES,FISCAUX ET AUTRES CABLES DE FIBRES OPTIQUES,AUTRES QUE CEUX DU N° 85.44 *	A
90012000000	MATIÈRES POLARISANTES EN FEUILLES OU EN PLAQUES *	A
90013000006	VERRES DE CONTACT *	B

NDP	Description	
90014020000	VERRES DE LUNETRIE EN VERRE TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT, NON CORRECTEURS *	B
90014041012	VERRES DE LUNETTERIE MÉDICALE EN VERRE TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT, CORRECTEURS, UNIFOCAUX, COMPLÈTEMENT OUVRÉS SUR LES DEUX FACES *	B
90014041090	VERRES D'AUTRES LUNETTERIES EN VERRE TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT, CORRECTEURS, UNIFOCAUX, COMPLÈTEMENT OUVRÉS SUR LES DEUX FACES *	B
90014049016	VERRES DE LUNETTERIES MÉDICALE EN VERRE TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT, AUTRES QU'UNIFOCAUX, CORRECTEURS, COMPLÈTEMENT OUVRÉS SUR LES DEUX FACES *	B
90014049094	VERRES D'AUTRES LUNETTERIES EN VERRE TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT, CORRECTEURS, AUTRES QU'UNIFOCAUX, COMPLÈTEMENT OUVRÉS SUR LES DEUX FACES *	B
90014080015	AUTRES VERRES DE LUNETTERIE MÉDICALE EN VERRE TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT, CORRECTEURS *	B
90014080093	AUTRES VERRES DE LUNETTERIES EN VERRE TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT, CORRECTEURS *	B
90015020006	VERRES DE LUNETTERIE, NON CORRECTEURS, EN AUTRES MATIÈRES, CONSTITUANT DES ÉLÉMENTS D'OPTIQUE *	B
90015041007	VERRES DE LUNETTERIE, CORRECTEURS, EN AUTRES MATIÈRES, CONSTITUANT DES ÉLÉMENTS D'OPTIQUE, UNIFOCAUX, COMPLÈTEMENT OUVRÉS SUR LES DEUX FACES *	B
90015049001	AUTRES VERRES DE LUNETTERIE, AUTRES QU'UNIFOCAUX, CORRECTEURS, EN AUTRES MATIÈRES, CONSTITUANT DES ÉLÉMENTS D'OPTIQUE, COMPLÈTEMENT OUVRÉS SUR LES DEUX FACES *	B
90015080000	AUTRES VERRES DE LUNETTERIE, AUTRES QU'UNIFOCAUX, CORRECTEURS, EN AUTRES MATIÈRES, CONSTITUANT DES ÉLÉMENTS D'OPTIQUE *	B
90019010006	AUTRES LENTILLES, PRISMES, MIROIRS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'OPTIQUE EN TOUTES MATIÈRES, NON MONTÉS, AUTRES QUE CEUX EN VERRE NON TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
90019090008	AUTRES LENTILLES, PRISMES, MIROIRS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'OPTIQUE EN TOUTES MATIÈRES, NON MONTÉS, AUTRES QUE CEUX EN VERRE NON TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT, POUR D'AUTRES USAGES *	B
90021100006	OBJECTIFS, POUR APPAREILS DE PRISE DE VUES, POUR PROJECTEURS OU POUR APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES OU CINÉMATOGRAPHIQUES D'AGRANDISSEMENT OU DE RÉDUCTION *	A
90021900006	AUTRES OBJECTIFS *	A
90022000007	FILTRES *	A
90029010003	LENTILLES, PRISMES, MIROIRS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'OPTIQUE EN TOUTES MATIÈRES, MONTÉS, POUR INSTRUMENT OU APPAREILS, AUTRES QUE CEUX EN VERRE NON TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90029090005	LENTILLES, PRISMES, MIROIRS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'OPTIQUE EN TOUTES MATIÈRES, MONTÉS, POUR INSTRUMENT OU APPAREILS, AUTRES QUE CEUX EN VERRE NON TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT, POUR AUTRES DESTINATIONS *	A
90031100003	MONTURES DE LUNETTES OU D'ARTICLES SIMILAIRES EN MATIÈRES PLASTIQUES *	C
90031910007	MONTURES DE LUNETTES OU D'ARTICLES SIMILAIRES EN MÉTAUX PRÉCIEUX, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
90031930005	MONTURES DE LUNETTES OU D'ARTICLES SIMILAIRES EN MÉTAUX COMMUNS *	C
90031990009	MONTURES DE LUNETTES OU D'ARTICLES SIMILAIRES EN AUTRES MATIÈRES *	C
90039000017	TIGES ET CHARNIÈRES POUR MONTURES DE LUNETTES OU D'ARTICLES SIMILAIRES, EN MÉTAUX PRÉCIEUX OU EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
90039000028	TIGES ET CHARNIÈRES POUR MONTURES DE LUNETTES OU D'ARTICLES SIMILAIRES, EN AUTRES MATIÈRES *	C
90039000095	AUTRES PARTIES DE MONTURES DE LUNETTES OU D'ARTICLES SIMILAIRES *	C

NDP	Description	
90041010101	LUNETTES SOLAIRES,AVEC VERRES TRAVAILLÉS OPTIQUEMENT,A MONTURES EN MÉTAUX PRÉCIEUX,PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
90041010907	LUNETTES SOLAIRES,AVEC VERRES TRAVAILLÉS OPTIQUEMENT,A MONTURES EN AUTRES MATIÈRES *	C
90041091106	LUNETTES SOLAIRES,AVEC VERRES EN MATIÈRES PLASTIQUES,A MONTURES EN MÉTAUX PRÉCIEUX,PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
90041091902	LUNETTES SOLAIRES,AVEC VERRES EN MATIÈRES PLASTIQUES,A MONTURES EN AUTRES MATIÈRES *	C
90041099100	LUNETTES SOLAIRES,AVEC VERRES EN AUTRES MATIÈRES QUE LE VERRE TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT OU LES MATIÈRES PLASTIQUES,A MONTURES EN MÉTAUX PRÉCIEUX,PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
90041099906	LUNETTES SOLAIRES,AVEC VERRES EN AUTRES MATIÈRES QUE LE VERRÉ TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT OU LES MATIÈRES PLASTIQUES,A MONTURES EN AUTRES MATIÈRES *	C
90049010110	LUNETTES DE PROTECTION POUR SOUDEURS,FONDEURS OU MOULEURS,AUTRES LUNETTES DE PROTECTION ,Y COMPRIS LES LUNETTES SOUS MARINES,AVEC VERRES EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
90049010198	AUTRES LUNETTES DE PROTECTION,Y COMPRIS LES LUNETTES SOUS MARINES,AVEC VERRES EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
90049010212	LUNETTES DE CORRECTION ,AVEC VERRES EN MATIÈRES PLASTIQUES,A MONTURES EN MÉTAUX PRÉCIEUX,PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
90049010290	LUNETTES DE CORRECTION,AVEC VERRES EN MATIÈRES PLASTIQUES,A MONTURES EN AUTRES MATIÈRES *	C
90049010314	AUTRES LUNETTES ET ARTICLES SIMILAIRES, AVEC VERRES EN MATIÈRES PLASTIQUES ,A MONTURES EN MÉTAUX PRÉCIEUX PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
90049010392	AUTRES LUNETTES ET ARTICLES SIMILAIRES,AVEC VERRES EN MATIÈRES PLASTIQUES,A MONTURES EN AUTRES MATIÈRES *	C
90049010405	VERRES DE LUNETTES SOLAIRES EN MATIÈRES PLASTIQUES ,NON TRAVAILLÉS OPTIQUEMENT *	A
90049010916	VERRES DE LUNETTES PROTECTRICES EN MATIÈRES PLASTIQUES,NON TRAVAILLÉS OPTIQUEMENT *	B
90049010994	VERRES D'AUTRES LUNETTES EN MATIÈRES PLASTIQUES,NON TRAVAILLÉS OPTIQUEMENT *	B
90049090112	LUNETTES DE PROTECTION POUR SOUDEURS,FONDEURS OU MOULEURS, AVEC VERRES EN AUTRES MATIÈRES QUE LES MATIÈRES PLASTIQUES *	B
90049090190	AUTRES LUNETTES DE PROTECTION,Y COMPRIS LES LUNETTES SOUS MARINES,AVEC VERRES EN AUTRES MATIÈRES QUE LES MATIÈRES PLASTIQUES *	B
90049090214	LUNETTES DE CORRECTION,AVEC VERRES EN AUTRES MATIÈRES QUE LES MATIÈRES PLASTIQUES,A MONTURES EN MÉTAUX PRÉCIEUX,PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
90049090292	LUNETTES DE CORRECTION,AVEC VERRES EN AUTRES MATIÈRES QUE LES MATIÈRES PLASTIQUES,A MONTURES EN AUTRES MATIÈRES *	C
90049090316	AUTRES LUNETTES ET ARTICLES SIMILAIRES,AVEC VERRES EN AUTRES MATIÈRES QUE LES MATIÈRES PLASTIQUES,A MONTURES EN MÉTAUX PRÉCIEUX,PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
90049090394	AUTRES LUNETTES ET ARTICLES SIMILAIRES,AVEC VERRES EN AUTRES MATIÈRES QUE LES MATIÈRES PLASTIQUES,A MONTURES EN AUTRES MATIÈRES *	C
90049090407	VERRES DE LUNETTES SOLAIRES EN AUTRES MATIÈRES NON TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT AUTRES QUE LE VERRE OU LE PLASTIQUE *	A
90049090918	VERRES DE LUNETTES PROTECTRICES EN AUTRES MATIÈRES NON TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT,AUTRES QUE LE VERRE OU LE PLASTIQUE *	B
90049090996	VERRES D'AUTRES LUNETTES EN AUTRES MATIÈRES NON TRAVAILLÉ OPTIQUEMENT,AUTRES QUE LE VERRE OU LE PLASTIQUE *	B
90051000013	JUMELLES AVEC PRISMES *	A
90051000091	JUMELLES SANS PRISMES *	A

NDP	Description	
90058000106	LONGUES-VUES AVEC OU SANS PRISMES *	A
90058000913	LUNETTES ASTRONOMIQUES ET TÉLESCOPES OPTIQUES *	A
90058000991	AUTRES INSTRUMENTS D'ASTRONOMIE, A L'EXCLUSION DES APPAREILS DE RADIO-ASTRONOMIE *	A
90059000102	PARTIES ET ACCESSOIRES DE JUMELLES OU DE LONGUES-VUES *	A
90059000908	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES (Y COMPRIS LES BATIS) DES APPAREILS ET INSTRUMENTS DU N° 90.05 *	A
90061010003	MASQUEURS CONÇUS POUR LA PRODUCTION DE MASQUES ET RÉTICULES A PARTIR DE SUBSTRATS RECOUVERTS D'UNE RÉSINE PHOTOSENSIBLE *	A
90061090005	AUTRES APPREILS PHOTOGRAPHIQUES DES TYPES UTILISÉS POUR LA PRÉPARATION DES CLICHÉS OU CYLINDRES D'IMPRESSON *	A
90062000005	APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES DES TYPES UTILISÉS POUR L'ENREGISTREMENT DE DOCUMENTS SUR MICROFILMS, MICROFICHES OU AUTRES MICROFORMATS *	A
90063000103	APPAREILS POUR LA PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE, IMPORTÉS PAR L'OFFICE DE TOPOGRAPHIE ET DE CARTOGRAPHIE *	A
90063000910	APPAREILS POUR LA PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE, IMPORTÉS PAR D'AUTRES PERSONNES *	A
90063000921	APPAREILS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR LA PHOTOGRAPHIE SOUS-MARINE *	A
90063000998	APPAREILS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR L'EXAMEN MÉDICAL D'ORGANE INTERNES OU POUR LES LABORATOIRES DE MÉDECINE LÉGALE OU D'IDENTITÉ JUDICIAIRE *	A
90064000007	APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES A DEVELOPPEMENT ET TIRAGE INSTANTANÉS *	A
90065100008	AUTRES APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES A VISÉE A TRAVERS L'OBJECTIF, POUR PELLICULES EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR N'EXCÉDANT PAS 35 MM *	A
90065200003	AUTRES APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES, POUR PELLICULES EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR INFÉRIEURE A 35 MM *	A
90065310002	APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES JETABLES, POUR PELLICULES EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR DE 35 MM *	A
90065390004	AUTRES APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES, POUR PELLICULES EN ROULEAUX D'UNE LARGEUR DE 35 MM *	A
90065900008	AUTRES APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES *	A
90066100004	APPAREILS A TUBE A DÉCHARGE POUR LA PRODUCTION DE LA LUMIÈRE-ÉCLAIR (DITS "FLASHES ÉLECTRONIQUES") *	A
90066200009	LAMPES-ÉCLAIR, CUBES-ÉCLAIR ET SIMILAIRES *	A
90066900004	AUTRES APPAREILS ET DISPOSITIFS, POUR LA PRODUCTION DE LA LUMIÈRE-ÉCLAIR EN PHOTOGRAPHIE *	A
90069110006	PARTIES ET ACCESSOIRES D'APPAREILS DE LA SOUS-POSITION 900610.10 *	A
90069190008	PARTIES ET ACCESSOIRES D'AUTRES APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES *	A
90069900002	PARTIES ET ACCESSOIRES D'APPAREILS ET DISPOSITIFS POUR LA PRODUCTION DE LA LUMIÈRE-ÉCLAIR EN PHOTOGRAPHIE A L'EXCLUSION DES LAMPES ET TUBES A DÉCHARGE DU N° 85.39 *	A
90071100001	CAMÉRAS CINÉMATOGRAPHIQUES, MEME INCORPORANT DES APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DE SON, POUR FILMS D'UNE LARGEUR INFÉRIEURE A 16 MM OU POUR FILMS DOUBLE-8 MM *	A
90071900103	CAMÉRAS CINÉMATOGRAPHIQUES, MEME INCORPORANT DES APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, POUR LA CINÉMATOGRAPHIE AÉRIENNE *	A
90071900909	AUTRES CAMÉRAS CINÉMATOGRAPHIQUES, MEME INCORPORANT DES APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON *	A

NDP	Description	
90072000013	PROJECTEURS CINÉMATOGRAPHIQUES, MEME INCORPORANT DES APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, POUR FILMS D'UNE LARGEUR DE MOINS DE 16 MM *	A
90072000091	PROJECTEURS CINÉMATOGRAPHIQUES, MEME INCORPORANT DES APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, POUR FILMS D'UNE LARGEUR DE 16 MM OU PLUS *	A
90079100009	PARTIES ET ACCESSOIRES DE CAMÉRAS CINÉMATOGRAPHIQUES *	A
90079200004	PARTIES ET ACCESSOIRES DE PROJECTEURS CINÉMATOGRAPHIQUES*.....	A
90081000003	PROJECTEURS DIAPOSITIVES *	A
90082000009	LECTEURS DE MICROFILMS, DE MICROFICHES OU D'AUTRES MICROFORMATS, MEME PERMETTANT L'OBTENTION DE COPIES *	A
90083000005	AUTRES PROJECTEURS D'IMAGES FIXES *	A
90084000001	APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES D'AGRANDISSEMENT OU DE REDUCTION *	A
90089000012	PARTIES ET ACCESSOIRES DE PROJECTEURS D'IMAGES FIXES *	A
90089000090	PARTIES ET ACCESSOIRES D'APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES D'AGRANDISSEMENT OU DE REDUCTION **	A
90091100005	APPAREILS DE PHOTOCOPIE ÉLECTROSTATIQUES FONCTIONNANT PAR REPRODUCTION DE L'IMAGE DE L'ORIGINAL SUR LA COPIE (PROCÉDÉ INDIRECT) *	A
90091200000	APPAREILS DE PHOTOCOPIE ÉLECTROSTATIQUE FONCTIONNANT PAR REPRODUCTION DE L'IMAGE DE L'ORIGINAL SUR LA COPIE AU MOYEN D'UN SUPPORT INTERMÉDIAIRE (PROCÉDÉ INDIRECT) *	A
90092100001	AUTRES APPAREILS DE PHOTOCOPIE A SYSTÈME OPTIQUE *	A
90092200017	PHOTOCALQUEURS ET DIAZOCOPIEURS*	A
90092200095	AUTRES APPAREILS DE PHOTOCOPIE PAR CONTACT*	A
90093000002	APPAREILS DE THERMOCOPIE *	A
90099090004	Nomenclature inconnu	A
90099100003	DISPOSITIFS AUTOMATIQUES D'ALIMENTATION EN DOCUMENTS DES APPAREILS DU N° 90.09 *	A
90099200008	DISPOSITIFS D'ALIMENTATION EN PAPIERS DES APPAREILS DU N° 90.09 *	A
90099300003	DISPOSITIFS DE TRI DES APPAREILS DU N° 90.09 *	A
90099900003	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES APPAREILS DU N° 90.09*	A
90101000016	APPAREILS ET MATÉRIEL POUR LE DÉVELOPPEMENT AUTOMATIQUE DES PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES ET DES FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES *	A
90101000094	APPAREILS ET MATÉRIEL POUR LE DÉVELOPPEMENT AUTOMATIQUE DU PAPIER PHOTOGRAPHIQUE EN ROULEAUX OU POUR L'IMPRESSION AUTOMATIQUE DES PELLICULES DÉVELOPPÉES SUR DES ROULEAUX DE PAPIER PHOTOGRAPHIQUE *	A
90104100008	APPAREILS POUR L'ÉCRITURE DIRECTE SUR DISQUE *	A
90104200003	PHOTOREPÉTEURS *	A
90104900008	AUTRES APPAREILS POUR LA PROJECTION OU LA RÉALISATION DES TRACES DE CIRCUITS SUR LES MATIÈRES SEMI-CONDUCTRICES SENSIBILISÉES *	A
90105010003	APPAREILS POUR LA PROJECTION OU LA RÉALISATION DE CIRCUITS SUR LES SUBSTRATS SENSIBILISÉS DES DISPOSITIFS DE VISUALISATION A ÉCRAN PLAT *	A

NDP	Description	
90105090118	VISIONNEUSES POUR IMAGES FIXES UTILISÉS POUR EXAMINER LES CLICHÉS ET LES NÉGATIFS, POUR LABORATOIRES CINÉMATOGRAPHIQUES *	A
90105090196	AUTRES APPAREILS ET MATÉRIELS POUR LABORATOIRES CINÉMATOGRAPHIQUES *	A
90105090914	NÉGATOSCOPIES *	A
90105090925	VISIONNEUSES POUR IMAGES FIXES UTILISÉES POUR EXAMINER LES CLICHÉS ET LES NÉGATIFS, POUR LABORATOIRES PHOTOGRAPHIQUES *	A
90105090992	AUTRES APPAREILS ET MATÉRIELS POUR LABORATOIRES PHOTOGRAPHIQUES *	A
90106000005	ÉCRANS POUR PROJECTIONS *	A
90109010007	PARTIES ET ACCESSOIRES D'APPAREILS DES SOUS-POSITIONS 901041.00,901042.00,901049.00 OU 901050.10 *	A
90109090009	PARTIES ET ACCESSOIRES D'AUTRES APPAREILS DU N° 90.10 *	A
90111010006	MICROSCOPES STÉRÉOSCOPIQUE MUNIS D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUEMENT CONÇUS POUR LA MANIPULATION ET LE TRANSPORT DE DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR, OU DE RÉTICULES *	A
90111090008	AUTRES MICROSCOPES STÉRÉOSCOPIQUES *	A
90112010002	MICROSCOPES POUR LA PHOTOMICROGRAPHIE MUNIS D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUEMENT CONÇUS POUR LA MANIPULATION ET LE TRANSPORT DE DISQUES A SEMI-CONDUCTEUR, OU DE RÉTICULES *	A
90112090004	AUTRES MICROSCOPES POUR LA PHOTOMICROGRAPHIE, LA CINÉPHOTOMICROGRAPHIE OU LA MICROPROJECTION *	A
90118000004	AUTRES MICROSCOPES *	A
90119010004	PARTIES ET ACCESSOIRES D'APPAREILS DES SOUS-POSITIONS 90111010 OU 90112010*.....	A
90119090006	PARTIES ET ACCESSOIRES D'AUTRES MICROSCOPES DU N° 90.11 *	A
90121010003	MICROSCOPES ÉLECTRONIQUES MUNIS D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUEMENT CONÇUS POUR LA MANIPULATION ET LE TRANSPORT DE DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEURS OU DE RÉTICULES *	A
90121090016	AUTRES MICROSCOPES ÉLECTRONIQUES *	A
90121090027	MICROSCOPES PROTONIQUES *	A
90121090094	DIFFRACTOGRAPHES *	A
90129010001	PARTIES ET ACCESSOIRES D'APPAREILS DE LA SOUS-POSITION 901210.10 *	A
90129090003	PRTIES ET ACCESSOIRES D'AUTRES MICROSCOPES ÉLECTRONIQUES, DE MICROSCOPES PROTONIQUES ET DE DIFFRACTOGRAPHES *	A
90131000017	LUNETTES DE VISÉE POUR ARMES *	A
90131000028	PÉRISCOPEES *	A
90131000095	LUNETTES POUR MACHINES, APPAREILS OU INSTRUMENTS DU PRÉSENT CHAPITRE OU DE LA SECTION XVI *	A
90132000002	LASERS, AUTRES QUE LES DIODES LASER *	A
90138020006	DISPOSITIFS A CRISTAUX LIQUIDES A MATRICE ACTIVE*	A
90138030000	AUTRES DISPOSITIFS A CRISTAUX LIQUIDES *	A

NDP	Description	
90138090106	STÉRÉOSCOPES *	A
90138090208	JUDAS DE PORTES *	A
90138090913	VISIONNEUSES ÉQUIPÉES D'UNE SEULE LENTILLE GROSSISSANTE, PERMETTANT D'EXAMINER DES DISPOSITIFS(AUTRES QUE CELLES DU N° 9010.20) *	A
90138090924	LOUPES *	A
90138090991	AUTRES DISPOSITIFS, APPAREILS ET INSTRUMENTS NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS DANS LE PRÉSENT CHAPITRE *	A
90139010008	PARTIES ET ACCESSOIRES DE DISPOSITIFS A CRISTAUX LIQUIDES(LCD) *	A
90139090000	PARTIES ET ACCESSOIRES DES AUTRES DISPOSITIFS, D'APPAREILS ET DES INSTRUMENTS DU N° 90.13 *	A
90141010007	BOUSSOLES, Y COMPRIS LES COMPAS DE NAVIGATION, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90141090009	BOUSSOLES, Y COMPRIS LES COMPAS DE NAVIGATION, DESTINÉS POUR D'AUTRES APPAREILS** *	A
90142013002	CENTRALES INTERTIELLES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90142018018	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA NAVIGATION AÉRIENNE (AUTRES QUE LA BOUSSOLES), ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90142018096	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA NAVIGATION AÉRIENNE (AUTRES QUE LA BOUSSOLES), AUTRES QU'ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90142090016	INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA NAVIGATION AÉRIENNE (AUTRES QUE CEUX DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS) OU POUR LA NAVIGATION SPATIALE(AUTRES QUE LES BOUSSOLES), ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES *	A
90142090094	INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA NAVIGATION AÉRIENNE (AUTRES QUE CEUX DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS) OU POUR LA NAVIGATION SPACIALE(AUTRES QUE LES BOUSSOLES), AUTRES QU'ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES ** *	A
90148000016	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DE NAVIGATION, ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES *	A
90148000094	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DE NAVIGATION, AUTRES QU'ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES *	A
90149010005	PARTIES ET ACCESSOIRES D'INSTRUMENTS OU APPREILS DES N 9014.10 ET 9014.20, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90149090007	PARTIES ET ACCESSOIRES DES AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DE NAVIGATION *	A
90151010004	TÉLÉMÈTRES ÉLECTRONIQUES *	A
90151090006	AUTRES TÉLÉMÈTRES *	A
90152010000	THÉODOLITES ET TACHÉOMÈTRES ÉLECTRONIQUES *	A
90152090002	AUTRES THÉODOLITES ET TACHÉOMÈTRES *	A
90153010006	NIVEAUX ÉLECTRONIQUES *	A
90153090008	AUTRES NIVEAUX *	A
90154010002	INSTRUMENTS ET APPAREILS DE PHOTOGRAMMÉTRIE ÉLECTRONIQUES *	A
90154090004	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DE PHOTOGRAMMÉTRIE *	A
90158011009	INSTRUMENTS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE MÉTÉOROLOGIE, D'HYDROLOGIE ET DE GÉOPHYSIQUE *	A

NDP	Description	
90158019003	INSTRUMENTS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE GÉODÉSIE, DE TOPOGRAPHIE, D'ARPENTAGE, DE NIVELLEMENT, D'HYDROGRAPHIE ET D'OcéANOGRAPHIE *	A
90158091012	INSTRUMENTS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE GÉODÉSIE, DE TOPOGRAPHIE, D'ARPENTAGE, DE NOVELLEMENT ET D'HYDROGRAPHIE *	A
90158091090	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DE GÉODÉSIE, DE TOPOGRAPHIE, D'ARPENTAGE, DE NOVELLEMENT ET D'HYDROGRAPHIE *	A
90158093018	INSTRUMENTS ET APPAREILS ÉLECTRIQUES DE MÉTÉOROLOGIE, D'HYDROLOGIE ET DE GÉOPHYSIQUE *	A
90158093096	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DE MÉTÉOROLOGIE, D'HYDROLOGIE ET DE GÉOPHYSIQUE *	A
90158099016	INSTRUMENTS ET APPAREIL ÉLECTRIQUES D'OcéANOGRAPHIE *	A
90158099094	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OcéANOGRAPHIE *	A
90159000008	PARTIES ET ACCESSOIRES ET INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N° 90.15 *	A
90160010005	BALANCES SENSIBLES A UN POIDS DE 5 CG OU MOINS, AVEC OU SANS POIDS *	A
90160090007	PARTIES ET ACCESSOIRES DE BALANCES SENSIBLES A UN POIDS DE 5 CG OU MOINS *	A
90171010008	TRACEURS, MEME AUTOMATIQUES *	A
90171090102	TABLES A DESSINER NON AUTOMATIQUES *	C
90171090919	AUTRES TABLES A DESSINER *	A
90171090997	MACHINES A DESSINER, MEME AUTOMATIQUES *	A
90172005005	TRACEURS, AUTRES QUE CEUX DU N° 901710.10 *	A
90172011007	ÉTUIS DE MATHÉMATIQUES *	A
90172019001	AUTRES INSTRUMENTS A DESSIN *	A
90172031005	MASQUEURS CONÇUS POUR LA PRODUCTION DE MASQUES ET RÉTICULES A PARTIR DE SUBSTRATS RECOUVERTS D'UNE RÉSINE PHOTOSENSIBLE *	A
90172039101	COMPATS *	B
90172039907	AUTRES INSTRUMENTS DE TRAÇAGE *	A
90172090006	INSTRUMENTS DE CALCUL *	A
90173010011	MICROMÈTRES *	A
90173010099	PIEDS A COULISSE *	A
90173090002	CALIBRES ET JAUGES (A L'EXCLUSION DES CALIBRES DÉPOURVUS D'ORGANE RÉGLABLE DE LA POSITION 90.31) *	A
90178010102	RÈGLES PLATS EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
90178010908	MÈTRES ET AUTRES RÈGLES DIVISÉES *	A
90178090104	RAPPORTEURS, DOUBLES DÉCIÈTRES, ÉQUERES EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
90178090911	AUTRES INSTRUMENTS DE MESURE LINÉAIRE *	A
90178090999	AUTRES INSTRUMENTS DE MESURE DE LONGUEUR, POUR EMPLOI A LA MAIN, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS DANS LE PRÉSENT CHAPITRE *	A

NDP	Description	
90179010006	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR APPAREILS DE LA SOUS-POSITION 901720.31 *	A
90179090019	BATIS DE TABLE DE DESSIN *	A
90179090097	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES INSTRUMENTS DU N° 90.17 *	A
90181100006	ÉLECTROCARDIOGRAPHES *	A
90181200001	APPAREILS DE DIAGNOSTIC PAR BALAYAGE ULTRASONIQUE (SCANNERS) *	A
90181300006	APPAREILS DE DIAGNOSTIC PAR VISUALISATION A RÉSONANCE MAGNÉTIQUE *	A
90181400001	APPAREILS DE SCINTIGRAPHIE *	A
90181910000	APPAREILS DE SURVEILLANCE SIMULTANÉE DE DEUX EN PLUSIEURS PARAMÈTRES PHYSIQUES *	A
90181990013	PHONOCARDIOGRAPHES *	A
90181990024	CARDIOSCOPIES*	A
90181990035	ÉLECTROENCEPHALOGRAPHES *	A
90181990046	RÉTINOGRAPHES ÉLECTRIQUES *	A
90181990091	AUTRES APPAREILS D'ÉLECTRODIAGNOSTIC *	A
90182000007	APPAREILS A RAYONS ULTRAVIOLETS OU INFRAROUGES *	A
90183110002	SERINGUES, AVEC OU SANS AIGUILLES EN MATIÈRES PLASTIQUES *	C
90183190004	AUTRES SERINGUES, AVEC OU SANS AIGUILLES *	C
90183210007	AIGUILLES TUBULAIRES EN MÉTAL *	A
90183290009	AIGUILLES A SUTURES *	A
90183900008	CATHÉTERS, CANULES ET INSTRUMENTS SIMILAIRES, (Y COMPRIS LES TROUSSES ARTÉRIOVEINEUSES) *	A
90184100004	TOURS DENTAIRE, MEME COMBINÉS SUR UNE BASE COMMUNE AVEC D'AUTRES ÉQUIPEMENTS DENTAIRE *	A
90184910008	MEULETTES, DISQUES, FRAISES ET BROSSES, POUR TOURS DENTAIRE *	A
90184990102	FAUTEUILS DE DENTISTE ÉQUIPÉS D'INSTRUMENTS DENTAIRE *	A
90184990908	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR L'ART DENTAIRE *	A
90185010010	INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR TESTS VISUELS, NON OPTIQUES *	A
90185010098	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPHTALMOLOGIE NON OPTIQUES *	A
90185090012	INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR TESTS VISUELS, OPTIQUES *	A
90185090090	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPHTALMOLOGIE OPTIQUES *	A
90189010003	INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE DE LA PRESSION ARTÉRIELLE*	A
90189020007	ENDOSCOPES *	A

NDP	Description	
90189030001	APPAREILS D'HÉMODIALYSE (REINS ARTIFICIELS) *	A
90189041008	APPAREILS DE DIATHERMIE A ULTRASONS *	A
90189049002	AUTRES APPAREILS DE DIATHERMIE *	A
90189050101	SACS STÉRILES POUR TRANSFUSION SANGUINE CONTENANT UNE SOLUTION ANTI COAGULANTE, EN TOUTES MATIÈRES *	A
90189050918	PERFUSEURS *	A
90189050929	MICROFUSEURS ET TRANSFUSEURS *	A
90189050930	AUTRES APPAREILS DE TRANSFUSION *	A
90189060003	INSTRUMENTS ET APPAREILS D'ANESTHÉSIE **	A
90189070007	LITHOTRITEURS A ULTRASONS *	A
90189075002	APPAREILS POUR LA STIMULATION NERVEUSE *	A
90189085108	INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR L'ART VÉTÉRINAIRE *	A
90189085200	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS SPÉCIAUX POUR LE DIAGNOSTIC (STÉTHOSCOPE ETC...) *	A
90189085302	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N°90.18 *	A
90189085700	PARTIES ET PIÈCES DÉTACHÉES D'APPAREILS D'HÉMODIALYSE *	A
90189085904	AUTRES PARTIES ET PIÈCES DÉTACHÉES DES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N° 90.18 *	A
90191010002	VIBROMASSEURS ÉLECTRIQUES *	A
90191090015	AUTRES APPAREILS DE MASSAGE *	A
90191090026	APPAREILS DE MÉCANOTHÉRAPIE *	A
90191090037	APPAREILS DE PSYCHOTECHNIE *	A
90191090093	PARTIES D'APPAREILS DE MÉCANOTHÉRAPIE, D'APPAREILS DE MASSAGE OU D'APPAREILS DE PSYCHOTECHNIE *	A
90192000015	APPAREILS D'OZONOTHÉRAPIE *	A
90192000026	APPAREILS D'OXYGÉNOTHÉRAPIE *	A
90192000037	APPAREILS D'AÉROSOLTHÉRAPIE *	A
90192000048	APPAREILS RESPIRATOIRES DE RÉANIMATION *	A
90192000082	AUTRES APPAREILS DE THÉRAPIE RESPIRATOIRE *	A
90192000093	PARTIES D'APPAREILS D'AZONOTHÉRAPIE, D'OXYGÉNOTHÉRAPIE, D'AÉROSOLTHÉRAPIE, D'APPAREILS RESPIRATOIRES DE RÉANIMATION ET D'AUTRES APPAREILS DE THÉRAPIE RESPIRATOIRE *	A
90200010001	APPAREILS RESPIRATOIRES ET MASQUES A GAZ (A L'EXCLUSION DE LEURS PARTIES), DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90200090014	AUTRES MASQUES A GAZ, A L'EXCLUSION DE PROTECTION DÉPOURVUS DE MÉCANISME ET D'ÉLÉMENT FILTRANT AMOVIBLE *	A

NDP	Description	
90200090025	MASQUES RESPIRATOIRES POUR PLONGÉES SOUS-MARINES AUTRES QUE CEUX DU N° 95.06 *	A
90200090058	AUTRES APPAREILS RESPIRATOIRES DE TOUS GENRES *	A
90200090092	PARTIES ET ACCESSOIRES DES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N° 90.20 *	A
90211010106	CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES*	A
90211010913	IMPLANTS ORTHOPÉDIQUES *	A
90211010991	AUTRES ARTICLES ET APPAREILS D'ORTHOPÉDIE *	A
90211090006	ARTICLES ET APPAREILS POUR FRACTURES*	A
90212110005	DENTS ARTIFICIELLES EN MATIÈRES PLASTIQUES *	A
90212190109	DENTS ARTIFICIELLES EN MÉTAUX PRÉCIEUX OU DOUBLÉS OU PLAQUÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	A
90212190905	DENTS ARTIFICIELLES EN AUTRES MATIÈRES *	A
90212900103	AUTRES ARTICLES ET APPAREILS DE PROTHÈSE DENTAIRE EN MÉTAUX PRÉCIEUX OU EN MÉTAUX PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	A
90212900909	AUTRES ARTICLES ET APPAREILS DE PROTHÈSE DENTAIRE EN AUTRES MATIÈRES *	A
90213100007	PROTHÈSES ARTICULAIRES*	A
90213910001	PROTHÈSES OCULAIRES*	A
90213990003	AUTRES ARTICLES ET APPAREILS DE PROTHÈSE NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS*	A
90214000008	APPAREILS POUR FACILITER L'AUDITION AUX SOURDS, A L'EXCLUSION DES PARTIES ET ACCESSOIRES *	A
90215000004	STIMULATEURS CARDIAQUES, A L'EXCLUSION DES PARTIES ET ACCESSOIRES *	A
90219010002	PARTIES ET ACCESSOIRES D'APPAREILS POUR FACILITER L'AUDITION AUX SOURDS *	A
90219090106	SACS POUR RECUEILLIR LES URINES, EN TOUTES MATIÈRES *	C
90219090208	COLLOPLAST ADHÉSIFS ET APPAREILS POUR ANUS ARTIFICIELS *	B
90219090913	PARTIES ET ACCESSOIRES DE SIMULATEURS CARDIAQUES*	A
90219090924	AUTRES APPAREILS A TENIR A LA MAIN, A PORTER SUR LA PERSONNE OU A IMPLANTER DANS L'ORGANISME A FIN DE COMPENSER UNE DÉFICIENCE OU UNE INFIRMITÉ *	A
90221200007	APPAREILS DE TOMOGRAPHIE PILOTÉS PAR UNE MACHINE AUTOMATIQUE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION *	A
90221300002	APPAREILS A RAYONS X, Y COMPRIS LES APPAREILS DE RADIOPHOTOGRAPHIE OU DE RADIOTHÉRAPIE, POUR L'ART DENTAIRE *	A
90221400007	APPAREILS A RAYONS X, Y COMPRIS LES APPREILS DE RADIOPHOTOGRAPHIE OU DE RADIOTHÉRAPIE, POUR USAGES MÉDICAUX, CHIRURGICAUX OU VÉTÉRINAIRES *	A
90221900104	APPAREILS A RAYONS X A USAGE INDUSTRIEL *	A
90221900900	APPAREILS A RAYONS X, Y COMPRIS LES APPAREILS DE RADIOPHOTOGRAPHIE OU DE RADIOTHÉRAPIE, POUR AUTRES USAGES *	A
90222100008	APPAREILS UTILISANT LES RADIATIONS ALPHA, BETA OU GAMMA, A USAGE MÉDICAL, CHIRURGICAL, DENTAIRE, OU VÉTÉRINAIRE Y COMPRIS LES APPAREILS DE RADIOPHOTOGRAPHIE OU DE RADIOTHÉRAPIE *	A

NDP	Description	
90222900008	APPAREILS UTILISANT LES RADIATIONS ALPHA,BETA OU GAMMA,Y COMPRIS LES APPAREILS DE RADIOPHOTOGRAPHIE OU DE RADIOTHÉRAPIE,POUR AUTRES USAGES *	A
90223000009	TUBES A RAYONS X *	A
90229010009	ÉCRANS RADIOLOGIQUES,Y COMPRIS LES ÉCRANS DITS "RENFORÇATEURS"; TRAMES ET GRILLES ANTIDIFFUSANTES *	A
90229090012	GÉNÉRATEURS DE TENSION *	A
90229090023	PUPITRES DE COMMANDE,TABLES,FAUTEUILS ET SUPPORTS SIMILAIRES D'EXAMEN OU DE TRAITEMENT *	A
90229090090	PARTIES ET ACCESSOIRES DES APPAREILS DU N° 90.22 *	A
90230010002	INSTRUMENTS,APPAREILS ET MODÈLES CONÇUS POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PHYSIQUE,DE LA CHIMIE OU DE LA TECHNIQUE *	A
90230080000	INSTRUMENTS, APPAREILS ET MODÈLES CONÇUS POUR LA DÉMONSTRATION (DANS L'ENSEIGNEMENT OU LES EXPOSITIONS,PAR EXEMPLE),NON SUSCEPTIBLES D'AUTRES EMPLOIS AUTRES QUE CEUX DU N°902300.10 *	A
90241010005	MACHINES ET APPAREILS D'ESSAIS DES MÉTAUX,ÉLECTRONIQUES *	A
90241091000	MACHINES ET APPAREILS D'ESSAIS,UNIVERSELS ET POUR ESSAIS DE TRACTION,POUR MÉTAUX,AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90241093006	MACHINES ET APPAREILS D'ESSAIS DE DURETÉ DES MÉTAUX,AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90241099004	AUTRES MACHINES ET APPAREILS D'ESSAIS DES MÉTAUX,AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90248010007	AUTRES MACHINES ET APPAREILS D'ESSAIS DES MATÉRIAUX AUTRES QUE LES MÉTAUX,ÉLECTRONIQUES *	A
90248091002	AUTRES MACHINES ET APPAREILS D'ESSAIS DES TEXTILES,PAPIERS ET CARTONS,AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90248099006	AUTRES MACHINES ET APPAREILS D'ESSAIS,D'AUTRES MATÉRIAUX (AUTRES QUE LES MÉTAUX,TEXTILES,PAPIERS ET CARTONS),AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90249000009	PARTIES ET ACCESSOIRES DES MACHINES ET APPAREILS D'ESSAIS DU N° 90.24 *	A
90251110007	THERMOMÈTRES ET PYOMÈTRES, NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS, A LIQUIDE, A LECTURE DIRECTE,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90251191013	THERMOMÈTRES,NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS,A LIQUIDE,A LECTURE DIRECTE,A USAGE MÉDICAL *	A
90251191091	THERMOMÈTRES,NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS,A LIQUIDE,A LECTURE DIRECTE,A USAGE VÉTÉRINAIRE *	A
90251199108	THERMOMÈTRES ET PYROMÈTRES,NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS,A LIQUIDE,A LECTURE DIRECTE,A CARATÈRE ORNEMENTAL *	B
90251199904	AUTRES THERMOMÈTRES ET PYOMÈTRES,NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS,A LIQUIDE,A LECTURE DIRECTE *	A
90251910007	AUTRES THERMOMÈTRES ET PYROMÈTRES,NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90251991104	THERMOMÈTRES ET PYROMÈTRES,NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS,ÉLECTRONIQUES,A CARACTÈRE ORNEMENTAL *	A
90251991900	AUTRES THERMOMÈTRES ET PYROMÈTRES,NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS,ÉLECTRONIQUES *	A
90251999108	THERMO-COUPLES *	A
90251999200	THERMOMÈTRES ET PYROMÈTRES,NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS,AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES,A CARACTÈRE ORNEMENTAL *	A
90251999904	AUTRES THERMOMÈTRES ET PYROMÈTRES,NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS,AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90258015112	HYGROMÈTRES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A

NDP	Description	
90258015190	PSYCHROMÈTRES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90258015907	AUTRES INSTRUMENTS DU N° 90.25, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90258020100	BAROMÈTRES, NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS, CARECTÈRE ORNEMENTAL *	B
90258020906	AUTRES BAROMÈTRES, NON COMBINÉS A D'AUTRES INSTRUMENTS *	A
90258091112	AUTRES HYGROMÈTRES, ÉLECTRONIQUES *	A
90258091190	AUTRES PSYCHROMÈTRES, ÉLECTRONIQUES *	A
90258091203	AUTRES INSTRUMENTS DU N° 90.25, ÉLECTRONIQUES, A CARECTÈRE ORNEMENTAL *	B
90258091907	AUTRES INSTRUMENTS DU N° 90.25, ÉLECTRONIQUES *	A
90258099116	AUTRES HYGROMÈTRES, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90258099194	AUTRES PSYCHROMÈTRES, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90258099207	AUTRES INSTRUMENTS DU N° 90.25, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES, A CARECTÈRE ORNEMENTAL *	B
90258099901	AUTRES INSTRUMENTS DU N° 90.25, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90259010000	PARTIES ET ACCESSOIRES DES INSTRUMENTS DU N° 90.25, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90259090002	PARTIES ET ACCESSOIRES DES AUTRES INSTRUMENTS DU N° 90.25 *	A
90261010010	INDICATEURS DE NIVEAU, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90261010021	DEBITMÈTRES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90261010098	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DU DÉBIT OU DU NIVEAU DES LIQUIDES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90261051008	AUTRES DEBITMÈTRES ÉLECTRONIQUES *	A
90261059013	AUTRES INDICATEURS DE NIVEAU, ÉLECTRONIQUES *	A
90261059091	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LE MESURE OU LE CONTROLE DU DEBIT OU DU NIVEAU DES LIQUIDES, ÉLECTRONIQUES *	A
90261091004	AUTRES DEBITMÈTRES AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90261099019	AUTRES INDICATEURS DE NIVEAU, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90261099097	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LE MESURE OU LE CONTROLE DU DEBIT OU DU NIVEAU DES LIQUIDES, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90262010016	MANOMÈTRES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90262010094	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DE LA PRESSION, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90262030014	AUTRES MANOMÈTRES, ÉLECTRONIQUES *	A
90262030092	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LE MESURE OU LE CONTROLE DE LA PRESSION, ÉLECTRONIQUES *	A
90262051004	MANOMÈTRES A SPIRE OU A MEMBRANE MANOMÉTRIQUE MÉTALLIQUES POUR LA MESURE ET LA RÉGULATION NON AUTOMATIQUE DE LA PRESSION DES PNEUMATIQUES *	A
90262059008	AUTRES MANOMÈTRES A SPIRE OU A MEMBRANE MANOMÉTRIQUE MÉTALLIQUES *	A

NDP	Description	
90262090018	AUTRES MANOMÈTRES AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES ET AUTRES QUE CEUX DES N°S 902620.51 ET 902620.59 *	A
90262090096	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTRÔLE DE LA PRESSION, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90268010103	COMPTEURS DE CHALEUR, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90268010909	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N° 90.26, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90268091108	AUTRES COMPTEURS DE CHALEUR, ÉLECTRONIQUES *	A
90268091904	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N° 90.26, ÉLECTRONIQUES *	A
90268099102	AUTRES COMPTEURS DE CHALEUR, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90268099908	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N° 90.26, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90269010007	PARTIES ET ACCESSOIRES DES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N° 90.26, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90269090009	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N° 90.26 *	A
90271010006	ANALYSEURS DE GAZ OU DE FUMÉES, ÉLECTRONIQUES *	A
90271090008	AUTRES ANALYSEURS DE GAZ OU DE FUMÉES *	A
90272000008	CHROMATOGRAPHES ET APPAREILS D'ÉLECTROPHORÈSE *	A
90272090004	Nomenclature inconnu	A
90273000015	SPECTROPHOTOMÈTRES UTILISANT LES RAYONNEMENTS OPTIQUES (U.V., VISIBLES, IR) *	A
90273000093	SPECTROMÈTRES ET SPECTROGRAPHES UTILISANT LES RAYONNEMENTS OPTIQUES (UV, VISIBLES, IR) *	A
90274000000	POSEMÈTRES *	A
90275000017	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS UTILISANT LES RAYONNEMENTS OPTIQUES (UV, VISIBLES, IR), POUR MESURES PHOTOMÉTRIQUES DES TYPES UTILISÉS EN PHOTOGRAPHIE OU EN CINÉMATOGRAPHIE *	A
90275000095	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS UTILISANT LES RAYONNEMENTS OPTIQUES (UV, VISIBLES, IR) *	A
90278011001	PH MÈTRES, RH MÈTRES ET AUTRES APPAREILS POUR MESURER LA CONDUCTIVITÉ, ÉLECTRONIQUES *	A
90278013007	APPAREIL POUR L'ANALYSE DES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DES MATÉRIAUX SEMI-CONDUCTEURS OU DES SUBSTRATS POUR AFFICHAGE A CRISTAUX LIQUIDES OU DES COUCHES ISOLANTES ET CONDUCTRICES ASSOCIÉES LORS DE LA FABRICATION DES DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR D'AFFICHAGE A CRISTAUX LIQUIDES, ÉLECTRONIQUES *	A
90278016006	Nomenclature inconnu	A
90278017010	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR MESURES PHOTOMÉTRIQUES DES TYPES UTILISÉS EN PHOTOGRAPHIE OU EN CINÉMATOGRAPHIE, ÉLECTRONIQUES *	A
90278017098	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N° 90.27, ÉLECTRONIQUES *	A
90278091003	VISCOSIMÈTRES, POROSIMÈTRES ET DILATOMÈTRES, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90278093009	APP. POUR L'ANALYSE DES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DES MATÉRIAUX SEMI-CONDUCTEURS OU DES SUBSTRATS POUR AFFICHAGE A CRISTAUX LIQUIDES OU DES COUCHES ISOLANTES ET CONDUCTRICES ASSOCIÉES LORS DE LA FABRICATION DES DISQUES (WAFERS) A SEMI-CONDUCTEUR OU D'AFFICHAGE A CRISTAUX LIQUIDES, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A

NDP	Description	
90278096008	Nomenclature inconnu	A
90278097012	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR MESURES PHOTOMETRIQUES DES TYPES UTILISES EN PHOTOGRAPHIE OU EN CINEMATOGRAPHIE,AUTRES QU'ELECTRONIQUES *	A
90278097090	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N° 90.27,AUTRES QU'ELECTRONIQUES *	A
90279010004	MICROTOMES *	A
90279050011	PARTIES ET ACCESSOIRES D'INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR MESURES PHOTOMETRIQUES DES TYPES UTILISES EN PHOTOGRAPHIE OU EN CINEMATOGRAPHIE *	A
90279050099	PARTIES ET ACCESSOIRES D'AUTRES APPAREILS DES N°S 9027.20 A 9027.80 *	A
90279080002	PARTIES ET ACCESSOIRES DE MICROTOMES OU D'ANALYSEURS DE GAZ OU DE FUMÉES *	A
90281000101	COMPTEURS DE GAZ,D'UN DÉBIT SUPÉRIEUR OU ÉGAL A 250 NM3 *	A
90281000907	AUTRES COMPTEURS DE GAZ *	A
90282000107	COMPTEURS D'EAU DONT LE DIAMÈTRE DE LA CONDUITE D'ENTRÉE ET DE SORTIE DÉPASSE 20 MM *	B
90282000209	AUTRES COMPTEURS D'EAU *	C
90282000903	AUTRES COMPTEURS DE LIQUIDES *	A
90283011008	COMPTEURS DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ POUR COURANT ALTERNATIF MONOPHASE *	C
90283019002	COMPTEURS DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ POUR COURANT ALTERNATIF POLYPHASE *	B
90283090007	AUTRES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ *	B
90289010001	PARTIES ET ACCESSOIRES DE COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ,Y COMPRIS LES COMPTEURS POUR LEUR ÉTALONNAGE *	A
90289090003	PARTIES ET ACCESSOIRES DE COMPTEURS DE GAZ OU DE LIQUIDES,Y COMPRIS LES COMPTEURS POUR LEUR ÉTALONNAGE*.....	A
90291010000	COMPTEURS DE TOURS ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90291090013	TAXIMÈTRES *	A
90291090024	COMPTEURS DE PRODUCTIONS ET AUTRES COMPTEURS DE TOURS *	A
90291090035	TOTALISATEURS DE CHEMIN PARCOURU *	A
90291090091	PRODOMÈTRES ET COMPTEURS SIMILAIRES *	A
90292010006	INDICATEURS DE VITESSE ET TACHYMÈTRES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90292031007	INDICATEURS DE VITESSE ET TACHYMÈTRES POUR VÉHICULES TERRESTRES *	A
90292039001	AUTRES INDICATEURS DE VITESSE ET TACHYMÈTRES *	A
90292090008	STROBOSCOPES *	A
90299010008	PARTIES ET ACCESSOIRES DE COMPTEURS DE TOURS,D'INDICATEURS DE VITESSE ET DE TACHYMÈTRES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A

NDP	Description	
90299090000	PARTIES ET ACCESSOIRES DES AUTRES APPAREILS DU N° 90.29 *	A
90301010005	INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LA DETECTION DES RADIATIONS IONISANTES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90301090007	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LA DÉTECTION DES RADIATIONS IONISANTES *	A
90302010001	OSCILLOSCOPES ET OSCILLOGRAPHES CATHODIQUES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90302090003	AUTRES OSCILLOSCOPES ET OSCILLOGRAPHES CATHODIQUES *	A
90303110002	MULTIMÈTRES, SANS DISPOSITIF ENREGISTREUR, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90303190004	AUTRES MULTIMÈTRES, SANS DISPOSITIFS ENREGISTREUR *	A
90303910002	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DE LA TENSION, DE L'INTENSITÉ, DE LA RESISTANCE OU DE LA PUISSANCE, SANS DISPOSITIF ENREGISTREUR, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90303930000	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DE LA TENSION, DE L'INTENSITÉ, DE LA RESISTANCE OU DE LA PUISSANCE, SANS DISPOSITIF ENREGISTREUR, ÉLECTRONIQUES *	A
90303991007	VOLTMÈTRES, SANS DISPOSITIF ENREGISTREUR, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90303999001	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DE LA TENSION, DE L'INTENSITÉ, DE RESISTANCE OU DE LA PUISSANCE, SANS DISPOSITIF ENREGISTREUR, AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90304010003	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS, SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR LES TECHNIQUES DE LA TÉLÉCOMMUNICATION (HYSOMÈTRES, KERDOMÈTRES, DISTORSIMÈTRES, PSOPHOMÈTRES, PAR EXEMPLE), DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90304090005	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS, SPÉCIALEMENTS CONÇUS POUR LES TECHNIQUES DE LA TÉLÉCOMMUNICATION (HYSOMÈTRES, KERDOMÈTRES, DISTORSIOMÈTRES, PSOPHOMÈTRES, PAR EXEMPLE) *	A
90308200003	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DES DISQUES OU DES DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEURS *	A
90308310013	VOLTMÈTRES, AVEC DISPOSITIF ENREGISTREUR, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90308310024	POTENTIOMÈTRES ÉLECTRONIQUES, AVEC DISPOSITIF ENREGISTREUR, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90308310035	ANALYSEUR DE SPECTRE, AVEC DISPOSITIF ENREGISTREUR, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90308310046	APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE MESURE, AVEC DISPOSITIF ENREGISTREUR, A COMPENSATION, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90308310091	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DE GRANDEURS ÉLECTRIQUES, AVEC DISPOSITIF ENREGISTREUR, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90308390015	AUTRES VOLTMÈTRES, AVEC DISPOSITIF ENREGISTREUR *	A
90308390026	AUTRES POTENTIOMÈTRES ÉLECTRONIQUES, AVEC DISPOSITIF ENREGISTREUR *	A
90308390037	AUTRES ANALYSEURS DE SPECTRE AVEC DISPOSITIFS ENREGISTREUR *	A
90308390048	AUTRES APPAREILS ELECTRONIQUES DE MESURE, AVEC DISPOSITIF ENREGISTREUR A COMPENSATION*.....	A
90308390093	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DE GRANDEURS ÉLECTRIQUES, AVEC DISPOSITIF ENREGISTREUR*	A

NDP	Description	
90308910002	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DE GRANDEURS ÉLECTRIQUES,SANS DISPOSITIF ENREGISTREUR,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90308992000	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DE GRANDEURS ÉLECTRIQUES,SANS DISPOSITIF ENREGISTREUR,ÉLECTRONIQUES *	A
90308999001	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DE GRANDEURS ÉLECTRIQUES,SANS DISPOSITIF ENREGISTREUR,AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90309010003	PARTIES ET ACCESSOIRES DES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N° 90.30,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90309020007	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR APPAREILS DE LA SOUS-POSITION 903082.00 *	A
90309080001	PARTIES ET ACCESSOIRES DES AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DU N°90.30 *	A
90311000008	MACHINES A ÉQUILIBRER LES PIÈCES MÉCANIQUES *	A
90312000004	BANCS D'ESSAI*	A
90313000000	PROJECTEURS DE PROFILS *	A
90314100001	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS OPTIQUES POUR LE CONTROLE DES DISQUES OU DES DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR OU POUR LE CONTROLE DES MASQUES OU DES RÉTICULES UTILISÉS DANS LA FABRICATION DES SEMI-CONDUCTEUR *	A
90314900001	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS OPTIQUES *	A
90318010004	AUTRES INSTRUMENTS,APPAREILS ET MACHINES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90318031005	Nomenclature inconnu	A
90318032008	AUTRES INSTRUMENTS,APPAREILS ET MACHINES,ÉLECTRONIQUES,POUR LE CONTROLE DES DISQUES OU DES DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR OU POUR LE CONTROLE DES MASQUES OU DES RÉTICULES UTILISÉS POUR LA FABRICATION DES DISPOSITIFS A SEMI-CONDUCTEUR *	A
90318034004	AUTRES INSTRUMENTS,APPAREILS ET MACHINES,ÉLECTRONIQUES,POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DE GRANDEURS GÉOMÉTRIQUES *	A
90318039010	APPAREILS,ÉLECTRONIQUES,DE REGLAGE DES MOTEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES *	A
90318039098	AUTRES INSTRUMENTS,APPAREILS ET MACHINES,ÉLECTRONIQUES,POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DU N° 90.31 *	A
90318091009	AUTRES INSTRUMENTS,APPAREILS ET MACHINES,POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DE GRANDEURS GÉOMÉTRIQUES,AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90318099003	Nomenclature inconnu	A
90318099014	Nomenclature inconnu	A
90318099025	Nomenclature inconnu	A
90318099092	Nomenclature inconnu	A
90318099105	NIVEAUX A BULLE D'AIR *	A
90318099912	FILS A PLOMB *	A
90318099923	APPAREILS,DE REGLAGE DES MOTEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES,AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90318099990	AUTRES INSTRUMENTS,APPAREILS ET MACHINES,POUR LA MESURE OU LE CONTROLE DU N°90.31,AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES *	A
90319010000	PARTIES ET ACCESSOIRES D'INSTRUMENTS,APPAREILS ET MACHINES DU N°9031.80,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A

NDP	Description	
90319020004	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR APPAREILS DES SOU-POSITIONS 903141.00 OU 903149.10 *	A
90319030008	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR APPAREILS DE LA SOU-POSITION 903180.32 *	A
90319080008	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR AUTRES INSTRUMENTS ,APPAREILS ET MACHINES DU N°90.31 *	A
90321010009	THERMOSTATS,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90321030007	THERMOSTATS ÉLECTRONIQUES *	A
90321091004	THERMOSTATS MÉCANIQUES,A DISPOSITIF DE DÉCLENCHEMENT ÉLECTRIQUE *	A
90321099008	AUTRES THERMOSTATS POUR LE CONTROLE AUTOMATIQUES DES TEMPÉRATURES *	A
90322010005	MANOSTATS (PRESSOSTATS),DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90322090007	AUTRES MANOSTATS (PRESSOSTATS)*.....	A
90328110006	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS HYDRAULIQUES OU PNEUMATIQUES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90328190008	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS HYDRAULIQUES OU PNEUMATIQUES *	A
90328910006	INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA RÉGULATION OU LE CONTROLE AUTOMATIQUES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90328990100	RÉGULATEURS AUTOMATIQUES POUR BATTERIE DE VÉHICULES AUTOMOBILES *	B
90328990202	RÉGULATEURS POUR SYSTÈMES PHOTOVOLTAIQUES *	B
90328990304	RÉGULATEURS AUTOMATIQUES ÉLECTRONIQUE POUR RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION *	A
90328990406	AUTRES RÉGULATEURS AUTOMATIQUES *	A
90328990906	AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS,POUR LE CONTROLE AUTOMATIQUE *	A
90329010007	PARTIES ET ACCESSOIRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA RÉGULATION OU LE CONTROLE AUTOMATIQUES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
90329090009	PARTIES ET ACCESSOIRES D'AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS POUR LA RÉGULATION OU LE CONTROLE AUTOMATIQUES *	A
90330000006	PARTIES ET ACCESSOIRES NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS DANS LE PRÉSENT CHAPITRE,POUR MACHINES,APPAREILS,INSTRUMENTS OU ARTICLES DU CHAPITRE 90 *	A
91011100111	MONTRES-BRACELETS,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,A AFFICHAGE MÉCANIQUE SEULEMENT,AVEC BOITE EN OR *	B
91011100199	MONTRES-BRACELETS,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,A AFFICHAGE MÉCANIQUES SEULEMENT,AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91011100906	MONTRES-BRACELES,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMTEUR DE TEMPS,A AFFICHAGE MÉCANIQUE SEULEMENT,AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91011200116	MONTRES-BRACELETS,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,AFFICHAGE OPTOÉLECTRONIQUE SEULEMENT,AVEC BOITE EN OR *	B
91011200194	MONTRES-BRACELETS,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,A AFFICHAGE OPTOÉLECTRONIQUES SEULEMENT,AVEC BOITE EN AUTRES METAUX PRÉCIEUX *	B
91011200901	MONTRES-BRACELETS,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,A AFFICHAGE OPTOÉLECTRONIQUE SEULEMENT,AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B

NDP	Description	
91011900111	AUTRES MONTRES-BRACELETS,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,AVEC BOITE EN OR *	B
91011900199	AUTRES MONTRES-BRACELETS,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,AVEC BOITE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91011900906	AUTRES MONTRES-BRACELETS,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91012100117	AUTRES MONTRES-BRACELETS,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,A REMONTAGE AUTOMATIQUE,AVEC BOITE EN OR *	B
91012100195	AUTRES MONTRES-BRACELETS,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,A REMONTAGE AUTOMATIQUE,AVEC BOITE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91012100902	AUTRES MONTRES-BRACELETS,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,A REMONTAGE AUTOMATIQUE,AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91012900117	AUTRES MONTRES-BRACELETS,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,AVEC BOITE EN OR *	B
91012900195	AUTRES MONTRES-BRACELETS,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,AVEC BOITE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91012900902	AUTRES MONTRES-BRACELETS,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91019100119	AUTRES MONTRES FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,AVEC BOITE EN OR *	B
91019100197	AUTRES MONTRES FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,AVEC BOITE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91019100904	AUTRES MONTRES FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91019900119	AUTRES MONTRES,AVEC BOITE EN OR *	B
91019900197	AUTRES MONTRES,AVEC BOITE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91019900904	AUTRES MONTRES,AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91021100005	MONTRES-BRACELETS,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,A AFFICHAGE MÉCANIQUE SEULEMENT,AUTRES QUE CELLES DU N° 91.01 *	C
91021200000	MONTRES-BRACELETS,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,A AFFICHAGE OPTOELECTRIQUE SEULEMENT,AUTRES QUE CELLES DU NO 91.01 *	C
91021900005	AUTRES MONTRES-BRACELETS,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,AUTRES QUE CELLES DU N° 91.01 *	C
91022100001	AUTRES MONTRES-BRACELETS,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS,A REMONTAGE AUTOMATIQUE,AUTRES QUE CELLES DU N° 91.01 *	C
91022900001	AUTRES MONTRES-BRACELETS,MEME INCORPORANT UN COMPTEUR DE TEMPS, AUTRES QUE CELLES DU N° 91.01 *	C
91029100003	AUTRES MONTRES,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,AUTRES QUE CELLES DU N° 91.01 *	C
91029900014	CHRONOMÈTRES,AUTRES QUE CEUX DU N° 91.01 *	C
91029900092	AUTRES MONTRES,AUTRES QUE CELLES DU N° 91.01 *	C
91031000110	RÉVEILS ET PENDULETTES,A MOUVEMENT DE MONTRE,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,AVEC BOITE EN OR *	B
91031000165	RÉVEILS ET PENDULETTES, A MOUVEMENT DE MONTRE, FONCTIONNANT ÉLECTRICEMENT, AVEC BOITE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91031000198	RÉVEILS ET PENDULETTES,A MOUVEMENT DE MONTRE,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91031000905	AUTRES RÉVEILS ET PENDULETTES,A MOUVEMENT DE MONTRE,FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT,AVEC BOITE EN AUTRES MATIÈRES *	B

NDP	Description	
91039000118	AUTRES RÉVEILS ET PENDULETTES, A MOUVEMENT DE MONTRE, AVEC BOITE EN OR *	B
91039000163	AUTRES RÉVEILS ET PENDULETTES, A MOUVEMENT DE MONTRE, AVEC BOITE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91039000196	AUTRES RÉVEILS ET PENDULETTES, A MOUVEMENT DE MONTRE, AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91039000903	AUTRES RÉVEILS ET PENDULETTES DE MONTRE, AVEC BOITE EN AUTRES MATIÈRES *	B
91040010002	MONTRES DE TABLEAUX DE BORD ET MONTRES SIMILAIRES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
91040090015	MONTRES DE TABLEAUX DE BORD ET MONTRES SIMILAIRES, DESTINÉS A D'AUTRES VÉHICULES AÉRIENS *	B
91040090026	MONTRES DE TABLEAUX DE BORD ET MONTRES SIMILAIRES, DESTINÉS A DES VÉHICULES AUTOMOBILES *	B
91040090037	MONTRES DE TABLEAUX DE BORD ET MONTRES SIMILAIRES, DESTINÉS A DES BATEAUX *	B
91040090093	MONTRES DE TABLEAUX DE BORD ET MONTRES SIMILAIRES, DESTINÉS A D'AUTRES VÉHICULES *	B
91051100119	RÉVEILS, A MOUVEMENT AUTRES QUE DE MONTRE, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC BOITE EN OR *	B
91051100164	RÉVEILS, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC BOITES EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91051100197	RÉVEILS, A MOUVEMENT AUTRES QUE DE MONTRE, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91051100904	AUTRES RÉVEILS, A MOUVEMENT AUTRES QUE DE MONTRE, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC BOITE EN AUTRES MATIÈRES *	B
91051900119	AUTRES RÉVEILS, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AVEC BOITE EN OR *	B
91051900164	AUTRES RÉVEILS, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AVEC BOITE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91051900197	AUTRES RÉVEILS, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AVEC BOITE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91051900904	AUTRES RÉVEILS, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AVEC BOITE EN AUTRES MATIÈRES *	B
91052100115	PENDULES ET HORLOGES, MURALES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN OR *	B
91052100160	PENDULES ET HORLOGES, MURALES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91052100193	PENDULES ET HORLOGES, MURALES, A MOUVEMENT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91052100900	AUTRES PENDULES ET HORLOGES, MURALES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN AUTRES MATIÈRES *	B
91052900115	AUTRES PENDULES ET HORLOGES, MURALES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AVEC CAGE EN OR *	B
91052900160	AUTRES PENDULES ET HORLOGES, MURALES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AVEC CAGE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91052900193	AUTRES PENDULES ET HORLOGES, MURALES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AVEC CAGE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91052900900	AUTRES PENDULES ET HORLOGES, MURALES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AVEC CAGE EN AUTRES MATIÈRES *	B
91059100117	AUTRES PENDULES, HORLOGES ET APPAREILS D'HORLOGERIE SIMILAIRES, A MOUVEMENT AUTRES QUE DE MONTRE, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN OR *	B
91059100162	AUTRES PENDULES, HORLOGES ET APPAREILS D'HORLOGERIE SIMILAIRES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B

NDP	Description	
91059100195	AUTRES PENDULES, HORLOGES ET APPAREILS D'HORLOGERIE SIMILAIRES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91059100902	AUTRES PENDULES, HORLOGES ET APPAREILS D'HORLOGERIE SIMILAIRES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTE, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN AUTRES MATIÈRES *	B
91059910111	HORLOGES DE TABLE OU DE CHEMINÉE, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AUTRE QUE FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN OR *	B
91059910166	HORLOGES DE TABLES OU DE CHIMINÉE, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AUTRE QUE FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91059910199	HORLOGES DE TABLE OU DE CHEMINÉE, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AUTRE QUE FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91059910906	HORLOGES DE TABLE OU DE CHEMINÉE, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AUTRE QUE FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN AUTRES MATIÈRES *	B
91059990113	AUTRES PENDULES ET APPAREILS D'HORLOGERIE SIMILAIRES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AUTRE QUE FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN OR *	B
91059990168	AUTRES PENDULES ET APPAREILS D'HORLOGERIE SIMILAIRES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AUTRE QUE FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91059990191	AUTRES PENDULES ET APPAREILS D'HORLOGERIE SIMILAIRES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AUTRE QUE FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91059990908	AUTRES PENDULES ET APPAREILS D'HORLOGERIE SIMILAIRES, A MOUVEMENT AUTRE QUE DE MONTRE, AUTRE QUE FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, AVEC CAGE EN AUTRES MATIÈRES *	B
91061000019	HORLOGES DE POINTAGE, A MOUVEMENT D'HORLOGERIE OU A MOTEUR SYNCHRONE *	B
91061000097	HORODATEURS ET HOROCOMPTEURS, A MOUVEMENT D'HORLOGERIE OU A MOTEUR SYNCHRONE *	B
91062000004	PARCMÈTRES, A MOUVEMENT D'HORLOGERIE OU A MOTEUR SYNCHRONE *	B
91069010011	MINUTEURS, A MOUVEMENT D'HORLOGERIE OU A MOTEUR SYNCHRONE *	B
91069010099	COMPTEURS DE SECONDES, A MOUVEMENT D'HORLOERIE OU A MOTEUR SYNCHRONE *	B
91069090013	CONTROLEURS DE RONDAS A MOVEMENT D'HORLOGERIE OU A MOTEUR SYNCHRONE *	B
91069090091	AUTRES APPAREILS DE CONTROLE DU TEMPS ET COMPTEURS DE TEMPS, A MOUVEMENT D'HORLOGERIE OU A MOTEUR SYNCHRONE *	B
91070000010	INTERRUPTEURS HORAIRE, MUNIS D'UN MOUVEMENT D'HORLOGERIE OU D'UN MOTEUR SYNCHRONE *	A
91070000098	AUTRES APPAREILS PERMETTANT DE DÉCLENCHER UN MÉCANISME A TEMPS DONNÉ, MUNIS D'UN MOUVEMENT D'HORLOGERIE OU D'UN MOTEUR SYNCHRONE *	A
91081100007	MOUVEMENTS DE MONTRES, COMPLETS ET ASSEMBLÉS, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, A AFFICHAGE MÉCANIQUE SEULEMENT OU AVEC UN DISPOSITIF QUI PERMMETTE D'INCORPORER UN AFFICHAGE MÉCANIQUE *	A
91081200002	MOUVEMENTS DE MONTRES, COMPLETS ET ASSEMBLÉS, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, A AFFICHAGE OPTOÉLECTRONIQUE SEULEMENT *	A
91081900007	AUTRES MOUVEMENTS DE MONTRES, COMPLETS ET ASSEMBLÉS, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT *	A
91082000008	MOUVEMENTS DE MONTRES, COMPLES ET ASSEMBLES, A REMONTAGE AUTOMATIQUE *	A
91089000000	AUTRES MOUVEMENTS DE MONTRES, COMPLETS ET ASSEMBLES *	A
91091100004	MOUVEMENTS DE RÉVEILS, COMPLETS ET ASSEMBLÉS, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT *	A

NDP	Description	
91091910008	MOUVEMENTS D'AUTRES ARTICLES D'HORLOGERIE, COMPLETS ET ASSEMBLÉS, AUTRES QUE DE MONTRES, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, D'UNE LARGEUR OU D'UN DIAMÈTRE N'EXCÉDANT PAS 50 MM, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
91091990000	AUTRES MOUVEMENTS D'AUTRES ARTICLES D'HORLOGERIE, COMPLETS ET ASSEMBLÉS, AUTRES QUE DE MONTRES, FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT *	A
91099010001	MOUVEMENTS D'HORLOGERIE, COMPLETS ET ASSEMBLÉS, AUTRES QUE DE MONTRES, AUTRES QUE FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT, D'UNE LARGEUR OU D'UN DIAMÈTRE N'EXCÉDANT PAS 50 MM, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	A
91099090003	AUTRES MOUVEMENTS D'HORLOGERIE, COMPLETS ET ASSEMBLÉS, AUTRES QUE DE MONTRES, AUTRES QUE FONCTIONNANT ÉLECTRIQUEMENT *	A
91101110003	MOUVEMENTS DE MONTRES, COMPLETS, A BALANCIER-SPIRAL, NON ASSEMBLÉS OU PARTIELLEMENT ASSEMBLÉS (CHABLONS) *	A
91101190005	AUTRES MOUVEMENTS DE MONTRES, COMPLETS, NON ASSEMBLÉS OU PARTIELLEMENT ASSEMBLÉS (CHABLONS) *	A
91101200004	MOUVEMENTS DE MONTRES INCOMPLETS ET ASSEMBLÉS *	A
91101900009	ÉBAUCHES DE MOUVEMENTS DE MONTRES *	A
91109000002	MOUVEMENTS D'AUTRES ARTICLES D'HORLOGERIE COMPLETS, NON ASSEMBLÉS OU PARTIELLEMENT ASSEMBLÉS (CHABLONS); MOUVEMENTS D'AUTRES ARTICLES D'HORLOGERIE INCOMPLETS, ASSEMBLÉS; ÉBAUCHES DE MOUVEMENTS D'AUTRES ARTICLES D'HORLOGERIE *	A
91111000114	BOITES DE MONTRES EN OR *	B
91111000192	BOITES DE MONTRES EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91111000909	BOITES DE MONTRES EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91112010001	BOITES DE MONTRES EN MÉTAUX COMMUNS, DORÉS OU ARGENTÉS *	B
91112090003	AUTRES BOITES DE MONTRES EN MÉTAUX COMMUNS, NON DORÉS NI ARGENTÉS *	B
91118000003	BOITES DE MONTRES EN AUTRES MATIÈRES *	B
91119000112	PARTIES DE BOITES DE MONTRES, EN OR *	B
91119000190	PARTIES DE BOITES DE MONTRES, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91119000203	PARTIES DE BOITES DE MONTRES, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91119000907	PARTIES DE BOITES DE MONTRES, EN AUTRES MATIÈRES *	B
91122000117	CAGES ET CABINETS D'APPAREILS D'HORLOGERIE, EN OR *	B
91122000128	CAGES ET CABINETS D'APPAREILS D'HORLOGERIE, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91122000195	CAGES ET CABINETS D'APPAREILS D'HORLOGERIE, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91122000902	CAGES ET CABINETS D'APPAREILS D'HORLOGERIE, EN AUTRES MATIÈRES *	B
91129000119	PARTIES DE CAGES ET CABINETS D'APPAREILS D'HORLOGERIE, EN OR *	B
91129000120	PARTIES DE CAGES ET CABINETS D'APPAREILS D'HORLOGERIE, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91129000197	PARTIES DE CAGES ET CABINETS D'APPAREILS D'HORLOGERIE, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91129000904	PARTIES DE CAGES ET CABINETS D'APPAREILS D'HORLOGERIE, EN AUTRES MATIÈRES *	B

NDP	Description	
91131010010	BRACLETS DE MONTRES ET LEURS PARTIES,EN OR *	B
91131010098	BRACLETS DE MONTRES ET LEURS PARTIES,EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91131090001	BRACLETS DE MONTRES ET LEURS PARTIES,EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
91132000001	BRACLETS DE MONTRES ET LEURS PARTIES,EN MÉTAUX COMMUNS,MEME DORÉS OU ARGENTÉS *	B
91139010007	BRACLETS DE MONTRES ET LEURS PARTIES,EN CUIR NATUREL,ARTIFICIEL OU RECONSTITUÉ *	B
91139030005	BRACLETS DE MONTRES ET LEURS PARTIES,EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
91139090010	BRACLETS DE MONTRES ET LEURS PARTIES,EN MATIÈRES TEXTILES *	B
91139090021	BRACLETS DE MONTRES ET LEURS PARTIES,EN PERLES FINES,EN PIERRES GEMMES OU EN PIERRES SYNTHÉTIQUES OU RECONSTITUÉES *	B
91139090098	BRACLETS DE MONTRES ET LEURS PARTIES,EN AUTRES MATIÈRES *	B
91141000002	RESSORTS D'APPAREILS D'HORLOGERIE,Y COMPRIS LES SPIRAUX *	A
91142000008	PIERRES D'APPAREILS D'HORLOGERIE *	A
91143000004	CADRANS D'APPAREILS D'HORLOGERIE *	A
91144000000	PLATINES ET PONTS D'APPAREILS D'HORLOGERIE *	A
91149000011	AIGUILLES D'APPAREILS D'HORLOGERIE *	A
91149000022	SONNERIES DE RÉVEILS *	A
91149000033	SONNERIES D'HORLOGES,DE PENDULES OU DE PENDULETTES *	A
91149000099	AUTRES FOURNITURES D'HORLOGERIE *	A
92011010006	PIANOS DROITS NEUFS,MEME AUTOMATIQUES *	A
92011090008	PIANOS DROITS USAGÉS,MEME AUTOMATIQUES *	A
92012000008	PIANOS A QUEUE,MEME AUTOMATIQUES *	A
92019000011	AUTRES PIANOS,MEME AUTOMATISUES *	A
92019000099	CALVECINS ET AUTRES INSTRUMENTS A CORDES A CLAVIER *	A
92021010003	VIOLONS,ACORDES FROTTÉES A L'AIDE D'UN ARCHET *	A
92021090016	ALTOS,VIOLONCELLES,CONTREBASSES,ACORDES FROTTÉES A L'AIDE D'UN ARCHET *	A
92021090094	AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUE A CORDES FROTTÉES A L'AIDE D'UN ARCHET *	A
92029010001	HARPES *	A
92029030009	GUIARES *	A
92029090014	CITHARES ET LUTH ORIENTAL *	A
92029090092	AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUE A CORDES *	A

NDP	Description	
92030010004	ORGUES A TUYAUX ET A CLAVIER *	A
92030090006	HARMONIUMS ET INSTRUMENTS SIMILAIRES A CLAVIER ET A ANCHES LIBRES MÉTALIQUES *	A
92041000014	CONCERTINAS *	A
92041000092	ACCORDEONS ET INSTRUMENTS SIMILAIRES AUTRES QUE LES CONCERTINAS*	A
92042000009	HARMONICAS A BOUCHE *	A
92051000000	INSTRUMENT DE MUSIQUE A VENT,DITS "CUIVRES" *	A
92059000019	AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUES A VENT,EN BOIS OU EN ROSEAU *	A
92059000097	AUTRES INSTRUMENT DE MUSIQUE A VENT,EN AUTRES MATIÈRES *	A
92060000001	INSTRUMENT DE MUSIQUE A PERCUSSION (TAMBOURS,CAISSES,XYLOPHONES,CYMBALES,CASTAGNETTES,MARACAS,PAR EXEMPLE)	A
92071010008	ORGUES DONT LE SON EST PRODUITS OU DOIT ETRE AMPLIFIÉ PAR DES MOYEN ÉLECTRIQUES *	A
92071030006	PIANOS NUMÉRIQUES DONT LE SON EST PRODUITS OU DOIT ETRE AMPLIFIÉ PAR DES MOYENS ÉLECTRIQUES *	A
92071050004	SYNTHÉTISEURS NUMÉRIQUES DONT LE SON EST PRODUIT OU DOIT ETRE AMPLIFIÉ PAR DES MOYENS ÉLECTRIQUES *	A
92071080006	AUTRES INSTRUMENTS A CLAVIER,AUTRES QUE LES ACCORDEONS DONT LE SON EST PRODUIT OU DOIT ETRE AMPLIFIÉ PAR DES MOYENS ÉLECTRIQUES *	A
92079010006	GUITARES DONT LE SON EST PRODUIT OU DOIT ETRE AMPLIFIÉ PAR DES MOYENS ÉLECTRIQUES *	A
92079090008	AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUES,DONT LE SON EST PRODUITS OU DOIT ETRE AMPLIFIÉ PAR DES MOYENS ÉLECTRIQUES *	A
92081000001	BOÎTES A MUSIQUE	A
92089000010	ORCHESTRIONS,ORGUES E BARBARIE,OISEAUX CHANTEURS,SCIES MUSICALES ET AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUES NON REPRIS DANS UNE AUTRE POSITION DU CHAPITRE 92 *	A
92089000021	APPEAUX DE TOUS TYPES *	A
92089000098	SIFFLETS,CORNES D'APPEL ET AUTRES INSTRUMENTS D'APPEL OU DE SIGNALISATION A BOUCHE *	A
92091000008	MÉTRONOMES ET DIAPASONS *	A
92092000004	MÉCANISMES DE BOITES A MUSIQUE *	A
92093000000	CORDES HARMONIQUES *	A
92099100012	PARTIES ET ACCESSOIRES DE PIANOS DROITS *	A
92099100090	PARTIES ET ACCESSOIRES D'AUTRES PIANOS *	A
92099200017	PARTIES ET ACCESSOIRES DES VIOLONS,ALOTS,VIOLONCELLES,CONTREBASSES,LUTH ORIENTAL,CITHARES "KANOUN" ET HARPES *	A
92099200095	PARTIES ET ACCESSOIRES D'AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUES DU N° 92.02 *	A
92099300001	PARTIES ET ACCESSOIRES D'AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUES DU N° 92.03 *	A
92099400017	PARTIES ET ACCESSOIRES DES ORGUES ET GUITARES DU N° 92.07 *	A

NDP	Description	
92099400095	PARTIES ET ACCESSOIRES D'AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUES DU N 92.07 *	A
92099930003	PARTIES ET ACCESSOIRES DES INSTRUMENTS DE MUSIQUES DU N° 92.05 *	A
92099970010	PARTIES ET ACCESSOIRES D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE A PRECUSSION*	A
92099970098	PARTIES ET ACCESSOIRES D'AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUE *	A
93011100006	PIÈCES D'ARTILLERIE (CANONS, OBUSIERS ET MORTIERS PAR EXEMPLE), AUTO-PROPULSÉES *	B
93011900006	PIÈCES D'ARTILLERIE (CANONS, OBUSIERS ET MORTIERS PAR EXEMPLE), AUTRES QU'AUTO-PROPULSÉES *	B
93012000007	TUBES LANCE-MISSILES; LANCE-FLAMMES; LANCE GRENADES; LANCE TORPILLES ET LANCEURS SIMILAIRES *	B
93019000009	AUTRES ARMES DE GUERRE, AUTRES QUE LES REVOLVERS, PISTOLETS ET ARMES BLANCHES *	B
93020010017	PISTOLETS AUTOMTIQUES DU CALIBRE 9 MM OU AU- DESSUS,AUTRES QUE CEUX DES N°S 93.03 OU 93.04 *	B
93020010095	REVOLVERS ET AUTRES PISTOLETS DU CALIBRE 9 MM OU AU-DESSUS,AUTRES QUE CEUX DES N°S 93.03 OU 93.04 *	B
93020090019	PISTOLETS AUTOMATIQUES DU CALIBRE MOINS DE 9MM,AUTRES QUE CEUX DES N S 93.03 OU 93.04 *	B
93020090097	REVOLVERS ET AUTRES PISTOLETS DU CALIBRE MOINS DE 9 MM, AUTRES QUE CEUX DES N°S 9303 OU 93.04 *	B
93031000005	ARMES A FEU NE POUVANT ETRE CHARGÉES QUE PAR LE CANON *	B
93032010016	CARABINES DE CHASSE OU DE TIR SPORTIFS A UN CANON LISSE,DONT LE CALIBRE EST DE 6 MM OU DE 9 MM,DITES PETITS CALIBRES *	B
93032010094	AUTRES FUSILS ET AUTRES CARABINES DE CHASSE OU DE TIR SPORTIF A UN CANON LISSE *	B
93032095013	CARABINES DE CHASSE OU DE TIR SPORTIF COMPORTANT PLUS D'UN CANON LISSE,DONT LE CALIBRE EST DE 6 MM OU 9 MM, DITES DE PETITS CALIBRES *	B
93032095091	AUTRES FUSILS ET AUTRES CARABINES DE CHASSE OU DE TIR SPORTIF COMPORTANT PLUS D'UN CANON LISSE *	B
93033000018	AUTRES FUSILS ET CARABINES DE CHASSE OU DE TIR SPORTIF,DONT LE CALIBRE EST DE 6 MM OU DE 9 MM, DITES DE PETITS CALIBRES *	B
93033000096	AUTRES FUSILS ET CARABINES DE CHASSES OU DE TIR SPORTIF *	B
93039000003	AUTRES ARMES A FEU ET ENGINs SIMILAIRES UTILISANT LA DÉFLAGRATION DE LA POWDRE *	B
93040000017	CARABINES A AIR COMPRIMÉ *	B
93040000028	CARABINES DONT LE CALIBRE EST DE 6 MM OU DE 9 MM, DITES DE PETITS CALIBRES *	B
93040000039	AUTRES CARABINES AUTRES QU'A AIR COMPRIMÉ OU DE DIAMÈTRE SUPERIEUR A 9 MM *	B
93040000040	FUSILS DE CHASSE OU DE TIR *	B
93040000095	AUTRES ARMES (FUSILS ET PISTOLETS A RESSORT,A AIR COMPRIMÉ OU A GAZ,MATRAQUES,PAR EXEMPLE),A L'EXCLUSION DE CELLES DU N 93.07 *	B
93051000009	PARTIES DE REVOLVERS OU PISTOLETS *	B
93052100000	CANONS LISSES DE FUSILS OU CARABINES A CANON LISSE *	B
93052930002	ÉBAUCHES DE CROSSES(BOIS DE FUSILS),DE FUSILS OU CARABINES *	B
93052995001	AUTRES PARTIES AT ACCESSOIRES DE FUSILS OU CARABINES DU N 93.03 *	B

NDP	Description	
93059100002	PARTIES ET ACCESSOIRES POUR ARMES DE GUERRE DU N° 93.01 *	B
93059900002	PARTIES ET ACCESSOIRES DES ARTICLES DES N° S 93.03 ET 93.04 *	B
93061000006	CARTOUCHES POUR PISTOLETS DE SCELLEMENT OU POUR PISTOLETS D'ABATTAGE ET LEURS PARTIES *	B
93062100007	CARTOUCHES POUR FUSILS OU CARABINES A CANON LISSE *	B
93062940003	DOUILLES DE CARTOUCHES POUR FUSILS OU CARABINES A CANON LISSE *	B
93062970016	AUTRES PARTIES DE CARTOUCHES POUR FUSILS OU CARABINES A CANON LISSE, AUTRES QUE LES DOUILLES *	B
93062970094	PLOMBS POUR CARABINES A AIR COMPRIMÉ *	B
93063010013	AUTRES CARTOUCHES ET LEURS PARTIES, POUR PISTOLETS MITRAILLEURS DU N° 9301 *	B
93063010091	AUTRES CARTOUCHES ET LEURS PARTIES POUR REVOLVERTS ET PISTOLETS DU N° 9302 *	B
93063030000	AUTRES CARTOUCHES ET LEURS PARTIES, POUR ARMES DE GUERRE *	B
93063091007	AUTRES CARTOUCHES A PERCUSSION CENTRALE ET LEURS PARTIES *	B
93063093003	AUTRES CARTOUCHES A PERCUSSION ANNULAIRE ET LEURS PARTIES *	B
93063098008	AUTRES CARTOUCHES ET LEURS PARTIES *	B
93069010008	PROJECTILES ET MUNITIONS POUR ARME DE GUERRE DU N° 9301 ET LEURS PARTIES *	B
93069090000	AUTRES MUNITIONS ET PROJECTILES ET LEURS PARTIES *	B
93070000007	SABRES, ÉPÉES, BAIONNETTES, LANCES ET AUTRES ARMES BLANCHES, LEURS PARTIES ET LEURS FOURREAUX	B
94011010004	SIÈGES DES TYPES UTILISÉS POUR VÉHICULES AÉRIENS, AUTRES QUE CEUX RECOUVERTS DE CUIR, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
94011090006	AUTRES SIÈGES DES TYPES UTILISÉS POUR VÉHICULES AÉRIENS *	B
94012000006	SIÈGES DES TYPES UTILISÉS POUR VÉHICULES AUTOMOBILES *	C
94013010006	SIÈGES PIVOTANTS, AJUSTABLES EN HAUTEUR, REMBOURRÉS, AVEC DOSSIER ET ÉQUIPÉS DE ROULETTES OU DE PATINS *	C
94013090008	AUTRES SIÈGES PIVOTANTS, AJUSTABLES EN HAUTEUR *	C
94014000008	SIÈGES AUTRES QUE LE MATÉRIEL DE CAMPING OU DE JARDIN, TRANSFORMABLES EN LITS *	C
94015000004	SIÈGES EN ROTIN, EN OSIER, EN BAMBOU OU EN MATIÈRES SIMILAIRES *	C
94016100005	AUTRES SIÈGES, AVEC BATI EN BOIS, REMBOURRÉS *	C
94016900005	AUTRES SIÈGES, AVEC BATI EN BOIS, NON REMBOURRÉS *	C
94017100001	AUTRES SIÈGES, AVEC BATI EN MÉTAL, REMBOURRÉS *	C
94017900001	AUTRES SIÈGES, AVEC BATI EN MÉTAL, NON REMBOURRÉS *	C
94018000104	TABOURETS ISOLANTS *	B
94018000900	AUTRES SIÈGES, MEME TRANSFORMABLES EN LITS *	C

NDP	Description	
94019010002	PARTIES DES SIÈGES DES TYPES UTILISÉS POUR VÉHICULES AÉRIENS *	B
94019030000	PARTIES D'AUTRES SIÈGES, EN BOIS *	B
94019080102	PARTIES DE SIÈGES POUR VÉHICULES AUTOMOBILES *	B
94019080908	PARTIES D'AUTRES SIÈGES, AUTRES QU'EN BOIS *	B
94021000110	FAUTEUILS DE DENTISTES NON ÉQUIPÉS D'INSTRUMENTS DENTAIRE *	C
94021000198	FAUTEUILS POUR SALONS DE COIFFURE ET FAUTEUILS SIMILAIRES, AVEC DISPOSITIFS A LA FOIS D'ORIENTATION ET D'ÉLEVATION *	C
94021000201	MÉCANISMES *	A
94021000905	AUTRES PARTIES DES ARTICLES DU N° 94021000.1 *	B
94029000118	LITS ORTHOPÉDIQUES A MÉCANISME POUR USAGES CLINIQUES, TABLES DE GYNÉCOLOGIE, TABLES POUR MASSAGES, ARMOIRES ET VITRINES SPÉCIALES POUR INSTRUMENTS CHIRURGICAUX ET PANSEMENTS ECT... *	B
94029000196	PARTIES DE LITS ORTHOPÉDIQUES A MÉCANISME POUR USAGES CLINIQUES, TABLES DE GYNÉCOLOGIE, TABLES POUR MASSAGES, ARMOIRES ET VITRINES SPÉCIALES POUR INSTRUMENTS CHIRURGICAUX ET PANSEMENTS ECT... *	B
94029000210	TABLES D'OPÉRATION, D'EXAMEN ET SIMILAIRES *	A
94029000298	PARTIES DE TABLES D'OPÉRATION, D'EXAMEN ET SIMILAIRES *	A
94029000914	AUTRES MOBILIERS POUR LA MÉDECINE, LA CHIRURGIE, L'ART DENTAIRE OU L'ART VÉTÉRINAIRE *	A
94029000992	PARTIES D'AUTRES MOBILIERS POUR LA MÉDECINE, LA CHIRURGIE, L'ART DENTAIRE OU L'ART VÉTÉRINAIRE *.....	A
94031010008	TABLES A DESSIN (A L'EXCLUSION DE CELLES DU N° 90.17), EN MÉTAL DES TYPES UTILISÉS DANS LES BUREAUX *	C
94031051007	BUREAUX EN MÉTAL, D'UNE HAUTEUR N'EXCÉDANT PAS 80 CM *	C
94031059012	ARMOIRES A TIROIR, CLASSEURS ET FICHIERS, EN MÉTAL DES TYPES UTILISÉS DANS LES BUREAUX, D'UNE HAUTEUR N'EXCÉDANT PAS 80 CM *	C
94031059090	AUTRES MEUBLES EN MÉTAL DES TYPES UTILISÉS DANS LES BUREAUX, D'UNE HAUTEUR N'EXCÉDANT PAS 80 CM *.....	C
94031091003	ARMOIRES A PORTES, A VOILETS OU A CLAPETS, EN MÉTAL DES TYPES UTILISÉS DANS LES BUREAUX, D'UNE HAUTEUR EXCÉDANT 80 CM *	C
94031093009	ARMOIRES A TIROIRS, CLASSEURS ET FICHIERS, EN MÉTAL DES TYPES UTILISÉS DANS LES BUREAUX, D'UNE HAUTEUR EXCÉDANT 80 CM *	C
94031099007	AUTRES MEUBLES, EN MÉTAL DES TYPES UTILISÉS DANS LES BUREAUX, D'UNE HAUTEUR EXCÉDANT 80 CM *	C
94032010004	AUTRES MEUBLES EN MÉTAL, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
94032091101	LITS DE CAMPS, EN MÉTAL *	C
94032091907	AUTRES LITS EN MÉTAL *	C
94032099014	PRÉSENTOIRS POUR ÉQUIPEMENT DE MAGASINS, EN MÉTAUX COMMUNS *	C
94032099025	ARMOIRES EN MÉTAL AUTRES QUE DE BUREAUX *	C

NDP	Description	
94032099092	AUTRES MEUBLES EN MÉTAL AUTRES QUE DE BUREAUX *	C
94033011003	BUREAUX EN BOIS,D'UNE HAUTEUR N'EXCÉDANT PAS 80 CM *	C
94033019007	AUTRES MEUBLES EN BOIS,DES TYPES UTILISÉS DANS LES BUREAUX,D'UNE HAUTEUR N'EXCÉDANT PAS 80 CM *	C
94033091005	ARMOIRES,CLASSEURS ET FICHIERS,EN BOIS,DES TYPES UTILISÉS DANS LES BUREAUX,D'UNE HAUTEUR EXCÉDANT 80 CM *	C
94033099009	AUTRES MEUBLES EN BOIS,DES TYPES UTILISÉS DANS LES BUREAUX,D'UNE HAUTEUR EXCÉDANT 80 CM *	C
94034010006	ÉLÉMENTS DE CUISINE EN BOIS *	C
94034090008	AUTRES MEUBLES EN BOIS,DES TYPES UTILISÉS DANS LES CUISINES *	C
94035000008	MEUBLES EN BOIS DES TYPES UTILISÉS DANS LES CHAMBRES A COUCHER *	C
94036010008	AUTRES MEUBLES EN BOIS DES TYPES UTILISÉS DANS LES SALLES A MANGER ET DE SÉJOUR *	C
94036030006	AUTRES MEUBLES EN BOIS DES TYPES UTILISÉS DANS LES MAGASINS *	C
94036090000	AUTRES MEUBLES EN BOIS *	C
94037010004	MEUBLES EN MATIÈRES PLASTIQUES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	C
94037090006	AUTRES MEUBLES EN MATIÈRES PLASTIQUES	C
94038000006	MEUBLES EN AUTRES MATIÈRES Y COMPRIS LE ROTIN,L'OSIER,LE BAMBOU OU LES MATIÈRES SIMILAIRES *	C
94039010006	PARTIES DE MEUBLES EN MÉTAL *	B
94039030004	PARTIES DE MEUBLES EN BOIS *	B
94039090008	PARTIES DE MEUBLES EN AUTRES MATIÈRES *	B
94041000001	SOMMIERS *	C
94042110006	MATELATS EN CAOUTCHOUC ALVÉOLAIRE,RECOUVERTS OU NON *	C
94042190008	MATELATS EN MATIÈRES PLASTIQUES ALVÉOLAIRE,RECOUVERTS OU NON *	C
94042910006	MATELAS A RESSORTS MÉTALLIQUES EN AUTRES MATIÈRES QUE LE CAOUTCHOUC ET LES MATIÈRES PLASTIQUES *	C
94042990008	MATELATS AUTRES QU'A RESSORTS MÉTALLIQUES EN AUTRES MATIÈRES QUE DE CAOUTCHOUC ET LES MATIÈRES PLASTIQUES *	C
94043000014	SACS DE COUCHAGE REMBOURRÉS DE PLUMES OU DE DUVET *	C
94043000092	AUTRES SACS DE COUCHAGE *	C
94049010003	AUTRES ARTICLES DE LITERIE ET ARTICLES SIMILAIRES,REMOURRÉS DE PLUMES OU DE DUVET *	C
94049090005	AUTRES ARTICLES DE LITERIE ET ARTICLES SIMILAIRES,COMPORTANT DES RESSORTS OU BIEN REMBOURRÉS OU GARNIS INTÉRIEUREMENT D'AUTRES MATIÈRES AUTRES QUE LES PLUMES OU DUVET *	C
94051010013	LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,A L'EXCLUSION DE CEUX DES TYPES UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACE OU VOIES PUBLIQUES,EN MÉTAUX COMMUNS,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B

NDP	Description	
94051010091	LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,A L'EXCLUSION DE CEUX DES TYPES UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES,EN MATIÈRES PLASTIQUES,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
94051021009	LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,A L'EXCLUSION DE CEUX DES TYPES UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES EN MATIÈRES PLASTIQUES,DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES INCANDESCENCE *	B
94051029003	AUTRES LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES,EN MATIÈRES PLASTIQUES,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,A L'EXCLUSION DE CEUX DES TYPES UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B
94051030000	LUSTRES ET APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE,EN MATIÈRES CÉRAMIQUES,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,A L'EXCLUSION DE CEUX DES TYPES UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B
94051050100	LUSTRES ET APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES,EN CRISTAL,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,A L'EXCLUSION DE CEUX DES TYPES UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B
94051050906	LUSTRES ET APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES,EN AUTRES VERRE,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,A L'EXCLUSION DE CEUX DES TYPES UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B
94051091110	PROJECTEURS PERMETTANT DE CONCENTRER LE FLUX D'UNE SOURCE LUMINEUSE EN UN FAISCEAU DIRIGÉ SUR UN POINT OU UNE SURFACE DETERMINÉ,AVEC UN RÉFLECTEUR,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,EN MÉTAUX COMMUNS,DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B
94051091198	LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES,EN MÉTAUX COMMUNS,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,A L'EXCLUSION DE CEUX UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B
94051091916	LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES,EN BOIS,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,A L'EXCLUSION DE CEUX UTILISES POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B
94051091927	LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES,EN PIERRE,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,A L'EXCLUSION DE CEUX UTILISES POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B
94051091994	LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES,EN AUTRES MATIÈRES,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,A L'EXCLUSION DE CEUX UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B
94051099114	PROJECTEURS PERMETTANT DE CONCENTRER LE FLUX D'UNE SOURCE LUMINEUSE EN UN FAISCEAU DIRIGÉ SUR UN POINT OU UNE SURFACE DETERMINÉ,AVEC UN RÉFLECTEUR,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,EN MÉTAUX COMMUNS,DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES AUTRES QU'A INCANDESCENCE *	B
94051099192	LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES,EN MÉTAUX COMMUNS,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES AUTRES QU'A INCANDESCENCE,A L'EXCLUSION DE CEUX UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B
94051099910	LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES,EN BOIS,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES AUTRES QU'A INCANDESCENCE,A L'EXCLUSION DE CEUX UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B
94051099921	LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES,EN PIERRE,A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR,DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES AUTRES QU'A INCANDESCENCE,A L'EXCLUSION DE CEUX UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B

NDP	Description	
94051099998	LUSTRES ET AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES, EN AUTRES MATIÈRES, A SUSPENDRE OU A FIXER AU PLAFOND OU AU MUR, DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES AUTRES QU'A INCANDESCENCE, A L'EXCLUSION DE CEUX UTILISÉS POUR L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES OU VOIES PUBLIQUES *	B
94052011001	LAMPES DE CHEVET, LAMPES DE BUREAU ET LAMPADAIRES D'INTÉRIEUR, ÉLECTRIQUE, EN MATIÈRES PLASTIQUES, DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B
94052019005	LAMPES ET CHEVET, LAMPES DE BUREAU ET LAMPADAIRES D'INTÉRIEUR, ÉLECTRIQUES, EN MATIÈRES PLASTIQUES, DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES AUTRES QU'A INCANDESCENCE *	B
94052030006	LAMPES DE CHEVET, LAMPES DE BUREAU ET LAMPADAIRES D'INTÉRIEUR, ÉLECTRIQUES, EN MATIÈRES CÉRAMIQUES *	B
94052050106	LAMPES DE CHEVET, LAMPES DE BUREAU ET LAMPADAIRES D'INTÉRIEUR, ÉLECTRIQUES, EN CRISTAL *	B
94052050902	LAMPES DE CHEVET, LAMPES DE BUREAU ET LAMPADAIRES D'INTÉRIEUR, ÉLECTRIQUES, EN AUTRE VERRE *	B
94052091116	LAMPES DE BUREAU, ÉLECTRIQUES, EN MÉTAUX COMMUNS DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B
94052091194	LAMPES DE CHEVET ET LAMPADAIRES D'INTÉRIEUR, ÉLECTRIQUES, EN MÉTAUX COMMUNS, DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B
94052091912	LAMPES DE CHEVET, LAMPES DE BUREAU ET LAMPADAIRES D'INTERIEUR, ELECTRIQUES, EN BOIS, DES TYPES UTILISES POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE*.....	B
94052091923	LAMPES DE CHEVETS, LAMPES DE BUREAU ET LAMPADAIRES D'INTÉRIEUR, ÉLECTRIQUES, EN PIERRES, DES TYPES UTULISÉS POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B
94052091990	LAMPES DE CHEVET, LAMPES DE BUREAU ET LAMPADAIRES D'INTÉRIEUR, ÉLECTRIQUES, EN AUTRES MATIÈRES, DES TYPES UTILISÉS POR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B
94052099110	LAMPES DE BUREAU, ÉLECTRIQUES, EN MÉTAUX COMMUNS DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES AUTRES QU'A INCANDESCENCE *	B
94052099198	LAMPES DE CHEVET ET LAMADAIRES D'INTÉRIEUR, ÉLECTRIQUES, EN MÉTAUX COMMUNS, DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES AUTRES QU'A INCANDESCENCE *	B
94052099916	LAMPES DE CHEVET, LAMPES DE BUREAU ET LAMPADAIRES D'INTERIEUR, ELECTRIQUES, EN BOIS, DES TYPES UTILISES POUR LAMPES ET TUBES AUTRES QU'A INCANDESCENCE*.....	B
94052099927	LAMPES DE CHEVET, LAMPES DE BUREAU ET LAMPADAIRES D'INTÉRIEUR, ÉLECTRIQUES, EN PIERRES, DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES AUTRES QU'A INCANDESCENCE *	B
94052099994	LAMPES DE CHEVET, LAMPES DE BUREAU ET LAMPADAIRES D'INTÉRIEUR, ÉLECTRIQUES, EN AUTRES MATIÈRES, DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES AUTRES QU'A INCANDESCENCE *	B
94053000000	GUIRLANDES ÉLECTRIQUES DES TYPES UTILISÉS POUR LES ARBRES DE NOEL *	B
94054010011	APPAREILS RÉFLECTEURS ET DIFFUSEURS, POUR L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL DES STUDIOS DE PHOTOGRAPHIE ET DE CINÉMATOGRAPHIE, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
94054010022	PROJECTEURS PERMETTANT DE CONCENTRER LE FLUX D'UNE SOURCE LIMINEUSE EN UN FAISCAUX DIRIGÉ SUR UN POINT OU UN SURFACE DETERMINÉ, AVEC UN RÉFLECTEUR FIXE SUR PIED, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
94054010099	AUTRES PROJECTEURS ÉLECTRIQUES *	B
94054031103	BLOCS D'ÉCLAIRAGES DE SÉCURITÉ, ÉLECTRIQUES, EN MATIÈRES PLASTIQUES, DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B
94054031909	AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES, EN MATIÈRES PLASTIQUES, DES TYPES UTILISÉS POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B

NDP	Description	
94054035105	BLOCS D'ECLAIRAGE DE SECURITE,ELECTRIQUES,EN MATIERES PLASTIQUES,DES TYPES UTILISES POUR TUBES FLUORESCENTS*.....	B
94054035901	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,EN MATIERES PLASTIQUES,DES TYPES UTILISES POUR TUBES FLUORESCENT *	B
94054039107	AUTRES BLOCS D'ECLAIRAGE DE SECURITE,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
94054039903	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGES ELECTRIQUES,EN MATIERES PLASTIQUES *	B
94054091107	BLOCS D'ECLAIRAGE DE SECURITE,EN AUTRES MATIERES,DES TYPES UTILISES POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B
94054091209	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,EN CRISTAL,DES TYPES UTILISES POUR LAMPES ET TUBES INCANDESCENCE *	B
94054091301	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,EN AUTRE VERRE,DES TYPES UTILISES POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B
94054091414	LAMPES ELECTRIQUES D'EXTERIEUR,EN METAUX COMMUNS,DES TYPES UTILISES POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B
94054091492	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,EN METAUX COMMUNS,DES TYPES UTILISES POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE *	B
94054091914	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,DES TYPES UTILISES POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,EN BOIS *	B
94054091925	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,DES TYPES UTILISES POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,EN PIERRES *	B
94054091936	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,DES TYPES UTILISES POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,EN MATIERES CERAMIQUES *	B
94054091992	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,DES TYPES UTILISES POUR LAMPES ET TUBES A INCANDESCENCE,EN AUTRES MATIERES *	B
94054095109	BLOCS D'ECLAIRAGE DE SECURITE,EN AUTRES MATIERES,DES TYPES UTILISES POUR TUBES FLUORESCENTS *	B
94054095201	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,EN CRISTAL,DES TYPES UTILISES POUR TUBES FLUORESCENTS *	B
94054095303	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,EN AUTRE VERRE,DES TYPES UTILISES POUR TUBES FLUORESCENTS *	B
94054095416	LAMPES ELECTRIQUES D'EXTERIEUR,EN METAUX COMMUNS,DES TYPES UTILISES POUR TUBES FLUORESCENTS *	B
94054095494	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,EN METAUX COMMUNS,DES TYPES UTILISES POUR TUBES FLUORESCENTS *	B
94054095916	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,DES TYPES UTILISES POUR TUBES FLUORESCENTS,EN BOIS *	B
94054095927	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,DES TYPES UTILISES POUR TUBES FLUORESCENTS,EN PIERRES *	B
94054095938	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,DES TYPES UTILISES POUR TUBES FLUORESCENTS,EN MATIERES CERAMIQUES *	B
94054095994	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,DES TYPES UTILISES POUR TUBES FLUORESCENTS,EN AUTRES MATIERES *	B
94054099101	AUTRES BLOCS D'ECLAIRAGE DE SECURITE,EN AUTRES MATIERES *	B
94054099203	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,EN CRISTAL *	B
94054099305	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,EN AUTRE VERRE *	B
94054099418	AUTRES LAMPES ELECTRIQUES D'EXTERIEUR,EN METAUX COMMUNS *	B
94054099496	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,EN METAUX COMMUNS *	B
94054099918	AUTRES APPAREILS D'ECLAIRAGE ELECTRIQUES,EN BOIS *	B

NDP	Description	
94054099929	AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES, EN PIERRES *	B
94054099930	AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES, EN MATIÈRES CÉRAMIQUES *	B
94054099996	AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES, EN AUTRES MATIÈRES *	B
94055000104	LANTERNES TEMPÊTES, LAMPES A PRESSION ET LAMPES A PÉTROLE, NON ÉLECTRIQUES *	A
94055000911	APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUES, EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
94055000922	APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUES, EN BOIS *	B
94055000933	APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUES, EN PIERRE OU EN MATIÈRES CÉRAMIQUES *	B
94055000944	APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUES, EN CRISTAL *	B
94055000955	APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUES, EN VERRÉS *	B
94055000966	LUSTRES NON ÉLECTRIQUES, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
94055000977	AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUES, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
94055000999	AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUES, EN AUTRES MATIÈRES *	B
94056010013	ENSEIGNES LUMINEUSES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES, POSSÉDANT UNE SOURCE D'ÉCLAIRAGE FIXÉE A DEMEURE, EN MATIÈRES PLASTIQUES, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
94056010091	ENSEIGNES LUMINEUSES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES, POSSÉDANT UNE SOURCE D'ÉCLAIRAGE FIXÉE A DEMEURE, EN MÉTAUX COMMUNS, DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS *	B
94056091007	LAMPES-RÉCLAMES ET AUTRES ENSEIGNES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES NON DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS, POSSÉDANT UNE SOURCE D'ÉCLAIRAGE FIXÉE A DEMEURE, EN MÉTAUX PLASTIQUES *	B
94056099012	LAMPES-RÉCLAMES ET AUTRES ENSEIGNES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES NON DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS, POSSÉDANT UNE SOURCE D'ÉCLAIRAGE FIXÉE A DEMEURE, EN MÉTAUX COMMUNS *	B
94056099023	LAMPES-RÉCLAMES, ENSEIGNES LUMINEUSES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES, POSSÉDANT UNE SOURCE D'ÉCLAIRAGE FIXÉE A DEMEURE, EN VERRE *	B
94056099090	LAMPES-RÉCLAMES, ENSEIGNES LUMINEUSES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES, POSSÉDANT UNE SOURCE D'ÉCLAIRAGE FIXÉE A DEMEURE, EN AUTRES MATIÈRES *	B
94059111100	VERRES A FACETTES, PLAQUETTES, BOULES, AMANDES, FLEURONS, PENDELOQUES ET AUTRES PIÈCES ANALOGUES DE LUSTRERIE, EN CRISTAL *	B
94059111906	VERRES A FACETTES, PLAQUETTES, BOULES, AMANDES, FLEURONS, PENDELOQUES ET AUTRES PIÈCES ANALOGUES DE LUSTRERIE, EN AUTRES VERRE *	B
94059119104	AUTRES (DIFFUSEURS, PLAFONNIERS, VASQUES, COUPES, COUPELLES, ABAT-JOUR, GLOBES, TULIPES ETC.), EN CRISTAL *	B
94059119900	AUTRES (DIFFUSEURS, PLAFONNIERS, VASQUES, COUPES, COUPELLES, ABT-JOUR, GLOBES, TULIPES ETC.), EN AUTRE VERRE *	B
94059190109	AUTRES ARTICLES POUR L'ÉQUIPEMENT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUES, EN CRISTAL *	B
94059190916	VERRES DE LAMPES ET DE CHEMINÉES D'ÉCLAIRAGE *	B
94059190927	PARTIES EN AUTRES VERRÉS POUR LUSTRERIE NON ÉLECTRIQUES *	B
94059190994	AUTRES PARTIES DES APPAREILS ET ARTICLES DU N° 94.05, EN VERRE *	B

NDP	Description	
94059210000	PARTIES DES ARTICLES DES N°S 9405.10 OU 9405. 60,DESTINÉS A DES AÉRONEFS CIVILS,EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
94059290002	PARTIES DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE,EN MATIÈRES PLASTIQUES AUTRES QUE CEUX DE LA SOUS-POSITION 940521.00 *	B
94059910005	PARTIES DES ARTICLES DES N°S 9405.10 OU 9405. 60,DESTINÉES A DES AÉRONEFS CIVILS,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
94059990109	PARTIES ET PIÈCES DÉTACHÉES D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUES,EN TOUTES MATIÈRES,A L'EXCLUSION DU VERRE ET DE LA MATIÈRE PLASTIQUE *	B
94059990916	PARTIES DES AUTRES APPAREILS ET ARTICLES DU N°94.05,EN BOIS *	B
94059990927	PARTIES DES AUTRES APPAREILS ET ARTICLES DU N° 94.05,EN PIERRES *	B
94059990938	PARTIES DES AUTRES APPAREILS ET ARTICLES DU N° 94.05,EN MATIÈRES CÉRAMIQUES *	B
94059990949	PARTIES DES AUTRES APPAREILS ET ARTICLES DU N° 94.05,EN MÉTAUX COMMUNS AUTRES QUE CEUX DE LA SOUS POSITION 94059910.0 *	B
94059990994	PARTIES DES AUTRES APPAREILS ET ARTICLES DU N° 94.05,EN AUTRES MATIÈRES *	B
94060010003	CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES,EN BOIS *	B
94060031004	SERRES,EN FER OU EN ACIER *	B
94060039008	AUTRES CONSTRUCTION PRÉFABRIQUÉES,EN FER OU ACIER *	B
94060090016	CONSTRUCTION PRÉFABRIQUÉES,EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
94060090027	CONSTRUCTION PRÉFABRIQUÉES,EN CIMENTS,BÉTON OU PIERRES *	B
94060090038	CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES,EN ALUMINIUM *	B
94060090094	CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES,EN AUTRES MATIÈRES *	B
95010010007	LANDAUS ET POUSETTES POUR POUPÉES *	B
95010090009	JOUETS A ROUES CONÇUS POUR ETRE MONTÉS PAR LES ENFANTS(TRICYCLES,TROTTINETTES,AUTOS A PÉDALES,PAR EXEMPLE) *	B
95021010000	POUPÉES,EN MATIÈRE PLASTIQUE,MEME HABILLÉES *	C
95021090002	POUPÉES,EN AUTRES MATIÈRES,MEME HABILLÉES *	C
95029100009	VETEMENTS ET LEURS ACCESSOIRES,CHAUSSURES ET CHAPEAUX DE POUPÉES *	A
95029900101	MÉCANISMES POUR YEUX DORMEURS,VOIX,CRIS,CHANTS,POUR POUPÉES *	A
95029900907	AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DES POUPÉES REPRÉSENTANT UNIQUEMENT L'ETRE HUMAIN *	B
95031010007	MODÈLES RÉDUITS DE TRAINS ÉLECTRIQUES,Y COMPRIS LES RAILS,LES SIGNAUX ET AUTRES ACCESSOIRES *	B
95031090009	AUTRES TRAINS ÉLECTRIQUES,Y COMPRIS LES RAILS,LES SIGNAUX ET AUTRES ACCESSOIRES *	B
95032010003	MODÈLES RÉDUITS,EN MATIÈRE PLASTIQUE,ANIMÉS OU NON,A ASSEMBLER,AUTRES QUE CEUX DU N° 9503.10,POUR LE DIVERTISSEMENT *	B
95032090005	MODÈLES RÉDUITS,EN AUTRES MATIÈRES,ANIMÉS OU NON,A ASSEMBLER,AUTRES QUE CEUX DU N° 9503.10,POUR DIVERTISSEMENT *	B
95033010009	AUTRES ASSORTIMENTS ET JOUETS DE CONSTRUCTION,EN BOIS *	B
95033030007	AUTRES ASSORTIMENTS ET JOUETS DE CONSTRUCTION,EN MATIÈRE PLASTIQUE *	B

NDP	Description	
95033090001	AUTRES ASSORTIMENTS, ET JOUETS DE CONSTRUCTION, EN AUTRES MATIÈRES *	B
95034100006	JOUETS REPRÉSENTANT DES ANIMAUX OU DES CRÉATURES NON HUMAINES, REMBOURRÉS *	C
95034910000	AUTRES JOUETS REPRÉSENTANT DES ANIMAUX OU DES CRÉATURES NON HUMAINES, EN BOIS, NON REMBOURRÉS *.....	C
95034930008	AUTRES JOUETS REPRÉSENTANT DES ANIMAUX OU DES CRÉATURES NON HUMAINES, EN MATIÈRES PLASTIQUE, NON REMBOURRÉS *	C
95034990002	AUTRES JOUETS REPRÉSENTANT DES ANIMAUX OU DES CRÉATURES NON HUMAINES, EN AUTRES MATIÈRES, NON REMBOURRÉS *	C
95035000007	INSTRUMENTS ET APPAREILS DE MUSIQUE-JOUETS *	C
95036010007	PUZZLES EN BOIS *	C
95036090009	AUTRES PUZZLES *	C
95037000010	AUTRES JOUETS, PRÉSENTÉS EN ASSORTIMENTS OU EN PANOPLIES, COMPORTANT UNE OU PLUSIEURS ARMES-JOUETS *	C
95037000098	AUTRES JOUETS, PRÉSENTÉS EN ASSORTIMENTS OU EN PANOPLIES *	C
95038010009	AUTRES JOUETS ET MODÈLES, A MOTEUR, EN MATIÈRE PLASTIQUE *	C
95038090001	AUTRES JOUETS ET MODÈLES, A MOTEUR, EN AUTRES MATIÈRES *	C
95039010016	ARMES-JOUETS CONÇUS POUR LE LANCEMENT DES BOULES EN TOUTES MATIÈRES OU DES FLÈCHES *	C
95039010027	Armes-jouets conçus pour projeter de l'eau *	C
95039010094	Autres armes-jouets *	C
95039032009	AUTRES JOUETS ET AUTRES MODÈLES RÉDUITS ET MODÈLES SIMILAIRES POUR LE DIVERTISSEMENT, EN MATIÈRES PLASTIQUE, SANS MÉCANISME *	C
95039034016	APPAREILS DE PROJECTION AYANT LE CARACTÈRE DE JOUETS ET AUTRES JOUETS OPTIQUES, EN MATIÈRE PLASTIQUE, AVEC MÉCANISME *	C
95039034094	AUTRES JOUETS ET AUTRES MODÈLES RÉDUITS ET MODÈLES SIMILAIRES POUR LE DIVERTISSEMENT, EN MATIÈRES PLASTIQUE, AVEC MÉCANISME *	C
95039035008	AUTRES JOUETS ET AUTRES MODÈLES RÉDUITS ET MODÈLES SIMILAIRES POUR LE DIVERTISSEMENT, EN CAOUTCHOUC *	C
95039037004	AUTRES JOUETS ET AUTRES MODÈLES RÉDUITS ET MODÈLES SIMILAIRES POUR LE DIVERTISSEMENT, EN MATIÈRES TEXTILES *	C
95039051004	MODÈLES MINIATURES, EN MÉTAL, OBTENUS PAR MOULAGE *	C
95039055006	AUTRES JOUETS ET AUTRES MODÈLES RÉDUITS ET MODÈLES SIMILAIRES POUR LE DIVERTISSEMENT, EN MÉTAL *	C
95039099004	AUTRES JOUETS ET AUTRES MODÈLES RÉDUITS ET MODÈLES SIMILAIRES POUR LE DIVERTISSEMENT, EN AUTRES MATIÈRES *	C
95041000000	JEUX VIDÉO DES TYPES UTILISABLES AVEC UN RÉCEPTEUR DE TÉLÉVISION *	B
95042010000	BILLARDS *	B
95042090002	ACCESOIRES DE BILLARDS *	B
95043010006	JEUX AVEC ÉCRAN FONCTIONNANT PAR L'INTRODUCTION D'UNE PIÈCE DE MONNAIE, D'UN BILLET DE BANQUE, D'UN JETON OU D'AUTRES ARTICLES SIMILAIRES *	B
95043030004	FLIPPERS FONCTIONNANT PAR L'INTRODUCTION D'UNE PIÈCE DE MONNAIE, D'UN BILLET DE BANQUE, D'UN JETON OU D'AUTRES ARTICLES SIMILAIRES *	B

NDP	Description	
95043050002	AUTRES JEUX FONCTIONNANT PAR L'INTRODUCTION D'UNE PIÈCE DE MONNAIE ,D'UN BILLET DE BANQUE, D'UN JETON OU D'AUTRES ARTICLES SIMILAIRES, A L'EXCLUSION DES JEUX DE QUILLES AUTOMATIQUES(BOWLINGS) *	B
95043090008	PARTIES DE JEUX FONCTIONNANT PAR L'INTRODUCTION D'UN PIERCE DE MONNAIE ,D'UN BILLET DE BANQUE, D'UN JETON OU D'AUTRES ARTICLES SIMILAIRES, A L'EXCLUSION DES JEUX DE QUILLES AUTOMATIQUES (BOWLINGS)*	B
95044000100	CARTES A JOUER IMPORTÉES POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT *	B
95044000906	AUTRES CARTES A JOUER *	B
95049010002	CIRCUITS ÉLECTRIQUES DE VOITURES AUTOMOBILES PRÉSENTANT LES CARACTERISTIQUES DE JEUX DE COMPETITION *	B
95049090015	JEUX DE QUILLES AUTOMATIQUES (BOWLING) *	B
95049090026	AUTRES JEUX DE CASINO *	B
95049090037	AUTRES ARTICLES POUR JEUX DE SOCIÉTÉ *	B
95049090093	AUTRES JEUX A AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE *	B
95051010001	ARTICLES POUR FETES DE NOEL,EN VERRE *	B
95051090003	ARTICLES POUR FETES DE NOEL,EN AUTRES MATIÈRES *	B
95059000005	AUTRES ARTICLES POUR FETES,CARNAVAL OU AUTRES DIVERTISSEMENTS,Y COMPRIS LES ARTICLES DE MAGIE ET ARTICLES SURPRISES *	B
95061110003	SKIS DE FOND *	A
95061121000	MONOSKIS ET SURFS DES NEIGES POUR SKIS ALPINS *	A
95061129004	AUTRES SKIS ALPINS *	A
95061180001	AUTRES SKIS *	A
95061200004	FIXATIONS POUR SKIS *	A
95061900009	AUTRES MATÉRIELS POUR LA PRATIQUES DU SKI DE NEIGE *	A
95062100005	PLANCHES A VOILE *	B
95062900005	SKIS NAUTIQUES,AQUAPLANES ET AUTRE MATÉRIEL POUR LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES *	A
95063100001	CLUBS COMPLETS DE GOLF *	A
95063200006	BALLES DE GOLF *	A
95063910005	PARTIES DE CLUBS DE GOLF *	A
95063990007	AUTRES MATÉRIEL POUR LE GOLF *	A
95064010017	FILETS MONTÉS POUR LE TENNIS DE TABLE PRÉSENTÉS ISOLEMENT *	A
95064010095	RAQUETTES,BALLES ET AUTRES FILETS POUR LE TENNIS DE TABLE *	A
95064090008	AUTRES ARTICLES ET MATÉRIEL POUR LE TENNIS DE TABLE *	A
95065100003	RAQUETTES DE TENNIS,MEME NON CORDÉES *	A

NDP	Description	
95065900003	RAQUETTES DE BADMINTON OU SIMILAIRES, MEME NON CORDÉES *	A
95066100009	BALLES DE TENNIS, AUTRES QUE DE TABLE *	A
95066210019	BALLONS A VESSIES, GONGLABLES, EN CUIR *	C
95066210097	AUTRES BALLONS ET BALLES GONGLABLES, EN CUIR *	C
95066290011	BALLONS A VESSIES, GONGLABLES, EN AUTRES MATIÈRES *	C
95066290099	AUTRES BALLONS ET BALLES GONGLABLES, EN AUTRES MATIÈRES *	C
95066910003	BALLES DE CRICKET OU DE POLO *	A
95066990005	AUTRES BALLONS ET BALLES, NON GONFLABLES, AUTRES QUE LES BALLES DE GOLF OU DE TENNIS DE TABLE *	A
95067010004	PATINS A GLACE, Y COMPRIS LES CHAUSSURES AUX QUELLES SONT FIXÉS DES PATINS A GLACE *	A
95067030002	PATINS A ROULETTES, Y COMPRIS LES CHAUSSURES AUX QUELLES SONT FIXÉS DES PATINS A ROULETTES *	A
95067090006	PARTIES ET ACCESSOIRES DES PATINS A ROULETTES ET PATINS A GLACE *	A
95069110001	APPAREILS D'EXERCICES A SYSTÈME D'EFFORT MODULABLE *	A
95069190003	AUTRES ARTICLES ET MATÉRIELS POUR LA CULTURE PHYSIQUE, LA GYMNASTIQUE OU L'ATHLÉTISME *	A
95069910001	AUTRES ARTICLES DE CRICKET OU DE POLO AUTRES QUE LES BALLES *	A
95069990014	GENOUILLÈRES, JAMBIÈRES, PROTÈGE-TIBIAS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION POUR LES JEUX OU LES SPORTS *	A
95069990092	AUTRES ARTICLES ET MATÉRIELS DU NO 95.06 *	A
95071000001	CANNES A PECHE *	A
95072010001	HAMEÇONS NON MONTÉS *	A
95072090003	HAMEÇONS MONTÉS *	A
95073000014	MOULINETS POUR LA PECHE, EN MATIÈRES PLASTIQUE ARTIFICIELLE *	A
95073000092	MOULINETS POUR LA PECHE, EN AUTRES MATIÈRES *	A
95079000010	ÉPUISETTES POUR TOUS USAGES *	A
95079000021	AUTRES ARTICLES DESTINÉS EXCLUSIVEMENT A LA PECHE *	A
95079000098	LEURRES ET ARTICLES DE CHASSE SIMILAIRES *	A
95081000008	CIRQUES AMBULANTS ET MÉNAGERIES AMBULANTES *	A
95089000006	MANÈGES, BALANÇOIRES, STANDS DE TIR ET AUTRES ATTRACTIONS FORAINES; THÉÂTRES AMBULANTS *	A
96011000100	PLAQUES, FEUILLES, BAGUETTES, TUBES, EN IVOIRE *	B
96011000917	BUSCS POUR CORSETS, POUR VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DE VÊTEMENT ET SIMILAIRES, EN IVOIRE *	B
96011000995	IVOIRE AUTREMENT TRAVAILLÉ OU OUVRÉ *	B

NDP	Description	
96019010000	CORAIL NATUREL OU RECONSTITUÉ, TRAVAILLÉ, ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES *	B
96019090104	PLAQUES, FEUILLES, BAGUETTES, TUBES, EN ÉCAILLE, NACRE OU EN OS *	B
96019090217	BUSCS POUR CORSETS, POUR VÊTEMENT ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT ET SIMILAIRES, EN ÉCAILLE, NACRE OU EN OS *	B
96019090295	ÉCAILLE, NACRE ET OS, AUTREMENT TRAVAILLÉ OU OUVRÉ *	B
96019090308	PLAQUES, FEUILLES, BAGUETTES ET TUBES, EN AUTRES MATIÈRES ANIMALES À TAILLER *	B
96019090911	BUSCS POUR CORSETS, POUR VÊTEMENT ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT ET SIMILAIRES, EN AUTRES MATIÈRES ANIMALES À TAILLER *	B
96019090999	AUTRES MATIÈRES ANIMALES À TAILLER, AUTREMENT TRAVAILLÉES OU OUVRÉES *	B
96020000101	OUVRAGES EN CIRE *	B
96020000203	AMBRE ET ÉCUME DE MER, MOULÉS OU TAILLÉS *	B
96020000918	AUTRES MATIÈRES VÉGÉTALES OU MINÉRALES, TRAVAILLÉES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES *	B
96020000929	COLOPHANE MOULÉ OU TAILLÉ *	B
96020000930	AUTRES OUVRAGES MOULÉS OU TAILLÉS NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS *	B
96020000996	GÉLATINE NON DURCIE TRAVAILLÉE, AUTRES QUE CELLE DU N° 35.03 ET OUVRAGES EN GÉLATINE NON DURCIE *	B
96031000002	BALAIS ET BALAYETTES CONSISTANT EN BRINDILLES OU AUTRES MATIÈRES VÉGÉTALES EN BOTTES LIÉES, EMMANCHÉS OU NON *	B
96032100003	BROSSES À DENTS Y COMPRIS LES BROSSES À DENTIERS *	B
96032930005	BROSSES À CHEVEUX *	B
96032980005	BROSSES ET PINCEAUX À BARBE, À CILS OU À ONGLES ET AUTRES BROSSES POUR LA TOILETTES DES PERSONNES, Y COMPRIS CEUX CONSTITUANT DES PARTIES D'APPAREILS *	B
96033010008	PINCEAUX ET BROSSES POUR ARTISTES ET PINCEAUX À ÉCRIRE *	B
96033090000	PINCEAUX POUR L'APPLICATION DES PRODUITS COSMÉTIQUES *	B
96034010004	BROSSES ET PINCEAUX À PEINDRE, À BADIGEONNER, À VERNIR OU SIMILAIRES (AUTRES QUE LES PINCEAUX DU N° 9603.30) *	B
96034090006	TAMPONS ET ROULEAUX À PEINDRE *	B
96035000006	AUTRES BROSSES CONSTITUANT DES PARTIES DE MACHINES, D'APPAREILS OU DE VÉHICULES *	A
96039010004	BALAIS MÉCANIQUES POUR EMPLOI À LA MAIN, AUTRES QU'À MOTEUR *	A
96039091009	BROSSES ET BALAIS-BROSSES POUR L'ENTRETIEN DES SURFACES OU POUR LE MENAGE, Y COMPRIS LES BROSSES À VÊTEMENTS OU À CHAUSSURES; ARTICLES DE BROSSERIE POUR LA TOILETTE DES ANIMAUX *	A
96039099105	TÊTES PRÉPARÉES POUR ARTICLES DE BROSSERIE *	A
96039099912	RACLETTES EN CAOUTCHOUÇ OU EN AUTRES MATIÈRES SOUPLES ANALOGUES *	A
96039099923	PLUMEAUX *	A
96039099990	AUTRES BALAIS ET AUTRES ARTICLES DE BROSSERIES *	A

NDP	Description	
96040000003	TAMIS ET CRIBLES,A MAIN *	B
96050000000	ASSORTIMENTS DE VOYAGE POUR LA TOILETTE DES PERSONNES,LA COUTURES OU LE NETTOYAGE DES CHAUSSURES OU DES VETEMENTS *	B
96061000105	BOUTONS-PRESSION *	B
96061000901	PARTIES DE BOUTONS-PRESSION *	B
96062100004	BOUTONS EN MATIÈRES PLASTIQUES,NON RECOUVERTS DE MATIÈRES TEXTILES *	B
96062200009	BOUTONS EN MÉTAUX COMMUNS,NON RECOUVERTS DE MATIÈRES TEXTILES *	B
96062900015	BOUTONS EN AUTRES MATIÈRES,NON DÉNOMMÉS AILLEURS,NON RECOUVERTS DE MATIÈRES TEXTILES *	B
96062900093	AUTRES BOUTONS RECOUVERTS,MEME PARTIELLEMENT,DE MATIÈRES TEXTILES *	B
96063000005	FORMES POUR BOUTONS ET AUTRES PARTIES DE BOUTONS,ÉBAUCHES DE BOUTONS *	A
96071100005	FERMETURES A GLISSIÈRE AVEC AGRAFES EN MÉTAUX COMMUNS *	B
96071900005	FERMETURES A GLISSIÈRE AVEC AGRAFES EN AUTRES MATIÈRES *	B
96072010102	CURSEURS,BOITIERS,ARRETOIRS,DE FERMETURES A GLISSIÈRE,EN MÉTAUX COMMUNS *	A
96072010908	AUTRES PARTIES DE FERMETURES A GLISSIÈRE,EN MÉTAUX COMMUNS (COMPRIS LES RUBANS D'AGRAFES EN MÉTAUX COMMUNS) *	B
96072090104	CURSEURS,BOITIERS,ARRETOIRS,DE FERMETURES A GLISSIÈRE,EN AUTRES MATIÈRE *	A
96072090900	AUTRES PARTIES DE FERMETURES A GLISSIÈRE,EN AUTRES MATIÈRES *	B
96081010114	STYLOS ET CRAYONS A BILLE ET LEURS PARTIES, EN ENCRE LIQUIDE,EN OR *	B
96081010125	STYLOS ET CRAYONS A BILLE ET LEURS PARTIES,A ENCRE LIQUIDE,EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96081010192	STYLOS ET CRAYONS A BILLE ET LEURS PARTIES,A ENCRE LIQUIDE,EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96081010909	STYLOS ET CRAYONS A BILLE,A ENCRE LIQUIDE,EN AUTRES MATIÈRES *	C
96081030010	STYLOS ET CRAYONS A BILLE AUTRES QU'A ENCRE LIQUIDE AVEC CORPS OU CAPUCHON,EN OR *	B
96081030021	STYLOS ET CRAYONS A BILLE AUTRES QU'A ENCRE LIQUIDE AVEC CORPS OU CAPUCHON,EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96081030098	STYLOS ET CRAYONS A BILLE AUTRES QU'A ENCRE LIQUIDE AVEC CORPS OU CAPUCHON,EN PLAQUÉS AU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96081091006	STYLOS ET CRAYONS A BILLE AUTRES QU'A ENCRE LIQUIDE,AVEC CORPS OU CAPUCHON AN AUTRES MATIÈRES,AVEC CARTOUCHE REMPLACABLE *	C
96081099000	AUTRES STYLOS ET CRAYONS A BILLE AUTRES QU'A ENCRE LIQUIDE,AVEC CORPS OU CAPUCHON EN AUTRES MATIÈRES *	C
96082000116	STYLOS ET MARQUEURS A MÈCHE FEUTRE OU AUTRES POINTES POREUSES ET LEURS PARTIES,EN OR *	B
96082000127	STYLOS ET MARQUEURS A MÈCHE FEUTRE OU A AUTRES POINTES POREUSES ET LEURS PARTIES,EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96082000194	STYLOS ET MARQUEURS A MÈCHE FEUTRE OU A AUTRES POINTES POREUSES ET LEURS PARTIES,EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96082000901	STYLOS ET MARQUEURS A MÈCHE FEUTRE OU A AUTRES POINTES POREUSES,EN AUTRES MATIÈRES *	C
96083100117	STYLOS A PLUME ET AUTRES STYLOS,A DESSINER A ENCRE DE CHINE ET LEURS PARTIES,EN OR *	B

NDP	Description	
96083100128	STYLOS A PLUME ET AUTRES STYLOS, A DESSINER A ENCRE DE CHINE ET LEURS PARTIES,EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96083100195	STYLOS A PLUME ET AUTRES STYLOS,A DESSINR A ENCRE DE CHINE ET LEURS PARTIES,EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96083100913	STYLOS A PLUME ET AUTRES STYLOS,A DESSINER A ENCRE DE CHINE EN AUTRES MATIÈRES *	B
96083100991	PARTIES DE STYLOS A PLUME ET D'AUTRES STYLOS,A DESSINER A ENCRE DE CHINE,EN AUTRES MATIÈRES *	B
96083910019	AUTRES STYLOS A PLUME ET AUTRES STYLOS ET LEURS PARTIES,AVEC CORPS OU CAPUCHON EN OR *	B
96083910020	AUTRES STYLOS A PLUME ET AUTRES STYLOS ET LEURS PARTIES,AVEC CORPS OU CAPUCHON EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96083910097	AUTRES STYLOS A PLUME ET AUTRES STYLOS ET LEURS PARTIES,AVEC CORPS OU CAPUCHON EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96083990011	AUTRES STYLOS A PLUME ET AUTRES STYLOS,EN AUTRES MATIÈRES *	C
96083990099	PARTIES DE STYLOS A PLUME ET D'AUTRES STYLOS,EN AUTRES MATIÈRES *	C
96084000118	PORTE-MINE ET SES PARTIES,EN OR *	B
96084000129	PORTE-MINE ET SES PARTIES,EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96084000196	PORTE-MINE ET SES PARTIES,EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96084000914	PORTE-MINE EN AUTRES MATIÈRES *	A
96084000992	PARTIES DE PORTE-MINE EN AUTRES MATIERES *.....	A
96085000114	ASSORTIMENTS D'ARTICLES EN OR,RELATIVANT D'AU MOINS DEUX DES SOUS-POSITION PRÉCITÉES *	B
96085000125	ASSORTIMENTS D'ARTICLES EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX,RELEVANT D'AU MOINS DEUX DES SOUS-POSITION PRÉCITÉES *	B
96085000192	ASSORTIMENTS D'ARTICLES EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX,RELEVANT D'AU MOINS DEUX DES SOUS-POSITIONS PRÉCITÉES *	B
96085000909	ASSORTIMENTS D'ARTICLES,EN AUTRES MATIÈRES,RELEVANT D'AU MOINS DEUX DES SOUS-POSITIONS PRÉCITÉES *	C
96086010001	CARTOUCHES DE RECHANGE,A ENCRE LIQUIDE,POUR STYLOS OU CRAYONS A BILLE, ASSOCIÉES A LEUR POINTE *	A
96086090003	AUTRES CARTOUCHES DE RECHANGE POUR STYLOS OU CRAYONS A BILLE,ASSOCIÉES A LEUR POINTE *	A
96089100113	PLUMES A ÉCRIRE ET BECS POUR PLUMES,EN OR *	B
96089100124	PLUMES A ÉCRIRE ET BECS POUR PLUMES,EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96089100191	PLUMES A ÉCRIRE ET BECS POUR PLUMES,EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96089100908	PLUMES A ÉCRIRE ET BECS POUR PLUMES,EN AUTRES MATIÈRES *	B
96089910117	AUTRES PORTE-PLUME,PORTE-CRAYONS ET SIMILAIRES,EN OR *	C
96089910128	AUTRES PORTE-PLUME,PORTE-CRAYONS ET SIMILAIRES,EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
96089910195	AUTRES PORTE-PLUME,PORTE-CRAYONS ET SIMILAIRES,EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
96089910902	AUTRES PORTE-PLUME ,PORTE-CRAYON ET SIMILAIRES,EN AUTRES MATIÈRES *	B
96089992115	AUTRES ARTICLES DU N° 96.08 ET LEURS PARTIES,EN OR *	C

NDP	Description	
96089992126	AUTRES ARTICLES DU N° 96.08 ET LEURS PARTIES, EN MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
96089992193	AUTRES ARTICLES DU N° 96.08 ET LEURS PARTIES, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	C
96089992900	AUTRES ARTICLES DU N° 96.08, EN AUTRES MÉTAUX *	B
96089998102	STYLOS EFFACEURS D'ENCRE, EN AUTRES MATIÈRES *	B
96089998204	AUTRES ARTICLES DU N 96.08, EN AUTRES MATIÈRES *	B
96089998306	POINTES POUR STYLOS A BILLE EN AUTRES MATIÈRES *	A
96089998408	POINTES ET MÈCHES POREUSES POUR STYLOS FEUTRES ET MARQUEURS, EN AUTRES MATIÈRES *	B
96089998511	PARTIES DES STYLOS ET CRAYONS A BILLE, EN AUTRES MATIÈRES *	C
96089998599	PARTIES DES STYLOS ET MARQUEURS A MÈCHES FEUTRE, EN AUTRES MATIÈRES *	B
96089998908	AUTRES PARTIES DES ARTICLES DU N° 96.08, EN AUTRES MATIÈRES *	B
96091010008	CRAYONS A GAINÉ AVEC MINE DE GRAPHITE *	C
96091090000	AUTRES CRAYONS A GAINÉ *	C
96092000000	MINES POUR CRAYONS OU PORTE-MINE *	A
96099010006	PASTELS ET FUSAINS *	B
96099090100	CRAIES A ÉCRIRE OU A DESSINER *	B
96099090917	CRAIES DE TAILLEURS *	B
96099090995	AUTRES CRAYONS (AUTRES QUE LES CRAYONS DU N° 96.08) *	B
96100000003	ARDOISES ET TABLEAUX POUR L'ÉCRITURE OU DESSIN, MEME ENCADRÉS *	B
96110000011	DATEURS, CACHETS, NUMÉROTEURS, TIMBRES ET ARTICLES SIMILAIRES (Y COMPRIS LES APPAREILS POUR L'IMPRESSION D'ÉTIQUETTES), A MAIN *	B
96110000099	COMPOSTEURS ET IMPRIMERIES COMPORTANT DES COMPOSTEURS, A MAIN *	B
96121010018	RUBANS ENCREURS, EN MATIÈRE PLASTIQUE POUR MACHINE A ÉCRIRE, MONTÉS OU NON SUR BOBINES *	C
96121010029	RUBANS ENCREURS, EN MATIÈRES PLASTIQUE POUR IMPRIMANTES, MONTÉS SUR CASSETTES ET COMPORTANT UN SYSTÈME DE RÉENCRAGE INCORPORÉ *	C
96121010096	AUTRES RUBANS ENCREURS, EN MATIÈRES PLASTIQUE *	C
96121020012	RUBANS ENCREURS EN FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES, D'UNE LARGEUR INFÉRIEURE A 30 MM, PLACÉS EN PERMANENCE DANS DES CARTOUCHES EN PLASTIQUE OU EN MÉTAL DU TYPE UTILISÉ POUR LES MACHINES A ÉCRIRE AUTOMATIQUES *	C
96121020023	RUBANS ENCREURS EN FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES, D'UNE LARGEUR INFÉRIEURE A 30 MM, PLACÉS EN PERMANENCE DANS DES CARTOUCHES EN PLASTIQUE OU EN MÉTAL DU TYPE UTILISÉ POUR LES MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION *	C
96121020090	RUBANS ENCREURS EN FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES, D'UNE LARGEUR INFÉRIEURE A 30 MM, PLACÉS EN PERMANENCE DANS DES CARTOUCHES EN PLASTIQUE OU EN MÉTAL DU TYPE UTILISÉ POUR LES AUTRES MACHINES *	C
96121080016	RUBANS ENCREURS, EN AUTRES MATIÈRES POUR MACHINES A ÉCRIRE, MONTÉS OU NON SUR BOBINES *	C

NDP	Description	
96121080027	RUBANS ENCREURS, EN AUTRES MATIÈRES POUR IMPRIMANTES, MONTÉS SUR CASSETTES ET COMPORTANT UN SYSTÈME DE RÉENCRAGE INCORPORÉ *	C
96121080094	AUTRES RUBANS ENCREURS, EN AUTRES MATIÈRES *	C
96122000009	TAMPONS ENCREURS IMPRÉGNÉS OU NON, AVEC OU SANS BOÎTE *	B
96131000000	BRIQUETS DE POCHE, A GAZ, NON RECHARGEABLES *	B
96132010113	BRIQUETS DE POCHE, A GAZ, RECHARGEABLES, EN OR, AVEC SYSTÈME D'ALLUMAGE ÉLECTRIQUE *	B
96132010124	BRIQUETS DE POCHE, A GAZ, RECHARGEABLES, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX, AVEC SYSTÈME D'ALLUMAGE ÉLECTRIQUE *	B
96132010191	BRIQUETS DE POCHE, A GAZ, RECHARGEABLES, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX, AVEC SYSTÈME D'ALLUMAGE ÉLECTRIQUE *	B
96132010908	BRIQUETS DE POCHE, A GAZ, RECHARGEABLES, EN AUTRES MATIÈRES, AVEC SYSTÈME D'ALLUMAGE ÉLECTRIQUE *	B
96132090115	BRIQUETS DE POCHE, A GAZ, RECHARGEABLES, EN OR, AVEC D'AUTRES SYSTÈMES D'ALLUMAGE *	B
96132090126	BRIQUETS DE POCHE, A GAZ, RECHARGEABLES, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX, AVEC D'AUTRES SYSTÈMES D'ALLUMAGE *	B
96132090193	BRIQUETS DE POCHE, A GAZ, RECHARGEABLES, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX, AVEC D'AUTRES SYSTÈMES D'ALLUMAGE *	B
96132090900	BRIQUETS DE POCHE, A GAZ, RECHARGEABLES, EN AUTRES MATIÈRES, AVEC D'AUTRES SYSTÈMES D'ALLUMAGE *	B
96138000115	BRIQUETS DE TABLE, EN AUTRES MATIÈRES *	B
96138000126	AUTRES BRIQUETS ET ALLUMEURS, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96138000193	AUTRES BRIQUETS ET ALLUMEURS, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96138000900	AUTRES BRIQUETS ET ALLUMEURS, EN AUTRES MATIÈRES *	B
96139000111	PARTIES DE BRIQUETS ET ALLUMEURS, EN OR *	B
96139000122	PARTIES DE BRIQUETS ET ALLUMEURS, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96139000199	AUTRES BRIQUETS ET ALLUMEURS, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96139000906	PARTIES DE BRIQUETS ET ALLUMEURS, EN AUTRES MATIÈRES, AUTRES QUE LES PIÈRRÉS ET LES MÈCHES *	B
96142020001	ÉBAUCHONS DE PIPES, EN BOIS OU EN RACINE *	B
96142080118	PIPES ET TÊTES DE PIPES, EN OR *	B
96142080129	PIPES ET TÊTES DE PIPES, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96142080196	PIPES ET TÊTES DE PIPES, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96142080903	PIPES ET TÊTES DE PIPES, EN AUTRES MATIÈRES *	B
96149000016	FUME-CIGARE ET FUME-CIGARETTE, EN OR *	B
96149000027	FUME-CIGARE ET FUME-CIGARETTE, EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96149000038	FUME-CIGARE ET FUME-CIGARETTE, EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96149000049	FUME-CIGARE ET FUME-CIGARETTE, EN AUTRES MATIÈRES *	B

NDP	Description	
96149000094	PARTIES DE PIPES,DE FUME-CIGARE ET FUME-CIGARETTE *	B
96151100009	PEIGNES A COIFFER,PEIGNES DE COIFFURE,BARETTES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN CAOUTCHOUC DURCI OU EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
96151900010	PEIGNES A COIFFER,PEIGNES DE COIFFURE,BARETTES ET ARTICLES SIMILAIRES,EN IVOIRE,ÉCAILLE OU CORNE *	B
96151900098	PEIGNES A COIFFER,PEIGNES DE COIFFURE,BARETTES ET ARTICLES SIMILAIRES EN AUTRES MATIÈRES *	B
96159000104	ÉPINGLES A CHEVEUX;PINCE GUICHES,ONDULATEURS,BIGOUDIS ET ARTICLES SIMILAIRES POUR LA COIFFURE,AUTRES QUE CEUX DU N° 85.16,EN MATIÈRES PLASTIQUES *	B
96159000206	ÉPINGLES A CHEVEUX,PINCE GUICHES,ONDULATEURS,BIGOUDIS ET ARTICLES SIMILAIRES POUR LA COIFFURE,AUTRES QUE CEUX DU N° 86.16,EN MÉTAUX COMMUNS *	B
96159000900	ÉPINGLES A CHEVEUX,PINCE GUICHES,ONDULATEURS,BIGOUDIS ET ARTICLES SIMILAIRES POUR LA COIFFURE,AUTRES QUE CEUX DU N° 85.16,EN AUTRES MATIÈRES *	B
96161010016	VAPORISATEURS DE TOILETTE,EN MÉTAUX PRÉCIEUX OU EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96161010094	VAPORISATEURS DE TOILETTE,EN AUTRES MATIÈRES *	B
96161090018	MONTURES ET TETES DE MONTURES DE VAPORISATEURS,EN MÉTAUX PRÉCIEUX OU EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
96161090096	MONTURES ET TETES DE MONTURES DE VAPORISATEURS,EN AUTRES MATIÈRES *	B
96162000007	HOUPPES ET HOUPPETTES A POUVRE OU POUR L'APPLICATION D'AUTRES COSMÉTIQUES OU PRODUITS DE TOILETTE *	B
96170011009	BOUTEILLES ISOLANTES ET AUTRES RÉCIPIENTS ISOTHERMIQUES MONTÉS,D'UNE CAPACITÉ,N'EXCÉDANT PAS 0,75 L, DONT L'ISOLATION EST ASSURÉE PAR LE VIDE *	B
96170019003	BOUTEILLES ISOLANTS ET AUTRES RÉCIPIENTS ISOTHERMIQUES MONTÉS,D'UNE CAPACITÉ,EXCÉDANT 0,75 L, DONT L'ISOLATION EST ASSURÉE PAR LE VIDE *	B
96170090008	PARTIES DES BOUTEILLES ET RÉCIPIENTS DU N° 96.17,(A L'EXCLUSION DES AMPOULES EN VERRE) *	B
96180000010	MANNEQUINS ET ARTICLES SIMILAIRES *	B
96180000098	AUTOMATES ET SCÈNES ANIMÉES POUR ÉTALAGES *	B
97011000007	TABLEAUX,PEINTURES ET DESSINS,FAITS ENTIÈREMENT A LA MAIN,A L'EXCLUSION DES DESSINS DE N 49.06 ET DES ARTICLES MANUFACTURÉS DÉCORÉS A LA MAIN *	B
97019000005	COLLAGES ET TABLEAUTINS SIMILAIRES *	B
97020000019	GRAVURES,ESTAMPES ET LITHOGRAPHIES ORIGINALES,AYANT PLUS DE CENT ANS D'AGE *	B
97020000097	AUTRES GRAVURES,ESTAMPES ET LITHOGRAPHIES ORIGINALES *	B
97030000016	STATUETTES EN ÉBÈNE *	B
97030000027	AUTRES PRODUCTIONS ORIGINALES DE L'ART STATUAIRES OU SCULPTURE,EN OR *	B
97030000038	AUTRES PRODUCTIONS ORIGINALES DE L'ART STATUAIRE OU DE LA SCULPTURE,EN AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX OU EN PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX *	B
97030000049	AUTRES PRODUCTIONS ORIGINALES DE L'ART STATUAIRE OU DE LA SCULPTURE,EN MÉTAUX COMMUNS PLATINÉS,DORÉS OU ARGENTÉS *	B
97030000094	AUTRES PRODUCTIONS ORIGINALES DE L'ART STATUAIRE OU DE LA SCULPTURE,EN AUTRES MATIÈRES *	B
97040000002	TIMBRES-POSTE,TIMBRES FISCAUX,MARQUES POSTALES,ENVELOPPES PREMIER JOUR,ENTIERS POSTAUX ET ANALOGUES,OBLITÉRÉS,OU BIEN NON OBLITÉRÉS MAIS N'AYANT PAS COURS NI DESTINÉS A AVOIR COURS DANS LE PAYS DE DESTINATION *	B

NDP	Description	
9705000009	COLLECTION ET SPÉCIMENS POUR COLLECTIONS DE ZOOLOGIE, DE BOTANIQUE, DE MINÉRALOGIE, D'ANATOMIE, OU PRÉSENTANT UN INTÉRÊT HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE, ETHNOGRAPHIQUE OU NUMISMATIQUE *	B
9706000006	OBJET D'ANTIQUITÉ AYANT PLUS DE 100 ANS D'ÂGE *	B

ANNEX V

REFERRED TO IN ARTICLE 23

PROTECTION OF INTELLECTUAL PROPERTY

e-archivii

ANNEX V

REFERRED TO IN ARTICLE 23

PROTECTION OF INTELLECTUAL PROPERTY

Article 1

Intellectual property

"Intellectual property" comprises in particular copyright, including computer programmes and compilations of data, as well as neighbouring rights, trademarks for goods and services, geographical indications, including appellations of origin, for goods and services, industrial designs, patents, plant varieties, topographies of integrated circuits, as well as undisclosed information.

Article 2

International conventions

1. The Parties to this Agreement reaffirm their commitment to comply with the obligations set out in the following multilateral agreements:

- WTO Agreement of 15 April 1994 on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights (TRIPS Agreement);
- Paris Convention of 20 March 1883 for the Protection of Industrial Property (Stockholm Act, 1967);
- Berne Convention of 9 September 1886 for the Protection of Literary and Artistic Works (Paris Act, 1971).

2. The Parties to this Agreement which are not Parties to one or more of the agreements listed below shall undertake to obtain their adherence to the following multilateral agreements before five years after the entry into force of this Agreement:

- International Convention of 26 October 1961 for the Protection of Performers, Producers of Phonograms and Broadcasting Organisations (Rome Convention);
- International Convention for the Protection of New Varieties of Plants 1978 ("1978 UPOV Convention"), or the International Convention for the Protection of New Varieties of Plants 1991 ("1991 UPOV Convention");

- Geneva Act (1999) of the Hague Agreement Concerning the International Registration of Industrial Designs;
- WIPO Copyright Treaty (Geneva 1996);
- WIPO Performances and Phonogram Treaty (Geneva 1996);
- Budapest Treaty of 28 April 1977 on the International Recognition of the Deposit of Micro-organisms for the Purposes of Patent Procedure.

3. Tunisia will do its utmost to accede to the international conventions concerning intellectual property rights to which the EFTA States are party.

4. The Parties to this Agreement agree to promptly hold expert consultations, upon request of any Party, on activities relating to the identified or to future international conventions on harmonisation, administration and enforcement of intellectual property rights and on activities in international organisations, such as the WTO and the World Intellectual Property Organization (WIPO).

Article 3

Patents

The Parties to this Agreement shall ensure in their national laws at least the following:

- (a) adequate and effective patent protection for inventions in all fields of technology. For Liechtenstein and Switzerland this means protection on a level corresponding to the one in the European Patent Convention of 5 October 1973, as implemented in national law. For Iceland and Norway this means protection on a level corresponding to the one in the Agreement on the European Economic Area of 2 May 1992, as implemented in national law. For Tunisia this means protection on a level corresponding to the one in Article 27.1 of the TRIPS Agreement, as implemented in national law.

In addition to what is provided for in Article 27.2 of the TRIPS Agreement, Tunisia may exclude from patentability:

- any invention of a method for treatment of the human or animal body by surgery or therapy or for diagnosis practised on the human or animal body;
- plant and animal varieties other than micro-organisms, and essentially biological processes for the production of plants or animals other than non-biological and microbiological processes;

- (b) compulsory licensing of patents shall only be granted under the conditions of Article 31 of the TRIPS Agreement.

Article 4

Undisclosed information

The Parties to this Agreement shall protect undisclosed information in accordance with Article 39 of the TRIPS Agreement. Parties shall prevent applicants for marketing approval for pharmaceuticals and agricultural chemical products from relying on or referring to undisclosed test or other data submitted by prior applicants to the competent approval authorities for a period, from the date of approval, of at least five years, except where approval is sought for original products, or unless the first applicant is adequately compensated. Nothing in the present Article shall be interpreted as preventing Parties from disclosing data, as far as necessary, to protect public health against harmful effects of the products. The period of protection shall not exceed the period applying to the identical product in the country of origin or in the exporting country.

Article 5

Designs

The Parties to this Agreement shall ensure in their national laws adequate and effective protection of industrial designs by providing in particular a period of protection of five years from the date of application with a possibility of renewal for at least two consecutive periods of five years each. The Parties shall, not later than five years after the entry into force of this Agreement, extend the possibility of renewal to four consecutive periods of five years each. The Parties may provide for a shorter period of protection for designs of component parts used for the purpose of the repair of a product.

Article 6

Geographical indications

The Parties to this Agreement shall ensure in their national laws adequate and effective means to protect geographical indications, including appellations of origin, as provided for by the TRIPS Agreement.

Article 7

Acquisition and maintenance of intellectual property rights

Where the acquisition of an intellectual property right is subject to the right being granted or registered, the Parties shall ensure that the procedures for grant or registration are of the same level as that provided in the TRIPS Agreement, in particular Article 62.

Article 8

Enforcement of intellectual property rights

The Parties shall provide for enforcement provisions under their national laws of the same level as that provided in the TRIPS Agreement, in particular Articles 41 to 61.

ANNEX VI

REFERRED TO IN ARTICLE 38

CONSTITUTION AND FUNCTIONING OF
THE ARBITRAL TRIBUNAL

e-archivii

ANNEX VI

REFERRED TO IN ARTICLE 38

CONSTITUTION AND FUNCTIONING OF
THE ARBITRAL TRIBUNAL

1. The arbitral tribunal shall comprise three members.
2. In the written notification pursuant to Article (arbitration) of this Agreement, the Party or Parties referring the dispute to arbitration shall designate one member of the arbitral tribunal.
3. Within 15 days from the receipt of the notification referred to in paragraph 2, the Party or Parties to which it was addressed shall, in turn, designate one member.
4. Within 30 days from the receipt of the notification referred to in paragraph 2, the Parties concerned shall agree on the designation of a third member. The third member shall not be a national nor permanently reside in the territory of the parties to the dispute. The member thus appointed shall be the President of the arbitral tribunal.
5. If all three members have not been designated or appointed within 30 days from the receipt of the notification referred to in paragraph 2, the necessary designations shall be made, at request of any party to the dispute, by the President of the International Court of Justice applying the criteria of paragraphs 3 and 4. If the President is unable to act under this paragraph or is a national of a party to the dispute, the designations shall be effected by the next senior member of the Court who is neither unable to act nor a national of a Party.
6. Unless otherwise agreed between the parties to the dispute, and subject to Article (Arbitration) of the Agreement and this Annex, the Optional Rules for Arbitrating Disputes between Two States of the Permanent Court of Arbitration (PCA), effective 20 October 1992, shall apply.
7. The arbitral tribunal shall take its decisions by majority vote. Minority opinions shall not be disclosed.
8. The arbitral award shall be rendered within six months of the date at which the President of the arbitral tribunal was appointed. This period can be extended by a maximum of three additional months, if the parties to the dispute so agree.
9. The expenses of the arbitral tribunal, including the remuneration of its members, shall be borne by the parties to the dispute in equal shares. Fees and expenses payable to members of an arbitral tribunal established under this Agreement will be subject to schedules established by the Joint Committee and in force at the time of the establishment of the arbitral tribunal. These schedules normally shall conform to the WTO standards.

PROTOCOL A

REFERRED TO IN PARAGRAPH 1(b) OF ARTICLE 4

PROCESSED AGRICULTURAL PRODUCTS

e-archiv.it

PROTOCOL A

REFERRED TO IN PARAGRAPH 1(b) OF ARTICLE 4

PROCESSED AGRICULTURAL PRODUCTS

Article 1

The provisions of this Agreement shall apply to the products listed in Table I.

Article 2

1. In order to take account of differences in the cost of the agricultural raw materials incorporated into the products referred to in Article 3 of this Protocol, this Agreement does not preclude:

- (i) the levying, upon import, of a fixed duty;
- (ii) the application of measures adopted upon export.

2. The fixed duties, levied upon import, shall be based on, but not exceed, the differences between the domestic price and the world market price of the agricultural raw materials incorporated into the products concerned.

Article 3

1. For products listed in Tables II, III and IV, originating in Tunisia, Iceland, Liechtenstein/Switzerland and Norway respectively shall accord the concessions indicated in those Tables.

2. Taking into account the provisions laid down in Article 2 of this Protocol, Iceland, Liechtenstein/Switzerland and Norway shall, based on reviews that can be requested by either side, accord for products listed respectively in Tables II, III and IV, originating in Tunisia, treatment no less favourable than that accorded to the European Community or to any of the EFTA States, whichever is more favourable.

Article 4

For products listed in Table V, originating in an EFTA State, Tunisia shall accord treatment no less favourable than that accorded to the European Community.

Article 5

1. The EFTA States shall notify Tunisia and Tunisia shall notify the EFTA States at an early stage, at least before the entering into force, of all measures applied under Article 2 of this Protocol.
2. Tunisia and the EFTA States shall inform each other of all changes in the treatment accorded to the European Community.

Article 6

The EFTA States and Tunisia shall review periodically the development of their trade in products covered by this Protocol. In the light of these reviews and taking into account the arrangements between the Parties and the European Community or in WTO, the EFTA States and Tunisia shall decide on possible changes to the product coverage of this Protocol, as well as on a possible development of the measures applied under Article 2 of this Protocol.

TABLE I TO PROTOCOL A

Heading	H.S. Code	Description of products
14.04	1404.20	Vegetable products not elsewhere specified or included: - Cotton linters
15.16	ex 1516.20	Animal or vegetable fats and oils and their fractions, partly or wholly hydrogenated, inter-esterified, re-esterified or elaidinised, whether or not refined, but not further prepared: - Vegetable fats and oils and their fractions: -- Hydrogenated castor oil, so called "opal-wax"
15.18	ex 1518.00	Animal or vegetable fats and oils and their fractions, boiled, oxidised, dehydrated, sulphurised, blown, polymerised by heat in vacuum or in inert gas or otherwise chemically modified, excluding those of heading No. 1516; inedible mixtures or preparations of animal or vegetable fats or oils or of fractions of different fats or oils of this Chapter, not elsewhere specified or included: - Linoxyn

TABLE II TO PROTOCOL A

ICELAND

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
ex 0403	Buttermilk, curdled milk and cream, yogurt, kephir and other fermented or acidified milk and cream, whether or not concentrated or containing added sugar or other sweetening matter or flavoured or containing added fruit, nuts or cocoa:	
	- Yogurt:	
0403.1011	-- Containing cocoa	*
	-- As beverage:	
0403.1021	--- Containing cocoa	*
0403.1022	--- Containing fruit or nut	*
	- Other:	
0403.9011	-- Containing cocoa	*
	-- As beverage:	
0403.9021	--- Containing cocoa	*
0403.9022	--- Containing fruit or nut	*
ex1702	Other sugars, including chemically pure lactose, maltose, glucose and fructose, in solid form; sugar syrups not containing added flavouring or colouring matter; artificial honey, whether or not mixed with natural honey; caramel:	
1702.5000	- Chemically pure fructose	FREE
	- Other, including invert sugar and other sugar and sugar syrup blends containing in the dry state 50% by weight of fructose:	
1702.9004	-- Chemically pure maltose	FREE
1704	Sugar confectionery (including white chocolate), not containing cocoa.	FREE
ex1806	Chocolate and other food preparations containing cocoa:	

* = Fixed duty in accordance with Article 2.1 (i) in this Protocol

FREE = No fixed duty in accordance with Article 2.1 (i) applied

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
	- Other preparations in blocks, slabs or bars weighing more than 2 kg or in liquid, paste, powder, granular or other bulk form in containers or immediate packings, of a content exceeding 2 kg:	
1806.2001	-- Paste of nougat in blocks of 5 kg or more	FREE
1806.2002	-- Powder for making desserts	FREE
1806.2003	-- Cocoa powder, excluding goods of heading 1901, containing 30% or more by weight of fresh milk powder and/or skimmed milk powder, whether or not containing added sugar or other sweetening matter, but not mixed with other substances.	*
1806.2004	-- Cocoa powder, excluding goods of heading 1901, containing by weight less than 30% of fresh milk powder and/or skimmed milk powder, whether or not containing added sugar or other sweetening matter, but not mixed with other substances.	*
	-- Other:	
1806.2005	--- Other preparations, excluding goods of heading 1901, containing by weight 30% or more of fresh milk powder and/or skimmed milk powder	*
1806.2006	--- Other preparations, excluding goods of heading 1901, containing by weight less than 30% of fresh milk powder and/or skimmed milk powder	*
1806.2007	-- Breakfast cereals	FREE
1806.2009	-- Other	FREE
	- Other, in blocks, slabs or bars:	
	-- Filled:	
1806.3101	--- Filled chocolate in slabs or bars	*
1806.3109	--- Other	*
	-- Not filled:	
1806.3201	--- Chocolate composed solely of cocoa paste, sugar and not more than 30% of cocoa butter, in slabs and bars	FREE
1806.3202	--- Chocolate containing cocoa paste, sugar, cocoa butter and milk powder, in slabs or bars	*

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
1806.3203	--- Imitation chocolate in slabs or bars	*
1806.3209	--- Other	*
	- Other:	
	-- Substances for the manufacture of beverages:	
1806.9011	--- Prepared substances for beverages, with a basis of goods of headings 0401 to 0404, containing 5% or more by weight of cocoa powder calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included, sugar or other sweetening matter, in addition to other minor ingredients and flavouring matter	*
1806.9012	--- Prepared substances for beverages, containing cocoa together with proteins and/or other nutritive elements, also vitamins, minerals, vegetable fibres, polyunsaturated fatty acids and flavouring matter	FREE
1806.9019	--- Other	FREE
	-- Other:	
1806.9022	--- Food specially prepared for dietetic purposes	*
1806.9023	--- Easter eggs	*
1806.9027	--- Breakfast cereal	FREE
1806.9028	--- Cocoa powder, excluding goods of heading 1901, containing by weight 30% or more of fresh milk powder and/or skimmed milk powder, whether or not containing added sugar or other sweetening matter, but not mixed with other substances	*
1806.9029	--- Cocoa powder, excluding goods of heading 1901, containing by weight less than 30% of fresh milk powder and/or skimmed milk powder, whether or not containing added sugar or other sweetening matter, but not mixed with other substances	*
1806.9039	--- Other	*
ex1901	Malt extract; food preparations of flour, groats, meal, starch or malt extract, not containing cocoa or containing less than 40% by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included; food preparations of	

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
	goods of headings 0401 to 0404, not containing cocoa or containing less than 5 % by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included:	
1901.1000	<ul style="list-style-type: none"> - Preparations for infant use, put up for retail sale - Mixes and doughs for the preparation of bakers' wares of heading 1905: <ul style="list-style-type: none"> -- Containing a total of 3 % or more of fresh milk powder, skimmed milk powder, eggs, milkfat (such as butter), cheese or meat: 	FREE
1901.2011	--- For the preparation of crispbread of heading 1905.1000	FREE
1901.2012	--- For the preparation of gingerbread and the like of heading 1905.2000	*
1901.2013	--- For the preparation of sweet biscuits of heading 1905.3011 and 1905.3029 and the like	*
1901.2014	--- For the preparation of ginger snaps of heading 1905.3021	*
1901.2015	--- For the preparation of waffles and wafers of heading 1905.3030	*
1901.2016	--- For the preparation of rusks, toasted bread and similar toasted bread of heading 1905.4000	*
1901.2017	--- For the preparation of bread of heading 1905.9011 with filling based on butter or dairy products	*
1901.2018	--- For the preparation of bread of heading 1905.9019	*
1901.2019	--- For the preparation of plain biscuits of heading 1905.9020	*
1901.2021	--- For the preparation of savoury and salted biscuits of heading 1905.9030	FREE
1901.2022	--- For the preparation of cakes and pastry of heading 1905.9040	*
1901.2023	--- Mixes and doughs, containing meat, for the preparation of pizza and the like of heading 1905.9051	*
1901.2024	--- Mixes and doughs, containing ingredients other than meat, for the preparation of pizza and the like of heading 1905.9059	*

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
1901.2025	--- For the preparation of snacks, such as flakes, screws, rings, cones, sticks, and the like	FREE
1901.2029	--- For the preparation of products of heading 1905.9090	*
	-- Other:	
1901.2031	--- For the preparation of crispbread of heading 1905.1000	FREE
1901.2032	--- For the preparation of gingerbread and the like of heading 1905.2000	FREE
1901.2033	--- For the preparation of sweet biscuits of heading 1905.3011 and 1905.3029 and the like	FREE
1901.2034	--- For the preparation of ginger snaps of heading 1905.3021	FREE
1901.2035	--- For the preparation of waffles and wafers of heading 1905.3030	FREE
1901.2036	--- For the preparation of rusks, toasted bread and similar toasted bread of heading 1905.4000	FREE
1901.2037	--- For the preparation of bread of heading 1905.9011 with filling based on butter or dairy products	FREE
1901.2038	--- For the preparation of bread of heading 1905.9019	FREE
1901.2039	--- For the preparation of plain biscuits of heading 1905.9020	FREE
1901.2041	--- For the preparation of savoury and salted biscuits of heading 1905.9030	FREE
1901.2042	--- For the preparation of cakes and pastry of heading 1905.9040	FREE
1901.2043	--- Mixes and doughs, containing meat, for the preparation of pizza and the like of heading 1905.9051	FREE
1901.2044	--- Mixes and doughs, containing ingredients other than meat, for the preparation of pizza and the like of heading 1905.9059	FREE
1901.2045	--- For the preparation of snacks, such as flakes, screws, rings, cones, sticks, and the like	FREE
1901.2049	--- For the preparation of products of heading 1905.9090	FREE

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
	- Other :	
	-- Substances for the manufacture of beverages:	
	--- Prepared substances for beverages, with a basis of goods of headings 0401 to 0404, not containing cocoa or containing by weight less than 5% of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included, added sugar or other sweetening matter, in addition to other minor ingredients and flavouring matter:	
ex1901.9011	---- Food preparations of goods of headings 0401 to 0404, not containing cocoa	FREE
1901.9019	--- Other	FREE
	-- Other:	
ex1901.9020	--- Malt extract	FREE
ex1901.9020	--- Powder for making desserts	FREE
ex1901.9020	--- Preparations of goods in headings 0401 to 0404 not containing cocoa	FREE
ex1901.9020	--- Powder for making ice-cream, not containing cocoa	FREE
ex1901.9020	--- Other, excluding preparations of goods in headings 0401 to 0404 containing cocoa	FREE
ex1902	Pasta, whether or not cooked or stuffed (with meat or other substances) or otherwise prepared, such as spaghetti, macaroni, noodles, lasagne, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, whether or not prepared:	
	- Uncooked pasta, not stuffed or otherwise prepared:	
1902.1100	-- Containing eggs	*
1902.1900	-- Other	FREE
	- Stuffed pasta, whether or not cooked or otherwise prepared:	
	-- With fish, crustaceans, molluscs and other aquatic invertebrates:	
1902.2019	--- Other	FREE

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
	-- With sausages, meat, meat offal or blood or mixtures thereof:	
1902.2022	--- Containing 3% up to and including 20% by weight of sausages, meat, meat offal or blood or mixtures thereof	*
1902.2029	--- Other	FREE
	-- Stuffed with cheese:	
1902.2031	--- Containing more than 3% of cheese	*
1902.2039	--- Other	FREE
	-- Stuffed with meat and cheese:	
	--- In a proportion exceeding 20% by weight of meat and cheese:	
ex1902.2041	---- Not containing more than 20% by weight of meat	*
1902.2042	--- Containing a total of 3% up to and including 20% by weight of meat and cheese	*
1902.2049	--- Other	FREE
1902.2050	-- Other	FREE
	- Other pasta:	
1902.3010	-- With fish, crustaceans, molluscs and other aquatic invertebrates	FREE
	-- With sausages, meat, meat offal or blood or mixtures thereof:	
1902.3021	--- In a proportion of 3% up to and including 20% by weight	*
1902.3029	--- Other	FREE
	-- With cheese:	
1902.3031	--- In a proportion exceeding 3% by weight	*
1902.3039	--- Other	FREE
	-- With meat and cheese:	
1902.3041	--- In a proportion of 3% up to and including 20% by weight, total	*

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
1902.3049	--- Other	FREE
1902.3050	-- Other	FREE
	- Couscous:	
1902.4010	-- With fish, crustaceans, molluscs and other aquatic invertebrates	FREE
	-- With sausages, meat, meat offal or blood or mixtures thereof:	
1902.4021	--- In a proportion of 3% up to and including 20% by weight	*
1902.4029	--- Other	FREE
1902.4030	-- Other	FREE
1903	Tapioca and substitutes therefor prepared from starch, in the form of flakes, grains, pearls, siftings or in similar forms.	FREE
ex1904	Prepared foods obtained by the swelling or roasting of cereals or cereal products (for example, corn flakes); cereals, (other than maize (corn)) in grain form or in the form of flakes or other worked grains (except flour, groats and meal), pre-cooked or otherwise prepared, not elsewhere specified or included:	
	- Prepared foods obtained by the swelling or roasting of cereals or cereal products:	
1904.1001	-- Snacks, such as flakes, screws, rings, cones, sticks, and the like	FREE
1904.1002	-- Breakfast cereals	FREE
1904.1009	-- Other	FREE
	- Prepared foods obtained from unroasted cereal flakes or from mixtures of unroasted cereal flakes and roasted cereal flakes or swelled cereals:	
1904.2001	--- Based on swelled or roasted cereals or cereal products	FREE
	- Bulgur wheat:	
1904.3001	-- Containing meat in a proportion of 3% up to and including 20% by weight	*

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
1904.3009	-- Other	FREE
	- Other:	
1904.9001	-- Containing meat in a proportion of 3% up to and including 20% by weight	*
1904.9009	-- Other	FREE
ex1905	Bread, pastry, cakes, biscuits and other bakers' wares, whether or not containing cocoa; communion wafers, empty cachets of a kind suitable for pharmaceutical use, sealing wafers, rice paper and similar products:	
1905.1000	- Crispbread	FREE
1905.2000	- Gingerbread and the like	*
	- Sweet biscuits; waffles and wafers:	
	-- Sweet biscuits:	
1905.3110	--- Coated or covered with chocolate or with fondants containing cocoa	*
	--- Other:	
1905.3121	---- Ginger snaps	*
1905.3122	---- Sweet biscuits and cookies, containing less than 20% of sugar	*
1905.3129	---- Other sweet biscuits and cookies	*
	-- Waffles and wafers;	
1905.3201	--- Coated or covered with chocolate or with fondants containing cocoa	*
1905.3209	--- Other	*
1905.4000	- Rusks, toasted bread and similar toasted products	*
ex2001	Vegetables, fruit, nuts and other edible parts of plants, prepared or preserved by vinegar or acetic acid:	
	- Other	

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
2001.9001	-- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	FREE
ex2005	Other vegetables prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid, not frozen, other than products of heading 20.06:	
	- Peas (<i>Pisum sativum</i>):	
ex2005.4000	-- Preparations solely of peas	FREE
	- Beans (<i>Vigna spp.</i> , <i>Phaseolus spp.</i>):	
	-- Other:	
ex2005.5900	--- Preparations based solely on bean flour	FREE
2005.6000	- Asparagus	FREE
2005.7000	- Olives	FREE
2005.8000	- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	FREE
	- Other vegetables and mixtures of vegetables:	
	-- Containing meat in a proportion of 3% up to and including 20% by weight:	
ex2005.9001	--- Mixtures of vegetables which have potato chips as a basic ingredient	*
ex2005.9001	--- Mixtures based on vegetables flour	*
	-- Other:	
ex 2005.9009	--- Mixtures of vegetables which have potato chips as a basic ingredient	FREE
ex2005.9009	--- Mixtures based on vegetables flour	FREE
2006	Vegetables, fruit, nuts, fruit-peel and other parts of plants, preserved by sugar (drained, glacé or crystallised).	FREE
ex2008	Fruit, nuts and other edible parts of plants, otherwise prepared or preserved, whether or not containing added sugar or other sweetening matter or spirit, not elsewhere specified or included:	
	- Other, including mixtures other than those of subheading	

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
	2008.19:	
2008.9100	-- Palm hearts	FREE
	-- Other:	
	--- Other:	
ex2008.9909	---- Other edible parts of plants, n.e.s	FREE
ex2101	Extracts, essences and concentrates, of coffee, tea or mate and preparations with a basis of these products or with a basis of coffee, tea or mate; roasted chicory and other roasted coffee substitutes, and extracts, essences and concentrates thereof:	
	- Extracts, essences and concentrates, of coffee, and preparations with a basis of these extracts, essences or concentrates or with a basis of coffee:	
2101.1100	-- Extracts, essences and concentrates	FREE
	-- Preparations with a basis of extracts, essences or concentrates or with a basis of coffee:	
	--- Containing by weight 1.5% or more of milk fat, 2.5% or more of milk protein, 5% or more of sugar or 5% or more of starch:	
ex2101.1201	---- Coffee pastes consisting of mixtures of ground, roasted coffee with vegetable fats and sometimes other ingredient	FREE
	--- Other:	
ex2101.1209	---- Coffee pastes consisting of mixtures of ground, roasted coffee with vegetable fats and sometimes other ingredient	FREE
	- Extracts, essences and concentrates, of tea or mate, and preparations with a basis of these extracts, essences or concentrates or with a basis of tea or mate:	
	-- Containing by weight 1.5% or more of milk fat, 2.5% or more of milk protein, 5% or more of sugar or 5% or more of starch:	
ex2101.2001	--- Tea preparations consisting of a mixture of tea, milk powder and sugar	FREE
	-- Other:	

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
ex2101.2009	--- Tea preparations consisting of a mixture of tea, milk powder and sugar	FREE
	- Roasted chicory and other roasted coffee substitutes, and extracts, essences and concentrates thereof:	
2101.3001	-- Other roasted coffee substitutes, excluded chicory roots, and extracts, essences and concentrates of other roasted coffee substitutes, excluded chicory roots	FREE
2101.3009	-- Other	FREE
ex2102	Yeasts (active or inactive); other single-cell micro-organisms, dead (but not including vaccines of heading 3002); prepared baking powders:	
	- Active yeasts:	
2102.1001	-- Other than for baking of bread, excluded yeasts for use in animal fodder	FREE
2102.1009	-- Other	FREE
	- Inactive yeasts; other single-cell micro-organisms, dead:	
2102.2001	-- Inactive yeasts	FREE
	- Prepared baking powders:	
2102.3001	-- In retail packings of 5 kg or less	FREE
2102.3009	-- Other	FREE
ex2103	Sauces and preparations therefor; mixed condiments and mixed seasonings; mustard flour and meal and prepared mustard:	
2103.2000	- Tomato ketchup and other tomato sauces	FREE
	- Other:	
2103.9010	-- Preparations of vegetable sauces with the basic ingredients of flour, meal, starch or malt extract	FREE
ex2104	Soups and broths and preparations therefor; homogenised composite food preparations:	
	- Soups and broths and preparations therefor:	

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
2104.1001	-- Preparations of vegetable soups with the basic ingredients of flour, meal, starch or malt extract	*
	-- Other soups:	
2104.1011	--- Containing meat in a proportion exceeding 20% by weight	*
2104.1012	--- Containing meat in a proportion of 3% up to and including 20% by weight	*
2104.1019	--- Other	*
	-- Other:	
2104.1021	--- Containing meat in a proportion exceeding 20% by weight	*
2104.1022	--- Containing meat in a proportion of 3% up to and including 20% by weight	*
2104.1029	--- Other	*
ex2106	Food preparations not elsewhere specified or included:	
2106.1000	- Protein concentrates and textured protein substances	FREE
	- Other:	
	-- Fruit juices, prepared or mixed more than specified in 2009:	
2106.9011	--- Unfermented and not containing sugar, in containers of 50 kg or more	FREE
2106.9019	--- Other	FREE
	-- Preparations for making beverages:	
2106.9021	--- Non-alcoholic preparations (concentrated extracts)	FREE
2106.9022	--- Flavoured or coloured syrup	FREE
2106.9023	--- Mixtures of plants or parts of plants, whether or not mixed with extracts from plants, for the preparations of plant broths	FREE
2106.9024	--- Specially prepared as infant food or for dietetic purposes	FREE
2106.9025	--- other nutritive elements, also vitamins, minerals, vegetable fibres, polyunsaturated fatty acids and flavouring matter	FREE

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
2106.9026	--- Prepared substances for beverages, of ginseng extract mixed with other ingredients, e. g. glucose or lactose	FREE
	--- Compound alcoholic preparations, of an alcoholic strength by volume of more than 0,5 %, of a kind used for the manufacture of beverages:	
2106.9031	---- Of an alcoholic strength by volume of more than 0,5 % up to and including 2,25 % vol	FREE
2106.9032	---- Of an alcoholic strength by volume of up to 15% vol	FREE
2106.9033	---- Of an alcoholic strength by volume of 15 % up to and including 22 % vol	FREE
2106.9034	---- Of an alcoholic strength by volume of more than 22 % up to and including 32 % vol	FREE
2106.9035	---- Of an alcoholic strength by volume of more than 32 % up to and including 40 % vol	FREE
2106.9036	---- Of an alcoholic strength by volume of more than 40 % up to and including 50 % vol	FREE
2106.9037	---- Of an alcoholic strength by volume of more than 50 % up to and including 60 % vol	FREE
2106.9038	---- Other	FREE
2106.9039	--- Other	FREE
	-- Powder for making desserts:	
2106.9041	--- In retail packings of 5 kg or less, containing milk powder, egg white or egg yolks	*
2106.9042	--- In retail packings of 5 kg or less, not containing milk powder, egg white or egg yolks	FREE
2106.9048	--- Other, containing milk powder, egg white or egg yolks	*
2106.9049	--- Other, not containing milk powder, egg white or egg yolks	FREE
2106.9061	-- Candy, containing neither sugar nor cocoa	FREE
2106.9062	-- Fruit soups and porridge	FREE
2202	Waters, including mineral waters and aerated waters, containing added sugar or other sweetening matter or	

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
	flavoured, and other non-alcoholic beverages, not including fruit or vegetable juices of heading 20.09:	
	- Waters, including mineral waters and aerated waters, containing added sugar or other sweetening matter or flavoured:	
	-- Carbonated beverages:	
2202.1011	--- In disposable packings of steel	FREE
2202.1012	--- In disposable packings of aluminium	FREE
2202.1013	--- In disposable packings of glass exceeding 500 ml	FREE
2202.1014	--- In disposable packings of glass not exceeding 500 ml	FREE
2202.1015	--- In disposable packings of plastics, coloured	FREE
2202.1016	--- In disposable packings of plastics, not coloured	FREE
2202.1019	--- Other	FREE
	-- Specially prepared as infant food or for dietetic purposes:	
2202.1021	--- In packings of paperboard	FREE
2202.1022	--- In disposable packings of steel	FREE
2202.1023	--- In disposable packings of aluminium	FREE
2202.1024	--- In disposable packings of glass exceeding 500 ml	FREE
2202.1025	--- In disposable packings of glass not exceeding 500 ml	FREE
2202.1026	--- In disposable packings of plastics, coloured	FREE
2202.1027	--- In disposable packings of plastics, not coloured	FREE
2202.1029	--- Other	FREE
	-- Other:	
2202.1091	--- In packings of paperboard	FREE
2202.1092	--- In disposable packings of steel	FREE
2202.1093	--- In disposable packings of aluminium	FREE
2202.1094	--- In disposable packings of glass exceeding 500ml	FREE

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
2202.1095	--- In disposable packings of glass not exceeding 500 ml	FREE
2202.1096	--- In disposable packings of plastics, coloured	FREE
2202.1097	--- In disposable packings of plastics, not coloured	FREE
2202.1099	--- Other	FREE
	- Other:	
	-- Of dairy products with other ingredients, provided that the dairy products are 75 % or more by weight excluding packings:	
2202.9011	--- In packings of paperboard	*
2202.9012	--- In disposable packings of steel	*
2202.9013	--- In disposable packings of aluminium	*
2202.9014	--- In disposable packings of glass exceeding 500 ml	*
2202.9015	--- In disposable packings of glass not exceeding 500 ml	*
2202.9016	--- In disposable packings of plastics, coloured	*
2202.9017	--- In disposable packings of plastics, not coloured	*
2202.9019	--- Other	*
	-- Specially prepared as infant food or for dietetic purposes:	
2202.9021	--- In packings of paperboard	FREE
2202.9022	--- In disposable packings of steel	FREE
2202.9023	--- In disposable packings of aluminium	FREE
2202.9024	--- In disposable packings of glass exceeding 500 ml	FREE
2202.9025	--- In disposable packings of glass not exceeding 500 ml	FREE
2202.9026	--- In disposable packings of plastics, coloured	FREE
2202.9027	--- In disposable packings of plastics, not coloured	FREE
2202.9029	--- Other	FREE
	-- Other:	

Icelandic Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
2202.9091	--- In packings of paperboard	FREE
2202.9092	--- In disposable packings of steel	FREE
2202.9093	--- In disposable packings of aluminium	FREE
2202.9094	--- In disposable packings of glass exceeding 500 ml	FREE
2202.9095	--- In disposable packings of glass not exceeding 500 ml	FREE
2202.9096	--- In disposable packings of plastics, coloured	FREE
2202.9097	--- In disposable packings of plastics, not coloured	FREE
2202.9099	--- Other	FREE
2203	Beer made from malt.	FREE
2204	Wine of fresh grapes, including fortified wines; grape must other than that of heading 2009.	FREE
2205	Vermouth and other wine of fresh grapes flavoured with plants or aromatic substances.	FREE
2206	Other fermented beverages (for example, cider, perry, mead); mixtures of fermented beverages and mixtures of fermented beverages and non-alcoholic beverages, not elsewhere specified or included.	FREE
2207	Undenatured ethyl alcohol of an alcoholic strength by volume of 80 % vol or higher; ethyl alcohol and other spirits, denatured, of any strength.	FREE
2208	Undenatured ethyl alcohol of an alcoholic strength by volume of less than 80 % vol; spirits, liqueurs and other spirituous beverages.	FREE

TABLE III TO PROTOCOL A
LIECHTENSTEIN, SWITZERLAND

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
0403	Buttermilk, curdled milk and cream, yoghurt, kephir and other fermented or acidified milk and cream, whether or not concentrated or containing added sugar or other sweetening matter or flavoured or containing added fruit, nuts or cocoa:	
	- Yoghurt:	
10.10	-- Containing cocoa	*
10.20	-- Flavoured or containing added fruit or nuts	100.-
0710	Vegetables (uncooked or cooked by steaming or boiling water), frozen:	
40.00	- Sweet corn	*
1302	Vegetable saps and extracts; pectic substances, pectinates and pectates; agar-agar and other mucilages and thickeners, whether or not modified, derived from vegetable products:	
	- Mucilages and thickeners, whether or not modified, derived from vegetable products:	
ex 31.00	-- Agar-agar:	
	- Modified	FREE
	-- Mucilages and thickeners, derived from locust beans, locust bean seeds or guar seeds:	
ex 32.10	--- For technical uses:	
	- Modified	FREE
ex 32.90	-- Other:	
	- Modified	FREE
ex 39.00	-- Other:	

* = Fixed duty in accordance with Article 2.1 (i) in this Protocol
FREE = No fixed duty in accordance with Article 2.1 (i) applied

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
1702	<ul style="list-style-type: none"> - Modified Other sugars, including chemically pure lactose, maltose, glucose and fructose, in solid form; sugar syrups not containing added flavouring or colouring matter; artificial honey, whether or not mixed with natural honey; caramel: 	FREE
50.00	<ul style="list-style-type: none"> - Chemically pure fructose - Other, including invert sugar and other sugar and sugar syrup blends containing in the dry state 50% by weight of fructose: <ul style="list-style-type: none"> -- Solid: 	FREE
90.24	<ul style="list-style-type: none"> --- Chemically pure maltose 	FREE
1704	<ul style="list-style-type: none"> Sugar confectionery (including white chocolate), not containing cocoa: 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Chewing gum, whether or not sugar-coated: 	
10.10	<ul style="list-style-type: none"> -- Containing more than 70% by weight of sucrose 	*
10.20	<ul style="list-style-type: none"> -- Containing more than 60% but not more than 70% by weight of sucrose 	*
10.30	<ul style="list-style-type: none"> -- Containing not more than 60% by weight of sucrose - Other: 	*
90.10	<ul style="list-style-type: none"> -- White chocolate 	*
90.20	<ul style="list-style-type: none"> -- Sugar confectionery of all kinds, containing fruit or nuts (including fruit pastes, nougat, marzipan and the like) -- Sugar confectionery of all kinds made from liquorice juice, containing, by weight of sucrose: 	*
90.31	<ul style="list-style-type: none"> --- More than 10% -- Other moulded sugar confectionery: 	*
	<ul style="list-style-type: none"> --- Not containing milk fats or vegetable fats, containing by weight of sucrose: 	
90.41	<ul style="list-style-type: none"> ---- More than 70% 	*

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
90.42	---- More than 50% but not more than 70%	*
90.43	---- Not more than 50%	*
90.50	--- Containing vegetable fats but not containing milk fats	*
90.60	--- Containing milk fats	*
	-- Other, containing by weight of sucrose:	
90.91	--- More than 70%	*
90.92	--- More than 50% but not more than 70%	*
90.93	--- Not more than 50%	*
1806	Chocolate and other food preparations containing cocoa:	
	- Cocoa powder, containing added sugar or other sweetening matter:	
10.10	-- Containing 65% or more by weight of sucrose	*
10.20	-- Containing not more than 65% by weight of sucrose	*
	- Other preparations in blocks, slabs or bars weighing more than 2 kg or in liquid, paste, powder, granular or other bulk form in containers or immediate packings, of a content exceeding 2 kg:	
	-- Other:	
	---- In bulk blocks:	
	----- Containing ingredients derived from milk, containing by weight of milk fats:	
20.91	----- More than 6%	*
20.92	----- More than 3% but not more than 6%	*
20.93	----- Not more than 3%	*
20.94	----- Not containing ingredients derived from milk	*
	--- Other:	
	----- Containing ingredients derived from milk:	

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
20.95	---- Containing fats other than milk fats (whether or not containing milk fats)	*
20.96	---- Other	*
	---- Not containing ingredients derived from milk:	
20.97	---- Containing fats	*
20.99	---- Other	*
	- Other, in blocks, slabs or bars:	
	-- Filled:	
	---- Containing ingredients derived from milk:	
31.11	---- Containing fats other than milk fats (whether or not containing milk fats)	*
31.19	---- Other	*
	---- Not containing ingredients derived from milk:	
31.21	---- Containing fats	*
31.29	---- Other	*
	-- Not filled:	
	---- Milk chocolate, containing by weight of milkfats:	
32.11	---- More than 6%	*
32.12	---- More than 3% but not more than 6%	*
32.13	---- Not more than 3%	*
32.90	--- Other	*
	- Other:	
	-- Containing ingredients derived from milk:	
90.11	--- Containing fats other than milk fats (whether or not containing milk fats)	*
90.19	--- Other	*

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
	-- Not containing ingredients derived from milk:	
90.21	--- Containing fats	*
90.29	--- Other	*
1901	Malt extract; food preparations of flour, groats, meal, starch or malt extract, not containing cocoa or containing less than 40% by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included; food preparations of goods of headings Nos. 0401 to 0404, not containing cocoa or containing less than 5% by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included:	
	- Preparations for infant use, put up for retail sale:	
	-- Containing goods of headings Nos. 0401 to 0404:	
10.11	--- Containing by weight more than 12% of milkfats	*
10.12	--- Containing by weight more than 3% but not more than 12% of milkfats	*
10.13	--- Not containing milkfats or containing by weight not more than 3% of milkfats	*
	-- Not containing goods of headings Nos. 0401 to 0404:	
10.21	--- Containing sugar	*
10.22	--- Not containing sugar	*
	- Mixes and doughs for the preparation of bakers' wares of heading No. 1905:	
	-- Other, containing goods of headings Nos. 0401 to 0404:	
ex 20.81	--- Containing by weight more than 25% of milkfats: - In containers of a weight not exceeding 2 kg	*
ex 20.82	--- Containing by weight more than 12% but not more than 25% of milkfats: - In containers of a weight not exceeding 2 kg	*
20.83	--- Containing by weight not more than 12% of milkfats	*

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
	-- Other, not containing goods of headings Nos. 0401 to 0404:	
ex 20.91	--- Containing by weight more than 25% of milkfats:	
	- In containers of a weight not exceeding 2 kg	*
ex 20.92	--- Containing by weight more than 12% but not more than 25% of milkfats:	
	- In containers of a weight not exceeding 2 kg	*
	--- Not containing milkfats or containing by weight not more than 12% of milkfats:	
20.93	---- Containing fats	*
20.99	---- Other	*
	- Other:	
	-- Other:	
	--- Malt extracts, of a dry content of:	
90.21	---- More than 80%	*
90.22	---- Not more than 80%	*
	--- Food preparations of goods of headings Nos. 0401 to 0404, other than in powder, granules or other solid forms:	
	---- Other:	
	----- Containing milkfats, of a milkfat content by weight of:	
90.41	----- More than 50%	*
	----- More than 20% but not more than 50%:	
90.42	----- Containing more than 5% other fats than milkfats	*
90.43	----- Other	*
	----- More than 3% but not more than 20%:	
90.44	----- Containing more than 5% other fats than milkfats	*
90.45	----- Other	*

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
90.46	----- Not more than 3%	*
90.47	----- Not containing milkfats	*
	--- Preparations of goods of headings Nos. 0401 to 0404 (other than preparations of tariff items 1901.9061 to 1901.9075):	
ex 90.81	---- Containing by weight more than 25% of milkfats: - In containers of a weight not exceeding 2 kg	*
ex 90.82	---- Containing by weight more than 12% but not more than 25% of milkfats: - In containers of a weight not exceeding 2 kg	*
90.89	---- Other	*
	--- Other preparations:	
ex 90.91	---- Containing by weight more than 25% of milkfats: - In containers of a weight not exceeding 2 kg	*
ex 90.92	---- Containing by weight more than 12% but not more than 25% of milkfats: - In containers of a weight not exceeding 2 kg	*
	---- Not containing milkfats or containing by weight less than 12% of milkfats:	
	---- Of cereal flours, meals, starch or malt extracts:	
90.93	----- Containing fats	*
90.94	----- Not containing fats	*
	----- Other:	
90.95	----- Containing fats	*
	----- Not containing fats:	
90.96	----- Containing sugar or eggs	*
90.99	----- Other	*

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
1902	Pasta, whether or not cooked or stuffed (with meat or other substances) or otherwise prepared, such as spaghetti, macaroni, noodles, lasagne, gnocchi, ravioli, cannelloni, couscous, whether or not prepared:	
	- Uncooked pasta, not stuffed or otherwise prepared:	
11.00	-- Containing eggs	*
19.00	-- Other	*
20.00	- Stuffed pasta, whether or not cooked or otherwise prepared	*
30.00	- Other pasta	*
	- Couscous:	
40.10	-- Unprepared	*
40.90	-- Other	*
1903	Tapioca and substitutes therefor prepared from starch, in the form of flakes, grains, pearls, siftings or in similar forms.	1.80
1904	Prepared foods obtained by the swelling or roasting of cereals or cereal products (for example, corn flakes); cereals (other than maize (corn)) in grain form or in the form of flakes or other worked grains (except flour, groats and meal), pre-cooked, or otherwise prepared, not elsewhere specified or included:	
	- Prepared foods obtained by the swelling or roasting of cereals or cereal products:	
10.10	-- "Müesli" type preparations	*
10.90	-- Other	18.-
20.00	- Prepared foods obtained from unroasted cereal flakes or from mixtures of unroasted cereal flakes and roasted cereal flakes or swelled cereals	*
30.00	- Bulgur	110.-
	- Other:	
	-- Other:	

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
90.20	--- Parboiled rice	FREE
	--- Other:	
90.90	---- Other:	
	---- Cereal grains, kibbled and prepared for the manufacture of cornflakes and similar products	4.80
	---- Other	*
1905	Bread, pastry, cakes, biscuits and other bakers' wares, whether or not containing cocoa; communion wafers, empty cachets of a kind suitable for pharmaceutical use, sealing wafers, rice paper and similar products:	
	- Crispbread:	
10.10	-- Not containing added sugar or other sweetening matter	*
10.20	-- Containing added sugar or other sweetening matter	*
	- Gingerbread and the like:	
20.10	-- Containing milkfats	*
20.20	-- Containing other fats	*
20.30	-- Not containing fat	*
	- Sweet biscuits; waffles and wafers:	
	-- Sweet biscuits:	
31.10	--- Containing milkfats	*
31.90	--- Other	*
	-- Waffles and wafers:	
32.10	--- Not containing added sugar or other sweetening matter	*
32.20	--- Containing added sugar or other sweetening matter	*
	- Rusks, toasted bread and similar toasted products:	
40.10	-- Not containing added sugar or other sweetening matter	*

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
	-- Containing added sugar or other sweetening matter:	
40.21	--- Rusks	*
40.29	--- Other	*
	- Other:	
	-- Bread and other ordinary bakers' wares, not containing added sugar or other sweetening matter, honey, eggs, fats, cheese or fruit:	
	--- Not put up for retail sale:	
90.25	---- Bread crumbs	*
90.29	---- Other	*
	--- Put up for retail sale:	
90.31	---- Matzos	*
90.32	---- Bread crumbs	*
90.39	---- Other	*
90.40	-- Communion wafers, empty cachets of a kind suitable for pharmaceutical use, sealing wafers, rice papers and similar products	FREE
	-- Other:	
90.91	--- Other, of potato flakes, potato meal or potato starch	*
90.92	--- Other, not containing added sugar or other sweetening matter	*
	--- Other, containing added sugar or other sweetening matter:	
90.93	---- Containing milkfat	*
90.94	---- Containing other fats	*
90.95	---- Not containing fat	*
2001	Vegetables, fruit, nuts and other edible parts of plants, prepared or preserved by vinegar or acetic acid:	

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
	- Other:	
	-- Vegetables and other edible parts of plants:	
90.20	--- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	*
2004	Other vegetables prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid, frozen, other than products of heading No. 2006:	
	- Other vegetables and mixtures of vegetables:	
	-- In containers, of a weight exceeding 5 kg:	
90.13	--- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	*
	-- In containers, of a weight not exceeding 5 kg:	
90.43	--- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	*
2005	Other vegetables prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid, not frozen, other than products of heading No. 2006:	
	- Potatoes:	
	-- Preparations in the form of flour, meal or flakes, consisting mainly of potatoes:	
20.11	--- Containing by weight more than 80% of potatoes	*
20.12	--- Containing by weight not more than 80% of potatoes	*
80.00	- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	*
2008	Fruit, nuts and other edible parts of plants, otherwise prepared or preserved, whether or not containing added sugar or other sweetening matter or spirit, not elsewhere specified or included:	
	- Nuts, ground-nuts and other seeds, whether or not mixed together:	
	-- Ground-nuts:	
11.10	--- Peanut butter	*

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
	- Other, including mixtures other than those of subheading No. 2008.19:	
91.00	-- Palm hearts	*
	-- Other:	
	--- Other:	
99.98	---- Corn, other than sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	*
2101	Extracts, essences and concentrates, of coffee, tea or maté and preparations with a basis of these products or with a basis of coffee, tea or maté; roasted chicory and other roasted coffee substitutes, and extracts, essences and concentrates thereof:	
	- Extracts, essences and concentrates, of coffee, and preparations with a basis of these extracts, essences or concentrates or with a basis of coffee:	
	-- Preparations with a basis of extracts, essences or concentrates or with a basis of coffee:	
12.90	--- Other	*
	- Extracts, essences and concentrates, of tea or maté, and preparations with a basis of these extracts, essences or concentrates or with a basis of tea or maté:	
20.90	-- Other	*
ex 30.00	- Roasted coffee substitutes, and extracts, essences and concentrates thereof, excluded roasted chicory, and extracts, essences and concentrates thereof:	
	- Whole or in pieces	1.60
	- Other	*
2102	Yeasts (active or inactive); other single cell micro-organisms, dead (but not including vaccines of heading No. 3002); prepared baking powders:	
ex 20.19	- Inactive yeasts; other single-cell micro-organisms, dead:	
	-- Yeasts, natural, dead	4.-

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
2103	Sauces and preparations therefor; mixed condiments and mixed seasonings; mustard flour and meal and prepared mustard:	
10.00	- Soya sauce	FREE
20.00	- Tomato ketchup and other tomato sauces	FREE
90.00	- Other	FREE
2104	Soups and broths and preparations therefor; homogenised composite food preparations:	
10.00	- Soups and broths and preparations therefor	FREE
2105	Ice cream and other edible ice, whether or not containing cocoa:	
	- Containing cocoa	*
	- Other	*
2106	Food preparations not elsewhere specified or included:	
	- Protein concentrates and textured protein substances:	
10.11	-- Containing milkfats, other fats or sugar	*
10.19	-- Other	*
	- Other:	
	-- Mixtures of extracts and concentrates of vegetable substances, of a kind used in the preparation of beverages:	
	--- Non alcoholic:	
90.21	---- Containing added sugar or other sweetening matter, containing by weight more than 60% of sucrose	*
90.22	---- Containing added sugar or other sweetening matter, containing by weight more than 50% but not more than 60% of sucrose	*
90.23	---- Containing added sugar or other sweetening matter, containing by weight not more than 50% of sucrose	*

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
90.24	---- Not containing added sugar or other sweetening matter	*
90.30	-- Protein hydrolysates and yeast autolysates	20.-
90.40	-- Chewing-gum and sweets, tablets, pastilles and similar products, not containing sugar	*
	-- Other food preparations:	
	--- Other:	
	---- Containing by weight, of milkfats:	
90.81	----- More than 50%	*
	----- More than 20% but not more than 50%	*
90.85	----- Containing more than 5% other fats than milkfats	*
90.86	----- Other	*
90.87	----- More than 3% but not more than 20%	*
90.88	----- Not more than 3%, not including articles of heading No. 2106.9091	*
	---- Containing other fats, of a fat content of:	
90.91	----- More than 40%	*
90.92	----- More than 10%, but not more than 40%	*
90.93	----- Not more than 10%	*
	---- Not containing fats:	
	----- Containing by weight, of sugar:	
90.94	----- More than 50%	*
90.95	----- Not more than 50%	*
90.96	----- Containing cereals, malt extracts or eggs (not containing sugar)	*
90.99	----- Other	*
2202	Waters, including mineral waters and aerated waters,	

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
	containing added sugar or other sweetening matter or flavoured, and other non-alcoholic beverages, not including fruit or vegetable juices of heading No. 2009:	
10.00	- Waters, including mineral waters and aerated waters, containing added sugar or other sweetening matter or flavoured	2.-
	- Other:	
90.90	-- Other	2.-
2203	Beer made from malt:	
00.10	- In containers holding more than 2 hl	6.-
00.20	- In containers holding more than 2 l but not more than 2 hl	3.50
	- In containers holding not more than 2 l:	
00.31	-- In glass bottles	6.-
00.39	-- Other	8.-
2205	Vermouth and other wine of fresh grapes flavoured with plants or aromatic substances:	
	- In containers holding 2 l or less:	
10.10	-- Of an alcoholic strength by volume not exceeding 18% vol	FREE
10.20	-- Of an alcoholic strength by volume exceeding 18% vol	FREE
	- Other:	
90.10	-- Of an alcoholic strength by volume not exceeding 18% vol	FREE
90.20	-- Of an alcoholic strength by volume exceeding 18% vol	FREE
2208	Undenatured ethyl alcohol of an alcoholic strength by volume of less than 80% vol; spirits, liqueurs and other spirituous beverages; compound alcoholic preparations of a kind used for the manufacture of beverages:	
ex 70.00	- Liqueurs containing sugar or eggs	45.-
	- Other:	

Swiss Customs Tariff Heading	Description of products	Rate of Duty fr/100 kg gross
ex 90.99	-- Other sweetened alcoholic beverages, even flavoured spirits: containing sugar or eggs	45.-

e-archiv.ii

TABLE IV TO PROTOCOL A

NORWAY

List 1

Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
0403	Buttermilk, curdled milk and cream, yogurt, kephir and other fermented or acidified milk and cream, whether or not concentrated or containing added sugar or other sweetening matter or flavoured or containing added fruit, nuts or cocoa:	
ex 10	- Yogurt:	
	-- Containing added fruit, nuts or cocoa	*
	-- Other:	
	--- Flavoured or containing added cocoa	*
ex 90	- Other:	
	-- Flavoured or containing added fruit, nuts or cocoa	*
0501	Human hair, unworked, whether or not washed or scoured; waste of human hair.	FREE
0502	Pigs', hogs' or boars' bristles and hair; badger hair and other brush making hair; waste of such bristles or hair.	FREE
0503	Horsehair and horsehair waste, whether or not put up as a layer with or without supporting material.	FREE
0505	Skins and other parts of birds, with their feathers or down, feathers and parts of feathers (whether or not with trimmed edges) and down, not further worked than cleaned, disinfected or treated for preservation; powder and waste of feathers or parts of feathers.	FREE
0507	Ivory, tortoise-shell, whalebone and whalebone hair, horns, antlers, hooves, nails, claws and beaks, unworked or simply prepared but not cut to shape; powder and waste of these products.	FREE
0508	Coral and similar materials, unworked or simply prepared but not otherwise worked; shells of molluscs, crustaceans or echinoderms and cuttlebone, unworked or simply prepared but not cut to shape; powder	FREE

* = Fixed duty in accordance with Article 2.1 (i) in this Protocol

FREE = No fixed duty in accordance with Article 2.1 (i) applied

Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
	and waste thereof.	
0509	Natural sponges of animal origin.	FREE
0510	Ambergris, castoreum, civet and musk; cantharides; bile, whether or not dried; glands and other animal products used in the preparation of pharmaceutical products, fresh, chilled, frozen or otherwise provisionally preserved.	FREE
0710	Vegetables (uncooked or cooked by steaming or boiling in water), frozen:	
40	- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	*
0711	Vegetables provisionally preserved (for example, by sulphur dioxide gas, in brine, in sulphur water or in other preservative solutions), but unsuitable in that state for immediate consumption:	
ex 90	- Other vegetables; mixtures of vegetables:	
	-- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	*
1302	Vegetables saps and extracts; pectic substances, pectinates and pectates; agar-agar and other mucilages and thickeners, whether or not modified, derived from vegetable products:	
	- Vegetable saps and extracts:	
14	-- Of pyrethrum or of the roots of plants containing rotenone	*
ex 19	-- Other:	
	--- Intermixtures of vegetable extracts, for the manufacture of beverages or of food preparations	*
	--- Other medicinal than intermixtures of vegetable extracts for the manufacture of beverages or of food preparations or of vanilla oleoresin	*
ex 20	- Pectic substances, pectinates and pectates:	
	-- Containing 5 % or more by weight of added sugar	FREE
1401	Vegetable materials of a kind used primarily for plaiting (for example bamboos, rattans, reeds, rushes, osier, raffia, cleaned, bleached or dyed cereal straw, and of lime bark).	FREE
1402	Vegetable materials of a kind used primarily as stuffing or as padding (for example kapok, vegetable hair and eel-grass), whether or not put	FREE

Duty	Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
		up as a layer with or without supporting material.	
FREE	1403	Vegetable materials of a kind used primarily in brooms or in brushes (for example broomcorn piassava, couch-grass and istle), whether or not in hanks or bundles.	FREE
FREE	1404	Vegetable products not elsewhere specified or included:	
	10	- Raw vegetable materials of a kind used primarily in dyeing or tanning	FREE
	90	- Other	FREE
	1517	Margarine; edible mixtures or preparations of animal or vegetable fats or oils or of fractions of different fats or oils of this Chapter, other than edible fats or oils or their fractions of heading 1516:	
	ex 10	- Margarine, excluding liquid margarine	
		-- Other:	
		--- Animal:	
		---- Containing more than 10 % but not more than 15 % by weight of milk fats	*
		--- Vegetable:	
		---- Containing more than 10 % but not more than 15 % by weight of milk fats	*
	ex 90	- Other:	
		-- Containing more than 10 % but not more than 15 % by weight of milk fats	*
		-- Edible mixtures or preparations of a kind used as mould release preparations	*
	1520	Glycerol, crude; glycerol waters and glycerol lyes:	
	ex 00	- For feed purpose	*
FREE	1522	Degras; residues resulting from the treatment of fatty substances or animal or vegetable waxes:	
FREE	ex 00	- Degras for feed purpose	*
FREE	1702	Other sugars, including chemically pure lactose, maltose, glucose and fructose, in solid form; sugar syrups not containing added flavouring	

Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
	or colouring matter; artificial honey, whether or not mixed with natural honey; caramel:	
50	- Chemically pure fructose	*
ex 90	- Other, including invert sugar and other sugar and sugar syrup blends containing in the dry state 50% by weight of fructose:	
	-- Chemically pure maltose	*
1704	Sugar confectionery (including white chocolate), not containing cocoa.	*
1806	Chocolate and other food preparations containing cocoa.	*
1901	Malt extract; food preparations of flour, groats, meal, starch or malt extract, not containing cocoa or containing less than 40 % by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included; food preparations of goods of headings 0401 to 0404, not containing cocoa or containing less than 5 % by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included.	*
1902	Pasta, whether or not cooked or stuffed (with meat or other substances) or otherwise prepared, such as spaghetti, macaroni, noodles, lasagne, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, whether or not prepared:	
	- Uncooked pasta, not stuffed or otherwise prepared:	
11	-- Containing eggs	*
19	-- Other	*
ex 20	- Stuffed pasta, whether or not cooked or otherwise prepared:	
	-- Other than products containing more than 20 % by weight of sausage, meat, meat offal or blood, or any combination thereof	*
30	- Other pasta	*
40	- Couscous	*
1903	Tapioca and substitutes therefor prepared from starch, in the form of flakes, grains, pearls, siftings or in similar forms.	*
1904	Prepared foods obtained by the swelling or roasting of cereals or cereal products (for example, corn flakes); cereals (other than maize (corn)) in grain form or in the form of flakes or other worked grains (except flour, groats and meal), pre-cooked, or otherwise prepared, not	*

Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
	elsewhere specified or included.	
1905	Bread, pastry, cakes, biscuits and other bakers' wares, whether or not containing cocoa; communion wafers, empty cachets of a kind suitable for pharmaceutical use, sealing wafers, rice paper and similar products.	*
2001	Vegetables, fruit, nuts and other edible parts of plants, prepared or preserved by vinegar or acetic acid:	
ex 90	- Other:	
	-- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>); palm hearts; yams, sweet potatoes and similar edible parts of plants containing 5 % or more by weight of starch	*
2004	Other vegetables prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid, frozen, other than products of heading 2006:	
ex 10	- Potatoes:	
	-- In the form of flour, meal or flakes	*
ex 90	- Other vegetables and mixtures or vegetables:	
	-- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	*
2005	Other vegetables prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid, not frozen, other than products of heading 2006:	
ex 20	- Potatoes:	
	-- In the form of flour, meal or flakes	*
80	- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	*
2006	Vegetables, fruit, nuts, fruit-peel and other parts of plants, preserved by sugar (drained, glacé or crystallised):	
ex 2006	- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	*
2007	Jams, fruit jellies, marmalades, fruit or nut purée and fruit or nut pastes, obtained by cooking, whether or not containing added sugar or other sweetening matter.	*
2008	Fruit, nuts and other edible parts of plants, otherwise prepared or preserved, whether or not containing added sugar or other sweetening matter or spirit, not elsewhere specified or included:	

Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
	- Nuts, ground-nuts and other seeds, whether or not mixed together:	
ex 11	-- Ground-nuts:	
	--- Peanut butter	FREE
	--- Ground nuts, roasted	*
	- Other, including mixtures other than those of subheading 2008 19:	
ex 91	-- Palm hearts for feed purpose	*
ex 99	-- Other:	
	--- Maize (corn), other than sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	*
2101	Extracts, essences and concentrates, of coffee, tea or maté and preparations with a basis of these products or with a basis of coffee, tea or maté; roasted chicory and other roasted coffee substitutes, and extracts, essences and concentrates thereof:	
	- Extracts, essences and concentrates, of coffee, and preparations with a basis of these extracts, essences or concentrates or with a basis of coffee:	
ex 12	-- Preparations with a basis of these extracts, essences or concentrates or with a basis of coffee:	
	--- Containing by weight 1,5 % or more milk fat, 2,5 % or more milk proteins, 5 % or more sugar or 5 % or more starch	*
ex 20	- Extracts, essences and concentrates, of tea or maté, and preparations with a basis of these extracts, essences or concentrates, or with a basis of tea or maté:	
	-- Extracts, essences and concentrates of tea	FREE
	-- Other:	
	--- Preparations with a basis of tea or maté	FREE
	--- Other, not containing milk fat, milk protein, sugar or starch or containing less than 1,5 % by weight of milk fat, 2,5 % by weight of milk protein, 5 % by weight of sugar or 5 % by weight of starch	FREE
	--- Other	*
ex 30	- Roasted chicory and other roasted coffee substitutes, and extracts, essences and concentrates thereof:	

Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
	-- Other roasted coffee substitutes than roasted chicory; extracts, essences and concentrates thereof	FREE
2102	Yeasts (active or inactive); other single-cell micro-organisms, dead (but not including vaccines of heading 3002); prepared baking powders.	*
2103	Sauces and preparations therefor; mixed condiments and mixed seasonings; mustard flour and meal and prepared mustard:	
20	- Tomato ketchup and other tomato sauces	*
ex 30	- Mustard flour and meal and prepared mustard:	
	-- Prepared mustard containing 5 % or more by weight of added sugar	*
ex 90	- Other:	
	- Other than mango chutney, liquid	*
2104	Soups and broths and preparations therefor; homogenised composite food preparations.	*
2105	Ice cream and other edible ice, whether or not containing cocoa.	*
2106	Food preparations not elsewhere specified or included:	
10	- Protein concentrates and textured protein substances	*
ex 90	- Other, other than flavoured or coloured sugar syrups	*
2202	Waters, including mineral waters and aerated waters, containing added sugar or other sweetening matter or flavoured, and other non-alcoholic beverages, not including fruit or vegetable juices of heading 2009.	*
2203	Beer made from malt.	FREE
2205	Vermouth and other wine of fresh grapes flavoured with plants or aromatic substances.	FREE
2207	Undenatured ethyl alcohol of an alcoholic strength by volume of 80 % vol. or higher; ethyl alcohol and other spirits, denatured, of any strength:	
20	- Ethyl alcohol and other spirits, denatured, of any strength	FREE
2208	Undenatured ethyl alcohol of an alcoholic strength by volume of less than 80 % vol.; spirits, liqueurs and other spirituous beverages:	

Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
40	- Rum and tafia	FREE
50	- Gin and genever	FREE
60	- Vodka	FREE
ex 70	- Liqueurs and cordials:	
	-- Liqueurs containing more than 5 % by weight of added sugar	FREE
ex 90	- Other:	
	-- Aquavit	FREE
2209	Vinegar and substitutes for vinegar obtained from acetic acid.	*
2402	Cigars, cheroots, cigarillos and cigarettes, of tobacco or of tobacco substitutes.	*
2403	Other manufactured tobacco and manufactured tobacco substitutes; homogenised or reconstituted tobacco; tobacco extracts and essences.	*
2905	Acyclic alcohols and their halogenated, sulphonated, nitrated or nitrosated derivatives:	
	- Other polyhydric alcohols:	
43	-- Mannitol	FREE
44	-- D-glucitol (sorbitol)	FREE
3302	Mixtures of odoriferous substances and mixtures (including alcoholic solutions) with a basis of one or more of these substances, of a kind used as raw materials in industry; other preparations based on odoriferous substances, of a kind used for the manufacture of beverages:	
10	- Of a kind used in the food or drink industries	FREE
3501	Casein, caseinates and other casein derivatives; casein glues.	*
3505	Dextrins and other modified starches (for example, pregelatinised or esterified starches); glues based on starches, or on dextrins or other modified starches.	*
3809	Finishing agents, dye carriers to accelerate the dyeing or fixing of dyestuffes and other products and preparations (for example, dressings and mordants), of a kind used in the textile, paper, leather or	

Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products	Duty
3824	like industries, not elsewhere specified or included:	
	10 - With a basis of amylaceous substances	FREE
	Prepared binders for foundry moulds or cores; chemical products and preparations of the chemical or allied industries (including those consisting of mixture of natural products), not elsewhere specified or included:	
	60 - Sorbitol other than that of subheading 2905.44	FREE

List 2

Zero duty

Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products
0901	Coffee, whether or not roasted or decaffeinated; coffee husks and skins; coffee substitutes containing coffee in any proportion.
0902	Tea, whether or not flavoured
1302	Vegetables saps and extracts; pectic substances, pectinates and pectates; agar-agar and other mucilages and thickeners, whether or not modified, derived from vegetable products: <ul style="list-style-type: none"> - Vegetable saps and extracts: <ul style="list-style-type: none"> 12 -- Of liquorice 13 -- Of hops ex 20 - Pectic substances, pectinates and pectates: <ul style="list-style-type: none"> -- Containing less than 5 % by weight of added sugar - Mucilages and thickeners, whether or not modified, derived from vegetable products: <ul style="list-style-type: none"> 31 -- Agar-agar 32 -- Mucilages and thickeners, whether or not modified, derived from locust beans, locust bean seeds or guar seeds 39 -- Other
1404	Vegetable products not elsewhere specified or included: <ul style="list-style-type: none"> 20 - Cotton linters
1516	Animal or vegetable fats and oils and their fractions, partly or wholly hydrogenated, inter-esterified, re-esterified or elaidinised, whether or not refined, but not further prepared: <ul style="list-style-type: none"> ex 20 - Vegetable fats and oils and their fractions: <ul style="list-style-type: none"> -- Other: <ul style="list-style-type: none"> -- Hydrogenated castor oil, so called "opal-wax"
1518	Animal or vegetable fats and oils and their fractions, boiled, oxidised, dehydrated, sulphurised, blown, polymerised by heat in vacuum or in inert

Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products
	<p>gas otherwise chemically modified, excluding those of heading 1516; inedible mixtures or preparations of animal or vegetable fats or oils or of fractions of different fats or oils of this Chapter, not elsewhere specified or included:</p> <p>- Other:</p> <p>ex 00 -- Linoxyn</p>
1520	Glycerol, crude; glycerol waters and glycerol lyes ¹ .
1521	Vegetable waxes (other than triglycerides), beeswax, other insect waxes and spermaceti, whether or not refined or coloured.
1522	Degras; residues resulting from the treatment of fatty substances or animal or vegetable waxes ² .
1803	Cocoa paste, whether or not defatted.
1804	Cocoa butter, fat and oil.
1805	Cocoa powder, not containing added sugar or other sweetening matter.
2002	<p>Tomatoes prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid:</p> <p>90 - Other</p>
2008	<p>Fruit, nuts and other edible parts of plants, otherwise prepared or preserved, whether or not containing added sugar or other sweetening matter or spirit, not elsewhere specified or included:</p> <p>- Other, including mixtures other than those of subheading 2008.19:</p> <p>91 -- Palm hearts ³</p>
2101	<p>Extracts, essences and concentrates, of coffee, tea or maté and preparations with a basis of these products or with a basis of coffee, tea or maté; roasted chicory and other roasted coffee substitutes, and extracts, essences and concentrates thereof:</p> <p>- Extracts, essences and concentrates, of coffee, and preparations with a basis of these extracts, essences or concentrates or with a basis of coffee:</p> <p>11 -- Extracts, essences and concentrates</p> <p>ex 12 -- Preparations with a basis of these extracts, essences or concentrates or with a basis of coffee:</p> <p>-- Containing no milk fats, milk proteins, sugar or starch or containing by</p>

Norwegian Customs Tariff Heading	Description of products
	<p>weight less than 1,5 % milk fat, 2,5 % milk proteins, 5 % sugar or 5 % starch</p> <p>ex 20 - Extracts, essences and concentrates, of tea or maté, and preparations with a basis of these extracts, essences or concentrates, or with a basis of tea or maté:</p> <p>-- Containing no milk fats, milk proteins, sugar or starch or containing by weight less than 1,5 % milk fat, 2,5 % milk proteins, 5 % sugar or 5 % starch</p> <p>ex 30 - Roasted chicory and other roasted coffee substitutes, and extracts, essences and concentrates thereof:</p> <p>-- Roasted chicory; extracts, essences and concentrates of roasted chicory</p>
2103	<p>Sauces and preparations therefor; mixed condiments and mixed seasonings; mustard flour and meal and prepared mustard:</p> <p>10 - Soya sauce</p> <p>ex 30 - Mustard flour and meal and prepared mustard:</p> <p>-- Mustard flour and meal; prepared mustard containing less than 5 % by weight of added sugar</p> <p>ex 90 - Other:</p> <p>-- Mango chutney, liquid</p>
2201	<p>Waters, including natural or artificial mineral waters and aerated waters, not containing added sugar or other sweetening matter nor flavoured; ice and snow.</p>
2208	<p>Undenatured ethyl alcohol of an alcoholic strength by volume of less than 80 % vol.; spirits, liqueurs and other spirituous beverages:</p> <p>20 - Spirits obtained by distilling grape wine or grape marc</p> <p>30 - Whiskies</p> <p>ex 70 - Liqueurs and cordials:</p> <p>-- Other than liqueurs containing more than 5 % by weight of added sugar</p> <p>ex 90 - Other:</p> <p>-- Other than aquavit</p>

(¹) For Norway, products for feed purpose classified within this heading are covered by List 1.

(²) For Norway, degreas for feed purpose classified within this heading is covered by List 1.

(³) For Norway, palm hearts for feed purpose classified within this subheading are covered by List 1.

TABLE V TO PROTOCOL A

TUNISIA

HS Heading	Description of products
0403	<p>Buttermilk, curdled milk and cream, yogurt, kephir and other fermented or acidified milk and cream, whether or not concentrated or containing added sugar or other sweetening matter or flavoured or containing added fruit, nuts or cocoa:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Yogurt: ex 10 -- Flavoured or containing added fruit, nuts or cocoa - Other: ex 90 -- Flavoured or containing added fruits, nuts or cocoa
0710	<p>Vegetables (uncooked or cooked by steaming or boiling in water), frozen:</p> <ul style="list-style-type: none"> 40 - Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)
0711	<p>Vegetables provisionally preserved (for example, by sulphur dioxide gas, in brine, in sulphur water or in other preservative solutions), but unsuitable in that state for immediate consumption:</p> <ul style="list-style-type: none"> 90 - Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)
1302	<p>Vegetable saps and extracts; pectic substances, pectinates and pectates; agar-agar and other mucilages and thickeners, whether or not modified, derived from vegetable products:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mucilages and thickeners, modified, derived from vegetable products: ex 31 -- Agar-agar ex 32 -- Derived from locust beans, locust bean seeds or guar seeds ex 39 -- Other
1702	<p>Other sugars, including chemically pure lactose, maltose, glucose and fructose, in solid form; sugar syrups not containing added flavouring or colouring matter; artificial honey, whether or not mixed with natural honey; caramel:</p>

HS Heading	Description of products
50	- Chemically pure fructose
ex 90	- Chemically pure maltose
1704	Sugar confectionery (including white chocolate), not containing cocoa.
1806	Chocolate and other food preparations containing cocoa:
10	- Cocoa powder, containing added sugar or other sweetening matter
20	- Other preparations in blocks, slabs or bars weighing more than 2 kg or in liquid, paste, powder, granular or other bulk form in containers or immediate packings, of a content exceeding 2 kg
	- Other, in blocks, slabs or bars:
31	-- Filled
32	-- Not filled
90	- Other
1901	Malt extract; food preparations of flour, groats, meal, starch or malt extract, not containing cocoa or containing less than 40% by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included; food preparations of goods of headings Nos. 0401 to 0404, not containing cocoa or containing less than 5% by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included:
10	- Preparations for infant use, put up for retail sale
20	- Mixes and doughs for the preparation of bakers' wares of heading No. 1905
90	- Other
1902	Pasta, whether or not cooked or stuffed (with meat or other substances) or otherwise prepared, such as spaghetti, macaroni, noodles, lasagne, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, whether or not prepared.
1903	Tapioca and substitutes therefor prepared from starch, in the form of flakes, grains, pearls, siftings or in similar forms.
1904	Prepared foods obtained by the swelling or roasting of cereals or cereal products (for example, corn flakes); cereals (other than maize (corn)) in grain form or in the form of flakes or

HS Heading	Description of products
	other worked grains (except flour, groats and meal), pre-cooked, or otherwise prepared, not elsewhere specified or included.
1905	Bread, pastry, cakes, biscuits and other bakers' wares, whether or not containing cocoa; communion wafers, empty cachets of a kind suitable for pharmaceutical use, sealing wafers, rice paper and similar products.
2001	Vegetables, fruit, nuts and other edible parts of plants, prepared or preserved by vinegar or acetic acid:
ex 90	-- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)
2004	Other vegetables prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid, frozen, other than products of heading No. 20.06:
ex 10	- Potatoes:
	-- Preparations in the form of flour, meal or flakes, based on potatoes
ex 90	- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>), in containers of a weight not exceeding 5 kg
2005	Other vegetables prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid, not frozen, other than products of heading No. 20.06:
	- Potatoes:
ex 20	-- Preparations in the form of flour, meal or flakes, based on potatoes
80	- Sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)
2008	Fruit, nuts and other edible parts of plants, otherwise prepared or preserved, whether or not containing added sugar or other sweetening matter or spirit, not elsewhere specified or included:
ex 11	- Nuts, ground-nuts and other seeds, whether or not mixed together:
	-- Ground-nuts:
	--- Peanut butter
	- Other, including mixtures other than those of subheading No. 2008.19:

HS Heading	Description of products
91	-- Palm hearts
	-- Other:
ex 99	--- Corn other than sweet corn (<i>Zea mays var. saccharata</i>)
2101	Extracts, essences and concentrates, of coffee, tea or maté and preparations with a basis of these products or with a basis of coffee, tea or maté; roasted chicory and other roasted coffee substitutes, and extracts, essences and concentrates thereof:
ex 12	- Preparations with a basis of coffee
ex 20	- Preparations with a basis of tea or maté
30	- Roasted chicory and other roasted coffee substitutes, and extracts, essences and concentrates thereof
2102	Yeasts (active or inactive); other single-cell micro-organisms, dead (but not including vaccines of heading No. 3002); prepared baking powders:
10	- Active yeasts
ex 20	- Inactive yeasts; other single-cell micro-organisms, dead:
	-- Inactive yeasts
2103	Sauces and preparations therefor; mixed Condiments and mixed seasonings; mustard Flour and meal and prepared mustard:
10	- Soya sauce
20	- Tomato ketchup and other tomato sauces
90	- Other
2104	Soups and broths and preparations therefor; homogenised composite food preparations:
10	- Soups and broths and preparations therefor
2105	Ice cream and other edible ice, whether or not containing cocoa.
2106	Food preparations not elsewhere specified or included:
10	- Protein concentrates and textured protein substances
90	- Other

HS Heading	Description of products
2202	Waters, including mineral waters and aerated waters, containing added sugar or other sweetening matter or flavoured, and other non-alcoholic beverages, not including fruit or vegetable juices of heading No. 2009.
2203	Beer made from malt.
2204	<p>Wine of fresh grapes, including fortified wines; grape must other than that of heading No. 2009:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Other wine; grape must with fermentation prevented or arrested by the addition of alcohol: <ul style="list-style-type: none"> -- In containers holding 2 l or less: <ul style="list-style-type: none"> ex 21 --- Fortified grape must -- Other: ex 29 --- Fortified grape must
2205	Vermouth and other wine of fresh grapes flavoured with plants or aromatic substances.
2208	Undenatured ethyl alcohol of an alcoholic strength by volume of less than 80% vol; spirits, liqueurs and other spirituous beverages.
2905	<p>Acyclic alcohols and their halogenated, sulphonated, nitrated or nitrosated derivatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Other polyhydric alcohols: <ul style="list-style-type: none"> 43 -- Mannitol 44 -- D-glucitol (sorbitol)
ex 2940	<p>Sugars, chemically pure, other than sucrose, lactose, maltose, glucose and fructose; sugar ethers, sugar acetals and sugar esters, and their salts, other than products of heading No. 2937, 2938 or 2939:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Other than rhamnose, raffinose and mannose
3001	Glands and other organs for organo-therapeutic uses, dried, whether or not powdered; extracts of glands or other organs or of their secretions for organo-therapeutic uses; heparin and its salts; other human or animal substances prepared for therapeutic or prophylactic uses, not elsewhere specified or

HS Heading	Description of products
	included:
ex 90	- Heparin and its salts
3501	Casein, caseinates and other casein derivatives; casein glues:
10	- Casein
90	- Other
3505	Dextrins and other modified starches (for example, pregelatinised or esterified starches); glues based on starches, or on dextrins or other modified starches:
10	- Dextrins and other modified starches
20	- Glues
3507	Enzymes; prepared enzymes not elsewhere specified or included:
ex 90	- Prepared enzymes containing substances with nutritive value
3809	Finishing agents, dye carriers to accelerate the dyeing or fixing of dyestuffs and other products and preparations (for example, dressings and mordants), of a kind used in the textile, paper, leather or like industries, not elsewhere specified or included:
ex 10	- With a basis of amylaceous substances:
	- Other:
ex 91	-- Of a kind used in the textile or like industries:
	--- Containing starch or products derived from starch
ex 92	-- Of a kind used in the paper or like industries:
	--- Containing starch or products derived from starch
ex 93	-- Of a kind used in the leather or like industries:
	--- Containing starch or products derived from starch
3823	Industrial monocarboxylic fatty acids; acid oils from refining; industrial fatty alcohols:
	- Industrial monocarboxylic fatty acids; acid oil from refining:
13	-- Tall oil fatty acids

HS Heading	Description of products
3824	Prepared binders for foundry moulds or cores; chemical products and preparations of the chemical or allied industries (including those consisting of mixtures of natural products), not elsewhere specified or included:
ex 10	- Prepared binders for foundry moulds or cores:
	-- On the basis of artificial resins
60	- Sorbitol other than that of sub-heading No. 2905.44
ex 90	- Other:
	-- Products of cracking of sorbitol
3911	Petroleum resins, coumarone-indene resins, polyterpenes, polysulphides, polysulphones and other products specified in Note 3 to this Chapter, not elsewhere specified or included, in primary forms:
ex 10	- Petroleum resins, coumarone-resins, indene resins, coumarone-indene resins and polyterpenes:
	-- Glues on the basis of emulsions of these resins
ex 90	- Other:
	-- Other:
	--- Glues on the basis of emulsions of these resins
3913	Natural polymers (for example, alginic acid) and modified natural polymers (for example, hardened proteins, chemical derivatives of natural rubber), not elsewhere specified or included, in primary forms:
90	- Other

PROTOCOL B

REFERRED TO IN ARTICLE 5

CONCERNING THE DEFINITION OF THE CONCEPT OF
"ORIGINATING PRODUCTS" AND
METHODS OF ADMINISTRATIVE CO-OPERATION

PROTOCOL B

REFERRED TO IN ARTICLE 5

CONCERNING THE DEFINITION OF THE CONCEPT OF
"ORIGINATING PRODUCTS" AND METHODS OF
ADMINISTRATIVE COOPERATION

TABLE OF CONTENTS

TITLE I GENERAL PROVISIONS

- Article 1 Definitions

TITLE II DEFINITION OF THE CONCEPT OF "ORIGINATING PRODUCTS"

- Article 2 General requirements
- Article 3 Cumulation in an EFTA State
- Article 4 Cumulation in Tunisia
- Article 5 Wholly obtained products
- Article 6 Sufficiently worked or processed products
- Article 7 Insufficient working or processing
- Article 8 Unit of qualification
- Article 9 Accessories, spare parts and tools
- Article 10 Sets
- Article 11 Neutral elements

TITLE III TERRITORIAL REQUIREMENTS

- Article 12 Principle of territoriality
- Article 13 Direct transport
- Article 14 Exhibitions

TITLE IV DRAWBACK OR EXEMPTION

- Article 15 Prohibition of drawback of, or exemption from, customs duties

TITLE V**PROOF OF ORIGIN**

- Article 16 General requirements
- Article 17 Procedure for the issue of a movement certificate EUR.1 or EUR-MED
- Article 18 Movement certificates EUR.1 or EUR-MED issued retrospectively
- Article 19 Issue of a duplicate movement certificate EUR.1 or EUR-MED
- Article 20 Issue of movement certificates EUR.1 or EUR-MED on the basis of a proof of origin issued or made out previously
- Article 21 Accounting segregation
- Article 22 Conditions for making out an invoice declaration or an invoice declaration EUR-MED
- Article 23 Approved exporter
- Article 24 Validity of proof of origin
- Article 25 Submission of proof of origin
- Article 26 Importation by instalments
- Article 27 Exemptions from proof of origin
- Article 27a Supplier's declaration
- Article 28 Supporting documents
- Article 29 Preservation of proof of origin and supporting documents
- Article 30 Discrepancies and formal errors
- Article 31 Amounts expressed in euro

TITLE VI**ARRANGEMENTS FOR ADMINISTRATIVE CO-OPERATION**

- Article 32 Mutual assistance
- Article 33 Verification of proofs of origin
- Article 33a Verification of supplier's declarations
- Article 34 Dispute settlement
- Article 35 Penalties
- Article 36 Free zones

TITLE VII**FINAL PROVISIONS**

- Article 37 Sub-Committee on Customs and Origin Matters
- Article 38 Transitional provision for goods in transit or storage
- Article 39 Annexes

LIST OF ANNEXES

- Annex I Introductory notes to the list in Annex II

Annex II	List of working or processing required to be carried out on non-originating materials in order that the product manufactured can obtain originating status
Annex III a	Specimens of movement certificate EUR.1 and application for a movement certificate EUR.1
Annex III b	Specimens of movement certificate EUR-MED and application for a movement certificate EUR-MED
Annex IV a	Text of the invoice declaration
Annex IV b	Text of the invoice declaration EUR-MED
Annex V	List of countries or territories participating in the Euro-Mediterranean partnership based on the Barcelona Declaration
Annex VI	Supplier's Declaration
Annex VII	Long-term Supplier's Declaration

TITLE I
GENERAL PROVISIONS

Article 1

Definitions

For the purposes of this Protocol:

- (a) "manufacture" means any kind of working or processing including assembly or specific operations;
- (b) "material" means any ingredient, raw material, component or part, etc., used in the manufacture of the product;
- (c) "product" means the product being manufactured, even if it is intended for later use in another manufacturing operation;
- (d) "goods" means both materials and products;
- (e) "customs value" means the value as determined in accordance with the 1994 Agreement on implementation of Article VII of the General Agreement on Tariffs and Trade (WTO Agreement on customs valuation);
- (f) "ex-works price" means the price paid for the product ex works to the manufacturer in an EFTA State or Tunisia in whose undertaking the last working or processing is carried out, provided the price includes the value of all the materials used, minus any internal taxes which are, or may be, repaid when the product obtained is exported;
- (g) "value of materials" means the customs value at the time of importation of the non-originating materials used, or, if this is not known and cannot be ascertained, the first ascertainable price paid for the materials in an EFTA State or Tunisia;
- (h) "value of originating materials" means the value of such materials as defined in (g) applied mutatis mutandis;
- (i) "value added" shall be taken to be the ex-works price minus the customs value of each of the materials incorporated which originate in the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4 with which cumulation is applicable or, where the customs value is not known or cannot be ascertained, the first ascertainable price paid for the materials in the EFTA State concerned or in Tunisia;
- (j) "chapters" and "headings" mean the chapters and the headings (four-digit codes) used in the nomenclature which makes up the Harmonized Commodity

Description and Coding System, referred to in this Protocol as "the Harmonized System" or "HS";

- (k) "classified" refers to the classification of a product or material under a particular heading;
- (l) "consignment" means products which are either sent simultaneously from one exporter to one consignee or covered by a single transport document covering their shipment from the exporter to the consignee or, in the absence of such a document, by a single invoice;
- (m) "territories" includes territorial waters;
- (n) "EUR" means "euro", the single currency of the European Monetary Union;
- (o) "an EFTA State" means any of the following states: Iceland, Norway or Switzerland (including Liechtenstein)¹, as the case may be;
- (p) "Party" means Iceland, Norway, Switzerland, Liechtenstein or Tunisia.

TITLE II

DEFINITION OF THE CONCEPT OF "ORIGINATING PRODUCTS"

Article 2

General requirements

1. For the purpose of implementing this Agreement, the following products shall be considered as originating in an EFTA State:
 - (a) products wholly obtained in an EFTA State within the meaning of Article 5;
 - (b) products obtained in an EFTA State incorporating materials which have not been wholly obtained there, provided that such materials have undergone sufficient working or processing in an EFTA State within the meaning of Article 6;
 - (c) goods originating in the European Economic Area (EEA), within the meaning of Protocol 4 to the Agreement on the European Economic Area.

¹ Due to the customs union between Switzerland and Liechtenstein, products originating in Liechtenstein are considered as originating in Switzerland.

2. For the purpose of implementing this Agreement, the following products shall be considered as originating in Tunisia:
 - (a) products wholly obtained in Tunisia within the meaning of Article 5;
 - (b) products obtained in Tunisia incorporating materials which have not been wholly obtained there, provided that such materials have undergone sufficient working or processing in Tunisia within the meaning of Article 6.
3. The provisions of paragraph 1 (c) shall only apply provided a free trade agreement is applicable between, on the one hand, Tunisia and, on the other hand, the European Community.

Article 3

Cumulation in an EFTA State

1. Without prejudice to the provisions of Article 2 (1), products shall be considered as originating in an EFTA State if such products are obtained there, incorporating materials originating in Iceland, Norway, Switzerland (including Liechtenstein)¹, Bulgaria, Romania, Turkey or the European Community, provided that the working or processing carried out in the EFTA State concerned goes beyond the operations referred to in Article 7. It shall not be necessary that such materials have undergone sufficient working or processing.
2. Without prejudice to the provisions of Article 2(1), products shall be considered as originating in an EFTA State if such products are obtained there, incorporating materials originating in the Faeroe Islands or in any country or territory which is a participant in the Euro-Mediterranean partnership, based on the Barcelona Declaration adopted at the Euro-Mediterranean Conference held on 27 and 28 November 1995², other than Turkey, provided that the working or processing carried out in an EFTA State goes beyond the operations referred to in Article 7. It shall not be necessary that such materials have undergone sufficient working or processing.
3. Where the working or processing carried out in an EFTA State does not go beyond the operations referred to in Article 7, the product obtained shall be considered as originating in the EFTA State concerned only where the value added there is greater than the value of the materials used originating in any one of the other countries and territories referred to in paragraphs 1 and 2. If this is not so, the product obtained shall be considered as originating in the

¹ The Principality of Liechtenstein forms, pursuant to the Treaty of 29 March 1923, a customs union with Switzerland and is a Contracting Party to the Agreement of 2 May 1992 on the European Economic Area.

² A list of the countries or territories participating in the Euro-Mediterranean partnership can be found at Annex V.

country or territory which accounts for the highest value of originating materials used in the manufacture in the EFTA State concerned.

4. Products, originating in one of the countries and territories referred to in paragraphs 1 and 2, which do not undergo any working or processing in the EFTA State concerned, retain their origin if exported into one of these countries and territories.
- 4bis For the purpose of implementing Article 2 (1) (b), working or processing carried out in Tunisia shall be considered as having been carried out in an EFTA State when the products obtained undergo subsequent working or processing in an EFTA State. Where pursuant to this provision the originating products are obtained in two or more of the Parties concerned, they shall be considered as originating in an EFTA State only if the working or processing goes beyond the operations referred to in Article 7.
5. The cumulation provided for in this Article may only be applied provided that:
 - (a) a preferential trade agreement in accordance with Article XXIV of the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) is applicable between the countries and territories involved in the acquisition of the originating status and the country or territory of destination;
 - (b) materials and products have acquired originating status by the application of rules of origin identical to those given in this Protocol; and
 - (c) notices indicating the fulfilment of the necessary requirements to apply cumulation have been published in the EFTA States and in Tunisia.

The cumulation provided for in this Article shall apply from the date agreed by the Parties concerned and indicated in the notice published in the respective official gazettes.

The EFTA States shall provide Tunisia, through the EFTA Secretariat with details of the Agreements, including their dates of entry into force, and their corresponding rules of origin, which are applied with the other countries and territories referred to in paragraphs 1 and 2.

Article 4

Cumulation in Tunisia

1. Without prejudice to the provisions of Article 2 (2), products shall be considered as originating in Tunisia if such products are obtained there, incorporating materials originating in Iceland, Norway, Switzerland (including

- Liechtenstein)¹, Bulgaria, Romania, Turkey or the European Community, provided that the working or processing carried out in Tunisia goes beyond the operations referred to in Article 7. It shall not be necessary that such materials have undergone sufficient working or processing.
2. Without prejudice to the provisions of Article 2(2), products shall be considered as originating in Tunisia if such products are obtained there, incorporating materials originating in the Faeroe Islands or in any country or territory which is a participant in the Euro-Mediterranean partnership, based on the Barcelona Declaration adopted at the Euro-Mediterranean Conference held on 27 and 28 November 1995², other than Turkey, provided that the working or processing carried out in Tunisia goes beyond the operations referred to in Article 7. It shall not be necessary that such materials have undergone sufficient working or processing.
 3. Where the working or processing carried out in Tunisia does not go beyond the operations referred to in Article 7, the product obtained shall be considered as originating in Tunisia only where the value added there is greater than the value of the materials used originating in any one of the other countries and territories referred to in paragraphs 1 and 2. If this is not so, the product obtained shall be considered as originating in the country or territory which accounts for the highest value of originating materials used in the manufacture in Tunisia.
 4. Products, originating in one of the countries and territories referred to in paragraphs 1 and 2, which do not undergo any working or processing in Tunisia, retain their origin if exported into one of these countries and territories.
 - 4bis For the purpose of implementing Article 2 (2) (b), working or processing carried out in an EFTA State shall be considered as having been carried out in Tunisia when the products obtained undergo subsequent working or processing in Tunisia. Where pursuant to this provision the originating products are obtained in two or more of the Parties concerned, they shall be considered as originating in Tunisia only if the working or processing goes beyond the operations referred to in Article 7.
 5. The provisions referred to in Articles 3 (4bis) and 4 (4bis) may only be applied as long as identical provisions exist in trade relations between Tunisia and the European Community.

¹ The Principality of Liechtenstein forms, pursuant to the Treaty of 29 March 1923, a customs union with Switzerland and is a Contracting Party to the Agreement of 2 May 1992 on the European Economic Area.

² A list of the countries or territories participating in the Euro-Mediterranean partnership can be found at Annex V

6. The cumulation provided for in this Article may only be applied provided that:
- (a) a preferential trade agreement in accordance with Article XXIV of the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) is applicable between the countries and territories involved in the acquisition of the originating status and the country and territory of destination;
 - (b) materials and products have acquired originating status by the application of rules of origin identical to those given in this Protocol; and
 - (c) notices indicating the fulfilment of the necessary requirements to apply cumulation have been published in the EFTA States and in Tunisia.

The cumulation provided for in this Article shall apply from the date agreed by the Parties concerned and indicated in the respective official gazettes.

Tunisia shall provide the EFTA States, through the EFTA Secretariat with details of the Agreements, including their dates of entry into force, and their corresponding rules of origin, which are applied with the other countries and territories referred to in paragraphs 1 and 2.

Article 5

Wholly obtained products

1. The following shall be considered as wholly obtained in an EFTA State or Tunisia:
- (a) mineral products extracted from their soil or from their seabed;
 - (b) vegetable products harvested there;
 - (c) live animals born and raised there;
 - (d) products from live animals raised there;
 - (e) products obtained by hunting or fishing conducted there;
 - (f) products of sea fishing and other products taken from the sea outside the territorial waters of an EFTA State or of Tunisia by their vessels;
 - (g) products made aboard their factory ships exclusively from products referred to in (f);
 - (h) used articles collected there fit only for the recovery of raw materials, including used tyres fit only for retreading or for use as waste;

- (i) waste and scrap resulting from manufacturing operations conducted there;
 - (j) products extracted from marine soil or subsoil outside their territorial waters provided that they have sole rights to work that soil or subsoil;
 - (k) goods produced there exclusively from the products specified in (a) to (j).
2. The terms "their vessels" and "their factory ships" in paragraph 1(f) and (g) shall apply only to vessels and factory ships:
- (a) which are registered or recorded in an EFTA State or in Tunisia;
 - (b) which sail under the flag of an EFTA State or of Tunisia;
 - (c) which are owned to an extent of at least 50 per cent by nationals of EFTA States or of Tunisia, or by a company with its head office in one of these States, of which the manager or managers, Chairman of the Board of Directors or the Supervisory Board, and the majority of the members of such boards are nationals of EFTA States or of Tunisia and of which, in addition, in the case of partnerships or limited companies, at least half the capital belongs to those States or to public bodies or nationals of the said States;
 - (d) of which the master and officers are nationals of EFTA States or of Tunisia; and
 - (e) of which at least 75 per cent of the crew are nationals of EFTA States or of Tunisia.

Article 6

Sufficiently worked or processed products

1. For the purposes of Article 2, products which are not wholly obtained are considered to be sufficiently worked or processed when the conditions set out in the list in Annex II are fulfilled.

The conditions referred to above indicate, for all products covered by the Agreement, the working or processing which must be carried out on non-originating materials used in manufacturing and apply only in relation to such materials. It follows that if a product which has acquired originating status by fulfilling the conditions set out in the list is used in the manufacture of another product, the conditions applicable to the product in which it is incorporated do not apply to it, and no account shall be taken of the non-originating materials which may have been used in its manufacture.

2. Notwithstanding paragraph 1, non-originating materials which, according to the conditions set out in the list, should not be used in the manufacture of a product may nevertheless be used, provided that:
 - (a) their total value does not exceed 10 per cent of the ex-works price of the product;
 - (b) any of the percentages given in the list for the maximum value of non-originating materials are not exceeded through the application of this paragraph.

This paragraph shall not apply to products falling within Chapters 50 to 63 of the Harmonized System.

3. Paragraphs 1 and 2 shall apply subject to the provisions of Article 7.

Article 7

Insufficient working or processing

1. Without prejudice to paragraph 2, the following operations shall be considered as insufficient working or processing to confer the status of originating products, whether or not the requirements of Article 6 are satisfied:
 - (a) preserving operations to ensure that the products remain in good condition during transport and storage;
 - (b) breaking-up and assembly of packages;
 - (c) washing, cleaning; removal of dust, oxide, oil, paint or other coverings;
 - (d) ironing or pressing of textiles;
 - (e) simple painting and polishing operations;
 - (f) husking, partial or total bleaching, polishing, and glazing of cereals and rice;
 - (g) operations to colour sugar or form sugar lumps;
 - (h) peeling, stoning and shelling, of fruits, nuts and vegetables;
 - (i) sharpening, simple grinding or simple cutting;
 - (j) sifting, screening, sorting, classifying, grading, matching (including the making-up of sets of articles);

- (k) simple placing in bottles, cans, flasks, bags, cases, boxes, fixing on cards or boards and all other simple packaging operations;
 - (l) affixing or printing marks, labels, logos and other like distinguishing signs on products or their packaging;
 - (m) simple mixing of products, whether or not of different kinds;
 - (n) simple assembly of parts of articles to constitute a complete article or disassembly of products into parts;
 - (o) a combination of two or more operations specified in (a) to (n);
 - (p) slaughter of animals.
2. All operations carried out either in an EFTA State or Tunisia on a given product shall be considered together when determining whether the working or processing undergone by that product is to be regarded as insufficient within the meaning of paragraph 1.

Article 8

Unit of qualification

1. The unit of qualification for the application of the provisions of this Protocol shall be the particular product which is considered as the basic unit when determining classification using the nomenclature of the Harmonized System.
- It follows that:
- (a) when a product composed of a group or assembly of articles is classified under the terms of the Harmonized System in a single heading, the whole constitutes the unit of qualification;
 - (b) when a consignment consists of a number of identical products classified under the same heading of the Harmonized System, each product must be taken individually when applying the provisions of this Protocol.
2. Where, under General Rule 5 of the Harmonized System, packaging is included with the product for classification purposes, it shall be included for the purposes of determining origin.

Article 9

Accessories, spare parts and tools

Accessories, spare parts and tools dispatched with a piece of equipment, machine, apparatus or vehicle, which are part of the normal equipment and included in the price thereof or which are not separately invoiced, shall be regarded as one with the piece of equipment, machine, apparatus or vehicle in question.

Article 10

Sets

Sets, as defined in General Rule 3 of the Harmonized System, shall be regarded as originating when all component products are originating. Nevertheless, when a set is composed of originating and non-originating products, the set as a whole shall be regarded as originating, provided that the value of the non-originating products does not exceed 15 per cent of the ex-works price of the set.

Article 11

Neutral elements

In order to determine whether a product originates, it shall not be necessary to determine the origin of the following which might be used in its manufacture :

- (a) energy and fuel;
- (b) plant and equipment;
- (c) machines and tools;
- (d) goods which do not enter and which are not intended to enter into the final composition of the product.

TITLE III

TERRITORIAL REQUIREMENTS

Article 12

Principle of territoriality

1. Except as provided for in Article 2(1)(c), Articles 3 and 4 and paragraph 3 of this Article, the conditions for acquiring originating status set out in Title II must be fulfilled without interruption in an EFTA State or Tunisia.
2. Except as provided for in Articles 3 and 4, where originating goods exported from an EFTA State or Tunisia to another country return, they must be considered as non-originating, unless it can be demonstrated to the satisfaction of the customs authorities that:
 - (a) the returning goods are the same as those exported; and
 - (b) they have not undergone any operation beyond that necessary to preserve them in good condition while in that country or while being exported.
3. The acquisition of originating status in accordance with the conditions set out in Title II shall not be affected by working or processing done outside an EFTA State or Tunisia on materials exported from an EFTA State or Tunisia and subsequently re-imported there, provided:
 - (a) the said materials are wholly obtained in an EFTA State or Tunisia or have undergone working or processing beyond the operations referred to in Article 7 prior to being exported; and
 - (b) it can be demonstrated to the satisfaction of the customs authorities that:
 - (i) the re-imported goods have been obtained by working or processing the exported materials; and
 - (ii) the total added value acquired outside the EFTA State concerned or Tunisia by applying the provisions of this Article does not exceed 10 per cent of the ex-works price of the end product for which originating status is claimed.
4. For the purposes of paragraph 3, the conditions for acquiring originating status set out in Title II shall not apply to working or processing done outside an EFTA State or Tunisia. But where, in the list in Annex II, a rule setting a maximum value for all the non-originating materials incorporated is applied in determining the originating status of the end product, the total value of the

non-originating materials incorporated in the territory of the Party concerned, taken together with the total added value acquired outside the EFTA State concerned or Tunisia by applying the provisions of this Article, shall not exceed the stated percentage.

5. For the purposes of applying the provisions of paragraphs 3 and 4, "total added value" shall be taken to mean all costs arising outside the EFTA State concerned or Tunisia, including the value of the materials incorporated there.
6. The provisions of paragraphs 3 and 4 shall not apply to products which do not fulfill the conditions set out in the list in Annex II or which can be considered sufficiently worked or processed only if the general tolerance fixed in Article 6(2) is applied.
7. The provisions of paragraphs 3 and 4 shall not apply to products of Chapters 50 to 63 of the Harmonized System.
8. Any working or processing of the kind covered by the provisions of this Article and done outside an EFTA State or Tunisia shall be done under the outward processing arrangements, or similar arrangements.

Article 13

Direct transport

1. The preferential treatment provided for under the Agreement applies only to products, satisfying the requirements of this Protocol, which are transported directly between the Parties or through the territories of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4 with which cumulation is applicable. However, products constituting one single consignment may be transported through other territories with, should the occasion arise, trans-shipment or temporary warehousing in such territories, provided that they remain under the surveillance of the customs authorities in the country of transit or warehousing and do not undergo operations other than unloading, reloading or any operation designed to preserve them in good condition.

Originating products may be transported by pipeline across territory other than that of the Parties.
2. Evidence that the conditions set out in paragraph 1 have been fulfilled shall be supplied to the customs authorities of the importing country by the production of:
 - (a) a single transport document covering the passage from the exporting country through the country of transit; or
 - (b) a certificate issued by the customs authorities of the country of transit:
 - (i) giving an exact description of the products;

- (ii) stating the dates of unloading and reloading of the products and, where applicable, the names of the ships, or the other means of transport used; and
 - (iii) certifying the conditions under which the products remained in the transit country; or
- (c) failing these, any substantiating documents.

Article 14

Exhibitions

1. Originating products, sent for exhibition in a country other than those referred to in Articles 3 and 4 with which cumulation is applicable and sold after the exhibition for importation into an EFTA State or Tunisia shall benefit on importation from the provisions of the Agreement provided it is shown to the satisfaction of the customs authorities that:
 - (a) an exporter has consigned these products from an EFTA State or Tunisia to the country in which the exhibition is held and has exhibited them there;
 - (b) the products have been sold or otherwise disposed of by that exporter to a person in an EFTA State or Tunisia;
 - (c) the products have been consigned during the exhibition or immediately thereafter in the state in which they were sent for exhibition; and
 - (d) the products have not, since they were consigned for exhibition, been used for any purpose other than demonstration at the exhibition.
2. A proof of origin must be issued or made out in accordance with the provisions of Title V and submitted to the customs authorities of the importing country in the normal manner. The name and address of the exhibition must be indicated thereon. Where necessary, additional documentary evidence of the conditions under which they have been exhibited may be required.
3. Paragraph 1 shall apply to any trade, industrial, agricultural or crafts exhibition, fair or similar public show or display which is not organised for private purposes in shops or business premises with a view to the sale of foreign products, and during which the products remain under customs control.

TITLE IV

DRAWBACK OR EXEMPTION

Article 15

Prohibition of drawback of, or exemption from, customs duties

1. Non-originating materials used in the manufacture of products originating in an EFTA State, in Tunisia or in one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4 for which a proof of origin is issued or made out in accordance with the provisions of Title V shall not be subject in an EFTA State or Tunisia to drawback of, or exemption from, customs duties of whatever kind.
2. The prohibition in paragraph 1 shall apply to any arrangement for refund, remission or non-payment, partial or complete, of customs duties or charges having an equivalent effect, applicable in an EFTA State or Tunisia to materials used in the manufacture, where such refund, remission or non-payment applies, expressly or in effect, when products obtained from the said materials are exported and not when they are retained for home use there.
3. The exporter of products covered by a proof of origin shall be prepared to submit at any time, upon request from the customs authorities, all appropriate documents proving that no drawback has been obtained in respect of the non-originating materials used in the manufacture of the products concerned and that all customs duties or charges having equivalent effect applicable to such materials have actually been paid.
4. The provisions of paragraphs 1 to 3 shall also apply in respect of packaging within the meaning of Article 8 (2), accessories, spare parts and tools within the meaning of Article 9 and products in a set within the meaning of Article 10 when such items are non-originating.
5. The provisions of paragraphs 1 to 4 shall apply only in respect of materials which are of the kind to which the Agreement applies. Furthermore, they shall not preclude the application of an export refund system for agricultural products, applicable upon export in accordance with the provisions of the Agreement.
6. The prohibition in paragraph 1 shall not apply if the products are considered as originating in an EFTA State or Tunisia without application of cumulation with materials originating in one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4.
7. Notwithstanding paragraph 1, Tunisia may, except for products falling within Chapters 1 to 24 of the Harmonized System, apply arrangement for drawback of, or exception from, customs duties or charges having equivalent effect,

applicable to non-originating materials used in the manufacture or originating products, subject to the following provisions:

- (a) a 5 per cent rate of customs charge shall be retained in respect of products falling within Chapters 25 to 49 and 64 to 97 of the Harmonized System, or such lower rate as is in force in Tunisia;
- (b) a 10 per cent rate of customs charge shall be retained in respect of products falling within Chapters 50 to 63 of the Harmonized System, or such lower rate as is in force in Tunisia.

The provisions of this paragraph shall apply until 31 December 2009 and may be reviewed by common accord.

TITLE V

PROOF OF ORIGIN

Article 16

General requirements

1. Products originating in an EFTA State or in Tunisia shall, on importation into another Party, benefit from the Agreement upon submission of one of the following proof of origin:
 - (a) a movement certificate EUR.1, a specimen of which appears in Annex III a;
 - (b) a movement certificate EUR-MED, a specimen of which appears in Annex III b;
 - (c) in the cases specified in Article 22 (1), a declaration, subsequently referred to as the "invoice declaration" or the "invoice declaration EUR-MED", given by the exporter on an invoice, a delivery note or any other commercial document which describes the products concerned in sufficient detail to enable them to be identified; the texts of the invoice declarations appear in Annexes IV a and b.
2. Notwithstanding paragraph 1, originating products within the meaning of this Protocol shall, in the cases specified in Article 27, benefit from the Agreement without it being necessary to submit any of the documents referred to above.

Article 17

Procedure for the issue of a movement certificate EUR.1 or EUR-MED

1. A movement certificate EUR.1 or EUR-MED shall be issued by the customs authorities of the exporting country on application having been made in writing by the exporter or, under the exporter's responsibility, by his authorised representative.
2. For this purpose, the exporter or his authorised representative shall fill out both the movement certificate EUR.1 or EUR-MED and the application form, specimens of which appear in Annexes III a and b. These forms shall be completed in one of the official languages of a Party, or in English, in accordance with the provisions of the domestic law of the exporting country. If they are handwritten, they shall be completed in ink in printed characters. The description of the products must be given in the box reserved for this purpose without leaving any blank lines. Where the box is not completely filled, a horizontal line must be drawn below the last line of the description, the empty space being crossed through.
3. The exporter applying for the issue of a movement certificate EUR.1 or EUR-MED shall be prepared to submit at any time, at the request of the customs authorities of the exporting country where the movement certificate EUR.1 or EUR-MED is issued, all appropriate documents proving the originating status of the products concerned as well as the fulfilment of the other requirements of this Protocol.
4. Without prejudice to paragraph 5, a movement certificate EUR.1 shall be issued by the customs authorities of an EFTA State or Tunisia in the following cases:
 - if the products concerned can be considered as products originating in an EFTA State or in Tunisia, without application of cumulation with materials originating in one of the countries and territories referred to in Articles 3 and 4, and fulfil the other requirements of this Protocol;
 - if the products concerned can be considered as products originating in one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4 with which cumulation is applicable, without application of cumulation with materials originating in one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4, and fulfil the other requirements of this Protocol, provided that a certificate EUR-MED or an invoice declaration EUR-MED has been issued in the country of origin;
 - if the products concerned can be considered as products originating in an EFTA State or in Tunisia, with application of the cumulation referred to in Articles 3 (4bis) and 4 (4bis) and fulfil the other requirements of this Protocol

5. A movement certificate EUR-MED shall be issued by the customs authorities of an EFTA State or Tunisia if the products concerned can be considered as products originating in an EFTA State, in Tunisia or in one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4 with which cumulation is applicable, fulfil the other requirements of this Protocol and:
 - cumulation was applied with materials originating in one of the countries and territories referred to Articles 3 and 4, or
 - the products may be used as materials in the context of cumulation for the manufacture of products for export to one of the countries and territories referred to in Articles 3 and 4, or
 - the products may be re-exported from the country of destination to one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4.

6. A movement certificate EUR-MED shall contain one of the following statements in English in Box 7:
 - if origin has been obtained by application of cumulation with materials originating in one or more of the countries and territories referred to in Articles 3 and 4:

“CUMULATION APPLIED WITH”(name of the country/countries
 - if origin has been obtained without the application of cumulation with materials originating in one or more of the countries and territories referred to in Articles 3 and 4:

“NO CUMULATION APPLIED”

7. The customs authorities issuing movement certificates EUR.1 or EUR-MED shall take any steps necessary to verify the originating status of the products and the fulfilment of the other requirements of this Protocol. For this purpose, they shall have the right to call for any evidence and to carry out any inspection of the exporter's accounts or any other check considered appropriate. They shall also ensure that the forms referred to in paragraph 2 are duly completed. In particular, they shall check whether the space reserved for the description of the products has been completed in such a manner as to exclude all possibility of fraudulent additions.

8. The date of issue of the movement certificate EUR.1 or EUR-MED shall be indicated in Box 11 of the certificate.

9. A movement certificate EUR.1 or EUR-MED shall be issued by the customs authorities and made available to the exporter as soon as actual exportation has been effected or ensured.

Article 18

Movement certificates EUR.1 or EUR-MED issued retrospectively

1. Notwithstanding Article 17(9), a movement certificate EUR.1 or EUR-MED may exceptionally be issued after exportation of the products to which it relates if:
 - (a) it was not issued at the time of exportation because of errors or involuntary omissions or special circumstances; or
 - (b) it is demonstrated to the satisfaction of the customs authorities that a movement certificate EUR.1 or EUR-MED was issued but was not accepted at importation for technical reasons.
2. Notwithstanding Article 17(9), a movement certificate EUR-MED may be issued after exportation of the products to which it relates and for which a movement certificate EUR.1 was issued at the time of exportation, provided that it is demonstrated to the satisfaction of the customs authorities that the conditions referred to in Article 17(5) are satisfied.
3. For the implementation of paragraph 1, the exporter must indicate in his application the place and date of exportation of the products to which the movement certificate EUR.1 or EUR-MED relates, and state the reasons for his request. The customs authorities may issue a movement certificate EUR.1 or EUR-MED retrospectively only after verifying that the information supplied in the exporter's application agrees with that in the corresponding file.
4. Movement certificates EUR.1 or EUR-MED issued retrospectively by application of paragraph 1 must be endorsed with the following phrase in English:

"ISSUED RETROSPECTIVELY"

Movement certificates EUR-MED issued retrospectively by application of paragraph 2 must be endorsed with the following phrase in English:

"ISSUED RETROSPECTIVELY (Original EUR.1 no.....[*date and place of issue*])"

5. The endorsement referred to in paragraph 4 shall be inserted in Box 7 of the movement certificate EUR.1 or EUR-MED.

Article 19

Issue of a duplicate movement certificate EUR.1 or EUR-MED

1. In the event of theft, loss or destruction of a movement certificate EUR.1 or EUR-MED, the exporter may apply to the customs authorities which issued it for a duplicate made out on the basis of the export documents in their possession.
2. The duplicate issued in this way must be endorsed with the following word in English:

"DUPLICATE"
3. The endorsement referred to in paragraph 2 shall be inserted in Box 7 of the duplicate movement certificate EUR.1 or EUR-MED.
4. The duplicate, which must bear the date of issue of the original movement certificate EUR.1 or EUR-MED, shall take effect as from that date.

Article 20

Issue of movement certificates EUR.1 or EUR-MED on the basis of a proof of origin issued or made out previously

When originating products are placed under the control of a customs office in an EFTA State or Tunisia, it shall be possible to replace the original proof of origin by one or more movement certificates EUR.1 or EUR-MED for the purpose of sending all or some of these products elsewhere within an EFTA State or Tunisia. The replacement movement certificate(s) EUR.1 or EUR-MED shall be issued by the customs office under whose control the products are placed.

Article 21

Accounting segregation

1. Where considerable cost or material difficulties arise in keeping separate stocks of originating and non-originating materials which are identical and interchangeable, the customs authorities may, at the written request of those concerned, authorise the so-called "accounting segregation" method to be used for managing such stocks.
2. This method must be able to ensure that, for a specific reference-period, the number of products obtained which could be considered as "originating" is the same as that which would have been obtained if there had been physical segregation of the stocks.

3. The customs authorities may grant such authorisation, subject to any conditions deemed appropriate.
4. This method is recorded and applied on the basis of the general accounting principles applicable in the country where the product was manufactured.
5. The beneficiary of this facilitation may issue or apply for proofs of origin, as the case may be, for the quantity of products which may be considered as originating. At the request of the customs authorities, the beneficiary shall provide a statement of how the quantities have been managed.
6. The customs authorities shall monitor the use made of the authorisation and may withdraw it at any time whenever the beneficiary makes improper use of the authorisation in any manner whatsoever or fails to fulfil any of the other conditions laid down in this Protocol.

Article 22

Conditions for making out an invoice declaration or an invoice declaration EUR-MED

1. An invoice declaration or an invoice declaration EUR-MED as referred to in Article 16(1)(c) may be made out:
 - (a) by an approved exporter within the meaning of Article 23, or
 - (b) by any exporter for any consignment consisting of one or more packages containing originating products whose total value does not exceed EUR 6,000.
2. Without prejudice to paragraph 3, an invoice declaration shall be issued in the following cases:
 - if the products concerned can be considered as products originating in an EFTA State, or in Tunisia, without application of cumulation with materials originating in one of the countries and territories referred to in Articles 3 and 4, and fulfil the other requirements of this Protocol;
 - if the products concerned can be considered as products originating in one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4 with which cumulation is applicable, without application of cumulation with materials originating in one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4, and fulfil the other requirements of this Protocol, provided that a certificate EUR-MED or an invoice declaration EUR-MED has been issued in the country of origin;
 - if the products concerned can be considered as products originating in an EFTA State or in Tunisia, with application of the cumulation referred

to in Articles 3(4bis) and 4(4bis) and fulfil the other requirements of this Protocol

3. An invoice declaration EUR-MED shall be made out if the products concerned can be considered as products originating in an EFTA State, in Tunisia or in one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4 with which cumulation is applicable, fulfil the other requirements of this Protocol and:
 - cumulation was applied with materials originating in one of the countries and territories referred to Articles 3 and 4, or
 - the products may be used as materials in the context of cumulation for the manufacture of products for export to one of the countries and territories referred to in Articles 3 and 4, or
 - the products may be re-exported from the country of destination to one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4.
4. An invoice declaration EUR-MED shall contain one of the following statements in English:
 - if origin has been obtained by application of cumulation with materials originating in one or more of the countries and territories referred to in Articles 3 and 4:

“CUMULATION APPLIED WITH” *(name of the country/countries)*
 - if origin has been obtained without the application of cumulation with materials originating in one or more of the countries and territories referred to in Articles 3 and 4:

“NO CUMULATION APPLIED”
5. The exporter making out an invoice declaration or an invoice declaration EUR-MED shall be prepared to submit at any time, at the request of the customs authorities of the exporting country, all appropriate documents proving the originating status of the products concerned as well as the fulfilment of the other requirements of this Protocol.
6. An invoice declaration or an invoice declaration EUR-MED shall be made out by the exporter by typing, stamping or printing on the invoice, the delivery note or another commercial document, the declaration, the text of which appears in Annexes IV a and b, using one of the linguistic versions set out in these Annexes and in accordance with the provisions of the domestic law of the exporting country. If the declaration is handwritten, it shall be written in ink in printed characters.

7. Invoice declarations and invoice declarations EUR-MED shall bear the original signature of the exporter in manuscript. However, an approved exporter within the meaning of Article 23 shall not be required to sign such declarations provided that he gives the customs authorities of the exporting country a written undertaking that he accepts full responsibility for any invoice declaration which identifies him as if it had been signed in manuscript by him.
8. An invoice declaration or an invoice declaration EUR-MED may be made out by the exporter when the products to which it relates are exported, or after exportation on condition that it is presented in the importing country no longer than two years after the importation of the products to which it relates.

Article 23

Approved exporter

1. The customs authorities of the exporting country may authorise any exporter, hereafter referred to as "approved exporter", who makes frequent shipments of products under this Agreement to make out invoice declarations or invoice declarations EUR-MED irrespective of the value of the products concerned. An exporter seeking such authorisation must offer to the satisfaction of the customs authorities all guarantees necessary to verify the originating status of the products as well as the fulfilment of the other requirements of this Protocol.
2. The customs authorities may grant the status of approved exporter subject to any conditions which they consider appropriate.
3. The customs authorities shall grant to the approved exporter a customs authorisation number which shall appear on the invoice declaration or the invoice declaration EUR-MED.
4. The customs authorities shall monitor the use of the authorisation by the approved exporter.
5. The customs authorities may withdraw the authorisation at any time. They shall do so where the approved exporter no longer offers the guarantees referred to in paragraph 1, no longer fulfils the conditions referred to in paragraph 2 or otherwise makes an incorrect use of the authorisation.

Article 24

Validity of proof of origin

1. A proof of origin shall be valid for four months from the date of issue in the exporting country, and must be submitted within the said period to the customs authorities of the importing country.

2. Proofs of origin which are submitted to the customs authorities of the importing country after the final date for presentation specified in paragraph 1 may be accepted for the purpose of applying preferential treatment, where the failure to submit these documents by the final date set is due to exceptional circumstances.
3. In other cases of belated presentation, the customs authorities of the importing country may accept the proofs of origin where the products have been submitted before the said final date.

Article 25

Submission of proof of origin

Proofs of origin shall be submitted to the customs authorities of the importing country in accordance with the procedures applicable in that country. The said authorities may require a translation of a proof of origin and may also require the import declaration to be accompanied by a statement from the importer to the effect that the products meet the conditions required for the implementation of the Agreement.

Article 26

Importation by instalments

Where, at the request of the importer and on the conditions laid down by the customs authorities of the importing country, dismantled or non-assembled products within the meaning of General Rule 2(a) of the Harmonized System falling within Sections XVI and XVII or headings 7308 and 9406 of the Harmonized System are imported by instalments, a single proof of origin for such products shall be submitted to the customs authorities upon importation of the first instalment.

Article 27

Exemptions from proof of origin

1. Products sent as small packages from private persons to private persons or forming part of travellers' personal luggage shall be admitted as originating products without requiring the submission of a proof of origin, provided that such products are not imported by way of trade and have been declared as meeting the requirements of this Protocol and where there is no doubt as to the veracity of such a declaration. In the case of products sent by post, this declaration can be made on the customs declaration CN22 / CN23 or on a sheet of paper annexed to that document.
2. Imports which are occasional and consist solely of products for the personal use of the recipients or travellers or their families shall not be considered as

imports by way of trade if it is evident from the nature and quantity of the products that no commercial purpose is in view.

3. Furthermore, the total value of these products shall not exceed EUR 500 in the case of small packages or EUR 1,200 in the case of products forming part of travellers' personal luggage.

Article 27a

Supplier's declaration

1. When a movement certificate EUR.1 is issued, or an invoice declaration is made out, in an EFTA State or in Tunisia for originating products, in the manufacture of which goods coming from an EFTA State or Tunisia which have undergone working or processing in these countries without having obtained preferential originating status, have been used, account shall be taken of the supplier's declaration given for these goods in accordance with this Article.
2. The Supplier's declaration referred to in paragraph 1 shall serve as evidence of the working or processing undergone in an EFTA State or in Tunisia by the goods concerned for the purpose of determining whether the products in the manufacture of which these goods are used, can be considered as products originating in an EFTA State or Tunisia and fulfil the other requirements of this Protocol.
3. A separate supplier's declaration shall, except in cases provided in paragraph 4, be made out by the supplier for each consignment of goods in the form prescribed in Annex VI on a sheet of paper annexed to the invoice, the delivery note or any other commercial document describing the goods concerned in sufficient detail to enable them to be identified.
4. Where a supplier regularly supplies a particular customer with goods for which the working or processing undergone in an EFTA State or in Tunisia is expected to remain constant for considerable periods of time, he may provide a single supplier's declaration to cover subsequent consignments of those goods, hereinafter referred to as a "long-term supplier's declaration".

A long-term supplier's declaration may normally be valid for a period of up to one year from the date of making out the declaration. The customs authorities of the country where the declaration is made out lay down the conditions under which longer periods may be used.

The long-term supplier's declaration shall be made out by the supplier in the form prescribed in Annex VII, and shall describe the goods concerned in sufficient detail to enable them to be identified. It shall be provided to the customer concerned before supplying him with the first consignment of goods covered by this declaration or together with his first consignment.

The supplier shall inform his customer immediately if the long-term supplier's declaration is no longer applicable to the goods supplied.

5. The supplier's declaration referred to in paragraphs 3 and 4 shall be typed or printed using one of the languages in which the Agreement is drawn up, in accordance with the provisions of the domestic law of the country where it is made out, and shall bear the original signature of the supplier in manuscript. The declaration may also be hand-written; in such a case, it shall be written in ink in printed characters.
6. The supplier making out a declaration must be prepared to submit at any time, at the request of the customs authorities of the country where the declaration is made out, all appropriate documents proving that the information given on this declaration is correct.

Article 28

Supporting documents

The documents referred to in Articles 17(3), 22(5) and 27a(6) used for the purpose of proving that products covered by a movement certificate EUR.1, a movement certificate EUR-MED, an invoice declaration or an invoice declaration EUR-MED can be considered as products originating in an EFTA State, in Tunisia or in one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4 and fulfil the other requirements of this Protocol may consist inter alia of the following:

- (a) direct evidence of the processes carried out by the exporter or supplier to obtain the goods concerned, contained for example in his accounts or internal book-keeping;
- (b) documents proving the originating status of materials used, issued or made out in an EFTA State or in Tunisia where these documents are used in accordance with domestic law;
- (c) documents proving the working or processing of materials in an EFTA State or in Tunisia, issued or made out in an EFTA State or in Tunisia, where these documents are used in accordance with domestic law;
- (d) movement certificates EUR.1, movement certificates EUR-MED, invoice declarations or invoice declarations EUR-MED proving the originating status of materials used, issued or made out in an EFTA State or Tunisia in accordance with this Protocol, or in one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4, in accordance with rules of origin which are identical to the rules in this Protocol;
- (e) appropriate evidence concerning working and processing undergone outside an EFTA State, Tunisia or the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4 by application of Article 12, proving that the requirements of that Article have been satisfied.

- (f) supplier's declaration proving the working or processing undergone in the EFTA States or in Tunisia by materials used, made out in one of these countries.

Article 29

Preservation of proof of origin and supporting documents

1. The exporter applying for the issue of a movement certificate EUR.1 or EUR-MED shall keep for at least three years the documents referred to in Article 17(3).
2. The exporter making out an invoice declaration or an invoice declaration EUR-MED shall keep for at least three years a copy of this invoice declaration as well as the documents referred to in Article 22(5).
- 2bis The supplier making out a supplier's declaration shall keep for at least three years copies of the declaration and of the invoice, delivery notes or other commercial document to which this declaration is annexed as well as the documents referred to in Article 27a(6).
3. The supplier making out a long-term supplier's declaration shall keep for at least three years copies of the declaration and of all the invoices, delivery notes or other commercial documents concerning goods covered by that declaration sent to the customer concerned, as well as the documents referred to in Article 27a(6). This period shall begin from the date of expiry of validity of the long-term supplier's declaration.
4. The customs authorities of the exporting country issuing a movement certificate EUR.1 or EUR-MED shall keep for at least three years the application form referred to in Article 17(2).
5. The customs authorities of the importing country shall keep for at least three years the movement certificates EUR.1, the movement certificates EUR-MED, the invoice declarations and the invoice declarations EUR-MED submitted to them.

Article 30

Discrepancies and formal errors

1. The discovery of slight discrepancies between the statements made in the proof of origin and those made in the documents submitted to the customs office for the purpose of carrying out the formalities for importing the products shall not ipso facto render the proof of origin null and void if it is duly established that this document does correspond to the products submitted.

2. Obvious formal errors such as typing errors on a proof of origin should not cause this document to be rejected if these errors are not such as to create doubts concerning the correctness of the statements made in this document.

Article 31

Amounts expressed in euro

1. For the application of the provisions of Article 22(1)(b) and Article 27(3) in cases where products are invoiced in a currency other than euro, amounts in the national currencies of the countries and territories referred to in Articles 3 and 4 equivalent to the amounts expressed in euro shall be fixed annually by each of the countries and territories concerned.
2. A consignment shall benefit from the provisions of Article 22(1)(b) or Article 27(3) by reference to the currency in which the invoice is drawn up, according to the amount fixed by the country or territory concerned.
3. The amounts to be used in any given national currency shall be the equivalent in that currency of the amounts expressed in euro as at the first working day of October and shall apply from 1 January the following year. The Parties shall be notified of the relevant amounts.
4. A country may round up or down the amount resulting from the conversion into its national currency of an amount expressed in euro. The rounded-off amount may not differ from the amount resulting from the conversion by more than 5 per cent.

A country may retain unchanged its national currency equivalent of an amount expressed in euro if, at the time of the annual adjustment provided for in paragraph 3, the conversion of that amount, prior to any rounding-off, results in an increase of less than 15 per cent in the national currency equivalent. The national currency equivalent may be retained unchanged if the conversion would result in a decrease in that equivalent value.

5. The amounts expressed in euro shall be reviewed by the Sub Committee on customs and origin matters at the request of any of the Parties. When carrying out this review, the Sub Committee on customs and origin matters shall consider the desirability of preserving the effects of the limits concerned in real terms. For this purpose, it may decide to modify the amounts expressed in euro.

TITLE VI

ARRANGEMENTS FOR ADMINISTRATIVE CO-OPERATION

Article 32

Mutual assistance

1. The customs authorities of the EFTA States and of Tunisia shall provide each other, through the EFTA Secretariat, with specimen impressions of stamps used in their customs offices for the issue of movement certificates EUR.1 and EUR-MED with the addresses of the customs authorities responsible for verifying those certificates, invoice declarations and invoice declarations EUR-MED.
2. In order to ensure the proper application of this Protocol, the EFTA States and Tunisia shall assist each other, through the competent customs administrations, in checking the authenticity of movement certificates EUR.1, movement certificates EUR-MED, invoice declarations and invoice declarations EUR-MED or the supplier's declaration and the correctness of the information given in these documents.

Article 33

Verification of proofs of origin

1. Subsequent verifications of proofs of origin shall be carried out at random or whenever the customs authorities of the importing country have reasonable doubts as to the authenticity of such documents, the originating status of the products concerned or the fulfilment of the other requirements of this Protocol.
2. For the purposes of implementing the provisions of paragraph 1, the customs authorities of the importing country shall return the movement certificate EUR.1 or EUR-MED and the invoice, if it has been submitted, the invoice declaration or the invoice declaration EUR-MED, or a copy of these documents, to the customs authorities of the exporting country giving, where appropriate, the reasons for the enquiry. Any documents and information obtained suggesting that the information given on the proof of origin is incorrect shall be forwarded in support of the request for verification.
3. The verification shall be carried out by the customs authorities of the exporting country. For this purpose, they shall have the right to call for any evidence and to carry out any inspection of the exporter's accounts or any other check considered appropriate.
4. If the customs authorities of the importing country decide to suspend the granting of preferential treatment to the products concerned while awaiting the

results of the verification, release of the products shall be offered to the importer subject to any precautionary measures judged necessary.

5. The customs authorities requesting the verification shall be informed of the results of this verification as soon as possible. These results must indicate clearly whether the documents are authentic and whether the products concerned can be considered as products originating in an EFTA State, in Tunisia or in one of the other countries and territories referred to in Articles 3 and 4 and fulfil the other requirements of this Protocol.
6. If in cases of reasonable doubt there is no reply within ten months of the date of the verification request or if the reply does not contain sufficient information to determine the authenticity of the document in question or the real origin of the products, the requesting customs authorities shall, except in exceptional circumstances, refuse entitlement to the preferences.

Article 33a

Verification of supplier's declarations

1. Subsequent verifications of supplier's declarations or long-term supplier's declarations may be carried out at random or whenever the customs authorities of the country where such declarations have been taken into account to issue a movement certificate EUR.1 or to make out an invoice declaration, have reasonable doubts as to the authenticity of the document or the correctness of the information given in this document.
2. For the purposes of implementing the provisions of paragraph 1, the customs authorities of the above-mentioned Party shall return the supplier's declaration and invoice(s), delivery note(s) or other commercial documents concerning goods covered by this declaration, to the customs authorities of the Party where the declaration was made out, giving, where appropriate, the reasons of substance or form of an enquiry.

They shall forward, in support of the request for subsequent verification, any documents and information that have been obtained suggesting that the information given in the supplier's declaration is incorrect.

3. The verification shall be carried out by the customs authorities of the Party where the supplier's declaration was made out. For this purpose, they shall have the right to call for any evidence and carry out any inspection of the supplier's accounts or any other check which they consider appropriate.
4. The customs authorities requesting the verification shall be informed of the results of this verification as soon as possible. These results must indicate clearly whether the information given in the supplier's declaration is correct and make it possible for them to determine whether and to what extent this supplier's declaration could be taken into account for issuing a movement certificate EUR.1 or for making out an invoice declaration.

Article 34

Dispute settlement

Where disputes arise in relation to the verification procedures of Article 32 which cannot be settled between the customs authorities requesting a verification and the customs authorities responsible for carrying out this verification or where they raise a question as to the interpretation of this Protocol, they shall be submitted to the EFTA-Tunisia Joint Committee.

In all cases the settlement of disputes between the importer and the customs authorities of the importing country shall be under the legislation of the said country.

Article 35

Penalties

Penalties shall be imposed on any person who draws up, or causes to be drawn up, a document which contains incorrect information for the purpose of obtaining a preferential treatment for products.

Article 36

Free zones

1. The EFTA States and Tunisia shall take all necessary steps to ensure that products traded under cover of a proof of origin which in the course of transport use a free zone situated in their territory, are not substituted by other goods and do not undergo handling other than normal operations designed to prevent their deterioration.
2. By means of an exemption to the provisions contained in paragraph 1, when products originating in an EFTA State or Tunisia are imported into a free zone under cover of a proof of origin and undergo treatment or processing, the authorities concerned shall issue a new movement certificate EUR.1 or EUR-MED at the exporter's request, if the treatment or processing undergone is in conformity with the provisions of this Protocol.

TITLE VII

FINAL PROVISIONS

Article 37

Sub-Committee on customs and origin matters

1. A Sub-Committee of the Joint Committee on Customs and Origin Matters is hereby established.
2. The functions of the Sub-Committee shall be to exchange information, review developments, prepare and co-ordinate positions, prepare technical amendments to the rules of origin and assist the Joint Committee regarding:
 3. rules of origin and administrative co-operation as set out in this Protocol;
 4. other matters that are referred to the Sub-Committee by the Joint Committee.
5. The Sub-Committee shall be chaired alternatively by a representative of an EFTA State or Tunisia for an agreed period of time. The chairperson shall be designated at the first meeting of the Sub-Committee. The Sub-Committee shall act by consensus.
6. The Sub-Committee shall report to the Joint Committee. The Sub-Committee may make recommendations to the Joint Committee on matters related to its functions.
7. The Sub-Committee shall meet as often as required. It may be convened by the Joint Committee, by the chairperson of the Sub-Committee on his/her own initiative or upon request of any Party. The venue shall alternate between Tunisia and an EFTA State.
8. A provisional agenda for each meeting shall be prepared by the chairperson in consultation with all Parties, and forwarded to the Parties, as a general rule, not later than two weeks before the meeting.

Article 38

Transitional provision for goods in transit or storage

The provisions of this Agreement may be applied to goods which comply with the provisions of this Protocol and which on the date of entry into force of this Protocol are either in transit or are in an EFTA State or in Tunisia in temporary storage in customs warehouses or in free zones, subject to the submission to the customs authorities of the importing country, within four months of the said date, of a movement certificate EUR.1 or EUR-MED issued retrospectively by the customs

authorities of the exporting country together with the documents showing that the goods have been transported directly in accordance with the provisions of Article 13.

Article 39

Annexes

The Annexes to this Protocol shall form an integral part thereof.

JOINT DECLARATION ON RULES OF ORIGIN

Bearing in mind the technical and economic developments in the Parties, the EFTA States and Tunisia agree to co-operate with the European Union with the view of further improvement of the rules of origin in the Euro-Mediterranean cumulation system including a general introduction of the full cumulation regime.

e-archiv.it

ANNEX I TO PROTOCOL B

Introductory notes to the list in Annex II

Note 1:

The list sets out the conditions required for all products to be considered as sufficiently worked or processed within the meaning of Article 6 of the Protocol.

Note 2:

- 2.1 The first two columns in the list describe the product obtained. The first column gives the heading number or chapter number used in the Harmonized System and the second column gives the description of goods used in that system for that heading or chapter. For each entry in the first two columns, a rule is specified in column 3 or 4. Where, in some cases, the entry in the first column is preceded by an 'ex', this signifies that the rules in column 3 or 4 apply only to the part of that heading as described in column 2.
- 2.2 Where several heading numbers are grouped together in column 1 or a chapter number is given and the description of products in column 2 is therefore given in general terms, the adjacent rules in column 3 or 4 apply to all products which, under the Harmonized System, are classified in headings of the chapter or in any of the headings grouped together in column 1.
- 2.3 Where there are different rules in the list applying to different products within a heading, each indent contains the description of that part of the heading covered by the adjacent rules in column 3 or 4.
- 2.4 Where, for an entry in the first two columns, a rule is specified in both columns 3 and 4, the exporter may opt, as an alternative, to apply either the rule set out in column 3 or that set out in column 4. If no origin rule is given in column 4, the rule set out in column 3 is to be applied.

Note 3:

- 3.1 The provisions of Article 6 of the Protocol, concerning products having acquired originating status which are used in the manufacture of other products, shall apply, regardless of whether this status has been acquired inside the factory where these products are used or in another factory in a Party.

Example:

An engine of heading 8407, for which the rule states that the value of the non-originating materials which may be incorporated may not exceed 40 per cent of the ex-works price, is made from "other alloy steel roughly shaped by forging" of heading ex 7224.

If this forging has been forged in the Party concerned from a non-originating ingot, it has already acquired originating status by virtue of the rule for heading ex 7224 in the list. The forging can then count as originating in the value-calculation for the engine, regardless of whether it was produced in the same factory or in another factory in the Party concerned. The value of the non-originating ingot is thus not taken into account when adding up the value of the non-originating materials used.

- 3.2 The rule in the list represents the minimum amount of working or processing required, and the carrying-out of more working or processing also confers originating status; conversely, the carrying-out of less working or processing cannot confer originating status. Thus, if a rule provides that non-originating material, at a certain level of manufacture, may be used, the use of such material at an earlier stage of manufacture is allowed, and the use of such material at a later stage is not.
- 3.3 Without prejudice to Note 3.2, where a rule uses the expression "Manufacture from materials of any heading", then materials of any heading(s) (even materials of the same description and heading as the product) may be used, subject, however, to any specific limitations which may also be contained in the rule.

However, the expression "Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading ..." or "Manufacture from materials of any heading, including other materials of the same heading as the product" means that materials of any heading(s) may be used, except those of the same description as the product as given in column 2 of the list.

- 3.4 When a rule in the list specifies that a product may be manufactured from more than one material, this means that one or more materials may be used. It does not require that all be used.

Example:

The rule for fabrics of headings 5208 to 5212 provides that natural fibres may be used and that chemical materials, among other materials, may also be used. This does not mean that both have to be used; it is possible to use one or the other, or both.

- 3.5 Where a rule in the list specifies that a product must be manufactured from a particular material, the condition obviously does not prevent the use of other materials which, because of their inherent nature, cannot satisfy the rule. (See also Note 6.2 below in relation to textiles).

Example:

The rule for prepared foods of heading 1904, which specifically excludes the use of cereals and their derivatives, does not prevent the use of mineral salts, chemicals and other additives which are not products from cereals.

However, this does not apply to products which, although they cannot be manufactured from the particular materials specified in the list, can be produced from a material of the same nature at an earlier stage of manufacture.

Example:

In the case of an article of apparel of ex Chapter 62 made from non-woven materials, if the use of only non-originating yarn is allowed for this class of article, it is not possible to start from non-woven cloth - even if non-woven cloths cannot normally be made from yarn. In such cases, the starting material would normally be at the stage before yarn - that is, the fibre stage.

- 3.6 Where, in a rule in the list, two percentages are given for the maximum value of non-originating materials that can be used, then these percentages may not be added together. In other words, the maximum value of all the non-originating materials used may never exceed the higher of the percentages given. Furthermore, the individual percentages must not be exceeded, in relation to the particular materials to which they apply.

Note 4:

- 4.1 The term "natural fibres" is used in the list to refer to fibres other than artificial or synthetic fibres. It is restricted to the stages before spinning takes place, including waste, and, unless otherwise specified, includes fibres that have been carded, combed or otherwise processed, but not spun.
- 4.2 The term "natural fibres" includes horsehair of heading 0503, silk of headings 5002 and 5003, as well as the wool-fibres and fine or coarse animal hair of headings 5101 to 5105, cotton fibres of headings 5201 to 5203, and the other vegetable fibres of headings 5301 to 5305.
- 4.3 The terms "textile pulp", "chemical materials" and "paper-making materials" are used in the list to describe the materials, not classified in Chapters 50 to 63, which can be used to manufacture artificial, synthetic or paper fibres or yarns.
- 4.4 The term "man-made staple fibres" is used in the list to refer to synthetic or artificial filament tow, staple fibres or waste, of headings 5501 to 5507.

Note 5:

- 5.1 Where, for a given product in the list, a reference is made to this Note, the conditions set out in column 3 shall not be applied to any basic textile materials used in the manufacture of this product and which, taken together, represent 10 per cent or less of the total weight of all the basic textile materials used. (See also Notes 5.3 and 5.4 below).
- 5.2 However, the tolerance mentioned in Note 5.1 may be applied only to mixed products which have been made from two or more basic textile materials.

The following are the basic textile materials:

- silk,
- wool,
- coarse animal hair,
- fine animal hair,
- horsehair,
- cotton,
- paper-making materials and paper,
- flax,
- true hemp,
- jute and other textile bast fibres,
- sisal and other textile fibres of the genus Agave,
- coconut, abaca, ramie and other vegetable textile fibres,
- synthetic man-made filaments,
- artificial man-made filaments,
- current-conducting filaments,
- synthetic man-made staple fibres of polypropylene,
- synthetic man-made staple fibres of polyester,
- synthetic man-made staple fibres of polyamide,
- synthetic man-made staple fibres of polyacrylonitrile,
- synthetic man-made staple fibres of polyimide,
- synthetic man-made staple fibres of polytetrafluoroethylene,
- synthetic man-made staple fibres of poly(phenylene sulphide),
- synthetic man-made staple fibres of poly(vinyl chloride),
- other synthetic man-made staple fibres,
- artificial man-made staple fibres of viscose,

- other artificial man-made staple fibres,
- yarn made of polyurethane segmented with flexible segments of polyether, whether or not gimped,
- yarn made of polyurethane segmented with flexible segments of polyester, whether or not gimped,
- products of heading 5605 (metallised yarn) incorporating strip consisting of a core of aluminium foil or of a core of plastic film whether or not coated with aluminium powder, of a width not exceeding 5 mm, sandwiched by means of a transparent or coloured adhesive between two layers of plastic film,
- other products of heading 5605.

Example:

A yarn, of heading 5205, made from cotton fibres of heading 5203 and synthetic staple fibres of heading 5506, is a mixed yarn. Therefore, non-originating synthetic staple fibres which do not satisfy the origin-rules (which require manufacture from chemical materials or textile pulp) may be used, provided that their total weight does not exceed 10 per cent of the weight of the yarn.

Example:

A woollen fabric, of heading 5112, made from woollen yarn of heading 5107 and synthetic yarn of staple fibres of heading 5509, is a mixed fabric. Therefore, synthetic yarn which does not satisfy the origin rules (which require manufacture from chemical materials or textile pulp), or woollen yarn which does not satisfy the origin rules (which require manufacture from natural fibres, not carded or combed or otherwise prepared for spinning), or a combination of the two, may be used, provided their total weight does not exceed 10 per cent of the weight of the fabric.

Example:

Tufted textile fabric, of heading 5802, made from cotton yarn of heading 5205 and cotton fabric of heading 5210, is only mixed product if the cotton fabric is itself a mixed fabric made from yarns classified in two separate headings, or if the cotton yarns used are themselves mixtures.

Example:

If the tufted textile fabric concerned had been made from cotton yarn of heading 5205 and synthetic fabric of heading 5407, then, obviously, the yarns used are two separate basic textile materials and the tufted textile fabric is, accordingly, a mixed product.

- 5.3 In the case of products incorporating "yarn made of polyurethane segmented with flexible segments of polyether, whether or not gimped", this tolerance is 20 per cent in respect of this yarn.

- 5.4 In the case of products incorporating "strip consisting of a core of aluminium foil or of a core of plastic film whether or not coated with aluminium powder, of a width not exceeding 5 mm, sandwiched by means of a transparent or coloured adhesive between two layers of plastic film", this tolerance is 30 per cent in respect of this strip.

Note 6:

- 6.1 Where, in the list, reference is made to this Note, textile materials (with the exception of linings and interlinings), which do not satisfy the rule set out in the list in column 3 for the made-up product concerned, may be used, provided that they are classified in a heading other than that of the product and that their value does not exceed 8 per cent of the ex-works price of the product.
- 6.2 Without prejudice to Note 6.3, materials, which are not classified within Chapters 50 to 63, may be used freely in the manufacture of textile products, whether or not they contain textiles.

Example:

If a rule in the list provides that, for a particular textile item (such as trousers), yarn must be used, this does not prevent the use of metal items, such as buttons, because buttons are not classified within Chapters 50 to 63. For the same reason, it does not prevent the use of slide-fasteners, even though slide-fasteners normally contain textiles.

- 6.3 Where a percentage-rule applies, the value of materials which are not classified within Chapters 50 to 63 must be taken into account when calculating the value of the non-originating materials incorporated.

Note 7

- 7.1 For the purposes of headings ex 2707, 2713 to 2715, ex 2901, ex 2902 and ex 3403, the "specific processes" are the following:
- (a) vacuum-distillation;
 - (b) redistillation by a very thorough fractionation-process;
 - (c) cracking;
 - (d) reforming;
 - (e) extraction by means of selective solvents;
 - (f) the process comprising all of the following operations: processing with concentrated sulphuric acid, oleum or sulphuric anhydride; neutralisation with alkaline agents; decolourisation and purification

with naturally active earth, activated earth, activated charcoal or bauxite;

- (g) polymerisation;
- (h) alkylation;
- (i) isomerisation.

7.2 For the purposes of headings 2710, 2711 and 2712, the "specific processes" are the following:

- (a) vacuum-distillation;
- (b) redistillation by a very thorough fractionation-process;
- (c) cracking;
- (d) reforming;
- (e) extraction by means of selective solvents;
- (f) the process comprising all of the following operations: processing with concentrated sulphuric acid, oleum or sulphuric anhydride; neutralisation with alkaline agents; decolourisation and purification with naturally-active earth, activated earth, activated charcoal or bauxite;
- (g) polymerisation;
- (h) alkylation;
- (ij) isomerisation;
- (k) in respect of heavy oils of heading ex 2710 only, desulphurisation with hydrogen, resulting in a reduction of at least 85 per cent of the sulphur-content of the products processed (ASTM D 1266-59 T method);
- (l) in respect of products of heading 2710 only, deparaffining by a process other than filtering;
- (m) in respect of heavy oils of heading ex 2710 only, treatment with hydrogen, at a pressure of more than 20 bar and a temperature of more than 250°C, with the use of a catalyst, other than to effect desulphurisation, when the hydrogen constitutes an active element in a chemical reaction. The further treatment, with hydrogen, of lubricating oils of heading ex 2710 (e.g. hydrofinishing or decolourisation), in order, more especially, to improve colour or stability shall not, however, be deemed to be a specific process;

- (n) in respect of fuel oils of heading ex 2710 only, atmospheric distillation, on condition that less than 30 per cent of these products distils, by volume, including losses, at 300°C by the ASTM D 86 method;
- (o) in respect of heavy oils other than gas oils and fuel oils of heading ex 2710 only, treatment by means of a high-frequency electrical brush-discharge;
- (p) in respect of crude products (other than petroleum jelly, ozokerite, lignite wax or peat wax, paraffin wax containing by weight less than 0.75 per cent of oil) of heading ex 2712 only, de-oiling by fractional crystallisation.

7.3 For the purposes of headings ex 2707, 2713 to 2715, ex 2901, ex 2902 and ex 3403, simple operations, such as cleaning, decanting, desalting, water-separation, filtering, colouring, marking, obtaining a sulphur-content as a result of mixing products with different sulphur contents, any combination of these operations or like operations, do not confer origin.

ANNEX II TO PROTOCOL B

**List of working or processing required to be carried out
on non-originating materials in order that the product
manufactured can obtain originating status**

*The products mentioned in the list may not be all covered by the Agreement. It is,
therefore, necessary to consult the other parts of the Agreement.*

e-archiv.it

HS heading	Description of product	Working or processing, carried out on non-originating materials, which confers originating status	
(1)	(2)	(3)	or (4)
Chapter 1	Live animals	All the animals of Chapter 1 shall be wholly obtained	
Chapter 2	Meat and edible meat offal	Manufacture in which all the materials of Chapters 1 and 2 used are wholly obtained	
Chapter 3	Fish and crustaceans, molluscs and other aquatic invertebrates	Manufacture in which all the materials of Chapter 3 used are wholly obtained	
ex Chapter 4	Dairy produce; birds' eggs; natural honey; edible products of animal origin, not elsewhere specified or included; except for:	Manufacture in which all the materials of Chapter 4 used are wholly obtained	
0403	Buttermilk, curdled milk and cream, yoghurt, kephir and other fermented or acidified milk and cream, whether or not concentrated or containing added sugar or other sweetening matter or flavoured or containing added fruit, nuts or cocoa	Manufacture in which: - all the materials of Chapter 4 used are wholly obtained, - all the fruit juice (except that of pineapple, lime or grapefruit) of heading 2009 used is originating, and - the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product	
ex Chapter 5	Products of animal origin, not elsewhere specified or included; except for:	Manufacture in which all the materials of Chapter 5 used are wholly obtained	
ex 0502	Prepared pigs', hogs' or boars' bristles and hair	Cleaning, disinfecting, sorting and straightening of bristles and hair	
Chapter 6	Live trees and other plants; bulbs, roots and the like; cut flowers and ornamental foliage	Manufacture in which: - all the materials of Chapter 6 used are wholly obtained, and - the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
Chapter 7	Edible vegetables and certain roots and tubers	Manufacture in which all the materials of Chapter 7 used are wholly obtained	

(1)	(2)	(3)	or	(4)
-----	-----	-----	----	-----

(1)	(2)	(3)	or (4)
Chapter 8	Edible fruit and nuts; peel of citrus fruits or melons	Manufacture in which: - all the fruit and nuts used are wholly obtained, and - the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the value of the ex-works price of the product	
ex Chapter 9 0901 0902 ex 0910	Coffee, tea, maté and spices; except for: Coffee, whether or not roasted or decaffeinated; coffee husks and skins; coffee substitutes containing coffee in any proportion Tea, whether or not flavoured Mixtures of spices	Manufacture in which all the materials of Chapter 9 used are wholly obtained Manufacture from materials of any heading Manufacture from materials of any heading Manufacture from materials of any heading	
Chapter 10	Cereals	Manufacture in which all the materials of Chapter 10 used are wholly obtained	
ex Chapter 11 ex 1106	Products of the milling industry; malt; starches; inulin; wheat gluten; except for: Flour, meal and powder of the dried, shelled leguminous vegetables of heading 0713	Manufacture in which all the cereals, edible vegetables, roots and tubers of heading 0714 or fruit used are wholly obtained Drying and milling of leguminous vegetables of heading 0708	
Chapter 12	Oil seeds and oleaginous fruits; miscellaneous grains, seeds and fruit; industrial or medicinal plants; straw and fodder	Manufacture in which all the materials of Chapter 12 used are wholly obtained	
1301 1302	Lac; natural gums, resins, gum-resins and oleoresins (for example, balsams) Vegetable saps and extracts; pectic substances, pectinates and pectates; agar-agar and other mucilages and thickeners, whether or not modified, derived from vegetable products: - Mucilages and thickeners, modified, derived from vegetable products - Other	Manufacture in which the value of all the materials of heading 1301 used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product Manufacture from non-modified mucilages and thickeners Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	

(1)	(2)	(3)	or (4)
Chapter 14	Vegetable plaiting materials; vegetable products not elsewhere specified or included	Manufacture in which all the materials of Chapter 14 used are wholly obtained	
ex Chapter 15	Animal or vegetable fats and oils and their cleavage products; prepared edible fats; animal or vegetable waxes; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
1501	Pig fat (including lard) and poultry fat, other than that of heading 0209 or 1503:		
	- Fats from bones or waste	Manufacture from materials of any heading, except those of heading 0203, 0206 or 0207 or bones of heading 0506	
	- Other	Manufacture from meat or edible offal of swine of heading 0203 or 0206 or of meat and edible offal of poultry of heading 0207	
1502	Fats of bovine animals, sheep or goats, other than those of heading 1503		
	- Fats from bones or waste	Manufacture from materials of any heading, except those of heading 0201, 0202, 0204 or 0206 or bones of heading 0506	
	- Other	Manufacture in which all the materials of Chapter 2 used are wholly obtained	
1504	Fats and oils and their fractions, of fish or marine mammals, whether or not refined, but not chemically modified:		
	- Solid fractions	Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 1504	
	- Other	Manufacture in which all the materials of Chapters 2 and 3 used are wholly obtained	
ex 1505	Refined lanolin	Manufacture from crude wool grease of heading 1505	
1506	Other animal fats and oils and their fractions, whether or not refined, but not chemically modified:		
	- Solid fractions	Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 1506	
	- Other	Manufacture in which all the materials of Chapter 2 used are wholly obtained	

(1)	(2)	(3)	or (4)
1507 to 1515	<p>Vegetable oils and their fractions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soya, ground nut, palm, copra, palm kernel, babassu, tung and oiticica oil, myrtle wax and Japan wax, fractions of jojoba oil and oils for technical or industrial uses other than the manufacture of foodstuffs for human consumption - Solid fractions, except for that of jojoba oil - Other 	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Manufacture from other materials of headings 1507 to 1515</p> <p>Manufacture in which all the vegetable materials used are wholly obtained</p>	
1516	<p>Animal or vegetable fats and oils and their fractions, partly or wholly hydrogenated, inter-esterified, re-esterified or elaidinised, whether or not refined, but not further prepared</p>	<p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - all the materials of Chapter 2 used are wholly obtained, and - all the vegetable materials used are wholly obtained. However, materials of headings 1507, 1508, 1511 and 1513 may be used 	
1517	<p>Margarine; edible mixtures or preparations of animal or vegetable fats or oils or of fractions of different fats or oils of this Chapter, other than edible fats or oils or their fractions of heading 1516</p>	<p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - all the materials of Chapters 2 and 4 used are wholly obtained, and - all the vegetable materials used are wholly obtained. However, materials of headings 1507, 1508, 1511 and 1513 may be used 	
Chapter 16	<p>Preparations of meat, of fish or of crustaceans, molluscs or other aquatic invertebrates</p>	<p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from animals of Chapter 1, and/or - in which all the materials of Chapter 3 used are wholly obtained 	
ex Chapter 17	<p>Sugars and sugar confectionery; except for:</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p>	
ex 1701	<p>Cane or beet sugar and chemically pure sucrose, in solid form, containing added flavouring or colouring matter</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product</p>	
1702	<p>Other sugars, including chemically pure lactose, maltose, glucose and fructose, in solid form; sugar syrups not containing added flavouring or colouring matter; artificial honey, whether or not mixed with natural honey; caramel:</p>		

(1)	(2)	(3)	or (4)
<p>ex 1703</p> <p>1704</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chemically-pure maltose and fructose - Other sugars in solid form, containing added flavouring or colouring matter - Other <p>Molasses resulting from the extraction or refining of sugar, containing added flavouring or colouring matter</p> <p>Sugar confectionery (including white chocolate), not containing cocoa</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 1702</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which all the materials used are originating</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product 	
<p>Chapter 18</p>	<p>Cocoa and cocoa preparations</p>	<p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product 	
<p>1901</p>	<p>Malt extract; food preparations of flour, groats, meal, starch or malt extract, not containing cocoa or containing less than 40 % by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included; food preparations of goods of headings 0401 to 0404, not containing cocoa or containing less than 5 % by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Malt extract - Other 	<p>Manufacture from cereals of Chapter 10</p> <p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product 	

(1)	(2)	(3)	or (4)
1902	<p>Pasta, whether or not cooked or stuffed (with meat or other substances) or otherwise prepared, such as spaghetti, macaroni, noodles, lasagne, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, whether or not prepared:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Containing 20 % or less by weight of meat, meat offal, fish, crustaceans or molluscs - Containing more than 20 % by weight of meat, meat offal, fish, crustaceans or molluscs 	<p>Manufacture in which all the cereals and derivatives (except durum wheat and its derivatives) used are wholly obtained</p> <p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - all the cereals and their derivatives (except durum wheat and its derivatives) used are wholly obtained, and - all the materials of Chapters 2 and 3 used are wholly obtained 	
1903	Tapioca and substitutes therefore prepared from starch, in the form of flakes, grains, pearls, siftings or similar forms	Manufacture from materials of any heading, except potato starch of heading 1108	
1904	Prepared foods obtained by the swelling or roasting of cereals or cereal products (for example, corn flakes); cereals (other than maize (corn)) in grain form or in the form of flakes or other worked grains (except flour, groats and meal), pre-cooked or otherwise prepared, not elsewhere specified or included	<p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except those of heading 1806, - in which all the cereals and flour (except durum wheat and <i>Zea mays</i> maize, and their derivatives) used are wholly obtained, and - in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product 	
1905	Bread, pastry, cakes, biscuits and other bakers' wares, whether or not containing cocoa; communion wafers, empty cachets of a kind suitable for pharmaceutical use, sealing wafers, rice paper and similar products	Manufacture from materials of any heading, except those of Chapter 11	
ex Chapter 20	Preparations of vegetables, fruit, nuts or other parts of plants; except for:	Manufacture in which all the fruit, nuts or vegetables used are wholly obtained	
ex 2001	Yams, sweet potatoes and similar edible parts of plants containing 5 % or more by weight of starch, prepared or preserved by vinegar or acetic acid	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	

(1)	(2)	(3)	or (4)
ex 2004 and ex 2005	Potatoes in the form of flour, meal or flakes, prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
2006	Vegetables, fruit, nuts, fruit-peel and other parts of plants, preserved by sugar (drained, glacé or crystallized)	Manufacture in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product	
2007	Jams, fruit jellies, marmalades, fruit or nut purée and fruit or nut pastes, obtained by cooking, whether or not containing added sugar or other sweetening matter	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product	
ex 2008	- Nuts, not containing added sugar or spirits - Peanut butter; mixtures based on cereals; palm hearts; maize (corn) - Other except for fruit and nuts cooked otherwise than by steaming or boiling in water, not containing added sugar, frozen	Manufacture in which the value of all the originating nuts and oil seeds of headings 0801, 0802 and 1202 to 1207 used exceeds 60 % of the ex-works price of the product Manufacture from materials of any heading, except that of the product Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product	
2009	Fruit juices (including grape must) and vegetable juices, unfermented and not containing added spirit, whether or not containing added sugar or other sweetening matter	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product	
ex Chapter 21	Miscellaneous edible preparations; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
2101	Extracts, essences and concentrates, of coffee, tea or maté and preparations with a basis of these products or with a basis of coffee, tea or maté; roasted chicory and other roasted coffee substitutes, and extracts, essences and concentrates thereof	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which all the chicory used is wholly obtained	

(1)	(2)	(3)	or (4)
2103	<p>Sauces and preparations therefor; mixed condiments and mixed seasonings; mustard flour and meal and prepared mustard:</p> <p>- Sauces and preparations therefor; mixed condiments and mixed seasonings</p> <p>- Mustard flour and meal and prepared mustard</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, mustard flour or meal or prepared mustard may be used</p> <p>Manufacture from materials of any heading</p>	
ex 2104	Soups and broths and preparations therefor	Manufacture from materials of any heading, except prepared or preserved vegetables of headings 2002 to 2005	
2106	Food preparations not elsewhere specified or included	<p>Manufacture:</p> <p>- from materials of any heading, except that of the product, and</p> <p>- in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product</p>	
ex Chapter 22	Beverages, spirits and vinegar; except for:	<p>Manufacture:</p> <p>- from materials of any heading, except that of the product, and</p> <p>- in which all the grapes or materials derived from grapes used are wholly obtained</p>	
2202	Waters, including mineral waters and aerated waters, containing added sugar or other sweetening matter or flavoured, and other non-alcoholic beverages, not including fruit or vegetable juices of heading 2009	<p>Manufacture:</p> <p>- from materials of any heading, except that of the product,</p> <p>- in which the value of all the materials of Chapter 17 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product, and</p> <p>- in which all the fruit juice used (except that of pineapple, lime or grapefruit) is originating</p>	
2207	Undenatured ethyl alcohol of an alcoholic strength by volume of 80 % vol or higher; ethyl alcohol and other spirits, denatured, of any strength	<p>Manufacture:</p> <p>- from materials of any heading, except heading 2207 or 2208, and</p> <p>- in which all the grapes or materials derived from grapes used are wholly obtained or, if all the other materials used are already originating, arrack may be used up to a limit of 5 % by volume</p>	

(1)	(2)	(3)	or (4)
2208	Undenatured ethyl alcohol of an alcoholic strength by volume of less than 80 % vol; spirits, liqueurs and other spirituous beverages	Manufacture: - from materials of any heading, except heading 2207 or 2208, and - in which all the grapes or materials derived from grapes used are wholly obtained or, if all the other materials used are already originating, arrack may be used up to a limit of 5 % by volume	
ex Chapter 23 ex 2301 ex 2303 ex 2306 2309	Residues and waste from the food industries; prepared animal fodder; except for: Whale meal; flours, meals and pellets of fish or of crustaceans, molluscs or other aquatic invertebrates, unfit for human consumption Residues from the manufacture of starch from maize (excluding concentrated steeping liquors), of a protein content, calculated on the dry product, exceeding 40 % by weight Oil cake and other solid residues resulting from the extraction of olive oil, containing more than 3 % of olive oil Preparations of a kind used in animal feeding	Manufacture from materials of any heading, except that of the product Manufacture in which all the materials of Chapters 2 and 3 used are wholly obtained Manufacture in which all the maize used is wholly obtained Manufacture in which all the olives used are wholly obtained Manufacture in which: - all the cereals, sugar or molasses, meat or milk used are originating, and - all the materials of Chapter 3 used are wholly obtained	
ex Chapter 24 2402 ex 2403	Tobacco and manufactured tobacco substitutes; except for: Cigars, cheroots, cigarillos and cigarettes, of tobacco or of tobacco substitutes Smoking tobacco	Manufacture in which all the materials of Chapter 24 used are wholly obtained Manufacture in which at least 70 % by weight of the unmanufactured tobacco or tobacco refuse of heading 2401 used is originating Manufacture in which at least 70 % by weight of the unmanufactured tobacco or tobacco refuse of heading 2401 used is originating	
ex Chapter 25 ex 2504	Salt; sulphur; earths and stone; plastering materials, lime and cement; except for: Natural crystalline graphite, with enriched carbon content, purified and ground	Manufacture from materials of any heading, except that of the product Enriching of the carbon content, purifying and grinding of crude crystalline graphite	

(1)	(2)	(3)	or (4)
ex 2515	Marble, merely cut, by sawing or otherwise, into blocks or slabs of a rectangular (including square) shape, of a thickness not exceeding 25 cm	Cutting, by sawing or otherwise, of marble (even if already sawn) of a thickness exceeding 25 cm	
ex 2516	Granite, porphyry, basalt, sandstone and other monumental or building stone, merely cut, by sawing or otherwise, into blocks or slabs of a rectangular (including square) shape, of a thickness not exceeding 25 cm	Cutting, by sawing or otherwise, of stone (even if already sawn) of a thickness exceeding 25 cm	
ex 2518	Calcined dolomite	Calcination of dolomite not calcined	
ex 2519	Crushed natural magnesium carbonate (magnesite), in hermetically-sealed containers, and magnesium oxide, whether or not pure, other than fused magnesia or dead-burned (sintered) magnesia	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, natural magnesium carbonate (magnesite) may be used	
ex 2520	Plasters specially prepared for dentistry	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
ex 2524	Natural asbestos fibres	Manufacture from asbestos concentrate	
ex 2525	Mica powder	Grinding of mica or mica waste	
ex 2530	Earth colours, calcined or powdered	Calcination or grinding of earth colours	
Chapter 26	Ores, slag and ash	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex Chapter 27	Mineral fuels, mineral oils and products of their distillation; bituminous substances; mineral waxes; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex 2707	Oils in which the weight of the aromatic constituents exceeds that of the non-aromatic constituents, being oils similar to mineral oils obtained by distillation of high temperature coal tar, of which more than 65 % by volume distils at a temperature of up to 250 °C (including mixtures of petroleum spirit and benzole), for use as power or heating fuels	Operations of refining and/or one or more specific process(es) ⁽¹⁾ or Other operations in which all the materials used are classified within a heading other than that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
ex 2709	Crude oils obtained from bituminous minerals	Destructive distillation of bituminous materials	

¹ For the special conditions relating to "specific processes", see Introductory Notes 7.1 and 7.3.

(1)	(2)	(3)	or (4)
2710	Petroleum oils and oils obtained from bituminous materials, other than crude; preparations not elsewhere specified or included, containing by weight 70 % or more of petroleum oils or of oils obtained from bituminous materials, these oils being the basic constituents of the preparations; waste oils	Operations of refining and/or one or more specific process(es) ⁽¹⁾ or Other operations in which all the materials used are classified within a heading other than that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
2711	Petroleum gases and other gaseous hydrocarbons	Operations of refining and/or one or more specific process(es) ⁽²⁾ or Other operations in which all the materials used are classified within a heading other than that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
2712	Petroleum jelly; paraffin wax, microcrystalline petroleum wax, slack wax, ozokerite, lignite wax, peat wax, other mineral waxes, and similar products obtained by synthesis or by other processes, whether or not coloured	Operations of refining and/or one or more specific process(es) ⁽³⁾ or Other operations in which all the materials used are classified within a heading other than that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
2713	Petroleum coke, petroleum bitumen and other residues of petroleum oils or of oils obtained from bituminous materials	Operations of refining and/or one or more specific process(es) ⁽⁴⁾ or Other operations in which all the materials used are classified within a heading other than that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	

¹ For the special conditions relating to "specific processes", see Introductory Note 7.2.

² For the special conditions relating to "specific processes", see Introductory Note 7.2.

³ For the special conditions relating to "specific processes", see Introductory Note 7.2.

⁴ For the special conditions relating to "specific processes", see Introductory Notes 7.1 and 7.3.

(1)	(2)	(3)	or (4)
2714	Bitumen and asphalt, natural; bituminous or oil shale and tar sands; asphaltites and asphaltic rocks	Operations of refining and/or one or more specific process(es) ⁽¹⁾ or Other operations in which all the materials used are classified within a heading other than that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
2715	Bituminous mixtures based on natural asphalt, on natural bitumen, on petroleum bitumen, on mineral tar or on mineral tar pitch (for example, bituminous mastics, cut-backs)	Operations of refining and/or one or more specific process(es) ⁽²⁾ or Other operations in which all the materials used are classified within a heading other than that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
ex Chapter 28	Inorganic chemicals; organic or inorganic compounds of precious metals, of rare-earth metals, of radioactive elements or of isotopes; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
ex 2805	"Mischmetall"	Manufacture by electrolytic or thermal treatment in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
ex 2811	Sulphur trioxide	Manufacture from sulphur dioxide	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
ex 2833	Aluminium sulphate	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
ex 2840	Sodium perborate	Manufacture from disodium tetraborate pentahydrate	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product

¹ For the special conditions relating to "specific processes", see Introductory Notes 7.1 and 7.3.

² For the special conditions relating to "specific processes", see Introductory Notes 7.1 and 7.3.

(1)	(2)	(3)	or (4)
ex Chapter 29	Organic chemicals; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
ex 2901	Acyclic hydrocarbons for use as power or heating fuels	Operations of refining and/or one or more specific process(es) ⁽¹⁾ or Other operations in which all the materials used are classified within a heading other than that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
ex 2902	Cyclanes and cyclenes (other than azulenes), benzene, toluene, xylenes, for use as power or heating fuels	Operations of refining and/or one or more specific process(es) ⁽²⁾ or Other operations in which all the materials used are classified within a heading other than that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
ex 2905	Metal alcoholates of alcohols of this heading and of ethanol	Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 2905. However, metal alcoholates of this heading may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
2915	Saturated acyclic monocarboxylic acids and their anhydrides, halides, peroxides and peroxyacids; their halogenated, sulphonated, nitrated or nitrosated derivatives	Manufacture from materials of any heading. However, the value of all the materials of headings 2915 and 2916 used shall not exceed 20 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
ex 2932	- Internal ethers and their halogenated, sulphonated, nitrated or nitrosated derivatives - Cyclic acetals and internal hemiacetals and their halogenated, sulphonated, nitrated or nitrosated derivatives	Manufacture from materials of any heading. However, the value of all the materials of heading 2909 used shall not exceed 20 % of the ex-works price of the product Manufacture from materials of any heading	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product

¹ For the special conditions relating to "specific processes", see Introductory Notes 7.1 and 7.3.

² For the special conditions relating to "specific processes", see Introductory Notes 7.1 and 7.3.

(1)	(2)	(3)	or (4)
2933	Heterocyclic compounds with nitrogen hetero-atom(s) only	Manufacture from materials of any heading. However, the value of all the materials of headings 2932 and 2933 used shall not exceed 20 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
2934	Nucleic acids and their salts, whether or not chemically defined; other heterocyclic compounds	Manufacture from materials of any heading. However, the value of all the materials of headings 2932, 2933 and 2934 used shall not exceed 20 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
ex 2939	Concentrates of poppy straw containing not less than 50 % by weight of alkaloids	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
ex Chapter 30	Pharmaceutical products; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product	
3002	<p>Human blood; animal blood prepared for therapeutic, prophylactic or diagnostic uses; antisera and other blood fractions and modified immunological products, whether or not obtained by means of biotechnological processes; vaccines, toxins, cultures of micro-organisms (excluding yeasts) and similar products:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Products consisting of two or more constituents which have been mixed together for therapeutic or prophylactic uses or unmixed products for these uses, put up in measured doses or in forms or packings for retail sale - Other <ul style="list-style-type: none"> - Human blood - Animal blood prepared for therapeutic or prophylactic uses 	<p>Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 3002. However, materials of the same description as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 3002. However, materials of the same description as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 3002. However, materials of the same description as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p>	

(1)	(2)	(3)	or (4)
3003 and 3004	<ul style="list-style-type: none"> -- Blood fractions other than antisera, haemoglobin, blood globulins and serum globulins -- Haemoglobin, blood globulins and serum globulins -- Other <p>Medicaments (excluding goods of heading 3002, 3005 or 3006):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtained from amikacin of heading 2941 - Other 	<p>Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 3002. However, materials of the same description as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 3002. However, materials of the same description as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 3002. However, materials of the same description as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of headings 3003 and 3004 may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product. However, materials of headings 3003 and 3004 may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product 	
ex 3006	Waste pharmaceuticals specified in note 4(k) to this Chapter	The origin of the product in its original classification shall be retained	
ex Chapter 31	Fertilizers; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product

(1)	(2)	(3)	or	(4)
ex 3105	<p>Mineral or chemical fertilizers containing two or three of the fertilizing elements nitrogen, phosphorous and potassium; other fertilizers; goods of this chapter, in tablets or similar forms or in packages of a gross weight not exceeding 10 kg, except for:</p> <ul style="list-style-type: none"> - sodium nitrate - calcium cyanamide - potassium sulphate - magnesium potassium sulphate 	<p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product 		<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>
ex Chapter 32	<p>Tanning or dyeing extracts; tannins and their derivatives; dyes, pigments and other colouring matter; paints and varnishes; putty and other mastics; inks; except for:</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p>		<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>
ex 3201	<p>Tannins and their salts, ethers, esters and other derivatives</p>	<p>Manufacture from tanning extracts of vegetable origin</p>		<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>
3205	<p>Colour lakes; preparations as specified in note 3 to this chapter based on colour lakes ⁽¹⁾</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except headings 3203, 3204 and 3205. However, materials of heading 3205 may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p>		<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>
ex Chapter 33	<p>Essential oils and resinoids; perfumery, cosmetic or toilet preparations; except for:</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p>		<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>
3301	<p>Essential oils (terpeneless or not), including concretes and absolutes; resinoids; extracted oleoresins; concentrates of essential oils in fats, in fixed oils, in waxes or the like, obtained by enfleurage or maceration; terpenic by-products of the deterpensation of essential oils; aqueous distillates and aqueous solutions of essential oils</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, including materials of a different "group" ⁽²⁾ in this heading. However, materials of the same group as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p>		<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>

¹ Note 3 to Chapter 32 says that these preparations are those of a kind used for colouring any material or used as ingredients in the manufacture of colouring preparations, provided that they are not classified in another heading in Chapter 32.

² A "group" is regarded as any part of the heading separated from the rest by a semicolon.

(1)	(2)	(3)	or (4)
<p>ex Chapter 34</p> <p>ex 3403</p> <p>3404</p>	<p>Soap, organic surface-active agents, washing preparations, lubricating preparations, artificial waxes, prepared waxes, polishing or scouring preparations, candles and similar articles, modelling pastes, "dental waxes" and dental preparations with a basis of plaster; except for:</p> <p>Lubricating preparations containing less than 70 % by weight of petroleum oils or oils obtained from bituminous minerals</p> <p>Artificial waxes and prepared waxes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - With a basis of paraffin, petroleum waxes, waxes obtained from bituminous minerals, slack wax or scale wax - Other 	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p> <p>Operations of refining and/or one or more specific process(es) ⁽¹⁾</p> <p>or</p> <p>Other operations in which all the materials used are classified within a heading other than that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except:</p> <ul style="list-style-type: none"> - hydrogenated oils having the character of waxes of heading 1516, - fatty acids not chemically defined or industrial fatty alcohols having the character of waxes of heading 3823, and - materials of heading 3404 <p>However, these materials may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>
<p>ex Chapter 35</p>	<p>Albuminoidal substances; modified starches; glues; enzymes; except for:</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>

¹ For the special conditions relating to "specific processes", see Introductory Notes 7.1 and 7.3.

(1)	(2)	(3)	or (4)
<p>3505</p> <p>ex 3507</p>	<p>Dextrins and other modified starches (for example, pregelatinised or esterified starches); glues based on starches, or on dextrins or other modified starches:</p> <p>- Starch ethers and esters</p> <p>- Other</p> <p>Prepared enzymes not elsewhere specified or included</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 3505</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except those of heading 1108</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>
<p>Chapter 36</p>	<p>Explosives; pyrotechnic products; matches; pyrophoric alloys; certain combustible preparations</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>
<p>ex Chapter 37</p> <p>3701</p>	<p>Photographic or cinematographic goods; except for:</p> <p>Photographic plates and film in the flat, sensitised, unexposed, of any material other than paper, paperboard or textiles; instant print film in the flat, sensitised, unexposed, whether or not in packs:</p> <p>- Instant print film for colour photography, in packs</p> <p>- Other</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except those of headings 3701 and 3702. However, materials of heading 3702 may be used, provided that their total value does not exceed 30 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except those of headings 3701 and 3702. However, materials of headings 3701 and 3702 may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>

(1)	(2)	(3)	or (4)
3702	Photographic film in rolls, sensitised, unexposed, of any material other than paper, paperboard or textiles; instant print film in rolls, sensitised, unexposed	Manufacture from materials of any heading, except those of headings 3701 and 3702	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
3704	Photographic plates, film paper, paperboard and textiles, exposed but not developed	Manufacture from materials of any heading, except those of headings 3701 to 3704	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
ex Chapter 38	Miscellaneous chemical products; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
ex 3801	- Colloidal graphite in suspension in oil and semi-colloidal graphite; carbonaceous pastes for electrodes	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
	- Graphite in paste form, being a mixture of more than 30 % by weight of graphite with mineral oils	Manufacture in which the value of all the materials of heading 3403 used does not exceed 20 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
ex 3803	Refined tall oil	Refining of crude tall oil	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
ex 3805	Spirits of sulphate turpentine, purified	Purification by distillation or refining of raw spirits of sulphate turpentine	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
ex 3806	Ester gums	Manufacture from resin acids	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
ex 3807	Wood pitch (wood tar pitch)	Distillation of wood tar	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
3808	Insecticides, rodenticides, fungicides, herbicides, anti-sprouting products and plant-growth regulators, disinfectants and similar products, put up in forms or packings for retail sale or as preparations or articles (for example, sulphur-treated bands, wicks and candles, and fly-papers)	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the products	

(1)	(2)	(3)	or (4)
3809	Finishing agents, dye carriers to accelerate the dyeing or fixing of dyestuffs and other products and preparations (for example, dressings and mordants), of a kind used in the textile, paper, leather or like industries, not elsewhere specified or included	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the products	
3810	Pickling preparations for metal surfaces; fluxes and other auxiliary preparations for soldering, brazing or welding; solders and pastes consisting of metal and other materials; preparations of a kind used as cores or coatings for welding electrodes or rods	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the products	
3811	<p>Anti-knock preparations, oxidation inhibitors, gum inhibitors, viscosity improvers, anti-corrosive preparations and other prepared additives, for mineral oils (including gasoline) or for other liquids used for the same purposes as mineral oils:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prepared additives for lubricating oil, containing petroleum oils or oils obtained from bituminous minerals - Other 	<p>Manufacture in which the value of all the materials of heading 3811 used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p>	
3812	Prepared rubber accelerators; compound plasticisers for rubber or plastics, not elsewhere specified or included; anti-oxidizing preparations and other compound stabilizers for rubber or plastics	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
3813	Preparations and charges for fire-extinguishers; charged fire-extinguishing grenades	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
3814	Organic composite solvents and thinners, not elsewhere specified or included; prepared paint or varnish removers	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
3818	Chemical elements doped for use in electronics, in the form of discs, wafers or similar forms; chemical compounds doped for use in electronics	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	

(1)	(2)	(3)	or (4)
3819	Hydraulic brake fluids and other prepared liquids for hydraulic transmission, not containing or containing less than 70 % by weight of petroleum oils or oils obtained from bituminous minerals	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
3820	Anti-freezing preparations and prepared de-icing fluids	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
3822	Diagnostic or laboratory reagents on a backing, prepared diagnostic or laboratory reagents whether or not on a backing, other than those of heading 3002 or 3006; certified reference materials	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
3823	Industrial monocarboxylic fatty acids; acid oils from refining; industrial fatty alcohols: - Industrial monocarboxylic fatty acids, acid oils from refining - Industrial fatty alcohols	Manufacture from materials of any heading, except that of the product Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 3823	
3824	Prepared binders for foundry moulds or cores; chemical products and preparations of the chemical or allied industries (including those consisting of mixtures of natural products), not elsewhere specified or included: - The following of this heading: -- Prepared binders for foundry moulds or cores based on natural resinous products -- Naphthenic acids, their water-insoluble salts and their esters -- Sorbitol other than that of heading 2905 -- Petroleum sulphonates, excluding petroleum sulphonates of alkali metals, of ammonium or of ethanolamines; thiophenated sulphonic acids of oils obtained from bituminous minerals, and their salts -- Ion exchangers - Getters for vacuum tubes	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product

(1)	(2)	(3)	or (4)
	<ul style="list-style-type: none"> -- Alkaline iron oxide for the purification of gas -- Ammoniacal gas liquors and spent oxide produced in coal gas purification -- Sulphonaphthenic acids, their water-insoluble salts and their esters -- Fusel oil and Dippel's oil -- Mixtures of salts having different anions -- Copying pastes with a basis of gelatin, whether or not on a paper or textile backing - Other 	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p>	
<p>3901 to 3915</p> <p>ex 3907</p>	<p>Plastics in primary forms, waste, parings and scrap, of plastic; except for headings ex 3907 and 3912 for which the rules are set out below:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Addition homopolymerisation products in which a single monomer contributes more than 99 % by weight to the total polymer content - Other - Copolymer, made from polycarbonate and acrylonitrile-butadiene-styrene copolymer (ABS) 	<p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of Chapter 39 used does not exceed 20 % of the ex-works price of the product ⁽¹⁾ <p>Manufacture in which the value of all the materials of Chapter 39 used does not exceed 20 % of the ex-works price of the product ⁽²⁾</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, materials of the same heading as the product may be used, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product ⁽³⁾</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product</p>

¹ In the case of the products composed of materials classified within both headings 3901 to 3906, on the one hand, and within headings 3907 to 3911, on the other hand, this restriction only applies to that group of materials which predominates by weight in the product.

² In the case of the products composed of materials classified within both headings 3901 to 3906, on the one hand, and within headings 3907 to 3911, on the other hand, this restriction only applies to that group of materials which predominates by weight in the product.

³ In the case of the products composed of materials classified within both headings 3901 to 3906, on the one hand, and within headings 3907 to 3911, on the other hand, this restriction only applies to that group of materials which predominates by weight in the product.

(1)	(2)	(3)	or (4)
	<p>- Polyester</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials of Chapter 39 used does not exceed 20 % of the ex-works price of the product and/or manufacture from polycarbonate of tetrabromo-(bisphenol A)</p>	
3912	<p>Cellulose and its chemical derivatives, not elsewhere specified or included, in primary forms</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials of the same heading as the product used does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p>	
3916 to 3921	<p>Semi-manufactures and articles of plastics; except for headings ex 3916, ex 3917, ex 3920 and ex 3921, for which the rules are set out below:</p> <p>- Flat products, further worked than only surface-worked or cut into forms other than rectangular (including square); other products, further worked than only surface-worked</p> <p>- Other:</p> <p>-- Addition homopolymerisation products in which a single monomer contributes more than 99 % by weight to the total polymer content</p> <p>-- Other</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials of Chapter 39 used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which:</p> <p>- the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product, and</p> <p>- within the above limit, the value of all the materials of Chapter 39 used does not exceed 20 % of the ex-works price of the product ⁽¹⁾</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials of Chapter 39 used does not exceed 20 % of the ex-works price of the product ⁽²⁾</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product</p>
ex 3916 and ex 3917	<p>Profile shapes and tubes</p>	<p>Manufacture in which:</p> <p>- the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product, and</p> <p>- within the above limit, the value of all the materials of the same heading as the product used does not exceed 20 % of the ex-works price of the product</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product</p>

¹ In the case of the products composed of materials classified within both headings 3901 to 3906, on the one hand, and within headings 3907 to 3911, on the other hand, this restriction only applies to that group of materials which predominates by weight in the product.

² In the case of the products composed of materials classified within both headings 3901 to 3906, on the one hand, and within headings 3907 to 3911, on the other hand, this restriction only applies to that group of materials which predominates by weight in the product.

(1)	(2)	(3)	or (4)
ex 3920	- Ionomer sheet or film - Sheets of regenerated cellulose, polyamides or polyethylene	Manufacture from a thermoplastic partial salt which is a copolymer of ethylene and metacrylic acid partly neutralised with metal ions, mainly zinc and sodium Manufacture in which the value of all the materials of the same heading as the product used does not exceed 20 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
ex 3921	Foil of plastic, metallised	Manufacture from highly-transparent polyester-foils with a thickness of less than 23 micron ⁽¹⁾	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
3922 to 3926	Articles of plastics	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
ex Chapter 40	Rubber and articles thereof, except for: Laminated slabs of crepe rubber for shoes Compounded rubber, unvulcanised, in primary forms or in plates, sheets or strip Retreaded or used pneumatic tyres of rubber; solid or cushion tyres, tyre treads and tyre flaps, of rubber: - Retreaded pneumatic, solid or cushion tyres, of rubber - Other	Manufacture from materials of any heading, except that of the product Lamination of sheets of natural rubber Manufacture in which the value of all the materials used, except natural rubber, does not exceed 50 % of the ex-works price of the product Retreading of used tyres Manufacture from materials of any heading, except those of headings 4011 and 4012	
ex 4001	Laminated slabs of crepe rubber for shoes	Lamination of sheets of natural rubber	
4005	Compounded rubber, unvulcanised, in primary forms or in plates, sheets or strip	Manufacture in which the value of all the materials used, except natural rubber, does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
4012	Retreaded or used pneumatic tyres of rubber; solid or cushion tyres, tyre treads and tyre flaps, of rubber: - Retreaded pneumatic, solid or cushion tyres, of rubber - Other	Retreading of used tyres Manufacture from materials of any heading, except those of headings 4011 and 4012	
ex 4017	Articles of hard rubber	Manufacture from hard rubber	
ex Chapter 41	Raw hides and skins (other than furskins) and leather, except for: Raw skins of sheep or lambs, without wool on Tanned or crust hides and skins, without wool or hair on, whether or not split, but not further prepared	Manufacture from materials of any heading, except that of the product Removal of wool from sheep or lamb skins, with wool on Retanning of tanned leather Or Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex 4102	Raw skins of sheep or lambs, without wool on	Removal of wool from sheep or lamb skins, with wool on	
4104 to 4106	Tanned or crust hides and skins, without wool or hair on, whether or not split, but not further prepared	Retanning of tanned leather Or Manufacture from materials of any heading, except that of the product	

¹ The following foils shall be considered as highly transparent: foils, the optical dimming of which, measured according to ASTM-D 1003-16 by Gardner Hazemeter (i.e. Hazefactor), is less than 2 %.

(1)	(2)	(3)	or (4)
<p>4107, 4112 and 4113</p> <p>ex 4114</p>	<p>Leather further prepared after tanning or crusting, including parchment-dressed leather, without wool or hair on, whether or not split, other than leather of heading 4114</p> <p>Patent leather and patent laminated leather; metallised leather</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except headings 4104 to 4113</p> <p>Manufacture from materials of headings 4104 to 4106, 4107, 4112 or 4113, provided that their total value does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p>	
<p>Chapter 42</p>	<p>Articles of leather; saddlery and harness; travel goods, handbags and similar containers; articles of animal gut (other than silk worm gut)</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p>	
<p>ex Chapter 43</p> <p>ex 4302</p> <p>4303</p>	<p>Furskins and artificial fur; manufactures thereof; except for:</p> <p>Tanned or dressed furskins, assembled:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plates, crosses and similar forms - Other <p>Articles of apparel, clothing accessories and other articles of furskin</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Bleaching or dyeing, in addition to cutting and assembly of non-assembled tanned or dressed furskins</p> <p>Manufacture from non-assembled, tanned or dressed furskins</p> <p>Manufacture from non-assembled tanned or dressed furskins of heading 4302</p>	
<p>ex Chapter 44</p> <p>ex 4403</p> <p>ex 4407</p> <p>ex 4408</p> <p>ex 4409</p>	<p>Wood and articles of wood; wood charcoal; except for:</p> <p>Wood roughly squared</p> <p>Wood sawn or chipped lengthwise, sliced or peeled, of a thickness exceeding 6 mm, planed, sanded or end-jointed</p> <p>Sheets for veneering (including those obtained by slicing laminated wood) and for plywood, of a thickness not exceeding 6 mm, spliced, and other wood sawn lengthwise, sliced or peeled of a thickness not exceeding 6 mm, planed, sanded or end-jointed</p> <p>Wood continuously shaped along any of its edges, ends or faces, whether or not planed, sanded or end-jointed:</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Manufacture from wood in the rough, whether or not stripped of its bark or merely roughed down</p> <p>Planing, sanding or end-jointing</p> <p>Splicing, planing, sanding or end-jointing</p>	

(1)	(2)	(3)	or (4)
<p>ex 4410 to ex 4413</p> <p>ex 4415</p> <p>ex 4416</p> <p>ex 4418</p> <p>ex 4421</p>	<p>- Sanded or end-jointed</p> <p>- Beadings and mouldings</p> <p>Beadings and mouldings, including moulded skirting and other moulded boards</p> <p>Packing cases, boxes, crates, drums and similar packings, of wood</p> <p>Casks, barrels, vats, tubs and other coopers' products and parts thereof, of wood</p> <p>- Builders' joinery and carpentry of wood</p> <p>- Beadings and mouldings</p> <p>Match splints; wooden pegs or pins for footwear</p>	<p>Sanding or end-jointing</p> <p>Beading or moulding</p> <p>Beading or moulding</p> <p>Manufacture from boards not cut to size</p> <p>Manufacture from riven staves, not further worked than sawn on the two principal surfaces</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, cellular wood panels, shingles and shakes may be used</p> <p>Beading or moulding</p> <p>Manufacture from wood of any heading, except drawn wood of heading 4409</p>	
<p>ex Chapter 45</p> <p>4503</p>	<p>Cork and articles of cork; except for:</p> <p>Articles of natural cork</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Manufacture from cork of heading 4501</p>	
<p>Chapter 46</p>	<p>Manufactures of straw, of esparto or of other plaiting materials; basketware and wickerwork</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p>	
<p>Chapter 47</p>	<p>Pulp of wood or of other fibrous cellulosic material; recovered (waste and scrap) paper or paperboard</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p>	
<p>ex Chapter 48</p> <p>ex 4811</p> <p>4816</p> <p>4817</p>	<p>Paper and paperboard; articles of paper pulp, of paper or of paperboard; except for:</p> <p>Paper and paperboard, ruled, lined or squared only</p> <p>Carbon paper, self-copy paper and other copying or transfer papers (other than those of heading 4809), duplicator stencils and offset plates, of paper, whether or not put up in boxes</p> <p>Envelopes, letter cards, plain postcards and correspondence cards, of paper or paperboard; boxes, pouches, wallets and writing compendiums, of paper or paperboard, containing an assortment of paper stationery</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Manufacture from paper-making materials of Chapter 47</p> <p>Manufacture from paper-making materials of Chapter 47</p> <p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product 	

(1)	(2)	(3)	or (4)
<p>ex 4818</p> <p>ex 4819</p> <p>ex 4820</p> <p>ex 4823</p>	<p>Toilet paper</p> <p>Cartons, boxes, cases, bags and other packing containers, of paper, paperboard, cellulose wadding or webs of cellulose fibres</p> <p>Letter pads</p> <p>Other paper, paperboard, cellulose wadding and webs of cellulose fibres, cut to size or shape</p>	<p>Manufacture from paper-making materials of Chapter 47</p> <p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from paper-making materials of Chapter 47</p>	
<p>ex Chapter 49</p> <p>4909</p> <p>4910</p>	<p>Printed books, newspapers, pictures and other products of the printing industry; manuscripts, typescripts and plans; except for:</p> <p>Printed or illustrated postcards; printed cards bearing personal greetings, messages or announcements, whether or not illustrated, with or without envelopes or trimmings</p> <p>Calendars of any kind, printed, including calendar blocks:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calendars of the "perpetual" type or with replaceable blocks mounted on bases other than paper or paperboard - Other 	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except those of headings 4909 and 4911</p> <p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product <p>Manufacture from materials of any heading, except those of headings 4909 and 4911</p>	
<p>ex Chapter 50</p> <p>ex 5003</p>	<p>Silk; except for:</p> <p>Silk waste (including cocoons unsuitable for reeling, yarn waste and garnetted stock), carded or combed</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Carding or combing of silk waste</p>	

(1)	(2)	(3)	or (4)
5004 to ex 5006	Silk yarn and yarn spun from silk waste	Manufacture from ⁽¹⁾ : - raw silk or silk waste, carded or combed or otherwise prepared for spinning, - other natural fibres, not carded or combed or otherwise prepared for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper-making materials	
5007	Woven fabrics of silk or of silk waste: - Incorporating rubber thread - Other	Manufacture from single yarn ⁽²⁾ Manufacture from ⁽³⁾ : - coir yarn, - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise prepared for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper or Printing accompanied by at least two preparatory or finishing operations (such as scouring, bleaching, mercerising, heat setting, raising, calendering, shrink resistance processing, permanent finishing, decatizing, impregnating, mending and burling), provided that the value of the unprinted fabric used does not exceed 47.5 % of the ex-works price of the product	
ex Chapter 51	Wool, fine or coarse animal hair; horsehair yarn and woven fabric; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.
² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.
³ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

(1)	(2)	(3)	or (4)
5106 to 5110	Yarn of wool, of fine or coarse animal hair or of horsehair	Manufacture from ⁽¹⁾ : - raw silk or silk waste, carded or combed or otherwise prepared for spinning, - natural fibres, not carded or combed or otherwise prepared for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper-making materials	
5111 to 5113	Woven fabrics of wool, of fine or coarse animal hair or of horsehair: - Incorporating rubber thread - Other	Manufacture from single yarn ⁽²⁾ Manufacture from ⁽³⁾ : - coir yarn, - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise prepared for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper or Printing accompanied by at least two preparatory or finishing operations (such as scouring, bleaching, mercerising, heat setting, raising, calendering, shrink resistance processing, permanent finishing, decatizing, impregnating, mending and burling), provided that the value of the unprinted fabric used does not exceed 47.5% of the ex-works price of the product	
ex Chapter 52	Cotton; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

³ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

(1)	(2)	(3)	or (4)
5204 to 5207	Yarn and thread of cotton	Manufacture from ⁽¹⁾ : - raw silk or silk waste, carded or combed or otherwise prepared for spinning, - natural fibres, not carded or combed or otherwise prepared for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper-making materials	
5208 to 5212	Woven fabrics of cotton: - Incorporating rubber thread - Other	Manufacture from single yarn ⁽²⁾ Manufacture from ⁽³⁾ : - coir yarn, - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise prepared for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper or Printing accompanied by at least two preparatory or finishing operations (such as scouring, bleaching, mercerising, heat setting, raising, calendering, shrink resistance processing, permanent finishing, decatizing, impregnating, mending and burling), provided that the value of the unprinted fabric used does not exceed 47.5 % of the ex-works price of the product	
ex Chapter 53	Other vegetable textile fibres; paper yarn and woven fabrics of paper yarn; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.
² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.
³ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

(1)	(2)	(3)	or (4)
5306 to 5308	Yarn of other vegetable textile fibres; paper yarn	Manufacture from ⁽¹⁾ : - raw silk or silk waste, carded or combed or otherwise prepared for spinning, - natural fibres, not carded or combed or otherwise prepared for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper-making materials	
5309 to 5311	Woven fabrics of other vegetable textile fibres; woven fabrics of paper yarn: - Incorporating rubber thread - Other	Manufacture from single yarn ⁽²⁾ Manufacture from ⁽³⁾ : - coir yarn, - jute yarn, - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise prepared for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper or	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

³ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

(1)	(2)	(3)	or (4)
5501 to 5507	Man-made staple fibres	Manufacture from chemical materials or textile pulp	
5508 to 5511	Yarn and sewing thread of man-made staple fibres	Manufacture from ⁽¹⁾ : - raw silk or silk waste, carded or combed or otherwise prepared for spinning, - natural fibres, not carded or combed or otherwise prepared for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper-making materials	
5512 to 5516	Woven fabrics of man-made staple fibres: - Incorporating rubber thread - Other	Manufacture from single yarn ⁽²⁾ Manufacture from ⁽³⁾ : - coir yarn, - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise prepared for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper or Printing accompanied by at least two preparatory or finishing operations (such as scouring, bleaching, mercerising, heat setting, raising, calendering, shrink resistance processing, permanent finishing, decatizing, impregnating, mending and burling), provided that the value of the unprinted fabric used does not exceed 47.5 % of the ex-works price of the product	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

³ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

(1)	(2)	(3)	or (4)
ex Chapter 56	Wadding, felt and non-wovens; special yarns; twine, cordage, ropes and cables and articles thereof; except for:	Manufacture from ⁽¹⁾ : - coir yarn, - natural fibres, - chemical materials or textile pulp, or - paper-making materials	
5602	Felt, whether or not impregnated, coated, covered or laminated: - Needleloom felt - Other	Manufacture from ⁽²⁾ : - natural fibres, or - chemical materials or textile pulp However: - polypropylene filament of heading 5402, - polypropylene fibres of heading 5503 or 5506, or - polypropylene filament tow of heading 5501, of which the denomination in all cases of a single filament or fibre is less than 9 decitex, may be used, provided that their total value does not exceed 40 % of the ex-works price of the product Manufacture from ⁽³⁾ : - natural fibres, - man-made staple fibres made from casein, or - chemical materials or textile pulp	
5604	Rubber thread and cord, textile covered; textile yarn, and strip and the like of heading 5404 or 5405, impregnated, coated, covered or sheathed with rubber or plastics: - Rubber thread and cord, textile covered	Manufacture from rubber thread or cord, not textile covered	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

³ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

(1)	(2)	(3)	or (4)
5605	<p>- Other</p> <p>Metallised yarn, whether or not gimped, being textile yarn, or strip or the like of heading 5404 or 5405, combined with metal in the form of thread, strip or powder or covered with metal</p>	<p>Manufacture from ⁽¹⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> - natural fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper-making materials <p>Manufacture from ⁽²⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper-making materials 	
5606	<p>Gimped yarn, and strip and the like of heading 5404 or 5405, gimped (other than those of heading 5605 and gimped horsehair yarn); chenille yarn (including flock chenille yarn); loop wale-yarn</p>	<p>Manufacture from ⁽³⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning, - chemical materials or textile pulp, or - paper-making materials 	
Chapter 57	<p>Carpets and other textile floor coverings:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Of needleloom felt 	<p>Manufacture from ⁽⁴⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> - natural fibres, or - chemical materials or textile pulp <p>However:</p>	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.
² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.
³ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.
⁴ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

(1)	(2)	(3)	or (4)
	<p>- Of other felt</p> <p>- Other</p>	<p>- polypropylene filament of heading 5402,</p> <p>- polypropylene fibres of heading 5503 or 5506, or</p> <p>- polypropylene filament tow of heading 5501,</p> <p>of which the denomination in all cases of a single filament or fibre is less than 9 decitex, may be used, provided that their total value does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Jute fabric may be used as a backing</p> <p>Manufacture from ⁽¹⁾:</p> <p>- natural fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning, or</p> <p>- chemical materials or textile pulp</p> <p>Manufacture from ⁽²⁾:</p> <p>- coir yarn or jute yarn,</p> <p>- synthetic or artificial filament yarn,</p> <p>- natural fibres, or</p> <p>- man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning</p> <p>Jute fabric may be used as a backing</p>	
ex Chapter 58	<p>Special woven fabrics; tufted textile fabrics; lace; tapestries; trimmings; embroidery; except for:</p> <p>- Combined with rubber thread</p> <p>- Other</p>	<p>Manufacture from single yarn ⁽³⁾</p> <p>Manufacture from ⁽⁴⁾:</p>	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

³ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

⁴ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

(1)	(2)	(3)	or (4)
5805	Hand-woven tapestries of the types Gobelins, Flanders, Aubusson, Beauvais and the like, and needle-worked tapestries (for example, petit point, cross stitch), whether or not made up	<p>- natural fibres,</p> <p>- man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning, or</p> <p>- chemical materials or textile pulp</p> <p>or</p> <p>Printing accompanied by at least two preparatory or finishing operations (such as scouring, bleaching, mercerising, heat setting, raising, calendering, shrink resistance processing, permanent finishing, decatizing, impregnating, mending and burling), provided that the value of the unprinted fabric used does not exceed 47.5 % of the ex-works price of the product</p>	Manufacture from materials of any heading, except that of the product
5810	Embroidery in the piece, in strips or in motifs	<p>Manufacture:</p> <p>- from materials of any heading, except that of the product, and</p> <p>- in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p>	
5901	Textile fabrics coated with gum or amylaceous substances, of a kind used for the outer covers of books or the like; tracing cloth; prepared painting canvas; buckram and similar stiffened textile fabrics of a kind used for hat foundations	Manufacture from yarn	
5902	Tyre cord fabric of high tenacity yarn of nylon or other polyamides, polyesters or viscose rayon:	Manufacture from yarn	
	- Containing not more than 90 % by weight of textile materials	Manufacture from yarn	
	- Other	Manufacture from chemical materials or textile pulp	

(1)	(2)	(3)	or (4)
5903	Textile fabrics impregnated, coated, covered or laminated with plastics, other than those of heading 5902	<p>Manufacture from yarn</p> <p>or</p> <p>Printing accompanied by at least two preparatory or finishing operations (such as scouring, bleaching, mercerising, heat setting, raising, calendering, shrink resistance processing, permanent finishing, decatizing, impregnating, mending and burling), provided that the value of the unprinted fabric used does not exceed 47.5 % of the ex-works price of the product</p>	
5904	Linoleum, whether or not cut to shape; floor coverings consisting of a coating or covering applied on a textile backing, whether or not cut to shape	Manufacture from yarn ⁽¹⁾	
5905	<p>Textile wall coverings:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impregnated, coated, covered or laminated with rubber, plastics or other materials - Other 	<p>Manufacture from yarn</p> <p>Manufacture from ⁽²⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> - coir yarn, - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning, or - chemical materials or textile pulp <p>or</p> <p>Printing accompanied by at least two preparatory or finishing operations (such as scouring, bleaching, mercerising, heat setting, raising, calendering, shrink resistance processing, permanent finishing, decatizing, impregnating, mending and burling), provided that the value of the unprinted fabric used does not exceed 47.5 % of the ex-works price of the product</p>	
5906	Rubberised textile fabrics, other than those of heading 5902:		

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

(1)	(2)	(3)	or (4)
5907	<ul style="list-style-type: none"> - Knitted or crocheted fabrics - Other fabrics made of synthetic filament yarn, containing more than 90 % by weight of textile materials - Other <p>Textile fabrics otherwise impregnated, coated or covered; painted canvas being theatrical scenery, studio back-cloths or the like</p>	<p>Manufacture from ⁽¹⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning, or - chemical materials or textile pulp <p>Manufacture from chemical materials</p> <p>Manufacture from yarn</p> <p>Manufacture from yarn</p> <p>or</p> <p>Printing accompanied by at least two preparatory or finishing operations (such as scouring, bleaching, mercerising, heat setting, raising, calendering, shrink resistance processing, permanent finishing, decatizing, impregnating, mending and burling), provided that the value of the unprinted fabric used does not exceed 47.5 % of the ex-works price of the product</p>	
5908	<p>Textile wicks, woven, plaited or knitted, for lamps, stoves, lighters, candles or the like; incandescent gas mantles and tubular knitted gas mantle fabric therefor, whether or not impregnated:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incandescent gas mantles, impregnated - Other 	<p>Manufacture from tubular knitted gas-mantle fabric</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p>	
5909 to 5911	<p>Textile articles of a kind suitable for industrial use:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polishing discs or rings other than of felt of heading 5911 	<p>Manufacture from yarn or waste fabrics or rags of heading 6310</p>	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

(1)	(2)	(3)	or (4)
	<p>- Woven fabrics, of a kind commonly used in papermaking or other technical uses, felted or not, whether or not impregnated or coated, tubular or endless with single or multiple warp and/or weft, or flat woven with multiple warp and/or weft of heading 5911</p> <p>- Other</p>	<p>Manufacture from ⁽¹⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> - coir yarn, - the following materials: <ul style="list-style-type: none"> -- yarn of polytetrafluoroethylene ⁽²⁾, -- yarn, multiple, of polyamide, coated impregnated or covered with a phenolic resin, -- yarn of synthetic textile fibres of aromatic polyamides, obtained by polycondensation of <i>m</i>-phenylenediamine and isophthalic acid, -- monofil of polytetrafluoroethylene ⁽³⁾, -- yarn of synthetic textile fibres of poly(<i>p</i>-phenylene terephthalamide), -- glass fibre yarn, coated with phenol resin and gimped with acrylic yarn ⁽⁴⁾, -- copolyester monofilaments of a polyester and a resin of terephthalic acid and 1,4-cyclohexanediethanol and isophthalic acid, -- natural fibres, -- man-made staple fibres not carded or combed or otherwise processed for spinning, or -- chemical materials or textile pulp <p>Manufacture from ⁽⁵⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> - coir yarn, - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning, or - chemical materials or textile pulp 	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory note 5

² The use of this material is restricted to the manufacture of woven fabrics of a kind used in paper-making machinery.

³ The use of this material is restricted to the manufacture of woven fabrics of a kind used in paper-making machinery.

⁴ The use of this material is restricted to the manufacture of woven fabrics of a kind used in paper-making machinery.

⁵ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

(1)	(2)	(3)	or (4)
Chapter 60	Knitted or crocheted fabrics	Manufacture from ⁽¹⁾ : - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning, or - chemical materials or textile pulp	
Chapter 61	Articles of apparel and clothing accessories, knitted or crocheted: - Obtained by sewing together or otherwise assembling, two or more pieces of knitted or crocheted fabric which have been either cut to form or obtained directly to form - Other	Manufacture from yarn ⁽²⁾ ⁽³⁾ Manufacture from ⁽⁴⁾ : - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning, or - chemical materials or textile pulp	
ex Chapter 62 ex 6202, ex 6204, ex 6206, ex 6209 and ex 6211 ex 6210 and ex 6216	Articles of apparel and clothing accessories, not knitted or crocheted; except for: Women's, girls' and babies' clothing and clothing accessories for babies, embroidered Fire-resistant equipment of fabric covered with foil of aluminised polyester	Manufacture from yarn ⁽⁵⁾ ⁽⁶⁾ Manufacture from yarn ⁽⁷⁾ or Manufacture from unembroidered fabric, provided that the value of the unembroidered fabric used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product ⁽⁸⁾ Manufacture from yarn ⁽⁹⁾ or Manufacture from uncoated fabric, provided that the value of the uncoated fabric used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product ⁽¹⁾	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.
² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.
³ See Introductory Note 6.
⁴ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.
⁵ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.
⁶ See Introductory Note 6.
⁷ See Introductory Note 6.
⁸ See Introductory Note 6.
⁹ See Introductory Note 6.

(1)	(2)	(3)	or (4)
6213 and 6214	<p>Handkerchiefs, shawls, scarves, mufflers, mantillas, veils and the like:</p> <p>- Embroidered</p> <p>- Other</p>	<p>Manufacture from unbleached single yarn ⁽²⁾⁽³⁾</p> <p>or</p> <p>Manufacture from unembroidered fabric, provided that the value of the unembroidered fabric used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product ⁽⁴⁾</p> <p>Manufacture from unbleached single yarn ⁽²⁾⁽⁶⁾</p> <p>or</p> <p>Making up, followed by printing accompanied by at least two preparatory or finishing operations (such as scouring, bleaching, mercerising, heat setting, raising, calendering, shrink resistance processing, permanent finishing, decatizing, impregnating, mending and burling), provided that the value of all the unprinted goods of headings 6213 and 6214 used does not exceed 47.5 % of the ex-works price of the product</p>	
6217	<p>Other made up clothing accessories; parts of garments or of clothing accessories, other than those of heading 6212:</p> <p>- Embroidered</p>	<p>Manufacture from yarn ⁽⁷⁾</p> <p>or</p> <p>Manufacture from unembroidered fabric, provided that the value of the unembroidered fabric used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product ⁽⁸⁾</p>	

¹ See Introductory Note 6.

² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

³ See Introductory Note 6.

⁴ See Introductory Note 6.

⁵ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

⁶ See Introductory Note 6.

⁷ See Introductory Note 6.

⁸ See Introductory Note 6.

(1)	(2)	(3)	or (4)
	<ul style="list-style-type: none"> - Fire-resistant equipment of fabric covered with foil of aluminised polyester - Interlinings for collars and cuffs, cut out - Other 	<p>Manufacture from yarn ⁽¹⁾</p> <p>or</p> <p>Manufacture from uncoated fabric, provided that the value of the uncoated fabric used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product ⁽²⁾</p> <p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product <p>Manufacture from yarn ⁽³⁾</p>	
<p>ex Chapter 63</p> <p>6301 to 6304</p>	<p>Other made-up textile articles; sets; worn clothing and worn textile articles; rags; except for:</p> <p>Blankets, travelling rugs, bed linen etc.; curtains etc.; other furnishing articles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Of felt, of nonwovens - Other: <ul style="list-style-type: none"> -- Embroidered -- Other 	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Manufacture from ⁽⁴⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> - natural fibres, or - chemical materials or textile pulp <p>Manufacture from unbleached single yarn ⁽⁵⁾⁽⁶⁾</p> <p>or</p> <p>Manufacture from unembroidered fabric (other than knitted or crocheted), provided that the value of the unembroidered fabric used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from unbleached single yarn ⁽⁷⁾⁽⁸⁾</p>	

¹ See Introductory Note 6.

² See Introductory Note 6.

³ See Introductory Note 6.

⁴ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

⁵ See Introductory Note 6.

⁶ For knitted or crocheted articles, not elastic or rubberised, obtained by sewing or assembling pieces of knitted or crocheted fabrics (cut out or knitted directly to shape), see Introductory Note 6.

⁷ See Introductory Note 6.

⁸ For knitted or crocheted articles, not elastic or rubberised, obtained by sewing or assembling pieces of knitted or crocheted fabrics (cut out or knitted directly to shape), see Introductory Note 6.

(1)	(2)	(3)	or (4)
6305	Sacks and bags, of a kind used for the packing of goods	Manufacture from ⁽¹⁾ : - natural fibres, - man-made staple fibres, not carded or combed or otherwise processed for spinning, or - chemical materials or textile pulp	
6306	Tarpaulins, awnings and sunblinds; tents; sails for boats, sailboards or landcraft; camping goods: - Of nonwovens - Other	Manufacture from ⁽²⁾ ⁽³⁾ : - natural fibres, or - chemical materials or textile pulp Manufacture from unbleached single yarn ⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾	
6307	Other made-up articles, including dress patterns	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
6308	Sets consisting of woven fabric and yarn, whether or not with accessories, for making up into rugs, tapestries, embroidered table cloths or serviettes, or similar textile articles, put up in packings for retail sale	Each item in the set must satisfy the rule which would apply to it if it were not included in the set. However, non-originating articles may be incorporated, provided that their total value does not exceed 15 % of the ex-works price of the set	
ex Chapter 64	Footwear, gaiters and the like; parts of such articles; except for:	Manufacture from materials of any heading, except from assemblies of uppers affixed to inner soles or to other sole components of heading 6406	
6406	Parts of footwear (including uppers whether or not attached to soles other than outer soles); removable in-soles, heel cushions and similar articles; gaiters, leggings and similar articles, and parts thereof	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex Chapter 65	Headgear and parts thereof; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	

¹ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

² For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

³ See Introductory Note 6.

⁴ For special conditions relating to products made of a mixture of textile materials, see Introductory Note 5.

⁵ See Introductory Note 6.

(1)	(2)	(3)	or (4)
6503	Felt hats and other felt headgear, made from the hat bodies, hoods or plateaux of heading 6501, whether or not lined or trimmed	Manufacture from yarn or textile fibres ⁽¹⁾	
6505	Hats and other headgear, knitted or crocheted, or made up from lace, felt or other textile fabric, in the piece (but not in strips), whether or not lined or trimmed; hair-nets of any material, whether or not lined or trimmed	Manufacture from yarn or textile fibres ⁽²⁾	
ex Chapter 66	Umbrellas, sun umbrellas, walking-sticks, seat-sticks, whips, riding-crops, and parts thereof; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
6601	Umbrellas and sun umbrellas (including walking-stick umbrellas, garden umbrellas and similar umbrellas)	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
Chapter 67	Prepared feathers and down and articles made of feathers or of down; artificial flowers; articles of human hair	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex Chapter 68	Articles of stone, plaster, cement, asbestos, mica or similar materials; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex 6803	Articles of slate or of agglomerated slate	Manufacture from worked slate	
ex 6812	Articles of asbestos; articles of mixtures with a basis of asbestos or of mixtures with a basis of asbestos and magnesium carbonate	Manufacture from materials of any heading	
ex 6814	Articles of mica, including agglomerated or reconstituted mica, on a support of paper, paperboard or other materials	Manufacture from worked mica (including agglomerated or reconstituted mica)	
Chapter 69	Ceramic products	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex Chapter 70	Glass and glassware; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex 7003, ex 7004 and ex 7005	Glass with a non-reflecting layer	Manufacture from materials of heading 7001	
7006	Glass of heading 7003, 7004 or 7005, bent, edge-worked, engraved, drilled, enamelled or otherwise worked, but not framed or fitted with other materials:		

¹ See Introductory Note 6.

² See Introductory Note 6.

(1)	(2)	(3)	or (4)
	<p>- Glass-plate substrates, coated with a dielectric thin film, and of a semiconductor grade in accordance with SEMII-standards ⁽¹⁾</p> <p>- Other</p>	<p>Manufacture from non-coated glass-plate substrate of heading 7006</p> <p>Manufacture from materials of heading 7001</p>	
7007	Safety glass, consisting of toughened (tempered) or laminated glass	Manufacture from materials of heading 7001	
7008	Multiple-walled insulating units of glass	Manufacture from materials of heading 7001	
7009	Glass mirrors, whether or not framed, including rear-view mirrors	Manufacture from materials of heading 7001	
7010	Carboys, bottles, flasks, jars, pots, phials, ampoules and other containers, of glass, of a kind used for the conveyance or packing of goods; preserving jars of glass; stoppers, lids and other closures, of glass	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>or</p> <p>Cutting of glassware, provided that the total value of the uncut glassware used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p>	
7013	Glassware of a kind used for table, kitchen, toilet, office, indoor decoration or similar purposes (other than that of heading 7010 or 7018)	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>or</p> <p>Cutting of glassware, provided that the total value of the uncut glassware used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p> <p>or</p> <p>Hand-decoration (except silk-screen printing) of hand-blown glassware, provided that the total value of the hand-blown glassware used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p>	
ex 7019	Articles (other than yarn) of glass fibres	<p>Manufacture from:</p> <ul style="list-style-type: none"> - uncoloured slivers, rovings, yarn or chopped strands, or - glass wool 	

¹ SEMII - Semiconductor Equipment and Materials Institute Incorporated.

(1)	(2)	(3)	or (4)
<p>ex Chapter 71</p> <p>ex 7101</p> <p>ex 7102, ex 7103 and ex 7104</p> <p>7106, 7108 and 7110</p> <p>ex 7107, ex 7109 and ex 7111</p> <p>7116</p> <p>7117</p>	<p>Natural or cultured pearls, precious or semi-precious stones, precious metals, metals clad with precious metal, and articles thereof; imitation jewellery; coin; except for:</p> <p>Natural or cultured pearls, graded and temporarily strung for convenience of transport</p> <p>Worked precious or semi-precious stones (natural, synthetic or reconstructed)</p> <p>Precious metals:</p> <p>- Unwrought</p> <p>- Semi-manufactured or in powder form</p> <p>Metals clad with precious metals, semi-manufactured</p> <p>Articles of natural or cultured pearls, precious or semi-precious stones (natural, synthetic or reconstructed)</p> <p>Imitation jewellery</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from unworked precious or semi-precious stones</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except those of headings 7106, 7108 and 7110</p> <p>or</p> <p>Electrolytic, thermal or chemical separation of precious metals of heading 7106, 7108 or 7110</p> <p>or</p> <p>Alloying of precious metals of heading 7106, 7108 or 7110 with each other or with base metals</p> <p>Manufacture from unwrought precious metals</p> <p>Manufacture from metals clad with precious metals, unwrought</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>or</p> <p>Manufacture from base metal parts, not plated or covered with precious metals, provided that the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p>	
<p>ex Chapter 72</p> <p>7207</p>	<p>Iron and steel; except for:</p> <p>Semi-finished products of iron or non-alloy steel</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Manufacture from materials of heading 7201, 7202, 7203, 7204 or 7205</p>	

(1)	(2)	(3)	or (4)
7208 to 7216	Flat-rolled products, bars and rods, angles, shapes and sections of iron or non-alloy steel	Manufacture from ingots or other primary forms of heading 7206	
7217	Wire of iron or non-alloy steel	Manufacture from semi-finished materials of heading 7207	
ex 7218, 7219 to 7222	Semi-finished products, flat-rolled products, bars and rods, angles, shapes and sections of stainless steel	Manufacture from ingots or other primary forms of heading 7218	
7223	Wire of stainless steel	Manufacture from semi-finished materials of heading 7218	
ex 7224, 7225 to 7228	Semi-finished products, flat-rolled products, hot-rolled bars and rods, in irregularly wound coils; angles, shapes and sections, of other alloy steel; hollow drill bars and rods, of alloy or non-alloy steel	Manufacture from ingots or other primary forms of heading 7206, 7218 or 7224	
7229	Wire of other alloy steel	Manufacture from semi-finished materials of heading 7224	
ex Chapter 73	Articles of iron or steel; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex 7301	Sheet piling	Manufacture from materials of heading 7206	
7302	Railway or tramway track construction material of iron or steel, the following: rails, check-rails and rack rails, switch blades, crossing frogs, point rods and other crossing pieces, sleepers (cross-ties), fish-plates, chairs, chair wedges, sole plates (base plates), rail clips, bedplates, ties and other material specialised for jointing or fixing rails	Manufacture from materials of heading 7206	
7304, 7305 and 7306	Tubes, pipes and hollow profiles, of iron (other than cast iron) or steel	Manufacture from materials of heading 7206, 7207, 7218 or 7224	
ex 7307	Tube or pipe fittings of stainless steel (ISO No X5CrNiMo 1712), consisting of several parts	Turning, drilling, reaming, threading, deburring and sandblasting of forged blanks, provided that the total value of the forged blanks used does not exceed 35 % of the ex-works price of the product	

(1)	(2)	(3)	or (4)
7308 ex 7315	Structures (excluding prefabricated buildings of heading 9406) and parts of structures (for example, bridges and bridge-sections, lock-gates, towers, lattice masts, roofs, roofing frameworks, doors and windows and their frames and thresholds for doors, shutters, balustrades, pillars and columns), of iron or steel; plates, rods, angles, shapes, sections, tubes and the like, prepared for use in structures, of iron or steel Skid chain	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, welded angles, shapes and sections of heading 7301 may not be used Manufacture in which the value of all the materials of heading 7315 used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
ex Chapter 74 7401 7402 7403 7404 7405	Copper and articles thereof; except for: Copper mattes; cement copper (precipitated copper) Unrefined copper; copper anodes for electrolytic refining Refined copper and copper alloys, unwrought: - Refined copper - Copper alloys and refined copper containing other elements Copper waste and scrap Master alloys of copper	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product Manufacture from materials of any heading, except that of the product Manufacture from materials of any heading, except that of the product Manufacture from materials of any heading, except that of the product Manufacture from refined copper, unwrought, or waste and scrap of copper Manufacture from materials of any heading, except that of the product Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex Chapter 75	Nickel and articles thereof; except for:	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	

(1)	(2)	(3)	or (4)
7801	Unwrought lead: - Refined lead - Other	Manufacture from "bullion" or "work" lead Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, waste and scrap of heading 7802 may not be used	
7802	Lead waste and scrap	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex Chapter 79	Zinc and articles thereof, except for:	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
7901	Unwrought zinc	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, waste and scrap of heading 7902 may not be used	
7902	Zinc waste and scrap	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex Chapter 80	Tin and articles thereof, except for:	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
8001	Unwrought tin	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, waste and scrap of heading 8002 may not be used	
8002 and 8007	Tin waste and scrap; other articles of tin	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
Chapter 81	Other base metals; cermets; articles thereof: - Other base metals, wrought; articles thereof - Other	Manufacture in which the value of all the materials of the same heading as the product used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex Chapter 82	Tools, implements, cutlery, spoons and forks, of base metal; parts thereof of base metal; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	

(1)	(2)	(3)	or (4)
8206	Tools of two or more of the headings 8202 to 8205, put up in sets for retail sale	Manufacture from materials of any heading, except those of headings 8202 to 8205. However, tools of headings 8202 to 8205 may be incorporated into the set, provided that their total value does not exceed 15 % of the ex-works price of the set	
8207	Interchangeable tools for hand tools, whether or not power-operated, or for machine-tools (for example, for pressing, stamping, punching, tapping, threading, drilling, boring, broaching, milling, turning, or screwdriving), including dies for drawing or extruding metal, and rock drilling or earth boring tools	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8208	Knives and cutting blades, for machines or for mechanical appliances	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
ex 8211	Knives with cutting blades, serrated or not (including pruning knives), other than knives of heading 8208	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, knife blades and handles of base metal may be used	
8214	Other articles of cutlery (for example, hair clippers, butchers' or kitchen cleavers, choppers and mincing knives, paper knives); manicure or pedicure sets and instruments (including nail files)	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, handles of base metal may be used	
8215	Spoons, forks, ladles, skimmers, cake-servers, fish-knives, butter-knives, sugar tongs and similar kitchen or tableware	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, handles of base metal may be used	
ex Chapter 83	Miscellaneous articles of base metal; except for:	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	
ex 8302	Other mountings, fittings and similar articles suitable for buildings, and automatic door closers	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, other materials of heading 8302 may be used, provided that their total value does not exceed 20 % of the ex-works price of the product	
ex 8306	Statuettes and other ornaments, of base metal	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, other materials of heading 8306 may be used, provided that their total value does not exceed 30 % of the ex-works price of the product	

(1)	(2)	(3)	or (4)
ex Chapter 84	Nuclear reactors, boilers, machinery and mechanical appliances; parts thereof; except for:	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
ex 8401	Nuclear fuel elements	Manufacture from materials of any heading, except that of the product ⁽¹⁾	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8402	Steam or other vapour generating boilers (other than central heating hot water boilers capable also of producing low pressure steam); super-heated water boilers	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
8403 and ex 8404	Central heating boilers other than those of heading 8402 and auxiliary plant for central heating boilers	Manufacture from materials of any heading, except those of headings 8403 and 8404	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product
8406	Steam turbines and other vapour turbines	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8407	Spark-ignition reciprocating or rotary internal combustion piston engines	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8408	Compression-ignition internal combustion piston engines (diesel or semi-diesel engines)	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8409	Parts suitable for use solely or principally with the engines of heading 8407 or 8408	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8411	Turbo-jets, turbo-propellers and other gas turbines	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product

¹ This rule shall apply until 31.12.2005.

(1)	(2)	(3)	or (4)
8412	Other engines and motors	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
ex 8413	Rotary positive displacement pumps	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
ex 8414	Industrial fans, blowers and the like	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
8415	Air conditioning machines, comprising a motor-driven fan and elements for changing the temperature and humidity, including those machines in which the humidity cannot be separately regulated	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8418	Refrigerators, freezers and other refrigerating or freezing equipment, electric or other; heat pumps other than air conditioning machines of heading 8415	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - in which the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
ex 8419	Machines for wood, paper pulp, paper and paperboard industries	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of the same heading as the product used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product

(1)	(2)	(3)	or (4)
8420	Calendering or other rolling machines, other than for metals or glass, and cylinders therefore	<p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of the same heading as the product used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8423	Weighing machinery (excluding balances of a sensitivity of 5 cg or better), including weight operated counting or checking machines; weighing machine weights of all kinds	<p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
8425 to 8428	Lifting, handling, loading or unloading machinery	<p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of heading 8431 used does not exceed 10 % of the ex-works price of the product 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8429	<p>Self-propelled bulldozers, angledozers, graders, levellers, scrapers, mechanical shovels, excavators, shovel loaders, tamping machines and road rollers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Road rollers - Other 	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of heading 8431 used does not exceed 10 % of the ex-works price of the product 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product

(1)	(2)	(3)	or (4)
8430	Other moving, grading, levelling, scraping, excavating, tamping, compacting, extracting or boring machinery, for earth, minerals or ores; pile-drivers and pile-extractors; snow-ploughs and snow-blowers	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of heading 8431 used does not exceed 10 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
ex 8431	Parts suitable for use solely or principally with road rollers	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8439	Machinery for making pulp of fibrous cellulosic material or for making or finishing paper or paperboard	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of the same heading as the product used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8441	Other machinery for making up paper pulp, paper or paperboard, including cutting machines of all kinds	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of the same heading as the product used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8444 to 8447	Machines of these headings for use in the textile industry	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
ex 8448	Auxiliary machinery for use with machines of headings 8444 and 8445	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8452	Sewing machines, other than book-sewing machines of heading 8440; furniture, bases and covers specially designed for sewing machines; sewing machine needles:		

(1)	(2)	(3)	or (4)
	<p>- Sewing machines (lock stitch only) with heads of a weight not exceeding 16 kg without motor or 17 kg with motor</p> <p>- Other</p>	<p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, - the value of all the non-originating materials used in assembling the head (without motor) does not exceed the value of all the originating materials used, and - the thread-tension, crochet and zigzag mechanisms used are originating <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>	
8456 to 8466	Machine-tools and machines and their parts and accessories of headings 8456 to 8466	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8469 to 8472	Office machines (for example, typewriters, calculating machines, automatic data processing machines, duplicating machines, stapling machines)	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8480	Moulding boxes for metal foundry; mould bases; moulding patterns; moulds for metal (other than ingot moulds), metal carbides, glass, mineral materials, rubber or plastics	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
8482	Ball or roller bearings	<p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
8484	Gaskets and similar joints of metal sheeting combined with other material or of two or more layers of metal; sets or assortments of gaskets and similar joints, dissimilar in composition, put up in pouches, envelopes or similar packings; mechanical seals	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8485	Machinery parts, not containing electrical connectors, insulators, coils, contacts or other electrical features, not specified or included elsewhere in this Chapter	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	

(1)	(2)	(3)	or (4)
ex Chapter 85	Electrical machinery and equipment and parts thereof; sound recorders and reproducers, television image and sound recorders and reproducers, and parts and accessories of such articles; except for:	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8501	Electric motors and generators (excluding generating sets)	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of heading 8503 used does not exceed 10 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8502	Electric generating sets and rotary converters	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of headings 8501 and 8503 used does not exceed 10 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
ex 8504	Power supply units for automatic data-processing machines	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
ex 8518	Microphones and stands therefore; loudspeakers, whether or not mounted in their enclosures; audio-frequency electric amplifiers; electric sound amplifier sets	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
8519	Turntables (record-decks), record-players, cassette-players and other sound reproducing apparatus, not incorporating a sound recording device	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product

(1)	(2)	(3)	or (4)
8520	Magnetic tape recorders and other sound recording apparatus, whether or not incorporating a sound reproducing device	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8521	Video recording or reproducing apparatus, whether or not incorporating a video tuner	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8522	Parts and accessories suitable for use solely or principally with the apparatus of headings 8519 to 8521	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8523	Prepared unrecorded media for sound recording or similar recording of other phenomena, other than products of Chapter 37	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8524	Records, tapes and other recorded media for sound or other similarly recorded phenomena, including matrices and masters for the production of records, but excluding products of Chapter 37: - Matrices and masters for the production of records - Other	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of heading 8523 used does not exceed 10 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product

(1)	(2)	(3)	or (4)
8525	Transmission apparatus for radio-telephony, radio-telegraphy, radio-broadcasting or television, whether or not incorporating reception apparatus or sound recording or reproducing apparatus; television cameras; still image video cameras and other video camera recorders; digital cameras	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
8526	Radar apparatus, radio navigational aid apparatus and radio remote control apparatus	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
8527	Reception apparatus for radio-telephony, radio-telegraphy or radio-broadcasting, whether or not combined, in the same housing, with sound recording or reproducing apparatus or a clock	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
8528	Reception apparatus for television, whether or not incorporating radio broadcast receivers or sound or video recording or reproducing apparatus; video monitors and video projectors	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
8529	Parts suitable for use solely or principally with the apparatus of headings 8525 to 8528: - Suitable for use solely or principally with video recording or reproducing apparatus - Other	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product

(1)	(2)	(3)	or (4)
8535 and 8536	Electrical apparatus for switching or protecting electrical circuits, or for making connections to or in electrical circuits	<p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of heading 8538 used does not exceed 10 % of the ex-works price of the product 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8537	Boards, panels, consoles, desks, cabinets and other bases, equipped with two or more apparatus of heading 8535 or 8536, for electric control or the distribution of electricity, including those incorporating instruments or apparatus of Chapter 90, and numerical control apparatus, other than switching apparatus of heading 8517	<p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of heading 8538 used does not exceed 10 % of the ex-works price of the product 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
ex 8541	Diodes, transistors and similar semi-conductor devices, except wafers not yet cut into chips	<p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product
8542	<p>Electronic integrated circuits and microassemblies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monolithic integrated circuits 	<p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of headings 8541 and 8542 used does not exceed 10 % of the ex-works price of the product <p>or</p> <p>The operation of diffusion (in which integrated circuits are formed on a semi-conductor substrate by the selective introduction of an appropriate dopant), whether or not assembled and/or tested in a country other than those specified in Articles 3 and 4</p>	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product

(1)	(2)	(3)	or (4)
8544	<p>- Other</p> <p>Insulated (including enamelled or anodised) wire, cable (including coaxial cable) and other insulated electric conductors, whether or not fitted with connectors; optical fibre cables, made up of individually sheathed fibres, whether or not assembled with electric conductors or fitted with connectors</p>	<p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of headings 8541 and 8542 used does not exceed 10 % of the ex-works price of the product <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product</p>
8545	<p>Carbon electrodes, carbon brushes, lamp carbons, battery carbons and other articles of graphite or other carbon, with or without metal, of a kind used for electrical purposes</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>	
8546	<p>Electrical insulators of any material</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>	
8547	<p>Insulating fittings for electrical machines, appliances or equipment, being fittings wholly of insulating materials apart from any minor components of metal (for example, threaded sockets) incorporated during moulding solely for purposes of assembly, other than insulators of heading 8546; electrical conduit tubing and joints therefor, of base metal lined with insulating material</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>	
8548	<p>Waste and scrap of primary cells, primary batteries and electric accumulators; spent primary cells, spent primary batteries and spent electric accumulators; electrical parts of machinery or apparatus, not specified or included elsewhere in this Chapter</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>	
ex Chapter 86	<p>Railway or tramway locomotives, rolling-stock and parts thereof; railway or tramway track fixtures and fittings and parts thereof; mechanical (including electro-mechanical) traffic signalling equipment of all kinds; except for:</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>	

(1)	(2)	(3)	or (4)
8608	Railway or tramway track fixtures and fittings; mechanical (including electromechanical) signalling, safety or traffic control equipment for railways, tramways, roads, inland waterways, parking facilities, port installations or airfields; parts of the foregoing	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
ex Chapter 87	Vehicles other than railway or tramway rolling-stock, and parts and accessories thereof; except for:	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
8709	Works trucks, self-propelled, not fitted with lifting or handling equipment, of the type used in factories, warehouses, dock areas or airports for short distance transport of goods; tractors of the type used on railway station platforms; parts of the foregoing vehicles	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8710	Tanks and other armoured fighting vehicles, motorized, whether or not fitted with weapons, and parts of such vehicles	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
8711	Motorcycles (including mopeds) and cycles fitted with an auxiliary motor, with or without side-cars; side-cars: - With reciprocating internal combustion piston engine of a cylinder capacity: -- Not exceeding 50 cm ³ -- Exceeding 50 cm ³	Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used Manufacture in which: - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 20 % of the ex-works price of the product Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product

(1)	(2)	(3)	or (4)
<p>ex 8712</p> <p>8715</p> <p>8716</p>	<p>- Other</p> <p>Bicycles without ball bearings</p> <p>Baby carriages and parts thereof</p> <p>Trailers and semi-trailers; other vehicles, not mechanically propelled; parts thereof</p>	<p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used <p>Manufacture from materials of any heading, except those of heading 8714</p> <p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product <p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product 	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product</p>
<p>ex Chapter 88</p> <p>ex 8804</p> <p>8805</p>	<p>Aircraft, spacecraft, and parts thereof; except for:</p> <p>Rotocrafts</p> <p>Aircraft launching gear; deck-arrestor or similar gear; ground flying trainers; parts of the foregoing articles</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 8804</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product</p>
<p>Chapter 89</p>	<p>Ships, boats and floating structures</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, hulls of heading 8906 may not be used</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>
<p>ex Chapter 90</p>	<p>Optical, photographic, cinematographic, measuring, checking, precision, medical or surgical instruments and apparatus; parts and accessories thereof; except for:</p>	<p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product 	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product</p>

(1)	(2)	(3)	or (4)
9001	Optical fibres and optical fibre bundles; optical fibre cables other than those of heading 8544; sheets and plates of polarizing material; lenses (including contact lenses), prisms, mirrors and other optical elements, of any material, unmounted, other than such elements of glass not optically worked	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
9002	Lenses, prisms, mirrors and other optical elements, of any material, mounted, being parts of or fittings for instruments or apparatus, other than such elements of glass not optically worked	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
9004	Spectacles, goggles and the like, corrective, protective or other	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40% of the ex-works price of the product	
ex 9005	Binoculars, monoculars, other optical telescopes, and mountings therefor, except for astronomical refracting telescopes and mountings therefor	Manufacture: <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product; and - in which the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
ex 9006	Photographic (other than cinematographic) cameras; photographic flashlight apparatus and flashbulbs other than electrically ignited flashbulbs	Manufacture: <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - in which the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product

(1)	(2)	(3)	or (4)
9007	Cinematographic cameras and projectors, whether or not incorporating sound recording or reproducing apparatus	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - in which the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
9011	Compound optical microscopes, including those for photomicrography, cinemicrophotography or microprojection	Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - in which the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
ex 9014	Other navigational instruments and appliances	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
9015	Surveying (including photogrammetrical surveying), hydrographic, oceanographic, hydrological, meteorological or geophysical instruments and appliances, excluding compasses; rangefinders	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
9016	Balances of a sensitivity of 5 cg or better, with or without weights	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
9017	Drawing, marking-out or mathematical calculating instruments (for example, drafting machines, pantographs, protractors, drawing sets, slide rules, disc calculators); instruments for measuring length, for use in the hand (for example, measuring rods and tapes, micrometers, callipers), not specified or included elsewhere in this chapter	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	

(1)	(2)	(3)	or (4)
9018	<p>Instruments and appliances used in medical, surgical, dental or veterinary sciences, including scintigraphic apparatus, other electro-medical apparatus and sight-testing instruments:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dentists' chairs incorporating dental appliances or dentists' spittoons - Other 	<p>Manufacture from materials of any heading, including other materials of heading 9018</p> <p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product 	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product</p>
9019	<p>Mechano-therapy appliances; massage apparatus; psychological aptitude-testing apparatus; ozone therapy, oxygen therapy, aerosol therapy, artificial respiration or other therapeutic respiration apparatus</p>	<p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product 	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product</p>
9020	<p>Other breathing appliances and gas masks, excluding protective masks having neither mechanical parts nor replaceable filters</p>	<p>Manufacture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product 	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 25 % of the ex-works price of the product</p>
9024	<p>Machines and appliances for testing the hardness, strength, compressibility, elasticity or other mechanical properties of materials (for example, metals, wood, textiles, paper, plastics)</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>	
9025	<p>Hydrometers and similar floating instruments, thermometers, pyrometers, barometers, hygrometers and psychrometers, recording or not, and any combination of these instruments</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>	
9026	<p>Instruments and apparatus for measuring or checking the flow, level, pressure or other variables of liquids or gases (for example, flow meters, level gauges, manometers, heat meters), excluding instruments and apparatus of heading 9014, 9015, 9028 or 9032</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>	

(1)	(2)	(3)	or (4)
9027	Instruments and apparatus for physical or chemical analysis (for example, polarimeters, refractometers, spectrometers, gas or smoke analysis apparatus); instruments and apparatus for measuring or checking viscosity, porosity, expansion, surface tension or the like; instruments and apparatus for measuring or checking quantities of heat, sound or light (including exposure meters); microtomes	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
9028	<p>Gas, liquid or electricity supply or production meters, including calibrating meters therefor:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parts and accessories - Other 	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
9029	Revolution counters, production counters, taximeters, mileometers, pedometers and the like; speed indicators and tachometers, other than those of heading 9014 or 9015; stroboscopes	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
9030	Oscilloscopes, spectrum analysers and other instruments and apparatus for measuring or checking electrical quantities, excluding meters of heading 9028; instruments and apparatus for measuring or detecting alpha, beta, gamma, X-ray, cosmic or other ionizing radiations	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
9031	Measuring or checking instruments, appliances and machines, not specified or included elsewhere in this chapter; profile projectors	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
9032	Automatic regulating or controlling instruments and apparatus	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	

(1)	(2)	(3)	or (4)
9033	Parts and accessories (not specified or included elsewhere in this chapter) for machines, appliances, instruments or apparatus of Chapter 90	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
ex Chapter 91	Clocks and watches and parts thereof; except for:	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
9105	Other clocks	Manufacture in which: <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
9109	Clock movements, complete and assembled	Manufacture in which: <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - the value of all the non-originating materials used does not exceed the value of all the originating materials used 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
9110	Complete watch or clock movements, unassembled or partly assembled (movement sets); incomplete watch or clock movements, assembled; rough watch or clock movements	Manufacture in which: <ul style="list-style-type: none"> - the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product, and - within the above limit, the value of all the materials of heading 9114 used does not exceed 10 % of the ex-works price of the product 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
9111	Watch cases and parts thereof	Manufacture: <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product
9112	Clock cases and cases of a similar type for other goods of this chapter, and parts thereof	Manufacture: <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product 	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product

(1)	(2)	(3)	or (4)
9113	<p>Watch straps, watch bands and watch bracelets, and parts thereof:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Of base metal, whether or not gold- or silver-plated, or of metal clad with precious metal - Other 	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p>	
Chapter 92	Musical instruments; parts and accessories of such articles	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product	
Chapter 93	Arms and ammunition; parts and accessories thereof	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
<p>ex Chapter 94</p> <p>ex 9401 and ex 9403</p> <p>9405</p>	<p>Furniture; bedding, mattresses, mattress supports, cushions and similar stuffed furnishings; lamps and lighting fittings, not elsewhere specified or included; illuminated signs, illuminated name-plates and the like; prefabricated buildings; except for:</p> <p>Base metal furniture, incorporating unstuffed cotton cloth of a weight of 300 g/m² or less</p> <p>Lamps and lighting fittings including searchlights and spotlights and parts thereof, not elsewhere specified or included; illuminated signs, illuminated name-plates and the like, having a permanently fixed light source, and parts thereof not elsewhere specified or included</p>	<p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>Manufacture from materials of any heading, except that of the product</p> <p>or</p> <p>Manufacture from cotton cloth already made up in a form ready for use with materials of heading 9401 or 9403, provided that:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the value of the cloth does not exceed 25 % of the ex-works price of the product, and - all the other materials used are originating and are classified in a heading other than heading 9401 or 9403 <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product</p>	<p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p> <p>Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 40 % of the ex-works price of the product</p>

(1)	(2)	(3)	or (4)
9406	Prefabricated buildings	Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	
ex Chapter 95 9503 ex 9506	Toys, games and sports requisites; parts and accessories thereof; except for: Other toys; reduced-size ("scale") models and similar recreational models, working or not; puzzles of all kinds Golf clubs and parts thereof	Manufacture from materials of any heading, except that of the product Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, roughly-shaped blocks for making golf-club heads may be used	
ex Chapter 96 ex 9601 and ex 9602 ex 9603 9605 9606	Miscellaneous manufactured articles; except for: Articles of animal, vegetable or mineral carving materials Brooms and brushes (except for besoms and the like and brushes made from marten or squirrel hair), hand-operated mechanical floor sweepers, not motorized, paint pads and rollers, squeegees and mops Travel sets for personal toilet, sewing or shoe or clothes cleaning Buttons, press-fasteners, snap-fasteners and press-studs, button moulds and other parts of these articles; button blanks	Manufacture from materials of any heading, except that of the product Manufacture from "worked" carving materials of the same heading as the product Manufacture in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product Each item in the set must satisfy the rule which would apply to it if it were not included in the set. However, non-originating articles may be incorporated, provided that their total value does not exceed 15% of the ex-works price of the set Manufacture: - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product	

(1)	(2)	(3)	or (4)
9608	Ball-point pens; felt-tipped and other porous-tipped pens and markers; fountain pens, stylograph pens and other pens; duplicating stylos; propelling or sliding pencils; pen-holders, pencil-holders and similar holders; parts (including caps and clips) of the foregoing articles, other than those of heading 9609	Manufacture from materials of any heading, except that of the product. However, nibs or nib-points of the same heading as the product may be used	
9612	Typewriter or similar ribbons, inked or otherwise prepared for giving impressions, whether or not on spools or in cartridges; ink-pads, whether or not inked, with or without boxes	Manufacture: <ul style="list-style-type: none"> - from materials of any heading, except that of the product, and - in which the value of all the materials used does not exceed 50 % of the ex-works price of the product 	
ex 9613	Lighters with piezo-igniter	Manufacture in which the value of all the materials of heading 9613 used does not exceed 30 % of the ex-works price of the product	
ex 9614	Smoking pipes and pipe bowls	Manufacture from roughly-shaped blocks	
Chapter 97	Works of art, collectors' pieces and antiques	Manufacture from materials of any heading, except that of the product	

ANNEX III A TO PROTOCOL B

**Specimens of movement certificate EUR 1 and application for a movement
Certificate EUR 1**

Printing instructions

1. Each form shall measure 210 x 297 mm; a tolerance of up to minus 5 mm or plus 8 mm in the length may be allowed. The paper used must be white, sized for writing, not containing mechanical pulp and weighing not less than 25 g/m². It shall have a printed green guilloche pattern background making any falsification by mechanical or chemical means apparent to the eye.
2. The competent authorities of the contracting parties may reserve the right to print the forms themselves or may have them printed by approved printers. In the latter case, each form must include a reference to such approval. Each form must bear the name and address of the printer or a mark by which the printer can be identified. It shall also bear a serial number, either printed or not, by which it can be identified.

MOVEMENT CERTIFICATE EUR.1

1. Exporter (Name, full address, country)	EUR.1 N° A 000.000 See notes overleaf before completing this form		
3. Consignee (Name, full address, country) (Optional)	2. Certificate used in preferential trade between And (insert appropriate countries, group of countries or territories)		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> 4. Country, group of countries or territory in which the products are considered as originating </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> 5. Country, group of countries or territory of destination </td> </tr> </table>	4. Country, group of countries or territory in which the products are considered as originating	5. Country, group of countries or territory of destination
4. Country, group of countries or territory in which the products are considered as originating	5. Country, group of countries or territory of destination		
6. Transport details (Optional)	7. Remarks		
8. Item number; marks and numbers; number and kind of packages (1); description of goods	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> 9. Gross mass (kg) or other measure (litres, m³, etc.) </td> <td style="width: 67%; vertical-align: top;"> 10. Invoices (Optional) </td> </tr> </table>	9. Gross mass (kg) or other measure (litres, m³, etc.)	10. Invoices (Optional)
9. Gross mass (kg) or other measure (litres, m³, etc.)	10. Invoices (Optional)		
11. CUSTOMS ENDORSEMENT Declaration certified Export document (2) Stamp Form No. From Customs office Issuing country or territory Date (Signature)	12. DECLARATION BY THE EXPORTER I, the undersigned, declare that the goods described above meet the conditions required for the issue of this certificate. Place and date: (Signature)		

1) If goods are not packed, indicate number of articles or state "in bulk" as appropriate.

2) Complete only where the regulations of the exporting country or territory require.

APPLICATION FOR A MOVEMENT CERTIFICATE

1. Exporter <i>(Name, full address, country)</i>	EUR.1 N° A 000.000		
See notes overleaf before completing this form			
2. Application for a certificate to be used in preferential trade between and <i>(insert appropriate countries, group of countries or territories)</i>		
3. Consignee <i>(Name, full address, country)</i> <i>(Optional)</i>	4. Country, group of countries or territory in which the products are considered as originating	5. Country, group of countries or territory of destination	
6. Transport details <i>(Optional)</i>	7. Remarks		
8. Item number; marks and numbers; number and kind of packages (1); description of goods	9. Gross mass (kg) or other measure (litres, m ³ , etc.)	10. Invoices <i>(Optional)</i>	

1) If goods are not packed, indicate number of articles or state "in bulk" as appropriate.

DECLARATION BY THE EXPORTER

I, the undersigned, exporter of the goods described overleaf,

DECLARE that the goods meet the conditions required for the issue of the attached certificate;

SPECIFY as follows the circumstances which have enabled these goods to meet the above conditions:

.....
.....
.....
.....

SUBMIT the following supporting documents ⁽¹⁾:

.....
.....
.....
.....

UNDERTAKE to submit, at the request of the appropriate authorities, any supporting evidence which these authorities may require for the purpose of issuing the attached certificate, and undertake, if required, to agree to any inspection of my accounts and to any check on the processes of manufacture of the above goods, carried out by the said authorities;

REQUEST the issue of the attached certificate for these goods.

.....
(Place and date)

.....
(Signature)

⁽¹⁾ For example: import documents, movement certificates, invoices, manufacturer's declarations, etc., referring to the products used in manufacture or to the goods re-exported in the same state.

ANNEX III B TO PROTOCOL B

Specimens of movement certificate EUR-MED and application for a movement certificate EUR-MED

Printing instructions

1. Each form shall measure 210 x 297 mm; a tolerance of up to minus 5 mm or plus 8 mm in the length may be allowed. The paper used must be white, sized for writing, not containing mechanical pulp and weighing not less than 25 g/m². It shall have a printed green guilloche pattern background making any falsification by mechanical or chemical means apparent to the eye.
2. The competent authorities of the contracting parties may reserve the right to print the forms themselves or may have them printed by approved printers. In the latter case, each form must include a reference to such approval. Each form must bear the name and address of the printer or a mark by which the printer can be identified. It shall also bear a serial number, either printed or not, by which it can be identified.

13. REQUEST FOR VERIFICATION, to	14. RESULT OF VERIFICATION
<p>Verification of the authenticity and accuracy of this certificate is requested.</p> <p>..... <i>(Place and date)</i></p> <p style="text-align: right;">Stamp</p> <p>..... <i>(Signature)</i></p>	<p>Verification carried out shows that this certificate ⁽¹⁾</p> <p><input type="checkbox"/> was issued by the customs office indicated and that the information contained therein is accurate.</p> <p><input type="checkbox"/> does not meet the requirements as to authenticity and accuracy (see remarks appended).</p> <p>..... <i>(Place and date)</i></p> <p style="text-align: right;">Stamp</p> <p>..... <i>(Signature)</i></p> <p>(1) Insert X in the appropriate box.</p>

NOTES

1. Certificate must not contain erasures or words written over one another. Any alterations must be made by deleting the incorrect particulars and adding any necessary corrections. Any such alteration must be initialled by the person who completed the certificate and endorsed by the Customs authorities of the issuing country or territory.
2. No spaces must be left between the items entered on the certificate and each item must be preceded by an item number. A horizontal line must be drawn immediately below the last item. Any unused space must be struck through in such a manner as to make any later additions impossible.
3. Goods must be described in accordance with commercial practice and with sufficient detail to enable them to be identified.

APPLICATION FOR A MOVEMENT CERTIFICATE

1. Exporter (Name, full address, country)	EUR-MED No A 000.000	
See notes overleaf before completing this form.		
3. Consignee (Name, full address, country) (Optional)	2. Application for a certificate to be used in preferential trade between and (Insert appropriate countries or groups of countries or territories)	
6. Transport details (Optional)	4. Country, group of countries or territory in which the products are considered as originating	5. Country, group of countries or territory of destination
6. Transport details (Optional)	7. Remarks <input type="checkbox"/> Cumulation applied with (name of the country/countries) <input type="checkbox"/> No cumulation applied. (Insert X in the appropriate box)	
8. Item number; Marks and numbers; Number and kind of packages ⁽¹⁾ Description of goods	9. Gross mass (kg) or other measure (litres, m ³ , etc.)	10. Invoices (Optional)

(1) If goods are not packed, indicate number of articles or state « in bulk » as appropriate

DECLARATION BY THE EXPORTER

I, the undersigned, exporter of the goods described overleaf,

DECLARE that the goods meet the conditions required for the issue of the attached certificate;

SPECIFY as follows the circumstances which have enable these goods to meet the above conditions:

.....
.....
.....
.....

SUBMIT the following supporting documents ⁽¹⁾:

.....
.....
.....
.....

UNDERTAKE to submit, at the request of the appropriate authorities, any supporting evidence which these authorities may require for the purpose of issuing the attached certificate, and undertake, if required, to agree to any inspection of my accounts and to any check on the processes of manufacture of the above goods, carried out by the said authorities;

REQUEST the issue of the attached certificate for these goods.

.....
(Place and date)

.....
(Signature)

¹ For example: import documents, movement certificates, invoices, manufacturer's declarations, etc., referring to the products used in manufacture or to the goods re-exported in the same state.

ANNEX IV A TO PROTOCOL B

Text of the invoice declaration

The invoice declaration, the text of which is given below, must be made out in accordance with the footnotes. However, the footnotes do not have to be reproduced.

English version

The exporter of the products covered by this document (customs authorization No ... ⁽¹⁾) declares that, except where otherwise clearly indicated, these products are of ... preferential origin ⁽²⁾.

German version

Der Ausführer (Ermächtigter Ausführer; Bewilligungs-Nr. ... ⁽¹⁾) der Waren, auf die sich dieses Handelspapier bezieht, erklärt, dass diese Waren, soweit nicht anderes angegeben, präferenzbegünstigte ... Ursprungswaren sind ⁽²⁾.

French version

L'exportateur des produits couverts par le présent document (autorisation douanière n° ... ⁽¹⁾) déclare que, sauf indication claire du contraire, ces produits ont l'origine préférentielle ... ⁽²⁾.

Italian version

L'esportatore delle merci contemplate nel presente documento (autorizzazione doganale n. ... ⁽¹⁾) dichiara che, salvo indicazione contraria, le merci sono di origine preferenziale ... ⁽²⁾.

Icelandic Version

Útflytjandi framleiðsluvara sem skjal þetta tekur til (leyfi tollyfirvalda nr. ... ⁽¹⁾), lýsir því yfir að vörurnar séu, ef annars er ekki greinilega getið, af ... fríðindauppruna ⁽²⁾.

Norwegian Version

Eksportøren av produktene omfattet av dette dokument (tollmyndighetenes autorisasjonsnr. ... ⁽¹⁾) erklærer at disse produktene, unntatt hvor annet er tydelig angitt, har ... preferanseopprinnelse ⁽²⁾.

Arabic Version

يصرح مصدر المنتجات التي تشملها هذه الوثيقة (التصريح الجمركي رقم⁽¹⁾) باستثناء ما ينص بوضوح على خلاف ذلك، بأن هذه المنتجات من منشأ تفضيلي من⁽²⁾.

.....³
(Place and date)

.....⁴
(Signature of the exporter; in addition the name of the person signing the declaration has to be indicated in clear script)

¹ When the invoice declaration is made out by an approved exporter within the meaning of Article 23 of the Protocol, the authorization number of the approved exporter must be entered in this space. When the invoice declaration is not made out by an approved exporter, the words in brackets shall be omitted or the space left blank.

² Origin of products to be indicated.

³ These indications may be omitted if the information is contained on the document itself.

⁴ See Article 22(7) of the Protocol. In cases where the exporter is not required to sign, the exemption of signature also implies the exemption of the name of the signatory.

ANNEX IVB TO PROTOCOL B

Text of the invoice declaration EUR-MED

The invoice declaration EUR-MED, the text of which is given below, must be made out in accordance with the footnotes. However, the footnotes do not have to be reproduced.

English version

The exporter of the products covered by this document (customs authorization No ...⁽¹⁾) declares that, except where otherwise clearly indicated, these products are of ...⁽²⁾ preferential origin.

- cumulation applied with(name of the country/countries)
- no cumulation applied⁽³⁾

German version

Der Ausführer (Ermächtigter Ausführer; Bewilligungs-Nr. ...⁽¹⁾) der Waren, auf die sich dieses Handelspapier bezieht, erklärt, dass diese Waren, soweit nicht anderes angegeben, präferenzbegünstigte ... Ursprungswaren sind⁽²⁾.

- cumulation applied with(name of the country/countries)
- no cumulation applied⁽³⁾

French version

L'exportateur des produits couverts par le présent document (autorisation douanière n° ...⁽¹⁾) déclare que, sauf indication claire du contraire, ces produits ont l'origine préférentielle ...⁽²⁾.

- cumulation applied with(name of the country/countries)
- no cumulation applied⁽³⁾

Italian version

L'esportatore delle merci contemplate nel presente documento (autorizzazione doganale n. ...⁽¹⁾) dichiara che, salvo indicazione contraria, le merci sono di origine preferenziale ...⁽²⁾.

- cumulation applied with(name of the country/countries)
- no cumulation applied⁽³⁾

Icelandic Version

Útflytjandi framleiðsluvara sem skjal þetta tekur til (leyfi tollýfirvalda nr. ... ⁽¹⁾), lýsir því yfir að vörurnar séu, ef annars er ekki greinilega getið, af ... friðindauppruna ⁽²⁾.

- cumulation applied with(name of the country/countries)
- no cumulation applied ⁽³⁾

Norwegian Version

Eksportøren av produktene omfattet av dette dokument (tollmyndighetenes autorisasjonsnr. ... ⁽¹⁾) erklærer at disse produktene, unntatt hvor annet er tydelig angitt, har ... preferanseopprinnelse ⁽²⁾

- cumulation applied with(name of the country/countries)
- no cumulation applied ⁽³⁾

Arabic Version

يصرح مصدر المنتجات التي تشملها هذه الوثيقة (التصريح الجمركي رقم ⁽¹⁾) باستثناء ما ينص بوضوح على خلاف ذلك، بأن هذه المنتجات من منشأ تفصيلي من ⁽²⁾.

- cumulation applied with(name of the country/countries)
- no cumulation applied ⁽³⁾

4

.....
(Place and date)

5

.....
(Signature of the exporter, in addition the name of the person signing the declaration has to be indicated in clear script)

¹ When the invoice declaration is made out by an approved exporter within the meaning of Article 23 of the Protocol, the authorization number of the approved exporter must be entered in this space. When the invoice declaration is not made out by an approved exporter, the words in brackets shall be omitted or the space left blank.

² Origin of products to be indicated.

³ Complete and delete as necessary

⁴ These indications may be omitted if the information is contained on the document itself.

⁵ See Article 22 (7) of the Protocol. In cases where the exporter is not required to sign, the exemption of signature also implies the exemption of the name of the signatory.

ANNEX V TO PROTOCOL B

**List of countries or territories participating in the Euro-Mediterranean partnership
based on the Barcelona Declaration and affected by the provisions on cumulation
referred to in paragraph 2 of Articles 3 and 4**

Algeria

Egypt

Israel

Jordan

Lebanon

Morocco

Syria

Tunisia

PLO for the benefit of the Palestinian Authority

ANNEX VI TO PROTOCOL B

Supplier's declaration

The supplier's declaration, the text of which is given below, must be made out in accordance with the footnotes. However, the footnotes do not have to be reproduced.

SUPPLIER'S DECLARATION

for goods which have undergone working or processing in an EFTA State or Tunisia without having obtained preferential origin status

I, the undersigned, supplier of the goods covered by the annexed document, declare that:

1. The following materials which do not originate in an EFTA State or Tunisia have been used in an EFTA State or Tunisia to produce these goods:

Description of the goods supplied ⁽¹⁾	Description of non-originating materials used	Heading of non-originating materials used ⁽²⁾	Value of non-originating materials used ⁽²⁾⁽³⁾
Total value			
Total value			

2. All the other materials used in an EFTA State or Tunisia to produce these goods originate in an EFTA State or Tunisia;

3. The following goods have undergone working or processing outside an EFTA State or Tunisia in accordance with Article 12 of Protocol B to the Agreement between the EFTA States and Tunisia and have acquired the following total added value there:

Description of the goods supplied	Total added value acquired outside an EFTA State or Tunisia ⁽⁴⁾
	(Place and date)
	(Address and signature of the supplier; in addition the name of the person signing the declaration has to be indicated in clear script)

(1) When the invoice, delivery note or other commercial document to which the declaration is annexed relates to different kinds of goods, or to goods which do not incorporate non-originating materials to the same extent, the supplier must clearly differentiate them.

Example:

The document relates to different models of electric motor of heading 8501 to be used in the manufacture of washing machines of heading 8450. The nature and value of the non-originating materials used in the manufacture of these motors differ from one model to another. The models must therefore be differentiated in the first column and the indications in the other columns must be provided separately for each of the models to make it possible for the manufacturer of washing machines to make a correct assessment of the originating status of his products depending on which model of electrical motor he uses.

(2) The indications requested in these columns should only be given if they are necessary.

Examples:

The rule for garments of ex Chapter 62 says that non-originating yarn may be used. If a manufacturer of such garments in Tunisia uses fabric imported from an EFTA State which has been obtained there by weaving non-originating yarn, it is sufficient for an EFTA State supplier to describe in his declaration the non-originating material used as yarn, without it being necessary to indicate the heading and value of such yarn.

A producer of iron of heading 7217 who has produced it from non-originating iron bars should indicate in the second column 'bars of iron'. Where this wire is to be used in the production of a machine, for which the rule contains a limitation for all non-originating materials used to a certain percentage value, it is necessary to indicate in the fourth column the value of non-originating bars.

(3) 'Value of materials' means the customs value at the time of importation of the non-originating materials used, or, if this is not known and cannot be ascertained, the first ascertainable price paid for the materials in an EFTA State or Tunisia.

The exact value for each non-originating material used must be given per unit of the goods specified in the first column.

-
- (4) 'Total added value' shall mean all costs accumulated outside an EFTA State or Tunisia, including the value of all materials added there. The exact total added value acquired outside an EFTA or Tunisia must be given per unit of the goods specified in the first column.

e-archiv.li

ANNEX VII TO PROTOCOL B

Long-term supplier's declaration

The long-term supplier's declaration, the text of which is given below, must be made out in accordance with the footnotes. However, the footnotes do not have to be reproduced.

LONG-TERM SUPPLIER'S DECLARATION

**for goods which have undergone working or processing in an EFTA State or Tunisia
without having obtained preferential originating status**

I, the undersigned, supplier of the goods covered by this document, which are regularly supplied to⁽¹⁾ declare that:

1. The following materials which do not originate in an EFTA State or Tunisia have been used in an EFTA State or Tunisia to produce these goods:

Description of the goods supplied ⁽²⁾	Description of non-originating materials used	Heading of non-originating materials used ⁽³⁾	Value of non-originating materials used ⁽³⁾⁽⁴⁾
Total value			
Total value			

2. All the other materials used in an EFTA State or Tunisia to produce these goods originate in an EFTA State or Tunisia;

3. The following goods have undergone working or processing outside an EFTA State or Tunisia in accordance with Article 12 of Protocol B to the Agreement between the EFTA States and Tunisia and have acquired the following total added value there:

Description of the goods supplied	Total added value acquired outside an EFTA State or Tunisia ⁽⁵⁾
	(Place and date)
(Address and signature of the supplier; in addition the name of the person signing the declaration has to be indicated in clear script)	

This declaration is valid for all subsequent consignments of these goods dispatched from.....

to.....⁽⁶⁾

I undertake to inform.....⁽¹⁾ immediately if this declaration is no longer valid.

.....
(Place and date)

.....
.....
.....
(Address and signature of the supplier; in addition the name of the person signing the declaration has to be indicated in clear script)

(1) Name and address of customer.

(2) When the invoice, delivery note or other commercial document to which the declaration is annexed relates to different kinds of goods, or to goods which do not incorporate non-originating materials to the same extent, the supplier must clearly differentiate them.

Example:

The document relates to different models of electric motor of heading 8501 to be used in the manufacture of washing machines of heading 8450. The nature and value of the non-originating materials used in the manufacture of these motors differ from one model to another. The models must therefore be differentiated in the first column and the indications in the other columns must be provided separately for each of the models to make it possible for the manufacturer of washing machines to make a correct

assessment of the originating status of his products depending on which model of electrical motor he uses.

- (3) The indications requested in these columns should only be given if they are necessary.

Examples:

The rule for garments of ex Chapter 62 says that non-originating yarn may be used. If a manufacturer of such garments in Tunisia uses fabric imported from an EFTA State which has been obtained there by weaving non-originating yarn, it is sufficient for an EFTA State supplier to describe in his declaration the non-originating material used as yarn, without it being necessary to indicate the heading and value of such yarn.

A producer of iron of heading 7217 who has produced it from non-originating iron bars should indicate in the second column 'bars of iron'. Where this wire is to be used in the production of a machine, for which the rule contains a limitation for all non-originating materials used to a certain percentage value, it is necessary to indicate in the fourth column the value of non-originating bars.

- (4) 'Value of materials means the customs value at the time of importation of the non-originating materials used, or, if this is not known and cannot be ascertained, the first ascertainable price paid for the materials in an EFTA State or Tunisia.

The exact value for each non-originating material used must be given per unit of the goods specified in the first column.

- (5) 'Total added value' shall mean all costs accumulated outside an EFTA State or Tunisia, including the value of all materials added there.

The exact total added value acquired outside an EFTA State or Tunisia must be given per unit of the goods specified in the first column.

- (6) Insert dates. The period of validity of the long term supplier's declaration should not normally exceed 12 months, subject to the conditions laid down by the customs authorities of the country where the long term supplier's declaration is made out.

Pour copie conforme:

Oslo, le 28 février 2005

Gunvor Rytshje Pershus

Chef de division

au Ministère des Affaires Etrangères



e-archiv

